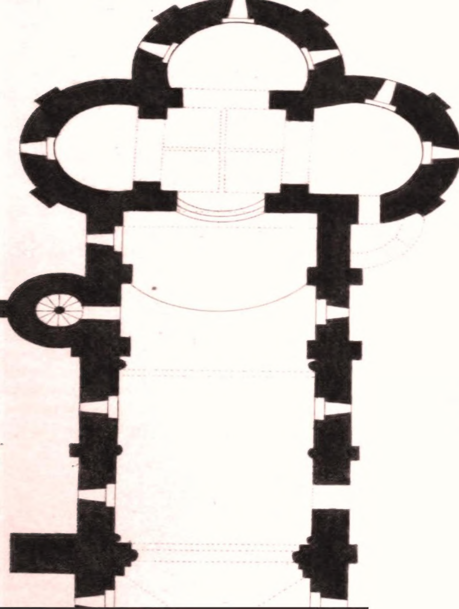

Revue des sociétés savantes des départments

France Comité des travaux historiques et scientifiques, France Ministère de l'instruction publique

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley
Digitized by Google

Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

ANNÉE 1869. — 1^er SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

JANVIER 1869.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JANVIER 1869.

ACTES OFFICIELS.

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 1 à 8.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du 9 novembre 1868, par M. Hippeau, p. 9 à 18.

Section d'archéologie. — Séance du 17 novembre 1868, par M. Chabouillet, p. 19 à 29.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, sur la *Revue africaine*, Bulletin de la Société historique algérienne, p. 30 à 40.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, p. 40 à 48.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 48 à 55.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne, p. 55 à 59.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapports, par M. F. Bourquelot, sur deux tarifs de tonlieu communiqués par M. Deschamps de Pas, p. 60 à 63.

Rapport, par M. P. Meyer, sur une communication de M. l'abbé Poquet (Testament de Jean II, comte de Soissons [1269]), p. 63 et 64.

Rapport, par M. H. Cocheris, sur un acte de capitulation communiqué par M. Émile Travers, p. 64 et 65.

Rapport, par M. Jourdain, sur une communication de M. Quesnel relative à l'instruction publique en Bretagne, p. 65 à 69.

Rapport, par M. Jourdain, sur une communication de M. Henri Beaune relative à l'Université de Dôle, p. 69 et 70.

Rapport, par M. P. Clément, sur six documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin, p. 71 à 73.

Rapport, par M. A. de La Villegille, sur des lettres missives de Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII, p. 73 et 74.

Texte de cette communication, publié par M. P. de Marchegay, p. 74 à 81.

MÉLANGES.

Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin, par M. Deschamps de Pas, p. 82 et 83.

Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne), par M. Tholin, p. 84 à 91.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER 1869.

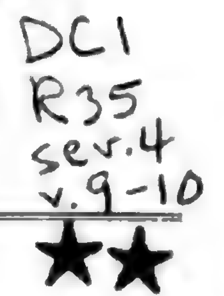

ACTES OFFICIELS.

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques.

Paris, le 6 janvier 1869.

Monsieur,

La liste des correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques a été récemment revisée et complétée. Je crois le moment opportun pour vous adresser quelques instructions précises, que je recommande à toute votre attention.

Créé en 1834, réorganisé en 1852, puis en 1858, le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes vient de parcourir une période de dix années, qui n'a pas été sans profit pour l'étude de l'histoire et des antiquités de notre pays. C'est au savoir et au zèle de ses correspondants que sont dus, pour une notable part, les résultats obtenus. Il importe que cette utile coopération ne se ralentisse pas, mais que, toujours aussi active, éclairée d'ailleurs par l'expérience du passé, elle continue à produire tous les fruits qu'on doit en attendre.

Le titre de correspondant, qui vous a été conféré, vous impose des obligations que j'hésiterais à vous rappeler, si je ne les regardais pas comme très-sérieuses. La première, la plus essentielle, c'est d'entretenir des rapports avec le Comité. Ceux qui, dans l'espace de

M909416

Digitized by Google

deux ans, n'auraient adressé aucune communication, auraient rompu eux-mêmes le lien par lequel mon administration avait espéré se les attacher d'une manière durable. Dès l'année 1841, le Comité exprimait l'avis qu'ils devaient être considérés comme démissionnaires. Quelque rigoureuse que cette règle puisse paraître, je suis dans l'intention de ne pas m'en écarter à l'avenir.

Mais les envois que le Comité réclame de ses collaborateurs sont des envois faits avec discernement, qui profitent aux études historiques et archéologiques par l'indication de quelque fait ou de quelque document nouveau. Il faut savoir choisir parmi les matériaux que le hasard ou des recherches suivies avec patience ont permis de rassembler. Tous n'offrent pas le même intérêt, et la plupart ne sauraient faire l'objet d'une communication vraiment instructive. Des envois qui se réfèrent exclusivement à des points déjà connus sont, pour celui qui les adresse comme pour les membres du Comité qui les examinent, l'occasion d'un travail aussi fastidieux qu'inutile.

Afin de vous faciliter le concours que j'attends de vous et de le rendre en même temps plus fructueux, je résumerai en peu de mots les points sur lesquels vos études me paraîtraient pouvoir se porter le plus utilement.

Je distinguerai les études de philologie et d'histoire, et les études d'archéologie.

Aux correspondants de la section de philologie et d'histoire j'adresse les recommandations suivantes :

Collaborer aux publications dirigées par le Comité, soit en envoyant les pièces qui sont de nature à entrer dans les ouvrages confiés à différents éditeurs (comme les documents sur les états généraux du règne de Philippe le Bel, la correspondance de Catherine de Médicis, celle de Henri IV et celle de Mazarin, etc.), soit en s'associant plus ou moins directement à des travaux qui, pour être convenablement exécutés, demandent le concours des hommes zélés et instruits de chaque département, comme les dictionnaires topographiques, dont huit volumes ont déjà vu le jour, ou bien encore les recherches sur les anciens patois, les dictons et les traditions locales, dont le Comité devra bientôt s'occuper d'une manière toute spéciale.

Indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés ou dont il n'y aurait

Digitized by Google

que des notices insuffisantes dans les catalogues, les inventaires ou les rapports précédemment publiés.

Accorder une attention toute particulière aux chroniques, aux vies de saints, aux cartulaires, aux obituaires, aux pouillés et aux recueils de correspondances.

Signaler, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, les acquisitions de manuscrits et de documents divers, faites pour les bibliothèques et les dépôts d'archives.

Explorer les collections particulières, dont le contenu est moins bien connu que celui des collections publiques.

Recueillir les pièces qui peuvent le plus servir au progrès des études historiques et philologiques. Tels sont : les textes à l'aide desquels on peut compléter ou rectifier les listes et séries contenues dans le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne;* — les textes d'après lesquels peut être déterminé le commencement de l'année au moyen âge dans chacune de nos anciennes provinces; — les actes relatifs au servage, aux affranchissements et en général à la condition des personnes; — les actes qui se rapportent à l'origine ou aux modifications des institutions ecclésiastiques, administratives et judiciaires, à l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; — les actes émanés des rois, surtout pour les temps antérieurs à l'époque où s'ouvre la série régulière des registres du Trésor des chartes, c'est-à-dire au règne de Philippe le Bel; — les actes émanés des papes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIV^e^ siècle inclusivement; — les documents relatifs à la tenue des états généraux, procès-verbaux d'élections, cahiers de bailliages, doléances particulières, etc.; — les textes qui peuvent éclaircir la chronologie, encore si confuse, de la guerre de cent ans; — les documents relatifs soit à la fondation des écoles, à la formation et à la dispersion des anciennes bibliothèques, à l'introduction de l'imprimerie dans chaque province, soit au prix des marchandises et au taux des salaires, avec l'indication des sources et, autant qu'il sera possible, avec la comparaison des prix anciens et des prix actuels; — les textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du Glossaire de Du Cange ou qui n'y sont pas bien expliqués; — les plus anciennes chartes françaises de chaque région; — enfin les pièces dans lesquelles figurent nos grands auteurs du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. On sait combien sont rares les

Digitized by Google

données positives sur la vie de la plupart d'entre eux : il reste encore beaucoup de découvertes à faire à ce sujet, en comparant les minutes des notaires et les anciens registres de l'état civil déposés dans les mairies ou aux greffes des tribunaux.

Examiner soigneusement les gardes des manuscrits et les feuillets d'anciens manuscrits qui ont été souvent employés pour servir de couvertures à des registres modernes.

Apporter la plus scrupuleuse exactitude dans les transcriptions. Souvent le Comité a regretté de ne pouvoir utiliser des communications importantes faites par des correspondants dont les copies lui paraissaient faites avec négligence. Pour prévenir cet inconvénient, il suffira le plus souvent, quand un passage présentera une difficulté, de figurer les mots tels qu'ils sont dans le texte original, sans essayer de remplir les abréviations. Cette précaution est surtout nécessaire pour les anciens textes en langue vulgaire. Il serait même à désirer que les correspondants qui enverront des chartes françaises du XIII^e siècle, copiées d'après les originaux, s'astreignissent à transcrire ces pièces lettre pour lettre, sans compléter les mots abrégés.

Il serait bon de joindre aux pièces communiquées de courtes notes pour indiquer exactement le nom actuel et la situation des lieux mentionnés dans les textes anciens.

Avant de copier une pièce, il faut s'assurer, autant que possible, si elle n'a pas été déjà imprimée. Cette vérification doit surtout porter sur les publications locales et récentes dont l'usage est familier aux correspondants de chaque province. Il importe de rappeler que l'indication des actes antérieurs à l'année 1302, qui ont été imprimés dans différents ouvrages du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle, se trouve dans la Table chronologique de Bréquigny, dont les sept premiers volumes sont publiés. Il existe en outre des tables spéciales pour les actes émanés de certains dignitaires ou relatifs à certains pays. La plus importante est intitulée : *Regesta pontificum Romanorum*. L'auteur, M. Philippe Jaffé, y a réuni et classé chronologiquement toutes les bulles et lettres de papes antérieures à l'année 1198. Pour les chroniques, on trouvera des renseignements analogues dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, et dans le récent ouvrage publié par M. Potthast sous le titre de *Bibliotheca medii ævi*.

Quand on n'aura pas le moyen de vérifier si une pièce est vrai-

Digitized by Google

ment inédite, et que cette pièce aura une certaine étendue, on pourra d'abord se borner à en adresser une analyse avec la copie textuelle de la date. Le Comité, d'après cette indication, décidera s'il y a lieu de demander une transcription complète.

Le Comité a parfois regretté l'habitude où sont quelques correspondants de transmettre successivement différentes pièces relatives à un même sujet. L'intérêt de ces pièces est bien mieux saisi quand elles sont groupées les unes à côté des autres. Un texte insignifiant par lui-même prend souvent une grande valeur quand il est rapproché d'un second texte qui vient l'éclaircir et le compléter. Les correspondants doivent donc réunir en un seul envoi tous les documents qu'ils ont découverts sur une question déterminée et qu'ils se proposent d'adresser au Comité.

Parmi les recommandations qui précèdent, plusieurs intéressent également la section de philologie et d'histoire et la section d'archéologie; mais aux correspondants de cette dernière section en particulier je dois donner quelques instructions spéciales.

Je leur signalerai en premier lieu trois ouvrages qui sont en cours de publication, et pour lesquels leur coopération peut être d'une grande utilité : ce sont les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et les *Inscriptions romaines de la Gaule et de la Bretagne*, par M. Léon Renier; le *Recueil des inscriptions de la France du v^e^ au xviii^e^ siècle*, par M. de Guilhermy.

En ce qui touche en général les travaux d'épigraphie, je ne puis que me référer aux recommandations données par l'un de mes prédécesseurs : Recueillir toutes les inscriptions qui pourront être découvertes; adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription, y joindre une transcription pour qu'on y puisse recourir au besoin. Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient pas être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les traits de l'original. A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne par ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations sans compléter les mots ni les syllabes, figurer les sigles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation; ne rien omettre, ne rien suppléer. Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement. Indiquer soigneu-

Digitized by Google

sement la matière sur laquelle l'inscription est tracée, les dimensions en mètres et subdivisions, la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique. Transmettre les indications les plus circonstanciées sur le lieu où se trouve l'inscription, sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris, sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie; rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement.

A l'égard des monuments, quel que soit leur âge, vous avez, selon les circonstances, une tâche aussi variée que délicate. Il vous appartient de rechercher et de faire connaître au Comité les pierres, roches et souterrains consacrés par les superstitions populaires ou par de vieilles traditions; les anciennes sépultures, les chaussées auxquelles se rattachent des noms historiques, comme ceux de César et de Brunehaut; les monuments religieux, églises, chapelles, oratoires, tous les objets qui peuvent nous éclairer sur la marche des arts et de la civilisation, monnaies, poids et médailles, poteries, coins ou hachettes en pierre ou en métal, armes de guerre, vêtements sacerdotaux, crosses, calices, ostensoirs, châsses, meubles, peintures et vitraux, etc. Dans les catalogues de découvertes des monnaies romaines trouvées accidentellement ou à la suite de fouilles, il sera inutile de décrire chacune des pièces trouvées, à moins qu'elles ne soient inédites. On pourrait indiquer les pièces connues par une simple référence aux deux grands ouvrages de M. H. Cohen, intitulés, l'un : *Description générale des monnaies de la république romaine communément appelées médailles consulaires*, l'autre : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.*

Chaque nature d'objet exigerait des développements dans lesquels je n'ai pas l'intention d'entrer, et que votre expérience personnelle, ainsi que les instructions de mes prédécesseurs, peuvent suppléer. Je me bornerai à vous dire que, malgré l'importance que peuvent offrir les fouilles entreprises journellement sur différents points du territoire, les débris du passé qu'elles mettent en lumière ne sont pas les seuls objets dignes de votre attention. Le sol de la France est couvert de monuments que par l'habitude de les voir on néglige quelquefois d'étudier, mais qui fourniraient la matière des travaux les plus utiles et les plus curieux. Il reste à écrire pour chaque province une histoire de l'architecture locale, dont il appartient aux

Digitized by Google

correspondants du Comité de recueillir les éléments. Vous connaissez toute l'importance qui s'attache aux comptes de dépenses, marchés, devis, etc., soit parce qu'ils indiquent le prix des matériaux et de la main-d'œuvre aux diverses époques, soit parce qu'ils nous initient aux procédés jadis employés dans l'art de bâtir, soit enfin parce qu'ils révèlent les noms des ouvriers qui ont concouru à l'érection des édifices, depuis l'architecte qui en a conçu la première idée jusqu'au simple tailleur de pierre qui a dégrossi le bloc informe. Vous rechercherez soigneusement dans les archives locales et dans les bibliothèques les documents de ce genre. La communication en sera toujours accueillie avec intérêt par la section d'archéologie. Je vous recommande aussi de recueillir tout ce qui est relatif aux anciens artistes, tout ce qui peut servir soit à reconstituer leur biographie, en général si peu connue, soit à bien apprécier leur méthode.

En ce qui concerne la musique, on rencontre dans les bibliothèques des manuscrits qui renferment des traités plus ou moins complets ou de simples fragments de musique en ancienne notation. Les manuscrits doivent être signalés, et, pour en faire apprécier la valeur, la description qui en sera donnée devra être accompagnée d'extraits. Quant aux fragments, il sera indispensable d'adresser des *fac-simile*, soit que la notation se montre sous la forme de *neumes*, comme cela a lieu du VIII[e] au IX[e] siècle, soit qu'elle présente des notes carrées ou en losanges, placées sur des lignes de nombre variable. La plus rigoureuse exactitude est recommandée dans les copies. En effet, l'absence d'un *point*, la position mal observée de la *queue* d'une note, suffisent pour rendre impossible la traduction de tout un morceau. J'appelle aussi votre attention sur les airs des anciens chants populaires de la France.

Je compléterai ces instructions, relatives aux objets de vos études et à la nature des communications que le Comité attend de vous, par quelques avis sur la forme même de ces communications.

Les travaux historiques et archéologiques du Comité étant répartis entre deux sections, il est préférable que chaque envoi fait au Comité ne comprenne que des matières s'adressant à une même section. Les communications touchant à des matières différentes entraînent souvent de la confusion, des erreurs, et pour le moins des retards fâcheux. Ces inconvénients seront facilement évités par la mesure d'ordre que je vous recommande.

Digitized by Google

Il importe aussi d'indiquer la provenance de tous les documents, de les dater et de les signer, principalement les dessins, les copies d'inscriptions et les estampages[1].

Quant aux ouvrages dont il est fait hommage au ministère, il ne sera accusé réception que de ceux qui seront accompagnés d'une lettre d'envoi.

Telles sont, Monsieur, les instructions que je confie à votre zèle et à votre expérience. J'ai l'espoir qu'elles contribueront à la bonne direction des études d'histoire et d'archéologie, ces nobles et intéressantes études, auxquelles vous avez jusqu'ici consacré utilement vos loisirs, et dont le progrès ne m'est pas moins cher qu'à vous-même.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

V. DURUY.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

Charles Robert.

[1] Tout envoi doit être adressé directement au Ministre.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille fait connaître le résultat négatif des recherches qu'il s'était chargé de faire au ministère de la guerre pour répondre au désir de M. Octave Teissier au sujet des plans de places fortes dont l'exécution avait été confiée, en 1626, au sieur de Foucquière[1]. M. Fournier, colonel du génie, secrétaire du Comité des fortifications, a bien voulu communiquer à cet égard la note suivante :

« En ce qui concerne d'abord les deux plans de Toulon qui auraient « été adressés au roi par les consuls de cette ville antérieurement à « l'année 1633, on n'en a pas trouvé trace dans ceux de nos cartons « qui sont relatifs à Toulon, les documents les plus anciens, dans ces « cartons, ne remontant pas au delà de l'année 1679.

« Nous avons trouvé toutefois quelques atlas manuscrits contenant « des plans de villes fortifiées, sans signature et sans nom d'auteur, « dont il ne serait pas impossible que quelques-uns fussent le résultat « de la mission de M. de Foucquière.

« Ces plans ne remontent pas, il est vrai, à une date antérieure à « 1633; mais il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'une mission « de cette nature, donnée en 1626, se fût prolongée pendant douze « ou quinze ans. Des levés de cette importance, et en si grand

[1] Voir procès-verbal de la séance de la section d'histoire du 27 juillet 1868. (*Revue des Sociétés savantes*, 4ᵉ série, t. VIII, p. 337 et 338.)

« nombre, ont dû exiger un assez long temps. Quoi qu'il en soit, les « atlas dont je parle doivent provenir, pour la plupart, du cabinet « topographique de Louis XIV, comme semble l'indiquer leur riche « reliure en maroquin rouge, dorée sur tranche et marquée aux « armes de France. Ils ne portent, je le répète, aucun nom d'auteur, « et c'est là une présomption défavorable pour l'idée que je viens « d'émettre dubitativement. Il semble, en effet, que M. de Foucquière « a dû avoir grand soin d'apposer son nom sur les plans dont il était « chargé de faire une collection par le roi, etc. »

Indépendamment des recherches faites au dépôt des fortifications il en a été fait également aux archives et à la bibliothèque du dépôt de la guerre; on n'y a rien trouvé non plus.

La demande de M. Oct. Teissier est renvoyée à l'examen de la section d'archéologie.

M. Rathery rappelle à la section que M. Aug. Bernard a succombé à la maladie dont il était atteint, très-peu de temps après avoir commencé l'impression du *Cartulaire de Cluny*. Il demande si cette circonstance arrête la publication du cartulaire, ou si celle-ci doit être continuée par un autre éditeur.

MM. Delisle et A. de Barthélemy répondent qu'un membre de la famille de M. Aug. Bernard se présente pour continuer son œuvre, dont tous les matériaux sont réunis et préparés. Mais ces deux membres ont besoin de recueillir encore quelques renseignements, et ils demandent l'ajournement de la question à la prochaine séance.

Adopté.

M. Margry a envoyé, durant les vacances du Comité, la 2e partie du Ier volume des *Documents relatifs aux établissements des Français dans l'Amérique*, dont la 1re partie avait été adressée par lui au mois de juillet dernier. Cette 2e partie comprend huit documents qui sont toujours relatifs à la colonisation des rives du Saint-Laurent et aux établissements de Terre-Neuve; ils sont, comme les précédents, accompagnés de sommaires. Ce nouvel envoi a été transmis directement à la commission (MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles et Levasseur).

M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, adresse le manuscrit complet et entièrement préparé pour l'impres-

sion, texte, notes, introduction et table des matières, des *Lettres françaises du grand pensionnaire Jean de Witt*, lettres qu'il a recueillies en Hollande pendant une mission dont il avait été chargé en 1857, et dont il avait précédemment demandé la publication dans la Collection des documents inédits. M. Combes rappelle que sa demande fut alors l'objet d'un rapport très favorable de M. Rathery, à la suite duquel le Comité émit le vœu qu'un volume fût consacré à cette publication

M. Rathery, tout en maintenant les conclusions favorables quant à l'intérêt que présentent les lettres de Jean de Witt au double point de vue du fond et de la forme, fait observer que, dans le rapport qui vient d'être cité, il émettait l'avis que la publication pourrait avoir lieu dans un volume de *Mélanges*. Tel lui semble avoir été aussi l'avis de la section en s'associant aux conclusions de son rapporteur.

M. Servaux fait remarquer que le recueil formé par M. Combes contient cent quatre-vingt-quatorze lettres, et que le manuscrit semble devoir fournir à lui seul la matière d'un volume complet.

M. Jourdain, répondant à l'objection que les *Lettres de Jean de Witt* n'intéressent pas assez directement la France pour être l'objet d'une publication spéciale et à part, croit, au contraire, que, dès qu'elles touchent aux affaires de France et qu'il est reconnu qu'elles sont intéressantes en elles-mêmes, par le fond et par la forme, il ne saurait y avoir lieu de les rejeter quand même dans un volume de *Mélanges*. Les précédents sont d'ailleurs en faveur de cette opinion : les relations des ambassadeurs vénitiens, les dépêches des ambassadeurs florentins (*Négociations avec la Toscane*), etc., ont été jugées propres à figurer isolément dans la Collection des documents inédits.

Aux termes de l'article 2 du règlement, en date du 21 septembre 1863, pour la publication des ouvrages de la Collection des documents inédits de l'histoire nationale, le manuscrit déposé par M. Combes est renvoyé à l'examen d'une commission de trois membres. M. le Président désigne pour faire partie de cette commission MM. Rathery, Servois et Levasseur.

M. Valentin-Smith transmet copie de deux lettres de Henri IV adressées à Miron, sous les dates des 8 mai et 28 septembre 1662. Ces lettres, dont les originaux existent entre les mains de M. Miron,

descendant du président aux requêtes du parlement de Paris, ont paru à M. Smith mériter d'être publiées dans le volume de supplément dont est chargé M. Guadet. Toutefois M. Smith désire préalablement avoir l'avis de ses deux collègues de la commission (MM. Lascoux et Levasseur).

M. Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse une copie du testament de Cosme Clausse, évêque de Châlons et ardent ligueur (mort le 22 mars 1624). Il y a joint une notice sur ce personnage.

Renvoi à M. Rathery.

M. d'Arbois de Jubainville adresse des copies de cinq pièces qui lui paraissent être inédites et offrir quelque intérêt pour l'histoire du commerce de la France avec le Levant sous le règne de Charles VIII. Ces documents sont extraits d'un registre des archives de l'Aube.

Renvoi à M. Bourquelot.

M. le chanoine-curé Magloire Giraud adresse, sous le titre de *Documents relatifs à l'histoire de l'instruction primaire*, la copie du *Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége Louis-le-Grand depuis le 22 juillet jusqu'au 30 septembre de l'année 1691*. A ce document est jointe une note sur l'instruction primaire à la Cadière, pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Si le Comité trouvait quelque intérêt à ce mémoire de dépenses, le correspondant s'empresserait d'en communiquer la suite.

Renvoi à M. Jourdain.

M. le comte d'Héricourt donne l'indication d'un certain nombre de documents (vingt-quatre) qu'il a trouvés dans des archives particulières, et offre de transmettre au Comité copie de ceux de ces documents qui lui paraîtraient offrir le plus d'intérêt.

La section remercie M. d'Héricourt; mais les indications qu'il fournit sont beaucoup trop vagues pour qu'il soit possible de se faire une idée de l'intérêt des documents et des faits qu'ils peuvent contribuer à éclaircir ou à faire connaître. Il serait nécessaire, pour que sa communication pût être utile, que le correspondant donnât de courtes analyses des documents qu'il signale.

Dépôt aux archives.

Digitized by Google

M. Hucher envoie copie, par extrait, d'une enquête poursuivie par les abbés et religieux de l'abbaye de l'Épan, au diocèse du Mans, relativement à la perception des droits de foire qui leur appartenaient dans la ville de Vendôme. Le correspondant a joint à son extrait une note résumant les faits.

Renvoi à M. Lascoux.

Le même M. Hucher communique (avec prière de lui renvoyer le document) l'original d'une charte émanée de Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, reine d'Angleterre et dame du Mans. Cette charte lui a paru offrir quelque intérêt, parce qu'elle concerne les juifs convertis en résidence au Mans, et constate que les juifs convertis changeaient de nom.

Une seconde communication du même correspondant ajoute quelques considérations sur la constitution de certains noms juifs au moyen âge.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Nozot adresse copie de quatre documents extraits des archives de Sedan :

3 mai 1572. Ordonnance défendant aux sujets de Monseigneur de s'absenter de ses terres pour servir quelque prince que ce soit, sans congé.

28 octobre 1572. Ordonnance touchant la défense d'aller à la chasse, etc.

27 mars 1574. Ordonnance par laquelle est défendu aux hôteliers de loger personne sans en avertir M. le gouverneur.

26 janvier 1609. Règlement des apothicaires de la ville de Sedan.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. C. Port fait hommage, pour la bibliothèque du Comité, de la 1re livraison d'un *Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire*, qu'il a publié dans l'*annuaire* de ce département. C'est le résumé, aussi concis que possible, de l'*Inventaire sommaire* qui, en Maine-et-Loire, est adressé à toutes les communes et mis dans chaque mairie à la disposition de qui vient l'y consulter.

M. Delisle signale l'utilité de ces petits inventaires, dont quelques-

uns ont déjà été publiés par d'autres archivistes, et un entre autres par M. l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure.

Des remercîments seront adressés à M. Port.

M. Rouard, correspondant, bibliothécaire de la bibliothèque Méjanes, à Aix, adresse une note en réponse à un passage d'un rapport dans lequel M. Desnoyers déplorait la perte d'une collection de deux cent quatre-vingt-dix lettres manuscrites et inédites du roi René, qui avait appartenu en dernier lieu au docteur Lautard, de Marseille.

M. Rouard est heureux de pouvoir rassurer complétement M. Desnoyers à ce sujet, et pense qu'il est de son devoir d'édifier le Comité sur l'existence de ce recueil, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Aix, où il a été enregistré sous le n° 1064 du catalogue des manuscrits.

Après la mort de M. le docteur Lautard, l'acquisition de ce registre officiel, ou fragment de registre de la correspondance du roi René, fut proposée pour la bibliothèque, au nom des héritiers Lautard. L'administration municipale ayant accueilli cette offre, la vente eut lieu de suite.

Les détails donnés sur cette collection par la note de M. Desnoyers ne sont inexacts qu'en ce qui concerne le nombre des lettres, réduites aujourd'hui à deux cent quatre-vingt-huit, deux ou trois pages ayant été coupées avant l'acquisition du volume par la bibliothèque d'Aix. L'histoire ou l'origine de ce recueil authentique est connue, au moins depuis César de Nostre-Dame, qui le donna à Peiresc et qui l'a quelquefois brièvement annoté. Il est à croire qu'il se composait autrefois d'un plus grand nombre de cahiers. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont été conservés ont été reliés ou cousus d'une manière barbare et sans aucune suite, au point que les lettres, transcrites originairement par ordre de date, en général, ne se suivent pas le plus souvent aujourd'hui, l'ordre des cahiers ayant été bouleversé, sans doute parce que l'arrangeur ne savait les lire ou déchiffrer.

M. Rouard avait commencé à copier ces lettres; mais il s'est contenté d'en faire la table chronologique, en les indiquant d'après la pagination actuelle et aussi d'après la pagination rectifiée; il s'est borné à ce travail, sans décomposer et recomposer le volume qui est un in-folio ordinaire.

Digitized by Google

Le correspondant termine sa communication en disant que, si le Comité souhaitait une notice plus étendue et complète sur le manuscrit en question, il s'empresserait de répondre à ce désir.

La section accepte volontiers cette offre obligeante, car elle pense qu'une table un peu détaillée du recueil des lettres du roi René figurerait utilement dans la *Revue*, surtout en raison du bruit qui s'était accrédité de la disparition de ce manuscrit.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, en réponse à une question qui lui avait été adressée, informe le Ministre que les neuf cahiers de statistique des Alpes-Maritimes transmis par lui au Comité lui ont été abandonnés en toute propriété par un habitant de Nice. Celui-ci ne les considérait que comme vieux papier. M. Tisserand n'a pu en connaître autrement l'origine, malgré ses recherches personnelles, car il voulait trouver les cahiers qui manquent dans cette statistique.

Le correspondant termine en déclarant qu'il livre ces cahiers en toute propriété au ministère, et qu'il en est de même de l'*Histoire de la révolution à Vence*, *des guerres des Alpes-Maritimes de 1792 à 1800*, et autres documents.

M. Levasseur pense que la véritable place de ces cahiers de statistique serait aux archives départementales des Alpes-Maritimes. Ces documents ont un intérêt tout à fait local, et nulle part ils ne pourront être aussi utiles qu'à Nice.

M. le Président est également de cet avis, mais il craint que M. l'abbé Tisserand ne soit blessé du renvoi qui serait fait de ces documents aux archives des Alpes-Maritimes, à l'instigation de la section d'histoire. M. Tisserand peut avoir eu quelque raison personnelle pour ne pas avoir effectué lui-même ce dépôt.

M. Rathery appuie le renvoi; mais il croit à propos d'en laisser l'initiative à M. l'abbé Tisserand. On pourrait écrire au correspondant pour lui faire connaître l'opinion du Comité sur le meilleur emploi à faire des cahiers de statisque en question, et le mettre ainsi à même d'en faire le dépôt en son nom aux archives des Alpes-Maritimes.

Adopté.

M. Delaune (Jules), avoué à Romorantin, adresse copie d'une charte de l'année 1222, qui fait partie de ses archives person-

nelles, et qui est relative à la fondation du couvent du lieu, près Romorantin.

Renvoi à M. Delisle.

M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, adresse copie de trois documents :

Pièces inédites faisant connaître le don fait par le roi Charles VII à Denis de Chailly de la terre et châtellenie royale de Crécy, en Brie, d'où ce dernier avait contribué à chasser les Anglais (1440 et 1455).

Ratification du bail de l'abbaye de Corbie par Charles, cardinal de Bourbon (le roi de la Ligue), 1592.

Extrait, en ce qui concerne les dépenses de la pharmacie, d'un compte arrêté entre Nicolas Delières et l'abbesse de Jouarre, le 29 novembre 1530.

Renvoi à M. Levasseur.

M. A. de Barthélemy fait hommage d'un tirage à part d'un travail qu'il vient de publier dans la *Revue des questions historiques*, et qui a pour titre : *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Cocheris, Wey, Boutaric, V. Smith, Michelant, Meyer, Marty-Laveaux, Bellaguet, Delisle, de Mas-Latrie, Hippeau, P. Clément, Levasseur, Huillard-Bréholles, Lascoux et Rathery.

M. Jourdain annonce que l'administration avait préparé un projet de circulaire à adresser aux correspondants à la suite de l'arrêté pris en exécution des propositions du Comité. Cette circulaire a pour objet de donner aux correspondants quelques instructions générales propres à leur tracer les devoirs qui leur sont imposés et à les diriger dans leurs communications. M. le Ministre a pensé qu'il était préférable de faire dresser ces instructions par une commission mixte, composée de membres des deux sections d'histoire et d'archéologie. En conséquence, M. Jourdain invite la section à désigner ceux de ses membres qu'elle croira devoir charger de cette mission.

Digitized by Google

La section décide qu'elle nommera une commission de cinq membres, non compris les membres du bureau. Cette commission se réunira une première fois isolément avant la réunion générale des délégués des deux sections.

Les membres désignés par M. le Président sont : MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Jourdain et Desnoyers.

M. Huillard-Bréholles, au nom d'une commission composée de MM. Huillard-Bréholles, Rathery et Bellaguet, fait un rapport verbal sur la demande de M. Abel Desjardins tendant à modifier le plan adopté pour les *Négociations de la France avec la Toscane.* M. Desjardins a exposé les raisons qui l'avaient amené à reconnaître que les documents relatifs au règne du dernier des Valois suffiraient à eux seuls, vu leur importance, à remplir un volume. Il a demandé, en conséquence, que la section voulût bien proposer au Ministre d'autoriser la mise sous presse du IV[e] volume du recueil des *Négociations*, consacré exclusivement au règne de Henri III.

La commission, après avoir examiné les documents qui sont présentés par M. Desjardins pour composer le IV[e] volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, est d'avis que la section propose à M. le Ministre d'autoriser la mise sous presse de ce IV[e] volume, ainsi que le demande M. Desjardins, c'est-à-dire ne comprenant que le règne de Henri III, sauf à statuer plus tard sur la question d'un V[e] volume qui serait consacré à celui de Henri IV.

Les conclusions de la commission sont adoptées et seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

Des rapports sur des publications de Sociétés sont lus :

Par M. Desnoyers, sur le tome IX du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1867.

Par M. Huillard-Bréholles, sur les tomes XV et XVI du *Bulletin de la Société académique de Laon.*

Par M. Rathery, sur le *Journal des travaux de la Société historique algérienne*, 8[e], 9[e] et 10[e] années (1865, 1866 et 1867), ainsi que sur les tomes X et XI (1866-1867) du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.*

Digitized by Google

Par M. Lascoux, sur les tomes I et II (1866-1867) du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

Renvoi de ces quatre rapports à la commission de la *Revue.*

La séance est levée à cinq heures et demie.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GUILHERMY.

Il est donné connaissance à la section de l'état d'avancement de deux ouvrages qui s'impriment sous sa direction, le *Répertoire archéologique du Morbihan*, par M. Rosenzweig, et le *Recueil des diplômes militaires*, par M. Léon Renier; en même temps on annonce la mise sous presse du *Recueil des inscriptions du moyen âge et de la renaissance*, dont la rédaction a été confiée à M. le baron de Guilhermy. La section accueille cet avis avec une vive satisfaction, et se félicite de voir commencer une publication qu'elle appelait depuis longtemps de ses vœux.

M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes, adresse, sur le concours des Sociétés savantes de 1868, deux réclamations au sujet desquelles il sera statué dans une séance ultérieure.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre adressée au secrétaire de la section d'archéologie par M. l'abbé Müller. Dans cette lettre, M. l'abbé Müller proteste contre l'accusation de plagiat portée par M. Peigné-Delacourt à l'occasion du mémoire lu à la Sorbonne en 1868 par cet ecclésiastique sur l'évangéliaire de Noyon. M. l'abbé Müller se plaint que cette accusation, dont il n'y a pas traces dans le compte rendu publié par le *Moniteur universel* [1], ait été mentionnée dans le compte rendu du secrétaire de la section, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes* [2]. Le secrétaire de la section donne à ce sujet quelques explications. Le compte rendu qui paraît

[1] Numéro du 16 avril 1868.
[2] Numéro de mai-juin 1868, p. 405 et 406.

Digitized by Google

au *Moniteur* le lendemain de chacune des séances de la Sorbonne doit être très-bref et ne pouvait mentionner une aussi grave accusation sans entrer dans des développements inadmissibles et surtout sans des inconvénients que chacun comprendra. M. Chabouillet ajoute que la publicité du *Moniteur* est autre que celle de la *Revue des Sociétés savantes*, et que c'est par ménagement pour M. l'abbé Müller, ménagement dont M. Peigné-Delacourt seul aurait pu se plaindre, que le secrétaire de la section, pris de court par le temps et l'espace, a cru devoir passer sous silence ce regrettable incident. Si, plus tard, il l'a mentionné dans le compte rendu détaillé de la *Revue des Sociétés savantes*, c'est que dans ce recueil il ne pouvait s'en dispenser; mais il espère que l'on voudra bien reconnaître qu'il s'est exprimé avec la réserve qu'il s'efforce toujours de garder dans les questions de personnes, et qu'il n'a pas pris parti dans un débat dont il ne pouvait se faire juge.

Après une courte délibération, la section décide qu'elle n'a point à intervenir dans une question de propriété littéraire qui n'est pas du domaine de la science et ne saurait être tranchée que par des arbitres nommés contradictoirement par les intéressés. C'est la conclusion à laquelle s'était arrêté l'auteur du compte rendu publié par la *Revue des Sociétés savantes*.

La Société académique d'Angers proteste contre ce qu'elle appelle un mauvais procédé dont se serait rendu coupable à son égard M. Godard-Faultrier en adressant au ministère, pour les séances de la Sorbonne, un mémoire sur les fouilles de la place du Ralliement, à Angers. Ces fouilles, nous apprend le signataire de la lettre adressée à Son Excellence, ont été exécutées aux frais de la Société académique, sous la direction de M. Parrot, délégué par elle à cet effet. La Société se réservait de publier un travail général sur les résultats de ces fouilles, dont M. Parrot a parlé d'ailleurs dans un morceau lu par lui à la Sorbonne le 14 avril 1868. Malgré toutes les réserves faites par la Société et en dépit des mesures prises par elle pour empêcher la communication aux étrangers des objets trouvés place du Ralliement, M. Godard-Faultrier s'est procuré des photographies des inscriptions ou fragments des monuments les plus curieux, et a fait, pour son compte personnel, un travail sur les fouilles dont il a donné lecture à la Sorbonne et qui a primé le compte rendu de M. Parrot.

Digitized by Google

Ainsi que dans le cas précédent, la section décide qu'elle n'interviendra pas. Deux savants ont parlé le même jour, à la Sorbonne, de monuments fort intéressants pour l'archéologie; la section ne devant ni ne pouvant rechercher dans quelles conditions ces monuments ont été mis en lumière, se contentera de faire mentionner dans la *Revue des Sociétés savantes* la protestation de la Société académique d'Angers, sans se faire juge de son mérite.

M. le vicomte Siochan de Kersabiec, président de la Société archéologique de Nantes, sollicite, au nom de cette compagnie, un crédit pour exécuter des fouilles ou des sondages dans le lac de Grandlieu, près Nantes. La section décide qu'elle ne saurait intervenir auprès du Ministre, dans l'incertitude où elle se trouve sur les résultats de ces recherches. Des secours pour des fouilles ne peuvent être accordés que lorsque des explorations antérieures garantissent ou font présumer le succès de celles qu'on se propose d'entreprendre à nouveau.

M. l'abbé Boyer, curé de Trèves-Cunault, près Saumur (Maine-et-Loire), sollicite un secours de 1,000 francs pour faire des travaux nécessaires à la conservation de la châsse de Saint-Maxentiol, monument en bois du XII[e] ou du XIII[e] siècle, que possède sa paroisse. Cette demande ne peut être prise en considération, attendu que le Ministre de l'instruction publique n'a point de fonds qui puissent être affectés à pareille destination; toutefois, renouvelant des recommandations antérieures, la section s'élève contre toute tentative de restauration proprement dite, et déclare qu'il faudrait se borner à renfermer la vieille châsse dans une contre-châsse de verre.

M. Fascon, agent voyer de première classe à Foutaine-Françoise (Côte-d'Or), donne quelques détails sur une découverte de substructions antiques mises au jour récemment sur le territoire de Saint-Maurice-en-Vengeanne. Il sollicite une allocation de 150 à 200 fr. pour continuer ces fouilles. Cette demande sera examinée par M. Jules Quicherat.

M. Huillard-Bréholles, membre de la section d'histoire, fait hommage de la biographie du duc de Luynes, dont il est l'auteur. On

Digitized by Google

n'a pas oublié que l'illustre savant fut pendant quelque temps président de la section d'archéologie; la place du remarquable travail de notre collègue était donc marquée dans la bibliothèque du Comité.

M. Ch. Bouquin fait hommage de *Deux lettres inédites du XVII^e siècle*, brochure extraite du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. VIII, 1^er semestre 1868.

M. Gomart adresse, pour la bibliothèque du Comité, et pour être distribués aux membres de la section d'archéologie, vingt-cinq exemplaires d'une reproduction, publiée par ses soins, d'un plan manuscrit, daté de 1652, de la ville de Roye (Somme). L'original est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

M. Hahn adresse au Comité : 1° une *Notice archéologique et historique sur le canton de Luzarches*, publiée en 1868, dans l'*Annuaire de Seine-et-Oise*; 2° *Monuments celtiques des environs de Luzarches*.

M. F. Lenoir, archiviste des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, adresse une *Note sur une pierre à polir les haches de silex*, extraite des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*.

M. Mignard adresse : 1° un volume in-4° contenant la série de dix années de ses comptes rendus, à titre de secrétaire de la commission des antiquités de la Côte-d'Or; 2° *Observations sur deux inscriptions runiques*, extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*.

M. de Pebeyre, ancien préfet du Lot, aujourd'hui préfet des Landes, envoie une brochure accompagnée de huit planches, intitulée *Mémoire sur la découverte d'un oppidum avec murailles et emplacements d'habitations gauloises, à Mursens, etc.*, adressée à M. de Pebeyre par M. Castagné, agent voyer d'arrondissement.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces publications, qui seront déposées à la bibliothèque du Comité.

Le travail de M. Castagné sera préalablement renvoyé à M. Quicherat.

Digitized by Google

M. de Linas, membre non résidant, qui assiste à la séance, fait hommage d'une note qu'il vient de publier sous ce titre : *Ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer.* Des remerciments sont adressés par M. le Président à notre collègue.

M. le commandant Payen, correspondant, adresse des copies d'inscriptions latines inédites qu'il a recueillies récemment, six à Kherbet-Guidra (*Pagus Serteitanis*), et trois sur la voie romaine conduisant de Zéraii à Lacaasba.

M. Revoil, membre non résidant du Comité, adresse dix estampages d'inscriptions antiques et du moyen âge présumées inédites, conservées dans la cathédrale de Vaison. Chaque planche est accompagnée d'une note explicative.

Le même membre a fait deux autres envois : 1° des inscriptions du moyen âge provenant du cloître de l'église de Bourg-Saint-Andéol, publiées dans la *Bibliothèque des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 92 ; 2° des inscriptions inédites de Nîmes et d'Arles, et deux inscriptions du moyen âge provenant de fouilles récentes dans les Aliscamps, à Arles.

M. Tournal, membre non résidant, adresse le calque et la copie d'une inscription votive dédiée à Jupiter et d'une inscription funéraire mutilée qui se trouvent dans une salle de l'hôtel de ville de Dax et que notre zélé collègue suppose inédites.

Les communications de MM. Payen, Revoil et Tournal sont renvoyées à M. Léon Renier. M. de Guilhermy examinera les inscriptions du moyen âge transmises par M. Revoil.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse un moulage en plâtre d'une inscription gravée sous le dessous d'une plaque de marbre servant de guéridon que le hasard a fait découvrir à Rouen. C'est l'épitaphe de la duchesse d'Orléans, aïeule du roi Louis-Philippe, morte le 9 février 1759, dont le corps fut inhumé au Val-de-Grâce et les entrailles à Saint-Eustache, à Paris. Cette inscription est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° dix-huit inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome,

Digitized by Google

Lorette, Assise, Bologne, Milan et Gênes; 2° suite de son envoi de copies d'inscriptions, et note sur les tableaux d'anciens peintres français actuellement exposés dans les galeries du Mont-de-Piété à Rome; 3° une brochure dont il est l'auteur, intitulée *Inscriptions françaises relatives au diocèse du Mans qui existent à Rome*. M. de Guilhermy est encore chargé d'examiner cette communication.

M. Parrot, secrétaire de la Société académique d'Angers, adresse copie et estampage d'une épitaphe inédite de l'an 910, trouvée, comme celles de l'abbé Ato et d'Ermenbergane, dans les fouilles de la place du Ralliement, à Angers.

M. Robolly, archiviste de la ville d'Arles, adresse de son côté une copie d'une inscription de l'an 529, provenant des Aliscamps, qui figure déjà dans l'envoi cité plus haut de M. Revoil. Cette inscription fournit la date de la mort du fondateur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul des Aliscamps, aujourd'hui Saint-Pierre des Moleyrès. La communication de M. Robolly sera renvoyée à M. le baron de Guilhermy.

M. Véran, architecte de la ville d'Arles, inspecteur des monuments historiques, adresse une copie et un estampage de cette même épitaphe. M. de Guilhermy examinera cette communication en même temps que celles de MM. Revoil et Robolly.

M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, adresse un rapport sur les découvertes archéologiques faites aux environs de Gien en 1868, et annonce qu'il sera chargé du service de l'arrondissement de Pithiviers à partir du 1er janvier 1869. M. Bréan espère continuer dans cette résidence à justifier la bienveillance dont le Ministre et le Comité l'ont honoré jusqu'à présent. M. Quicherat examinera le rapport de M. Bréan.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse deux communications. La première concerne la châsse de saint René, aujourd'hui détruite, et se compose de la copie d'une charte de 1255, procès-verbal constatant la translation des reliques de saint René dans une nouvelle châsse d'argent doré, accompagnée de la description de ladite châsse, extraite d'un inventaire du 18 mars 1421. La seconde

Digitized by Google

des communications de M. Godard-Faultrier est un extrait de ce même inventaire en ce qui concerne les reliquaires de la cathédrale d'Angers. M. Darcel examinera ces communications.

M. Hucher, correspondant, adresse plusieurs communications : 1° sceau en cire (original) de l'officialité de Cluny, au XIIIe siècle, destiné soit à l'école de Cluny, si l'on y fonde un musée historique, soit au musée d'empreintes des archives de l'empire; 2° deux mémoires accompagnés d'empreintes en cire, l'un sur le sceau (matrice) de Constance, dame de Châteaufort, petite-fille de Louis VI, roi de France (commencement du XIIIe siècle), l'autre sur un sceau de la châtellenie de Lucé (Maine); 3° une Notice sur le sceau inédit de Jean le Barbu, hôtelier de l'abbaye de Marmoutiers. Ces communications seront renvoyées à M. Douët d'Arcq.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse copies avec analyses de cinq pièces relatives à la construction et à la réparation de ponts, antérieurement au XVIIe siècle, 1451-1608. M. Lance examinera cet envoi.

M. le comte de Mellet adresse copie d'un passage extrait de l'*Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue*, par le P. Nicolson, religieux dominicain, ouvrage imprimé en 1776. Ce passage est extrait du chapitre consacré aux haches indiennes, *pierres de tonnerre*, qui étaient en usage dans l'île au moment de l'arrivée des Européens. Des remercîments seront adressés à M. de Mellet.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur Charbogne, Vandy, Lametz, Vrigne-Meuse, ainsi qu'un complément de notice sur Connage, toutes communes du département des Ardennes. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Parrot, déjà mentionné plus haut, adresse le moulage d'un objet en pierre calcaire trouvé dans les fouilles de la place du Ralliement, à Angers, et demande si cet objet ne serait pas le sceau d'un des anciens évêques d'Angers dont l'oratoire était voisin du lieu de la découverte. Cette supposition paraît peu probable; mais, en l'absence de l'original, la section croit qu'il serait difficile d'assigner une destination à ce morceau de pierre; cependant on penche à croire

Digitized by Google

que ce pourrait être un moule à *pain de communion* des premiers siècles.

M. Quesnet, correspondant, adresse le calque d'un plan de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville de Dinan (Côtes-du-Nord), dressé en 1693 par Gerrengeau, ingénieur et directeur des fortifications de Saint-Malo. M. A. Lenoir examinera cette communication.

M. L. Rabut a adressé les objets lacustres trouvés cette année dans le lac du Bourget, et qui justifient de l'emploi de la subvention qui lui avait été accordée sur la proposition de la section. Avec ces objets, qui sont exposés dans la salle des séances, M. Rabut a envoyé une première liste descriptive, en attendant d'autres envois et le mémoire qu'il prépare sur les intéressants résultats de ses fouilles. M. J. Quicherat se charge de l'examen de cet envoi.

M. Revoil adresse le dessin d'une mosaïque antique qui vient d'être découverte à Nîmes, dans la maison de M. Fromental, négociant.

« Ce pavement, composé de petits cubes noirs et blancs de $0^{m},008$ « à $0^{m},009$ (*pavimentum tessellatum*) appartenant à la classe des *sec-* « *tilia*, décorait une pièce de $2^{m},90$ sur $4^{m},25$. Il est formé de com- « partiments géométriques merveilleusement combinés autour de « l'octogone central qu'entoure une torsade coloriée. »

L'enlèvement de cette mosaïque, assez bien conservée, eût nécessité une dépense trop considérable; il a fallu se contenter des principaux fragments que M. Revoil a fait déposer dans l'enceinte de la *Maison carrée*. Des remercîments seront adressés à M. Revoil.

M. Salmon donne avis d'une découverte faite, au commencement de la présente année 1868, dans les carrières de Brunoy, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), de substructions qu'il croit être romaines et qui ont pu appartenir à une villa qui aurait été admirablement située, à un demi-kilomètre de la rivière d'Yères, sur un coteau d'où l'on jouit d'une vue magnifique.

Entre autres objets trouvés à Brunoy, on citera des tuiles à rebord, un fragment de moule en grès, un contre-poids en pierre calcaire et un fût de colonne d'ordre toscan en pierre blanche tendre. Ce fût paraît avoir servi de piédestal, et a beaucoup de ressemblance avec les fûts de colonnes qu'on voit encore dans les maisons déblayées

Digitized by Google

à Pompéi. Il est à remarquer que les matières de cette meule, du contre-poids et du fût de colonne, n'existent point dans les carrières de Brunoy. C'est la première fois que l'on signale une découverte de cette nature sur le territoire de cette commune. Des remercîments seront adressés à M. Salmon.

M. Tournal, membre non résidant, donne l'indication d'une habitation troglodytique, analogue à celles du Tarn et de Tarn-et-Garonne, qui vient d'être découverte sur le territoire de la commune de Saint-Gauderic, arrondissement de Castelnaudary (Aude). L'ouverture de ce souterrain se trouve en pleine campagne, au niveau du sol, et il est impossible de découvrir la moindre trace des déblais provenant de cette excavation, entièrement creusée dans une argile marneuse d'une faible cohésion, assez compacte cependant pour résister aux éboulements et aux infiltrations pluviales. Les traces des instruments qui ont servi aux travailleurs sont partout manifestes et consistent en simples lignes verticales; tout fait donc présumer que ces instruments étaient pointus et en métal.

Des fouilles n'ont mis au jour que des poteries grises, assez grossières, mal cuites, exécutées au tour, dépourvues de toute espèce de caractère, et qui n'ont aucun rapport avec les poteries à gros grains désignées sous le nom de *celtiques*. M. Tournal suppose que le souterrain de l'Aude est plus moderne que ceux du Tarn, et qu'il ne remonte pas au delà des premiers siècles de notre ère. Des remercîments seront adressés à M. Tournal.

M. Woillez, correspondant, adresse la 4e livraison de l'*Atlas archéologique du département de l'Oise*. Cette communication est renvoyée à M. Lance.

M. Chabouillet dépose l'estampage d'une inscription en vers qu'il a remarquée dans la cathédrale de Sens, et qui provient d'un ancien cimetière de la ville, ainsi que l'annonce une deuxième inscription toute moderne. M. de Guilhermy, consulté, déclare qu'il possède déjà cette inscription parmi les documents recueillis pour le *Corpus* des inscriptions de la France; mais il n'en accepte pas moins avec plaisir l'estampage fort bien exécuté qui lui est renvoyé. M. Lance promet de procurer à M. de Guilhermy une copie exacte de la deuxième inscription.

Digitized by Google

M. Lenoir communique l'empreinte d'un cachet d'oculiste en bronze, trouvé près de Saint-Chéron, canton de Dourdan (Seine-et-Oise). A ce sujet, M. P. Lacroix fait observer que l'an dernier on a déjà trouvé, au même lieu, une multitude d'antiquités de tous genres, poteries, médailles, et même, dit-on, une inscription, qui aurait été placée près d'une fontaine dans le voisinage du château de Basville, voisin de Saint-Chéron, et qui cependant, fait singulier, n'aurait jamais été relevée. Le cachet d'oculiste est renvoyé à M. L. Renier.

M. Quicherat entretient la section d'un travail entrepris par M. C. Port, archiviste de Maine-et-Loire, et que le zélé correspondant offre au Comité pour la *Revue des Sociétés savantes*. Il s'agit d'un recueil de notices sur les artistes poitevins, rédigées d'après des documents conservés aux archives de Maine-et-Loire. M. Quicherat, qui a eu sous les yeux la première partie de ce recueil, déclare que c'est un travail fort bien fait et fort intéressant, en ce qu'il remet en lumière une multitude de noms d'artistes oubliés depuis des siècles. Cette première partie, consacrée exclusivement aux peintres, sera suivie de deux autres qui la compléteront. M. Quicherat croit que la section fera une chose utile en publiant le travail de M. C. Port. La section adopte ces conclusions, et renvoie les notices de M. Port à la commission de la *Revue*, mais en exprimant le désir que le savant correspondant ajoute à son travail l'indication des œuvres de ces artistes qui existeraient encore aujourd'hui, celle des lieux où elles se trouveraient, et, en un mot, tous les renseignements de cet ordre.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. J. Marion, G. Bertrand, Éd. de Barthélemy, F. de Guilhermy, P. Lacroix, A. de La Villegille, comte Clément de Ris, E. du Sommerard et Darcel.

M. Jourdain, remplissant les fonctions du chef de la division des lettres indisposé, informe la section de l'intention où est le Ministre d'adresser une circulaire aux correspondants dont Son Excellence vient de reviser la liste, sur la proposition des sections d'histoire et d'archéologie. Cette circulaire aura pour objet de rappeler aux correspondants les devoirs qui leur sont imposés et de leur faire

Digitized by Google

connaître la nature des communications qu'ils sont invités à adresser. Ce sont, en réalité, de véritables instructions qu'il s'agit de rédiger, pour lesquelles il est de toute nécessité de prendre l'avis des sections d'histoire et d'archéologie. La section d'histoire a nommé une commission de cinq membres, qui devra tracer les bases de ces instructions. M. Jourdain invite la section d'archéologie à nommer également une commission de cinq membres. M. le Président, après avoir consulté la section, désigne comme membres de cette commission MM. Lenoir, de Guilhermy, Lance, Darcel et Bertrand, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

M. du Sommerard déclare qu'il n'a rien trouvé qui pût donner lieu à un rapport écrit dans les publications de trois Sociétés dont il avait été chargé d'examiner les travaux.

M. Darcel lit un rapport sur l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'*Association normande*, tomes XXXI à XXXIV, années 1865 à 1868, 4 volumes.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur le tome XVI du *Bulletin de la Société académique de Laon*.

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

REVUE AFRICAINE, *Journal des travaux de la Société historique algérienne.* 8e, 9e et 10e années, 1865, 1866 et 1867. Alger. 3 vol. in-8°.

Nous ne dirons qu'un mot du long travail de M. Bache *sur les dignités romaines en Algérie*, dont le n° 60 de la *Revue africaine* contient le vingt-septième et dernier article, bien que, par l'étendue, ce soit peut-être le plus considérable de tous les mémoires soumis à notre examen. S'il nous fallait le juger en détail, nous aurions, comme la direction de la *Revue* elle-même, un grand nombre de réserves à faire. Nous aimons mieux nous référer à ce que nous avons déjà dit de l'auteur, de sa mort prématurée et de ce que ses efforts avaient de méritoire. D'ailleurs, l'élément archéologique y domine, ainsi que dans un grand nombre d'autres articles que la même raison nous a fait omettre dans ce compte rendu.

M. Berbrugger, qui, dans ses nombreuses et intéressantes communications, semble s'être attaché de préférence à élucider l'histoire de l'Algérie avant la domination française, a traduit de l'espagnol divers documents d'autant meilleurs à recueillir que, suivant sa remarque, les principaux faits militaires des Espagnols en Afrique ont été en général très-imparfaitement signalés par les écrivains étrangers ou même nationaux. Il y a joint des notes qui en augmentent encore la valeur. Le premier de ces documents est une *Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols en 1732*, écrite, l'année même qui suivit l'événement, par don Antonio Clariana, attaché à l'expédition. Cette place d'Oran, située à 17 lieues de la péninsule, et que celle-ci possédait depuis deux siècles lorsqu'elle se l'était laissé

Digitized by Google

reprendre en 1708, était entre les mains des barbares africains, ainsi que le disait le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, dans son manifeste daté de Séville le 6 juin 1732, « comme une porte fermée « à la propagation de la religion catholique et une porte ouverte « à l'esclavage des habitants de la côte d'Espagne. » Des forces considérables de terre et de mer furent réunies sous le commandement du comte de Montemar, qui comptait parmi ses principaux officiers le lieutenant général comte de Marcillac, et l'expédition, conduite avec autant d'habileté que de succès, rendit à la couronne d'Espagne, qui conserva le tout pendant soixante ans, l'importante place d'Oran avec la vaste baie de Mers-el-Kebir et le château qui lui emprunte son nom.

Les efforts de cette puissance furent moins heureux dans la seconde entreprise, bien autrement importante, dont l'avenir réservait l'accomplissement aux armes de la France : il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer la piraterie dans son centre, c'est-à-dire à Alger même, et de substituer le drapeau de la civilisation chrétienne à l'étendard de l'islamisme sur la rive africaine. Cette tentative, l'une des plus sérieuses qui aient été dirigées contre les barbaresques depuis Charles-Quint, a donné lieu, de la part de M. Berbrugger, à une série de communications dont l'une a déjà été signalée par nous dans un compte rendu antérieur, et dont les autres figurent successivement dans les volumes dont nous nous occupons, sous les titres suivants :

1° Expédition du comte O' Reilly contre Alger.

2° Traduction du rapport espagnol, par le général O' Reilly lui-même.

3° Journal manuscrit de l'amiral Mazzaredo, tiré d'un recueil de M. Frédéric Lacroix.

4° Instruction secrète donnée par le commandant en chef aux généraux et chefs de corps à Carthagène, extrait et traduit du tome VI de la *Revue militaire de Madrid*.

5° Suite des documents officiels sur l'expédition du comte O' Reilly.

6° Relation de l'attaque des ennemis de Dieu, les Espagnols, contre Alger la bien gardée, récit indigène de la même expédition, traduit par M. L. Féraud, interprète de l'armée à Constantine, suivi d'une légende recueillie par le même et relative au même événement.

Digitized by Google

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes des domaines, éditeur des *Archives du consulat général de France à Alger,* et auteur d'une communication manuscrite dont nous aurons à vous entretenir, ne pouvait manquer de payer son contingent à la Revue de la Société dont il est un des membres fondateurs. En effet, nous y trouvons de lui, outre une série d'articles *sur les édifices religieux de l'ancien Alger*, dont la section d'archéologie a dû s'occuper, une *Notice sur El Hadj Pacha*, commandant provisoire de la régence d'Alger en 1545, dont le gouvernement de huit mois et demi fut marqué par la révolte et la défaite du chef de tribu arabe Bou-Trek. Cette notice, complétée par les observations de M. Berbrugger, rectifie plusieurs assertions de l'historien espagnol Haedo et de l'*Histoire d'Alger*, par M. de Rotalier.

Le *siége d'Aïn-Hâdi*, soutenue en 1838 contre Abd-el-Kader par le marabout Tedjini, chef d'une des plus importantes associations religieuses de l'Afrique septentrionale, a fourni l'occasion à M. Arnaud, interprète militaire, d'exposer les moyens qu'employait l'ambitieux émir pour fonder une dynastie arabe et une suprématie religieuse à l'encontre de la domination française, et les obstacles qu'il rencontra dans le sein même des populations indigènes.

En attendant qu'on nous donne une histoire complète de l'esclavage chrétien en Barbarie, il appartient à la *Revue africaine* d'en préparer les matériaux à l'aide des archives arabes et des extraits de relations particulières. Celles que nous ont laissées Cervantes et Regnard sont connues de tout le monde, mais il en est d'autres, émanées de personnages obscurs, qui n'en constituent pas moins des témoignages précieux à recueillir. Veut-on savoir, par exemple, où en étaient la piraterie et l'esclavage au XVII^e^ siècle? M. Berbrugger va nous en donner une idée par plusieurs citations curieuses et par un épisode piquant qu'il intitule : *Captif et patronne à Alger en 1640.*

Il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite quelques années auparavant par Henri de Séguran, seigneur de Bouc, que les places fortes du littoral étaient sans garnisons, et que *presque chaque jour* les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. On était si bien résigné à cet état de choses, que le cardinal de Richelieu lui-même, informé de quelques déprédations de ce genre, se contentait d'écrire à l'amiral d'Escoubleau de Sourdis, le 28 mai 1637 : « Si, en revenant (de

Digitized by Google

« la croisière contre les Salétins), vous pouvez faire quelque chose « pour ravoir nos esclaves de Tunis et d'Alger, vous le pouvez faire ; « et j'estime, ainsi que vous l'avez écrit plusieurs fois, que le meil- « leur moyen pour cela est d'essayer de leur faire peur et de prendre « autant de leurs vaisseaux qu'on pourra; après quoi on viendra à « restitution de part et d'autre. »

A cette époque, la situation des captifs s'était un peu modifiée; elle était devenue moins dure, surtout pour ceux qui n'étaient pas appelés à ramer sur les galères ou à prendre part aux travaux publics. Quant aux chrétiens en négociation de rachat ou d'échange, et c'était le cas pour les quatre Flamands qui figurent dans la narration de la *Revue africaine*, ils jouissaient d'une dose de liberté plus ou moins grande, suivant le caractère du patron que leur attribuait le sort; mais l'influence démoralisante de l'esclavage n'en ressort pas moins, en traits saisissants, de la narration empruntée par M. Berbrugger au récit authentique d'Emmanuel d'Aranda, l'un des principaux acteurs de cet épisode.

Une suite naturelle au récit d'Aranda, ainsi que le fait remarquer M. Berbrugger, se trouve dans les extraits assez étendus qu'il reproduit d'un livre imprimé à la Flèche, mais devenu très-rare : l'*Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique*, par le sieur du Chastelet des Boys. Tout est singulier dans cet ouvrage : le style, l'orthographe, le plan. L'auteur, fils de famille, soldat, étudiant à l'Université d'Orléans, aventurier, a divisé son *Odyssée* en quatre parties, qui se subdivisent elles-mêmes en *rencontres*. Voici le sommaire, dressé par lui, des deux premières parties, qui renferment l'histoire complète de sa captivité en Afrique.

« La première partie contient le retour du siége d'Arras; le sé- « jour d'Orléans et reprises d'études; entrée de l'auteur dans la mai- « son paternelle, sortie du pays; embarquement et prise par les cor- « saires de Barbarie.

« La seconde partie, débarquement en Alger; détention dans le « palais du Bassa; venditions diverses de sa personne. Ses courses « sur mer et voyages par terre; son rachat, embarquement et retour « en France. »

Le style, rempli de réminiscences universitaires et de périphrases prétentieuses, rappelle à la fois *l'Écolier limousin* et *les Précieuses ridicules;* et pourtant, à travers ce jargon, on sent l'intérêt et l'émotion d'une impression personnelle. Ainsi la première vue d'Alger, cette

Ponéropolis, ou ville des méchants, comme il l'appelle, lui inspire une description dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude. Lorsqu'il raconte la chasse donnée par la caravelle turque au navire qui le portait, la démoralisation de l'équipage, la préoccupation de chacun pour cacher ses objets les plus précieux, les terreurs et les violences de l'abordage, tous ces détails d'une scène qui se renouvelait alors si fréquemment pour les voyageurs de la Méditerranée, sont peints d'une manière à la fois bizarre et saisissante : «Quelques-uns, dit-il, avalèrent des pistoles, écus d'or, et «autres pièces de monnoie qui plus facilement se plient et se bos- «sellent. Enfin la chrysophagie fut si commune, que, nonobstant «l'abondance confuse d'un chagrin désespéré qui assiégeoit toutes «les facultés de mon âme, et principalement ma mémoire, il me «souvint, pour me consoler, de l'hémistiche : *Auri sacra fames*, etc.»

Et plus loin : «Je jettay bien vite une partie de nos hardes et «toutes mes lettres par les sabords, aimant mieux faire l'Océan «héritier *ab intestat* que d'en instituer les corsaires par don entre- «vifs.»

Enfin le moment critique est arrivé. «Ces écumeurs montent à «notre bord, crient, errent, cherchent çà et là sur le tillac, entre «deux fonds et à fond de cale : les coffres se rompent à coups de «hache, et l'on prend les mieux minés à la gorge... Une partie «des malheureux provides s'étoit retirée entre les deux ponts, espé- «rant par la retraite ménager mieux ce qu'ils croyoient leur rester «de vie et penser à celle dont la durée n'a pour borne que l'éter- «nité; mais la promptitude des affamés de butin en attrapa plu- «sieurs dans l'intervalle du latitement confus. A mon égard, aper- «cevant un grand Maure, le bras retroussé jusqu'au coude, tenant «le sabre en main large de quatre doigts, s'approcher, je restai sans «parole ; et la laideur de ce charbon animé de deux pillules «d'ivoire, hideusement se mouvant, avec la lueur pirouettante d'un «court, large et brillant fer, m'effraya bien davantage que ne le fut «le premier des humains à l'aspect de l'épée flamboyante du portier «du Paradis terrestre.»

L'article de M. Devoulx, *Un exploit des Algériens en 1802*, nous montre où en était, au commencement du XIX^e siècle, cette puissance que nous venons de voir imprimer la terreur au siècle de Richelieu et de Louis XIV. La marine algérienne se composait alors d'une trentaine de navires, dont trois frégates de 44 canons, et quelques

Digitized by Google

corvettes et gros bricks. Elle comptait plusieurs capitaines hardis et heureux, parmi lesquels il faut citer en première ligne le raïs Hamidou, que ses succès firent parvenir au grade de koptan ou amiral de la flotte. L'exploit dont il s'agit, et qui jeta un dernier éclat sur la marine algérienne, fut la prise, après un court combat, par la frégate du raïs Hamidou, d'une frégate portugaise d'égale force. Indépendamment de ceux qui succombèrent dans la lutte, 282 prisonniers restèrent entre les mains des forbans, et les vainqueurs se partagèrent une somme de 103.590 francs. Cet événement eut lieu le 8 mai 1802 et fit grande sensation à Alger. La frégate prise par le raïs Hamidou, dit M. Devoulx, fit honorablement et avantageusement partie de la flotte d'Alger, sous le nom d'*El Portekisa* (la Portugaise), et fut incendiée en 1816 par l'expédition anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth.

Le jour de la justice approchait : à ce premier châtiment infligé par l'Angleterre devait bientôt succéder le dernier coup porté par la France aux corsaires d'Alger, que les nations civilisées avaient tolérés trop longtemps. C'est à cette période que se rattache l'épisode raconté par M. Berbrugger sous ce titre : *Les consuls d'Alger pendant la conquête de 1830*. On y voit l'attitude prise par les représentants des divers états en présence du triomphe imminent des armes françaises, et l'on remarque l'abstention du consul général d'Angleterre lors de la délibération prise par eux en cette circonstance, et dont le texte officiel, rédigé en français, se trouve ici reproduit.

Les actes des martyrs chrétiens en Afrique, Marcellus, Cassianus et Maximilien nous reportent bien loin en arrière, à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Traduits par M. Berbrugger des *Acta primorum martyrum* de dom Ruinart, ils lui servent à expliquer la *Situation religieuse et politique de la Mauritanie* lors de la révolte berbère de 298. La légende du centurion Marcellus nous montre un romain gradé qui, après de longues années de service, répudie publiquement et avec éclat les insignes et l'exercice de sa profession, parce qu'il s'y mêlait des actes d'idolâtrie envers l'empereur, qui répugnaient à sa conscience de chrétien. Dans l'acte du martyr de Théveste, Maximilien, nous voyons encore un jeune chrétien qui ne veut pas même se laisser incorporer. En vain le proconsul adjure le père, qui avait accompagné son fils au forum, de lui donner de sages conseils. — «Il sait ce qu'il a à faire,» répond stoïquement celui-ci; et le jeune enthousiaste se tournant vers lui : «Donne à

Digitized by Google

« ce garde, lui dit-il, l'habit neuf que tu m'avais préparé pour la « milice; » et, riant, il marche au supplice. De pareils dévouements, dont il serait aisé de multiplier les exemples, quelque part que l'on veuille faire à l'imagination des hagiographes, paraissent à M. Berbrugger ne laisser aucun doute sur la nature et la gravité des éléments de dissolution que le christianisme introduisait dans l'Empire, en agissant non-seulement sur la population romaine, mais aussi et surtout sur les indigènes, comme le constatent les noms des premières victimes inscrites au martyrologe africain, et en créant ainsi l'une des principales causes de désaffection qui amenèrent la grande révolte de l'an 298.

M. O. Maccarthy nous fait remonter plus haut encore par son *Étude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César*. C'est le début d'un grand travail intitulé *Commentaire général de la guerre d'Afrique*, et dans lequel le récit du grand capitaine ou de ses lieutenants est critiqué et commenté à l'aide de tout ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs à Hirtius. Au moment où les *Commentaires sur la guerre des Gaules* devenaient chez nous l'objet d'une enquête si approfondie, il était naturel que la guerre d'Afrique provoquât, de l'autre côté de la Méditerranée, de la part de nos officiers et de nos savants, une étude analogue. M. Maccarthy, dans les extraits qui sont sous nos yeux, s'est attaché surtout à déterminer la valeur des synonymies géographiques que les écrivains militaires et les voyageurs ont proposées. Du reste, l'ensemble de son travail, présenté à l'empereur Napoléon III, lors de son dernier voyage en Algérie, a valu à M. Maccarthy une distinction d'autant plus flatteuse qu'elle n'émanait pas seulement de la haute faveur du souverain, mais de l'approbation éclairée d'un juge compétent.

Les explorations de la Société algérienne se sont étendues dans l'espace comme dans le temps, et ses travaux éclairent l'histoire et la géographie non-seulement des diverses provinces, villes et localités de l'Algérie, mais encore de la totalité des États barbaresques. C'est ainsi que M. Tauxier, dont le nom reviendra plus tard dans ce compte rendu, a tenté de reconstruire l'*Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*. MM. Federmann et Aucapitaine, dans leurs *Notices sur l'histoire et l'administration du beylick de Titeri*, ont donné la liste chronologique des beys qui gouvernèrent le Titeri et le Sabaou pendant une période de 227 ans. Elle est close par

Digitized by Google

Moustapha Bou-Mezrag qui prit part avec son contingent au combat de Staoueli, et qui plus tard fit sa soumission au maréchal Clauzel. Enfin l'infatigable M. Berbrugger, bien qu'occupé avec M. Maccarthy d'une mission importante qui l'a retenu pendant sept mois loin d'Alger pour le déblai et le sondage du monument si connu sous le nom de *Tombeau de la chrétienne*, a trouvé le temps de tracer, d'après Diego Suares Montanes, une relation des événements dont Mers-el-Kebir a été le théâtre à la fin du XVe siècle et dans la première décade du XVIe. Le même auteur espagnol lui a fourni, dans un fragment malheureusement incomplet, mais auquel il a suppléé en puisant à d'autres sources, un récit de la *Conquête d'Oran par les Espagnols en 1509*, qui suivit de près celle de Mers-el-Kebir.

L'étude des races, si importante au point de vue historique et politique, est représentée, dans les volumes qui nous occupent, par une *Notice* de M. Arnaud, interprète militaire, *sur les Saharis, les Oulad ben Alya, les Oulad Naïle, et sur l'origine des tribus Cheurfa*. Un écrivain appartenant également à l'utile classe des interprètes, M. Féraud, rapprochant d'un passage de l'*Histoire de Barbarie* par le P. Dan le fragment d'un manuscrit indigène inédit, en a tiré l'éclaircissement d'un point d'histoire locale assez obscur, l'*Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine*, dont il fixe la date jusqu'ici controversée. M. Berbrugger y a ajouté des *Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri*, le grand chef saharien, événement qui nous intéresse à un double titre, «car, dit l'annotateur, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, il révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de «la province orientale et nos compatriotes du Bastion de France.» On appelait de ce nom un fort bâti en 1560 par deux négociants de Marseille entre Bône et la Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail.

M. Ch. Tissot, consul à Jassy, poursuivant, malgré la distance, des études commencées alors qu'il était élève-consul à Tunis, envoie à la *Revue africaine* un mémoire *sur la géographie comparée du golfe de Carthage*. Il y discute avec sagacité des textes grecs que malheureusement la *Revue* est obligée d'imprimer en lettres ordinaires, Alger ne possédant pas de caractères typographiques grecs. N'est-il pas fâcheux que notre colonie, qui s'honore d'avoir suscité tant de travaux épigraphiques et archéologiques, en soit réduite à répéter,

Digitized by Google

avec une variante il est vrai, ce qu'on disait dans les siècles d'ignorance : *Græcum est, typis non mandatur !*

M. Berbrugger, dont le nom est comme l'*alpha* et l'*omega* de ce compte rendu, grâce à la variété de ses aptitudes et à l'activité de sa collaboration, a donné sous ce titre, *Une lettre inédite de l'empereur du Maroc*, non-seulement le texte d'un document important qu'on ne connaissait que par des extraits, mais encore des détails intéressants sur l'expédition des Portugais en 1578 et sur la fameuse journée d'El-Kassar qui vit combattre et mourir trois rois : Moula Mohammed, Abd-el-Malek et don Sébastien.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.

Xe et XIe volumes. Constantine, 1866 et 1867. 2 vol. in-8°.

Vous me permettrez de ne pas séparer la *Revue africaine* de la *Société archéologique de Constantine*. Seulement j'aurai moins à dire sur celle-ci, où le caractère spécial que son titre annonce est encore plus prononcé que dans la première. Du reste, en inaugurant une nouvelle série avec son onzième volume, elle annonce que, ses ressources s'étant accrues, elle s'efforcera de donner à ses *Mémoires et Notices* une plus grande variété, et que dans ce but elle y fera place aux documents intéressant l'histoire et la linguistique des races et des choses du pays.

L'un des premiers travaux de ce genre qui se présente à nous est celui de M. Tauxier, sous-lieutenant au 74e de ligne, *Sur la détermination et le sens de plusieurs mots de l'ancienne langue numide*. Pour découvrir de quelle langue sémitique cet idiome se rapproche le plus, M. Tauxier se propose d'étudier la composition des noms de villes et de peuplades d'Afrique conservés par les géographes, les itinéraires et les procès-verbaux des conciles, de déterminer les radicaux de ces noms, et de les comparer aux mots des dictionnaires chaldaïques, hébreux, hymiarites, éthiopiens, arabes, touaregs et kabiles, afin d'en retrouver la signification. « Cette étude, « dit-il, exige malheureusement une réunion de documents telle

Digitized by Google

« qu'on ne peut la trouver que dans les bibliothèques des grandes « villes. Venant d'Afrique, en garnison au camp de Châlons, je « suis obligé de différer mes recherches; j'ai pensé cependant que « vous voudrez bien accueillir, comme spécimen des découvertes que « l'on peut faire dans cette voie, les minces résultats que j'ai pu « obtenir jusqu'ici. » Nous avons cité ce passage, parce que, en même temps qu'il fait honneur à M. Tauxier, il montre bien ce que méritent de respect et d'indulgence ces modestes et laborieux collaborateurs obligés comme lui de se partager entre leurs devoirs professionnels et leurs études de prédilection.

M. Ab. Cahen, rabbin consistorial de la province de Constantine, dans sa *Lettre sur les Juifs de l'Algérie et de Tuggurt*, explique les causes de la haine que ses coreligionnaires montrèrent contre les Espagnols, lors de l'expédition du comte O'Reilly en 1775. Descendant pour la plupart des Israélites chassés d'Espagne à la fin du XIV^e siècle, persécutés par les Espagnols à Oran, à Bougie, à Tunis, ils n'avaient guère plus à se louer de la civilisation chrétienne que de la barbarie musulmane. Aussi célèbrent-ils encore aujourd'hui, les 9 et 10 juillet, un anniversaire institué par eux à la suite des expéditions malheureuses de 1542 et de 1775. M. Cahen, poursuivant ces études dont il élargit le cadre, nous présente, dans le volume suivant et sous ce titre, *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale*, un mémoire étendu où il établit l'origine des Israélites du pays, parle du rôle qu'ils ont joué et traite de leurs mœurs et coutumes.

L'*Histoire de Constantine sous la domination turque*, par M. Vayssettes, 1517-1837, est l'achèvement d'une ébauche que nous avons eu occasion de signaler précédemment dans la *Revue africaine*. Ce qui a été publié alors n'embrassait qu'une période de trois quarts de siècle environ, tandis que le travail entier sera l'histoire de plus de trois siècles. La première partie, insérée dans le onzième volume du *Recueil des Mémoires de Constantine*, contient l'historique de 1514 à 1648, outre des considérations générales sur l'organisation gouvernementale des Turcs.

La *Notice* de M. Féraud *sur le palais de Constantine* est à la fois une étude archéologique et une page d'histoire moderne. On y lit de curieux détails sur l'architecture arabe et sur le dernier bey de Constantine, El-Hadj Ahmed, ses femmes, ses cruautés, ses exactions. Dans l'auteur de cet article, secrétaire de la Société archéolo-

Digitized by Google

gique, nous aimons à retrouver un nom plusieurs fois signalé par nous, celui d'un des plus laborieux collaborateurs des deux sociétés savantes algériennes, dont les travaux lui ont valu récemment le titre honorable et bien mérité de correspondant du ministère de l'instruction publique. Malheureusement cette Société de Constantine a perdu en M. de Contencin, colonel du génie, maire de la ville, un excellent président, dont M. Toustain du Manoir, préfet du département, a retracé l'honorable carrière dans le discours prononcé lors de ses obsèques, le 11 avril 1867. C'était un modèle accompli de ces existences noblement partagées entre la plume et l'épée, telles que notre colonie d'Afrique nous en a déjà offert un si grand nombre d'exemples à tous les degrés de la hiérarchie.

Si nous avions besoin de justifier l'étendue donnée par nous à cette double analyse, nous vous rappellerions que, de toutes les Sociétés savantes sur lesquelles s'étend la sollicitude du Comité, il n'en est pas qui aient plus besoin d'encouragements que ces foyers lointains de science et d'études, où les moindres marques d'attention de votre part sont attendues avec empressement, accueillies avec reconnaissance. Ainsi le *Recueil de la Société de Constantine*, dans l'avant-propos de son dixième volume, n'a pas manqué de rappeler le compte rendu bienveillant que notre collègue, M. de Maslatrie, lui avait précédemment consacré. La *Revue africaine* a fait plus encore : elle a cru devoir reproduire *in extenso*, dans son volume de l'année 1866, le rapport que nous avions fait sur ses travaux à votre séance du 18 décembre précédent, et qui, à défaut d'autre titre, se recommandait à ses yeux par le témoignage de vos sympathies et la sanction de votre autorité.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tomes I et II, 1866-1867.

L'année 1866 a vu se former, à Valence, une nouvelle Société savante sous le titre de *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*.

L'article Ier de son règlement indique le but qu'elle se propose

Digitized by Google

d'atteindre : « Propager le goût des études archéologiques, statis-« tiques et historiques.... Sauvegarder les débris légués par les « siècles passés, recueillir les chartes, les coutumes, les traditions, « les chroniques, les légendes, les inscriptions, les chants populaires « qui se rattachent à l'histoire locale, et réunir ainsi les éléments « nécessaires pour composer l'histoire des villes, des localités et des « hommes qui ont joué un rôle dans la contrée. »

Les deux premiers volumes que vous m'avez chargé d'examiner prouvent que les honorables membres de cette Société veulent rester fidèles à ce programme : tous les mémoires qui y sont insérés se rapportent bien au Dauphiné, à son histoire, à ses antiquités, à ses coutumes, et l'on ne saurait trop approuver les Sociétés savantes de province d'accomplir ainsi la tâche qu'elles se sont imposée; car les hommes érudits qui en font partie, vivant sur les lieux, fouillant les archives de leurs villes, ayant constamment sous les yeux les sites et les monuments qu'ils étudient, sont placés mieux que personne pour parler de ce qu'ils voient, de ce qu'ils touchent, et pour le faire connaître au dehors. Il est vrai qu'à côté de cette bonne situation peuvent surgir quelques inconvénients. On est souvent enclin à exagérer l'importance des plus petits faits ou des plus minces débris : on fait précéder la plus simple notice d'introduction ou de préfaces, tout comme s'il s'agissait d'un de ces événements qui changent la face des empires, ou d'un de ces monuments qui s'imposent à l'admiration du monde entier. De là, des disparates choquantes entre ces prolégomènes tapageurs et la partie vraiment substantielle d'un mémoire; de là aussi certaines formes de langage, certaines allures de style, que, dans son enthousiasme local, l'auteur emploie de très-bonne foi, mais que l'étranger ne saurait goûter beaucoup; par exemple, lorsque, en parlant de la difficulté qu'on éprouve à reconstituer l'histoire d'une modeste bourgade, on se compare à une abeille et qu'on dit : « L'indulgence du lecteur « semble devoir être acquise à l'abeille téméraire qui n'apporte à la « ruche de l'histoire que le nectar de quelques fleurs écloses au « désert du passé. » Il y a là un danger réel qu'il importe de signaler pour en empêcher le retour.

Ceci dit, je me hâte de vous soumettre l'analyse rapide des divers mémoires publiés par la Société de la Drôme, en 1866 et en 1867.

Le premier, dans l'ordre des insertions, est une *Étude sur les*

Dauphins de la première race, par M. de Pisançon. Après avoir indiqué les raisons pour lesquelles il ne considère pas ces Dauphins comme une suite de la maison de Bourgogne, l'auteur déclare qu'il laisse de côté tous les Guigues qui apparaissent dès Charlemagne, et s'empresse d'arriver à l'année 912, qui paraît être l'époque de leur émancipation et où l'un d'eux s'intitule *comte par la grâce de Dieu*. Ce n'est pourtant que beaucoup plus tard que les comtes d'Albon ont pris le titre de Dauphin, et Guigues VI, mort en 1148, est le premier qui s'en soit paré.

M. de Pisançon n'a poussé son *Étude* que jusqu'à Guigues VII, mort vers 1162, et dont la fille Béatrix, la dernière de sa branche, ayant épousé d'abord Taillefer, fils du comte de Toulouse, et ensuite Hugues, duc de Bourgogne, fit entrer dans une famille nouvelle les titres et les états de ses ancêtres.

Cette partie des annales dauphinoises est fort obscure, et M. de Pisançon avoue qu'il n'a pu dire rien de bien neuf sur un pareil sujet; mais il espère que son travail, s'il ne perce pas le voile dont est couverte l'histoire des premiers souverains du Dauphiné, pourra du moins être utile à ceux qui viendront après lui, et faciliter leurs recherches.

M. Anatole de Gallier a publié une Notice sur Hector de Maniquet, seigneur du Fayet.

Ce petit gentilhomme était entré fort avant dans la confiance du roi Charles IX, et c'est au château du Fayet, en Dauphiné, que Marie Touchet fit ses secondes couches, et mit au monde, le 28 août 1573, Charles, bâtard de Valois, appelé plus tard comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais le fait le plus important de la vie de Maniquet est la mission secrète dont il fut chargé auprès de l'électeur Palatin, de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Charles IX voulait se ménager l'alliance de ces princes protestants, et surtout expliquer à leurs yeux, en la réduisant à ses véritables proportions, la sédition qui avait éclaté à Paris après l'enlèvement de la croix de Gastines.

Les instructions données à Maniquet et le rapport qui en fut la suite ont été conservés au château du Fayet, et c'est le petit-fils de l'un des propriétaires successifs de ce manoir qui les a communiqués à l'éditeur. Le texte des instructions, datées d'Amboise le 7 janvier 1572, est complet : celui du rapport de Maniquet ne l'est mal-

Digitized by Google

heureusement pas; mais, en somme, ces deux pièces ne sont pas sans intérêt, et il faut savoir gré à M. de Gallier de les avoir mises en lumière.

M. de Gallier a, en outre, entrepris un *Essai historique sur la baronnie de Clérieu*, l'un des fiefs les plus importants du Dauphiné. Cet essai, dont les développements sont relativement considérables, n'est pas encore terminé.

Il en est de même de la Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans, à laquelle M. Lacroix a déjà consacré cinq articles.

Saint-Paul est aujourd'hui une simple station du chemin de fer de Valence à Grenoble. M. Lacroix pense que c'est dans ses environs qu'on doit chercher et trouver l'emplacement de l'antique cité de Ventia; mais ce qui est certain, c'est, que Saint-Paul a été le siége d'une commanderie fondée, au XII[e] siècle, par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et qui a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. L'histoire de cette commanderie, qui relevait de la langue d'Auvergne, est, en quelque sorte, l'histoire de la ville elle-même.

M. Lacroix, qui est archiviste du département de la Drôme, paraît être un travailleur infatigable et l'un des membres les plus actifs de la Société nouvelle. C'est lui qui rédige la chronique du Bulletin, dans lequel il a, en outre, publié un article nécrologique sur le docteur Long, un article de statistique sur le prix du pain, une prosopopée funèbre composée en latin par un franciscain de Romans en l'honneur de Jean de Lacroix, mort en 1619, et qui fut successivement magistrat, intendant d'armée, surintendant des finances en Dauphiné, ambassadeur en Savoie et évêque de Grenoble; et enfin la première partie du *Journal du siége de la Mure par le duc de Mayenne en 1580*, journal composé par un témoin oculaire, Guillaume du Rivail, seigneur de Blagnieu, et dont le manuscrit autographe est aujourd'hui en la possession de M. le marquis de Sieyes.

Par où Annibal a-t-il franchi les Alpes? Est-ce par le grand ou par le petit Saint-Bernard? par le mont Genèvre ou par le mont Cenis? quel chemin a-t-il pris pour se rendre au point culminant? Ces questions, si souvent débattues, M. Guilleminet a cherché à les résoudre dans un mémoire ayant pour titre : *Passage des Alpes par Annibal.* En s'autorisant du récit de Tite-Live, et en donnant à

Digitized by Google

un passage de Polybe une interprétation nouvelle, l'auteur croit pouvoir affirmer que, après avoir apaisé la querelle des Allobroges, Annibal a marché vers la haute Durance, en traversant obliquement le département de la Drôme, et qu'il est descendu chez les Tauriniens par le mont Genèvre.

M. Vallentin a publié une relation, qui paraît officielle, de l'*Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac*, évêque de cette ville en 1734.

Trois évêques du nom de Cosnac ont successivement occupé le siége de Die. Celui dont il s'agit ici est Daniel Joseph, petit-neveu de Daniel, l'auteur des mémoires publiés en 1852 par la Société de l'histoire de France.

Après avoir été détrôné et transporté en Europe, l'empereur Zizim séjourna à Gênes, à Saint-Jean-de-Maurienne, à Chambéry et à Rumilly. L'historien arabe Sead-Eddin affirme que de Rumilly le prince ottoman fut transféré à *Pouyat en Delphinat*. Où placer ce Pouyat? M. Robin donne de bonnes raisons pour faire reconnaître cette localité dans *Poët-Laval* ou *Pouy-Laval* comme on l'appelle encore dans le langage du pays.

Dans un autre mémoire, M. Robin rend compte des recherches qu'il a faites sur l'origine et la famille d'Étienne de Vesc (de Vaesco et non de Vers, ainsi que l'écrit Philippe de Commines), qui joua un rôle politique très-important sous le roi Charles VIII.

Ce mémoire reporte l'existence d'Étienne de Vesc à la dernière moitié du XIVe siècle. Ce n'est là, sans doute, qu'une faute d'impression, et l'auteur a voulu certainement écrire *XVe siècle.*

M. Giraud a donné l'analyse d'une procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles, suivie en 1547 sur l'ordre du vice-légat d'Avignon, et dont les pièces tirées des archives de Romans sont aujourd'hui déposées aux archives de la préfecture de la Drôme.

Ces sortes de procès ne sont pas rares au moyen âge, et déjà M. Desnoyers et moi-même avons eu à rendre compte de diverses communications se rattachant à des sujets pareils.

M. Dupré de Loire a commencé des recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence. Son travail porte seulement sur ceux de ces établissements qui ont un caractère public et

Digitized by Google

officiel, c'est-à-dire l'hôpital, dont la fondation ne remonte qu'au XVII^e^ siècle, et le bureau de bienfaisance, dont l'existence légale est encore plus récente.

On doit à M. Ulysse Chevalier trois notices historiques, l'une sur le pont, l'autre sur le couvent des Capucins, et la troisième sur le couvent des Cordeliers de la ville de Romans.

Le pont, qui se trouve mentionné pour la première fois dans un acte du XI^e^ siècle, fut souvent emporté par les débordements de l'Isère, ou détruit pendant les guerres du moyen âge; sacrifié une dernière fois en 1814, par mesure stratégique, il a été reconstruit sous le règne de Napoléon III.

Les Capucins furent appelés à Romans en 1609, et leur couvent fut bâti sur l'emplacement de la citadelle qu'on venait de démolir. Cet édifice était modeste, comme il convient à un ordre mendiant, et son histoire est peu accidentée; mais M. Ulysse Chevalier se plaît à constater que ceux qui l'habitaient ont laissé chez les Romanais un souvenir plein d'estime.

Le couvent des Cordeliers, fondé au XIII^e^ siècle, était le plus ancien et le plus important des monastères de Romans. Résidence habituelle des Dauphins, des prélats, des gouverneurs et de tous les grands personnages qui séjournaient ou passaient à Romans, siége ordinaire des États de la province et de nombreuses confréries, lieu de sépulture pour les nobles ou les notables de la contrée, il a joué un rôle actif dans l'histoire de la ville.

La notice que lui consacre M. Ulysse Chevalier pousse le récit des événements jusqu'au XVI^e^ siècle et sera continuée : comme les deux premières, elle est bien conçue, bien rédigée et marche droit au but.

Je voudrais pouvoir en dire autant des *Études historiques sur l'abbaye de Bodon*, commencées par M. l'abbé Isnard.

Ces études sont sans doute consciencieusement faites et écrites dans un grand sentiment religieux; mais, à mon avis, on y rencontre trop de légendes et pas assez de critique historique; leur allure est lente, et les cinq articles dont elles se composent ne conduisent le lecteur que jusqu'à l'époque de Charles Martel.

M. Fayard, conseiller à la cour impériale de Lyon, a composé un

ouvrage encore inédit sur les juridictions lyonnaises, et de cet ouvrage on a détaché un fragment, dans lequel l'auteur nous fait connaître les commencements, les vicissitudes et la juridiction de la douane de Lyon et de Valence.

Louis XI, voulant attirer à Lyon des ouvriers d'Italie, pour apprendre aux Français le tissage des draps d'or, d'argent et de soie, et assurer à ces ouvriers divers avantages, et notamment une prime de 10 livres par chaque apprenti qu'ils formeraient, établit un impôt de 5 p. o/o sur toutes les étoffes d'or, d'argent ou de soie, sur l'argent filé et sur les soies torses ou filées qui entraient dans le royaume et dans le Dauphiné.

Cet impôt, d'abord tout spécial et très-limité, ne tarda pas à dévier, à progresser, et s'étendit enfin, sous le nom de *douane*, à toutes les marchandises, denrées et bestiaux qui remontaient, descendaient ou traversaient le Rhône, depuis l'Ardèche jusqu'aux Roches et depuis Saint-Genis jusqu'à Lyon : il frappa également les marchandises expédiées à Lyon du Levant, d'Italie, d'Espagne, du Languedoc, etc., et, malgré les plaintes et les réclamations incessantes du commerce lyonnais, malgré les arrêts du parlement de Grenoble, subsista jusqu'à ce que la loi des 30 octobre-3 novembre 1790 eût décrété l'abolition de toutes les douanes particulières et intérieures.

Les fermiers avaient su donner à cette douane une extension excessive, et, à force de combinaisons fiscales, étaient parvenus à faire payer deux et trois fois les droits à la même marchandise, avant même qu'elle eût été dénaturée ou transformée; mais, de leur côté, les producteurs s'ingéniaient de leur mieux pour se soustraire à un pareil régime, et Forbonnais nous apprend que le clergé de Vienne, à qui on voulait faire payer les droits de douane pour les vignes qu'il possédait au territoire de Sainte-Colombe, alla processionnellement chercher la vendange, et la fit entrer librement dans la ville sous le couvert de la croix et de la bannière.

Chacun sait que, pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne, Louis XIV fit adresser une série de questions aux intendants des provinces. Étienne Jean Bouchu, celui-là même dont Saint-Simon a tracé le portrait, était alors intendant du Dauphiné, et c'est lui qui rédigea le mémoire en réponse. Ce mémoire, qui fait partie des collections de la Bibliothèque impériale, mais dont il existe une

Digitized by Google

copie à la bibliothèque de la ville de Valence, M. Brun-Durand en a commencé la publication sous ce titre : *État du Dauphiné en 1698*.

Publier un texte moderne est chose, en général, facile; mais, quand à ce texte on ajoute des notes nombreuses, claires, substantielles, qui développent, expliquent ou rectifient les assertions de l'auteur, on fait œuvre méritoire, et c'est ce que fait M. Brun-Durand.

M. l'abbé Chevalier a entrepris un travail considérable sur la topographie ecclésiastique du Dauphiné. Quelques indications rapides sur la formation et l'étendue de la Viennoise (Viennensis provincia) servent d'introduction à son travail, et aussitôt il entame la publication d'un pouillé des bénéfices du diocèse de Vienne en 1523, conservé aux archives de la préfecture de la Drôme.

« Notre travail, dit M. l'abbé Chevalier, se compose de deux parties « distinctes : la première consiste dans la reproduction du pouillé... « nous la donnons dans toute son ingénuité.... nous avons ajouté « des numéros d'ordre à chaque bénéfice, et mis entre parenthèses « des chiffres de renvoi au pouillé moderne, qui en donne la syno- « nymie. Dans la seconde partie, nous avons réuni d'une manière « méthodique les indications principales sur la situation des mêmes « bénéfices à la fin du XVIII[e] siècle.... nous regrettons que la dispo- « sition typographique du *Bulletin* ne nous ait pas permis de dresser « ce tableau statistique ecclésiastique des trois derniers siècles d'une « manière plus saisissante.... »

Je le regrette avec lui, car il faut quelque temps à l'œil et à l'esprit du lecteur pour s'habituer aux lettres numérales, aux chiffres divers et aux renvois qui sont la conséquence de la disposition typographique adoptée par la commission du Bulletin, mais cette imperfection matérielle n'ôte rien au mérite essentiel de l'œuvre, et il faut louer sans restriction le travail de M. l'abbé Chevalier.

Les notices et mémoires que je viens d'énumérer ne constituent pas seuls le bagage de la Société départementale de la Drôme : elle a en outre publié, dans ses deux premiers volumes, bon nombre de dissertations qui ressortissent soit à la section d'archéologie, soit à la section des sciences, et dont je n'ai pas eu à m'occuper; mais, par ce que je viens de dire, il est facile de voir que ses membres sont des hommes laborieux, animés du désir de bien faire, faisant souvent bien, et témoignant ainsi d'une forte vitalité.

Digitized by Google

J'insiste sur ce dernier point, parce que la *Société départementale de la Drôme* n'est pas la première qui ait été établie à Valence. Déjà, en 1784, ainsi que cela résulte d'une notice de M. de Colonjon, une *Société académique et patriotique* (tout le monde était ou se disait patriote à cette époque) s'était fondée dans cette ville; mais, malgré son patriotisme, elle produisit peu ou rien, et mourut jeune. Souhaitons donc à la nouvelle Société une existence plus longue que celle de son aînée, et encourageons, autant qu'il est en nous, les premiers pas qu'elle fait dans la carrière où elle s'est engagée.

Lascoux,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1867. Amiens, 1 vol. in-8°, complément du tome VII de la collection [1].

Cette partie du Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ne contient qu'un très-petit nombre de notices pouvant intéresser les études historiques.

Un article de M. Lefèvre-Marchand (p. 360 à 363), concernant un bloc de grès dit *le grès de Saint-Martin*, à Assevillers, commune du canton de Chaulnes, serait plutôt du ressort de la section d'archéologie, si l'auteur n'avait particulièrement insisté sur la tradition, sur les coutumes populaires et sur l'espèce de vénération dont ce grès est encore l'objet. Voici en quels termes M. Lefèvre rapporte cette légende, recueillie de la bouche d'anciens habitants du pays :

« Lorsque saint Martin vint dans nos contrées, il passa par ce chemin. Son cheval ayant soif, il le fit boire dans l'espèce d'auge toujours pleine d'eau pluviale que l'on remarque dans ce grès et qui, bien antérieurement à la venue du saint, avait servi à un usage inconnu du culte de nos pères; par cette action, saint Martin fit voir à nos ancêtres que le respect qu'ils professaient pour cette pierre n'était qu'une pure idolâtrie. Depuis cette époque, la coutume s'est conservée presque jusqu'à nos jours d'y mener les che-

[1] Voir, pour les *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, des années 1859 à 1866, l'analyse que j'en ai donnée précédemment au Comité, et qui a été imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de février-mars 1868, p. 133 à 150.

Digitized by Google

vaux du village quand ils étaient atteints de *tranchées* ou coliques intestinales... Arrivé là, on faisait faire au cheval malade trois fois le tour du grès et boire quelques gorgées de l'eau du bassin; après cette visite, l'animal guérissait, grâce à la vertu que cette eau doit à saint Martin : cure merveilleuse qu'attribuaient plutôt ceux qui n'y ajoutaient aucune foi à la promenade que le cheval avait faite.»

Sur la même pierre, de chaque côté du bassin, on voit deux cavités allongées qui paraissent à l'auteur de cette note conserver la trace du polissage des silex, armes et instruments des temps antéhistoriques. Cette explication est confirmée (p. 442) par un autre membre de la Société, M. Vallois, qui a aussi visité ce rustique monument. On connaît plusieurs autres exemples de ces blocs de grès paraissant avoir servi à polir les instruments de pierre, et auxquels se rattachent, comme à celui-ci et à un grès du même pays, dit *pierre de Sainte-Radegonde*, à Mesnil-Bruntel, des traditions et une vénération populaire qui en indiquent peut-être l'antique destination religieuse. M. Lefèvre invoque à l'appui de l'origine celtique de ces monuments des étymologies très-incertaines, et il cite comme preuves des sacrifices dont ils auraient été le théâtre des passages de César dont l'application aux monuments qu'on nommait jadis celtiques et druidiques a perdu tout crédit. Mais il est toujours intéressant de recueillir les traditions et les dénominations populaires qui s'y rattachent, et qui, tout en étant d'origine païenne, ont été modifiées par le christianisme, qui sanctifiait les lieux vénérés par les païens en les appropriant au nouveau culte. Le nom et la mémoire de saint Martin, l'ardent et dévoué missionnaire de l'Évangile dans les Gaules, occupe une très-grande place dans ces traditions, qui sont, avec les fouilles, une des sources d'indications les moins incertaines sur l'origine et la destination de ces monuments.

Un autre membre de la Société des antiquaires de Picardie, M. Pouy, a fait connaître succinctement (p. 364 à 366) quelques *Thèses historiées* dont il rappelle l'usage au XVII^e et au XVIII^e siècle. Je puis ajouter quelques détails à ceux donnés par M. Pouy, possédant moi-même plusieurs de ces thèses, et ayant fait plusieurs recherches sur ce sujet.

Ces thèses de théologie, de philosophie, de jurisprudence et de médecine de l'Université de Paris étaient ornées de belles gravures

Digitized by Google

ou même beaucoup plus rarement de dessins originaux et de riches encadrements représentant des figures allégoriques; elles étaient ordinairement d'un très-grand format in-folio. Les dessins dont elles donnaient la reproduction étaient souvent des gravures de tableaux de grands peintres; plusieurs des plus belles de ces gravures étaient l'œuvre de G. Edelinck et de Nanteuil. On en connaît avec des dessins gravés des tableaux du Poussin, de Lesueur, de Sébastien Bourdon, de Le Brun, de Simon Vouët, de P. Mignard, de Philippe de Champagne, de J. Le Pautre et d'autres artistes célèbres. Quelquefois aussi les gravures de ces thèses représentaient les portraits du roi (j'en connais plus de vingt avec le portrait de Louis XIV en pied ou en buste ou à cheval, entouré de figures allégoriques les plus riches et les plus variées) ou de quelque puissant ministre (Mazarin, Colbert, Le Tellier, etc.), ou de quelque savant ou littérateur célèbre (une thèse de la bibliothèque Sainte-Geneviève représente le portrait de Descartes); on y voit aussi figurer le saint patron du candidat, ou quelque membre illustre de sa famille. Quand ces thèses étaient manuscrites, ce qui était beaucoup plus rare, elles étaient sur parchemin, sur vélin ou sur satin (la bibliothèque de la Sorbonne en possède une sur satin); elles étaient alors ornées d'encadrements à la gouache et de lettres capitales dorées; les noms des récipiendaires et ceux des examinateurs étaient aussi parfois plus ornés. Molière a fait allusion à ces thèses historiées dans le *Malade imaginaire*, lorsqu'il fait dire à Toinette : « Donnez, donnez, « la thèse est toujours bonne à prendre pour l'image, elle servira à « parer notre chambre. » Le luxe de ces thèses était devenu pour les candidats un tel sujet de dépenses, que, dès le commencement du XVIII^e^ siècle, l'Université en prohibait l'usage[1], mais, comme on va le voir, sans succès, car il s'est continué jusqu'à la Révolution.

M. Pouy décrit quelques-unes de ces thèses dont les dessins étaient dus à deux graveurs d'Abbeville du XVII^e^ siècle, Mellan et de Poilly. Celui-ci est auteur de nombreux sujets gravés pour les thèses de récipiendaires picards, parmi lesquels on remarque un saint François en prière. Plusieurs graveurs et marchands d'images, tenant boutique dans la rue Saint-Jacques, entre autres Jean-François Cars, à l'enseigne du nom de *Jésus;* Vallet, *Au buste de Louis XIV;*

[1] M. Jourdain, dans son excellente *Histoire de l'Université de Paris*, t. IX, a publié le texte d'un de ces décrets prohibitifs.

Digitized by Google

Gautret, *A l'image de Saint-Maur*, étaient connus pour la vente de thèses historiées. M. Pouy a fait don à la Société d'Amiens d'une des thèses de cet artiste, figurant la scène de la Bible où l'on voit David présentant la tête de Goliath au roi Saül. Il est facile de constater, comme je l'ai fait, par l'inspection d'un grand nombre de ces thèses, que les belles gravures qui figuraient dans la partie supérieure étaient le plus souvent adaptées, aussi bien que possible, aux textes encadrés qui en formaient la partie inférieure. Les récipiendaires choisissaient les sujets déjà gravés qui leur convenaient, et les bordures ornementées entourant les textes reproduisaient tant bien que mal celles des gravures auxquelles ils étaient accolés. Pour d'autres candidats plus riches, les dessins et les gravures étaient composés pour cette unique destination.

Plusieurs bibliothèques de Paris : la Bibliothèque impériale (département des estampes), la bibliothèque Sainte-Geneviève, celle de l'Arsenal, la bibliothèque Mazarine, celle de l'École-de-Médecine et d'autres possèdent des collections de ces thèses à images, plus ou moins importantes, et qui remontent jusqu'au XVII^e^ siècle. L'une des plus remarquables, et incomparablement des plus riches, est celle de la bibliothèque Sainte-Geneviève[1]. On y remarque, entre une foule d'autres thèses intéressantes à différents titres, celle de Louis de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, petit-neveu de l'illustre général.

Baluze[2] rapporte qu'il réussit merveilleusement dans le cours de ses études au collége de Clermont, dirigé par des pères jésuites. «Il »y soustint, dit-il, avec applaudissemens des thèses de philosophie

[1] La collection de la bibliothèque Sainte-Geneviève présente cet intérêt particulier, qu'elle a été formée par les Genovéfains, et que la portion la plus ancienne et la plus précieuse est celle-là même que le P. Lallemant, chancelier de l'Université et de l'Abbaye, avait rassemblée de 1661 à 1673 pour son propre usage. On y voit en manuscrit les allocutions que le chancelier adressait aux candidats avant et après la thèse. — La collection de la Bibliothèque impériale, quoique moins considérable, offre aussi beaucoup d'intérêt par le choix des magnifiques gravures dont ces thèses sont ornées et par les noms de plusieurs des candidats. Je n'en ai vu à la bibliothèque Mazarine qu'un fort petit nombre, trois ou quatre; mais cette même bibliothèque possède, dans plusieurs de ses recueils de pièces détachées, un grand nombre d'allocutions prescrites, à l'occasion des thèses universitaires, soit aux candidats, soit aux présidents. M. Cocheris a signalé ces documents imprimés, avec une foule d'autres indications bibliographiques, dans la nouvelle édition de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf.

[2] *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, 1708, t. I, p. 465.

Digitized by Google

« en l'année 1679 et les dédia au roy. » Cette thèse se compose de six feuilles petit in-folio. Le milieu des pages est rempli par les propositions latines que devait soutenir le récipiendaire, et l'encadrement représente les principales campagnes et victoires de Turenne. Son portrait ainsi que des symboles militaires sont placés en tête de la seconde feuille. Lorsque le petit-neveu de Turenne soutint cette thèse, il n'était guère âgé de plus de quinze ans. Sans doute son professeur, le P. Gaillard, devenu depuis l'un des grands prédicateurs de l'ordre des jésuites, n'y avait point été étranger. J'ai vu aussi un exemplaire de cette précieuse thèse à la bibliothèque Mazarine.

Deux des thèses que je possède sont fort belles et du plus grand format. Elles ont 1^{m},25 de hauteur sur 0^{m},89 et 0^{m},93 de largeur. L'une est une thèse de droit français datée du 10 juillet 1786, dont le candidat se nommait Collet, et dont le président était Clément de Malleran. Elle représente la belle gravure par Audran du célèbre tableau de Mignard, *le Portement de croix*. On lit au-dessous de l'image : « A la plus tendre des mères ! » et plus bas ces mots imprimés à froid : « A la patronne de ma mère ! » (sans doute une des saintes femmes figurant dans la gravure). Une thèse de 1736 (*Th. utriusque juris*), portant la signature de Cars, le graveur de la rue Saint-Jacques, montre une figure en pied de saint Antoine, avec cette inscription : *Optimi parentis patrono !* Ces deux dédicaces au patron et à la patronne des père et mère des candidats expliquent un passage obscur de la note de M. Pouy, où il dit que les récipiendaires ne manquaient jamais de présenter ces magnifiques thèses à leurs *patrons*, à leurs familles, à leurs amis; elles n'étaient pas présentées mais dédiées aux saints patrons.

Une autre thèse que je possède, et qui est aussi du plus grand format, est datée du 7 février 1788. Le candidat, Guillaume Boucher, avait choisi pour sujet de gravure le vœu de Jephté, avec cette inscription : *Voti imprudentis victimæ !* qui fait peut-être allusion à quelque circonstance de la vie du récipiendaire, peut-être à son défaut de vocation pour les ordres sacrés. C'est une thèse de théologie soutenue dans le palais de l'archevêque de Paris. L'inscription inférieure, *Pro aulica*, indique que la thèse devait être soutenue dans la salle archiépiscopale. La *thèse aulique* était la dernière cérémonie dans laquelle se donnait le bonnet de docteur en théologie. Une autre thèse théologique, de même dimension, est dédiée au

Digitized by Google

roi Louis XV, qui est représenté en pied, entouré de nombreuses figures allégoriques avec cette inscription : *Quis dedit hoc in corde regis?*

Les licenciés et les docteurs de nos Facultés modernes ont conservé l'usage de dédier leurs thèses à leurs parents, à leurs professeurs, à leurs amis, dont le nombre est quelquefois si considérable, qu'on voit jusqu'à trois ou quatre pages de ces noms figurer en tête de la thèse; mais on n'y voit pas de gravures, de tableaux de Lesueur, de Lebrun ou de Mignard. Il est juste de reconnaître que, sur les thèses historiées de l'ancienne Université de Paris, l'inscription des propositions à discuter par les candidats fait le plus souvent une bien modeste figure au-dessous et à côté des beaux dessins dont elles sont ornées. Le sujet dont M. Pouy a entretenu la Société de Picardie ne manque donc pas d'intérêt, et mériterait d'être traité avec de plus grands développements. Peut-être un jour en entretiendrai-je de nouveau le Comité historique. J'en ai examiné et décrit plusieurs centaines conservées dans les bibliothèques publiques de Paris. M. Feuillet de Conches, qui, dans le II[e] volume de ses *Causeries d'un curieux* (p. 460), a appelé l'attention sur l'intérêt que présente ces thèses historiées, aussi bien que les grands almanachs illustrés, en a décrit plusieurs que j'ai cru reconnaître peut-être à la Bibliothèque impériale.

M. Lion a inséré dans le même volume du *Bulletin* (p. 370-371) un récit de la bataille de Mons-en-Vimeux (1421), bataille où le jeune duc Philippe le Bon fit si brillamment et si bravement ses premières armes. Ce fragment de deux pages n'est accompagné d'aucune autre note que de cette seule indication : « Extrait du ma- « nuscrit n° 2621 de la Bibliothèque impériale. » Ce n'est la reproduction ni de Monstrelet ni de Pierre de Fennin; Chastelain est un peu trop récent. Mais cet événement a été retracé tant de fois par les chroniqueurs du XV[e] siècle, que M. Lion eût peut-être bien fait d'indiquer plus positivement la comparaison du texte qu'il publie avec celui des autres auteurs de cette époque. Ce récit émane évidemment d'un contemporain ayant accès à la cour et dans l'intimité du duc de Bourgogne, ainsi que le prouve le passage suivant, qui en indique en même temps l'authenticité : « Cette histoire je « n'ay prins en cronicques nen (ni en) escript, ne le scay ne ne le « tien d'aultre que de lui meismes (le duc Philippe), qui autreffois

Digitized by Google

« en ses privées devises le ma conté non par jactance, vantice ou « vaine gloire. »

Notre savant confrère M. L. Delisle veut bien vérifier à la Bibliothèque impériale le caractère de ce manuscrit qui peut contenir d'autres documents historiques intéressants[1].

M. Albert Albria a donné sous ce titre, *La Noblesse de Picardie aux États de Bourgogne*, une liste de plusieurs grandes familles de Picardie qui se sont établies en Bourgogne depuis le XIVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe, et qui ont pris rang dans les États.

La famille de Mello figure sur les listes de 1355; la famille d'Ailly, au commencement du XVe siècle; les familles de Mailly et de Croy, en 1460; la famille de Vidal, en 1576; la famille du Châtelet, en 1751; la famille de Fontaines, en 1769.

L'auteur de cette notice indique, en outre, les relations de différentes branches de ces maisons nobles de Picardie avec la Bourgogne depuis le XIIe siècle, soit par des alliances, soit par des acquisitions de fiefs et d'autres terres seigneuriales.

On peut encore signaler dans le même recueil une notice biographique de M. Bazot sur le mathématicien et physicien, ami de Descartes, Jacques Rohault, originaire d'Amiens, dont la naissance en 1623 et la mort en 1672 sont fixées avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait précédemment.

M. Rembault a rappelé les incertitudes qui subsistent encore sur le lieu de naissance du P. Longueval à Bacquencourt ou Fouquescourt, à trois lieues de Péronne.

M. Garnier, secrétaire perpétuel, a donné une note sur un jeu de cartes. Ce jeu, qui ne paraît pas remonter plus haut que la fin du siècle dernier, se rapporte au groupe qu'on désigne sous le nom de *Tarots*, dont les figures sont allégoriques, religieuses et morales, et qui, pour être complet, doit se composer de soixante-dix-huit cartes.

[1] M. L. Delisle a constaté, en effet, que cette chronique française, qui s'étend de 1136 à 1467, était l'œuvre de Guillaume Fillastre, nommé par Philippe le Bon président de son Conseil d'État, et qu'elle faisait partie d'un de ses livres de la *Toison d'or*. Il se propose d'entretenir prochainement le Comité historique de ce volume manuscrit, qui fait partie de la précieuse collection dont il donne l'histoire dans son savant et important ouvrage, dont le premier volume vient de voir le jour, intitulé : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, in-4°; collection publiée par M. le préfet de la Seine.

Digitized by Google

M. Garnier a publié aussi une notice biographique sur M. Le Roy, un des membres les plus laborieux de la Société de Picardie, auteur de plusieurs notices historiques et archéologiques intéressantes et de recherches étendues sur la ville de Nesle, qui sont restées inédites.

Une grande partie du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* pour l'année 1867 est consacrée aux règlements et à l'administration intérieure de la Société, et surtout à l'exposé des difficultés qu'elle éprouve depuis plusieurs années à donner une destination définitive au magnifique musée Napoléon dont elle a tant contribué à doter la ville d'Amiens, ou, pour mieux dire, qu'elle a seule créé avec un zèle et un dévouement dont la France entière a retenti. Ce musée restera-t-il communal? deviendra-t-il national? Quelle part la Société des antiquaires prendra-t-elle à son administration? Qui supportera les frais de son entretien et autres dépenses inhérentes à un musée public? Ces questions sont depuis quelque temps, entre la Société et la municipalité d'Amiens, le sujet de difficultés dont la solution n'était point encore décidée à la fin de 1867 et dont tous les éléments sont textuellement reproduits dans le *Bulletin*. On y remarque les efforts habiles et persévérants avec lesquels les droits et les priviléges de la Société sont défendus par son président, M. Dufour, qui a pris une si grande part à la création et à l'organisation du musée. On ne peut que faire des vœux pour que ces difficultés soient enfin résolues de la façon la plus honorable, la plus avantageuse pour la Société des antiquaires, en même temps que pour les intérêts et l'enrichissement de ce musée, l'un des plus remarquables de France, et qui lui est redevable de sa création.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne.

Tome III. — Travaux de la section des lettres, sciences et arts pendant l'année 1866. Laval, 1867.

Un intervalle de douze années s'est écoulé entre la publication du tome II et celle du tome III du *Bulletin de la Société de l'industrie*

Digitized by Google

de la Mayenne. Cette Société, fondée en 1851 et reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret impérial du 30 mars 1854, s'était divisée, à cette époque, en six sections : *agriculture*, *horticulture*, *manufactures et arts industriels*, *sciences naturelles*, *archéologie et histoire*, *littérature et beaux-arts*. Deux volumes de son *Bulletin* parurent en 1853 et en 1855. Depuis lors, ses travaux furent interrompus, et c'est seulement en 1865 qu'ils furent repris par les deux dernières sections dont nous venons de parler et qui sont actuellement réunies sous le titre de *section des lettres, sciences et arts*. Les deux premiers volumes de la Société, à part quelques notices archéologiques et un travail très-étendu et très-intéressant de M. Labeauluère sur l'*Histoire des corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789*, ne traitent guère que de matières industrielles et agricoles. Le troisième volume, dont nous avons à rendre compte au Comité, ne renferme, au contraire, que des sujets de littérature, d'histoire et d'archéologie. Il se compose de trois parties : la première comprend les extraits des procès-verbaux des séances de la section; la deuxième, les travaux de ses membres; la troisième, des documents inédits sur l'histoire locale.

La première partie, celle des procès-verbaux, sur laquelle nous n'avons pas, d'ailleurs, à nous arrêter, témoigne de la régularité et de l'assiduité avec lesquelles les séances, que le règlement de la Société a fixées à deux par mois, ont été suivies pendant tout le cours de l'année 1866, ainsi que de l'intérêt des lectures qui y ont été faites et des discussions qui y ont eu lieu.

Quant aux travaux des membres de la section, en suivant l'ordre dans lequel ils ont été imprimés, nous citerons d'abord une étude de M. D. Delaunay sur Aristophane. M. Delaunay s'est principalement attaché à faire ressortir les traits de critique littéraire qui se trouvent dans trois des comédies d'Aristophane, les *Acharniens*, les *Fêtes de Cérès* et les *Grenouilles*, notamment ceux qui sont dirigés contre le théâtre d'Euripide. Il a cherché à démontrer ce qu'il y a de fondé et d'exagéré dans cette critique, et fait remarquer qu'Aristophane, en attaquant avec raison les subtilités morales et la mauvaise rhétorique d'Euripide, avait été en même temps exclusif et partial et n'avait pas suffisamment tenu compte de l'influence exercée sur le poëte tragique par le goût et les tendances de son époque.

Nous trouvons ensuite une notice de M. Jules Lefizelier ayant pour objet de revendiquer en faveur de Laval l'honneur d'avoir

Digitized by Google

donné le jour au célèbre voyageur François Pyrard, que M. Jules de Saint-Génois, dans ses *Voyageurs belges*, fait naître à Steimbert, près Verviers, en Belgique. M. Ferdinand Denis ayant répété cette assertion dans un numéro du *Magasin pittoresque* du mois de mars 1866, M. J. Lefizelier a pensé qu'il convenait de ne point laisser s'accréditer une pareille erreur. Il fait observer que personne n'avait contesté jusqu'à ce jour le lieu de naissance de Pyrard, et il cite à l'appui de cette opinion des preuves convaincantes, entre autres un passage de la relation de ses *Voyages aux Indes orientales, Maldives, Moluques et au Brésil*, dans lequel, racontant son arrivée à la Rochelle, après dix ans de pérégrinations, et son départ pour Niort, il ajoute : « Il se tenoit, dans cette ville, une forte foire où « se trouvoient des marchands de mon pays natal, qui est Laval, « en Bretaigne, où je m'en retournai avec eux et y arrivai le 16 fé« vrier 1611. Dieu soit loué. » François Pyrard était peu lettré, et les biographes ont longtemps attribué la rédaction de ses voyages à Jérôme Bignon, qui, avec le président Jeannin, avait été un de ses principaux protecteurs. M. J. Lefizelier rappelle qu'il a été établi depuis, et par un passage des *Historiettes* de Tallemant des Réaux et par des notes marginales tracées par l'évêque d'Avranches Huet sur un exemplaire des voyages de Pyrard, conservé à la Bibliothèque impériale, que le véritable rédacteur de ces voyages était le chanoine Pierre Bergeron, géographe et historien. Ce Pierre Bergeron, commensal de M. et M^me^ de Blairancourt, qui passait avec eux dans leur château, en Picardie, la plus grande partie de l'année, y avait fait venir François Pyrard, l'y avait retenu pendant deux ans et se plaisait à lui faire raconter ses voyages : « De temps en temps, dit « Tallemant des Réaux, il lui faisoit parler des mêmes choses pour « voir s'il ne vacilloit point; car Pyrard n'étoit qu'un brutal et un « ivrogne; et c'est ainsi que Bergeron rédigea le livre de Pyrard. » M. J. Lefizelier ne paraît pas très-flatté de ce portrait de son compatriote. « Mais, ajoute-t-il, comme moyen d'atténuation, dans ces « longs voyages, au milieu de tant d'aventures, on contracte quel« quefois d'étranges habitudes, et puis Tallemant est si mauvaise « langue. »

Dans un article intitulé *Malthus et son traité sur le principe de la population*, M. L. Marchal a résumé, en quelques pages, la doctrine du célèbre économiste anglais, et a cherché à prouver que cette doctrine, qui a été si vivement attaquée et qui a été et est encore le sujet de

Digitized by Google

tant de controverses, n'est ni aussi immorale ni aussi irréligieuse que sembleraient le faire croire certains passages isolés de l'ensemble du système. Nous rappellerons, à cette occasion, qu'on trouve dans le tome II (2e série) des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* une notice historique sur Malthus, par M. Comte, secrétaire perpétuel de cette Académie, lue dans la séance publique du 28 décembre 1836, et où la vie et les travaux de Malthus sont appréciés avec autant de justesse que d'impartialité.

Nous laissons à la section d'archéologie le soin de rendre compte du mémoire de M. Léon Maître, archiviste de la Mayenne, sur la *Maison-Dieu de M. Saint-Julien, à Laval*, et nous passons au récit de *la bataille de Mayenne en 1590*, présenté par M. Jules Lefizelier, sous le titre de *Un épisode des guerres de la ligue dans le Maine.* Guy de Saint-Gelais de Lansac, un des principaux chefs de l'Union dans le Maine, après avoir échoué le 14 mars 1590, le jour même de la bataille d'Yvry, dans une tentative contre la ville du Mans, s'était réfugié en Bretagne. Mais quinze jours après, il reparaissait dans le Maine avec deux mille cinq cents hommes de pied, deux cents bons chevaux et une vaillante noblesse. Ayant appris qu'Arnaud de Beauville de l'Estelle, gouverneur de Mayenne, venait de partir avec toutes ses forces pour aller trouver le roi Henri IV sous les murs de Paris et n'avait laissé que quelques soldats dans le château, il arrive à marches forcées sur Mayenne et s'en empare sans coup férir le 5 avril. Mais, pendant qu'il se prépare à investir le château, l'Estelle, averti par des courriers, revient sur ses pas, attaque les troupes de Lansac, et après un combat acharné, reprend possession de la ville. Tel est l'épisode dont M. J. Lefizelier, en s'aidant des sources contemporaines, ainsi que de l'histoire générale et de l'histoire locale, nous a retracé, dans un tableau animé et intéressant, les détails et les divers incidents.

La section des lettres, sciences et arts de la Mayenne, désirant répondre à l'invitation faite aux Sociétés savantes par M. le Ministre de l'instruction publique et par le Comité de recueillir les restes des anciens patois, a chargé une commission spéciale de la rédaction d'un vocabulaire des mots populaires et rustiques usités dans le bas Maine. Le tome III de son *Bulletin* contient le commencement de ce travail, la lettre A. Ce premier fragment donne une idée satisfaisante du travail entrepris par la Société. Les auteurs ont indiqué avec soin le sens des mots et même leurs nuances; ils ont rap-

Digitized by Google

proché des locutions actuelles des exemples anciens puisés dans les textes de notre vieille langue. Ils y ont joint quelques recherches étymologiques; mais c'est un terrain sur lequel il convient de ne s'aventurer qu'avec réserve. Ils reconnaissent eux-mêmes que fort souvent ce qu'ils avancent se borne à de simples conjectures. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'engager la Société à poursuivre cette entreprise, qui, menée à bonne fin, pourra prendre place à côté du vocabulaire du haut Maine par M. Raoul de Montesson.

La troisième et dernière partie du volume dont nous nous occupons renferme *les cahiers des doléances*, rédigés à Laval en 1789. Les documents de cette nature offrent un intérêt particulier en ce qu'ils fournissent des renseignements circonstanciés sur l'état des esprits et la situation matérielle des populations à la veille de la Révolution. Les pièces publiées par la Société sont tirées des archives départementales de la Sarthe et de la Mayenne et complétement inédites. On y trouve, entre autres, les doléances particulières des notaires de Laval, celles des communautés d'arts et métiers, des marchands de vin en gros, des marchands merciers et drapiers de la même ville, et celles de la paroisse d'Avesnière, voisine de Laval.

Ce volume, en résumé, se distingue par des matières variées et intéressantes, et il est à désirer que la section des lettres, sciences et arts de la Mayenne, qui a si bien inauguré la reprise de ses travaux, les poursuive dorénavant sans interruption.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur un tarif de tonlieu, communiqué par M. Deschamps de Pas.

Messieurs,

Vous avez à plusieurs reprises renvoyé à mon examen des tarifs de droits levés en divers lieux et à différentes époques sur la vente des marchandises. Ces documents présentent un assez vif intérêt; ils nous font connaître les noms des denrées dont on se servait au moyen âge, et ils nous permettent de juger par approximation suivant quelle proportion tel ou tel objet entrait dans l'usage de la vie ordinaire. J'ai eu l'honneur de proposer au Comité qu'ils fussent insérés ensemble dans un des volumes de Mélanges qui depuis longtemps étaient en projet, et qui, grâce au bon vouloir de M. le Ministre de l'instruction publique, vont devenir une réalité. La pièce dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui appartient à la même catégorie; il s'agit d'un tarif de droits de tonlieu perçus à Saint-Omer, au profit de l'abbaye de Saint-Bertin, dont le texte vous a été adressé, avec une notice et des notes explicatives, par M. Deschamps de Pas, correspondant du Comité. Son titre est : «Hæ sunt consuetudines et jura que habet ecclesia Sancti Bertini in teloneo de Castro Sancti Audomari et appenditiis ejus.»

Cette pièce provient du grand cartulaire de Saint-Bertin, et elle paraît remonter au commencement du xv^e siècle; les continuateurs de Du Cange l'ont mise à profit et l'ont plusieurs fois citée. En la comparant avec la pièce du même genre, en langue française, qui a paru dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], sous la date de 1512, on

[1] 3^e série, t. I, p. 220.

Digitized by Google

remarque que les matières y sont disposées dans un ordre différent, que le taux des droits a peu varié, que certains articles figurent dans l'une et manquent dans l'autre, et que les détails sont plus abondants en 1512. L'existence des deux textes fournit pour plusieurs mots des traductions utiles.

Le tarif latin dont il s'agit en ce moment commence par les poissons de mer et d'eau douce, puis viennent les viandes et les peaux, puis les laines, puis les fers, puis différents objets sans ordre déterminé. Les draps y figurent, mais sans avoir une place considérable. Le rédacteur a eu le soin de fixer les limites dans lesquelles le tonlieu doit s'exercer, et il indique quelles personnes en sont exemptes. M. Deschamps de Pas signale dans sa notice, et ce fait est réellement à remarquer, les expressions plusieurs fois répétées dans le tarif de *in mense communis*, *extra mensem communis*, et il les interprète « dans et hors le mois de la commune, » en supposant que *communis* est pour *communionis* ou *communitatis*. Peut-être y a-t-il lieu d'admettre *communis* avec le sens de « mois du commun », ce qui, du reste, revient à peu près au même. Quoiqu'en divers endroits du cartulaire de Saint-Bertin le scribe qui a transcrit ce document ait commis, au dire de M. Deschamps, de notables erreurs, ici la copie ne semble aucunement altérée. Il faut donc admettre l'expression dont il s'agit et l'expliquer s'il est possible. A Saint-Omer, le droit de tonlieu appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin et au chapitre de Saint-Omer; mais d'autres autorités percevaient aussi des redevances sur les marchandises, et la ville de Saint-Omer était, pendant un temps fixe de l'année, en possession de lever l'impôt du tonlieu à son profit. C'était là le *mensis communis*. On remarque que pendant ce mois les droits exprimés dans le tarif sont d'ordinaire plus élevés que dans le reste de l'année, *extra mensem communis*. Il y a là encore un point à expliquer. Il semble, d'une part, que, pendant le mois réservé à la commune, les religieux ne perdaient ou n'abandonnaient pas entièrement leur privilége; et, la ville n'ayant sans doute pas de péager, c'était l'abbaye qui continuait l'office de la perception, et elle ajoutait le chiffre du tonlieu qu'elle prétendait lever à celui que s'attribuait la commune. C'est ainsi que nous trouvons: « Parvus mercenarius, extra mensem communis, 2 ova; in mense « communis, 4 ova. »

J'arrive à la conclusion. Le tarif du tonlieu de Saint-Omer me paraît pouvoir être joint avec avantage aux leudes, dont j'ai précé-

demment demandé l'impression dans le recueil des Mélanges; j'ai donc l'honneur de vous en proposer le renvoi à la commission chargée de la préparation des volumes de ce genre dont s'occupe le Comité.

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

P. S. Le rapport qui précède était achevé lorsque l'envoi par notre zélé correspondant, M. Deschamps de Pas, d'un nouveau document sur le même sujet, m'a obligé à reprendre la plume. Il s'agit encore du tonlieu de Saint-Omer; mais le tarif de ce tonlieu est en français, et il y a lieu de le rapporter à une date plus ancienne que celui dont je viens de vous rendre compte. Il est copié sur une bande roulée de parchemin, ayant 2m,37 de longueur sur 12 centimètres de largeur. M. Deschamps de Pas a joint à la copie du texte une notice dans laquelle il le décrit, en apprécie la date et en signale les points particulièrement dignes d'intérêt.

Permettez-moi d'entrer aussi dans quelques explications. La pièce, comme on vient de le voir, est rédigée en français; elle n'a point de date, et elle offre seulement les mentions que voici : « Che « est confirmé par le scel le éveske Milon de Terwane et dou prévost « dou dit capitle de Saint-Omer, fils au conte Tiéry de Flandres et « dou frère au conte Philippe.... chou fu fait devant ches tesmoins « le éveske Milon de Tervane, Pierron, prévost de Saint-Omer, le « doyen Jehan et plusieurs autres. » L'étude des personnages nommés dans cette souscription donne pour la date du tarif l'espace compris entre 1159 et 1187. Mais il ne faut pas un long examen pour se convaincre que nous n'avons pas affaire à l'acte original, et que le texte français que nous possédons est une traduction. Il reste donc à savoir à quelle époque cette traduction doit être attribuée. M. Deschamps la rapporte au premier quart du XIIIe siècle, et, quoique cette détermination me semble bien absolue, je n'ai pas de raisons suffisantes pour l'infirmer.

J'ai à peine besoin de dire que, selon moi, le tarif du tonlieu de Saint-Omer au XIIIe siècle doit avoir sa place dans les Mélanges avec le tarif du XVe siècle et avant celui-ci. Il a en sa faveur une ancienneté très-respectable : il forme un texte de langue curieux; enfin il offre cette particularité remarquable qu'il est rédigé en vers. Parfois, à raison des nécessités du sujet même, le rhythme est im-

Digitized by Google

parfait et la rime manque; mais l'intention paraît toujours de disposer les mots dans un ordre cadencé qui facilite le souvenir. Voici quelques exemples :

Chil de Bourboure quanques amenront
En nef, et en nef ramenront
Un denier donnant quite sont. . . .
. . . . Guillaume de Diffeke est frans hons
Pour chou que il rent quatre capons.
Li sas atout le bley paiera
Un obole qui en istera.
. . . .
. . . . Qui à estal ne paiera,
. . . . Deux deniers de ysue donra.
Li torsiaus de Cordewaen
Doit selonc que il a dit devant;
Mais se il desploiés n'estoit,
Et là dont il vint reparoit,
Nule cose ne paieroit;
Mais se il aillours aloit,
La costume adont paieroit.

On voit figurer à plusieurs reprises, dans le tarif dont nous nous occupons, le *mois de la ville*, qui répond évidemment au *mensis communis* du tarif du XV^e siècle : c'est de même un temps réservé de l'année, où le taux du tonlieu est ordinairement plus fort qu'en temps ordinaire : « Et en le moys de la ville tousjours doublent li « grant et li petit merchier. » Le même document fait aussi mention, à la fin, après les noms des témoins, des mois du roi, qui sont, à ce qu'il semble, au nombre de deux : « Chi sont les moys du roy « esquelz on paye double tonlieu. »

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication de M. l'abbé Poquet, correspondant du Ministère.

M. l'abbé Poquet adresse au Ministre la copie du testament de Jean II, comte de Soissons, mort à Tunis, pendant la seconde croisade. Ce testament, rédigé en français, en 1269, ne manque pas d'in-

Digitized by Google

térêt, tant en raison de l'importance de son auteur, qu'à cause des legs nombreux qu'il contient en faveur d'un grand nombre d'établissement religieux et hospitaliers. Cependant votre rapporteur ne croit pas pouvoir vous proposer l'impression de ce document. En effet, la copie transmise par M. l'abbé Poquet présente un grand nombre de lacunes dont la cause n'est point indiquée, de sorte qu'on ne sait s'il faut les attribuer à des difficultés de lecture ou si elles existent réellement dans le manuscrit d'où le testament est tiré. Ce manuscrit même n'est point indiqué exactement; votre correspondant se borne à dire qu'il appartient à la Bibliothèque impériale. Une erreur assez grave, que l'on ne peut se dispenser de signaler ici, commande d'ailleurs, à l'égard de cette communication, une certaine réserve. « Ce testament, dit M. l'abbé Poquet, fut visé en 1285 « par l'officialité soissonnaise, au mois de mars *post Assumptionem* « *B. Mariæ.* » Là-dessus M. l'abbé Poquet conjecture qu'il faut lire *post Annuntiationem*, afin d'expliquer la présence du mois de mars dans cette date; mais le mois de mars n'a rien à faire ici; il y a dans le texte : *die Martis post Assumptionem.* Je propose le dépôt aux archives du Comité.

Paul Meyer,

Membre du Comité.

Capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston, duc d'Orléans, en 1645.

Communication de M. Émile Travers.

On lit dans les mémoires de Montglat :

« Les Espagnols, voyant les Français de là la Lys, crurent qu'ils « alloient entrer dans le cœur de leur pays : c'est pourquoi ils jetèrent « toutes leurs troupes dans les grandes villes de Flandres et dégar- « nirent ce qui étoit derrière, ne se pouvant persuader qu'ils retour- « nassent sur leurs pas. Cependant Monsieur, ayant avis que la gar- « nison de Béthune avoit été ôtée, et qu'il n'y étoit demeuré que les « habitants, tourna tout court en arrière, et envoya, le 25 août, « deux mille chevaux l'investir; il y arriva bientôt après, et, sans ou- « vrir de tranchée, on commença à couper avec des haches les pa- « lissades de la contrescarpe et à mettre vingt pièces de canon en « batterie sur le haut des glacis. Les habitants furent tellement in-

Digitized by Google

«timidés, que le 29 ils se rendirent, en conservant leurs biens et «leurs vies [1].»

C'est l'acte de capitulation que M. Travers a retrouvé à Béthune, avec la ratification du roi Louis XIV. Ce document, bien que n'étant pas très-long, ne semble pas mériter les honneurs de l'impression, et j'en propose le dépôt dans les archives du Comité, en priant l'administration de faire parvenir à M. Ém. Travers les remercîments du Comité.

Hippolyte Cocheris,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication de M. Quesnet relative à l'instruction publique en Bretagne.

M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine et correspondant du Comité des travaux historiques, nous a transmis, en novembre 1867, deux documents qui intéressent l'histoire de l'instruction publique en Bretagne, et dont j'ai à rendre compte à la section.

Le premier est une lettre que M. Allaire, abbé de Huyron et de Bonrepos, précepteur des princes d'Orléans, écrivait le 13 octobre 1766 à M. Villemain-Souvestre, maire de Saint-Brieuc, pour annoncer l'envoi de 243 volumes d'ouvrages classiques, par lui offerts au collége de la ville de Saint-Brieuc, sa patrie. Cette lettre méritait d'échapper à l'oubli. Non-seulement elle fait honneur au patriotisme et à la libéralité de l'excellent vieillard qui l'a écrite, mais de plus elle contient, sur l'éducation et sur les études, quelques vues qui, sans être ni très-originales ni très-profondes, sont néanmoins utiles et curieuses.

Ainsi, l'abbé Allaire approuvait que les régents des colléges et les élèves eux-mêmes eussent entre leurs mains des éditions des auteurs classiques dans lesquelles le texte fût annoté. «Quelque acquit qu'ayent les maîtres, disait-il, il en est peu à qui la mémoire «puisse retracer, sans quelque préparation, tout ce qui a trait à «l'histoire, à la géographie, à la mythologie. Combien cependant, «dans les premiers livres même qu'on donne aux enfants, d'endroits «qui supposent la connoissance de ces différentes parties! Com-

[1] *Mémoires de Montglat*, t. II, p. 16, collect. Petitot.

Digitized by Google

« bien d'autres embarrassés par des constructions singulières, par « des ellipses, par des fautes glissées dans le texte! Ces difficultés « disparoissent le plus souvent à l'aide d'une excellente édition et « des notes d'un habile commentateur. Ces notes fixent l'époque de « l'histoire, indiquent la position du lieu, déterminent le système « de la fable que l'auteur a eue en vue, suppléent à ce que l'ellipse « avoit supprimé, représentent les variantes et proposent au besoin « de nouvelles corrections. »

Mais ce qui a plus d'importance, aux yeux de l'abbé Allaire, que d'avoir dans les classes de bonnes éditions sagement annotées, c'est d'y faire lire exclusivement les classiques, et les classiques du meilleur âge. Le docte abbé ne cache pas sa surprise, qu'aux anciens on ait osé substituer ceux qu'il appelle « nos modernes ». — « Quelque bien « que ceux-ci écrivent, dit-il, ils ne peuvent qu'être fort au-dessous « de ces hommes consacrés par les éloges de tous les siècles comme « ayant écrit en leur langue. C'est comme si nous voulions étudier « la nôtre dans quelques livres françois échappés de la plume d'un « Italien, d'un Anglois ou d'un Allemand. »

Il paraît que les études étaient assez florissantes au collége de Saint-Brieuc, et que les élèves qui sortaient de cette maison, sans égaler peut-être ceux de l'Université de Paris, étaient formés néanmoins au goût de la bonne latinité, et même assez versés en philosophie. Ce qui manquait à Saint-Brieuc, c'était l'enseignement du grec. A Paris même les lettres grecques ne furent longtemps qu'assez mal cultivées; aussi, pour les encourager, le syndic Edme Pourchot, mort en 1734, disposa-t-il, sur ses biens, d'une rente de 150 livres pour rétribuer un professeur chargé de donner une leçon de grec chaque semaine au collége des Grassins[1]. L'abbé Allaire aurait souhaité pour le collége de Saint-Brieuc quelque fondation analogue ou même plus large. « Sans les lettres grecques, dit-il, quelque effort « que nous fassions, nos études ne sauroient avoir cette étendue et « cette profondeur qui les rendent véritablement florissantes. Les « Latins n'ont commencé de joindre à la gloire des armes celle des « lettres que quand ils ont pris les Grecs pour leurs maîtres; et « rien n'est plus propre à nous donner une idée de ces maîtres que « les éloges qu'ils en font : ils voudroient qu'on eût toujours sous les « yeux leurs écrits, comme les seuls modèles qui peuvent mener au

[1] Voyez notre *Histoire de l'Université de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle*, p. 362 et suiv.

Digitized by Google

« vrai et au beau. Pouvons-nous oublier encore que ce n'est qu'aux « Grecs que nous devons la renaissance des lettres et des arts, « comme si les lettres et les arts n'avoient pu être rappelés à la vie « que par les mêmes hommes qui la leur avoient donnée... Je suis « bien convaincu que MM. les professeurs sentiront ce que je dis « de la nécessité de la langue grecque. Combien, dans la nôtre, de « mots, et surtout de mots techniques, dont nous ne saurions con- « noître sans elle l'origine et la vraie signification!... L'étude même « de la religion peut-elle être un peu profonde sans le secours d'une « langue qui nous en ouvre les premières sources, les livres du « Nouveau Testament, les apologies du christianisme et les écrits « de ce grand nombre de pères grecs qui en ont été les défenseurs « et l'ornement? »

Ces considérations sur l'utilité de la langue grecque sont, à nos yeux, d'une justesse irréprochable; il nous a paru intéressant de les reproduire, d'abord parce qu'étant justes et noblement exprimées elles font apprécier le bon jugement et le bon goût de l'abbé Allaire, et en second lieu parce qu'elles fournissent des arguments décisifs en faveur des études grecques, quelquefois décriées et menacées, même de nos jours, malgré leur importance et malgré les efforts de leurs défenseurs.

Le second document dont nous devons la communication à M. Quesnet est une lettre écrite en 1786 par l'abbé Lecoz, qui fut depuis évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, et qui mourut en 1815 archevêque de Rouen. En 1786, l'abbé Lecoz, devenu depuis peu principal du collége de Quimper, où il avait fait ses études, songeait à y fonder l'enseignement de la physique expérimentale. La physique a été de tout temps enseignée dans les colléges: elle l'était au moyen âge, et jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, d'après Aristote; elle le fut ensuite d'après Descartes; mais elle se réduisait, en général, à des raisonnements abstraits qui n'étaient pas étayés sur l'expérience. La première chaire de physique vraiment expérimentale qui ait existé en France fut fondée en 1752, au collége de Navarre, en faveur de l'abbé Nollet, qui s'était fait connaître à la cour par des conférences scientifiques, accueillies de la famille royale et des courtisans avec une sorte d'enthousiasme[1]. Le goût du nouvel enseignement se répandit de proche en proche, et il n'est

[1] *Histoire de l'Université de Paris*, p. 385 et suiv.

Digitized by Google

pas surprenant qu'il ait pénétré jusqu'au collége de Quimper, dont les cours étaient florissants, et qui se glorifiait, en 1786, de compter à Paris, au nombre de ses anciens élèves, le chancelier de Notre-Dame, le syndic de la faculté de théologie et le grand-maître du collége Louis-le-Grand. Mais la physique expérimentale ne saurait s'enseigner, si le professeur n'a entre les mains les principaux instruments nécessaires aux expériences. L'abbé Lecoz s'était donc adressé aux états de Bretagne pour obtenir d'eux une subvention destinée à l'acquisition de ce matériel indispensable, et il avait écrit en même temps à M. Bertrand de Molleville, intendant de la province, afin de réclamer son concours personnel auprès des états. C'est cette double requête qui a été retrouvée par M. Quesnet aux archives d'Ille-et-Vilaine, et qu'il a transmise au Comité. La supplique aux états de Bretagne contient quelques détails intéressants sur le collége de Quimper.

« De ce collége, dit le principal, sont sortis la plupart de ces braves « Bretons dont les noms et les exploits sont consignés dans les fastes « de la province : MM. du Couëdic, du Rumain, de Kergariou, de « Kerentrel, de Pennandref, de Pincré, du Rosland, de Guerzo- « zic, etc.; de ce collége est sorti l'éloquent panégyriste de ces jeunes « héros, digne comme eux d'être pleuré de ses compatriotes, M. l'abbé « de Boisbilly, dont la mort prive l'auguste assemblée des états d'un « membre plein de lumières, d'activité et de patriotisme. Ce collége « compte encore aujourd'hui au nombre de ses élèves plusieurs « magistrats, plusieurs officiers de mer et de terre, dont les vertus « et les talents soutiendront, augmenteront peut-être la gloire du « nom breton. Plusieurs d'entre eux avouent devoir leur avance- « ment rapide aux connoissances et aux sentiments qu'ils y ont « puisés. Aussi l'ancien examinateur de MM. les gardes de la ma- « rine, le célèbre Bezout, a-t-il, dans plus d'une occasion, rendu « un témoignage flatteur à la manière dont les jeunes gens sont « élevés dans ce collége. »

Un peu plus loin, le principal fait connaître l'étendue et les lacunes de l'enseignement qui était donné au collége de Quimper : « On y enseigne avec autant de zèle que de méthode, dit-il, les « langues mortes, la langue françoise, la géographie, l'histoire, les « belles-lettres, la logique, la morale, les mathématiques, la phy- « sique générale. La science dont l'enseignement y est le plus borné, « c'est la physique expérimentale. »

Digitized by Google

Quel accueil fut fait par les états à la supplique de l'abbé Lecoz? Elle méritait sans doute d'être accueillie avec faveur, car le collége de Quimper rendait de véritables services au pays. Il ne comptait pas moins de cinq à six cents étudiants, et l'instruction y était gratuite, sauf une modique rétribution de 3 à 6 livres que chaque élève payait annuellement pour les frais matériels. Toutefois, en compulsant les procès-verbaux de l'assemblée des états, M. Quesnet n'y a trouvé aucune trace d'une délibération sur le modeste vœu exprimé par l'abbé Lecoz. Il est probable que les événements qui troublèrent l'assemblée de 1788 firent oublier cette mince affaire. Quoi qu'il en soit, les temps étaient proches où les améliorations partielles proposées dans l'instruction publique par de sages esprits allaient perdre leur intérêt et leur opportunité devant le torrent révolutionnaire qui allait emporter toutes les vieilles institutions.

J'ai l'honneur de proposer à la section que les documents qui lui ont été communiqués par M. Quesnet soient déposés aux archives du Comité des travaux historiques.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication de M. Henri Beaune relative à l'Université de Dôle.

La nouvelle communication que nous avons reçue de notre correspondant, M. Henri Beaune, est relative à un étudiant de l'Université de Dôle, qui avait embrassé le calvinisme, et contre lequel, à raison de ce fait, des poursuites avaient été dirigées. Au cours du procès ou plutôt de l'instruction, un conflit de juridiction s'éleva entre le Parlement et l'Université. Celle-ci, alléguant ses priviléges, prétendait évoquer la connaissance de l'affaire; et le Parlement, qui avait commencé les poursuites, ne consentait pas à se dessaisir. L'Université faisait valoir que ses suppôts relevaient de sa juridiction; qu'ils avaient pour juges naturels le recteur et les autres arbitres que l'autorité royale leur avait donnés, au centre même de leurs études, et pour ainsi dire dans l'enceinte des écoles. En effet, à Dôle comme à Paris et dans la plupart des Universités, les étudiants avaient obtenu la faveur de n'être pas traduits en justice hors

Digitized by Google

du lieu de leur résidence, mais de pouvoir faire juger leurs causes par les témoins attitrés de leurs travaux, par les guides officiels de leur éducation, pour ainsi dire par un tribunal de famille auprès duquel ils avaient l'assurance de trouver appui et protection. Mais, dans l'espèce qui nous occupe, il ne s'agissait pas d'un délit ordinaire; il ne s'agissait pas moins que du crime d'hérésie, et même du crime de lèse-majesté divine et humaine; car chez le malheureux étudiant, objet d'un tel conflit, la police du Parlement avait découvert plusieurs ouvrages interdits de la manière la plus solennelle et sous les peines les plus rigoureuses par le duc d'Albe, comme l'*Institution* de Jean Calvin et autres écrits calvinistes. Le Parlement soutenait que de tels méfaits n'étaient pas de la compétence du recteur et de son tribunal, qui jamais n'avaient été appelés à en connaître, et que le jugement devait en être déféré au magistrat civil, à l'exclusion de tout autre. Afin de vider le conflit, le Parlement crut devoir en appeler au roi d'Espagne, Philippe II, par une lettre datée de Dôle, le 2 août 1589. Cette lettre contient un ample exposé du différend que nous venons d'indiquer, et qui était resté jusqu'ici entièrement inconnu. Il faut donc se féliciter qu'elle ait été retrouvée par M. Henri Beaune, dans le cours de ses recherches sur l'ancienne Université de Bourgogne. L'avouerons-nous cependant? précisément à cause de l'intérêt que présente la communication de M. Beaune, nous regrettons qu'elle soit restée incomplète. On aimerait à savoir quel accueil la supplique du Parlement de Dôle reçut de Philippe II, et comment se termina le conflit qui l'avait motivée. Quand on a la bonne fortune de rencontrer un document de quelque prix, il est naturel qu'on soit impatient de le mettre en lumière; mais peut-être vaudrait-il mieux ne le produire qu'après avoir recueilli tous les documents accessoires, susceptibles d'éclaircir les questions qu'il soulève. Nous ne désespérons pas, quant à nous, que des recherches ultérieures ne mettent M. Beaune en possession de pièces nouvelles qui nous apprendront le dénouement, quel qu'il soit, de l'incident curieux dont il n'a pu observer jusqu'ici que la naissance.

Nous avons l'honneur de proposer à la section que le document communiqué par M. Henri Beaune et la note qui l'accompagne soient déposés aux archives du Comité.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Six documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin.

Communication de M. Louis Rostan, membre correspondant du Comité.

Un de nos correspondants les plus zélés, M. Louis Rostan, qui a publié sous les auspices et aux frais de M. le duc de Luynes un cartulaire de la commune de Saint-Maximin, a communiqué récemment au Comité un certain nombre de documents tirés des archives du couvent des dominicains situé dans cette commune et rétabli depuis quelques années, grâce à des libéralités privées. Cette communication, qu'il suffira d'analyser pour donner une idée de l'intérêt qu'elle présente, comprend des objets fort divers, bien que se rattachant au même ordre de faits. Il s'agit d'abord d'une sentence d'excommunication lancée en 1638 par le prieur des dominicains contre quiconque administrerait sans son autorisation les sacrements dans la ville et le territoire de Saint-Maximin, faculté exorbitante qui enlevait le couvent des frères prêcheurs à la juridiction de l'ordinaire, et que le pape Boniface VIII avait accordée à l'occasion de la découverte faite au XIII^e^ siècle des reliques de sainte Madeleine. En même temps, il est vrai, Boniface VIII avait décidé que les élections de prieur ne seraient valables qu'après l'approbation du roi, et cette prescription fut constamment suivie jusqu'en 1789, ainsi que cela résulte de l'investiture donnée au nom du roi à un révérend père dont M. Louis Rostan envoie au Comité le procès-verbal d'installation.

Un autre témoignage de la preuve, si souvent fournie par les documents officiels, que l'administration civile de la communauté fut pendant longtemps subordonnée aux représentants de l'autorité religieuse, se trouve dans deux prestations de serment des consuls et magistrats de Saint-Maximin en 1676 et 1688, serments par lesquels ils s'engageaient, en présence du prieur, sur le maître-autel de l'église paroissiale de Sainte-Madeleine, « à garder et observer les « privilèges, biens, franchises, libertés et immunités du couvent, « comme propres biens et domaines du roy . . . . »

Les visites des rois et reines de France au couvent de Saint-Maximin et à la Sainte-Baume sont nombreuses. Celles qu'y firent Louis XIII en 1622 et Louis XIV et Anne d'Autriche en 1660 sont, de la part de M. Louis Rostan, l'objet d'une double communi-

Digitized by Google

cation. Un religieux du couvent de Saint-Maximin, le P. Reboul, a laissé une chronique manuscrite où il rend compte de la visite de Louis XIV, à laquelle il était présent. Une cérémonie intéressante, la translation des reliques de sainte Madeleine dans une urne de porphyre préparée à cet effet, y est minutieusement décrite. La châsse qui renfermait ces reliques ayant été ouverte en présence d'Antoine Vallot, premier médecin du roi, l'archevêque d'Avignon pressa la reine-mère de prendre les objets qu'elle voudrait pour la maison royale et autres personnes qui n'avaient pu suivre la cour. « Elle se con« tenta, dit le P. Reboul, du troisième os du vertèbre et des par« ticules de chair qui restoient dans le linge, qu'elle fit fermer au « révérend père Le Roy, son confesseur, là présent, ensemble une « escharpe bleue, le coffre de cuivre, et tout ce qu'elle put avoir « de la caisse de bois, de laquelle elle fit faire de petits chapelets « pour distribuer aux dames... »

L'histoire des reliques de sainte Madeleine a été souvent écrite, notamment par le P. Reboul et par un de ses contemporains, Honoré Bouche, annaliste provençal. De nos jours, la question a été reprise. On peut même augurer qu'elle le sera plus d'une fois encore à cause de l'intérêt que les populations méridionales y attachent, et, il faut bien le dire aussi, par suite même de son obscurité. Au XVII^e siècle, Bouche et le P. Reboul discouraient, controversaient, s'écrivaient à ce sujet. M. Louis Rostan a retrouvé dans les archives du couvent des dominicains et il communique au Comité une intéressante lettre d'Honoré Bouche sur des interprétations de textes qui divisaient les deux historiens.

Je terminerai cette courte analyse par la mention de deux lettres écrites en 1628 par Anne d'Autriche et par Marie de Médicis aux consuls de Saint-Maximin pour les inviter à laisser s'établir dans leur ville des pères capucins qui désiraient, eux aussi, participer à la garde des reliques de l'illustre sainte. « La communauté de Saint« Maximin, dit à ce sujet M. Rostan, avait été souvent en lutte avec « le couvent des dominicains. Sous Louis XIII, de graves différends « avaient existé et diverses personnes notables du pays avaient tra« vaillé pour faire établir des capucins, afin de diminuer l'influence « des dominicains. Elles s'étaient adressées à la reine Anne d'Au« triche et à la reine-mère pour favoriser cet établissement, qui « éprouvait des difficultés. »

Le Comité appréciera par ce qui précède l'attrait particulier des

Digitized by Google

diverses communications de M. Louis Rostan. Je propose de les faire déposer dans nos archives, où elles seront consultées avec fruit par ceux que la question de ce qu'on a appelé *les lieux saints de Provence* pourrait intéresser.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Rapport sur des Lettres missives de Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant.

Il y a quelques années, M. Marchegay adressa au Comité les copies de trois lettres missives de Marie de Valois, seconde fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, écrites à son mari, Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, sénéchal de Guyenne. Ces lettres furent renvoyées à l'examen d'un membre de la section, mais elle s'égarèrent et le rapport ne put être fait.

M. Marchegay a bien voulu réparer cette perte en transmettant une seconde copie des lettres en question, auxquelles il a ajouté les copies de trois nouvelles lettres. Enfin il a accompagné cet envoi de notes et d'une courte mais substantielle notice sur la dame de Taillebourg.

Ces six lettres, qui comprennent un intervalle de six années (1458-1464), présentent un intéressant spécimen d'une assez volumineuse correspondance conservée dans le chartrier de Thouars, et dont M. Marchegay se propose de faire un jour l'objet d'une publication spéciale. Il en offre la primeur à la *Revue du Comité*, et il nous semble que c'est une bonne fortune que la section doit s'empresser d'accueillir. Ces lettres fournissent, en effet, de curieux détails sur la vie privée des grandes dames au xv^e siècle, sur l'emploi de leurs journées, leurs occupations, etc. On y voit, par exemple, la femme du sénéchal de Guyenne « ourlant elle-même ses coeffichets, » et mettant un grand amour-propre à faire remarquer que « sa couture est aussi « belle comme celle qui lui a été envoyée pour modèle, etc. »

Les lettres de M^me de Taillebourg se recommandent surtout par leur style et par la noblesse des sentiments qui y sont exprimés. La femme s'y montre sous le jour le plus favorable. Bien différente de sa sœur, Charlotte de Maulevrier, qui, surprise en flagrant délit d'adul-

Digitized by Google

tère, fut poignardée par son époux, Marie de Valois poussait l'affection pour son mari jusqu'à l'adoration, et elle le témoigne hautement dans toutes ses lettres, ainsi que le chagrin qu'elle éprouve d'être fréquemment séparée de lui. Sa joie de mère est rendue avec une grâce touchante après la naissance d'un fils, « lequel est tant beau « que merveillez; mais il ne se faut pas esmerveiller s'il est beau, car « il ressemble très-fort à son père. » Il y a encore une naïve et profonde expression de tendresse dans ce passage d'une lettre écrite au bout de six ans de mariage: « M^{gr}, se j'estoys de ycy à demain ceste heure « à vous escripre, si ne vous sauroye dire la moictyé du grant desir « que j'é de vous veoir; et se n'estoit la grant esperance que j'ay « que en brief serez de par deça, je seroys la plus courroussée que « jamais fut femme. Je vous certiffie, Mons^{gr}, qu'il me feust be« soing ne vous aymer pas tant fort que je foys, car, dès que je « vous ay pardu de veue, de tous les biens du monde je ne donne « rien, etc. »

Nous sommes d'avis que les lettres de Marie de Valois[1] méritent de figurer dans la *Revue* avec la notice et les notes dont M. Marchegay les a accompagnées.

A. de La Villegille,

Secrétaire du Comité.

SIX LETTRES ORIGINALES DE MARIE DE VALOIS À OLIVIER DE COËTIVY, SEIGNEUR DE TAILLEBOURG, SON MARI, DE 1458 À 1464.

Marie, seconde fille de Charles VII et d'Agnès Sorel[2], était née au mois de juin 1436. Son père l'avait confiée, en 1442, à Prégent de Coëtivy, grand amiral de France, qui l'amena au château de Taillebourg, où elle fut élevée sous la direction de sa mère, Catherine du Chastel. Le 28 octobre 1458, Charles VII l'accorde en mariage au frère puîné et principal héritier du grand amiral, à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne, ami d'enfance de la jeune fille; puis, par autres lettres patentes des premiers jours de novembre suivant, après avoir officiellement reconnu

[1] Une lettre de Marie de Valois, dame de Taillebourg, a été publiée par M. Marchegay dans la *Bibliothèque de l'École des chartres*, avec des lettres de Louis XI, 4^{e} série, tome I^{er}.

[2] Les renseignements qui suivent ont été empruntés soit aux savants mémoires du très-regrettable Vallet de Viriville sur Agnès Sorel, soit aux actes originaux découverts dans le chartrier de Thouars.

Digitized by Google

Marie pour sa fille naturelle, il l'autorise à porter le surnom DE VALOIS et les armes royales, *à la différence* pour celles-ci *de la bande telle que enfens naturels doivent et ont acoustumé de porter*.

En accueillant la demande du sénéchal de Guyenne, le roi avait doté Marie des châteaux et chatellenies, terres et seigneuries de Royan et de Mornac, en Saintonge, plus de 12,000 écus d'or payables en six annuités. Pour sa toilette de noces, il lui envoie des velours, damas, toiles de soie, fourrures et bijoux qui avaient coûté 1,200 écus ou 1,650 livres. Le contrat de mariage, passé à Saint-Jean d'Angely, en présence de Pierre Doriolle, général des finances, envoyé par Charles VII pour conseiller sa fille, porte la date du 25 novembre 1458. Olivier y constitue en douaire à sa femme une rente de 600 livres ou le tiers de tous ses immeubles. Il était âgé de trente-six ou trente-sept ans, et Marie de vingt-deux ans et demi.

A part les persécutions et les spoliations que leur fit éprouver Louis XI dès son avénement à la couronne, et malgré leurs fréquentes et longues séparations, M. et M^me de Taillebourg vécurent heureux et en grande intimité. Ils eurent beaucoup d'enfans, sept au moins, et surtout des filles, dont plusieurs jumelles[1]. Marie de Valois mourut vers la fin de 1473, six ou sept années avant son mari, dans le château d'où elle n'était pour ainsi dire pas sortie depuis qu'elle y avait été conduite par le grand amiral. Charles VII, son père, y avait fait un assez long séjour en 1451, tandis que ses lieutenants assiégeaient Bayonne. La munificence avec laquelle il traita Marie, *en aage de marier*, résulte sans doute du bon souvenir qu'il avait gardé de la gracieuse jeune fille de Taillebourg.

Les six lettres qui suivent ont été prises à peu près au hasard parmi les trente-quatre missives originales[2] que M. le duc de la Trémoille a découvertes dans son chartrier, toutes adressées par la jeune femme à son mari. Leur style, leurs détails sur la vie privée des hauts personnages au xv^e siècle les rendent intéressantes, et elles donnent de l'esprit et du caractère de Marie de Valois l'opinion la

[1] On lit dans une lettre de M^me de Taillebourg à son mari, datée du 22 janvier : « Mons^r a poy que je ne me plains de vous et que je ne dy qu'estes maugracieux « mary de ce que, en passant par Paris, ne m'avez fait finance d'ung beau cresmeau « (*bonnet de baptême*) ; car neantmoins que j'en aye fait provision, j'ay peur d'en avoir « a besongner d'un autre, veu le ventre que j'ay, car je vous certiffie qu'il me semble « qu'il est plus grant qu'il n'estoit l'autre voiage. »

[2] Elles seront publiées avec un assez grand nombre de documents originaux ou inédits relatifs à M. et M^me de Taillebourg et à leurs enfants.

Digitized by Google

plus favorable[1]. Malheureusement aucune de ses lettres ne porte la date de l'année, et il est à peu près impossible de les classer suivant leur ordre chronologique. Pour les six que nous imprimons, la difficulté est moins grande; mais nous faisons suivre de points d'interrogation le chiffre des dates plus conjecturales qu'appuyées sur les textes.

La première lettre, 22 août [1458], écrite trois mois avant le mariage, contient des remercîments pour plusieurs objets de lingerie, avec une protestation que sa couture est aussi belle que celle du patron envoyé par le sénéchal de Guyenne.

Dans la seconde, 12 mars [1459?], sont donnés de nouveaux remercîments pour d'autres cadeaux arrivés de Bretagne à bon port, quoique le navire ait été mis à contribution par les Anglais. Marie demande en outre des graines pour semer en ses jardins, et sollicite de fréquentes et bonnes nouvelles.

Par la troisième, 23 mai [1460?], elle témoigne son impatience de revoir M. de Taillebourg. S'il ne revient au plus vite, elle ira le trouver avec tout son ménage.

En se plaignant par la quatrième, 17 juin [1461], qu'il ait trop puisé dans sa bourse, elle réclame comme indemnité de riches bijoux, plus une belle robe verte pour porter pendant sa grossesse, ainsi que la mode l'exigeait alors.

Elle exprime dans la cinquième lettre, 28 février [1463?], sa joie triomphante d'avoir encore eu un fils, d'autant plus beau qu'il ressemble très-fort à son père.

Enfin, dans la sixième, 22 mars [1464], après avoir dit avec une énergie touchante combien elle est malheureuse d'aimer autant un mari si souvent éloigné d'elle, Marie de Valois lui donne de bonnes nouvelles de leurs enfants et le rassure au sujet des craintes que lui causait la maladie contagieuse régnant à Saint-Jean-d'Angely.

P. Marchegay.

I. A Monseingneur le seneschal de Guienne.

Mons^{gr}, je me recommande a vostre bonne grace tant comme je puis, en vous mercyent de saus que vous a pleu de me recripre et faire assavoir de vous nouvellez. En verité, Mons^{gr}, il y a rien dont je suis si joyeusse

[1] Sa sœur aînée Charlotte, surprise en flagrant délit d'adultère, fut poignardée par son mari.

Digitized by Google

comme d'en oir et savoir souvent; et le plus grant plessir que me poués faire, c'est me faire assavoir de vous bonnez nouvellez. Mons^gr, je vous mercye de deux bonnés et de la toille et des esguilles que m'avez envoyé; auxi, Mons^gr, n'avoy plus que faire, mès je passeré tempz a ourller mez cœffichiers en atendent de vous revoir, en priant Dieu que auxi brieff puissés estre comme je le dessire. Mons^gr, vous m'avez envoyé ung petit coeffiicher a prendre patron a ourller mé coeffichers; mez Yvonnet[1] vous sara bien a dire si ma couture n'est pas auxi belle comme celle que m'avez envoyée. Mons^gr, autre chousse ne say que vous recripre pour le present, fors que prier Nostre Seingneur qui vous doint saus que vostre ceur dessire.

Escript a Taillebourg, le mardi xxij^e jour d'aoust.

La toute vostre,

MARIE.

II. A Monseigneur.

Mons^gr, je me recommande très humblement a vostre bonne grace. Mons^gr, j'ay grant paour que a la fin l'en ne die que ne soiez pas si gracieux comme n'a gueres de temps je cuidoie que fussiez, car je me atendoie que par Bertran me escripsissiez bien au long de vos nouvelles, dont n'avez riens fait; et si ne fust ce que j'ay veu les lettres que avez escriptes a Kerradenec, j'eusse esté bien mal ayse. Més au fet, puisque j'ay sceu que estez en bon point, j'en suis contente, et croy que quand Bertran[2] partit que penseriez encores ès belles bagues que les belles filles vous avoient données et que m'avez envoiées par Vincent Eussent[3], qui m'a apporté ung petit coffret et une belle mente, et néentmoings que les Angloys aient pris les vivres, ilz ont esté si gracieux qu'ils n'ont point touché a mon dit coffre, comme je croy, car je l'ay treuvé bien a point et y a de belles chemises. Mons^gr, je vous supply qu'il vous plaise me faire savoir de voz bonnes nouvelles et me renvoier ce porteur ou quelque autre. Et m'envoiez des grenes pour semer en voz jardrins, car vous ne veistes jamés femme mieux enbesongnée que je suis pour les adouber; et encores aymeray je mieulx que vous mesmes les aportissiez, s'il est possible. Mons^gr, je ne vous sauroye plus que escripre, pour ce que Bertran vous dira tout, fors que je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tout ce que vostre cuer desire.

Escript a Taillebourg, le xij^e jour de mars.

La toute voustre,

MARYE DE VALOIX.

[1] Yvon de Kerradenec, Karadenec ou Kradenec, maître d'hôtel de M. de Taillebourg, nommé dans plusieurs autres lettres.

[2] Serviteur de M. de Taillebourg.

[3] *Idem.*

III. A Monseigneur.

Mons^{gr}, je me recommande a vostre bonne grace tant et si tres humblement comme je puis. J'ay receu les lettres que par Taillebourg[1] il vous a pleu m'escripre, avec vostre beau petit chien; et avez bien fait, car c'est un mariaige acomply. Vous m'avez envoié une petite chienne, laquelle, lendemain qu'elle fut arrivée, eut ung petit chien; et depuis ce dernier est pour tout adouber, combien que je ne voudroie point que cuidissiez que pour chiens je peusse estre contente de ce que tant demourez par dela. Et quant je cuideroie que demouriez plus gueres, je vous certiffie que quelque jour vous seriez tout esbahy que vous trouveriez tout vostre mesnage a vostre logeiz, et deussé-je mener le Rousseau[2] et sa charrete. Mons^{gr}, je vous envoie unes lettres qui m'ont esté aportées de mon frere mons^{r} de Coettivy[3], par les quelles verrez des nouvelles de Bretaigne. J'ay depuis nagueres esté fort riche, car j'ay receu de Jehan Larzenet[4], present Guillaume Hemery, pour la vente de vostre blé, c escuz, et doy avoir ceste sepmaine le demourant. Aussi ay receu de Guillaume Houdry[5], pour la praye d'Andilly qu'il a vendue, quarante escuz; des quelles sommes j'ay baillé desja a Jehan Valée[6] cinquante escuz pour faire voz besonguez; et tout ce je foys escripre en ung papier que je garde devers moy. Aussi, Mons^{gr}, j'ay receu les deux tasses que avoit Baltazar[7], qui ont esté acquittées par le prieur de Saint-Jame[8].

Mons^{gr}, autre chose ne vous sçay que escripre, fors que je vous certiffie par ma foy qu'il m'ennuye bien que n'estes par deça.

Priant Nostre Seigneur qu'il vous doint tout ce que vostre cuer desire.

Escript a Taillebourg, le xxiij^{e} jour de may.

La toute voustre.

Marye de Valoys.

IV. A Monseigneur.

Mons^{gr}, je me recommande a vostre bonne grace tant humblement comme je puis. J'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par Bertran, et

[1] Hérault ou poursuivant du seigneur dont il portait le nom.

[2] Jean Rouxellet, boulanger de M. de Taillebourg.

[3] Christophe, mort sans avoir été marié.

[4] Maître des comptes de M. de Taillebourg.

[5] Receveur de Rochefort.

[6] Receveur de Taillebourg.

[7] Le nom et le fait indiquent un juif.

[8] Il y avait, je crois, aux environs de Taillebourg un prieuré de Saint-James-de-Bois-Fleury.

Digitized by Google

par Kerradenec vous envoie tout ce que m'escripviez et que j'ay trouvé en vostre boyte. Et aussi ne me suis pas obliée de prandre mon tresor, auquel vous avez pesché trop avant; més a ceste foiz faut que vous rendiez tout et de l'autre, car, si vous ne me faictez faire ce que je vous envoye cy dedens par memoyre [1], vous ne serez pas le bien venu, c'est assaveir : une belle chaisne et deux belles ferrures et ma belle atache pour me faire belle, car je vous certiffie que j'en ay bien besoign. J'ay le tout baillé a Kerradenec. Aussi, Mons^gr, vous prie de ma belle robe verte, car encores ay je le cuer au ventre. Mons^gr, tout vostre petit mesnaige est en bon point, la mercy Dieu, ainsi que vous poura dire le dit Kerradenec, par lequel saurez toutes autres nouvelles. Et autre chose, Mons^gr, pour le present ne vous sçay que escripre, fors que je prie a Dieu qu'il vous doint tout ce que vostre cuer desire.

Escript a Taillebourg, le xvij^e jour de juign.

La toute voustre,

Marye de Valoys.

V. A Monseigneur.

Mons^gr, je me recommande a vostre bonne grace tant et si tres humblement comme faire le puis. Et vous plaise savoir que le premier vendredi de caresme il pleut a Dieu me faire grace et me delivrer d'ung beau filz, environ huit heures de nuit, et lequel enffant est tant beau que merveillez; més, Mons^gr, comme vous savez, il ne se fault pas esmerveiller s'il est beau, car tout le monde dit qu'il vous ressemble tres fort, et pour ce autrement ne pourroit estre; et me semble que vous me devez beaucoup louer, veu que je vous ay fait deux si beaux filz l'un après l'autre. Si ce fust une fille, j'en deisse tous les maûlx du monde, veu la peine qu'il m'a donné; més puisque c'est ung filz j'aurois honte de m'en plaindre. Et seroit bien mestier a vostre fille que fussiez par deça, car je n'en tiens plus de conte fors seullement en atendant vostre venue, car je veulz qu'elle soit a vous et cestui cy est tout a moy, et aussi le luy ay bien monstré, car encores, sinon en dormant, je ne l'ay point perdu de veue. Il a très bonne nourisse, et

[1] Ce mémoire, écrit sur un petit carré de papier, porte: «Nobles iiij^xx iiij; Salutz «xvj; Ducatz ij; item j quart de Noble; Escuz vieulx cxix; Francs a pié et a cheval «vij.

«Item cinq pointes de diamans; item quatre perles; it. deux cuers d'or; it. une «demye turquayse; it. une pierre rouge engravée; it. deux cadrans d'or; it. une «grosse verge d'or emaillée.

«Des pieces dessus dictes Madame veult avoir une belle chaisne pesant quatre mars «d'or: item veult avoir deux ferreures d'or atiffez, pesantes trois mars d'or.

«Et de ses pierres et perles une belle atache ou fermaillet.»

Digitized by Google

aussi tiens avec elle la femme de Carion[1], qui lui fait tout ce que elle peut de très bon courage. Mons^gr, je vouldroie bien qu'il pleust a Dieu que eussiez bien fait voz besongnez et fussiez par deça, car je vous certiffie qu'il ne s'en fault gueres qu'il ne m'ennuie que tant demourez par dela.

Mons^gr, je vous supplie qu'il vous plaise me faire savoir de voz bonnes nouvelles ; et autre chose ne vous escriz, fors que je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tout ce que desirez.

Escript a Taillebourg, le derrain jour de fevrier.

La toute voustre,

Marie de Valoix.

VI. A Monseigneur de Taillebourg.

Mons^gr, je me recommande a vostre bonne grace tant et si humblement comme faire le puis. Mons^gr, j'ay esté bien joyeuse d'avoir trouvé messaige qui alast par devers vous, [tant] pour vous faire assavoir de mes nouvelles que pour ce que je desire tousjours savoir des vostres. Il me semble que ainsi faictes vous de moy, car je vous certiffie, Mons^gr, que jamés ne seray a mon aise tant que je saiche comment vous vous portez. Mons^gr, se j'estoys de ycy a demain ceste heure a vous escripre, si ne vous sauroye dire la moictyé du grant desir que j'é de vous veoir ; et se n'estoit la grant esperance que j'ay que en brief serez de par deça, je seroys la plus courroussée que jamés fut femme. Je vous certiffie, Mons^gr, qu'il me feust besoing ne vous aymer pas tant fort que je foys, car, dès que je vous ay pardu de veue, de tous les biens du monde je ne donne rien. Mons^gr, je vous supplye que le plus tost que faire se pourra, pour mectre mon cueur plus a mon aise, que me faciez assavoir de voz bonnes nouvelles[2]. Tous les enffans et toute la maison, la mercy Dieu, c'est bien portée jusques ycy[3]. Depuis que nous

[1] Guillaume Carion, serviteur de M. de Taillebourg.

[2] M. de Taillebourg était mauvais correspondant, ce qui courrouçait fort sa femme. Ainsi elle lui écrivit le 23 novembre [1465] :

« Mons^gr, je ne cuidoye pas que vous fussiez si maugracieux que vous estes, d'avoir « envoié par deça deux de vos gens sans riens m'avoir escript ne fait assavoir de voz « nouvelles; et croy que vous avez peur de me mectre trop a mon ayse. Més au fait il « ne m'en chaut, car, si vous faictes bien voz manieres de par dela, quand vous serez « par deça je feré les miennes. Et si vous ne m'envoiez un bonnet de veloux cramoysi « le plus bel de la cour et le mieulx fait, encores seré-je mains contente de vous que je « ne suis. »

[3] De nombreux passages des lettres de Marie de Valois prouvent qu'elle n'aimait pas moins ses enfants que son mari. Dans celle qui est datée du 5 juillet on lit notamment : « Mons^gr, à vostre departement j'é oblyé de vous dire et vous en prier que « vostre plesir fust de m'envoyer des Heures pour mes petits enffans qui sont a l'es« colle. »

Digitized by Google

sommes ycy n'a eu nul mal, Dieu mercy, en ceste ville; quant autrement seroit, nous ne seryons pas paressus de deloger. Au regart de Saint-Jehan, il y a ung tres mauvais hair, et aussi ycy a l'entour, comme a Hennepont et ailleurs, ainsi que m'a dit Morice[1]. Toutesfoiz, Mons^{r}, je ne seuffre point que le moins que je puis que personne qui viengne de dehors viengne entour nous. Sepmadi derrenier vint Julienne[2] en ceste ville, laquelle, ainsi qu'elle deist, fut la plus joyeuse du monde dont je l'avoye envoyé querir. Autre chose, Mons^{r}, pour le present ne vous escrips, sinon que je priy le benoist filz de Dieu qu'il vous doint tout ce que vostre cueur desire.

Escript a Taillebourg, le jeudi xxij^{e} jour de mars.

La toute vostre.

MARIE DE VALOIZ.

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY.

Membre non résidant, aux Roches-Baritaud, par Prinçay (Vendée).

[1] Maurice de Villeblanche, serviteur de M. de Taillebourg.

[2] Ancienne demoiselle de Marie de Valois, mariée par elle depuis peu de temps.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Charte de la comtesse d'Artois, au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin.

La charte que nous venons soumettre à l'appréciation du Comité est extraite du grand Cartulaire de Saint-Bertin, mine précieuse en documents de tout genre. L'abbaye, séparée de la ville de Saint-Omer par la rivière d'Aa, dont les eaux entouraient complétement son enceinte, communiquait à ladite ville par un pont, en tête duquel se trouvait, sur la rive droite, la porte qui donnait entrée au monastère. C'est de cette porte qu'il s'agit dans la charte de la comtesse d'Artois. Il est probable que les religieux avaient commencé à établir une porte fortifiée, comme s'il se fût agi d'un château ou d'une forteresse. Le magistrat de Saint-Omer, craignant que, dans une circonstance quelconque, on ne pût s'en servir contre la ville, s'opposa à ladite construction, et c'est sur cette opposition qu'intervint la comtesse d'Artois, qui, dans sa charte, donne la description de la porte telle que les moines de Saint-Bertin étaient tenus de la faire. Il est clair, d'après la lecture de ce texte, que la susceptibilité du magistrat dut se trouver apaisée, puisqu'il ne devait plus se trouver dans le nouvel ouvrage l'ombre de fortification, pas même de créneaux ni de machicoulis. L'architecture devait d'ailleurs, d'après l'indication de la charte, se raccorder avec celle des bâtiments voisins. Cette charte nous a paru curieuse, et c'est pour ce motif que nous en avons fait prendre la copie et que nous la soumettons au Comité.

L. Deschamps de Pas.

1329, le chiumcyeme jour du moys de aoust[1].

Nous, Mathilde, Comtesse d'Artois et de Bourgogne, Palatine et dame de Salins, a tous cheaus qui ches presentes lettres verront ou orront, salut. Comme il nous fust donné a entendre que religieus homme li abbés et li couvens de l'eglize de Saint Bertin en Saint Omer, estans en nostre garde

[1] Mathilde, comtesse d'Artois, donne elle-même le plan d'une nouvelle porte de clôture à l'abbaye de Saint-Bertin, avec ordre de suivre ledit plan.

Digitized by Google

especial enussent fait commenchier un nouuel ouurage de une porte anchiene qui est premiere porte de lentrée de l'abbeye deuant dite joignant aussi comme au pont sous lequel la riviere queurt, au les devers la ville ouquel ouurage nouuel estoit getée et ordonée une voute a faire, et pilers fundez sur lesquels on edefroit plusieurs tourneles, lequel ouurage monstroit que il deust estre a l'entente de faire y fortereche, laquelle il ne loist a faire aus dis religieus ne a autres en nostre conté d'Artoys sans nostre assentement et grace. Nous a qui de ceste chose li dit religieus nauoient onquez fait requeste ne supplication considerans par la maniere du dit ouurage que ce estoit signe de fortereche, laquelle chose estoit au prejudice de nous et de nostre heritage, feissiens par nostre bailli de Saint Omer ostez la nouueleté et abatre le dit edefisce nouuel, et li deuant di religieus nous aient depuis aucunes foiz en leurs personnes et autre foiz par plusieurs boines personnes et messages solempnels requis et fait requerre que comme ce neust onques esté leur entente de faire le dit ouurage pour fortereche, nous vausissons souffrir sans metre empeschement de fait que il peussent faire la dite porte et edefiscez sur ycelle sans fortereche, si comme faire leur loist de droit commun, sachent tuit que nous emi traitie as dis religieus eue deliberation, conseil et avis sur ceste chose a plusieurs sages de nostre conseil et autres avons accordé, accordons, volons et consentons que li dit religieus puissent edefier sur le dit ouurage en la forme et en la maniere qui sensieut. Cest assauoir que il porront faire sur le lieu doudit viés edefisce une porte, une maison et une voute tant seulement et feront faire les murs de tele hauteur comme li ouvrage requerra pour faire y ung comble de mairien, et auera en la hauteur des murs tous autour une alée sans cresteaus et sans archieres, laquelle alée semblable a l'allée qui est en une anchiene salle qui joindera a ladite porte a main destre si comme on entre en ladite porte a venir de la ville en l'abbeye, et en ceste maniere nous volons que li dit ouurage se face et parface a la aisement des dis religieus, saulf en toutes choses nostre droit et l'autrui, et comme li procurerres des dis religieus se deist auoir appelle de nostre bailli de Saint Omer pour aucunes des choses dessus ditez a la court du roy mon seigneur, li dit religieus ont renuncié audit appel et a toute la poursieute de ycelui. En tesmoignage et confirmation des quelles choses nous auons fait metre nostre scel a ces presentes lettres, qui furent faites le chiumeyme jour du moys daoust l'an de grace mil trois chens vint et noef.

Ex originali in Theca S[t] Bertin, n° 7. Registrata summo tomo 13, folio 171. — Cet original a 6 pouces 3 quarts de hauteur et 12 pouces 1 quart de largeur. — Extrait du grand Cartulaire de Saint-Bertin.

Pour copie conforme :

L. Deschamps de Pas,

Correspondant.

Digitized by Google

Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne).

J'ai l'honneur de signaler au Comité une petite église située à 7 kilomètres d'Agen, sur la route de Condom, église qui n'a été encore ni décrite ni remarquée, et que je considère comme un monument de première importance pour l'histoire de l'architecture religieuse au moyen âge.

Cet édifice se compose : 1° d'une travée carrée, dont la voûte d'arêtes forme le dessous d'une tour d'entrée; 2° d'une nef sans bas-côtés, voûtée d'un berceau légèrement brisé, qui est divisé par un seul doubleau; 3° d'une *cella* carrée, ceinte de trois chapelles rayonnantes.

De chaque côté, à partir du mur occidental jusqu'au mur de séparation du sanctuaire, la nef est décorée de six fausses arcades : les deux du milieu reposent sur des colonnes, les autres sur des pilastres. Quatre marches constituent un double degré pour accéder à l'autel. C'est de là qu'on peut embrasser l'ensemble d'une disposition singulière. On est au centre d'une pièce carrée, ouverte par quatre arcades de même cintre et de même hauteur. A droite et à gauche, des absides forment une sorte de transept. En face, une troisième abside s'ouvre à l'orient. Les chapelles sont voûtées en cul-de-four; celle du midi est séparée du massif par un prolongement voûté en berceau.

Le carré, qui abrite l'autel et qui supporte une seconde tour, est voûté à l'intérieur par une coupole sphérique fort élevée au-dessus des autres voûtes et d'une construction originale. Elle porte sur le dos de deux arcs en plein cintre, qui partent du centre des murs et se croisent perpendiculairement. Leurs sommiers reposent sur quatre colonnettes dont la base est en retraite d'un rang de moulures qui entoure tout le carré. Les abaques correspondent à une seconde corniche divisée par trois rangs de billettes. De très-petits pendentifs s'élèvent dans les angles; ils préparent les sections sphériques qui recouvrent chacun des cantons de la croix formée par les arcs.

Cette construction fort primitive ne rappelle en rien ni la coupole byzantine ni les voûtes sur trompes des églises de l'Auvergne.

De chaque côté, sous cette coupole, deux étroites fenêtres sont

Digitized by Google

PLAN DE L'ÉGLISE D'AUBIAC

(Tarn-et-Garonne)

Échelle

Digitized by Google

Digitized by Google

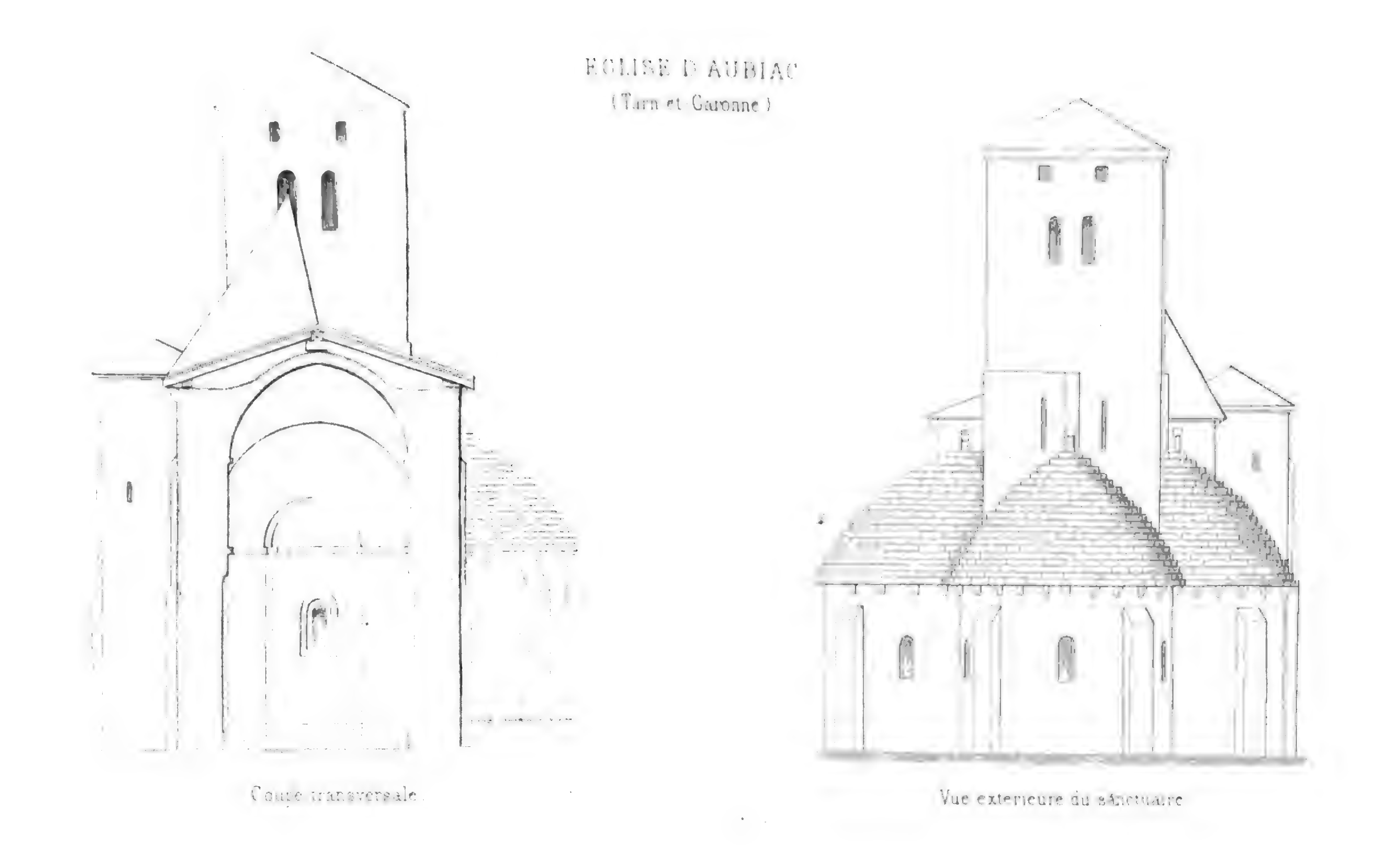

ÉGLISE D'AUBIAC
(Tarn et Garonne)

Coupe transversale

Vue extérieure du sanctuaire

Digitized by Google

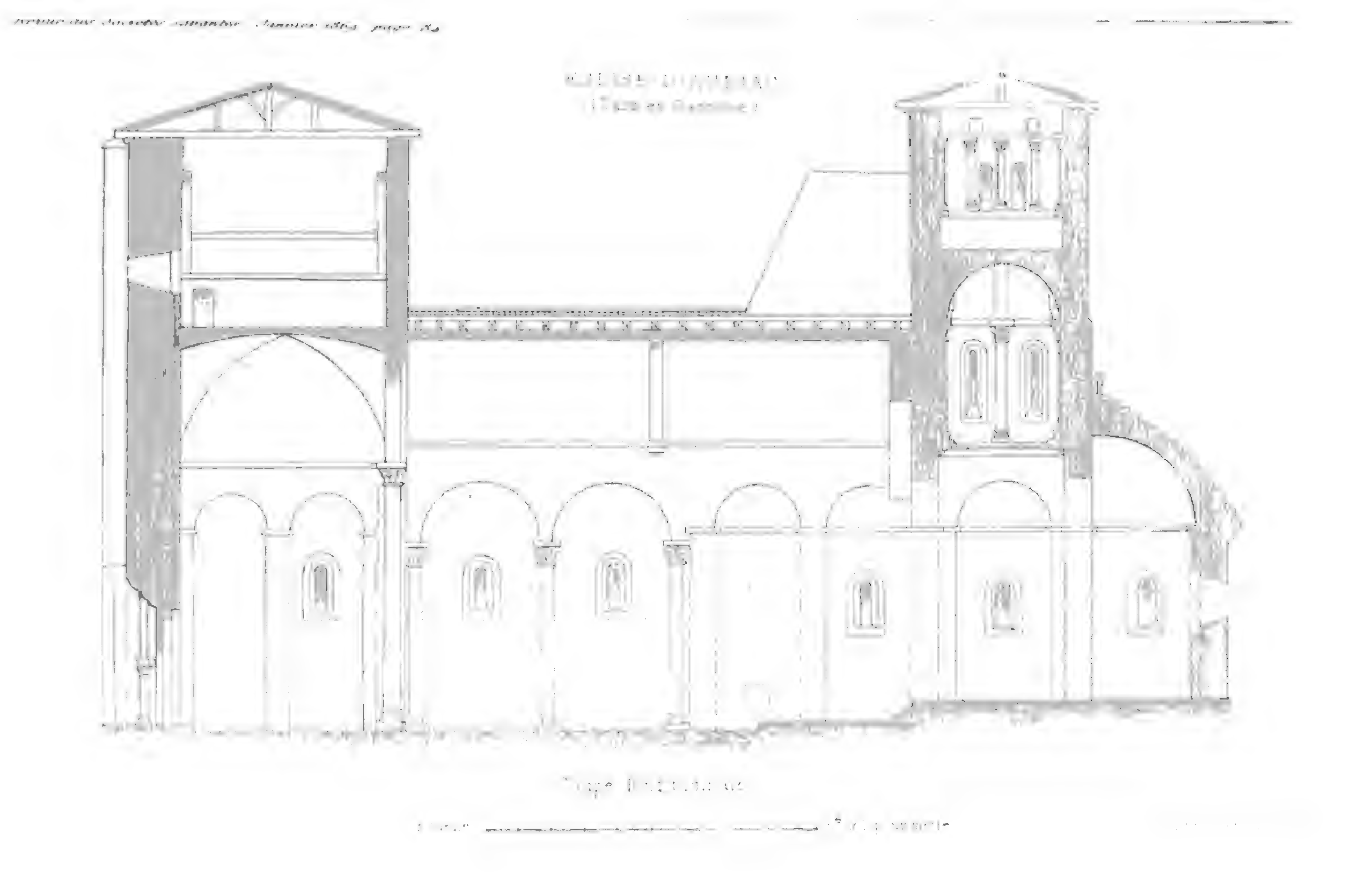

placées entre les colonnettes et les angles. A l'occident, ces baies auraient donné sous la toiture : on ne les a pas ouvertes.

Les voûtes des absides, bien plus basses que la coupole centrale et moins hautes même que le berceau de la nef, viennent butter les murs de la tour au-dessus des arcades.

Un étroit bandeau chanfreiné, entre deux baguettes, forme les impostes de ces arcades et contourne les chapelles, à la naissance de leurs voûtes. Une ligne pareille circule au-dessous du berceau de la nef et de la voûte d'arêtes.

Les fenêtres sont au nombre de quatre et de cinq de chaque côté de la nef, de trois dans l'abside orientale, de deux dans l'abside méridionale. L'abside septentrionale n'en a qu'une seule. La plupart de ces fenêtres ont été remaniées; il en est trois pourtant qui nous révèlent la disposition primitive. Elles s'ouvraient par un fort ébrasement, en retraite d'un large cintre, dont les montants et l'appui formaient un encadrement. Leur ouverture à l'extérieur était d'une grande hauteur sur une petite largeur. Le remaniement visible qu'elles ont subi a consisté dans un simple élargissement à partir des montants placés d'abord en retraite. Sur notre dessin de coupe, elles ont été rétablies dans la forme ancienne.

L'arc brisé n'apparaît nulle part, sinon dans la voûte en berceau, où il est à peine sensible.

Peut-être cette voûte est-elle postérieure à la construction de l'église. L'arc doubleau semble n'avoir pas été prévu dès les fondations : il s'amortit en porte-à-faux sur de simples modillons carrés. Si le premier architecte avait dû construire cet arc, sans doute il l'aurait mis en correspondance avec un dosseret. L'indice d'une reprise des murs de la nef existe d'ailleurs extérieurement. Au midi, bien au-dessous de la toiture actuelle, un modillon reste dans l'appareil comme un témoin de l'ancien amortissement. Quoi qu'il en soit, dès le principe, l'église fut disposée pour recevoir une voûte; les contre-forts dont elle est entourée en sont la preuve évidente.

L'arc puissant engagé sous la tour occidentale est en plein cintre; il offre une retraite. Ses dosserets sont décorés de chaque côté par une demi-colonne.

Le mur du transept, sur la nef, a été renforcé par un épaississement qui dessine une arcade surbaissée au-dessus de l'ouverture du carré. Cette arcade, qui pénètre dans les murs de la nef, peut avoir été ajoutée postérieurement; mais on s'expliquerait aussi bien

Digitized by Google

qu'elle remontât à la construction primitive, l'architecte n'ayant pas voulu lui donner de pieds-droits saillants, afin de ménager tout l'espace entre les angles du mur et les pieds-droits de l'arcade du sanctuaire. Là, en effet, sont des autels secondaires pour lesquels il n'y aurait pas eu de place ailleurs.

Telle se présente à l'intérieur la petite église d'Aubiac. Ce que ma description peut laisser à désirer sera complété par les dessins qui accompagnent cette notice. Je les dois à l'obligeance de M. Payen, architecte du département, qui joint à la science pratique de la construction de précieuses connaissances en archéologie.

A l'extérieur, les contre-forts correspondent partout aux fausses arcades de la nef. De plus, chaque absidiole en a deux fort larges. Les deux qui sont placés à l'angle de la tour, sur la façade, portent une petite tourelle qui s'arrondit au premier tiers de la hauteur comme une sorte d'échauguette.

A quelque distance du sanctuaire, une seconde tourelle est accolée au mur septentrional. Ces constructions renferment les escaliers à vis qui donnent l'accès aux deux tours par l'intérieur de l'édifice. Les escaliers sont éclairés par des baies étroites. Leurs voûtes rampantes sont composées d'un mince blocage dont le mortier est aussi dur que la pierre.

Pour monter à la tour du sanctuaire, il faut passer sur le dos de la voûte de la nef, ce qui a fait exhausser la charpente sur ce point. Le reste de la toiture est posé directement sur le berceau. Ce dernier mode est usité dans la plupart des églises romanes de l'Agenais; il s'applique même aux églises à trois nefs, qui, vu l'absence d'étagement dans le vaisseau principal, peuvent être recouvertes par des fermes de combles, sans entraits ni poinçons. Les murs sont légèrement surhaussés au-dessus de la naissance des voûtes pour supporter les arbalétriers. L'angle formé par ces pièces de charpente est obtus. L'inconvénient de cette méthode primitive est d'ajouter une poussée de plus à des murs déjà fatigués par celle de la voûte.

L'église romane à trois nefs de Monsempron (arrondissement de Villeneuve-sur-Lot), fort intéressante à plus d'un égard, offre encore une plus grande simplification. La charpente est complétement supprimée. Des entassements de terre établissent une pente régulière entre la voûte de la grande nef et celles des bas-côtés.

Digitized by Google

cette surface est recouverte de pierres plates posées à recouvrement. Le versant septentrional de l'église a seul conservé cette toiture primitive. Je ne fais cette digression que parce qu'il serait possible que telle ait été dans l'origine la toiture de l'église d'Aubiac. La pesanteur des dalles de pierre et du remplissage sur lequel elles étaient posées, les infiltrations qui devaient se produire, expliquent assez pourquoi, dans un grand nombre d'églises du XI[e] et du XII[e] siècle, ce mode grossier de recouvrement dut faire place aux charpentes. La justification de mon hypothèse sur l'église d'Aubiac serait la toiture encore existante des absides. Elle consiste en un dallage de pierres fort bien taillées, fort bien jointes, et dont les assises circulaires sont posées en retraite les unes des autres jusqu'à la pierre du couronnement, qui est un petit cylindre surmonté d'une boule. Au faîte de l'absidiole méridionale, la pierre de couronnement est surmontée d'une croix.

La tour centrale domine d'une grande hauteur les trois absides. Sur chaque face, outre les étroites fenêtres de la coupole, il y a près de la toiture deux étages de deux fenêtres; les plus hautes sont petites et carrées.

L'ornementation de l'édifice est toute romane. Un triple rang de billettes contourne l'archivolte de la porte, archivolte composée de plusieurs tores dont le plus large repose sur deux colonnettes aux chapiteaux mutilés, représentant des oiseaux. Au-dessous, le tympan est sans ornement. Les chapiteaux de la nef portent un ou deux rangs de feuilles sculptées grossièrement, terminées pour la plupart par des grappes ou des boutons. Sur l'une de ces corbeilles, à la place des volutes centrales du chapiteau classique, on remarque une petite croix latine en relief. Les volutes des angles procèdent de la tradition romaine, malgré leur altération. Les bases des colonnes ont fidèlement gardé la forme attique; elles ont des griffes au-dessus des angles de leurs plinthes. Cet ornement est dans toute sa simplicité primitive : il se compose de simples boutons qui ne se relient même pas aux tores inférieurs. Les chapiteaux des colonnettes engagées sous la coupole paraissent historiés; leurs tailloirs sont décorés de billettes.

Une particularité singulière, c'est qu'au second étage de la tour, au-dessus de la coupole, dans une pièce carrée qui renferme les cloches, chaque mur est décoré de trois colonnettes, placées en retraite d'un massif formant une plinthe continue et portant une

petite architrave de quelques moulures. Il eût été facile d'unir ces légers supports par des arcades et de n'avoir qu'un étage de hautes fenêtres; mais là sans doute on suivait une tradition. L'église romane imitait jusque dans ses détails les formes anciennes, dont son plan reproduit la copie. Les chapiteaux de ces colonnettes sont décorés d'oiseaux, de têtes, de feuillages; il en est un qui porte deux lions admirablement sculptés.

La première assise de la couverture des absides est en porte-à-faux sur des modillons, dont quelques-uns sont historiés de figures humaines grossières accroupies; la plupart sont composés simplement d'une baguette et d'un cavet. Les modillons qui circulent sous la toiture de la nef, au midi seulement, sont en quart de rond.

Je dois signaler un procédé barbare employé dans la construction de la tour occidentale. Dans le mur qui porte sur le doubleau de la nef, on a cherché à établir une décharge; mais, au lieu d'un arc engagé, on s'est contenté de deux assises droites qui partent diagonalement des murs pour se couper en mitre. Ces chaînes de grosses pierres, en relief à l'extérieur, sont assez mal jointes, mais ne semblent pas moins indiquer l'intention de soulager l'arc doubleau. Cette disposition est reproduite dans le mur occidental, au-dessus de la fenêtre étroite qui donne sur la façade.

Pour renforcer le même arc, on s'est servi, à l'extérieur, d'un procédé plus certain. Au nord, où le sol est en pente, le contre-fort est construit trois fois plus massif que les autres. Cependant l'arc qui sépare la voûte d'arêtes du berceau est toujours la partie faible du vieil édifice. Le mur qui le surmonte est fortement lézardé et semble demander une prompte restauration; sa chute entraînerait la nef.

Il importe maintenant de préciser la date de la construction de l'église d'Aubiac.

L'emploi du contre-fort dans tous les membres de la construction, l'ornementation romane des chapiteaux et des modillons, nous indiquent que l'église d'Aubiac fut construite au XI^{e} siècle, peut-être dans les premières années qui suivirent l'an 1000, si l'on admet que la voûte en berceau brisé est de construction postérieure.

Je dois bien établir cette date avant de faire la part de toutes les imitations de l'architecture de la décadence qui se retrouvent dans l'ensemble de cette église, dans ses détails, dans sa construction même.

Digitized by Google

On ne pourrait prétendre que les contre-forts ont été ajoutés et que les sculptures ont été faites après coup. Les contre-forts pénètrent l'appareil des murs sans raccords, dans les absides comme dans la nef; il en est d'ailleurs qu'on n'aurait pas ajoutés. Derrière les assises de la couverture des absidioles, au centre des murs, aux points qui correspondent aux colonnettes de la coupole, les constructeurs ont plaqué de petits contre-forts, larges, mais peu élevés au-dessus du couronnement. On ne saurait attribuer ces massifs à quelque restauration. De plus, on remarque sur les pierres des contre-forts, aux absides, les mêmes signes d'appareil que sur les murs.

Je ne pense pas non plus qu'on puisse admettre que les chapiteaux et les modillons historiés aient été sculptés longtemps après la construction.

Mais, si l'église d'Aubiac est du XI^e^ siècle par sa construction, par sa disposition elle appartient à une famille d'édifices plus anciens.

Je rapproche d'abord de ma description celle des chapelles carlovingiennes de Saint-Saturnin et de Querqueville (Normandie), que j'emprunte à M. A. Lenoir :

«Les transepts sont terminés par des absides. Indépendamment «de ces dispositions, les plans de ces deux oratoires sont conçus de «manière à présenter, au centre de la croix, un carré parfait, également ouvert sur les quatre faces et consolidé par de fortes épaisseurs de murs, dans le but de lui faire porter une tour centrale, «innovation établie par les religieux constructeurs de l'Europe «moyenne et septentrionale, et que, plus loin, en examinant les «églises, on verra se produire dès le règne de Charlemagne[1].»

L'église de Germigny-les-Prés (Loiret), terminée en 806, offre un plan à peu près pareil. Il y a cette différence, que la tour centrale porte sur des piliers épais, et qu'elle est séparée des absides par des travées latérales[2].

Le plan si caractéristique d'un sanctuaire en forme de trèfle, que surmonte une tour carrée, existe donc simultanément dans trois églises qui appartiennent incontestablement à l'époque carlovingienne, et dans celle d'Aubiac. Que conclure de ce fait, sinon que

[1] *Architecture monastique*, Albert Lenoir, t. II, p. 8. Voir aussi p. 63.
[2] *Ibid.* t. II, p. 26 et 125.

Digitized by Google

l'église d'Aubiac a été bâtie avec intention sur un plan carlovingien?

Il y a plus : l'abside septentrionale d'Aubiac, à sa base, présente une surface d'environ 2 mètres carrés en petit appareil. C'est le mode de construction usité à l'époque carlovingienne. Un tel indice suffit pour conclure à l'existence d'un édifice antérieur dont le sanctuaire était aussi disposé en trèfle par le moyen d'absides ayant même dimension que les absides actuelles. Par conséquent, nous avons tout ce qu'il faut pour supposer, avec toutes les apparences de la vraisemblance, que nous voyons à Aubiac une église rebâtie à la romane, sur les substructions mêmes d'une autre église de l'époque carlovingienne. C'est ce qui me fait regarder ce monument comme très-important pour l'histoire de l'art.

Il me reste à justifier quelques restitutions, au reste bien légères, qu'on a dû faire dans les plans de l'église d'Aubiac. Au midi, sous la troisième arcade, s'ouvrait autrefois une petite porte dont l'archivolte, sans moulures, et les pieds-droits se dessinent autour du remplissage; on l'a rétablie sur le plan. On n'a pas tenu compte de l'ouverture d'une porte, au fond de l'abside orientale, pour correspondre à la sacristie moderne. On a fait reparaître deux baies de fenêtres bouchées, parfaitement visibles à l'extérieur. Dans l'aisselle de l'absidiole méridionale s'élevait autrefois une demi-tourelle, détruite il y a peu de temps; on reconnaît encore ses arrachements dans les murs. On a donc dû retracer sa courbe en lignes pointées.

La coupole est décorée de peintures; les quatre évangélistes sont représentés dans les quadrilatères. Ces figures, assez dégradées, sont actuellement dans l'obscurité, car on a bouché, par un rang de briques à l'extérieur, quatre des fenêtres de la coupole. Je n'ose point me prononcer sur la date de ces peintures, qui pourraient être l'ouvrage de quelque barbouilleur de passage, mais je constate simplement qu'elles se rapprochent beaucoup de celles de l'église de Saint-Macaire (Gironde); il y a dans le sujet même un rapprochement : les quatre évangélistes sont reproduits deux fois à Saint-Macaire, dans l'abside et sur les arcs du carré.

Il y a trente ans environ, on voulut rétablir dans la tour du sanctuaire une cloche qui avait été déplacée pendant la Révolution. On adopta le parti le plus désastreux : on ouvrit le centre de la coupole pour hisser directement cette cloche à la place qu'elle devait occuper. Afin d'effacer les traces de la reprise, on badigeonna gros-

Digitized by Google

sièrement la clef de voûte et les arcs en simulant les veines du marbre. J'ai interrogé un des ouvriers chargés de cette restauration; il m'a affirmé qu'on avait simplement enlevé les rangs supérieurs de voussoirs pour les replacer aussitôt, sans faire de retouche aux quatre grands compartiments qui forment la coupole.

Il est certain que le second étage de la tour, où sont les cloches, avait autrefois des peintures. Les murs et les colonnettes sont encore imprégnés d'une couleur rouge ocreuse. Sous le porche, une petite surface, recouverte d'un vieux crépissage, offre également des traces de couleurs anciennes.

On peut remarquer aussi les vitraux des deux seules fenêtres qui donnent encore du jour à la coupole. Ces baies étroites sont remplies par quatre lames de verre peint superposées, séparées par des lames de plomb et scellées dans le mur. Les couleurs sont dans l'ordre suivant, de bas en haut : violet, jaune, bleu, jaune. Sans doute ce vitrage très-simple n'est pas moderne.

On peut supposer que, lorsque quatre de ces vitraux ont été brisés, plutôt que de se donner la peine de se procurer des verres semblables, on a bouché simplement le parement extérieur des fenêtres sans en combler l'ébrasement.

Un grand nombre de pierres, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice, portent des signes d'appareil. Ce sont des lettres, des croix, des traits simples, des volutes, des pointes de flèche.

On remarque une déviation sensible de l'axe du sanctuaire, qu'il faut sans doute attribuer à quelque vice de construction; on en a tenu compte dans les plans. A gauche, l'abside orientale est de $0^m,35$ en retraite de l'arcade; à droite, de $0^m,95$.

G. Tholin,

Archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. — *Bulletin*, 4e série, t. V, année 1867. Angoulême, 1868, in-8°.

Éloge de dom Rivet de La Grange, religieux benédictin, par M. E. Gellibert des Seguins. P. 1.

Note sur les anciens hôpitaux et les maisons de secours de la ville d'Angoulême, par M. le docteur Cl. Gigon. (Avec trois eaux-fortes.) P. 97.

Similitude des dolmens de la rive orientale du Jourdain avec ceux de l'ouest de la France, par M. l'abbé J.-H. Michon. (Avec cinq bois.) P. 47.

Étude sur le château de Montchaude, par le même. (Avec trois bois et une lithographie.) P. 55.

Chartes concernant les commanderies de Château-Bernard et d'Angles, près Cognac, par M. Rédet. P. 65.

Document relatif au temple d'Angoulême (9 septembre 1588), par le même. P. 79.

Du commencement de l'année en Angoumois au moyen âge et dans les temps modernes, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 21.

Les confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, par le même. P. 281.

Note sur une charte d'annoblissement accordée par un grand feudataire en 1290, par le même. P. 539.

Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix (1560-1574), continué par Pardoux de Jarrige, son fils (1574-1591), par M. B. de Montégur. P. 167.

Rapport sur l'excursion de la Société à Saint-Germain-sur-Vienne, par M. Jules de Laurière. (Avec un bois et une lithographie.) P. 327.

De la distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente, par M. A. Trémeau de Rochebrune. (Avec une carte.) P. 349.

Digitized by Google

Le général comte Rivaud de La Raffinière, par M. F. de Chergé. P. 371.

Compte rendu d'un ouvrage intitulé *Monaco et ses princes*, publié par M. H. Métivier, avec cette épigraphe : «Maxima in minimis,» par M. E. Carissan. P. 91.

Note sur les sépultures de Saint-Séverin, par M. B. Galzain. (Avec deux lithographies.) P. 379.

Note sur François-Nicolas Pineau et divers membres de sa famille, sculpteurs, graveurs, architectes (1653-1823), par M. Em. Biais-Langoumois. (Avec portrait.) P. 383.

Histoire et théorie de la conjugaison française, par M. C. Chabaneau. P. 405.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon. — *Mémoires*, t. VII, 2e livraison, 1866 à 1868. Dijon et Paris, 1868, in-4°.

Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1868, par M. Jules d'Arbaumont. P. xcv à cxxx.

Notice historique sur la chapelle et l'hôpital aux Riches, par M. Jules d'Arbaumont. P. 61 à 165.

Pièces justificatives. P. 166 à 204.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 4e année, 12e livraison. Valence, 1869, in-8°.

Le cromlech de Saint-Barthélemy-de-Vals, rapport de M. A. Lacroix. P. 5 à 12.

Le cromlech de Saint-Barthélemy-de-Vals, observations de M. le baron Durand de Fontmagne. P. 13 à 38.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (6e article.) P. 39 à 58.

Étymologies des noms de lieu dans le département de la Drôme, par M. le baron de Coston. (2e article.) P. 59 à 80.

Des rues de Valence, par M. le docteur Bonnet. (1er article.) P. 81 à 98.

Pierre Davity, par M. A. Lacroix. P. 99 à 102.

Digitized by Google

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme. — *Bulletin*, 7e année, 1868, in-8°.

Un chapitre de l'histoire de l'instruction publique dans le Vendômois; le collége de Sougé, par M. Arrondeau. P. 18 à 23.

Un budget municipal au XVIe siècle, par M. J. Thillier. P. 24 à 45, 113 à 134.

Poésie : Deux odes d'Horace, traduction par M. Chautard. P. 46 à 52.

Lettre de M. Gatien-Arnoult, relative à Ronsard, lauréat des jeux, et extrait du registre des procès-verbaux des séances de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. P. 64 et 65.

Vie d'Hildebert, par M. de Déservilliers. (Suite.) P. 66 à 89.

Anciennes circonscriptions du Vendômois, par M. A. Dupré. P. 90 à 108.

Poésie : Art et nature, par M. Ch. Bouchet. P. 109 à 112.

Rapport sur des fouilles faites à Villarceau-en-Vendômois, par M. Neilz. P. 151 à 157.

Poésie : Roman du Renard de Gœthe, mis en vers français (chant 1er), par M. Hinglais. P. 158 à 169.

Philippes Girard, Vendômois, et Louis Coquelet de Péronne; lettre à la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, par M. P. Blanchemain. P. 170 à 174.

Nihil, poëme latin de Passerat; Quelque chose, poésie de Philippes Girard. P. 175 à 190.

L'ancienneté de l'homme, par M. de Nadaillac. P. 203 à 243.

Épître familière aux membre de la Société, par M. Ch. Chautard.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. — *Mémoires*. Ier volume. Metz, 1867, gr. in-8°.

Des conférences publiques à Metz et à Paris au XVIIIe siècle, par M. C. Cailly. P. 1 à 6.

Châlet Saint-Germain, par M. E. de Bouteiller. P. 7 à 52.

Étude sur le *Pallium* et le titre d'archevêque jadis porté par les évêques de Metz, par M. Ch. Abel. P. 53 à 130.

Documents historiques sur les anciennes sociétés de tir, notamment sur celles de Metz et de Nancy, par M. V. Jacob. P. 121 à 138.

Recherches philologiques sur les forêts des Gaules et sur les origines qui s'y rapportent, par le R. P. Bach. P. 139 à 152.

Digitized by Google

Le château-fort et l'église de Saucy, par M. Preschau. P. 153 à 166.
Plappeville, par M. Viansson. P. 167 à 198.
Histoire d'un interrègne à Metz, par le R. P. Bach. P. 199 à 209.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite.) — *Bulletin*, 10e année. Metz, 1867, in-8°.

La bourse d'un messin au XVIe siècle (trouvaille de 827 pièces d'argent faite à Metz), par M. de Bouteiller. P. 6 à 12.

Notice sur le village et l'église de Flastroff, par M. l'abbé Curicque. P. 12 à 18.

Notice sur une inscription romaine trouvée en 1722 à Metz, par M. Lorrain. P. 18 à 23.

Observations sur cette notice, par M. de Sailly. P. 24 à 26.

De la bourgeoisie messine au XVe siècle et de l'origine des paraiges, par M. Cailly. (Extrait.) P. 27 à 39.

Notice sur deux manuscrits concernant la ville de Metz et conservés dans la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, par M. Emm. Michel. P. 43 à 48.

Noms historiques à donner aux rues de Metz, rapport de la commission. P. 45 à 56.

Communication sur une inscription lapidaire de l'église Saint-Maximin de Metz, par M. Lorrain. P. 59 à 61.

Rapport sur les fouilles entreprises à Metz, par M. Lorrain. P. 65 à 71, 87 à 90, 119 à 124, 134 à 140, 157 à 162, 203 à 210.

Recherches sur les enceintes antiques signalées dans les vallées de Sterne et de ses affluents, le Wagot et le Conroi (Moselle), par M. Alp. Dégouton. P. 75 à 78.

Notice par M. Lorrain sur un livre imprimé à Metz en 1482 et découvert dans la bibliothèque de la ville, par M. Claudin. P. 99 à 101.

Notice sur une carte armoriale de la Lorraine du XVIe siècle, par M. Van der Straten. P. 101 à 103.

Observations en réponse à un mémoire de M. Ch. Abel sur le *Pallium* des évêques de Metz, par M. l'abbé Ledain. P. 103 à 110.

Rapport au préfet sur une visite archéologique faite à l'église de Sancy, par M. de Bouteiller. P. 114 à 116.

Note sur la confusion faite par dom Calmet entre Sancy et le Saulcy, par M. de Bouteiller. P. 116 à 119.

Notice sur quelques pièces dramatiques représentées dans l'ancien collége de Metz, par le R. P. Bach. P. 124 à 126.

Communication relative à Claude Famuël, ancien professeur de mathé-

matiques, à Metz (fin du XVII[e] siècle et commencement du XVIII[e]), par M. Nicolas. P. 130 à 133.

Lettre sur de nouvelles découvertes faites à Puxieux, par M. Nauroy. P. 147 à 149.

Communication sur un tableau attribué à Rembrandt, par M. de Bouteiller. P. 150 à 152.

Bossuet considéré comme éducateur, par M. Jacquot. P. 163 à 172.

Compte rendu sur les travaux concernant la consolidation de la toiture de l'oratoire des Templiers, par M. Guerey. P. 177 à 179.

Communications sur les réparations à l'église Saint-Vincent, par M. Rousselle. P. 184 à 188.

Observations sur cette communication, par M. Abel. P. 188 à 192.

Communication sur une peinture à fresque de l'église Saint-Vincent. P. 193 à 195.

Rapport sur l'histoire de Verdun, de M. l'abbé Clouet, par M. Sailly. P. 196 à 203.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite.)

Journal de Jean Beauchez, greffier de Plappeville au XVII[e] siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit original aux frais et sous les auspices de la Société, par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller (1551 à 1651). Metz, 1868, 1 vol. in-8°.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — Bulletin historique, 17[e] année, 67[e] et 68[e] livraisons, juillet à décembre 1868. Saint-Omer, 1868, in-8°.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de janvier, mars et mai 1868, par M. Henri de Laplane, secrétaire général. P. 173 à 186.

L'arsenal de Saint-Omer, son établissement, devis et adjudication des travaux (1781), communication du même. P. 187 à 197.

Journal du siége de la ville d'Aire (1710), touchant ce qui s'est passé de plus remarquable et les principaux désordres qui y sont arrivés, communication de M. V. Dubois. P. 198 à 231.

Extraits des titres de Quercamp, communication de M. de Rosny. P. 232 à 236.

Digitized by Google

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, XVII^{e} volume. Perpignan, 1868, in-8°.

Histoire de l'harmonie religieuse aux xv^{e} et xvi^{e} siècles en Roussillon, par M. l'abbé Delhoste. P. 61 à 70.

Les Orphelins, poëme, par M. J. Mercadier. P. 71 et 72.

Le Fâcheux, satire d'Horace (ix^{e} du livre I^{er}), traduite en vers français, par M. Louis Fabre. P. 73 à 76.

Le Travail, poésie, par M. Alph. Blanc. P. 77 à 81.

Pourquoi? poésie, par M^{lle} Adolphine Bonnet. P. 82 à 86.

Les d'Armagnac en Roussillon sous Louis XI, par M. Alart. P. 87 à 100.

Épigraphie roussillonnaise, par M. Louis de Bonnefoy. P. 101 à 168.

Note sur quatre documents en langue hébraïque conservés aux archives du département des Pyrénées-Orientales, par M. de Boaça. P. 169 à 202.

Pierre Orseolo, par M. Ernest Delamont. P. 203 à 221.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — Mémoires, 2^{e} série, t. VI, 1re livraison. Paris-Strasbourg, 1868, in-4°.

Peintures anciennes découvertes dans l'église de Rouffach, par M. l'abbé A. Straub. P. 1 à 4.

Concordia et Tribuni, par M. Sabourin de Nanton. P. 5 à 7.

L'Ile et l'abbaye de Reichenau, par M. L. Spach. (1 planche.) P. 8 à 40.

Notice sur diverses antiquités découvertes à Gumbrechtshoffen et particulièrement sur un cimetière à Ussion, sur une villa romaine, sur plusieurs statues équestres et sur deux sculptures attestant la viticulture dans cette région sous les Romains, par M. Jér. Ans. Siffer. P. 41 à 45.

Le palais de Constantine, par M. L. Spach. P. 46 à 50.

Une villa romaine à Nennig, près Trèves; ses inscriptions expliquées par M. de Wilmowsky, par le même. P. 51 à 54.

Le loup à l'école, chapiteaux historiés de l'église collégiale de Saint-Ursanne, par M. A. Quiquerez. P. 55 à 61.

La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs, étude historique et généalogique, par M. E. Lehr. (Avec 1 planche généalogique et carte lithographique.) P. 62 à 93.

Digitized by Google

Rapport sur des antiquités trouvées aux environs de Colmar, par M. Dietrich. (Avec 1 planche lithographique.) P. 94 à 102.

Les deux Schweighæuser, par M. L. Spach. P. 103 à 112.

Société impériale havraise d'études diverses, au Havre. — *Recueil des publications*, 34e année, 1867. Le Havre, 1868, in-8°.

Résumé analytique des travaux de la 34e année, par M. L. Léchaut. P. 1 à 46.

Étude comparative : Broussais et Laënnec, par M. le docteur A. Lecadre. P. 51 à 70.

Études et souvenirs : Beaux-arts, peinture à l'Exposition de 1867, par M. H. Durand. P. 71 à 98.

Essai sur l'esprit épique et satirique au moyen âge, par M. R. Pornin. P. 99 à 142.

Exploration des sépultures gallo-romaines du Mesnil-sous-Lillebonne, par M. Ch. Rœssler. P. 143 à 162.

Reconnaissance de la sépulture de Guillaume Malet, fondateur du prieuré de Graville, par M. Brianchon. P. 163 à 208.

Notes inédites d'archéologie et d'histoire sur quelques localités de l'arrondissement du Havre, par feu M. Fallue. P. 217 à 228.

Le martyre de sainte Honorine, par M. Ludovic Léchaut. P. 235 à 242.

Alliance nécessaire de la métaphysique avec les sciences, par M. E. Labbé. P. 243 à 252.

Étude historique et philosophique sur Zoroastre, par M. l'abbé Herval. P. 253 à 268.

Christophe Colomb, par M. Alp. Dousseau. P. 269 à 342.

Zigzags philosophiques, analogies, par M. le docteur Maire. P. 343 à 354.

Notice sur Mirabeau, traducteur de Tibulle, par M. A. Béziers. P. 355 à 372.

Poésies, par M. V. Fleury. P. 373 à 384.

Notice sur Georges-Édouard Paravey, par M. le docteur Lecadre. P. 385 à 392.

De la vulgarisation, discours du président, par M. le docteur Lecadre. P. 397 à 408.

L'Heure, poésie ayant obtenu le premier prix, par M. Pain. P. 447 à 456.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — *Mémoires*, 3ᵉ série, t. II. Paris-Amiens, 1868, in-8°.

Cimetière mérovingien de Noroy; fouilles faites par la Société, rapport de M. Bazot. P. 1 à 74.

Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens; monument de pierre de Burry, par M. J. Garnier. P. 75 à 116.

L'abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove. P. 117 à 316.

Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix, d'après des documents inédits, par M. l'abbé J. Corblet. P. 317 à 374.

Notice sur une découverte d'objets celtiques faite à Caix, canton de Rosières (Somme), en 1865, par M. J. Garnier. P. 375 à 384.

Inventaire des sceaux offerts à la Société des antiquaires de Picardie, par M. Célestin Ratel, dressé par M. A. Dutilleux. P. 385 à 432.

Plan de la ville de Roye, par M. Ch. Gomart. P. 433 à 436.

La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe-Auguste, par M. Tailliar. P. 437 à 560.

Deux verrières de la cathédrale d'Amiens, par MM. Duval et Jourdain. P. 561 à 606.

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine, Journal des travaux de la Société algérienne*, par les membres de la Société et sous la direction du président, 12ᵉ année : n° 67, janvier; n° 68, mars; n° 69, mai; n° 70, juillet; n° 71, septembre; n° 72, novembre 1868. Alger, 1868, gr. in-8°.

N° 67, janvier 1868.

Le Coran analysé d'après la traduction de M. Kasimieski et les observations de plusieurs autres savants orientalistes, par M. Jules La Beaume. P. 5 à 13.

L'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur Du Chastelet des Boys, par M. L. Piesse. (4ᵉ article.) P. 14 à 32.

Épigraphie d'Auzia, par M. A. Berbrugger. (5ᵉ article.) P. 33 à 45.

Tournée dans la province de Constantine, par M. L. Féraud. P. 46 à 60.

Province de Constantine; archéologie, par M. A. Berbrugger. P. 61 à 68.

Observation sur l'origine et la formation du langage africain, par M. Cherbonneau. P. 69 à 78.

Digitized by Google

N° 68, mars 1868.

Comment les uns écrivent l'histoire de l'Afrique et comment d'autres la lisent, par M. A. Berbrugger. P. 81 à 89.

Auzia (Aumale); épigraphie numismatique, etc., par M. Gustave Mercier. P. 90 à 93.

Remarques de la rédaction de l'ouvrage de M. Mercier, par M. A. Berbrugger. P. 95 à 102.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx. (12e article.) P. 103 à 116.

Note sur le Medracen et sur la possibilité de l'explorer facilement et à peu de frais, par M. Chabassière. P. 117 à 119.

Remarques sur la rédaction de cet ouvrage, par M. Berbrugger. P. 120.

Les anciens établissements religieux musulmans de Constantine, par M. L. Féraud. P. 121 à 132.

Note à propos de l'ancien pont de Constantine, par M. A. Berbrugger. P. 133.

Sarcophage romain récemment découvert dans le jardin Marengo; rapport à M. le gouverneur général, par le même. P. 134 à 138.

Chronique.

Notice nécrologique sur M. Marion, par M. A. Berbrugger. P. 139 à 142.

Inscription d'Orléansville et indication de ruines romaines, par M. Grenade Delaporte. P. 143.

Remarques de la rédaction. P. 144 à 146.

Inscriptions et antiquités diverses découvertes à Cherchel, Tapisa, Batna, El-Kantara, Biskra et Djidjeli. P. 147 à 156.

Remarques de la rédaction. P. 156.

Numismatique arabe et orientalistes, lettre de M. A. de Longpérier. P. 158 à 160.

N° 69, mai 1868.

Les inscriptions libyques, par M. A. Berbrugger. P. 161 à 174.

Académie des inscriptions et belles-lettres, rapport fait à l'Académie par la commission spéciale chargée de l'examen du projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*. P. 175 à 183.

Le Coran par ordre de matières, par M. Jules La Beaume. P. 184 à 195.

Notice biographique sur Kalaçadi, mathématicien arabe du XVe siècle, par M. Cherbonneau. P. 196 à 202.

Noms africains renfermés dans le *Johannidos de Corripus*, par M. Léon Godard. P. 203 à 209.

Digitized by Google

Rapport adressé à M. le gouverneur général sur une excursion au cap Matifou, par M. A. Berbrugger. P. 210 à 216.

Notice sur les Almoravides et les Almohades, d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. P. 217 à 228.

Chronique.

Monuments libyques de la Cheffia, par M. le docteur Reboud. P. 235 et 236.

N° 70, juillet 1868.

Note sur des inscriptions de Constantine, par M. Cherbonneau. P. 241 à 244.

Conquête de Bougie par les Espagnols, par M. Féraud. P. 245 à 256.

Sur vingt-sept inscriptions libyques, par M. le docteur Judas. P. 257 à 276.

Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Devoulx. P. 277 à 289.

Le Coran par ordre de matières, par M. La Beaume. P. 290 à 319.

Chronique.

Nouvelles inscriptions de Constantine, par M. le capitaine Bugnot. P. 320 à 323.

Remarques sur les inscriptions précédentes, par M. A. Berbrugger. P. 323 à 326.

Inscriptions d'Affreville, par M. Letourneux. P. 326 à 328.

Inscription de Sidi Korchi, par M. le général de Neveu. P. 328.

N° 71, septembre 1868.

Inscriptions trouvées à Tebessa et à Henchir Metkidès, par M. le commandant Seriziat. P. 329 à 336.

Conquête de Bougie par les Espagnols, par M. L. Féraud. (2ᵉ article.) P. 337 à 349.

L'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur du Chastelet des Boys. (5ᵉ article.) P. 350 à 363.

Ruines de l'oppidum Tucca, à Merdja, par M. J. Derrieu. P. 364 à 366.

Notice sur les Almoravides et les Almohades, d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. (2ᵉ article.) P. 367 à 377.

Exploitation des forêts de la Harasta, dans la Kabilie orientale, par M. L.-Ch. Féraud. P. 378 à 390.

La Cheffia, par M. le docteur Reboud. P. 391 à 397.

Inscription latine sur mosaïque, près de Ténès. P. 400 et 401.

Nécropole d'Icosium. P. 406 et 407.

Digitized by Google

N° 72, novembre 1868.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. P. 409 à 420.

Un collaborateur inconnu de Molière, par M. A. Berbrugger. P. 421 à 425.

Bartas, le plus ancien nom d'Alger, par M. H. Tauxier. P. 426 à 428.

Note de la rédaction sur la communication précédente, par M. A. Berbrugger. P. 429 à 435.

L'Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur du Chastelet des Boys, par M. L. Piesse. (6e article.) P. 436 à 454.

Épigraphie numidique, par MM. V. Flogny et le docteur Reboud. P. 455 à 463.

Documents inédits sur Obeïd-Allah, fondateur de la dynastie fatimite, par M. A. Cherbonneau. P. 464 à 477.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Sujet de prix pour 1870.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, mise à la disposition de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. de La Codre, l'un de ses membres honoraires, sera décernée, en 1870, au meilleur écrit sur la proposition suivante : «Là où est le mal, c'est la «vérité qui manque.»

L'Académie désire, sans en faire une loi du concours, que l'examen de cette assertion soit développé au point de vue historique comme au point de vue philosophique.

Le travail de chaque concurrent devra parvenir *franc de port* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er mars 1870.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus du concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Société impériale havraise d'études diverses. — Programme des prix proposés pour 1870.

1° Un prix de 250 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la découverte la plus intéressante ou de la tentative la plus importante concernant l'industrie, le commerce ou la marine.

2° Un prix de 150 francs à l'auteur qui, au jugement de la Société, aura le mieux résolu la question suivante : «Comparer, en recherchant les «causes des différences et en indiquant les moyens pratiques de réaliser des «progrès, l'état de l'instruction primaire, depuis 1833 jusqu'en 1866, dans «les départements de la Normandie (spécialement dans la Seine-Inférieure), «avec l'état de la même instruction dans les départements les plus avancés «de la France.»

Digitized by Google

3° Un prix de 150 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les changements topographiques survenus dans le lit de la Seine, sur ses bords et à son embouchure.

4° Un prix de 150 francs à l'auteur du conte, de la nouvelle ou de la pièce dialoguée, jugé le plus digne, soit en vers, soit en prose.

Les manuscrits devront être envoyés *franco*, sous le couvert du président ou du secrétaire général, avant le 31 décembre 1869. Ils ne mentionneront pas de nom d'auteur; mais ils porteront, en tête, une devise qui sera répétée à l'extérieur d'une enveloppe cachetée, renfermant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur. Cette enveloppe ne sera pas ouverte si le travail n'est pas couronné.

Les manuscrits couronnés deviendront la propriété de la Société; les auteurs pourront en faire prendre copie.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus du concours.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, p. 92 et 93.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon, p. 93.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 93.
Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme, p. 94.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, p. 94 à 96.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, p. 96.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, p. 97.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg, p. 97 et 98.
Société impériale havraise d'études diverses, au Havre, p. 98.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, p. 99.
Société historique algérienne, à Alger, p. 99 à 102.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (concours), p. 103.
Société impériale havraise d'études diverses (concours), p. 103 et 104.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
Chez A. DURAND, Libraire,
7, RUE CUJAS,
Ancienne rue des Grès.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

FÉVRIER-MARS 1869.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances du 7 décembre 1868, du 4 et du 18 janvier 1869, par M. Hippeau, p. 105 à 122.

Section d'archéologie. — Séances du 14 décembre 1868 et du 11 janvier 1869, par M. Chabouillet, p. 123 à 136.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Huillard-Bréholles, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 137 à 142.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 143 et 144.

Rapport, par M. P. Meyer, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 145 à 148.

Rapport, par M. Michelant, sur les Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. 149 à 153.

Rapport, par M. Léopold Delisle, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Appendice au Rapport de M. L. Desnoyers), p. 153 à 157.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société dunkerquoise, p. 157 à 160.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie de Dijon, p. 160 à 162.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 162 et 163.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 163 à 165.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon (classe des lettres), p. 165 à 169.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Darcel, sur l'Annuaire de la Normandie publication de l'Association normande, p. 170 à 178.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur le Bulletin de la Société académique de Laon p. 178 à 191.

MÉLANGES.

Section d'archéologie. — Note sur les comptes rendus à M^me^ la duchesse d'Orléans (1712-1713); communication de M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du Comité, p. 192 à 194.

Compte rendu des fouilles exécutées sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget par M. L. Rabut, correspondant, p. 194 à 198.

Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, canton du Norval (Meurthe) par M. Cournault, correspondant, p. 198 à 206.

Antiquités de Schiltigheim, communication de M. Maximilien de Ring, p. 206 à 208.

Sur divers chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne (Jura bernois), communication de M. Quiquerez, p. 208 à 217.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

FÉVRIER-MARS 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Gaston Paris, docteur ès lettres, propose la publication dans la Collection des documents inédits d'une série de glossaires latins-français et français-latins, qui sont conservés manuscrits dans diverses bibliothèques et particulièrement à la Bibliothèque impériale.

Il serait difficile de fixer dès à présent l'étendue qu'aurait la publication totale, mais il est probable qu'elle ne dépasserait pas cent feuilles des Documents inédits et qu'elle en comprendrait au moins soixante.

M. Gaston Paris indique ensuite les glossaires dont il a actuellement connaissance et qui entreraient dans le recueil : ils sont au nombre de huit, savoir :

1° *Quatre glossaires* alphabétiques latins-français;

2° Un glossaire alphabétique français-latin;

3° Trois glossaires par ordre des matières ou *nominalia*.

On pourrait encore joindre à la publication quelques dictionnaires imprimés au XV^e^ siècle, comme le *Vocabulaire latin-français*, imprimé à Genève en 1487; le *Catholicon abbreviatum*, vocabulaire latin-français imprimé à Rouen vers 1500; le *Catholicon* en trois langues (latin, breton, français), de Jean Lagadène, imprimé à Tréguier en 1499, etc.

MM. Jourdain, Rathery et Marty-Laveaux appuient ce projet de publication, comme pouvant être d'une grande utilité pour les études philologiques qui rentrent dans les attributions de la première section du Comité.

M. Delisle rappelle que l'importance de ces vieux glossaires avait été reconnue depuis longtemps par la section d'histoire, et que la publication de l'un d'eux figurait déjà parmi les documents proposés pour entrer dans le premier volume de la nouvelle série des *Mélanges*.

Le projet de publication de M. Gaston Paris est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Guessard, Rathery, Marty-Laveaux et de Mas-Latrie.

M. de Girardot, membre non résidant, adresse la copie d'une lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Angers (1683) lui demandant de faire faire des prières dans son diocèse pour le repos de l'âme de la reine Marie-Thérèse.

Remerciments et dépôt aux archives.

M. Caillemer, correspondant, adresse une note extraite d'une chronique manuscrite du XVIII^e^ siècle, appartenant à un membre de sa famille. Ce passage est relatif à la découverte faite à Saint-Lô, en 1746, des têtes des trois barons normands, des sires de la Roche-Taisson, Guillaume Bacon et Richard Percy, décapités à Paris en 1343, pour avoir abandonné le parti de Philippe de Valois et suivi la fortune d'Édouard, roi d'Angleterre. Diverses opinions ont été émises par les historiens sur le sort qui fut réservé aux cadavres des trois suppliciés. La chronique signalée par M. Caillemer confirme ce que M. Delisle a publié dans son *Histoire du château et*

Digitized by Google

des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, c'est-à-dire que les têtes des trois barons normands furent envoyées à Saint-Lô, pour y être exposées sur un échafaud.

Renvoi à M. Delisle.

M. Combet, correspondant, adresse un document relatif à l'établissement d'un collége à Brive (Corrèze) en 1581 et 1607. Il y joint un numéro du journal *le Corrézien* dans lequel ce document a été publié.

M. Combet donne en même temps quelques extraits de feuillets anciens trouvés parmi de vieux papiers chez un marchand de tabac. Ces feuillets appartenaient à un registre des requêtes de l'hôtel et sont relatifs à l'entérinement d'une requête présentée au roi le 22 janvier 1561, etc. Le correspondant offre d'envoyer une copie de ce document ou même de communiquer la pièce originale.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Cottard, correspondant, adresse quelques fragments, les seuls qui lui restent en mémoire, d'une ode qu'il croit inédite et qui fut composée en 1814, à la chute de Napoléon Ier. Il espère que d'autres souvenirs permettront de retrouver ce morceau de poésie tout entier.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Deschamps de Pas adresse un double feuillet de parchemin qui servait de couverture à un volume et qui lui paraît être l'extrait d'un roman du XIIIe siècle. Le correspondant fait don de ce feuillet, pour en être fait l'emploi que le Comité jugera convenable.

Renvoi à M. Meyer.

M. Dupré adresse les copies d'un choix de pièces des XIVe et XVe siècles, tirées des archives de Joursanvault (collection de la bibliothèque de Blois). Ce cahier de 30 pages contient les copies de vingt-trois pièces, dont la première est de l'an 1307, la dernière de 1464.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Paul de Fleury, correspondant, fait hommage de l'*Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers*, qu'il vient de publier.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. Mossmann, correspondant, adresse la copie d'un traité inédit entre la France et la Suède (9 octobre 1634) au moment de la retraite des armées suédoises des principales places de l'Alsace. Une notice du correspondant, jointe au document, expose les circonstances qui amenèrent la conclusion de ce traité.

Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Quesnel, correspondant, fait hommage, de la part de M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes, d'un compte rendu, par ce magistrat, de l'*Inventaire sommaire des archives d'Ille-et-Vilaine*, publié par M. Quesnet.

M. Oct. Teissier, correspondant, fait également hommage d'une brochure intitulée : *Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon en 1354*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Il est également fait hommage au Comité :

Par M. Hippeau, de la *Conquête de Jérusalem*, faisant suite à la *Chanson d'Antioche* composée par le pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIIIe siècle, publiée par M. Hippeau dans la *Collection des poëtes français du moyen âge*.

Par M. Marty-Laveaux, 1° d'une *Notice biographique sur Joachim du Bellay*, et 2° d'une *Notice biographique sur Pierre Corneille* (destinée à être placée en tête des *Œuvres de Pierre Corneille*).

MM. Hippeau et Marty-Laveaux reçoivent les remercîments de M. le Président, et leurs ouvrages seront déposés dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Pierre Clément, Desnoyers, Jourdain, Rathery, Bellaguet et Meyer.

M. Jourdain donne lecture d'un projet de circulaire à adresser aux correspondants.

Ce projet paraît excellent à la section et ne donne lieu qu'à des observations de détails ou de modifications de rédaction qui sont présentées par MM. Mas-Latrie, Bellaguet, Marty-Laveaux, Bouta-

Digitized by Google

ric, V. Smith, Desnoyers, Delisle et Huillard-Bréholles. M. Jourdain prend note de ces observations à mesure qu'elles se formulent, afin de tenir compte, pour la rédaction définitive de la circulaire, de celles de ces modifications qui obtiennent l'assentiment de la section. Le projet de circulaire est ensuite adopté.

M. Levasseur fait un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les documents adressés par M. Margry pour composer le Ier volume des *Établissements des Français dans l'Amérique.*

Par suite d'observations présentées par quelques-uns des membres, la section demande au Ministre de vouloir transmettre à M. Margry, au nom du Comité, l'invitation suivante :

« 1° M. Margry est invité à supprimer la première partie de son « manuscrit, celle qui concerne les actes antérieurs au XVIIe siècle;

« 2° A retrancher, dans les parties suivantes, les relations de « voyages (puisqu'il ne peut les donner toutes), pour se borner aux « actes officiels;

« 3° A rédiger sa table des matières et son introduction de ma- « nière que le manuscrit soit tout prêt à être mis sous presse, et « que le Comité puisse prendre une résolution définitive. »

M. Bellaguet informe la section que M. Aug. Bernard a légué tous ses manuscrits à la ville de Saint-Étienne; mais que cette ville est disposée à abandonner dès à présent au ministère de l'instruction publique tous ceux de ces manuscrits qui ont pour objet le *Cartulaire de Cluny.*

M. Valentin-Smith annonce que MM. Lascoux et Levasseur sont comme lui d'avis que les lettres de Henri IV à Miron méritent d'être renvoyées à M. Guadet comme pouvant être imprimées dans le volume supplémentaire de la correspondance de Henri IV. M. Guadet restera juge de l'opportunité de cette publication.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION,

PUIS DE SON EXC. M. DURUY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse la copie d'un acte relatif aux obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prenaient de la terre propre à faire des pots, ainsi que du genêt et de la bruyère pour la cuisson de ceux-ci, sur les terres dépendant de la seigneurie de Villeneuve, commune de Tramains et de Plénée (Côtes-du-Nord).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse la copie d'une lettre de Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre (20 mars 1582). Cette lettre, dont l'original appartient à M. Dugast-Matifeux, lui a semblé offrir de l'intérêt pour le supplément au *Recueil des lettres missives de Henri IV*, quoiqu'elle ait été publiée avec une notice détaillée par M. Dugast-Matifeux dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*

Renvoi à M. Guadet.

M. Morand, membre non résidant, adresse la copie d'une *Vie de saint Bertin*, en vers latins, composée au XII[e] siècle par Simon, auteur du cartulaire imprimé dans les Documents inédits sur l'histoire de France. M. Morand espère que cette composition paraîtra au Comité digne de prendre place dans un volume des *Nouveaux mélanges.*

Renvoi à M. Delisle.

M. Bellaguet signale, à cette occasion, l'utilité de convoquer prochainement la commission des *Mélanges.* Il s'entendra, à cet effet, avec M. le président.

M. l'abbé André, correspondant, adresse la copie d'un manuscrit qui lui appartient et qui a pour titre : *Mémoire pour la ville d'Avignon;*

Digitized by Google

ce mémoire ne porte pas de date, mais les faits relatés et les noms des personnages indiquent l'année 1746. Il s'agit des exactions commises par le maréchal de Belle-Isle dans la ville d'Avignon et le Comtat pour la nourriture et l'entretien de sa cavalerie, etc.

Renvoi à M. Rathery.

Le même M. André adresse aussi une note ayant pour objet de rectifier ce qu'il appelle une *erreur traditionnelle*, erreur qui consiste dans la mention d'un *comté de Genève* qui n'a jamais existé, ainsi que l'a démontré M. l'abbé André dans son *Histoire de la monarchie pontificale au XIV^e^ siècle, ou la Papauté à Avignon*. Il n'y avait pas de comté de Genève, mais bien un comté de Génevois. Le comté de Génevois s'étendait entre l'Arve et la Dranse, et sur une partie du pays de Vaud.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse divers documents manuscrits :

1647. Titre relatif à la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Loudun, avec l'empreinte du sceau à l'aigle, dont la matrice paraît être du XV^e^ siècle.

1660-1661. Diverses pièces relatives à Charles Thibault, nommé valet de chambre du prince de Condé à la place de François Floriot, démissionaire.

1663. Pièce relative au sieur Avril, autre valet de chambre du prince de Condé.

1731. Lettre du cardinal de Fleury à M. Hocquart, commissaire ordonnateur des guerres (demande d'un mémoire sur les affaires du sieur Farges, de 1727).

1737. Ordre du roi pour donner à M. Hocquard (*sic*) la police des troupes du camp de Compiègne.

Renvoi à M. Delisle.

M. Barbier de Montault joint à cet envoi le spécimen de la *Collection des décrets des congrégations romaines* qu'il publie, et dont il offrira les volumes pour la bibliothèque au fur et à mesure de leur publication.

M. l'abbé Chevalier (de Romans), correspondant, adresse copie du testament du dauphin Jean I^er^, fils de Guigue VII. Ce testament,

daté du 11 des kalendes d'octobre 1282, est considéré comme inédit par M. l'abbé Chevalier.

Le même correspondant consulte la section d'histoire sur le sens qu'il faut attacher à un chirographe dont il adresse la reproduction et qui précède une charte qu'il se propose de publier dans l'appendice au *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*.

Renvoi à M. Delisle.

M. Couaraze de Laà, correspondant, fait hommage d'une étude sur *Cyprien d'Espourrin, ou erreurs de M. Charles Duponey, son dernier biographe;* brochure in-8°.

Dépôt à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. le chanoine Magloire Giraud, correspondant, adresse, comme une sorte de suite à son envoi du 26 septembre dernier (Dépenses de M. de Bandol au collége de Louis-le-Grand), deux quittances de la pension des demoiselles de Bandol (1679), délivrées par la supérieure du couvent de la Visitation de la ville d'Aix, où les demoiselles de Bandol reçurent leur éducation.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Hucher, correspondant, adresse une notice sur deux chartes inédites de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, et les copies de ces chartes. Il y joint même, pour le cas où le Comité jugerait à propos de les publier, l'original de la charte d'Aliénor. Cette dernière charte est de l'an 1152; celle de Louis VII, de l'an 1146. Toutes deux ont pour objet une donation de 300 sols de monnaie poitevine faite à l'abbaye de Fontevraud.

Renvoi à M. Levasseur.

M. B. de Lagrèze, correspondant, adresse un rapport à M. le Ministre de l'instruction publique, ayant pour titre: *Visite aux bibliothèques et aux archives de Milan, Venise et Florence, au mois d'octobre 1868.*

Renvoi à M. Boutaric.

M. Lecointre-Dupont fait hommage d'une brochure: *Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester. Discours d'ouverture de la séance publique de la Société des antiquaires de l'ouest du 5 janvier 1868.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. Magen, correspondant, adresse douze pièces qu'il croit inédites, copiées par lui, il y a quelques années, dans les archives municipales d'Agen. Il y en a huit de Henri de Navarre (plus tard Henri IV), trois du maréchal de Biron, une de Marguerite, comtesse d'Agenois, etc.

M. Magen y a joint, en *fac-simile*, les signatures et les *post-scriptum* pour bien établir l'authenticité des pièces, et, en outre, un exemplaire de son mémoire sur le *Sénéchalat de Pierre de Peyronnenc*, qui fournira quelques indications utiles à l'intelligence de ces documents.

Renvoi à M. V. Smith.

M. Quesnet, correspondant, adresse le procès-verbal de la question appliquée à Claude Auger, baron de Crapado, qui avait été condamné à mort et qui fut exécuté à Rennes, le 4 février 1593, comme complice d'une conspiration ayant pour but de livrer la ville de Rennes au duc de Mercœur.

Renvoi à M. Rathery.

M. Soucaille, correspondant, deux envois :

1° Copies de quatre lettres patentes données par les rois François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV aux habitants de Thézan, près Béziers, portant confirmation des priviléges qui leur avaient été précédemment concédés;

2° Relation de tout ce qui s'est passé lors de la visite en la ville de Béziers de Monsieur, frère de S. M. Louis XVI, roi de France, 26 et 27 juin 1777.

Renvoi de ces deux communications à l'examen de M. Desnoyers.

M. Desnoyers fait hommage de son rapport à l'Académie des inscriptions sur le concours des antiquités nationales.

M. le Président adresse à M. Desnoyers les remercîments de la section.

Dépôt à la bibliothèque du Comité.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux commissions : l'une, qui sera chargée d'examiner les travaux en vue du concours de 1868 (à décerner en 1869); l'autre commission sera chargée de faire des propositions pour les récompenses honorifiques qui pourraient être accordées à l'occasion du concours des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Digitized by Google

A propos du concours de 1868 (un glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France), M. Marty-Laveaux rappelle qu'une œuvre posthume de M. Vermesse, le *Dictionnaire du patois de la Flandre wallonne*, présenté l'an dernier par la Société de la Flandre wallonne, a été renvoyé au concours de 1868 et doit être compris au nombre des ouvrages que la commission aura à examiner.

M. le Président paye un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Bourquelot, qui vient d'être enlevé d'une manière si rapide et si douloureuse. Cette perte laisse un grand vide dans le sein de la section où M. Bourquelot s'était fait aimer et estimer de tous ses collègues par la sûreté et l'aménité de ses relations, où chacun avait pu apprécier le critique érudit, à la fois bienveillant et consciencieux. M. le président a des motifs tout particuliers de joindre ses regrets personnels à ceux du Comité : M. Bourquelot avait été un des derniers collaborateurs d'Augustin Thierry ; il en conservait les traditions et les appliquait habilement dans l'achèvement du grand œuvre des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État.*

La mort de son savant éditeur n'apportera, du reste, aucun retard à la publication du tome IV des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État.* M. Louandre, dont le père a coopéré jadis si activement à la préparation de ce recueil, continuera à s'occuper de la publication du IV[e] volume.

M. Bellaguet confirme à cet égard ce que vient d'annoncer M. le Président, et assure que M. Louandre s'est engagé à terminer, dans un très-bref délai, le IV[e] volume des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État.*

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, P. Clément, Michelant, Jourdain, Valentin-Smith et Cocheris.

M. Francisque Michel, membre non résidant, présent à la séance, entretient la section d'un manuscrit que possède la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge, manuscrit qui lui paraît avoir été exécuté à Canterbury pendant les premières années du XII[e] siècle, sous le roi Étienne. Il renferme un psautier en trois langues : latin, saxon et normand. Cette dernière version diffère de celle que

Digitized by Google

M. Francisque Michel a publiée il y a quelques années à Oxford, et remonte, suivant lui, jusqu'au règne de Guillaume le Conquérant ou de ses fils.

Ce psautier, qui contient cent cinquante psaumes de David, le cantique de Daniel et un certain nombre de prières canoniques, est orné de près de deux cents miniatures où les personnages sont vêtus en Romains plutôt qu'en Saxons. M. Francisque Michel fait passer sous les yeux des membres de la section plusieurs photographies de ces miniatures, et conclut en proposant la publication dans la Collection des documents inédits de la version normande du *Psautier de Cambridge*, qu'il accompagnerait d'une introduction. Il serait d'avis de publier aussi le texte latin.

M. le Ministre entre pendant la communication de M. Francisque Michel et prend place au fauteuil de la présidence.

Plusieurs membres émettent des doutes au sujet de la date assignée par M. Francisque Michel au *Psautier* dont il propose la publication, et exposent les motifs qui les portent à croire ce manuscrit moins ancien. Il serait nécessaire de le comparer avec quelques autres manuscrits analogues.

M. Francisque Michel fait valoir à l'appui de son opinion, touchant l'âge du manuscrit, cette circonstance que le manuscrit de la bibliothèque de Cambridge contient, comme partie intégrante, un plan de l'abbaye de Canterbury, qui fut détruite par un incendie en 1130.

M. le Président invite M. Francisque Michel à formuler sa demande par écrit, afin que celle-ci puisse être renvoyée à l'examen d'une commission. Il sera nécessaire, par conséquent, d'accompagner cette demande de toutes les indications propres à éclairer cette commission d'examen.

Un membre signale en particulier la nécessité de joindre à cette sorte de rapport des *fac-simile*, ou mieux encore des photographies de l'écriture du manuscrit.

M. Francisque Michel déclare qu'il fournira au Comité tous les renseignements que celui-ci peut désirer.

M. le Ministre expose à la section les heureux effets des mesures qu'il a prises dans l'intérêt des études littéraires, historiques et

Digitized by Google

scientifiques. On peut déjà apprécier les excellents résultats obtenus pour les sciences physiques et naturelles de la fondation de l'École pratique des hautes études. Il devra en être de même pour les études philologiques et historiques, et M. le Ministre compte pour cela sur le concours du Comité. En conséquence, il invite la section à examiner par quels moyens le Comité pourrait exercer un patronage direct et effectif à l'égard des jeunes gens admis à prendre part aux travaux de l'École pratique des hautes études, comment le Comité pourrait se rattacher ces jeunes gens et les faire coopérer à ses propres travaux, etc.

La section, par l'organe de son président, exprime à M. le Ministre sa reconnaissance pour le témoignage de haute confiance qu'il veut bien lui donner en l'associant à une œuvre dont elle reconnaît toute l'importance. Plusieurs propositions, faites séance tenante, donnent lieu à une intéressante discussion, à laquelle M. le Ministre prend part.

Après le départ de Son Excellence, M. le Président nomme, pour l'examen des diverses questions posées par M. le Ministre, une commission composée de MM. Delisle, Jourdain, de Rozière, Boutaric, Cocheris, Meyer, Michelant, Rathery, Marty-Laveaux, auxquels se réuniront comme à l'ordinaire les membres composant le bureau.

La section décide ensuite qu'elle tiendra ce mois-ci une seconde séance exclusivement consacrée à des lectures de rapports.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Marcel Canat de Chizy, correspondant, adresse la copie d'une lettre écrite de Morée à Étienne de Semur, doyen de Chalon-sur-

Digitized by Google

Saône, par le seigneur de Roche la Molère, son neveu, le 9 septembre 1399. Cette lettre, dit le correspondant, relate des faits intéressants pour l'histoire de l'expédition française en Orient sous les ordres du maréchal de Boucicaut.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. l'abbé Chevalier (de Romans), correspondant, annonce qu'il a reçu en communication un recueil diplomatique rédigé au siècle dernier, qui renferme un grand nombre de titres de l'abbaye de Cluny transcrits, soit dans des cartulaires, soit sur les originaux de ses archives. Le correspondant donne l'indication succincte de ces pièces et demande qu'on veuille bien lui faire connaître celles qui auraient été publiées, etc.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Duhamel, correspondant, adresse une note sur les passages à Épinal de Mesdames de France (Adélaïde et Victoire) en 1761 et 1762, note extraite de la relation imprimée du seigneur de Cironcourt. A cette note, M. Duhamel a joint les copies de diverses pièces extraites des archives de la ville d'Épinal et des archives du département des Vosges.

Remercîments et dépôt aux archives.

Le même correspondant adresse encore :

1° Une note sur un manuscrit en vélin pourpre de la bibliothèque d'Épinal (Évangéliaire du xv[e] siècle);

2° Copie d'une charte inédite en langue vulgaire, de la première moitié du xiii[e] siècle (1250) dont l'original existe aux archives des Vosges.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse copie d'un fragment de relation de la profession religieuse de M[me] Louise de France (en 1771) chez les carmélites de Saint-Denis. Cette relation, œuvre d'une religieuse présente à la cérémonie, est écrite sur une feuille servant de garde à un volume.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Lamare, archiviste des Côtes-du-Nord, correspondant, fait hommage du *Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord*,

Digitized by Google

accompagné d'un *Commentaire*, publié par lui. Il annonce en même temps le prochain envoi d'une Notice sur l'ancienne administration de la Bretagne.

Dépôt du catalogue, etc., à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. G. Leroy, correspondant, adresse copie de deux lettres inédites du cardinal de Bérulle, l'une (1619) relative à la réconciliation de la reine-mère avec le roi Louis XIII, l'autre au traité de Monçon, en 1626.

Renvoi à M. Rathery.

M. Mossmann, correspondant, adresse les copies de six lettres du cardinal Mazarin, écrites dans l'intervalle de 1643 à 1646, à Messieurs de Colmar, et dont les originaux appartiennent aux archives de cette ville.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Sabourin de Nanton, non correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée *Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach*, étude historique sur la réunion de l'Alsace à la France.

Dépôt à la bibliothèque du Comité et remercîments.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Bellaguet et Jourdain.

Quelques membres ayant fait remarquer qu'il n'est jamais publié de comptes rendus des travaux de certaines Sociétés savantes, la section prie M. le Ministre de vouloir bien faire écrire à quelques membres du Comité qui ont des rapports en retard depuis plusieurs années. On les priera de renvoyer ces volumes au ministère s'ils ne peuvent s'en occuper.

Des rapports sur des publications de Sociétés sont lus :

Par M. A. de Barthélemy, sur le tome V, 1867 et 1868, de la 2e série du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace;*

Par M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société de l'industrie de la*

Digitized by Google

Mayenne, t. III (travaux de la section des lettres, sciences et arts, pendant l'année 1866).

A l'occasion de ce rapport, M. Levasseur entre dans quelques considérations au sujet des attaques dirigées contre l'économiste Malthus. Le célèbre auteur anglais s'est sans doute appuyé sur des propositions mathématiques qu'il a crues vraies et qui sont fausses, mais il serait injuste de lui attribuer des principes contraires à la moralité publique, comme on l'a fait trop souvent.

On continue la lecture des rapports :

Par M. P. Meyer, sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, t. III et IV;

Par M. Michelant, sur les *Mémoires de l'académie de Stanislas*, année 1866;

Par M. L. Delisle, appendice au rapport de M. Desnoyers sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (rapport lu à la séance du 4 janvier);

Par M. Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de la Société dunquerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, XII[e] volume, 1866-1867;

Par M. Jourdain, sur le tome XIV des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.*

M. Jourdain dépose ensuite, sans rapport, le *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*, qui avait été renvoyé à son examen. Outre que ce volume ne contient que la 1[re] partie du tome II de ce bulletin, les sujets qui s'y trouvent traités appartiennent moins à l'histoire qu'à l'archéologie, un seul excepté, la *Biographie populaire de Jeanne d'Arc*. Mais l'auteur de cette biographie n'est point nommé, et, de plus, comme le titre l'indique, ce nouveau travail sur l'héroïne du XV[e] siècle a un caractère trop populaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait pour les Sociétés savantes.

M. Valentin-Smith lit un rapport sur le tome III de la 3[e] série du *Bulletin de l'académie delphinale*, et en second lieu un rapport sur le 3[e] bulletin du II[e] volume des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne.*

Enfin M. P. Clément donne lecture de trois rapports :

1° Sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, années 1866-1867;

2° Sur le *Bulletin de la Société académique du Var*, année 1868.

3° Sur le tome XIII, années 1866-1867, des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (classe des lettres).

M. Hippeau n'a rien trouvé dans le compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, qui rentrât dans les attributions de la section d'histoire du Comité.

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, Meyer, Michelant, Delisle, Marty-Laveaux, Jourdain, Valentin-Smith et P. Clément.

Rapports sur des communications manuscrites.

M. Rathery lit un rapport sur des chants de campagne, patois et français-patois, recueillis dans le département de Lot-et-Garonne par M. P. Lambert aux environs de Port-Sainte-Marie (arrondissement d'Agen), sur les deux rives de la Garonne. Après avoir rendu un compte très-favorable de ce recueil, M. le rapporteur en propose le dépôt aux archives; mais, M. Lambert ayant réclamé son manuscrit, on le lui renverra comme il le désire.

M. Levasseur a la parole pour répondre à une réclamation de M. l'abbé André au sujet du titre de comte de Genève employé souvent au lieu de celui de comte de Génevois. Suivant M. l'abbé André, il n'y avait pas et il n'y a jamais eu de comté de Genève, mais bien un comté de Génevois. M. Levasseur reconnaît que la réclamation de M. l'abbé est juste au fond, mais qu'elle est exagérée dans sa forme. On ne s'est peut-être pas rendu compte exactement de ce que l'on comprenait sous la qualification de comte de Genève; mais cette dénomination était fréquemment employée dans les chartes du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle.

M. Huillard-Bréholles a souvent aussi rencontré dans les chartes de cette époque le titre de comte de Genève.

Dépôt aux archives de la lettre de M. l'abbé André.

Digitized by Google

M. Servois lit un rapport sur la communication faite par M. Éd. de Barthélemy de deux chapitres des *Mémoires de Jean Rogier*, prévôt de l'échevinage de Reims. M. le rapporteur est d'avis de mettre le manuscrit à la disposition de M. Édouard de Barthélemy. Il n'en propose pas la publication, parce que les parties les plus intéressantes en ont été données par Varin, dans ses *Archives de la ville de Reims*, et par M. Quicherat, dans le *Procès de la Pucelle*.

Le manuscrit de M. Édouard de Barthélemy lui a été renvoyé sur sa demande.

M. Hippeau propose verbalement le dépôt aux archives de l'extrait du grand cartulaire de Saint-Bertin que M. Deschamps de Pas avait adressé comme pouvant servir à faire connaître la vie intérieure des bénédictins au XV^e siècle.

M. Boutaric rend compte aussi verbalement de diverses communications manuscrites qui avaient été renvoyées à son examen :

1° Visite aux bibliothèques et aux archives de Milan, Venise et Florence, au mois d'octobre 1868; rapport à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par M. de Lagrèze, correspondant : proposition de dépôt aux archives, sauf renvoi à M. Guadet des copies de lettres de Henri IV à la république de Venise que contient ce rapport.

2° Entrée du roi Charles IX à Nîmes en 1564; communication de M. A. de Lamothe, correspondant : proposition d'imprimer cette pièce, qui établit que, dès cette époque, le blanc, le bleu et le rouge étaient les couleurs des rois de France, c'est-à-dire formaient leur livrée personnelle.

3° Autre communication du même M. A. de Lamothe : requête présentée par un soldat huguenot qui, à titre de récompense pour ses services, demande au capitaine d'Assier de Crussol, chef du parti réformé en Languedoc, de lui donner les démolitions de la maison claustrale du lieu de Marsillargues (Hérault), demande qui lui fut accordée le 26 mars 1568.

4° Envois de M. Soucaille, correspondant. Ces envois comprennent une trentaine de pièces d'un médiocre intérêt, qui, pour la plupart, concernent la ville de Béziers. M. Boutaric a classé toutes ces pièces suivant leur ordre de dates (la première est de l'an 1353), et il en propose le dépôt aux archives, ainsi que de la requête du soldat huguenot communiquée par M. A. de Lamothe.

Digitized by Google

5° Relation d'une ambassade envoyée en 1322, à Avignon, auprès du pape Jean XXII, par le roi Charles le Bel, pour obtenir la dissolution de son mariage avec Blanche de Bourgogne : proposition de publication dans la *Revue* de ce document, communiqué par M. Garnier, de Dijon.

6° Proposition de publier également dans la *Revue* un extrait du livre des partages de l'évêché de Troyes, communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, membre non résidant, et ayant pour titre : *Règles suivies pour le partage des serfs entre le roi et l'évêque de Troyes en 1468.*

Toutes les conclusions du rapport de M. Boutaric sont adoptées.

M. Valentin-Smith propose le renvoi à M. Guadet de huit lettres de Henri de Navarre (plus tard Henri IV) qui font partie d'une communication de pièces adressées par M. Magen, correspondant, et dont il a été chargé de rendre compte.

M. Lascoux propose le dépôt aux archives de la communication de M. Hucher, correspondant, relative à une enquête sur la perception d'un droit de foire dans la ville de Vendôme, appartenant à l'abbaye de l'Épan, près le Mans. Cette communication semble à M. le rapporteur n'avoir d'intérêt que pour l'histoire de l'abbaye de l'Épan et un peu pour l'histoire. Conclusion adoptée ; des remercîments seront adressés à M. Hucher.

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. Rathery et Servois.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Darcel entretient la section de deux réclamations de M. Aurès, ingénieur en chef du Gard et correspondant du Ministère.

La première de ces réclamations a pour objet le silence gardé dans le discours prononcé à la Sorbonne, en 1868, par M. le marquis de La Grange, à l'égard de l'*Étude sur les dimensions du Parthénon*, que le savant ingénieur avait envoyée pour le concours des Sociétés savantes. Le concours, dit M. Darcel, portant sur des monuments nationaux, il n'y avait pas lieu de s'occuper d'un travail relatif au Parthénon; toutefois, à l'occasion d'un autre travail du même savant, l'auteur du discours prononcé au nom de la section n'a pas oublié de parler de divers mémoires de M. Aurès relatifs à la métrologie gauloise.

C'est sur le paragraphe où sont rapidement analysés ces travaux que porte la deuxième réclamation de M. Aurès, qui se plaint que M. de La Grange lui ait attribué une opinion qu'il n'a jamais avancée. En effet, M. Aurès n'a pas dit que les ouvriers qui travaillaient en Gaule, à l'époque romaine, avaient à leur disposition trois unités de mesures différentes, mais bien qu'ils avaient trois systèmes métriques différents. Il y avait donc dans le discours[1] une inexactitude dont la section et son président donnent acte au savant correspondant.

La Société archéologique de Sens, par l'organe de son président, sollicite une subvention exceptionnelle de 1,500 francs, applicable à la publication accompagnée de dessins des monuments qui com-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 362.

Digitized by Google

posent le musée lapidaire de cette ville. A cette occasion, un membre du Comité fait remarquer que l'usage de la section n'est pas d'encourager des projets, mais de seconder des œuvres ayant déjà reçu un commencement d'exécution qui permette de juger de leur valeur scientifique. En outre, dans l'espèce, cette savante compagnie lui paraît trop jalouse de ses droits, strictement légitimes d'ailleurs, sur le musée lapidaire dont on lui doit l'existence; il a été affirmé à Sens même, à ce membre du Comité, que la Société en question se réserve la faculté exclusive d'en publier les monuments, et qu'elle n'autorise même pas les visiteurs à les dessiner; ce sont là des dispositions peu libérales que la section ne saurait approuver. A ceci un autre membre du Comité, qui a parfois occasion de se rendre à Sens, objecte que l'interdiction ne doit pas être aussi rigoureuse qu'on l'a dit à son collègue, et promet de prendre des informations à ce sujet très-prochainement. Quoi qu'il en soit, la section, s'en tenant à ses précédents en pareille matière, décide qu'elle ne peut intervenir en ce moment, mais qu'elle s'empressera de solliciter pour la Société archéologique de Sens les encouragements du Ministre, lorsqu'elle s'y sera acquis des droits en publiant, avec le soin qu'on peut attendre du zèle et de la science de ses membres, les précieux monuments dont on lui doit la découverte et la conservation.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse une brochure extraite des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, intitulée : *Excursion dans les ruines de Mila, Safevas, Sila et Sigus, pendant l'été de 1863*. Des remercîments seront adressés à notre savant collègue.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse un fragment d'une notice archéologique sur l'église romane de l'abbaye royale de Berteaucourt-les-Dames, arrondissement de Doullens (Somme). M. A. Lenoir examinera cette communication.

M. de Peybère, préfet des Landes, donne avis de la découverte faite à Saint-Cricq, à 12 kilomètres de Mont-de-Marsan, d'une vaste villa romaine, dont on retrouve toutes les substructions ainsi que des mosaïques en grand nombre.

M. Hippolyte Durand, correspondant, de concert avec M. l'abbé Lugat, curé doyen de Villeneuve-de-Marsan, adresse quelques notes

Digitized by Google

accompagnées de croquis sur les mêmes substructions de Saint-Cricq.

Enfin M. Castaing, sous-chef au Ministère de la guerre, fait une communication, également accompagnée de dessins, relative à la même découverte.

Ces trois communications sont renvoyées à M. Jules Quicherat.

M. Émile Amé, correspondant, adresse :

1° L'inventaire des meubles et objets mobiliers appartenant à M. Antoine de Léotoin, évêque et seigneur de Saint-Flour, daté du 14 novembre 1482 ;

2° L'inventaire des livres, objets mobiliers, vêtements sacerdotaux, calices, etc., existant dans le monastère de Chirac, près Marvejols (Lozère), au 21 juillet 1462.

Cette communication sera examinée par M. A. de Montaiglon.

M. Aurès adresse l'estampage d'une inscription inédite, gravée sur un petit autel votif trouvé dernièrement à Nîmes. Suivant le correspondant, ce monument serait le seizième de ceux sur lesquels on lit le nom des PROXVMI ou PROXSVMI.

Sur celui-ci, on lit PROXSVMI, comme sur celui d'Avignon, qui porte le n° 2038 dans le Recueil d'Orelli. Le nom de la femme qui l'a dédié est écrit POMPVLIA au lieu de POMPILIA.

M. Léon Renier examinera cette communication.

M. l'abbé Baudry, correspondant, a envoyé une note sur le dixième puits funéraire de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée). Il annonce en même temps une note sur le onzième puits et s'occupe de l'ouverture du douxième. M. Quicherat est chargé du rapport sur ce nouvel envoi.

M. l'abbé Canéto, correspondant, envoie les estampages :

1° De quatre inscriptions du moyen âge trouvées dans les fouilles exécutées dans l'enclos du prieuré bénédictin de Saint-Orens d'Auch ;

2° D'un fragment d'une inscription romaine provenant des mêmes fouilles ;

3° D'une inscription qui paraît être hébraïque.

MM. de Guilhermy et Léon Renier se partageront cet envoi.

Digitized by Google

Le même correspondant envoie la copie d'une inscription qui se trouve dans une commune voisine d'Auch. M. le baron de Guilhermy examinera cette communication.

M. Jules Chevrier, correspondant, adresse une note, accompagnée de deux plans et d'une coupe, sur différents systèmes de pavés natiques observés à Chalon-sur-Saône. M. Lance examinera cette communication.

M. Ch. Cournault, correspondant, adresse trois croquis de fragments d'une statue de bronze découverts en face de Scarpone, à $1^m,40$ en contre-bas des fondations du pont du chemin de fer jeté sur le petit ruisseau des Fontaines de Dieulouard (Meurthe). M. J. Marion se charge d'examiner cette communication.

M. Duhamel, correspondant, fait hommage de deux brochures qu'il a publiées :

1° Rapport sur les fouilles faites à Sauville, avec trois planches.

2° Du pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France (1266-1662).

Des remercîments seront adressés à M. Duhamel.

M. Dupré, correspondant, adresse des documents historiques sur les fontaines de Blois. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse des notes relatives à la chasse de Saint-Maurille, qui seront examinées par M. Darcel.

M. Ch. L. Grandmaison, correspondant, adresse des copies de pièces qui établissent certains points de la biographie des Juste, célèbres sculpteurs tourangeaux. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. de La Prairie, correspondant, adresse un sixième rapport sur les anciennes cloches de l'Aisne.

M. Henri Revoil, membre non résidant, adresse une note, accompagnée d'un dessin, sur un bas-relief qui se voit à Saint-Raphaël, près de Fréjus. Ce bas-relief, qui doit dater de 1261, représente l'archange Raphaël et Bertrand de Saint-Martin, évêque de Fréjus.

Digitized by Google

M. de Guilhermy examinera les communications de MM. de La Prairie et Revoil.

M. Soucaille, correspondant, adresse la copie d'une inscription romaine gravée sur une table de marbre blanc qui existe dans le baptistère de l'église de Cazedarnes (Hérault). M. Léon Renier examinera cet envoi.

M. G. Tholin, correspondant, adresse sur l'église romane de Saint-Victor (Rhône) une étude accompagnée de quatre dessins. M. J. Quicherat examinera cette communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. A. Lenoir, Marion, Darcel, Renier, Lacroix, Bertrand, Quicherat, F. de Guilhermy et Éd. de Barthélemy.

M. le secrétaire du Comité donne lecture du projet de la circulaire qui doit être adressée aux correspondants du Ministère à l'occasion des nouvelles nominations faites par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique [1]. En ce qui concerne les travaux de la section, ce projet est adopté, sauf quelques additions de détail proposées par divers membres et dont il sera tenu compte.

M. le baron de Guilhermy entretient la section d'une difficulté typographique que présente l'exécution de la décision prise dans la séance du 11 mai 1868 à l'égard de la publication des inscriptions de la France, portant que ces inscriptions seraient reproduites en caractères *augustaux*. Depuis cette décision, l'Imprimerie impériale a fait savoir à M. de Guillermy qu'il serait impossible de reproduire ces inscriptions en caractères augustaux, en tenant compte en même temps des abréviations; aussi notre collègue propose-t-il à la section de revenir sur sa décision. Sans entrer dans le détail des sérieux motifs accessoires sur lesquels se fonde M. de Guilhermy, il suffira de mentionner ici que, sur sa proposition et à l'unanimité, la section décide qu'on emploiera pour la reproduction des inscriptions des caractères diversifiés selon les époques. Un signe spécial distinguera les inscriptions dont on publiera de véritables *fac-simile*, de celles pour

[1] Arrêté du 12 octobre 1868. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VIII, p. 221.

lesquelles on se contentera de reproductions avec des caractères propres à chaque siècle.

Des rapports sont lus : par M. A. Lenoir, sur les tomes VI et VII, 1865 et 1866, du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan;* — par M. Quicherat, sur le *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III de la 3e série, 1867; — par M. Marion, sur les *Publications de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*. Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. L. RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A la séance du 14 décembre 1868, il a été parlé du droit exclusif de publication des monuments du musée lapidaire de Sens que se réserverait la Société archéologique de cette ville; un membre de la section avait cru pouvoir contester l'exactitude d'une telle assertion, et, sur l'insistance d'un autre membre, avait promis de prendre à ce sujet des renseignements à Sens même. Ces renseignements ont été pris, et il en résulte qu'effectivement la Société, qui a fait les frais des fouilles, qui a sauvé ces monuments d'une destruction imminente, entend se réserver exclusivement le droit de les publier. Personne, au sein de la section, n'a la prétention de se faire juge de cette décision de la Société de Sens au point de vue du droit strict; mais celui des membres du Comité qui avait révélé cet état de choses persiste à penser que, dans cette circonstance, cette compagnie n'agit point avec la libéralité qu'on devait attendre d'une réunion d'hommes distingués comme le sont les savants qui la composent. Un autre membre, tout en admettant que la Société archéologique puisse se regarder comme propriétaire de ces monuments, fait remarquer que l'on ne peut se défendre d'opposer à

Digitized by Google

ces restrictions, en définitive fâcheuses pour la science, les facilités accordées à tous ceux qui visitent le riche musée lapidaire de Lyon. Ces réflexions sont accueillies par l'approbation de l'assemblée.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait hommage de deux brochures sur des fouilles exécutées assez récemment en Normandie. Des remercîments seront adressés à notre zélé collègue dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité.

M. Dumoutet, membre non résidant, annonce qu'il a terminé le relevé des inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, et demande qu'on lui rende tous les calques adressés par lui au Comité, attendu qu'il se prépare à mettre son travail en état pour l'impression. La section serait disposée à obtempérer à cette demande, mais les divisions du *Corpus* des inscriptions de la France qui seront faites dans les départements, suivant le vœu exprimé par M. de Guilhermy lui-même, devant être exécutées sous sa direction et sur le plan adopté par le Comité, on attendra que les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, qui sont sous presse en ce moment, soient publiées, avant de s'occuper de la rédaction définitive des sections, auxquelles la première partie de ce grand travail servira de modèle.

M. Dumoutet, qui fait connaître en même temps qu'il s'occupe simultanément de l'exécution des répertoires archéologiques du Cher et de l'Indre, soulève la question de savoir s'il n'y aurait pas avantage à publier ces deux répertoires en un seul et même volume. A cette demande la section répond en invitant M. Dumoutet et, par la même occasion, tous les savants des départements qui veulent bien, comme notre zélé collègue, coopérer à la grande et nationale entreprise des répertoires, à s'en référer aux instructions qu'elle a publiées à ce sujet. Il importe que le travail soit exécuté sur un plan uniforme, et que, sous aucun prétexte, on n'arrive à en déranger l'économie.

M. l'abbé André, correspondant, adresse la copie d'un inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon, en 1359, qu'il a copié dans le cartulaire de ces religieux que l'on conserve aux archives du département de Vaucluse. M. A. de Montaiglon examinera cette communication.

Digitized by Google

M. Aubertin, correspondant, adresse un rapport sur les fouilles qu'il a exécutées à Parruez, commune de Corgengoux (Côte-d'Or), à l'aide de la modique subvention qui, sur sa demande, lui a été accordée par M. le Ministre de l'instruction publique. M. Marion examinera cette communication.

M. l'abbé Barraud, correspondant, fait hommage d'une *Notice sur les confessionnaux* qu'il a publiée dans le *Bulletin monumental*.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse copie de documents dont il possède les originaux et qu'il offre de communiquer si la section en jugeait la publication intéressante. Ce sont : 1° l'inventaire des meubles et effets mobiliers de la succession de François de Gaing, sieur d'Oradour sur Glane (11 juillet 1565); 2° la note des effets mobiliers fournis par M. de Blom à sa fille Marguerite, qui épousa, vers la fin du XVI^e siècle, Pierre de Boislinards. M. Darcel est chargé d'examiner cette communication.

M. de Lhotellerie, correspondant, adresse l'estampage d'une partie d'inscription gravée sur une longue plaque de marbre blanc veiné de bleu, rencontrée à quelques mètres à l'ouest des thermes de Césarée de Mauritanie (Cherchell). Au même endroit, on a trouvé aussi un fragment de chapiteau de pilastre, en marbre blanc, d'ordre corinthien. Ces deux débris font partie du musée de Cherchell. En même temps, M. de l'Hotellerie adresse l'estampage d'une autre inscription du musée de Cherchell qui a été trouvée en 1856. Cette communication sera examinée par M. Léon Renier.

M. Léon Renier, à l'occasion de cette communication, entretient la section d'une très-importante inscription découverte à Lambèse en octobre 1866, et dont un estampage lui a été envoyé directement par M. Dewulf, capitaine du génie, commandant le cercle de Biskra. Cette inscription, qui a déjà été publiée, mais avec quelques inexactitudes, dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* [1], ne comprend pas moins de quatre-vingt-une lignes. C'est l'histoire de la construction d'un aqueduc destiné à amener de l'eau à Bougie

[1] Voyez dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, année 1868, XII^e volume de la collection, p. 479, un article de M. Cherbonneau, dans lequel notre zélé collègue fait connaître tous les détails de cette découverte.

Digitized by Google

et qui devait traverser une montagne qui fut attaquée à la fois des *deux côtés*; les plans donnés par l'officier chargé du travail n'ayant *pas été* exactement suivis par les ouvriers, les deux tunnels ne se rencontrèrent pas. Il fallut demander à deux reprises différentes le retour sur place de l'ingénieur, afin de réparer les fautes commises en son absence et atteindre le but de l'entreprise. Cette inscription mentionne les noms de trois légats de Numidie et de trois procurateurs de la Mauritanie sitifienne qui vivaient du temps d'Antonin le Pieux. La construction de l'aqueduc de Bougie date, par conséquent, du règne de cet empereur, et cette circonstance prête encore à l'inscription un nouveau genre d'intérêt. L'inscription relate que, lors du troisième voyage que l'officier ingénieur et les hommes de sa suite firent pour se rendre de Lambèse à Bougie, ils furent entièrement dépouillés par des brigands. Or jusqu'ici on regardait comme d'invraisemblables fictions les récits d'actes de brigandage que font si fréquemment les romanciers de l'époque des Antonins. L'événement rapporté dans ce texte épigraphique nous montre que ces écrivains peignaient au vrai les mœurs de leur temps. Il est intéressant de mettre en regard l'absence de sécurité des routes en Algérie sous la domination romaine avec la facilité et la sûreté des communications dont on jouit dans notre colonie.

M. Mallay, correspondant, adresse une note sur une colonne creuse ou lanterne des morts située dans le cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme), et exprime le vœu que le Comité veuille bien demander à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique quelques centaines de francs pour exécuter des fouilles dans cette localité, où l'on observe des indices de substructions antiques. M. Lenoir est chargé de faire un rapport sur cette communication et sur la suite à donner à cette demande de subsides.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse les copies de sept inscriptions des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qu'il a recueillies dans les églises d'Avenay, de Bury-les-Istres et d'Étoges.

M. Nozot, correspondant, adresse des notices sur Rethel, Puiseux et Ayvelles (Ardennes).

M. Henri Révoil, membre non résidant, adresse deux estampages

Digitized by Google

d'inscriptions provenant de fouilles faites autour de l'église de Saint-Pierre de Mollegrès des Aliscamps d'Arles.

M. le baron de Guilhermy est chargé de l'examen des envois de MM. de Mellet, Nozot et H. Revoil.

M. de Rochambeau, correspondant, adresse les copies d'un certain nombre d'inscriptions romaines relevées par lui sur des colonnes milliaires, des stèles, réunies à Beaucaire (Gard). M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Simonnet, correspondant, fait hommage de son *Essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or*, in-4°.

M. Verly, correspondant, adresse un recueil de cinquante épitaphes avec dessins d'écus blasonnés, qui est renvoyé à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Bréan transmet le catalogue des antiquités découvertes dans les fouilles qu'il a fait exécuter (en dehors des subventions à lui accordées par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique) à Gien-le-Vieux, de 1862 à 1868, et dont il a fait la remise à l'administration municipale de Gien, à l'effet de fonder dans cette ville un musée archéologique.

M. Fivel, architecte de l'arrondissement de Chambéry, ayant eu connaissance de la délibération de la section d'archéologie du 15 juillet 1867[1] et de la fin de non-recevoir opposée par M. Quicherat à ses conclusions tendant à placer l'Alesia de César dans les environs de Novalaise, annonce qu'il attend que M. Quicherat ait formulé ses objections avant d'envoyer le rapport détaillé demandé par Son Exc. le Ministre par suite de la délibération citée. M. Fivel adresse en même temps copie d'une lettre écrite par lui à ce sujet à M. Quicherat. La section renvoie cette communication à M. Quicherat.

M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-sous-Lens (Pas-de-Calais), renouvelle sa demande d'une subvention à l'effet de rechercher l'emplacement de Quentovic. La section décide qu'il y a simplement lieu de remettre sous les yeux de M. l'abbé Robert la réponse qui

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 230.

Digitized by Google

lui a été faite à ce sujet en 1867, attendu que la question est restée dans le même état qu'alors[1].

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. L. Renier, de Guilhermy, Lance, Chabouillet et Douët d'Arcq, puis nomme les deux commissions chargées, l'une de l'examen des ouvrages envoyés en vue du concours de 1868, l'autre de dresser la liste des propositions à faire à Son Exc. M. le Ministre en vue des distinctions honorifiques à accorder à l'époque de la réunion de la Sorbonne. Ces commissions se composeront : la première, de MM. de Guilhermy, Quicherat, A. de Montaiglon, Darcel, Marion, Lenoir et Douët d'Arcq; la seconde, de MM. de Guilhermy, Quicherat, Hamille, de Montaiglon, du Sommerard. A ces deux commissions s'adjoindront, selon l'usage, les membres du bureau de la section.

M. Darcel fait passer sous les yeux de ses collègues une croix processionnelle en argent qui a été trouvée dans le palais du roi Théodoros à Magdala. Cette croix, acquise sur les lieux par un officier français à la suite de l'expédition anglaise en Abyssinie, a été donnée par lui à M. le général marquis de Wassoigne, et par ce dernier à M. E. Duthuit, amateur rouennais, qui la possède aujourd'hui. Des scènes de la passion sont gravées sur cette croix, dont le travail est assez grossier.

M. Marion remet deux volumes qui avaient été renvoyés à son examen et dans lesquels il n'a pas trouvé les matériaux d'un rapport. Ce sont : 1° les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 2° série, t. XIV : ce volume ne renferme qu'une note assez brève de M. Mignard sur les inscriptions runiques, à propos d'une inscription découverte sur une roche dans le Cumberland en Angleterre; 2° les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1er et 2e semestres de 1867 : ce volume ne renferme aucun travail archéologique; la dissertation (réimprimée) sur la ville gauloise de *Ratiatum* est purement historique.

M. le comte Clément de Ris dépose aussi, sans rapport et pour les mêmes motifs que M. Marion, le *Recueil, etc.*, pour l'année 1868, publié par la *Société des sciences, agriculture, etc. de Tarn-et-Garonne.*

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 14; voyez aussi t. V, p. 197 et suiv.

Digitized by Google

M. Édouard de Barthélemy donne lecture de quatre rapports : 1° sur le tome IX des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie;* 2° sur le tome XXXI (3[e] série, XIV) des *Mémoires de la Société académique de l'Aube;* 3° sur le tome I[er] de la nouvelle série du *Bulletin de la Société académique du Var;* 4° sur les *Comptes rendus des séances publiques des 28 janvier et 26 août 1867 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.*

M. de Guilhermy lit un rapport sur les *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, t. XLI, XLII et XLIII (années 1864, 1865 et 1866).

M. A. Darcel lit un rapport sur le *Bulletin trimestriel de la Société Ramond. Explorations pyrénéennes* (année 1866).

Ces six rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Marion lit un rapport sur des croquis envoyés par M. Cournault, correspondant, de fragments d'une statue en bronze trouvée près de Scarpone (Meurthe), dont la section adopte les conclusions.

M. de Guilhermy lit un rapport sur diverses communications de MM. Advielle, abbés Barbier de Montault et Canéto, Dumoutet, Dupré, Dusevel, Godard-Faultrier, Jacquemin, Leclecq de La Prairie, comte de Mellet, Nozot, Révoil (Henri), Verly, Martin-Daussigny et Soucaille. Toutes les conclusions de cet important rapport sont adoptées par la section.

Les rapports de MM. Marion et de Guilhermy sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. A. de Montaiglon rend compte verbalement de deux communications dont il propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*, lorsqu'elles auront été complétées par leur auteurs.

1° M. Dupré, correspondant : *Documents sur les fontaines de Blois*, travail intéressant qu'il faudra imprimer *in extenso*, sous la réserve d'observations relatives à la date de la construction d'un grand aqueduc, fixée, il y a quelques années, par notre collègue M. de La Saussaye. Dans ce travail, le rapporteur signale une note dans laquelle M. Dupré donne l'étymologie du nom d'*Arcis* que porte l'une des fontaines de Blois. M. de Montaiglon établit le rapprochement

Digitized by Google

de cette dénomination avec celle d'une vieille voie parisienne, la rue des *Arcis* ou *Arsis*, sur l'origine de laquelle on n'est pas d'accord et qui pourra peut-être être fixée à l'aide de la note de M. Dupré.

2° M. Loyseau-Grandmaison, correspondant : Pièces qui établissent certains points de la biographie des Juste, les célèbres sculpteurs tourangeaux. Le rapporteur fait, au sujet de cet intéressant travail, quelques observations qui seront transmises à l'auteur, ainsi que celles auxquelles a donné lieu celui de M. Dupré.

L'impression de ces deux communications est décidée par la section qui les renvoie à la commission de la *Revue*.

M. Quicherat rend compte verbalement de diverses communications :

1° M. Fascou, agent voyer de première classe à Fontaine-Française (Côte-d'Or), demande une subvention destinée à la continuation de fouilles exécutées sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, où des travaux de déblayement ont fait découvrir les substructions d'une villa romaine. Le rapporteur ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite à la demande de M. Fascou, attendu que, bien qu'il soit évident, d'après ses indications, qu'il s'agit réellement de vestiges d'une habitation romaine, les objets découverts ne laissent pas supposer qu'il y ait chance d'obtenir des résultats de grande valeur.

2° M. Bréan a envoyé un rapport sur des découvertes faites aux environs de Gien en 1868, dans lequel il fait connaître le point d'arrivée, découvert par lui, d'un canal ou aqueduc souterrain dont il avait entretenu la section il y a trois ans. On a trouvé dans le voisinage un fragment de collier de bronze et une épée gauloise. A la limite du département du Loiret, à Neuvy-sur-Loire (Nièvre), on a trouvé depuis deux ans beaucoup d'antiquités romaines, fibules, jouets d'enfant de pierre blanche, etc., et une quantité considérable de monnaies romaines de presque tous les empereurs. M. Bréan prend la peine de décrire les principaux types de ces monnaies; c'est véritablement de la peine et du temps perdu. On a déjà souvent, ajoute le rapporteur, recommandé aux correspondants de s'abstenir de ces descriptions sans utilité. Qu'ils veuillent bien se borner à renvoyer à l'ouvrage de M. Cohen[1], plusieurs fois signalé dans la

[1] *Description historique des médailles impériales.* Sept volumes, dont le dernier, servant de supplément aux six autres, a paru en 1868.

Digitized by Google

Revue des Sociétés savantes, et ne décrire que les pièces qui n'y figureraient pas.

3° M. de Pebeyre, préfet du Lot, envoie un mémoire imprimé sur une découverte faite sur l'emplacement de l'oppidum de Murscеint ou Murshein, près Cahors, par M. Castagnez, agent voyer d'arrondissement, à la suite d'investigations ordonnées par le préfet. Ce travail, très-bien fait, a été suffisamment analysé dans la *Revue archéologique*[1].

4° M. l'abbé Baudry, correspondant, envoie, sur le dixième puits funéraire découvert à Troussepoil, une note que le rapporteur propose de publier dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Toutes les conclusions de M. Quicherat sont adoptées.

Le même membre dépose sur le bureau, de la part de M. Blancard, correspondant, architecte des Bouches-du-Rhône, le dessin d'une médaille d'argent trouvée à Auriol, en octobre 1868, sur le lieu même de la découverte du trésor de monnaies anépigraphes d'argent faite en 1867, et demande que cette communication soit renvoyée à M. Chabouillet. Cette proposition est adoptée.

M. Darcel lit un rapport sur trois envois de M. Godard-Faultrier, dont il propose l'impression, sous la réserve de quelques additions et modifications qui seront communiquées à l'auteur.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Numéro d'août 1868, p. 249 et suiv.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Tome XV, 1865; tome XVI, 1867.

Les deux derniers volumes publiés par la Société académique de Laon peuvent être l'objet d'un seul et même rapport, dans lequel je me propose d'examiner d'abord, en suivant l'ordre chronologique, les mémoires qui traitent de matières purement historiques. En second lieu, je passerai en revue les documents publiés *in extenso* dans ce bulletin, et qui n'ont pas donné lieu à des dissertations spéciales.

Le moyen âge proprement dit ne nous offre que deux travaux particulièrement dignes de remarque. Le premier est une étude de M. Marville *sur les lieux où s'est arrêté Charles le Chauve pour ses chasses en 867*, étude accompagnée d'un tableau des localités situées dans la forêt de Cuise, où les rois carlovingiens ont séjourné de 837 à 887. Le but de la dissertation de M. Marville est de prouver que c'est Autreville, canton de Chauny (Aisne), et non pas Orville, canton de Pas (Pas-de-Calais), qui répond au lieu nommé *Audriaca villa* dans les annales bertiniennes, *Autreivilla* dans les diplômes; lieu où Charles le Chauve aurait demeuré au mois d'octobre 867, pour y attendre le résultat du concile convoqué à Troyes. D'après M. Marville, ce serait aussi à Carbain, ancienne villa située sur le territoire de Trosly-Loire, et non pas à Corbeny, qu'il faudrait placer le *Carbonacus* où, d'après les mêmes annales, Charles reçut des mains d'Hincmar une lettre du pape favorable aux prétentions de ce prélat. Le tableau des séjours, qui accompagne cette dissertation,

Digitized by Google

a pour objet de faire ressortir, pendant une période de cinquante ans, la convergence des voyages royaux vers Quierzy comme vers un centre d'où rayonnait habituellement l'action gouvernementale, et de limiter par là le champ des recherches en ce qui concerne les itinéraires. Les arguments allégués par M. Marville en faveur d'Autreville me paraissent concluants; mais je considère comme seulement probables ceux qu'il propose en faveur de Carbain.

Le second travail relatif au moyen âge consiste dans une notice de M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, *sur la commune de Laon au XIII^e siècle.* C'est la réimpression d'un mémoire lu à la Sorbonne en 1866 et publié dans le recueil de 1867, p. 67 et suiv. Je n'ai pas à revenir ici sur cette notice, dont j'ai eu déjà l'occasion d'entretenir la section, et dont j'ai fait ressortir le mérite au point de vue des recherches, tout en regrettant que M. Matton n'ait point traité à fond l'intéressant sujet dont il ne donne en quelque sorte que l'esquisse. L'auteur s'est borné, dans cette réimpression, à y ajouter deux chartes, l'une latine, qui est le serment de fidélité prêté à Louis IX et à la reine Blanche en 1228 par le maire et les jurés de Laon; l'autre française, qui est un contrat de vente passé entre des particuliers en 1271, et que la commune a fait «seeler d'un seel «de la pais de Laon as causes.» M. Matton a joint aussi à cet appendice le dessin des deux sceaux appendus aux actes qu'il reproduit.

Il nous faut descendre jusqu'au règne de Henri IV, et là nous rencontrons une courte notice de M. de Marsy sur la *prise de la Fère en octobre 1589*, par le marquis de Piennes, plus connu sous le nom de Maignelay; puis un récit très-circonstancié du siége de la même ville par Henri IV (1595-1596), dû à la plume exercée de M. Charles Gomart. On sait que Maignelay, qui commandait dans la Fère pour la Ligue, ayant entamé des négociations avec le Béarnais, avait été assassiné par l'ordre du duc de Mayenne, et que celui-ci avait livré ou laissé livrer la ville aux Espagnols, qui en avaient fait leur principale place d'armes. M. Gomart prouve fort bien que la défense héroïque dont quelques historiens ont fait honneur aux Espagnols se réduit à peu de chose, puisqu'il n'y eut pas d'assaut, et qu'une inondation persistante dispensa même les assiégés de veiller à la défense des remparts. Ils n'eurent pas non plus à souffrir de la famine, car il fut constaté qu'au moment de la capitulation ils avaient encore pour deux mois de vivres. Une copie lithographique d'une gravure

Digitized by Google

du temps représentant le plan de la ville et du château de la Fère permet de suivre les opérations du siége, et d'autres communications supplémentaires faites par M. Poissonnier et par M. Matton ajoutent encore à l'intérêt du travail consciencieux de M. Gomart. L'un des nouveaux documents produits en cette occasion est le serment de fidélité prêté, le 24 février 1590, par le maire et les jurés de la Fère au cardinal Charles de Bourbon, qu'ils reconnaissent comme roi de France.

La canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre, sous le ministère de Mazarin, est une bonne étude d'histoire locale, où l'on retrouve les qualités propres à M. Matton, l'exactitude dans les recherches et la clarté dans l'exposition. Le cardinal-ministre, engagiste du comté de Marle, avait fait construire un canal en amont du moulin de Chauny pour élever et maintenir les eaux jusqu'au pont de Beautor, où la navigation commençait. Ce passage, mal entretenu, fut ensuite cédé au duc de Guise. Ce prince, comptant exploiter d'une manière plus fructueuse sa forêt de Nouvion, remit d'abord en bon état le canal et le pont de Chauny, puis obtint, en 1662, des lettres patentes qui l'autorisaient à rendre l'Oise flottable et navigable, en creusant et en élargissant son lit et ses affluents depuis le Nouvion jusqu'à Vadencourt, et en abattant les moulins et tous les obstacles capables d'entraver la navigation. Le parlement, ayant ordonné une enquête qui fut faite avec le plus grand soin par un maître des eaux et forêts nommé Froidour, entérina les lettres patentes; mais l'établissement de la canalisation rencontra les plus vives résistances de la part des villages riverains et des propriétaires intéressés. L'histoire de ces résistances, presque toujours aveugles et quelquefois criminelles, est retracée pièces en mains par M. Matton, qui nous fait assister à la ruine rapide de l'exploitation du canal nouvellement construit. En 1680, aucun bois de flottage n'arrivait plus de la forêt de Nouvion, et en même temps les marchandises s'entassaient à la Fère sans pouvoir descendre au delà. Cette ville s'émut et sollicita avec instance la réparation du canal de Chauny, qu'elle n'obtint qu'en 1706. L'auteur prolonge le récit des vicissitudes du canal de Sambre-et-Oise jusqu'à la loi du 30 avril 1833, qui le concéda pour quatre-vingt-dix-neuf ans à une compagnie particulière, et il fait remarquer, en terminant, que cette entreprise éminemment utile, qui répondait à de véritables besoins, qui présentait d'incontestables avantages, échoua surtout

Digitized by Google

parce qu'elle ne fut pas soutenue au XVIIIe siècle par des compagnies puissantes comme celles d'aujourd'hui.

Nous retrouvons encore, mais toujours avec plaisir, le même et infatigable M. Matton, nous racontant, d'après les documents consultés par lui aux archives départementales, les événements auxquels donna lieu la maladie épidémique qui sévit en 1668 dans le Laonnais et le Soissonnais. Un conseil sanitaire ou chambre de santé, constitué à Laon par François de Lamoignon, conseiller au parlement, fut chargé de prendre toutes les mesures propres, suivant les idées du temps, à prémunir la ville contre les dangers de la contagion; et c'est le relevé jour par jour des délibérations de ce conseil que le savant archiviste met sous nos yeux, en y joignant quelques sages réflexions. Si l'on doit rendre justice au zèle et au dévouement des personnes qui composaient le conseil et qui siégèrent sans interruption du 8 mai 1668 au 26 février 1669, on ne peut s'empêcher de déplorer en même temps leur profonde ignorance et la rigueur souvent excessive dont ils usèrent dans l'exercice de leurs fonctions. Aucune enquête n'est faite sur la nature du mal, sur les moyens de l'observer et de le combattre scientifiquement, soit par une meilleure hygiène, soit par des remèdes appropriés. Entraver la circulation, faire garder les passages, séquestrer dans leurs maisons barrées les individus, même médecins, suspects d'avoir communiqué avec les pays infectés, enfermer les malades pauvres dans des loges étroites, bâties à la hâte aux extrémités de la ville, et cela sous peine d'amende et quelquefois sous menace de mort contre les contrevenants, telles sont, avec les processions et les transports de reliques, les seules mesures préservatrices auxquelles s'arrêta le conseil sanitaire de Laon, mesures inutiles ou impuissantes qui ne firent qu'augmenter en pure perte les inquiétudes et les souffrances des populations.

Dans une *Notice sur Dom Bugniatre*, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, M. Thillois a réuni des détails instructifs et piquants sur le principal épisode de la vie littéraire de ce religieux. Il s'agit d'une histoire de Laon que Dom Bugniatre, né à Laon et résidant à l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, avait entreprise pour répondre à un désir exprimé par le chancelier Daguesseau. En 1755 intervint entre lui et le conseil municipal de Laon un traité qui l'autorisait à écrire cette histoire, moyennant une indemnité payable en diverses sommes jusqu'à concurrence de 2,400 livres. Dom

Digitized by Google

Bugniatre y travailla pendant plusieurs années avec un zèle extrême, et forma un recueil de chartes qui occupe à lui seul plus de 900 pages in-folio. Mais quand il fut question de régler ses comptes avec la municipalité laonnaise, l'auteur éprouva amplement les difficultés et les déboires dont avaient eu leur part quelques-uns des historiographes provinciaux ses confrères. N'ayant encore touché que 600 livres, il réclama, en 1760, le surplus de ce qui lui était légitimement dû, et, à l'appui de sa demande, il présenta le manuscrit de son ouvrage achevé. Mais il éprouva un refus fondé en partie sur ce que les membres du conseil avaient commandé une histoire civile et non pas une histoire ecclésiastique de leur ville. Dom Bugniatre répondit par un mémoire où il démontrait l'incompétence du conseil à se prononcer sur la valeur historique de son travail.

Citons quelques-uns de ses arguments :

« Qu'on dise que les matières civiles ne fournissent point autant « que les affaires ecclésiastiques, cela est possible ; mais la plupart « de celles-ci ne sont-elles pas intimement liées aux premières ? Et « quand elles n'y auraient pas un rapport direct, en intéresseraient-« elles moins le lecteur curieux et réfléchi ?... Ces messieurs sont « difficiles, et il est à craindre qu'on ne puisse jamais les contenter. « La description générale que j'ai donnée devait exciter quelque « attention de leur part ; la partie civile n'y est pas oubliée ; cepen-« dant comment l'ont-ils accueillie ? Ils n'en ont pas été plus sa-« tisfaits que du corps de l'histoire. Le nobiliaire du Laonnois les « a presque offensés. Que nous importe, ont-ils dit, de savoir que la « maison de Coucy figurait avantageusement dans l'État il y a six « cents ans, qu'elle était alliée à toutes les couronnes de l'Europe, « et qu'elle possédait la plus grande partie du Laonnois et des pro-« vinces voisines ! Que répondre à des gens si indifférents et si « froids ? » Ce mémoire ne produisit aucun effet sur des esprits prévenus. Fort de son bon droit, le laborieux bénédictin en appela d'abord à l'intendant de Soissons, puis au chancelier, qui fit examiner l'ouvrage par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont le rapport fut favorable, enfin au conseil du roi, qui lui donna gain de cause. Mais, si Dom Bugniatre finit par obtenir le payement de ce qui lui était dû, son livre n'arriva pas aux honneurs de l'impression. Il ne put parvenir à le publier lui-même à l'aide d'une souscription, et le manuscrit, conservé à Saint-Germain-des-Prés,

Digitized by Google

passa plus tard avec la collection de Dom Grenier à la Bibliothèque impériale.

Le dernier mémoire, en suivant l'ordre des dates, qui se trouve dans ces deux volumes, est une *Esquisse* de M. Prioux *sur la vie et les travaux de Legrand de Laleu*, né en 1755, mort en 1819. Avocat en lutte avec le parlement, lauréat de l'Académie des inscriptions, archiviste de la ville de Paris et poëte badin à ses heures de loisir, Laleu remplit honorablement dans ses dernières années les graves fonctions de magistrat et présida plusieurs fois les assises de Laon. Toutefois il n'a laissé en aucun genre une trace assez marquée pour qu'il paraisse nécessaire de lui consacrer une biographie plus complète que l'*Esquisse* contenue dans les sept ou huit pages de M. Prioux.

Je finirai par l'énumération des documents publiés *in extenso* dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, mais qui n'ont pas été l'objet de développements particuliers. Ce sont : 1° l'*Abrégé de l'histoire de Ribemont et de ses comtes descendus de Charlemagne*, composé par Dom Baurin en 1672 : ce morceau renferme plusieurs renseignements intéressants; mais il nous a paru, quant à la question des origines et à la discussion des sources, absolument dépourvu de critique; — 2° un procès-verbal en date du 8 septembre 1703, découvert par M. Matton dans les archives de la Fère, et ayant pour objet de constater la guérison *miraculeuse*, due à l'intercession du feu roi Jacques II, d'une jeune fille atteinte depuis neuf ans du mal caduc : dans cette pièce curieuse, le procureur du roi au bailliage n'a pas l'air d'être très-convaincu de la réalité du fait; mais le sieur Penaut, chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, et le sieur Guérin, prêtre-vicaire de la paroisse, font preuve d'une crédulité beaucoup plus robuste; — 3° la *publication à Laon de la paix de 1749*, qui donna lieu aux démonstrations de la plus vive allégresse : le rédacteur de ce document officiel a trouvé moyen d'y introduire cette phrase significative : « La publication fut faite avec les acclamations de *Vive « le roi!* quoique le dixième n'eût point été supprimé; » — 4° enfin une lettre de Voltaire au président Hénault, en date du 1er juin 1744, et une lettre de J.-J. Rousseau au libraire Duchesne, en date du 15 septembre 1764, communiquées toutes deux par M. Dèy et données par lui comme inédites. La lettre de Voltaire confirme ce que l'on savait d'ailleurs de son admiration pour l'*Abrégé chronologique* de l'aimable et savant président; celle de Rousseau, écrite dans les

Digitized by Google

premiers temps de son séjour à Motiers et dans la ferveur de son goût naissant pour la botanique, renferme un beau passage. Le voici : «Jugez s'il est naturel que je songe maintenant à me rappro-«cher de Paris. Vous me dites que ceux qui m'ont condamné sont «vraiment de mes amis. Bien des grâces assurément; mais cepen-«dant je ne veux pas les mettre à portée de me donner quelque «nouveau témoignage de leur amitié. Vous ajoutez que les autres «fermeraient les yeux. Je ne veux vivre que dans un pays où, vivant «justement et honnêtement, je ne craigne les regards de personne, «et je ne suis d'humeur à me cacher nulle part.»

En résumé, les deux nouveaux volumes publiés par la Société de Laon renferment des mémoires et des documents historiques dont la lecture est agréable et instructive, et je n'ai rien à retirer des éloges que, dans mes précédents rapports, j'ai été heureux de donner aux efforts persévérants de cette savante compagnie.

Huillard-Bréholles,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

2e série, t. V, 1867 et 1868.

Votre rapporteur n'a pas à signaler de nombreuses pages dans ce volume : il faut dire que le titre même porté par cette Société, si recommandable, indique que le but de ses travaux la place spécialement sous le patronage de nos confrères de la section d'archéologie.

M. Dagobert Fischer a donné une étude intéressante sur l'histoire d'une abbaye de femmes, fondée au XIIe siècle par Pierre de Lützelbourg; je veux parler du monastère de Saint-Jean-des-Choux, établi dans le village de Meyenheimswiller, auquel il imposa son nom. Il est regrettable que M. Fischer n'ait pas cru devoir compléter son récit par la publication des actes les plus anciens de cet établissement religieux. Il est souvent très-utile de donner des transcriptions fidèles d'actes déjà publiés, mais parfois tronqués ou inexacts, surtout en ce qui concerne les noms des témoins et les dénominations topographiques. C'est ce que comprend parfaitement M. Spach qui, dans ce volume, donne deux actes de 1133 émanés de Guebhard, évêque de Strasbourg. Le premier, qui figure déjà dans le

vaste recueil de Schœpflin, est la confirmation des priviléges de l'abbaye de Baumgarten; le second, inédit, est la confirmation des priviléges accordés par l'empereur Henri V à l'abbaye de Saint-Walpurge.

M. Mossmann a donné un véritable mémoire sur un épisode de l'histoire de Mulhouse mal connu jusqu'à ce jour. Les historiens alsaciens, en parlant de la *Guerre des six deniers* (*Plappert-Krieg*), ne paraissent pas avoir cherché la cause sérieuse de cette lutte qui dura deux années, de 1465 à 1466. Un garçon meunier réclamait, à tort ou à raison, de son patron, qu'il avait quitté, un salaire de six deniers bâlois, comme complément de ses gages : au lieu d'accepter le remboursement de cette modique somme, il se mit sous la protection de Pierre de Reguisheim; celui-ci saisit ce prétexte pour commencer une campagne de brigandages qui aurait pu finir par être néfaste à la petite république si elle n'avait, en désespoir de cause, fait appel à la protection de Berne et de Soleure : voilà le résumé de ce qu'on peut lire dans les diverses histoires d'Alsace.

M. Mossmann nous apprend quel fut le mobile qui poussa Pierre de Reguisheim à donner à une misérable affaire les proportions d'une grave question, qui amena pour la première fois les Suisses à s'occuper de l'Alsace.

Mulhouse, grâce à son titre de cité impériale, était une enclave au milieu des domaines des ducs d'Autriche, qui ne cherchaient qu'à annexer cette république à leurs possessions. La noblesse du pays dévouée aux Habsbourg ne pensait qu'à faire naître des conflits de juridiction pour annihiler les libertés des Mulhousiens. Pierre de Reguisheim fut le premier qui essaya de trancher brusquement par les armes la difficulté qui jusqu'alors n'avait guère occupé que les hommes de loi : il se servit de la réclamation du garçon meunier Hermann Klée pour déclarer la guerre à la république de Mulhouse, qui, isolée des autres cités dont elle aurait pu tirer aide et assistance, aurait certainement succombé sans l'intervention de ces Suisses qui, depuis un siècle et demi, tenaient tête à toute la noblesse des Habsbourg. Bien qu'on ait dit que cette intervention fut armée et que 15,000 Suisses descendirent en Alsace, il résulte de l'étude de M. Mossmann que cette intervention resta toute diplomatique.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

2ᵉ série, t. III, 365 pages, et t. IV, 345 pages et 18 planches, 1863 à 1868, gr. in-8°.

La Société archéologique de Béziers est, entre les nombreuses sociétés du Midi, l'une de celles dont l'activité se manifeste depuis le plus de temps et de la manière la plus profitable. Dès 1836, elle publiait *Lo libre de memorias* de Mascaro, l'une de nos plus anciennes chroniques municipales, bientôt suivie de la *Chronique consulaire* de Mercier et Régis. Quelques années plus tard, elle réimprimait une série de pièces dramatiques jouées à Béziers au XVIIᵉ siècle, et qui attestent à la fois la persistance prolongée de l'idiome vulgaire dans des pièces d'un caractère très-littéraire et l'influence croissante du français sur cet idiome. En 1859, M. G. Azaïs publiait dans le recueil de la société dont il est le secrétaire, un mémoire intéressant sur les troubadours de Béziers, où sont compris le texte et la traduction des pièces lyriques de Raimon Gaucelm, de Bernart d'Auriac, de Joan Estève, de Guilhem Oger, de Matfre Ermengaut, d'Azalais de Porcairagues. Un an après, M. Camp, principal du collége de Béziers, éditait dans le même recueil toute une correspondance inédite de Mairan, successeur de Fontenelle dans les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Dans ces dernières années, le zèle de la Société semble s'être encore accru. Sous l'impulsion de son secrétaire, M. G. Azaïs, elle a décidé la publication du poëme le plus étendu, sinon le plus important, que nous ait laissé la littérature provençale, le *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengaut, dont l'édition, déjà parvenue à sa cinquième livraison, c'est-à-dire à peu près aux deux tiers de l'ouvrage, n'a été suspendue que par suite de circonstances entièrement indépendantes de la Société. Un rapport particulier sera prochainement consacré à cette importante publication.

En même temps qu'elle agit par elle-même, la Société encourage par des concours la production d'œuvres poétiques, en français et en patois, et de travaux historiques. Ces concours, s'ils produisent rarement d'éclatants résultats, ont du moins l'avantage d'entretenir dans les classes cultivées le goût des études et des lettres.

Les travaux publiés dans les Bulletins dont j'ai à rendre compte

Digitized by Google

au Comité sont tous dignes d'attention. Je dois m'abstenir de parler du travail de M. Carou sur la géographie de l'arrondissement de Béziers; ce travail, qui n'a pas moins de 250 pages, ayant été l'objet du plus sérieux examen de la part de la commission du concours des Sociétés savantes de l'an dernier[1].

Le tome IV du *Bulletin* s'ouvre par une bonne notice de M. Soucaille sur l'académicien Esprit, né à Béziers en 1611, et plus connu par ses rapports avec la société de l'hôtel de Rambouillet que par ses écrits, dont un seul, *La fausseté des vertus humaines*, obtint quelque réputation. M. Soucaille a donné de la nouveauté à son travail en publiant à l'appendice quelques lettres et un dialogue «sur le subjet de la paix,» à certains égards remarquable, qu'il a recueillis dans les papiers de Conrart à l'Arsenal et dans un volume du Résidu Saint-Germain à la Bibliothèque impériale. M. Soucaille a encore publié dans le même volume quelques extraits de la chronique d'Étienne Estoriac, composée au commencement du XVII^e siècle, et qui s'étend de 1209 à 1521, époque à laquelle elle s'arrête inachevée. Bien qu'à aucun moment elle n'ait l'autorité d'un document contemporain, M. Soucaille a bien fait d'en extraire les parties qui ne concordent avec aucune des chroniques plus anciennes de Mascaro et de Mercier et Régis, et peuvent avoir été puisées à des sources aujourd'hui perdues.

Un travail plus important est la publication par M. Carou, président de la Société, du rôle d'un décime levé sur le diocèse de Béziers en 1322 et 1323. Ce document est arrivé aux mains de la Société par une voie peu ordinaire. Un jeune archiviste-paléographe le trouva en 1862 dans les archives de Tarascon-sur-Rhône qu'il était chargé de classer, et où ce rôle était venu s'égarer on ne sait comment. Sur l'avis de notre collègue M. l'inspecteur général de Rozière, il fut envoyé aux archives de l'Hérault; mais d'abord une copie en fut prise et adressée à la société de Béziers. C'est cette copie que M. Carou a publiée avec le soin le plus consciencieux, avec trop de soin peut-être, car il a poussé le scrupule jusqu'à reproduire dans son texte, se bornant à les corriger en note, d'évidentes fautes de lecture dans les noms de lieux, telles qu'en pouvait commettre une personne qui n'avait sur la topographie de l'ancien diocèse de Béziers que les notions les plus confuses. M. Carou

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. V, p. 382.

Digitized by Google

a accompagné sa publication d'un très-grand nombre de notes géographiques, dans lesquelles il rectifie plus d'une fois le Dictionnaire topographique du département de l'Hérault de M. Thomas. Il l'a fait précéder de notions générales sur les décimes, auxquelles il eût été possible de donner plus de précision en utilisant les recherches de notre collègue M. Boutaric, dans *La France sous Philippe le Bel* (p. 277 et suiv.), et notamment à l'aide d'une bulle de Nicolas IV [1], publiée par le même savant, et qui règle la manière dont devait être levé le décime accordé au roi de France pour la guerre d'Aragon. Les observations spéciales au document publié sont, au contraire, aussi précises qu'intéressantes. M. Carou a remarqué que les bénéfices et établissements religieux ne sont pas distribués au hasard dans ce rôle de la répartition du décime, mais qu'ils sont classés d'abord par archidiaconés (1° Béziers, 2° Cabrières, 3° Lunas), puis dans chaque archidiaconé d'après la dignité des titres (prieurs, recteurs, vicaires), enfin dans chaque titre d'après l'ordre topographique, en commençant par l'extrémité du diocèse, du côté de Narbonne. On conçoit que cette division, une fois reconnue, facilite grandement l'identification des noms de lieux, en circonscrivant l'espace où chacun doit être cherché.

M. Sabatier, avantageusement connu par son *Histoire de Béziers*, a repris dans un long mémoire la question si souvent traitée de l'établissement du christianisme dans la Gaule narbonnaise. L'opinion qu'il y défend, et qui, pour tout esprit non prévenu, est incontestable, est celle qui place vers la fin du IIe siècle les premières apparitions du christianisme en cette contrée, et son complet établissement au IVe. Les arguments qu'il invoque sont très-valables, et sa discussion de l'opinion opposée est concluante, bien qu'il ait le tort de citer quelquefois des autorités peu scientifiques, telles que la biographie Michaud et la *Statistique des Bouches-du-Rhône* du préfet de Villeneuve; mais il semble qu'il n'y a qu'un profit médiocre à reproduire une doctrine qui ne saurait éprouver de sérieuses attaques, et à discuter des légendes qui méritent d'être étudiées sans doute, mais de la même façon qu'on étudie la tradition de l'origine troyenne des Francs ou l'épopée carolingienne. — Signalons deux documents publiés dans la même livraison : le contrat d'échange de l'ancien

[1] C'est le n° II des *Notices et extraits des documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, publiés par M. Boutaric, dans le tome XX, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*.

Digitized by Google

couvent des Augustins de Béziers en 1480 avec l'ancien hôpital Mage, et le tableau, pour l'année 1680, des habitants taillables de Béziers qui peuvent opiner en tous les conseils de ville. — Un rapport de M. Louis Noguier, sur divers objets antiques trouvés à Béziers et dans les environs, donne le texte d'un document des plus intéressants et d'une espèce assurément fort rare. C'est un petit poëme, je ne dirai pas « roman » comme M. Noguier, — toutes les langues issues du latin sont *romanes* au même titre, — mais provençal, ou, si l'on veut, languedocien, qui, en soixante-huit vers, rapporte la destitution des fonctions consulaires prononcée en 1458 par le conseil de la ville contre Jacques Laurès, consul de Béziers, coupable d'un détournement de titres commis au préjudice de la couronne et d'injures adressées à ses collègues. Il est déjà assez bizarre qu'une sentence judiciaire soit rédigée en vers; mais ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que la destitution de Laurès est gravée sur une table de marbre blanc. Il est à supposer que le conseil de la ville, n'ayant pas à sa disposition de moyens de répression suffisants, et obligé de se borner à priver le coupable de ses fonctions, aura voulu du moins donner à sa sentence tout l'éclat possible, et ainsi en augmenter l'effet. Peut-être la forme versifiée n'a-t-elle été adoptée que pour accroître encore la publicité du jugement.

Il y a dans ce petit poëme un certain nombre de mots corrompus qui peuvent à la rigueur être imputés au graveur, mais qui en tout cas rendent nécessaire une nouvelle collation de l'original : V. 20, *souc*, lisez *fouc* (simple faute d'impression); v. 40, *Aquel quel gia desapausat es*, lisez *Aquel que ja...*; v. 52, *prech* n'a pas de sens, lisez *piech*, pis; v. 62 et 64, *lo*, lisez *so;* v. 65, *lezes*, lisez *fezes;* v. 65, *Que la cort lezes ses trigar*, il faut sûrement *fezes* et non *lezes*[1].

Paul Meyer,

Membre du Comité.

[1] Depuis l'impression du présent rapport, M. G. Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, a bien voulu revoir les passages douteux sur l'original et me faire savoir que le texte confirme les lectures que je propose, excepté *que* pour *quel* au v. 40 (*quel* serait alors une faute du graveur), et *so* au v. 62, où en effet *lo* peut être conservé.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

Année 1866.

Le recueil des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, suivant un usage constant, s'ouvre par le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Forcé par l'abondance des matières à être bref, le secrétaire annuel en exercice, M. Leupol, a tracé avec lucidité cet exposé intéressant; il a su présenter avec un tact et une habileté digne d'éloges les incidents de la séance où l'Académie française devait se faire représenter par MM. Saint-Marc Girardin et de Broglie pour inaugurer les bustes de Fontenelle, de Montesquieu, du duc de Choiseul et du général Drouot; mais, s'écartant cette fois de la route ordinaire, le savant orientaliste a terminé son rapport par la traduction en vers d'un apologue sanscrit dont il fait une juste application à l'esprit de sagesse qui dirige l'Académie de Nancy.

M. le docteur Lallement, nouvellement élu, a inauguré son entrée dans ce corps savant par un discours plein d'intérêt *sur les infiniment petits*, auquel le président, membre de l'École de médecine comme le récipiendaire, a répondu d'une manière aussi fine que spirituelle.

Le premier mémoire, qui intéresse réellement les études historiques, est la *Légende de Maxéville*, qui, discutée à diverses reprises par les historiens les plus distingués de la Lorraine, laissait toujours subsister des doutes et des incertitudes qu'a cherché à éclaircir un magistrat de la cour d'appel, M. le baron de Saint-Vincent. Une tradition dont on ne saurait préciser la date et l'origine, et d'autant plus mystérieuse que tous les tableaux et tapisseries qui s'y rattachent sont accompagnés de cette devise non moins mystérieuse, *Or devinez*, une tradition veut que le duc Ferry III, qui régnait à la fin du XIII^e siècle, ait subi une dure captivité, que l'on étend même à quelques années, dans une des tours du château de Maxéville. Ce traitement rigoureux, suivant les uns, était dû à la haine des seigneurs lorrains exaspérés des nombreux affranchissements de leur suzerain; selon d'autres, c'était une vengeance du sire des Armoises, propriétaire de ce château, irrité des fréquentes visites que, pendant son absence, le duc rendait à la belle châtelaine. Surpris traîtreusement dans les bois de Heys, Ferry demeura captif jusqu'au moment où un couvreur, occupé à réparer les toitures et averti par le prince,

Digitized by Google

se hâta d'en informer un de ses gentilshommes, nommé Tillon. Celui-ci s'empressa de délivrer son maître, et en récompense il en obtint pour lui et pour ses hoirs le droit de le précéder à l'adoration de la croix le jour du vendredi saint. Versé profondément dans l'étude du droit, le savant magistrat, dans ses recherches sur la législation lorraine au XIII[e] siècle, avait vu s'éveiller des doutes sur divers points de l'histoire de la province et en particulier sur celui dont il s'agit ici. En effet, cet événement, dont les contemporains ne savent pas un mot, se trouve raconté pour la première fois dans le *Mémorial des grands faits et gestes de Lorraine*, écrit par l'évêque de Verdun, Louis de Haraucourt, qui vivait deux cents ans plus tard. La date qu'on assigne à ce fait serait le retour des Croisades de Ferry, qui n'y prit jamais part, comme le prouvent les documents de l'époque. Haraucourt, d'ailleurs, ne pouvait pas ignorer que les Tillon, originaires d'Anjou, et qu'il connaissait parfaitement, n'habitaient la Lorraine que depuis une vingtaine d'années au moment où il écrivait ses mémoires; il devait également savoir que Maxéville, propriété de la famille de Parroy au XIII[e] siècle, n'appartenait que depuis peu aux des Armoises, fixés antérieurement dans le Barrois. En présence de ces témoignages contradictoires, le fait nié par les uns était affirmé par d'autres, qui alléguaient pour preuves les ruines des tours de Maxéville, argument péremptoire auquel il était difficile de répondre, les priviléges des Tillon et jusqu'au nom de la famille du Hautoy que les mauvais plaisants voulaient absolument faire descendre du couvreur, première cause de la délivrance de Ferry, malgré la persistance de cette famille à soutenir qu'elle le tirait de toute ancienneté de son domaine du Hautoy, situé dans le Luxembourg. Il eût été difficile cependant de découvrir, nous ne dirons pas l'imposture, mais au moins la ruse du subtil historien, s'il n'avait rapporté à cette même époque un autre fait dont l'examen a mis M. de Saint-Vincent sur la voie qui l'a aidé à débrouiller cette affaire. Louis de Haraucourt, avec sa mystérieuse devise, nous raconte également que, sous le règne de ce même Ferry, l'évêque de Metz, invité à un rendez-vous pour régler avec quelques seigneurs lorrains les différends qui existaient entre la Lorraine et l'évêché, fut arrêté par trahison et retenu en captivité jusqu'à ce qu'il eût cédé cinq de ses meilleures places par un traité qu'il refusa ensuite d'exécuter. Mais cette fois les documents ne font pas défaut; le doyen de Saint-Thiébaut et les chroniqueurs messins nous apprennent

Digitized by Google

qu'en effet, en 1439 et non au XIII[e] siècle, Conrad Baier, évêque de Metz, arrêté en trahison, fut entraîné à Amance, et que, pour recouvrer la liberté, il fut obligé de faire la cession rappelée plus haut à Louis de Haraucourt lui-même et à Érard du Châtelet, chargés de la régence pendant la captivité du roi René. Les historiens lorrains se gardèrent de mentionner une violence si peu honorable pour leur loyauté, et, si Haraucourt en parle, c'est pour accuser le prélat messin d'avoir violé sa parole, et pour rejeter le fait dans un passé déjà obscur, où il ne se trouverait aucun témoignage pour le contredire. D'autres exemples nous prouvent encore que le prudent historien avait trouvé moyen de raconter ainsi des faits qui s'étaient passés de son temps et qu'il n'aurait pu révéler sans s'attirer de terribles persécutions. Ce ne fut pas Ferry, mais plutôt Jean de Calabre qui fut enfermé à Maxéville, et voici à quelle occasion. Le 29 décembre 1446, il avait rendu un édit qui, révoquant les aliénations du domaine, dépouillait la noblesse lorraine d'une partie de son patrimoine. De là le complot auquel le sire des Armoises prit part pour des motifs particuliers. L'affaire ne s'ébruita guère, mais les poursuites que le duc Jean exerça contre quelques seigneurs démontrent qu'il en avait conservé une profonde irritation. Haraucourt était trop prudent et connaissait trop bien son maître pour provoquer une colère qui pouvait le perdre, et par une adroite capitulation avec sa conscience d'historien, afin d'éviter le danger auquel l'eût exposé une trop grande sincérité, il mit sagement le fait sur le compte de Ferry III, en ayant soin d'avertir le lecteur par ces deux mots : *Or devinez.*

La bibliothèque de Nancy possède, parmi les curiosités dont elle est le plus fière, un recueil de soixante-quatre pièces manuscrites contenant des opuscules du roi Stanislas et écrites pour la plupart de sa main. Tout en ne les considérant ni comme une source importante de documents historiques ni comme des traités d'une certaine valeur littéraire, M. L. Lacroix, professeur d'histoire à la faculté des lettres, a cru devoir les signaler à l'attention publique, quoiqu'elles ne fussent pas restées entièrement inconnues aux principaux historiens de la Lorraine, et il en a dressé le catalogue avec des indications propres à en faire apprécier l'esprit et l'étendue. Une vingtaine a déjà été publiée, mais d'une manière incorrecte et insuffisante pour donner une idée exacte du style et du caractère de l'auteur. Les autres peuvent se diviser en six classes, savoir :

Digitized by Google

1° pièces relatives à l'histoire du temps; 2° pièces sur les questions religieuses; 3° pièces relatives à l'administration de la Lorraine; 4° pièces concernant les lettres et les sciences; 5° pièces diverses sans conformité ni analogie de sujets, et enfin cinq morceaux appartenant aux dernières années du roi, d'une écriture presque indéchiffrable et paraissant se rapporter aux questions de politique et de morale qu'il aimait à traiter. Le principal mérite de cette collection est de renseigner exactement sur l'histoire des idées politiques et religieuses du souverain auquel la postérité a décerné le nom de *philosophe bienfaisant*. Le travail de M. Lacroix est de nature à inspirer à plus d'un lecteur le désir de feuilleter ce recueil précieux à tous égards.

A la suite de quelques pièces de vers dues à la verve facile de MM. Gomont et Desjardins, M. Leupol a traduit en vers un épisode du Mahabarata qui raconte la lutte d'Ardjouna avec son fils, sous ce titre : *Un duel épique*.

Tout en regrettant, comme La Bruyère, d'arriver trop tard et lorsque tout est dit, M. de Margerie, dans son *Fragment d'une étude de Corneille*, recherche les lois *de la poétique du drame et de l'émotion dramatique*. Ce n'est pas en suivant les traces des commentateurs, quelque illustres qu'ils puissent être, que le savant professeur aborde son sujet. Laissant de côté Voltaire, Laharpe, MM. Guizot et Saint-Marc Girardin, c'est principalement dans Corneille qu'il étudiera ce maître. Après une discussion qui rappelle les travaux si lumineux de Lessing, M. de Margerie trouve dans Corneille un élément qui ne procède pas exclusivement de la terreur et de la pitié, comme le veut Aristote : l'émotion produite par notre grand tragique est le fruit de l'admiration; c'est là ce qui lui donne son originalité et sa valeur morale. Quoi de plus grand, en effet, que le spectacle de l'homme de bien, le *vir bonus* des anciens, aux prises tantôt avec l'adversité, tantôt avec la passion, et triomphant de l'une et de l'autre. C'est peut-être amoindrir le domaine de la terreur, mais c'est agrandir la pitié en la transfigurant; c'est ajouter au drame, où la passion régnait seule, le caractère, et joindre à la terreur et à la pitié un sentiment nouveau, plus pur, qui les ennoblit l'une et l'autre; et, pour nous servir des propres paroles de l'auteur, «c'est le plus noble effort que l'art dramatique ait jamais tenté «pour maintenir cette alliance du beau et du bien, qui est la vérité «esthétique, comme elle est la vérité morale.»

Digitized by Google

Le papier-monnaie en France et en Chine, par M. L. Lacroix, aborde une des questions économiques les plus importantes de nos jours. Après avoir retracé, d'après le journal de Barbier, les funestes effets du système de Law au siècle dernier, l'auteur de ce mémoire va chercher dans l'histoire de la Chine, au IXe siècle, les exemples les plus propres à démontrer « que l'emploi des instruments de crédit « n'est avantageux que s'il est contenu dans une sage mesure, et que « la fonction du papier n'est pas de remplacer la richesse, mais « simplement de la multiplier en en facilitant le mouvement et la « circulation. » Les faits puisés aux sources les plus sûres et les mieux accréditées, la discussion basée sur les autorités les plus compétentes, au nombre desquelles je citerai tout particulièrement un de nos collègues que tout le monde a désigné avant que j'aie nommé M. Levasseur; tels sont les éléments de ce travail curieux, qui nous prouve que dans tous les temps, sous tous les climats et dans tous les lieux, malgré la diversité de races, de couleur et de langage, l'homme reste toujours le même, et que la sécurité des intérêts est la meilleure garantie de la tranquillité et de la prospérité des sociétés humaines.

MICHELANT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Appendice au Rapport de M. Desnoyers.

A notre avant-dernière séance, notre confrère M. Desnoyers a signalé, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*[1], une relation de la bataille de Mons en Vimeu (31 août 1421), tirée du manuscrit français 2621 de la Bibliothèque impériale. Notre honorable président a bien voulu m'inviter à donner au Comité quelques renseignements sur ce manuscrit, qui lui semblait offrir un certain intérêt pour l'histoire du XVe siècle. Je m'acquitterai de cette tâche en peu de mots.

Le manuscrit français 2621 est ainsi décrit dans le catalogue que l'administration de la Bibliothèque impériale vient de publier : *Chronique française* (1136 à 1467), commençant par « ...le mol son

[1] Voir le rapport de M. Desnoyers dans la précédente livraison, page 48, et notamment la page 54.

«tiers filz et qu'il eut regné XXVII ans, paiant le deu de nature, il «rendit l'esprit à Dieu l'an mil cent XXXVI...» et finissant par : «... qu'il faisoit journellement le monstrèrent.» Incomplet au commencement et à la fin. Vélin, XV[e] siècle[1].

Cette description est parfaitement exacte, mais elle ne fournit aucun indice sur l'origine et le caractère de la chronique. C'est une lacune qui peut être facilement comblée. L'auteur a inséré dans l'*Histoire de saint Louis* une sorte de dissertation sur la sainte couronne; il y parle en ces termes d'une translation de reliques qui se fit à Verdun dans le cours du XV[e] siècle : «Car il est vray que moy «estant evesque de Verdun, qui est cité imperiale et très ancienne, «située ès extremités du roiame de France et joindant à Lorraine et «au pays de Luxembourg, je translatay de une très ancienne fiertre «en une nouvelle grande et noble multitude de relicques, lesquelles «on maintenoit estre partie des relicques que apporta Charlemaine «d'Orient, desquelles il mist la pluspart en sa chappelle à Ays et «l'autre part en l'eglise Nostre Dame, qui est eglise cathedralle de «la dicte cité de Verdun, entre lesquelles relicques je suis certain et «sçay de vray que g'y trouvai une pièce de une ronce de la grandeur «de ung demy piet ou environ, à laquelle pendoit ung brievet de «très ancienne escripture qui contenoit ces motz : DE CORONA DOMINI, «qui est à dire : C'EST DE LA COURONNE NOSTRE SEIGNEUR[2].»

Les mots *moy estant evesque de Verdun* prouvent que l'auteur, qui écrivait après l'année 1467, avait été précédemment évêque de Verdun. Ils ne peuvent convenir qu'à Guillaume Fillâtre, qui, après avoir occupé le siége de Verdun depuis 1437 jusqu'en 1449, et celui de Toul depuis 1449 jusqu'en 1460, devint évêque de Tournai en 1460 et mourut le 22 août 1473[3].

Ce point établi, je n'ai pas eu grand'peine à constater que la chronique contenue dans le manuscrit français 2621 est un fragment d'un manuscrit plus considérable qui devait contenir la première partie de la Toison d'or de Guillaume Fillâtre. Quoique la compilation ainsi intitulée ait été signalée par plusieurs bibliographes, et notamment par le P. Lelong[4], Brunet[5] et M. Paulin

[1] *Catalogue des manuscrits français*, t. I, p. 436.
[2] Manuscrit français 2621, fol. 24 v°.
[3] *Gallia christiana*, III, 234; XIII, 1039 et 1234.
[4] Édition Fontette, II, 753, n. 26965; III, 705, n. 40410; IV, 512, n. 40410.
[5] *Manuel du libraire*, 5[e] édition, II, 1258.

Digitized by Google

Paris [1], on ignore généralement l'intérêt historique qu'elle peut offrir, et M. Potthast ne l'a pas enregistrée dans sa *Bibliotheca historica medii ævi*. Il n'est donc pas inutile d'appeler sur elle l'attention des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*.

Guillaume Fillâtre était chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Au mois de mai 1468, il fit à Bruges un sermon sur la signification symbolique de trois toisons. Le duc Charles le Téméraire l'ayant engagé à développer ce thème, il entreprit une vaste compilation sur six toisons, qui, selon lui, figuraient les six vertus de Magnanimité, Justice, Prudence, Fidélité, Patience et Clémence [2].

L'ouvrage complet aurait formé six gros volumes. Trois seulement paraissent avoir été achevés.

Nous avons à la Bibliothèque impériale, sous les n[os] 138, 139 et 2621 du fonds français, trois exemplaires du livre consacré à la Magnanimité, symbolisée par la Toison de Jason.

Le même dépôt, sous les n[os] 140, 141, 16997 et 19024 du fonds français, contient quatre exemplaires du deuxième livre consacré à la Toison de Jacob, ou vertu de Justice.

Du troisième livre, qui a pour sujet la Toison de Gédéon, ou vertu de Prudence, on ne connaît que la copie conservée à la bibliothèque de Copenhague et décrite par M. Abrahams [3].

Les deux premières toisons ont été imprimées à Paris en 1516, à Paris en 1517 et à Troyes en 1530.

Je ne puis pas apprécier la valeur de la Toison de Moyse, dont je ne connais aucun exemplaire à Paris. La Toison de Jacob m'a paru à peu près dénuée de valeur historique. Mais la Toison de Jason mériterait d'être l'objet d'un examen approfondi. Elle se divise en deux parties : la première contenant les exemples de magnanimité tirés de l'histoire sainte et de l'histoire ancienne; la seconde, des exemples de magnanimité fournis par l'histoire des rois de France et par celle des ducs de Bourgogne. Dans cette seconde partie, qui est une véritable chronique de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XI, et qui a été terminée en 1472 [4], il faudrait re-

[1] *Les manuscrits françois*, I, 269 et suiv.

[2] Manuscrit français 138, fol. 2 v° et 3.

[3] *Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque de Copenhague*, p. 83.

[4] «Mais la briefveté du temps qui me presse d'acomplir ce livre le me destourbe, pour la feste de vostre dit ordre, qui, à la fin de ce present moys d'apvril l'an mil

Digitized by Google

chercher attentivement ce qui peut être original pour le distinguer des récits empruntés à des chroniqueurs plus anciens. Je ne doute pas qu'une pareille vérification n'aboutisse à la découverte de quelques pages utiles à recueillir pour nos annales du XIVe et surtout du XVe siècle.

Dans les chapitres précédents, je ne pense pas qu'on puisse espérer rencontrer rien de neuf, sinon des récits romanesques qui prouvent combien le merveilleux plaisait à la société du moyen âge.

Voici, par exemple, la tradition que Guillaume Fillâtre a enregistrée sur l'origine de la monnaie tournois. C'est à propos du traité qui mit un terme à la captivité de saint Louis en Égypte :

« Aultres dient que oultre les choses dessus dictes fut adjointe « ceste condicion que, pour memoire de ceste captivité, en laquelle « estoit saint Loys, lui et ses successeurs roys de France, jusques à « certain temps determiné, feroient en toutes leurs monnoies qu'il « feroient forgier en leur roiame imprimer la figure d'une tour, en « signe que saint Loys y fut tenu enclos, et ungz fers de prison- « niers, en mémoire de sa prison et captivité. Et pour ce que ceste « condicion estoit dure à porter aux Franchois, on laissa long temps « à forgier en France monnoie d'or ne d'argent, et par especial « tant que saint Loys fut absent de son roiame, et n'estoit autre « monnoie que de cuir boulli en pièces, et en chascune pièce estoient « fichiés cloux d'or ou d'argent, et de tant plus y avoit de cloux tant « plus valloit la pièce. Mais après le retour saint Loys, il voulut « acomplir sa promesse sans palliacion, et fist forgier monnoie d'or « et d'argent, et y fist paindre la tour et ses fers comme il avoit « promis; mais pour honnestement couvrir la cause de ceste em- « prainte, ceste monnoie fut forgie en la cité de Tours, et fut ap- « pellée monnoie tournoise, et de là vindrent les gros tournois que « aucuns appellent les gros saint Loys. Et combien que depuis ceste « meisme monnoie fust forgie à Paris et allieurs par le roiame, si « estoit toutes fois l'emprainte telle touchant l'escripture : TVRONIS « CIVITAS, c'est-à-dire *la cité de Tours*[1]. »

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples des récits fabuleux qui abondent dans l'ouvrage de Guillaume Fillâtre; mais je crois en avoir assez dit pour laisser entrevoir quel genre de renseignements

IIII. C. LXXII, se doit par vostre bon plaisir et ordonnance celebrer... » Manuscrit français 138, fol. 287 v°.

[1] Manuscrit français 2621, fol. 26 v°.

Digitized by Google

on peut espérer rencontrer dans la chronique qui forme la seconde partie de la Toison de Magnanimité.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

XII[e] volume, 1866-1867.

Le compte rendu de la séance publique du lundi 19 novembre 1866, par lequel s'ouvre ce volume, constate le succès des conférences faites pendant deux années consécutives par les membres de la Société, et la détermination prise par eux de communiquer leur bibliothèque au public.

Le rapport du secrétaire perpétuel indique que les dix premiers volumes contiennent trois cents mémoires ou notices fournis par soixante-sept membres, et que les œuvres publiées par l'initiative personnelle des sociétaires sont beaucoup plus nombreuses encore.

Les concours ne présentent pas d'aussi brillants résultats. Celui que la Société a ouvert pour une *Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse* n'a pas produit cette fois encore d'ouvrage digne du prix. Il n'a donné lieu qu'à une mention très-honorable décernée à deux jeunes Dunkerquois : MM. de Rycker et Carat.

Dans un mémoire spécial, M. Derode étudie *le sol de la Flandre maritime*, vaste territoire généralement plat, d'une étendue d'environ 140,000 hectares, borné par la Belgique, la mer, l'Aa et la Lys, et constituant de nos jours l'arrondissement d'Hazebrouck et celui de Dunkerque. Nous ne pouvons que mentionner cet intéressant travail, dans lequel la géologie tient beaucoup plus de place que la géographie et que l'histoire.

Dans une étude linguistique consacrée aux mêmes localités, M. Derode trace un nouveau chapitre de l'important ouvrage dont il avait esquissé le plan dans son *Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime*[1]. Il y discute l'époque d'introduction de l'idiome flamand dans ce pays, cherche à déter-

[1] *Annales du Comité flamand de France*, t. VI.

Digitized by Google

miner, d'après les noms de lieu, les limites des colonies germaniques, et indique les vicissitudes successives de la lutte des dialectes flamands et romans sur ce territoire, et les emprunts mutuels qu'ils se sont faits.

Parmi les *Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et Gravelines* qu'a publiées M. de Godefroy-Menilglaise se trouvent quelques pièces qui ne sont point sans intérêt pour l'histoire générale de la France. Telles sont en particulier les réclamations de plusieurs habitants de Gravelines et d'Arras à l'occasion des dommages éprouvés par eux en assistant Louis, fils de Philippe-Auguste, dans l'expédition qu'il avait faite contre Jean sans Terre. Ces diverses réclamations s'étaient produites sur une invitation expresse de Louis conçue en ces termes : « Loys, aisnes fius de mon Segneur « le roi de France, à tous ciaus a cui ces presentes lettres venront, « salu. Sacies ke se li escutman et li maronnier de Gravelinghes pour « faire no service ont aucun damage de leur nes, nous restoerrons « à eus leur damages. Ce fut fait à Gravelinghes l'an de l'incarnation « Diu m cc et xvj, el mois de may le delecns devant l'assension. »

Une *Étude historique sur l'ancienne rivalité maritime entre Bergues et Dunkerque*, par M. Carlier, expose et résume avec beaucoup d'exactitude et d'impartialité les faits sur lesquels Bergues appuyait la prétention qu'elle avait d'être considérée comme une ville maritime. Elle se vantait surtout d'avoir été le siége d'une amirauté et d'avoir joui d'une libre navigation directe jusqu'à la mer, sans rompre charge à Dunkerque; mais l'auteur du mémoire qui nous occupe établit sans peine que l'amirauté de Bergues, en 1624, fut de courte durée, et que la navigation maritime de ce port fut toujours très-secondaire.

Nous avons parlé, en commençant l'analyse de ce volume, des conférences faites à Dunkerque et du succès qu'elles ont obtenu; nous pouvons les juger directement sur l'intéressant spécimen que nous en offre M. Güthlin, secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise, dans sa notice sur *Michel de Swaen, remarquable poëte dunkerquois du règne de Louis XIV*.

Né à Dunkerque en 1654, mort vers 1707, cet écrivain transporta dans la langue flamande les principes littéraires et un peu du génie poétique de ses contemporains français. Médecin juré de sa ville natale, prince de la Société de rhétorique qui y était établie, il sut trouver néanmoins le temps d'écrire dans des genres

Digitized by Google

très-divers de nombreux ouvrages entre lesquels on distingue : un *Art poétique* appliqué à la langue flamande; un poëme épique intitulé *Le Sauveur ou la vie et la mort de Jésus-Christ*, par lequel il a devancé Klopstock avec trop de timidité, mais non sans quelque éclat; des œuvres lyriques animées d'un souffle assez puissant, et une pièce de vers sur la mort de Jean-Bart.

Swaen est de plus un poëte dramatique; il a écrit une petite comédie intitulée *La Botte couronnée*, représentée à Dunkerque pour le carnaval de 1688. Le sujet en est fort simple : Charles-Quint se promène incognito dans le marché de Bruxelles; il y aperçoit un chapon des plus appétissants, bien vite acheté par une femme du peuple. Charles suit la femme ou plutôt le chapon : il les voit entrer dans une échoppe de cordonnier, et, lorsqu'il croit le rôti cuit à point, il vient s'inviter sans façon, mais n'obtient qu'avec quelque peine d'être admis à la table du savetier. Le lendemain, celui-ci, mandé à la cour, y arrive agité d'une inquiétude que l'accueil qu'il reçoit a bientôt dissipée. L'empereur l'engage à demander quelque faveur. Le sage savetier se contente de la permission de perpétuer le souvenir de l'honneur qu'il a reçu : *La Botte couronnée* devient l'enseigne de sa boutique, et, par suite, le titre de la pièce de Swaen.

Ce poëte nous présente le même prince sous un aspect bien différent dans sa tragédie de l'*Abdication de Charles-Quint*, qui passe, de l'avis commun des plus savants appréciateurs de la littérature de la Flandre, pour la meilleure composition théâtrale des poëtes de ce pays au XVII[e] siècle. Michel de Swaen a encore écrit deux autres tragédies, outre ses traductions du *Cid* et de *Cinna*, et de l'*Andronicus* de Campistron.

Il y a loin de cette honnête fécondité à la prodigieuse abondance d'Eugène Pradel, dont M. Lhôte, dans une notice intitulée *Improvisateurs français du XIX[e] siècle*, cite la 230[e] tragédie, qui ne paraît pas avoir été la dernière. On ne lit pas sans intérêt ce mémoire entremêlé de citations habilement choisies; mais son titre trop compréhensif promet beaucoup plus qu'il ne donne.

Il nous resterait à parler de quelques discours destinés aux séances publiques, mais ces sortes de compositions qui doivent en grande partie leur intérêt aux circonstances du moment, au débit de l'orateur, aux dispositions de l'assemblée, échappent presque complétement à l'analyse et ne doivent pas d'ailleurs être jugées à

Digitized by Google

distance; nous nous contenterons donc de les indiquer, afin de bien faire apprécier dans son ensemble le contenu de ce volume très-varié et très-bien rempli.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

2ᵉ série, t. XIV. Dijon et Paris, 1868.

Les annales du XIVᵉ siècle offrent peu de physionomies aussi remarquables que celle du prévôt de Paris sous Charles V, Hugues Aubriot. Originaire d'une famille de Bourgogne, qui s'était enrichie en exerçant la profession de changeur, ayant lui-même accru la fortune paternelle par des héritages, un mariage opulent et de lucratives acquisitions, Hugues Aubriot fait l'apprentissage des fonctions publiques dans la charge de bailli de la ville de Dijon. Il se concilie par son administration aussi ferme qu'habile la faveur du duc de Bourgogne et celle du roi, devient en 1367 prévôt de Paris, mérite le surnom d'*âpre justicier* par l'inexorable rigueur qu'il déploie contre les abus, travaille et sous quelques rapports réussit à établir une meilleure police dans la cité, entreprend de vastes travaux d'assainissement, élève d'utiles constructions, mais scandalise le clergé par son faste et son impiété, s'attire la haine des écoliers dont il brave les priviléges, mécontente les bourgeois eux-mêmes par ses vexations, et, après la mort de Charles V, succombant sous les inimitiés et les vengeances, est condamné par sentence du tribunal de l'évêque « à faire pénitence perpétuelle au pain de tristesse « et à l'eau de douleur, comme fauteur de l'infidélité judaïque et « contempteur de notre religion. »

Mais la colère du peuple est aussi passagère que sa faveur. A peine quelques mois s'étaient écoulés depuis la condamnation d'Aubriot, qu'un mouvement populaire le rendait à la liberté. Il aurait pu s'abandonner à ce retour de fortune et ressaisir le fardeau du pouvoir; il préféra finir ses jours à l'abri des agitations, et se retira dans sa province natale, en Bourgogne, où il mourut peu d'années après.

Cette existence laborieuse et dramatique, mêlée d'immenses tra-

Digitized by Google

vaux et de sinistres catastrophes, offrait aux historiens le sujet d'une étude intéressante. Il y a quelques années, M. Leroux de Lincy a détaché de ses savantes recherches sur les antiquités de la ville de Paris une biographie très-savante et très-réussie d'Hugues Aubriot. Jamais le tableau de l'administration du prévôt de Charles V n'avait été tracé d'une manière plus exacte et plus complète. C'est une nouvelle biographie de ce personnage, due à la plume de M. Jules Simonnet, qui ouvre le quatorzième volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon*. Même après le travail de M. Leroux de Lincy elle sera lue avec profit et intérêt. M. Simonnet a recueilli, en effet, sur les premières années de la carrière de Hugues Aubriot, sur sa famille, sur ses actes comme bailli de Dijon, de précieux détails qui jusqu'ici avaient échappé aux historiens. Ces détails sont empruntés pour la plupart aux anciens registres des notaires bourguignons, source d'un accès difficile, et par conséquent source à peine explorée, mais dont les richesses sont familières à M. Simonnet, qui plus d'une fois déjà les a utilisées avec beaucoup de sagacité.

A la notice sur Hugues Aubriot fait suite, dans le présent volume, un morceau intitulé *Les sorciers de Lyon, épisode judiciaire du XVIIIe siècle*, par M. Henri Beaune. C'est une opinion assez répandue, et qui s'autorise de l'avis du jurisconsulte Merlin, que, depuis le XVIIe siècle, les poursuites criminelles pour sortilége, prestiges diaboliques ou magie, ne furent plus admises dans les tribunaux. Mais, comme le fait remarquer M. Beaune, les greffes des parlements et des juridictions prévôtales fournissent d'abondantes preuves du contraire. A défaut d'autres indices contre l'assertion de Merlin, il suffirait de la procédure qui fut suivie, en plein XVIIIe siècle, devant le parlement de Dijon, contre une bande de malheureux hallucinés que la passion de l'or avait jetés dans les pratiques de la sorcellerie, la plus sacrilége comme la plus extravagante. Un prêtre, du nom de Bertrand Guillaudot, vicaire de la paroisse de Gergy, dans le Beaujolais, était le chef de l'association; découvert et poursuivi le premier, il expia en 1743 sur un bûcher sa criminelle folie. Après sa mort, ses complices, qu'il avait révélés, furent tous saisis; une longue et minutieuse enquête mit en plein jour le but de l'association et les moyens qu'elle mettait en usage, faisant appel au crédule dévouement de tous ses membres, et assignant un rôle à chacun dans le grand œuvre de l'évocation des démons et dans la recherche des trésors cachés que les entrailles de la terre recèlent.

Digitized by Google

Ainsi la veuve d'un métayer, qui n'avait pas de pain, avait cédé son unique poule noire; une voisine avait livré ses enfants pour prendre part aux exorcismes; une autre femme, enceinte de six mois, avait vendu, moyennant dix louis, la créature humaine qu'elle portait dans ses entrailles, et qui se trouvait ainsi vouée au diable dès avant sa naissance. C'est par la confession et par l'assistance au sacrifice de la messe que les associés se préparaient à entrer en communication avec le diable. Neuf messes, chacune précédée d'une neuvaine, furent célébrées à l'heure de minuit, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Limon par des prêtres affiliés à l'association. Chose étrange! pour désarmer la colère de Dieu, les assistants s'engageaient par un vœu solennel à appliquer une partie des trésors qu'ils découvriraient à des œuvres pies, comme l'aumône, la construction d'édifices religieux ou l'achat de vases sacrés. Dans cette lamentable affaire, la profanation des choses les plus saintes n'était que trop manifeste; aussi la plupart des accusés furent-ils condamnés, ceux-ci au feu, ceux-là au gibet, quelques-uns aux galères, d'autres au bannissement. M. Henri Beaune a emprunté les détails de ce curieux et triste procès au rapport même du conseiller au parlement de Bourgogne qui fut chargé de l'instruction, M. Nicolas Perreney de Grosbois, mort en 1810, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. En terminant son récit, l'auteur oppose aux pratiques insensées des sorciers du moyen âge et de ceux du XVIII^e^ siècle les légitimes et merveilleuses conquêtes de l'industrie moderne; en même temps il s'élève avec une vertueuse indignation contre ce jeu effréné de la bourse, auquel la convoitise impatiente court demander des richesses imméritées et soudaines par des manœuvres aussi coupables et peut-être encore plus dangereuses que l'antique sorcellerie. Nous ne pouvons qu'applaudir aux généreux sentiments exprimés par M. Henri Beaune dans cette éloquente péroraison.

C. JOURDAIN,
Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.
Années 1866-1867.

Deux modestes Bulletins de cinquante à soixante pages chacun composent les publications de la *Société historique et archéologique de*

Digitized by Google

Château-Thierry pendant deux années. Encore la majeure partie est-elle consacrée au procès-verbal des séances mensuelles. La Société manque-t-elle des fonds indispensables pour publier des bulletins plus étendus? Il est à désirer, en ce cas, que l'obstacle disparaisse au plus tôt, car ces procès-verbaux mentionnent divers travaux dont la publication aurait son utilité. Si, au contraire, il ne dépend que d'elle d'avoir un bulletin plus complet, il est regrettable qu'elle n'élargisse pas davantage son cadre. Au point de vue historique et philologique, on trouve dans les Annales de Château-Thierry plusieurs notices de M. de Vertus : sur la *lutte d'Orcus* à Courmont, canton de Fère; sur le *château de Grisolles* et sur *Henriette de Borniche, dernière supérieure du couvent du Charme;* sur *Eustache de Conflans*, qui joua un rôle important dans les guerres du XVIe siècle; sur *Claude Vitard*, de Château-Thierry, qui traduisit, vers le milieu du même siècle, et en très-bon français, les *Gestes d'Alexandre* d'Arrien, et les *Nobles malheureux* de Boccace.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a tous les éléments nécessaires pour publier des Annales intéressantes. Il faut pour cela que son sol et ses archives soient l'objet de patientes et consciencieuses investigations.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR.

Année 1868.

Deux travaux considérables, l'*Histoire des guerres de religion en Provence, de 1530 à 1598*, et un *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, remplissent presque le dernier volume que vient de publier la Société académique du Var. L'*Histoire des guerres de religion en Provence*, par M. le docteur Gustave Lambert, s'arrête pour le moment à l'année 1562, et laisse le lecteur en pleine anarchie. De Toulouse à Nice, en Languedoc comme en Provence, le pays entier est soulevé, et les plus affreuses violences se commettent sans relâche dans tous les camps. Huguenots, catholiques, partisans du roi ou des Guise, tous luttent comme des forcenés. A chaque page, on ne voit que tueries, massacres, pendaisons, incendies. Ce n'est pas

Digitized by Google

une terreur organisée et légale, comme en 1793; ce n'est pas moins la terreur, avec cette distinction qu'elle n'épargne aucun parti. Je ne parle pas des exécutions de Cabrières et de Mérindol, qui donnèrent le branle à ces fureurs, et qu'une politique plus humaine aurait bien pu prévenir. A partir de ce moment jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, la Provence fut livrée, sous prétexte de religion, non-seulement aux sectaires, aux fanatiques, mais encore aux routiers de la pire espèce. Que pensaient et que devenaient pendant ce temps le petit nombre de sages que la frénésie régnante avait épargnés, les esprits vraiment religieux, les populations des campagnes, qui, privées de travail, n'avaient plus de quoi vivre? C'est ce qu'on voudrait trouver dans les livres, mais les livres ne le disent point. Je ne sais pas d'histoire plus lamentable que ces récits de guerres religieuses. A chaque instant, quel que soit le talent de l'auteur, le sujet vous répugne, le cœur se soulève, et l'on déplore tant de guerres sans cause réelle, tant de cruelles folies. Le seul soulagement que l'on éprouve, c'est de penser que le monde ne reverra plus ces dissensions affreuses, où les gens de bonne foi s'entretuaient consciencieusement pour l'unique avantage des ambitieux et des soudards qui ne croyaient à rien.

L'auteur de l'*Histoire des guerres de religion en Provence*, M. le docteur Lambert, est un esprit sage, sensé, discret, trop discret peut-être, car les horreurs qu'il raconte ne l'indignent pas suffisamment. La préface de son travail est remarquablement écrite et pensée; malheureusement, le livre ne tient pas tout ce qu'elle promet, et on pourrait lui reprocher d'être trop souvent fait avec des livres, c'est-à-dire à l'aide de matériaux de seconde main. Quelques citations inédites empruntées aux archives locales en font désirer d'autres plus abondantes, plus vivantes, mieux utilisées. Sous ces réserves, l'histoire entreprise par M. le docteur Lambert est un travail tout à fait estimable et digne, à mon avis, des éloges du Comité. Il offrira aux Provençaux l'avantage de trouver réuni dans un seul volume tout ce qui mérite d'être connu de ces funestes guerres de religion qui ont fait, pendant près d'un siècle, la désolation de leur beau pays.

L'*Essai sur les monnaies de Charles I[er], comte de Provence*, par M. Louis Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, se composera de dix-huit chapitres. Le *Bulletin de la Société académique du Var* de l'année 1868 en publie sept qui forment près de cent pages. Ils sont inti-

Digitized by Google

tulés : *Les émissions*, *l'iconographie*, *les marcs*, *le métal*, *la valeur intrinsèque*, *la démonétisation*, *l'achat*. Dans les chapitres suivants, l'auteur examinera les autres faces du sujet, annoncées sous les rubriques ci-après : *La fabrication*, *les bénéfices*, *la valeur extrinsèque*, *le change*, *les arbitrages*, *l'intérêt*, *la valeur comparée*, *les salaires*, *les mercuriales*, *les prix divers*, *la valeur relative*. Un appendice composé de quatre dissertations éclaircira diverses questions subsidiaires.

On peut juger, par ces seules énonciations, du plan de M. Blancard. J'ajoute qu'il est aussi bien conçu qu'exécuté. La partie de son Essai déjà publiée prouve que le savant auteur a sous la main, dans les riches archives des Bouches-du-Rhône, des matériaux historiques d'un grand prix, et qu'il possède à un haut degré les qualités de critique nécessaires pour leur mise en œuvre. Espérons que le dernier chapitre, celui qui doit être consacré à l'examen du problème de la relation de la valeur de la monnaie au XIII^e^ siècle et de nos jours en Provence, contiendra d'utiles documents sur la question si délicate de la valeur relative des monnaies françaises, et même des principales monnaies étrangères, aux différentes époques de nos annales. Il n'en est pas, à mon avis, dont l'importance s'affirme chaque jour d'une manière plus évidente, et elle mériterait bien d'être traitée à fond et sous les divers aspects qu'elle comporte, dans un livre spécial, auquel on peut prédire d'avance, s'il est à la hauteur du sujet, un très-grand succès.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. (Classe des lettres.)

Tome XIII, années 1866-1867.

Un travail considérable de M. Auguste Viquesnel, intitulé *Coup d'œil sur quelques points de l'histoire générale des peuples slaves*, ouvre ce volume. On sait l'importance qu'a prise la question du slavisme depuis quelques années. Dans son travail, qui compte près de cent pages d'une solide érudition, M. Auguste Viquesnel discute les opinions de MM. Henri Martin, Vivien de Saint-Martin, Schnitzler, Elias Regnault, Albert de Réville, et des principaux auteurs qui ont traité ce grave sujet. Se ralliant à cette opinion

Digitized by Google

de M. Henri Martin, que la Russie n'est, à vrai dire, « un État européen que depuis Pierre le Grand, et encore un État européen « tourné vers l'Asie, forcément et en vertu de sa mission, » M. Viquesnel fait remarquer qu'à l'époque où Henri IV et Sully rêvaient leur grande fédération européenne, ils posèrent en principe de n'y admettre que les peuples dont les intérêts et les mœurs entraient dans l'harmonie générale de la fédération. « Or, dit M. Viquesnel, « la Pologne était par eux comptée comme un État complétement lié « aux intérêts des peuples germano-latins, tandis que la Moscovie « était exclue, aux mêmes titres que la Turquie, c'est-à-dire comme « appartenant à un autre ordre d'idées et de besoins. Ainsi, le génie « de Henri IV avait, au commencement du XVII^e siècle, marqué les « frontières politiques de l'Europe à l'endroit où la science pose au« jourd'hui les frontières ethnographiques et historiques. » La consciencieuse étude de M. Auguste Viquesnel m'a paru mériter d'être signalée à l'attention particulière du Comité.

Je signalerai ensuite :

1° Un travail de M. Jules Ward sur les *Théâtres subventionnés de la province* : M. Ward voudrait, entre autres choses (et cette idée semble très-plausible), que tout le personnel sédentaire, tel que l'orchestre, les chœurs, les machinistes, etc. fussent à la solde de l'administration municipale;

2° Une étude développée de M. Mollière sur l'ouvrage de M. Victor de Laprade ayant pour titre : *Le sentiment de la nature avant le christianisme;*

3° Des études biographiques sur Alexis de Jussieu, par M. Sauzet; sur J.-J. Ampère, par M. Potton, et sur Jean-Claude Fulchiron, par M. Onofrio.

L'esquisse ou plutôt l'allocution prononcée par M. Sauzet sur Alexis de Jussieu a dû émouvoir ses anciens collègues. Journaliste brillant sous la Restauration, préfet, conseiller d'État sous le roi Louis-Philippe, Alexis de Jussieu s'était de tout temps fait remarquer par ses goûts littéraires et par un caractère particulièrement bienveillant. Lui aussi a, dans les jours difficiles de l'oisiveté forcée, fourni la preuve que l'étude est la plus douce et la plus efficace des consolations. Divers travaux, notamment des *Méditations de la raison et de la foi*, un *Chant additionnel au Paradis perdu*, remplirent ses derniers loisirs. M. Sauzet, qui l'avait connu et aimé, a apprécié son caractère et ses œuvres avec une simpathie communicative.

Digitized by Google

Des écrivains éminents, MM. Guizot, Prévost-Paradol, de Loménie, Barthélemy Saint-Hilaire, Albert de Broglie, Sainte-Beuve, ont parlé de J.-J. Ampère. Obligé d'en parler après eux par devoir et parce que J.-J. Ampère a été un des membres les plus illustres de l'Académie de Lyon, sa ville natale, M. Potton a su intéresser encore en racontant à larges traits la vie si active et si remplie de son compatriote, ses amitiés illustres, ses intimités, ses talents si variés, ses conversations fines et piquantes qui le faisaient souhaiter et bien accueillir partout. A l'occasion de l'ouverture de son cours de littérature à l'Athénée de Marseille, Mme Récamier lui écrivait : « Nous « touchons au moment de votre cours; cela fait battre le cœur. Non « assurément, je ne voudrais pas y être, je serais trop troublée. Vous « imaginez avec quelle impatience nous attendons les détails. . . » Cette première leçon, à laquelle j'assistais il y a quarante ans, eut lieu au milieu des applaudissements les plus vifs. Si, plus tard, à la Sorbonne, les grandes qualités du professeur n'éclatèrent pas, on peut dire qu'Ampère ne fut jamais inférieur à sa tâche. Je ne suivrai pas M. Potton dans les développements de son étude. Il me suffira de dire que l'appréciation qu'il fait du caractère et du talent d'Ampère est juste, élevée, sincère. S'inspirant de l'opinion de M. de Loménie, il dit avec raison : « Nul n'a jamais été dévoré plus que lui de la rage « du savoir en tous genres. Tout connaître semble avoir été le but de « sa vie; chaque nouvelle étude lui apparaissait comme un nouveau « monde dans lequel il se lançait avec une ardeur de découvertes qui « lui faisait mettre de côté pour un temps les études antérieures. Or « il y a bien quelque inconvénient attaché à cette diversité de pour- « suites. On peut faire ainsi énormément de chemin sans avancer en « proportion. »

Le contraste est grand entre Ampère et M. Fulchiron. La notice que M. Onofrio a consacrée à ce dernier n'en est pas moins très-attachante. Sorti des rangs de la bourgeoisie lyonnaise, M. Fulchiron s'est vanté plusieurs fois à la tribune d'avoir eu pour parents de simples ouvriers. M. Onofrio croit que c'était pour donner plus d'autorité à ses conseils. En est-il bien sûr, et n'y avait-il pas un peu d'orgueil dans ce déclassement? De même, après avoir traversé en quelque sorte l'École polytechnique, M. Fulchiron s'écriera un jour à la Chambre des députés : « Je suis ancien soldat moi- « même, et je m'honore de ce titre. » Pure vanité! Un autre titre qu'on ne saurait lui disputer, du moins dans ses jeunes années,

Digitized by Google

c'est (on ne s'en souvient guère aujourd'hui) celui d'homme de lettres. En 1800, M. Fulchiron publiait un volume renfermant quatre nouvelles dans le goût du temps, intitulées : *Trennor et Moïa*, *Algar et Aïnore*, *Ermisinde*, *Clotilde et Boémond*. « J'y ai relevé, dit « M. Onofrio, des événements qui se passent dans un *couvent*, au « milieu des *moines*, sans que ces mots soient une seule fois pro« noncés. Les moines sont de *pieux cénobites*, et le couvent un *paisible « ermitage;* la Bretagne est la *froide Armorique;* le Languedoc, l'*heureuse « Occitanie;* le Vivarais, la *terre des Helviens*. Quand l'auteur veut an« noncer qu'un événement se passera dans trois semaines, il dit que « *les hommes doivent cesser trois fois et trois fois reprendre leurs travaux avant « que le moment fortuné puisse arriver*. Ces données une fois acceptées, « le style des *Quatre nouvelles* ne manque pas d'élégance. » Un roman chevaleresque, *Charles et Alma*, suivit de près; on n'en trouve plus un exemplaire nulle part. M. Fulchiron fit aussi de nombreuses tragédies, *La mort de Charles Ier*, *Pizarre*, *Ulric*, *Boémond*, *Juvénal des Ursins*, *Argillan*, *Saül*. Aucune n'a été représentée. Quand il était jeune et sans autorité, la terrible formule *reçue à correction* s'y opposa. Plus tard lorsqu'il aurait pu forcer les obstacles, il ne le voulut pas, crainte de se heurter à une opposition systématique, et, sous tous les rapports, il fit bien. Est-il besoin de dire que toutes ces tragédies étaient fondues dans le moule usé, effacé, démodé, du XVIIIe siècle? M. Onofrio en cite quelques vers, et, ne lui en déplaise, les meilleurs ne valent rien.

L'originalité et le vrai mérite de M. Fulchiron n'étaient pas là. Esprit pratique, positif, excessif néanmoins et trop ennemi du mouvement, du progrès et des modifications légitimes, il a donné la mesure de sa valeur dans un ouvrage en cinq volumes in-8°, intitulé *Voyage dans l'Itale méridionale et centrale*, livre excellent, bien fait, dont je puis parler d'après mon impression directe, l'ayant analysé lors de sa publication dans le *Journal des Économistes*. Il s'était posé pour but, il le dit lui-même dans sa préface, « d'étudier tout ce qui con« cernait l'agriculture, le commerce, les manufactures, la législation, « l'instruction populaire et les travaux d'utilité publique. » Ce but, éminemment utile et généreux, on peut dire que M. Fulchiron l'atteignit à la suite de plusieurs voyages et d'enquêtes consciencieuses. Aussi son ouvrage restera et sera consulté avec fruit, même par les Italiens. M. Fulchiron a laissé des mémoires encore inédits dont son biographe cite un unique et trop court passage, où il parle

Digitized by Google

de luttes continuelles que le gouvernement de Louis-Philippe eut à subir, des agressions systématiques et permanentes sous lesquelles il finit par succomber. C'est à l'aide de ces mémoires et de sa correspondance intime, si on les publie jamais, qu'il sera possible de porter sur cet homme de bien, mais d'un esprit littéraire et politique trop timoré, un jugement définitif.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande.

31e à 34e années, 1865 à 1868, 4 volumes in-8° avec gravures sur bois, chez F. Le Blanc-Hardel, à Caen.

Avant de rendre compte de ce que contiennent d'archéologie les quatre volumes de l'*Annuaire* publié par l'Association normande, volumes envoyés à notre examen, il nous semble nécessaire de dire d'abord d'où naissent ceux-ci.

L'Association normande est une Société essentiellement nomade, qui, étant partout chez elle en Normandie, se réunit alternativement dans l'une des villes de cette ancienne province. D'abord ses réunions ne sont que le corollaire de comices agricoles ou de concours régionaux où assistent par hasard plusieurs de ses membres. Ceux-ci profitent de cette occurrence pour s'assembler, faire quelques lectures et surtout préparer des manifestations plus importantes de la vitalité de l'Association. Cette vitalité se manifeste alors dans des congrès annoncés longtemps à l'avance, et qui se tiennent dans une ville préalablement désignée. Cette ville se met en fête pour recevoir ses hôtes, et se montre d'autant plus agitée qu'elle est plus calme d'habitude.

Un concours d'agriculture dans toutes ses branches et un concours d'orphéons accompagnent d'habitude le congrès, où l'on s'occupe, suivant la formule consacrée, « de omni re scibili et quibusdam « aliis, » la politique exceptée.

Si l'on s'aperçoit un peu trop parfois, en parcourant ses *Annuaires*, que l'Association normande a tenu ses séances au milieu d'une fête, on ne peut méconnaître cependant qu'elle n'ait rendu de très-grands services. Elle a créé des centres de réunion dans certaines villes, en rapprochant un seul jour des hommes entre lesquels il était nécessaire qu'une occasion vînt rompre la glace. Elle a appris à respecter les monuments à des populations et à des administrations qui pour la plupart jusque-là les méprisaient. Elle a

Digitized by Google

provoqué les premières expositions rétrospectives, qui ont révélé un grand nombre de choses d'un très-grand prix.

Enfin, de l'Association normande est sortie la Société française d'archéologie, nomade comme elle, qui publie chaque année, depuis trente quatre ans, un volume, le *Bulletin monumental*, qui renferme souvent d'excellents travaux, et, depuis trente et une années seulement, le *Congrès archéologique de France*, compte rendu des séances qu'elle tient tous les ans, un peu partout, lorsqu'un concours agricole, un congrès ou un comice quelconque permettent de réunir quelques-uns de ses membres.

Une dernière émanation de l'Association normande est cet «Institut des Provinces» dont le titre a semblé bien ambitieux, s'il n'est une usurpation, et qui provoque tous les ans, dans une des grandes villes de France, un congrès scientifique dont l'archéologie forme une des sections. Réunions indépendantes de celles qui se tiennent tous les ans à Paris, dans l'hôtel de la Société d'encouragement.

C'est à M. de Caumont qu'on doit l'initiative, la création et la direction de ce vaste ensemble d'associations et de sociétés qui couvrent des mailles de leur réseau soit toute une province, soit la France entière.

Quant à l'Association normande, comme elle s'occupe, ainsi que nous l'avons indiqué, de beaucoup de choses qui ne nous regardent pas, les quatre volumes dont nous avons à rendre compte renferment une foule de matières industrielles, économiques et surtout agricoles qui ne sont point de notre compétence.

Nous trouvons tout d'abord dans le volume de 1865, le XXXI^{e} de la collection, sous le titre de «Campanologie», une *Étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères*, par le docteur Billon, auteur d'un mémoire sur l'*Épigraphie campanaire*, publié dans les tomes XXVI et XXVII du *Bulletin monumental*.

Cette étude se prolonge dans les volumes de 1866 et de 1867, après la mort de l'auteur survenue en 1865, ce qui explique comment certaines parties se présentent presque à l'état de notes et n'ont point reçu les développements nécessaires pour justifier le titre un peu trop général que l'auteur avait adopté, ou qui a été donné à son œuvre inachevée.

Dans les parties vraiment achevées de cette étude, parties qui se rapportent aux cloches et aux carillons de la Normandie et surtout de

Digitized by Google

la basse Normandie, nous trouvons quelques détails assez piquants. Ainsi, lorsque l'on sonnait en volée les six cloches de l'église abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives, le bedeau se tenait sur la place, battant la mesure afin de rappeler à l'ordre les sonneurs trop lents ou trop pressés. Dans une autre abbaye, celle du Val-Richer, il semble avoir existé une école de carillonneurs; de là était sorti celui qui mettait en jeu la sonnerie remarquable de l'église Saint-Germain de Lisieux, qu'un curé avait parachevée en mettant au creuset l'aigle de son lutrin, les six anges qui devaient surmonter les colonnes qui entouraient l'autel, et jusqu'aux tuyaux des orgues, avec la cloche municipale par-dessus le tout. Il est vrai que la chose se passait au XVIII[e] siècle, et que la ville possédait une remarquable famille de fondeurs, celle des Aubert. Dans leurs ateliers, on fondait aussi des canons. Mais en été la maison était vide, les membres de la famille se dispersant depuis les Cendres jusqu'à la Toussaint pour aller, fondeurs nomades, offrir leurs services dans les églises, les abbayes et les villes. Ils s'établissaient dans le cimetière ou même dans l'église, comme le constate une inscription tracée sur un pilier de celle de Norrey.

Le docteur Billon rappelle aussi le procès ridicule que les chanoines de la cathédrale de Troyes firent aux moines de Saint-Loup, dont la sonnerie composée de quatorze cloches était plus bruyante que la leur. Un arrêt bien digne d'un pareil litige les contraignit d'augmenter en nombre et en puissance les voix de leurs cloches.

Nous avons relevé dans le travail du docteur Billon le nombre des cloches qu'il cite comme antérieures au XVI[e] siècle, et nous en trouvons malheureusement bien peu; et encore, parmi celles qu'il cite, le plus grand nombre est du XV[e] siècle. De plus, nous devons faire cette remarque, que, toute proportion gardée, les cloches civiles sont plus nombreuses que les cloches ecclésiastiques. Les municipalités se sont montrées meilleures conservatrices des témoins sonores de leurs anciennes franchises. A Valenciennes, à Péronne, à Arras, à Vire, à Évreux et à Rouen, les cloches sonnent encore qui appelaient jadis le peuple aux assemblées. A Rouen même, la « cloche d'argent » qui résonne encore à l'heure du couvre-feu est l'antique Rouvel, qui, dès le XIII[e] siècle, partagea la bonne comme la mauvaise fortune de la cité, et recouvra sa voix après de longues années de silence pour sonner joyeusement le jour même de l'expulsion des Anglais.

Digitized by Google

Nous pensons que l'étude du docteur Billon, quoiqu'elle présente de grandes lacunes, devra être consultée avec fruit pour le recueil épigraphique dont le Comité réunit les éléments.

Reprenons maintenant l'examen des matières archéologiques suivant l'ordre où elles se présentent dans chacun des quatre volumes qui nous ont été adressés.

Dans une séance tenue à Argentan, en mai 1864, il a été question de murs en pierres soudées par le feu, formant un barrage sur l'Orne, à la Courbe, entre Écouché et Putanges. M. de Caumont croit ces murs formés par les mêmes procédés que ceux de Péran, dont il a déjà été question au sein du Comité (4e série, t. IV, p. 284), et que ceux de Saint-Jean près de Laval. Ils sont peu solides d'ailleurs et mal vitrifiés.

Le procès-verbal des séances tenues à Falaise pendant le congrès de l'Association est précédé de deux itinéraires tracés par M. de Caumont, l'un intitulé *De Caen à Falaise par la vallée de la Laize*, l'autre portant cet entête humoristique : *Ce qu'on voit ou ce qu'on ne voit guère en allant de Caen à Falaise par le chemin de fer*. Ces deux itinéraires, qui n'omettent rien sur leur passage, sont extraits en partie de la *Statistique monumentale du Calvados*, et accompagnés de gravures sur bois empruntées soit au même ouvrage, soit au *Bulletin monumental*. Ces gravures sont en général fort lourdement exécutées, quoique les dessinateurs habituels de M. de Caumont, comme M. Georges Bouet et M. Léo Drouin, soient des artistes fort habiles. Mais, quelle que soit leur imperfection, elles en disent plus long et le disent mieux que toutes les descriptions les plus étendues et les plus claires.

Un rapport très-littéraire de M. de La Sicotière sur l'exposition de Falaise, où se trouvait le tableau de Mignard représentant fort probablement Mlle de La Vallière avec ses deux enfants, bien que les descriptions du temps diffèrent quelque peu de ce qu'on y voit figuré; une description, par M. Choisy, du château des Yveteaux, et surtout de ses jardins, tels qu'ils étaient au XVIIe siècle, et quelques promenades aux environs, représentent la part de l'archéologie dans le congrès tenu à Falaise.

Nous trouvons dans la partie réservée aux nouvelles de l'agriculture, des sciences, de l'industrie et des arts, titre bien ample, une excellente revue, par M. Raymond Bordeaux, l'un des lieutenants les plus assidus et les plus brillants de M. de Caumont, de

Digitized by Google

l'importante exposition d'objets d'art et de curiosité faite à Évreux, en 1864, lors du concours régional.

L'Association normande ayant tenu en 1865 sa 32[e] session à Coutances, nous trouvons d'abord dans le volume de 1866 un assez long travail de M. Renault, intitulé *Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement*. M. Renault voit juste et décrit en archéologue expert ce qu'il voit. Il restitue, comme il devait le faire, au XIII[e] siècle la cathédrale de Coutances, que les uns ont voulu faire remonter au XI[e], tandis que d'autres reculaient sa construction jusqu'au XV[e]. Il cite, avec raison, comme une des plus belles statues du XIII[e] siècle la vierge en marbre de l'église de Saint-Nicolas à Coutances, et s'attache à décrire avec soin l'aqueduc qui, bâti au XIII[e] siècle, remplaçait celui que les Romains avaient établi pour alimenter la ville.

Les inscriptions qui se trouvent dans les églises décrites sont relevées avec soin et pourront servir aux publications du Comité.

Ce qu'il y a encore d'archéologie dans ce volume de 1866 est un peu du remplissage fait à l'aide du *Bulletin monumental* et de la *Statistique monumentale du Calvados* pour le texte et les gravures. Notons-y quelques échos de la vive polémique que la ville de Bayeux a soutenue contre les ingénieurs qui ont repris en sous-œuvre la tour centrale de sa cathédrale, et qui l'ont décapitée du dôme dont un de ses enfants avait coiffé la tour que le XV[e] siècle avait élevée sur les piliers romans de l'intertransept repris au XIII[e] siècle. Ce dôme était du XVIII[e] siècle, il est vrai, mais s'accordait à merveille avec ce qui lui servait de support, et contrastait heureusement par ses formes arrondies avec l'acuité des deux flèches du portail occidental; aussi nous ne saurions trop déplorer la détermination qui l'a fait raser pour lui substituer quelque chose qui ne le vaudra pas.

La 33[e] session de l'Association normande s'est tenue au Havre, en 1866. Mais l'on conçoit que dans une ville pareille, préoccupée avant tout des nouvelles commerciales que le télégraphe lui transmet de tout l'univers et des marchandises que sa marine lui apporte des cinq parties du monde, on ne s'inquiète guère de l'arrivée de deux ou trois savants doublés d'un quarteron d'hommes plus ou moins érudits, ni de ce qu'ils peuvent dire. Aussi la session commencée dans le chef-lieu de l'arrondissement s'est-elle terminée dans le chef-lieu de l'un de ses cantons, à Goderville.

Tout le bagage archéologique déposé dans le volume de 1867

Digitized by Google

est de mince importance en dehors du mémoire sur les cloches du docteur Billon, qui s'y achève.

Une courte description de l'église d'Étretat, et une analyse très-bien faite de l'église abbatiale de Fécamp par M. Georges Bouet, qui a élucidé ce travail par quelques gravures, sont tout ce que ce congrès a produit.

Dans une séance tenue à Saint-Lô, M. de Caumont a fait sur le marbre célèbre de Thorigny une conférence où éclate d'une façon que rien ne justifie son animosité pour tout ce qui est de Paris. Certes il a raison lorsqu'il dit aux habitants de Saint-Lô que ce marbre, témoignage de l'organisation des assemblées représentatives de la Gaule sous l'administration romaine, sera d'une bien plus grande importance dans leur hôtel de ville, au siége de la vie municipale, que dans un musée, la nécropole de tout ce qui a vécu. Mais aller, à ce propos, accuser « Paris de n'estimer la province que « pour l'exploiter et la dépouiller, » c'est se livrer à un abus de rhétorique et à une singulière excitation..... aux applaudissements de la province.

Dans une séance tenue à Vire, M. Victor Châtel s'est occupé des silex taillés qu'il a recueillis à la surface du sol argileux et schisteux de la vallée et des coteaux de Valcongrain, où ne se trouvent aucuns silex naturels.

Notons une proposition faite dans la même séance, parce que, si partout on y donnait suite, on imprimerait aux monuments un caractère historique qu'ils sont loin d'avoir aujourd'hui pour la masse des populations. Ainsi M. Victor Châtel réclame une plaque de marbre sur la vieille porte de Vire, où serait transcrite la charte où Charles V fait remise aux habitants d'une partie de leurs impositions à cause des dépenses nécessitées pour défendre leur ville contre les bandes de Charles le Mauvais. Il demande une autre plaque sur le Donjon, pour constater que de là Duguesclin partit pour aller combattre les Anglais, qui avaient trop pillé et vidé trop de pots de cidre pour qu'Olivier Basselin et Jean Lehoux le leur aient pardonné dans leurs vaux-de-vire. Ce sont là d'excellentes pensées, à notre avis. L'amour patriotique du pays y apprendrait le respect des monuments.

Quelques notices, extraites pour la plupart, comme celles des volumes précédents, de la *Statistique monumentale du Calvados*, font connaître quelques églises et quelques châteaux de l'arrondissement

Digitized by Google

de Vire, et terminent la partie archéologique du XXXIII[e] volume de la collection.

Comme le 34[e] congrès de l'Association normande se tenait en 1867 dans la ville de Pont-Audemer, M. Charles Vasseur, de Lisieux, a tracé un itinéraire pour les archéologues qui voudraient le suivre pour aller de l'une à l'autre ville : itinéraire fort bien fait, où les églises et les châteaux sont décrits avec soin ainsi qu'avec clarté. Les faits historiques sont donnés quand il y a lieu. Avec peu de détails en plus on aurait là les élémens d'une statistique monumentale, comme celle que désire le Comité. Mais nous remarquons que c'est des départements où il y a le plus d'hommes capables d'en faire qu'il nous en arrive le moins.

A Pont-Audemer, M. de Caumont a fait une conférence sur cette question : *Que sait-on de nos premiers pères ou des hommes qui ont habité la France dans les temps les plus reculés?*

Cette facile allocution sur l'archéologie des âges antéhistoriques, qui n'apprend d'ailleurs aucun fait nouveau, aurait acquis un nouvel intérêt si M. de Caumont, qui était un géologue avant que d'avoir acquis dans la science archéologique la position qu'il occupe, s'étant placé sur le sol de la contrée où il parlait, avait fait l'histoire probable de cette contrée avant tout vestige de l'histoire.

La question du gui du chêne appartient autant à la botanique qu'à l'archéologie, à moins que l'histoire ne la réclame. Cependant nous la retenons à propos d'une note de M. Jousset sur une plante de gui trouvée sur un chêne aux environs de Bellesme. Il résulterait de cette note qu'il y a identité absolue entre l'échantillon trouvé et le gui du pommier. Toutefois il résulte de faits consignés avec gravures à l'appui par le docteur Hoëfer dans l'*Illustration*, et de ceux mentionés dans l'*Intermédiaire*, où la gravure ci-dessus indiquée a été reproduite, qu'il y a des différences notables dans les deux espèces, et qu'il faut considérer comme un cas anormal celui de Bellesme, à moins que les observateurs n'aient mal vu.

Dans une note où l'on examine si l'usage des fers à clous pour les chevaux remonte jusqu'à l'époque romaine, M. de Caumont se prononce pour la négative. Adoptant les conclusions d'un très-savant travail publié par M. Pol Nicard dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, il pense que les fers à clous n'ont été introduits que du VII[e] au VIII[e] siècle. Ceci semblerait en contradiction avec les trouvailles de fers et de busandales faites par

Digitized by Google

M. Delacroix au niveau des anciennes voies romaines de Besançon [1], ainsi qu'avec celles de M. Quiquerez dans le Jura [2]. Ce savant, on se le rappelle, divise les fers en trois époques, gauloise, romaine, moyen âge, suivant leur lieu de découverte, leur poids et leur mode de fabrication.

Cette conclusion, enfin, est en contradiction avec les faits observés par M. Aubertin dans les fouilles de Premeaux (Côte-d'Or) [3], où quatorze fers à cheval, semblables à ceux que M. Quiquerez considère comme gaulois, ont été trouvés au-dessous de la voie romaine de Langres à Chalon.

Il semble résulter de tout ceci qu'il est bien difficile que les Romains n'aient pas connu le ferrage des chevaux, du moins après leurs guerres dans les Gaules; et, si leurs auteurs n'en parlent pas, cela prouve qu'il ne faut pas toujours s'en tenir aux textes.

Puisque M. de Caumont est si persuadé que Paris n'a d'autre fonction, comme il le dit, que d'exploiter et de dépouiller la province, il devrait de temps en temps ouvrir la *Revue des Sociétés savantes*, publication du Comité, où sont consignés les faits que nous venons de rappeler : il y trouverait les larcins que nous nous permettons de faire à cette malheureuse province si scandaleusement exploitée par nous. Ce serait un moyen de lui rendre son bien.

De tous les arts industriels, celui de la verrerie est un de ceux sur lesquels on nous semble avoir le moins écrit. Ses produits, pour la plupart, touchent moins à l'art pur que ceux de la céramique, qui semble avoir absorbé à son profit toute l'attention des savants et des érudits. On commence cependant à sortir de la trop longue inattention où l'on était demeuré à son égard. M. Benjamin Fillon, dans son *Art de terre chez les Poitevins*, s'est occupé de la verrerie dans le Poitou. De plus, il avait apporté à l'exposition rétrospective des verres émaillés, qu'il a cédés depuis au musée de Cluny, lesquels, rapprochés d'un plateau du musée de Rennes, également émaillé comme eux et à inscription française, prouvent que, dès la Renaissance, pour le moins, la France rivalisait à un certain égard

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, p. 187. — Rapport de M. A. Darcel sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, VIIIe volume.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, p. 673. — Rapport de M. A. Darcel sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, IXe volume.

[3] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV. — Compte rendu, par M. J. Marion, du rapport adressé par M. Aubertin sur les fouilles de Premeaux.

Digitized by Google

avec Venise. Aussi est-ce avec plaisir que nous signalons, dans le volume qui nous occupe, une *Histoire de la verrerie dans la Seine-Inférieure, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, par M. de Girancourt, gentilhomme verrier, descendant de ceux qui, dès le moyen âge, avaient établi leurs fourneaux dans les forêts de Lyons, d'Eawy et d'Eu. L'abondance des matières nous force de signaler seulement ce mémoire, qui relate quelques faits nouveaux.

Dans la section réservée aux beaux-arts, nous trouvons une rapide mais excellente revue de l'Exposition de l'histoire du travail, par M. le baron Jules de Verneilh, frère de l'auteur regretté de tant de beaux travaux archéologiques, dont il nous promet les œuvres posthumes, qu'il est mieux à même que tout autre de mettre au jour.

Quelques articles de M. Vasseur sur le vandalisme auquel il voit livrées les églises des environs de Lisieux, sa résidence, et quelques extraits du *Bulletin monumental*, nous mènent au récit de l'aventure arrivée à la croix de Grisy, belle croix monolithe du XIIe siècle, qui s'élevait sur la limite de cette commune et de celle de Vendœuvre. Le chemin de fer du Mans à Mézidon passa sur l'emplacement de la croix; on transporta sans accident celle-ci quelques mètres plus loin, le long du chemin, et bien en vue. Mais c'était sur la commune de Vendœuvre qu'on l'avait rétablie, si bien que les habitants de Grisy vinrent la reprendre, mais avec tant de hâte, qu'ils la brisèrent en trois morceaux, réunis aujourd'hui à grand renfort de fer. La belle croix est de retour sur le territoire de ceux à qui elle appartenait réellement, mais mutilée et mal en vue; ce qui prouve que, si l'amour du droit, conséquence de celui du juste, est une des marques du caractère normand, il y a quelquefois danger à pousser les choses à l'extrême.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

Tome XVI. Laon et Paris, 1867, in-8° de 196 pages.

On trouve dans le contenu de ce volume deux travaux intéressants, rentrant dans le cercle des études archéologiques, ou tout au moins se rapportant à l'histoire des arts. L'un a pour objet les mi-

Digitized by Google

niatures des manuscrits, l'autre les filigranes du papier. Tous deux peuvent fournir quelques éléments nouveaux à la critique diplomatique.

Les Bénédictins, qui ont laissé si peu à glaner dans tous les champs qu'ils ont parcourus, se sont bien gardés de négliger ce qui regarde l'ornementation des lettres dans les manuscrits. Ce sujet est traité à fond dans le tome II du *Nouveau traité de diplomatique*, et l'on y trouve trois planches de lettres ornées qui en donnent des spécimens curieux et bien choisis. Mais ils n'ont parlé que des lettres ornées, et n'ont pas abordé l'étude des vignettes proprement dites. Il est évident pourtant qu'elles rentraient dans leur cadre, puisqu'elles marchent parallèlement avec les écritures. C'est qu'en tout, il faut le reconnaître, il n'est pas toujours facile de fixer les limites des choses. Les Bénédictins n'auront vu dans les peintures des manuscrits que des objets du pur domaine de l'art, domaine sur lequel ils n'avaient nulle prétention d'empiéter. Ils nous ont donc laissé à traiter, selon nos goûts et nos moyens, ce sujet intéressant.

L'ornementation des manuscrits a été, surtout à partir du XIIIe siècle, la cause et l'objet d'un travail ardent et incessant, qui a donné des produits plus ou moins remarquables, mais répandus presque à l'infini. Quiconque aura eu la bonne fortune de voir dans nos bibliothèques publiques ces manuscrits si richement ornés, qui y foisonnent, sentira qu'il y a eu là pendant bien longtemps un art tout à fait à part, art spécial, vivace, habile, un peu monotone sans doute, mais qui n'en est pas moins digne d'être étudié consciencieusement. C'est ce qu'a fait M. Fleury pour les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon. Dans le Bulletin qui nous occupe, son ouvrage est l'objet d'un compte rendu fort bien fait, dû à M. Pilloy.

La bibliothèque de Laon est fort riche en manuscrits illustrés soit par la calligraphie, soit par la peinture. M. Fleury en décrit jusqu'à soixante et onze, à partir du VIIe siècle jusqu'au XVIe. Du VIIe au XIIIe siècle, ces manuscrits ne lui ont donné que des lettres ornées proprement dites, c'est-à-dire formées seulement de rinceaux, d'entrelacs, d'animaux et de feuillages; mais au XIVe siècle, ces mêmes lettres s'enrichissent de petits sujets qui remplissent leur intérieur. C'est déjà la vignette. Elle prend plus de place au siècle suivant, et devient la miniature, ayant son cadre propre et à part des lettres ornées qui continuent à se produire et des encadrements

des marges qui commencent à paraître. Arrivés à la Renaissance, il ne faut plus parler d'enluminures, nous sommes en pleine peinture; tantôt des miniatures d'un coloris charmant, tantôt de fines grisailles richement rehaussées d'or, les unes et les autres souvent d'une véritable valeur artistique.

Nous ne suivrons pas le compte rendu pas à pas. Il nous faudrait pour cela pouvoir mettre sous les yeux du lecteur les dessins qui l'accompagnent, et qui seuls pourraient lui donner l'idée de la recherche et des formes si diversifiées qu'offre l'ornementation des lettres dans la plupart des manuscrits. Nous nous contenterons de signaler quelques points du rapport.

En parlant d'un évangéliaire de la seconde moitié du XI^e siècle, on y signale pour la première fois l'emploi de l'or, emploi si fréquent dans la suite. En considérant la grande similitude qu'il a trouvée entre les lettres ornées d'un grand nombre de manuscrits différents, M. Fleury en est venu à penser que l'on avait bien pu les tracer, au moins dans leur plan général, au moyen de feuilles métalliques à jour, ou bien de types mobiles. Nous citons le passage; c'est à propos d'un manuscrit du XIII^e siècle qui contient les *Commentaires d'Origène* sur l'Épître de saint Paul aux Romains : «Ce «manuscrit, qui provient de l'abbaye de Vaucler, nous fournit une «série de grosses lettres assez simples qu'on retrouve dans beaucoup «d'ouvrages de cette époque, de missels surtout; c'est ce qui a porté «M. Fleury à penser que tous les couvents ne possédaient pas de *pic-«tores*, et que ceux-ci, appartenant sans doute à des corporations qui «les faisaient voyager, portaient avec eux des plaques métalliques «découpées à jour, où la plume n'avait plus qu'à suivre les linéa-«ments des patrons, ou bien des caractères gravés en relief et à l'en-«vers, qu'il suffisait d'enduire de couleur et d'appuyer fortement «pour obtenir, non pas la lettre entière avec tous les ornements «qui l'accompagnent, mais au moins, la charpente principale [1].» Et plus loin : «M. Fleury croit avec raison que ces types mobiles, «précurseurs de ceux qu'employèrent plus tard les inventeurs de «l'imprimerie, devaient servir surtout à l'illustration, un peu ba-«nale, des manuscrits qu'on était obligé de multiplier, des livres de «chants d'église par exemple, et par conséquent de pourvoir d'une «ornementation rapide et peu coûteuse [2].» Au XIV^e siècle, M. Fleury

[1] *Bulletin*, p. 87.
[2] *Ibid.* p. 88.

Digitized by Google

rencontre des manuscrits d'origine italienne, et il constate que des artistes italiens avaient pénétré à Laon au milieu de ce siècle. C'est à eux, et non pas aux Flamands comme on l'a fait, qu'il attribue le mouvement rénovateur qui s'est produit dans l'art en France à cette époque. Quoi qu'il en soit de cette opinion, il faudrait, pour s'en former une idée exacte, préalablement comparer les lettres ornées de cette époque avec les monuments sculptés du même temps. La bibliothèque de Laon n'a de manuscrits sur papier qu'à partir de 1440. On en trouve ailleurs de plus anciens. Nous en citerons plus loin.

Il paraît que le livre de M. Fleury ne contient rien sur les enlumineurs. Du moins le compte rendu n'en parle pas. Par occasion, nous donnerons ici les noms de quelques-uns de ces modestes artistes. Dans une charte de l'an 1331, il est question d'un Johannin le Noir, «enlumineur de pincel [1].» Il y avait des femmes qui faisaient ce métier, par exemple, «Erembourc, l'enlumineresse,» dans un role de la Taille, de l'an 1298 [2]. Une d'elles est qualifiée d'enlumineresse de l'Université; c'est sous l'année 1353 : «Johanna, relicta «deffuncti Richardi de Montebaculo (Montbaston), illuminatrix li«brorum jurata Universitatis [3].» Voici, en 1354, un enlumineur qui fait en même temps œuvre de relieur : «Pour une aune de vel«luau (velours) ouvré à or, baillie à Jehan de Montmartre, enlumi«neur, pour couvrir les ays (les plats) de la Bible du roi (Jean), «VIII escus [4].» Autre cas semblable en 1387 : «A Huguelin de «Champdivers, enlumineur de livres, demourant à Paris... pour «sa peine et sallaire d'avoir enluminé par les bors et relié une grans «Heures pour Mons. le duc de Thouraine... XXXII s. p. [5].» Le duc de Touraine dont il s'agit est Louis de France, frère de Charles VI, et plus tard duc d'Orléans.

Quelquefois les enlumineurs cumulaient leur industrie avec celle des écrivains. C'était du reste un usage commun au moyen âge que ces sortes de cumuls. En 1397 : «A Gieffroy Thore, escrivain et en«lumineur, demourant à Paris, pour avoir fait ès Heures de la Royne «pluseurs vingnetes et lettres d'or et d'azur et de pluseurs autres

[1] Archives de l'Empire, S. 1336, n° 1, folio 4, v°.
[2] *Ibid.* KK. 283, fol. 214.
[3] *Ibid.* M. 67.
[4] *Ibid.* KK. 8, fol. 13.
[5] *Ibid.* KK. 18, fol. 180.

Digitized by Google

« fines couleurs, IIII livres II sous parisis [1]. » La reine est Isabeau de Bavière. On voit aussi par ce passage que notre mot *vignette* date au moins du XIV[e] siècle. Nous poursuivons. En 1398 : « A Robin de Fon-« tainnes, enlumineur et escripvain, demourant à Paris, pour avoir « fait, escript et enluminé pour la Royne un petit livre où sont es-« criptes le kalendrier et pluseurs memoires et suffrages de messes et « aumosnes, LIIII sous parisis [2]. » En 1400, la même reine, toujours Isabeau de Bavière, fait faire « à Jehan de Jouy, enlumineur, demou-« rant à Paris, » moyennant 10 livres 16 sous parisis, « en ses vielles « Heures, deux histoires de blanc et de noir, de la Croix et du Saint-« Esprit, au pris de VIII s. p. chascune histoire, XXI s. p. Pour avoir fait « en unes neuves (*sic*, sans doute pour Heures) pour ladicte Dame « XX histoires faictes de fines couleurs, VIII l. p. Pour XX vingnettes « faictes èsdictes Heures, au pris de II s. p. chascune vignete, XL s. p. « Et pour IIII[m] (4000) versets faiz esdictes Heures, au pris de IIII s. p. « le cent, VI l. p. [3] » Ce passage a cela de curieux qu'il nous donne en quelque sorte les prix courants des enlumineurs au commencement du XV[e] siècle. On y voit qu'une *histoire*, c'est-à-dire une miniature, se payait 8 sous parisis en noir, et 10 en couleur, une simple vignette 2 sous, enfin les *versets*, c'est-à-dire les lettres initiales des alinéas, 4 sous le cent. En 1413, nous trouvons un enlumineur travaillant pour le prieur de Saint-Martin-des-Champs. Il se nommait Lausanne, nom qui indique peut-être sa nationalité [4]. En 1454, la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, fait payer une somme de 9 livres 12 sous 6 deniers tournois, « à Jehan Couart, enlumineur, « demeurant à Bourges... pour unes petites Heures à l'usaige de « Paris, escriptes de lettre bastarde, bien enluminées et historiées [5]. » En 1455, un enlumineur décore un Pétrarque pour Charles, duc d'Orléans : « A Jehan Moreau, enlumineur, pour avoir tourné d'or et « de vermillon et fleury deux cens cinquante lettres, et fait une « vignete, au livre nommé *François Pétrac*, XXX s. t. [6]. A Jehan Mo-« reau, enlumineur, demeurant à Blois, pour avoir tourné et fleury « V[c] (500) lettres d'azur et de vermillon en ung des livres de Mons.

[1] Archives de l'Empire, KK. 41, fol. 148 v°.
[2] *Ibid.* fol. 184.
[3] *Ibid.* fol. 252 v°.
[4] *Ibid.* LL. 1364, fol. 12.
[5] *Ibid.* KK. 55, fol. 81 v°.
[6] *Ibid.* KK. 271, fol. 69.

Digitized by Google

«le Duc (d'Orléans) nommé *Arcylosophie*, L s. t. [1] » Ces deux passages nous expliquent la manière dont se faisaient ces *lettres tourneures* dont parlent les Bénédictins [2]. Enfin mentionnons encore, en 1378, Robert l'Ecuyer, enlumineur de livres, libraire juré de l'Université; en 1380, Jean Cauction, libraire et enlumineur de l'Université; et en 1383, Pierre d'Areynes, enlumineur juré de l'Université [3].

Nous rapprocherons de ces noms d'enlumineurs les noms de quelques écrivains. En 1400 : «A Jehan de Chasteillon, escripvain de «lettre de fourme, demourant à Paris, pour avoir escript deux ca«hiers et demi de parchemin en un livre de devocions pour la Royne «(Isabeau de Bavière); avoir quis et livré parchemin et fait enlu«miner yceulz caiers, XLIIII sous VI deniers parisis [4].» Il y avait de ces écrivains qui s'appliquaient plus particulièrement à tel ou tel genre d'écriture. Nous venons d'en voir un qui se qualifie d'écrivain de *lettres de forme*, qui était la plus belle; en voici un autre qui se contente de la *bâtarde;* c'est en 1455 : «A Jehan Gaynnier, escrip«vain, demeurant à Paris, pour unes petites Heures à l'usaige de «Paris, escriptes de lettre bastarde, VI livres XVIII sous VI deniers «tournois [5].» En 1469, nous trouvons un sommelier de chapelle d'une reine qui fait pour sa maîtresse le métier d'écrivain : «A maistre «Loys Pignault, sommelier de la chappelle de ladicte dame (Marie «de Savoie, seconde femme de Louis XI), pour avoir escript durant «ceste année plusieurs livres à la plaisance de ladicte dame, XX livres «tournois [6].» En 1486, Charles VIII fait payer à son libraire, Regnault Fullole, 2 sous 9 deniers tournois pour une oraison et une antienne de saint Thomas «pour mectre en ses Heures [7].» La même année : «A Pierre Abraham, escripvain, demourant à Angers... «pour son paiement d'une paire de Heures escriptes en parchemin «en lettres bastarde, contenans XXIIII cayers de parchemin... es«quelles Heures sont escriptes plusieurs oraisons à la devocion dudit «seigneur (Charles VIII), XXVI livres tournois [8].»

[1] Archives de l'Empire, KK. 271, fol. 67 v°.
[2] *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 84.
[3] Archives de l'Empire, M. 67.
[4] *Ibid.* KK. 41, fol. 254.
[5] *Ibid.* KK. 55, fol. 90.
[6] *Ibid.* KK. 68, fol. 110.
[7] *Ibid.* KK. 70, fol. 272 v°.
[8] *Ibid.* fol. 284.

Digitized by Google

La Bibliothèque impériale possède un manuscrit où se trouve l'Apocalypse, qui est l'un des plus curieux que l'on puisse voir sous le rapport des miniatures. Tout ce que l'œil peut se figurer de plus bizarre et de plus extravagant semble avoir été tout naturellement suggéré au miniaturiste qui a peint ce manuscrit, par le texte, suffisamment bizarre aussi, dont il s'inspirait. Son nom nous est arrivé; il se nommait Celius Chadewe et vivait en 1313. C'est ce que nous apprend la note suivante qui se trouve à la fin du manuscrit. « L'an « de l'Incarnacion M.CCC et XIII, le semedi après la Saint Denis, fut « parfait cis Apokapse. Celius Chadewe l'ordinat et l'enluminat [1]. » Combien nous aurions été heureux de faire la même rencontre pour la magnifique Bible historiale de la même bibliothèque portant le n° 166 du fonds français! Que l'on se figure un manuscrit in-folio de 169 feuillets, où, après un superbe frontispice à la plume, chaque feuillet renferme seize miniatures du travail le plus fini, dans cet ordre : une colonne d'écriture, puis une colonne contenant quatre miniatures; une seconde colonne d'écriture, et une seconde colonne de quatre miniatures; ce qui donne, pour les 169 feuillets, deux mille sept cent deux miniatures. Quel prodigieux travail! En vérité, ce n'est plus là un simple manuscrit, c'est un véritable musée de peintures.

Indépendamment des manuscrits, on trouve encore des chartes à vignettes; mais elles sont rares. La *Revue archéologique* en a fait connaître quelques-unes [2]. En voici une qui nous a paru mériter d'être signalée. C'est une charte de l'abbé de Saint-Sauve de Montreuil, du 15 mai 1377, qui permet aux maieur et échevins de Montreuil-sur-Mer d'établir une horloge publique sur l'une des tours de l'église de son abbaye. La première ligne porte : « A tous ceuls qui « ces presentes lettres verront ou orront, Robers, par la souffrance « de Dieu humbles abbés de Saint-Sauve en Mousteroel, etc. » Les vignettes occupent l'A initial et l'R de Robers. L'A est curieux. Il est formé d'une tour à deux étages. A celui d'en bas on voit une porte ouverte à laquelle on accède par un escalier extérieur. Sous cette porte passe un petit personnage pour se rendre à l'étage supérieur. Ce second étage est à jour, et laisse voir un mécanisme de deux roues et une cloche, qu'un petit personnage frappe d'un

[1] Bibliothèque impériale, fonds fr. 13096.

[2] Dans un article intitulé *Chartes à vignettes*. (*Revue archéologique*, année 1848, page 749.)

Digitized by Google

marteau. A la boule qui termine la tour s'enroule la queue d'un Dragon dans une pose horizontale et qui tient dans ses serres une banderole rejoignant un personnage en costume d'évêque, à peu près de la grandeur de la moitié de la tour, et placé vis-à-vis d'elle dans sa partie moyenne. Une seconde banderole que tient l'évêque va toucher le centre de la tour, et fait ainsi la barre de l'A. Enfin une troisième banderole, partant des pieds de l'évêque et descendant en s'écartant de plus en plus du pied de la tour, parachève la lettre. A la bannière que tient le dragon, on lit :

Tantost me veissiez cheste tour chi abatre
Se saint Sauve ne fust qui n'en vau rien abatre.

A la banderole que tient l'évêque :

Vous maire et eschevins de Mousterel sur le Mere
Avons fait cest orloge pour bien edeffier.

Enfin, à la dernière banderole :

Lorloge est bien seans ychi; Dieu le nous sauve,
Saint Justin, saint Waloi, saint Macleu et saint Sauve !

La seconde vignette, celle qui fait la lettre R, est formée d'un moine debout, de trois quarts à droite, tenant une crosse de la main droite, et de la gauche un jambon tenu en l'air et après lequel saute un animal ou démon. Ces deux vignettes sont dessinées à la plume, peintes en bistre légèrement relevé de vermillon en divers endroits[1].

Nous passons aux curieuses recherches de M. Matton sur les marques du papier. Son travail est intitulé *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV[e] et XV[e] siècles*. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que le papier de chiffe a remplacé le papier de coton. Mais, ni Polydore Vergile, dans son livre intitulé *De rerum inventoribus*[2], ni Gui Pancirole, dans son *Raccolta breve*, ni tous ceux qui les ont suivis, n'ont pu fixer l'époque de sa première apparition. Les Bénédictins citent un passage de Pierre le Vénérable qui ne peut s'appliquer qu'au papier de chiffe : *ex rasuris veterum*

[1] Cette charte fait partie d'un fonds de monuments originaux donnés aux Archives de l'Empire par M. Alfred Maury, directeur général des Archives.
[2] Lib. VI, cap. VIII.

Digitized by Google

pannorum[1]. Montfaucon n'en avait pas vu avant le temps de saint Louis. M. Matton (page 165) affirme qu'en 1189 Raymond Guillaume, évêque de Lodève, permit la construction de plusieurs moulins à papier sur l'Hérault. Mais était-ce bien des moulins à papier, ou bien seulement des moulins à foulons? Il existe aux Archives de l'Empire un compte rendu de la dépense journalière de l'hôtel du comte d'Auvergne pour les années 1249 à 1251. C'est un manuscrit de 135 feuillets de papier, d'environ 19 centimètres de hauteur sur 14 de largeur. Les feuillets 99 à 105 sont restés en blanc. Le papier est de fabrication grossière, rempli de filaments, mais l'on y distingue fort bien les vergeures, et ces lignes perpendiculaires aux vergeures qu'on désigne sous le nom de *pontuseaux*. Il n'y a pas trace de filigrane.

On sait que le papier de chiffe se fait avec de vieux chiffons de chanvre ou de lin, qui ont été réduits en pâte par la macération et par l'action du pilon. Cette pâte se verse dans des formes. Une *forme* est un châssis en bois de chêne dont les longs côtés sont percés de vingt trous pour recevoir autant de baguettes de sapin taillées en biseau à leur face supérieure. C'est sur ces baguettes, que l'on nomme *pontuseaux*, que se tisse la toile métallique en fils de laiton destinée à laisser passer toute la partie liquide de la pâte. C'est au milieu de la *forme* que l'on fixe par la soudure ou par des ligatures la marque ou dessin, fait en fils de laiton ou d'argent, que l'on nomme *filigrane*. Lorsqu'on expose au grand jour une feuille de papier, on y distingue une suite de lignes horizontales transparentes, qui sont les vergeures produites par les fils de la chaîne de la toile métallique de la forme, et d'autres lignes transparentes, perpendiculaires et équidistantes, produites par les *pontuseaux*; enfin un dessin quelconque au centre de la feuille, c'est le filigrane. Le papier de coton, et aujourd'hui le papier fait à la mécanique, n'ont rien de tout cela.

Le mot *papier* vient évidemment de *papyrus*. Quant à l'expression de *feuille de papier*, nous l'avons trouvée employée pour la première fois dans un compte de l'an 1381 : « Pour IIII feulx de papier, VI deniers parisis[2]. » Dans un compte de 1374, il est question de *mains de papier* : « Pour VI mains de papier, achaptées et employées

[1] *Raccolta breve d' alcune cose piu segnalate c' hebbero gli antichi, et d' alcune altre trovate da moderni*, Venise, 1612, in-4°, à la page 393.

[2] *Nouveau traité de diplomatique*, t. I^er^, p. 521.

Digitized by Google

« à faire lettres closes pour mondit seigneur (Jean, duc de Berri)[1]. » En 1379, le prix de la main de papier varie entre 2 sous 6 deniers et 2 sous 8 deniers[2]. En 1390, il n'est que de 1 sou 8 deniers : « Pour v mains de papier, VIII sous IIII deniers parisis[3]. » Ce n'est qu'au XV^e siècle que nous avons rencontré l'expression de *rame de papier*. En 1420, elle se payait 104 sous parisis : « Pour demie rame pappier, LII s. p.[4] » Cependant, deux ans après, on la voit abaissée jusqu'à 16 sous : « Une rame pappier, XVI s.[5]. » Voici quelques prix du XVI^e siècle : la main de grand papier fin, 3 sous tournois; autre grand papier fin au pot, même prix[6]. En 1588 : « Pour « une main de papier pour la chambre du trésor, 4 sous parisis[7]. » En 1591 : « Pour vingt mains de papier doré, mis ès coffres de S. M., à XII sous la main[8]. »

Aux XIV^e et XV^e siècles, la vente du papier se faisait par les épiciers, les apothicaires et les merciers. Par exemple, en 1380 : « A Gilles « le Séneschal, espicier et vallet de chambre, pour quatre mains de « papier de la petite fourme, achetées de lui pour la chambre aux « deniers, II sous VI deniers parisis la main[9]. » Sans doute que ce papier était destiné aux écrous de la dépense journalière de l'Hôtel; car les comptes s'écrivaient toujours sur parchemin. En 1454 : « A « Jehan des Jardins, appothicaire dudit Chinon, pour trois mains « de papier d'Orleans, du pris de XV deniers tournois la main[10]. » Dans le même compte : « A Martin Castillon, mercier... pour deux « main de papier, III sous IIII deniers tournois[11]. » Et un peu plus loin : « Pour trois mains de fin papier à escripre, XX deniers tournois la « main[12]. » Effectivement, le papier servait encore à d'autres usages qu'à écrire. Lorsqu'en 1454, Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, vient visiter à Chinon sa fille, Marie d'Anjou, femme de Charles VII,

[1] Archives de l'Empire, KK. 505, fol. 45.
[2] *Ibid.* KK. 252, fol. 19.
[3] *Ibid.* KK. 504, fol. 10 et 29 v°.
[4] *Ibid.* KK. 45, fol. 8.
[5] *Ibid.* KK. 50, fol. 10 v°.
[6] *Ibid.* KK. 33, fol. 50 v°.
[7] *Ibid.* KK. 126, fol. 43 et 45 v°.
[8] *Ibid.* KK. 1339, n° 55.
[9] *Ibid.* KK. 147, fol. 176 v°.
[10] *Ibid.* KK. 30, fol. 19 v°.
[11] *Ibid.* KK. 55, fol. 80.
[12] *Ibid.* fol. 81.

Digitized by Google

on fit clore les fenêtres avec du papier : « Pour deux mains de papier... à mectre en six chassis de boys faiz par Saincon Fumelle, « menuisier dudit Chinon, pour les fenestres de la chambre où logea « ledit seigneur (le roi de Sicile) quant il vint vers ladicte dame (la « reine) audit lieu de Chinon... et pour huile à les oindre pour « estre plus clers[1]. » On voit dans les comptes des ducs de Bourgogne, publiés par le comte de Laborde, du papier servant à enveloppes : « Pour une main de papier de Lombardie, à envelopper les « dits joyaulx, saintures et atours. » Nous retrouvons ce papier de Lombardie en 1487 : « Papier de Lombardie, lysse[2]. » Que doit-on entendre ici par l'adjectif *lysse?* Serait-ce le papier de coton ou papier de Damas? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est encore question du papier de coton en 1333, dans un compte du dauphin Humbert : *Pro cartis de bombyce*[3].

On vient de voir du papier d'Orléans et du papier de Lombardie. Voici encore une autre provenance; c'est le papier d'Auvergne : « Une main de papier achaptée à Bilhom, VI sous VI deniers, » en 1384[4]. Il est question des papetiers de Troyes dans un registre du parlement, sous l'année 1415[5]. Dans un compte de l'an 1524, il est fait mention de la pâte de papier : « XX quintaulx de pacte, autre- « ment nommez vieulx drappeaulx, à faire papier... pour le pris et « somme de quinze livres tournois[6]. »

Dans son travail, M. Matton nous donne les dessins de quatre-vingt-six filigranes, dont cinquante-sept appartenant au nord et vingt-neuf au midi. Ils sont tous du XIV[e] siècle et partent de l'an 1356. Un tableau général contenant pour chaque filigrane, sous un numéro d'ordre qui renvoie aux planches, l'énoncé de son type, sa date et le fonds dont il est tiré, en facilite singulièrement l'étude. Quelques recherches que nous avons faites sur les filigranes qui pouvaient se trouver dans le riche dépôt des Archives de l'Empire nous ont fait retrouver certains types donnés par M. Matton. Nous allons les signaler, ainsi que certains autres, qui nous sont tombés sous la main.

[1] Archives de l'Empire, KK. 55, fol. 81 v°.
[2] *Ibid.* fol. 99 v° et 102.
[3] *Ibid.* KK. 70, fol. 288.
[4] *Valbonnais*, t. II, p. 287.
[5] Archives de l'Empire, KK. 506, fol. 97.
[6] Reg. IX des matinées, fol. 43 v°.

Digitized by Google

Le plus ancien filigrane que nous ayons rencontré se trouve dans un registre du *Trésor des chartes* du temps de Philippe de Valois et de l'année 1329. Ce registre est écrit sur un papier fort et de bonne fabrication. Les pontuseaux y sont bien indiqués ainsi que les vergeures. Il a pour marque deux épées en sautoir, la pointe en bas. Un autre registre de l'an 1341 a pour filigrane deux cercles dont l'un surmonte l'autre, et qui sont traversés par une ligne perpendiculaire terminée en croix. M. Matton, sous le n° 14 de ses filigranes du nord et sous les n^os^ 6, 7 et 8 de ceux du midi, donne un type qu'il décrit ainsi : « Une poire entre deux feuilles soutenues par un « anneau. » Nous y verrions plus volontiers une tête de pavot entre deux boutons. Quoi qu'il en soit, ce type, qui, dans l'ouvrage de M. Matton, appartient aux années 1360, 1389, 1393 et 1395, se trouve dès l'année 1344 dans un compte du connétable d'Eu. Aux Archives de l'Empire, dans un compte de 1346 on voit un filigrane de deux clochettes semblables à celles de la fleur du gobéa, et qui sont séparées par une croix. Dans un compte du comte d'Auvergne, de l'an 1381, le filigrane est une couronne d'un dessin élégant. Voilà déjà le *papier couronne*, comme nous avons vu le *papier pot*[1]. Dans un autre compte du même prince, de l'an 1384, le filigrane est difficile à décrire, et cela d'autant plus qu'il est coupé en deux par les pontuseaux. Les deux parties réunies nous ont paru offrir une sorte de vase ovale terminé par une boule. Le papier est fort, les vergeures s'y présentent dans le sens de la hauteur et sont sensibles au toucher. Au folio 88 se voit un autre filigrane qui présente à peu près une une sorte de triangle équilatéral, qui aurait une boule à chacun de ses angles et qui serait percé par une sorte de porte à sa base. Ce compte a été rendu à Mercurol. Nous avons donc ici très-probablement un papier d'Auvergne. Un compte du comté d'Asti en Piémont, des années 1387 à 1389, est écrit sur un papier très-fort et de grand volume, puisqu'il mesure 40 centimètres de hauteur sur 26 de largeur. C'est sans doute là ce *papier de Lombardie* dont il a été question plus haut. Les pontuseaux y tranchent peu sur les vergeures. Il est à remarquer que le papier de ce registre, comme celui de l'année 1384, est à deux filigranes différents. L'un est un R gothique surmonté d'une croix; l'autre, à partir du folio 56, est un griffon ailé, dressé et tourné vers la droite. Or l'R se retrouve dans les filigranes

[1] Trésor des chartes, JJ, 237, pièce 219.

Digitized by Google

de M. Matton, au n° 29, à l'année 1393, seulement avec de très-légères différences dans la croix. Quant au griffon, il se retrouve également au n° 50. Un autre compte du même comté d'Asti, des années 1394 et 1395, offre pour filigrane une hache d'armes à manche très-long et dont le tranchant est tourné à droite. Les n°s 32 à 36 de M. Matton, des années 1384 à 1398, donnent un P gothique surmonté d'une croix. Ce filigrane se retrouve absolument le même qu'au n° 32 dans un compte de l'abbaye de Longchamp. On observera que ce compte est de l'année 1450, ce qui fait une différence d'âge de plus d'un demi-siècle avec les filigranes de M. Matton, lesquels sont tous du XIVe siècle. C'est là une difficulté sur laquelle nous appelons l'attention de ceux qui se livreront à l'étude des filigranes. Un autre compte de l'abbaye de Longchamp, de l'an 1474, présente une sorte de G gothique, surmonté d'une quartefeuille. Enfin un autre, encore de la même abbaye, a pour filigrane une tête de bœuf vue de face et entre les deux cornes de laquelle s'élève une tige perpendiculaire terminée en étoile, ou, si l'on veut, en croix de Saint-André. C'est le n° 12 de M. Matton, sauf qu'ici il y a au-dessus de l'étoile ou de la croix de Saint-André une croix ordinaire. Or, comme M. Matton attribue ce filigrane aux années 1399 à 1406, il y a encore là une grande différence avec le nôtre, qui est de l'année 1474. Enfin un registre de l'abbaye de Montmartre, de l'an 1505, donne pour filigrane un pot à eau avec son anse et son couvercle, qui est bombé et ouvragé.

M. Matton (p. 173) reproche aux Bénédictins d'avoir omis ce qui regarde les marques du papier. C'est à tort. Ils l'ont si peu fait, qu'ils citent plusieurs cas curieux où des faux ont été découverts par la seule inspection des marques du papier. Tel est celui, par exemple, de l'auteur des fausses Antiquités étrusques, et celui, bien autrement important, où la vie d'un homme, condamné à mort pour trahison, est sauvée par un argument tiré de la marque que portait le papier d'une lettre qu'on lui attribuait faussement[1].

Pour que l'étude des filigranes puisse rendre à la diplomatique et à la bibliographie tous les services qu'elle comporte, il faut qu'elle soit entreprise avec ardeur, qu'on s'applique à recueillir de tous côtés tous les filigranes que l'on pourra découvrir, et qu'on en forme de vastes recueils[2], composés avec critique et accompagnés de dessins

[1] Voyez le *Nouveau traité de diplomatique*, t. I, p. 529, et t. VI, p. 204.

[2] Un professeur de l'école des chartes, dont l'esprit actif et sagace recherchait

Digitized by Google

exacts. C'est ce que vient de commencer avec succès l'habile et zélé archiviste de Laon. Son travail est clair et méthodique, et les dessins, qui sont dus à la collaboration de M. Midoux, sont parfaitement exécutés. Nous citerons particulièrement ceux d'entre eux qui reproduisent non-seulement les filigranes, mais encore jusqu'aux vergeures et aux pontuseaux de la page. Ce sont là d'admirables *facsimile*. En résumé, l'*Étude sur les filigranes* est un travail neuf, original, bien fait, qui mérite d'être encouragé et qui l'a déjà été avec toute justice [1].

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

avec amour tout ce qui pouvait étendre son enseignement, le regretté M. Vallet de Viriville, avait commencé un recueil de ce genre.

[1] MM. Matton et Midoux ont partagé, en 1868, *ex æquo* avec M. Bulliot, le prix du concours de 1867. (Voyez le récit de la séance solennelle de la Sorbonne du 18 avril 1868, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 333.)

MÉLANGES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Note sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans, femme du régent, par Nicolas Grandjean, pour les années 1712 à 1723.

Mme la marquise douairière de Goddes de Varennes a bien voulu me remettre, pour être déposé à la bibliothèque publique de la ville de Coulommiers, confiée à mes soins, un volume manuscrit in-folio, parfaitement conservé, contenant les comptes rendus à la duchesse d'Orléans, femme du régent Philippe d'Orléans, par son mandataire Nicolas Grandjean, pour les années 1712 à 1723, époque de la mort du régent.

Ce volume ne saurait être unique, puisque l'on trouve à la fin du compte de chaque année la mention : *Fait et arresté triple.* Un exemplaire a dû être conservé dans les archives de la famille d'Orléans. D'où provient celui dont la bibliothèque publique de Coulommiers est désormais en possession? La donatrice l'ignore.

J'ai fait copier le manuscrit original et je l'ai collationné moi-même avec soin. Les phrases, je ne le cache pas, ne sont point rigoureusement reproduites, à cause de la répétition de formules invariables et d'un intérêt douteux; toutefois, chaque article résume, dans *les termes mêmes* du comptable, les causes des recettes et des dépenses.

Au moyen de ces comptes, on pourra faire plus d'un rapprochement qu'il m'est interdit d'essayer; en l'absence de documents suffisants, je dois me contenter de mentionner les articles relatifs au mobilier et quelques-uns de ceux qui peuvent être consultés à titre de curiosité, en regrettant toutefois de n'avoir point à signaler, parmi ces dépenses, l'acquisition faite par la duchesse d'Orléans d'un objet d'art quelconque, soit pour l'abbaye de Montmartre,

Digitized by Google

dont elle était l'hôtesse, soit pour l'église de Bagnolet, devenue sa paroisse.

Je remarque, dans le compte de 1713, la fourniture d'un carrosse garni de velours et de galons d'argent, payé aux divers fournisseurs, menuisier, serrurier, bourrelier, doreur, étoffes, peinture et sellerie . . . . 9,842 ᵗᵗ 18 s.

En 1714, le duc d'Orléans ajoute aux revenus de sa femme en supplément pour ses dépenses. . . . . 30,000 ᵗᵗ

C'était pendant la grossesse du sixième enfant de Philippe d'Orléans : M^lle de Beaujolais, née le 18 décembre 1714. Le chirurgien Amenc reçoit 200 ᵗᵗ pour la saignée qu'il a faite à la duchesse le 14 décembre 1714.

Cette même année, la duchesse d'Orléans achète de l'intendant du duc de Berry de la vaisselle d'argent pour une somme de . . . . 16,622 ᵗᵗ 12 s. 6 d.

A leur sortie de page, MM. de Lubersac, d'Azemard, de Tilly, de Flotte Mauville, de Biencourt, de la Boularderie, reçoivent chacun. . . . . 600 ᵗᵗ

Aux libraires Desailliers et Dupuy, pour la fourniture des livres de la semaine sainte, chaque année environ . . . . 350 ᵗᵗ

Loyers payés à M^me de Bellefonds, abbesse de Montmartre, des appartements que la duchesse d'Orléans occupe dans l'abbaye, pendant les derniers mois de 1716.

Les gages du jardinier de la maison de l'Estoille, plus un habit . . . . 800 ᵗᵗ

Pour les menus plaisirs de la duchesse en 1714, à raison de. . . . . 2,250 ᵗᵗ par mois.

En 1719, acquisition d'une maison à Bagnolet au prix de 82,817 ᵗᵗ

Même année, acquisition d'une maison à Charonne de M. de Saint-Eugène, maître d'hôtel du roy, moyennant. . . . . 51,470 ᵗᵗ

Au sieur Delaunay, directeur de la monnoye des médailles par luy fournies à S. A. R. pour mettre dans les fondements du bâtiment qu'elle a fait construire à la paroisse de Bagnolet, en 1723[1]. . . . . 768 ᵗᵗ

[1] Le château de Bagnolet, détruit aujourd'hui, a été décrit par un anonyme, M. D*** (Dargenville), dans un ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux et autres lieux de plaisance à quinze lieues aux environs de cette ville*; nouvelle édition, Paris, De Bure père, 1762, p. 282.

A Richart, entrepreneur, pour la construction à neuf du clocher de l'église de Bagnolet. . . . . 13,342 ℔

Au même, pour autres travaux à cette église. . . . 1,167 ℔ 15 s.

En 1717, achat d'un diamant [1]. . . . . 25,000 ℔

Je pourrais multiplier ces indications, sans profit immédiat pour l'étude des comptes rendus à la duchesse d'Orléans, mais il me faut rappeler que la dépense de l'année 1712 s'élève à. . . . 262,297 ℔

Et celle de 1723 à. 713,966

Différence. . . . . 451,669 ℔

ANATOLE DAUVERGNE,

Membre non résidant du Comité.

COMPTE RENDU DES FOUILLES FAITES SUR LES EMPLACEMENTS À PILOTIS DU LAC DU BOURGET.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu des fouilles que j'ai faites sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget, tant avec les fonds que vous avez mis à ma disposition qu'avec ceux que m'a envoyés M. le surintendant des beaux-arts.

J'ai dirigé d'abord mes explorations sur les emplacements déjà connus de Tresserve, de Grésine et de Châtillon, où j'étais sûr d'obtenir des résultats satisfaisants et de pouvoir prendre des séries d'objets d'industrie dignes de figurer au musée impérial de Saint-Germain. J'ai cherché ensuite de nouvelles stations, et j'ai pu étudier celle de Conjux, que je venais de découvrir depuis peu de jours.

La cité lacustre de Tresserve avait été peu explorée les années précédentes. Elle est cependant riche en débris et en objets d'industrie, et a dû se conserver pendant un long espace de temps. J'avais déjà pêché au printemps, dans cet emplacement, une belle

[1] La duchesse d'Orléans était accouchée, le 27 juillet 1716, de Mlle de Chartres (Louise Diane), son septième et dernier enfant.

Digitized by Google

lame d'épée, la seule qu'on ait encore trouvée dans le lac du Bourget; une faucille, un couteau avec son manche d'une seule pièce, un bout de lance en fer et des grains de collier en terre vitrifiée et émaillée. J'ai donc été attiré tout d'abord vers cet emplacement, et c'est là que j'ai commencé des explorations avec la somme que vous aviez mise à ma disposition. Ces explorations m'ont procuré les objets d'industrie suivants :

Une faucille en bronze bien conservée, avec le bouton qui servait pour son emmanchement;

Cinq petits bracelets ouverts portant des ornements simples; trois de ces bracelets ont leurs bouts aiguisés en pointe;

Cinq ou six anneaux du bronze de petite dimension;

Un fragment de bronze fondu et percé d'un trou rond et régulier;

Deux aiguilles avec le chas;

Deux épingles à tête ornée;

Une autre épingle dont la tête est repliée en anneau;

Des marteaux en quartzite ou en roche amphibolique;

Des meules avec traces de bronze;

Huit pesons de fuseaux en terre cuite, de forme et de grandeur variées;

De nombreux débris de poterie; quelques-uns portent des ornements gravés à la pointe;

Une certaine quantité d'ossements, bois de cerf et de chevreuil, dents, mâchoires et os de cochon, de chèvre, de mouton, de vache, de chien, de cheval et d'ours;

Des fruits carbonisés, glands de chêne, grains de millet, fèves, blé, noyaux de prunelles et de cerises;

Des fragments de cloisonnage ornés des cabanes.

Tous ces objets ont été soigneusement emballés et adressés à M. Alexandre Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain.

Les emplacements de Grésine, déjà souvent explorés, ont encore donné beaucoup d'objets d'industrie. Je citerai les suivants :

Un petit vase entier d'une conservation parfaite;

Un anneau support en argile, entier; on en trouve beaucoup de fragments, mais peu d'entiers;

Un petit anneau en pierre polie d'une couleur noire;

Deux grandes épingles à tête ornée;

Deux autres à tête recourbée en anneau;

Une lame arrondie et aiguisée, peut-être une lame de rasoir;

Une faucille brisée, le bout manque;

Un bracelet, un hameçon;

Une douzaine de fragments de bronze ayant servi d'ornement, d'agrafe ou de garniture;

Six anneaux de petite dimension;

Des marteaux et des pierres à aiguiser;

Une certaine quantité de fragments de poteries; quelques-uns sont ornés, d'autres portent le signe de la croix;

Une dizaine de pesons de fuseaux, variés de forme et de grandeur; quelques-uns étaient des grains de collier;

Des fragments de corde tressée, de panier et de filet de pêcheur;

Du pain brûlé;

Des bois travaillés; un bois taillé et arrondi en forme de fuseau; les fragments d'une forme ou plat creux en bois.

J'ai eu l'avis que tous ces bois et d'autres provenant d'autres localités étaient arrivés en bon état au musée de Saint-Germain, et qu'on avait trouvé le moyen de les conserver. Les emplacements de Grésine ont fourni, comme tous les autres, une certaine quantité d'os d'animaux et de fruits. Je citerai des dents de sanglier et de véritables provisions de fèves, de grains de millet et de pommes sauvages.

L'emplacement à pilotis de Châtillon nous a donné quelques nouvelles variétés de poteries ornées et de petits grains de collier en terre. J'ai pêché encore dans cet emplacement :

Un bois de cerf bien conservé, qui a dû servir à quelque usage domestique;

L'extrémité d'un poinçon ou petit ciseau assez tranchant;

Un hameçon à barbe bien conservé;

De belles épingles à cheveux, quelques-unes sans tête et cependant complètes; une de ces épingles à tête ornée est très-large et porte gravés ces petits cercles concentriques dont on trouve des empreintes sur les poteries; c'est une des plus belles qu'on ait trouvée;

Une autre épingle à tête ornée présente une forme nouvelle, la tête a la forme d'une balle conique;

Une dizaine de fragments de bronze, épingles, hameçons ou garniture;

Des anneaux de petite dimension;

Deux petites coupes presque entières;

Digitized by Google

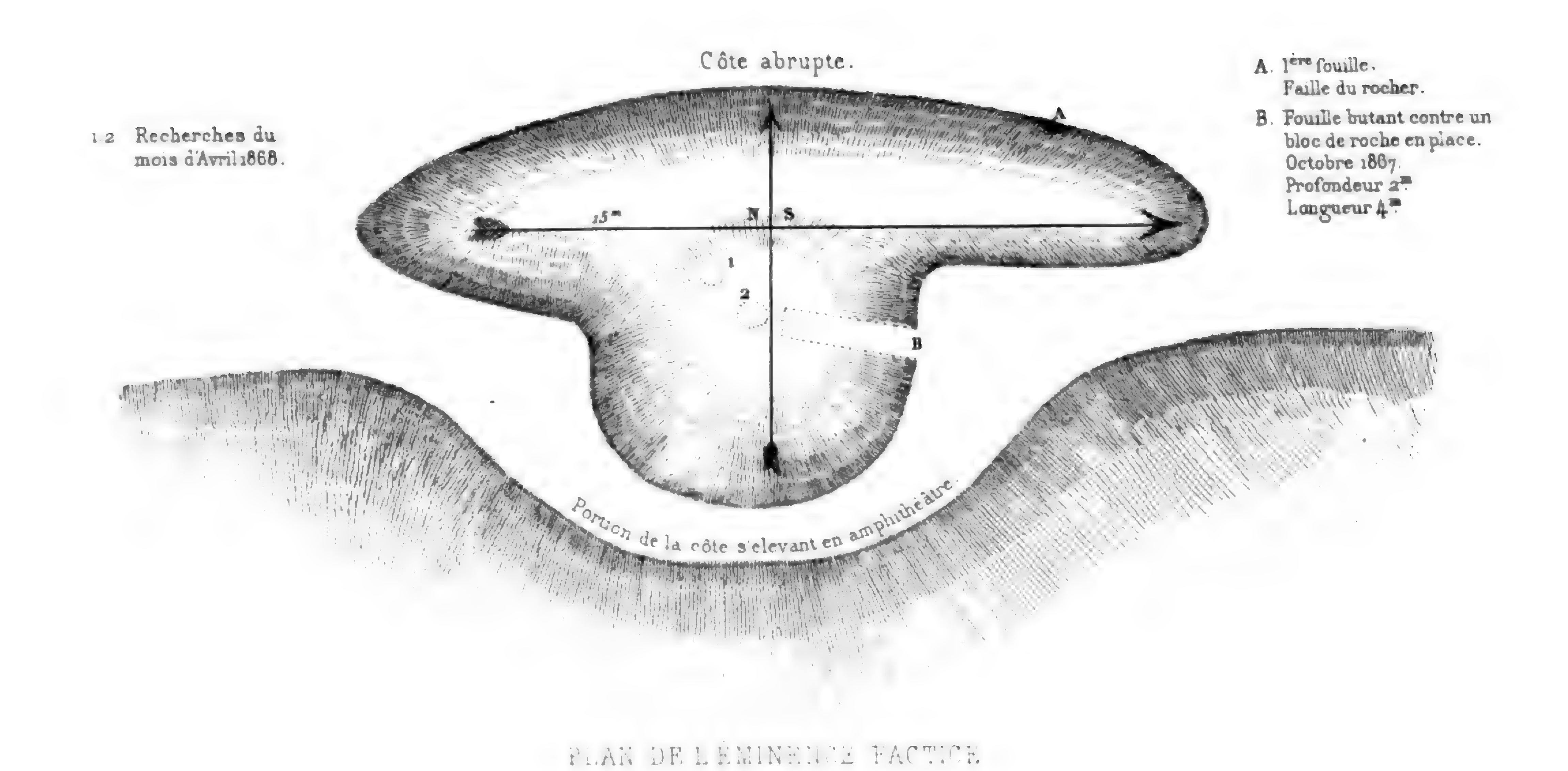

PLAN DE L'ÉMINENCE FACTICE

Digitized by Google

Un bois façonné en forme de petite auge, d'une forme rectangulaire;

Des pesons de fuseaux offrant quelques variétés;

Enfin des os, des fruits, des poteries comme partout.

J'avais eu la chance de pêcher auparavant, dans cette localité, quelques bracelets ornés. Je me suis fait un plaisir de vous en adresser deux en don pour le musée de Saint-Germain.

La cité lacustre de Conjux n'avait pas encore été explorée. Sa position était difficile à trouver; je ne l'ai découverte qu'après beaucoup de recherches; elle est située à plus de 200 mètres du rivage; entre le village de Conjux et le rocher de Châtillon; elle est aussi plus profonde que les autres, et paraît riche en vestiges anciens et en objets d'industrie. Dès le premier jour j'y pêchais un beau couteau à douille bien conservé avec une partie du bois de son manche encore engagé dans la douille. J'ai encore pêché dans cet emplacement :

Deux aiguilles, quinze anneaux de petite dimension;

Deux épingles, un petit poinçon;

Deux moitiés de bracelet;

Une bague ornée et ouverte, un bout s'est brisé dans la drague;

Divers fragments de bronze;

Des manches coudés de hache en bois;

Enfin des bois de cerf, des pesons de fuseaux, des marteaux en quartzite, des meules ou pierres à aiguiser et beaucoup de poteries. Ces dernières sont plus soignées que dans les autres emplacements; quelques-unes sont d'une pâte noire, plus homogène et très-minces; elles ont dû être fabriquées au tour.

La station de Conjux demande à être plus amplement explorée; elle donnera certainement de nombreuses séries d'objets.

Mon vœu le plus ardent, Monsieur le Ministre, est que vous puissiez mettre de nouveaux fonds à ma disposition pour continuer les fouilles, car, si les explorations auxquelles je me suis livré jusqu'ici n'ont pas produit autant que celles des lacs de Suisse, il faut l'attribuer à ce que les pionniers de cette riche contrée travaillent depuis quinze années environ, et qu'ils ont dépensé des sommes considérables. Des ressources égales, employées avec la même persévérance, feront assurément sortir du lac du Bourget un aussi riche contingent.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous exposer que je suis

toujours à votre disposition, et que j'accepterai avec bonheur les missions que vous voudriez bien me confier, m'estimant heureux de mettre au service de la science ma faible expérience et mon dévouement illimité.

L. Rabut,

Correspondant, à Chambéry.

Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, canton du Noirval (Meurthe).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu des fouilles que je viens de terminer dans la forêt de Haye, canton du Noirval (Meurthe). Mais, avant d'entrer dans les détails que comporte ce sujet, permettez-moi de vous entretenir des travaux de recherches que j'ai fait exécuter pendant les premiers jours d'octobre 1867.

En gravissant la côte abrupte qui détermine, à l'ouest, le ravin du Noirval, à environ 300 mètres, et précisément au-dessus d'une belle source qui sort du rocher, on arrive à une éminence factice de 3 mètres de hauteur, s'allongeant du nord au sud sur un espace de 15 mètres de longueur, et présentant au centre un renflement semi-circulaire de 6 mètres (voir le plan). Cette butte est délimitée à l'ouest par une sorte d'excavation d'environ 3 mètres de largeur, qui se dirige parallèlement à son grand axe vers le nord, et me semble avoir été produite par les fouilles qu'il a fallu faire pour trouver les matériaux nécessaires au remblai. Ce terrassement, disposé d'une manière régulière, sur une pente fortement inclinée, est très-certainement l'œuvre de l'homme. Il me fut signalé par un jeune archéologue très-zélé, M. Raoul Guérin, et nous résolûmes, après l'avoir examiné ensemble, d'y faire pratiquer quelques fouilles pour nous assurer si nous n'avions pas devant nous un tumulus à galerie, comme il en existe en Bretagne. Une sorte d'ouverture que nous remarquâmes au sud-est nous fit diriger d'abord les travailleurs de ce côté; mais, à la suite de quelques coups de pioche, nous reconnûmes que ce qui nous avait semblé l'entrée d'un couloir souterrain n'était autre chose que les assises naturelles du rocher désagrégées par des infiltrations. Nous résolûmes alors de

Digitized by Google

percer, de part en part, la butte semi-circulaire, au moyen d'une tranchée de $1^m,50$ de largeur, dans la direction du sud au nord. Pendant trois jours, nous suivîmes attentivement les travaux de nos deux ouvriers, et nous ne pûmes découvrir, dans les déblais ramenés à la surface du sol, le moindre objet qui fût étranger à la nature du terrain. Partout se présentaient de la pierraille et quelques rochers en place. Nous dûmes suspendre des recherches qui semblaient devoir rester infructueuses.

Quelques mois plus tard, je fis sonder le sol aux points 1 et 2 du plan, mais je ne trouvai encore que de grosses pierres et le rocher. A quel usage était destinée cette éminence? Ce ne pouvait être l'emplacement d'un poste d'observation. Du haut de ce sommet la vue ne s'étend pas fort loin, tandis que des hauteurs voisines on domine à la fois le Noirval et la vallée nommée *les Fonts-Saint-Barthélemy*. L'aspect des lieux peut donner à penser qu'un groupe d'hommes a pu y prendre place, tandis qu'une population nombreuse s'étageait sur la colline, vers l'ouest, comme sur les degrés d'un amphithéâtre. Mais je suis loin de donner la moindre importance à cette conjecture, et j'avoue que cette éminence reste une énigme pour moi.

En suivant la pente qui descend presque à pic jusqu'au fond du Noirval, si on laisse sur la droite la source dont j'ai parlé, on arrive au terrain où les ouvriers de l'administration forestière ont trouvé, au mois d'octobre 1866, une statue de Mars sculptée en relief dans une niche, des frises représentant des combats, etc. Au pied de la colline et sur la berge de la route allant à Liverdun, je fis ouvrir une tranchée de $1^m,25$ de largeur. La disposition naturelle du terrain donna presque immédiatement $1^m,80$ de profondeur à la fouille. Les premiers matériaux qui se présentèrent furent des moellons de roche, la plupart calcinés; puis, sous une couche végétale de 30 centimètres, apparurent divers fragments sculptés dans une pierre calcaire très-fine et étrangère à la localité. Je fis mettre de côté une tête de femme voilée (fig. 1) dont le visage avait été martelé, quelques fragments de draperies (fig. 2) et une portion de niche où se voit une main brisée qui tient la foudre (fig. 3). Ce dernier morceau indique suffisamment une statue de Jupiter. Le lendemain, 4 avril, les ouvriers se trouvant gênés par une source qui avait jailli sous la pioche, à notre gauche, je fis diriger la fouille du côté opposé, et nous rencontrâmes dès lors une très-grande abon-

dance de moellons calcinés sur lesquels avaient été jetés de nouveaux morceaux de sculpture, les deux pieds d'une statue adhérant au bloc

Fig. 1.

qui leur servait de base, des fragments de draperies, deux chapiteaux de pilastre (fig. 4 et 5) provenant de la décoration d'une niche. Le

Fig. 2.

7 avril, toujours au milieu de moellons calcinés, je trouvai une portion de statue de femme drapée comprenant le bas des cuisses

Digitized by Google

et le haut des jambes. Les plis de la draperie étaient remplis d'argile fortement durcie par la cuisson. La sculpture de ce morceau est d'un excellent style et peut aider à dater le monument du Noirval.

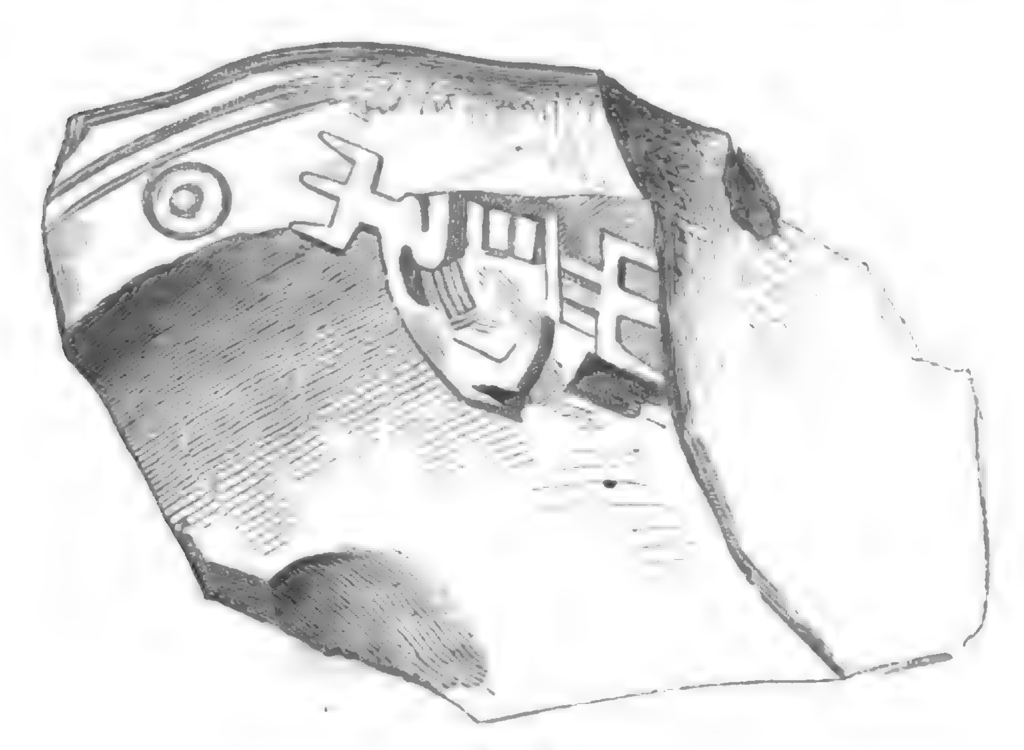

Fig. 3.

Selon toute probabilité, l'édifice religieux dont ces statues ont fait partie a dû être élevé par les Romains vers le commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne, au plus tard.

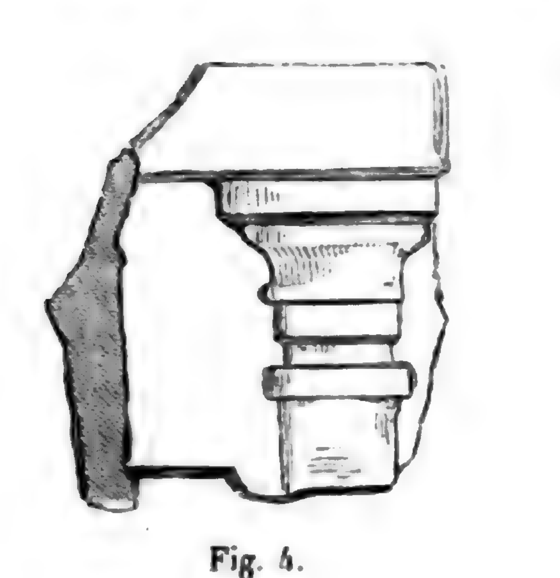

Fig. 4.

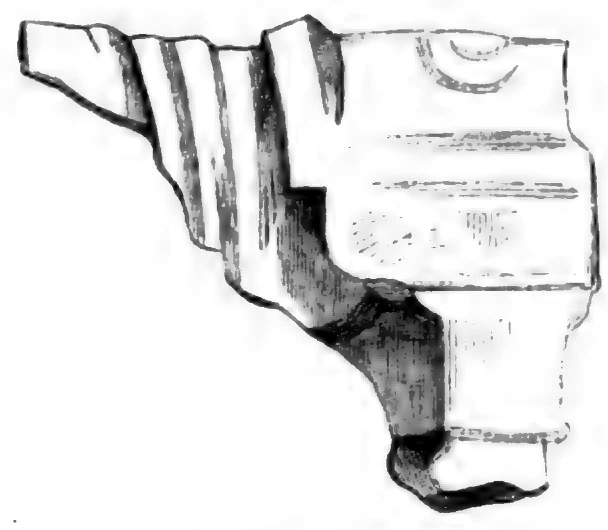

Fig. 5.

Le nombre des moellons calcinés augmentant toujours et gênant les travaux, j'en fis faire deux massifs sur l'autre berge de la route. L'un, de 1m,50 de côté, avait plus de 2 mètres de hauteur. On con-

tinua à déterrer des fragments de sculpture, une belle pierre de taille parfaitement appareillée de 60 centimètres de long sur 35 centimètres d'épaisseur, et un torse d'homme (fig. 6) qui peut bien être

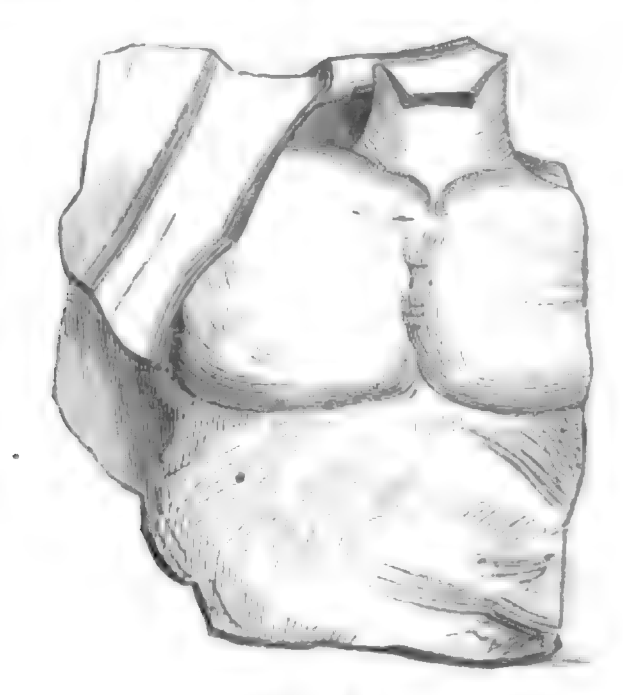

Fig. 6.

celui de Jupiter; mais, en arrivant à 80 centimètres en contre-bas, la pioche des ouvriers mit à découvert un canal composé de deux assises d'une grossière maçonnerie en pierres sèches complétement calcinées. La largeur de ce conduit était de 35 centimètres et sa longueur de 70 centimètres. Au fond il y avait un lit de gros morceaux de charbon et des cendres. Je compris dès lors que j'étais sur l'aire d'un fourneau destiné à l'extraction du minerai de fer, tel que les anciens savaient en établir et dont l'usage s'est conservé dans les Pyrénées, en Corse et dans le nord de l'Espagne. On les appelle *fourneaux selon la méthode catalane.* J'examinai le terrain avec la plus grande attention. L'aire du creuset avait 8 mètres de diamètre et était composé d'une couche d'argile rougie d'autant plus profondément par la cuisson qu'elle se rapprochait davantage du centre où se trouvait le canal. Son épaisseur était de 60 centimètres. Aucune trace de minerai, aucune scorie, aucun résidu de fonte n'a été remarqué dans les terres enlevées de la fouille ni au fond du canal; mais on trouve des scories en abondance dans tous les bas-fonds de ce canton, et ces détritus sont encore tellement riches en minerai, qu'on pourrait aujourd'hui les utiliser facilement dans les hauts fourneaux pour en faire de la fonte.

Digitized by Google

L'extraction directe du fer à l'état de métal ductile est la seule opération qu'on puisse obtenir du foyer catalan à cause de sa température relativement inférieure, et il paraît qu'elle était fort incomplète aux temps anciens. La découverte du foyer de la forge m'a amené à penser que les eaux qui nous avaient gênés aux premiers jours de la fouille devaient provenir de l'appareil destiné à la soufflerie. Deux petits réservoirs de 60 centimètres de diamètre existent encore à quelques mètres au-dessus de l'aire du foyer. C'est à cette place qu'on a trouvé en plus grande abondance les matériaux calcaires qui pouvaient, sans inconvénient, être employés à l'appareil ventilateur, tandis que sur le foyer et au delà se rencontraient les matériaux qui résistaient mieux à l'action du feu. Ces derniers étaient tout simplement extraits des rochers qui composent le sol et qui appartiennent à la grande oolithe.

Un seul fragment de poterie a été recueilli. La pâte, noire à l'intérieur, est revêtue à l'extérieur d'une légère couche rouge brique. Le tout est fortement mélangé de grains de quartz blanc aujourd'hui très-friable.

Je mentionnerai encore une pierre de taille de 70 centimètres de long (fig. 7), dont l'une des extrémités est entaillée par deux rai-

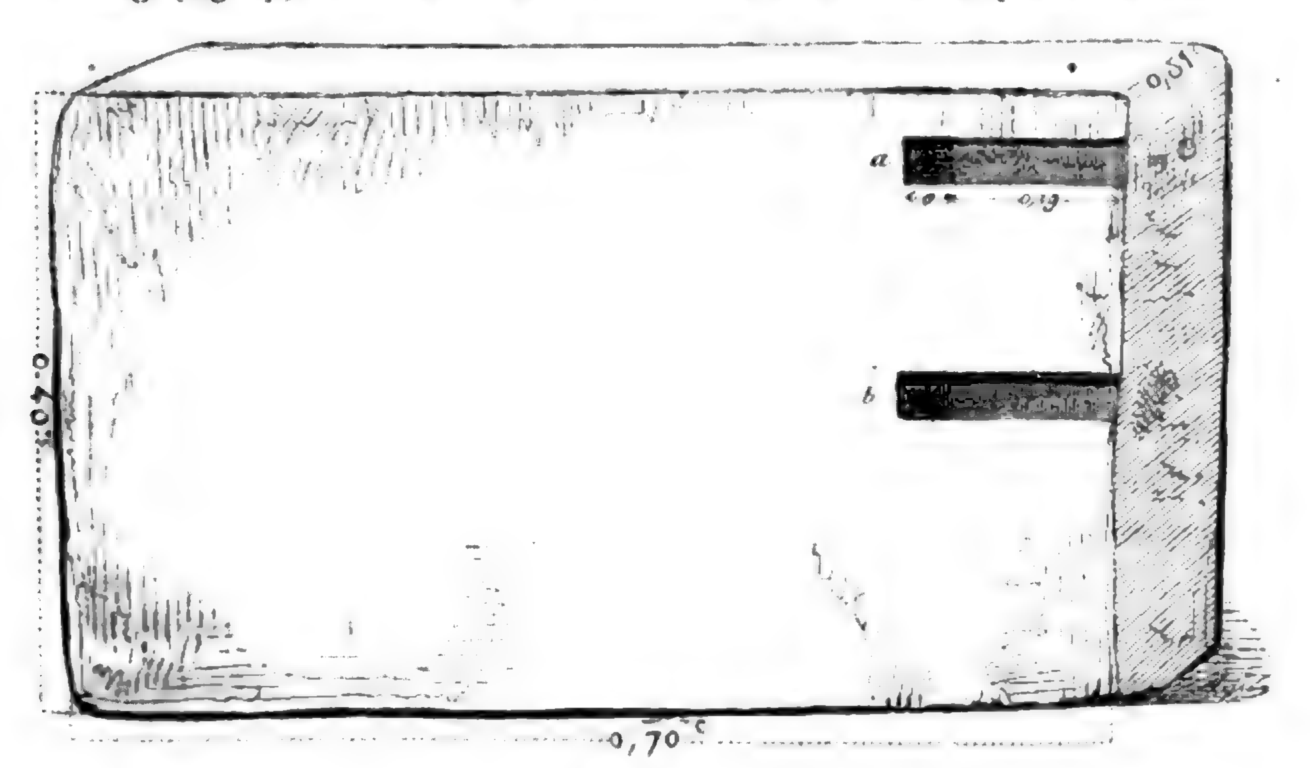

Fig. 7.

nures profondes de 6 centimètres, terminées par un trou carré dans lequel se trouvait du fer oxydé. Son usage n'a pu être déterminé.

Digitized by Google

Elle a été trouvée près de la source jaillissante, ce qui me fait penser qu'elle a pu être employée au bâtiment de la soufflerie.

De l'examen des objets trouvés au Noirval, il me semble résulter qu'à l'époque de l'occupation romaine il exista, dans ce canton, un édifice orné de bas-reliefs et consacré au culte de Jupiter, de Mars et de quelques déesses dont les attributs n'ont pas été retrouvés. Quand le christianisme prévalut, l'édifice fut renversé, les statues furent abattues et mutilées. On s'en prit surtout aux têtes, qu'on martela violemment. Puis on employa les matériaux de cette démolition à la construction des dépendances d'un fourneau de mine et probablement à d'autres usages. Un jour l'exploitation du minerai de fer vint à cesser, et les bâtiments qui servaient à cette industrie, ruinés à leur tour, couvrirent de leurs débris l'aire du foyer abandonné. Je me suis demandé si le monument religieux existait précisément là où les sculptures ont été retrouvées. Je ne le pense pas. Le terrain est trop incliné pour que l'on ait songé à y installer une construction autre qu'un fourneau de mine, pour lequel le voisinage d'une hauteur était nécessaire. Il y aurait peut-être lieu de chercher au fond du ravin et près de l'ancien chemin de Liverdun aujourd'hui abandonné pour la route de 1866. Les pierres de taille qui sont disséminées sur divers points pourraient servir de guides, si on ne savait pas que toutes les générations qui se sont succédé depuis près de seize cents ans dans ce pays les ont transportées, pour leur usage, à des distances souvent éloignées.

Il existe encore, dans la vallée voisine, un terrain cultivé au milieu duquel on remarque une grande tache noire, qui, vue des hauteurs qui la dominent, fait l'effet d'être produite par l'ombre d'un nuage. C'est également le foyer d'un ancien fourneau de mine abandonné. Là les scories pulvérisées forment la plus grande masse du terrain. A quelques mètres à l'est existe une chaussée qui vient, perpendiculairement, couper la vallée. Je suis disposé à penser qu'il y avait autrefois sur cette chaussée une rigole destinée à fournir le volume d'eau nécessaire à la soufflerie de la forge. Près de la belle fontaine où l'on vient de bâtir la maison forestière de l'école impériale, on m'a signalé aussi un emplacement de forge antique, mais je ne l'ai point encore visité, non plus que ceux de Chavigny.

Les galeries qui ont été pratiquées près de ce village pour l'exploitation du minerai existent encore, et dans l'une d'elles on a trouvé un beau fragment de hache polie en trapp des Vosges, que

Digitized by Google

j'ai donné au Musée lorrain. Ce fait viendrait à l'appui de l'opinion qui admet qu'à l'époque des métaux, et le fer a été le dernier employé, on faisait encore usage des instruments de pierre.

Du Noirval j'ai conduit mes deux ouvriers à la côte de Malzéville, où je voulais reconnaître la fondation du mur en grosse maçonnerie sèche dont l'aspect est en tout point semblable à celui du mur païen de Saint-Odile (Bas-Rhin). Je fis ouvrir au pied du mur une fosse de 2 mètres de longueur sur 1^{m},30 de largeur, et j'arrivai, vers 2 mètres de profondeur, aux trois dernières assises, qui débordent chacune de 10 à 12 centimètres environ et forment ainsi une base par degrés sur la roche en place. Tous les matériaux qui furent extraits étaient de date très-récente. Il y avait des débris de tuile, des éclats de verre de bouteille, des fragments de poterie vernissée et une tige en fer dont l'usage m'est inconnu. Mon but était néanmoins atteint. Je savais que le mur avait 3^{m},85 hors de terre et 2^{m},40 en remblai, ce qui forme une hauteur totale de 6^{m},25. Il est probable qu'à l'époque de la construction ce mur était plus élevé; son étendue actuelle est de 12^{m},50 en gravissant la côte, et de 3 mètres en retour sur la route. Les blocs qui le composent ont de 30 à 50 centimètres d'épaisseur. L'un d'eux a 1^{m},73 de longueur. Un vieil ouvrier qui travaillait dans un champ voisin m'a dit avoir trouvé derrière ce mur une épée et une hallebarde en cuivre, lorsqu'il retournait le sol inférieur, léger comme de la cendre. Le terrain dont il parlait a été remblayé plus d'une fois avec des terres fortes, mais il s'est toujours affaissé et offre encore aujourd'hui une dépression sensible à l'œil. Je n'ai pas cru devoir faire des fouilles en ce lieu, malgré les assurances de cet homme qui rêvait des trésors cachés, et j'ai dirigé les ouvriers sur le sommet du coteau. En suivant le chemin qui y conduit, j'ai ramassé sur la berge un gros fragment de meule à bras.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la fouille pratiquée sous un des tumulus placé sur le revers est du coteau dit *de la Trinité*. Le mauvais temps m'a empêché de terminer convenablement mes travaux. L'amoncellement de pierres qui déterminait ce tumulus avait 1 mètre environ de hauteur. Sa longueur était de 4 mètres, et sa largeur de 3 mètres. La portion cachée sous les éboulis de la côte avait 25 centimètres environ de largeur. Sous les couches de pierre, j'ai rencontré quelques os de bœuf brisés, des fragments de poterie grossière faite à la main et de couleur noire, un petit éclat

Digitized by Google

de silex taillé et une dent incisive humaine. Il me reste à sonder le pourtour du tumulus, où, d'après les explorations récentes de M. R. Guérin, on trouve plus particulièrement les débris de poterie.

Tous les objets que j'ai recueillis sont aujourd'hui déposés au Musée historique lorrain.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les premiers résultats que j'ai obtenus, grâce au crédit que Votre Excellence a bien voulu m'accorder. Vous jugerez, d'après le compte des dépenses que je joins à ce rapport, qu'il me reste encore une somme importante. Je destine cet argent à faire opérer des fouilles à Scarpone, où des travaux considérables de draguage vont être entrepris par les ingénieurs chargés de la canalisation de la Moselle. En combinant mes efforts avec ceux de l'Administration des ponts et chaussées, j'espère obtenir des résultats de nature à mériter la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'assurance de mes sentiments de bien respectueux dévouement.

Ch. Cournault,

Correspondant, à Nancy.

Antiquités de Schiltigheim. (Juin 1868.)

Une sépulture des temps reculés vient d'être mise à nu par les ouvriers que la municipalité de Schiltigheim emploie pour établir une route de grande communication sur l'ancien chemin dont l'ombre protégeait naguère le promeneur depuis Strasbourg jusqu'à ce village. Les arbres ont été abattus; et, sur la partie des champs cédée par les propriétaires riverains pour l'élargissement de cette nouvelle voie destinée aux voitures, avec un trottoir pour les piétons, on a trouvé, dans une tranchée, à 1^{m},20 de profondeur, les ossements d'un squelette presque entier. La tête gisait les orbites des yeux tournés au sud vers l'antique Argentorat, et ayant à son côté droit une urne en terre rouge de 19 centimètres de haut sur 16 centimètres dans sa partie la plus évasée. Le col du vase, de 8 centimètres de diamètre, présente encore dans ses cassures les traces du goulot et de l'anse qui l'avait orné. Le fond est de 6 centimètres de dia-

Digitized by Google

mètre. Une seconde urne de terre grise noirâtre, de 13 centimètres de hauteur, était placée aux pieds du squelette, qui, sur la partie gauche de la poitrine, supportait le fer d'une hache d'arme de 11 centimètres de large dans sa partie tranchante et de 14 centimètres de long. Le dos de l'arme, de 4 centimètres d'épaisseur, est intact; mais sur le tranchant l'oxyde a échancré le fer de près de 1 centimètre. Cette hache d'arme redoutable semble annoncer pour ce guerrier une origine allemanique. Peut-être pourrait-on voir en lui un de ces fiers Germains qui, sous l'empire de Julien, vinrent inonder la Gaule. Peut-être, dans la fuite des siens, trouva-t-il la mort sur le champ de bataille, avant d'avoir pu atteindre le bras du Rhin que les eaux de l'Ill remplissent aujourd'hui. Un bijou ornait le haut de sa poitrine. Malheureusement, le peu de précaution de l'autorité, qui n'avait sur les lieux aucun conducteur des travaux chargé de la surveillance des ouvriers, a été cause de la perte de cet objet. qui, d'après ce que j'ai pu deviner du dire d'un des deux cantonniers présents aux travaux, a dû être une fibule de bronze plaquée d'or. Vendue par eux à un juif qui passait sur la route au moment de la découverte, elle n'a pu être retrouvée. Ce homme, à ce qu'il paraît, l'a revendue pour un prix quatre fois supérieur à celui qu'il en avait donné; et les ouvriers, se voyant découverts et craignant le blâme, cherchèrent à cacher leur faute en se rétractant. Cette perte est regrettable, parce que le bijou, plus que la hache, aurait pu nous révéler la nationalité de celui auquel il avait servi de parure. On trouve dans le bel ouvrage de M. Baudot sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne une hache en fer exactement semblable à celle que ce guerrier avait maniée [1].

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est, malgré le grand nombre de siècles qui se sont écoulés depuis que le cadavre fut placé sur ce monticule, la conservation extraordinaire de la majeure partie de sa charpente osseuse. La tête, lorsqu'elle fut soulevée par les ouvriers, était intacte. La mâchoire, garnie de ses dents, ne s'est détachée qu'en passant d'une main dans l'autre, non-seulement de ces manœuvres, mais encore des nombreux promeneurs qui s'arrêtèrent pour l'examiner. Les deux fémurs sont entiers. On aurait pu avoir presque tout le squelette, si, avec les précautions voulues, on l'eût

[1] Baudot, pl. III, 16.

Digitized by Google

soulevé avec la couche qu'il occuppait depuis tant de siècles. Dans leur état actuel, tels qu'ils ont été recueillis, ces os pourront encore servir à constater la race à laquelle cet homme a appartenu. Ce sera, de la part de la Société d'anthropologie de Paris, à laquelle ils ont été envoyés, l'objet d'un examen spécial.

MAXIMILIEN DE RING,

Correspondant, à Bisheim (Bas-Rhin).

SUR DIVERS CHAPITEAUX HISTORIÉS DE L'ÉGLISE SAINT-URSANNE, dans le Jura bernois, dont l'un représente la légende du LOUP À L'ÉCOLE.

M. Hermann Hammann a communiqué à l'Institut national génevois et à quelques autres Sociétés suisses, en 1866, une notice sur les briques suisses ornées de bas-reliefs du XIIIe siècle. C'est un cahier qui a été publié sous le titre de *Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse*, avec plusieurs planches. L'auteur estime que la plupart de ces briques, qu'on ne trouve que dans un certain quartier de la Suisse environnant l'abbaye de Saint-Urbain, proviennent des tuileries qu'il y avait dans le voisinage, et il fait voir, par des citations nombreuses de divers auteurs, que, selon toute apparence, on avait bâti en briques une partie des premiers édifices de ce monastère, fondé au XIIe siècle, et dont l'église ne fut consacrée qu'en 1259.

Les dessins de la plupart de ces briques appartiennent en effet à cette période. La première planche représente un moine qui apprend l'A B C à un loup revêtu d'un froc, tandis que dans un coin du tableau on aperçoit un agneau, en allemand *lamp*. L'inscription qui accompagne cette scène a été lue : *Magister, herr hierit du*. C'est le maître qui dit au loup distrait : *Monsieur, écoutez*.

Cette représentation du Loup à l'école est racontée dans une poésie allemande de 1250, dans un lai anglo-normand du même siècle, et enfin d'autres anciens écrits y font allusion. M. Hammann donne la traduction du premier de ces documents, et nous la copions pour l'intelligence de notre sujet[1].

[1] *Reinhart Fuchs*, de Jacob Grimm, et *Altdeutsche Lesebuch*, de Wackernagel : « Von dem Wolf und sinen Wip; der Wolf in der Schuole; Wuolf schuollaere. » 443 vers rimés.

Digitized by Google

« Le poëme commence par une allusion à la mort violente d'un empereur que des meurtriers, d'infâmes loups, ont assassiné, et qui ont mis, par cette action cruelle, l'empire en deuil. A cette occasion, le loup dit à sa louve : Depuis cette époque, nos péchés nous font souffrir pendant de longues journées; il faut aviser à cet état de choses pendant qu'il en est temps encore, et chercher à calmer le trouble de nos âmes. Ainsi, chère épouse Herraet, écoute mon projet : nous avons un jeune fils, le cher Isengrin. Je désirerais en faire un moine pour qu'il puisse, après notre trépas, chanter plusieurs fois par semaine le *requiem*. — C'est bien parlé, répond la louve, ce sera pour notre salut, si jamais cela s'exécute. J'y ai bien pensé aussi, mais comment faire? — Le vieux dit : Je sais qu'il y a dans la bonne ville de Paris nombre de prêtres savants et beaucoup de maîtres d'école; c'est là où nous conduirons notre enfant.

« Ainsi fut fait. Ils arrivèrent sains et saufs à Paris, allèrent trouver maître Ilias [1], qui y jouissait d'une grande renommée, et, sans tarder, ils lui proposèrent dix bonnes livres parisis s'il voulait bien se charger de l'instruction de leur fils Isengrin.

« Le maître, riche en science, trouvait un peu singulier qu'un loup voulût s'instruire, car jamais, dit-il, on n'a entendu pareille chose ni à Paris ni à Salerne.

« — Mais notre fils est un jeune homme doué, réplique Herraet la louve, et il est écrit que le prêtre Amis possédait l'art remarquable d'apprendre à un âne à tourner les feuillets d'un livre et à chanter l'A B C. N'existe-t-il plus de prêtres aussi habiles? Instruisez mon fils; je payerai ce qu'il faut et encore quelque chose par dessus.

« — Que cette entreprise soit pour son salut, dit le maître; je le ferai, Madame, et j'y mettrai toute mon application.

« Incontinent le jeune loup est installé dans l'école; on lui apporte un livre et le maître l'exhorte : Écoute, cher Isengrin, efforce-toi de bien étudier, et répète distinctement A. Mais l'élève, au lieu de répéter la lettre, dit : Maître, est-ce qu'il n'y a pas plutôt *lamp* (agneau) écrit sur mon livre? — Le livre dans lequel il est question d'agneau s'appelle Virgile (*Géorgiques*), répond Ilias. — Ah! mon maître, hurlait le loup, apprenez-moi cela, et

[1] Ilias, *Helias Scotigena, magister Parisiensis, deinde episcopus Engolismensis*, de qui la chronique d'Angoulême dit à l'an 1150 : *Qui in Gallia mirifice scholas rexit.*

Digitized by Google

«je vous serai très-reconnaissant. — Tu es encore bien étourdi, «répliqua le prêtre, tu dois combattre ta sensualité et t'appliquer à «l'étude : répète *ita*, oui; *non*, non. — Je le ferais volontiers, dit «Isengrin; mais bonne chair sans os est avant tout ce que j'affec-«tionne, que cela soit ici ou à Salerne. Voyons, maître, que dois-je «faire? — Il me semble que tu es un véritable vorace, dit Ilias, je «ne te parle pas de manger; répète ce que je te commande : A B C. «— J'ai envie d'un agneau. — Alors le maître reprit : Tu n'es «qu'un fou corrompu; répète A B C.

«Mais Isengrin, loin de répondre, reste à son idée fixe, et ne «voit écrit dans le livre que des agneaux et des chèvres.

«Le maître se fâche. Si cela continue ainsi, dit-il, je te mar-«querai des agneaux sur le dos. Et il lui prend l'oreille et la se-«coue fortement.

«Je me passerais volontiers de ce genre de leçon, fait Isengrin; «finissez avec ces tiraillements, ou je vous mordrai la main. C'est «un mauvais enseignement que de tirer l'oreille comme je l'ai fait «jadis à la chèvre, après lui avoir fait réciter le *Credo*.

«— Ainsi tu me forces à prendre une baguette, dit Ilias, pour «te tanner le dos; cela tournera à ton malheur d'être venu ici. — «Maître, répond un des régents présents, m'est avis qu'il sera «mieux de suspendre cette correction et de parler au père qui me «paraît un peu singulier. Laissez-le aller, il n'apprendra également «jamais ni à lire ni à chanter dans les livres, et vous ne l'empê-«cherez pas de chanter la même mélodie que son père.

«Ilias se rendit à ce conseil, et le loup s'esquiva comme un «voleur. Arrivé bientôt après dans une forêt, Isengrin rencontre son «père, auquel il raconte sa mésaventure, en ayant bien soin de ne «pas parler de son impertinence.

«— Tu vois, dit-il, que je suis devenu vieux en peu de temps, «mon cher père Isambart; le diable exerçait son pouvoir pendant «mon séjour à Paris; mon maître me tordait les oreilles malgré «mes cris, comme on fait à un braque; j'en fus tout abasourdi; il «menaçait de me battre et d'imprimer sur mon dos un agneau avec «un bâton noueux, que j'en serais resté maladif toute ma vie, et il «ne me donnait jamais ni viande ni pain; enfin il a fallu me dé-«rober secrètement. Voilà, père, ce que j'ai souffert à cause de ce «livre.

«— Mon enfant, dit Isambart, laisse l'école et reste avec moi;

Digitized by Google

« nous saurons bien faire passer le temps : à un demi-mille d'ici se « trouve un pâturage de génisses grasses, gardées seulement par « des enfants. C'est de ce côté que nous dirigerons nos pas, et nous « ferons un choix pour le déjeuner, ce qui sera excellent contre « la famine. Ne t'inquiète donc plus du maître ni de l'école. — Sur « quoi le petit Isengrin lui répliqua : Ces paroles sont sensées, et « l'on voit bien que tu es un maître, et que tous les sept sens sont « consommés en toi, père; je te promets que désormais je suivrai « davantage tes enseignements.

« Maintenant, lecteur, écoute bien cet exemple : Celui qui veut « instruire un loup ou enseigner la danse à un âne, et celui qui « prétend vouloir corriger un homme qui rien n'oublie ni n'ap- « prend, et qui a grandi avec ses vices, aura peines et angoisses à « endurer toute sa vie. »

M. Hammann rapporte ensuite textuellement une petite fable de Marie de France, auteur anglo-normand du XIII^e siècle[1]. Il désigne encore d'autres écrits, tels qu'une fable arabe, rapportée par Grimm, sur *le loup à l'école*, et autres. M. Wackernagel a vu le même sujet sculpté sur le portail du chœur de la cathédrale de Fribourg, en Brisgau, et à Saint-Paul, près de Rome. A Fribourg, le sujet est divisé en trois scènes. Dans la première, le moine, assis sur un pliant, tient d'une main une verge et de l'autre un livre qu'un loup, debout sur ses jambes de derrière, soutient également d'une patte, tandis que de l'autre il paraît suivre l'écriture du livre au moyen d'un style; sa tête est tournée à droite dans la direction où l'on aperçoit un bélier gravissant un tertre. La seconde scène montre le loup sautant sur le bélier, et le moine lui assénant des coups de verge. Dans la troisième, le moine, assis sur le loup terrassé, lui ouvre la gueule. A droite, on ne voit que la tête du bélier tournée de face.

En recevant l'intéressante publication de M. Hammann, nous nous sommes aussitôt rappelé l'existence des chapiteaux historiés qui ornent le portail méridional de l'église de Saint-Ursanne, près de Porentruy, autrefois du diocèse de Besançon. Ce monument a été construit en plusieurs fois. Le chœur, de style roman, offre une ressemblance remarquable avec la même partie de l'église de Neuchâtel sur le lac. Les pierres de Saint-Ursanne portent les mêmes

[1] *Poésies de Marie de France*, par B. de Roquefort. Paris, 1820, vol. II, p. 345.

Digitized by Google

signes maçonniques qu'on voit à cette collégiale, à l'église abbatiale de Payerne, à la cathédrale de Bâle, au Munster de Zurich, tous édifices qui datent du XIe siècle. A Saint-Ursanne, à partir du chœur, la grande nef et les bas-côtés présentent le mélange du plein cintre et de l'ogive aiguë indiquant l'époque de transition du XIIe siècle. La porte méridionale qui attient au chœur et à l'ancienne partie de l'édifice est en même temps la plus ornée. Les chapiteaux historiés, le bas-relief du tympan, les statues sont tous de la même époque et peut-être dus au même ciseau, comme semblent l'indiquer les plis serrés des vêtements et divers détails. Dans leur ensemble, ils ont une grande analogie avec les portails de Bâle, de Zurich et de Neuchâtel; aussi nous estimons que la corporation d'ouvriers qui a travaillé à ces premiers monuments a également mis la main à Saint-Ursanne.

La porte est ornée extérieurement de six colonnes, trois de chaque côté, et chaque chapiteau représente un sujet différent. Les trois premiers de gauche et le premier de droite, en suivant, ont pour motif les animaux symboliques des quatre évangélistes. Vient ensuite le sujet allégorique d'une famille représentée par des personnages à queue de poisson, et enfin celui du loup à l'école.

L'artiste a distribué ce dernier en deux scènes. Dans la première, un moine imberbe est assis sur une chaise à croisillons, et il aide à soutenir un livre ouvert, sur lequel on lit *a b c*, en lettres minuscules. Accroupi devant lui, un loup, à demi vêtu d'un froc, supporte aussi le livre de sa patte gauche, et de la droite il tient un style pour montrer la lettre *a*. Mais il est distrait et il tourne la tête en arrière en laissant voir sa gueule armée de dents formidables. Il semble regarder la seconde scène occupant l'autre côté du chapiteau. Alors Isengrin a jeté son froc sur ses épaules, et il se sauve en emportant un bélier, tout en montrant les dents à un moine barbu qui est debout et menace du poing le ravisseur. Aux pieds de celui-ci gît un autre bélier.

Voilà donc encore la fable du loup à la porte d'une église, et, comme celle-ci date du XIe siècle, ce serait ainsi une des plus anciennes représentations de cette fable. Cela prouverait combien elle était répandue dans le monde chrétien. L'emploi d'un sujet tiré des fabliaux pour l'ornementation des églises est un fait connu. Déjà Gauthier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, mort en 1236, disait, dans son poëme intitulé *Miracles de la Vierge*, que plusieurs per-

Digitized by Google

sonnes faisaient peindre dans leurs appartements les aventures du roman du *Renard*, et que les prêtres même avaient chez eux de ces représentations :

> En leurs moustiers ne font pas faire
> Sitost l'imaige Nostre Dame,
> Com font Isangrin et sa fame,
> En leurs chambres où ils reponent.

La représentation du loup à l'école avait un but moral : c'est non-seulement l'image de l'homme vicieux et incorrigible, mais peut-être encore une critique de la noblesse souvent si dédaigneuse du travail intellectuel, et dont quelques membres, qu'on envoyait aux écoles des monastères, y portaient le trouble et le désordre, comme nous l'apprend Conrad de Ratolsdorf, abbé de Lucelle, dans une lettre à son collègue et cousin, Conrad de Biederthan, abbé de Saint-Urbain en 1196[1].

On peut se demander si le groupe des personnages à queue de poisson ne symboliserait pas la Sainte Famille ; mais l'indécence des postures et l'absence du nimbe autour de la tête des personnages empêche de donner à cette sculpture une interprétation sacrée.

Au centre du chapiteau, on voit une femme assise, qui n'a pour tout vêtement que ses cheveux épars sur les épaules. Elle tient un enfant qu'elle allaite, et qui de sa main droite lui pince le sein gauche. Le nourrisson n'a qu'une jambe humaine, et l'autre est remplacée par une queue de poisson. La mère a bien deux jambes ; mais l'extrémité de son torse se bifurque et emprunte la forme de deux grandes queues de poisson. A droite, un personnage barbu et également nu n'a aussi qu'une jambe d'homme et pour pendant une queue de poisson. Il porte sur l'épaule un grand poisson qui semble le faire plier sous le fardeau. Du côté opposé, un ange ou génie, moitié homme, moitié poisson, montre la femme de la main droite, et appuie l'autre main sur sa hanche. Les quatre figures ont en ceinture d'étroites cordelières qui séparent le corps humain de celui de poisson, et les deux queues de la nourrice s'allongent et s'étalent de manière à couvrir en partie la nudité des deux personnages voisins au détriment de la sienne.

Pour les quatre chapiteaux suivants, le sculpteur s'est évidem-

[1] *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, p. 438.

Digitized by Google

ment inspiré des versets du chapitre Ier d'*Ézéchiel* et de ceux du chapitre IV de l'*Apocalypse*, tant il a multiplié les figures symboliques ou les attributs des quatre évangélistes. Le moins bizarre est l'aigle de saint Jean. Le bœuf de saint Luc a un corps double pour une seule tête. Il montre son postérieur, tandis que de chaque côté deux autres bœufs contournés mordent leur queue. L'ange qui représente saint Mathieu a une tête d'oiseau; à sa gauche, il y a un ange à tête humaine, et à droite, un autre à tête de loup, un vrai parent d'Isengrin. Chacun des trois tient un livre ouvert. Saint Marc est figuré par un homme ailé à tête de lion, aussi avec un livre ouvert devant lui.

Le tympan représente Dieu sous la figure de Jésus-Christ imberbe, entouré d'anges, ayant d'un côté saint Pierre et de l'autre saint Paul, patrons primitifs de l'église.

Deux statues occupent des niches voisines. L'une est celle de la Vierge Marie, dans un style qu'on dirait oriental. Derrière elle on remarque des ailes, comme sur le fond du chapiteau de la nourrice sirène. L'autre statue représente un prêtre, probablement saint Ursanne, ou un de ses successeurs, saint Vaudrille. Ainsi qu'on l'a déjà remarqué, toutes les draperies de ces divers personnages sont à petits plis terminés par des méandres, selon l'usage roman. Le portail tout entier a été jadis rehaussé de peintures dont on remarque encore quelques traces. Le badigeon menace de les empâter, comme il a déjà fait pour les sculptures variées qui ornent les chapiteaux dans l'intérieur de l'église.

Nous avons écrit tout un volume, avec de nombreuses planches. sur l'église de Saint-Ursanne, mais il n'est pas publié, comme bien d'autres de nos manuscrits.

A. Quiquerez,

Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle, de la Société d'émulation du Doubs, etc.

Note sur des antiquités du Jura bernois.

Une magnifique caverne, en forme de four ovale coupé verticalement dans sa longueur, s'ouvre sur la route de Delémont à Undervelier. Elle a 32 mètres de long, 24 de large et 7m,50 à son

Digitized by Google

ouverture. Vers le fond jaillit une source enfermée dans un bassin rustique qui consiste en trois grandes pierres brutes tombées de la voûte et usées par l'action de l'eau. On apporte de loin les enfants rachitiques pour les plonger dans ce bassin avec plus ou moins de pratiques superstitieuses. C'est la foi de la mère qui doit alors profiter au nourrisson, si l'eau glaciale ne tue pas celui-ci. La source est connue sous le nom de sainte Colombe, qui n'est pas consigné dans le calendrier du diocèse de Bâle.

Cet usage, qui remonte à une grande antiquité, m'avait engagé, il y a douze ans, à comprendre ce lieu parmi ceux où il y avait des traditions antéhistoriques. Voulant m'assurer si cette caverne avait été en effet habitée dans les temps reculés, j'ai pratiqué une coupure transversale jusque sur l'ancien sol, qui s'est trouvé recouvert de cendres, de charbon et de parcelles d'os et de poterie grossière, avec les indications caractérisques des poteries de l'âge de pierre et tout au plus de celui de bronze. J'enverrai les os à M. le professeur Rütimeyer, à Bâle, pour les déterminer. Mais il faudra continuer les fouilles.

Le nom de sainte Colombe se retrouve à une lieue de la caverne, dans la chapelle Saint-Humbert, qui confine au village de Bassecourt. Dans l'intérieur de ce petit édifice, dont l'architecture n'offre aucun intérêt, existe une pierre brute, plantée entre les bancs du côté droit, qu'on appelle *le siége de sainte Colombe.* C'est une pierre celtique, qui est l'objet d'une dévotion bien plus assidue que saint Humbert, patron de l'église. Elle ne sort pas de terre de plus d'un mètre; mais elle est enfoncée profondément sous le sol, comme on s'en est assuré par des fouilles. Son apparence est celle d'une dalle brute, en calcaire, épaisse de 18 centimètres. Elle est orientée du nord au sud; son côté septentrional a été poli par un long frottement. Les autres côtés sont plus ou moins anguleux; on y remarque de nombreuses entailles faites au couteau. L'usage est effectivement de râcler cette pierre, parce que la poussière qu'on en tire a, dit-on, la vertu de guérir les maux d'oreille; mais c'est une pratique différente de celle-là qui a poli le côté septentrional de la roche.

Dans la même vallée, à Courroux, il y avait naguère trois pierres levées, disposées en triangle, et dont l'une était polie de même par le frottement, du côté du nord. M. Desiré Monnier en a signalé de pareilles dans le département du Jura; il y voyait des autels où l'on

venait sacrifier, dans les temps primitifs, à la déesse de la fécondité. Les traditions attachées à la pierre de Courroux semblent confirmer cette opinion; mais, s'il s'est fait quelque chose de semblable à celle de Saint-Humbert, il n'en est plus question depuis que ce monument a été renfermé dans une église.

Dans une autre localité, au Vorbourg, sur le route de Bâle à Delémont, que j'ai déjà signalé dans diverses publications, j'ai recueilli, ces jours-ci, une pointe de grande flèche (fig. 1) et un ornement de bronze ayant la forme d'une petite patène ou d'un médaillon (fig. 2). Sa découpure en croissant est digne d'attention. M. Keller, de Zurich, dans son second rapport sur les habitations lacustres, a dessiné un pareil ornement[1]. Je joins ce dessin à ceux des objets ci-dessus, grandeur d'exécution (fig. 3).

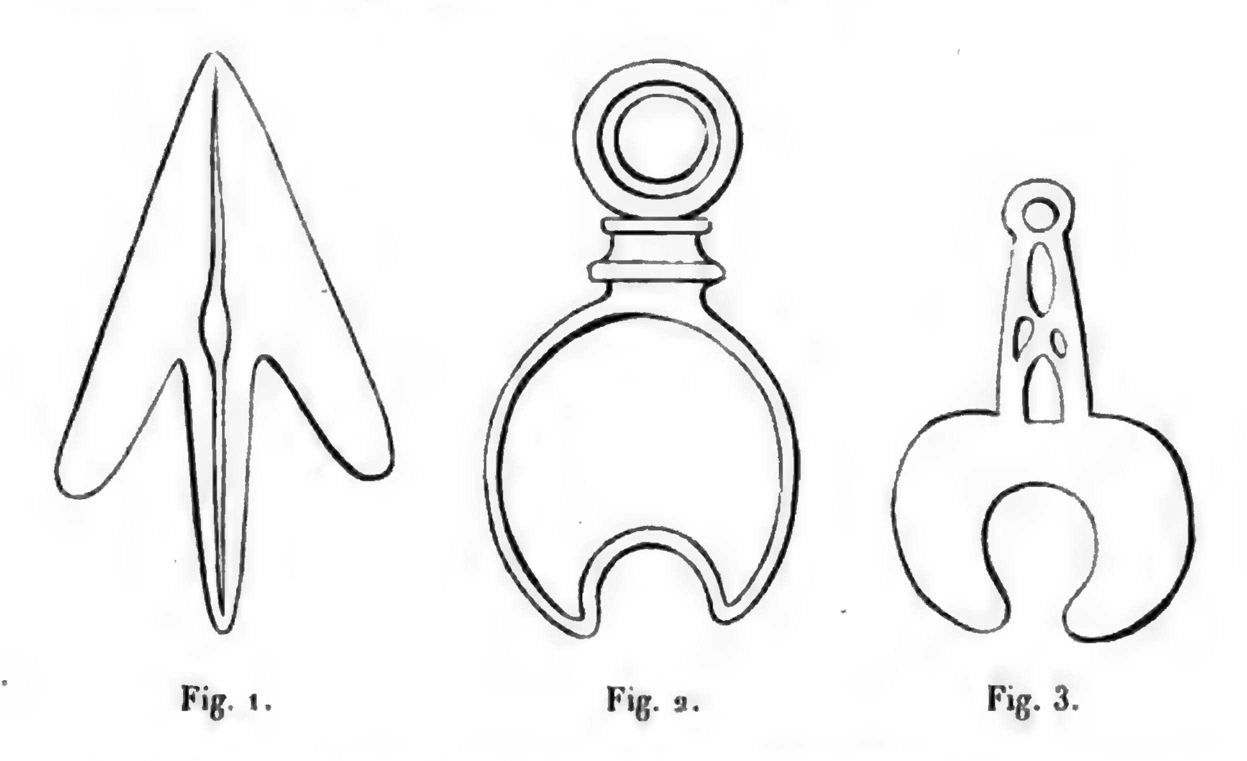

Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3.

Au Vorbourg, les trois âges se trouvent représentés. Il y avait deux cavernes habitées, et plusieurs huttes en bois étagées sur les rochers qui bordent ce défilé du Jura. Elles descendaient jusqu'à la Byrse, qui coule au fond de la cluse. C'est un remarquable exemple de la persistance dans l'occupation de certains sites pendant une longue suite de siècles.

[1] Les dépôts de bronze gaulois réservés pour la fonte, qu'on a trouvés en Poitou, en Franche-Comté, en Lorraine, contenaient tous des objets de même forme que ceux-ci, et dont plusieurs atteignaient de grandes dimensions. On peut en voir des échantillons aux musées de Poitiers et de Saint-Germain. (*Note de la rédaction.*)

Digitized by Google

Sur cette même arête de rocher, il y a les restes d'un castel romain, réoccupé par les Burgondes ou les Francs, et ceux de deux châteaux du moyen âge, qui sont comme les forts avancés du précédent (*Vorburg*, en allemand). L'origine de ces châteaux est antérieure au XIe siècle, et leur destruction date du milieu du XIVe.

A. Quiquerez,

Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle, de la Société d'émulation du Doubs, etc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Congrès scientifique de France, 34e session, tenue à Amiens le 3 juin 1867. Paris et Amiens, 1868, gr. in-8°.

Résumé des recherches sur la déesse Angerone et son culte chez les Romains, par M. le docteur Sichel. P. 375 à 392.

Réponses aux questions nos 3, 11, 15, 24 de la IVe section (sur la formation des villages dans l'arrondissement de Péronne, etc.), par M. l'abbé P. de Cagny. P. 393 à 407.

Résultat des fouilles les plus importantes faites en Picardie, réponse à la 5e question, par M. Bazot. P. 408 à 413.

De quelques pèlerinages de Picardie, par M. l'abbé J. Corblet. P. 414 à 421.

Apostolat de S. Denys dans les Gaules, en 250, par M. Tailliar. P. 422 à 461.

La papauté et le divorce des rois au moyen âge, par M. l'abbé J. Corblet. P. 462 à 475.

Note sur les divisions et sur les limites du diocèse d'Amiens, par M. Darsy. P. 476 et 477.

Quelles ont été les phases diverses de la liturgie dans le diocèse d'Amiens? par M. l'abbé Roze. P. 478 à 485.

Dissertation sur les obscurités historiques relatives à S. Euloge, évêque d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. P. 486 à 495.

Angilbert, abbé de Saint-Riquier, a-t-il été le gendre de Charlemagne et le père de l'historien Nithard? Sur quels documents repose cette assertion historique? par M. l'abbé Hénocque. P. 496 à 511.

Guérin et les illuminés de Picardie, par M. l'abbé J. Corblet. P. 512 à 523.

Rapport sur la visite à Saint-Riquier, le 8 juin 1867, par M. l'abbé Hénocque. P. 524 à 535.

Digitized by Google

Étude sur la mesure des camps romains appliquée à l'enceinte du camp de Mauchamp, par M. de Bailliencourt. P. 536 à 548.

De la décentralisation intellectuelle, par M. le chevalier de Maynard. P. 549 à 553.

Questions littéraires et archéologiques (n°° 1, 12, 15, 16, 17 du programme), par M. Charles Lucas. P. 554 à 564.

La chasse aux tigres, par M. le baron David. P. 565 à 567.

Recherches sur Vincent Voiture, par M. A. Dubois. P. 568 à 571.

L'art de traduire et les traducteurs français d'Hérodote, par M. Egger. P. 572 à 587.

De l'art moderne et de quelques artistes picards en particulier, par M. Gustave Le Vavasseur. P. 588 à 601.

Quelques considérations sur la philosophie à propos de cette question : Ne serait-il pas temps, tout en conservant dans les sciences la méthode analytique, de faire une plus large part à la synthèse? par M. l'abbé Desnoyers. P. 602 à 624.

Essai sur l'histoire de l'assistance à Amiens, par M. le baron de Morgan-Frondeville. P. 625 à 688.

Unification internationale des poids et mesures par le système métrique simplifié, par M. E. Paris. P. 689 à 700.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, année 1868, janvier à juin. Bourg, 1868, in-8°.

Extraits des registres municipaux de la ville de Bourg, par M. Dubost. P. 33 à 51.

Société d'émulation de l'Ain; archéologie; les divers âges; fossiles et objets antiques découverts sur les bords de la Saône et dans le département de l'Ain, par M. de S. P. 60 à 64.

Conférence sur l'archéologie préhistorique en Europe et en particulier dans la vallée de la Saône, faite à Bourg le 18 mai 1868, par M. Adrien Ancelin. P. 85 à 89.

Le docteur Gall, ou la phrénologie considérée surtout comme un système psychologique pour l'analyse et la classification des instincts, penchants et facultés de l'homme, par M. Ed. Chevrier. P. 129 à 147.

Entretiens avec les élèves des écoles rurales sur leur éducation agricole et sur les conditions à insérer dans les baux à ferme pour réussir dans l'exploitation d'un domaine, par M. Girod. P. 128 à 184.

Société impériale d'émulation (agriculture, lettres et arts) de l'Ain, à Bourg. — *Annales* (faisant suite au *Journal*), juillet à décembre 1868. Bourg, 1868, in-8°.

La Bresse au XVII° siècle, par M. Jarrin. P. 1 à 48.
Les Montrevel et la justice à Bourg au XVII° siècle, par M. Perroud. P. 79 à 104.
Le renard et l'ours, fable, par M. Roulleaux. P. 105 à 107.
Les vrais compagnons de Jéhu, par M. Cuaz. P. 108 à 127.
Les Montrevel et la justice à Bourg au XVII° siècle, par M. Perroud. (Suite.) P. 129 à 142.
Les vrais compagnons de Jéhu, par M. Cuaz. (Suite.) P. 143 à 160.
Souvenirs de la guerre d'Italie (1859-1860), par M. Dufay. P. 161 à 177.
Bulletin bibliographique : De l'activité intellectuelle dans notre pays, par M. Jarrin. P. 178 à 190.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges (ancienne Commission historique). — *Mémoires*, 2° série, I^er volume. Bourges et Paris, 1868, in-8°.

La justice des Bonnets-Verts à Bourges, par M. H. Fournier. P. 1 à 62.
Nicolas Catherinot, par M. Laisnel de La Salle. P. 63 à 82.
La monnaie de Bourges, par M. H. Boyer. P. 83 à 128.
Essai d'interprétation de quelques noms de lieux gaulois qui se trouvent dans les Commentaires de la guerre des Gaules, par M. J.-F.-A. Louriou. P. 129 à 170.
Traditions populaires comparées : la veille de la mi-carême; les foires aux vieilles; Anna Perenna; les Argées, etc. par M. Laisnel de La Salle. P. 171 à 184.
Des âges antéhistoriques, par le docteur Brault. P. 184 à 282.
Description curieuse et intéressante de l'ancien château de Mont-Rond, suivie de notes historiques sur Saint-Amand, par Jean-Thomas Hérault, annotée par M. le baron de Girardot. P. 283 à 374.
Poésies couronnées au concours par la Société en 1867, par MM. A. Roussel, Ulrich Brœmer et François. P. 375 à 386.

Digitized by Google

Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. — *Revue de Gascogne*, bulletin mensuel du Comité, t. IX, 1868. Auch, 1868, gr. in-8°.

Étude sur Beneharnum, par M. l'abbé Lartigau. 3 articles.

Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence, par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Suite.) 5 articles.

Les aventures de Guillaume de La Barre, par M. Paul Meyer. (Suite.) 2 articles.

M. Alem-Rousseau, notice nécrologique par M. Léonce Couture. P. 47 à 50.

Le petit séminaire d'Aire, par M. Jules Bonhomme. (Suite et fin.) P. 51 à 67.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé Canéto. (Suite.) 3 articles.

Florimond de Raymond, par M. Léonce Couture. 3 articles.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale, par M. l'abbé Canéto. (Suite.) 5 articles.

M. l'abbé D. Dupuy, par M. Léonce Couture. P. 166 à 186.

Quelques erreurs de M. Ch. Dupouey dans sa notice biographique sur Cyprien d'Espourrin, par M. F. Couaraze de Laâ. P. 205 à 222.

Les curés d'Aubiet depuis le commencement du xvi° siècle jusqu'à l'ère révolutionnaire, par M. R. Dubord. 4 articles.

Monuments de l'âge de pierre, lettres de M. l'abbé V. Trouette sur la découverte d'un couteau en silex. P. 285.

Même sujet, par M. l'abbé F. Canéto. 2 articles.

Lettres à M. Léonce Couture sur une édition peu connue de l'*Anti-Papesse* de Florimond de Raymond, par M. L. Labeyrie. P. 337 et 338.

Calice de Malabat, sa description par M. l'abbé Canéto. 2 articles.

Deux poëtes agenais du xvi° siècle (Antoine de La Pujade et Guillaume du Sable), par M. Léonce Couture. P. 351 à 365.

Les beaux-arts à Auch au xvi° siècle, par M. Léonce Couture. P. 373 à 381.

Une lettre inédite de Jean Besly relative à l'histoire du Béarn, par M. Tamizey de Larroque. P. 382 à 387.

Calices anciens et modernes, analogies et différences (faisant suite à la notice sur le calice de Malabat), par M. l'abbé F. Canéto. P. 435 à 451.

Épigraphie; à propos de quelques inscriptions du moyen âge recueillies dans les Landes, par M. le docteur Léon des Sorbets. P. 452 à 461.

Rapport présenté au conseil municipal d'Auch sur le classement et l'inventaire des archives de la ville, par M. Léonce Couture. P. 476 à 479.

Digitized by Google

Ruines gallo-romaines de Saint-Cricq (Landes), par M. l'abbé A.-S. Lugat. P. 480.

Louis de Foix et la tour du Cordouan, supplément par M. Ph. Tamizey de Larroque. 2 articles.

De l'origine d'Arnaud de Moles, auteur des verrières de Sainte-Marie d'Auch, par M. P. Raymond. P. 531 à 533.

Mosaïques gallo-romaines de Saint-Cricq, par M. le docteur Léon des Sorbets. P. 564 à 566.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — *Bulletin et Mémoires*, année 1863. Rennes, 1865, in-8°.

Compte rendu de l'exposition artistique et archéologique de Rennes en juin 1863, par MM. Aussant et André. P. 23 à 101.

Remarques sur les contes et les traditions populaires des Gaëls de l'Écosse occidentale, par M. E. Morin. P. 102 à 133.

Étude numismatique bretonne, par M. J. Aussant. P. 134 à 145.

Lettre sur la voie romaine connue sous le nom de *chemin Chasles*, par M. Léon Maupillé. P. 146 à 157.

Étude critique sur l'*Historia Britonum*, vulgairement attribuée à Nennius, par M. Arthur de La Borderie. P. 158 à 220.

Documents inédits concernant la fondation du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, par M. P. de La Bigne-Villeneuve. P. 221 à 238.

Inventaire du mobilier de la maison commune de la ville de Rennes en 1599, par M. V. Pijon. P. 239 à 246.

Inventaire du mobilier de deux châteaux bretons au XVI^e^ siècle, par M. Vincent Audren de Kerdrel. P. 247 à 255.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. (Suite.) — *Mémoires et Documents*, t. IV, année 1866; t. V, année 1867; t. VI, année 1868.

Tome IV, année 1866.

Catalogue raisonné du musée archéologique de la ville de Rennes, par M. André. P. 1 à 210.

Mémoires et Documents.

Statistique historique et monumentale du canton de Bain, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 211 à 252.

Digitized by Google

Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne en Bretagne, publié par M. A. de La Borderie. P. 253 à 284.

Mobilier d'un gouverneur de Fougères au XVII[e] siècle, document publié par M. L. Maupillé. P. 285 à 297.

Armements maritimes des Malouins au XVI[e] siècle, extraits des registres principaux de la ville de Saint-Malo, en 1573 et 1575. P. 298 à 315.

Frais d'un procès criminel à Rennes en 1554, document publié par M. Pijon. P. 316 à 318.

Deux chartes inédites de l'abbaye de Bonrepos (XIII[e] siècle), communication de MM. Pijon et de La Borderie. P. 319 à 326.

Tome V, année 1867.

Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval, par M. Duplessis. P. 1 à 158.

L'Armorique au V[e] siècle, par M. E. Morin. P. 159 à 296.

Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 297 à 338.

Documents inédits : I. Lettre missive de Henri IV aux habitants de Rennes, communiquée par M. Pijon. P. 339. — II. Instructions données à M. de La Meilleraie par le cardinal de Richelieu, communiquées par M. Pijon. P. 340 et 341.

Tome VI, année 1868.

Suite et fin du catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes, par M. André. P. 1 à 99.

Mémoires et Documents.

Promenade archéologique dans l'ancien Rennes, par M. P. de La Bigne Villeneuve. P. 101 à 140.

Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton d'Antrain, par M. L. Maupillé. P. 140 à 242.

Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne en Bretagne, par M. A. de La Borderie. P. 243 à 350.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble. — *Bulletin*, 3[e] série, t. I, livraisons 3 et 4. Grenoble, 1869, gr. in-8°.

Note sur la démolition, en 1793, de quelques anciens châteaux en Dauphiné, par M. Pilot. P. 104.

Digitized by Google

La ganterie grenoblaise et Xavier Jouvin, par M. Réal. P. 359.

De la méthode dans les sciences morales, par M. Boistel. P. 341.

Morcellement de la propriété foncière, par M. Gimel. P. 419.

De l'organisation des conseils de préfecture et de leurs attributions, par M. Leobros. P. 351.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2ᵉ série (4ᵉ série des travaux de la Société), t. XI[1] (XLIIᵉ tome de la collection), 1868.

Projet d'expédition au pôle Nord, exposé fait à la Société par M. Loiseleur. P. 5 à 10.

Étude critique sur la poésie agricole, *le Poëme des champs* de M. C. de La Fayette, par M. de Chaulnes. P. 33 à 51.

Monographie du château de Sully-sur-Loire, par M. Jules Loiseleur. P. 81 à 83.

Recherches philologiques sur le sens de la double dénomination de *Gen-ab* et d'*Aurelia*, donnée dans l'antiquité gaëlique à la ville d'Orléans, et sur la dénomination de *Gienus* ou *Giennum*, donnée à la ville de Gien à la même époque; conséquences historiques de ces recherches à l'égard de ces deux villes, par M. E. Bimbenet. P. 234 à 271.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Mémoires, seconde série, Xᵉ volume. Nancy, 1868, in-8°, planches.

La juridiction consulaire de Lorraine et Barrois, et la confrérie des marchands de Nancy, par M. Henri Lepage. P. 1 à 43.

Topographie de la montagne de Sion-Vaudémont et de ses environs, par M. E. Olry. P. 44 à 88.

L'ancienne abbaye Notre-Dame de Lixheim, par M. l'abbé Hermann Kuhn. P. 89 à 126.

Recherches historiques sur la ville de Lunéville; la commune (1265-1589); droits et usages de Lunéville et villages voisins, par M. Alexandre Joly. P. 127 à 151.

Abrégé de la biographie de M. de Cléry, par M. l'abbé Doyotte. P. 152 à 169.

L'abbaye de Salival, par M. l'abbé G. Pierson. P. 170 à 192.

[1] Le tome X ne contient rien qui se rapporte aux études littéraires ou historiques.

Digitized by Google

Quelques questions de géographie moyen âge, par M. Henri Lepage. P. 193 à 232.

Notice sur l'église de Fénétrange, par M. Louis Benoit. P. 233 à 257.

Mémoire sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine (duchés de Lorraine et de Bar, évêchés de Metz, Toul et Verdun), par M. Aug. Digot. P. 258 à 291.

Notice sur l'église d'Essey-lès-Nancy, par M. Lang. P. 292 à 301.

Notice sur Philippe-Egenolff de Lutzelbourg et sur la date de sa mort, par M. Arthur Benoit. P. 302 à 309.

Catalogue descriptif des estampes relatives à la guerre de trente ans en Lorraine pendant la période dite *suédoise* (1631-1648), par M. J.-A. Schmit. P. 310 à 345.

Les campagnes de Louis XIII en Lorraine, écrites de sa propre main, par M. J.-A. Schmit. P. 346 à 361.

Notice sur des antiquités du département de la Meurthe et des cimetières de la période gallo-romaine, par M. Louis Benoit. P. 361 à 388.

Société d'archéologie et Comité du Musée lorrain, à Nancy. — *Journal*, 17ᵉ année, 1868. Nancy, 1868, in-8°, planches.

Notes sur quelques médailles gravées par Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Ch. Laprevote. (Planches.) P. 6 à 10.

Sur un mereau inédit du chapitre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, par M. Léopold Quintard. P. 11 à 14.

Les tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville, par M. Raoul Guérin. P. 28 à 39.

Accord entre les seigneurs de Gosselming (1555), par M. Arthur Benoit (de Berthelming). P. 48 à 53.

Chartes inédites relatives à la ville de Vic, par M. Henri Lepage. P. 62 à 74.

Une relique bibliographique de l'abbaye de Salival, conservée à la bibliothèque impériale, par M. J.-A. Schmit. P. 82 à 87.

Le couvent des capucins de Phalsbourg (1626-1790), par M. Arth. Benoit. P. 87 à 95.

Inscriptions lapidaires dans quelques localités des vallées de la Seille et de la Sarre, par le même. P. 131 à 137 et 149 à 163.

Les caveaux de Notre-Dame-de-Bon-Secours et procès-verbaux relatifs à la conservation des restes mortels de Stanislas, par M. Henri Lepage. P. 169 à 208.

Note sur un manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, par M. Chapellier. P. 15 et 16.

Digitized by Google

Discours adressé à M^gr le prince Charles par M^gr l'évêque de Toul lorsqu'il commença le convoi funèbre de S. A. R. Léopold I^er. P. 17 à 23.

Note sur un plan de Nancy. P. 40 à 43o.

Découvertes d'un dépôt de monnaies à Sarrebourg, par M. Bretagne. P. 44 à 47.

Liste des Lorrains admis à l'Institut en 1796, par M. Arthur Benoit. P. 53 à 55.

La carte d'un dîner de Charles IV pendant la campagne de 1634 en Franche-Comté, par M. J.-A. Schmit. P. 74 à 76.

Trouvailles faites à Essey-lès-Nancy, par M. A. Lang. (1 planche.) P. 76 à 78.

Un épisode de brigandages dont la Lorraine fut le théâtre au XVII^e siècle, par M. E. Olry. P. 78 et 79.

Fête civique célébrée à Vézelise le 10^e jour de la 2^e décade de brumaire l'an II de la République, communication de M. E. Contal. P. 95 à 99.

Inscription funéraire d'un officier du régiment du roi blessé à l'affaire de Nancy, par M. Arthur Benoit. P. 100 et 101.

Le prieuré de bénédictins de Saint-Nicolas, notice communiquée par M. Chapelier. P. 108 à 127.

Note sur la chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, ban de Toul, par M. E. Olry. P. 138 à 140.

Une relique de Stanislas, par M. L. Quintard. P. 140 à 162.

Note sur deux peintres verriers, par M. H. Lepage. P. 163 à 165.

Le mobilier de Mesdames de France, filles de Louis XV, à Plombières, par M. E. de Barthélemy. P. 211 à 215.

La Vénus de Scarponne, par M. Louis Benoit. (Planches.) P. 215 à 217.

Note sur les plans de Nancy, par M. Arth. Benoit. P. 217.

La croix Sainte-Marguerite (Saxon-Sion), par M. E. Olry. P. 218.

Inscriptions conservées dans l'église de l'ancienne abbaye d'Estival, par M. Fontaine. P. 230 à 235.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — *Bulletin*, 2^e série, t. XI (XIX^e tome de la collection, 1867-1868), 1^er, 2^e, 3^e et 4^e trimestres de 1868. Le Mans, 1868, in-8°.

Dislocation du pays des Diablintes, étude sur le Bourg-Nouvel, par M. Trouillard. (Suite.) P. 405 à 426.

Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe pendant l'année 1867, par M. Manceau. P. 459 à 464.

Le nom de Marie, poésie par M. Clouet. P. 465 et 466.

Inscriptions françaises recueillies à Rome par le chanoine X. Barbier de Montault. P. 526 à 541.

Digitized by Google

Le château de l'île Bourbon, près d'Orléans, et l'inondation de la Loire en septembre 1866, par M. C.-F. Vergnaud-Romagnesi. P. 542 à 548.

Quatre méditations d'un homme du monde, par M. Clouet. P. 627 à 638.

De la dette hypothécaire, par M. Desbans. P. 639 à 645.

Étude sur l'épopée française, par M. Petit. P. 698 à 718.

Observations sur l'épopée et le poëme épique, par M. Chardon. P. 719 à 721.

Étude sur les dialectes et les patois dans la langue française et spécialement sur le dialecte et le patois du Maine, par le même. P. 722 à 751.

Les anciennes communautés d'arts et métiers du Mans, par M. Bellée. P. 752 à 772.

Documents pour servir à la chronique de Saint-Léonard-des-Bois, par M. Leguicheux. P. 773 et 779.

Mémoire sur l'*ante-murale* de la cité du Mans et la rive gauche de la Sarthe, par M. l'abbé A. Voisin. P. 780 à 787.

Recherches historiques sur le Maine, par M. Bellée. P. 836 à 856.

Étude sur les origines latines de l'anglais, par M. Clouet. P. 857 à 863.

Société impériale d'émulation d'Abbeville. — *Mémoires*, 1867 et 1868. Abbeville, 1869, in-8°.

Des idées innées : de la mémoire et de l'instinct, discours prononcé par M. Boucher de Perthes dans la séance du 22 novembre 1866. P. 1 à 76.

La Ligue à Abbeville, 2ᵉ partie (la 1ʳᵉ partie a paru dans le volume précédent, et la 3ᵉ paraîtra dans le volume qui doit suivre celui-ci), par M. E. Prarond. P. 77 à 506.

Chronique française de l'abbaye de Dompmartin, de 1672 à 1789, augmentée de la liste des abbés, des chartes de l'abbaye et d'une notice sur les abbayes qui en dépendent, par M. A. de Caïeu. P. 507 à 654.

Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu, communiqués par la Société d'émulation d'Abbeville, par M. Arthur Demarsy. P. 655 à 660.

Nécrologie : J. Boucher de Crèvecœur de Perthes, par M. E. Prarond. P. 711 à 718.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — *Bulletins*, année 1868.

Rapport sur les fouilles de la principale grotte de Loubeau, près Melle (Deux-Sèvres), par l'association melloise, sous la direction de M. Babert de Juillé, par M. de Longuemar. P. 13.

Digitized by Google

Notice sur trois tableaux représentant la conversion du comte de Poitiers, Guillaume X, par saint Bernard, dans l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, en 1135. P. 53.

Note sur un éperon du XIIe ou XIIIe siècle trouvé au Bernard (Vendée), par M. l'abbé Ferd. Baudry. P. 65.

Autre note sur un éperon de la fin du Xe ou du commencement du XIe siècle, par M. l'abbé Baudry. P. 70.

Note sur un porte-cierge du XIVe siècle, par M. de Lalande. P. 72.

Lettre de Henri III au sujet de la journée des barricades. P. 75.

Procès-verbaux de deux huissiers du XVIIe siècle, et note explicative, par M. Rédet. P. 95.

Note sur François-Henri Pallu, ancien membre de la Société. P. 102.

Rapport sur l'ouvrage manuscrit de M. de Matty de La Tour, relatif aux voies romaines, par M. de Longuemar. P. 123.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Composition du bureau pour l'année 1869.

Président : M. de Longuemar, correspondant du Ministère.
Vice-Président : M. de Gennes, conseiller à la cour impériale de Poitiers.
Secrétaire : M. Ménard, ancien proviseur du Lycée de Poitiers.
Vice-Secrétaire : M. Richard, archiviste du département de la Vienne.
Questeur : M. de Clisson.
Trésorier : M. Rondeau, conseiller à la cour impériale de Poitiers.
Membres du Conseil d'administration : MM. Audinet, ancien inspecteur de l'Académie de Poitiers; Lecointre, ancien lauréat de l'Institut, correspondant honoraire; Redet, ancien archiviste du département de la Vienne; Auber, chanoine historiographe du diocèse de Poitiers.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — Prix du Conseil général; composition du bureau pour l'année 1869.

PROGRAMME DU CONCOURS.

La Société académique de Maine-et-Loire, pour répondre aux intentions du Conseil général, qui a mis à sa disposition une somme de 500 francs pour être convertie en prix en faveur des lettres et des sciences, a arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1er. La Société académique décernera, dans sa séance du 7 juin 1869, une médaille d'or d'une valeur de 250 francs, à l'auteur du meilleur ouvrage soit de philosophie, de littérature, d'histoire ou d'archéologie, dont le choix du sujet est également laissé à la liberté de l'auteur.

Art. 2. Elle décernera également une médaille d'or d'une valeur de 250 francs, à l'auteur du meilleur ouvrage de sciences soit mathématiques, physiques ou naturelles, dont le choix du sujet est également laissé à la liberté de l'auteur.

Digitized by Google

Art. 3. A mérite égal, les ouvrages se rattachant à l'ancienne province d'Anjou ou au département de Maine-et-Loire auront la priorité.

Art. 4. Dans le cas d'infériorité trop grande ou d'absence de mémoires, soit dans la section des lettres ou dans la section des sciences, les deux médailles pourront être décernées à la section qui produira les meilleurs travaux. Elles formeront soit un prix unique de la valeur de 500 francs, si l'ouvrage est d'un mérite exceptionnel, ou deux prix, le premier d'une valeur de 300 francs et le second de 200 francs.

Art. 5. Les ouvrages devront être entièrement inédits et n'avoir été présentés à aucune Société.

Art. 6. Sont exclus du concours les traductions faites par les auteurs d'ouvrages déjà publiés par eux.

Art. 7. Les ouvrages devront être écrits en langue française, sauf les citations et les notes.

Art. 8. Les mémoires destinés au concours devront être adressés, *franco* de port, au secrétariat de la Société, 7, rue Courte, à Angers, *avant le 10 mars 1869*. Passé cette époque aucun mémoire ne sera reçu.

Art. 9. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des nom, prénoms, qualité et adresse de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que son ouvrage est inédit et n'a reçu aucun commencement de publication. L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de concours.

Art. 10. Il ne sera ouvert d'autres billets que ceux qui correspondront aux œuvres couronnées.

Art. 11. Les mémoires couronnés deviendront la propriété de la Société, qui les publiera en totalité ou par extraits dans le recueil de ses Mémoires ou séparément, si elle le juge convenable.

Art. 12. Les mémoires non couronnés seront rendus à leurs auteurs.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de la Société.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1869.

Président d'honneur : Son Exc. M. Duruy, Ministre de l'instruction publique.
Président honoraire : M. Eugène Poriquet, préfet de Maine-et-Loire.
Président : M. le docteur T. Ridard.

Digitized by Google

Directeur : M. Planchenault, président de chambre honoraire à la cour impériale d'Angers.

Secrétaire général : M. Béraud, conseiller honoraire à la cour impériale d'Angers.

Secrétaire-archiviste : M. Armand Parrot, peintre et archéologue.

Trésorier : M. Charon, greffier de paix.

Société académique du Var, à Toulon. — Composition du bureau pour l'année 1869.

Président : M. Octave Teissier.
Secrétaire général : M. Gustave Lambert.
Secrétaire des séances : M. Bronze.
Trésorier : M. Ginoux.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Concours de 1869.

1° Recherches sur un point d'histoire, de critique littéraire, d'archéologie, etc., intéressant la Provence ou le Comtat-Venaissin.
Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° Travail sur une question scientifique que les auteurs seront libres de choisir eux-mêmes, pourvu qu'elle se rapporte à la circonscription indiquée ci-dessus.
Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

3° Concours de poésie *française*.
Le sujet laissé au choix des prétendants; 200 vers au maximum.
Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

4° Concours de poésie *provençale*.
Les pièces n'auront pas plus de 200 vers; le choix du sujet et du dialecte est laissé aux auteurs.
Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

Il pourra être décerné des médailles d'argent comme second prix, et des médailles de bronze à titre de mentions honorables.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les pièces, écrites très-lisiblement, devront être adressées *franco* au secrétaire de la Société, *avant le 31 juillet,* et porter, en tête, une épi-

Digitized by Google

graphe ou devise reproduite sur une enveloppe, cachetée et séparée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration signée que le travail est *inédit* et n'a été présenté à aucun concours.

Ces conditions sont de rigueur.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus; ils restent déposés aux archives de la Société.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès scientifique de France (34e session, tenue à Amiens), p. 218 et 219.
Société d'émulation de l'Ain, à Bourg, p. 219 et 220.
Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges (ancienne Commission historique), p. 220.
Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, p. 221 et 222.
Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, p. 222 et 223.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble, p. 223 et 224.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 224.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 224 à 226.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, p. 226 et 227.
Société impériale d'émulation d'Abbeville, p. 227.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 227 et 228.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (composition du bureau), p. 229.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers (concours et composition du bureau), p. 229 à 231.
Société académique du Var, à Toulon (composition du bureau), p. 231.
Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (concours), p. 231 et 232.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

Chez A. DURAND, Libraire,

7, RUE CUJAS.

Ancienne rue des Grès

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

AVRIL-MAI 1869.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,

7, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

AVRIL-MAI 1869.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON D'AVRIL-MAI 1869.

RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE

30 mars 1869. Séance préparatoire. — Actes officiels, p. 233 à 238.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance solennelle du 3 avril. — Discours de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, p. 239 à 247.

Lecture des prix décernés, p. 247 à 256.

Rapports sur le concours des Sociétés savantes pour 1868.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 257 à 267.

Discours de M. Ém. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 268 à 279.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 280 à 299.

Comptes rendus des séances.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, p. 300 à 338.

Section d'archéologie, compte rendu par M. A. Chabouillet, p. 339 à 368.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVRIL-MAI 1869.

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SESSION DE 1869.

Le mardi 30 mars 1869, à midi, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la réunion des Sociétés savantes des départements, sous la présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques.

L'assemblée était encore plus nombreuse que dans les années précédentes.

Au bureau avaient pris place MM. Le Verrier, sénateur, président, et Milne Edwards, vice-président de la section des sciences; le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie; Hippeau, Blanchard et Chabouillet, secrétaires des diverses sections.

Parmi les représentants des Sociétés savantes et les membres du Comité, on remarquait MM. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; d'Avezac, membre de l'Institut; de La Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon; Théry, inspecteur général honoraire; Caresme, recteur de l'Académie de Besançon; Levasseur, du Sommerard, Marty-Laveaux, Servois, Hébert, Lory, le baron de

Guilhermy, Eichhoff, Le Jolis, Bataillard, Charma, Godard-Faultrier, de Baecker, Isidore Pierre, Mantellier, G. Rey, Bardy, de Rochambeau, de Formeville, Bellaguet, Servaux, Worms, de La Villegille, Caillemer, l'abbé Corblet, Jeannel, Dansin, Aurès, Revillout, l'abbé Dehaisnes, Combes. Rosenzweig, Beaune, de Mellet, Carro, Desplanque, Puiseux, Wilbert, Textor de Ravisi, d'Arbois de Jubainville, etc.

La séance a été ouverte par l'allocution suivante, adressée à l'assemblée par M. Amédée Thierry :

« Messieurs, soyez les bienvenus, vous disait, l'année dernière, « mon honorable et savant collègue, M. le marquis de La Grange, « au nom de l'archéologie; au nom de l'histoire et de la philologie, « je viens vous dire aujourd'hui : Soyez les bienvenus. Notre hui« tième session s'ouvre sous les auspices les plus favorables. Votre « affluence, qui n'a cessé de croître d'année en année, prouve que « l'institution du Comité des Sociétés savantes, avec les réunions « périodiques qui les concentrent ici, a jeté de puissantes racines « dans les départements, et les travaux qui nous sont envoyés de « toutes les parties de la France démontrent en même temps que, si « la racine est forte, l'arbre est fécond.

« Il ne m'appartient de parler ici que de la section dont j'ai l'hon« neur d'être le président. Cette année se signale par le nombre et « l'importance des mémoires destinés à nos lectures; leur nombre « n'est pas moindre de soixante-huit, et plusieurs présentent un in« térêt majeur par le choix de leur sujet. J'ajouterai, comme un in« dice heureux de l'émulation qui règne dans les Sociétés savantes, « que vingt-quatre lecteurs nouveaux se sont fait inscrire pour prendre « part à nos travaux. Espérons, Messieurs, que le progrès ne se ra« lentira pas et que l'union du Comité avec les Sociétés savantes, de« venant de plus en plus intime, réalisera, au profit de la France, « les vues salutaires attachées à notre institution.

« J'ajouterai quelques mots sur une innovation introduite cette « année par les deux sections d'histoire et d'archéologie. Plusieurs « d'entre vous, Messieurs, avaient émis le vœu que le sujet des mé« moires destinés aux lectures fût connu à l'avance, afin que chacun « pût préparer ses observations s'il y avait lieu et apporter dans nos « séances des éléments de discussion. L'observation était juste, et il

Digitized by Google

« y a été satisfait. La liste des mémoires qui nous ont été adressés, « avec le nom des auteurs, a été imprimée par nos soins et envoyée, « il y a douze ou quinze jours, à toutes les Sociétés savantes, par « l'intermédiaire de leurs présidents. Un nombre suffisant d'exem- « plaires a été, en outre, conservé au Ministère de l'instruction pu- « blique, dans le bureau des travaux historiques, pour être distribué « à ceux d'entre vous qui s'y présenteraient. Enfin nous avons donné « l'ordre qu'on affichât cette nomenclature à la porte de notre am- « phithéâtre. De cette façon, nous croyons avoir répondu à un vœu « généralement senti, et préparé, pour nos séances, des moyens « d'intéressante controverse. »

Ce discours a été accueilli avec des applaudissements unanimes.

M. Amédée Thierry a ensuite donné lecture des arrêtés du Ministre relatifs à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la composition des bureaux et à la distribution des récompenses.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux;

Vu les propositions du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du concours de l'année 1868 aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1869, à midi précis.

ART. 2.

Les mardi 30 et mercredi 31 mars, jeudi 1[er] et vendredi 2 avril,

Digitized by Google

des lectures seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 9 janvier 1869.

Signé V. Duruy.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 30 et 31 mars, 1er et 2 avril 1869, savoir :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Amédée Thierry.

Vice-Président :

M. Lascoux.

Assesseur :

M. le Président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Digitized by Google

Vice-Présidents :

M. Léon Renier.
M. le baron de Guilhermy.

Assesseur :

M. le Président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Blanchard.

MM. les Assesseurs seront désignés dans la réunion préparatoire de la section des sciences, qui aura lieu le mardi 30 mars, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 19 mars 1869.

Signé V. Duruy.

Les trois sections se sont ensuite rendues dans leurs salles respectives pour entendre la lecture des mémoires présentés par MM. les délégués.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions pour l'organisation de ses bureaux.

Digitized by Google

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Amédée Thierry, et la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de La Grange et par M. le baron de Guilhermy, ont tenu, pendant les journées des 30 et 31 mars, 1er et 2 avril, des séances de lecture dont nous donnerons plus loin le compte rendu détaillé.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RECOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 3 avril, à midi, a eu lieu à la Sorbonne la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1868.

Les nombreux délégués venus de la province avaient, dès onze heures, pris place dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A midi, Son Exc. le Ministre de l'instruction publique est arrivé accompagné de M. Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère, des chefs de division de l'administration centrale, du vice-recteur de l'Académie de Paris, des inspecteurs généraux et des membres du Comité des travaux historiques et des Société savantes.

Sur l'estrade, à droite et à gauche de M. Duruy, avaient pris place MM. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie du Comité; Amédée Thierry, président de la section d'histoire; Le Verrier, président de la section des sciences; Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique; Claude Bernard, Patin, Chevreul, Brongniart, Stan. Julien et Milne Edwards, de l'Institut; l'abbé Delaunay, curé de Saint-Étienne-du-Mont; Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie; Blanchard, secrétaire de la section des sciences; Hippeau, secrétaire de la section d'histoire; de La Villegille, secrétaire du Comité; Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres; Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes; Fr. Wey, inspecteur général des Archives.

L'assistance était encore plus nombreuse que de coutume. On remarquait dans l'hémicycle MM. Ad. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; Danton, directeur du personnel au Ministère; Pillet, directeur de l'enseignement primaire; Ath. Mourier et Jourdain, chefs de division; Albert Duruy, chef du cabinet du

Ministre; Alfred Maury, Anatole et Édouard de Barthélemy, Cocheris, P. Meyer, Petit, Marion, de Linas, J. Desnoyers, Dauvergne, de Mas-Latrie, Hébert, Levasseur, Huillard-Bréholles, Daubrée, Servois, Rathery, Marty-Laveaux et Tardif, membres du Comité; Rollier, Ravaisson, Villemereux et Baudouin, inspecteurs généraux, etc.

M. le Ministre de l'instruction publique s'est alors levé et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'an dernier, je vous entretenais des projets arrêtés par le Gouvernement pour développer les hautes études dans notre pays. C'étaient des promesses; aujourd'hui je vous apporte des faits.

Les crédits demandés aux Chambres pour l'enseignement supérieur ont été votés; nous pourrons donc appeler désormais ou maintenir dans nos facultés de province des hommes de mérite qui refusaient d'y entrer ou qui cherchaient à en sortir. Les hautes études y gagneront et nos académies départementales en seront plus fortes.

Un décret du 31 juillet 1868 a créé des *laboratoires d'enseignement*, où les élèves apprendront, par les exercices, ce que la parole du maître le plus habile ne saurait enseigner, et des *laboratoires de recherches*, où la nature sera forcée de livrer quelques-uns de ces secrets dont la révélation est à la fois une conquête pour l'esprit humain et un progrès pour la société.

Un autre décret du même jour a réuni ces fondations éparses en une seule institution : *l'École pratique des hautes études.*

Cette École n'a pas été enfermée dans l'enceinte d'un édifice construit à grands frais; elle est instituée auprès des établissements scientifiques qui relèvent du ministère de l'Instruction publique. Ses élèves peuvent suivre les leçons qui se font chaque jour à la Sorbonne, au Collége de France, au Muséum; mais ils reçoivent une direction particulière dans les laboratoires et les conférences, dont la réunion forme à vrai dire *l'École des hautes études.*

Digitized by Google

Les élèves des deux sections des sciences physiques et naturelles sont répartis entre vingt-sept laboratoires d'enseignement et de recherches. Sans doute le matériel fait encore défaut sur mille points et en mille choses, malgré l'assistance généreusement prêtée à l'Université par la Direction des bâtiments civils et par le Conseil municipal de Paris. C'est dans des arrière-cours humides et sombres, en des maisons réservées au marteau des démolisseurs, que les laboratoires se sont établis et que les élèves accourent. Mais on se contente de peu ; on profite de tout, sans souci de l'élégance ou même de la commodité. Dans cette colonie naissante, chacun ne songe qu'à l'intérêt commun, et tous ont une ardeur qu'aucune gêne ne rebute. On voit des hommes chargés d'ans et d'honneurs passer des journées entières dans ces ruches laborieuses, et des vétérans de la science réclamer le droit de servir encore pour elle.

Les élèves de la section de mathématiques trouvent dans l'École des hautes études la seule assistance dont ils aient besoin : une salle de travail, des livres, une direction et des conseils toujours prêts.

Ici même, à la Sorbonne, vous pourriez voir les salles réservées à la section d'histoire et de philologie, dans la bibliothèque de l'Université. Elles sont ouvertes toute la journée aux élèves, et le soir, dans des conférences familières, se donne un enseignement qui ne se trouve que là. La langue mère de toutes les langues européennes le sanscrit, la philologie grecque et latine, les origines de notre langage français, tel est l'objet du travail de nos jeunes philologues, pendant qu'à côté d'eux les historiens apprennent à déchiffrer les inscriptions romaines ou étudient lentement, méthodiquement, les sources de notre histoire nationale. C'est une école d'érudition qui se fonde, et de cette érudition toute française, comme vous l'aimez, Messieurs, et la pratiquez, patiente et scrupuleuse dans les recherches, précise dans les résultats, ne dédaignant jamais le soin de la forme, auquel nous attachons beaucoup d'importance, car la forme, dans les œuvres de l'esprit, c'est la manifestation de l'ordre et de l'éclat qui sont dans l'intelligence.

Digitized by Google

Vous me pardonnerez, Messieurs, de vous parler avec quelque détail de cette institution nouvelle. Aujourd'hui l'École a un commencement de budget, des maîtres illustres, de précieux instruments de travail, une activité féconde et la confiance du succès. La liberté la plus grande y est laissée aux maîtres. Là, point de programmes. Les directeurs de laboratoires et les directeurs d'études proposent au Ministre leurs auxiliaires; seuls ils ont été et ils demeurent seuls chargés de juger leur aptitude. L'État ne se réserve que le droit de les aider dans leur travail, et de mettre à leur disposition les fonds nécessaires pour la publication de recueils où seront consignés les résultats de tant de recherches; l'année ne s'écoulera pas sans que les diverses sections aient donné dans ces publications la preuve irrécusable de leur vitalité.

Enfin des missions qui ont pour objet, non pas des recherches spéciales, mais l'étude du mouvement de la science à l'étranger, de ses procédés, de ses méthodes et de ses résultats, ont été rattachées à l'École : un de ses représentants est déjà délégué dans une université d'Allemagne.

D'un autre côté, les élèves étrangers, qui se déshabituaient de nos enseignements, recommencent à les suivre.

Au milieu de nos étudiants, j'ai trouvé des hommes de presque toutes les nations : Anglais, Russes, Polonais, Allemands, Espagnols, Portugais et Turcs, un docteur d'Oxford, un élève de l'illustre Bunsen, un ingénieur russe chargé par son gouvernement d'une recherche scientifique, et qui n'a pas cru pouvoir mieux travailler à la solution d'un problème né dans les mines de l'Oural qu'en s'établissant pour six mois dans un de nos laboratoires de la Sorbonne.

« Je ne reconnais plus vos écoles, » me disait il y a quelques jours un savant étranger dont le nom est européen. Un autre ajoutait : « Que cette ardeur se soutienne deux ans, et la cause des grandes « études est gagnée. » En voyant les nouveaux moyens d'action mis à la disposition des maîtres, en songeant à ceux que leur réserve l'inévitable libéralité des grands Corps de l'État, un homme qui est

Digitized by Google

l'honneur de la science française s'écriait : « Ah ! je suis venu trente « années trop tôt. »

Tandis que les érudits s'étonnent de trouver des élèves pour les études les plus abstraites et qui étaient naguère les plus délaissées, il se fonde des enseignements nouveaux qui ont à la fois, comme il convient dans notre société moderne, le caractère de la science la plus haute et celui des applications les plus utiles.

Ainsi la ville de Paris donne libéralement un palais à la météorologie, qui avant un mois y étudiera, pour les savants, la physique du globe; pour les marins et les agriculteurs, l'approche des tempêtes et la route des orages.

Le Muséum veut aussi répondre à la nécessité qui s'impose aujourd'hui, même à la science, de se faire démocratique par les applications, tout en restant par les théories réservée à l'élite des intelligences. Ses professeurs continueront leurs recherches dans l'ordre le plus élevé des travaux qui ont fait à ce sanctuaire des sciences naturelles une si grande renommée; mais ils s'appliqueront avec un soin attentif à exposer et ils tâcheront de résoudre tous les problèmes de la vie dans les espèces végétales et animales utiles à l'homme, afin de trouver les conditions les plus favorables d'une production économique. Et par cette étude ils ne déserteront pas la science pure, qui, pour avancer, n'a pas toujours besoin d'expérimenter sur des espèces inconnues, témoin les beaux travaux de notre école physiologique.

Indépendamment des élèves libres, fils de grands propriétaires ou de riches fermiers, directeurs d'exploitations rurales ou voulant le devenir, la nouvelle École aura des élèves réguliers qui, durant deux années, recevront les savantes leçons des maîtres et prendront part, dans l'intérieur du Muséum, à des conférences spéciales et à des travaux de laboratoire. Au dehors, ils suivront certains cours publics de la Faculté des sciences et du Conservatoire des arts et métiers ou quelques démonstrations de l'École impériale d'Alfort que le ministère de l'agriculture voudra bien leur ouvrir.

Digitized by Google

Les divers établissements que renferme le parc de Vincennes, la ferme impériale, le champ d'expériences agronomiques entretenu depuis dix ans aux frais de l'Empereur pour un professeur du Muséum, l'école d'arboriculture fondée par la ville de Paris, leur permettront d'assister à beaucoup de travaux pratiques. Ils pourraient même en exécuter de leurs mains sur les 12 hectares qu'une sage prévoyance a réservés dans ce parc au Muséum, si ce terrain demeuré jusqu'à présent inutile était enfin mis en culture. Dans l'intervalle des leçons et des travaux, des excursions soigneusement préparées les conduiront sur les domaines les mieux tenus, pour en étudier l'ordonnance et l'économie.

Durant une troisième année passée dans une école d'application, ou sur une grande exploitation bien dirigée que le ministère de l'agriculture nous désignerait, ils fortifieront par l'étude des meilleurs procédés de l'*art* les connaissances les plus sûres de la *science*.

L'Université n'entend pas former des praticiens : c'est l'œuvre du ministère des travaux publics. Elle n'a que des écoles théoriques et d'enseignement général, mais elle est constituée pour les avoir excellentes. Or deux grandes lois lui imposent le devoir de donner l'enseignement de l'agronomie et de l'horticulture. Faute d'hommes préparés à ce professorat spécial, nous ne satisfaisons que très-imparfaitement à la loi, dont le pays, cependant, réclame l'exécution. Ces professeurs qui nous manquent, le Muséum peut nous les donner, et, si l'École nouvelle qui s'ouvrira le 15 avril réussit, nos quatre cents établissements scolaires (lycées, collèges, écoles normales) et nos quatre-vingt-neuf départements auront avant peu d'années les professeurs d'agriculture et les directeurs de stations agronomiques qui leur sont nécessaires. Ce n'est pas trop, pour ce grand intérêt, des efforts combinés de l'Université et du ministère spécial de l'agriculture, dont le précieux concours nous est assuré. Alors, grâce à nos maîtres qui pénètrent jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, l'esprit de routine sera combattu par l'esprit de progrès,

Digitized by Google

et les savants tournant avec ensemble et résolution vers l'industrie de la terre l'attention et les forces que depuis soixante années ils appliquent à l'industrie générale, on verra se répandre sur toute la surface du pays cette agriculture perfectionnée, qui n'est encore que le privilége de quelques hommes et de certains lieux. Le corps enseignant de France tient à honneur de répondre, pour la part qui lui revient, aux vœux du pays, soit en provoquant le progrès scientifique, soit en assurant la rapide diffusion des connaissances.

Voilà, Messieurs, ce qui se fait ou se prépare à Paris. Vos provinces ne restent pas étrangères à ce mouvement de renaissance que tant de symptômes révèlent et qui est dû tout entier au dévouement patriotique d'hommes illustres à qui, cependant, il était bien permis de compter sur leur renommée pour se dispenser de nouveaux labeurs.

A aen, la municipalité double les ressources et le matériel de la chaire de chimie agricole, qui a déjà rendu tant de services à une partie de la Normandie, et le Havre, à l'aide d'une souscription, crée un vaste aquarium qui sera un magnifique laboratoire d'histoire naturelle couvrant une superficie de 3,000 mètres; Nancy, qui tient à ne pas être une capitale seulement par ses souvenirs, fonde des cours nouveaux, une véritable école de philologie, un vaste enseignement professionnel et une station agronomique qui fera rayonner son action utile jusque sur les départements voisins; Lyon multiplie ses cours d'enseignement supérieur et organise un grand laboratoire de physiologie où déjà l'on a fait d'importantes découvertes; Marseille veut avoir pour les sciences son école pratique des hautes études; Montpellier entend bien consacrer par de nouveaux efforts son vieux renom de capitale scientifique du Midi, que Toulouse et Bordeaux s'apprêtent à lui disputer; et Clermont, se souvenant que les expériences de Pascal au Puy-de-Dôme ont été le point de départ de la physique moderne, songe à établir, au pied et au sommet de la montagne, un observa-

Digitized by Google

toire permanent pour l'étude et la comparaison des phénomènes météorologiques qui se passent dans la plaine et à 1,500 mètres d'altitude.

Le Gouvernement suit avec une sollicitude attentive ces efforts dus à la libre initiative des citoyens, des villes ou du corps enseignant; il ne négligera rien pour les seconder. Il a déjà étendu l'École pratique des hautes études à plusieurs villes de province en y créant des laboratoires analogues à ceux de Paris, et auxquels les mêmes droits sont attachés; il voudrait encore établir des rapports plus étroits entre les diverses facultés d'une même académie, donner au corps enseignant une autonomie plus grande et réunir au pied des chaires de lettres et de sciences un certain nombre d'étudiants boursiers de l'État, des villes ou des départements, auxquels viendront se joindre, pour former un auditoire assidu, tous ceux qui ont le goût des études sévères et désintéressées. De telles réformes, Messieurs, ne se font pas en un jour; mais j'ai le ferme espoir qu'elles s'accompliront, et qu'il nous sera donné de voir renaître quelques-unes de ces universités provinciales qui ont jeté tant d'éclat sur l'ancienne France.

Dans cette œuvre véritablement patriotique, un grand rôle, Messieurs, vous est réservé, et je sais la part qui vous revient dans l'heureux mouvement que je signalais tout à l'heure. Chaque année, l'importance de vos travaux est plus grande. Vous en êtes récompensés par l'intérêt croissant qui s'attache à vos savantes discussions, à vos curieuses lectures. Chaque session, vous gagnez quelques auxiliaires nouveaux qui s'enrôlent avec vous sous la bannière de la science, pour sauver de l'oubli ce que le temps, *tempus edax*, détruit incessamment des mœurs, des usages et des souvenirs de la vieille France; pour retrouver sous la poussière des siècles les titres perdus de notre ancienne société; pour ajouter quelque page inédite à notre histoire, un livre si beau, mais si difficile à faire qu'il est toujours à recommencer. On ne pourra l'écrire qu'après que vous aurez accompli, Messieurs, au sein de vos savantes compagnies,

Digitized by Google

l'immense travail d'investigation que vous poursuivez pour éclairer et fixer les histoires locales.

En vue de seconder cette œuvre nationale, le Gouvernement, par un décret du 30 mars, vient de fonder dans chacune de nos académies universitaires, qui presque toutes répondent à nos anciennes provinces, un prix annuel pour l'histoire, l'archéologie et les sciences.

Un jury, composé en majorité des membres des Sociétés savantes du ressort, décernera ce prix le jour de la rentrée solennelle des facultés, afin de montrer l'union qui existe, et que je voudrais plus étroite encore, entre tous les représentants des hautes études de la province.

En outre, le meilleur parmi les ouvrages couronnés dans les dix-huit académies sera, à votre plus prochaine session, l'objet d'une récompense plus éclatante.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, dans ces dispositions et dans les mesures prises depuis un an en faveur des hautes études, le vif intérêt de l'Empereur pour vos travaux. Le progrès mesuré, mais persévérant des libertés publiques, l'amélioration continue du sort des classes laborieuses, ne sont pas son exclusive préoccupation. Il sait que, dans une société où la politique tient une si grande place, les œuvres pures de l'intelligence, tout en délassant l'esprit, le retrempent et l'élèvent; que, dans une démocratie affairée, les lettres sévères ne sont pas seulement un ornement de luxe, mais un élément de force et de dignité. Aussi une de ses plus chères ambitions serait de léguer à son Fils et à l'histoire une gloire nouvelle conquise par la patrie dans ce magnifique domaine de l'art et de la science que les nations se disputent et où les vaincus même profitent de la victoire.

Après avoir prononcé ce discours, souvent interrompu par les applaudissements de l'assistance, M. le Ministre a donné la parole à M. Charles Robert, secrétaire général du Ministère de l'instruc-

Digitized by Google

tion publique, qui a donné lecture du décret et de l'arrêté suivants :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Voulant encourager dans les départements les hautes études d'histoire, d'archéologie et de science,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 francs, qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort.

Ne prennent point part à ce concours les personnes résidant dans le département de la Seine.

ART. 2.

Chaque année, un prix de 3,000 francs sera décerné par le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes à l'ouvrage jugé le meilleur parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques établis par l'article 1er.

ART. 3.

Les dépenses nécessaires audit concours seront imputées sur les fonds affectés au budget du Ministère de l'instruction publique pour le service des sciences et des lettres.

Digitized by Google

ART. 4.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 30 mars 1869.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

V. DURUY.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu le décret du 30 mars 1869, par lequel il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 francs, qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire; en 1870, sur une question d'archéologie; en 1871, sur une question de science, et successivement dans le même ordre les années suivantes.

ART. 2.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

ART. 3.

Sont admis à concourir tous les ouvrages et mémoires manus-

Digitized by Google

crits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique et que les ouvrages ou mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.

ART. 4.

Sont exclus du concours les ouvrages ou mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.

ART. 5.

Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du recteur, 1° de délégués des Sociétés savantes du ressort académique, dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre, en nombre inférieur à celui desdits délégués. Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

ART. 6.

La proclamation du prix aura lieu dans la séance solennelle de la rentrée des facultés. Elle sera précédée de la lecture du rapport fait au nom du jury.

ART. 7.

Le prix annuel de 3,000 francs, institué par l'article 2 du décret précité en faveur du meilleur des ouvrages couronnés dans les concours académiques, sera proclamé dans la réunion des Sociétés savantes qui a lieu chaque année à Paris sous la présidence du Ministre.

ART. 8.

Les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 1869.

Signé V. Duruy.

Digitized by Google

M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, a lu ensuite un rapport sur le concours de 1868.

M. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, a fait le rapport sur les travaux scientifiques.

Enfin M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, a lu le rapport sur les travaux archéologiques présentés au concours de 1868.

Les récompenses décernées ont été proclamées, dans l'ordre suivant, par MM. Hippeau, Blanchard et Chabouillet, secrétaires des sections du Comité.

SECTION D'HISTOIRE.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instructioı publique,

Vu l'arrêté du 28 février 1858;

Vu l'arrêté du 24 août 1866, fixant ainsi qu'il suit le sujet du concours de 1868 pour l'histoire :
« Le meilleur glossaire du patois ou langage rustique et populaire « d'une région ou d'une localité déterminée de la France. »

Sur la proposition de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le prix à décerner le 3 avril prochain, à la suite du concours de 1868 (section d'histoire et de philologie), est accordé à la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, pour le *Glossaire du patois poitevin*, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société.

ART. 2.

Une somme de 1,200 francs sera ordonnancée au nom de M. l'abbé Lalanne, et une somme de 300 francs mise à la disposition de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

Des médailles de bronze seront en outre remises à l'auteur du glossaire et au président de la Société.

Fait à Paris, le 28 février 1869.

Signé V. Duruy.

SECTION DES SCIENCES.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté en date du 22 février 1858;

Sur la proposition de la section des sciences du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit la liste des récompenses à décerner le 3 avril 1869 aux Sociétés savantes des départements et aux personnes dont les travaux scientifiques ont paru les plus intéressants :

1° Médailles d'or.

MM. Lory, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. (Travaux sur la géologie des Alpes et carte de la Maurienne.)

Le comte de Saporta, membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. (Recherches sur les végétaux fossiles.)

Lespès, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. (Études sur l'organisation de certains insectes.)

2° Médailles d'argent.

MM. Morin, professeur d'hydrographie à Arles. (Travaux de mathématiques.)

Séguin, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique du département de l'Isère. (Travaux de physique.)

ed by Google

MM. Violette, professeur à la Faculté des sciences de Lille, membre de la Société impériale des sciences, agriculture et arts de Lille. (Travaux de chimie.)

Reynès, préparateur à la Faculté des sciences de Marseille. (Travaux de géologie.)

Pomel, à Oran. (Travaux de géologie et de paléontologie en Algérie.)

Pillet (Louis), membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry. (Travaux de géologie en collaboration avec M. Lory.)

Timbal-Lagrave, professeur suppléant à l'école secondaire de médecine de Toulouse, membre de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. (Travaux de botanique.)

3° Une *médaille de bronze* est décernée à chacune des Sociétés savantes ci-dessus désignées, pour être déposée dans ses archives.

Fait à Paris, le 28 février 1869.

Signé V. Duruy.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1867, fixant ainsi qu'il suit le sujet de prix à décerner pour le concours de 1868 :

« Il sera décerné en 1869, pour le concours de 1868, un ou « plusieurs prix d'une valeur totale de 1,500 francs aux meilleurs « travaux d'archéologie publiés dans les mémoires des Sociétés sa- « vantes des départements ou envoyés par les correspondants du « Ministère.

« Seront également admis à ce concours les travaux manuscrits « envoyés par les Sociétés savantes. »

Digitized by Google

Sur la proposition de la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le prix à décerner le 3 avril prochain, à la suite du concours de 1868 (section d'archéologie), est accordé à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pour le Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure de M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie.

ART. 2.

Une somme de 1,200 francs sera ordonnancée au nom de M. l'abbé Cochet, et une somme de 300 francs sera mise à la disposition de l'Académie.

Des médailles de bronze seront en outre remises à l'auteur du répertoire et au président de l'Académie.

Fait à Paris, le 28 février 1869.

Signé V. Duruy.

M. le secrétaire général a proclamé ensuite les noms des personnes auxquelles Son Excellence, en récompense de leurs travaux, a décerné, par arrêté du 2 avril, les titres d'officier d'académie et d'officier de l'instruction publique.

Officiers d'académie.

MM. Lefebvre, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Cambrai (Nord).
Combet, correspondant, à Uzerche (Corrèze).
Deschamps de Pas, correspondant, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Rouard, correspondant, à Aix (Bouches-du-Rhône).
De Castelnau-d'Essenault, correspondant, à Paillet (Gironde).
Rostan, correspondant, à Saint-Maximin (Var).
Tournal, correspondant, à Narbonne (Aude).

Digitized by Google

MM. Hucher, correspondant, au Mans (Sarthe).
Millet, correspondant, à Angers (Maine-et-Loire).
Le capitaine Dewulf, correspondant, en Algérie.
Audiat, membre de la Société des antiquaires de Normandie, bibliothécaire de la ville de Saintes (Charente-Inférieure).
Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Prou, président de la Société archéologique de Sens.
Guéranger, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
L'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Officiers de l'instruction publique.

MM. Nozot, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Sedan (Ardennes); officier d'académie du 16 juin 1856.
Le commandant Payen, correspondant du Ministère, en Algérie; officier de la Légion d'honneur.
L'abbé Vallet, membre de l'Académie impériale de Savoie, à Chambéry; officier d'académie du 20 décembre 1861.

M. le Ministre a terminé la séance en lisant le décret de S. M. l'Empereur, en date du 3 avril, qui nomme chevaliers de l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

MM. Joseph Garnier, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Rédet, correspondant du Ministère, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Deloye, correspondant du Ministère, bibliothécaire de la ville d'Avignon.
Cotteau, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Combes, correspondant du Ministère, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Digitized by Google

Le soir, un grand dîner réunissait au Ministère les présidents et secrétaires du Comité, les lauréats des concours, ainsi qu'un grand nombre de délégués des Sociétés savantes. M. le Ministre a porté un toast à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince Impérial. M. Amédée Thierry, sénateur, a répondu au nom des Sociétés savantes et du Comité.

Le lendemain, 4 avril, le Ministre de l'instruction publique a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté les lauréats du concours et les membres des Sociétés savantes qui avaient reçu la décoration de la Légion d'honneur.

L'Empereur a bien voulu s'entretenir avec chacun d'eux de leurs études particulières et témoigner sa satisfaction de la variété et de l'importance des travaux accomplis au sein des Sociétés savantes des départements. MM. les présidents du Comité des travaux historiques assistaient à cette réception.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1868.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Le concours de 1867, dont j'avais ici même à rendre compte l'année dernière, à pareille époque, avait pour objet l'*étude d'un de nos anciens dialectes;* celui de 1868, dont je dois vous faire connaître aujourd'hui le résultat, a pour sujet la composition d'un *Glossaire d'un des patois de la France.* Ce dernier travail se rattache au premier par un lien étroit, mais il en diffère par sa nature et par les procédés d'investigation qu'il exige. Les deux études se complètent l'une par l'autre, mais ne font nullement un double emploi. Pour la première, en effet, les concurrents avaient à rechercher dans des documents écrits les éléments d'un des nombreux dialectes qui, existant en France avant le xiv^{e} siècle, se sont fondus peu à peu dans la langue générale, dont la formation est l'un des résultats les plus caractéristiques de la constitution de l'unité française. Pour la seconde, au contraire, il s'agit d'idiomes se parlant encore dans nos provinces, à côté de la langue classique en usage parmi les classes lettrées. Il faut les étudier, non dans les manuscrits ou dans les livres, mais dans la bouche des habitants de nos campagnes qui ont gardé le vivant souvenir du langage, de la prononciation et du génie de leurs pères.

La philologie devant pendant longtemps encore se condamner à recueillir les faits de toute nature qui devront servir de base à ses théories (on sait combien la méthode inverse a été funeste à la science), il est indispensable qu'à côté des glossaires ou des textes appartenant au langage des temps passés elle trouve à sa disposition tous les éléments qui lui permettent d'en apprécier l'état actuel avec toutes les modifications que le temps a pu y introduire. Les travaux sur les dialectes d'autrefois et les patois d'aujourd'hui offrent donc à la science des matériaux précieux pour l'histoire de notre langue et la connaissance de ses origines et de ses développements successifs : on sait quel parti en a tiré M. Littré pour la compo-

Digitized by Google

sition de son grand dictionnaire de la langue française, exemple merveilleux de ce que peut accomplir un seul homme, lorsqu'il consacre à son œuvre toute une vie de travail, de dévouement et d'abnégation.

L'étude de nos patois peut servir sans doute à déterminer le sens de certaines expressions que l'on rencontre dans les écrits des siècles précédents et à faire reconnaître la patrie des manuscrits dont on a besoin de constater l'origine; mais il est des services d'un autre genre et d'une bien plus haute portée que peut rendre la publication de glossaires composés avec soin et reproduisant avec exactitude et fidélité les locutions dans lesquelles les habitants de nos campagnes ont laissé l'empreinte de leurs sentiments et de leurs idées. L'histoire des mœurs et des usages peut y gagner autant que la philologie.

C'est ce qui a été généralement compris par les savants qui se sont depuis plusieurs années livrés aux recherches de ce genre, sous l'inspiration et sous les auspices des sociétés départementales dont cette enceinte réunit tous les ans les représentants les plus distingués. Après les dictionnaires ou glossaires des patois normands par MM. Édélestand du Méril, Louis Dubois, Julien Travers et Decorde, celui du centre de la France par M. le comte Jaubert, du patois picard par M. l'abbé Jules Corblet, de Fourgs par M. Tissot, du haut Maine par M. de Montesson, du Forez par M. Gras, et bien d'autres encore dont je n'ai pas à faire ici une énumération complète, les différents glossaires composés en vue du présent concours apporteront à la science un précieux contingent.

Le Comité a eu à se prononcer sur quatre ouvrages, qui, envoyés en temps utile, ont été soumis à son examen. Deux autres glossaires, celui du canton d'Escurolles (Bourbonnais) par M. Tixier, celui du patois bourguignon par M. Mignard, secrétaire honoraire de l'Académie de Dijon, sont arrivés longtemps après le délai fixé pour l'envoi des ouvrages destinés au concours. La section, tout en adressant ses félicitations aux auteurs de travaux considérables dont l'entreprise est déjà par elle-même si méritoire, ne peut qu'y ajouter l'expression de ses regrets, puisqu'ils ne se sont présentés au combat que lorsque la lice était fermée.

Pour vous faire apprécier, Messieurs, les motifs qui ont déterminé la commission, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, dans le jugement porté sur les ouvrages qu'elle a eu à examiner, il me paraît

Digitized by Google

essentiel de vous rappeler les termes dans lesquels était rédigé le programme du concours.

Il s'agissait de recueillir avec soin et de noter de la manière la plus simple possible tous les mots appartenant au patois d'une région quelconque de la France (le choix en était laissé aux concurrents), et d'en dresser la nomenclature, en écartant les mots français qui depuis longtemps s'y sont introduits, sans se préoccuper de recherches étymologiques, toujours assez difficiles, et n'étant d'ailleurs nullement nécessaires pour le but que l'on se proposait d'atteindre.

C'est dans le même esprit, je suis heureux de le dire, qu'une Société savante des départements, l'Académie de Bordeaux, a tracé le plan d'un glossaire qu'elle proposait en 1866 pour sujet de concours : «Donner de la langue gasconne parlée dans le département «de la Gironde un lexique qui, à une nomenclature exacte et suffi«samment complète des mots d'une localité déterminée, joigne la «définition, l'explication précise de ces mots, soit dans leurs accep«tions de l'usage ordinaire, soit dans les idiotismes, adages, pro«verbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent «se trouver employés.»

Un glossaire exécuté dans ces conditions ne laisserait rien à désirer. Mais, quoique renfermé dans des limites que les concurrents sont d'ordinaire assez disposés à franchir, un pareil travail n'est nullement facile. Il ne peut être entrepris avec succès que par un observateur ayant longtemps vécu au sein des populations dont il se propose de recueillir et de noter les expressions, ayant lui-même parlé le patois sur lequel il travaille, et connaissant par l'usage qu'il en a pu faire le sens et l'acception juste des vocables qu'il transcrit. C'est seulement ainsi qu'il se trouve en mesure d'interroger l'habitant de la campagne et surtout de le faire parler, ce qui n'est pas toujours aisé. Défiant et soupçonneux de sa nature, le paysan, dans certaines provinces, dans toutes peut-être, ne s'abandonne qu'à bon escient aux *messieurs* qui lui adressent des questions, dans lesquelles il est assez disposé à ne voir qu'une curiosité indiscrète, si ce n'est un piége.

Quiconque a vécu au milieu des populations rurales, de celles surtout que leur isolement défend contre l'envahissement du langage des villes, sait combien celui dont elles se servent est pittoresque, coloré, énergique et audacieusement figuré quelquefois. Le génie instinctif qui crée les langues n'est pas chez elles entièrement éteint,

Digitized by Google

et à toutes les expressions que la tradition orale conserve et transmet viennent s'ajouter des mots nouveaux dont s'enrichit leur répertoire. On conçoit combien de pareilles études sont attrayantes, et elles appartiennent de droit aux membres des Sociétés des départements, placés dans les conditions les plus favorables pour les mener à bonne fin.

Parmi les mémoires qui lui ont été adressés, la commission a rencontré d'abord une œuvre ayant une valeur incontestable, fruit d'un travail réel et portant les marques d'un véritable savoir. Malheureusement ce n'était pas un glossaire. Il a pour titre : *Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française*. Son auteur, M. Ferdinand Talbert, professeur au Prytanée impérial militaire de la Flèche, a fait une étude particulière des anciens poëtes et des anciens grammairiens français ; il a mis heureusement à profit l'utile ouvrage de l'Anglais Palsgrave, publié par Génin dans la Collection des documents inédits. Il semble parfaitement au courant de ce parler blaisois qui a été le langage de son enfance et dont la tradition lui a été transmise par ses compatriotes de la petite ville de Mer, objet de ses affectueux souvenirs. Il est impossible de ne pas être frappé du nombre et de la valeur des observations sur lesquelles se fonde la thèse dont il a entrepris la démonstration. Il établit assez solidement la concordance qu'il signale entre les formes de l'ancien français et celles du pays de Blois. Quelques problèmes intéressants de prononciation reçoivent, des discussions auxquelles il se livre avec une sagacité remarquable, des solutions fortement motivées. Un des chapitres les plus étendus de son mémoire ajoute, par exemple, des faits nombreux à ceux qui démontrent que certains vers de nos poëtes français n'ont pu être considérés comme rimant seulement pour les yeux, ce qui revient à dire qu'ils ne riment pas du tout, que par des personnes étrangères à la connaissance de toutes les vicissitudes de la prononciation.

Le plan suivi par M. Talbert est d'ailleurs fort simple. Il fait connaître d'abord le son des voyelles, des diphthongues et des consonnes ; il traite ensuite de chacune des parties du discours, en s'étendant particulièrement sur les verbes. Son dernier chapitre est consacré aux gallicismes et aux locutions que le dialecte blaisois a conservés du langage de François Ier et de Henri II. L'auteur considère son livre comme devant être à la fois un dictionnaire et une grammaire du dialecte parlé à Blois et dans ses environs, mais spécialement dans

Digitized by Google

le canton de Mer. Grammaire, oui sans doute, pensons-nous, mais dictionnaire, non. Ce qu'un dictionnaire doit faire connaître, ce sont les mots; ce qu'il doit expliquer, c'est le sens et la signification des formes de la pensée populaire qui, modifiant celles qui ont eu cours, leur donne, selon les vues de l'esprit ou sous l'impulsion du sentiment, des acceptions particulières, souvent étranges, dont il n'est pas toujours aisé de constater l'origine. C'était enfin un recueil de locutions que demandait le programme, et non une exposition de règles grammaticales. La commission s'est donc vue avec regret forcée de ne pas admettre un travail dont la publication serait fort désirable à concourir avec des œuvres qui remplissaient véritablement les conditions imposées.

Tels sont d'abord le *Glossaire du patois de Charpey, canton du département de la Drôme*, par M. Bellon, et le *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, par M. Louis Vermesse. Ces deux ouvrages se distinguent par des mérites divers, mais présentent néanmoins des défectuosités qui n'ont pas permis à la commission de leur assigner le premier rang.

M. Bellon a fait une œuvre utile en recueillant avec soin les mots d'une contrée dont la langue est assez imparfaitement connue. Il a fait précéder son glossaire de quelques considérations sur la prononciation et sur le système qu'il a suivi pour la traduction et la définition des mots. Mais il s'est cru obligé de se régler pour l'orthographe de son patois de Charpey sur des raisons étymologiques; ce qui l'a conduit à emprunter à l'ouvrage de M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*) une foule d'étymologies latines, celtiques et germaniques. Elles n'ajoutent aucune valeur à l'œuvre qui lui appartient en propre, et elles l'ont exposé à prendre la responsabilité des erreurs que l'on relève dans les trois volumes, remarquables à d'autres égards, sur lesquels il s'est appuyé. Il eût été préférable qu'il reproduisît, en plus grand nombre qu'il ne l'a fait, les dictons, les adages et les chants, qui expliquent mieux que toute la science étymologique la signification précise des mots très-nombreux qu'il a fait entrer dans son estimable glossaire.

Le *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, supérieur au précédent en quelques points, a donné lieu à des observations analogues. Son auteur, M. Louis Vermesse, mort en 1865, à l'âge de vingt-huit ans, s'était déjà fait connaître par la publication d'un *Vocabulaire du patois lillois*. Cet ouvrage prouvait qu'il avait de

Digitized by Google

bonne heure porté ses études sur le langage populaire et les mœurs de son pays natal. Il n'a pas pu mettre la dernière main au travail plus étendu qui n'a été publié qu'après sa mort. Ses amis, rendant à sa mémoire un pieux hommage, ont désiré qu'il figurât au concours institué par le Comité des Sociétés savantes. Il a donc été de la part des membres de la commission l'objet d'une attention sympathique. Rédigé et même imprimé avant la publication du programme, le livre de M. Vermesse n'a pu répondre complétement à ses exigences. L'auteur en aurait probablement retranché tous les mots français enregistrés par lui comme appartenant au patois du Nord; il aurait emprunté de préférence au langage journalier les locutions tirées de la littérature lilloise; il aurait enfin, peut-être, suivi le sage conseil donné aux concurrents de ne pas perdre leur temps dans la recherche des origines. Il faut bien reconnaître qu'il est nécessaire de prendre sur soi un grand empire pour résister à la tentation et se priver du bonheur qu'éprouve l'érudit, lorsqu'il peut rattacher, au moyen de transformations ingénieuses, quelque mot français à ce grand inconnu qu'on appelle le celtique, ou à ce vénérable ancêtre des langues indo-européennes, le sanscrit. Il est bien peu de savants, j'en sais quelque chose pour ma part, qui n'ait cédé plus d'une fois à cet irrésistible attrait qui a fait ranger la passion des recherches étymologiques parmi les causes déjà si nombreuses d'aliénation mentale.

C'est surtout lorsqu'il s'agit tout simplement d'établir la nomenclature d'un patois, que l'on peut s'épargner ce dangereux labeur, et l'ouvrage de M. Louis Vermesse, dont le principal mérite est de compléter sur beaucoup de points les glossaires de ses prédécesseurs MM. Hécart, Sicard et Grandgagnage, ne perdrait rien à être débarrassé de conjectures plus ou moins plausibles sur l'origine des mots.

Le but que s'était proposé la section d'histoire et de philologie en mettant au concours la composition d'un glossaire patois a été parfaitement atteint par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), auteur d'un *Glossaire du patois poitevin*, jugé par la commission comme l'œuvre qui peut le mieux soutenir la comparaison avec celle que l'on considère comme la plus complète en ce genre, le *Glossaire du patois du centre de la France*, par M. le comt Jaubert. M. l'abbé Lalanne possède d'une manière supérieure les qualités et l'esprit de critique nécessaires à un pareil travail. Il n'est pas jusqu'aux fonctions respectables dont il est revêtu qui ne lui aient servi pour se

Digitized by Google

rendre familier le langage dont il avait à rassembler les éléments. Elles lui ont permis de se mettre en rapports plus intimes avec ce brave paysan du haut et du bas Poitou que Belleforest représente comme « fin, rusé, et assez disposé à tromper son homme en faisant « le niais et en jargonnant son patois. »

L'auteur de ce glossaire poitevin a dû consacrer à son œuvre un grand nombre d'années. Dans le louable désir d'être aussi exact et aussi complet que possible, il n'a pas manqué de recueillir sur place ou de demander aux communications obligeantes de ses collègues des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne les locutions propres à chacune des localités dont il avait à s'occuper; il a eu soin d'en indiquer la provenance. Par suite de ces communications officieuses, dont les vrais savants ne sont jamais avares, il a pu profiter des indications que lui ont fournies des érudits tels que MM. Cardin et Rédet, de la Société des antiquaires de l'Ouest. Il a tenu compte des publications imprimées ou manuscrites de MM. l'abbé Rousseau, Beauchet-Filleau, Mauduyt père, et surtout de M^lle^ Clémentine Poey-Davant, dont il serait aussi injuste que peu galant de ne pas mentionner le nom parmi ceux des personnes qui ont fait comme elle une étude approfondie du patois poitevin.

M. l'abbé Lalanne avait enfin à faire usage, dans une mesure convenable, des compositions en vers et en prose dont, à partir du XVI^e^ siècle, la littérature poitevine n'a cessé de s'enrichir, noëls, chansons, dialogues, récits satiriques, source abondante d'expressions locales et de détails de mœurs. Il ne pouvait oublier non plus de constater les emprunts faits au patois du Poitou par le grand railleur dont un de nos collègues, M. Marty-Laveaux, publie en ce moment une édition nouvelle. Mais, malgré l'importance de ces emprunts divers, la plus grande partie des mots et des locutions qui ont trouvé leur place dans le glossaire sont le fruit de ses recherches personnelles et de ses entretiens avec les habitants.

L'idiome étudié par M. l'abbé Lalanne est d'autant plus intéressant que la position géographique du Poitou entre les provinces de la langue d'oc et celles de la langue d'oil a eu pour résultat de donner au langage populaire plusieurs formes indiquant sa double origine, et dont le mélange a été pour l'auteur l'occasion de rapprochements intéressants. L'introduction du glossaire en fournit plusieurs exemples. Mais, malgré les rapports qui existent entre le patois poitevin et les patois méridionaux, il en offre un bien plus grand

nombre avec ceux de l'ouest et du nord de la France. Il aurait été difficile d'établir la phonétique des mots à formes diverses et des articulations étranges que présentent les différentes parties du territoire poitevin, ici brèves et saccadées, là lourdes, nazillardes ou désagréablement chantantes. Aussi l'auteur n'y a-t-il pas songé : il a dû se borner à quelques remarques rapides sur quelques-unes des particularités de la prononciation. A ce sujet, la critique lui reprochera d'en avoir établi les règles en considérant les sons des patois comme des modifications et des altérations de ceux du français, au lieu de remonter à l'origine commune des uns et des autres, c'est-à-dire au latin. Cette observation s'applique particulièrement aux changements qu'ont subis les noms de localités, dont quelques-uns ont attiré l'attention de l'auteur. « L'instinct qui a déterminé la déformation du latin dans les bouches gallo-romaines, a dit excellemment M. Jules Quicherat, a été le même pour les noms de lieux que pour les mots de la langue usuelle. Dans les deux cas s'est accompli le travail d'une prononciation qui eut pour principe d'éteindre la sonorité du plus grand nombre de syllabes et de raccourcir les mots en portant tout l'effort de la voix sur la syllabe accentuée. » En étudiant conformément à ces principes la dérivation des mots, on échapperait aux erreurs qu'entraîne nécessairement l'emploi d'une méthode défectueuse. Si l'on doit féliciter M. l'abbé Lalanne d'avoir noté avec soin les formes diverses données aux mêmes mots selon les lieux où ils sont en usage, on peut lui reprocher de n'avoir pas indiqué par des renvois les rapports de signification qu'ils ont les uns avec les autres. Enfin (car il faut bien que l'auteur le plus sage et le plus savant paye son tribut à la faiblesse humaine) on ne manquera pas de l'engager à supprimer le petit nombre d'étymologies dont il a cru devoir orner son glossaire, et qui, sans rien ajouter d'indispensable à son excellent travail, n'ont d'autre résultat, il le sait, que d'éveiller les scrupules de cet argus aux cent yeux que l'on appelle la critique. Je n'ai pas ici à remplir dans toute sa rigueur un rôle pour lequel je me reconnais d'ailleurs peu d'aptitude; j'aime mieux louer sans restriction toute la partie de l'ouvrage de M. l'abbé Lalanne qui lui a mérité l'approbation de la commission d'examen. Son livre fournit en abondance des informations pleines d'intérêt, et on peut le présenter comme un modèle à tous les savants qui voudront se vouer à ce genre de recherches.

Ce n'est pas seulement le langage du peuple poitevin que repro-

Digitized by Google

duit cet utile travail, c'est son esprit, son âme et toute son histoire morale qu'il fait revivre. M. l'abbé Corblet a pris soin de relever, dans son glossaire, la longue nomenclature des expressions qui attestent l'humeur batailleuse de la nation picarde. Le patois normand abonde en termes qui rappellent l'esprit processif par lequel se distingue un pays où depuis longtemps on se croit obligé de se mettre en garde contre les empiétements du voisin. Le patois du Poitou n'est pas moins riche en expressions indiquant le caractère de ses habitants. Les noëls, les proverbes et les chansons composés en patois poitevin offrent bien l'image de cet esprit narquois, railleur et malin, ayant, il faut l'avouer, un penchant assez vif pour la satire.

Quant aux mœurs et aux usages dont la tradition, remontant aux plus anciens âges, se conserve dans le pays, c'est dans le patois que l'on peut en retrouver la trace. Il n'est pas un paysan du Poitou qui ne connaisse la *cosse de Nau* ou le *tréfougeau*, noms sous lesquels se désigne, selon les lieux, l'énorme bûche qui doit brûler pendant les fêtes de Noël. Il faut conserver un tison de cette bûche jusqu'à la Noël suivante. C'est, avec un morceau du pain bénit de la fête, un préservatif assuré contre les sorciers et le feu du ciel. Les *sorciers*, les *toucheux*, les *charmeux*, les *guérisseux*, avec les noms des cures merveilleuses que leur attribue la crédulité populaire, occupent une grande place dans le parler des gens de campagne. Si l'on était curieux de savoir sous quelles formes se produit l'ensorcellement, on trouverait dans le glossaire de M. l'abbé Lalanne les indications nécessaires. On y noterait avec lui l'*achamaraudement*, le *carminement*, l'*encarminement*, l'*emboucaudement*, l'*embousinement*, l'*ensabbattement*, mots terribles attestant la puissance du génie du mal contre lequel on doit se défendre. « Tout le monde, dit M. l'abbé Lalanne, connaît la *crêpe poitevine*, la manière de la préparer, de la faire cuire et de la sauter dans la poêle à frire. Mais plusieurs ignorent probablement pourquoi nos campagnards se font un devoir scrupuleux de *sauter la crêpe* à trois époques de l'année, savoir : le premier jour de l'an, le jour de la fête de la Chandeleur, et le jour du mardi gras. Le premier jour de l'an, c'est pour avoir de l'argent toute l'année ; à la Chandeleur, afin que la pâte lève parfaitement dans la maie et au four ; et à l'époque du carnaval, pour préserver les blés de la *nuble* pendant la floraison. » Pourquoi donne-t-on à Poitiers le nom de *Cassemuseau*, et à Châtellerault le nom de *Cassemuse*, à une sorte de pâtisserie très-renommée et très-anciennement recherchée ? C'est

Digitized by Google

que, d'après les anciens comptes des confréries, on les jetait à la tête des pauvres gens quand on voulait les en gratifier. Si l'on ne savait combien les jeunes filles du Poitou aiment à se faire *braves* pour se rendre aux foires et aux assemblées, on l'apprendrait en parcourant l'interminable liste des vêtements et des coiffures en usage aujourd'hui comme elles l'étaient au temps jadis; ce qui prouve qu'il faudrait remonter bien haut pour trouver l'origine de l'amour de la toilette, c'est-à-dire du désir de plaire, dont le besoin ne se fait pas moins sentir au village qu'à la ville.

C'est ainsi, pour me borner à ce petit nombre d'exemples, que les glossaires ne sont pas seulement des répertoires de mots, mais qu'ils conservent le souvenir des coutumes, des usages, des mœurs et des croyances qu'il importe au philosophe et à l'historien de connaître.

L'auteur du glossaire du patois poitevin attache plus de prix à ce genre de renseignements qu'à ceux qui s'appliquent au langage. Il ne s'en exagère pas la valeur au point de vue philologique, et il verrait disparaître sans regret tous ces dialectes, « toute cette barbarie, « dit-il, qui semble s'obstiner à divorcer si tristement avec notre « idiome national. »

Nous sommes bien loin ici de l'enthousiasme avec lequel les érudits ont vanté les patois dont M. l'abbé Lalanne semble faire si bon marché. « Les patois! si riches en onomatopées, en métaphores « ingénieuses, en acceptions singulières, en locutions hardiment « figurées, et dont l'étude est si importante, dit Charles Nodier, que « tout homme qui n'a pas exploré les patois de sa langue ne la con« naît qu'à demi. » Ce nom de patois même, dont La Fontaine s'est servi pour caractériser le langage de l'âne du meunier dans ce vers si plaisant :

> L'âne, qui goûtoit fort l'autre façon d'aller,
> Se plaint en son patois. . . . .

devrait être remplacé par le nom d'idiome, beaucoup plus respectueux, si l'on en croit le comte Jaubert, qui, avec autant de verve que d'esprit, se plaît à faire ressortir la richesse et l'originalité du langage populaire.

Ces patois finiront cependant par disparaître, en dépit des réclamations et malgré les regrets des philologues et des littérateurs qui en admirent les beautés; ils disparaîtront pour faire place, partout où

Digitized by

ils subsistent encore, à la belle langue qu'ont donnée à la France Descartes, Pascal, La Fontaine, Molière, Racine, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Chateaubriand, Lamartine. Il faut bien en prendre son parti. Ils ont maintenant contre eux un conspirateur en permanence, travaillant à établir peu à peu dans la langue cette unité qui, à un autre point de vue, fait la gloire et la puissance de la nation; immense service rendu à la civilisation et au progrès social! Car les lumières que répand l'instruction n'auront pas seulement pour résultat la substitution d'un langage plus parfait à des façons de parler moins correctes et moins pures : elles chasseront devant elles cette foule d'erreurs, de préjugés, d'usages bizarres, de superstitions grossières, dont l'existence est attestée par les mots que recueillent les glossaires de nos patois du nord et du midi. Les termes qui auront servi à les exprimer ne périront pas, du moins, si les Sociétés savantes des départements continuent à encourager les utiles et consciencieux travaux dont le Comité impérial est heureux aujourd'hui de récompenser un des meilleurs spécimens, en déclarant le glossaire de M. l'abbé Lalanne tout à fait digne du prix accordé par M. le Ministre de l'instruction publique.

———

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1868.

Discours de M. Émile Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section des sciences du Comité des travaux historiques.

Messieurs,

Suivant notre règle, je viens au nom du Comité des sciences vous présenter un aperçu des travaux distingués parmi ceux qui ont été récemment publiés par les membres des Sociétés départementales. Comme toujours, des études appartenant aux diverses branches des sciences auront part à nos éloges et aux récompenses que M. le Ministre doit décerner dans cette solennité. Nos usages sont connus; personne n'a obéi à un programme; chaque auteur, en se livrant à des recherches, a agi d'après son inspiration, son goût, ses tendances, ou s'est trouvé séduit et entraîné par le sujet qu'une position personnelle lui permettait d'étudier dans des circonstances propices. Avec cette liberté, aucune contrainte ne pèse sur l'esprit, et l'esprit demeure en possession de ses propres vues et de son originalité. Un travail renferme-t-il des observations neuves, offre-t-il une matière plus parfaitement étudiée qu'elle ne l'avait été encore, nos vœux sont comblés. On accorde aisément une vive sympathie à celui qui dans son labeur n'a eu d'autre préoccupation que de faire une découverte ou d'établir une vérité; aussi ce n'est pas sans bonheur que nous avons vu des auteurs de travaux considérables éprouver autant de surprise que de satisfaction en apprenant que le Comité avait porté sur leur œuvre un jugement favorable.

Il est à Arles, en Provence, un jeune savant dont les travaux ont été très-vite remarqués; ce sont des travaux de mathématiques. Personne n'en attend ici une analyse, et le sentiment général vient si heureusement au secours de mon insuffisance, que je me bornerai à exprimer l'objet des études de l'auteur et à rapporter l'opinion des juges vraiment autorisés. M. Morin, s'occupant de *certaines expressions différentielles*, a trouvé une méthode pour traiter un problème difficile. Entre tous les résultats auxquels il est parvenu, on a surtout apprécié une démonstration qui concerne la distribution de la

Digitized by Google

chaleur dans les corps. En résumé, le travail fournit la solution d'une question neuve et intéressante. D'autres études du même auteur témoignent encore d'un véritable talent[1].

On sait combien la physique est cultivée avec succès dans plusieurs de nos grandes villes. Aujourd'hui, j'ai à signaler en particulier d'ingénieuses expériences d'un membre bien connu de la Société de statistique de l'Isère, M. Séguin. Ce sont des études de beaucoup d'intérêt sur les images qui se produisent et persistent dans l'œil lorsqu'on a regardé des objets plus ou moins éclairés, et une suite de recherches sur l'électricité. M. Séguin a démontré l'analogie de l'étincelle d'induction avec toute autre décharge électrique, après avoir examiné les circonstances qui en modifient l'aspect. Observant l'action de l'étincelle sur des gaz composés, il s'est fort habilement attaché aux faits propres à servir de guide dans l'interprétation de certains résultats d'expériences. D'autre part, il a reconnu les raies brillantes des spectres de plusieurs corps non métalliques, comme le soufre, le phosphore, le fluor. En dernier lieu, il a imaginé un procédé consistant dans l'emploi d'un miroir tournant pour l'étude de l'étincelle de la décharge électrique; procédé dont il a su tirer un excellent parti.

Un chimiste, membre de la Société impériale de Lille, M. Violette, a fourni dans plusieurs travaux des preuves de grandes qualités comme expérimentateur. Il est de connaissance vulgaire qu'un sel dissous, plus soluble à une température élevée qu'à basse température, cristallise en partie par le refroidissement; l'eau abandonne ce qu'elle n'aurait pas dissous sans avoir été chauffée. Mais il est des circonstances où l'eau retient tout ce qu'elle a pris; elle demeure alors *sursaturée*. Ce phénomène a été autrefois l'objet d'expériences de la part de Gay-Lussac, et ensuite d'autres chimistes. La question reprise par M. Violette a fait un chemin considérable. Il a été établi que la sursaturation possède des caractères aussi fixes que la saturation elle-même[2].

MM. Violette, Séguin et Morin recevront une médaille d'argent.

[1] *Théorèmes relatifs à la théorie des surfaces. — Sur la distribution des flux de chaleur et des conductibilités dans les milieux homogènes cristallisés.*

[2] M. Violette a constaté qu'une dissolution sursaturée de sulfate de soude, entre les températures de — 8° et de + 34 ne peut être détruite par aucun agent. A — 8° et à plus forte raison au-dessous, elle se solidifie avec ou sans le contact de l'air, et les cristaux formés ne peuvent se redissoudre même quand la température remonte à 12

Dans nos départements, parmi ceux que leurs goûts portent vers les recherches scientifiques, nous en voyons beaucoup qui s'adonnent aux études de géologie. Rien ne s'explique plus naturellement. La résidence dans une région procure l'inappréciable avantage de pouvoir étudier cette même région d'une manière suivie; elle permet de profiter de toutes les circonstances favorables à l'observation. L'investigateur est sur son terrain, et bientôt il s'aperçoit qu'il serait difficile de le lui disputer. En un mot, sur un petit coin de terre et dans un ordre d'idées spécial, il peut sentir qu'il est le premier, et cette pensée toujours agréable est souvent féconde. Aussi, dans chacune de nos réunions annuelles, nous avons eu à citer des travaux de géologie fort recommandables. Cette fois nous sommes encore plus heureux qu'à l'ordinaire.

J'ai à parler d'une œuvre qui acquiert le plus haut intérêt par la perfection de l'étude, par l'appréciation savante des faits observés, comme par la nature du pays qui a été étudié. C'est la carte géologique de la Savoie due à M. Lory de Grenoble, qui a été assisté dans ses recherches par M. l'abbé Vallet et M. Louis Pillet de Chambéry. Ici, tout concourt à donner un extrême intérêt à l'œuvre accomplie. La contrée explorée est des plus remarquables sous tous les rapports; c'est une partie des Alpes avec ses aspects grandioses, avec ses formes orographiques variées à l'infini; c'est la montagne avec ses terrains redressés, avec ses immenses dislocations, indices de bouleversements que notre grand géologue, M. Élie de Beaumont, a étudiés autrefois avec tant de bonheur, quand il a mis en lumière l'âge relatif des effroyables convulsions qui se sont succédé sur plusieurs points de la terre et qui ont imprimé au sol son relief.

La Savoie est la partie des Alpes françaises dont la structure géologique est la plus compliquée. Ses deux grandes vallées, la Tarantaise et la Maurienne, objet d'une suite de travaux importants qui commence à l'origine du siècle actuel, ont été souvent prises en exemple dans les discussions écloses au sujet des Alpes occidentales.

ou 15°. En dehors de l'action de la température, l'action seule d'une petite quantité de sulfate de soude amène la cristallisation. D'après l'auteur et contrairement à l'assertion de Gay-Lussac, aucun gaz ne détermine la cristallisation subite des dissolutions. Si l'air paraît agir, ce n'est que dans le cas où il tient en suspension des particules salines qui seules exercent une action sur la dissolution sursaturée.

Digitized by Google

Il y a quelques années, M. Lory a dressé une carte du Dauphiné, beau travail qui lui a mérité une juste considération. M. Alphonse Favre, l'un des membres de cette admirable phalange de savants qui élève si haut et qui porte si loin dans le monde le renom de la ville de Genève, a donné une carte très-parfaite de la Haute-Savoie et de toutes les parties voisines du Mont-Blanc. Ainsi la carte du département de la Savoie qui vient d'être publiée complète un ensemble naturel.

En présence de ce travail, exécuté avec un soin et une précision de nature à satisfaire les plus difficiles, je ne saurais me défendre du regret de ne pouvoir indiquer les nombreux résultats nouveaux. La délimitation précise de terrains qui n'avaient été reconnus que d'une manière générale, la distinction de terrains bien caractérisés qui avaient été confondus par les précédents observateurs, la reconnaissance de certaines formations jusqu'ici méconnues, sont les grands traits qui signalent l'œuvre de MM. Lory, Vallet et Pillet[1].

Il est juste d'attribuer l'initiative et la direction du travail à M. Lory. Une médaille d'or sera offerte à ce savant comme le signe de la haute estime qu'il inspire. Mais une part de nos éloges doit

[1] Parmi les faits les plus nouveaux dans ce travail, on cite : la délimitation et le tracé complet des grès à anthracite de la Maurienne et de la Tarantaise; la distinction des divers groupes que les auteurs considèrent comme faisant partie du terrain triasique et que les précédents explorateurs avaient rapporté au terrain jurassique alpin; la distinction des deux aspects de ce terrain, l'un schisteux, l'autre très-compacte; la reconnaissance, sur un grand nombre de points, de l'horizon infra-liasique; la reconnaissance du terrain nummulitique de la Maurienne en continuité de celui des Hautes-Alpes et s'étendant jusqu'à Moutiers; la distinction, dans la région subalpine, du groupe jurassique inférieur (*lias*, *bajocien* et *bathonien*) et du groupe jurassique supérieur (*kellovien*, *oxfordien* et *calcaire de la Porte-de-France*); l'observation du rapport des marnes et des calcaires argileux à ciment hydraulique de la Porte-de-France, des environs de Chambéry, etc. avec le terrain néocomien; le tracé des différents groupes crétacés, et en particulier du groupe supérieur, celui de la craie dans les massifs de Bauges et d'Entremont; la distinction des trois groupes tertiaires, *sidérolithique*, *molasse d'eau douce* et *mollasse marine;* la distinction des deux *facies* du terrain quaternaire : *amas erratiques* ou *glaciaires* et *alluvions anciennes,* et la reconnaissance, comme appartenant à ces dernières, des lignites des environs de Chambéry, que la plupart des géologues avaient confondues avec les lignites tertiaires de la Tour-du-Pin, etc. — Nous n'ignorons pas que quelques divergences d'opinions ont surgi relativement à la nature de certaines couches entre M. Alphonse Favre, M. A. Sismonda et M. Lory; mais l'accord reste entier sur l'importance de l'œuvre de M. Lory. — La carte géologique de la Savoie a été dressée à l'échelle de $\frac{1}{150000}$, exactement comme la carte de la Haute-Savoie et des autres parties voisines du Mont Blanc, que l'on doit à M. Alphonse Favre.

Digitized by Google

revenir à M. l'abbé Vallet et à M. Louis Pillet. Pendant de longues années, ils ont fait de fructueuses explorations, et ils ont eu une part dans les découvertes dont la carte géologique de la Savoie présente le tableau fidèle.

Certaines parties de la France ont dû à diverses circonstances d'être mieux étudiées que d'autres sous le rapport de la géologie. A cet égard, le département de l'Aveyron a été favorisé. Dans l'une de nos précédentes réunions, nous avons parlé avec éloge d'une carte de ce département dressée par M. Boisse. Aujourd'hui, j'ai le devoir d'ajouter que l'auteur s'est appliqué à compléter son premier travail. Il a déterminé l'épaisseur de chaque terrain, et il s'est attaché tout particulièrement à la reconnaissance des matières minérales qui peuvent êtres utiles soit à l'industrie, soit à l'agriculture. A son tour, M. Reynès, de Marseille, a présenté un résumé de ce qui est acquis sur la géologie et la paléontologie de l'Aveyron. Dans ce mémoire, l'étude des fossiles a paru excellente.

Un auteur connu depuis longtemps par une étude de l'Auvergne et par une suite de recherches sur la paléontologie, M. Pomel, conduit à résider en Algérie, a su profiter de cette situation. Il a observé avec succès les terrains et les fossiles de la province d'Oran. Éloigné du mouvement scientifique, des musées, des grandes bibliothèques, M. Pomel ne s'est pas découragé dans ces conditions souvent décourageantes, et il a réuni beaucoup d'observations utiles.

Une médaille d'argent lui sera attribuée ainsi qu'à M. Reynès.

Récemment a paru une *Histoire naturelle du département du Jura*. L'auteur est un simple frère de la doctrine chrétienne, le frère Ogérien. Il a semblé juste de faire une mention de cet ouvrage, car les géologues en particulier y ont rencontré de bonnes observations. En un mot, dans le livre destiné à faire connaître leur pays aux habitants de l'un de nos départements, il y a de la science. Nous ne voulons pas en ce moment songer à l'antithèse qui se présenterait à l'esprit, si l'on se rappelait le nom populaire dont on gratifie les humbles religieux chargés d'apprendre à lire aux petits enfants[1].

[1] Nous désirons encore faire au moins une mention des recherches de M. Guéranger (du Mans). On doit à cet explorateur la formation d'une intéressante collection des fossiles du terrain que les géologues désignent sous le nom de *grès du Maine* (grès vert supérieur). M. Guéranger a publié un atlas considérable composé des images photographiques de ces fossiles.

Digitized by Google

En passant à un autre ordre de faits, nous ne quittons pas encore l'histoire de la terre. Les belles recherches de M. le comte Gaston de Saporta sur la végétation des terrains tertiaires appartiennent à un chapitre de cette histoire, et j'ai à vous entretenir de ces recherches qui ont singulièrement captivé l'attention des naturalistes. Le sujet est magnifique, il attire par lui-même, et avec lui la pensée se reporte inévitablement vers des origines glorieuses pour la science de notre pays. Après Georges Cuvier, qui avait donné presque l'apparence de la vie aux grands animaux des époques antérieures au monde actuel, les études zoologiques ont répandu chaque jour de plus vives lumières sur la science qui a pour objet les changements survenus à la surface du globe. Cependant, si les débris des faunes éteintes sont, comme on l'a souvent répété, des monuments historiques qui révèlent l'état du monde à ses diverses périodes, les restes des anciennes végétations deviennent aussi des monuments bien précieux, quand il s'agit de pénétrer dans cette grandiose histoire des révolutions du globe.

Des plantes fossiles avaient été exhumées, mais elles avaient été peu étudiées, lorsqu'un très-jeune naturaliste, qui devait bientôt occuper une grande place parmi ses contemporains, se fit le véritable fondateur de la paléontologie botanique. Il y a aujourd'hui, Messieurs, à peu près quarante-huit ans, que M. Adolphe Brongniart, déjà très-familiarisé avec les caractères des végétaux, initié à la connaissance de l'écorce terrestre par les leçons de son illustre père et sans doute fort animé par l'exemple de Cuvier, publiait un mémoire sur *la classification et la distribution des végétaux fossiles.* Pour la première fois, on déterminait d'une manière rigoureuse les débris des anciennes végétations, ainsi que la distribution des genres et des espèces dans les divers terrains. Ce mémoire a été le point de départ, pour son auteur, d'une œuvre plus vaste, et, pour les paléontologistes, d'une multitude de travaux.

Dans cette voie de recherches, M. de Saporta, de l'Académie d'Aix, investigateur actif, observateur habile, a fortement contribué aux progrès de la science. Sous le titre d'*Études sur la végétation du sud-est de la France à l'époque tertiaire*, il a donné un ouvrage d'une haute importance. Le sud-est de la France, c'est le pays qu'il habite, le pays qu'il connaît à merveille, qu'il étudie avec la prédilection qu'inspire le sol natal. Si M. de Saporta s'était contenté de reconnaître avec exactitude, de décrire avec précision, les nombreux débris des

Digitized by Google

végétaux fossiles qu'il a recueillis, il eût fait déjà un excellent travail. Mais son esprit porte plus loin. L'ensemble des faits observés, les comparaisons avec la flore actuelle, l'ont conduit à apprécier l'état de l'atmosphère régnante aux époques successives de la période tertiaire.

Les plantes de cette période, recueillies en Provence, suffisent à donner l'idée des changements extraordinaires que la végétation a subis sur un même point du globe. Dans les couches les plus anciennes, on trouve beaucoup de végétaux analogues à ceux de l'époque précédente, l'époque de la craie; ce sont des types maintenant tout à fait disparus et qui se font de plus en plus rares dans les couches moins anciennes. Ce sont alors des formes qui ne sont guère représentées aujourd'hui que dans les régions situées entre les tropiques, associées aux formes que l'on rencontre encore dans la même zone, et, chose curieuse, mélangées aussi à des formes voisines de celles qui caractérisent actuellement les régions australes.

M. de Saporta en vient à étudier la flore du dépôt de Sézanne, le plus ancien des étages tertiaires (base de l'éocène, au voisinage de la craie). Ici, la végétation diffère beaucoup de celle qui a été observée en Provence; mais un même phénomène se présente, une association de types caractéristiques des régions tropicales du monde actuel, comme les pandanées, les fougères en arbres et tant d'autres, avec des types européens, tels que des aunes, des peupliers, des bouleaux, des ormes. A cette époque, les formes tropicales dominent; à une époque moins ancienne (Œningen) de la période tertiaire, il y a un partage plus égal entre les deux séries végétales; à l'époque la moins reculée de la même grande période géologique, les types de l'Europe actuelle ont acquis une prépondérance marquée. On le sait, dans le monde d'aujourd'hui, il faut aller jusqu'aux rives de la Méditerranée pour voir le myrte, le laurier, le palmier nain, qui apparaissent là comme des représentants presque égarés de la flore des pays les plus chauds.

A ces recherches de paléontologie botanique nous devons de connaître la nature végétale dans ses principaux caractères, et de nous figurer exactement l'aspect de cette nature dans ses phases successives sur la partie même du globe que nous habitons. Qui pourrait demeurer indifférent devant la grandeur d'un tel résultat?

A ces recherches nous devons de posséder une idée au moins fort approximative des climats qui ont régné successivement,

Digitized by Google

car, on n'en saurait douter, les végétaux analogues à ceux qui sont aujourd'hui confinés aux environs des tropiques ne se sont pas développés dans les conditions de l'Europe actuelle. Qui pourrait n'être pas frappé de ces démonstrations si claires, qui nous font vivre en quelque sorte dans des temps bien antérieurs à l'apparition de l'homme ?

Je ne puis me détacher encore de ce sujet sans rappeler une dernière communication de M. de Saporta, relative à l'extension de certaines plantes fossiles sur des espaces prodigieusement vastes. Un savant de la Suisse, le professeur Oswald Heer, a fait connaître, par de magnifiques ouvrages, les plantes fossiles des régions arctiques, ainsi que les plantes tertiaires de la Suisse. Ces plantes, d'une conservation si parfaite qu'avec un peu d'illusion on les prendrait pour des rameaux arrachés aux arbres de l'automne, forment le splendide ornement du musée de Zurich. M. de Saporta, rapprochant ses observations personnelles des belles et nombreuses observations de M. Heer, a tracé un tableau saisissant. On voit d'abord et peut-être avec surprise que les explorations des paléontologistes, si actives et si fécondes dans l'Europe centrale, ont été poursuivies au nord sur les terres les plus lointaines : l'Islande, le Groenland, le Spitzberg, les rives du fleuve Mackensie. Par suite de ces explorations, l'histoire de notre planète a fait un grand pas. Tout le dit à présent, les régions désolées qui s'étendent au delà du cercle polaire étaient couvertes, pendant la période qui nous occupe, d'une riche végétation, et une partie très-notable de cette végétation était composée des arbres qui prospéraient en même temps dans l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Italie. Voilà ce que M. de Saporta a exposé en détail. Il est inutile d'insister sur l'importance des découvertes qui ont amené la révélation d'un fait si remarquable, dont la supposition aurait été à jamais écartée par la considération des phénomènes actuels. Durant la période tertiaire moyenne, la terre, jusqu'aux pôles, jouit d'un climat doux; la température qui règne à l'extrême nord n'est que peu inférieure à celle des parties centrales et méridionales de l'Europe. Les études qui ont porté sur les débris des corps organisés appartenant à des âges du monde plus reculés avaient déjà fourni des preuves de cette ancienne condition de la terre. L'esprit scientifique hésite ou même s'arrête encore devant l'explication d'un tel phénomène. Si l'on admet le déplacement de l'axe des pôles, si l'on s'abandonne à la croyance que

le soleil s'est beaucoup modifié à travers les âges du monde, la réserve s'impose en présence de ces hypothèses.

Une médaille d'or est attribuée à M. de Saporta, et nous sommes bien assurés que cette récompense recevra de toute part une entière approbation.

Après la végétation du monde ancien, la végétation du monde moderne au moins pour un instant.

Tout le monde connaît et comprend l'intérêt qui s'attache à la flore des montagnes. Un membre de l'Académie de Toulouse, M. Timbal-Lagrave, observateur sérieux et plein d'activité, s'est acquis une réputation par ses études approfondies de la flore des régions pyrénéenne et sous-pyrénéenne. Ce n'est pas tout cependant; par des observations attentives et des expériences délicates sur les hybrides, M. Timbal-Lagrave a déterminé très-exactement les caractères de certaines espèces végétales et précisé l'influence de chaque élément sexuel. Je voudrais en dire davantage sur ce sujet, mais le temps nous presse [1].

Le botaniste de Toulouse recevra une médaille d'argent.

Des recherches de M. Lespès sur l'organisation et les mœurs de plusieurs insectes témoignent de beaucoup de talent d'observation, de beaucoup de finesse d'esprit et d'une véritable habileté d'anatomiste. Personne, je l'espère, ne me saura mauvais gré de donner une idée de leurs résultats les plus notables ou les plus curieux.

Au fond de certaines grottes où la lumière ne pénètre jamais, vivent de petits coléoptères carnassiers absolument aveugles, que l'on a nommés, à raison de cette infirmité, les Anophthalmes. Ces insectes étranges ont été fort recherchés dans ces dernières années; l'existence d'êtres organisés pour habiter de sombres réduits fort resserrés, les mœurs singulières de ces êtres, leur aspect très-particulier, offraient à l'observation et à la méditation le sujet de s'exercer sur un point remarquable de la création animée. On ignorait si l'atrophie des organes de la vision était complète chez ces pauvres déshérités; M. Lespès a résolu la question pour les Anophthalmes des grottes des Pyrénées, créatures de la taille de 3 à 4 millimètres, et

[1] Nous aurions voulu appeler l'attention principalement sur les recherches relatives aux plantes hybrides issues d'une fécondation croisée entre des espèces spontanées. A cet égard, M. Timbal-Lagrave a fait connaître un grand nombre de faits, notamment pour les Orchidées, pour des *Viola* dont il a reconnu la double floraison et les conditions d'hybridation.

Digitized by Google

pour d'autres espèces également aveugles et plus petites encore, qui habitent les fourmilières. Par des dissections, ici bien délicates, il a constaté l'absence totale des yeux, des nerfs optiques et de toute la partie du cerveau qui, chez les clairvoyants, est en rapport avec ces nerfs. Ainsi, tout dit qu'il y a des êtres absolument destinés par la nature à vivre dans des conditions étroitement déterminées.

M. Lespès est l'auteur de charmantes observations sur les sociétés des Fourmis; je n'en retiendrai qu'une seule, très-propre à faire connaître les singulières relations qui existent entre des animaux de groupes fort différents. De petits coléoptères luisants (Clavigères) se rencontrent exclusivement dans les fourmilières. Ils portent des poils qui sont le siége de la production d'une liqueur fort recherchée des Fourmis; le fait est connu depuis longtemps, mais M. Lespès, le premier, a vu que les petits coléoptères sont incapables de prendre eux-mêmes leur nourriture; ils périraient sans l'assistance des Fourmis, toujours attentives à leur donner la becquée. Voilà des esclaves qui ne doivent avoir aucun désir de liberté.

Un peu auparavant, le même auteur avait publié un travail plus important sur les Termites, si connus sous le nom très-impropre de *Fourmis blanches*. Les Termites, c'est un fléau pour les habitants de la contrée dans laquelle ils se propagent; pour de vrais observateurs, c'est une des merveilles de la création. S'attaquant à toutes les substances, détruisant tout sur leur passage, minant des maisons jusqu'à les faire crouler, les Termites sont redoutables au plus haut degré. Étudiés dans leurs mœurs, dans leurs instincts, dans leur industrie, dans leur constitution sociale, ils deviennent des êtres admirables. Ils ont des sociétés, parfois immenses, dont les individus offrent une diversité de formes et d'aptitudes poussée plus loin que partout ailleurs. Il y a des individus féconds, mâles et femelles, des larves et des nymphes de plusieurs sortes, des légions d'ouvriers et une armée permanente composée de soldats toujours prêts pour la défense de l'habitation commune. Les Termites ne travaillent que dans l'ombre; ils établissent des chambres, ils pratiquent des galeries sans qu'on s'en aperçoive. Ingénieurs incomparables, ils jettent des ponts tubulaires pour se porter à de grandes distances, ou construisent des tuyaux pour se porter d'un étage à l'autre. Dans les caves de la préfecture de la Rochelle, on a pu voir souvent ainsi des colonnettes creuses, grosses comme des brins de chaume, descendant de la voûte jusqu'au sol. Ces êtres

sont d'une étude fort difficile; le Termite de France, fléau des départements de l'ouest, est très-petit. On n'était pas fixé sur la véritable nature de certaines catégories d'individus et en particulier sur celle des soldats. A cet égard, les recherches de M. Lespès ont éclairé ce qui était obscur. On était certain que les ouvriers, individus neutres, étaient des femelles impropres à la reproduction, et l'on admettait volontiers que les soldats étaient des mâles neutres; M. Lespès a reconnu, chez ces derniers, des représentants des deux sexes, et il a constaté parmi les individus féconds, ce qui a paru bien étrange, deux sortes de mâles et deux sortes de femelles, ou, comme il les appelle, des petits rois et des petites reines, et des grands rois et des grandes reines. En anatomiste habile, M. Lespès a donné la démonstration la plus satisfaisante de ces faits.

Une médaille d'or lui est attribuée, et c'est une récompense bien placée.

En plus d'une circonstance, des témoignages d'estime de la part du Comité ont été donnés à de jeunes investigateurs qui y ont puisé un encouragement. S'ils avaient craint d'abord de ne rencontrer que l'indifférence, ils étaient rassurés pour l'avenir. Mais souvent aussi les plus hautes récompenses dont nous pouvions disposer ont été attribuées à des savants mûris et déjà en possession d'une célébrité. Une fois de plus, on saluait le mérite incontesté. Le sentiment qui en plusieurs occasions avait dicté le choix du Comité semblait devoir se manifester de nouveau cette année en faveur de l'un des membres les plus distingués des Sociétés lyonnaises, M. Fournet. Nous avons perdu M. Fournet il y a quelques mois, et c'est un devoir, pensons-nous, dans cette réunion des membres des Sociétés savantes, de rendre hommage à cet éminent confrère, l'auteur d'une multitude de travaux estimés relatifs à la géologie et à la météorologie, qui lui avaient valu le titre de correspondant de l'Institut, le professeur plein de sollicitude pour ses élèves, l'homme de bien qui s'est fait le consolateur d'une grande infortune [1].

Je veux terminer, Messieurs, en exprimant un sentiment de sympathie, auquel certainement vous vous associerez, pour deux membres de nos Sociétés savantes : M. Companyo et M. Millet.

[1] M. Chacornac, ancien astronome de l'Observatoire impérial, depuis longtemps éloigné de ses travaux par une cruelle affection, a reçu de la part de M. Fournet tous les soins et toutes les consolations que pouvaient inspirer les plus nobles sentiments.

Digitized by Google

M. Companyo, le fondateur et toujours le conservateur du musée de Perpignan, n'a plus que quelques années à parcourir pour avoir vécu un siècle entier, et récemment il a publié un écrit sur l'histoire naturelle des Pyrénées-Orientales. M. Millet, d'Angers, n'est qu'un peu plus jeune, et il nous a envoyé l'année dernière un supplément à la Faune du département de Maine-et-Loire, une œuvre déjà ancienne. Ces exemples ne réveillent-ils pas le souvenir que possède chacun de nous de certains hommes d'étude qui, aux approches des plus lointaines limites de la vie, n'hésitent pas à entreprendre de longs travaux, tant il leur semble que leur esprit est en possession de l'éternité?

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1868.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

Vous n'entendrez ni le président ni le vice-président de la section d'archéologie. Une indisposition passagère, qui heureusement n'empêche pas M. le marquis de La Grange d'assister à cette solennité, un voyage qui retient M. Léon Renier loin de Paris, tels sont les motifs qui m'ont valu l'honneur inattendu de prendre aujourd'hui la parole. Le secrétaire de la section d'archéologie a-t-il besoin d'ajouter qu'il n'a pas eu l'ambition d'écrire un discours après les deux académiciens tour à tour si justement applaudis dans cette enceinte? Ce qu'il vous présente est un simple rapport dans lequel il s'est efforcé d'exposer aussi exactement que possible les considérants du jugement de la commission du concours.

L'arrêté ministériel du 29 juillet 1867, sur la solennité qui nous rassemble pour la huitième fois à la Sorbonne, porte qu'il sera décerné en 1869, pour le concours de 1868, un ou plusieurs prix aux meilleurs travaux d'archéologie publiés dans les mémoires des Sociétés savantes des départements ou envoyés par les correspondants du ministère. Il y est dit encore que les manuscrits envoyés par les Sociétés savantes seront admis au concours.

L'ouvrage auquel la section d'archéologie a cru devoir décerner le prix qui, cette fois, ne sera pas partagé, appartient à cette dernière catégorie. Il est toujours difficile de décider de la supériorité relative d'œuvres diverses émanant d'hommes distingués, comme il s'en est trouvé plus que d'ordinaire à ce concours; mais, lorsqu'à l'importance du sujet traité et au mérite de l'exécution se joint une somme de travail exceptionnelle, les juges n'hésitent plus. Aussi est-ce avec l'assurance d'obtenir l'approbation générale que la section a décerné la médaille d'or à M. l'abbé Cochet pour le complément du *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, envoyé par l'Académie de Rouen, à laquelle appartient le savant ecclésiastique. Le complément du Répertoire de la Seine-Inférieure comprend les quatre arrondissements, si riches en antiquités de tous genres, de Rouen, du Havre, d'Yvetot et de Neufchâtel, et se

Digitized by Google

compose de 1100 pages in-folio. Ce travail devait être accueilli avec les plus favorables présomptions par la section qui, en 1863, couronnait le *Répertoire de l'arrondissement de Dieppe*, du même auteur. Toutefois, loin de céder à un entraînement bien naturel, elle n'en a pas moins fait subir à l'imposant manuscrit de M. l'abbé Cochet le plus sérieux examen, et, si le prix lui a été décerné, c'est parce que, après avoir été mis dans la balance avec les ouvrages qui seuls pouvaient lui être comparés, il a été reconnu que c'était en réalité l'œuvre capitale de l'année. Que dis-je de l'année? S'agirait-il donc de l'œuvre d'une seule année? Il y en a dix, Messieurs, que le Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure est commencé, et ce n'est pas trop de ce laps de temps pour une œuvre aussi considérable; mais enfin c'est de l'année dernière seulement que M. l'abbé Cochet aurait pu, si les savants n'étaient pas tenus à plus de modestie que les poëtes, écrire l'*exegi* d'Horace à la dernière page de ce monument.

Pour remplir le programme d'un répertoire archéologique comme l'a rempli M. l'abbé Cochet, il ne suffit pas d'être observateur sagace, d'avoir beaucoup de savoir et d'expérience, il ne suffit même pas d'être consciencieux; il faut encore être enflammé de la soif de s'instruire et du besoin d'instruire les autres, qui ont rendu populaire le nom de l'auteur de *La Normandie souterraine;* il faut le courage du soldat! il faut savoir quitter pendant des mois livres, amis, foyer! On peut écrire le répertoire géographique d'un département sans sortir des bibliothèques ou des archives : c'est le bâton à la main, c'est en bravant le froid, la pluie, le vent, le soleil, l'isolement, c'est en campant dans les plus misérables villages, qu'on amasse les matériaux d'un répertoire archéologique. M. l'abbé Cochet a fait tout cela; il n'est pas un hameau des cinq arrondissements de la Seine-Inférieure qu'il n'ait visité. Nous n'avons pas ici un livre fait avec des livres, mais un livre de première main, écrit en face des monuments, comme Pausanias a écrit sa description de la Grèce.

On savait qu'un livre sur la Normandie composé par M. l'abbé Cochet serait très-bien fait; mais on pouvait craindre que, habitué à n'obéir qu'aux inspirations de son esprit indépendant, le savant membre de l'Académie de Rouen ne pût pas se soumettre aux exigences du plan tracé aux rédacteurs de nos répertoires. Cette crainte ne s'est pas réalisée; sans rien perdre de l'originalité de son talent, M. l'abbé Cochet a su se conformer au programme avec

Digitized by Google

l'intelligente fidélité dont M. d'Arbois de Jubainville, couronné en 1861 à la première de ces solennités, avait donné l'exemple en rédigeant le *Répertoire archéologique de l'Aube*. Celui de la Seine-Inférieure est écrit d'un style clair et simple, qui tend cependant parfois à s'élever au-dessus du ton modeste convenable pour de tels ouvrages; mais ce défaut, si c'en est un, disparaîtra facilement lorsque sera venu le moment de l'impression. On pourra en même temps demander à l'auteur un peu plus de précision dans certaines indications, par exemple de ne pas omettre, ce qui lui arrive parfois, de faire connaître le sujet des œuvres de sculpture ou de peinture qu'il signale.

En lisant l'article *La Londe*, nous apprenons qu'il existe dans l'église de ce village des bas-reliefs de la Renaissance; en lisant celui de Neufchâtel, qu'on y a retrouvé, dans les fondations de l'église démolie de Saint-Pierre, une statuette de fer ou de potin; est-ce trop exiger que de demander ce que représentent ces bas-reliefs et cette statuette? On voudrait quelques mots de plus là et ailleurs. C'est ainsi que, lorsque l'auteur mentionne des débris d'anciennes archives, on aimerait à savoir s'il s'agit de pièces historiques, de cartulaires ou de simples terriers. Pour descendre à de moindres détails, nous noterons ici que la section d'archéologie a peu de goût pour l'expression *pierre tombale*, qui revient assez fréquemment dans les descriptions d'églises. L'adjectif *tombal* n'est pas français, et son introduction dans la langue archéologique ne l'enrichirait pas; il est si simple de dire *dalle funéraire*.

Il y aurait bien, on le voit, quelques minutieuses chicanes à faire à l'œuvre immense de M. l'abbé Cochet; ce sera l'affaire de la commission de publication. Aujourd'hui, il sera plus opportun de mettre en leur jour les qualités qui la rendent si remarquable.

Dans la section *Antiquité*, aux divisions par *époques gauloise et romaine* suivies dans les précédents répertoires, M. l'abbé Cochet a ajouté l'*époque franque*, dont il est pour ainsi dire l'inventeur et dont il est certainement le plus actif vulgarisateur. Il y a lieu de le féliciter d'une innovation qui a enrichi le Répertoire de la Seine-Inférieure du résumé de tout ce qui a été extrait des cimetières normands en fait de débris contemporains des rois Mérovingiens ou même un peu antérieurs à leur établissement sur le sol de la Gaule.

Quoique passionnément épris de cette classe de monuments, M. l'abbé Cochet n'a négligé ni les antiquités gauloises ni les anti-

Digitized by Google

quités romaines. On trouvera en leur place, avec les plus exactes indications bibliographiques, la mention des statues, statuettes, mosaïques, médailles, inscriptions, découvertes dans le département qui a fourni aux musées du Louvre et de Rouen l'Apollon de bronze doré et la Faustine mère de Lillebonne; mais c'est surtout le moyen âge qui paraît avec le plus d'avantages dans le Répertoire de la Seine-Inférieure. C'est qu'aussi bien, à partir du XII^e^ siècle, il ne s'agit plus de reconstruire un art et une civilisation disparus avec d'humbles fragments éparpillés çà et là et péniblement recherchés: des monuments entiers se présentent en foule, comme à Rouen, cette ville qu'un antiquaire ne quitte jamais qu'à regret. L'article consacré à la patrie de Corneille dans le Répertoire est la plus complète monographie qui en ait jamais été faite; et l'auteur y a répandu tant d'intérêt, qu'on ne se contentera pas de la consulter. On lira avec plaisir les sept chapitres dans lesquels les richesses archéologiques de la capitale de la Normandie sont inventoriées si exactement, qu'un savant qui l'a visitée bien souvent disait, dans le sein de la commission, qu'il croyait en connaître toutes les anciennes maisons, mais que M. l'abbé Cochet lui avait appris qu'un grand nombre de ces intéressants édifices, et non pas les moins curieux, avaient échappé à ses investigations.

Les abbayes de Saint-Ouen, de Jumiéges, de Fécamp, du Bec, de Saint-Wandrille, occupent dans le Répertoire la place due à leur illustration et à la splendeur de leurs édifices. Les châteaux de la féodalité n'ont pas été étudiés avec moins de soin que les constructions monastiques; le château d'Arques, par exemple, est décrit avec une aussi scrupuleuse exactitude que la cathédrale de Rouen. M. l'abbé Cochet n'a sacrifié à l'église ni la noblesse ni le tiers; chez lui, les trois ordres sont sur le pied de l'égalité la plus parfaite, et rien n'y trahit les préférences qu'on pourrait lui supposer. S'il en avait cependant, ce serait pour les monuments funéraires, qui devaient attirer particulièrement l'attention du savant qui a su tirer si bon parti des cimetières de l'époque intermédiaire entre l'antiquité et le moyen âge.

Les merveilleux tombeaux, orgueil des églises de la Normandie, sont indiqués dans le Répertoire par leurs traits caractéristiques; mais, par suite de cet esprit de justice distributive qui distingue le savant abbé, les dalles les plus humbles, pourvu qu'elles remontent à une antiquité respectable, n'ont pas été dédaignées.

Digitized by Google

Que les quatre autres départements, découpés dans la *terre des clochers et des châteaux*, soient décrits comme la Seine-Inférieure, et il ne restera plus à souhaiter que des planches pour que l'on possède une histoire monumentale de la plus belle duché de la chrétienté, comme la rêvèrent les Hyacinthe Langlois, les Auguste Leprévost et tant d'autres archéologues normands de la génération qui a précédé M. l'abbé Cochet.

Un seul travail aurait pu entrer en comparaison avec le *Répertoire de la Seine-Inférieure;* c'est le *Compte rendu des fouilles exécutées en 1868 au mont Beuvray*, par M. Bulliot; cependant il n'était pas possible de placer ces deux ouvrages au même rang.

S'il faut de l'énergie et de la persévérance pour mener à bonne fin la résurrection de l'antique Bibracte, tentée par le président de la Société éduenne, ce savant est encore loin d'avoir dépensé, sur les plateaux du Beuvray, autant d'années qu'il en a coûté à M. l'abbé Cochet pour parachever son œuvre. Et puis, quel que soit le talent déployé par M. Bulliot, il faut reconnaître que son entreprise n'exigeait pas les connaissances variées nécessaires pour rédiger un répertoire comme celui de la Seine-Inférieure. Au mont Beuvray, il n'y a que des antiquités gauloises et romaines; c'est un champ fécond, mais dont les moissons n'offrent pas la diversité de celui qui a valu déjà deux couronnes à M. l'abbé Cochet. Toutefois que M. Bulliot ne se décourage pas! Le mont Beuvray, qui lui a donné une première couronne en 1867, pourrait bien quelque jour en valoir une seconde à celui qui l'interroge avec tant de zèle et de sagacité.

Le compte rendu des fouilles exécutées au mont Beuvray en 1868 est clair et précis. C'est le rapport d'un général qui écrit sur le champ de bataille le récit d'une journée. Campé sur les plateaux du Beuvray jusqu'à la fin de novembre, M. Bulliot ne pouvait envoyer en décembre une rédaction définitive; mais sa rapide improvisation n'a oublié aucun des résultats de cette campagne bien employée. Les découvertes de M. Bulliot fourniront sans doute les éléments d'un ouvrage qui les embrassera toutes; mais la publication s'en fera attendre longtemps encore; il ne sera donc pas inutile de donner une idée de ce qu'il a recueilli en 1868 de faits intéressants sur le système défensif des villes gauloises, sur les industries dont elles étaient l'asile, et sur les usages que l'on y observait. Notons d'abord que sur tous les points explorés on

Digitized by Google

a trouvé d'innombrables objets qui se présentent avec un caractère constant de contemporanéité. Le travail de M. Bulliot, orné d'un album de 96 planches suffisamment exécutées, nous montre les vestiges parfaitement reconnaissables d'une ville gauloise détruite par le feu vers le temps où Auguste organisa la Gaule, ainsi que les débris et les résidus du matériel qui y était contenu. C'est par centaines que l'on a recueilli les monnaies gauloises dans ces ruines, et ce qui tend à prouver, comme le croit M. Bulliot, avec plus de conviction que jamais, que Bibracte était au Beuvray, c'est que la numismatique romaine y est très-rare et n'y est représentée que par quelques as, quelques monnaies consulaires et quelques monnaies coloniales de Vienne et de Nîmes.

Les maisons de l'oppidum gaulois de Bibracte étaient petites; leur plan était carré; on en reconnaît le dessin sur une aire bétonnée de terre mélangée de pierrailles sur lesquelles repose une couche charbonnée produite par la combustion des pièces de bois qui consolidaient la construction exécutée en pisé. Les pièces de ce pisé recouvrent la pièce charbonnée. Il paraît qu'à Bibracte on enterrait les morts chez eux. Sous le béton de toutes les habitations, on a retrouvé des amphores remplies de cendres, et on a même rencontré une fois treize de ces amphores enfilées l'une dans l'autre, dont chacune contenait des résidus de bûcher et de menus objets d'équipement ou de toilette, ainsi que des monnaies gauloises. On a aussi découvert et vidé au Beuvray un puits funéraire de 8 mètres de profondeur, partagé dans sa hauteur en plusieurs sections par des couches de terre battue et de pierrailles. On croirait qu'il a servi de fosse commune à l'usage de ceux qui n'avaient pas de domicile pour reposer après leur mort. A chaque étage étaient des cendres, des débris de fer ou de bronze, de la verroterie et des monnaies gauloises. La sépulture du fond était recouverte par un débris d'amphore; dans la couche supérieure on a trouvé une monnaie coloniale. Ce puits paraît être le plus ancien monument constaté jusqu'ici de ce mode de sépulture dont l'étude a pris place dans l'archéologie nationale, grâce aux investigations intelligentes de M. l'abbé Baudry et aussi à la sollicitude du Comité impérial, dont un membre a suivi ce nouveau filon avec la plus vigilante curiosité [1].

[1] Tout le monde a nommé M. Jules Quicherat, qui, dans la *Revue des Sociétés savantes*, a commenté les comptes rendus de M. le curé du Bernard avec la méthode rigoureuse qui distingue les moindres écrits du savant professeur.

Digitized by Google

La poterie du Beuvray est variée; indépendamment de pièces modelées à la main et de pièces coloriées nées sur le sol gaulois, on y a rencontré des amphores de fabrication étrangère et quelques rares débris de fabrication italienne très-fine. Une importante remarque a été faite sur les poteries nationales du Beuvray. Sur neuf tessons on a lu des noms tracés à la pointe en caractères grecs. Avec toute raison, M. Bulliot a vu dans ces tessons, dont un spécimen a été apporté par lui-même l'an dernier à la Sorbonne, une nouvelle preuve de l'exactitude des assertions de César sur l'emploi par les Gaulois de caractères grecs. On n'a rencontré qu'en très-petite quantité les objets de bronze, mais quelques outils de pierre avec des débris d'armes en fer, des fiches en charpente, des clous, des outils en grand nombre.

M. Bulliot a mis a découvert près de 200 mètres du mur de fortification de la ville; c'est un nouvel exemple de rempart gaulois à rapprocher de la description donnée par César des murs d'Avaricum. La nature des pierres employées à Bibracte, petit moellon granitique, a nécessité quelques modifications et l'addition de pièces obliques dans le grillage de charpente qui formait l'ossature de la muraille; c'est aussi à cette circonstance que paraît dû l'établissement du fossé de 11 mètres de large sur 6 de profondeur devant le rempart. Ceci n'est qu'une variante d'un système connu; mais une chose toute nouvelle se présente au mont Beuvray : c'est la porte de l'oppidum. Celle qu'on a attaquée avait 19 mètres d'ouverture; elle est défendue par deux bastions qui bordent la voie. Ces bastions enveloppés de murailles, bâtis aussi de pierrailles, enchâssés dans une cage de charpente, sont également couverts de fossés. En avant du bastion, à gauche, est un fortin de bois. Ces bastions protégeaient des plates-formes couvertes d'habitations qui pour la plupart paraissent avoir été des ateliers de forge.

Derrière la muraille protégée par le bastion gauche, se trouve un vaste emplacement nommé par M. Bulliot *l'arsenal*. Les maisons y sont disposées entre de longs portiques indiqués par des rangs de poteaux équidistants dont on retrouve le pied réduit en charbon et sur lesquels étaient nécessairement établies des toitures. Sous le sol de ces portiques ou hangars on a déterré plusieurs conduits d'eau formés de tuyaux en bois attachés l'un à l'autre par des frettes en fer. Toutes les maisons de cette région ont été des fonderies ou des forges. Dans l'une des fonderies, six fourneaux à

Digitized by Google

minerai ont été reconnus; ils ont de 30 à 40 centimètres d'élévation, sont bâtis en pierres sèches, garnis à l'intérieur d'un revêtement d'argile réfractaire, et répondent à la description de ceux que M. Quiquerez a découverts dans les forêts du Jura bernois. En général, ils étaient chargés de minerai de fer et de charbon et environnés de scories riches en métal, comme il arrive dans l'enfance de cette industrie. Dans une maison, un fourneau a été trouvé tout chargé, non pas de minerai, mais de petits pains de sable réfractaire percés par le milieu comme les grains d'un chapelet. Ce sable est semblable à celui dont furent fabriqués tous les creusets trouvés en si grand nombre dans des fouilles précédentes, celles de 1867. Il paraît que, pour la confection de ces creusets, on faisait subir au sable une dessiccation préalable.

On s'oublierait en étudiant, avec un aussi bon guide que M. Bulliot, ces vestiges si curieusement décrits, qui nous apportent, sur la vie et les usages de nos ancêtres, des témoignages d'autant plus précieux que ce sont les seuls qui nous viennent directement d'eux-mêmes. Arrachés à l'incendie comme les papyrus d'Herculanum, on ne les déchiffre également que par des prodiges de patience et d'industrie; il faut cependant les quitter, mais, si nous descendons des hauteurs du Beuvray, ce sera pour retrouver, sur les bords du lac du Bourget, un explorateur qui, après le savant président de la Société éduenne, mérite des éloges pour la persévérance et la sagacité avec lesquelles il poursuit depuis plusieurs années des travaux analogues.

M. Laurent Rabut, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a adressé au concours un *Mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie*, qui forme le troisième de ceux qu'il a rédigés sur cet intéressant sujet. Le second de ces mémoires a partagé *ex æquo*, avec M. Quantin, auteur du *Répertoire archéologique de l'Yonne*, le prix décerné en 1867. C'était la récompense méritée d'un travail des plus estimables, que rien ne surpassait cette année-là; mais le troisième mémoire de M. Rabut, quoique contenant beaucoup d'observations instructives, ne pouvait, ni au point de vue de son importance matérielle, ni à celui du mérite de l'exécution, être comparé aux œuvres que l'on vient d'apprécier. Continuant ses recherches sur les habitations lacustres de la Savoie, M. Rabut a porté cette fois son attention sur cinq stations du lac du Bourget: Grésine, Châtillon, Conjux (celle-ci déjà explorée dans un précédent mémoire), Tresserves et Mémart,

Digitized by Google

qu'il nomme trop pompeusement des *cités*. Les dix-sept planches qui accompagnent son troisième mémoire montrent que M. Rabut s'est habilement servi de la drague acquise grâce à une subvention accordée par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, à la recommandation du Comité impérial. Le plan qui figure pl. I est particulièrement intéressant en ce qu'il nous apprend que les maisons du lac étaient rangées sur plusieurs lignes parallèles. Sur les autres planches, on remarquera une grande variété de produits céramiques et de nouveaux exemples de la croix à branches égales employée comme motif de décoration pour les plats ou assiettes, les lamelles d'étain qui constituent l'ornementation de plusieurs pots, les moules en pierre pour jeter en fonte des faucilles, des haches, des anneaux et des plaques d'ornements, mais surtout les fragments de pisé revêtus de dessins linéaires qui font comprendre ce qu'était le revêtement des huttes. Des cinq stations du lac du Bourget explorées par M. Rabut, celle de Mémart paraît être la plus ancienne. Là les objets d'industrie sont rares et ne consistent qu'en poteries grossières et en outils de silex, comme il y en a aussi dans les autres stations, mais mêlés à des objets de bronze et de fer qui manquent ici. Si les planches et les descriptions ne méritent que des éloges, il y a des réserves à faire sur l'introduction et la conclusion de M. Rabut.

C'est de l'histoire conjecturale abordée prématurément. Le moment n'est pas encore venu de reconstituer les annales des populations lacustres; contentons-nous d'en réunir les matériaux; plus tard, lorsqu'ils seront plus nombreux et mieux connus, la critique saura peut-être leur arracher quelques lumières; en attendant, soyons prudents en pareille matière. M. Rabut ne se fait-il pas de grandes illusions lorsqu'il considère comme des ouvrages de siége romains des lignes de pilotis enfoncés en avant de la station de Conjux? Si je cite cette hypothèse, qui paraîtra téméraire, c'est uniquement parce qu'il importe de prémunir les explorateurs contre la tentation de vouloir expliquer tout et trop tôt.

Du reste, si les conclusions de M. Rabut sont discutables au point de vue archéologique, on applaudira sans réserve à son dévouement à la science ainsi qu'à son patriotisme. Savoisien, M. Rabut est de ceux qui n'oublient pas que les Allobroges étaient une nation gauloise. « Rentrés dans le sein de la grande famille gauloise dont nos « ancêtres faisaient partie, s'écrie-t-il, maintenons, au milieu de

ed by Google

« nos compatriotes, la bonne renommée qu'ils s'étaient acquise dès « les temps les plus anciens sous le nom d'Allobroges, et qu'ils ont su « conserver jusqu'à ce jour sous leur dénomination plus moderne. »

C'est encore à un Savoisien que nous devons le quatrième des travaux distingués par la commission du concours. M. Louis Revon, membre de la Société florimontane d'Annecy, a envoyé un travail intitulé : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, épigraphie gauloise, romaine et burgonde.* Ce n'est qu'une compilation, l'auteur n'ayant entendu publier que des textes sans commentaires; mais cette compilation d'un nouveau genre n'a pas été faite uniquement avec des livres. La première et la plus considérable partie du recueil a été fournie par les monuments eux-mêmes, estampés à deux exemplaires par M. Revon pendant des voyages entrepris depuis onze années dans la région du pays des Allobroges, qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Savoie.

L'exactitude, ce premier mérite des recueils épigraphiques, est donc aussi complète que possible pour cette première partie, qui contient 51 inscriptions. Grâce à un procédé de reproduction des estampages fort clairement expliqué dans une brève introduction, rien n'a été laissé à l'arbitraire. Quant à la deuxième partie, qui contient 29 inscriptions que l'auteur n'a pu voir en original, un juge compétent déclarait à la commission que M. Revon avait contrôlé et discuté les différentes versions des livres avec un véritable sentiment critique, et que ses leçons étaient aussi rassurantes que possible.

Pourquoi M. Revon, qui a rectifié avec sagacité beaucoup de mauvaises lectures, a-t-il laissé à d'autres le soin de donner les interprétations, les rapprochements, pour lesquels il confesse une insuffisance dont il ne persuadera pas ses lecteurs? On peut admettre que M. Revon ait reculé devant la tâche de faire suivre les inscriptions recueillies par ses soins de ces commentaires que savent seuls écrire les hommes pour qui l'antiquité n'a pas de secrets; mais il y avait de la marge entre les interprétations de fantaisie, dont il s'est gardé avec raison, et la sécheresse voulue de ses notes. L'auteur nous devait tout au moins la justification de son choix pour telle ou telle version. Je voudrais montrer, par un exemple, les inconvénients de la neutralité que M. Revon s'est appliqué à conserver et du silence auquel il s'est condamné par un parti pris de modestie véritablement hors de saison.

L'inscription la plus importante de toute la Haute-Savoie est un

Digitized by Google

marbre trouvé en 1853 à la Forclaz du Prarion, lieu dit *le Larioz*, commune de Passy, non loin des bains de Saint-Gervais, par M. Bonnefoy, notaire à Sallanches. M. Revon a donné sous le n° 43 le *fac-simile* de cette inscription, qui indique les limites, fixées par le légat de la Germanie supérieure, de deux cités qui sont, l'une celle des *Viennenses* selon M. Léon Renier, et l'autre, suivant tout le monde alors, celle des *Centrones*. Ainsi que le dit M. Revon dans la note qui suit son *fac-simile*, cette inscription a soulevé des discussions; mais de ces discussions il ne dit pas l'objet, et, bien que la question capitale réside dans la lecture de la onzième ligne qui contient les noms des deux peuples, on cherche en vain à deviner s'il admet pour le premier la restitution de M. L. Renier. Il était cependant important de se prononcer. Sur la foi de copies défectueuses, des savants distingués, à cette même onzième ligne, lisaient le premier nom soit *Vallenses*, soit *Veragrenses*, soit *Vumnenses*, et tous avaient lu le second mot *Centrones*. Or, dès l'année 1856, M. L. Renier, sans le secours d'un estampage, guidé par une sorte de divination, avait reconnu que le premier nom ne pouvait être que *Viennenses*. Le titulus nous apprenait donc que le territoire de la colonie de Vienne s'étendait jusqu'à l'endroit où on l'avait découvert. La divination de M. L. Renier était basée particulièrement sur un raisonnement difficile à rétorquer, à savoir, que Passy n'avait pu appartenir qu'aux *Viennenses*, attendu que sur deux autres inscriptions trouvées longtemps auparavant dans cette localité étaient mentionnés deux magistrats qu'on n'aurait pu rencontrer chez aucun autre des peuples de la Gaule. Trois ans après cette restitution, dont le public n'eut connaissance que par une note placée à la fin d'un opuscule de M. le docteur Payen sur les bains de Saint-Gervais[1], un estampage pris sur l'original par un archéologue honorablement connu[2], à la demande de M. L. Renier, en prouvant au savant épigraphiste qu'il avait vu juste à l'égard du nom du premier des peuples mentionnés sur cette pierre, l'obligea à revenir sur cet important monument. En conséquence, il lui consacra un mémoire dans lequel il développa les motifs de sa restitution devenue désormais certaine. On n'a pas oublié que ce fut aussi pour lui l'occasion d'établir en même

[1] *Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie et des environs des Bains de Saint-Gervais en Savoie*, par le docteur J.-F. Payen, publiée en 1856. V. p. 7 et 8.

[2] M. Allmer.

Digitized by Google

temps les véritables formes du nom des peuples de la Tarantaise, *Ceutronæ* ou *Ceutrones*, et non *Centrones*[1]. Il y a dix ans de ceci, et jusqu'à présent personne n'a émis un doute sur les notions nouvelles acquises à la science par M. L. Renier. Aujourd'hui, le *fac-simile* de M. Revon pourrait causer quelque inquiétude, car, si le mot CEVTRONAS y est écrit par un V, comme dans la dissertation de M. L. Renier, la première syllabe du mot VIENNENSES y est moins nettement figurée. Une note aurait donc été nécessaire; cette note, M. Revon nous l'a refusée par suite de son système d'abstention. Ce n'est pas tout : après la citation du mémoire publié par M. L. Renier en 1859, on lit pour tout commentaire ce mot unique *lacune*. N'est-ce pas abuser du laconisme? N'était-il pas absolument indispensable de dire sur quoi portait cette lacune? Ne fallait-il pas aussi nous apprendre si le marbre sur lequel on estampait le mot VIENNENSES en 1859 n'aurait pas été détérioré depuis, puisque sur le nouveau *fac-simile* il n'y a plus que des traces incertaines des lettres E et N de la première syllabe? En un mot, n'est-on pas en droit de demander à celui qui a vu un monument le dernier, s'il croit, oui ou non, à l'exactitude des publications antérieures?

Quant à la lacune signalée mais non désignée par M. Revon, elle doit se trouver à la 5e ligne, où figurent, sur son *fac-simile*, les lettres P. P., qui ne sont pas venues sur l'estampage communiqué en 1859 à M. L. Renier, mais qu'il n'en avait pas moins restituées dans sa note de 1856. Comme l'empereur Vespasien, dont les titres figurent au commencement de notre inscription, est appelé *Père de la patrie* sur beaucoup de ses monnaies et sur plusieurs inscriptions, ces lettres sont désormais certaines; en conséquence, il faudra les ajouter au texte reconstitué et expliqué par M. L. Renier.

On a insisté sur l'inscription de la Forclaz du Prarion, d'abord à cause de son importance historique, puis parce qu'il nous a semblé utile de faire toucher du doigt les inconvénients de la sobriété poussée à l'excès; mais ces observations n'empêchent pas que le travail de M. Revon, jugé des plus estimables par la commission, ne soit appelé à rendre de grands services, même en supposant que l'auteur le laisse tel qu'il est. Toutefois je ne puis m'empêcher de souhaiter qu'il se décide à l'enrichir, sinon de ces commentaires qu'il paraît redouter, tout au moins de notes critiques sur la consti-

[1] *Revue archéologique*, 16e et dernière année de la 1re série, 1859 (v. p. 358).

Digitized by Google

tution du texte. Le savant conservateur de la bibliothèque d'Annecy trouvera le modèle des notes qu'il doit à ses lecteurs dans le recueil des inscriptions de la Suisse de M. Th. Mommsen.

Un travail dont l'auteur fort heureusement n'a pas craint d'exposer ses idées, c'est celui que M. Aurès, membre de l'Académie du Gard, a fait paraître sous ce titre : « Concordance des Vases Apolli- « naires et de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les « parties qui leur sont communes, et comparaison de ces textes avec « l'Itinéraire d'Antonin et avec la Table Théodosienne. »

On sait ce que c'est que les *Vases Apollinaires;* personne n'a oublié une dissertation du P. Marchi, intitulée *La stipe tributata alle divinità delle acque Apollinari*, publiée à Rome en 1852, dans laquelle le savant jésuite fit connaître pour la première fois l'importante découverte, faite sur l'emplacement des *Aquæ Apollinares*, de monnaies et d'antiquités diverses, parmi lesquelles on remarqua surtout de précieux vases d'argent offerts aux divinités des eaux par des baigneurs reconnaissants. Parmi ces vases, trois, façonnés en forme de *milliaires*, étaient particulièrement intéressants pour l'érudition. Sur les parois extérieures de chacun de ces vases figurait, gravé à la pointe, l'Itinéraire de Cadix à l'établissement thermal des *Aquæ Apollinares*, aujourd'hui bains de Vicarello. On sait aussi que plus récemment le P. Garucci a fait connaître, par une note insérée en 1862 dans la *Revue archéologique*, la partie relative à la traversée de la Gaule de l'itinéraire gravé sur un quatrième vase trouvé aussi à Vicarello depuis la publication du P. Marchi, et que l'on conserve à Rome, avec les trois autres, au collége romain. Ce sont là des documents inestimables, puisqu'ils remontent à l'antiquité elle-même, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, et que, par conséquent, leurs erreurs, s'ils en contiennent, ne sont pas le fait des copistes, comme celles que les érudits s'efforcent, depuis la Renaissance, d'extirper des manuscrits. Il faut donc remercier M. Aurès d'avoir songé à améliorer les parties des *Itinéraires* indiquées dans le titre de son travail en les contrôlant au moyen de ces vases, et louer le savant ingénieur d'avoir exécuté cette tâche difficile avec la méthode scientifique qui, dès ses débuts dans les études archéologiques, l'a placé si haut dans l'estime du Comité.

Il n'entrait pas dans le plan de M. Aurès de mesurer sur le terrain les distances étudiées par lui; un particulier ne pouvait avoir l'idée d'une pareille entreprise; il lui a donc fallu se contenter de discuter

Digitized by Google

la convenance d'adopter telles ou telles leçons dans les itinéraires, au moyen de la comparaison des textes venus jusqu'à nous par les soins des copistes avec ceux des *Vases Apollinaires.*

Ces documents ont suffi à M. Aurès pour apporter à ces textes intéressants d'importantes corrections, établies par une suite de déductions si bien enchaînées, qu'on peut proposer ce travail comme un modèle à ceux qui auraient à traiter des sujets analogues. L'ouvrage de M. Aurès, en améliorant les itinéraires, contribuera aux progrès de la géographie historique comparée. Toutefois il ne faut pas oublier que les travaux de cet ordre ne seront pas encore de longtemps définitifs, et que des causes difficiles à deviner aujourd'hui ont pu occasionner certaines des différences signalées entre les documents d'origines diverses dont M. Aurès discute pied à pied l'autorité. Savons-nous au juste comment et où furent composés les itinéraires des *Vases Apollinaires?* Les gravait-on d'avance à Cadix, comme le suppose M. Aurès? Au contraire, chemin faisant, les baigneurs prenaient-ils note de leurs étapes, et préparaient-ils ainsi le texte qu'ils faisaient ensuite graver sur les vases à leur arrivée à l'établissement? Au moyen de cette dernière hypothèse, on s'expliquerait certaines variantes et l'omission de quelques stations, soit par des fantaisies des voyageurs, soit par des nécessités accidentelles qui forçaient tantôt à prendre des raccourcis, tantôt à doubler une poste. Il reste donc encore une part à l'incertitude, même après le travail judicieux et clairement exposé de M. Aurès; mais n'en est-il pas toujours ainsi dans les poursuites forcément hypothétiques? Quoi qu'il en soit, le savant ingénieur a eu une bonne et utile pensée, et il l'a habilement et sagement exécutée. S'il n'a pas toujours touché le but, il s'en est certainement approché autant qu'il est possible avec les éléments actuellement en la possession des érudits. C'est là un grand mérite en matière aussi délicate.

L'ouvrage de M. Aurès aurait pu être envoyé à la section d'histoire et de philologie; celui que MM. les abbés Bourassé et Chevalier ont publié dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, dont ils sont membres, est plus proprement archéologique. Sous ce titre modeste, *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes de la Touraine du VI^e^ au XI^e^ siècle*, les deux auteurs ont fait un livre d'une sérieuse importance. Rechercher et grouper tous les monuments d'une même contrée que l'on peut raisonnablement attribuer à l'époque barbare, c'était une

Digitized by Google

idée heureuse et féconde; mais il fallait un tact critique très-sûr pour la bien mettre en œuvre. Ce tact n'a pas fait défaut aux savants ecclésiastiques. Il est vrai qu'indépendamment d'un assez grand nombre d'édifices très-anciens restés debout sur le sol de la Touraine, ils avaient le secours d'importants documents historiques, comme on n'en aurait pas trouvé ailleurs pour l'accomplissement d'une tâche analogue. Grâce à un privilége que lui envient les autres églises de France, l'église de Tours possède dans un de ses premiers évêques le père de notre histoire, Grégoire de Tours, qui, dans ses divers ouvrages, mentionne la fondation de plus de quatre-vingts églises. En outre, dans les *Chroniques de la Touraine*, ainsi que dans les chartes des établissements religieux, les auteurs ont trouvé de quoi porter à cent soixante-dix une liste authentique des églises de la province fondées avant l'an 1000. Ils avaient, on le voit, de nombreux éléments d'étude. Mais combien il aurait été facile d'en mésuser! Loin de là, avec une sagesse que l'on ne saurait trop louer, ils ne reconnaissent dans leur conclusion que trente églises comme ayant été fondées avant l'an 1000 et présentant dans leur fabrique des parties antiques plus ou moins considérables.

La construction de ces vénérables monuments est invariablement en petit appareil sans lits de briques introduits entre les lits de pierre. Des tours féodales, telles que celles de Langeais et de Montbazon que l'on sait appartenir à la fin du x^e siècle, sont construites dans le même système que ces églises, et prouvent que ce petit appareil a été usité en Touraine au moins jusqu'à la fin de l'an 1000. Au contraire, toutes les églises du pays qui se rapportent par des témoignages certains à la première moitié du xi[e] siècle sont invariablement construites en moyen appareil.

Quarante-cinq planches photographiées permettent de constater l'exactitude des résultats obtenus par les *Recherches sur les églises romanes de la Touraine;* mais, à côté des éloges que mérite ce livre, il faut réserver une petite place pour quelques observations critiques. Dans leur introduction historique, MM. Bourassé et Chevalier ont réuni tous les témoignages constatant des constructions d'églises en Touraine depuis l'apostolat de saint Martin; cette partie du livre, d'ailleurs fort instructive et d'une lecture agréable, n'a pas été traitée avec la précision exigée aujourd'hui dans les ouvrages d'érudition et que l'on ne trouve pas toujours dans les travaux exécutés loin de Paris.

Digitized by Google

Avant d'exposer les faits qui résultent de leurs recherches sur les monuments, les auteurs ont voulu réunir tous les traits consignés par Grégoire de Tours à l'aide desquels on peut reconstituer l'édifice religieux des temps antiques. C'était une idée juste, et ce résumé serait du plus grand prix si l'on avait pris soin d'appuyer chaque assertion sur le témoignage qui la justifie. Il aurait fallu citer textuellement l'auteur invoqué, puisqu'il s'agit de termes ou d'expressions difficiles à comprendre et au sens desquels on ne peut arriver que par de longs détours, quand on y arrive. Au lieu de procéder ainsi, MM. Bourassé et Chevalier ont composé des restitutions qu'ils ont distribuées en paragraphes, à la fin de chacun desquels ils consignent en une seule note le renvoi à dix, douze, quinze pages de l'édition Migne. Ce n'est pas tout : leurs citations ne sont pas seulement incomplètes, elles sont aussi parfois inexactes, comme lorsqu'ils rapportent (p. 12) au chapitre XLVII du *De gloria martyrum* les fondations d'églises de l'évêque saint Eustoche, lesquelles sont énoncées dans le livre X, chapitre XXXI, de l'*Histoire des Francs*, le chapitre indiqué du *De gloria martyrum* ne mentionnant que la fondation de l'église Saints-Gervais et Protais de Tours, et lorsqu'ils attribuent à saint Perpet la fondation du baptistère du midi de la basilique Saint-Martin (p. 13), etc. Il y a quelque chose de plus grave encore : des fautes d'interprétation, par exemple, lorsqu'ils disent que Grégoire de Tours fit *voûter* sa cathédrale (p. 16) en se fondant sur cette phrase du saint évêque lui-même : « Ecclesiam urbis Turonicæ ab « incendio dissolutam disruptamque nactus sum; quam reedificatam « in ampliori altiorique fastigio dedicavi ; » ou lorsqu'en parlant de la cathédrale de Clermont ils rendent par *bas côté* le mot *ascellæ*, qui signifie *bras du transept*.

Il se trouve aussi des fautes dans la traduction de quelques noms de lieux qu'on aurait pu éviter en consultant le travail récent de M. Mabille sur la géographie de la Touraine. Par exemple, *Briotreis*, dont ces Messieurs ont fait Brizay (p. 10), est Bléré; *Tauriacum*, qu'ils attribuent à Sorigny ou à Truye (p. 15), est Thuré, et *Calatonnum*, qu'ils croient un nom perdu (p. 10), est Chalenton. Ce sont là des taches bien légères et en petit nombre, qui, ne portant que sur des points accessoires, ne diminuent pas la valeur sérieuse d'un livre qui se distingue par la constante application des principes de la plus saine critique monumentale. MM. Bourassé et Chevalier ont donné un bon exemple, qui, nous l'espérons, sera suivi.

Digitized by Google

Après les travaux considérables que l'on vient d'apprécier, viennent sur la liste de la commission deux ouvrages qui, dans l'origine, n'en devaient faire qu'un seul. Il est regrettable que leurs auteurs, tous deux membres de l'Académie impériale de Savoie, n'aient pas suivi leurs premières intentions. Fondues en un seul livre, la notice de M. A. Fabre, intitulée *Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, étude historique et archéologique*, et celle de M. A. de Jussieu, sur le même établissement religieux, à laquelle il a donné pour titre *La Sainte-Chapelle du château de Chambéry*[1], se seraient complétées l'une par l'autre et auraient peut-être obtenu un rang supérieur à celui auquel il me faut les mentionner.

Ces ouvrages portent tous deux la date de 1868, mais celui de M. Fabre a paru le premier. C'est un travail tout à fait archéologique, car, ainsi que le dit l'auteur lui-même, « l'Inventaire du « Trésor de la Sainte-Chapelle a été le but principal de ses re« cherches. » En effet, après une brève notice sur la Sainte-Chapelle elle-même, on y trouve, sous le titre d'*Étude archéologique*, un commentaire sur la plupart des articles de l'Inventaire du Trésor de 1483, le texte de cet inventaire avec traduction française en regard, l'Inventaire de 1542, et enfin les lettres patentes d'Amédée VIII, relatives à la construction de la Sainte-Chapelle, aussi avec traduction française et notes explicatives.

Les inventaires forment l'une des sources les plus fécondes où puissent puiser ceux qui veulent étudier dans le détail le mobilier et les usages du moyen âge ; mais on en a déjà publié un grand nombre; souvent ces documents se répètent, et ceux qui apportent peu de particularités neuves ne valent qu'au point de vue local ou par les notes des éditeurs. L'inventaire de la Sainte-Chapelle de Chambéry, publié pour la première fois par M. A. Fabre, intéressant pour l'histoire de la capitale de la Savoie, n'augmentera pas sensiblement nos connaissances générales, et l'on a remarqué que les éclaircissements qui l'accompagnent trahissent une certaine inexpérience des matières traitées. Très-honorablement connu par divers bons écrits historiques et littéraires, M. Fabre fait, je crois, de l'archéologie pour la première fois; il n'est pas surprenant qu'au milieu d'informations exactes on puisse signaler quelques points discutables dans son travail.

[1] Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 2^e^ série, t. X.

Digitized by Google

Il s'agit de détails dans lesquels il est impossible d'entrer; nous dirons cependant que nous ne partageons pas la manière de voir du savant membre de l'Académie de Savoie à propos du terme *limogeria* et variantes[1], dont l'interprétation a fait le sujet d'une discussion sur laquelle le dernier mot a été dit, ce nous semble, dans la *Revue des Sociétés savantes*, par un membre du Comité[2]. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Fabre, d'ailleurs fort bien écrit, mérite la gratitude des archéologues. Avant de le quitter, notons que son exécution typographique nous a appris qu'à Vienne, l'antique rivale de Lyon, il existe une imprimerie digne émule de celle qui a rendu célèbre le nom de Louis Perrin.

Si le travail de M. A. de Jussieu ne contient pas la totalité des documents publiés par M. Fabre, nous y trouvons l'inventaire principal du trésor, celui de 1483, à la vérité sans commentaires et sans traduction, et, en outre, d'autres documents intéressants qui n'entraient pas dans le plan de l'auteur de l'*Étude historique et archéologique*. L'ouvrage de M. de Jussieu est d'ailleurs conçu dans des vues tout à fait différentes, et, bien qu'on y remarque une notice sur la construction de l'édifice de la Sainte-Chapelle, et des planches, accessoire qui fait défaut dans l'*Étude* de M. Fabre, c'est un travail plutôt historique qu'archéologique. Il faut reconnaître cependant que ces planches nous montrent la Sainte-Chapelle sous différents aspects, nous font connaître les sceaux du chapitre au XVI[e] siècle, quelques portraits et les armoiries des doyens, parmi lesquels figure Antoine Favre, fils du célèbre président du sénat de Chambéry, dont un autre fils devint lui-même plus célèbre encore sous le nom de Vaugelas, et que tout ceci nous permet de considérer la notice de M. de Jussieu comme étant de notre ressort. Toutefois, en admettant qu'elle ne nous appartienne qu'à demi, je ne me plaindrai pas d'avoir été dans l'obligation de la lire. Sous un titre modeste, M. de Jussieu a caché une histoire fort curieuse, qui méritait d'être mise en pleine lumière, comme elle l'est dans son travail. Le doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, mitré et crossé dès l'an 1472, c'était presque un évêque, du moins dans la pensée des ducs, mais un évêque soumis à la suprématie de l'évêque de Grenoble, circonstance qui plaçait l'Église de Savoie sous la domination du roi très-chrétien, son puis-

[1] N[os] 180 et suiv. de l'*Inventaire de 1483*, p. 101.

[2] Voyez Rapport de M. Darcel, *Revue des Sociétés savantes*, 4[e] série, t. VIII, p. 302 et suiv.

Digitized by Google

sant voisin. On suit avec intérêt, dans le livre de M. de Jussieu, la politique persévérante de la maison de Savoie, qui, après avoir vu déchirer en 1516, sur les réclamations de François Ier, la bulle de Léon X, par laquelle un an auparavant la collégiale de Chambéry était devenue un archevêché, ne se laissa pas rebuter par cet échec, et, après trois siècles d'efforts, parvint, cette fois, grâce au consentement du roi de France, à faire ériger, en 1779, par une bulle du pape Pie VII, Chambéry en évêché ne dépendant que de Rome. On n'a pas attendu l'annexion pour bien écrire le français dans la patrie de Claude de Seyssel, de Vaugelas et de Joseph et Xavier de Maistre; aussi M. de Jussieu, ainsi que M. Fabre, a-t-il écrit son livre comme il convenait dans un pays de bon langage; nous l'en félicitons, et conclurons en avertissant les érudits qui voudront approfondir l'histoire de la Sainte-Chapelle de Chambéry qu'il leur faudra recourir aux deux estimables ouvrages consacrés simultanément à cette institution religieuse par MM. Fabre et de Jussieu.

Parvenu au terme de la revue des travaux soumis au jugement de la commission, je ne puis négliger de rappeler que le concours comprenait tous les recueils publiés par les Sociétés savantes avant la date fixée, soit qu'ils aient été envoyés spécialement en vue du concours, soit qu'ils aient été envoyés au ministère, comme d'ordinaire, pour la bibliothèque des Sociétés savantes; mais l'analyse de la multitude de travaux intéressants contenus dans ces volumes, aussi sommaire qu'on veuille la supposer, dépasserait les bornes de ce rapport et les forces du rapporteur. Je n'aborderai donc pas cette tâche effrayante; d'ailleurs la *Revue* publiée par le Comité a donné ou donnera successivement des comptes rendus de ces recueils, mais je ne renonce pas au plaisir de déclarer, au nom de la section d'archéologie, qu'un progrès très-marqué se manifeste de toutes parts dans le sein des Sociétés savantes. Si ce n'est pas dans leurs recueils imprimés que nous avons trouvé les meilleurs travaux composés par leurs membres, ce n'est pas que le zèle se ralentisse ou que la moindre décadence se fasse sentir dans ces corps qui forment l'élite de la France lettrée, c'est uniquement parce qu'on réserve le plus souvent pour des publications séparées les ouvrages de longue haleine. Le commerce assidu que le Comité entretient avec les Sociétés savantes, l'examen qu'il fait régulièrement de leurs productions, lui ont appris qu'il se remue dans les départements autant d'idées neuves et fécondes que dans l'ardent foyer de la capitale, et

Digitized by Google

il n'y aura plus rien à leur souhaiter, lorsque la méthode qui fait vivre les travaux de science, comme ceux d'imagination, sera respectée partout comme elle commence à l'être en bien des endroits. Déjà on peut prévoir le moment où elle régnera sans conteste appuyée sur l'observation, car chaque jour fait perdre du terrain à l'empirisme et à la fantaisie, ces vieilles plaies de l'archéologie. Le triomphe des vrais principes, assuré depuis longtemps en ce qui concerne les sciences physiques et mathématiques, est donc désormais promis à nos études. Mais, si nous voulons le hâter, ce triomphe si désirable, il faut abandonner les éloges de complaisance, dont la mode passera certainement comme a passé celle des sonnets, qui jadis encombraient les premières pages des plus médiocres ouvrages. On ne s'étonnera donc pas qu'on ait laissé dans ce rapport quelques mots de critique, à l'exemple des discours prononcés les années précédentes par les voix plus autorisées du président et du vice-président de la section d'archéologie. Le secrétaire, qui a l'honneur de les remplacer, ne pouvait oublier qu'il parle au nom d'un corps dont les relations avec les Sociétés savantes ne sont devenues d'année en année plus cordiales que précisément parce qu'il ne les a pas flattées, et qui, fidèle à sa mission, n'a jamais manqué d'indiquer à ses collaborateurs des départements ce qu'il croit la bonne route. Il n'a donc fait que se conformer à la tradition du Comité en exposant les observations suggérées à ses collègues par l'étude attentive des travaux du concours. Si les expressions n'ont pas trahi sa pensée, ces observations, qui ne touchent qu'à des points de détail, seront bien accueillies et porteront les fruits que l'on a le droit d'en attendre. Il y a environ un demi-siècle que s'est généralisée parmi nous l'étude sérieuse de l'archéologie nationale; il est temps de nous considérer comme hors de page. Prenons franchement des habitudes viriles, et tous tant que nous sommes, à Paris comme dans les départements, sachons entendre la critique. Le progrès scientifique est à ce prix.

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du 30 mars 1869.

M. Ch. Révillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier, membre de la Société archéologique et de l'Académie des sciences et lettres, avait trouvé sur la garde d'un exemplaire du *Voyage d'Espagne, curieux, historique et politique*, fait en l'année 1655, que ce livre n'était pas l'œuvre du Hollandais Aerssen de Somelsdyk, auquel on l'attribue généralement, mais bien celle d'un gentilhomme protestant du Dauphiné, nommé Antoine de Brunel. Cette découverte l'a engagé à faire des recherches sur cet Antoine de Brunel, qu'une prescription de deux siècles a privé devant la postérité de ses droits d'auteur, et à déterminer en même temps quelles avaient été ses relations avec Aerssen, l'heureux possesseur de sa renommée littéraire. Antoine de Brunel, né en Dauphiné le 22 juillet 1622, appartenait à une famille de petite noblesse du Trieves, que les guerres civiles du XVI[e] siècle tirèrent un moment de l'obscurité. Envoyé dans les Pays-Bas pour y faire ses études, il se lia d'amitié avec le fils d'un riche seigneur d'Amsterdam, François d'Aerssen, qu'il accompagna dans un voyage en Allemagne, en Italie et en Espagne. De retour en France, il mit par écrit le récit de ces excursions, livré en 1665 à l'impression sans nom d'auteur. L'ouvrage fut quelque temps après imprimé à Cologne, à Bruxelles et à la Haye, et attribué, non à Brunel, mais à François Aerssen. Celui-ci, au contraire, est réellement l'auteur d'une relation manuscrite dans laquelle est racontée une partie de son voyage en Italie. M. Révillout pense qu'il y aurait quelque intérêt à publier ce travail de François Aerssen.

M. Émile Worms, professeur à la Faculté de droit de Rennes, a développé, dans un mémoire écouté avec la plus bienveillante attention, le thème nouveau des secours que la législation pénale prête au mouvement économique dans ses diverses manifestations, afin de les garantir de toute entrave et des influences variées que la science des richesses est de nature à exercer sur les codes criminels.

Digitized by Google

M. Worms a montré que non-seulement l'administration de la justice pénale a heureusement emprunté depuis quelque temps à l'économie politique un de ses principaux modes d'investigation, à savoir, la statistique, mais encore que la propagation des idées et des choses économiques ne saurait tarder à se traduire par une réduction notable des incriminations, par l'abréviation de la durée du châtiment, peut-être même par la transformation partielle des peines corporelles en peines pécuniaires, et enfin par la suppression graduelle de la criminalité, comme résultat inévitable d'une aisance et d'une moralité croissantes.

Lorsqu'on envisage, non les causes qui donnent naissance à la rédaction des codes criminels, mais le but qu'ils se proposent d'atteindre, on aperçoit clairement les nombreux rapports qu'ils ont avec les faits qui constituent l'ordre économique. C'est en les rapprochant qu'il devient possible de saisir l'enchaînement harmonieux de toutes les institutions, de toutes les manifestations sociales qui tendent à affermir en ce monde le règne de la justice et d'une civilisation progressive. M. Worms s'attache donc à concilier ces deux forces, qui, envisagées sous un certain jour, pourraient paraître étrangères, sinon hostiles l'une à l'autre, mais qui, loin de se combattre, marchent en réalité unies dans une collaboration aussi active qu'intime. La législation criminelle se dresse devant tous ceux qui seraient tentés d'empoisonner ou de tarir les sources de la richesse, de vicier ou de paralyser les transactions auxquelles répond le mouvement des échanges, d'altérer ainsi les conditions auxquelles doit être en bonne justice subordonnée la consommation des produits. L'auteur établit ces relations en montrant comment les tribunaux de répression ont prêté leur assistance aux vues plus ou moins saines qui se sont succédé dans la sphère de l'activité nationale. Si l'on passait en revue le système mercantile, le système des physiocrates ou le système industriel, on pourrait remarquer les mesures plus ou moins rigoureuses que l'opinion publique, éprise des théories à la mode, a réclamées successivement, pour leur sauvegarde, de la sévérité ou de la sollicitude du pouvoir. On pourrait, par exemple, remettre en lumière les entraves, même pénales, apportées à la liberté du trafic, sacrifié à la puérile balance du commerce, et rappeler aussi la situation injuste faite à certains spéculateurs en grains, traqués sous le nom d'*accapareurs*. Un des points les plus intéressants, traités par M. Worms, est celui qui concerne

l'influence que l'avénement du régime économique est appelé à exercer, non-seulement sur la détermination des délits, mais encore sur la durée des peines. « Qui oserait contester, dit-il, que depuis la transformation dont le monde moderne offre le spectacle merveilleux, grâce au concours de toutes les forces vives de l'humanité, la vie et la liberté de l'homme, qui engendrent et entretiennent toutes ces magnificences, ont acquis une plus-value considérable ? Trancher sans nécessité absolue les jours d'un citoyen ou prolonger sans des motifs impérieux sa captivité à peu près stérile, alors que chacun d'entre nous est envisagé comme un producteur comptable, moralement du moins, de tous ses moyens d'action, constituerait pour la société une déperdition de forces qui, loin de lui profiter, tournerait contre elle. »

L'auteur du mémoire termine cette ingénieuse étude en exprimant la consolante pensée que l'activité humaine prenant tout son essor devra, non pas seulement élaguer certaines incriminations, adoucir et transformer les peines, mais encore détruire les germes mêmes de la criminalité. Le mouvement ascensionnel des richesses, espère-t-il, allégera, dans des proportions de plus en plus notables, la tâche douloureuse des juridictions répressives; car l'aisance, en se répandant tous les jours davantage, supprimera les mobiles qui ont poussé jusqu'ici aux attentats si nombreux contre la propriété. Il ne se dissimule pas cependant que les passions humaines, qui semblent réfractaires aux influences économiques, rendront encore malheureusement bien nombreux les attentats contre les personnes; mais il compte, pour leur diminution progressive, sur les bienfaits de l'éducation et de l'instruction, dont l'aisance fait de plus en plus sentir le besoin.

M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, archiviste de la même ville, fait connaître les résultats d'une étude sur un des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai, écrit selon lui au x[e] siècle, de 911 à 950, par un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Les annales de 404 à 592 offrent un abrégé de l'histoire de Grégoire de Tours, avec certains faits inédits. Leur auteur a imité, de 583 à 641, la chronique de Frédégaire et le *Gesta rerum Francorum;* de 655 à 691, les deux premiers continuateurs de Frédégaire; de 691 à 752, les autres continuateurs et les annales de Metz; de 752 à 829, il se rapproche

Digitized by Google

des annales de Lorsch, de celles d'Éginhard et de celles de Metz; on trouve çà et là des faits nouveaux ou inconnus jusqu'à ce jour; de 830 à 844, il présente les annales de Saint-Bertin, et enfin, de 874 à 889, le texte le plus complet et le plus ancien des *Annales Vedastani.* En comparant les textes publiés de ces deux dernières chroniques avec le manuscrit de Douai, M. l'abbé Dehaisnes a compté plusieurs centaines de variantes.

M. le Président remercie M. l'abbé Dehaisnes de cette intéressante communication. De la fin du VI^e^ siècle au X^e^, comme le fait observer l'auteur, sous les derniers Mérovingiens et durant la période carolingienne, les annalistes sont peu nombreux. Leurs chroniques sont arides, froides et incomplètes. Après Grégoire de Tours, le dernier des historiens qui s'inspirent en puisant aux sources de l'antiquité, apparaissent à peine de loin en loin quelques écrivains qui relatent d'année en année les faits les plus importants. Cette pénurie de chroniques contemporaines ou leur insuffisance donne donc une grande valeur aux annales inédites qui présentent des faits inconnus ou des variantes notables. Dans sa circulaire du 6 janvier 1869, adressée aux membres correspondants du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. le Ministre de l'instruction publique a recommandé de rechercher et d'indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés ou dont il n'existerait que des notices insuffisantes.

M. l'abbé Dehaisnes ne pouvait mieux répondre à cet appel qu'en se livrant, comme il l'a fait, aux longs travaux qu'a nécessités l'étude de la chronique du moine de Saint-Waast, dont il présente ici le résumé.

M. Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, expose une théorie des facultés de l'âme, résumant sur ce point les idées qu'il a développées dans ses cours avec un talent et une autorité qui ont depuis longtemps fait inscrire son nom parmi nos professeurs de philosophie les plus distingués. Ce qui appartient en propre à M. Charma, c'est qu'il ne reconnaît pas seulement dans l'âme humaine l'existence des trois facultés aujourd'hui généralement reconnues, à savoir, la sensibilité, la volonté et l'intelligence : cette énumération lui semble incomplète; elle ne rend pas compte de tous les faits que

Digitized by Google

présente la vie psychologique. Une analyse plus pénétrante l'engage à reconnaître trois facultés parfaitement distinctes des trois autres, et ayant, comme celles-ci, un domaine déterminé et spécial, ce sont : l'affectivité, la foi et l'activité.

L'affection n'est pas la sensation, qui n'est autre chose que le plaisir ou la douleur. Mais non-seulement je jouis et je souffre, mais j'agrée cette situation qui s'appelle un plaisir, et j'éprouve de l'aversion pour celle qui s'appelle une douleur. Le premier sentiment, cette affection que j'éprouve pour le plaisir, c'est l'amour; le second, c'est la haine : telles sont les deux faces de ce fait qui se résume pour nous sous le nom d'*affection*. M. Charma rapporte cette double propriété de l'âme à une faculté spéciale, à laquelle il donne le nom d'*affectivité*.

L'amour engendre en nous le besoin de nous assurer la situation qui le détermine; la haine y développe le besoin de sortir de la situation où elle nous place. Alors apparaît un phénomène qui accepte ou repousse la situation présente.

Cette situation, en un mot, nous la voulons ou nous ne la voulons pas. Il y a là une *volition* qu'il faut bien rapporter à une faculté de notre âme, c'est-à-dire à la *volonté*. Cette volition peut être fatale et purement *appétitive* ou capricieuse et indépendante, ou se déterminant d'après une loi rationnelle; dans ce cas, la volonté est le libre arbitre, la liberté.

Mais, continue M. Charma, la volonté, dans la grande majorité de ses développements, dans ses développements sérieux, n'est pas son terme à elle-même; on ne veut pas pour vouloir, mais pour quelque chose qu'il faut avant tout *connaître :* « Ignoti nulla cupido ; » de là l'*intelligence* ou faculté de connaître.

Les connaissances, idées ou images sont en nous et ne nous donnent qu'elles-mêmes; mais l'âme reconnaîtra hors d'elle-même l'existence des objets réels qu'elles représentent par une disposition naturelle qui jette pour ainsi dire un pont sur l'abîme creusé entre l'idée et la réalité. Cette disposition est la *croyance*, produit d'une faculté ou propriété spéciale qui est la *foi*.

Nous sentons, nous aimons ou haïssons, nous connaissons, nous croyons à la réalité des objets connus. Mais est-ce tout? Non. Nous voulons entretenir avec ces objets un commerce quelconque. Il nous reste donc à prendre à leur égard l'attitude qui nous convient; en un mot, il faut *agir*. L'*activité* achève ce que les autres propriétés de

l'âme ont commencé et amené jusqu'à elle; par l'*activité* l'âme peut atteindre le but que se propose la vie.

Cette dernière faculté affectera, comme la volonté, deux faces essentiellement distinctes; l'une met le corps en mouvement, c'est la force *musculaire* ou *force motrice;* l'autre dispose notre intelligence et la met en présence des objets qu'elle veut connaître, c'est l'activité intellectuelle, c'est-à-dire l'*attention*.

Le système exposé par M. Charma donne lieu à une discussion animée, à laquelle prennent part plusieurs membres de la réunion, et entre autres MM. de la Chapelle, professeur de philosophie au collége de Cherbourg, et Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.

M. Achille de Rochambeau, membre de la Société archéologique du Vendômois, donne lecture d'une correspondance inédite, relative à la guerre d'Amérique, entre le comte de Rochambeau, chef du corps auxiliaire français qui contribua à fonder la république des États-Unis, le général Washington, les généraux Green, Carleton, la Fayette, etc. M. de Rochambeau, arrière-petit-fils du maréchal, constate d'abord la part active prise par la France à l'émancipation des possessions anglaises dans le nouveau monde. Bloqué par les armées combinées de Washington et de Rochambeau, lord Cornwallis fut obligé de capituler le 17 octobre 1781, et cette capitulation eut pour conséquence le glorieux traité de Paris.

En lisant les correspondances que motivèrent entre les généraux des deux nations les diverses opérations militaires qui eurent lieu à cette époque mémorable, on est frappé de l'entente cordiale, de la franche dignité qui régnèrent entre les chefs, de la discipline parfaite et de la bienveillante aménité des troupes américaines et françaises. L'auteur du mémoire trouve la cause de ces faits dans le caractère des chefs des deux armées. Pour le commandant des troupes françaises, la position était difficile, et Louis XVI avait éprouvé plusieurs refus avant de trouver un général français qui voulût se plier au rôle de second d'un général américain. Formé à la grande école du maréchal de Saxe, Rochambeau, arrivant avec l'expérience et les avoir qu'il avait acquis pendant la guerre de Sept Ans, n'hésita pas néanmoins à s'effacer devant l'autorité de Washington. Lorsque lord Cornwallis eut signé la capitulation qui livrait aux États-Unis 8,000 prisonniers, 214 pièces de canon et 22 dra-

Digitized by Google

peaux, la garnison sortit de York-Town en déposant les armes. Cornwallis étant malade, le général O'Hara défila à la tête de ses troupes. En arrivant devant l'état-major français, il présenta son épée au comte de Rochambeau. Celui-ci ne voulut pas la recevoir, et, lui montrant en face de lui le général Washington : « Je ne suis « ici qu'auxiliaire, lui dit-il; voici le général en chef; c'est à lui de « vous donner des ordres. » Aussi le héros de l'indépendance et la nation tout entière surent lui rendre justice. On en trouve la preuve dans les protestations d'amitié, les adresses sans nombre, qui parvinrent au comte de Rochambeau au moment où, son intervention n'étant plus nécessaire, il s'embarqua pour la France.

M. de Rochambeau donne lecture de quelques-unes des lettres qu'il a réunies et qu'il se propose de publier. Elles jetteront probablement un jour nouveau sur une glorieuse page de notre histoire et sur l'aurore de la grande république que la France a contribué à fonder. L'assemblée a entendu surtout avec une vive émotion la lecture d'une lettre adressée du mont Vernon, le 1er février 1784, par Washington au général français : « Ayant mis, dit ce grand homme, « ma confiance et mes soins publics entre les mains du congrès, je « m'adresse à vous maintenant, mon cher comte, avec le caractère « d'un citoyen particulier, sur les bords du Potomack, où je me suis « retiré, serré et enfermé par le froid et les neiges, depuis la veille « de Noël. Les occupations tranquilles d'une vie domestique sont de « nouveau développées à ma vue et me permettent une riche moisson « de contemplations agréables, parmi lesquelles, mon cher général, « vous serez un des plus agréables objets. Je me rappellerai avec « plaisir que nous avons été contemporains et compagnons dans les « travaux de la guerre pour la cause de la liberté, et que nous avons « vécu ensemble comme frères en harmonie et en amitié.

« J'ai vu toutes les forces britanniques embarquées et sur le point « de mettre à la voile avant de quitter New-York, vers le 4 décembre. « Je partis alors pour aller rejoindre le congrès et résigner toutes mes « charges publiques entre ses mains. Je commence, en ce moment, « à examiner la situation dérangée de mes affaires personnelles. Je « ne me suis pas permis d'y porter mon attention pendant les neuf « années qui viennent de s'écouler. »

Les fragments lus par M. de Rochambeau font vivement désirer la publication des précieux documents qu'il possède.

Digitized by Google

Cambrai sous la domination espagnole (1595-1677), tel est le titre du mémoire lu par M. Wilbert, président de la Société d'émulation. Pour apprécier le caractère de cette domination, l'auteur remonte à l'époque ou les évêques de Cambrai commencèrent à y exercer l'autorité que Clovis avait donnée aux comtes employés dans les provinces pour les administrer. Il passe en revue les diverses chartes qu'ils obtinrent des empereurs.

C'est parce que leurs évêques étaient incapables de les défendre sans recourir à une puissance étrangère, que le magistrat et les habitants résolurent de s'affranchir de leur autorité en se donnant à l'Espagne. Louis de Berlaymont avait déjà demandé au roi d'Espagne son appui pour rentrer en possession de son siége que le baron d'Yuilly, gouverneur de Cambrai, l'avait forcé d'abandonner depuis plusieurs années; mais, quand il vit les habitants disposés à transmettre à un souverain étranger la souveraineté que ses prédécesseurs avaient légalement exercée depuis l'an 1007, en vertu de la délégation que l'empereur Henri II leur avait faite du comté de Cambrésis, il protesta; mais sa protestation n'eut pas plus de succès que celle des archevêques de Reims, à propos de leur juridiction restreinte en 1559 par l'érection en archevêchés des évêchés de Cambrai, d'Utrecht et de Malines.

Dès l'année 1124, l'empereur Frédéric avait imposé aux habitants une contribution que les comtes de Flandre étaient autorisés à percevoir, à la condition qu'ils défendraient l'église toutes les fois qu'elle réclamerait leur aide. Cette condition resta souvent illusoire, et le pays ne fut pas moins agité après qu'on lui eut donné cette garantie qu'il ne l'avait été avant de l'avoir obtenue.

La domination espagnole ne fit que perpétuer les souffrances auxquelles elle avait mission de remédier. La ville de Cambrai possédait, avant cette domination, tous les éléments de civilisation qui ont fait sa gloire et sa richesse. Elle ne doit rien, dit M. Wilbert, à ses conquérants, ni sa coutume, ni ses états qui furent chargés de la défense de ses intérêts, ni ses fondations d'instruction, ni ses établissements hospitaliers et charitables, ni ses usages, ni son idiome vulgaire, ni son architecture. Elle n'a conservé d'eux que le souvenir de ses misères.

Dans un mémoire spirituel ayant pour titre *Le dîner d'Harpagon*, M. Jeannel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, fait remar-

Digitized by Google

quer que la pression de la main d'Harpagon sur la bouche de maître Jacques après les mots «rôts, entremets.....» dans la scène v de l'acte III de l'Avare, ne peut s'expliquer si l'on n'admet que Molière avait laissé *en blanc* à la suite de ces mots, pour que l'acteur la récitât de verve, une longue énumération de plats. Ceci nous est confirmé par l'édition de 1682, qui donne un *menu*, dont M. Jeannel a découvert le modèle dans le *Cuisinier royal* de 1662. Il résulte de divers menus monstrueux extraits de plusieurs livres analogues, que :

1° Le luxe de table était *effroyable* vers 1660;

2° C'était là une source comique qui ne pouvait échapper à Molière;

3° Il faut rétablir le texte de 1682 pour rendre cette scène compréhensible;

4° Cette restitution n'est nullement contradictoire avec le caractère d'Harpagon, vu les mœurs du temps;

5° La restitution peut être complétée par le livre du maistre d'hostel royal du sieur Pierre de Lune en 1662;

6° Il serait à souhaiter que la Comédie française acceptât cette variante.

M. Jeannel fait remarquer à ce sujet, avec raison, que les grands auteurs du XVIIe siècle ont obtenu en moins de deux cents ans la consécration que les textes classiques de la Grèce et de Rome ont conquise après vingt siècles. Victor Cousin disait, dans un livre célèbre, qu'il avait passé des nuits à étudier les variantes du texte de Platon, et qu'il s'honorerait de pouvoir en faire autant pour le texte de Pascal. M. Jeannel croit qu'une variante du texte de Molière peut mériter le même honneur.

M. Octave Tessier, président de la Société académique du Var, lit un mémoire sur les élections municipales de Provence. L'auteur rappelle, en commençant, qu'au moyen âge tous les pouvoirs communaux procédaient de la délégation publique. Il en était ainsi à Toulon au XIIIe siècle. Les chefs de famille se réunissaient sur la place publique et traitaient entre eux toutes les questions qui intéressaient la communauté. Lorsqu'il fallait rédiger un acte ou envoyer un député, on priait le bailli de convoquer un parlement public dans la cour du palais royal ou en tout autre lieu, et là, en présence, les assistants désignaient à haute voix un ou plusieurs syndics chargés de représenter la communauté, c'est-à-dire la généralité des habi-

Digitized by Google

tants, *universitas hominum civitatis*. M. Tessier fait connaître la législation par laquelle étaient régies les élections municipales en Provence, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il suit enfin dans ses péripéties diverses le suffrage universel en vigueur au moyen âge, complété par le vote obligatoire et successivement restreint jusqu'à la Révolution. L'atteinte la plus grave qu'il eût reçue avait été la mise en vente, en 1690, des charges municipales. Pour échapper à cette désastreuse mesure, les communautés se cotisèrent afin de racheter le droit qui leur était ravi. Mais bientôt après les mêmes charges furent remises en vente et rachetées de nouveau. Ce commerce détestable, ainsi qu'on le qualifia, dura plus d'un demi-siècle, malgré les protestations et les doléances du parlement de Provence. On a calculé, dit M. Tessier, que le trafic des charges municipales a coûté à la Provence plus de douze millions. Mais elle ne se lassa jamais de racheter ses anciennes libertés, et en 1789, quand survint la Révolution, les communes étaient encore en possession du droit d'élire leurs magistrats.

Dans une Vie encore inédite de saint Honoré, évêque d'Amiens, M. l'abbé Jules Corblet, membre de la Société des antiquaires de Picardie, a été amené à rechercher pourquoi ce saint est presque partout le patron des boulangers, et par extension des pâtissiers, des oublayeurs, des fleuriers, des marchands de farine et de diverses autres professions qui ont quelque rapport avec la fabrication du pain. Les motifs qu'on a allégués jusqu'ici pour expliquer ce choix paraissent à M. l'abbé Corblet dénués de vraisemblance ou basés sur de fausses hypothèses. C'est dans la légende même de saint Honoré que l'auteur trouve l'origine de ce patronage. Lorsque mourut Béat, évêque d'Amiens, vers l'an 554, saint Honoré fut désigné pour lui succéder par les acclamations du peuple et du clergé. Son humilité s'opposa en vain aux vœux du diocèse. Une effusion d'huile sainte descendit du ciel sur son front, dit la légende, et le consacra miraculeusement. On apprit bientôt à Port-le-Grand en Ponthieu, sa ville natale, que saint Honoré était promu à l'épiscopat; sa nourrice, qui s'occupait alors de la cuisson du pain au château paternel, accueillit cette nouvelle par une complète incrédulité, et s'écria « qu'elle croirait plus volontiers que le fourgon ardent « qu'elle tenait à la main prendrait racine et se changerait en « arbre. » Joignant l'acte aux paroles, elle planta dans la cour où

elle se trouvait la pelle embrâsée, emmanchée d'un long bâton, qui se métamorphosa soudain en mûrier, et qui bientôt après produisit des fleurs et des fruits que l'on considéra comme un emblème prophétique des fruits de salut que devait porter l'épiscopat d'Honoré. Ce souvenir du fourgon miraculeux s'est tellement conservé à Port, que chaque année, la veille de la Saint-Honoré, on allume un feu de joie pour perpétuer la mémoire de cet événement.

N'est-il point plus que probable, conclut l'auteur du mémoire, que c'est ce fourgon, cet instrument de boulangerie, servant de matière à un prodige si extraordinaire, qui a déterminé les boulangers à prendre saint Honoré pour patron? A l'occasion de son élévation à l'épiscopat, leur pelle professionnelle avait été glorifiée : ils voulurent à leur tour glorifier par un culte spécial celui pour lequel s'était accompli ce miracle.

SÉANCE DU 31 MARS 1869.

M. Lefizelier, président de la section des sciences, lettres et arts de la Société de l'industrie de la Mayenne, lit un essai sur la gabelle dans le Maine et dans l'Anjou. Il montre, dès le XVIe siècle, les plaintes commençant à se produire contre cet impôt si vexatoire, et surtout contre les agents chargés de le faire rentrer et de réprimer la fraude.

« Pour arrêter cette fraude, on fait deux choses :

« 1° On fait payer le sel aux habitants de la province plus cher « que partout ailleurs, car c'était un principe généralement admis « sous l'ancien régime que, dans les pays où la fraude était facile, il « fallait doubler, tripler l'impôt pour retrouver ainsi ce qu'on per- « dait par la contrebande ;

« 2° On impose à ces pays ce qu'on appelait la *gabelle forcée*, « sorte de capitation par laquelle on forçait chacun à prendre une « quantité égale à ses besoins présumés. De plus, ce sel d'impôt ne « pouvait servir qu'au *pot* et *à la salière*. Si le paysan veut saler du « beurre, s'il veut tuer un porc, il faut, pour ces grosses salaisons, « prendre d'autre sel au grenier royal, au même prix excessif. »

M. Lefizelier donne des extraits de Vauban (dîme royale) et de Necker (compte rendu).

Les sentences iniques rendues par les juges des greniers à sel, les faux rapports, les procès-verbaux mensongers faits par leurs

Digitized by Google

agents, les violences, les excès, les assassinats même, rapportés dans divers documents, sont tels que l'on se refuserait à y croire si des monuments authentiques ne nous en restaient.

Les misères, dont l'auteur de ce mémoire a retracé avec éloquence le tableau, paraissent à quelques-uns des membres un peu exagérées; mais d'autres ajoutent leur témoignage à ceux qu'invoque M. Lefizelier. On entend particulièrement et avec un grand plaisir une belle improvisation sur cette question par M. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers et président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Les plaintes populaires ne sont que trop justes! Elles portent beaucoup moins d'ailleurs sur la gabelle en elle-même que sur le mode de perception de l'impôt. Un membre du bureau fait observer aussi comme un fait bien honorable pour la nation française, à la veille de la Révolution, que, malgré la vivacité de ses plaintes, on ne trouve dans les cahiers de 1789 aucune expression de colère, ni aucune idée de vengeance.

M. Maggiolo, chargé des fonctions de recteur de l'Académie de Nancy, analyse et commente un manuscrit inédit de François Collin, maître d'école à Kœur-la-Petite en 1779, et fait ressortir ce qu'il y a de résignation calme, digne, souvent éloquente, dans la plainte de cet homme de bien. J'ai été bien heureux, dit en commençant M. Maggiolo, de rencontrer dans nos vieilles archives, où l'on ne trouve trop souvent que les histoires privées des hommes qui faisaient plus de largesses aux couvents et aux églises, cette triste mais fidèle histoire de bien des maîtres de ce *pauvre Jacques*, qui, après avoir longtemps subi la loi du vainqueur, payé la taille, les aides et la gabelle, reconquit son indépendance primitive, et jouit aujourd'hui, avec une légitime fierté, de ce droit de suffrage qui lui a été rendu, depuis le plus puissant jusqu'au plus chétif, *a maximo usque ad minimum*.

Le mémoire du maître d'école de Kœur-la-Petite est adressé à M. de la Porte, intendant de Lorraine. « Il gémit depuis longtemps, « dit-il, en considérant l'état chétif de la profession de maître d'école, « l'une des plus abjectes dans l'idée du vulgaire, et pourtant, à mon « sens, l'une des plus honorables en elle-même et la plus importante « de toutes. Il va toucher à la cinquantième année de son existence « dans ce pénible emploi. Pour élever sa famille, il a consumé, outre « ses gages, plus de la moitié de son petit patrimoine; il croit donc ne

Digitized by Google

« pouvoir mieux faire que de se donner lui-même pour exemple et « comme preuve de tout ce qu'il a exposé dans son mémoire. »

Les observations de François Collin portent principalement sur l'emploi du maître d'école et ce qu'on y endure; sur le choix des maîtres d'école dans les campagnes; sur leur revenu (70 livres 10 sous par année dans les moins avantageuses, 150 livres dans les meilleures). Mais la partie la plus remarquable de ce travail est celle dans laquelle l'instituteur de 1779 expose les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer le sort des instituteurs, répandre l'instruction et former des maîtres capables. M. Maggiolo a provoqué plus d'une fois les applaudissements de l'assemblée en exposant les tristesses, les humiliations, les douleurs du pauvre régent d'école, qui trouva dans son expérience et dans son cœur un système complet et rationnel d'éducation populaire. La commune de Kœur-la-Petite, visitée récemment par l'auteur du mémoire, offre aujourd'hui un aspect bien différent de celui qu'elle présentait il y a un siècle. Tous les enfants vont à l'école, ils savent tous lire, écrire et compter, et il n'y aura plus désormais d'illettrés dans cette commune, dont les registres anciens constataient l'ignorance; il y a des maisons et des jardins pour l'instituteur et l'institutrice; tout y atteste enfin le progrès dont notre siècle a le droit d'être fier.

M. Combes, de la Faculté des lettres de Bordeaux, poursuivant le dépouillement de ses heureuses trouvailles dans les archives des pays voisins, a fait une lecture sur une *Relation inédite de l'arrestation et de l'emprisonnement du maréchal de Biron*, tirée des archives royales de Turin, et adressée, en juin 1602, au duc de Savoie, par l'ambassadeur piémontais. Détails nouveaux et piquants sur les principaux acteurs de ce drame fameux; complicité plus apparente de l'Espagne et de la Savoie; attitude inflexible et dure d'Henri IV, après un moment de généreux élan; demi-aveux de Biron, mais adroite supercherie de La Fin, qui avait conservé les originaux de ses lettres et n'en avait envoyé à l'étranger que la frauduleuse contrefaçon; enfin, paroles significatives échappées à Biron, et prouvant que, enivré par la grandeur et devenu insatiable, il avait relevé le vieux drapeau de la ligue, après avoir tant aidé à l'abattre.

On ferait vraiment, dit avec raison M. Combes, une histoire de France avec les documents français qui se trouvent à l'étranger. Ce ne serait pas la moins curieuse. La diplomatie, dès le XVI^e^ siècle,

Digitized by Google

commençait l'universalité de notre langue. Bon nombre de diplomates étrangers, particulièrement à Turin, recevaient une éducation française, et l'on ne saurait croire tout ce qu'ils se procuraient avec adresse ou écrivaient eux-mêmes sur nos affaires en bon langage français. Le document produit par M. Combes doit son existence à ces informations officielles pendant que le comte Birague était à Paris chargé d'affaires pour le duc de Savoie. L'auteur du mémoire ajoute à cette relation, déjà si intéressante par elle-même, un commentaire qui en fait ressortir l'importance. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que, à l'exemple de plusieurs lettres de Henri IV sur la même affaire, elle a été écrite et adressée pendant le procès de Biron, et qu'elle a la même valeur que les témoignages les plus contemporains. Il y règne d'un bout à l'autre un ton particulier d'homme bien informé. C'est un affidé qui a vu, qui a entendu et qui était en bonne position pour cela. Il emploie souvent le présent, comme pour mieux nous dire que le drame se dénoue sous ses yeux, qu'il parle et voit tout ensemble; qu'il connaît la pièce et les acteurs, ceux qu'on poursuit par des arrêts, ceux qu'on atteindra par la guerre. On n'avait pas besoin, dit M. Combes, en terminant, d'arrêter l'agent de la ligue et des Espagnols comme le recommandait Henri IV pour convaincre Biron. On possédait les originaux de toutes ses lettres; une orgueilleuse infidélité les avait écrites, une adroite supercherie les avait conservées : notre document nous l'a appris, et c'est là sa dernière importance.

M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Napoléon et membre de la Société d'émulation du Doubs, a tracé l'histoire de la *Séparation de la France et de l'Allemagne aux IXe et Xe siècles*. Il établit que la Gaule, après avoir reçu de la Germanie la féodalité, et la Germanie, après avoir reçu de la Gaule la civilisation romaine, devaient nécessairement prendre des directions différentes, à cause, 1° de la diversité de leurs éléments; 2° de l'inégalité de leur développement.

M. Drapeyron marque les progrès de la féodalité sur notre sol. Il détermine la part qui revient dans cette œuvre capitale à la royauté carlovingienne, à la maison de France, à la dynastie de Saxe et à l'archevêché de Reims. Il met en relief les derniers descendants de Charlemagne et les premiers Capétiens, trop souvent dépréciés ou défigurés, et les physionomies si originales de l'arche-

Digitized by Google

vêque Adalbéron et du moine Gerbert, qui ont consommé la révolution depuis longtemps préparée.

Ce mémoire, résultat des études approfondies que poursuit depuis plusieurs années sur le même sujet le jeune et savant professeur, se compose d'un très-grand nombre de chapitres divisés avec beaucoup de soin et de méthode. Ils forment une série de considérations qui se suivent et s'enchaînent de manière à constituer un ensemble extrêmement intéressant, et dont, en raison de son étendue, il nous serait difficile de donner ici une analyse plus détaillée.

M. Dupré donne lecture d'un fragment d'histoire littéraire de Blois aux XV^e et XVI^e siècles. Il passe en revue les divers personnages qui ont cultivé les lettres dans cette ville pendant ladite période et qui ont ainsi participé au mouvement intellectuel de l'époque. Ce fut d'abord le gracieux poëte Charles, duc d'Orléans et comte de Blois, avec la pléiade des beaux esprits rassemblés autour de lui. Plus tard les Robertet, Mécènes intelligents et littérateurs eux-mêmes, encouragent les œuvres d'imagination. Ronsard chante, dans Blois, son premier amour et immortalise, par ses vers enthousiastes, la belle *Cassandre*, objet vrai ou supposé de cette flamme poétique.

M. Dupré a montré, à côté de ces favoris des Muses, un grand nombre d'hommes distingués, dont il a apprécié les œuvres et le caractère.

Tels sont Denis Dupont, savant jurisconsulte, pour lequel Dumoulin, son illustre ami, professait la plus haute estime; Jacques Boyvin, bénédictin de Saint-Laumer de Blois, fort docte, mais libertin, dit le naïf historiographe du couvent; Julien Angelier, le premier imprimeur blésois; Jean de La Saussaye, conseiller maître à la chambre des comptes de Blois; son neveu Charles de La Saussaye, doyen du chapitre de la cathédrale d'Orléans, tous deux érudits et lettrés, tous deux membres d'une famille où la science a refleuri de nos jours avec un nouvel éclat; Sébastien Garnier, magistrat courageux qui protesta avec énergie contre les fureurs de la ligue, et composa en huit chants un poëme qui, sous le titre de *Henriade*, fut publié à Blois en 1593, et un autre poëme en l'honneur de saint Louis, la *Loyssée*.

Le mémoire lu par M. Belin de Launay, membre de l'Académie

des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a pour titre : *L'ordre en bataille et les centurions à l'époque de Jules César.*

La cohorte, base de l'ordre en bataille d'une légion, est formée de trois manipules, les pilains ou triaires, les princes et les hastats. Elle remonte au moins à l'époque de la seconde guerre punique; mais Marius en a pu modifier la composition et a dû rendre ordinaire et général cet arrangement employé jusqu'à lui dans des occasions exceptionnelles.

Dès Marius, les pilains sont passés à la tête de la cohorte et les hastats à la fin. Dix cohortes ou trente manipules, c'est-à-dire soixante centuries, forment la légion. Dès lors, tous les légionnaires ont le *pilum* et les mêmes armes offensives et défensives. Les désignations de pilains ou triaires, de princes et de hastats, ne servent donc plus qu'à indiquer les préséances des officiers qui commandaient les centuries, et, jusqu'à un certain point, la durée du service des soldats dont ces divisions se composaient. Ainsi les conscrits entraient dans les centuries de hastats, et les vétérans dans celles des pilains; ces dernières formaient le premier manipule de chaque cohorte.

Les trois désignations des centuries n'ont plus aucun rapport avec l'ordre en bataille sur trois lignes, qui, d'après plusieurs critiques, était celui qu'adoptait ordinairement César. C'est suivant les circonstances que ce général range ses troupes, alternativement sur une seule ligne ou sur deux, sur trois et même sur quatre, en choisissant, pour les postes de confiance, les vétérans, soit qu'ils forment des centuries ou des cohortes, et même des légions.

Enfin, l'ordre en bataille d'une armée n'étant pas celui d'un des corps qui la composent, tout permet de croire qu'une légion isolée ait pu, ne fût-ce que dans l'ordre de revue, mettre ses dix cohortes de front, en sorte que les manipules de pilains, de princes et de hastats, y aient formé trois lignes, chacune de dix manipules.

Les chefs de centuries étaient les centurions.

Ils avaient sur leur casque un cimier qui, pour le ralliement, portait les numéros de leur cohorte et de leur centurie. Ils étaient des vétérans, car ordinairement on ne le devenait qu'après une trentaine d'années employées à remonter, à chaque promotion de grade, de la première à la dixième cohorte; même ceux des fils des sénateur qui l'avaient été d'emblée à dix-huit ans y passaient au moins huit années, ne pouvant entrer au sénat qu'à vingt-six ans.

César divisa les centurions en ordres infimes, inférieurs, supérieurs et premiers.

Cependant l'expression *les huitièmes ordres* signifie les divisions de la cohorte dont les centurions portent sur leur casque le numéro VIII. Le *huitième prince* veut dire le manipule des princes de la huitième cohorte. En sorte que, le mot *ordre* exprimant la centurie, le manipule ou la cohorte, *commander un ordre* signifie toujours être centurion, mais avec toutes les différences qui séparent le chef d'une centurie d'un chef de manipule ou du chef d'une cohorte.

Conséquemment, la division usitée par César, en ordres infimes, inférieurs, supérieurs et premiers, ne pouvant se rapporter au numérotage des cohortes, concerne la hiérarchie des centurions à l'égard les uns des autres, hiérarchie qui a pour base l'ordre de revue de la légion.

Après le premier pile, le premier prince prieur et le premier hastat prieur venaient, suivant le numérotage cohortal, les chefs du manipule des pilains de chaque cohorte, puis ceux des centuries postérieures de la première; cela fait 15 centurions des premiers ordres. Ceux des seconds ou supérieurs commandaient les manipules des princes et des hastats dans les neuf cohortes autres que la première; ils étaient 18. Quant à ceux des ordres inférieurs et infimes, ils étaient à la tête des centuries postérieures, dans ces neuf cohortes, au nombre de 27.

Notre tableau de la promotion centurionique est, en principe, conforme au système de tiercement qu'on observe aujourd'hui dans l'armée française; mais il ne représente que l'avancement à l'ancienneté. La promotion pouvait être accélérée par l'éclat des hauts faits, par le passage dans des corps spéciaux, enfin par la faveur ou même par la vénalité des chefs de la légion.

On devenait principile vers soixante ans, et on ne l'était qu'une année.

Sous l'empire, le principilaire fut chevalier et acquit ainsi le droit d'être nommé tribun des soldats et d'aspirer aux magistratures supérieures.

Les autres centurions qui par leur charge avaient été magistrats militaires devinrent magistrats urbains, lorsque, au premier siècle avant Jésus-Christ, fut formée la troisième décurie des juges. Déjà chefs des plébéiens à l'armée, ils finirent donc par les représenter au forum.

Digitized by Google

M. Desplanque, archiviste du département du Nord, lit une étude sur un poëme latin inédit de Milon, religieux de Saint-Amand d'Elnon au IX^e siècle. Après avoir replacé le moine poëte dans le milieu intellectuel où il a vécu, enseigné, chanté, M. Desplanque passe rapidement en revue celles des œuvres de Milon qui sont, depuis longtemps, entre les mains du public. Abordant ensuite l'examen du long poëme de la *Sobriété*, dont on ne connaissait jusqu'ici que la *Dédicace à Charles le Chauve*, le futur éditeur de ce poëme en présente une complète analyse, en caractérise le genre, en signale les beautés et les défauts. Il insiste sur les emprunts que le poëte carlovingien a faits à la littérature classique. Il étudie ensuite dans Milon le théologien et le moraliste, l'interprète des livres saints et le maître ès arts libéraux. Arrière-disciple d'Alcuin, Milon se continue dans Hucbald, son neveu et son disciple. Il relie ainsi le VIII^e siècle au X^e. Grâce à lui, la tradition littéraire dans l'extrême nord de la France ne fut pas un seul instant interrompue.

M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société académique de l'Aube, a lu un mémoire sur un document inédit de l'année 1314, émané de l'officialité de Troyes. On y voit qu'à cette date l'usage de la tutelle testamentaire existait déjà dans le diocèse de Troyes; que cette tutelle pouvait être décernée par la mère, quand celle-ci survivait au père; que le tuteur était en même temps curateur, c'est-à-dire que la minorité durait jusqu'à vingt-cinq ans; qu'enfin ce tuteur devait être confirmé par le magistrat. C'est la législation qui a prévalu dans les derniers temps du droit coutumier : elle est en contradiction avec le droit barbare et avec les principes du premier temps. Jusqu'à présent le plus ancien document connu où cette législation se trouvât formulée était la coutume de Reims de l'année 1556.

M. Rozy, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse, chargé des cours d'économie politique et de droit administratif, a lu un chapitre de l'histoire de la ville qu'il habite. C'est le récit d'un conflit qui a eu lieu, en 1782, entre le capitulat et le parlement de Toulouse, à propos de la nomination d'un geôlier de la prison de l'hôtel de ville.

M. Rozy a fait surtout remarquer que la cause du conflit était tout entière dans la confusion des pouvoirs de juge et d'administra-

teur, que l'on rencontrait d'ailleurs aussi bien dans le capitulat que dans le parlement, et il a insisté sur les avantages que pourrait présenter, dans notre législation, l'application de plus en plus grandissante de la distinction des pouvoirs. Il lui semble que, dans un pays comme la France, où la vie est aussi une et aussi harmonique, où nous n'avons plus « qu'une législation unique pour dire le droit « et une armée pour le défendre, » on est amené à se demander pourquoi il y a deux justices : la justice judiciaire et la justice administrative.

Des exemples nous ont été donnés par les nations qui nous entourent. L'Italie a supprimé depuis quelques années toutes ses juridictions administratives. Il n'y a plus dans ce pays, dont le Code civil, dit M. Rozy, est bien maintenant le plus scientifiquement conçu de l'Europe, qu'un seul corps de magistrats donnant des solutions à tous les procès, quelle que soit leur nature, qu'ils intéressent l'État et les autres personnes morales moins élevées, ou les simples particuliers.

La Belgique n'a maintenu la compétence des juridictions administratives que dans deux cas : pour juger les difficultés auxquelles donne lieu le recouvrement des impôts et la levée des troupes. Tout le contentieux des travaux publics, la déclaration des créances contre l'État, sont dans le domaine de la justice ordinaire. Malgré l'exemple contraire de la confusion établie par la constitution anglaise entre les deux pouvoirs, M. Rozy n'en persiste pas moins dans ses conclusions. Si l'organisation américaine empruntée à l'Angleterre a été approuvée par M. de Tocqueville dans son premier ouvrage, la confusion qu'elle consacre a été condamnée par l'illustre publiciste dans son livre de *L'Ancien régime et la Révolution.*

Cette intéressante lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Caumont, avocat au Havre, Caillemer et Bardy. L'honorable conseiller présente sur la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire des considérations qui provoquent à plusieurs reprises les applaudissements de l'assemblée.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1869.

M. Textor de Ravisi, membre associé de la Société académique de Saint-Quentin, expose les faits, curieux au point de vue historique, artistique et religieux, que lui a permis de recueillir un séjour

Digitized by Google

de douze années dans l'Inde, en qualité de commandant de Karikal. Il met sous les yeux de l'assemblée des photographies représentant les monuments dont il donne la description. Auteur d'un ouvrage sur *Khrishna*, il parcourt successivement les quatre points qu'il a traités dans ce travail destiné à l'impression. Il cherche à y établir que ce n'est pas dans le brahmanisme que le christianisme a pris naissance, que c'est au contraire de la religion du Christ que celle des brahmes a tiré un grand nombre de dogmes, de rites et de croyances.

M. le docteur Dunot de Saint-Maclou, membre de la Société des antiquaires de Normandie, lit un mémoire sur le lieu où s'est livrée la bataille de la Dive en 945. M. de Saint-Maclou ne raconte pas les faits historiques qui se rattachent à ce combat, à la suite duquel Louis d'Outremer devint prisonnier de son jeune vassal, le duc Richard de Normandie. Il se propose seulement d'indiquer le point du territoire normand qui fut le théâtre de la lutte entre les troupes du roi de France et celles de Harald *à la dent bleue*. Il commence par réfuter plusieurs opinions accréditées sur ce point. Il trouve le vieux champ de bataille du xe siècle à une petite distance de l'embouchure de la Dive, à l'extrémité orientale de la chaussée de Varaville, dans les herbages qui s'étendent depuis la rivière jusqu'au pied des hauteurs de Basbourg.

M. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, a expliqué par les chroniques de l'Irlande deux passages des annales de Saint-Bertin, rapportés sans aucune note dans le recueil de Dom Bouquet. Puisant à une source qui n'était pas encore ouverte au savant bénédictin, *Scriptores rerum hibernicarum, curante O'Conor*, il a montré par quelques autres exemples le parti que l'on peut tirer de cette dernière collection. M. Morin remarque qu'elle fournira d'utiles commentaires au grand recueil des historiens des Gaules et de la France, œuvre considérable, sans rivale en Europe et dont on prépare en ce moment même une nouvelle édition.

M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, délégué de l'Académie delphinale, présente un résumé d'un savant travail sur le *Droit de tester* à Athènes. Le droit de tester, dit-il, a été de nos jours l'objet d'intéressantes discussions. De vives attaques

Digitized by Google

ont été dirigées contre les restrictions apportées par nos lois au pouvoir du père de famille; et, si quelques apologies se sont produites avec éclat, l'œuvre des législateurs de 1804 a trouvé, il faut le reconnaître, plus d'adversaires que de défenseurs. Il a donc paru curieux à M. Caillemer de rechercher quelle avait été sur le droit de tester la législation de la plus libre, de la plus démocratique des républiques anciennes, et de lui demander des enseignements.

Une expérience qui s'est prolongée pendant plusieurs siècles nous est offerte par l'histoire d'Athènes. Elle nous prouve que les limitations apportées au droit de tester ne sont pas inconciliables avec une liberté plus grande que celle dont les sociétés modernes pourront être jamais appelées à jouir.

M. Caillemer insiste principalement sur ce point que Solon, qui le premier autorisa le testament, comprit la nécessité de sauvegarder les droits des héritiers *ab intestat* les plus favorables. Ce législateur prohiba toute disposition à titre universel de la part de celui qui laissait des enfants; il restreignit même, en pareil cas, la faculté de disposer à titre particulier.

L'exemple de l'illustre république grecque, qui attacha toujours une grande importance à la liberté individuelle, ne peut-il pas fournir un argument contre les économistes qui réclament la restriction et même la suppression des réserves?

MM. Thézard et Liégeois, professeurs aux Facultés de droit de Poitiers et de Nancy, prennent successivement la parole et exposent en style brillant les principes sur lesquels repose, suivant eux, le droit de tester, et entrent à ce sujet dans des considérations de l'ordre le plus élevé. Leur improvisation a été très-vivement applaudie.

M. le Ministre de l'instruction publique, arrivé à une heure dans la salle des réunions, a entendu la lecture de l'intéressant et savant mémoire de M. Caillemer. Il lui a adressé les plus vives félicitations sur la solidité de ses principes et sur la modération avec laquelle il les expose. Si les lois peuvent être améliorées, a-t-il dit, c'est en consultant les leçons de l'histoire et en s'inspirant des grands principes philosophiques qu'on peut atteindre ce but. Pour trouver des règles pour l'avenir, il est quelquefois nécessaire de regarder dans le passé. M. Duruy, s'adressant ensuite à l'assemblée, a témoigné toute la satisfaction qu'il éprouvait en voyant l'empressement avec

Digitized by Google

lequel les Sociétés savantes des départements, répondant à son appel, se font représenter dans les séances de la Sorbonne par un nombre de plus en plus croissant de délégués.

M. Joly, président de l'Académie de Caen et membre de la Société des antiquaires de Normandie, a lu un travail sur un poëme inédit du XIIe siècle, le *Roman de Thèbes*, qui n'est, comme il l'a montré, autre chose qu'une traduction ou une imitation de la *Thébaïde* de Stace. L'auteur, qui sait allier aux solides avantages de l'érudit les plus brillantes qualités de l'homme de goût et de l'écrivain élégant, expose à ce propos comment le moyen âge traduisait les épopées classiques. Il fait voir par de fréquentes citations comment des traditions bien connues de l'antiquité se transformaient d'une façon bizarre; comment aussi, à l'insu de l'écrivain, les personnages prenaient une physionomie toute chrétienne. Enfin l'auteur du mémoire, rapprochant le *Roman de Thèbes* d'œuvres analogues, du *Roman de Troie*, de l'*Énéas* et du *Jules César*, a marqué comment, malgré les différences de style et de mise en œuvre, il y avait une frappante parenté morale entre ces vieux poëmes et certaines œuvres du XVIIe siècle, inspirées de l'antiquité; comment, enfin, en bannissant le surnaturel des poëmes qu'ils croyaient imiter, et en y introduisant des peintures d'amour, les trouvères avaient, sans s'en douter, substitué le roman à l'épopée.

« Ainsi fait, dit en terminant M. Joly, l'esprit français. Ainsi « aujourd'hui, rendu à lui-même, ne se croyant plus, comme au « XVIIe siècle, obligé de se guinder jusqu'à de certains genres nobles, « et confessant franchement ses instincts ou ses faiblesses, il a re- « noncé au poëme épique et avoué ses préférences pour le roman, « qui chemine plus à loisir, qui, moins ambitieux, vit plus d'obser- « vation que d'inspiration. Nous voyons dans ces imitations des « épopées antiques que ces dispositions en France datent de loin. »

M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, examine quelle est, sous l'empire de la loi du 30 juin 1838, la condition des aliénés.

Un arrêté ministériel du 12 février dernier a nommé une commission pour préparer la rédaction d'un projet de réforme de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés.

M. Huc s'est proposé, dans son mémoire, de démontrer la néces-

Digitized by Google

sité de cette réforme, en se plaçant à un point de vue nouveau. Il admet comme hypothèse que l'application de la loi de 1838 n'a donné lieu à aucun abus dans le passé, et ne doit pas en produire pour l'avenir. Mais, même dans cette hypothèse, la loi de 1838 constitue une dérogation monstrueuse aux principes les plus élémentaires, les plus certains du droit public moderne. Ainsi M. Huc démontre, avec textes à l'appui, que, lorsqu'il s'agit de la liberté individuelle, le prétendu dément est moins protégé que le débiteur contraignable par corps et même que l'individu soupçonné d'un crime flagrant; que la loi sauvegarde avec plus de sollicitude les intérêts pécuniaires les plus vulgaires que le droit sacré de la liberté; qu'ainsi un tuteur ne pourra transiger sur une médiocre question pécuniaire intéressant son pupille, qu'en observant une foule de formalités protectrices, tandis qu'il pourrait le faire enfermer comme fou dans l'espace de quelques heures sans être gêné par aucune formalité.

Enfin M. Huc fait voir que divers textes de loi ont attaché au seul fait du placement d'un individu dans un établissement d'aliénés un nombre incroyable d'incapacités. Ainsi le prétendu dément cesse d'être électeur et éligible; il est destitué de la tutelle même sur ses enfants, et dépouillé des attributs les plus importants de la puissance paternelle; il ne peut faire aucun acte valable, et se trouve privé du droit de tester. Toutes ces incapacités l'atteignent sans que son état mental ait fait l'objet d'un débat judiciaire, sans que les tribunaux aient eu à examiner la question. Or il est de principe que la capacité d'un citoyen ne peut être diminuée qu'en vertu d'une décision judiciaire. M. Huc propose donc de réformer la loi de 1838 dans le sens d'une plus large et plus efficace intervention de l'autorité judiciaire.

MM. Thézard, Liégeois et Louis Ollivier prennent successivement la parole sur cette importante question, et, après eux, M. le conseiller Bardy insiste encore plus fortement, et avec un ton de conviction dont l'auditoire est vivement ému, sur les garanties à prendre pour prévenir cette séquestration cruelle des aliénés, dont le sort est surtout l'objet de ses préoccupations sympathiques. Il en propose quelques-unes, parmi lesquelles la publicité lui semble être indispensable, puisqu'elle place sous le contrôle de l'opinion publique une situation qui peut résulter d'erreurs contre lesquelles on ne saurait s'entourer de trop de précautions.

Digitized by Google

M. Léon Puiseux, professeur au lycée de Caen, membre de l'Académie et de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une étude sur Bernard le Danois, Normand du xe siècle. Dans ce travail, l'auteur, en groupant autour de son personnage les principaux événements des règnes de Guillaume Longué-Épée et de Richard Ier, duc de Normandie, s'est attaché à démontrer que la fusion des conquérants et des vaincus, des Normands et des Français, n'avait pas été aussi soudaine qu'on l'a cru généralement. Au milieu des conflits auxquels donna lieu cette fusion se détache la figure curieuse et originale de Bernard le Danois, vieux compagnon de Rollon, mélange de force et de souplesse, de courage et de ruse, un Normand de vieille souche.

Principal ministre du duché, il veut agréger son pays à la féodalité française, mais sans le laisser absorber par la France; il entend être chrétien, civilisé et aussi Français que possible, mais sans cesser d'être Normand.

L'auteur a raconté avec quelle habileté Bernard, manœuvrant entre le parti danois et le parti français, entre les convoitises rivales de la France carlovingienne et de la France capétienne, a sauvé en définitive l'autonomie de la Normandie, tout en cimentant l'union des deux races. Il a fait ressortir, en terminant, les conséquences fécondes et glorieuses, pour la France et la Normandie, qui sont sorties de cette union.

Cette lecture a eu le plus grand succès. L'auteur, par la sûreté de son érudition et par l'art avec lequel il a su grouper les faits qu'il raconte, s'est depuis longtemps placé au premier rang parmi les historiens de la Normandie.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan, lit un mémoire plein de curieuses recherches sur les *cacous* de Bretagne.

L'auteur a entrepris ce travail pour venir en aide aux études que se propose sur le même sujet la Société française d'anthropologie.

Parmi les préjugés qui ont persisté en Bretagne jusqu'à nos jours, il faut signaler le mépris, l'espèce d'aversion qu'on éprouve dans les campagnes pour certaines professions, comme celles du meunier, du tailleur d'habits, du drapier, du potier et surtout du cordier, ce dernier désigné sous le nom de *caqueux*, *caquier* ou *cacous*, noms que portaient les lépreux du moyen âge. Recherchant

Digitized by Google

la cause de cette dénomination commune, M. Rosenzweig donne quelques détails sur la lèpre chez les premiers juifs, sur son introduction en Europe et particulièrement en France, sur l'établissement des léproseries, ladreries ou maladreries, sur les conditions des lépreux au moyen âge. Il y joint une étude spéciale de la lèpre en Bretagne, des règlements émanant des pouvoirs civils et ecclésiastiques au xv^e siècle. Il est, entre autres, interdit aux lépreux d'exercer aucun autre métier que celui de cordier, ce qui explique pourquoi les cordiers ont conservé le nom de *cacous*, et pourquoi on méprise encore aujourd'hui ces industriels, qui ont toujours formé une classe distincte dans la société, sans alliance possible avec les autres classes. — Recherches sur l'étymologie du mot *cacous*, *cacosus*; sur le rapport qui existe entre le *cacous* du nord ou de l'ouest et le *cagot* du midi. — La lèpre disparaît au xvi^e siècle en Bretagne comme dans le reste de la France. Toutes les anciennes maladreries sont remplacées au xvii^e siècle par des corderies portant uniformément le nom de *Magdeleine*. — Quelle est l'origine des vocables de Magdelaine et de Lazarre, celui-ci donné aux établissements des premiers lépreux, celui-là à ceux des cordiers modernes? — Le sort des cacous-cordiers est pire que celui des cacous-lépreux, dans leurs rapports avec le peuple et le bas clergé. C'est surtout au sujet de leur sépulture qu'éclatent à la fin du xvii^e siècle, malgré les arrêts du parlement, les sentiments d'animosité des populations à leur égard. — Récit de quelques scènes scandaleuses qui eurent lieu à cette occasion, et de plusieurs anecdotes qui peuvent donner une idée de la condition des cordiers en Bretagne encore de nos jours. — L'auteur termine en faisant remarquer que, si l'on accepte l'opinion généralement reçue que la lèpre a été rapportée en France à la suite des croisades du xii^e et du xiii^e siècle, l'origine des cordiers, origine incontestable, loin d'être un motif de mépris et d'aversion contre eux, devrait au contraire être considérée comme un titre de gloire.

M. Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy, étudie l'influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée. Il examine notamment la *division du travail*, la *liberté commerciale* et les *consommations improductives*. Il fait ressortir l'immense différence qui existe, au point de vue de la rémunération du travail et du taux des salaires, entre les consomma-

Digitized by Google

tions qui détruisent un capital sans compensation et celles qui le reproduisent et le perpétuent. Il insiste, en terminant, sur les services qu'on peut attendre de l'économie politique, pour démontrer aux esprits ignorants ou passionnés la fausseté et le danger des théories socialistes et communistes.

On ne peut nier qu'une impulsion inconsciente et irrésistible entraîne les masses à la recherche d'une situation meilleure, et qu'au milieu de ces aspirations, légitimes dans leur principe, se montrent des erreurs grosses de funestes conséquences. Mais ces problèmes, qui peut les résoudre? cette impulsion, qui peut la diriger et la contenir dans de justes bornes? C'est, dit M. Liégeois, la science qui expose les phénomènes naturels et les grandes lois de la production et de la distribution des richesses.

Les ouvriers font comme les classes moyennes, ils font de l'*économie politique* sans le savoir. Mais ils tiennent dans leurs mains les destinées de notre patrie et, dès lors, le devoir des bons citoyens est, comme l'a dit une voix auguste, de répandre les sages doctrines de l'économie politique.

M. Jules Périn, délégué de l'Académie impériale d'Arras, avocat à la cour impériale de Paris, docteur en droit et archiviste paléographe, fait une lecture détachée d'*Études sur la condition des personnes au moyen âge et spécialement au XIV[e] siècle*, intitulée *Le détenu pour dettes.* Ce mémoire fait connaître le pouvoir *dominical* accordé au créancier sur la personne de son débiteur, particulièrement dans les cités flamandes de Lille, d'Ypres, etc. M. Périn y a révélé l'existence d'une pratique singulière, qui fut, on aime à le croire, peu répandue, consistant à enchainer le prisonnier pour dettes avec un gardien gagé à ses frais, en *chartre privée*, c'est-à-dire dans le domicile de son créancier. Toutefois cette détention était tempérée lorsqu'il s'agissait de la personne d'un bourgeois de la même ville. Comme on le voit, le lien qui rattachait le débiteur au créancier fut d'abord très-étroit, mais il a été s'amoindrissant jusqu'en 1867, où la contrainte par corps a été abolie chez nous; elle vient de l'être également en Belgique.

M. H. de Tilly, membre de la Société des arts, sciences et lettres de Saintes, a lu un mémoire que M. le président a qualifié d'excellent, sur le séjour et le passage de Charlemagne en Saintonge. Il

Digitized by Google

constate que ce prince y est venu deux fois. L'auteur a consulté les chroniques, les histoires, les chartes et aussi les traditions locales. Il a montré l'empereur fondant abbayes et temples. C'est ainsi que ses libéralités donnèrent naissance à l'abbaye de Baignes, à Notre-Dame-de-l'Ille en Pons et au prieuré de Montierneuf. Il a eu un château à *Andiacum*, Saint-Jean-d'Angely.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1869.

M. de Formeville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, conseiller honoraire à la cour impériale de Caen, très-connu dans ce pays par ses savants travaux sur l'évêché de Lisieux, lit un mémoire fort intéressant sur les événements les plus importants dont cet évêché-comté a été le théâtre.

Ce travail comprend sommairement l'histoire d'une grande administration ecclésiastique qui s'est exercée pendant douze siècles sur le territoire de l'antique cité romaine des Lexoviens. Elle était puissante, parce qu'elle avait pour chefs des prélats éminents par leurs vertus, leur éloquence et leur influence dans les conseils des papes et des rois, et parce qu'ils possédaient de nombreux fiefs dans le pays, ce qui faisait dire que l'évêché voisin, celui de Bayeux, s'appelait *le riche*, et que celui de Lisieux pouvait s'appeler *le noble*.

Les évêques étaient comtes de la ville et banlieue; ils possédaient sept baronies avec plusieurs hautes justices.

Les chanoines avaient aussi dix-neuf hautes justices dans l'étendue du comté. Onze d'entre eux étaient investis du titre de barons, attaché à leurs canonicats.

Ce fut par une charte de Jean Sans-Terre, de l'année 1199, que les évêques devinrent seigneurs féodaux de la ville et banlieue de Lisieux.

A partir de ce moment, ils y exercèrent seuls, sans le concours de la royauté, la haute, moyenne et basse justice. Ils nommaient leurs sénéchaux ou baillis et autres officiers de leur justice, ainsi que les tabellions et le capitaine gouverneur de la ville.

Toute la police s'y exerçait par leur ordre. Leur sénéchal faisait tous les règlements pour la sécurité, le bon ordre et la paix publique dans la cité; ils donnaient des statuts aux corps de métiers et veillaient attentivement à leur exécution, organisant les maîtrises et les jurandes.

Digitized by Google

Sous le rapport religieux, les évêques défendaient avec soin les immunités de leur église et fulminaient des monitoires contre les criminels, notamment contre ceux qui plusieurs fois avaient pillé les trésors de la cathédrale à l'époque des guerres de religion.

Mais ce qui les recommandait surtout à l'affection des habitants, c'étaient leurs nombreux établissements de charité et les chartes communales qu'ils leur avaient données au xvᵉ siècle, et, si les rois tentèrent souvent de porter atteinte à leurs priviléges, ils combattirent toujours avec succès devant les parlements et le grand conseil du roi les empiétements du pouvoir absolu; ils parvinrent à maintenir, contre Louis XIV lui-même, les libertés communales, dont tout bon Normand était si jaloux et si fier.

M. Tissot, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Dijon, a pris pour sujet de son mémoire un *Épisode des guerres du xvᵉ siècle entre les Suisses et les Bourguignons.*

Dans leurs excursions dévastatrices et pillardes, les Suisses prenaient tout dans les villages bourguignons, jusqu'aux cloches dont ils faisaient des canons. Les populations de l'extrême frontière furent particulièrement maltraitées. On peut en juger par le récit que fournit à M. Tissot un historien assez peu connu, parce qu'il est rare et d'une lecture difficile. Écrit en allemand-suisse du xvᵉ siècle et publié en 1743, l'ouvrage de Diebald Schilling est d'autant plus intéressant qu'il est plus détaillé et que l'auteur fut témoin oculaire d'une partie des événements qu'il raconte. D'ailleurs, sa position de secrétaire du conseil de Berne lui permettait de puiser aux sources les plus authentiques. C'est un récit naïf et populaire, où l'auteur fait entrer tout ce qu'il sait, jusqu'aux chants les moins poétiques, mais non les moins significatifs. Il ajoute donc à la connaissance que nous avons généralement des guerres de Bourgogne, surtout en ce qui regarde l'arrondissement de Pontarlier, dont M. Tissot s'est particulièrement occupé.

La déroute de Granson et la défaite de Morat eurent, en 1475, des préludes moins connus, mais qui rentrent particulièrement dans l'histoire du pays de Vaud et du comté de Bourgogne. Plusieurs villes, plusieurs bourgades et châteaux de ces deux pays furent très-maltraités par les Suisses. La ville de Pontarlier eut particulièrement à souffrir de leurs incursions sur les terres du Comté. Elle fut assiégée, pillée, brûlée, et les habitants en partie massacrés.

Digitized by Google

Beaucoup de villages des environs furent abandonnés de leurs habitants et brûlés par les Suisses. C'est l'histoire de ces exploits, autant qu'elle se rattache au canton de Pontarlier et à plusieurs localités suisses du voisinage, que M. Tissot a voulu reproduire, d'après l'historien allemand contemporain, remis heureusement en lumière par sa notice.

Le travail historique dont M. l'abbé Carlet a donné lecture a pour objet saint Angilbert, qui fut l'un des personnages les plus considérés de la cour de Charlemagne et l'un des abbés les plus vénérés du monastère de Saint-Riquier.

Néanmoins, si l'on s'en rapporte aux traditions de ce monastère, Angilbert, revêtu déjà du sacerdoce, aurait épousé la princesse Berthe, fille de Charlemagne; et la plupart des historiens reproduisent avec complaisance ce thème étrange. En présence de la loi invariable de l'Église latine sur le célibat ecclésiastique, dit l'auteur du mémoire, il répugne d'admettre qu'un homme, après avoir violé les plus saints engagements, ait pu jouir, à toutes les époques de sa vie, de la plus grande considération, et obtenir, après sa mort, les honneurs décernés seulement à la sainteté éminente. D'autres circonstances, mêlées à ce prétendu fait, paraissent également inconciliables. Pour expliquer ce problème, un consciencieux historiographe, M. l'abbé Henocque, s'est appliqué à montrer que les chroniques de Saint-Riquier ont été frauduleusement falsifiées, et cette opinion a été adoptée par le savant hagiographe du diocèse d'Amiens. M. l'abbé Carlet vient à son tour, en suivant une voie différente, donner satisfaction à de légitimes scrupules, sans cependant arguer de faux toutes les chroniques du monastère. Il examine d'abord les chroniques de Saint-Riquier et discute leur valeur. Puis il raconte, d'après les témoignages les plus accrédités, l'histoire d'Angilbert. Il résulte de ses consciencieuses études que, en s'en rapportant aux dates authentiques, saint Angilbert, après deux années d'un mariage légitime, quitta la vie séculière avec le consentement de son épouse Berthe, fille de Charlemagne et probablement d'Himiltrude, et devint alors abbé de Saint-Riquier.

M. Antoine, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, donne des renseignements sur *La fondation d'une république au temps de la Ligue*. La mêlée des opinions, à la fin du XVI^{e} siècle, a

Digitized by Google

amené les partis opposés à une disposition commune d'opposition, de résistance, de critique, non pas seulement par la revendication d'anciens priviléges, mais par le libre raisonnement. Cela est vrai de la ligue comme des protestants, du gentilhomme ligueur comme du bourgeois membre d'une municipalité. Il suffit de parcourir les mémoires du catholique Tavannes, pour reconnaître cette hardiesse vis-à-vis des institutions traditionnelles.

Un autre témoin, plus ignoré, nous apporte le même témoignage au nom de la bourgeoisie, en nous montrant une ville ligueuse ennemie de la noblesse ligueuse et défiante à l'égard de son église.

Cet intérêt est bien supérieur à celui de faits isolés comme il nous en a été conservé par quelque bourgeois dans chaque province. Mais les faits particuliers eux-mêmes ont ici un caractère particulier et une toute autre importance.

Il s'agit d'une ville qui conçoit l'audacieuse pensée de s'affranchir de gouverneurs, chefs de partis, chapitres, évêques, et en somme d'assurer son isolement à l'égard de cette France entraînée à sa ruine, et ce dessein est réalisé pendant quatre années. Ce n'est pas seulement l'indépendance que Saint-Malo s'assure, c'est la domination sur les mers de Bretagne, la suprématie sur les villes maritimes de cette province, l'affermissement de son commerce par ses expéditions et ses *négociations* avec les puissances littorales de toutes les mers de l'Europe.

Cette hardiesse et cette énergie s'associent à la prudence et à la patience : il y a des années d'affermissement latent et discret en quelque sorte avant l'affranchissement avoué, et alors même les formes sont conservées à l'égard des ennemis et d'amis aussi inquiétants, de façon à s'assurer l'avenir quel qu'il soit.

Mais ce qui est le plus frappant peut-être, ce sont les institutions formellement républicaines, la souveraineté populaire en exercice, sans les emportements ordinaires dans les autres cités. Les mesures révolutionnaires, même à l'égard des suspects, arrestations, bannissements, séquestres des biens, sont décrétées par le gouvernement. Les précautions pour que la force armée ne devienne ni maîtresse ni instrument d'ambition, sont que les gentishommes alliés, que les troupes soldées servent mais n'entrent pas dans la ville; d'autres traits encore rappellent l'esprit politique de plus d'une des célèbres cités républiques de l'antiquité et de l'Italie.

Digitized by Google

Une *Étude historique sur la condition du peuple au comté de Bourgogne pendant le moyen âge*, tel est le sujet traité par M. Aristide Déy, membre de la Société académique de Laon. Ce sujet est vaste et exige, pour être embrassé dans toutes ses parties, de nombreuses recherches. En s'autorisant des ouvrages les plus estimés sur la matière, M. Déy a successivement passé en revue : 1° la condition des personnes; 2° celle des biens; 3° celle des communes. Après avoir jeté un coup d'œil sur les temps antérieurs au moyen âge, l'auteur s'occupe de la condition du peuple sous les Bourguignons et les Francs; puis il parle des seigneurs, des bourgeois ou hommes libres, des serfs ou esclaves, enfin des justices seigneuriales et de la législation.

M. Brun-Lavainne, membre de la Commission historique du département du Nord, lit une étude sur l'origine du *droit coutumier*.

Une origine trop généralement admise par la plupart des historiens, dit M. Brun-Lavainne, attribue au roi Louis le Gros le mérite d'avoir affranchi les communes, d'où l'on infère que le droit coutumier date de la même époque. L'examen des faits et des actes, quand il en existe, conduit à d'autres conclusions. Une étude laborieuse de cette intéressante question conduit l'auteur à établir qu'en général les coutumes locales des villes de France s'étaient formées de temps immémorial, non par concession des souverains, mais par le libre consentement des premiers habitants, et qu'elles se transmettaient par tradition de siècle en siècle comme un héritage de leurs ancêtres. Presque toutes les chartes de communes ne font que confirmer des libertés et des franchises dont les bourgeois étaient déjà en possession. Le mémoire entre, à ce sujet, dans des détails particuliers à la ville de Lille et à quelques autres villes du nord de la France.

Un épisode de l'affranchissement des communes en Lorraine, par M. Meaume, membre de l'Académie de Stanislas. Comme l'indique le titre de ce travail, l'auteur n'a pas voulu présenter un tableau complet de l'affranchissement des communes en Lorraine, mais seulement un épisode se rattachant au règne du duc Ferri III (1251-1303). L'auteur constate néanmoins un fait irrécusable, c'est qu'il n'y eut point en Lorraine de commune jurée. Ce ne fut point à la lutte à main armée que les villes lorraines durent la

Digitized by Google

liberté. Ce ne fut point non plus à l'initiative des seigneurs; ou, du moins, les exemples d'affranchissement de cette nature sont très-rares. Le trait caractéristique du mouvement communal en Lorraine est l'extension, dans ce pays, d'une charte célèbre due à l'archevêque de Reims, Guillaume aux Blanches Mains (1182). Cette charte, extrêmement libérale, fut l'arme dont se servit le duc Ferri III pour diminuer l'influence de l'ancienne chevalerie. Il ne se borna pas à soumettre à la loi de Beaumont les paroisses relevant directement de lui, il étendit la mesure à celles qui étaient sous la suzeraineté de ses vasseaux; de telle sorte qu'on peut dire avec vérité que Ferri joua, en Lorraine, le rôle qu'on a faussement attribué à Louis le Gros. Ces affranchissements provoquèrent une conspiration des nobles, à la suite de laquelle il fut enfermé dans le château de l'un des conjurés. Cet emprisonnement, la délivrance miraculeuse du duc, sont attestés par la chronique manuscrite de Louis d'Haraucourt, dont une copie se conserve à la bibliothèque publique de Nancy.

M. Bardy, considérant l'étude de l'établissement des communes comme d'une utilité générale, fait appel aux représentants des Sociétés savantes des départements, admirablement placés pour recueillir les documents qui doivent être consultés pour cette histoire. Il expose à ce sujet plusieurs faits curieux pour établir que c'est aux causes les plus diverses qu'il faut rapporter la formation des communes, dont le fait le plus important est la naissance du tiers état, sur lequel s'est appuyé le pouvoir royal pour affaiblir la prépondérance politique du clergé et des seigneurs féodaux.

M. Armand Parrot, d'Angers, délégué de la Société des antiquaires de Normandie, fait connaître l'*Origine de l'abbaye royale de Saint-Nicolas de Verneuil* (*Eure*). Dans cet intéressant travail, l'auteur a retracé avec bonheur les traits des personnages qui ont contribué à la fondation de ce monastère de religieuses bénédictines, qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas encore eu d'historiens.

Créée en 1623 par Charlotte de Hautemer, comtesse de Grancey, veuve de Pierre Rouxel, baron de Médavy, cette abbaye, malgré les nombreuses vicissitudes et les orages révolutionnaires qu'elle a éprouvés, se maintint dans une modeste voie de prospérité, qu'elle doit plus à la vertu de ses religieuses qu'à leur fortune.

Digitized by Google

M. Armand Parrot a donné sur la première abbesse, Guyonne de Médavy, fille de la fondatrice, de très-intéressants détails, qui ont vivement captivé l'attention de l'auditoire.

M. Lefranc, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Bordeaux, a lu une introduction à une critique du *De natura rerum* de Lucrèce, objet d'un cours fait, en 1863, à la Faculté des lettres de Bordeaux. Son but est de montrer le sentiment profondément religieux de Lucrèce, qui lui inspire de véhémentes protestations contre les fausses images de la divinité. Le poëte philosophe peut être appelé en témoignage pour les grandes vérités de la conscience. Son génie s'inspire surtout de trois sentiments caractérisques de sa poésie :

1° Le sentiment de la nature grande et libre et la haute sérénité que donne au génie la contemplation de ses spectacles;

2° Un sentiment mélancolique et profond de l'humanité, prompt à se révolter contre ce qui le blesse;

3° Un fonds de droiture inflexible, qui rappelle la meilleure trempe de la race romaine.

M. le président Amédée Thierry exprime le regret que l'auteur de cet éloquent mémoire n'ait pas insisté sur la profonde pitié que doit inspirer Lucrèce, qui, au milieu de toutes les misères qui passèrent sur sa vie, ne cherche les consolations dont il a besoin que dans les désolantes doctrines de l'athéisme. Il oppose à l'auteur du *De natura rerum* l'exemple de Cicéron, écrivant dans l'exil et sous les menaces de la proscription d'admirables ouvrages philosophiques où il se plaît, dans son malheur, à proclamer l'existence de Dieu.

Sous le titre, *Entrée des rois à Saintes*, M. Louis Audiat, membre de la Société des antiquaires de Normandie, lauréat de l'Institut, fait le récit du cérémonial qui avait lieu à Saintes quand la vieille cité recevait un roi ou un prince. L'auteur énumère rapidement les divers princes qui sont entrés à Saintes, Louis IX, Charlemagne, Louis XI, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Philippe V. Il insiste particulièrement sur l'entrée de Charles IX, de Louis XIII, de Louis XIV et de Philippe V, allant prendre possession du trône d'Espagne. Ce mémoire contient beaucoup de faits assez curieux. On y voit la pauvre ville en désarroi, manquant d'argent pour les

Digitized by Google

frais de la fête, faisant tous ses efforts pour accueillir dignement son souverain. Rien n'y manque : vers latins, vers français, et toutes les productions du pays. L'auteur insiste sur le caractère tout spontané de la réception au commencement; puis, peu à peu, on attend des ordres; enfin, à la dernière entrée, tout a été minutieusement réglé par l'intendant : combien il y aura d'oriflammes, combien de douzaines d'huîtres, à quelle place on mettra les divers écussons, l'un à droite, l'autre à gauche; pour un peu, il ferait préalablement le discours que le maire doit adresser au roi. On voit dans tout cela le pouvoir royal empiétant sans cesse sur le pouvoir municipal.

Dans toutes ces cérémonies, M. Louis Audiat regrette de ne pas trouver quelque chose comme la *formalité du cordon*, qui était en usage à la Rochelle. Le maire, en entrant en charge, jurait sur le livre rouge de conserver les franchises de la cité. L'évêque, avant de franchir le seuil de la porte, jurait de respecter les priviléges, et le chapitre, en lui liant les mains avec un ruban, lui faisait promettre de ne jamais porter atteinte à ses droits. Rien de semblable pour le roi. Saintes était aussi fière qu'une autre ville de ses immunités, et elle les revendiqua vivement plus d'une fois. Mais, toujours fidèle au prince, elle n'avait pas eu trop à se plaindre de lui. Elle ne prenait donc pas ces précautions qui parurent un jour injurieuses. Le poëte l'avait dit en des vers moins bons que la pensée qu'il voulait exprimer :

> . . . . . Sire, nos cœurs sont en Votre puissance;
> Ainsi, nous n'en pouvons avoir la jouissance :
> Si vous nous les rendez, nous vous les offrirons.

M. Prou, président honoraire, président de la Société archéologique de Sens, a traité le sujet suivant : *Des fiefs de Bray-sur-Seine et de Montereau-Faut-Yonne, mouvant en plain fief des archevêques de Sens.*

L'origine de ces fiefs présente des obscurités que l'auteur espère pouvoir dissiper plus tard.

Il constate la possession de ces fiefs par les comtes de Champagne depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à leur union à la couronne de France par suite du mariage de Jeanne de Champagne avec Philippe le Bel.

Première époque de possession, pleine de restrictions de la part des comtes de Champagne, qui semblent avoir voulu éviter d'en laisser

Digitized by Google

la moindre trace dans les registres, états de fiefs et de vassaux, comptes de recettes et dépenses.

Elle n'est accordée, dans leur cartulaire, que par des lettres de juin 1214, sollicitées de l'archevêque de Sens par Blanche, par intérêt personnel, pour la régularisation de ses droits comme douairière.

Deuxième époque, paisible et glorieuse pour les archevêques, et à laquelle se rapportent seize aveux des rois de France, précisant les services dus aux archevêques, notamment celui de les porter au jour de leur première calende.

Troisième époque, orageuse et féconde en procès, qui correspond à la transmission de Bray et Montereau par les rois à leurs enfants à titre d'apanage, ou à d'autres princes, tels que les rois de Navarre, les ducs de Longueville et les ducs de Nemours.

Procès-verbal curieux d'une conférence entre le duc de Longueville et Tristan de Sallazard, archevêque de Sens, au sujet de la saisie du fief de Bray, pour défaut d'honneur et services non faits (1516).

M. Prou fait observer, en terminant, que dans les aveux le nom de Montereau prend dix formes différentes, notamment *Monsterolium*.

M. Valat lit une étude sur le *système économique de Sully*, troisième partie d'un mémoire considérable dont les deux premières sont consacrées à faire connaître la situation de la France de 1560 à 1598 et la biographie de Sully.

Il donne lecture des chapitres qui comprennent les diverses améliorations introduites par le ministre dans les finances, l'agriculture, la marine et l'industrie; le système monétaire, les édits sur les duels et les lois somptuaires; il cite principalement ses efforts heureux pour améliorer la condition des paysans et faire prospérer l'agriculture. Il expose enfin rapidement le projet de paix universelle, rêve du meilleur des rois et du plus humain des politiques.

« Le règne de ce prince, si court et si agité, dit-il en terminant, « vit s'accomplir beaucoup de réformes et d'améliorations dans les « divers services de l'État. Des mesures économiques amenèrent suc« cessivement une augmentation considérable dans les revenus pu« blics, tout en adoucissant les charges de l'impôt par une meilleure « répartition. Mais il y avait encore plus à espérer de l'avenir

Digitized by Google

« qu'avait si bien préparé, sous l'inspiration d'un grand roi, la sage et « paternelle administration de Sully. Depuis saint Louis et Louis XII, « nul prince n'aima plus son peuple et nul n'en fut plus aimé. Cette « mémoire est toujours vivante dans les cœurs français, et c'est pour « cela peut-être que celle de Sully n'a pas reçu les hommages qu'elle « méritait. Nous le croyons avec une ferme conviction et nous le « disons volontiers, Paris et la France entière lui doivent une statue, « dont la place est marquée à côté de celle qui s'élève sur le Pont-« Neuf. Les étrangers la cherchent involontairement et s'étonnent de « ne pas l'y voir.

« Puisse une voix plus autorisée que la nôtre provoquer cet hom-« mage tardif de la reconnaissance contemporaine, qui rapprocherait « les images de deux grands hommes qu'unit la plus noble des pas-« sions et qu'inspira un sincère dévouement au bonheur comme à la « gloire de la France! »

M. l'abbé Vandrival, secrétaire général de l'Académie d'Arras, lit une notice pleine d'intéressants aperçus sur un manuscrit de l'évêché d'Arras, contenant une copie du cartulaire de Guiman différente de celle des archives du Pas-de-Calais, déjà connue. La publication de ce cartulaire devant avoir lieu prochainement, ainsi que celle du nécrologe dont il a été parlé l'an dernier, M. Vandrival s'est attaché à montrer le haut intérêt historique qu'aura cette publication, et il a fait connaître avec la plus grande précision tout ce qui est de nature à révéler l'importance de ce précieux document du XII^{e} siècle.

M. Gaston Le Hardy, membre de la Société des antiquaires de Normandie, raconte la vie d'un vassal du XI^{e} siècle et montre à quels grands événements se trouvaient alors mêlés les simples gentilshommes normands de cette époque. Guillaume Pantou, en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, en Italie avec les Hauteville, à Jérusalem avec le duc Robert, est un type de ces fiers aventuriers qui s'élançaient de leurs provinces à la conquête des couronnes les plus brillantes.

M. Barbey, membre de la Société historique de Château-Thierry, en l'absence de M. de Vertus, membre de la même société, lit un mémoire dans lequel ce dernier prétend que les princes de la mai-

Digitized by Google

son de Condé tirent leur nom de la terre de Condé en Brie (Aisne), et non pas, comme on l'a cru jusqu'ici et comme on l'a toujours affirmé, de la terre de Condé en Hainaut : cette opinion, qui ne paraît pas encore entièrement prouvée par M. de Vertus, soulève des objections de la part de quelques membres. L'assemblée trouve néanmoins la question digne d'être examinée, et regrette que le temps lui manque pour la discuter convenablement, surtout en l'absence de l'auteur, qui aurait pu jeter quelques lumières sur ce point d'histoire.

La session est close, après ce discours, par M. Amédée Thierry, qui adresse ses félicitations et ses remercîments aux membres des Sociétés savantes ayant apporté leur concours aux réunions de la Sorbonne. Il se plaît à reconnaître l'importance des lectures qui ont été entendues, et il espère bien que la session prochaine ne sera ni moins intéressante ni moins féconde en travaux d'érudition et en discussions sérieuses.

Liste des mémoires présentés à la section d'histoire et de philologie et qui n'ont pu être lus dans les séances de la Sorbonne.

M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : 1° *Les Rôles gascons;* 2° *Henry d'Avranches, poëte lauréat de la cour d'Angleterre au XIII^e siècle.*

M. Moutet, maire d'Arles, membre de la Société française d'archéologie d'Arles, etc. : *Création d'une école des beaux-arts à Arles.*

M. A. de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet : *Le Comté de Madrie.*

M. B. de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau : *La succession d'Isabelle d'Armagnac, procès du XVI^e siècle.*

M. le docteur A. Picard, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Marseille : *De l'éducation physique et morale de la première enfance.*

M. Blancard, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-

Digitized by Google

lettres et arts de Marseille : *Page inédite de l'histoire de Charles Ier, dit d'Anjou.*

M. Antoine Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg : *Une lecture publique à la cour du grand Roi, l'an 509 avant Jésus-Christ.*

M. Abel Desjardins, membre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai : *Une négociation secrète sous le règne de Charles IX (1571).*

M. Michalowski, vice-président de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne : *Origines celtiques.*

M. Victor Tixier, membre de la Société d'émulation de l'Allier : *Lexique patois du canton d'Escurolles (Bourbonnais).*

M. de La Nicollière, membre de la Société archéologique de Nantes : *Jehanne de Rays, étude biographique du XIVe siècle.*

M. L. Meschinet de Richemoud, archiviste de la Charente-Inférieure : *Une page de l'histoire littéraire du Refuge : Madame de La Fite, gouvernante des princesses d'Angleterre (1737-1796); sa vie et ses écrits.*

M. de La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon : *Histoire littéraire de Lyon : Sidoine Apollinaire.*

M. de Costeplane, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez : *Géographie de l'Afrique septentrionale.*

M. Decorde, secrétaire de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : *Un épisode de l'histoire de la propriété littéraire. Lettre inédite du chevalier Cochin.*

M. François Jacquot, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle : *Sur les Templiers.*

M. Fierville, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Quelques réflexions sur l'éducation de la noblesse et du peuple au XIVe siècle,* à propos du *Manuel du jeune page,* manuscrit du XVIe siècle.

M. Moreau-Christophe, lauréat de l'Institut : *Vercingétorix.*

Digitized by Google

M. Chatel, archiviste du département du Calvados, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Le Papeguai de Caen.*

M. le docteur Guéroult, de Caudebec : *Le Cartulaire de l'abbaye de Jumièges.*

M. Caumont, membre de la Société havraise d'études diverses : *Historique du droit commercial maritime.*

M. Audé, membre de la Société d'émulation de la Vendée : *Biographie de Réaumur.*

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Nous n'avons plus à reparler de l'affluence toujours croissante des délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne; c'est un fait acquis; mais nous sommes heureux d'avoir à constater qu'en même temps que le nombre des lectures se multiplie, leur valeur scientifique augmente sensiblement. On n'en a pas moins jugé utile de faire quelque place à la critique dans ce compte rendu, qui n'est d'ailleurs que l'écho de savantes causeries dont ces quatre belles séances ont été l'occasion et le sujet. Si le rapporteur a mal écouté, si l'écho est infidèle, il sera critiqué à son tour, et le progrès, seul but que l'on se soit proposé en instituant ces assises de la science, sera atteint.

SÉANCE DU 30 MARS 1869.

M. Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé *Le Champ de Mars de Vesontio*, suite naturelle de celui qu'il avait lu l'an dernier sur le *Capitole* de la même ville. Mû par un sentiment dont il a retrouvé la formule dans un passage de Cicéron, depuis 1866 M. Castan poursuit une sérieuse étude de la topographie de l'antique *Vesontio*, qu'il a su rendre attrayante aux habitués des réunions de la Sorbonne.

Le chapitre de cette étude qu'il a bien voulu nous apporter en 1869 sera sans doute imprimé comme les trois précédents; on y appréciera de nouveau les qualités qui distinguent le secrétaire de la Société d'émulation du Doubs. En première ligne, on placera une érudition de bon aloi, l'emploi des bonnes méthodes d'observation et un remarquable talent d'exposition; mais on trouvera peut-être aussi que l'imagination entraîne parfois M. Castan un peu loin. Par exemple, le savant bisontin parle quelque part du Pomœrium de Vesontio, comme s'il était avéré que l'enceinte de cette ville ait porté le nom de Pomœrium. Cependant rien n'est moins certain. M. Castan sait mieux que nous que la croyance à un Pomœrium de Besançon repose uniquement sur un fragment d'inscription cité par lui-même à l'appui de la phrase où il parle de l'enceinte de Besançon en la désignant sous ce nom; mais ce

Digitized by Google

fragment, qui ne se compose que de deux mots, POMOERI VESVNTION, a paru suspect à Orelli et ne paraît pas avoir inspiré plus de confiance à M. Henzen[1]. Il aurait donc été prudent de ne pas donner à l'enceinte de Vesontio un nom qui, s'il fut dans l'origine attribué à celle des villes latines, fut probablement réservé de bonne heure à celle de Rome, puisqu'on ne le voit jamais appliqué à une autre cité par les auteurs de l'antiquité.

Ailleurs, dans son ingénieuse restitution de l'*ovile* qu'il reconnaît dans les substructions du Champ de Mars de Besançon, M. Castan établit que, en comptant certaines cases existantes sous les portiques de cet édifice, il y aurait toute chance d'avoir le nombre des quartiers entre lesquels se distribuait la population de Vesontio à l'époque romaine, et, chose fort curieuse, si elle était solidement établie, il s'est trouvé que ces cases sont au nombre de sept, comme les *quartiers* ou *bannières* que Besançon conserva jusqu'à la Révolution française. C'est encore là une hypothèse qui paraîtra peut-être aventureuse. Est-il certain que l'édifice ingénieusement restitué par M. Castan ait été destiné aux comices populaires, que les sept cases comptées aient servi à parquer les sept subdivisions de la colonie de Besançon, qu'il n'y en ait eu réellement que sept, et surtout que ces divisions antiques n'aient pas été détruites pendant les invasions barbares et aient traversé tout le moyen âge?

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces observations, le travail de M. Castan a été accueilli par de chaleureux et légitimes applaudissements. On y remarque, en effet, une foule de notions de grand intérêt, des descriptions de monuments et de débris curieux, et, comme il y a pénurie de renseignements au sujet des *Champs de Mars* provinciaux, l'étude sur le *Champ de Mars* de Vesontio ou *Chamars*, qui, par d'heureuses circonstances, a conservé de nombreux vestiges de ce qu'il était dans l'antiquité, ne sera pas seulement utile aux savants qui voudront connaître la topographie de cette antique cité; ce sera un guide précieux pour ceux qui voudront étudier celle d'autres villes du monde romain. C'est donc avec raison que le compte rendu du *Journal officiel*[2] a dit que le mémoire de M. Castan avait dignement inauguré les séances de 1869.

[1] Voyez le *Recueil des inscriptions latines* d'Orelli, n° 3684, et le *Supplément à Orelli* de M. Henzen, où, à la page 198 des Tables, le renvoi à cette inscription est suivi d'un astérisque significatif.

[2] Numéro du 31 mars 1869.

Digitized by Google

M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une *Notice sur les fouilles pratiquées au nom de la Société des antiquaires de Normandie sur l'emplacement de la bataille du Val des Dunes.* C'est un récit exact et méthodique des fouilles intelligemment pratiquées à Couteville, sur l'emplacement de la célèbre bataille du Val des Dunes, gagnée en 1047, avec l'aide de Henri I^{er}, roi de France, par Guillaume le Bâtard, sur les seigneurs qui lui disputaient le duché de Normandie.

Ces fouilles ont montré qu'il existait un cimetière remontant à l'époque mérovingienne, à l'endroit même où l'on inhuma les victimes de la bataille. Ainsi que le fait remarquer M. Charma, Wace, dans *Li roman de Rou*, nous avait appris que le roi de France, avant de s'en retourner dans son pays, avait fait enterrer les *occis as cemetieres del païz.* On a trouvé dans l'antique cimetière de Couteville, indépendamment de cadavres et de quelques tombes monolithes, des échantillons curieux de ce mobilier funéraire mérovingien si bien connu par les explorations de M. l'abbé Cochet, et, en outre, les ruines d'une chapelle qui, détruite par les huguenots en 1562, au rapport de l'historien Bourgueville de Bras, avait été élevée, selon une conjecture très-plausible de M. Charma, avec les débris d'une ancienne église ruinée au moment où se livra la bataille. On n'a plus à souhaiter que les fouilles soient conduites avec méthode et discernement; c'est maintenant la règle partout et particulièrement en Normandie. Nous ne louerons donc pas, chez le savant doyen de la Faculté des lettres de Caen, le talent avec lequel il a dirigé et raconté les fouilles de Couteville, mais nous le remercierons d'avoir quitté son studieux cabinet pour faire de l'archéologie active, et surtout de nous avoir apporté le lumineux compte rendu de cette fructueuse campagne.

Je ne saurais m'arrêter comme je le voudrais sur l'*Étude et les dimensions d'un petit autel du Musée de Nîmes*, due à M. Aurès, membre de l'Académie du Gard. Je confesse mon incompétence absolue à l'égard du sujet traité par le savant ingénieur en chef du département du Gard. La section d'archéologie a déjà déclaré, par l'organe de son président, qu'elle ne croyait pas pouvoir se prononcer sur des spéculations analogues; on comprendra que son secrétaire garde encore cette fois une prudente neutralité. Il lui sera permis cependant de louer sans réserve la persévérance avec laquelle M. Aurès

travaille à la vulgarisation de ses idées sur le respect et la foi des anciens à l'égard de la puissance des nombres. J'ajouterai qu'il est impossible de ne pas reconnaître que l'argumentation de M. Aurès repose sur un grand nombre de faits curieux parfaitement observés.

M. Fillioux, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, a lu un travail intitulé : *Les Thermes d'Évaux*.

Les seuls bains antiques qui aient été signalés dans le département de la Creuse se trouvaient à Évaux, l'*Evaunensis vicus* de Grégoire de Tours. Des fouilles ont fait reconnaître l'antique établissement thermal; malheureusement, celles qui furent exécutées de 1831 à 1847 ne furent pas soumises à une direction scientifique; toutefois M. Fillioux, grâce à d'actives et intelligentes investigations, grâce à divers fragments conservés au musée de Guéret, est parvenu à écrire une intéressante monographie des Thermes d'Évaux.

Se fondant sur un fragment d'inscription en lettres de la meilleure époque, l'auteur croit pouvoir attribuer les ruines d'Évaux au commencement de l'empire romain. L'objet capital retrouvé dans ces fouilles, c'est une patère profonde de bronze, sur le manche de laquelle M. Fillioux reconnaît le nom de la divinité topique dont dériverait celui d'Évaux. Cette inscription en caractères pointillés, comme on en voit sur tant de coupes d'argent, et notamment sur celles découvertes au Villeret, près Berthouville, arrondissement de Bernay, est ainsi conçue :

VIM·CVRO·FIRMI
LIB IVAV
V.S.L.M.

Ivau, suivant le conservateur du musée de Guéret, serait un nom gaulois qui aurait donné plus tard l'*Evaunensis vicus* de Grégoire de Tours et l'*Evahonum* des chartes du moyen âge. C'est fort possible; toutefois je n'oserais pas garantir la certitude de l'ingénieuse hypothèse de M. Fillioux. Ce mot IVAV est-il complet? Ne pourrait-il avoir une signification autre que celle qui lui est attribuée par ce savant? A la vérité, M. Fillioux aurait pu rappeler que sur deux patères profondes et sur une petite écuelle d'argent de la trouvaille du Villeret rappelées plus haut, Mercure reçoit les épithètes *can* ou *caneto*, qui, d'après un autre monument de la même provenance,

Digitized by Google

sont des abréviations de *Canetonnensis* alias *Kanetonnensis*, qu'on s'accorde à regarder comme l'indication de la localité où était adoré ce dieu; mais l'assimilation ne serait pas complète. *Canetonnensis*, placé après le nom de Mercure, ne peut indiquer qu'une localité du nom de *Caneto*, tandis que IVAV n'est pas nécessairement un nom de divinité topique. L'hypothèse de M. Fillioux n'en mérite pas moins la sérieuse attention des archéologues, et une inscription plus explicite viendra peut-être quelque jour en démontrer la justesse.

M. Hugues Imbert, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une *Notice sur l'église collégiale de Saint-Maurice d'Oiron*. Les célèbres vases de terre, longtemps désignés par les curieux sous le nom de *faïences de Henri II*, et qui ont été fabriqués en Poitou, comme l'a démontré il y a quelques années M. Benjamin Fillon, ont rendu familier le nom de la seigneurie d'Oiron, siége de cette industrie, dont les œuvres élégantes sont si recherchées depuis trente ou quarante ans. Ce fut sous l'inspiration d'Hélène d'Hangest-Genlis, femme d'Artus Gouffier, seigneur de Boisy et d'Oiron, grand maître de France, frère de l'amiral Bonnivet, que furent fabriqués ces vases; on doit aussi à cette dame, qui avait des goûts d'artiste, de la gratitude pour avoir continué la construction de la collégiale d'Oiron, commencée en 1517 par son mari, mais qui ne fut terminée qu'en 1550 par son fils Claude Gouffier, grand écuyer de France. Les éléments de la notice sur cet édifice, due à M. Imbert, ont été puisés aux meilleures sources, c'est-à-dire dans le chartrier d'Oiron et dans la collégiale elle-même. L'auteur n'a pas négligé d'ailleurs, il nous l'apprend lui-même, d'emprunter quelques indications aux importants travaux publiés sur Oiron par MM. Benjamin Fillon, de Chergé, de Longuemar et Beauchet-Filleau. Ses recherches ont été fructueuses, et sa *Notice*, sagement écrite, fait parfaitement connaître un intéressant monument de la première moitié du XVI^e^ siècle.

Malgré les dévastations de 1568, la collégiale d'Oiron a conservé quatre tombeaux ornés de sculptures, parmi lesquels on citera ceux du trop célèbre amiral Bonnivet et de Claude Gouffier qui termina la collégiale. Le second de ces tombeaux est dû à Jean Juste, comme il appert d'une quittance découverte par M. B. Fillon, dans laquelle l'artiste confesse, le 10 février 1558, « avoir receu de M^gr^ Le Grand « la somme de 25 livres tournois pour les vacations d'avoir achevé

Digitized by Google

« de pollir et assir la sépulture du dict seigneur (alors vivant) et de « deffuncte madame La Grand. » Je n'aurais que des éloges à adresser à M. Imbert pour cette excellente monographie, s'il n'avait pas été par trop sobre d'indications. Trouvant sur son chemin le nom de Jean Juste, M. Imbert aurait dû nous apprendre si ce personnage appartenait, comme tout porte à le croire, à la célèbre famille des Juste de Tours. S'est-il tu sur ce point parce qu'il a supposé qu'on ne pouvait en douter? je ne sais; mais on aurait aimé avoir son avis sur ce point intéressant de l'histoire de l'art en France. Malgré toutes ses recherches, M. Imbert, qui a retrouvé l'acte de fondation de la collégiale d'Oiron, n'a pu découvrir le nom de l'architecte de cet édifice, qu'on voudrait visiter sa Notice à la main; cependant il croit pouvoir l'attribuer à André Aury, maître maçon, qui construisit, en 1512, la jolie chapelle du château de Thouars.

Si l'on imprime la remarquable Notice de M. Imbert, je lui demanderai de la compléter en y ajoutant la transcription des inscriptions funéraires qu'avec raison il n'a pas cru devoir donner dans un morceau destiné à une lecture. On les trouverait avec intérêt dans ce travail, sur lequel je m'arrêterais encore pour parler des boiseries, des tableaux, etc. si je n'avais à songer à d'autres écrits non moins importants qui réclament leur place.

M. l'abbé Grasilier, membre de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, chapelain du Carmel de Saintes, a donné lecture d'une notice intitulée : *L'église de l'abbaye de Saintes et son cavalier.* Après avoir étudié avec une sage critique la question de la date de la construction de l'église de l'abbaye de Notre-Dame-hors-les-Murs de Saintes, M. l'abbé Grasilier a traité dans cette notice un sujet qui a souvent exercé la sagacité des archéologues.

Parmi les bas-reliefs qui décoraient la façade de l'église abbatiale de Saintes, il en était un sur lequel figurait un personnage à cheval, aux pieds duquel on en voyait un autre dans l'attitude la plus humble. Ce cavalier, qui a disparu depuis longtemps, mais dont la place est encore marquée sur la muraille, au-dessus du personnage qu'il foulait presque aux pieds, lequel se voit encore, ce cavalier, dis-je, est resté populaire à Saintes, où on le prend généralement pour Geoffroy Martel; mais il a reçu bien d'autres désignations: pour les uns, c'était le cavalier de l'Apocalypse; pour d'autres, le cavalier céleste qui terrassa Héliodore au moment où il portait une

Digitized by Google

main sacrilége sur les trésors du temple; on en fit aussi un saint Martin, un saint Georges, Pépin, Charlemagne, puis enfin une personnification du triomphe du Christianisme, vainqueur pacifique de l'Erreur, représentée par le personnage placé à ses pieds. Cette dernière opinion, émise dans le *Bulletin religieux de la Rochelle*[1], sans être tout à fait la vérité, s'en approchait beaucoup, ainsi que le fait remarquer l'abbé Grasilier, car, si le cavalier ne personnifie pas le Christianisme, il représente l'empereur Constantin, c'est-à-dire le prince qui fit triompher la Croix en la plaçant sur le Labarum.

Désormais, il n'y a plus à hésiter. En préparant un cartulaire qu'il publie en ce moment même, M. l'abbé Grasilier a découvert, c'est le mot propre, la signification de ce bas-relief, dans une charte de la fin du XIIe siècle, où un chevalier nommé Guillaume David, bienfaiteur de l'abbaye de Saintes, désigne le lieu de sa sépulture au pied de l'église, par ces mots, *sous le Constantin de Rome, à la partie droite de l'église.*

Il y a lieu de féliciter M. l'abbé Grasilier; le savant ecclésiastique, en expliquant le cavalier de Saintes, en explique bien d'autres qui se voient sur le portail d'un assez grand nombre d'églises de l'Aquitaine. Toutefois il ne faut pas se hâter de croire que le mystère soit éclairci dès à présent pour toutes les églises où se voient des sujets analogues, comme Saint-Étienne-le-Vieux de Caen et la cathédrale d'Autun. C'est du moins ce qui a été établi dans une discussion à laquelle ont pris part MM. J. Quicherat, Châtel, F. de Guilhermy et Chabouillet. La différence des attributs, a fait remarquer M. Quicherat, s'oppose à l'assimilation qu'on serait tenté de faire entre les bas-reliefs de la Guyenne et ceux des autres régions de la France.

M. le docteur Foulon, membre de la Société archéologique de Nantes, a lu un mémoire intitulé : *Télégraphes gallo-romains.*

Il existe dans la Vendée plusieurs tours remontant à l'époque romaine, offrant l'aspect de vieux moulins à vent, que quelques archéologues supposent avoir été construites à usage de signaux. M. Benjamin Fillon a même fait remarquer, dans le livre intitulé *Poitou et Vendée*, que ces tours se correspondaient visiblement. Voici un archéologue qui en signale deux en Bretagne, désignées

[1] Numéro du 17 février 1867.

Digitized by Google

dans le pays sous le nom de *masses;* ce sont les tours de Treveday et de Saint-Donatien, selon lui, uniques dans le département de la Loire-Inférieure où il les rencontre, inédites et semblables à celles de la Vendée. M. Foulon s'efforce de démontrer que la *Tour de Treveday,* la mieux conservée des deux, est un télégraphe aérien et alphabétique conforme à la description de Végèce. Ces télégraphes, ajoute-t-il dans la conclusion, tombés en désuétude à la fin de la domination romaine, ne différaient qu'en tant que perfection de celui inventé par Claude Chappe en 1792, et remplacé en 1846 [1]. Malgré l'étau sous lequel M. Foulon tient son lecteur par la rigueur d'une dialectique aussi serrée que concise, j'essayerai de résister à ce *compelle intrare.* Si Végèce a parlé fort clairement de tours à signaux, il n'a nullement donné le droit de supposer que les anciens aient connu l'invention de Chappe. Autre chose est de convenir de certains signaux pour donner des nouvelles en gros, ou d'avoir un alphabet télégraphique pouvant donner les détails les plus précis au moyen de phrases. Sans se piquer de connaissances spéciales, n'est-il pas évident que la télégraphie Chappe ne pouvait être inventée qu'à une époque où l'on connaissait les lunettes d'approche? Voici le passage de Végèce : « Aliquanti in castellorum aut urbium turribus appen- « dunt trabes : quibus aliquando erectis, aliquando depositis, indicant « quæ geruntur [2]. » Quoi qu'il en soit, l'idée de Chappe est en germe dans Végèce, et je ne nie pas que les *masses* observées par le docteur Foulon ne soient pas d'antiques télégraphes militaires ; mais je ne voudrais pas affirmer, dès à présent, que ces tours aient été construites expressément à cet usage. Végèce ne parle pas de tours *ad hoc;* il dit que l'on plaçait les poutres indicatives sur les tours des villes ou des châteaux, mais non qu'on dût en construire exprès à usage de télégraphes; en un mot, il ne parle pas de télégraphes permanents, mais de télégraphes temporaires. Surtout Végèce ne dit pas que ces télégraphes aient été aussi discoureurs que ceux dont on a vu longtemps les grands bras s'agiter mystérieusement dans les airs. M. Benjamin Fillon a promis, nous apprend M. Foulon, d'étudier les nombreuses *masses* de la Vendée ; si cette exploration sur une grande échelle vient confirmer les vues du docteur Foulon, malgré le silence

[1] L'auteur veut parler du télégraphe électrique ; mais il rajeunit d'un an l'application en France de cette merveilleuse invention ; si nous ne nous trompons, dès l'année 1845, un télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen.

[2] *De re militari*, III, 5, *ad calcem.*

Digitized by Google

des textes, nous ne serons pas des derniers à nous rendre. En attendant, nous nous contenterons de louer ce travail, qui a captivé l'attention de l'assemblée, bien que l'auteur lui-même ne prétende pas élever encore ses hypothèses à l'état de vérités démontrées.

M. Goudon de Lalande, vicomte de L'Héraudière, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une *Description de l'église de Villesalem.* Près de la petite ville de la Trémouille, sur la route du Blanc, on distingue un humble clocher qui couronne l'un des plus beaux édifices religieux du Poitou. Cet édifice, c'est l'ancien prieuré de Villesalem de l'ordre de Fontevrault, dont la fondation remonterait aux temps de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et dont ce qui subsiste appartient à la période de transition. Ce joyau roman, dont chaque pierre est ciselée comme une guipure, dit M. de L'Héraudière, transformé en exploitation rurale, doit bien plus sa détérioration à cette circonstance qu'à l'action des siècles. La description de M. de L'Héraudière est l'œuvre d'un archéologue qui paraît très-versé dans l'histoire de l'architecture au moyen âge; je lui reprocherai seulement d'éviter trop soigneusement les dates et d'oublier qu'il n'écrit pas seulement pour des Aquitains. Ainsi, après avoir parlé de lettres importantes relatives au prieuré de Villesalem, données par Pierre II, évêque de Poitiers, sous Guillaume X, l'auteur néglige d'en donner la date, bien que quelques lignes plus bas il nous apprenne que ce fut probablement peu d'années après qu'elles eurent été écrites qu'on jeta les fondements de l'édifice qu'il fait connaître, de sorte qu'on voit bien que, s'il s'agit du dernier duc d'Aquitaine, cet événement remonterait au commencement du XII[e] siècle, mais qu'on n'a cependant qu'un renseignement insuffisant, attendu que l'on n'est pas d'accord sur le numérotage de ces princes. Le caractère principal de cette église est une sobriété excessive à l'intérieur, surtout si on la compare avec la profusion de l'ornementation extérieure. Une excellente reproduction de la façade ne dément pas les éloges que donne à cette partie de l'édifice M. de L'Héraudière, dont le travail en mérite autant que ces remarquables sculptures.

SÉANCE DU 31 MARS 1869.

M. Buhot de Kersers, membre de la Société des antiquaires du centre, a donné lecture d'un travail intitulé : *De quelques dates d'ar-*

Digitized by Google

chitecture religieuse dans le département du Cher. Les archéologues qui s'occupent aujourd'hui de l'étude de l'architecture au moyen âge sont dans une très-bonne voie. Ne se contentant plus de notions vagues comme ce fut longtemps l'usage, ils demandent à l'observation et à la comparaison les moyens de s'instruire de la date des édifices. M. Buhot de Kersers appartient à cette école sérieuse à laquelle on doit déjà tant d'exactes et de précieuses informations. Dans le travail qu'il a lu cette année à la Sorbonne, il a voulu décrire rapidement de rares monuments aujourd'hui existants dont l'âge est connu avec certitude, afin d'arriver ainsi à préciser, pour le département du Cher, certains faits jusqu'à ce jour demeurés dans l'obscurité ou l'incertitude. Le travail de M. Buhot de Kersers, qui paraît très au courant des publications qui ont de nos jours porté la lumière sur bien des points controversés, se termine par un coup d'œil sur le style des divers monuments encore subsistants dans le département du Cher, dont les aperçus sont d'un grand intérêt et dans lequel on trouvera beaucoup de faits intéressants pour l'histoire de l'architecture.

M. Morel, membre de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, a donné lecture d'une *Note sur la découverte à Lignon d'une sépulture de l'âge de la pierre polie.* Le recueil des lectures de l'année 1866, publié en 1867, contient un *Rapport* de M. Morel sur des fouilles exécutées en 1863 dans un cimetière gaulois à Somsois, arrondissement de Vitry-le-François. Aujourd'hui le même antiquaire nous donne les détails les plus circonstanciés sur des fouilles exécutées par ses soins dans le voisinage de Somsois à Lignon, qui lui ont révélé une sépulture à ustion qu'il suppose « d'une « époque remontant à trois ou quatre mille ans, peut-être plus, » et qu'il nomme l'*âge de la pierre polie.* On retrouvera dans la *Note* les qualités qui ont valu au *Rapport* de 1866 les honneurs de l'impression dans le recueil des lectures. M. Morel s'y est montré observateur soigneux et méthodique; mais la sépulture de Lignon, qui ne contient que des instruments de pierre, hachettes, couteaux et quelques ossements, n'offre pas l'intérêt du cimetière gaulois de Somsois, et puis, s'il faut tout dire, c'est avec regret que je vois M. Morel se hâter de donner une date, même élastique, à des vestiges qui longtemps encore se refuseront à toute classification rigoureusement chronologique.

Digitized by Google

M. Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet, a envoyé à la Sorbonne une *Notice sur le château de Chevreuse et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine*, extraite d'un ouvrage intitulé : *Chevreuse; recherches historiques, archéologiques et généalogiques*. En l'absence de M. Moutié, M. Huillard-Bréholles, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, a bien voulu donner lecture de ce travail, qui fait honneur au zélé président de la Société archéologique de Rambouillet. Célèbre par son importance au temps de la féodalité, comme par la beauté de la vallée qu'il domine, ainsi que par les noms de ses nobles possesseurs, parmi lesquels on ne peut pas oublier le regrettable duc de Luynes, le château de Chevreuse n'est plus qu'une ruine vénérable; mais M. Moutié y a trouvé assez de vestiges de sa splendeur passée pour le faire revivre en quelques pages. Espérons que l'ouvrage dont cette notice a été détachée sera bientôt publié. Il le serait déjà certainement si la mort n'avait pas enlevé avant le temps le plus illustre des seigneurs de Chevreuse.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a donné lecture d'un travail intitulé : *Étude sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire et en partie déposées au musée d'Angers*. Après les monuments en ruines, des tombeaux et encore des tombeaux ; il ne faut pas s'en étonner. Comme l'a très-bien dit M. Godard-Faultrier lui-même, la tombe n'est-elle point la pourvoyeuse ordinaire de l'archéologue ? On fouillera encore longtemps les tombeaux avant de leur avoir arraché tous les secrets qu'ils recèlent. Dans ce travail, M. Godard-Faultrier, après une revue de divers modes de sépultures observés dans le département qu'il habite, s'étend avec complaisance sur un vase de bronze en forme d'aiguière dont l'anse élégante porte diverses sculptures, et notamment la représentation d'un instrument qu'il croit n'être autre que l'*ascia*. S'agit-il donc véritablement d'un vase funéraire? Le dessin qui le figure ne nous montre pas la forme qu'on donnait d'ordinaire aux récipients des cendres. D'autre part, l'assimilation de l'instrument ambigu qui décore ce vase avec l'*ascia* funéraire est-elle exacte? Je n'en suis pas persuadé; quoi qu'il en soit, je ne suivrai pas M. Godard-Faultrier dans ses conjectures sur la signification de ce symbole; c'est une énigme qui n'a pas encore trouvé son Œdipe; j'aime mieux, en terminant, constater que le travail du

Digitized by Google

conservateur du musée d'Angers est d'ailleurs plein de faits intéressants très-bien observés.

M. Millescamps, membre du Comité archéologique de Senlis, donne lecture d'une *Note*, composée par lui en collaboration avec M. Hahn, son confrère, *sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga.* Il est impossible de se former une opinion sur la question traitée par MM. Millescamps et Hahn, si l'on n'a pas suivi sur le terrain les divers tracés qu'ils y ont reconnus. D'ailleurs, on a déjà traité à la Sorbonne la question de l'emplacement de Litanobriga; en 1867, M. l'abbé Caudel, dans une *Étude sur les voies romaines du pays des Silvanectes*, déclarait que la Commission de topographie des Gaules, «qui semble n'être pas éloignée «de placer Litanobriga à Chantilly, c'est-à-dire dans les environs «de cette localité, ne serait pas si loin de la vérité[1].» Aujourd'hui les deux confrères de M. l'abbé Caudel examinent son travail, dont ils n'acceptent pas toutes les conclusions, et dont ils s'écartent notamment en ce qui concerne l'introuvable Litanobriga. La conséquence rigoureuse de leur tracé serait de placer cette ville, non plus à Creil, à Pont-Saint-Maxence, à Verneuil, à Chantilly, etc. mais bien au lieu dit *le Petit-Pont*, en face de la chaussée de Morancy. Cette identification, selon ces messieurs, serait justifiée par la présence de la chaussée de Morancy au delà de la rivière, par les noms de *lieux dits*, par les vestiges d'antiques constructions récemment disparues, et sur la tradition orale. Si l'on ne peut de son cabinet se prononcer sur une question qui, je l'ai déjà dit, ne peut être bien comprise que sur les lieux, on est toujours en droit de rappeler les principes de la critique; or je crois que MM. Millescamps et Hahn se font des illusions sur la valeur des noms de *lieux dits* et de la tradition orale. Savent-ils bien à quelle date remontent ces appellations et ces traditions orales qu'ils invoquent? Le nom de Litanobriga, disent-ils, ne s'est pas effacé jusqu'à la dernière lettre des lieux où ils croient retrouver cette station, puisque, dans le voisinage du lieu dit *le Petit-Pont*, existe *le Lys*, «village situé, il est vrai,» disent-ils, «à 2 kilomètres de l'Oise, «mais qui paraît s'être déplacé.» Que le village se soit déplacé, la chose est possible, ainsi que MM. Millescamps et Hahn le montrent

[1] Lectures de 1867, dans le volume publié en 1868, voy. p. 93.

Digitized by Google

à l'aide de textes assez concluants; mais que *Litanobriga* soit devenue *le Lys*, j'avoue que c'est ce qui me paraît difficile à établir.

Il y a deux ans, à la Sorbonne, dans la séance du 24 avril, à la suite d'une discussion soulevée par la lecture de M. l'abbé Caudel, l'assemblée avait paru pencher vers l'opinion qui place Litanobriga à Pont-Saint-Maxence, nom qui aurait conservé le souvenir de la finale *Briga*, qui signifie *Pont* en celtique selon quelques auteurs. Si *Brig* ou *Briga* signifie en effet *Pont*, cet argument aurait pu être invoqué également par MM. Millescamps et Hahn, qui placent Litanobriga au *Petit-Pont;* si ces archéologues ne s'en sont pas servis, c'est sans doute qu'ils pensent, comme d'autres savants, et notamment M. de Bellaguet[1], que l'on a cru à tort que *Brig* ou *Briga* signifiait *Pont*, attendu que ce serait plutôt *Briva* qui aurait eu ce sens? Je les félicite de cette réserve, et je saisis avec plaisir cette occasion de montrer une fois de plus que, s'il est loisible de se servir du peu que nous savons de la langue celtique, c'est une arme dangereuse dont il ne faut user qu'à bon escient. Je ne sais si les deux savants Silvanectes ont réellement trouvé l'emplacement de Litanobriga, mais ce que je puis assurer, c'est qu'en dépit des observations que je me suis permis de leur adresser et qu'ils prendront en bonne part, je l'espère, la lecture attentive de leur travail m'a montré que leur système avait été édifié avec une conscience digne des plus grands éloges.

M. l'abbé Baudry, membre de la Société d'émulation de la Vendée, curé du Bernard, a donné lecture d'un *Rapport sur les XI^e, XII^e et XIII^e puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard.* Voici plusieurs années que M. l'abbé Baudry poursuit, avec une persévérance digne d'éloges, ses investigations sur les puits funéraires découverts par lui sur le territoire de la paroisse du Bernard. Les efforts du savant ecclésiastique ont été couronnés de succès; ces puits, interrogés avec sagacité, lui ont révélé bien des particularités curieuses de la vie de nos ancêtres. D'intéressants rapprochements entre les vestiges retrouvés par lui et les passages d'auteurs de l'antiquité donnent de l'intérêt aux descriptions de M. l'abbé Baudry, qui avait apporté à la séance une curieuse figurine de Vénus en terre cuite provenant du XI^e puits funéraire.

[1] Voyez Roget, baron de Bellaguet, *Glossaire gaulois*, t. I^{er} de l'*Ethnographie gauloise*, n^{os} 261 et 262, p. 214 et 215.

Digitized by Google

A la suite de cette lecture, une discussion non moins intéressante s'est élevée entre M. l'abbé Cochet, d'une part, et MM. Quicherat, Buhot de Kersers et de Cessac, de l'autre. Selon M. l'abbé Cochet, les puits en question pourraient bien avoir usurpé l'épithète *funéraires*; mais des découvertes d'ossements et même une fois d'un cercueil dans des puits funéraires, l'observation d'exemples de ce mode de sépultures en Berry, dans la Creuse, et récemment au mont Beuvray, près d'Autun, paraissent contredire le scepticisme du savant auteur de *la Normandie souterraine*.

M. Jules Quicherat, membre du Comité impérial des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, a donné lecture d'un mémoire envoyé par M. Tholin, correspondant du Ministère de l'instruction publique et archiviste du département de Lot-et-Garonne. Ce mémoire, intitulé *L'église de Saint-Victor* (Loire), est la description d'une importante église romane, siége d'un prieuré dépendant de Cluny, fondé avant le XI[e] siècle. Toutefois les contre-forts, les voûtes, la brisure des courbes, sont, suivant M. Tholin, des indications qui ne permettent pas de faire remonter la construction de Saint-Victor au delà de l'an 1000. On pourrait, dit-il, attribuer à la deuxième moitié du XI[e] siècle cette église, destinée à être démolie pour faire place à une neuve. Le jeune savant, qui a étudié avec amour ce vénérable édifice, termine son travail en exprimant le vœu que la Commission des monuments historiques puisse le sauver, et que l'on applique à sa restauration les sommes réunies pour jeter les fondations de l'édifice projeté. L'assemblée, en applaudissant l'excellente monographie de M. Tholin, s'est associée à ses conclusions. M. Tholin promet un archéologue distingué. Sa description témoigne d'études sérieuses. Ancien élève de l'École des chartes, M. Tholin a profité des leçons du savant professeur qui a bien voulu donner lecture de son travail; comme son maître, il appartient à cette école dont nous parlions plus haut, qui tend à introduire la méthode et la précision dans l'archéologie monumentale. Un plan, des coupes et la vue pittoresque d'une des arcades accompagnent le travail de M. Tholin et permettent de contrôler ses assertions.

M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, a envoyé un mémoire dont un de ses con-

Digitized by Google

frères a bien voulu donner lecture en son absence. Sous le titre de *Notice archéologique sur la découverte de deux fours à potier de l'époque gallo-romaine*, M. Magen a donné un travail bien étudié sur deux de ces établissements industriels, dont on a d'ailleurs retrouvé beaucoup de vestiges dans la Gaule. Ceux-ci ont été découverts l'an dernier, aux environs d'Agen, sur le plateau de Bellevue, qui, nommé *Pompejacum* dans les légendes locales, pourrait bien avoir été l'Agennum gaulois, selon M. Magen, qui se propose d'étudier quelque jour cette question de géographie historique.

On lira avec intérêt ce travail consciencieux, dont deux photographies rendent les détails techniques intelligibles pour tout le monde.

M. A. Carro, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, section de Meaux, a donné lecture d'une notice intitulée : *Le château de Nantouillet.* Située tout proche du collége de Juilly, la résidence du chancelier Duprat n'est plus qu'une ferme, mais cette ferme a conservé des vestiges fort intéressants du château, qui fut élevé de 1520 à 1525, alors que son possesseur était dans tout l'éclat de ses hautes dignités et que florissait le style de la Renaissance. M. Carro a fort spirituellement dépeint cet édifice, où l'on se serait difficilement cru chez un prince de l'Église, où la chapelle, réduite aux plus modestes proportions, n'est qu'un oratoire, et où l'on voit les armoiries du chancelier, les hermines qui rappellent la suprême dignité judiciaire, mais où l'on chercherait vainement une croix, une crosse, une mitre, un chapeau, qui pourraient rappeler que le puissant ministre de François Ier était aussi archevêque, cardinal et légat du pape. L'auteur a-t-il suffisamment décrit Nantouillet pour des archéologues? Je ne le crois pas; M. Carro me paraît cette fois avoir voulu plaire plutôt qu'instruire; s'il livre cette notice à l'impression, il lui sera facile de caractériser avec plus de précision l'architecture de la résidence du chancelier Duprat. On s'était du reste plusieurs fois occupé de ce château avant M. Carro. Feu du Sommerard, le célèbre amateur dont les collections formèrent le noyau du musée de Cluny, le mit en lumière pour la première fois, et on en trouvera une bonne description dans le *Magasin pittoresque* [1], recueil qui, malgré ses allures modestes, contient, on le sait, d'excellents travaux.

[1] Voyez année 1842, p. 225 et suiv. — Voyez aussi, dans l'année 1833, p. 364, deux articles ornés de gravures.

Digitized by Google

Je remarque même, en parcourant le second en date des articles consacrés au château de Nantouillet par ce journal, que l'auteur anonyme auquel on le doit est en contradiction sur un point assez important avec M. Carro. Le savant membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne pense que la grosse tour en briques décapitée que l'on nomme encore le *donjon* est un débris d'un château qui aurait précédé celui du chancelier Duprat; au contraire, selon l'article auquel nous renvoyons le lecteur, les tours de briques dont il subsiste des vestiges, et notamment ce donjon, appartiendraient à la même époque que le reste des bâtiments. Je ne juge pas cette question; mais j'ai cru devoir la soumettre à M. Carro. Ce savant fera peut-être usage de cette observation en remaniant ce travail, qui, n'oublions pas de le dire, a été écouté avec intérêt par l'assemblée, et tout particulièrement par celui qui écrit ces lignes.

M. Dupré, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Loir-et-Cher, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les fortifications du vieux Blois*. Il est intéressant de voir se dérouler, sous la plume savante de M. Dupré, le tableau des destinées de ces remparts, inutiles depuis si longtemps que, dès le XVIe siècle, on les affermait à des particuliers. Il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges sans importance, l'administration les ayant fait détruire pour dégager et embellir les abords de la cité. Fait avec des documents empruntés aux Archives, ce travail, où l'archéologue et l'historien se donnent la main, serait un utile supplément à toutes les histoires de la ville de Blois. M. Dupré s'y est montré digne d'être le bibliothécaire d'une ville qui a donné naissance à tant d'écrivains et d'érudits distingués.

M. Armand Parrot, secrétaire archiviste de la Société académique de Maine-et-Loire, a donné lecture d'un compte rendu de *Fouilles archéologiques exécutées à Angers* sous sa direction.

M. Parrot l'a très-bien dit, pour tracer un tableau complet de l'agglomération de monuments remontant à la fin de l'époque romaine pour descendre jusqu'à l'année 1793, il faut attendre que le dernier coup de pioche ait été donné dans ce sol si riche en souvenirs historiques. Le zélé secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire s'est donc contenté de donner un inventaire som-

Digitized by Google

maire des richesses mises au jour par ses soins. Mais cet inventaire, illustré par de nombreuses photographies admirablement exécutées sur une grande échelle et commenté par de lumineuses explications orales, a captivé vivement l'assemblée, dont M. Godard-Faultrier s'est fait l'organe en déclarant que ces fouilles n'auraient pu être dirigées avec plus de zèle et de méthode. Il est à souhaiter que ces photographies soient quelque jour publiées par M. Parrot. D'après ce que nous savons déjà, soit par une communication précédente de ce savant, soit par celle de M. Godard-Faultrier, qu'on pourra lire dans le Recueil des mémoires lus à la Sorbonne, qui vient de paraître[1], grâce aux richesses de la place du Ralliement, ainsi que l'a fait remarquer en terminant M. Parrot, Angers pourra offrir aux archéologues de rares spécimens de l'art des générations qui se sont succédé sur son sol depuis plus de quatorze cents ans.

SÉANCE DU 1^er^ AVRIL 1869.

M. de Cessac, président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, lit un mémoire intitulé : *Les divers modes de sépultures usités dans le département de la Creuse.* L'an dernier, M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, lisait à la Sorbonne un travail intitulé *Les urnes cinéraires du département de la Creuse*, que l'on trouvera dans le Recueil des mémoires publiés cette année[2]. Traitant dans leur ensemble les modes de sépultures de la même région, M. de Cessac a dû forcément revenir sur quelques faits signalés déjà par son devancier; cependant ce résumé, clairement exposé et divisé méthodiquement, contient beaucoup d'observations propres à l'auteur. On y a remarqué le chapitre consacré à des puits certainement funéraires, car la plupart contenaient non-seulement des débris de plusieurs urnes de verre, mais des urnes et des ossements. M. de Cessac, avant de lire cette notice, était donc autorisé à affirmer, comme on l'a vu plus haut, qu'il existait des puits funéraires dans la Creuse; malheureusement, peu des nombreux puits signalés par M. de Cessac ont été fouillés. Il serait intéressant que quelques-uns de ces curieux monuments le fussent aussi consciencieusement que l'ont été ceux de Troussepoil,

[1] Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, p. 29. Paris, 1869.
[2] Voyez volume cité dans la note précédente, p. 93.

Digitized by Google

car non-seulement on y recueillerait de nombreux vestiges du mobilier de nos ancêtres, mais on arriverait à corroborer l'opinion qui veut que ces puits aient été funéraires.

M. Morize, membre de la Société archéologique de Rambouillet, a donné lecture d'une *Note sur des peintures murales découvertes en 1868 dans l'église de Bullion.* Ces peintures ont été signalées à la Société archéologique de Rambouillet, au mois de décembre dernier, par un de ses membres, M. Vitry, curé de Bullion, commune de l'arrondissement de Rambouillet, qui se nomma jadis *Bocleium*, *Boolun* et *Boullon.* Cachées, comme il est arrivé dans tant d'endroits, sous un épais badigeon, ces peintures ont été dégagées par les soins intelligents de cet ecclésiastique, dont on ne saurait trop louer le zèle. Ce n'est pas à la famille du surintendant de Bullion que l'on doit ces peintures. Claude de Bullion ne devint possesseur de la seigneurie de Boullon (à laquelle il imposa son nom, nous apprend M. Morize) qu'en 1611, et les peintures retrouvées par M. l'abbé Vitry sont de 1542; mais l'auteur de la note n'a pas encore pu retrouver le nom du seigneur qui les fit exécuter, bien que ses armoiries soient fort bien conservées.

Le travail de M. Morize est une bonne monographie de cette église, qu'il a décrite en même temps qu'il en faisait connaître les peintures, sur le mérite desquelles on aurait aimé à avoir son avis. C'est sans doute par modestie que M. Morize s'est abstenu dans cette circonstance, car non-seulement il a fort exactement décrit les sujets empruntés aux Saintes Écritures qui sont peints dans cette église, mais il a même pris le soin de faire connaître les procédés dont s'est servi l'artiste inconnu auquel on les doit. Si ce travail est imprimé, il faut espérer que M. Morize le complétera par une appréciation que l'on regrette de n'y pas rencontrer.

M. Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte de chapiteaux mérovingiens à Chivy.* L'église de Saint-Pierre-de-Chivy, près Laon, ne mériterait pas d'attirer l'attention, si l'on n'y avait découvert récemment « une série de dix-huit chapiteaux de forme archaïque, « dont trois seulement étaient visibles sous une couche épaisse et « multiple de badigeon. » On doit cette découverte, ainsi qu'a eu le soin de le dire M. Fleury, à un jeune artiste de Laon, M. Midoux,

Digitized by Google

dont le nom n'est pas inconnu des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*[1].

C'est surtout par une ingénieuse comparaison entre les bijoux mérovingiens et le style et l'ornementation de ces chapiteaux, que M. Fleury établit la date reculée qu'il ne craint pas de leur assigner. On ne peut nier la justesse de l'axiome émis par le savant secrétaire de la Société académique de Laon, à savoir que l'art est un à chaque époque; mais la conséquence qu'il en tire en ce qui concerne les chapiteaux de Chivy est-elle exacte? c'est autre chose. Il y a loin d'une fibule, d'un anneau d'or finement exécuté, à un lourd chapiteau de pierre; aussi, quelle que soit la logique des déductions de M. Fleury, n'oserais-je pas dès aujourd'hui conclure que les chapiteaux de Chivy soient de l'époque mérovingienne. De nombreuses planches fort bien exécutées accompagnent le travail de M. Fleury, mais il en faudrait d'autres encore pour que sa démonstration fut décisive. On voudrait pouvoir comparer les oiseaux, les fleurons des chapiteaux, avec des représentations analogues empruntées aux bijoux mérovingiens que nous rendent de temps à autre les tombes. En attendant cette justification, il est du devoir du rapporteur de constater que l'assemblée a écouté avec la plus sympathique attention le mémoire de M. Fleury.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné lecture d'un mémoire accompagné de cinq planches, intitulé : *La salle des thèses de l'Université d'Orléans.* Il s'agit ici d'un acte autant que d'un travail scientifique; c'est un plaidoyer, non pas *pro domo sua*, mais pour la salle vénérable des thèses de l'Université d'Orléans, qu'a voulu faire M. de Molandon. Cet édifice est menacé de destruction. Émus à cette nouvelle, les amis des antiquités nationales, qui sont nombreux à Orléans, réunissent à l'envi leurs efforts pour la sauver; le président de la Société archéologique devait s'associer à cette ligue conservatrice; M. de Molandon n'a pas manqué à ce qu'il a considéré comme un devoir, et s'est empressé de rédiger le travail dont on vient de lire le titre. C'est un excellent *mémoire à consulter*. En retraçant à grands traits l'his-

[1] MM. Midoux et Matton ont partagé *ex æquo* le prix de 1867 avec M. Bulliot au concours des Sociétés savantes, pour leur étude sur les filigranes des papiers en France aux xiv^e^, xv^e^ et xvi^e^ siècles. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4^e^ série, t. VII, p. 332.)

Digitized by Google

toire de l'Université d'Orléans, en rappelant les noms illustres qui l'ont illustrée, en décrivant la salle des Thèses avec la science d'un architecte archéologue, M. de Molandon a fait comprendre à son auditoire qu'il serait déplorable que le marteau des démolisseurs vînt faire disparaître ces murs vénérés par les Orléanais. Malheureusement ce ne seront pas des archéologues qui décideront cette question; aussi doit-on féliciter M. Boucher de Molandon d'avoir été interrompu dès les premiers mots par l'entrée de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, qui, après avoir pris place au fauteuil de la présidence et prié le président de la Société archéologique de l'Orléanais de reprendre sa lecture, l'a écoutée jusqu'à la fin en donnant des marques non équivoques d'une sympathique attention.

Le mémoire terminé, le Ministre, après avoir félicité l'auteur, a bien voulu lui promettre d'user de son influence pour arriver au résultat si ardemment souhaité dans l'Orléanais et dont M. de Molandon s'est fait l'éloquent interprète. Ministre, M. Duruy veille aux choses de l'avenir; historien, il s'intéresse à celles du passé. «Si l'assemblée,» ajoute Son Excellence, dont nous tâchons de citer les paroles, «si le bureau de la section d'archéologie, pensent, comme «M. le Président de la Société archéologique de l'Orléanais et «comme moi, qu'il est à désirer qu'on sauve de la destruction cette «vénérable *librairie*, cette *salle des Thèses* de l'Université d'Orléans «où Pothier et tant d'autres illustres personnages ont professé, «peut-être y parviendrons-nous en associant nos efforts.»

Des applaudissements unanimes et chaleureux ont accueilli ces paroles, qui ne sauraient rester stériles.

M. Ch.-L. Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine, a donné lecture d'un travail intitulé : *Mémoire sur un tombeau découvert, le 9 novembre 1868, dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours et faussement attribué à Jeanne de Maillé.*

Le 9 novembre 1868, des ouvriers, creusant une tranchée dans le sous-sol de l'ancienne église des Cordeliers de Tours, découvrirent un tombeau qui laissa voir la forme d'un corps enveloppé dans une robe monacale dont le capuchon cachait une chevelure abondante que sa longueur relative fit supposer celle d'une femme. Comme on pouvait s'y attendre, à Tours, où Jeanne de Maillé, enterrée en 1413 dans cette église, est restée en grande vénération, quelques per-

Digitized by Google

sonnes prononcèrent presque aussitôt le nom de la bienheureuse. Cette idée, une fois émise, se propagea si rapidement, qu'il fallut une certaine hardiesse à M. Grandmaison, c'est lui qui parle, pour venir la combattre à la séance de la Société archéologique du 25 novembre 1868. A la Sorbonne, il ne faut que de la logique pour être certain d'être écouté avec bienveillance; aussi M. Grandmaison l'a-t-il été comme devait l'être ce savant archiviste. Le tombeau des Cordeliers est-il destiné à fournir le sujet de controverses comme celles qui firent jadis tant de bruit à propos du cœur de Saint-Louis? On serait tenté de le supposer d'après le mémoire de M. Grandmaison. Ce qui est certain, c'est que, même parmi les assistants de la séance de la Sorbonne du 1er avril 1869, l'opinion qui reconnaît le corps de Jeanne de Maillé dans les restes découverts aux Cordeliers a trouvé, sinon un adhérent tout à fait convaincu, du moins un savant qui ne partage pas celle de M. Grandmaison, car plusieurs assertions de ce dernier ont été énergiquement contredites. Nous ne nous ferons pas juge de cette discussion; en écoutant le savant archiviste, on est fort tenté de lui donner gain de cause, mais les textes en de telles matières ne sont presque jamais assez explicites pour qu'il ne soit pas possible de les tirer à soi de part et d'autre, comme il est arrivé dans l'affaire du cœur de Saint-Louis, comme il est arrivé et comme il arrivera encore dans celle des restes de Jeanne de Maillé. Nous nous contenterons de déclarer que, si le travail de M. Grandmaison nous paraît fondé sur des arguments difficiles à rétorquer, il n'a pas dissimulé que certains faits importants n'ont pas été vus par tout le monde, comme il les a vus lui-même. C'est le cas de répéter le vieil axiome *adhuc sub judice lis est.*

M. l'abbé Cochet, à l'occasion de cette lecture, qui d'ailleurs a vivement intéressé l'auditoire, a présenté quelques savantes observations sur les moyens de conserver les cadavres, usités aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

M. Doigneau, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne et correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les stations de l'âge de la pierre dans les environs de Nemours* (*Seine-et-Marne*). Ce sont des travaux tout à fait neufs que l'on aime à entendre à la Sorbonne: les *Recherches* de M. Doigneau ne sont rien moins que

Digitized by Google

neuves. L'auteur nous a appris lui-même qu'il n'a apporté à la Sorbonne qu'un extrait, déjà communiqué à la Société des antiquaires de Normandie, d'une *Notice* lue à la Société archéologique de Seine-et-Marne. Il n'y a pas le moindre reproche à adresser à ce sujet à M. Doigneau, qui n'a péché que par oubli ou ignorance des instructions relatives à nos réunions, mais il n'est pas inutile d'en rappeler l'esprit. Les délégués des Sociétés savantes sont convoqués pour entendre des morceaux inédits; une telle assemblée vaut bien qu'on travaille spécialement pour elle.

M. Launay, membre de la Société archéologique du Vendômois, a donné lecture d'une note intitulée : *Découverte d'un tombeau gaulois à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme.* Il s'agit d'un tombeau enfoui, remarquable par ses dimensions : que l'on se figure un bloc de pierre de 3 mètres de long sur 2 de large et 30 à 40 centimètres d'épaisseur, posé sur quatre supports verticalement placés et joints entre eux sans laisser de vides sensibles ! Ce tombeau, dont on n'a pas jusqu'à présent rencontré d'analogues dans la contrée, situé dans une prairie, était caché par une motte en forme de taupinière, qui n'a été éventrée que parce qu'on se décida à transformer la pièce en terre labourable. On y a trouvé des ossements d'animaux, quelques vases brisés et une plaque de bronze, mais pas de traces d'ossements humains. Cette tombe renfermait sans doute les cendres d'un cadavre incinéré, cendres qui, mêlées à la terre, n'ont pas été reconnues avec certitude. M. Launay n'a pu assister à la découverte au moment même; cependant son travail, éclairé par des comparaisons avec des monuments analogues, notamment avec la description due à M. de Mortillet d'un tombeau enfoui à Golasecca en Lombardie, montre une fois de plus que la méthode scientifique s'implante décidément parmi les archéologues.

M. A. Roujou, membre de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a lu une *Notice sur la station de Villeneuve-Saint-Georges.* L'auteur n'est pas seulement archéologue, c'est surtout un géologue et un anthropologiste : aussi s'occupe-t-il plutôt des mœurs de l'homme préhistorique que d'archéologie proprement dite. De la présence d'ossements humains brisés mêlés à des ossements d'animaux, M. Roujou conclut à l'existence de l'anthropophagie à l'époque de la pierre polie; la chose est possible, mais j'avoue que

Digitized by Google

je voudrais avoir des preuves plus certaines avant d'oser porter une telle accusation contre les premiers habitants de la Gaule. M. Roujou, avec l'ardeur de la jeunesse et d'une profonde conviction, loin de partager cette faiblesse qu'il trouverait superstitieuse, reconnaît avec une sorte de joie dans ce qu'il croit la preuve d'une aussi horrible coutume un trait de plus de ressemblance entre les sauvages du nouveau monde et ceux dont il étudie les vestiges. «Nous ne devons pas rougir,» dit-il, «de compter des anthropo-«phages parmi nos ancêtres, car la grandeur de l'humanité réside «en grande partie dans l'état infime qui lui a servi de point de «départ, et les archéologues peuvent dire, en modifiant une phrase «célèbre, que la terre, aussi bien que le ciel, raconte la gloire «des *Indo-Germains.*» Il y aurait bien des objections à faire à tout ceci; je me contenterai de rappeler à M. Roujou que l'on ne parle plus de races indo-germaniques, mais de races indo-européennes, si même on n'a pas déjà abandonné cette dénomination; j'ajouterai qu'il n'est même plus certain pour tout le monde que ces primitifs habitants de la Gaule dont il fait des anthropophages soient nos ancêtres, en un mot qu'ils soient de la race indo-européenne. Quoi qu'il en soit, M. Roujou a été écouté avec intérêt par l'assemblée, qui aime les convictions vives comme celles qu'a montrées le jeune anthropologiste.

M. Louis Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a lu une notice intitulée : *Un ustrinum gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire.* M. Leguay ne croit pas que l'on ait démontré la réalité de l'usage de l'anthropophagie chez les anciens habitants de la Gaule. Quoi qu'on en ait écrit ou dit, M. Leguay est d'avis qu'il faudrait, pour établir scientifiquement ce point, d'autres preuves que celles tirées de la manière dont certains os humains sont cassés ou de l'examen de quelques entailles.

Je partage la manière de voir de M. Leguay. Quant au monument qu'il nomme un *ustrinum gaulois*, et qui, selon ses propres expressions, est un véritable dolmen ou table de pierre, il se compose de trois pierres de calcaire siliceux de dimensions diverses. La plus forte table est supportée horizontalement par les deux plus faibles, dont l'une est de petite dimension. C'était, selon M. Leguay, qui a recueilli sur place des ossements calcinés, le *brûloir* funèbre de la tribu de la Varenne-Saint-Hilaire.

Digitized by Google

Ainsi que son confrère M. A. Roujou, M. Leguay a su captiver l'attention de l'assemblée, que n'effraye pas la contemplation de notre fin, à laquelle nous avons été conviés si souvent dans cette séance. Les conjectures de M. Leguay doivent-elles être acceptées? Je ne saurais l'affirmer, mais je constate qu'elles ont été présentées avec un véritable talent d'exposition. Je ferai cependant une querelle à l'auteur pour certaine digression qui a paru faire longueur. *Non erat hic locus.*

SÉANCE DU 2 AVRIL 1869.

M. Cousin, président de la Société dunkerquoise, a lu un travail intitulé : *Derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic.* Ces éclaircissements seront-ils en effet les derniers? Sera-t-on jamais d'accord sur le véritable emplacement de Quentowic ? La chose est douteuse; si M. Cousin revient sur un sujet qu'il a déjà traité deux fois, c'est que, dans la contrée où ce débat passionne les archéologues, il a trouvé des contradicteurs que ses raisonnements n'ont pas réussi à convaincre. On pense bien que nous ne prendrons pas parti dans une semblable controverse; il faudrait avoir étudié la question sur les lieux pour avoir un avis. Tout ce qu'il nous est loisible de déclarer, c'est qu'on est fort disposé à donner raison à M. Cousin lorsque l'on suit son argumentation serrée et nourrie d'observations intéressantes; mais nous ne pouvons oublier que les questions de géographie historique sont du nombre de celles qui ne trouvent pas facilement de ces solutions que tout le monde adopte. Aussi pensons-nous que le débat n'est pas encore clos; du reste, de telles discussions sont loin d'être inutiles à la science; alors même qu'on n'arrive pas à faire triompher son opinion, chemin faisant, on rencontre des informations que l'on ne cherchait pas, mais dont la science fait son profit. N'est-ce pas en cherchant le grand œuvre que les alchimistes ont fait progresser la chimie ?

M. Le Héricher, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une note intitulée : *Mandune, une abbaye mérovingienne retrouvée.* Encore une question de géographie historique. Selon M. Le Héricher, Mandune est ce monastère nommé *Mandane* par Fortunat, que l'on a placé en divers endroits, mais dont le savant membre de la Société des antiquaires de Normandie

Digitized by Google

croit avoir retrouvé les vestiges matériels sur les falaises rocheuses de Carolles, arrondissement d'Avranches, où se voient des ruines nommées vulgairement *les Chapelles*. Je n'ai pas à refaire ici la profession de foi que l'on vient de lire, et me contenterai de constater que la note de M. Le Héricher paraît concluante, malgré ou peut-être en raison de sa brièveté.

M. Lecoz, membre de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a donné lecture d'un travail intitulé : *Description de quelques variétés de monuments mégalithiques*. Illustré par de belles photographies, le travail de M. Lecoz, qui révèle un observateur, a été écouté avec intérêt. La Bretagne est un bon poste pour étudier les monuments de pierre qui n'ont pas de nom, tant ils en changent souvent, mais semblent cependant devoir prendre décidément celui de *mégalithiques*, qui a trouvé asile dans le dictionnaire de M. Littré. Les descriptions de M. Lecoz paraissent d'une grande exactitude et ont l'avantage d'être brèves; mérite qu'on ne saurait trop louer. Trop souvent les monuments *mégalithiques* sont décrits avec des détails minutieux qui n'apprennent rien d'utile. Si l'on ne connaît pas encore le sens des figures mystérieuses qui décorent certains de ces monuments, malgré les nombreuses dissertations dont ils ont fait le sujet, on sait si bien ce qu'ils sont, que, lorsqu'on en veut faire connaître de nouveaux, il suffit de signaler les différences qui les distinguent des autres. C'est le parti qu'a sagement pris M. Lecoz, et qui lui a valu de captiver l'attention de ses auditeurs. Expliquera-t-on jamais les figures dont les premiers spécimens ont été signalés, je crois, à Gavrinnis? On l'avait espéré il y a quelques années; il semble aujourd'hui qu'on ait renoncé à poursuivre cette conquête. Il ne faut cependant pas désespérer, surtout si des explorateurs aussi zélés et aussi attentifs que M. Lecoz persistent à rechercher, à étudier et à décrire les monuments sur lesquels sont tracés ces mystérieux hiéroglyphes.

M. Matton, membre de la Société académique de Laon, a donné lecture d'une notice intitulée : *Les enseignes de saint Firmin*. On sait que les *enseignes* des saints sont ce que l'on appelle aujourd'hui *médailles de dévotion*. En compulsant ses archives qu'il connaît si bien, M. Matton a trouvé de curieux détails sur les revenus que les maire et jurés de la ville de la Fère surent faire à leur maladrerie, qui

Digitized by Google

possédait des reliques de saint Firmin, en vendant aux pèlerins des enseignes qu'ils faisaient faire à Paris. Ce travail aurait été plus complet si M. Matton avait décrit quelques-uns des monuments dont il nous a fait connaître la valeur commerciale, et surtout s'il l'avait enrichi de figures; il est vrai que ces enseignes, qui se vendaient à la grosse aux xv^e et xvi^e siècles, sont peut-être devenues tellement rares aujourd'hui, qu'il n'en est jamais arrivé un seul spécimen sous les yeux du savant membre de l'Académie de Laon.

M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie de Rouen, a donné lecture d'un travail intitulé : *Des cercueils en plomb dans l'antiquité et au moyen âge*. L'antiquité, c'est ici les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. M. l'abbé Cochet ne connaît pas de cercueils de plomb antérieurs à cette période; mais, depuis cette date jusqu'à nos jours, le savant ecclésiastique suit ce mode de sépulture à travers les âges et en fait un historique des plus intéressants. C'est pour conserver les cendres des enfants qu'on a commencé à employer le plomb, soit en renfermant directement dans une urne de plomb les restes de ces petits êtres si regrettés, soit en employant ce métal comme enveloppe pour préserver celle de verre, à laquelle on préférait le plus souvent les confier.

Ce fut au iv^e siècle de notre ère que s'implanta dans la Gaule la coutume de renfermer dans le plomb les restes des adultes. Les Francs paraissent y avoir renoncé, car du vi^e au xi^e siècle, M. l'abbé Cochet ne voit plus de cercueils de plomb ; mais ils reparaissent au xi^e siècle, et, depuis ce moment, l'on ne cesse plus de les employer toutes les fois qu'on a tenu à assurer sérieusement la conservation des corps confiés à la terre. Résultat d'observations faites avec la méthode qui a fait la réputation de M. l'abbé Cochet, ce travail a été écouté avec d'autant plus d'intérêt que, selon son habitude, l'auteur a entremêlé sa lecture d'explications improvisées qui raniment l'attention. Les applaudissements, qui ne manquent jamais à l'un des plus zélés champions de l'archéologie nationale, ont accueilli M. l'abbé Cochet, dont le mémoire est enrichi de dessins des plus curieux.

Après cette lecture, l'assemblée a écouté avec intérêt une discussion entre M. Godard-Faultrier et M. l'abbé Cochet sur certains emblèmes observés sur des cercueils de plomb. Contrairement à l'opi-

Digitized by Google

nion de M. Godard-Faultrier, M. l'abbé Cochet ne considère pas comme des signes de christianisme certaines figures affectant la forme de la croix. M. Godard-Faultrier, ne prévoyant pas que cette discussion surgirait à la Sorbonne, n'avait pas apporté les dessins des monuments en question; il les apportera l'année prochaine : c'est partie remise.

En l'absence de l'auteur, M. Schultz, instituteur à Kersfeld, canton de Benfeld, arrondissement de Schlestadt (Bas-Rhin), M. de La Villegille a bien voulu donner lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte d'une pompe aspirante et foulante romaine dans un puits romain.*

Il y a quatre ans, en automne 1865, M. Schultz, qui fait à ses élèves un cours d'agriculture fort suivi et emploie à pratiquer ce premier des arts les moments de liberté que lui laissent ses fonctions d'instituteur primaire, en défonçant une houblonnière, a découvert à 20 centimètres les restes d'un puits romain. Dans ce puits, profond de $2^{m},70$, reposait, à la profondeur des sources, une machine hydraulique qui, selon M. Schultz, aurait été construite à l'époque romaine d'après le principe de la *machina ctesibica*, à laquelle Vitruve a consacré le chapitre VII du livre X de son *Traité d'architecture.* On nous assure que cette machine est destinée au musée de Saint-Germain par son possesseur, qui se propose d'en faire hommage à l'Empereur. Nous ne pouvons que féliciter M. Schultz d'une aussi importante découverte, et surtout d'avoir eu la bonne pensée de ne pas vouloir la garder pour lui seul. Si l'hommage de M. l'instituteur de Kersfeld est agréé par le souverain, les hommes compétents pourront facilement comparer la description de Vitruve avec la machine elle-même. Il y a là un sujet d'études des plus intéressants pour l'histoire des sciences mécaniques. Malheureusement, les archéologues sont rarement versés dans les sciences mathématiques; aussi ne s'est-il pas élevé de discussion sur le sujet si nouveau soumis à l'appréciation des habitués de la Sorbonne. Toutefois, si l'on n'a pas discuté le travail de M. Schultz, tout le monde s'est accordé pour louer la sagacité, le zèle et le désintéressement dont ce zélé fonctionnaire de l'instruction publique a fait preuve dans cette occurrence.

M. Cénac-Moncaut, membre de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, a donné lecture d'un tra-

Digitized by Google

vail intitulé : *Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn.* C'est un volume que le travail de M. Cénac-Moncaut; aussi a-t-il dû n'en lire que des extraits. Selon le fécond membre de l'Académie de Toulouse, les remparts de terre des bourgades gauloises existeraient intacts presque partout dans le Béarn, mais surtout dans la partie du bas Béarn comprise entre la vallée du Gave et celle de l'Adour. Distinguer parmi ces remparts ceux qui sont gaulois de ceux qui sont romains, et même de ceux qui sont de l'époque féodale, telle est la tâche principale que s'était imposée M. Cénac-Moncaut, mais il ne s'y est pas borné. Ces recherches faites sur place ont été pour lui l'occasion d'étudier la campagne de Crassus en Aquitaine, et nous ont valu sur cet épisode de la guerre des Gaules des considérations dont les historiens militaires feront peut-être leur profit.

M. de Rochas d'Aiglun, membre de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *La balistique et la fortification chez les Grecs, d'après Philon de Byzance, ingénieur du IIe siècle avant notre ère.* Tout homme instruit peut comprendre les auteurs de l'antiquité, en ce qui concerne les grands faits de l'histoire, ou en ce qui touche aux choses morales; mais il est des ouvrages qui ne s'éclaircissent que sous la plume des hommes spéciaux. C'est pour cela que les éditeurs de César ne négligent pas de consulter ce qu'a écrit Napoléon Ier sur les Commentaires, et que le dernier traducteur français des traités de Xénophon sur l'*Équitation* et sur le *Commandant de cavalerie*, M. Talbot, déclare s'être servi de la traduction du baron de Curnieu, et cite parfois un autre homme de cheval, M. de Lancosme-Brèves. Un capitaine du génie ami de la science, comme M. de Rochas d'Aiglun, serait l'éditeur naturel de ce qui nous reste de Philon de Byzance. L'intention de M. de Rochas d'Aiglun est en effet de publier une traduction de cet écrivain, et le mémoire qu'il a lu à Sorbonne est une analyse des IVe et Ve livres, les seuls qui nous aient été conservés de la Μηχανικὴ σύνταξις. M. de Rochas d'Aiglun est-il helléniste assez expérimenté pour que l'on puisse attendre de sa plume une traduction française de la balistique et de la fortification de Philon qui fasse oublier la traduction latine souvent fautive de Thévenot? On est en droit de l'espérer. On n'analyserait pas avec la clarté que chacun a pu remarquer dans le travail de M. de Rochas un livre jusqu'à présent mal traduit, si

Digitized by Google

l'on n'entendait pas parfaitement le texte original. Est-il besoin d'ajouter que l'assemblée a accueilli avec la plus chaleureuse sympathie le jeune officier, qui sait si utilement employer les loisirs de sa noble profession.

M. Marionneau, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a lu un mémoire intitulé : *Cimetière mérovingien de Vertou* (*Loire-Inférieure*). M. Marionneau, comme M. l'abbé Cochet, dont il se déclare lui-même le disciple, est un observateur patient et sagace. Des travaux agricoles ont fait découvrir à Vertou des tombes que M. Marionneau, fort au courant de ce qui a été écrit sur les fouilles, croit pouvoir attribuer à l'époque franque. Si, parmi les tombes de pierre de ce village, il s'en est rencontré deux en briques, cette circonstance ne doit pas infirmer son hypothèse. Selon M. Marionneau, il faudrait seulement y voir une preuve de la persistance des usages suivis pendant la période romaine. Il faudrait avoir examiné en nature ces tombes pour se prononcer; mais n'est-il donc pas admissible qu'un même cimetière contienne des tombes de diverses époques? d'autant que M. Marionneau remarque lui-même que le cimetière de Vertou ne peut être celui d'une colonie franque établie sur le bord de la Loire, puisque les Francs ne pénétrèrent que fort tard dans cette contrée, mais celui « d'une « population en rapports volontaires ou forcés avec les enfants des « soldats de Clovis ou les contemporains de Charles Martel. » Quoi qu'il en soit, M. Marionneau, qui, venant après tant de lectures sur les tombes, pouvait craindre un froid accueil de l'assemblée, a fait si vivement et si nettement l'exposé de son exploration, qu'il a été applaudi comme avant lui l'avait été l'auteur de *La Normandie souterraine*.

Après cette lecture, qui a brillamment clos la session de 1869, M. le baron de Guilhermy, vice-président de la section d'archéologie, après avoir remercié MM. les délégués des Sociétés savantes de leur assiduité aux séances, a ajourné l'assemblée à 1870, non sans avoir exprimé l'espoir d'une moisson aussi riche que celle qui fera l'honneur de l'année 1869.

Liste, par ordre alphabétique, des manuscrits adressés au Ministre, et qui n'ont pu être lus à la Sorbonne en 1869, soit en raison de l'absence de leurs auteurs, soit parce que le temps a manqué.

M. Bonneton, membre de la Société d'émulation de l'Allier : *Notice historique sur Jacques de Paroy, peintre sur verre du XVI^e siècle.*

M. Didier, membre de la Société d'agriculture, d'archéologie, etc. du département de la Manche : *La cathédrale de Coutances et les moines celtiques.*

M. Roessler, membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Note sur les enceintes retranchées de l'arrondissement du Havre.*

M. Tailliar, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai : *Des lieux consacrés et des monuments de pierre chez les nations celtiques du centre et du nord de la Gaule.*

Un certain nombre d'autres lectures avaient été annoncées, mais ne sont pas parvenues au Ministère.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

Chez A. DURAND, Libraire,

7, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME IX.

JUIN 1869.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUIN 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 8 et 22 février, 1er et 18 mars 1869, par M. Hippeau, p. 369 à 382.

Section d'archéologie. — Séances des 1er et 23 février et 8 mars 1869, par M. Chabouillet, p. 383 à 397.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1868.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport présenté à la section d'histoire et de philologie, au nom de la commission du concours de 1868, par M. P. Meyer, p. 398 à 405.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapports, par M. J. Desnoyers, sur la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 407 à 426.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Albert Lenoir, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 427 et 428.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 429 à 437.

Rapport, par M. Jules Marion, sur les travaux de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or, p. 438 à 443.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, au nom de la commission nommée pour l'examen du manuscrit du IVe volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 444 et 445.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur diverses pièces manuscrites adressées au Comité par M. Lacroix, membre correspondant, p. 446 à 453.

Documents relatifs à l'histoire de la ville de Mâcon, communiqués par M. Lacroix, p. 453 à 475.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique de Laon, p. 476.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, p. 477 et 478.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 478.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse, p. 478 et 479.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier, p. 479.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 479.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 480 et 481.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende, p. 481.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 481 et 482.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUIN 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'une lettre écrite par Charles IX aux maieurs et échevins de la ville d'Amiens, pour leur annoncer que, par suite de l'absence du gouverneur de la Picardie, le prince de Condé, retenu «par force» à Orléans, il a nommé lieutenant général au gouvernement de Picardie «son très-«cher et amé cousin le cardinal de Bourbon, etc.» Cette lettre est datée du 21 juillet 1562.

A la suite de cette lettre, M. Dusevel a donné un extrait des registres de la ville d'Amiens, où se trouve relatée la réception qui fut faite au nouveau gouverneur le jour de son entrée, le 27 du même mois de juillet.

Remerciments et dépôt aux archives.

Digitized by Google

M. Émile Amé, correspondant, adresse : 1° un extrait des registres de l'état civil de la paroisse de la Roquebrou (Cantal), année 1631, relatif aux obsèques de Jacques d'Escars, marquis de la Roque, etc.; 2° une abjuration d'hérésie faite, dans la chapelle de Notre-Dame de l'hôpital de la même ville, par une dame Marguerite du Teil (1631).

Renvoi à M. de La Villegille.

M. l'abbé André, correspondant, qui possède parmi ses manuscrits le pouillé du diocèse de Carpentras, demande si le Comité serait disposé à publier ce pouillé dans la *Revue*. En cas d'affirmative, il en ferait une copie qu'il accompagnerait des notes nécessaires à l'intelligence de ce document.

Le manuscrit original contient 39 feuillets. M. l'abbé André a transcrit et joint à sa lettre un fragment de la première feuille, un de celle du milieu et un de celle de la fin.

Renvoi à M. Delisle.

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse des copies :

1° De deux mandats de payement de frais d'exécutions prononcées par le parlement de Besançon, au siècle dernier, 1729-1755;

2° Délibération de la commune de Beaune, du 18 février 1644, relative aux processions où il a été fulminé exorcismes, censures et anathèmes contre les insectes qui ravageaient les biens de la terre. Ces processions avaient été ordonnées par le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame-de-Beaune, par suite des «plainctes et réclamations faictes, tant par les habitants de la dicte ville, comme aussi de Pomart, etc. concernant un grand *Orvalle*, perils et appréhensions de famine, etc.»

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Bonnardot, archiviste de la ville d'Orléans, correspondant, adresse copie de trois pièces relatives à l'histoire d'Orléans pendant la seconde moitié du XVI^e^ siècle :

1° Arrêté portant la signature du prince de Condé, mettant arrêt sur les deniers de la recette communale (7 mai 1562);

2° Délibération générale de la ville d'Orléans, du 3 décembre 1590, d'où il résulte que les Orléanais ont envoyé des secours en

Digitized by Google

argent et en provisions aux Parisiens assiégés par le roi de Navarre en 1590;

3° Brevet de nomination par Henri IV à la charge de maire d'Orléans (28 juillet 1597). On y trouve des détails curieux sur la situation financière et politique de l'État à cette époque.

M. Bonnardot adresse en même temps la table du 1er volume d'une collection manuscrite formant 4 volumes, contenant pêle-mêle des instructions politiques adressées par nos rois à leurs ambassadeurs, des lettres de rois et de princes, et une foule d'autres pièces de natures les plus diverses. Ce tome Ier, manuscrit in-4° relié en parchemin, a pour titre : *Mémoires, instructions et plusieurs sortes de lettres patentes et missives.*

Si le Comité témoignait le désir de prendre une connaissance plus approfondie de ce volume, M. Bonnardot déclare que le propriétaire de la collection, M. le marquis Bigot de la Touanne, s'empresserait de donner toutes les facilités nécessaires pour être édifié sur la valeur de ces documents. M. de la Touanne serait très-reconnaissant au Comité s'il voulait bien lui apprendre si ces documents sont inédits et de quel intérêt pourrait être la publication des plus importants.

Renvoi de cette communication à M. Cocheris.

M. l'abbé Chevalier, correspondant à Romans, adresse copie d'un document en langue vulgaire extrait d'un inventaire conservé aux archives de la préfecture de la Drôme, où il se trouve compris entre deux actes qui portent les dates de 1373 et 1374.

M. l'abbé Chevalier signale en outre quelques pièces qui viennent de lui être communiquées et dont il offre d'adresser des copies.

Renvoi à M. Meyer.

M. A. Combes, correspondant, fait don pour les archives du Comité des originaux de documents que le hasard a fait tomber entre ses mains :

1° Récit contemporain de la prise de Castres par les protestants, en 1574;

2° Don aux jésuites de Castres de l'horloge et de la cloche qui étaient au temple protestant de la même ville. Brevet en expédition authentique portant la signature de Louis XIV (18 décembre 1684);

Digitized by Google

3° Copie de deux pièces de vers qui se trouvent au frontispice du livre terrier de la ville de Castres (1582).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Cottard, correspondant, transmet un document inédit se rattachant à l'invasion des Impériaux en Provence, sous la conduite du prince Eugène et du duc de Savoie, Victor-Amédée, année 1700 (origine du sobriquet de Luron appliqué aux membres d'une branche de la famille d'Espanet).

Renvoi à M. P. Clément.

M. Devals aîné, correspondant, adresse copie d'un document relatif à l'expulsion des Juifs de Moissac en 1299.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Léo Drouyn, correspondant, adresse copie de la harangue faite par M. de Servien aux états de Hollande, en 1647. Le correspondant regrette de ne pouvoir envoyer des titres importants sur sa province; mais sa qualité de président de la Société des archives historiques de la Gironde lui impose l'obligation de communiquer ces pièces à la Société. Il offre, en compensation, d'envoyer au Comité un travail personnel sur les passages et péages du Bordelais et sur ceux de Vayres en particulier. Ce travail est entièrement puisé aux sources manuscrites, et le correspondant y a inséré plusieurs tarifs du XIVe siècle.

La section regrette de ne pouvoir accueillir cette proposition : les travaux personnels ne peuvent être de sa part l'objet d'aucun examen. D'après son institution, elle ne peut que s'occuper de documents inédits exclusivement.

Renvoi de la harangue de Servien à M. Rathery.

M. Dupré, correspondant, adresse un cahier de 35 pages contenant les copies annotées de sept anciennes chartes (1190-1368) concernant l'hôtel-Dieu de Blois.

Renvoi à M. Cocheris.

M. G. Leroy adresse copie de lettres patentes de Henri IV portant permission à Jacques et Vincent Sarrode frères et Horace Ponté, leur neveu, gentilshommes en l'art et science de verrerie, de se fixer

Digitized by Google

à Melun pour y établir une verrerie de cristal et y faire construire un fourneau.

Dépôt de cette communication aux archives et remercîments.

M. Loiseleur, correspondant, bibliothécaire de la ville d'Orléans, appelle l'attention du ministre et celle du Comité sur un recueil de documents originaux appartenant à la bibliothèque publique d'Orléans. Une analyse de ces pièces a été donnée par M. Loiseleur dans un travail qu'il a publié en 1866 dans la Revue contemporaine, sous ce titre : *Mazarin et le duc de Guise. — La politique de la France dans la révolution de Naples de 1647*. La Société archéologique de l'Orléanais avait pensé à entreprendre la publication de tous ces documents, mais l'état de ses finances l'a empêchée jusqu'à ce jour de donner suite à ce projet. Elle s'y déterminerait vraisemblablement si une allocation lui était donnée à ce sujet.

La section pense qu'avant de prendre aucune détermination il convient d'attendre que la Société de l'Orléanais fasse connaître officiellement ce qu'elle se propose de faire.

M. de Rochambeau, correspondant, adresse copie du vidimus d'une charte intéressant l'histoire du Vendômois, qui est renvoyée à l'examen de M. Delisle.

M. Rosenzweig, correspondant, transmet les copies accompagnées de la musique de sept chansons populaires qui se chantent à Vannes et dans le pays circonvoisin.

Renvoi à M. Rathery.

M. Spach, correspondant, fait hommage au Comité d'une monographie intitulée *Cola Rienzi ou l'unité de l'Italie*, extraite du Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.

Le même correspondant fait encore hommage de deux autres brochures extraites du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace : *L'île et l'abbaye de Reichenau*, avec une vue de Reichenau, et *Les Schweighaeuser*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le ministre renvoie à l'examen du Comité un ouvrage de M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de Lor-

Digitized by Google

raine, etc. ouvrage ayant pour titre : ***Histoire ecclésiastique des diocèses de Toul et de Nancy, depuis l'établissement du christianisme chez les Leuci jusqu'à nos jours***, 5 vol. in-8°.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Delisle, A. de Barthélemy, Levasseur, Michelant, Bellaguet, Lalanne, P. Clément, Meyer et Desnoyers.

M. Desjardins fait savoir que le tome IV des *Négociations de la France avec la Toscane* ne formera qu'un volume de 110 à 120 feuilles in-4°.

Cette déclaration sera transmise à M. le Directeur de l'Imprimerie Impériale.

M. le comte de La Ferrière, membre non résidant, informe la section qu'il a terminé toutes les recherches préparatoires pour la publication de la correspondance de Catherine de Médicis.

Il entretient ensuite la section de diverses correspondances et autres documents intéressants qui ont fixé son attention lors de sa dernière exploration aux archives de Vienne (Autriche).

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des récompenses honorifiques. Les propositions de la commission sont adoptées par le Comité et seront soumises à la décision de M. le ministre.

M. Desnoyers lit un rapport sur une communication de M. de Girardot relative aux obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prendraient de la terre sur ses domaines.

Dépôt de cette communication aux archives.

M. Desnoyers donne également lecture d'un rapport dans lequel il analyse deux communications de M. Soucaille :

1° Lettres patentes des rois François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV, accordant des priviléges aux habitants de la commune de Thésan ;

2° Relation du voyage de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, en 1777.

M. Desnoyers propose le dépôt des pièces aux archives.

M. Meyer lit un rapport sur un fragment du poëme d'Alexandre, par Lambert-le-Cort et Alexandre de Paris, détaché par M. Des-

Digitized by Google

champs de Pas d'un livre dont il formait la couverture. Le rapporteur propose le dépôt de ce fragment aux archives.

Remercîments à M. Deschamps de Pas.

M. Levasseur rend compte verbalement de plusieurs communications manuscrites. M. le président l'invite à vouloir bien écrire son rapport afin que les utiles observations qu'il a présentées ne soient pas perdues pour les lecteurs de la *Revue*.

Rapport de M. Cocheris sur une note de M. Duhamel, correspondant, relative à un Évangéliaire du xv^e^ siècle, en vélin pourpre, conservé dans la bibliothèque d'Épinal, et la copie d'une charte en langue vulgaire, de 1250, contenant une donation de 300 livres toulois, faite à la chapelle de Saint-Dié par Mathieu II, duc de Lorraine.

M. Cocheris propose d'adresser à M. Duhamel les remercîments du Comité et de déposer aux archives les deux pièces envoyées par lui.

M. Cocheris fait un second rapport sur l'envoi fait par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant, d'un choix de pièces tirées des archives de Joursanvault. Le rapporteur propose le dépôt aux archives des deux documents suivants :

1° Acte par lequel Jean Chevalier, conseiller du duc d'Orléans, et Philippe de Morvilliers, commissaires, chargés d'établir un impôt sur la paroisse de Brinon, déclarent n'avoir pu terminer le recouvrement complet de cet impôt «pour la défense qui de ce a esté faite par le roi, à la requête de Monseigneur le duc de Berry et Monseigneur le duc d'Orléans» (28 avril 1403);

2° Mandement de 1414 (8 juillet), par lequel on constate que Charles d'Orléans avait envoyé à son frère Jean, comte d'Angoulême, une compagnie de trente gentilshommes et d'arbalétriers pour résister à ses ennemis en Angoumois.

Les conclusions des rapports de MM. Desnoyers, Meyer, Levasseur et Cocheris sont adoptées par la section.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre en date du 16 février, qui nomme membre du Comité (section d'histoire), en remplacement de M. Bourquelot décédé, M. Théry, inspecteur général honoraire de l'instruction publique.

M. le Président invite M. Théry à prendre place et à prêter le concours de ses lumières à la section. Elle se félicite, dit M. Thierry de pouvoir désormais compter au nombre de ses membres un savant dont elle a été si souvent à même d'apprécier les remarquables travaux.

M. Théry remercie M. le Président et exprime toute la satisfaction que lui a fait éprouver la faveur inattendue dont il vient d'être l'objet. Il n'aurait pas de lui-même sollicité l'honneur de faire partie du Comité; mais il s'efforcera de se montrer digne de siéger à côté des hommes éminents qui composent la section d'histoire.

M. de Lépinois, correspondant, annonce qu'il a trouvé dans les archives du château de Brumare, appartenant à M. le comte Emmanuel de Bressac, un volume manuscrit renfermant toute la correspondance adressée en 1658, 1659 et 1660 par le gouvernement et les princes français et étrangers, au duc de Navailles, général de l'armée royale et ambassadeur près des cours d'Italie. M. de Lépinois est autorisé par M. le comte de Bressac à copier toutes les pièces de ce manuscrit qui pourront intéresser les travaux du Comité, et il envoie, à titre de spécimen, les transcriptions de deux lettres autographes, l'une de Louis XIV, l'autre de Mazarin.

M. Delisle demande que M. de Lépinois soit invité à dresser et à envoyer une table des documents que renferme le manuscrit qu'il vient de signaler. Cette table serait utilement publiée dans la *Revue*.

La section renvoie en outre la lettre de M. de Lépinois et les copies de dépêches qui y sont jointes à M. Chéruel, comme pouvant lui être utiles pour la publication de la *Correspondance de Mazarin*.

Digitized by Google

M. Loiseleur, correspondant, fait hommage au Comité d'un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1412, précédé d'études sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque.* In-octavo, 212 pages.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Nozot, correspondant, adresse :

1° Une note sur un volume petit in-douze qu'il a découvert dans une commune du canton de Caugnan (Ardennes); ce volume est intitulé *Figures du Noûveau Testament*, illustré de huictains francoys pour l'interprétation intelligente d'icelles, par Guillaume Rovelle, Lyon, MDLXX;

2° Ordonnance touchant les gardes et guets des portes (22 juin 1580);

3° Ordonnances contenant la commission donnée au procureur général pour recevoir le serment de fidélité des sujects de Monseigneur, ès villages des souverainetés de Sedan et Ranlevurt (2 mai 1623).

Dépôt aux archives de la note sur l'édition de Lyon de 1570 des Figures du Nouveau Testament, etc. et renvoi à M. Bellaguet des deux ordonnances de 1580 et 1623.

M. Quantin, correspondant, adresse copie de deux documents qui font partie des archives départementales de l'Yonne:

1° Charte de Henri, comte de Champagne en 1188, sur la levée des dîmes pour la terre sainte;

2° Charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens par la reine Isabeau de Bavière en 1416.

Renvoi à M. Delisle.

M. Boivin-Champeaux, premier avocat général à Caen, fait hommage de notices historiques sur la révolution dans le département de l'Eure. Volume in-octavo de plus de 600 pages. Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, Delisle, Valentin-Smith, Lascoux, A. de Barthélemy, Michelant, Meyer et Servois.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de rechercher les moyens de rattacher au Comité les élèves de l'École pratique des hautes études.

Quelques-unes des propositions faites par la commission sont, après une discussion longue et approfondie, successivement mises aux voies et adoptées par la section pour être transmises à M. le Ministre.

L'examen des autres propositions est renvoyé à une prochaine séance.

M. Meyer donne lecture d'un rapport qu'il a été chargé de faire par la commission nommée pour examiner les envois faits en vue du concours de 1868.

Les travaux adressés étaient au nombre de quatre :

1° Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne;

2° Traité du dialecte blaisois, par M. Ferdinand Talbert;

3° Dictionnaire du patois de la Flandre wallonne, œuvre posthume de M. Vermesse;

4° Glossaire du patois de Charpey (Drôme), par M. Bellon.

Le glossaire du patois poitevin ayant été reconnu comme de beaucoup supérieur aux autres ouvrages, la commission propose, par l'organe de son rapporteur, de décerner le prix à l'auteur de ce glossaire; M. l'abbé Lalanne recevrait une médaille de 1,200 francs, et une autre médaille de 300 francs serait décernée à la Société des antiquaires de l'Ouest.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 1er MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Cénac-Moncaut, correspondant, adresse un travail intitulé : *Document inédit concernant l'histoire de François Ier*. Il se compose de la

Digitized by Google

copie d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal portant pour titre : *Le voyage du baron de Saint-Blancard en Turquie, l'an 1537.*

Renvoi à la commission des *Mélanges.*

M. de Beaurepaire, correspondant, adresse les copies de quelques lettres inédites de Salomon de Causs au sujet du pont de Rouen (1618-1620). Les originaux de ces lettres sont conservés dans les archives de la ville de Rouen.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Oct. Teissier, correspondant, adresse une analyse chronologique (182 pages) des chartes contenues dans le cartulaire de la Chartreuse de Montrieux, arrondissement de Brignoles (Var). Ce cartulaire, ayant pour titre *Registrum instrumentorum domus montis rivis (1123-1565)*, forme un manuscrit in-4° de 80 feuillets de parchemin et est déposé aux archives du Var.

Renvoi à M. Delisle.

M. Rathery lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication, présenté par M. Gaston Paris, d'une série de glossaires latins-français et français-latins qui formerait un volume de 60 à 100 feuilles de la collection des documents.

La commission s'associe pleinement aux raisons données par M. Gaston Paris pour prouver l'utilité d'une semblable publication, et elle adopte également le plan auquel s'est arrêté l'auteur de la proposition. Elle insiste seulement pour que, conformément à la règle fondamentale adoptée par le Comité et proclamée en tête de son règlement du 21 septembre 1863, le commentaire qui accompagnera l'index général dans la publication se renferme dans ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte et n'affecte pas la forme ni ne prenne les proportions d'un travail personnel.

Sous la réserve de ces observations, la commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu de recommander au Ministre l'adoption du projet de M. Gaston Paris.

Ces conclusions sont adoptées par la section et seront présentées à l'approbation de M. le Ministre.

Des rapports sur les publications des Sociétés savantes sont lus :

Par M. Desnoyers, sur les *Mémoires de la Société académique d'agri-*

Digitized by Google

culture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, tome XXXI (IV de la série, année 1867);

Par M. Patin, sur le *Recueil de l'académie des jeux floraux*, années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868;

Par M. Bellaguet, sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1867;

Par M. Michelant, sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 48e année, 1866, 1867, 2e série, xve année;

Par M. Hippeau, sur le *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion;*

Par le même, sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, tome III, 2e livraison; tome IV, 1re livraison, 1867-1868;

Par M. Servois, sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 4e année, 1867.

Les sept rapports qui précèdent sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Jourdain donne lecture d'un rapport sur les communications suivantes, dont il propose le dépôt aux archives :

Par M. A. de Lamothe, correspondant : *Alais en 1481, mémoire à l'occasion d'un procès entre le chapitre d'Alais et l'archevêque de Toulouse;*

Par M. le chanoine Magloire Giraud, correspondant : 1° *Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége de Louis-le-Grand en 1691;* 2° *Pension des demoiselles de Bandol au couvent de la Visitation de la ville d'Aix*, etc.

Par M. Combet, correspondant : 1° Établissement d'un collége à Brive (Corrèze) (1581 et 1607); 2° Entérinement d'une requête par les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi.

M. Marty-Laveaux propose la publication dans la *Revue* de deux lettres écrites à Rabelais par Pélissier, évêque de Maguelonne, en 1540, communiquées par M. l'abbé Verlaque, et d'une charte originale émanée de Berangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, envoyée par M. Hucher, et enfin le dépôt aux archives d'un document relatif à l'ex-

Digitized by Google

pulsion des juifs de Moissac en 1299, communiqué par M. l'abbé Devals.

Ces propositions sont adoptées.

M. Huillard-Bréholles donne lecture de deux rapports trouvés dans les papiers de M. Bourquelot, et que la veuve de ce regrettable membre l'a chargé de remettre au Comité.

Le premier compte rendu a pour titre : *Rapport sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, publiées par M. Joseph Garnier.

Le second rapport a pour objet la transcription adressée par M. Garnier, correspondant à Dijon, d'un passe-port délivré par le doge de Venise au commis de la famille Cornaro, envoyé par elle avec des marchandises à la foire de Lyon (27 juin 1467).

Renvoi à la commission de la *Revue* des rapports de MM. Rathery, Jourdain, Marty-Laveaux et Bourquelot.

M. Huillard-Bréholles dépose ensuite divers documents dont l'examen avait été confié à M. Bourquelot, et qu'il y aurait lieu d'envoyer à d'autres rapporteurs. Ces communications sont au nombre de deux :

1° M. l'abbé Chevalier : *Tarifs des droits perçus aux foires de la ville de Romans.* Renvoi à M. Levasseur.

2° Documents concernant la vallée des Dappes, par M. Jules Finot. Réservés jusqu'au moment où M. Finot enverra la copie du traité de 1606, annoncée par lui dans la lettre qui accompagne les documents ci-dessus.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Delisle fait hommage d'un tirage à part de l'article qu'il a publié dans le tome V de la 6[e] série de la bibliothèque de l'École des chartes sous ce titre : *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor*, conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 14232 et 15177 du fonds latin.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président rappelle que cette séance doit être uniquement consacrée à l'examen des mémoires adressés pour être lus aux séances de la Sorbonne, et à la discussion des propositions ayant pour objet le développement des études historiques et philologiques.

Le secrétaire de la section donne connaissance des mémoires destinés aux lectures de la Sorbonne, tant de ceux qui sont déjà parvenus au Comité que de ceux qui ne sont encore qu'annoncés. La section répartit ces divers mémoires entre ses membres pour les examiner et les classer suivant leur degré d'importance.

Les membres de la section se livrent ensuite à un long examen des diverses propositions qui pourraient être faites à M. le Ministre de l'instruction publique pour le développement des hautes études historiques et philologiques. Les propositions adoptées par la section seront transmises à M. le Ministre.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Henri Révoil, membre non résidant, donne lecture d'un travail dans lequel il établit une classification chronologique des principaux monuments religieux de la Provence, du Comtat et du Dauphiné. Ce travail, exécuté d'après des recherches faites sur place par l'auteur, et qui révèle un grand nombre de faits nouveaux, intéresse vivement l'assemblée.

M. Révoil rappelle ensuite qu'il a demandé à Son Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts une mission à l'effet de continuer, sur les bords du Rhin et dans le nord de la France, les observations dont il vient de présenter les résultats. Il désirerait que M. le Ministre de l'instruction publique voulût bien appuyer cette demande, et prie en conséquence la section de lui venir en aide en recommandant cette affaire à Son Excellence. M. Révoil s'étant retiré, M. le Président ouvre la délibération, et la section décide premièrement que le travail de M. Révoil sera inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, si cette publicité convient à l'auteur. Dans ce cas, un avis spécial ferait savoir aux lecteurs que la section ne prend pas la responsabilité des doctrines émises par notre collègue, mais que, les faits observés par lui étant trop importants pour ne pas être portés le plus tôt possible à la connaissance des archéologues, on s'empresse de leur donner la publicité de la *Revue*, bien qu'il soit possible que notre savant collègue en ait tiré des conséquences qu'ils ne comportent pas. La demande de recommandation pour une mission sur les bords du Rhin est accueillie par l'assemblée comme elle devait l'être, venant d'un observateur aussi consciencieux et aussi bien préparé que M. Ré-

Digitized by Google

voil; en conséquence, cette demande sera mise sous les yeux du Ministre de l'instruction publique, avec l'approbation unanime de la section.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse les *fac-simile* de seize monuments épigraphiques découverts en Algérie, qui sont renvoyés à l'examen de M. Léon Renier.

M. l'abbé André adresse une réclamation au sujet d'un rapport, publié dans le tome VIII de la 4e série de la *Revue des Sociétés savantes*, sur les *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, 1863-1866. Le correspondant se plaint de ce que, dans le mémoire *sur le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt*, publié dans l'un des volumes examinés dans ce rapport, on n'ait pas rappelé que c'est lui qui a découvert ce monument en 1855. M. Lacroix examinera cette réclamation.

M. Aurès adresse la copie et l'estampage d'une inscription en lettres grecques trouvée à Uzès (Gard). Cette inscription, qui, nous apprend le savant correspondant, n'a jamais été signalée, est gravée sur une pierre rectangulaire taillée sur toutes ses faces, qui semble avoir servi de couronnement à un autel. M. Aurès s'est entendu avec le propriétaire pour faire transporter cette pierre au musée de Nîmes. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse un dessin et une empreinte d'une petite clef en fer trouvée récemment dans les ruines de Tauroentum. M. Darcel examinera cette communication.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse l'empreinte d'un sceau de cuivre gravé pour la corporation des marchands lombards en France. M. Douët d'Arcq rendra compte de cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse des copies de deux inscriptions du XVIe siècle de l'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson. M. de Guilhermy rendra compte de cet envoi.

M. Célestin Port fait hommage de l'édition qu'il vient de donner de la *Description d'Angers*, par Péan de la Tuilerie. Le correspondant a renouvelé ce vieux livre en y ajoutant des notes et un relevé

Digitized by Google

aussi complet qu'il lui a été possible de toutes les maisons datées ou portant quelque inscription, et aussi de toutes les curiosités archéologiques des rues d'Angers.

Des remerciments seront adressés à M. Port.

Une communication de M. Octave Teissier, relative à une mission confiée par le roi Louis XIII au sieur de Foucquière, gentilhomme ordinaire de sa chambre et peintre, qui avait été transmise par inadvertance à la section d'histoire (*Revue des Sociétés savantes*, t. VIII, 4e série, p. 337), ayant été reconnue comme ressortissant à la section d'archéologie, est renvoyée à l'examen de M. de Montaiglon.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport de la commission des récompenses honorifiques, dont toutes les conclusions sont adoptées, avec l'addition d'un nom dont la présentation sera faite en dehors de la liste et pour motifs spéciaux.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur diverses communications de M. Hucher, relatives à des sceaux.

M. A. Lenoir donne lecture d'un compte rendu d'un travail adressé par M. Hippolyte Crozes, intitulé *Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur les travaux de restauration de la cathédrale d'Albi*. Les rapports de MM. Douët d'Arcq et A. Lenoir, dont les conclusions sont adoptées, sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Ramé, correspondant, qui assiste à la séance, appelle l'attention de la section sur le grand vitrail du XIIIe siècle du chevet de

Digitized by Google

la cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine), dont la destruction est imminente. Il importe de prendre d'urgence des mesures énergiques, si l'on veut sauver ce monument. On sait que cette verrière, indépendamment de sa beauté au point de vue de l'art, offre un sérieux intérêt historique, en ce qu'elle perpétue la protestation des évêques de Dol contre la décision du pape Innocent III, qui, à la fin du XII^e siècle, avait déclaré mal fondée leur prétention à la dignité archiépiscopale et à la primatie de la Bretagne. La section, qui n'ignore pas ces faits et qui, dès 1854, à la demande de M. Ramé, avait recommandé le vitrail de Dol à la Commission des monuments historiques, écoute avec intérêt les nouvelles instances du zélé correspondant. Sur l'avis de M. Hamille, il est entendu que M. Ramé s'adressera à Son Exc. M. le Ministre des cultes, qui pourra accorder un secours sur les fonds attribués aux grosses réparations, sous la condition expresse que les travaux de restauration devront s'exécuter sous la direction de l'architecte diocésain ou d'un artiste désigné par l'administration des cultes.

La section remercie M. le Directeur des cultes de l'intérêt qu'il veut bien prendre à la demande de M. Ramé, qui, sachant que plusieurs affaires de nature confidentielle sont à l'ordre du jour, quitte la séance.

M. Dauvergne, membre non résidant, adresse copie de documents concernant l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Pé-de-Générès, aujourd'hui Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées): 1° visites pastorales de MM. de Poudens et de la Roche-Aymon, évêques de Tarbes, 29 avril 1698 et août 1739; 2° destruction du mobilier de l'église de Saint-Pé, en 1792. Des remercîments seront adressés à M. Dauvergne.

M. Émile Amé, correspondant, adresse un estampage et une notice sur une médaille commémorative d'un abbé de Saint-Géraud d'Aurillac. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Chabouillet.

M. Beauchet-Filleau, adresse une reproduction d'une hache celtique de bronze trouvée au mois de décembre à Saint-Martin d'Entraigues, canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Suivant les désirs du correspondant, le *fac-simile* sera transmis à M. le conservateur

Digitized by Google

du musée de Saint-Germain-en-Laye. En même temps, M. Beauchet-Filleau adresse copie d'un extrait d'aveu du milieu du XVI^e siècle, où se trouve mentionnée une pierre coupée qui lui paraît devoir être un des monuments celtiques dont M. l'abbé Baudry a signalé l'existence sur le territoire de la commune du Bernard (Vendée). Cette communication est renvoyée à M. Quicherat.

M. l'abbé Canéto adresse les estampages de deux inscriptions de l'époque romaine trouvées à Auch, sur la rive droite du Gers, et en même temps complète une précédente communication sur un fragment d'inscription (séance du 14 décembre 1868), en ajoutant que ce monument provient de la commune de Castelnau-Barbarens, section de Pépieux (Gers). Cette communication est renvoyée à M. Renier. Les estampages de deux autres inscriptions, l'une provenant de Gimont, l'autre de la cathédrale de Condom, sont renvoyés à M. de Guilhermy. Le savant correspondant fait remarquer que l'inscription de Gimont a été publiée en 1717 dans le tome II du *Voyage littéraire de Dom Martène et de Dom Durand*, mais avec quelques inexactitudes. Une troisième partie de la lettre de M. l'abbé Canéto concerne l'envoi, pour le musée de Saint-Germain, d'un moulage en plâtre d'un couteau de silex trouvé à Castelnau-d'Auzau (Gers), et l'hommage d'une *Étude comparative des deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers en 1865 et 1868.* Enfin le correspondant termine en demandant une nouvelle subvention pour continuer les fouilles qu'il a fait exécuter dans le prieuré de Saint-Orens à l'aide d'une allocation de 300 francs accordée par le Ministre à la recommandation de la section. Comme il y a des raisons d'espérer la découverte d'intéressantes inscriptions à Saint-Orens, la section décide que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sera prié, en son nom, de vouloir bien faire droit à la demande de M. l'abbé Canéto.

A l'occasion de cette communication, M. Léon Renier dit qu'il est regrettable de voir souvent des estampages presque illisibles faute d'avoir été pris au moyen de papier convenable. On obtient de meilleurs résultats avec du papier *un peu collé* qu'avec du papier complétement *non collé*. Le papier *bulle* est celui qu'il faut préférer.

M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, correspondant, adresse quatre estampages d'inscriptions espagnoles gravées sur les murs

Digitized by Google

de la Casbah de Bougie et relatives au passage de Charles-Quint dans cette ville, et l'estampage d'une inscription *libyque* gravée sur une stèle déterrée récemment par M. Costa au Koudiat-Aty près de Constantine. M. Féraud a joint à cet estampage un dessin des emblèmes gravés sur la stèle. La section décide que les inscriptions espagnoles seront renvoyées à M. de Guilhermy; quant à l'inscription du Koudiat-Aty, sur la demande de M. Léon Renier, elle sera transmise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Gomart fait hommage, pour la bibliothèque du Comité et pour être distribués entre les membres de la section, de vingt-cinq exemplaires d'un *Plan de la ville et du château de Ribemont* (*Aisne*), qui accompagne l'histoire de cette ville que le correspondant vient de terminer. Des remercîments seront adressés à M. Gomart.

M. l'abbé Grimot adresse une notice, accompagnée d'une photographie, sur une statue de bois assise de Notre-Dame, vénérée dans l'église de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), statue que le savant correspondant attribue au XII[e] siècle et que l'on nomme *la Diége*. M. Darcel examinera cette communication.

M. de Longuemar adresse copie de certains passages du testament de Jean de Charmolue, écuyer et capitaine sous les cinq rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. L'inventaire des meubles, etc. laissés par le testateur a paru au correspondant renfermer des détails intéressants. M. Darcel examinera cette communication.

M. Mossmann, correspondant, transmet le dessin d'une stèle funéraire avec inscription latine découverte dans une ancienne forêt communale de la ville de Colmar, le Rothlacublen, aujourd'hui livrée à la culture. Ce monument est aujourd'hui déposé au musée de la ville de Colmar, *Unterlinden*. C'est la seconde inscription romaine découverte depuis quelques années dans les environs de cette ville, où elles sont peu communes. La première recouvre deux faces d'un autel quadrangulaire, que l'on a extrait du clocher de Mittelwihr ou il était encastré; elle est datée du consulat de L. Fabius Cilo et de M. Annius Flavius Libo, l'an de Rome 957, 204 de notre ère. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. Nozot, correspondant, adresse des notes sur les communes de Louvergny et de l'Écaille, qui sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. Célestin Port, correspondant, adresse une série de notices sur les peintres angevins d'après les documents originaux des archives angevines. Cette communication est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. Soucaille, correspondant, adresse le *fac-simile* et la copie d'une inscription romaine trouvée au lieu dit *de la Croix de fer*, commune de Sauvian, canton et arrondissement de Béziers. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Berry, envoie un numéro du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges* qui contient un rapport lu par lui à ce comité sur les résultats des fouilles exécutées dans sa propriété de Feularde, commune de Fussy, près Bourges, et qui ont amené la découverte de substructions d'une villa de l'époque romaine. Des remercîments seront adressés à M. Berry.

M. J. Gilles fait hommage d'une notice qu'il vient de publier sous ce titre : *Les fosses mariennes et le canal de Saint-Louis.* Des remercîments seront adressés à M. J. Gilles.

M. Aurès, correspondant, renouvelle sa réclamation au sujet du silence gardé dans le rapport de M. le marquis de La Grange sur le concours de 1867, à l'égard de son étude sur les dimensions du Parthénon. La section, s'étonnant de la persistance de M. Aurès à interpréter à son propre point de vue le sens et les termes d'un arrêté, qui n'a été rendu par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique qu'après avoir été délibéré par elle-même, charge son secrétaire de répéter au savant correspondant que, si l'épithète *nationale* a été omise dans la rédaction de l'arrêté en question, c'est uniquement parce qu'il est notoire que le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ne s'occupe que des antiquités nationales, maintient sa première décision et passe à l'ordre du jour.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Léon Renier, Marion, de La Villegille, Douët

Digitized by Google

d'Arcq, Quicherat, A. de Montaiglon, P. Lacroix, Chabouillet et A. Lenoir.

M. de Montaiglon fait hommage de son *Rapport sur les travaux de l'année 1867-1868 présenté à l'Académie des bibliophiles* le 12 mars 1868, et, au nom de M. de Cessac, des *Assises scientifiques de Limoges* (Institut des provinces, 1867). Des remercîments sont adressés par le Président à notre collègue M. de Montaiglon; il sera écrit à M. de Cessac.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître les propositions de la commission chargée d'examiner les travaux du concours de 1868.

Après délibération, les propositions de la commission sont adoptées par la section [1].

M. G. Bertrand lit un rapport sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.*

M. de Guilhermy lit: 1° un rapport sur les tomes XII et XIII des *Mémoires de l'Académie de Lyon;* 2° sur les 2e et 3e livraisons du tome IX des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France;* 3° sur le tome IX des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, et sur la 10e année du *Bulletin* de la même Société; et dépose sans rapport le tome XI des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, qui, en fait d'archéologie, ne contient que des indications sommaires données par M. Barry sur quelques inscriptions faisant suite à ses recherches sur l'épigraphie pyrénéenne, et qui ont été communiquées à M. Léon Renier.

La section renvoie à la commission de la *Revue* les rapports de MM. Bertrand et de Guilhermy.

M. Darcel lit un rapport sur un inventaire de meubles, etc. appartenant au seigneur d'Oradour-sur-Glane, dont copie a été adressée par M. Beauchet-Filleau. Le rapporteur propose le dépôt aux archives de cette copie, dont son travail fait connaître les parties les plus intéressantes, en même temps qu'il les commente.

[1] Voir dans le numéro d'avril mai 1869 tous les documents relatifs au concours de 1868.

Digitized by Google

M. Quicherat fait plusieurs rapports verbaux :

1° Notre collègue propose de recevoir pour les lectures de la Sorbonne une *Étude sur l'église romaine de Saint-Victor* (*Rhône*), envoyée par M. Tholin, correspondant;

2° L'impression dans la *Revue* d'une notice du même correspondant *sur quelques églises romaines de la Guyenne*, et demande que cette notice soit illustrée de trois gravures sur bois;

3° Répondant à une demande de M. le Ministre de l'instruction publique sur la valeur d'un travail archéologique envoyé par un instituteur communal, M. Quicherat déclare que ce travail témoigne de beaucoup de bonne volonté, mais en même temps d'une absence complète d'érudition. Évidemment l'auteur de ce travail sait à peine le latin. Il n'y a donc pas de suite à donner à la demande faite d'une subvention destinée à publier ce travail.

4° M. Quicherat s'était chargé d'examiner le catalogue des antiquités gallo-romaines remises par M. Bréan à la ville de Gien pour y fonder un musée historique. On sait que M. Bréan a fait des fouilles à Gien au moyen d'une subvention allouée par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la section, à la condition expresse que tout ce qui proviendrait de ces fouilles serait déposé au musée d'Orléans. Le rapporteur avait pour mission, en examinant ce catalogue, de s'assurer que M. Bréan s'était soumis à la condition qui lui avait été imposée; mais cette vérification a été reconnue impraticable, M. Bréan pouvant n'avoir réservé à la ville de Gien que les objets obtenus dans des fouilles opérées de ses deniers. Toutefois le rapporteur fait remarquer qu'il aurait été préférable à tous égards que les antiquités provenant des fouilles en question eussent été déposées en totalité au musée d'Orléans.

La section adopte les conclusions des divers rapports verbaux de M. Quicherat, qui termine en donnant lecture d'une réponse à la demande de discussion sollicitée par M. Fivel au sujet de l'opinion émise par cet archéologue, qui croit pouvoir placer en Savoie l'Alesia de César. Ce rapport, ainsi que celui de M. Darcel, est renvoyé à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 8 MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport sur une inscription romaine découverte récemment à Constantine, par suite du percement de la rue Impériale.

Le même membre non résidant a adressé également un rapport sur trente et une pierres écrites ou sculptées, recueillies en 1861 dans le nord-ouest du cercle de Biskra par le lieutenant-colonel Forgemol, commandant du cercle. Selon M. Cherbonneau, «ces «documents viendraient confirmer *l'opinion déjà établie* qu'à partir «du IIIe siècle de notre ère les monts Aurès, ainsi que la région des «Oasis, envahis par une civilisation supérieure et dotés par conséquent «d'une industrie plus productive, s'étaient formé un rempart de petits «postes (*ksour*), afin d'arrêter l'audace toujours renaissante des po«pulations pillardes du désert.»

M. le vice-président de la section croit devoir faire une observation sur cette assertion. L'*opinion* rappelée par notre zélé collègue, loin d'être *établie*, ne s'appuie au contraire sur aucun document certain, et elle est entièrement erronée. Les petits postes dont il s'agit n'ont pas été construits par les habitants de ces contrées, mais par les troupes chargées de les défendre contre les barbares, et par les soins des gouverneurs de la province. C'est ce que prouvent un grand nombre de documents, et notamment celles des inscriptions recueillies par M. Forgemal qui sont des monuments publics.

Les communications de M. Cherbonneau sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. Germer-Durand, membre non résidant, adresse l'estampage, avec lecture et annotations, d'une inscription du IVe siècle découverte le 23 février à Nîmes, au nord de l'escalier du palais de justice, en opérant des fouilles pour la pose de conduites de gaz. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. Deloye, correspondant, adresse une communication sur un *aureus* inédit de l'empereur Hostilien et sur une monnaie punique de bronze attribuée à l'île d'Ebusus, trouvée dans le département de Vaucluse. Aux notes de M. Deloye sont jointes des empreintes de ces monuments, qui viennent d'être acquis par ses soins pour le musée Calvet d'Avignon. M. Chabouillet rendra compte de cette communication.

M. T. Desjardins, correspondant, adresse une notice, accompagnée de six planches, sur les antiquités du village de Vieu en Valromey (Ain), qui, bien que connues depuis longtemps, n'ont pas encore été décrites avec le soin nécessaire. M. Quicherat examinera cette communication.

M. Magloire Giraud, correspondant, adresse, comme complément à ses précédents envois relatifs à Bernard Toro[1], copie d'une déclaration de 1710 et de deux quittances (1711, 1717), qui jettent un grand jour sur le différend survenu entre le sculpteur toulonnais et le président François de Boyer, seigneur de Bandol. M. Paul Lacroix est chargé de l'examen de cette communication.

M. Godard-Faultrier renvoie les documents relatifs à la châsse de saint René et aux reliques de la cathédrale d'Angers, qui lui avaient été retournés avec demande d'éclaircissements. Ces documents sont renvoyés de nouveau à l'examen de M. Darcel.

M. Morellet, correspondant, adresse copie de la seule inscription sépulcrale existant dans la chapelle du lycée de Colmar (J.-J. Sarger, architecte, 1752). Cette inscription sera remise à M. le baron de Guilhermy.

M. Célestin Port, correspondant, transmet le dessin, accompagné d'une note descriptive, d'un bracelet celtique de bronze, trouvé en janvier 1869, à Champigni (Maine-et-Loire). Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette communication. Le dessin colorié est dû à M. Auguste Michel, amateur éclairé d'Angers, possesseur de ce bracelet.

[1] Voir *Revue des Sociétés savantes*, 2ᵉ série, t. IV, p. 693.

Digitized by Google

M. de Rochambeau, correspondant, fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *La Famille de Ronsard*, etc. M. de Montaiglon rendra compte de cet ouvrage.

Le même correspondant adresse le compte rendu d'une fouille qui lui a permis de constater qu'une pierre calcaire à moitié enterrée, nommée *la pierre Brau*, près du hameau de Vaugouffard, canton et arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), était la table d'un dolmen. M. J. Quicherat examinera cette communication, ainsi que la suivante.

M. Tholin, correspondant, adresse des notes sur la découverte d'un cimetière de l'époque franque, sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne). Deux planches de croquis à la plume accompagnent ces notes.

M. Maurice, gendre de M. Vincent, en son vivant membre de l'Institut et du Comité, fait hommage de trois brochures intitulées: 1° *Notice sur A.-J.-H. Vincent, etc.* par M. Ernest Havet; 2° *M. Vincent*, par M. H. Wallon; 3° *Travaux scientifiques de M. Vincent, membre de l'Institut, etc.* (sans nom d'auteur). Des remercîments seront adressés à M. Maurice.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 6e, 7e et 8e années, 1865-1867.

M. Marion lit un rapport sur l'année 1867 du *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain.*

M. Darcel lit un rapport sur le troisième volume de la 4e série (année 1867) des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*

M. Douët d'Arcq lit: 1° un rapport sur le volume des *Publications de la Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, qui a paru en 1868 (19 février 1861, 14 février 1867); 2° sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1867.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission d'impression de la *Revue des Sociétés savantes.*

Digitized by Google

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, donne communication d'une lettre du président de la *Société archéologique de Sens*, qui adresse à la section un spécimen des planches photographiées destinées à la publication entreprise par cette compagnie des monuments du musée lapidaire de la ville de Sens. M. le Président de la Société de Sens espère que le Comité voudra bien appeler sur cette affaire la bienveillante attention de M. le Ministre. Cette lettre sera réunie au dossier de la Société archéologique de Sens. Note est prise de cette demande pour l'époque où l'on fera la répartition des fonds d'encouragement entre les Sociétés savantes.

L'examen de ces spécimens, dont les membres de la section constatent la remarquable exécution, donne occasion à l'un d'eux d'appeler l'attention sur un nouveau procédé d'impression photographique qui paraît destiné à rendre les plus grands services à l'archéologie, en permettant d'enrichir les publications de planches qui joindront le mérite de l'exactitude rigoureuse à celui d'un bon marché surprenant. Ce procédé, inventé en Angleterre, va être exploité en France par des éditeurs bien connus, MM. Goupil et C[ie], qui ont acquis ce droit au prix de 100,000 francs.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur plusieurs documents inédits des XVI[e] et XVII[e] siècles, communiqués par M. Célestin Port. La section adopte les conclusions de M. Marion, dont le rapport est renvoyé à la commission d'impression de la *Revue*, ainsi que les documents en question.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, correspondant, relative à une monnaie anépigraphe d'argent trouvée récemment à Auriol, à l'endroit où, en 1867, on avait trouvé un trésor de petites monnaies grecques d'argent. Ce rapport est renvoyé à la commission d'impression de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Léon Renier informe la section d'une communication récemment transmise à M. le Ministre par M. Chéruel, recteur de l'académie de Strasbourg, et que Son Excellence a renvoyée directement au vice-président de la section.

Digitized by Google

M. Schultz, instituteur à Kersfeld, canton de Benfeld, arrondissement de Schelestadt (Bas-Rhin), a trouvé au fond d'un puits de construction romaine, parmi de nombreux fragments de poteries, un tronc de chêne dans lequel sont creusés deux tuyaux garnis de soupapes en plomb, offrant tous les caractères de la pompe aspirante et foulante décrite par Vitruve sous le nom de *Ctesibica machina*. La grossièreté du travail de cette machine donne tout lieu de supposer qu'elle servait à l'usage d'une exploitation agricole. M. Schultz a repoussé toutes les offres qui lui ont été faites par des particuliers désireux d'acquérir ce curieux spécimen de l'état des arts mécaniques dans la Gaule à l'époque romaine, avec l'intention de l'offrir en don à l'Empereur pour le musée de Saint-Germain.

M. Renier pense qu'on pourrait réserver la communication de M. Schultz pour les lectures de la Sorbonne. La section adopte l'avis de son vice-président; en conséquence, le travail de M. Schultz sera lu à la Sorbonne.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une notice de M. Mallay, accompagnée de deux dessins, sur la lanterne des morts du cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme). Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Paul Lacroix rend compte de l'examen qu'il a été chargé de faire d'une réclamation de M. l'abbé André, relative à une lacune signalée par ce correspondant dans un volume des *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, sur lequel la *Revue des Sociétés savantes*[1] a publié un compte rendu de notre collègue.

M. Paul Lacroix fait remarquer que cette réclamation s'adresserait plus justement à la Société d'Apt qu'à la section d'archéologie; néanmoins, comme il s'agit d'une rectification de faits, le rapporteur ne verrait aucun inconvénient à l'impression dans la *Revue* de la lettre de M. André. Ces conclusions sont adoptées; en conséquence, la section décide que la lettre de M. André sera renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie de la France, qui est ren-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4ᵉ série, t. VIII, p. 65 à 68.

Digitized by Google

voyé à la commission de la *Revue*. Le même membre donne ensuite lecture de la traduction envoyée, sur sa demande, par M. Soucaille, d'une inscription en langue romane précédemment transmise par le correspondant. Il est décidé que le texte et la traduction seront insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SECTION AU NOM DE LA COMMISSION DU CONCOURS DE 1868[1].

(DICTIONNAIRE D'UN PATOIS.)

Le sujet mis au concours pour cette année était le glossaire d'un des patois de la France. Les limites géographiques dans lesquelles devaient se contenir les recherches étaient laissées à la discrétion des concurrents. Deux points seulement leur étaient recommandés: 1° noter le plus exactement et le plus simplement possible la prononciation des mots recueillis, en définissant au besoin par des explications préliminaires la valeur attribuée par eux aux lettres, surtout lorsqu'il s'agirait d'exprimer des sons inconnus au français; 2° dresser de la façon la plus complète la nomenclature des mots usités dans la région par eux choisie, en écartant comme de raison les mots purement français qui, depuis longtemps déjà, ont commencé de s'introduire dans les patois[2].

Présenté ainsi, le sujet convenait à la fois au goût des travailleurs de province, dont l'attention est depuis plusieurs années déjà tournée vers cette intéressante branche de nos études nationales, et à l'état présent de la science du langage qui, ayant établi, au moins dans ses traits généraux, le classement des langues et dressé le vocabulaire de tous les idiomes littéraires, réclame maintenant des travaux semblables sur des idiomes plus négligés parce qu'ils n'ont pas eu ou

[1] La commission était composée de MM. Am. Thierry, Lascoux, Hippeau, de La Villegile, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Guessard, Michelant et P. Mayer, rapporteur.

[2] Voir le programme dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 232.

Digitized by Google

ont cessé d'avoir une vie littéraire, mais qui, envisagés en eux-mêmes, ne portent aucune marque d'infériorité.

Bien au contraire, si les idiomes littéraires plus en vue, plus facilement accessibles, ont d'abord attiré l'attention des linguistes, il est bientôt devenu manifeste qu'ils se prêtent moins que les autres à l'étude des lois qui gouvernent la marche du langage. Ils sont en effet le résultat de deux tendances opposées : d'une part, la langue tend à se renouveler perpétuellement par l'effacement graduel de ses formes grammaticales, auquel correspond une modification parallèle dans la syntaxe, et par l'incessante création de métaphores d'où sortent des mots nouveaux; d'autre part, les écrivains tendent, par des efforts variés et sans unité, à la maintenir en une certaine phase de son existence. De là dans l'économie de la langue un trouble qui s'accroît à proportion de l'irrégularité des efforts par lesquels on cherche à arrêter le cours naturel des choses, trouble qui peut être également constaté dans le système des sons, dans la flexion, dans le vocabulaire. Ainsi on pense introduire dans la langue un élément de fixité par la création d'une orthographe. Mais, comme l'orthographe n'est généralement pas le produit d'une pensée unique, comme elle ne saisit pas au même moment l'idiome entier, des inconséquences nombreuses attestent ordinairement la variété des influences sous lesquelles elle a été conçue. Puis, soit qu'elle s'attache, comme en italien et en espagnol, à noter la prononciation actuelle (et c'est le parti le plus sage), soit qu'elle représente, comme en français et en anglais, un compromis entre la prononciation et l'étymologie, l'orthographe est impuissante à arrêter l'incessante modification des sons; bientôt un désaccord s'établit entre l'écriture et la prononciation, et des tiraillements en sens opposés s'ensuivent, selon que les uns tiennent pour la prononciation actuelle et les autres pour celle qu'indique l'écriture. La marche naturelle de l'idiome n'est pas moins troublée dans le vocabulaire. L'autorité des écrivains a certainement pour effet de prolonger notablement l'usage des mots, mais en même temps elle arrête toute formation nouvelle. Dans le peuple néanmoins se produisent sans cesse de nouvelles créations tirées du fond même de la langue, soit par voie de dérivation, soit par voie de métaphore; mais leur origine leur ferme ordinairement l'accès de l'idiome de la société polie. Tout au plus les dictionnaires les enregistrent-ils lorsqu'elles appartiennent à la technologie des arts et métiers. Cependant le vocabulaire s'ap-

Digitized by Google

pauvrit ; si la langue fait peu de pertes, elle est impuissante à les réparer d'elle-même, et c'est à des idiomes étrangers, le plus souvent au grec et au latin, qu'on a recours pour trouver une expression aux idées nouvelles. La langue a cessé d'être l'œuvre instinctive de tout un peuple pour devenir la propriété d'un petit nombre de lettrés.

Les patois, au contraire, et en général les idiomes non cultivés, sont entièrement livrés aux lois de la nature. Sans doute ils sont aussi pleinement que les idiomes littéraires la propriété de l'homme, puisque les sons ne se modifient qu'à force de passer par ses organes, puisque des mots nouveaux ne se forment qu'à la suite de conceptions nouvelles de son esprit; mais, dans l'un et l'autre cas, c'est la masse du peuple qui agit, et ses opérations ont la régularité et la continuité de tout ce qui est instinctif. L'altération des sons, n'étant entravée par aucune règle de prononciation, s'opère assez rapidement, mais tous les mots la subissent. L'idiome passe tout d'une pièce par les mêmes phases, et s'éloigne selon une progression constante de son point de départ. Si les mots s'usent vite, l'une de leurs syllabes au moins est à tout jamais garantie par l'accent, et la nature, habile à réparer ses pertes, allonge par le moyen de suffixes variés les formes les plus réduites, procurant ainsi aux racines une durée indéfinie. De la sorte, chaque mot, ou plutôt chaque radical, pousse autour de soi une famille entière de dérivés qui assurent la perpétuité de l'idiome. Mais la formation des mots ne se produit pas uniquement par voie de dérivation : elle s'opère encore dans les idiomes non cultivés par un procédé d'une incomparable puissance, par voie de métaphores. Ici les faits échappent à la grammaire et sont du ressort de la psychologie. Les objets matériels ou immatériels sont nommés selon l'aspect sous lequel l'homme les aperçoit. Ces noms, convenant à cet aspect seul, et par conséquent très-spéciaux à l'origine, se généralisent, et il arrive un temps où la science étymologique n'a pas assez de procédés d'investigations pour en découvrir l'origine[1].

Nous voyons clairement par quelle grossière assimilation le latin *testa* s'est pris au sens de *caput* et l'a définitivement remplacé ; nous comprenons l'extension de sens qui a fait passer à toutes les résidences princières le nom de la demeure des Césars sur le Palatin

[1] Voir, sur ce procédé de formation des mots, Max Müller, *Lectures on the science of language*, second series, p. 62 et suiv.

Digitized by Google

(*Palatium*); mais, lorsque nous rencontrons dans le midi de la France, pour désigner une jeune fille, en Béarn *gouyate*, en Languedoc *droto*, *droleto*, en Provence *chato*, *chatouno*, tous mots probablement modernes, ou qui, du moins, ne paraissent pas dans les textes anciens, nous devons avouer notre impuissance à en expliquer la formation.

On est trop porté à n'admettre la puissance créatrice qu'à l'origine des idiomes, se laissant tromper par l'expression qu'on emploie et ne reconnaissant pas que la période des origines pour un idiome est simplement celle qui précède l'apparition des documents écrits. Assurément la création des mots s'opère alors avec une extrême activité, mais elle reprend avec la même vigueur dès que la tradition littéraire est interrompue. Tel est le spectacle que nous offrent actuellement les patois. Qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas été cultivés, ils modifient maintenant sans obstacle leur système phonique (c'est le *phonetic decay* de Max Müller), et renouvellent peu à peu leur vocabulaire par voie de dérivation et de métaphore. Sans cesse de nouveaux mots surgissent à côté des anciens, et ce n'est pas toujours pour exprimer de nouvelles idées. Ce qui se produit alors est bien connu : par une élimination naturelle [1], les synonymes mis en présence s'excluent au profit d'un seul ou se continuent dans des sens différents. C'est par cette opération sans cesse renouvelée que peut s'expliquer le changement rapide, la transformation complète qu'éprouvent les idiomes des tribus sauvages [2]. Il s'en faut de beaucoup que dans nos patois le renouvellement aille jusqu'à transformer en un siècle l'aspect de la langue : la tradition orale, bien que moins puissante que la tradition écrite, a cependant assez de force chez un peuple civilisé pour empêcher un mouvement aussi rapide. Souvent même les patois conservent plus ou moins altérés des mots que les idiomes cultivés de la même famille ont laissé perdre, et de là leur utilité pour la connaissance plus complète de la langue dont ils sont les frères deshérités; mais, tout compensé, la somme des créations nouvelles, du néologisme, pour tout dire en un mot,

[1] C'est l'expression de Max Müller; la *sélection naturelle* de Darwin est la même chose.

[2] On conçoit en effet que les métaphores d'où sortent les mots nouveaux aient d'autant plus de chance d'être adoptées que ces tribus sont moins nombreuses. A cette cause on peut ajouter celles que M. Max Müller a citées dans une de ses *Lectures* (second series, p. 33 et suiv.).

y est bien plus considérable que dans les langues littéraires. Que l'on compare, par exemple, l'énorme quantité de mots et de locutions que le provençal moderne a substitués à pareil nombre de locutions et de mots encore usités au XIV^e siècle, et l'on appréciera la puissance de rénovation que possède un idiome livré à lui-même.

On conçoit maintenant que les patois méritent d'être étudiés pour eux-mêmes, et indépendamment des lumières qu'ils peuvent fournir pour l'intelligence des langues de la même famille. Mais on comprend aussi que leur étude exige une méthode assez différente de celle qui est appliquée aux langues écrites. Avant toute chose, il faut, comme base de cette étude, des glossaires où la prononciation des mots soit bien notée, et leur sens clairement exposé. Quant à l'étymologie, il est manifeste qu'elle offre ici des difficultés particulières. Le renouvellement lent mais incessant du vocabulaire est un fait dont nous constatons les résultats, mais dont l'histoire ne nous est ordinairement pas connue, faute de documents. Il nous faut donc la plupart du temps passer sans intermédiaires de la forme actuelle d'un mot à son origine, c'est-à-dire opérer dans les conditions les plus défavorables qui se puissent imaginer. Contentons-nous pour le présent de rassembler les faits ; leur réunion fournira sans doute des points de repère propres à guider les recherches ultérieures.

Si ces principes avaient été plus familiers aux concurrents, ils seraient demeurés plus fidèles au programme et auraient présenté des travaux plus généralement en rapport avec les besoins de la science. Toutefois le résultat du concours peut être déclaré satisfaisant, car aucun des quatre concurrents n'a présenté un travail inutile, et l'œuvre de l'un d'eux se recommande par d'excellentes qualités.

Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, par M. Ferdinand Talbert, Blaisois, professeur au Prytanée impérial militaire. — L'auteur a traité d'une façon très-satisfaisante le sujet indiqué par son sous-titre. Il fait habilement servir les rimes des poëtes anciens à la justification de sa thèse; il tire le meilleur parti des anciens grammairiens de notre langue, de Palsgrave surtout, si complet, si minutieusement exact, et qui cependant, peut-être pour être écrit en anglais, semble être jusqu'à présent resté lettre close pour la plupart de ceux qui se sont occupés de notre ancienne langue. Il résulte évidemment du travail de M. Talbert que le parler blaisois a conservé mieux que le français

Digitized by Google

un bon nombre de caractères anciens de la prononciation, mais il n'est pas moins certain qu'il doit présenter aussi des faits propres, par suite de l'altération des sons à laquelle tout langage est soumis. On le supposerait *à priori* alors même que les exemples rapportés par M. Talbert n'en donneraient pas de temps à autre la preuve. L'auteur de ce très-estimable travail ne paraît pas s'être suffisamment préoccupé de ce côté de son sujet. Mais, quoi qu'il en soit de ce point et de quelques détails qui pourraient être contestés, la commission a pensé que le *Traité* de M. Talbert ne répondait point au programme, et par conséquent devait être mis hors concours. C'est en vain que l'auteur avance que les règles exposées peuvent, dans une certaine mesure, tenir lieu d'un vocabulaire, puisqu'elles font connaître la concordance entre les formes françaises et blaisoises. C'est à peu près comme si l'on disait que la grammaire de Diez peut suppléer des dictionnaires de l'italien, de l'espagnol, du provençal, du français et du valaque, parce que les lois qui régissent ces divers idiomes y sont exprimées. Les mots se modifient dans leur sens et non pas seulement dans leur forme, et la perpétuelle rénovation dont ils sont l'objet échappe entièrement, comme nous l'avons dit plus haut, aux lois grammaticales. La commission, tout en reconnaissant la valeur des recherches de M. Talbert, tout en estimant leur publication très-désirable, a cru devoir s'abstenir de leur donner un rang dans la série les travaux qu'elle a eu à examiner.

Glossaire du patois de Charpey (Drôme). — Nous sommes ici en présence d'un véritable glossaire, qui satisfait au moins dans une certaine mesure aux conditions du concours. Un bon glossaire du patois de la Drôme serait d'autant plus désirable que nous sommes jusqu'ici assez médiocrement renseignés sur la langue de cette contrée. Malheureusement le travail de M. Bellon laisse beaucoup à désirer. Le vers qu'il a pris pour épigraphe, « Des patois primitifs « se forma le français, » montre dès l'abord combien sont erronées les vues de l'auteur sur la nature des patois. Les étymologies semées avec abondance par tout le travail confirment bientôt l'impression première. Un bon nombre sont empruntées, avec peu de discrétion, au livre de M. de Chevallet sur la langue française. D'autres paraissent propres à l'auteur : *Acassar*, « abriter », vient du grec *κάζω* ou de l'hébreu *casa* « couvrir », *ades* (l'italien *adesso*, l'ancien français *ades* ou *adies*) est tiré du grec *ἤδη*. Votre commission a

Digitized by Google

été d'avis que ces erreurs pouvaient être considérées comme non avenues, le programme ayant fait entendre qu'il ne serait tenu aucun compte des recherches étymologiques auxquelles pourraient se livrer les concurrents, mais ce qui est plus fâcheux, c'est que l'explication des mots ne laisse pas moins à désirer : elle n'est point justifiée par ces dictons, ces proverbes, ces fragments de chansons populaires qui sont les exemples à citer dans les glossaires patois. Souvent même la tradition des mots patois est erronée : ainsi *bel* est traduit par «ordure,» à cause de la locution *es de bel*, que l'auteur traduit par «c'est de l'ordure». Il lui a échappé que *bel* (beau) est ici employé ironiquement. Il serait sans profit de multiplier ces exemples. Ajoutons que le glossaire est inutilement grossi d'une quantité de mots français, tels que *accaparor*, *euso* (accapareur), *ambitiounar*, *ambitiousament*, *amen* (dire — à une chose), *annonce*, *anoublir*, *anoublissament*, *antiquo*, *etc.* La commission ne veut pas dire que le travail de M. Bellon soit inutile : une nomenclature des mots patois usités dans un canton est toujours bonne à recueillir, mais elle ne pouvait hésiter à le classer au-dessous des deux glossaires dont il nous reste à entretenir le Comité.

Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallone, par Louis Vermesse[1]. — Nous apprenons, par une notice placée en tête de ce volume, que M. Vermesse mourut en 1865 à l'âge de vingt-huit ans. Il avait publié en 1861 un court vocabulaire du patois lillois. Ce premier travail ayant été favorablement accueilli, il entreprit de le refaire sur une base plus large, en y ajoutant les mots usités dans la contrée environnante. Ce glossaire, rédigé et même imprimé avant que le sujet du concours de cette année fût publié, ne satisfait pas entièrement aux exigences du programme. Sans parler d'un assez grand nombre d'étymologies erronées, on y peut relever beaucoup d'expressions françaises enregistrées comme patoises, et les mots, généralement bien expliqués, y sont trop souvent accompagnés de citations empruntées à la littérature lilloise, qui, comme on le sait, est très-féconde; on eût préféré des exemples empruntés au langage journalier. Il faut apprécier avec indulgence une œuvre à laquelle son auteur n'a pu mettre la dernière main, et qui, telle qu'elle est, complète sur bien des points les glossaires antérieurs d'Hécart, de

[1] Douai, L. Crépin, 1867, in-8°, xxix-508 pages.

Digitized by Google

Grandgagnage, de Sicart; mais votre commission ne pouvait hésiter à lui préférer l'ouvrage dont il nous reste à parler[1].

Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne[2]). — Ce glossaire est la meilleure preuve des résultats excellents que peuvent obtenir dans l'étude des patois les personnes mêmes qui n'ont pas fait de la linguistique leur étude spéciale. Pour réunir le vocabulaire d'un patois, il faut du soin et une critique d'une certaine espèce. Ces qualités se révèlent d'un bout à l'autre de l'œuvre de M. l'abbé Lalanne. L'idiome populaire du Poitou a été l'objet de travaux assez nombreux, entre lesquels ceux de MM. Beauchet-Filleau[3] et Favre[4] tiennent le premier rang. Une comparaison attentive nous a convaincu de la supériorité absolue du travail de M. l'abbé Lalanne sur l'œuvre de ses devanciers. La nomenclature est plus complète, les explications généralement plus précises et presque toujours accompagnées d'exemples puisés dans le langage vivant plutôt que dans les textes écrits. Néanmoins, dans l'espèce, ces textes, dont quelques-uns remontent jusqu'au XVI^e siècle, ne devaient pas être négligés, et M. l'abbé Lalanne les cite avec raison. Mais la plus riche moisson d'exemples est celle que lui ont fournie les dictons, les proverbes, les locutions populaires. A cet égard, son recueil est d'une richesse qui le place assez près du *Glossaire du centre de la France*, de M. le comte Jaubert. Il sera consulté avec fruit, non-seulement par les linguistes en quête de mots et de formes, mais aussi par les savants qui s'intéressent à l'histoire des mœurs et des usages. Enfin la prononciation y est notée avec rigueur, et les variantes locales sont soigneusement indiquées. Ce n'est pas à dire pourtant que ce travail soit irréprochable. D'abord, en dépit des avertissements du programme, l'auteur a cru devoir donner un certain nombre d'étymologies, ou de sa façon, ou empruntées à des livres arriérés,

[1] Pour une critique plus détaillée du *Dictionnaire* de M. Vermesse, voyez *Revue critique*, 1867, art. 225.

[2] Poitiers et Paris, Derache, 1868, in-8°, XL-263 pages (forme le tome XXXII, 2^e partie, des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

[3] *Essai sur le patois poitevin*. Niort, Clouzot, 1864, in-8°.

[4] *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois poitevin et saintongeois. Niort, Robin et L. Favre, 1868, in-8°. — Ce glossaire a paru presque en même temps que celui de M. l'abbé Lalanne, et n'a pu conséquemment lui fournir aucun renseignement.

Digitized by Google

et dont on ne peut rien dire, sinon que leur absence ne déparerait aucunement le glossaire. En outre, enregistrant à leur rang respectif deux variantes du même mot, il oublie trop souvent de placer un signe de renvoi de l'une à l'autre; de sorte que l'on peut croire parfois qu'il a fait deux mots d'un seul[1]. Enfin, dans l'introduction, la prononciation est indiquée d'une façon suffisamment intelligible, mais entièrement erronée au point de vue de la grammaire. M. l'abbé Lalanne prend pour terme de comparaison les sons français en indiquant ce qu'ils deviennent en poitevin, comme si le poitevin était une corruption du français! Ainsi, il dira que *i* sonne *é*, *ei* : Champigny, *Champegné;* plier, *pleier*, etc. Il fallait, prenant le latin pour terme de comparaison, dire : la désinence *acum* devient *é* en poitevin, etc.[2]. Malgré ces erreurs et un assez grand nombre de fautes de détail dont le relevé ne saurait trouver place ici[3], la commission n'hésite pas à proposer au Comité de décerner le prix au glossaire de M. l'abbé Lalanne.

Paul Meyer,

Membre du Comité.

[1] Voyez *argagnasses* et *arguagnasse*, *unte* et *aunt*, *etc.*

[2] Cf. Quicherat. *De la formation française des noms de lieux*, p. 36-7.

[3] On en trouvera un certain nombre indiquées dans le compte rendu de ce glossaire publié par la *Revue critique*, 1869, art. 33.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Tome XXVIII de la collection, ou tome I de la 3ᵉ série, année 1864. Troyes, 1 vol. gr. in-8° de 417 pages[1].

Ce volume commence une nouvelle série des publications de la Société académique de Troyes. Comme dans les précédents, les études historiques et archéologiques y tiennent une grande place, et cette fois la plus grande place, au milieu des sujets nombreux et variés qu'embrasse cette Société savante, la seule qui existe dans le département de l'Aube. Dans de précédents rapports sur des volumes isolés ou sur l'ensemble des publications de cette Société, j'ai indiqué combien, malgré la variété de ses études, elle a déjà rendu de services à la connaissance de l'histoire de Champagne et même de l'histoire générale. La régularité de ses publications, le dévouement et l'instruction variée des auteurs, font des mémoires de cette compagnie un de nos bons recueils académiques départementaux. Plusieurs de ses membres sont d'ailleurs connus par des ouvrages dont les juges les plus compétents ont constaté le mérite et l'importance.

Voici la liste des mémoires concernant plus ou moins directement, dans le XXXVIIIᵉ volume, les études dont s'occupe le Comité historique.

[1] Un rapport sur le tome XXX des *Mémoires de la Société académique de l'Aube* a été publié dans un précédent cahier de la *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, 1867, p. 383. (J. D.)

Digitized by Google

I. *Note sur des fragments de vase et des os humains trouvés à Villepart en 1863*, par M. Théophile Boutiot, p. 21 à 26.

II. *Rapport sur les monuments primitifs (Dolmens et Menhirs) de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine*, par M. Gustave Laperouse, p. 93 à 120.

III. *Le trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Le Brun Dalbanne, p. 27 à 76.

IV. *Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen*, par M. Corrard de Breban, p. 77 à 91.

V. *Recherches historiques et archéologiques sur les attributs de saint Antoine*, par M. l'abbé Coffinet, p. 121 à 162.

VI. *Recherches historiques et nosologiques sur les maladies désignées sous les noms de feu sacré, feu Saint-Antoine, mal des ardents*, par M. le docteur Eugène Bacquias, p. 365 à 377.

VII. *Chartes inédites extraites des cartulaires de Molême, intéressant un grand nombre de localités du département de l'Aube*, par M. Émile Socard, p. 163 à 364.

Les trois premiers de ces mémoires étant plutôt archéologiques qu'historiques, je dois me borner à ne les signaler qu'en ce qui touche à ce dernier point de vue.

I. M. Boutiot, en faisant connaître la découverte d'ossements humains et de fragments de vases de terre enfouis, à une assez grande profondeur et sous une épaisseur d'au moins 4 mètres, dans un banc de grèves calcaires formant une partie du territoire de la commune de Villepart, est disposé à les rapporter à la même période géologique que les ossements devenus si célèbres par les études de M. Boucher de Perthes dans la vallée de la Somme. Il en rapproche la découverte de deux haches en silex non polies, recueillies dans les grèves et terrains de transport de deux autres localités du même département. Mais les circonstances du gisement de ces différents objets ne me semblent pas avoir été assez soigneusement étudiées pour qu'on y puisse voir avec certitude une preuve de contemporanéité; d'autant plus que M. Boutiot indique lui-même la possibilité de les rapporter aux deux périodes plus modernes des dolmens et des habitations lacustres.

Digitized by Google

Les conséquences trop souvent prématurées qu'on est disposé à tirer de ces sortes de découvertes pour des temps antéhistoriques exigent qu'on apporte dans leur description l'attention la plus sévère et la plus rigoureuse, sans négliger cependant de rendre publics les faits, quelque insuffisants qu'ils soient encore. C'est en les comparant entre eux qu'on peut espérer de diminuer de plus en plus l'obscurité et l'incertitude qui enveloppent cette période de l'histoire des populations antiques de la Gaule.

II. M. Gustave Laperouse est entré dans des développements beaucoup plus étendus sur *les monuments primitifs*, *Dolmens et Menhirs de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine*.

Quoique connus depuis assez longtemps, surtout par les recherches de MM. Camut-Chardon, Gaussen et Gréau, publiées partiellement en 1832 dans les Mémoires de la même Société, et par des notices ultérieures de MM. Corrard de Breban, Boutiot, d'Arbois de Jubainville, Bourquelot et Chanoine, ces monuments primitifs des anciens habitants du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Aube laissent encore bien des mystères à approfondir. Ils n'occupent dans le pays qu'une région géologique fort restreinte et qui a été naturellement limitée par l'existence, à la surface des grandes plaines de la Champagne crayeuse, de quelques amas de blocs de grès tertiaires qui ont pu seuls fournir les matériaux de ces monuments; tandis que d'autres parties des mêmes contrées, géologiquement différentes, quoique habitées pareillement à la même époque, n'en ont point laissé de vestiges, plutôt encore parce qu'ils n'y ont jamais existé que parce qu'ils ont été successivement détruits.

M. Laperouse ne se borne pas à décrire les divers groupes de ces monuments, il fait aussi connaître les résultats d'une fouille opérée sous l'un des dolmens de Fécul, fouille qui a fait découvrir de nombreux ossements humains, des débris de vases grossiers, une hache en silex et un beau *torques*, collier ou bracelet en bronze; il expose ensuite les différentes opinions dont ces monuments ont été l'objet, et surtout les opinions nouvelles qui tendent à ne les plus considérer que comme des monuments funéraires et à les attribuer à d'autres populations que les Celtes. Tout en admettant la valeur d'une partie des arguments apportés à l'appui de ces deux opinions, il reste toujours à reconnaître quels étaient les monuments religieux des peuples qui ont construit ces tombeaux d'une

Digitized by Google

forme aussi remarquable, et quels monuments on devra attribuer aux Celtes et aux Gaulois de différentes races et origines, si l'on donne une autre attribution nationale à l'ensemble de ces monuments de pierre brute, en leur reconnaissant une origine exclusivement septentrionale. Il est très-vraisemblable que plusieurs rameaux de colonies parties d'orient et dirigées les unes vers le nord, les autres vers l'occident et le midi, peuvent avoir dispersé simultanément des coutumes analogues sur différentes régions des anciens continents. M. G. Laperouse discute, avec une connaissance parfaite du sujet, ces questions difficiles et obscures; mais je ne dois pas oublier que c'est dans une autre section du Comité historique qu'elles seraient plus convenablement étudiées.

III. C'est encore en grande partie à l'archéologie que se rapporte l'intéressant mémoire de M. Le Brun Dalbanne sur le *Trésor de la cathédrale de Troyes* [1], et je regrette de ne pouvoir suivre l'auteur dans les détails instructifs et neufs, pour la plupart, qu'il présente, d'après plusieurs anciens inventaires, soit sur les objets précieux détruits ou dispersés à différentes époques, soit dans la description très-fidèle qu'il donne du petit nombre de ceux qui ont échappé à tant de causes de désastres.

Ces causes sont, il est vrai, de l'histoire, mais il suffit de les rappeler, car elles ont été partout les mêmes. Gènes momentanées des établissements ecclésiastiques, qui leur ont fait sacrifier les plus antiques et les plus précieux de leurs trésors artistiques pour des embellissements ou des améliorations que le bon goût et le goût des beaux-arts n'approuvent pas toujours; aides forcées dans les moments d'embarras du trône et de la nation, et qui ont entraîné, depuis le XIII[e] siècle jusqu'en 1789, des destructions non moins nombreuses et non moins regrettables; destruction par les dilapidations des guerres religieuses du XVI[e] siècle; dispersion de la grande époque révolutionnaire qui, au point de vue des arts, a eu pour principale compensation de cette dispersion de tant de trésors ecclésiastiques la création de musées particuliers, dont plusieurs rivalisent aujourd'hui avec les collections publiques.

[1] Ce travail important a été reproduit dans les *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1864, p. 185 à 228.

Digitized by Google

IV. *Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen*, par M. Corrard de Breban.

Lorsque le marquis de Nointel partit en 1673 de France pour son ambassade de Constantinople, il demanda à Lebrun un artiste qui sût peindre et reproduire à la fois architecture, sculpture, paysage et animaux, c'est-à-dire qui fût à peu près universel. Lebrun lui indiqua un de ses élèves, Jacques Carrey, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui répondit à la confiance qui lui fut témoignée. Entre autres tableaux de cet artiste dont le souvenir a été conservé, on cite les quatre grandes toiles que Carrey avait peintes pour le palais de l'ambassade française à Constantinople, et qui représentaient des traits de la vie du marquis de Nointel et de ses relations politiques et commerciales avec le Sultan, l'audience qu'il avait reçue du grand vizir, l'entrée solennelle de l'ambassadeur à Jérusalem, la vue du saint sépulcre, etc. Ces tableaux furent rapportés en France par l'ambassadeur; ils ont longtemps orné l'une des grandes salles du château de Bercy, détruit il y a peu d'années, et ils ont été depuis restaurés et dispersés dans plusieurs collections particulières. J. Carrey a acquis une plus grande célébrité dans l'histoire des arts par ses dessins du Parthénon, exécutés aussi d'après les ordres et les instructions du marquis de Nointel, grand connaisseur et amateur de monuments antiques. Après bien des vicissitudes, ce recueil, d'autant plus précieux qu'une partie des sculptures de Phidias a été depuis détruite et perdue, est aujourd'hui conservé dans le Cabinet des estampes à la Bibliothèque impériale. Une reproduction fidèle en *fac-simile* de l'œuvre de Carrey a été publiée en 1848, en deux volumes in-folio, par les soins de M. de Laborde, qui a publié en même temps le résultat de ses recherches personnelles sur la vie et les œuvres de Carrey, né en 1649 et mort en 1726. M. Corrard de Breban n'a rien négligé pour faire complétement connaître cet artiste, dont la ville de Troyes s'honore à juste titre.

V. Dans ses *Recherches sur les attributs de saint Antoine*, M. l'abbé Coffinet a présenté un ensemble de considérations archéologiques, artistiques, théologiques et historiques. Il les a groupées avec une connaissance approfondie du sujet qu'il a étudié. Malheureusement l'histoire, même l'histoire ecclésiastique, y tient une trop faible place pour qu'il y ait lieu d'analyser longuement ce mémoire, qui ne comprend pas moins de quarante pages, et dans lequel on passe

successivement en revue, guidé par l'érudition d'un savant ecclésiastique, la vie et les attributs du saint, tels que le lion, le pourceau, le feu, le balai ou la bêche, le chapelet, la clochette, le *Tau*, le bâton, le livre ouvert. C'est à l'aide de la biographie que saint Athanase nous a laissée du saint fondateur des ermitages de la Thébaïde, et surtout avec le secours de plusieurs légendes et vies rédigées postérieurement, et aussi à l'aide des monuments figurés, que M. l'abbé Coffinet a retracé le tableau de la vie de saint Antoine, de son culte, des traditions qui s'y rattachent et des établissements auxquels il a donné lieu. Un chapiteau du xv^e^ siècle, représentant la visite de saint Antoine à saint Paul l'Ermite, chapiteau qui faisait autrefois partie de la chapelle des Cordeliers de Troyes et qui est aujourd'hui conservé dans le musée de cette ville, créé par la Société académique de l'Aube, a fourni à M. Coffinet, conservateur de ce musée, le sujet des recherches approfondies dont il a enrichi ce volume.

VI. *Recherches historiques et nosologiques sur les maladies désignées sous les noms de feu sacré, feu Saint-Antoine, mal des ardents*, par M. le docteur Eugène Bacquias.

Ce travail est en quelque sorte un appendice du grand mémoire de M. l'abbé Coffinet sur les attributs et le culte de saint Antoine; il touche aux études historiques par les recherches que l'auteur a faites, sur les mentions des maladies ainsi dénommées, dans des textes du moyen âge, recherches dont il a puisé les principaux éléments dans le rapport rédigé en 1770 par une commission de la Société royale de médecine, en vue d'un sujet de prix alors proposé[1]. C'est ainsi qu'on voit le *feu sacré* ou *mal des ardents* mentionné, dans le v^e^ ou vi^e^ siècle, par Grégoire de Tours; en 945, dans la chronique de Frodoard, au temps où Hugues, comte de Paris, faisait la guerre à Louis d'Outre-Mer, et après les courses et pillages des Normands dans le territoire de Paris. — En 993 est mentionnée la maladie désignée sous le nom d'*ignis ignotus*. — Le *feu Saint-Antoine* est signalé pour la première fois en basse Lorraine par Sigebert, en 1089. — Le *feu sacré* est signalé en 1128 dans le Soissonnais, en 1140 à Paris; et, pendant les xi^e^ et xii^e^ siècles, il en est fait beaucoup

[1] Cette commission était composée d'Antoine-Laurent de Jussieu, de Paulet, de Saillant et de l'abbé Tessier.

Digitized by Google

d'autres mentions dans les chroniques. De nombreuses victimes en furent frappées en France, et particulièrement en Dauphiné; ce qui détermina le pape Urbain II à fonder l'ordre religieux de Saint-Antoine, dans le but de secourir les malheureux atteints de cette maladie, à choisir Vienne pour chef-lieu, et à faire servir les maisons de l'ordre d'hôpitaux aux victimes de cette maladie. On teignait en rouge les portes de ces monastères [1]. On croyait que les malades conduits à l'abbaye de Saint-Antoine, où, depuis la fin du XI[e] siècle, reposaient les restes du saint, étaient guéris en sept ou neuf jours, ce qui attirait à Vienne un très-grand nombre de pèlerins. On y voyait encore, au commencement du XVIII[e] siècle, des membres noirs et desséchés déposés comme témoignages de la guérison miraculeuse. Le fait le plus circonstancié de cette maladie, ou de la principale de ces maladies à laquelle on donnait le nom de *feu de Saint-Antoine*, est dans la chronique d'Hugues de Fleury. On croit reconnaître dans les symptômes indiqués les caractères d'une sorte de gangrène, et dans le *mal des ardents* les symptômes de la peste noire.

Nous n'avons à nous occuper ici ni des caractères divers de ces maladies, ni de leurs causes, ni des remèdes qui leur furent appliqués, indépendamment de l'influence religieuse. Il y aurait sans doute d'autres indications à ajouter aux recherches de M. Bacquias, qui n'en a pas moins utilement appelé l'attention sur un des chapitres de l'histoire des maladies contagieuses ou épidémiques qui ont fait tant de ravages en Europe pendant le moyen âge, qu'il est si difficile de distinguer au point de vue de la science moderne, et contre lesquelles les progrès de la civilisation ont trop souvent encore lutté sans succès.

VII. Le mémoire le plus vraiment historique de ce volume, et qui rentre le plus dans les attributions du Comité, est celui que M. E. Socard y a inséré sur les *Cartulaires de l'abbaye de Molème* [2]. Cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, fut fondée en 1075, dans le diocèse de Langres, près de Ricey, entre Montbard et Mussy, dans une partie de la Champagne qui dépend aujourd'hui du département de l'Aube

[1] *Satire Ménippée;* et Rabelais, *Pantagruel*, l. II, c. XXX.
[2] Le nom de cette localité est plus habituellement écrit *Molesme.*

Saint Robert, dit Robert de Champagne, son fondateur et son premier abbé, était né à Troyes au commencement du XI^e siècle. Ce fut lui qui, en 1098, fonda l'ordre de Cîteaux, après avoir été prieur ou abbé de plusieurs autres établissements religieux en Champagne et en Bourgogne. Il mourut en 1110 et fut canonisé en 1222.

L'abbaye de Molème, qui fut une des principales fondations religieuses de Robert, dut ses accroissements à d'illustres bienfaiteurs, les comtes de Champagne, de Brienne et de Bar-sur-Seine, sans compter un grand nombre de membres du clergé, de seigneurs et d'habitants des mêmes contrées qui contribuèrent à étendre ses domaines et ses priviléges plus particulièrement dans la Champagne méridionale.

Les deux cartulaires dont M. Socard a extrait les chartes qui font le sujet de son mémoire existent dans les archives de la Côte-d'Or: ils paraissent être l'un du XII^e siècle, l'autre de la seconde moitié du XIII^e, quoique l'auteur ait omis d'en indiquer la date précise. Tout au moins les chartes qu'il en a extraites, au nombre de deux cent vingt-sept, embrassent le XI^e, le XII^e et le XIII^e siècle, depuis l'année 1080 jusqu'à l'année 1250. Son travail est divisé en deux parties: la première est une analyse de ces chartes présentant les renseignements topographiques et historiques qu'elles fournissaient, et que M. Socard a très-soigneusement relevés, sur quatre-vingt-seize communes du département de l'Aube; la seconde présente le texte même de ces deux cent vingt-sept chartes. Plusieurs d'entre elles étaient déjà connues et ont été analysées, soit par M. Quantin dans son *Cartulaire général de l'Yonne*, soit par M. d'Arbois de Jubainville dans son *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, soit par M. Coutant dans les *Prieurés de l'ancien évêché de Troyes*; mais presque toutes étaient inédites; l'auteur a soin de les indiquer, et ce sont celles-là seulement qu'il a publiées. Il s'est efforcé d'assigner une date à presque toutes, soit par ses propres recherches, soit à l'aide de déterminations inscrites sur les cartulaires par un érudit du XVII^e siècle qu'il ne fait pas connaître et dont l'exactitude n'est peut-être pas toujours très-rigoureuse. L'objet de la plus grande partie de ces chartes est, comme pour presque tous les documents de ce genre, un exposé de donations, d'échanges, de priviléges concédés, modifiés ou discutés, de droits de préséance, de réclamations des familles de donateurs, de différends sur des limites

Digitized by Google

de possessions territoriales ou sur l'exécution de certains droits ecclésiastiques ou féodaux, de transactions sur des procès, soit entre établissements religieux, soit entre particuliers. On y rencontre quelques mentions assez intéressantes du servage jusque vers le milieu du XIII^e siècle (1235), des rachats de coutumes singulières, telles que le droit d'un lit de plume auquel les comtes de Champagne et leurs baillis avaient droit lorsqu'ils couchaient à Isles, un des prieurés de l'abbaye de Molème, fondé en 1097.

Une charte de l'année 1080 fait connaître le séjour que saint Bruno avait fait, avec deux de ses compagnons, dans le prieuré, alors ermitage, de *Sèche-Fontaine* (*Sicca Fontana*), avant de fonder la Grande-Chartreuse, devenue si célèbre, aux environs de Grenoble.

Un examen attentif de ces chartes ferait découvrir d'autres détails, sinon sur l'histoire, du moins sur les usages monastiques au XII^e et au XIII^e siècle. M. Socard a eu, je le répète, grand soin de recueillir toutes les indications topographiques et historiques contenues dans ces chartes, et de les signaler dans chaque notice analytique concernant les communes qui y sont mentionnées. C'est, en un mot, un travail consciencieux, modeste, de longue haleine (il comprend deux cents pages), et qui, sous la réserve de quelques légères inexactitudes chronologiques déjà indiquées par M. d'Arbois de Jubainville[1], fait également honneur à M. Socard et à la Société qui l'a publié.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Tome XXIX de la collection, ou tome II de la 3^e série, année 1865. Troyes, 1 vol. gr. in-8° de 386 pages.

I. Le mémoire le plus important et le plus étendu de ce volume, celui de M. Le Brun Dalbanne sur les *Bas-reliefs de Saint-Jean au marché de Troyes*, est trop exclusivement archéologique pour pouvoir être analysé dans ce rapport, quoiqu'il fasse connaître des particu-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, t. II, 1865, p. 393. Le mémoire de M. Socard sur le Cartulaire de Molème a figuré honorablement dans le concours de 1865.

larités biographiques intéressantes sur des artistes troyens célèbres et qu'il fournisse d'utiles renseignements sur plusieurs artistes de cette ville au moyen âge et à l'époque de la renaissance. A ce double titre, on aurait pu faire ici une mention plus détaillée de ce mémoire intéressant, s'il n'avait déjà été intégralement publié dans la *Revue des Sociétés savantes.*

II. *Quelques recherches sur l'excommunication des animaux*, par M. Gelée. (P. 131 à 171.)

En rendant compte d'un précédent volume de la Société académique de l'Aube publié en 1860, j'ai déjà eu occasion d'indiquer une erreur commise par un des correspondants les plus justement estimés du Comité historique. Ce sujet, quelque piquant qu'il pût paraître, était cependant trop peu important pour mériter une plus longue mention, et je n'en aurais certainement pas reparlé, si l'un des membres de la même société n'eût fait de l'opinion exprimée par M. d'Arbois de Jubainville une réfutation *ex professo*, appuyée sur de nombreux textes et sur les opinions les mieux accréditées.

Il s'agit, comme l'indique le titre de ce travail solide et consciencieux, de l'usage bien connu pendant le moyen âge et qu'on a même conservé jusqu'à nos jours, d'exorciser et même d'excommunier, quelque étrange que puisse paraître cette dernière expression, les animaux nuisibles aux récoltes et aux vendanges, particulièrement certaines espèces d'insectes. L'un des textes les plus connus concernant cette coutume était la sentence rendue en 1516 ou 1506 par l'officialité de Troyes contre les *urebecs*, petits insectes qui ravageaient les vignes de Villenauxe. Grosley, dans ses *Éphémérides*, avait rapporté le texte de ce jugement, qui avait déjà été cité plusieurs fois avant lui, et dont l'authenticité incontestable avait été généralement admise. M. d'Arbois de Jubainville, qui connaît si bien les Archives de l'Aube, dont il est le zélé conservateur, n'ayant pas retrouvé à la date citée par Grosley, dans les registres originaux de l'officialité de Troyes, la mention du fait dont il s'agit, et ayant même constaté l'existence d'un fonctionnaire de nom différent de celui dont il est fait mention dans l'acte cité, en avait conclu une supercherie, une pure invention de la part de Grosley et même une facétie inventée par quelque plaisant; il avait même, poussant trop loin le scepticisme de la raison contre la réalité de l'usage, nié tous les faits de même genre dont il pouvait avoir été question,

Digitized by Google

et considéré ces sentences comme entièrement contraires à la législation de l'époque. Du reste, il ne les citait ni ne les discutait; il se bornait à railler la crédulité non-seulement des populations, mais aussi des critiques qui avaient pu admettre de pareilles plaisanteries, et il rejetait principalement sur Grosley la responsabilité de ces prétendues erreurs.

M. Gelée, dans le mémoire que contient ce volume de la Société de l'Aube, prend directement à partie le savant archiviste de l'Aube et lui démontre, pièces en mains, d'après les documents mêmes de ces archives, que le document est parfaitement existant et authentique, quoique d'une date un peu antérieure; mais que ce texte, par un singulier hasard, a échappé à la perspicacité habituelle de l'auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*. Il développe longuement les preuves de cette authenticité, en s'appuyant sur des citations d'autres écrivains qui ont vu ce même texte de la sentence attaquée. M. Gelée a rassemblé à l'appui du fait de l'exorcisme des *urebecs* ou *hurebets* de Villenauxe un assez grand nombre d'autres faits semblables rapportés par un célèbre président du parlement de Provence au XVI^e siècle, Chassenée, par Chorier, G. Bailly et Bernier, beaucoup plus anciennement dans plusieurs recueils de formules d'exorcismes et de monitoires, puis récemment par M. Berriat Saint-Prix et par M. L. Menabrea. Je suis d'autant plus disposé à donner raison à M. Gelée contre M. d'Arbois de Jubainville, qu'ayant eu moi-même, il y a quinze ans, à rendre compte au Comité historique de documents analogues concernant le Dijonnais, pour les années 1460, 1500, 1511, 1540 et 1554, communiqués par M. Garnier, archiviste de Dijon, j'en pris occasion de faire à ce sujet quelques recherches assez étendues, qui furent publiées dans le *Bulletin du Comité historique* pour l'année 1852 [1].

MM. d'Arbois et Gelée ne paraissent pas avoir eu connaissance de ce travail, qu'ils n'ont point cité et qui aurait probablement évité au premier l'opinion contradictoire qu'il exprima si vivement, et au second une grande partie des recherches qu'il a présentées dans la réfutation non moins vive qu'il lui a depuis opposée. M. Gelée a présenté, sur le fait de l'excommunication autant que de l'exorcisme des animaux, de plus nombreux témoignages que je n'en avais indiqués; et j'en avais signalé d'autres dont il ne fait pas mention.

[1] Tome IV, p. 36 à 54, séance du 2 mars 1852.

Peut-être n'a-t-il pas assez distingué les jugements rendus contre certains animaux auteurs d'accidents que les jugements qualifiaient de délits, et dont M. Berriat Saint-Prix avait recueilli de nombreux exemples, des faits d'exorcisme contre les animaux naturellement nuisibles, point de vue que ce savant jurisconsulte avait plus négligé[1].

III. *Médaille de saint Benoît, vulgairement et improprement appelée la médaille des sorciers*, par M. l'abbé Coffinet. (P. 253 à 266.)

C'est à une autre superstition populaire, que l'Église ne combat ni n'approuve, et qui peut cependant se propager à l'abri d'autres croyances respectables, que se rapporte le mémoire de M. l'abbé Coffinet. Parmi les talismans religieux opposés de tous temps par la foi chrétienne aux talismans, derniers vestiges du paganisme antique, la médaille de saint Benoît est un des plus célèbres et des plus vénérés. Couverte de lettres, dont la lecture, fort difficile à qui n'en a pas la clef, rappelle les figures cabalistiques des talismans juifs et des *Abraxas* persans et égyptiens, cette médaille présente, disposées autour et à l'intérieur d'une croix, avec le monogramme de Jésus-Christ, I. H. S. (*Jesus hominum Salvator*), les lettres suivantes, diversement combinées sur les deux côtés de la médaille :

V·R·S·N·S·M et S·M·Q·L·I·V·B.

Ces lettres sont les initiales des mots formant les deux vers :

Vade Retro, Satana; Numquam Suade Mihi Vana.
Sunt Mala Quæ Libas; Ipse Venena Bibas.

Vers qui se peuvent ainsi traduire :

Retire-toi, Satan; ne viens pas me conseiller tes vanités.
Le breuvage que tu verses est mortel; bois toi-même ton poison.

Ces paroles sont censées sortir de la bouche de saint Benoît. Dans

[1] Depuis que ce rapport a été lu au Comité, M. d'Arbois de Jubainville a reconnu loyalement son erreur dans un article de la *Revue des questions historiques* (9e livraison, juillet 1868, p. 275). Il y analyse une partie de ma notice de 1852, et apprécie quelques-uns des textes que j'avais cités et dont il reconnaît l'authenticité. Ne pouvant se refuser à admettre l'emploi du mot *excommunication* dans ces procès contre les animaux, il distingue l'excommunication majeure et l'excommunication mineure. Il suffirait, je crois, pour ne point blesser l'orthodoxie, de reconnaître que le terme d'*excommunication* a été employé dans le même sens que celui d'*anathème* et d'*exorcisme*.

Digitized by Google

le champ de la médaille est une croix. Sur la ligne perpendiculaire de la croix on lit :

C.
S.
S.
M.
L.

qu'on traduit ainsi :

Crux Sacra Sit Mihi Lux.

Que la croix sainte soit ma lumière.

Sur la ligne horizontale on lit :

N·D·S·M·D

ce qui paraît signifier :

Non Draco Sit Mihi Dux.

Que le dragon, ou le démon, ne soit pas mon guide.

Enfin entre les quatre branches de la croix sont inscrites les lettres :

C. S.
P. B.

qu'on interprète, soit :

Crux Sancti Patris Benedicti,

soit :

Christus Sit Perpetuo Benedictus.

L'ensemble de cette inscription représente trois vers qui ont été traduits dans un petit livre imprimé à Troyes en 1700 sous le titre suivant : *Les effets et vertus de la croix ou médaille du grand patriarche saint Benoist.*

Retire-toi, Sathan; cesse de me tenter;
Garde bien ton poison; je n'y veux pas goûter.
Que la croix éclaire mes pas,
Démon, je ne te suivray pas.

M. l'abbé Coffinet reproduit presque en entier le texte de ce petit livret populaire; il a montré beaucoup d'érudition dans les commentaires et l'historique qui accompagne l'explication de cette

Digitized by Google

médaille, sur laquelle un autre ecclésiastique, Dom Guéranger (bénédictin de Solesmes), avait déjà publié en 1862 une dissertation fort savante, sous ce titre : *Essai sur l'origine, la signification et les priviléges de la médaille de saint Benoît.*

Dans le résumé de son mémoire, M. l'abbé Coffinet s'exprime en ces termes :

« D'après tous les documents authentiques (consignés dans l'édi- « tion de 1700), il est évident que la médaille de saint Benoît doit « être regardée comme un préservatif, et, si nous pouvons nous « exprimer ainsi, comme un talisman religieux contre les artifices « du démon et des sorciers. » Cette conclusion m'a semblé, je dois l'avouer, peu digne du savoir de son auteur, malgré l'espèce de réserve avec laquelle elle est énoncée. N'aurait-il pas été plus prudent d'adopter l'opinion exprimée par le savant abbé J.-B. Thiers dans son *Traité des superstitions*, savoir qu'il y avait danger à accueillir trop aveuglément de semblables talismans, même sous la forme chrétienne qui les purifie, et que le sens des lettres initiales inscrites sur ces sortes de médailles se devinait trop peu aisément pour ne pas être suspect de quelque intention magique? L'histoire des talismans de toutes sortes et de toutes origines fournirait la matière de l'un des chapitres les plus piquants de l'histoire des croyances et des faiblesses de l'esprit humain dans tous les temps. On les propage encore aujourd'hui sous différentes formes, et M. Ch. Nisard en a reproduit les plus vulgaires dans son intéressante et spirituelle *Histoire des livres populaires.*

IV. *Enseigne du pèlerinage de Sainte-Colombes de Sens*, par M. l'abbé Coffinet. (P. 331 à 341.)

Cette enseigne en plomb, comme la plupart de celles figurées et décrites par M. A. Forgeais dans l'un de ses curieux volumes publié en 1863 sur ces objets trouvés dans la Seine, a la forme d'une ampoule ou d'un sachet. D'un côté on y voit une sainte nimbée, portant une couronne royale sur la tête, tenant une palme de la main droite, et de la gauche la représentation d'une église. Sur l'autre face est le monogramme du Christ surmonté de fleurs de lis. Ce petit monument paraît être du xv^{e} siècle. Découvert à Marcilly-le-Hayer, il a été donné par M. Boutiot au musée de Troyes. M. l'abbé Coffinet rappelle la destination bien connue de ces souvenirs de pèlerinages, qui devaient contenir quelques vestiges du lieu

Digitized by Google

saint visité. Il expose les raisons très-vraisemblables qui lui font attribuer cet objet à un pèlerinage dont il ne reste plus que la tradition, celui de la fontaine de la chapelle d'Azon, voisine de l'abbaye de Sainte-Colombes de Sens.

V. *Le bénitier de l'église de Brienne-Napoléon*, par M. Chapellier. (P. 267 à 271.)

Ce bénitier est un vase de fonte moulée en forme de cloche renversée. Deux fois par an, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, on le remplit avec de l'eau qui vient d'être bénite aux cérémonies de ces deux fêtes solennelles. Quand cette eau baisse trop sensiblement, le sacristain y ajoute de l'eau ordinaire. Ce qui distingue surtout ce bénitier, c'est l'inscription du XVIe siècle, en dix vers qu'on lit sur son pourtour, et qui sont disposés en quatre lignes :

Vous qui prenés de l'eau bénite
Qui péchés véniels combat,
Priés pour l'âme Margarite
Odiné femme Jhan Colombat :
En l'an mille cinq cent et vint,
Vendredy veille Saint-Martin
A deux heures après minuyt,
La povre dame, à grand souppir,
Rendit à Dieu son esperit. Amen.

Cette inscription semble indiquer que ce vase doit avoir été donné par la famille de la défunte pour laquelle on invoque les prières des fidèles. D'autres églises voisines de Brienne (Radonvilliers et Morvilliers) ont aussi des bénitiers de même forme et de même matière.

VI. *Note sur l'archéologie de l'Amérique du Nord*, par M. E. Assollant. (P. 183-196.)

Par son titre et par son sujet, ce mémoire ne se rapporte que très-indirectement à la section historique du Comité, et il suffira d'indiquer qu'on y trouve l'analyse du mémoire de M. J. Lubbock sur les antiquités préhistoriques de l'Amérique comparées à celles de l'Europe. Le mémoire du savant anglais, publié d'abord à Londres, puis reproduit par l'Institut smithsonien de Washington, a fourni à cet antiquaire le sujet d'un ouvrage des plus intéressants publié en 1865 sous le titre de *Prehistoric times*, qui a été récemment traduit en français et qui embrasse l'ensemble de la question des anti-

quités préhistoriques, question qui a si vivement excité l'attention depuis quelques années. L'ouvrage complet de M. Lubbock est postérieur à l'analyse donnée dans le XXIX[e] volume des *Mémoires de la Société académique de Troyes*, qui ne s'applique qu'à l'histoire des anciennes nations de l'Amérique septentrionale, dans laquelle M. Lubbock a distingué quatre longues périodes :

1° Celle où les tribus sortent de la barbarie et où se développe parmi elles, avec une certaine civilisation, une agriculture capable de suffire aux besoins d'une population nombreuse ;

2° Celle où furent élevés les grands tertres ou terrasses de formes variées qui sont un des caractères les plus saillants des monuments antiques de l'Amérique septentrionale;

3° Celle qui a laissé sur le sol des vestiges d'une culture agricole ou horticole plus avancée ;

4° Enfin celle où les tribus retombent dans la barbarie et où les forêts envahissent de nouveau le terrain que leur avait enlevé une civilisation passagère.

M. Lubbock n'attribue pas à ces différentes périodes une durée de plus de 3,000 ans, qui commence environ 1,500 ans avant notre ère. Il est évident que, dans cette appréciation chronologique, l'auteur n'embrasse pas les dépôts des cavernes et les dépôts de transport superficiels de l'Amérique où l'existence de l'homme paraît avoir été contemporaine de plusieurs grandes espèces perdues de mammifères.

L'analyse des recherches de M. Lubbock et de plusieurs antiquaires américains, MM. Squier, Davis et Lapham, donnée par M. Assollant, partage ces monuments en deux classes :

1° Les armes, outils, parures et autres objets usuels;

2° Les terrassements de diverses sortes, enceintes et tertres.

Ce sont surtout les terrassements qui ont été le mieux étudiés; on en a reconnu de six sortes, qu'on a ainsi distingués : enceintes défensives; enceintes sacrées; tertres funéraires; tertres de sacrifices; tertres-temples ; tertres en forme d'animaux. Ces derniers sont les plus remarquables. L'extrait analytique rédigé par M. Assollant est très-clair, très-concis, et fait bien connaître cette portion si curieuse des antiquités du nouveau monde.

VII. *Essai de la poésie rustique, à propos du Poëme des Champs*, de M. Calemard de Lafayette, par M. L. Jully. (P. 93-106.) — *Rap-*

Digitized by Google

port sur une étude de M. Havet sur Isocrate, par le même (P. 173-182.)

Ces rapports de M. Jully sur deux ouvrages d'un genre bien différent, offerts par leurs auteurs à la Société académique de Troyes, lui ont fourni l'occasion d'exposer, avec goût et une connaissance parfaite des sujets, des idées générales sur les caractères de la poésie champêtre à diverses époques, ainsi que des aperçus judicieux sur les relations de la rhétorique et de la philosophie des Grecs avec les autres éléments de leur civilisation.

Le Poëme des Champs de M. Calemard de Lafayette, publié en 1862, et dont M. Jully a fait une analyse détaillée, ne contient pas moins de plusieurs milliers de vers, distribués en huit chants, et paraît digne d'une place honorable dans l'histoire de la poésie rustique en France. L'auteur, après avoir connu la vie agitée des grandes villes, a conservé un culte religieux pour l'agriculture et la poésie, qu'il avait aimées dès ses jeunes années. Retiré dans ses terres aux environs du Puy, dans les montagnes du Velay, moins fertiles que pittoresques, il les a admirées et chantées, tout en les étudiant et en cherchant à en améliorer le sol, à y introduire, à y propager par son exemple les meilleures méthodes agricoles. Ce qui fait le caractère et le mérite de ce livre, c'est qu'il a été pensé et inspiré sous l'influence directe de la vie et des travaux des champs, dans le cours d'une carrière à la fois active et contemplative.

L'auteur défrichait des terres infertiles en même temps qu'il lisait et traduisait Dante et les poëtes de l'antiquité classique. Si son ouvrage ne présente pas sous une forme didactique la régularité, la sobriété des *Géorgiques* de Virgile, ni même l'élégance un peu artificielle et prétentieuse de l'*Homme des champs* de Delisle, il offre du moins une inspiration spontanée, une verve, une sincérité d'accent, qui, suivant l'expression de M. Jully, dont j'analyse les opinions, lui donnent sa vivante unité. Les saisons de l'année, tous les travaux des champs, tous les paysages, toutes les joies, et plus souvent les rudes épreuves des laboureurs, les concours, les comices agricoles et autres efforts de l'administration moderne pour favoriser les progrès des bonnes méthodes, la diffusion des procédés, des instruments nouveaux, passent tour à tour sous les yeux du lecteur. Ces descriptions, difficiles à revêtir de formes poétiques, sont variées et animées par d'autres tableaux empruntés aux souvenirs histo-

Digitized by Google

riques, aux ruines de châteaux et de monastères dont les paysages du Velay sont si riches. Le but de M. Calemard de Lafayette est moins encore de tracer ces tableaux des lieux agrestes, des paysages pittoresques au milieu desquels il a vécu et qu'il a longtemps contemplés, des travaux champêtres qu'il a scrupuleusement étudiés et pratiqués en propriétaire intelligent, que de les faire goûter par les propriétaires eux-mêmes, dont il a cherché à améliorer le sort; car, lui-même, il n'aime pas seulement les champs, il aime aussi l'habitant des campagnes.

Dans l'analyse que M. Jully a donnée de ce poëme, il expose aussi ses propres vues non-seulement sur la poésie rustique et sur ses caractères à différentes époques, mais aussi sur les appréciations et les jugements divers que la littérature a formulés, et les tableaux que la peinture a tracés, suivant les temps, de la vie, du caractère, des mœurs, du langage, de la physionomie de l'*homme des champs*. C'est ainsi qu'il a passé en revue les peintures d'Holbein représentant au milieu d'un paysage désolé un maigre laboureur enfonçant la charrue dans une terre rebelle; à ses côtés court dans le sillon un spectre armé d'un fouet; ce spectre et ce fouet personnifient la servitude, la guerre, la famine : fléaux si indomptables de la vie agricole. Ce triste tableau, La Bruyère semble l'avoir eu devant les yeux, quand plus tard il peignit dans des couleurs si sombres « ces mâles « et ces femelles répandus sur la campagne, noirs, livides, tout « brûlés du soleil. . . . ., se retirant la nuit dans des tanières où ils « vivent de pain noir, d'eau et de racines, épargnant aux autres « hommes la peine de semer, de labourer, de recueillir pour vivre, « et méritant enfin de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. » Ces peintures d'autres âges sont heureusement de moins en moins appropriées au nôtre.

Elles ne sont pas plus vraies aujourd'hui que ces autres tableaux d'une certaine littérature moderne de romans et de théâtre, qui prête aux habitants des campagnes une sensibilité prétentieuse, un langage passionné, une finesse métaphysique et un faux naturel qui dissimule mal le faux goût de la société la plus raffinée, et qui n'est pas plus la nature vraie que les bergers de Segrais, de Racan, de Mme Deshoulères, de Vateau, n'étaient les vrais bergers de leur temps. C'est assez et trop poursuivre cette analyse, qui touche bien moins à l'histoire qu'à la littérature et ne se rattache que de loin aux travaux du Comité.

Digitized by Google

L'*étude* de M. Havet sur *Isocrate* avait, il y a quelques années, paru dans la *Revue des Deux Mondes;* l'analyse qu'en donne M. Jully reproduit les éloges dont cette notice fine et spirituelle fut l'objet à l'époque de sa publication. Il est bien difficile, après tant de critiques et de commentateurs des antiques philosophes et rhéteurs de la Grèce, de présenter des jugements et des points de vue nouveaux. Toutefois M. Havet a cherché à rajeunir son sujet en indiquant, avec une juste réserve, certaines analogies entre l'art oratoire des rhéteurs athéniens du v^e^ siècle avant notre ère, entre le caractère de ce peuple dont l'influence fut si grande sur les peuples, ses contemporains, et ceux des âges suivants, en indiquant, dis-je, des analogies avec la France. Mais ces aperçus ne sont que la moindre portion du mémoire dont il s'agit et que M. Havet divise en deux parties : la première retraçant le rôle d'Isocrate dans son temps, parmi les philosophes réformateurs de l'école socratique; la seconde, consacrée à l'appréciation du style d'Isocrate, de ses artifices oratoires, des raffinements de langage du rhéteur et de l'orateur étudiés en eux-mêmes et comparés aux qualités ou aux défauts analogues de ses contemporains et de ses disciples plus ou moins directs. Il serait difficile et sans doute superflu d'étudier plus longuement l'analyse déjà fort concise que M. Jully a faite de ces recherches philosophiques et littéraires. Il suffit de les indiquer comme une nouvelle preuve que les études les plus sérieuses et les plus variées trouvent dans les Sociétés départementales des partisans aussi dévoués qu'intelligents.

On lit avec plaisir dans ce volume de la Société de Troyes quelques pièces de vers de MM. Peroche, Maréchaux et Sardin. Le but en est moral, les peintures en sont gracieuses ou sévères. Dans le morceau intitulé *Jacques Bonhomme*, M. Maréchaux a retracé avec beaucoup de mouvement et de chaleur les souvenirs d'un vieux soldat rentré dans ses foyers après avoir fait les campagnes de l'Empire, et qui donne à sa famille, à ses voisins les conseils d'un patriotisme ardent et dévoué. Dans *L'Auvergne*, M. J. Peroche peint le tableau de la vie matérielle, active, laborieuse et réfléchie du paysan des montagnes de la France centrale, que les merveilles de la civilisation moderne, la vapeur, les chemins de fer, n'ont pu encore modifier, mais qui sans doute est bien près d'en subir les influences à la fois bienfaisantes et séductrices. Les fables de M. Sardin, imi-

Digitized by Google

tées de l'espagnol et de l'allemand, donnent, avec agrément et sans prétention, de bons conseils aux auteurs.

Ainsi qu'on peut le voir par ces rapides analyses, la Société académique de l'Aube, qui n'est cependant le siége d'aucune Faculté de lettres ou de sciences, continue d'entretenir un foyer d'études et de lumières qui ne paraît pas être près de s'éteindre.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Tomes VI et VII, 1865 et 1866.

M. Vidal, curé du village de Pontevès, a recueilli à Barjols (Var), plusieurs documents relatifs à ce village, et particulièrement un acte daté de 1477, le 25 avril, sous le règne du roi René. Ce document très-étendu, qui est l'objet principal de la publication de M. Vidal, est écrit en latin; il fut rédigé pour établir les droits respectifs des seigneurs de Pontevès et ceux des nouveaux habitants appelés à repeupler une partie de la Provence après les dévastations de Charles de Duras ou de Raymond de Turenne. M. Vidal mentionne les ruines remarquables des remparts de Pontevès, celles du fort Saint-Martin sur le petit Bessillon, le château seigneurial, la fontaine Dei-Masquo, les ruines de Sainte-Catherine, de sa fontaine et de son église. On regrette que l'auteur de cette notice n'ait pas donné plus de détails sur les dispositions des villages fortifiés de la plaine de Pontevès et sur les ruines de leurs édifices; leurs remparts furent élevés sans doute au moment où le roi René accorda des priviléges aux habitants nouvellement appelés dans cette partie de la province.

Ces constructions militaires peuvent présenter des détails précieux à recueillir sur les combinaisons adoptées au XV^e siècle dans la partie de la France où elles furent élevées. Il ne serait pas moins intéressant d'avoir des notions sur l'ancien château des seigneurs de Pontevès, sur le style de l'église de ce village, pour laquelle de nombreux travaux de réparation furent faits sans doute sous le règne du roi René. M. le curé Vidal pourrait être invité à compléter ainsi son intéressante publication, à laquelle, dans le second volume des Mémoires de la Société publié en 1866, il a ajouté de nouveaux et nombreux documents sur la commune de Pontevès; on y voit que sur les collines qui entourent la belle plaine occupée par ce village existent encore des ruines de forts et celles de la chapelle fortifiée de

Digitized by Google

Saint-Martin. Un établissement de templiers s'élevait sur le mamelon dit *le Meneisteiret* (le petit monastère); il était entouré de remparts ayant 4 à 500 mètres de circonférence. Des fouilles pratiquées dans l'ancienne chapelle y ont fait découvrir des tombes superposées; auprès de chaque cadavre se trouvait un vase de terre, sans vernis, dont deux spécimens ont été envoyés aux pères maristes de la Seyne.

Le deuxième volume contient plusieurs notices renfermant quelques documents archéologiques. La première, signée de M. l'abbé E. F...., est un extrait du registre royal de la viguerie d'Hyères, écrit en latin et conservé aux archives de la ville de Cuers; il présente les droits des comtes et rois de Provence; on y remarque une description succincte du *castrum Bragansecum*, château de Bréganson, situé sur un rocher au milieu des eaux de la mer de Provence; le manuscrit y mentionne la forteresse d'honneur où se trouvaient huit grandes constructions anciennes, quatre vieux bâtiments d'entrepôt, un casal appelé *étable du château* et situé dans ladite forteresse d'honneur; une maison où siége la cour royale, où demeurent les viguiers durant leur gestion, une prison appelée *Bolet*, contiguë à la même maison.

Bandol, village et petit port de mer situé sur les côtes de Provence, entre Marseille et Toulon, à 8 kilomètres des ruines de Tauroentum, a été, pour un habitant de la localité, qui laisse ignorer son nom, le sujet d'une étude particulière. Les recherches assez étendues ont été motivées par des ruines d'édifices romains, des portions de mosaïques, des urnes, des cercueils, des fragments de statues et des médailles massaliotes et romaines qui furent trouvées à diverses époques sur le port de Bandol; les dates de ces découvertes sont chronologiquement classées dans le mémoire. L'auteur, s'appuyant sur l'âge des monuments, attribue la fondation du village aux Phocéens remplacés par les Romains à la suite de la conquête. Il pense que les attaques maritimes des hordes du Nord et plus tard des Sarrazins ont porté la destruction dans la petite colonie. Une planche gravée indiquant les constructions antiques, un pavé en mosaïque, une muraille peinte de diverses couleurs, une meule, des urnes et une médaille de Trajan accompagnent cette notice.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de l'Académie delphinale.

Tome III de la 3e série, 1867.

Il n'y a qu'un article d'archéologie dans ce volume; mais il est de ceux qui méritent une attention particulière. C'est une étude de M. Fernand de Saint-Andéol sur la cathédrale d'Embrun, l'une des moins connues qu'il y ait. Le sujet, déjà très-intéressant par lui-même, a acquis une véritable importance de ce que l'auteur y a pris l'occasion d'exposer un système nouveau sur l'âge des cathédrales du sud-est de la France. Depuis longtemps le Comité n'avait eu de travail de ce genre à examiner. L'étude du moyen âge est en baisse dans les Sociétés savantes. Le peu de mémoires qu'elles nous envoient sur les monuments de cette époque sont des notices d'où est absente la discussion, et surtout la discussion qui s'attaque aux principes de la science. Il faut savoir gré à un observateur ingénieux qui, après avoir beaucoup vu, croit reconnaître un vice radical dans une partie de la doctrine généralement professée, et qui propose vaillamment de mettre autre chose à la place. Quand bien même aucune de ses conclusions ne serait admissible, le travail où il les expose aura toujours son utilité, ne fût-ce que de provoquer des explications qui manquent encore, ou qui ont été données d'une manière incomplète.

Voici quel est le système de M. de Saint-Andéol. Je le résume en me servant autant que possible des propres expressions de l'auteur.

« Les plus vieilles églises de la Provence, que l'on fait dater aujourd'hui du XIe siècle seulement, ont une plus haute antiquité. Elles remontent au VIIIe ou au IXe siècle. Elles sont les produits d'une architecture inaugurée du temps de Charlemagne par les Goths de la Gaule méridionale. Ce genre de construction, qu'il convient d'appeler *gothique*, puisque les Goths en sont les auteurs, a pour caractère des murs en moyen appareil à joints serrés, et la voûte en berceau posée au-dessus de ces murs.

« Le gothique s'étendit, pendant le Xe siècle, dans tout le bassin du Rhône supérieur et de la Saône. L'ordre de Cluny le transporta, après l'an 1000, dans la France septentrionale. Celle-ci n'avait eu jusque-là ni le pouvoir ni le savoir d'élever des églises en pierre. Elle modifia la façon gothique en substituant au pilastre la colonne à fût démesuré. De là le genre désigné improprement sous le nom

Digitized by Google

« de *roman*, qui est un terme dénué de sens. C'est *franco-gothique* qu'il « faut dire.

« Le franco-gothique, par son développement, a engendré à son « tour l'architecture ogivale, dont il n'y a pas lieu de changer le « nom, attendu que son caractère principal réside dans le contre-fort « arc-boutant, appelé au moyen âge membre d'ogive ou d'*ajuve*, « d'*adjuvare*, aider. »

Telles sont les propositions de M. de Saint-Andéol.

Je vois un premier reproche à leur faire, qui est de se présenter dans son mémoire à l'état de simples affirmations, sans aucune preuve à l'appui. C'est là un défaut de méthode. L'auteur dont le dessein est de changer les bases de la science est tenu de démontrer avant tout la solidité du terrain sur lequel il s'apprête à reconstruire; autrement il met ses lecteurs dans la nécessité de le croire sur parole, ou de se donner beaucoup de peine s'ils veulent contrôler son dire.

Je me doute bien que M. de Saint-Andéol a une réponse toute prête à la critique que je lui fais maintenant. Il dira que ses assertions sont le résultat de ses observations. Que n'a-t-il essayé de mettre d'abord cela en évidence? En s'astreignant à raisonner pour convaincre les autres, il aurait probablement reconnu que ses prémisses n'avaient pas le caractère d'incontestable vérité qu'il leur attribue. Lorsqu'on écrit, l'esprit est obligé à plus de rigueur que lorsqu'on médite, et telle démonstration qu'on s'est faite à soi-même et que l'on tient pour mathématique peut s'évanouir à la rédaction. Cela arrive surtout en matière historique, où tout raisonnement est dominé par un fait. On croit tenir un fait, on en tire les déductions les plus séduisantes; le moment de rédiger venu, on veut être exact, on recourt à la source, et le fait se présente tout différent de ce qu'il était dans la mémoire.

C'est, comme on va le voir, ce contrôle définitif des faits qui manque à la doctrine de M. de Saint-Andéol.

D'abord, quel est le témoignage d'où il résulte que les Goths de la Gaule méridionale inaugurèrent un nouveau genre d'architecture du temps de Charlemagne? Une notion de ce genre ne peut pas s'acquérir par l'inspection toute seule des monuments. L'inspection fait distinguer dans un monument l'ouvrage de plusieurs mains, conduit à supputer des dates approximatives, permet d'attribuer telle partie à une école dont les procédés sont connus; mais, pour

Digitized by Google

dire qui a bâti un édifice ou une famille d'édifices, il faut absolument le secours d'un texte.

Je crois deviner de quel texte M. de Saint-Andéol a fait sortir son école gothique. La légende de saint Ouen, attribuée sans raison à Fridegode, moine anglais du x[e] siècle, et qui est certainement l'ouvrage d'un moine normand du IX[e], cette légende mentionne l'église où le bienheureux fut enterré (aujourd'hui Saint-Ouen de Rouen) comme un édifice somptueux, qui avait été élevé du temps de Clotaire I[er], *miro opere, quadratis lapidibus, manu gothica* : ce sont les termes dont se sert l'hagiographe. Je ne sache pas que les Goths aient été signalés comme constructeurs ailleurs que dans ce passage, et l'on conviendra que l'expression est bien vague pour qu'on en tire un sens précis. Si *manu gothica* peut signifier que les Goths avaient une façon de bâtir à eux, il peut signifier aussi que les Goths travaillaient en bâtiment avec une adresse particulière et qu'ils allaient exercer leur métier dans les diverses provinces de la Gaule barbare, comme font aujourd'hui les Limousins dans tous nos départements. Les mots *quadratis lapidibus* rapprochés de *manu gothica* sont-ils une raison pour qu'on s'arrête de préférence au premier sens et pour qu'on en tire la conclusion que le procédé particulier aux Goths était de construire en moyen appareil? Je ne le pense pas. Nous avons la preuve qu'à l'époque barbare, dans la Gaule méridionale aussi bien que dans celle du nord, les constructions en moyen appareil n'étaient exécutées que par exception, l'habitude étant de bâtir en petit appareil. Cela est dit positivement dans la Vie de saint Didier de Cahors[1]. Mais, le moyen appareil eût-il été à l'usage exclusif des constructeurs goths, il ne serait pas permis de dire que c'est du temps de Charlemagne qu'ils mirent ce système en honneur, puisque le seul ouvrage bâti par eux, dont la mémoire nous ait été conservée, était une église du VI[e] siècle.

La construction gothique, selon M. de Saint-Andéol, était caractérisée non-seulement par l'emploi du moyen appareil dans les clôtures, mais encore par celui de la voûte comme couverture. Est-il admissible que l'église Saint-Pierre de Rouen, celle qui fut bâtie sous Clotaire I[er], ait été voûtée? Non, car toutes les grandes églises de ce temps furent des basiliques conçues et exécutées à la romaine.

[1] « Primam inibi more antiquorum basilicam præcipiens, quadris ac dedolatis « lapidibus ædificavit, non quidem nostro gallicano more, sed sicut antiquorum mu- « rorum ambitus magnis quadrisque saxis exstrui solet. » (Cap. XVII.)

Un comble en charpente était l'unique couverture de l'édifice. Pour le cas particulier de Saint-Pierre, nous avons la certitude que cette église ne faisait point exception à la règle, puisqu'elle fut incendiée par les Normands en 852.

Le passage de la vie de saint Ouen que je viens de discuter a été cité souvent par les archéologues, mais d'une manière incomplète. On omet toute la partie de la phrase où il est expliqué que la construction faite par les Goths était celle d'une église mérovingienne, et on indique l'an 950 comme l'époque à laquelle écrivait le prétendu Fridegode, de sorte que le champ reste ouvert aux conjectures. Je suppose que M. de Saint-Andéol aura tiré ainsi les déductions historiques qui l'ont amené au règne de Charlemagne. Il a achevé de se convaincre en trouvant imprimé dans des livres que plusieurs cathédrales de la Provence avaient été rebâties sous Charlemagne. Il paraît qu'il lui est tombé sous les yeux un témoignage de ce genre pour la cathédrale d'Embrun. Mais tout cela réuni ne compose pas un fondement solide. Au moyen âge, toutes les vieilles choses étaient mises sur le compte de Charlemagne. N'avons-nous pas une bulle du pape Jules II qui recommande à l'admiration des fidèles, comme un ouvrage du grand empereur, l'église de Saint-Gilles en Provence[1], laquelle une inscription encastrée dans l'édifice même nous apprend avoir été rebâtie de fond en comble en 1116? Il y a plus : quand bien même la chronique la plus authentique attesterait qu'une église a été rebâtie du temps de Charlemagne, l'édifice aujourd'hui subsistant ne serait pas à classer pour cela parmi les monuments carolingiens. On a des chroniques pour une époque, on n'en a pas pour une autre, et une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction postérieure du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait. La science des monuments du moyen âge n'a commencé que du moment qu'on a su le reconnaître. Loin donc que la connaissance de l'architecture puisse résulter de l'attribution des monuments aux dates consignées dans les textes, ces dates ne sont valables qu'autant qu'elles ont été contrôlées par la connaissance de l'architecture régnante à l'époque où les textes ont été écrits.

La connaissance de l'architecture employée à la construction des

[1] Cette bulle est dans le *Gallia christiana*, t. VI, pr., col. 204.

Digitized by Google

églises du temps de Charlemagne et de ses successeurs n'est plus une chose qui soit à l'état de conjecture. On y est parvenu d'une manière certaine par la confrontation de textes nombreux avec des monuments ou débris de monuments qu'on a vus se multiplier depuis qu'on en sait faire la distinction, et qui n'ont ou n'avaient aucune ressemblance avec les cathédrales actuelles du midi. Les églises carolingiennes furent encore des édifices couverts en charpente, à l'instar des basiliques romaines. On n'y construisit de voûtes que dans les cryptes, ou sur quelques parties contenues entre des murs pleins sans grande élévation. L'effet du vaisseau résultait pour une grande part de la décoration prodiguée sur les fermes du comble. Aussi le moine de Saint-Gall, rapportant un règlement de Charlemagne relatif aux églises de fondation royale dont l'entretien était à la charge du trésor, désigne-t-il comme les choses qu'il y avait le plus souvent à réparer les peintures murales et les lambris[1]. La mention des lambris, *laquearia*, est perpétuelle dans les documents de cette époque. C'est ce que l'on savait faire et ce que l'on pratiquait partout. Au contraire, on s'entendait si peu à la construction des voûtes à grande portée, que, pour exécuter celle de l'église exceptionnelle d'Aix-la-Chapelle, qui est une coupole sur un octogone, pièce autrement facile à faire qu'un berceau sur la nef d'une basilique, on fut obligé de faire venir des ouvriers d'outre-mer. Charlemagne n'aurait-il pas préféré se servir des Goths de la Gaule méridionale, ses sujets, si ces Goths avaient été des constructeurs tels que se les imagine M. de Saint-Andéol?

Nous n'en dirons jamais trop long toutes les fois qu'il s'agira d'éclairer sur les principes de la science les hommes studieux avec lesquels nous mettent en rapport les recueils des Sociétés savantes. C'est pourquoi je n'ai pas reculé à raisonner si longuement dans une hypothèse inacceptable; car, pour convaincre M. de Saint-Andéol d'erreur manifeste, je n'aurais eu qu'un mot à dire. Il ne s'est pas instruit suffisamment de l'histoire de l'église d'Embrun. Il n'avait qu'à consulter le *Gallia christiana;* il aurait trouvé mentionnée dans cet ouvrage une reconstruction de la cathédrale postérieure de beaucoup à Charlemagne. L'édifice carolingien, détruit au xe siècle par les Sarrasins comme tous ceux de la Provence, fut relevé par l'archevêque Ismidias vers l'an 1005[2]. Voilà l'origine et l'époque de

[1] *Gesta Karoli*, l. I, c. 30.
[2] *Gallia christiana*, t. III, col. 1051.

Digitized by Google

l'ouvrage que le trop ingénieux archéologue dauphinois croit être sorti de la main des Goths; et ainsi la doctrine professée aujourd'hui, qui est qu'aucune de nos cathédrales, celles de la Provence aussi bien que les autres, ne remonte par sa fabrique au delà de l'an 1000, cette doctrine ne se trouve pas en défaut à l'égard de l'église d'Embrun.

Je pourrais me dispenser d'aller plus loin. Avec la permission du Comité, je passerai rapidement en revue les conclusions subséquentes de M. de Saint-Andéol, pour achever de démontrer l'inconvénient qu'il y a à édifier des systèmes sans avoir les textes sans cesse présents devant les yeux.

L'idée que les Goths de la Septimanie créèrent un nouveau genre d'architecture du temps de Charlemagne conduit naturellement notre auteur à cette autre idée que les Goths surpassaient alors en civilisation les Francs du reste de la Gaule; et c'est ce qui le porte à dire que la France septentrionale n'aurait eu ni le pouvoir ni le savoir de faire des églises en pierre. Selon lui, les édifices religieux de cette région n'étaient qu'un frêle assemblage de poutres, de chevrons et de planches. Toutefois, comme, dans les livres où il paraît avoir fait son instruction, on administre la preuve que la Gaule septentrionale posséda des églises en pierre à l'époque barbare, il met un correctif à son affirmation : ces constructions en pierre de la Gaule septentrionale étaient rares; elles furent l'ouvrage d'ouvriers étrangers.

Sont-ce là des faits scientifiquement établis?

Tout le monde répondra non. D'abord, c'est un paradoxe de contester que la Gaule septentrionale ait été, à l'époque barbare, et surtout depuis le VIII^e siècle, le véritable foyer de la civilisation européenne. Si le savoir et le pouvoir de faire quoi que ce soit ont résidé alors quelque part, c'est dans la contrée qui avait échappé à la première invasion des Musulmans, et qui offrit assez de ressources à des princes enthousiastes de l'antiquité pour leur permettre de restaurer dans une certaine mesure les sciences et les arts des Romains. D'un autre côté, on sait à n'en pas douter, comme je l'indiquais tout à l'heure, que les églises carolingiennes de la Gaule septentrionale, non-seulement les grandes, mais même les petites, furent des ouvrages en maçonnerie. Des témoignages bien plus nombreux que ceux qu'on a coutume de citer le disent de la manière la plus formelle. Ces témoignages, ils existent dans les vies des saints,

Digitized by Google

dans les chroniques des monastères, dans la fabrique de tant de nos églises rurales, qui ont conservé des pans de murs où le petit appareil romain est alterné avec des rangs de briques. Nous avons cela pour le nord, tandis que la Provence barbare n'a rien de pareil à nous offrir. Elle ne possède ni littérature ni vestiges authentiques des ruines que les Sarrasins ont faites à deux reprises sur son territoire.

Même défaut de base historique à l'opinion qui fait voyager l'architecture de la Provence dans les contrées du nord par l'entremise de l'ordre de Cluny.

Il est vrai que les moines de Cluny ont été de grands bâtisseurs; mais quand? Lorsqu'ils furent devenus riches, et qu'ils se relâchèrent de l'austérité de leur institut primitif, c'est-à-dire sous le règne de Philippe I[er], aux approches de l'an 1100, et plus encore après l'an 1100. C'est de cette époque que datent, d'après des documents sur le sens desquels il n'y a pas à se méprendre, non-seulement les églises clunisiennes, mais toutes les églises de la Bourgogne qui ont quelques traits de ressemblance avec celles de la Provence. Le nord avait-il donc attendu jusque-là pour trouver sa formule architectonique? A ne considérer que la colonne à fût démesuré, signalée par M. de Saint-Andéol comme une transformation du pilastre provençal, nous la trouvons employée partout dès le temps du roi Robert. Elle existe à Notre-Dame de Melun, à Saint-Germain des Prés de Paris, à l'église de Jumiéges, et dans tout ce qui reste de constructions religieuses du commencement du XI[e] siècle sur les bords du Rhin et en Westphalie. J'en conclus qu'elle est née en son lieu, de même que le pilastre provençal est né dans le sien. La colonne engagée de l'architecture romaine a engendré l'une, tout comme le pilastre de la même architecture a engendré l'autre. Faute de s'être assuré des dates, M. de Saint-Andéol a brouillé la parenté des monuments qu'il comparait. Ils sont frères; il n'y a pas à établir entre eux de filiation.

Si le diligent observateur des cathédrales dauphinoises avait reconnu cette fraternité, il ne se serait pas élevé comme il a fait contre la dénomination de *roman*, qui est excellente. De tous les termes qui composent le vocabulaire archéologique, je n'en connais pas de plus utile et de plus heureux. Il a été imaginé par M. de Gerville et propagé par M. de Caumont. Le raisonnement de ces savants, lorsqu'ils l'adoptèrent, fut celui-ci. Puisque le langage parlé en

Digitized by Google

Gaule, qui n'était plus le latin et qui n'était pas encore le français, a été appelé langue romane, appelons aussi romane l'architecture à cet état d'essai où elle se montre avant la seconde moitié du XII^e siècle, quand elle n'est plus l'architecture romaine et qu'elle n'est pas encore l'architecture à laquelle le moyen âge s'est arrêté. On ne soupçonnait pas encore jusqu'où allait la justesse d'une pareille assimilation. Cela a été démontré depuis par l'observation, qui a fait reconnaître autant de variétés de l'architecture romane qu'il y a de dailectes de la langue romane.

Pour le gothique (j'entends le nôtre, et non pas celui de M. de Saint-Andéol), ce savant a eu la bonne inspiration de ne lui pas chercher une autre origine que celle qu'on lui assigne généralement. Il s'est borné à combattre l'opinion d'après laquelle le cintre brisé n'existerait que dans cette architecture. Sa conclusion est que, le cintre brisé affectant toutes les voûtes et quelquefois même les grandes arcades d'une infinité d'églises provençales notoirement antérieures à 1140, il n'est pas juste de caractériser par cette particularité la nouvelle façon de construire les églises qui se produisit dans le nord de la France vers l'an 1140. Il veut que ce soit l'arc-boutant extérieur qui en soit le trait caractéristique, au lieu du cintre brisé.

Ici j'applaudis des deux mains. Cette doctrine est celle que je professe moi-même. Depuis vingt ans, j'en ai fait la base de mon enseignement, et je l'ai exposée en une série d'articles qui parurent de 1850 à 1853 dans la *Revue archéologique*. C'est une très-grande satisfaction pour moi de voir qu'une autre personne y soit arrivée d'elle-même par l'observation. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne me trouve pas d'accord avec M. de Saint-Andéol. C'est lorsqu'il essaye de conserver pour son système l'expression d'*architecture ogivale*, en disant que les gens du moyen âge appelaient *ogive* un contre-fort arc-boutant, et que le mot *ogive* est une altération d'*ajuwe*.

Ogive est le féminin d'*ogif* ou *augif*, adjectif dérivé d'*augivus*, comme l'explique très-bien Du Cange. On disait *arcs ogifs* ou *croisée augive*, et plus tard *croisée d'ogives*. Ces expressions n'ont jamais signifié autre chose que les membrures disposées en diagonales sous les voûtes. Cela est attesté non-seulement par une infinité de textes imprimés et manuscrits, mais encore par tous les traités d'architecture et par tous les dictionnaires français antérieurs à 1830. Je renvoie pour les exemples à l'avant-dernière livraison du Dictionnaire de M. Littré.

Digitized by Google

Du moment qu'ogive ne signifie pas un arc-boutant, l'architecture des derniers siècles du moyen âge ne pourrait s'appeler ogivale qu'autant que la croisée d'ogives lui serait propre. Or il n'en est rien. Cet artifice de construction a été employé dans l'architecture romane dès la fin du XI^e siècle. A cause de cela je préférerai toujours le mot *gothique* au mot *ogival*. Mais cette raison n'est pas la seule. Il y en a une autre que je soumets au jugement de M de Saint-Andéol, qui veut qu'on change le sens de gothique, et des autres archéologues qui prétendent qu'aucune des architectures du moyen âge ne doit être appelée gothique.

Lorsqu'un mot existe depuis plusieurs siècles dans une langue avec une acception consacrée par l'usage des grands écrivains, il n'est pas permis de contester cette acception sous prétexte qu'elle n'est pas justifiée par l'étymologie. Au-dessus de la raison pure, il y a l'usage :

Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

C'est ce qui a lieu pour le mot français *gothique*. Il n'implique en aucune façon la coopération ou l'intervention des Goths. Il a un sens large, équivalent de « très-vieux, suranné, » comme quand on dit d'une personne qu'elle est imbue de préjugés gothiques. Il a de plus un sens restreint, qui fait qu'on l'emploie pour exprimer l'antiquité des siècles postérieurs du moyen âge, comme quand on appelle gothique l'écriture anguleuse qui régna du XIII^e siècle au XVI^e. Pourquoi éprouverait-on plus de scrupule à dire architecture gothique qu'à dire écriture gothique?

Les critiques auxquelles je viens de me livrer s'adressent aux idées de M. de Saint-Andéol, et non à son talent. Il est bon observateur et véritable archéologue, en ce sens qu'aucun détail n'échappe à son attention. Il discerne avec beaucoup de sagacité les remaniements d'un édifice; il sait où appliquer ses yeux pour constater les retouches quand il y en a, fût-ce aux plus petites pièces d'architecture. Qu'il s'observe davantage avant de conclure, qu'il fasse provision de données historiques plus certaines, et il nous donnera une suite de monographies où la science trouvera peut-être à s'amender sur quelques points, mais certainement à se compléter sur d'autres.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

omptes rendus des travaux de la Commission, années 1865-1867. — Répertoire archéologique du département (arrondissement de Dijon).

Dans les deux cahiers de comptes rendus dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, le premier rang et la place la plus considérable ont été consacrés par le secrétaire à l'examen des grands travaux de restauration, si vivement attaqués d'une part, si lentement conduits de l'autre, qui s'exécutent ou plutôt qui devraient s'exécuter dans l'église Notre-Dame de Dijon. La controverse est loin d'être épuisée. J'ai eu l'occasion, dans un précédent rapport sur les Mémoires de la Commission de la Côte-d'Or, de vous parler de cette querelle archéologique qui passionne et divise en deux camps la population dijonnaise. Depuis lors la question n'a pas fait un pas, et je ne vois rien à ajouter aux quelques phrases de mon premier compte rendu. Le sujet d'ailleurs, quelque vraiment intéressant qu'il soit, ne saurait être bien saisi, et les arguments pour et contre la reconstruction ne sauraient non plus être contrôlés que sur les lieux et au pied même du monument.

Les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancien *castrum Divionense* et surveillées avec leur zèle accoutumé par MM. Garnier, d'Arbaumont et Foisset, ont produit de précieux résultats. Un fragment important de la muraille d'enceinte et une tour qui en faisait partie ont été reconnus. La muraille comme la tour ne reposent pas directement sur le sol primitif, mais s'élèvent sur un massif en blocage très-épais, composé de débris informes de monuments détruits, de pierres brutes et de mortier, grossièrement mêlés ensemble; le revêtement de la tour est formé de cinq blocs de pierre blanche, dont l'un porte gravée sur la face extérieure la lettre H, en caractère du haut empire. A quelques pas de ces débris, on a mis au jour une construction antique, plus intéressante encore. Il s'agit de deux *cellæ* contiguës et séparées par un mur de refends de 37 centimètres d'épaisseur. Leurs parois intérieures étaient revêtues d'un enduit en mortier rehaussé de peintures décoratives. Dans l'une des deux *cellæ*, les panneaux d'un rouge foncé, encadrés de larges raies noires, reposaient sur un soubassement dessinant des carrés de dimensions inégales, alternativement jaune d'ocre et rouge, et bordés de minces filets blancs. La peinture de la

Digitized by Google

cella voisine est plus recherchée et plus fine de ton que celle de la première. On y distingue des panneaux jaunes ou jaspés avec bordures vertes, et verts avec bordures rouges. Des débris de poteries romaines, des tuiles à rebords, des cendres et des charbons, enfin un fragment d'inscription, sur lequel s'est exercée la sagacité épigraphique de M. Protat, ont été, comme de coutume, trouvés enfouis dans le sol de l'enceinte du *castrum*.

Un nouvel exposé de la vieille question de l'emplacement d'*Alesia* et l'examen des prétentions rivales qu'elle suscite, aboutissant à une conclusion en faveur d'Alise-Sainte-Reine, appuyée sur les récentes observations de M. le colonel de Coynart, complètent les communications plus particulièrement dignes d'être relevées dans le premier cahier des comptes rendus de la Commission de la Côte-d'Or.

Le rapport sur les fouilles du plateau de Chassey, près de Chalon-sur-Saône, me paraît l'article le plus considérable du deuxième cahier. Ce plateau, de forme allongée, qui sépare la vallée de la Dheune de celle de Chamilly et commande l'entrée des défilés par où l'on accède de la vallée de la Saône dans le massif des montagnes du Charolais, était depuis longtemps signalé comme un point où se trouvaient de nombreuses antiquités celtiques. M. le colonel de Coynart y a reconnu en effet les traces certaines d'un *oppidum* gaulois, et constaté l'existence de deux remparts en pierres sèches faits de main d'homme et bien conservés, l'un situé à la partie supérieure du col qui sépare au sud le plateau de Chassey d'un mamelon voisin, l'autre construit au nord-est et à 820 mètres du premier. Le sol du plateau est jonché à une petite profondeur de fragments de flèches et de javelots en silex; on y a trouvé aussi des couteaux et des haches de même substance, des débris de poteries, enfin un petit bœuf en bronze et un trépied. Une citerne de 5 mètres de profondeur, terminée en forme de cylindre, est creusée au milieu de l'enceinte; l'ouverture, à peu près carrée, a $3^{m},10$ de côté. On en a extrait à diverses reprises des ossements d'hommes et d'animaux, quelques amphores brisées, des tuiles, des meules de grès et des balles de fronde en silex et en pierre calcaire.

A 40 mètres du bord occidental du plateau se retrouvent les restes d'un édifice de quelque importance. Ils consistent en une double enceinte concentrique de murailles disposées en carré et construites en pierres plates, taillées et ajustées. L'enceinte intérieure a $8^{m},40$, et l'enceinte extérieure $13^{m},20$ de côté. Le sol de l'édifice est formé

Digitized by Google

d'une couche de béton reposant sur des pierres posées de champ et régulièrement espacées entre elles, de façon à laisser librement circuler l'air ou la chaleur. On a trouvé au milieu de ces pierres une médaille, de grandes tuiles à rebord et des clous en fer. A quelques mètres plus loin s'élève un tumulus, dont les fouilles n'ont donné que des résultats insignifiants.

Les communications faites à la Commission par M. Lépine sont pleines d'intérêt. Dans la première et la plus importante, il s'agit d'une sculpture en pierre, trouvée, il y a trente ans environ, sur le territoire de Langres, et conservée aujourd'hui au château de Chalancey (Haute-Marne). Sa date, fixée d'une manière certaine par le sujet d'abord, puis par le style des figures et la façon dont elles sont traitées, doit être placée entre le IIIe et le Ve siècle. Le sujet représenté est la célébration d'un mariage chrétien dans une crypte. Quatre personnages composent la scène. Au centre est la fiancée, couronnée de fleurs, vêtue d'une robe longue et d'une tunique plus courte à larges manches, et chaussée, comme les trois autres, de brodequins à pointes très-effilées. Elle tient de la main gauche le symbole chrétien par excellence, le poisson, et de la droite l'anneau nuptial qu'elle passe au doigt de son fiancé, placé à sa gauche. Celui-ci, d'un âge déjà mûr, à la barbe et aux cheveux épais, est vêtu pardessus sa robe d'une tunique à larges manches et d'une draperie qui, après avoir entouré son cou comme un capuchon, retombe en plis nombreux sur sa poitrine et ses bras; il tient à la main gauche une petite fiole et un instrument recourbé qui paraît être une *ascia*.

Les deux autres personnages, placés à la droite des époux, sont certainement des prêtres. Leurs visages absolument imberbes, leurs cheveux courts et taillés carrément, les grandes croix qu'ils tiennent à la main, et surtout le geste de bénédiction suivant le mode latin que fait celui des deux qui est le plus rapproché de la fiancée, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Le fond d'architecture sur lequel se détache cette scène intéressante représente l'hémicycle assez orné d'une abside, dont la destination sacrée est indiquée par la croix gravée au centre, sur la paroi.

Dans une seconde communication, M. Lépine entretient la Commission d'un monument tout différent du premier; je veux parler d'un beau vitrail du XVIe siècle, enchâssé dans une des fenêtres de l'église romane de Magny-sur-Tille et représentant l'archange saint Michel terrassant le dragon. Le caractère manifestement italien

Digitized by Google

de la composition, la noblesse de pose et de visage de l'archange, la grâce des chérubins qui l'entourent, le paysage enfin qui semble copié dans quelque tableau de la première manière de Raphaël, tout dans ce charmant vitrail donne lieu à M. Lépine de penser qu'il a été dessiné d'après un carton de maître, peut-être d'après un carton de Raphaël lui-même. J'ajoute qu'il suffit d'un coup d'œil jeté sur la planche lithographiée et coloriée qui accompagne dans le compte rendu la description du vitrail pour se convaincre de la justesse de l'observation de M. Lépine[1]; l'inspiration de l'école de Raphaël s'y montre en traits frappants à l'œil le moins exercé.

Les recherches historiques et archéologiques de M. l'abbé Renaud sur le village de Ménétreux et les hameaux qui l'entourent occupent une place assez considérable dans le rapport dont j'essaye de vous rendre un compte exact; mais les nombreux détails topographiques dont la dissertation de M. Renaud est remplie se prêteraient mal à une analyse plus détaillée, et je me borne à en signaler l'intérêt au lecteur.

Aux comptes rendus de ses travaux la Commission a joint la deuxième livraison du Répertoire archéologique de la Côte-d'Or, travail important dont elle a tenu à honneur de se charger et dont j'ai eu l'occasion d'entretenir la section dans mon précédent rapport, à propos d'une étude sur les voies romaines du département, qui en forme la première partie. En tête du nouveau fascicule est placée une introduction, dont le titre indique suffisamment l'objet : *Coup d'œil sur les monuments, depuis l'ère celtique jusqu'à 1793.* C'est un tableau tracé à vol d'oiseau, pour ainsi dire, et d'une main aussi habile que sûre. L'auteur, qui a eu la modestie de ne pas se nommer, y passe successivement en revue les diverses périodes de l'histoire de l'architecture en Bourgogne, et il s'attache à déterminer avec précision les caractères propres à chacune d'elles, en prenant pour types les monuments les plus considérables et qui mettent le mieux en relief ces caractères. Le tableau est complet dans sa concision. Je recommande surtout à l'attention du lecteur le chapitre consacré à la période romane (p. 47), dans lequel l'auteur expose avec une rare netteté les principes constitutifs de l'architecture propre à la grande école bourguignonne qui a fleuri depuis le com-

[1] Deux planches lithographiées, représentant les deux monuments signalés et décrits par M. Lépine, sont jointes aux comptes rendus de la Commission.

Digitized by Google

mencement du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e, école célèbre dont l'influence s'est étendue dans les provinces voisines et dont les productions sont marquées d'un cachet si particulier. On ne saurait voir plus juste ni dire mieux qu'il ne le fait.

La première partie du dictionnaire, qui suit immédiatement l'introduction, comprend la ville et tout l'arrondissement de Dijon.

Le chef-lieu, avec les villages de la banlieue qui composent ses trois cantons, est placé en tête; puis viennent les autres cantons rangés dans l'ordre alphabétique et distribués par communes, dont chacune fait un article séparé. Le plan de rédaction est uniforme, et le style parfaitement approprié au genre tout spécial du travail. Pas de phrases inutiles, pas de détails oiseux. Chaque article débute par l'énumération des diverses formes, latines et françaises, qu'a subies dans le cours des siècles le nom de la localité, avec mention des sources originales où ces dénominations ont été puisées. Arrive ensuite la liste des monuments de toute sorte que renferme la commune, classés suivant leur date et leur espèce et décrits avec un détail proportionné à leur importance, quoique toujours très-sobrement. Dans ces nombreux articles je ne verrais donc que matière à éloges, si je n'avais à y signaler une lacune, considérable à mes yeux, qui se fait remarquer trop souvent dans les publications du même genre dont nous avons à rendre compte ici, et que, pour ma part, je ne me lasserai jamais de signaler toutes les fois que je la rencontrerai; je veux parler de l'omission des vocables des églises, dont nos correspondants ne semblent pas toujours bien comprendre l'importance. Ces vocables, suivant qu'ils appartiennent à des saints de tel ou tel pays, de telle ou telle époque, dont le culte s'est à certain moment développé, à certain autre éteint, peuvent éclairer d'une lumière inattendue les origines de la localité et attester sa plus ou moins haute antiquité. Empruntés quelquefois à des saints de pays très-éloignés, ils révèlent tantôt une translation de reliques, tantôt la propriété de domaines sur le territoire de la paroisse appartenant à quelque abbaye ou à quelque chapitre étranger, tantôt enfin quelque fait historique particulier, dont le titre patronal de l'église a seul conservé le souvenir. Ici l'omission est d'autant plus regrettable que, dans le diocèse de Dijon, les vocables sont d'une extrême variété, et que plusieurs sont empruntés à des saints absolument étrangers à la Bourgogne.

Le Répertoire archéologique de la Côte-d'Or est accompagné

Digitized by Google

d'une carte du département, dressée par MM. Liénard et Jules Simonnet, dans laquelle sont indiquées les divisions territoriales qui ont marqué les diverses époques de son histoire, en y comprenant les peuplades gauloises qui en ont été les premiers maîtres.

JULES MARION,

Membre du Comité.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport de la commission nommée pour l'examen du manuscrit du IVe volume des Négociations de la France avec la Toscane.

Messieurs,

Votre section avait décidé, sur la proposition de M. A. Desjardins, éditeur des *Négociations de la France avec la Toscane*, que le IVe volume de cette publication, qui devait être le dernier, comprendrait les deux règnes de Henri III et de Henri IV. En déposant, au mois de mai 1867, le manuscrit de ce volume, M. Desjardins a exposé les raisons qui l'avaient amené à reconnaître que les documents relatifs au règne du dernier des Valois suffiraient à eux seuls, vu leur importance, et toutes réductions faites, à remplir un volume de huit à neuf cents pages d'impression. Il a demandé en conséquence que la section voulût bien accepter le manuscrit préparé dans ces conditions, et proposer au Ministre d'autoriser la mise sous presse de ce IVe tome consacré exclusivement au règne de Henri III. Récemment encore M. Desjardins a renouvelé de vive voix auprès de l'un des commissaires soussignés la demande dont il s'agit, en l'appuyant par des développements et des considérations personnelles qui tendaient à en démontrer l'urgence et l'utilité.

Nous devions avant tout vérifier par un examen raisonné, sinon minutieux, du volumineux manuscrit remis par M. Desjardins, et auquel était jointe une liasse, à peine moins considérable, intitulée *Rebuts*, si son contenu, considéré en lui-même, était vraiment digne d'intérêt et en proportion avec l'importance des événements auxquels il se rapporte.

Nous n'avons pas hésité à répondre affirmativement.

Digitized by Google

Ce règne de Henri III, qui comprend la suite des guerres de religion, la naissance et les progrès de la Ligue, la journée des Barricades, les États de Blois, le meurtre des Guises, la mort de Catherine de Médicis, etc. est important par lui-même et parce qu'il fait mieux connaître le règne réparateur qui l'a suivi. « Ceux qui ignorent Henri III, dit excellemment M. Desjardins, ne seront jamais assez reconnaissants envers Henri IV. »

Parmi les correspondances que renferme ce volume, celle de Filippo Cavriana révèle dans son auteur, non-seulement le sens politique dont aucun des ambassadeurs toscans n'est dépourvu, mais encore un véritable talent d'écrivain. Quelques-unes de ses pages resteront comme les meilleurs récits des événements et des intrigues de la période orageuse à laquelle répond sa légation, 1584-1589. Les autres, sans avoir la même valeur, se recommandent à des titres divers. M. Desjardins, dans une introduction substantielle, a fait ressortir l'importance et le caractère particulier de chacune des relations dont se compose ce IV^e^ volume, et vous penserez comme nous, Messieurs, qu'ayant affaire à un éditeur tel que M. Desjardins, qui d'ailleurs a déjà fait ses preuves dans les tomes précédents, il eût été puéril, en approuvant l'ensemble, de discuter sur certains détails qui pourraient paraître d'une moindre utilité ou d'une importance secondaire.

Reste à exprimer le regret que M. Desjardins n'ait pu se rendre compte tout d'abord du contenu général et des justes proportions de chaque partie de sa publication, et qu'il ait par là entraîné avec lui la section hors de ses prévisions premières. Mais chacun de nous trouvera, soit dans son expérience personnelle, soit dans les précédents du Comité, une explication et une excuse à ces tâtonnements, presque inévitables dans une publication de longue haleine.

Nous concluons donc à ce que la section propose au Ministre d'autoriser l'impression du IV^e^ volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, comprenant le règne de Henri III, sauf à statuer plus tard sur la question d'un V^e^ volume qui serait consacré à celui de Henri IV.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Rapport sur diverses pièces manuscrites adressées au Comité par M. Lacroix, de Mâcon, membre correspondant.

I. *Lettre de M. Leville de Reany, procureur du roi à Autun, du 22 juillet 1762, adressée à M. le curé de la paroisse de Lucenay.*

Le procureur du roi d'Autun écrit au curé de Lucenay pour qu'il ait à publier au prône l'édit de février 1556, de Henri II, contre les femmes qui cèlent leur grossesse et leur accouchement.

Il le prévient que, à défaut par lui de faire cette publication et d'en donner avis au substitut du procureur général du bailliage, il sera obligé de procéder, conformément à cet édit, à la saisie de son temporel.

Sous Henri II, dans l'espoir de prévenir des infanticides, on imagina d'obliger les filles ou veuves enceintes de faire la déclaration de leur grossesse devant un officier public, sous peine de mort dans le cas où l'enfant viendrait à être privé du baptême et de sépulture, telle femme étant tenue et réputée d'homicide. Ainsi statuait l'édit de Henri II.

Plusieurs autres édits enjoignirent aux curés de publier celui de 1556, au prône de la messe paroissiale, tous les trois mois.

L'Église, qui a pour principe de couvrir les fautes au lieu de les divulguer, répugnait beaucoup aux déclarations de grossesse.

Les officiers du parquet tenaient, au contraire, rigoureusement à l'exécution de la loi, et parfois même dépassaient son esprit et sa lettre d'une manière étrange.

C'est ainsi qu'on a vu, même au XVIII^e siècle, en 1715, 1761, 1776 et 1781 [1], des procureurs du roi requérir d'office le juge instructeur de se transporter dans le domicile de jeunes filles, à l'effet de les faire visiter pour constater si elles étaient enceintes.

L'obligation de la déclaration de grossesse dura jusqu'à la Révolution, où, par une autre aberration, en vue, entre autres motifs, d'accroître la population, la loi accorda une prime aux filles-mères.

Il y a lieu d'ordonner le dépôt aux archives de la lettre du procureur du roi d'Autun envoyée par M. Lacroix.

[1] Voir *Répertoire de jurisprudence* de Guyot, in-4°, 1784, 1 vol. p. 355, au mot *Grossesse*.

Digitized by Google

II. *Diverses pièces relatives à une association des jeunes gens de Mâcon au XVI^e^ siècle.*

M. Lacroix a trouvé, dans un fragment des registres secrétariaux de la ville de Mâcon, diverses pièces relatives à une association des jeunes gens de Mâcon au XVI^e^ siècle, telle que la jeunesse en fondait assez généralement alors, sous diverses formes, pour ses divertissements. M. Lacroix a envoyé au Comité une copie de quelques-unes de ces pièces, sur lesquelles nous n'arrêterons pas longtemps votre attention, quoique l'association dont il est ici question ne laisse pas que d'avoir son cachet particulier.

Cette association, dont on trouve les premières traces en 1582, avait lieu sous le nom de *Maulgouvert.* Elle se forma parmi les jeunes gens de Mâcon, et était composée, par l'élection d'un abbé, de deux lieutenants, d'un procureur général, de plusieurs conseillers, d'un trésorier, d'un greffier et d'un huissier.

La forme de cette association, comme on le voit, tenait à la fois des caractères monastique et judiciaire.

On élisait l'abbé de temps à autre, mais le plus ordinairement dans la semaine du carnaval. L'élection avait lieu à la majorité des voix. Après des proclamats dans tous les carrefours de la ville, l'abbé exigeait quelques sommes de ceux qui passaient à de secondes noces; ce qui constituait le principal revenu de la société. L'argent était remis au trésorier et n'était employé que d'après l'ordonnancement de l'abbé, sur les conclusions du procureur général et la décision des conseillers.

Parmi les pièces dont M. Lacroix a transmis la copie au Comité, se trouvent des requêtes adressées à M^gr^ le révérend abbé de Maulgouvert, des conclusions données par le procureur général sur un communiqué, des mandats tirés sur le trésorier de l'abbaye, etc. toutes pièces plus ou moins sérieuses, qu'il suffit de signaler sans nous y arrêter davantage.

Nous estimons qu'il y a lieu d'en ordonner le dépôt aux archives.

III. *Cérémonies observées lors des grands prix de province rendus par les chevaliers de l'Arquebuse de Mâcon.*

Le troisième relevé des archives municipales de Mâcon, adressé par M. Lacroix, consiste dans deux relations des cérémonies observées lors des grands prix de province, distribués en 1728 et en 1731, par les chevaliers de l'Arquebuse de Mâcon.

Digitized by Google

1° La relation de 1728 n'offre rien de saillant. C'est à peu près la répétition de ce qui se passait partout dans ces sortes de cérémonies autrefois fort répandues en France, on le sait, particulièrement à partir du XVIe siècle.

Une réception d'honneur est faite, à l'entrée de la ville, aux chevaliers de l'Arquebuse des villes voisines qui viennent concourir pour le prix. Après le tir a lieu la distribution du prix au vainqueur, consistant en un grand bassin d'argent et une médaille d'or attachée à sa boutonnière, et de plus en deux cents bouteilles de vin de Bourgogne de la récolte de 1726, «qui était excellent cette «année-là,» dit le procès-verbal. Enfin surviennent la promenade dans les rues, le défilé devant l'hôtel de ville, le petit discours du maire, le défilé devant l'hôtel épiscopal, où l'heureux vainqueur descend de cheval pour aller faire sa révérence à l'évêque.

Après tout cela un grand repas est donné à l'hôtel commun.

Tel est le résumé, que j'abrége singulièrement, du récit de la cérémonie de 1728, en résistant même au désir de vous parler de la devise[1] de la médaille d'or placée à la boutonnière de celui qui a remporté le prix, sur laquelle est figuré un Cupidon tirant avec son arme à la cible; ce qui rappelle ce qu'on lisait dans une circulaire des chevaliers de l'Arquebuse de Pont-de-Vaux, de la même époque, du 28 juin 1725 : «Le prix ne se disputera pas avec «ces armes nouvelles dont le bruit effraye : ce sont des arcs et des «traits aussi propres à assembler les amis qu'ils l'ont été autrefois «à dissiper les ennemis. L'amour s'en sert pour gagner les cœurs et «pour les unir[2].»

Médaille et circulaire sentent bien leur époque, l'époque de Louis XV, des amours de Boucher et des pastorales de Vateau.

2° La relation de 1731 renferme certains détails de mœurs qui ne sont pas sans quelque intérêt.

On y voit d'abord qu'une grave discussion s'éleva entre le lieutenant du roi à Mâcon, M. de La Vernette, et le maire de la ville, M. Baleine, pour savoir qui tirerait le premier coup à la cible, le coup d'honneur.

Le commandant de Bourgogne, M. de Tavannes, n'osa pas prendre

[1] Ludimus, sed metuat hostis.

[2] Voir *Revue du Lyonnais*, année 1862, 1er sem. p. 194 : *Les chevaliers tireurs de Villefranche*, par M. Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

sur lui la décision d'une si grave affaire, et il en référa au duc de Bourbon, gouverneur du pays, lequel arrêta que le lieutenant du roi, ayant la droite, le maire de Mâcon, la gauche, tireraient tous les deux en même temps les deux premiers coups pour l'ouverture du prix.

On voit par la même relation qu'une autre difficulté de préséance s'éleva aussi sur le rang qui devait être assigné à chaque ville; mais elle se termina vite et courtoisement.

Le 19 août, on se rend à la cathédrale de Saint-Vincent pour assister à la messe, qui fut chantée en musique et célébrée par M. de Lamartine, doyen du chapitre. De là on va à l'hôtel de ville pour régler les conditions des prix. Le maire ouvre la séance par un discours. Aussitôt après ce discours, «M. Riboud, capitaine et maire «de Bourg-en-Bresse, représenta qu'il devait passer immédiatement «après les villes de Bourgogne, avant celles de Tournus et de Cluny, «qui sont dans le Mâconnais. M. le capitaine de Tournus dit qu'étant «dans l'étendue du Mâconnais il veut bien céder le pas à Messieurs «de Bresse par honnêteté, mais sans préjudice des droits de Tour-«nus. Messieurs de Cluny dirent qu'ils suivraient l'exemple de la «ville de Tournus, sous toutes protestations et sans nuire ni préju-«dicier à leurs droits. M. Riboud fit ses protestations contraires pour «la ville de Bourg.»

La relation de 1731 reproduit à peu près le récit des cérémonies observées en 1728, cependant avec quelque détails de plus. Ainsi elle explique qu'à l'entrée, aux portes de Mâcon, des chevaliers tireurs, on tirerait cinq boîtes pour une ville de parlement, trois pour celles de présidial, et deux pour les autres villes.

Les villes et le gouvernement favorisaient beaucoup autrefois le jeu de l'arquebuse. Celui qui remportait le prix était ordinairement exempt du logement des gens de guerre pendant l'année de sa royauté.

Ce jeu formait une sorte d'institution essentiellement bourgeoise et démocratique. On n'y admettait ni les gens d'église, ni les nobles, ni aucun de ceux que leurs fonctions rattachaient à l'État ou à l'administration municipale.

Et pourtant on donnait le titre de *chevalier* à celui qui emportait l'aile droite de l'oiseau de fer, de *baron* à celui qui emportait l'aile gauche; le titre de *roi* s'il abattait l'oiseau, et d'*empereur* ou de *grand maître* s'il l'abattait deux années de suite.

Digitized by Google

Les deux relations de 1728 et de 1731 n'ont qu'un caractère local; elles méritent d'être déposées aux archives.

IV. *Règlement de police relatif à la profession de tonnelier à Mâcon, du 11 février 1602.*

Le plus ancien règlement que l'on possède dans les archives municipales de Mâcon sur la profession de tonnelier est du 4 juillet 1599; il fut suivi d'un second règlement du 11 février 1602, intervenu à la suite d'un procès entre les fondés de pouvoirs de l'office de jaugeur et les échevins de Mâcon.

Le but de ces règlements était de donner des garanties aux consommateurs.

« S'il en était encore ainsi, dit M. Lacroix, de nos jours, nos produits seraient livrés avec plus de sécurité sous tous les rapports, soit sous celui de la jauge des vases vinaires, soit sous le rapport de la confusion des tonneaux, qui parfois ont un mauvais goût et sont faits avec de vieux bois de toutes essences, ce qui nuit à la conservation des vins ou en altère la qualité en modifiant leurs principes constitutifs. »

Dépôt du règlement du 11 février 1602 aux archives.

V. *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Mâcon* (1362-1367).

J'arrive aux derniers documents produits par M. Lacroix, et je me hâte de dire qu'ils ont un véritable intérêt, non-seulement au point de vue de l'histoire locale de la Bourgogne et du Lyonnais, mais encore de l'histoire générale de la France. Ils n'embrassent qu'une période de cinq ans seulement, de 1362 à 1367, mais période pendant laquelle se sont passés de grands événements, dont le retentissement s'est particulièrement fait sentir dans le Mâconnais et le Lyonnais. M. Lacroix a intitulé ces documents : *Mâcon, 1362-1367*.

Ce sont des titres tous inédits, tirés des archives municipales de Mâcon, et qui tous complètent ou éclaircissent des points historiques de cette époque restés obscurs jusqu'à ce jour.

Tout le monde sait qu'en 1367, l'année qui suivit la fameuse bataille de Poitiers, on vit apparaître ces redoutables bandes connues dans l'histoire sous le nom de *grandes compagnies*, de *routiers* ou de *tard-venus*.

En 1362, le 6 du mois d'avril, eut lieu la bataille de Brignais,

Digitized by Google

dans laquelle tous les chefs de l'armée royale, tombant sous le fer des routiers, furent ou tués ou faits prisonniers; déroute si fatale à la France, qui y perdit ses plus intrépides défenseurs, entre lesquels messire Jacques de Bourbon, surnommé la fleur des chevaliers, et son neveu, qu'il venait d'armer chevalier, frappé à l'âge de vingt-quatre ans [1].

Les chroniqueurs Froissart et Matteo Villani fournissent des détails sur cette bataille même, mais n'en présentent aucun sur ses suites, sur ce que devinrent et firent les routiers après leur victoire.

On trouve quelques renseignements sur leurs excursions à Montpellier et à Nimes dans la chronique romane du Petit Thalamus [2], et dans l'*Histoire de Nimes*, par Ménard [3]. On sait aussi, grâce à l'excellent livre de M. Allut sur la *Bataille de Brignais* [4], comment ils s'emparèrent, dans le Lyonnais, en 1364, de la ville d'Anse, qu'ils occupèrent jusqu'en septembre 1365. Mais rien n'a encore été mis au jour sur la présence et le fait de ces bandes dans le Mâconnais.

Les documents envoyés par M. Lacroix comblent cette lacune.

Ils montrent d'abord le roi de France Jean se rendant à Avignon, auprès du pape, en 1361, et séjournant quelque temps, au mois d'octobre, à Mâcon, d'où il data plusieurs ordonnances ou lettres patentes, et où il confirma le privilége des habitants de s'assembler tous les ans pour nommer six échevins.

Les routiers infestant, en 1363, les contrées voisines de Mâcon, les fortifications de cette ville furent réparées, dépense à laquelle le clergé, malgré sa résistance, fut obligé de contribuer.

Les citoyens de Mâcon, à l'exemple de ceux de plusieurs autres pays et du pape lui-même, au lieu d'avoir à combattre contre les routiers, préférèrent traiter avec eux. En conséquence, deux chefs de bande, qui vinrent dans la ville s'entendre avec le bailli, furent logés et nourris aux frais des habitants.

[1] La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, 442.

[2] *Le Petit Thalamus de Montpellier*, chronique romane, publiée au tome I de la Société archéologique de Montpellier, in-4°, 1840.

[3] *Histoire de Nîmes*, in-4°, Paris, 1750-1758.

[4] Allut, *Les routiers au XIVe siècle, les tard-venus et la bataille de Brignais*, in-12, Lyon, 1859.

Voir aussi un intéressant article de M. Alain Maret, dans la *Revue du Lyonnais*, année 1863, 1er sem. p. 258 : *Incursions des routiers*.

Digitized by Google

Un extrait fort curieux du registre municipal contient leurs dépenses. Dans ces dépenses sont comprises celles du légat du pape, que le Saint-Père avait envoyé d'Avignon pour absoudre les routiers, ainsi que ceux-ci en avaient fait la condition expresse.

Les documents inédits produits par M. Lacroix sont ceux qui suivent:

1° Lettres patentes de Charles V, du 28 août 1366, adressées au bailli de Màcon, imposant aux villages voisins de cette ville l'obligation de contribuer aux travaux de défense (n° V);

2° Lettres patentes du même roi, également adressées au bailli de Mâcon, au sujet des otages envoyés par la ville de Lyon en Angleterre pour la délivrance du roi Jean, en exécution du traité de Bretigny (n° VI);

3° Le procès-verbal *in extenso* de la nomination des échevins de Màcon, conforme, du reste, à tous ceux qui ont précédé ou suivi, dressé en 1366, année où le roi donna le comté de Màcon à son frère Jean, duc de Berri (n° VII);

4° Lettres patentes du roi Charles V, du 19 juillet 1367, par lesquelles, « touchant le fait de provision et de défendre le royaume, » il prescrit diverses mesures, après avoir fait assembler à Sens plusieurs prélats et autres gens d'église, plusieurs nobles et plusieurs gens des bonnes villes des pays et bailliages de Champagne, Bourgogne, Berri, Auvergne, Bourbonnais, Nivernais, etc. (n° VIII);

5° 1° Lettre du duc de Berri, du 22 décembre 1367, au bailli de Mâcon, par laquelle il lui annonce que le duc d'Anjou a avancé une certaine somme pour éloigner les routiers d'Anse; traité, dit-il, avantageux au royaume et surtout aux bailliages de Màcon, de Saint-Gengoux et de Charlieu, qui devaient contribuer sur cette somme pour 4,000 francs; 2° lettre du duc d'Anjou, également au bailli de Mâcon, par laquelle il l'engage à contraindre les bourgeois et habitants de Lyon à rembourser les 1,250 florins pour lesquels il s'est engagé envers Seguin de Badefol « pour la délivrance de la « ville d'Anse et pour le bien du pays; » 3° réponse des habitants de Lyon au bailli de Màcon (n° IX);

6° Enfin de nouvelles bandes de brigands, sous le nom d'*écorcheurs*, étant survenues dans la contrée en 1367, on voit, d'après les registres de la commune, les mesures nouvelles que prirent les bourgeois de Mâcon : une plus grande activité imprimée aux travaux des fortifications, une tour élevée du côté de la Saône, une large

Digitized by Google

tranchée creusée devant la porte de Charolles, enfin toutes les palissades qui entourent la ville réparées et consolidées avec le plus grand soin (n° X).

Tous ces documents nous paraissent devoir être livrés à l'impression. C'est notre conclusion.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

DOCUMENTS RELATIFS À L'HISTOIRE DE LA VILLE DE MÂCON (1362-1367).

I. Passage du roi Jean à Mâcon; ordonnance de ce prince.

Philippe, dernier duc de la première maison de Bourgogne, étant mort en 1361, sans héritiers mâles, cette province rentra dans le domaine de la couronne, et le roi lui-même en alla prendre possession. Après avoir visité les principales villes du duché, il se rendit à Avignon pour voir le pape, menant avec lui une suite nombreuse de grands seigneurs. Il séjourna quelque temps à Mâcon, car plusieurs de ses ordonnances ou lettres patentes sont datées de cette ville, au mois d'octobre 1362.

Par l'une de ses lettres, il décida que la ville de Chagny avait été indûment comprise dans le bailliage de Mâcon, et qu'elle devait ressortir de celui de Chalon.

Par une autre, il confirma les priviléges de Prissé, lieu assez important alors, puisqu'il est désigné sous le nom de ville et qu'il appartenait en commun au roi et à l'évêque de Mâcon. L'un des seize articles de ces priviléges portait que tout homme et toute femme surpris en adultère seraient fustigés à travers les rues de la ville, à moins de payer une amende de 60 sous et un denier[1].

Pour récompenser les habitants de Mâcon de leur bon accueil, il les déchargea, par une lettre de *répit*, en date du 20 octobre, des intérêts courants pour toutes leurs dettes jusqu'à ce jour, ordonnant que tous leurs créanciers, sans exception aucune, devraient se contenter du capital et ne pourraient rien exiger au delà.

Mais la plus grande faveur qu'il accorda pendant son séjour dans la ville fut la confirmation du privilége de l'échevinage. Par suite de cette confirmation, le dimanche avant Noël de cette année 1362,

[1] *Ordonnance des rois de France*, t. III.

Digitized by Google

il y eut pour la première fois une assemblée générale des citoyens régulièrement convoqués pour la nomination de six échevins ou consuls. Les premiers échevins furent Humbert de Bletterans, Jean Bussy, Perronet de la Serve, Guillaume Manouvrier, Revillon et Janet Desvignes.

A peine parti, le roi envoya de Lyon une lettre patente datée du 2 novembre, dont voici le résumé[1]. De temps immémorial, les mégissiers, tanneurs et cordonniers étalaient leurs marchandises sur une place dite du Marché, et chaque banc était assujetti à un droit que percevait le receveur des deniers royaux. Cela constituait au roi un revenu de 20 florins environ. Depuis quelques années, d'autres mégissiers s'étaient établis dans d'autres parties de la ville et y étalaient leurs marchandises sans payer aucun droit. Le roi ordonna que, le fait dûment constaté, ils fussent contraints d'exercer leur industrie sur ladite place et non ailleurs, sous peine de 60 sous

[1] « Johanes, Dei gratia Francorum rex, baillivo et preposito Matisconensibus, vel eorum loca tenentibus, salutem. Cum nuper ad nostram deveneris audienciam quod, a tanto tempore quod de contrario memoria hominum non existit, consuetum fuit in dicta villa Matisconensi vendere in quadam placea nominata stalla Matiscone omnia calceamenta, coria et quascumque alias denariatas, que ex stannato vel altero quocumque dependere possunt, de et pro qua placea vendendi dicta coria et alia opera inde facta annuatim habere poteramus et solveramus annuatim vigenti florenos vel circiter annui redditus ad receptorem nostrum Matisconensem annis singulis. Apportatus nichelominus post paucos annos citra, nonnulli habitatores dicte ville Matisconensis, videlicet acutarri et quamplures alii, solutares et alia opera, voluntate sua nullaque a nobis seu gentibus nostris obtenta licentia, placea et stalla predicta, ut est dictum, ad vendenda dicta opera coria consueta, alibi et ubi placet eis vendunt et vendere nictantur, quare jus nostrum predictum, quod est prefertur et stallis prædictis et a dicta placea habere et percipere solebamus, est amissum; nullumque exinde commodum ad dictum nostrum receptorem, ob diffatum dictorum habitantium, sic dictus nummatus coreas ubilibet et juxta eorum voluntatem et libentum vindentium, de presenti repartitur; unde nobis non immerito displicet sic ita. Quare mandamus vobis et vestrum cuilibet, ut ad eum pertinuerit, quatinus, si vocato procuratore nostro dicti baillivi cum cæteris evocandis, vobis debita constiteris predictis habitatores seu operatores predictos coria et alias denariatas quotiescumque de corio factum alibi quod in placea et stallis consuetis prædictis, sub pœna sexaginta solidorum pro nobis a quolibet contrarium faciente solvendorum, nullatinus permifatis dicto quo stalla et placeam proclamari et ad firmam que nobis et ad commodum nostrum seu dicte recepte nostre tradi et deliberari faciatis, litteris subrepticiis in contrarium impetratis vel imposterum impetrandis non obstantibus quibuscumque. Datum Lugduni, die II novembris, anno Domini millesimo ccc° sexagesimo secundo, in requestis hospitii.

« Blandin. »

Digitized by Google

parisis d'amende; l'ordre fut exécuté, malgré les vives réclamations de Guionet de Landas et de plusieurs autres citoyens. Ce droit de places fut mis en ferme.

A son retour d'Avignon, le roi, sur la demande des Mâconnais, permit que, malgré l'absence d'un ou de deux échevins au plus, les autres pussent prendre délibérations nécessaires.

Jean, par la grace de Dieu, roy de France, à touz ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Receue humble supplication de nos amez citoiens, bourgois et habitanz de nostre ville de Mascon, contenant que, comme autrefois nostre très chier seigneur et père, que Dieu absolve, leur ait octroié par ses lettres par nous confirmées qu'ils puissent eslire six personnes nez de nostre royaume qui soient consulz de la dicte ville, et ainsi de eulz assembler et faire par eulz et la commune de nostre dicte ville ce que mestier (besoin?) leur est au profit d'icelle, et les dictes six personnes n'y puissent aucunes fois vacquer quand besoing est, que nous leur voillons donner licence que quatre ou trois des diz six consulz aient à tel puissance comme les six auraient s'ilz estoient touz ensemble. Pour quoy nous inclinons à la supplication de nous diz citoiens. En considération aus chouses dessus dictes, leur avons octroié et octroions de grace espéciaul par ces présentes que quatre des diz consulz en la absence des autres deux puissent faire toutes chouses que feraient les six s'ils y estoient ensamble, en tous cas qui leur peut appartenir pour le gouvernement de nostre ville dessus dicte. Mandons à nostre baillif de Mascon et à touz nos autres justiciers ou à leurs lieutenans que les diz esleus touz ensemble ou quatre d'eux laissent et facent user de nostre présente grace sains contredit, et ce ne les empechent ou molestent, ne saffrent estre empeschiez ou molestez comment que ce soit, tanque à ce que sur ce nous aions autre chouse ordené. En tesmoing de ce nous avons fet mettre nostre scel en ces presentes lettres. Donné à Chalon, le VII^e jour du mois de juing, l'an de grâce mil CCC soixante et trois.

Par le roi à la relation du conseil où vous estiez :

GERNEZONIS.

II. Fortifications, taxes particulières.

Les fortifications étaient loin encore d'offrir un ensemble satisfaisant. Les anciens remparts, jugés trop peu solides, étaient remplacés par de nouveaux ouvrages; on ajoutait à la hauteur des murs, etc. etc. Aussi les dépenses devenaient-elles énormes, et l'imposition particulière établie en 1360 dut-elle être continuée en 1363. Le bailli Jean de Grolée en délivra de nouveau la ferme au

Digitized by Google

prix de 1,500 francs d'or, monnaie nouvelle valant une livre ou 20 sous tournois.

En vain le clergé voulut se soustraire à la participation de ces dépenses. Le roi, repassant à Mâcon après sa visite au pape, donna au bailli et au prévôt l'autorisation de contraindre toutes personnes, sans distinction aucune, à contribuer aux frais déjà faits et à tous ceux que pourraient exiger dans la suite les travaux de défense et la garde de la ville. L'année suivante, il fut pris un arrangement par suite duquel l'évêque dut fournir une somme de 150 florins d'or et le chapitre autant.

Vers la fin de 1363, Ymbaud du Peschin, successeur de Jean de Grolée, fut appelé au dehors pour les affaires du roi; il chargea quatre bourgeois de tenir sa place dans les assemblées des échevins qui lui en avaient fait la demande. Ces délégués devaient en outre, pendant son absence, présider avec diligence à la construction des murs, surveiller l'emploi des deniers publics et établir, au besoin, de nouvelles impositions.

III. Grandes compagnies, tard-venus, etc.

Les circonstances étaient excessivement graves. En effet, le Mâconnais et les provinces voisines étaient infestés de brigands qui s'y livraient à tous les excès et y commettaient toutes les horreurs, comme on peut s'en convaincre par une lettre du roi Charles V, en date du 14 juillet 1364 [1].

[1] « Karolus, Dei gratia Francorum rex, baillivo et capitaneo Matisconensibus, vel eorum loca tenuentibus, salutem. Habitatores ville nostre Matisconis et aliorum locorum circumvicinorum nobis exposuerunt, graviter cognoscendo quod quamplures magne commitive pillardorum et inimicorum nostrorum et regni nostri in dictis partibus existant, qui ipsam patriam frequentant, homines derobant, mutilant et occidunt, mulieres violant et virgines deflorant, domosque ipsorum et alia bona concremant et devastant, et quamplurima alia crimina et delicta infinita faciunt et committunt, contra quos malefactores ipsi conquerentes libenter se deffenderent si auderent et ipsos a patria sua expellerent sicut dicunt, supplicantes sibi per nos autoritatem et licenciam de se contra dictos malefactores deffendendi et eos expellendi a patria impertiri. Quocirca nos eorum supplicationi favorabiliter annuentes, mandamus et committimus vobis et vestrum cuilibet quatenus in villa predicta Matisconensi et aliis locis circumvicinis dicte baillivie et in eorum quolibet aliquem de officiariis seu gentibus vel servientibus nostris aut habitatoribus locorum predictorum et cujuslibet eorumdem unum vel plures de sagacioribus et sufficienncioribus eorumdem in talibus expertis deputatis, cum quo sive quibus per vos seu vestrum alterum sic deputatis vo-

Digitized by Google

Les habitants de plusieurs villes avaient demandé la permission de s'armer et de marcher contre ces hordes de pillards. Le roi, par cette lettre, donna ordre au bailli et au capitaine de Mâcon d'organiser des corps de troupes ou milices sous le commandement d'officiers, de sergents d'armes ou même de simples citoyens.

Les brigands dont il s'agit étaient d'anciens soldats qu'on avait licenciés après la guerre et qui s'étaient organisés en bandes sous les noms de *grandes compagnies*, *tard-venus*, *etc*. Ils devinrent tellement redoutables, qu'il fallut lever des armées pour les combattre au mois d'août 1364. Philippe, nouveau duc de Bourgogne, que Charles V, son frère, avait nommé lieutenant général du royaume, choisit Jacques de Vienne, sire de Longwy, pour commander les gens d'armes qui se recruteraient dans les diocèses de Lyon, Langres, Autun, Chalon et Mâcon. Mais il fallait de l'argent. Ce capitaine et Robert Chevreul, trésorier des guerres en Bourgogne, vinrent à Mâcon au mois de septembre pour établir un impôt ou fouage de 3 livres par feu, « léquelx firent tant par force que les consulaz de la dicte « ville qui estoient alors et plusieurs des autres bourgois de la dicte « ville leur octroyerent le dit fouage à lever en la dicte ville et quit- « terent la dicte ville pour IIIc feux, et fut accordé à eulx qui ne se « levast du dict fouage que le premier terme d'une année qui mon- « toit à IIIc frans. » Le 16 octobre suivant, Jacques de Vienne nomma Jean de Layleys receveur général pour le roi dans le diocèse de Mâcon.

Cependant les Mâconnais avaient jugé prudent de traiter avec les grandes compagnies au lieu de les combattre. Deux chefs de bandes vinrent dans la ville s'entendre avec le bailli. L'un d'eux, nommé

lumus et concedimus dictis supplicantibus et eorum cuilibet auctoritatem et licenciam ac speciale mandatum per presentes, quod ipsi et eorum quilibet contra dictos pillatores et malefactores quoscumque deffendere possint et deffendant, et eos a patria predicta expellant manu militari, si sit opus, et aliter prout eisdem supplicantibus et eorum deputatis tuitius et melius videbitur expedire. Mandantes vobis tenore presentium ac universis et singulis fidelibus et justiciariis et subditis nostris et non subditis, requirentes et rogantes, quatenus dictis habitatoribus prebeant consilium et juvamen, si et cum super hoc fuerunt requisiti, que sic fieri volumus et dictis supplicantibus concedimus de gracia speciali, ordinacionibus, deffensionibus vel mandatis contrariis, aut litteris subrepticiis in contrarium impetratis vel impetrandis non obstantibus quibuscumque. Datum Parisiis, die XIIIa julii, anno Domini millesimo ccc° sexagesimo quarto, sub sigillo nostro quo ante susceptum regni nostri regimen.

« Actbamar. »

Digitized by Google

Fillefort, était Anglais; l'autre se donnait le titre d'archiprêtre. Ils furent logés et nourris aux frais des citoyens, et un légat du pape dut venir exprès d'Avignon pour leur donner l'absolution qu'ils exigeaient. On paya «dix-huit frans d'or à la dame du Mouton pour les «dépens faiz en son hostel par dit Filefort anglais et plusieurs austres «de ses complices, qui heurent certain traitier avec mons le baillif «pour le proffit de la ville et du païs. Item LXXIIII soubs tournois «pour cause de vin qui fut donnez à l'archiprêtre et pour la faste «(le bois, le fût?) de deux barraux (barils?) qui furent perdus au «logement du dict archiprêtre. Item à Guillaume Caselier six frans «d'or tant pour dépens faiz en son hostel comme pour austres dépens «faiz en l'hostel du pont, du consentement et volonté des bourgois «de la ville et de la *greigneurie* partie d'icelle, par li légaz du saint «père, qui estoit venuz à Mascon pour absolvre l'archiprêtre et ses «gens du commandement du pape, et léquel a esté ami à la ville sur «le fait du dit archiprêtre.»

IV. Garnison de Mâcon, misère.

Les pillards furent éloignés à prix d'argent; c'était un excellent appât pour en attirer d'autres; aussi dut-on pendant quelque temps mettre une garnison dans la ville. Le bailli Chatard du Peschin exigea 250 livres de gage comme capitaine, malgré la vive opposition des habitants, qui prétendaient avoir le droit de disposer de cette charge. Dans un mémoire qui fut envoyé au roi pour lui exposer les exigences du bailli, ils accusèrent celui-ci d'extorquer injustement de grandes sommes aux échevins et même de leur faire payer cher la permission de s'assembler. Il n'en fallut pas moins fournir aux dépenses et à la nourriture des gens d'armes qui composaient la garnison. Le bailli se fit donner 30 francs d'or pour payer le poisson qu'ils mangèrent pendant le carême.

Le duc d'Anjou, frère du roi et son lieutenant dans le Languedoc, devait passer par Mâcon pour se rendre dans cette province. On avait résolu dans une assemblée de lui offrir «quatre bottes de bon et «excellent vin, contenant seize ânées.» Mais on n'avait ni vin ni argent. Quénon-Dombey prêta 64 deniers d'or au franc valant 20 florins.

On présenta à l'abbé de Cluny du poisson qui fut payé 6 livres, en reconnaissance de ses bons offices auprès du roi à Paris.

Digitized by Google

La misère publique était extrême; pour comble de maux, un grand nombre de faux monnayeurs altéraient et contrefaisaient les pièces ayant cours. Tout commerce était devenu presque impossible. Le roi donna à Bertrand Gasch des lettres de commission pour arrêter les coupables et réprimer le désordre. La conduite vexatoire du commissaire royal excita bientôt le mécontentement général: «il pilla «tout le pays et se donna cognoissance de cause et condamna les «gens sans cause, pour ce qu'il doit avoir le VIII^e denier,» lisons-nous dans un mémoire où son rappel était demandé comme une faveur.

V. Les villages voisins contribuent aux travaux de défense.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, aus baillif, receveur et prevost de Mascon, et à leurs leux tenans, salut. Nostre procureur de Mascon nous a signifié et aussi se sont complains noz bien amez les bourgois et habitantz de nostre dicte ville de Mascon de ce que, sitost que l'on est parti au dehors des portes de nostre dicte ville, les gens des esglises et des nobles qui se dient à eulx avoir et appartenir la juridiction et justice d'anviron, et qui ont leurs homes qui ne sont ni taillables, mais franches personnes, et qui toutes fois qu'il leur plaira retraient et ainssi ont acostumé de eulz ou leurs biens retraire en nostre dicte ville, ne les souffrent à venir, veillier, gaitier et aydier à garder la dicte ville, combien qu'il en y ait assez qui y vinroient (viendruient) voulontiers ou contribueroient par semaines ou autrement à paier certaine somme d'argent pour la fortification d'icele ville. Ainçois (mais, au contraire?) pour aler veiller et gaitier par force et autrement les diz homes en leurs fors, qui sont aussi comment (à peu près?) à une lieue près de Mascon, qui sont très si petis que les diz homes ne pourroient bonement eulz ne leurs biens ne le tier ne le quart retraire se mestier (besoin) leur estoit dedans les diz fors. Dont grent meschiez et domages en est ja advenus puis poy (depuis peu) de temps en ça à plusieurs des diz homes; et pour ce nous ont humblement supplié les diz bourgeois et habitants que aider à garder et deffendre et à fortifier nostre dicte ville qui est nostre propre domaine annexé à la couronne de France et assise en frontière et nue de soy, que nous voussissions faire contraindre les diz homes, de quelconque juridicion qu'ils soient, demorens et habitans à deux lieues par delà la dicte ville, de cui ressort ils sont espécialement, qui en temps passés se sont retrait eulx ou leurs biens, à venir veiller et gaiter en ycelle ville et à la garder et deffendre contre les ennemis du royaume, chascune semaine de l'an un jour, ou de paier un gros tournois vieux qui ne porroit ou ne voudroit mieux venir audit jour. Pour quoy nous, eue consideration aus choses dessus dictes, et aussi que les diz homes qui sont de plat païs et qui par avanture ont

Digitized by Google

esté moult grevez et gastez par les ennemis et autrement, et ne les voudrions chargier ne opprimer fors que par raison, avons ordonné et ordonnons par ces présentes que de tous les villaiges d'anviron nostre ville de Mascon estant à une bonne lieue près de auscun ostel puissant une personne souffisante, excepté pour femmes, veuves et misérables personnes, vieignent un jour qui leur sera assigné par les diz supplians veillier et gaitier en la dicte ville et aydier à garder et deffendre tant par jour comme par nuit, toutes les quinzènes de l'an; et cil ou ceulz qui n'y voudront ou ne pourront venir audit jour paie et soit quitte pour xII deniers tournois, à convertir en la fortification et es austres chouses necessaires de nostre dicte ville. Si nous mandons et commettons et à chascun de vous en enjoignant estroitement que ceste toute faveur et despart et sans autre mandement atendre sur ce, tous les homes des diz villaiges et chascun d'eulz de quelconque estat ou conditions, seignorie ou manans qu'il soient ou puissent estre, et qui ont retrait ou temps passé leurs corps ou leurs biens en nostre dicte ville, à une bonne lieue près, comme dit est, vous contraignez ou faciez contraindre hastivement, en la maniere qu'il est acostumé à faire en tel cas, à venir veillier et gaitier et à aydier à garder et deffendre nostre dicte ville de Mascon, tant de jour comment de nuys, chascune quinzène un jour tant seulement et non plus; et tous ceulz qui ne porroient ou voudroient venir au dict jour, faites leur payer pour chascun jour qu'il deffaudrons xII den. tourn. et non plus; et ce faites jusqu'à ce que nostre dicte ville de Mascon soit pleinement fermée et close ou que le païs par delà soit bien asseur et hors de toute d'obte. Car ainsi le volons nous estre fait pour oster et estiver touz périlz qui porroient avenir au dict païs, et l'avons ostroié et ostroions au diz suppliens de grace espécial, se mestier est, non contrestans priviléges, ordonnences, graces, mandemens ou deffenses à ce contraires, ne lettres empetrées ou à empetrer de nous ou de nostre cort quelconque. Donné à Paris, le xxvIIIe jour d'aost, l'an de grace mil ccc soixante et six et de nostre règne le tiers. Par le conseil estant à Paris :

HUGO.

Les habitants de Prissé, gens de l'évêque, refusèrent obstinément d'obéir; ils voulaient même contraindre ceux de Mouhy et de Montceau à la garde de leur ville et du château qui venait d'y être construit. Il y eut de grandes contestations à ce sujet. L'affaire fut portée à Paris; les gens de Mouhy et de Montceau furent enfin autorisés à venir faire la garde exclusivement à Mâcon, où, en cas de guerre, ils s'étaient toujours réfugiés avec leurs familles et leurs troupeaux, s'y croyant mieux à l'abri que dans Prissé.

Digitized by Google

VI. Otages envoyés en Angleterre par la ville de Lyon.

Pour garantir l'exécution du traité de Brétigny, il avait été envoyé de France en Angleterre quarante otages, au nombre desquels étaient deux bourgeois de Lyon. En 1366, les Lyonnais entreprirent de faire contribuer la ville de Mâcon et celle de Cluny au payement des frais occasionnés par ces otages; de là un procès interminable. Charles V voulut en vain concilier les parties.

Charles, etc. au baillif de Mascon ou à son lieutenant, salut. Nous avons entendu par la grée complainte de noz bien amez les bourgois et habitants de nostre ville de Mascon et de ceulz de Cluigny que, combien que les deux bourgois de Lion qui sont en hostage en Engleterre pour le fait de nostre très chier seigneur et père, que Dieu absolve, non ayent de gages pour année pour chascun d'eulx que seze vins frans d'or, ainsi comme cil de Troies et des autres villes de nostre royaume et qui sont ez diz hostages, ayent moins les bourgois de Lion, qui ont donné à entendre subrepticement qu'il paient et ont paié touz les ans à leurs dicts bourgois pour les diz hostages mil frans d'or, et pour eulz deschargier et aydier à paier les diz mil frans ont fait taxer et faire ordonnance par aucuns de nostre conseil etanz à Paris, nous absent, sens oïr ne appeler les diz complaignans, par laquel ordenance il vous a esté mandé et commis et enjoint estroitement de contraindre tous les ans de tout le tems passé et de cellui à venir, aus termes acoustumés, par prise de corps et de biens, pour cause des diz hostages, nos diz bourgois et habitans de Mascon la somme de VI XX frans d'or et ceulz de Cluigny de cinquante frans, qui payent d'autre part et ont païé à nous et à nos gens plusieurs austres aydes et subsides que ne font cil de Lion, qui ne se sont chargiez de faire paier des diz hostages que six cens frans tant seulement, et par ainsi seroient trop gienez les dits suppliants, si comme il dient considéré les gages dessus diz et qu'il a plusieurs autres villes fermées audit baillage et ressort qui rien n'en paient ne se sont comprinses en la dite ordenance. Si nous ont humblement supplié que nous leur voussissions sur ce pourveoir de gracieux remede. Pour quoy nous, qui ne voulons chargier ne oprimer nos bons subgiez fors que par raison, vous mandons, cometons et enjoignons que, se il ne vous appert deument que les diz bourgeois de Lion qui sont es diz hostages ayent pris pour leurs gages et dépens les mil frans d'or, vous ne contraignez ou souffrez estre contrains les diz suppliantz ou aucun d'eulz fors tant seulement leur juste pourcion de la reste qui demorra à paier; nous voulons que vous imposez et fassiez contribuer et contraindre en la maniere que dessus est dit des termes escheuz tant seulement depuis que les diz suppliantz en furent requiz et aussi des termes à venir

Digitized by Google

durant les diz hostages avec les diz supplianz tous les autres habitants des dictes villes fermées de nostre diz baillage et ressort qui ne sont compris à la dicte ordenance, chascun d'eulz selon sa faculté et que bon vous semblera. Nous mandons à tous par ces présentes que es choses dictes et dépendances d'ycelles à vous et à vos députez obéissent et entendent diligemment; car ainsi l'avons nous ordené et octroié et octroions aus diz supplians de grace espécial, nonobstant l'ordenance dessus dicte, mandement, deffense à ce contrayre, allegacions ne appeaultz ne lettres empetrées (ou à empetrer) quelconques. Donné à Paris, le xxiiie jour de juillet, l'an de grace mil ccc soixante et six et de notre règne tiers. Pour le roy en la requeste :

NIEZON.

Néanmoins Jean Vicet, sergent royal, agissant au nom des Lyonnais, saisit diverses marchandises expédiées à des particuliers de Mâcon, pour avoir payement de 120 francs d'or auquel la ville avait été taxée. Étienne Du Fay, lieutenant du bailli, donna aussitôt ordre de l'arrêter, lui et les siens, partout où il serait trouvé, hors des églises qui étaient regardées alors comme asiles inviolables. Conduit de force en prison, Jean Vicet en appela au roi; l'affaire traîna en longueur; enfin, le 3 novembre 1371, une sentence définitive, rendue par le parlement de Paris, condamna Étienne Du Fay et les citoyens de Mâcon à payer à ce sergent la somme de 660 francs d'or, à titre de dommages-intérêts.

VII. Le Mâconnais est encore distinct de la couronne; élection des échevins.

Au mois de décembre 1366, le roi céda de nouveau le comté du Mâconnais à Jean, son frère, duc de Berri et d'Auvergne, et, au mois d'avril suivant, le siége du bailliage fut remis à Saint-Gengoux.

Sous la domination du duc, la ville conserva du moins le plus précieux de ses priviléges : celui de nommer des échevins. Les élections se faisaient régulièrement chaque année vers les fêtes de Noël, et on y procédait toujours à peu près dans les mêmes formes et avec la même solennité. Aussi tous les procès-verbaux de ces élections se ressemblent; un seul fera connaître tous les autres. Nous traduisons littéralement celui qui fut rédigé en 1366, le samedi après la Circoncision[1].

[1] « Nos Chatardus de Pechino, cambellarius domini ducis Bituricensis et Avernie, baillivus Matisconensis, notum facimus universis presentibus et futuris, quod anno Domini millesimo ccc° sexagesimo sexto, die dominica post festum Conceptionis beate

Digitized by Google

Nous Chatard du Peschin, chambellan de mons le duc de Berry et d'Auvergne, bailli de Mâcon, faisons savoir à tous présents et à venir que, l'an 1366, le dimanche après la fête de la Conception de la Sainte Vierge, en présence de Pierre Revillon, notaire juré, et devant notre lieutenant Étienne Du Fay, chevalier, les six échevins de l'année dernière, savoir Pierre Teste, Guiot Gratier, Pierre David, Étienne Boissons, Poncet Dombey et Hugonet Bourgons, sont venus exposer qu'ils avaient été élus par leurs concitoyens pour un an seulement, et que chaque année les bourgeois et habitants de la ville avaient, en vertu de lettres patentes, le droit de procéder à de nouvelles élections. Ils prierent donc instamment notre lieutenant de donner les ordres

Marie Virginis, in presencia Petri Revillon de Matiscone, auctoritate regis publici notarii et curie nostre jurati, Petrus Testati, Guiotus Graterii, Petrus Davidis, Stephanus Boyssons, Poncetus Dombeys et Hugonetus Bourgons, cives et consules ville Matisconensis, personaliter accesserunt ad nobilem virum dominum Stephanum Del Fayo militem, locum tenentem nostrum, et ei exposuerunt quod, cum ipsi essent et fuerint electi consules per certos burgenses et habitatores dicte ville per unum annum duntaxat, finiendum in festo proximo Nativitatis Domini, et anno quolibet dicti burgenses et habitatores Matisconenses eligere habeant inter se sex consules juxta formam certarum litterarum regiarum et privilegiorum eisdem burgensibus et habitatoribus super hoc concessorum, quorum tenor sequitur in hunc modum : Philippe, etc. (voir la lettre de privilége) eumdem locum tenentem nostrum cum instancia requisiverunt quatenus mandaret et faceret congregari in certo loco burgenses et habitatores dicte ville, pro eligendo alios consules anno proxime venturo, pro faciendo et complendo que dicte ville erunt necessaria et alia in dictis litteris regiis adimplenda. Ad postulationem quorum consulum dictus nostrum locum tenens fecit et mandavit voce preconia per Guichardum Denis alias dictum *la Guinche*, preconem dicte ville, etiam hosteatim per Johannem Bailleti, servientem regium, personaliter adjornari coram ipso in capitulo fratrum predicatorum Matisconensium, dicta die dominica, hora tertia, omnes et singulos burgenses et habitatores dicte ville. In loco predicto comparuerunt (suivent une quarantaine de noms), et nonnulli alii burgenses et habitatores Matisconenses, et qui sunt et erant major aut saltem sanior pars civium ipsius ville, aliis positis in defectu qui quidem superius nominati comparentes tam suo proprio quam nomine aliorum burgensium et habitatorum dicte ville, insimul congregati, habito consilio et matura deliberacione inter ipsos, attentis litteris regiis supra scriptis, una, eodem consensu, simul dixerunt et eligerunt, ac dicto locum tenenti nostro ibidem presenti dixerunt, nominaverunt et retulerunt quod Johannes Buxis, Maioletus de Lugduno, Perronetus Boverii, Humbertus Verjuti, Johannes de Vineis et Perronetus Ruffus Godinoz, cives et habitatores Matisconenses et qui sunt de regno oriendi, erant boni et sufficientes inter ceteros burgenses et habitatores dicte ville ad exercendum officium dicti consulatus, et ipsos sex pro consulibus dicte ville pro anno superventuro inter se eligerunt et fecerunt, juxta formam potestatis eisdem per dominum nostrum regem in ejus supra apparebat evidenter supra electos predictos esse altos et abiles ad negocia et opera dicte ville regenda, gubernanda et conservanda et alia peragenda et exercenda nomine et ad opus dicte ville et civium et habitatorum ipsius ville que necessaria erunt et eciam opportuna; et quia dicti electi tunc presentes non

Digitized by Google

nécessaires et de convoquer une assemblée où seraient nommés d'autres échevins pour l'année prochaine, conformément à leur demande. Étienne du Fay fit publier par Guichard la Guinche, crieur public de la ville; il envoya même Jean Baillet, sergent du roi, annoncer de porte en porte que tous les bourgeois se reuniraient ce même jour à trois heures dans le cloître des Jacobins (viennent les noms de ceux qui se présentèrent à la reunion). Les comparants, tant en leur nom qu'en celui des autres bourgeois absents, se réunirent en conseil, et, après mûre delibération, ils déclarèrent unanimement à notre lieutenant, qui s'était rendu au même lieu, que Jean Buxis, Majolet de Lyon, Perronet Bouvier, Humbert Verjus, Jean Desvignes et Perronet Leroux, dit

exstabant, nos baillivus ipsos electos fecimus coram nobis personaliter evocari et eisdem diem sabbati post festum Circoncisionis Domini assignari. Qua die dicti electi, videlicet Johanes Buxis, Maioletus de Lugduno, Perronetus Boverii, Humbertus Verjuti, Johannes de Vineis et Perronatus Godinoz, coram nobis personaliter constituti ad jussum nostrum, omnes dicti consulatus per unum annum duntaxat in se suscipientes, videlicet a festo Nativitatis Domini superlapso usque ad aliud festum et consimile Nativitatis Domini proximum venturum et non ultra, juraverunt ad sancta Dei evangelia, libro tacto manualiter, quemlibet eorumdem, nobis et dicto notario stipulantibus et recipientibus pro se ipsis et aliis burgensibus et habitatoribus dicte ville et aliis quorum intererit aut interesse poterit in futurum, fideliter circa ea que ad bonorum et legalium consulem pertinere dignoscuntur officium se habere, et dictum consulatus officium juxta virtutem et tenorem litterarum regiarum prescriptarum durante tempore predicto loto posse suo exercere. Quem quidem consulatum confirmamus et laudamus, et in permissis et eorum singulis, tam quam bene rite et legitime factis et ordinatis, servata sollempnitate que in talibus debet et consuerit observari; nos baillivus predictus auctoritatem nostram interponimus pariter, et decretum. Verum eciam quia dicti consules juxta formam dictarum litterarum regiarum habent et debent, quociuscumque se volunt insimul congregare, nos aut locum nostrum tenuentem, vel judicem majorem seu procuratorem regium Matisconensem, una secum evocare, et aliquociens copiam personarum nostrarum aliis negociis regis occupatarum habere non possunt, volumus et eisdem consulibus concedimus quod pronunciatus Humbertus Verjuti, alter dictorum consulum, qui est notarius regius et a procuratore regio dicte baillivie substitutus, et qui ad hoc, racione dictorum officiorum suorum, est astrictus suo juramento per eum prestito ipsi domino regi et ejus jura observare, et que dictis juribus prejudicarent et machinarent contra dominum regem evitare tenetur et eciam consuevit, idcirco volumus et licenciam impertimus dictis consulibus per presentes, quamdiu nostre placuerit voluntati et donec per nos aliud fuerit super hoc ordinatum, quod ipsi consules exercere possint absque evocatione nostra vel alterius dictorum officiariorum regiorum superius nominatorum. Dum tamen idem Humbertus presens fuerit cum ceteris consulibus supra dictis aut tribus ipsorum in agendis et loquendis et ut congregaciones predictas per eos faciendas durante tempore supra dicto. In quorum rubur et testimonium sigillum curie nostre duximus apponendum. Datum et actum anno et die sabbatti quibus supra ita est.

« P. Revillon. »

Digitized by Google

Godinoz, tous citoyens de la ville et nés dans le royaume, reunissaient toutes les conditions pour bien exercer les fonctions d'échevins, et qu'ils les avaient choisis pour les plus capables de diriger les affaires et de veiller aux intérêts communs. Nous fîmes appeler devant nous les six nouveaux élus, et, au jour désigné, qui était le samedi après la Circoncision, ils se présentèrent à notre appel; ils déclarèrent accepter l'emploi d'échevins pour un an, c'est-à-dire de la fête de Noël dernièrement passée à la même fête de l'année suivante. La main sur l'évangile, chacun jura de s'acquitter fidèlement de tous les devoirs attachés à cette charge et de l'exercer avec le plus grand devouement. Nous avons approuvé et ratifié leur élection comme bien et légalement faite, avec toute la solennité exigée en pareil cas. De plus, comme ils ne peuvent s'assembler qu'en notre présence ou celle de notre lieutenant ou du juge mage ou du procureur, et que nous sommes quelquefois tous absents pour les affaires du roi, considérant qu'Humbert Verjus, l'un d'eux, est notaire public et substitut du procureur dans notre bailliage, et qu'en cette qualité il a prété serment au roi et s'est engagé à defendre ses droits envers et contre tous, ce qu'il a toujours fait, nous avons permis et permettons auxdits échevins de se réunir tous ou trois d'entre eux au moins pour régler les affaires de la ville, sans avoir besoin de convoquer personne jusqu'à nouvel ordre; pourvu toutefois que ledit Humbert Verjus assiste à leurs réunions. En témoignage de quoi nous avons fait apposer à ces présentes le sceau de notre cour. Donné ce même samedi l'an que dessus.

VIII. Députation aux États généraux de Sens; lettre du roi.

Les grandes compagnies parcouraient toujours une partie de la France. Pour mettre un terme à leurs ravages, Charles V convoqua une assemblée générale des trois états à Sens.

La ville de Mâcon envoya deux députés. On donna à Majolet, de Lyon, « pour les dépens de lui et de un autre bourgois, soixante frans « d'or pour aler à Sens en Bourgoigne au mandement du roy nostre « seigneur, qui a mandé que de chascune bonne ville soient envoyé, « le xx^e^ jour après la St Jehan, II ou III des plus notables et soufisans « bourgois. »

Voici le contenu des lettres patentes qu'ils en rapportèrent aux armes du roi (le sceau est brisé en partie):

Charles, etc. sçavoir faisons à touz presens et à venir que, comme sur ce que nagueres nous eussions esté adcertenez par plusieurs dignes de foy que plusieurs gens de campaigne avaient et encore ont entencion, volonté et apropos de retourner en nostre royaume pour y celler et nos bons et

Digitized by Google

loyaux subjez grever et dommager, nous, afin d'estre en ce hastivement pourveu et remedié, ayons fait assembler et venir par devers nous à Sens plusieurs prélats et austres gens d'eglise, plusieurs nobles tant de notre sang comme austres et plusieurs gens de bonnes villes des païs et bailliages de Champaigne, Bourgoigne, Berry, Auvergne, des montaignes d'Auvergne, Bourbonnois, Nivernois, Chepoy[1], St Jangou et St Pere le Moustier, ausquelz nous avons fait exposer les choses dessus dictes avec plusieurs autres touchant le fait de la provision et defense de nostre diz royaume, par l'advis et délibération desquels ensemble les gens de nostre grant conseil, nous avons ordonné et ordonnons par la maniere que s'en suit.

Premier, pour obvier à yceulz gens de compaigne et afin qu'ils ne puissent venir ne entrer à decouvert en nostre dit royaume pour y prendre ne gaigner aucunz fors, avons dès maintenant ordenez, commis et deputez en chascun des pays et baillages dessus diz nostre baillif du lieu et deux chevaliers avec lui, bonnes, souffisantes et convenables personnes, pour diligement veoir et visiter toutes les forteresses d'iceulz païz et bailliages, et celles qu'ilz trouveront bonnes, convenables et pourfitables à tenir pour la défense du païz et de nostre dit royaume, feront mettre en bon état pour toute défense tant de réparacions, artillerie, comme des vivres et autres choses necessaires, au depens et fraiz des seigneurs à qui elles seront; et se il advenoit qu'en faisant la dicte visitation ils trouvoient autres fors tenables en frontière ou en païs très necessaire à garder, et le seigneur ou les seigneurs à qui ilz sont n'eussent puissance de les emparer, garnir et avitailler du tout, les diz baillifs et commis feront faire par les diz seigneurs ce que faire en pourront, et au sourplus de ce que de necessité sera à faire, nous par l'advis de diz commis y pourverrons et briefvement; ordonnerons en outre, s'il trouvent fors tant tenables comme non tenables qui soient à si puissans seigneurs que entremettre ne si osent de en faire comme des autres, yceulx commis le nous feront savoir, et sur ce pourverrons, et touz autres, de quelque personne qu'il soient, qui ne seront tenables et pourfitables, feront abattre quant au fort et désemparer, par telle maniere que par ce dommage ne puist venir au païz ne à nostre dit royaume.

Item, s'il advenoit que les dictes compaignes approuchassent nostre dit royaume es parties et païz dessus diz, où desja nous avons ordonné, commis et députez capitaines, bons loyaux et convenables, le capitaine du païz où elles approucheront face tantost tout le plat païz retraire es fors, et par espécial les vivres, par quoy yceulz gens de compaigne n'en puissent estre soustenuz, et que plus tost leur en conviengne partir; et afin que les gens du plat païz soient plus enclins à retraire leurs diz biens, nous voulons et ordenons que yceulz il puissent retraire en forteresse, soient villes ou chasteaux, franchement et quittement, et yceulz ramener au dit plat païz après

[1] Ou *Cepoy*, autrefois bourg.

Digitized by Google

le département d'icelles compaignes, senz payer entrée, yssue ne autre redevance quelconque.

Item, voulons et ordenons que dorenavant, en chascun diocèse où les aides ordenez pour la défense de nostre dit royaume ont cours, touz les deniers qui des diz aides y steront (provendront) demeurent et soient gardez en yceulz diocèses tant et jusques à ce que nécessité soit de les prendre pour le payement des gens d'armes il peut avoir, et quel nombre on se pourroit ayder à mener hors, tant de ceuls demourans au païs de la capitainerie comme dehors es lieux voisins, les lieux et forterresses demourans garnis, et de ce au plus tost qu'il pourra nous certifie, afin que, se le besoing y eschut, nous sachons et puissions savoir de combien et de quelz gens nous pourrions estre pourveus. Ausquelles gens d'armes qui esleuz seront yceulz capitaines en chargent qu'il se tiengnent garniz et prestz, pour les avoir toutefois que l'on les mandera, et eulz mandez ils seront payez de leurs gages de deniers et tans es diocèses dont ils seront.

Item, voulons et ordonnons que en toutes bonnes villes fermées, et par espécial en celles qui sont en passage ne pas de rivieres, lesquels nous voulons dorenavant estre par les habitants en ycelles bien et diligement gardées et gaitiez, et que en ycelles ne lassent entrer plus fors qu'eulz ne nulles grosses routes (troupes?) passer se sur ce n'ont très bonne connoissance, et par certain signe qui sur ce sera baillé par certaine personne qui en chascune de nos dictes bonnes villes sera députée.

Item, soit enjoint et commandé de par nous à touz archiers et arbalestrierz demourans en bonnes villes qu'ils se mettent en estat, et que par les gouverneurs en chascune d'icelles villes soit sceu quel nombre d'archierz et d'arbalestrierz y a et combien on en pourroit avoir, se mestier estoit, et de ce fassent registre en chascune ville, et sur tout nous certifient au plus tost qu'il pourront, et avecque ce enjoignent et induisent toutes jeunes gens à exerciter, coutumer et aprendre le fait et maniere de traire.

Item, nous ayons pitié et compacion de nostre peuple qui grandement par les aides qu'il a convenu et convient lever sur eulx, tant pour le fait des aydes ordonez pour la rédemption de feu nostre très chier seigneur et père, dont Dieu ait l'ame, de laquelle le payement n'est pas encore parfait, comme pour celles ordenez pour la défense de nostre dit royaume, lesquelles nous avions en propos de faire du tout faillir et cesser, se ne fussent les nouvelles qui des dictes compaignes nous sont venues, pour lesquelles ce ne peut estre fait ne accompli de présent, dont il nous desplait forment (fortement). Toutevoies, pour aider à supporter à nostre dit peuple plus aisément le fait d'icelles aides, avons à ycellui, de nostre grace espécial, certaine science et autorité royal, par touz les lieux et dioceses où les ditz aides de la guerre ont cours, remis et quitté par tous les lieux et villes de plat païz la moitié de tout ce à quoy ils sont imposez, tant par composition comme autrement, avecque la moitié de touz les arrerages qu'ils peuvent devoir à cause d'icelles aides, et

Digitized by Google

au habitans des villes fermées donnons la quarte partie d'icelles aydes, avec la quarte partie des arrerages qu'ils peuvent devoir pour tourner et convertir es fortifications et réparacions d'icelles villes, nonobstant quelconques dons ou assignacions que faiz ayons de et sur yceulz aides à quelque personne ne pour quelconque cause que ce soit, et avecques ce voulons et ordenons que, es lieux et païz où les diz aides sont imposez et assis à payer par escus, les debiteurs soient quittes en payant deux frans pour trois escus, et, selon la diminucion et admodéracion faite des aides dessus diz, voulons le nombre des officiers sur le dit fait et des gaiges qu'ils prennent estre diminuez par l'ordonnance de nostre conseil.

Item, sur le fait de la gabelle du sel, duquel dès l'assemblée par nous dernièrement tenue à Compiegne oysmes (entendîmes?) plusieurs complaintes de nos subjez qui de ce fortement se *doloient* (plaignaient), nous, qui touz jour avons eu et avons parfait desir de relever nos subjez de touz griefz, avons diminué, amorty et retranché du tout la moitié du droit et prouffit que nous y prenons et avonz accoustumé à prendre, et à ce pris voulons que sanz delay le dit fait soit ramené, et avecques ce est nostre intencion que, sur le pris que les marchans ayans et menans sel en nos greniers prennent sur le dit fait, diminucion raisonnable soit faicte en regart de la nostre.

Item, encores pour le très grant et excessif nombre de sergens et commis sur le fait tant des unes aides comme des autres, par lesquelz nostre dit peuple et par les excessifs salaires qu'il ont pris a esté grandement grevez et dommagez, si comme entendu avons, nous, pour garder nostre peuple de telz dommages, avons ordené et voulons que l'ordenance faitte par feu nostre dit seigneur à Amiens sur le fait des exécucions des aides courans, tant pour sa dicte délivrance comme autrement, lesquelles selon sa dicte ordenance doivent estre faittes par nos sergens royaux et ordinaires et non par autres, soit tenue et gardée senz enfreindre selon sa fourme et teneur, et que la restrinction par lui faicte sur le nombre d'iceulz sergens vaille et tiengne es lieux où passer l'en s'en pourra, et touz autres qui par dessus le dit nombre et ordenance y auraient esté depuis mis, ostons et deboutons d'iceulz offices et leur povoir du tout en tout anullons.

Item, seront par les esluz en chascun diocèse, tant sur un fait comme sur l'autre, advisé tel nombre des diz sergens royaux comme besoing leur sera du diocèse dont il seront bonnes et convenables personnes, lesquelles seront par nous ou les généraulz sur les diz faiz commis et deputez à faire les execucions de ce que deu nous sera, tant de l'un fait comme de l'autre, lesquels sergens ordenez pour le fait de la dicte défense et aussi pour celui de la dicte délivrance es lieux et païz où icelles aides n'ont cours pour impositions, XIII^e ne autrement, mais tant seulement pour compositions, seront payez de leurs salaires par les receveurs des diocèses, par l'advis des esluz et commis au gouvernement du diz fait, au plus raisonnablement et à moins de fraiz pour nous que il pourra estre fait, et parmi ce ne pourront prendre

Digitized by Google

aucuns gaiges ne depenz sur nostre peuple, sur peine de perdre leurs offices, et es diocèses et païz où les diz aides ont cours pour imposicion et xiiie, dont les marchés sont baillez à fermez, se les receveurs des diz aides, soit pour l'un fait ou pour l'autre, et soit grant ou petit fermier, il pourront faire faire la dicte exécution par quelque sergent royal qu'il leur plaira et aus dépens des ditz fermiers. Mais si aucuns des diz fermiers veutz faire exécuter autre qui ne soit pas fermier pour quelque chose qu'il doye des dictz aides, il le fera faire par l'un des sergens ordenez et deputez à ce es diz diocèses, comme diz est, et aus dépens d'icellui fermier, jusques à tant qu'il appare que la dicte execucion soit faicte à juste cause, ou quel cas les exécutez seront tenuz de paier les diz dépens, et ne pourront prendre yceux sergens pour jour de chascune ville qu'il exécuteront que trois soulz parisis pour quelconques personnes qu'il exécutent en icelles, et à toutes les exécucions qu'il feront appeleront avecques eulz les sergens des hauts justiciers des lieux, qui de ce faire n'auront ne prendront aucun salaire.

Item, et pour reformer et savoir la vérité tant sur les faiz, pors (conduite?) et gouvernement des esleus, officiers, sergens et commis sur le diz fais, comme de vos prevoz et autres nos officiers et sergens estans es diz bailliages et païs, avons ordenez commis et deputez certaines bonnes et convenables personnes qui bien et diligemment le feront.

Item, avons accordé à yceulz gens d'eglise, nobles et gens de bonnes villes, confirmer leurs priviléges et ordenances royaux à eulx donnés par nos predecesseurs roys de France, et aussi les ordennances faites par nostre dit seigneur et père toutes fois qu'il leur plaira.

Toutes lesquelles choses dessus dictes et chascune d'icelles ainsi par nous par la deliberacion dessus dicte ordenées, nous, de notre science, grace espécial, plaine puissance et auctorité royal, voulons et commandons estre tenues et gardiez entierement senz corrompre ne venir à l'encontre dorenavant en aucune maniere. Si donnons en mandement par ces présentes à nos amez et feaulx conseilliers les generaulx esleux tant sur l'un fait comme sur l'autre, au baillif de Mascon et à touz les austres justiciers et officiers de nous et de nostre dit royaume ou à leurs lieux tenans et à chascun d'eulz, que nostre présent edit et ordenance facent toutes crier et publier par touz les lieux notables de leurs juridicions accoutumez à faire crier, et toutes les choses dessus dictes facent tenir et garder en la forme et maniere que dessus est dit et devisé, et que ce soit ferme chose et estable à tous jours. Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Sens, le xixe jour de juillet, l'an de grace mil ccc soixante et sept et de notre règne le quart (quatrième?)

IX. Tards-venus à Anse éloignés à prix d'argent.

Une bande de tards-venus, après avoir taillé en pièce une armée de dix mille hommes envoyée contre eux, s'étaient établis à Anse,

Digitized by Google

près de Lyon, d'où ils portaient la désolation dans le pays d'alentour. Louis d'Anjou, au lieu de combattre, leur donna 4,000 francs d'or pour obtenir leur éloignement, tant était grande la terreur qu'ils inspiraient. Cette somme, avancée par le prince, fut recouvrée au moyen d'une imposition extraordinaire d'un quart de franc mise sur chaque maison des villes de Màcon, Saint-Gengoux et Charlieu.

Jean[1], fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Màcon, lieutenant du roi dans les diocèses de Bourges, Clermont, Saint-Flour, Lyon et Màcon, à notre bien-aimé Ponce Biordon, salut. Pour chasser les ennemis qui s'étaient emparés de la ville d'Anse, un traité fut conclu entre les gens du roi et Seguin de Badefol, chef de ces ennemis, traité avantageux au royaume et surtout aux bailliages de Màcon, de Saint-Gengoux et de

[1] « Johannes, filius regis Francie, dux Bituricensis et Avernie, comes Matisconensis, locum tenens domini nostri regis in diocesibus Bituricensi, Claramontis, Sanctiflori, Lugdunensis et Matisconensis, dilecto nostro Poncio Biordon, salutem. Cum dudum pro expellendis inimicis regni Francie qui villam de Ancia ceperant et tunc occupatam detinebant, certus tractatus habitus fuerit inter gentes regias propter hoc destinatas, ex una parte, et dominum Sanguinum de Bedefolio, capitaneum dictorum inimicorum, ex altera, pro commodo et utilitate regni Francie et specialiter patrie bailliviorum Matisconis, Sancti Jungulphi et Cariloci, que patria per dictos inimicos discurrebatur et valde dampnificabatur; per quem tractatum dicti inimici dictam villam et totam patriam relinquerint et a toto regno Francie expulsi fuerint, mediante tamen quadam financia, certorum florenorum summa eisdem inimicis exsolata; et pro dicta financia complenda, carissimus frater noster dux Andegavensis[*], locum tenens dicti domini regis in partibus occitanis ad requisicionem quorumdam de aliquibus majoribus comitatibus, dicte patrie dictarum baillivarum summam quatuor milium francorum auri tradiderit et deliberaverit, seu tradi, deliberari fecerit dictis inimicis seu capitaneo predicto, pro et nomine comitatum predictorum, quia alio modo dicta financia celeriter exsolvi non valebat; quos quidem IIII^{m} francos auri dicte comitates dicto carissimo fratri nostro solvere et restituere distulerunt et differunt in sui prejudicium et jacturam. Quapropter considerato per nos quod predicta omnia reddundarunt in commodum speciale dicte patrie, volumus et concedimus per presentes quod dicta somma IIII^{m} francorum auri ab universitatibus comitatum predictorum levetur et eciam exhigatur, pro tota quamlibet universitatem locorum dictarum baillivarum et earum quamlibet, et sindicos, procuratores, consules, autores et gubernatores ac singulares personas earum, per capcionem, arrestationem et incarcerationem personarum suarum, bonorumque suorum quorumcumque vindicionem et festinam distractionem, ad solvendum vobis, nomine dicti fratris nostri, aut depputatis a vobis, dictam francorum summam, prout quamlibet universitatem locorum dictarum baillivarum pro tota sua tangit et tangere potest, juxta taxacionem et indicionem quarte partis unius franci auri pro quolibet foco ab ipsis universitatibus propter hoc levande, si quarta pars dicti franchi ad hoc suficiat, compellatis et compelli a vestris deppu-

[*] Angers?

Digitized by Google

Charlieu, qui avaient eu particulièrement à souffrir de leurs excursions. Ils se sont retirés de ladite ville et ont évacué le pays moyennant une certaine somme qu'il fallut leur donner comptant. Cet argent étant difficile à trouver, notre très-cher frère le duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, avança, sur la demande de plusieurs villes les plus importantes desdits bailliages, une somme de quatre mille francs d'or, que depuis et à son grand préjudice on a toujours différé de lui rembourser. Aussi avons-nous décidé que chacune de ces villes contribuerait au remboursement de cette somme, et à cet effet nous vous mandons de contraindre tout procureur, syndic, échevins, comme tout simple particulier, par emprisonnement de leurs personnes, saisie et vente de leurs biens, à payer entre vos mains ou à vos délégués le montant d'une imposition fixée à un quart de franc par feu, en supposant que cette taxe suffise, jusqu'à concurrence de la somme de quatre mille francs, nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, etc. Nous donnons ordre aux baillis et à nos autres officiers et sujets, ainsi qu'à ceux du roi, de vous obéir et vous prêter assistance en tout ce qui concerne votre commission, etc. Donné à Valence, le 22 décembre 1367.

Ce Ponce Biordon, à qui la précédente lettre était adressée, se présenta devant le bailli de Mâcon et lui remit une autre missive ainsi conçue :

De part le Duc d'Anjou,

Baillif de Mascon, cher et bien amé, comme par le fait de la delivrance de la ville d'Anse nous eussions presté la somme de IIII^{m} frans d'or, les quiez nous furent promis par les gens de Lyonnais et Masconnays, clergié, nobles et communs, que il seroit imposé un aide, au quart de frans par feu, ez diz païs, pour nous payer la dicte somme, et aussi il plait à monseigneur le roy et nostre très cher et très amé frère le duc de Berry que la dicte aide soit levée, affin que nous soions païez, et pour ce nous envoions par devers vous nostre bien amé Ponchon Biordon, lequel nous vous prions que vous croiez et adjoustiez foy en ce que il vous dira de par nous touchant le dit fait, et de tout ce que il vous requerra de par nous sur ce ly veuillez donner conseil, confort et aide, et tant en faire que nous vous en doions savoir gré et

tatis faciatis, et aliter prout de debitis regiis et fiscalibus fieri debet, opposicionibus, appellacionibus, exceptionibus ac litteris in contrarium impetratis vel impetrandis non obstantibus quibuscunque; ab omnibus autem baillivis dictarum bailliaviarum et eorum loca tenentibus et aliis justiciariis et subditis regiis atque nostris, vobis et deputatis a vobis in predictis omnibus et ea tangentibus pareri volumus, etc. Datum apud Valenciam, die XXII decembris, anno Domini millesimo CCC° sexagesimo septimo. Par nous, le duc present, Ymbaut du Peschin.

« ARCELIN. »

Digitized by Google

que nous soyons tenuz de le recoignoistre envers vous. Donné à Beaucaire, le xxx[e] jour de décembre.

BOUCHERY.

Outre les 4,000 francs d'or donnés comptant, Louis d'Anjou s'était engagé, au nom de la ville de Lyon, à payer à Seguin de Badefol ou à ses héritiers la somme de 1,250 florins; pressé par lesdits héritiers de satisfaire à cet engagement, il chargea le bailli de Mâcon de contraindre les Lyonnais au payement de la somme promise.

Bailli de Mascon, cher et bien amé, vous savez bien comme pour la délivrance de la ville d'Anse et pour la pais et le bien du païz nous nous obligeames envers messire Seguin de Badefol et ses hoirs en la somme mille II[e] L florins, et ce peut clerement apparoir par les lettres d'icelle obligation, et aussi savez comment les bourgois et habitans de la ville de Lyon nous promistrent et se obligerent à paier et satisfaire la dicte somme au dit messire Seguin ou ses hoirs, et nous en delivrer et mettre hors tout placement et senz aucun deffaut, dedans certain temps et termes lors prins et acordés et ja pieça passez, de laquelle chose les diz bourgois et habitans de Lion, si comme on nous a donné entendre, n'ont rien fait ne paié, mais est ainsi que les hoirs et heritiers du dict messire Seguin nous poursuivent forment et grandement à leur bailler, paier et satisfaire la dicte somme entierement, si comme promis le leur avons et tenuz et obligez y sommes, dont nous sommes moult esmerveillez et en cuer courssiez très grandement et non senz cause; et pour ce nous vous prions et neanmoins mandons, sur la foy et amour que avez à monseigneur et à nous, que veus ces presentes vous alliez et vous transportez tantost et senz delay en la dicte ville de Lion, et aus bourgois et habitans d'icelle ville présentez nostres lettres closes que nous leur envoyons sur ce, et leur direz de par nous que il nous delivrent de l'obligation dessus dicte, si comme promis le nous ont, ce que faire se doivent pour raison et par telle maniere que nous n'aïons cause de y pourveoir tellement que ne leur sera pas agréable. Et sur ce nous rescripvez vraiment et à plain ce que fait y aurez et comment leur entente et volonté planiere, afin que se mestier fait (s'il est nécessaire?) nous y pourveions de bon et brief remede et tel comme il appartiendra affaire, et en ce faire et accomplir mettez cette peine et deligence que nous vous en deions savoir bon gré. Donné à Beaucaire, le XVI[e] jour de janvier.

LANBRY.

Le bailli en écrivit aux habitants de Lyon; ils lui répondirent:

Chier seigneur, nous nous recommandons à vous si chierement comme

Digitized by Google

nous povons et sachiez que nous avons receu vous lettres ensembles les lettres de nostre très chiers et reddobté seigneur mons d'Anjou contenant que pour la délivrance de la ville d'Anse et pour le profit du pays il se obligea pour nous et à nostre requeste envers mons Seguin de Badefol et ses hoirs en la somme de mille IIᶜ L florins d'or, laquelle somme nous devoyons paier deudens certain terme et temps ja passé, de quelle chose nous n'avons rien fait, eu mandans à nous que la dicte somme nous paions, délivrons es hoirs de mons Seguin ou au pourteur des lettres. Si vous rescrivons en grant revérence et humilité du dit mon très chier et reddobté mons d'Anjou que nous avons parlé à les bonnes gens de la ville de Lion, qui de ce fait payent sans aucune chose, disans que combien le dit mons d'Anjou s'est obligiez envers le dit mons Seguin en la dite somme, laquelle chose il fit par son très grant bienvallance, toutefois que il ne savent ne ont dire que le faist à la requeste de celles (les gens) de Lion, ne par eulx ne a eulx n'en appartient. quar le fait n'estant point leur, mais de l'eglise de Lion, si leur semble que ne doyvent estre chargés pour l'atruy fait magnement que certain fogage à troys frans pour feu est mis et se liève sur le dit païs sur lequel de la volonté du roy nostre seigneur le paiement dudit mons Seguin est assignez à paier, et duquel nous avons paié ce à quoy nous avons esté imposé. Si plaise au dit nostre très chiers seigneur mons d'Aujou noz et les autres de la ville il ait sur ce par excusez, appareilliez tous jour de faire son bon plaisir sur ce que nous pouvons bonnement, et en verité les gens de la dicte ville de Lion sont et ont esté tant chargié et grevé par fogage, imposicions, subsides et autrement, que à poynnes il se povent supporter, mandez noz et commandez comme es vostres. Escript à Lion, le VIᵉ jour de fevrier. Les vostres citoyenz et habitans de la ville de Lion.

Il n'a pas été trouvé dans les archives municipales la suite de cette affaire.

X. Précautions, réparations, etc.

Une bande de brigands avait été éloignée, d'autres accouraient plus avides, et les mêmes horreurs se renouvelaient. Le dimanche avant Noël de cette même année 1367, Hugonin Bressand, prévôt de Mâcon, avait convoqué les habitants de la ville dans le cloître des Jacobins pour leur donner communication de la lettre suivante :

De part le duc de Berry et d'Auvergne et seigneur de bailliage de Mascon et lieutenant de nostre seigneur le roy et des païz chiers et bien amez. Comme nous aions très grant desir et affection de pourvoir à la garde et seurté et deffense des païz dessus diz et relever les subgiez de mons le roy et de nous de tous griefs à nostre pouvoir, et pour icelles causes et plusieurs autres que

Digitized by Google

nous vous entendons à dire, nous soions venus en nostre propre personne par deça affin de y mettre par vostre conseil et des austres bonnes gens de diz païz tout le meilleur remede que nous pourrons, nous vous mandons, sur la foy et loyauté que vous avez à mons le Roy et à nous, que toutes excusacions cessanz vous soiez en vostre personne par devers nous à Lion sur le Rosne le XXVIIe jour de cest present moys de décembre, et que en ce n'ait point de défaultz et de la récepcion de ces présentes. Nous certiffiez par vous lettres. Escript à Lion, le XVIe jour du diz moys, l'an mil CCCLXVII.

CHERI.

Mais, hélas! il n'y avait point de remède à un tel fléau. Les efforts du roi et des princes étaient impuissants; les nobles, retranchés dans leurs châteaux, voyaient avec indifférence ravager les campagnes ou même se mettaient à la tête des pillards et prenaient part au butin.

A Mâcon, les travaux des fortifications étaient toujours poussés avec activité; de grands ouvrages de terrassement avaient été exécutés à la porte de Bourgneuf. On ajouta une tour aux murs de Bourg-Savoureux, du côté de la Saône. Une large tranchée fut creusée devant la porte de Charolles; les bretaches furent recouvertes, les palissades autour de la ville réparées avec soin. Une arche du pont exigeait certaines réparations, les échevins en chargèrent un maçon nommé Perret Velaz à des conditions ainsi détaillées :

[1]..... Il réparera la dite arche d'une manière convenable, pavera et entablera par dessus bien et suffisamment; il échafaudera à ses frais. Le tout

[1]..... «Dictus Perretus debet dictum archum bene reparare, et super dictum archum pavere et intabulare bene et sufficienter, debetque et promittit ipsum chaffodare suis sumptibus et expensis. Promittitque reddere dictum archum bene et sufficienter reparatum, nec non facere et reparare illa que difficiunt in ponte de Maulbert et reddere in bono et sufficienti statu, sine aliquo defectu. Dicti vero consules, pro predictis faciendis et complendis, promittunt eidem Perreto reddere in loco totam materiam, videlicet lapidum, calcis, arene, nec non duas naves ad ponendum super aquas ad opus pontis, nec non quamdam magnam cordam existentem in domo Majoleti de Lugduno; et pro predictis faciendis et complendis consules dicto Perreto dant, dare et solvere promittunt, nomine dicte ville, seu solvi facere quinquaginta et quinque francos auri boni ponderis. Dictus vero Perretus promittit per juramentum suum, et sub obligacione omnium bonorum, et dictum opus facere et complere infra festum beati Michaelis archangeli proxime venturum, una cum omnibus dampnis, etc. nec non incipere dictum opus die luna proxima, et non facere aliquod opus lathomi, donec fuerint dicti duo archus preparati, nisi ipsi consules defficiunt in solucione predicta, etc. Datum in capella Breysandorum, die mercurii post festum sancti Bartholomei, anno Domini M° CCC° LXVII°.»

Digitized by Google

devra être reconnu sans défaut. Il fera en plus les réparations nécessaires au pont de Maulbert (Marbé). Les échevins, de leur côté, feront amener sur les lieux tous les matériaux et une grande corde qui se trouve chez Majolet de Lyon. Le prix de cet ouvrage est fixé à cinquante-cinq francs d'or de bon poids. Ledit Perret s'engage par son serment et sur l'obligation de ses biens à livrer le tout fait et accompli avant la Saint-Michel. Il y travaillera dès lundi prochain et n'entreprendra aucun autre ouvrage que ces deux arches ne soient réparées, à moins que les échevins ne manquent eux-mêmes à leurs engagements. Donné le mercredi après la fête de saint Barthélemy 1367.

Les habitants des campagnes voisines vinrent traiter avec les échevins pour être dispensés de venir faire le guet et pour régler la proportion dans laquelle chaque village devait contribuer aux dépenses. Hurigny paya 25 francs d'or; Flacé, 10 francs; Sancé, 40 francs; Mouhy, 20 francs; Montceau, 40 francs; Nancelle, 5 francs; Charnay, 26 francs.

Le bailli Étienne du Fay fut nommé par le comte capitaine de la ville avec 250 livres de gages, dont les deux tiers devaient être payés par les bourgeois et l'autre tiers par l'évêque et le chapitre.

La misère publique n'empêcha pas de faire des présents à divers personnages; on donna, entre autres, six moutons au bailli et pour 50 sols tournois de poisson à l'évêque de Nevers qui allait à Paris «pour empetrer grace par devers le Roy sur le fait des foages et pour besoigner plusieurs autres choses pour le fait de la ville.»

Pour copie conforme :

T. Lacroix [1],

Correspondant, à Mâcon.

[1] Les documents que nous donnons sont publiés d'après une copie faite par M. Lacroix de pièces insérées dans un manuscrit de M. Michon, archiviste du département de Saône-et-Loire, manuscrit couronné par l'Académie de Mâcon et déposé aux archives de cette académie.

Les pièces du manuscrit de M. Michon sont elles-mêmes extraites des registres secrétariaux faisant partie des archives municipales de Mâcon. (*Note de la Commission de publication.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — *Bulletin*, t. XVII. Paris, 1868, in-8°.

Tableau des filigranes des papiers employés dans le nord de la France au xv° siècle, dressé par MM. Midoux et Matton. P. 1 à 32.

Nomenclature des filigranes des papiers employés au xv° siècle dans le midi de la France, par les mêmes. P. 33 à 36.

Notice sur M. Duchange, ancien président de la Société académique de Laon, par M. Filliette. P. 37 à 41.

Rapport sur les fouilles du cimetière mérovingien de la ferme d'Aumont (Coucy-la-Ville), par M. Marchand. P. 43 à 48.

Note sur la découverte d'objets gallo-romains à Chalandry, par M. Matton. P. 49 à 51.

Le protestantisme à Remigny, de 1698 à 1699, par le même. P. 52 à 58.

Quelques détails sur les fêtes célébrées à Laon en 1741-1761 et 1762 en l'honneur de M[gr] de Rochechouart, évêque-duc de Laon, par M. l'abbé Baton. P. 59 à 68.

Notice sur les institutions de charité qui précédèrent à Laon la fondation de l'hôpital général (1642-1663), par M. Filliette. P. 69 à 89.

Le siége de Soissons en 1617, par M. Gomart. P. 90 à 113.

Chartes d'affranchissement de Selens, Saint-Aubin et Juvigny, et notes, par M. Mariville. P. 114 à 138.

Compte rendu aux représentants Lejeune et Leroux sur les moyens de défense employés contre l'ennemi dans le département de l'Aisne, et sur la formation du camp près de la ville de Réunion-sur-Oise, le 5 octobre 1793, communication de M. Matton, P. 139 à 148.

Digitized by Google

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, 35e année, 1869. Caen et Paris, 1869, in-8°.

Exposition maritime internationale du Havre. P. 479.

La nouvelle église de Flers. P. 480 et 481.

Excursion à l'abbaye de Belle-Étoile pendant le congrès de l'Association normande, par M. G. Bouet. P. 482 à 487.

De quelques petits poëtes normands contemporains de Malherbe, par M. G. Le Vavasseur. P. 488 à 509.

La rosace de Saint-Pierre-sur-Dives, par M. S. Pépin. P. 510 à 512.

La chapelle du château de Bréville, canton de Troard, par M. de Caumont. P. 513 à 515.

Les expositions et les concours artistiques à Flers, par M. Toussaint. P. 516.

Le vandalisme va son train, par M. Gustave Lamirault. P. 517 à 521.

Les congrès scientifiques dans le midi de la France. P. 522 à 525.

Être et paraître, ou le mensonge appliqué aux arts, par M. A. Pannier. P. 530 à 532.

Choses à examiner entre Bayeux et Isigny, par M. de Caumont. P. 533 à 542.

Notices biographiques :

Sur M. Desclozeaux, ancien recteur de l'Académie de Caen et ancien membre de l'Association normande, par M. L. Quicherat. P. 545 à 554.

Sur M. Adolphe-Hélie de Trépel, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. P. 555 à 558.

Sur M. du Poërier de Portbail, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de l'Association normande, par M. René Douesnel. P. 559 à 562.

Sur M. le baron Hugues de Chaulieu, membre de l'Association, par M. de Caumont. P. 563 à 565.

Sur M. Léon Fallue, membre de plusieurs académies, ancien officier de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, par le même. P. 566 à 572.

Sur M. Isidore Le Brun, par M. Julien Travers. P. 573 à 580.

Sur M. le docteur Dan de La Vauterie, membre de l'Association, par M. Millet. P. 589 à 594.

Sur M. Benjamin Fillolet, médecin en chef de l'hospice d'Elbeuf, chevalier de la Légion d'honneur, etc. par M. Monsaint. P. 595 à 597.

Sur M. le vicomte de Tilly, membre de l'Association, par M. de Caumont. P. 598 à 605.

Sur M. J.-B.-Louis-Nicolas Castel, avocat, etc. par M. Abel de Cauvil de Lachênée. P. 606 à 608.

Digitized by Google

Sur M. Mosselmann, membre de l'Institut des provinces, etc. par M. de Caumont. P. 609 à 617.

Sur M. l'abbé Noget Lacoudre, vicaire général du diocèse de Bayeux. (Extrait du journal *l'Ordre et la Liberté.*) P. 618 à 624.

Sur M. le baron Alex. Antonin des Rotours, député du Nord, etc. par M. de Caumont. P. 625 à 628.

Sur M. le docteur V.-A. Delisle, par M. A. Tollemer. P. 629 à 633.

Sur M. Brohyer de Littinière, député de la Manche, par M. Quénault. P. 634 à 637.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 13e livraison, 4e année, 1869. Valence, 1869, in-8°.

Nécrologie : M. de Saint-Genis, par M. A. Lacroix. P. 116 à 126.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (7e article.) P. 127 à 138.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (8e article.) P. 139 à 142.

Étymologies des noms de lieu dans le département de la Drôme, par M. le baron de Coston. (3e article.) P. 143 à 154.

Diverses inscriptions romaines de la Drôme, par M. Allmer. P. 155 à 161.

Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence, par M. Dupré de Loire. (6e article.) P. 162 à 180.

Des rues de Valence, par M. le docteur Bonnet. (2e article.) P. 181 à 196.

Statistique ecclésiastique : Pouillé du diocèse de Vienne, par M. l'abbé Chevalier. (5e article.) P. 197 à 206.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — *Recueil*, 1869. Toulouse, 1869, in-8°.

Poésies, par MM. l'abbé J.-J. Rousseau, Alphonse Baudouin, Hippolyte Maquan, Marcel Vivier, Marie-Auguste Geoffroy, Achille Paysant, Paul Juillerat, Auguste Postel, Henri Bajeu; Mme Corneille; MM. Antonin Lagriffe, le comte Ch. de Travanet, Jules Guibert; Mmes Ernest Barutel, née Adolphine Bonnet, Amélie Pernod; MM. Ticier, Louis Oppepin, Auguste Roussel, Delphis de La Cour; Mme Welan Meritt; MM. Louis Satre, Tony Bouillet; Mme de La Barre; MM. Alcide Genty, George Garnier, le marquis de Lonlay, Julien Daillière, Henri Delpech, Léonce Favelier. P. 3 à 260.

Digitized by Google

Éloge de M. le vicomte de Lapasse, par M. Fernand de Rességuier. P. 261 à 288.

Épanchement, par M. F. de La Julie. P. 343 à 350.

La Montagne, poëme, par M. Albert Villeneuve. P. 356 à 371.

Le Scepticisme, par M. le vicomte de Raynaud. P. 372 à 375.

Souvenirs de voyage : Nouvelle-Zélande, par M. G. de Rocquemaurel. P. 379 à 412.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier. — *Mémoires* (section de l'Association philotechnique), année 1868. Lons-le-Saunier, 1869, in-8°.

Tablettes historiques et statistiques de la ville de Saint-Amour, par M. Corneille Saint-Marc. P. 1 à 376.

Extrait des cadastres des communes du Jura, par M. Ed. Toubin. P. 377 à 455.

Cahiers de doléances du bailliage de Salins, par le même. P. 456 à 468.

Étude sur un crâne trouvé à Voiteur. P. 469 à 484.

Souvenirs d'un octogénaire de province, par M. Désiré Monnier. P. 485 à 548.

Mosaïque, par M. Paul Savians. P. 549 à 598.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne. — *Annales*, t. XI, année 1867. Saint-Étienne, 1867, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société impériale pendant l'année 1867, par M. Maurice, secrétaire général. P. 234.

Note et tableau sur la population du département de la Loire, d'après le recensement de 1866, par M. Maurice. P. 31.

L'industrie houillère de Saint-Étienne il y a cent ans, procès-verbaux dressés à la requête de Jean-Baptiste Brunaud, bourgeois et ancien receveur des octrois de la ville de Saint-Étienne, de 1768 à 1774. P. 41.

État statistique des cours d'eau, des irrigations et des usines du département de la Loire, par M. Graëf, ingénieur en chef, compte rendu par M. Aug. Chaverondier. P. 209.

Récapitulation des cours d'eau par bassins. P. 214.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1867, dressé par MM. Chaverondier et E.-F. Maurice. P. 240.

Digitized by Google

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
— *Bulletin*, t. VIII, année 1868. Nantes, 1868, in-8°.

Découvertes du Jardin des plantes (objets antiques), par M. F. Parenteau. (4 planches.) P. 19 à 46.

Notice sur une faïence d'Oyron, découverte au château de Cerveau (Deux-Sèvres), par M. le baron Louis des Dorides. P. 47 et 48.

Titres inédits du XVII° siècle, publiés par M. Ch. Bougouin : 1° aveu rendu par Mathieu de Tregouet à l'évêque de Nantes (8 juillet 1683); 2° aveu rendu aux prêtres de l'Oratoire de Nantes (13 septembre 1687). P. 49 à 52.

Corbilon, Samnites, Vénètes, Namnètes, Bretons de la Loire, par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. (Avec une grande carte.) P. 53 à 72, p. 281.

Notes archéologiques : Territoire de Guérande, par M. le docteur Joseph Foulon. P. 103 à 125.

Grand almanach universel et perpétuel, prophéties, années bonnes et mauvaises (1521-2024), jours heureux et infortunés, inondations, orages, tempêtes, paix, guerres, etc. extraits d'un ancien manuscrit, par M. Charles Bougouin. P. 127 à 150.

Les vacances d'un archéologue, ou notes d'excursions dans les communes de Château-Thébaud, Aigrefeuille, Remouillé, Maisdon, Saint-Lumine-de-Clisson et Saint-Hilaire-du-Bois, par M. Charles Marionneau. P. 151 à 166.

Nécrologie : Charles-Louis-Eugène du Chalard, par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. P. 167 et 168.

Documents inédits publiés par M. Paul Marchegay : 1° deux lettres missives du connétable de Richemont (1427); 2° fondation du couvent des Frères-Mineurs d'Olonne (1428); 3° droit accordé à l'évêque de Nantes d'exercer sa juridiction épiscopale pendant son refuge en Anjou (1462); 4° acquisition de la Forêt-sur-Sèvres, par Duplessis-Mornay (1612); 5° présent de lévriers de Bretagne fait à l'électeur palatin (1609); 6° projet d'établissement, par la duchesse de La Tremoille, de forges dans ses forêts de Bretagne (1624). P. 239 à 262.

Moulins primitifs, note première, par M. le docteur J. Foulon. (Suite.) P. 263 à 280.

Documents inédits publiés par M. Paul Marchegay : 7° les seigneurs de Loroux-Bottereau (1105); 8° départ pour Jérusalem de Robert, évêque de Nantes (1184); 9° Étienne de La Bruère, évêque de Nantes, et l'hôtel-Dieu d'Angers (1216); 10° lettre en langue vulgaire du 20 mars 1280; 11° concession viagère, par le seigneur de Machecou à l'abbé de la Chaume, de sa garenne à lapins (1er octobre 1321); 12° achats faits par le sire de Rais à la foire de Troyes (1331). P. 307 à 316.

Digitized by Google

Bulletin bibliographique ou catalogue des ouvrages et notices d'histoire et d'archéologie publiés pendant l'année 1868 dans le département, sur le département ou par des auteurs nés dans le département de la Loire-Inférieure, par M. Ch. Bougouin. P. 321 à 324.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende. — Bulletin, 2ᵉ partie, t. XIX, 1868. Mende, 1868, in-8°.

Notice historique sur le couvent des dames de l'Union chrétienne, à Mende. P. 5 à 84.

Lettre de M. le docteur Prunières relative à ses notes ou mémoires historiques et archéologiques insérées au Bulletin de la Société. P. 85 à 140.

Note de M. André, archiviste, en réponse à la lettre de M. le docteur Prunières. P. 141 à 147.

L'église Mage et l'église Notre-Dame-de-la-Carce, de Marvejols, par M. André. P. 148 à 163.

Notes de M. l'abbé Bosse, éditeur de la Chronique de E. Veyron, en réponse à certaines assertions de M. le docteur Prunières. P. 164 à 168.

Notes sur quelques couvents de Marvejols, par M. Delaruelle. P. 169 et 213.

Compte rendu et critique de la vie de saint Hilaire, évêque de Mende, par M. l'abbé Charbonnel. P. 191 à 212.

Documents sur la paroisse de Chirac, recueillis par M. Delaruelle. P. 223 à 234.

L'église Notre-Dame-Vallée-Française, par M. André. P. 242 à 250.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Commission archéologique : Répertoire historique et archéologique de l'Anjou, année 1868, in-8°.

Camps de la Breille : 1° lettre à M. Godard-Faultrier, par M. Paul Ratouis; 2° note sur les vieux retranchements de la commune de la Breille, par M. Albert Bruas; 3° réponse aux objections sur les deux camps prussiens à la Breille, par M. Paul Ratouis; 4° quelques mots de réponse à l'article précédent, par M. Alb. Bruas. P. 5 à 17.

Documents inédits sur la Révolution : Translation de quatorze détenus de Laval (Mayenne) à Doué (Maine-et-Loire), publié par M. V. G.-F. P. 18 à 64.

Digitized by Google

Parures des tombes des rois et reines de Naples, ducs et duchesses d'Anjou, dans la cathédrale d'Angers, par M. V. Godard-Faultrier. P. 65 à 80.

Notice historique sur la commune de Beaulieu, par M. Louis Raimbault. P. 81 à 92.

Le logis de Joachim du Bellay, par M. Tristan Martin. P. 93 à 97.

Découverte de monnaies d'or de Fernand et d'Isabelle, souverains d'Espagne, par le même. P. 98 à 104.

Épigraphie du département de Maine-et-Loire, par M. le chanoine Barbier de Montault. 1er article, p. 105 à 153; 2e article, p. 161 à 353; 3e article, p. 433 à 513.

Thouarcé en 1588, copie d'un acte relatant un procès-verbal, du 25 octobre 1588, d'incendie arrivé aux églises Saint-Pierre et Saint-Jean de Thouarcé, publié par M. V. G.-F. P. 354 à 359.

Documents inédits sur la Révolution : Copie fidèle d'un manuscrit joint au mémoire rédigé par M. Lemercier de La Rivière, prêtre, et qu'il a intitulé : *Relation des dangers et événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiastique dans la république de 1793*, publié par M. V. G.-F. P. 367 à 400.

Camps de la Breille : réponse aux nouvelles objections sur ces camps, par M. Paul Ratouis. P. 401 à 405.

Peintures rurales de l'ancien couvent de la Baumette, par M. L. de Farcy. P. 418 à 421.

Établissement de la communauté des filles de la Trinité à Angers. P. 422 à 425.

Fondation du prieuré de Thouarcé, par M. Louis Raimbault. P. 426 à 428.

Camps de la Breille : un dernier mot sur les camps dits *prussiens* de la Breille, par M. Albert Bruas. P. 429 à 432.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — *Bulletin*, 38e et 39e années (8e et 9e de la 3e série), 1867-1868; agriculture, viticulture et œnologie; économie, histoire, sciences et arts. Angers, 1868, in-8°.

Étude sur le recensement de la population de la ville d'Angers en 1866, par M. Delalande. P. 8 à 15.

Digitized by Google

Académie impériale de Reims. — *Travaux*, 44e année, 1865-1866, nos 3 et 4. Reims, 1869, in-8°.

Vie de Gerbert, par M. l'abbé Loupot. P. 1 à 200.

Documents pour servir à l'histoire des états généraux de 1789, communication de M. H. Paris. P. 201 à 452.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Mémoires*, seconde série, VIIIe volume. Nancy, 1866, in-8°.

Note sur des carreaux de terre cuite employés au pavage de deux églises du XIe siècle, par M. Aug. Digot. P. 5 à 8.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Lunéville : Les pierres tombales, par M. Alexandre Joly. P. 9 à 14.

Chroniques touloises inédites ou Mémoires de Jean Dupasquier, et Annales de Demange Bussy, annotés par M. Dufresne et publiés par M. l'abbé Guillaume. P. 15 à 144.

Légende historique du plan de Lunéville en 1638, par M. Alexandre Joly. P. 145 à 152.

Second supplément à la notice sur Dominique Collin et Yves-Dominique Collin, par M. Beaupré. P. 153 à 173.

Étude sur les institutions communales du Westrich et sur le Livre du vingtième jour de Fénétrange, par M. Louis Benoît (de Berthelming). P. 174 à 259.

Bibliographie du patois lorrain, par M. Louis Jouve. P. 260 à 288.

Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Henri Lepage. P. 289 à 368.

Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise, par M. E. Olry. P. 369 et suiv.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — *Bulletin*, 2e semestre, année 1868. Vannes, 1869, gr. in-8°.

Chirurgie et barberie en Bretagne avant la Révolution. (Suite.) P. 77 à 123.

Origine du domaine congéable et des communes en Bretagne, etc. par MM. Émile Burgault et Hipp. Bourdonnay. P. 124 à 150.

Appendice à la notice historique sur l'ancienne paroisse de Carentoir : La bienheureuse Françoise d'Amboise, dame de Gacilly, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 151.

Digitized by Google

Étude historique : Arthur de Richemont, par M. Guyot-Jomard. (Suite.) P. 152 à 168.

Note sur une fouille faite sous un grand lech de la commune de Plouharnel, par M. Rosenzweig. P. 169 et 170.

Rapport de M. le docteur de Closmadeuc sur les fouilles et les découvertes récentes de M. l'abbé Collet. P. 171 à 174.

Note sur une fouille faite au dolmen de Lez-Variel, en Guidel, le 4 novembre (1868), par M. l'abbé Euzenot. P. 175 à 177.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais. — *Mémoires*, t. VII, 1re partie. Beauvais, 1868, gr. in-8°.

Le docteur Émile Bordes, par M. le docteur H. Dupuis. P. 21 à 29.

Notice sur Dom Pierre Constant, prêtre religieux bénédictin, 2e supplément. Lettres par M. H. Constant d'Yanville. P. 30 à 47.

Notice sur un cimetière franc découvert à Angy (Oise) en 1868, par M. Baudon. P. 48 à 57.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, poëte national et jurisconsulte du Beauvaisis (1246 à 1296), par M. H.-L. Bordier. (Plusieurs planches.) P. 58 à 202.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — *Mémoires*, 3e série, VIe volume, année 1868. Paris et Lille, 1869, in-8°.

Supplément à la partie monétaire de la numismatique lilloise, par M. Éd. Van Hende. (3 planches.) P. 1 à 26.

Associations ouvrières, par M. Telliez. P. 65 à 80.

La Guerre, poésie, par M. J. Dutilleul. P. 293 à 296.

Jeanne-Maillotte, poésie, par M. Deletombe. P. 297 à 304.

Histoire des états de Lille, par M. le comte de Melun. (Suite.) P. 375 à 386.

Lille nommant ses députés aux états généraux, par M. V. Delerue. P. 477 à 494.

Notice sur la vie et les travaux de feu M. Vincent, par M. le comte Eugène de Fontaine de Resbecq. P. 561 à 569.

Notice nécrologique sur M. Lyon.

Digitized by Google

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — *Mémoires*. t. XIII, 1864-1869. Saint-Omer, 1869, in-8°.

Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer avant 1869, par M. Aimé Courtois.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. A. Courtois, par M. Delmotte.

L'ancien idiome audomarois : Le roman et le théotiste belge, communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et wallonne, par M. Courtois.

Histoire locale : La paroisse Saint-Martin-hors-les-Murs (ancien faubourg de Saint-Omer), par M. E. Lecointe (Aimé Courtois).

Quelques mots sur le droit d'Arsin reconnu aux Audomarois dans leurs chartes communales et sur la loi du talion, par M. A. Courtois.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. (Suite.) — *Bulletin historique*, 18e année, 69e et 70e livraisons. Saint-Omer, 1869, in-8°.

Une acquisition chez le chiffonnier, communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt. P. 257 à 283.

Écrits inédits de Dom Jean Ballin, moine de Clairmarais au XVIe siècle, communication de M. Henri de Laplane. P. 284 à 297.

Requête adressée par l'abbé de Ruisseauville à l'évêque de Boulogne, pour la vente d'une maison de refuge dans la ville d'Aire, communication de M. le président Quenson. P. 298 et 299.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — *Bulletin*. Paris et Strasbourg, 1869, in-4°.

Rapport sur un mémoire concernant les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Paul Huot. P. 113 à 124.

Mémoire sur un autel épigraphique d'origine romaine consacré au soleil et à la lune sous les figures d'Apollon et de Diane, par M. Jér.-Ans. Siffer, P. 125 à 129.

Charte émise par l'empereur Henri IV, en 1065, contenant une donation

Digitized by Google

de deux villages d'Alsace et de la Forêt-Sainte de Haguenau à un comte Eberhard, par M. L. Spach. P. 134 à 136.

Péage de Seltz, par M. L. Spach. P. 137 à 144.

Ancien trésor de l'église Saint-Georges de Haguenau, par M. V. Guerber. P. 145 à 151.

Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne, par le même. P. 152 à 161.

L'église de Saint-Georges à Haguenau, par M. V. Guerber. P. 162 à 172.

Le château et la famille de Landsberg, par M. L. Spach. P. 173 à 179.

Académie de Mâcon (Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture). — *Annales* (rédigées et mises en ordre par M. Ch. Pellorce), t. VII. Mâcon, 1867, in-8°.

Réflexions sur le mouvement des esprits dans le Mâconnais, par M. J. de Parseval-Grandmaison. P. 45 à 50.

Poésies, par MM. Saulnier, Chabert, Collin, Chevalier et Roussel. P. 62 à 98.

Étude sur la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire élémentaire dans les villes et dans les campagnes, par M. Dunand. P. 100 à 121.

Un Philosophe en omnibus, poésie, par M. Bouchard. P. 122 et 123.

M. de La Rochelle donne lecture, dans la séance du 23 février 1865, de l'introduction de son Histoire des évêques de Mâcon. P. 127 à 151.

Étude historique sur les Germains primitifs, par M. Ch. Rolland. P. 156 à 169.

Notice lue par M. Monnier sur des ruines romaines découvertes à Chassey. P. 178 à 183.

Note de M. Gossin touchant l'enseignement agricole. P. 219 à 230.

De la distinction entre la philosophie transcendante et la philosophie pratique, et de l'emploi de la méthode naturelle dans la philosophie pratique, par M. M.-J. de Parseval-Grandmaison. P. 252 à 267.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry. — *Mémoires*, seconde série, t. X. Chambéry, 1869, in-8°, avec un atlas in-folio.

Habitations lacustres de la Savoie, par M. Laurent Rabut. P. 1 à 64.

La Sainte-Chapelle de Chambéry, par M. A. de Jussieu. P. 65 à 322.

Digitized by Google

Notice sur les œuvres de Xavier de Maistre, par M. Ernest Naville. P. 323 à 336.

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry (Savoie). — *Travaux*, IIe volume, 4e bulletin. Chambéry, 1869, in-8°.

Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de la Maurienne : Essai historique sur l'aumône du carême qui était faite par les évêques de Maurienne dans la ville de Saint-Jean, avec les preuves authentiques tirées des archives de la même ville, par M. Florimond Truchet. P. 263 à 356.

Tableau présenté et annoté sur les délibérations du conseil communal de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, par M. le docteur Mottard. P. 357 à 364.

Revue savoisienne (journal publié par la Société florimontane d'Annecy). — *Histoire, sciences, arts, industrie et littérature*, 9e année, 1868. Annecy, 1868, in-4°.

Archéologie.

La Sabaudia et les Sebagini, par M. Ducis. (Fin.) P. 1 à 3.

Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève, par M. F. Thioly. P. 4 à 8.

Origine du nom de Savoie, par M. Ducis. P. 9 à 20.

L'époque du renne au pied du mont Salève, par M. F. Thioly. P. 21 à 23.

Fouilles dans les Fins d'Annecy, par M. L. Revon. P. 24 à 28.

Les origines de la Sapaudia, par M. Ducis. (Suite.) P. 29 et 30, p. 49 à 66.

Les ossements de la caverne de Veyrier, par M. Louis Rutimeyer. P. 31 à 48.

Origines des Albanais, par M. Ducis. (Suite.) P. 67 à 74.

Origines des Allobroges, par le même (Suite.) P. 75 à 82.

Les Allobroges et Annibal, par le même. P. 83 à 90.

Encore Annibal, par le même. P. 91 à 102.

Brigantio en Tarantaise, par le même. P. 103 à 110.

Polybe et le grand saint Bernard, par le même. P. 111 et suiv.

Histoire et biographie.

Les grains de sable de l'histoire de Savoie, par M. F. Rabut. (Suite.) P. 5, 74, 99 et 120.

Digitized by Google

Note sur la Chautagne et l'Albanais, par M. Dufour. P. 15.

Glaneurs historiques, par M. Jules Vuy. (Suite.) P. 18 et 99.

Documents sur les revenus de l'abbaye d'Hautecombe, par M. F. Riondel. P. 27.

Note sur Mlle de Lussan, fille naturelle du prince Thomas de Savoie, par M. J. Philippe. P. 32.

Documents sur les revenus de l'abbaye d'Aulps, par M. Riondel. P. 35.

Une charte du duc Louis de Savoie, avec notes, par MM. Vallier et Despine. P. 37.

Les suites d'une condamnation prononcée contre un noble de haute lignée, par M. J. Vuy. P. 41 et 51.

Une anecdote inédite par Mgr de Rolland, archevêque de Tarantaise, par M. F. Descostes. P. 43.

Les erreurs de Grillet sur Samoëns, par M. Riondel. P. 57.

Encore un mot sur Mgr de Rolland, par M. Descostes. P. 70.

Simple rectification au sujet de l'archevêque de Rolland, par le même. P. 80.

Un chapitre d'histoire sur Samoëns, par M. Riondel. P. 87, 108 et 117.

Les chevaliers tireurs de Rumilly, par M. François Descostes. P. 94, 104 et 112.

Le dernier seigneur de Coppones, par M. J. Vuy. P. 119.

Littérature. — Poésie. — Variétés.

De l'influence des associations littéraires sur le progrès intellectuel et moral, par F. Descostes. P. 77.

Le patois de Samoëns, par M. Riondel. P. 79.

Sur l'étymologie du nom de Ripaille, par M. Martin. P. 121.

Sciences et arts.

L'instruction publique dans la Haute-Savoie, par M. L. Revon. P. 59.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1867-1868. — Précis analytique des travaux. Rouen, 1868, in-8°.

Quelques aperçus comparatifs sur les soins et l'assistance donnés aux aliénés en France et ailleurs, par M. Dumesnil. P. 208 à 272.

Rapport sur les travaux de la classe des lettres et des arts, par M. Decorde. P. 293 à 320.

gitized by Google

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. de Beaurepaire. P. 321 à 448.

Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits, par M. Decorde. P. 449 à 505.

L'origine du prieuré des Deux-Amants, fabliau en vers, par David Duval de Sanadon, avec notice préliminaire, par M. de Blasseville. P. 506 à 537.

Jeune chèvre et vieux loup, Un dangereux office, fables, par M. de Lérue. P. 538 et 539.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Picard, par M. Decorde. P. 540 à 549.

Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1867-1868.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal. — Annales, t. XIII, 1er cahier. Paris, 1868, in-8°.

Rapport sur les fouilles faites à Sauville, par M. Duhamel. P. 117 à 120.

La Lorraine, poésie, par M. Leclerc. P. 121 et 122.

L'homme et l'argent dans la comédie et dans l'histoire, par M. Conus. P. 129 à 158.

Rapport sur les accroissements des collections du musée en 1867, par M. Laurent. P. 192 à 198.

Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 8e et 9e années, 1866 et 1867. Avallon (planches), in-8°.

8e année, 1866.

Recherches sur les étymologies celtiques, par M. le colonel Ch. Goureau. P. 1 à 62.

Actes et culte de sainte Magnance, par M. l'abbé Michel Gally. P. 63 à 97.

Un rêve, par M. R. Raudot. P. 98 à 110.

Notice sur la commune de Saint-Léger-de-Fourcheret, par M. l'abbé Henry. P. 111 à 172.

Notice sur M. l'abbé Gally, chanoine de la cathédrale de Nevers, par M. l'abbé Michel Gally. P. 173 à 182.

Les hommes et les bestiaux dans l'arrondissement d'Avallon, par M. R. Raudot. P. 183 à 200.

Poésies, par M. Ad. Bidault. P. 201 à 208.

Digitized by Google

9e année, 1867.

Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts d'Avallon, par M. Baudouin. P. 13 à 47.

Notice historique et biographique sur la famille Seguenot, par M. Albrier. P. 48 à 53.

L'Orphéon, poëme, par M. Raynaud. P. 54 à 64.

Notre-Dame-du-Bon-Repos, par M. Gally. P. 65 à 76.

Herbier du monastère de la Pierre-qui-Vire. P. 77 à 92.

Joseph, poëme, par M. Ad. Bidault. P. 93 à 112.

Communications au sujet de quelques notes diplomatiques échangées entre la France, l'Espagne et la Turquie pendant la Ligue, par M. Baudouin. P. 113 à 125.

Correspondance : Réponse à quelques pages de la notice de M. le doyen de Quarré-les-Tombes sur la commune de Léger-de-Fourcheret, par M. D. Germain. P. 145 à 158.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — Publication d'un Dictionnaire biographique.

M. G. Stoffel, correspondant du Ministère, vient de publier la lettre suivante. La commission de rédaction de la *Revue* s'empresse de mettre à sa disposition la publicité toute spéciale de ce Recueil :

Monsieur,

Permettez-moi de venir vous demander votre collaboration pour le Dictionnaire biographique de l'Alsace.

Vous connaissez la pensée qui en a inspiré le projet. Regrettant de voir un grand nombre de nos compatriotes, même lettrés, ignorer jusqu'au nom des Alsaciens qui se sont distingués à des titres divers et qui méritent de n'être pas oubliés, — frappé en même temps des difficultés que les érudits mêmes éprouvent quelquefois pour se procurer des renseignements exacts sur les hommes dont le passé les intéresse, M. Fr. Engel-Dolfus, de Dornach, membre du Comité de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* a mis à la disposition de la Société une somme de 3,000 francs pour encourager la publication d'un ouvrage qui fût à la fois, pour cette branche des études historiques, un livre de vulgarisation et un instrument de travail. Sur sa proposition, la Société, dans sa séance du 2 juillet 1868, a bien voulu me confier le soin de diriger et de coordonner ce recueil.

Suivant la remarque de notre savant président, M. L. Spach, le travail que j'ose entreprendre ne peut être l'œuvre d'un seul : il y faut le concours de plusieurs, et votre nom, Monsieur, est l'un des premiers qui se soient présentés à moi, quand j'ai dû aviser aux moyens d'exécution. Je viens donc aujourd'hui faire appel à vos connaissances et à votre patriotisme : il s'agit de rendre un hommage mérité aux hommes qui ont contribué à créer le milieu intellectuel où nous vivons, les traditions d'instruction, de goût et de lumières que nous avons recueillis, le capital moral dont nous bénéficions.

D'accord avec le Comité du Haut-Rhin qui, sur le vœu de M. Engel, a bien voulu se charger plus spécialement de la haute direction de notre en-

Digitized by Google

treprise, j'ai rédigé une liste provisoire de noms qui m'ont paru susceptibles de figurer dans le Dictionnaire, et vous en trouverez un exemplaire ci-joint. En m'envoyant votre adhésion, je vous serais reconnaissant, Monsieur, de me signaler les omissions que vous auriez remarquées et de me faire connaître les notices dont vous pourriez vous charger. A la suite de cette liste, quelques notices, prises au hasard parmi celles que mes amis ont déjà mises à ma disposition, vous feront voir l'esprit et la méthode dont nous nous inspirons, ainsi que les limites dans lesquelles nous croyons devoir nous renfermer. Il est facile de comprendre que la multiplicité des collaborateurs n'exclut pas une certaine unité dans le plan, et si, dans l'un ou l'autre des articles sur lesquels je crois pouvoir compter, il vous arrivait de vous en écarter, j'espère que vous ne refuserez pas de le réduire à la mesure et aux proportions que la direction, d'accord avec les comités de la Société des monuments historiques, jugera devoir adopter. Il va sans dire que chaque notice portera la signature de son auteur.

Il est possible que, pour les articles dont vous vous chargeriez, je puisse vous offrir des documents dont vous pourriez faire usage. De votre côté, si vous aviez quelques notes que vous ne voudriez pas mettre en œuvre vous-même, vous m'obligeriez en me les communiquant.

Pour activer autant que possible la mise en train, je vous serais très-reconnaissant de m'assurer de votre concours avant le 1er août prochain.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes a perdu en la personne de M. le marquis de Laborde, membre de l'Institut, directeur général des Archives, un de ses membres les plus anciens, les plus distingués, les plus utiles. M. de Laborde a succombé, dans les derniers jours d'avril, à la maladie cruelle qui était venue l'arracher brusquement à ses études et à ses fonctions. Assez d'autres chercheront à retracer les circonstances diverses de cette existence si brillante à la fois et si laborieuse. Le Comité des travaux historiques ne saurait mieux exprimer la vivacité de ses regrets qu'en rappelant ici tout ce qu'il a dû à la coopération si longtemps assidue et dévouée de M. de Laborde.

Lorsqu'un des hommes les plus illustres qui se soient trouvés à la tête de l'instruction publique, M. Guizot, eut conçu la pensée de remettre à un comité spécial le soin de rechercher et de conserver les monuments de l'histoire et des arts de notre pays, il y a aujourd'hui plus de trente ans, M. de Laborde s'était acquis déjà par de nombreuses publications une notoriété qui le désignait tout naturellement au choix du Ministre. Son nom fut donc un des premiers inscrit sur la liste primordiale du Comité, à côté de ceux des Victor Hugo, des Vitet, des Montalembert, des Mérimée, des du Sommerard. Depuis cette époque, il n'a cessé de faire partie de la classe du Comité devenue, après de fréquentes transformations, la section d'archéologie. Là se traitaient, en effet, les questions d'art et d'antiquité dont il avait fait constamment l'objet préféré de ses études.

Dès les premières séances du Comité, M. de Laborde était devenu le rapporteur nécessaire de toutes les communications sur les progrès des arts aux différentes époques de notre histoire, sur la biographie jusqu'alors si peu connue de nos anciens artistes, et sur les causes qui ont préparé les révolutions pacifiques accomplies dans le domaine de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Depuis de longues années, il s'était familiarisé avec les œuvres les plus délicates de la Renaissance en émaillerie, en orfévrerie, en bijouterie. Ses voyages en Europe et en Orient, et ceux de son père, le comte Alexandre de Laborde, lui fournissaient d'inépuisables termes de comparaison entre l'art français et celui des contrées étrangères, dans leurs tendances parallèles vers l'expression de la beauté. Il n'existe pas, nous le croyons, de moyen plus sûr pour faire connaître l'art ou les habitudes d'un siècle que la publication des inventaires des rois, des princes

ou des grands seigneurs, assez généreux pour encourager les artistes, assez riches pour ne pas considérer leurs œuvres comme une marchandise vulgaire. Aussi le Comité avait-il désigné M. de Laborde pour l'éditeur d'une collection choisie d'inventaires authentiques des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Un glossaire aurait expliqué les termes tombés en désuétude, et de nombreuses gravures sur bois auraient mis sous les yeux du lecteur les meilleurs exemples des productions de l'art. Les deux célèbres inventaires des rois Charles V et Charles VI, celui de la reine Clémence de Hongrie, celui de Charles Dauphin, duc de Normandie, depuis Charles V, celui de Jean de France, duc de Berri, si fameux par sa magnificence, puis, pour le XVI^e siècle, ceux du roi François II et de Gabrielle d'Estrées, devaient former une première série d'un incontestable intérêt. Des circonstances indépendantes de la volonté de M. de Laborde sont venues contrarier l'exécution du programme adopté par le Comité.

Une des œuvres les plus importantes dont le Comité ait pris l'initiative, c'est bien certainement la restitution à la Bibliothèque impériale, par voie de copies, des nombreux volumes de la collection Gaignières, dont la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, se trouve en possession. M. de Laborde attachait le plus grand prix à la conclusion de cette affaire, et il a usé de toute son autorité pour la conduire à bonne fin. Vers l'année 1840, un artiste anglais avait apporté à Paris quelques gravures représentant des princes de la maison de France d'après les dessins de Gaignières conservés à la Bodléienne. Ces planches, qui furent communiquées à M. Debret, alors architecte de l'église de Saint-Denis, servirent de point de départ pour le rétablissement des tombeaux de cette basilique, dont les figures historiques avaient été bouleversées et nommées arbitrairement. Telle était l'exactitude des dessins d'Oxford, qu'on y retrouvait jusqu'aux mutilations que les monuments avaient subies. Afin d'obtenir un résultat plus complet, M. Viollet-le-Duc, devenu à Saint-Denis le successeur de M. Debret, chargea un excellent dessinateur, M. Henri Gérente, d'aller copier à la Bodléienne toutes les effigies de personnages appartenant aux anciennes dynasties royales de notre pays. C'était déjà beaucoup assurément; mais nous ne rentrions ainsi en possession que de la moindre partie du trésor qui nous avait été enlevé. Il restait encore à recueillir plus de deux mille monuments dont les copies devenaient d'autant plus précieuses que les originaux ont péri, pour le plus grand nombre, pendant nos révolutions. Appelé à Londres par l'Exposition universelle de 1850, M. de Laborde profita de ce voyage pour se rendre à Oxford, où il voulut se rendre compte par lui-même de la valeur de la collection. Il s'assura que les volumes perdus pour la France ne faisaient pas double emploi avec ceux que nous possédons, mais que leur réunion avait dû composer un ensemble de plus de quarante volumes ou portefeuilles, dont la reconstitution intéressait au plus haut degré notre histoire nationale. Dans la première séance du Comité qui suivit son retour, M. de

Digitized by Google

Laborde nous faisait part du résultat de l'étude approfondie à laquelle il s'était livré, et proposait les moyens les plus efficaces pour combler le déficit d'une des plus précieuses de nos collections archéologiques. La bibliothèque Bodléienne avait reçu les volumes de Gaignières par donation testamentaire; aux termes des lois anglaises, elle n'avait pas la faculté de s'en dessaisir à quelque condition que ce fût. Aussi M. de Laborde, engageant l'administration à renoncer à des négociations inutiles, alla-t-il droit au but en demandant que les dessins fussent calqués en totalité pour être ensuite réunis à ceux qui existaient à la Bibliothèque impériale. Plusieurs années s'écoulèrent avant que cette proposition fût suivie d'exécution. Notre confrère ne se découragea point, et c'est grâce à son insistance que le Ministère de l'instruction publique[1] se décida, en 1860, à confier à un artiste, aussi habile que dévoué, M. Frappaz, la mission de rapporter en France un *fac-simile* de tous les dessins d'Oxford. Les membres du Comité, et tous les travailleurs qui fréquentent le cabinet des estampes de la Bibliothèque, savent avec quel succès cette tâche difficile a été menée à son terme. Les copies de M. Frappaz ont acquis la valeur des pièces originales, et, chaque jour, elles sont elles-mêmes consultées ou reproduites.

M. de Laborde portait aussi le plus vif intérêt à la publication des inscriptions de la France. Fréquemment il prit la parole pour demander au Comité de donner une sanction au vœu formé, dès les premières séances, au sujet de ce recueil, en désignant un éditeur au choix du Ministre. Il désirait que cette publication fût enrichie de planches représentant les caractères les plus remarquables de l'épigraphie, et les motifs les plus élégants de l'ornementation qui sert d'encadrement aux textes. L'arrêté ministériel du mois de février 1868 a généreusement pourvu à ce que le recueil des inscriptions de la France ne manquât d'aucune des ressources matérielles qui pourraient contribuer à lui donner plus d'importance aux yeux des savants et des artistes.

La bibliothèque du Comité, dépositaire de tant de communications précieuses, imprimées ou manuscrites, était l'objet constant de la sollicitude de M. de Laborde. Convaincu de la valeur de cette collection, persuadé qu'elle était appelée à prendre un développement considérable, il se préoccupait sans cesse des moyens à employer pour assurer la conservation des documents qu'elle possède, et dont quelques-uns, parmi les imprimés, se trouveraient difficilement ailleurs. Il avait même proposé de se charger du classement méthodique des ouvrages adressés par les correspondants ou par les Sociétés savantes, à une époque où la bibliothèque n'était pas encore, comme elle l'est aujourd'hui, spécialement confiée à un des fonctionnaires de l'administration.

[1] Voir le rapport du 26 février 1860, par M. Dauban, au nom d'une commission en tête de laquelle figurait M. de Laborde (*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV, p. 165-181.)

Digitized by Google

Le Comité a plus d'une fois exprimé le vœu que des volumes de Mélanges fussent annuellement publiés, dans le but de faire participer les hommes studieux à des communications d'un intérêt majeur qui nous sont adressées, et qui, soit à cause de leur étendue, soit pour toute autre motif, ne se prêtent pas à une insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ces volumes, dégagés de nos procès-verbaux et de nos rapports, n'auraient contenu que des pièces originales brièvement annotées, et seraient devenus de véritables archives à consulter.

Pour mieux prouver combien cette idée lui était à cœur, M. de Laborde avait préparé des travaux qui auraient dignement inauguré la série des Mélanges. Un jour, il nous apportait de nombreux extraits des registres paroissiaux d'Avon présentant l'état civil des artistes étrangers ou nationaux qui ont peint ou sculpté le château de Fontainebleau. Une autre fois, il nous faisait part des comptes des dépenses secrètes de la cour de François I[er], pendant une période de cinq années. Les plus anciens membres du Comité n'ont pas oublié le rapport verbal, plein d'observation du meilleur goût, par lequel le regrettable M. Denjoy fit ressortir tout le mérite de cette dernière communication.

Peu de temps après [1], M. de Laborde était appelé à la direction générale des Archives de l'empire. Les occupations multipliées de cette grande administration, les publications à entreprendre ou à raviver, l'exemple du travail et de l'activité à donner à ses savants coopérateurs, absorbèrent désormais la vie du nouveau directeur. Sa présence parmi nous devint plus rare. Il continua encore cependant à rendre compte des documents qui se rattachaient à ses études de prédilection sur les arts du dessin, sur l'émaillerie, sur les différentes écoles de nos artistes. C'est en 1868, que nous l'avons vu paraître pour la dernière fois à une de nos séances. A son entrée, une lueur d'espérance dissipa les inquiétudes que nous inspirait, depuis plusieurs mois, le fâcheux état de sa santé; mais bientôt l'altération de son visage et l'embarras de sa parole, jadis facile et brillante, ne nous firent que trop comprendre que ce confrère, qui nous était cher à tant de titres, nous adressait un suprême adieu.

[1] En 1857.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IXe VOLUME.

A

Abbaye de Baumgarten. — Confirmation de ses privilèges, p. 144.
Abbaye de Bodon. — Études historiques, par M. l'abbé Isnard, p. 45.
Abbaye de Cluny. — Recueil de titres, signalé par M. l'abbé Chevalier (de Romans), p. 117.
Abbaye de Corbie (ratification de bail), p. 16.
Abbaye d'Épan. — Enquête des abbés et religieux, p. 13.
Abbaye de Molème. — Cartulaires, par M. E. Socard, p. 413.
Abbaye mérovingienne retrouvée. — Notice par M. Le Héricher, p. 362.
Abbaye de Reichenau (L') et les Schweighaeuser, par M. Spach, p. 373.
Abbaye de Saint-Amand d'Elnon (Poëme d'un religieux de l'), par M. Desplanque, p. 317.
Abbaye de Saint-Bertin. — Construction de la porte d'entrée, p. 82.
Abbaye de Saint-Victor. — Inventaire de ses manuscrits, par M. L. Delisle, p. 382.
Abbaye de Saintes. — Son église et son cavalier, notice par M. l'abbé Grasilier, p. 344.
Abbaye royale de Saint-Nicolas de Verneuil (Eure). — Son origine, par M. Armand Parrot, p. 331.
Abbaye royale de Berteaucourt-les-Dames (Somme), p. 124.
Abbaye de Saint-Waast d'Arras. — Chronique d'un moine anonyme, p. 302.
Abbesse de Jouanne. — Compte arrêté entre elle et Nicolas Delières, p. 16.
Abdication de Charles-Quint, tragédie, par Michel de Swaen, poëte de Dunkerque, p. 159.
Abjuration d'hérésie par une dame Marguerite du Teil, p. 370.
Académie des bibliophiles. — Rapport sur ses travaux, par M. A. de Montaiglon, p. 390.
Actes officiels, p. 1, 233.
Actes de Guebhard, évêque de Strasbourg, publiés par M. Spach, p. 143.
Actes des martyrs chrétiens en Afrique, traduits des *Acta primorum martyrum* de Dom Ruinart, p. 35.
Aerssen, voyageur hollandais. — Mémoire de M. Ch. Révillout, p. 300.
Affranchissement des communes en Lorraine (Un épisode de l'), par M. Méaume, p. 330.

Digitized by Google

Age de pierre (Recherches sur les stations de l'), dans les environs de Nemours, par M. Doigneau, p. 359.
Age de la pierre polie (Sépulcre de l'), p. 348.
Albria (Albert). — La noblesse de Picardie, p. 54.
Alger (Les consuls d') pendant la conquête de 1830, par M. Berbrugger, p. 35.
Algérie. — *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 30.
Algériens (Un exploit des) en 1802, par M. Devoulx, p. 34.
Aliénés (Mémoire sur la condition des) sous l'empire de la loi du 30 juin 1838, par M. Huc, p. 321.
Allaire, abbé de Huyron et de Bon-Repos. — Lettre à M. Villemain-Souvestre, p. 65.
Ambassade envoyée à Avignon auprès du pape Jean XXII, par Charles-le-Bel, p. 122.
Amé (Émile). — Inventaire du mobilier du monastère de Chirac, p. 125.
Inventaire du mobilier de M. Antoine, évêque de Saint-Flour, p. 125.
Extrait des registres de l'état civil de Roquebrou (Cantal), p. 370.
Notice sur une médaille commémorative d'un abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, p. 386.
Analogie de l'étincelle d'induction avec les décharges électriques, par M. Seguin, p. 369.
Ancienne langue numide. — Détermination de quelques mots, par M. Tauxier, p. 38.
Ancienne rivalité maritime entre Berghes et Dunkerque, par M. M. Carlier, p. 158.
André (L'abbé). — Mémoire pour la ville d'Avignon, p. 110.
Copie de l'inventaire des cordeliers d'Avignon en 1359, p. 129.
Inventaire sommaire des archives d'Ille-et-Vilaine, p. 108.
Histoire de la monarchie pontificale au xiv° siècle, p. 111.
Réclamation au sujet d'un mémoire sur le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt, p. 384.
Proposition au sujet du pouillé du diocèse de Carpentras, p. 370.
Anophthalmes (Recherches sur les insectes), par M. Lespès, p. 276.
Antiquités lacustres dans le lac du Bourget, p. 26.
Antiquités de Schiltigheim, par M. de Ring, p. 206.
Antiquités du village de Vieu en Valromey (Ain), par M. T. Desjardins, p. 393.
Antiquités du Jura bernois, par M. Quiquerez, p. 214.
Antoine. — Fondation d'une république au temps de la Ligue, p. 328.
Arbois de Jubainville (D'). — Envoi de pièces relatives au commerce du Levant sous le règne de Charles VII, p. 12.
Communication d'un livre des partages de l'évêché de Troyes, p. 122.
Mémoire sur la tutelle testamentaire au xiv° siècle, p. 317.
Archéologie de l'Amérique du Nord (Note sur l'), par M. E. Assolant, p. 421.
Archives de l'Aube. — Extraits d'un registre, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 12.
Archives du Comité. Voyez Dépôts.
Archives de Sedan (Documents tirés des), envoyés par M. Nozot, p. 13.
Archives départementales de Maine-et-Loire (Petit inventaire des), par M. C. Port, p. 13.
Archives du consulat général de France à Alger, p. 32.
Archives de Joursanvault (Pièces tirées des), par M. Dupré, p. 375.

Digitized by Google

Archives du château de Brumare. — Mention d'un manuscrit appartenant à M. le comte de Bressac, p. 376.
Aristophane. — Étude sur ses comédies, par M. D. Delaunay, p. 56.
Arnaud. — Notice sur le siége d'Aïn-Hâdi contre Abd el-Kader, p. 32.
Notice sur les Saharis, les Oulad ben Alya, les Oulad Naïle, et sur l'origine des tribus Cheurfa, p. 37.
Arrestation et emprisonnement du maréchal de Biron. — Relation inédite, commentée par M. Combes, p. 302.
Arrêté relatif à un prix annuel, institué dans chaque ressort académique, p. 249.
Arrêtés du Ministre de l'instruction publique relatifs à la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 235.
Art de terre chez les Poitevins, par M. Benjamin Fillon, p. 177.
Artistes poitevins. — Notices par M. C. Port, p. 28.
Assemblées nationales dans les Gaules, par M. A. de Barthélemy, p. 16.
Assises scientifiques de Limoges. — Rapport par M. de Cessac, p. 391.
Association normande. — Ses travaux, p. 170.
Association des jeunes gens de Mâcon au xvie siècle. — Pièces communiquées par M. Lacroix, p. 447.
Assolant (E.). — Note sur l'archéologie de l'Amérique du Nord, p. 421.
Atlas archéologique du département de l'Oise, par M. Woillez, p. 27.
Attaque des Espagnols contre Alger, récit indigène, traduit par M. L. Féraud, p. 31.
Aubertin (Ch.). — Fouilles exécutées à Parruez (Côte-d'Or), p. 130.
Envoi de mandats de frais d'exécution et d'une délibération de la commune de Beaune, p. 370.
Aubriot (Hugues), prévôt de Paris. — Notices biographiques, p. 161.
Audiat (L.), nommé officier d'académie, p. 255.
Mémoire sur l'entrée des rois à Saintes, p. 332.
Aurès. — Réclamation au sujet du concours des Sociétés savantes, p. 19.
Estampage d'une inscription à Nîmes, p. 125.
Mémoire sur les vases apollinaires, p. 292.
Étude sur les dimensions d'un petit autel au musée de Nîmes, p. 341.
Estampage d'une inscription en lettres grecques trouvée à Uzès, p. 384.
Réclamation au sujet d'une étude sur les dimensions du Parthénon, p. 389.
Autel du musée de Nîmes (Étude sur un), par M. Aurès, p. 341.
Auvergne (L'), poésie, par M. J. Peroche, p. 425.
Avril, valet de chambre du prince de Condé. — Note de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Azaïs (G.). — Mémoire sur les troubadours de Béziers, ouvrage cité, p. 145.

B

Bache. — Travail sur les dignités romaines en Algérie, p. 30.
Bacquias (Docteur Eugène). — Recherches sur le feu sacré, le feu Saint-Antoine, etc. p. 412.
Balistique (La) et la fortification, par M. de Rochas d'Aiglun, p. 366.
Bandol (MM. de). — Leur dépense au collége de Louis-le-Grand, p. 12.

Digitized by Google

Bandol (Mlles de). — Quittances de pensions envoyées par M. le chanoine Magloire Giraud, p. 112.
Mémoires sur leur dépense au collége de Louis-le-Grand en 1691, p. 380.
Pension au couvent de la Visitation de la ville d'Aix, p. 380.
Bandol (Boyer François, seigneur de). — Différend avec Bernard Toro, sculpteur toulonnais, p. 393.
Bandol, en Provence (Documents relatifs au port de), p. 428.
Barbier de Montault (Chanoine). — Envoi de dix-huit inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome, p. 23.
Notes sur les tableaux d'anciens peintres français à Rome, p. 24.
Documents relatifs à la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Loudun, p. 111.
Bardy. — Observations au sujet des doléances populaires en 1789, p. 311.
Considérations sur l'étude de l'établissement des communes, p. 331.
Baronnie de Clérières (Étude historique sur la), par M. de Gallier, p. 43.
Barraud (Abbé). — Notice sur les confessionnaux, p. 130.
Barthélemy (A. de). — Communication au sujet du cartulaire de Cluny, p. 10.
Hommage d'un travail sur les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine, p. 16.
Communication de manuscrits, 108.
Chargé de l'examen de documents, p. 117.
Rapport sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 143.
Barthélemy (Éd. de). — Envoi d'une copie du testament de Cosme Clausse, évêque de Châlons, p. 12.
Communication de deux chapitres des mémoires de Jean Rogier, p. 121.
Bas-relief de Saint-Raphaël près de Fréjus (Note par M. Revoil), p. 126.
Bas-relief de Saint-Jean au marché de Troyes, par M. Le Brun Dalbanne, p. 415.
Bataille de la Dive. — Mémoire sur le lieu où elle s'est livrée, par le docteur Dunot de Saint-Maclou, p. 319.
Bataille de Mayence en 1590, par M. Jules Le Fizelier, p. 58.
Baudry (Abbé). — Note sur le dixième puits funéraire de Troussepoil, p. 125, 136.
Rapports sur les onzième, douzième et treizième puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard, 351.
Bazot. — Notice sur le mathématicien Jacques Rohault, p. 54.
Beauchet-Filleau. — Copie de l'inventaire des meubles de François de Gaing, sieur de l'Oradour, p. 130.
Envoi du *fac-simile* d'une hache celtique trouvée à Saint-Martin-d'Entraigues, p. 386.
Beaune (Henri). — Communication relative à l'Université de Dôle, p. 69.
Sorciers de Lyon, épisode judiciaire du xviiie siècle, 161.
Beaurepaire (De). — Lettres inédites de Salomon de Causs, p. 379.
Beaurin (Dom). — Abrégé de l'histoire de Ribemont, 142.
Belin de Launay. — Mémoires sur l'ordre en bataille et les centurions à l'époque de Jules César, p. 315.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 10, 13, 372, 377.
Rapport sur le Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne, p. 55.

Digitized by Google

Communication au sujet des documents recueillis par M. Aug. Bernard pour le Cartulaire de Cluny, p. 109.
Belle-Isle (Maréchal de). — Exactions dans la ville d'Avignon en 1746, p. 111.
Bellon. — Glossaire du patois de Charpey, département de la Drôme, p. 261, 403.
Bénitier (Le) de l'église de Brienne-Napoléon, par M. Chapellier, p. 421.
Berbrugger. — Captif et patronne à Alger, épisode de 1640, p. 32.
Documents relatifs à l'histoire d'Algérie antérieurement à la domination française, p. 30.
Les consuls d'Alger pendant la conquête de 1830, p. 35.
Traduction des *Acta primorum martyrum* de Dom Ruinart, p. 35.
Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri, p. 37.
Lettre inédite de l'empereur du Maroc, p. 38.
Bernard (Aug.). — Documents pour le Cartulaire de Cluny, p. 109.
Bernard le Danois, Normand du xe siècle. — Étude par M. Léon Puiseux, p. 323.
Berry. — Rapport sur des fouilles à Fussy, près de Bourges, p. 389.
Bérulle (Cardinal de). — Deux lettres relatives, l'une à la réconciliation de la reine mère avec Louis XIII, et l'autre au traité de Monçon, en 1626, p. 118.
Beylick de Titery (Histoire et administration du), p. 36.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 92, 218, 476.
Bibliothèque d'Aix. — Collection de lettres du roi René, p. 14.
Bibliothèque d'Épinal. — Évangéliaire du xie siècle signalé par M. Duhamel, p. 117.
Bibliothèque du Comité. Voyez Dépôts.
Bibliothèques de Paris. — Collection de thèses à images, p. 51.
Bibliothèques et archives de Milan, Venise et Florence. — Visite par M. de La Grèze, p. 112.
Bibracte (Opinion sur l'emplacement de), par M. Bulliot, p. 285.
Biographies :
Notice sur Dom Bugniatre, par M. Thillois, p. 140.
Éloge de M. Contencin, maire de Constantine, par M. Toustain du Manoir, p. 40.
Notice sur El-Hady Ahmed, dernier bey de Constantine, par M. Féraud, p. 39.
Guillaume Pantou, baron normand du xie siècle, par M. Gaston le Hardy, p. 335.
Notice sur Hugues Aubriot-Privat de Paris, par M. Jules Simonnet, p. 161.
Notice sur l'académicien Esprit, par M. Soucaille, p. 146.
Eustache de Conflans et Claude Vitard, par M. de Vertus, p. 163.
Notice sur Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, p. 118.
Notice sur Hector Maniquel, seigneur du Fayet, p. 42.
Notice sur M. Leroy, par M. Garnier, p. 55.
Esquisse sur la vie et les travaux de Legrand de Laleu, par M. Prioux, p. 142.
Biographie du duc de Luynes, par M. Huillard-Bréholles, p. 21.
Notice sur Joachim Dubellay et P. Corneille, par M. Marty-Laveaux, p. 108.
Jean de la Croix. — Prosopopée funèbre, par un franciscain de Rome, p. 43.
Alexis de Jussieu, par M. Sauzet; J.-J. Ampère, par M. Potton; J.-Claude Fulchiron, par M. Onofrio, p. 166.
Notice sur Rohault, par M. Bazot, p. 54.
Notice sur Michel de Swaen, par M. Guthlin, p. 158.

Digitized by Google

Notice et mémoire sur Saint-Angilbert, par M. l'abbé Carlet, p. 328.

Les Schweighaeuser, par M. L. Spach, p. 373.

Notices sur M. A.-J.-H. Vincent, par MM. Ernest Havet et H. Wallon, p. 394.

Bigot de La Toréanne, possesseur de quatre volumes manuscrits de documents historiques, communication de M. Bonnardot, p. 371.

Billon (Docteur). — La Campanologie, étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères, p. 171.

Biron (Maréchal de). — Son arrestation et son emprisonnement; mémoire de M. Combes, p. 312.

Blancard (Louis). — Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence, p. 164.

Dessus d'une médaille d'argent trouvée à Auriol, 136.

Blanchard (Émile). — Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section des sciences), p. 268.

Boisse. — Carte géologique de l'Aveyron, p. 272.

Boivin-Champeaux. — Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, p. 377.

Bonnardot. — Envoi de la table d'une collection de documents historiques, p. 371.

Envoi de trois pièces relatives à Christine d'Orléans, p. 370.

Botte couronnée (La), comédie de Swaen, poëte dunquerquois, p. 159.

Bordeaux (Raymond). — Rapport sur l'Exposition d'objets d'art à Évreux, p. 174.

Borniche (Henriette de), supérieure du couvent du Charme, par M. de Vertus, p. 163.

Boucher de Molandon. — Nommé officier d'académie, p. 255.

La salle des thèses de l'Université d'Orléans, p. 377.

Bouet (Georges). — Description de l'église abbatiale de Fécamp, p. 175.

Boulangers (Saint-Honoré, patron des), par M. l'abbé J. Corblet, p. 309.

Bouquin (Charles), hommage de deux lettres inédites du xviie siècle, p. 22.

Bourassé et Chevalier (Abbés). — Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes de la Touraine, du vie au xie siècle, p. 293.

Bourquelot (Félix). — Chargé de l'examen de documents, p. 12.

Rapport sur un tarif de tonlieu communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 60.

Regrets sur sa mort exprimés par M. A. Thierry, président de la section d'histoire et de philologie, p. 114.

Boutaric. — Rapport sur l'entrée de Charles Ier à Nîmes, communication de M. A. de Lamothe, p. 121.

Rapport sur la requête d'un jugement à propos de la démolition d'une maison claustrale, p. 121.

Rapport sur la visite aux bibliothèques de Milan, Venise et Florence, par M. de La Grèze, 121.

Chargé de l'examen de documents, p. 112.

La France sous Philippe le Bel, ouvrage cité, p. 147.

Boutiot (Théophile). — Note sur des fragments du vase et des os humains trouvés à Villeport, p. 408.

Boyer (Abbé). — Demande d'un secours pour la conservation de la châsse de saint Maxentiol, p. 21.

Boyvin (Jacques). — Bénédictin de Saint-Laumer de Blois, p. 314.

Digitized by Google

Bracelet celtique de bronze trouvé à Champigni (Maine-et-Loire), p. 393.
Bréan. — Découvertes archéologiques aux environs de Gien-le-Vieux, p. 24, 132, 135, 391.
Bressac (Comte Emmanuel de), possesseur d'un manuscrit contenant une correspondance avec le duc de Navailles, ambassadeur en Italie, p. 376.
Brongniart (Adolphe). — Classification et distribution des végétaux fossiles, ouvrage cité, p. 273.
Brun-Durand. — État du Dauphiné en 1698, p. 47.
Brun-Lavainne. — Origine du droit coutumier, p. 330.
Brunel (Antoine), voyageur français, par M. Ch. Revillout, p. 300.
Buoniatre (Dom). — Notice par M. Thillois, p. 140.
Buhot de Kersers. — Mémoire sur quelques dates d'architecture religieuse dans le département du Cher, p. 348.
Bulliot. — Fouilles exécutées en 1868 au mont Beuvray, p. 284.
Bustes de Fontenelle, Montesquieu, duc de Choiseul et général Drouot, inaugurés à Nancy, p. 149.

C

Cachet d'oculiste en bronze trouvé près de Saint-Chéron (Seine-et-Oise), p. 28.
Cacous de Bretagne (Recherches sur les), par M. Rosenzweig, p. 323.
Cadière (L'instruction primaire à la), p. 12.
Cahen (Abbé). — Lettre sur les juifs de l'Algérie et de Tuggurt, p. 39.
Cahiers de doléances de Laval en 1789, p. 59.
Caillemer. — Mémoire sur le droit de tester à Athènes, p. 319.
Découverte à Saint-Lô des têtes de La Roche-Tesson, Guillaume Bacon et Richard Percy, p. 106.
Calemard de Lafayette. — Le poëme des champs, p. 423.
Cambrai sous la domination espagnole, par M. Wilbert, p. 307.
Campanologie. — Étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères, par le docteur Billon, p. 171.
Camps gaulois et romains du Béarn (Recherches sur les), par M. Cénac-Moncaut, p. 366.
Canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre, par M. Matton, p. 139.
Canéto (Abbé). — Estampages d'inscriptions romaines trouvées à Auch, p. 387.
Demande d'une nouvelle subvention pour les fouilles du prieuré de Saint-Orens, p. 387.
Envoi d'estampages d'inscriptions, p. 125.
Hommage d'une étude comparative de deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers, p. 387.
Capitoulat de Toulouse. — Conflit avec le parlement en 1782, mémoire de M. Rozy, p. 317.
Capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston d'Orléans, p. 64.
Captif et patronne à Alger en 1640, par M. Berbrugger, p. 32.
Capucins et cordeliers de Romans, par M. Ulysse Chevalier, p. 45.
Carlet (Abbé). — Mémoire sur saint Angilbert, p. 328.
Carlier. — Étude sur l'ancienne rivalité maritime entre Berghes et Dunkerque, p. 158.

Digitized by Google

Carou. — Publication du rôle d'un décime levé sur le diocèse de Béziers en 1322 et 1323, p. 146.
Carret, peintre troyen (Recherches sur quelques œuvres de), par M. Corrard de Bréban, p. 411.
Carro (A.). — Notice sur le château de Nantouillet, p. 353.
Cars (Jean-François). — Graveur et marchand d'images, p. 50.
Carte géologique de la Savoie et de la Haute-Savoie, p. 271.
Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie, par M. le docteur S. P. Payen, p. 290.
Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux (Analyse des chartes du), par M. Octave Teissier, p. 379.
Cartulaire de Cluny. — Documents réunis par M. Aug. Bernard, p. 109.
Cartulaire de Cluny (Impression du), p. 10.
Cartulaire de Guiman (Le), d'après un manuscrit de l'évêché d'Arras, par M. l'abbé Van Drival, p. 335.
Cartulaire de Saint-Bertin. — Tarif de Tonlieu, p. 60.
Cartulaires de l'abbaye de Molène (Mémoire sur les), par M. E. Socard, p. 413.
Castagnez. — Mémoire sur la découverte d'un oppidum gaulois, p. 22.
Emplacement de l'oppidum de Mursceint près de Cahors, p. 136.
Castaing. — Notes sur la villa découverte à Saint-Cricq, p. 125.
Castan. — Mémoire sur le Champ de Mars de Vesontio, p. 339.
Castelnau (De), correspondant nommé officier d'académie, p. 254.
Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, p. 117.
Cathédrale d'Albi (Travaux de restauration de la). — Rapport de M. Hippolyte Croze, p. 385.
Cathédrale d'Angers (Châsse de saint René et reliques de la), p. 393.
Cathédrale d'Apt. — Réclamation au sujet d'un sarcophage chrétien, par M. l'abbé André, p. 384.
Cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine). — Communication au sujet d'un grand vitrail menacé de destruction, p. 386.
Cathédrale d'Embrun (Étude sur la), par M. Fernand de Saint-Andéol, p. 429.
Cathédrale de Sens. — Inscription en vers, remarquée par M. Chabouillet, p. 27.
Cathédrale de Troyes (Trésor de la), par M. Le Brun-Dalbanne, p. 410.
Cathédrale de Vaison. — Inscriptions antiques et du moyen âge, p. 23.
Catherine de Médicis. — Communication sur ses lettres, par M. le comte de La Ferrière, p. 374.
Caudel (Abbé). — Étude sur les voies romaines du pays des Sylvanectes, ouvrage cité, p. 350.
Caumont (A. de). — Opinion sur l'usage des fers à clous pour les chevaux, p. 176.
Rapport sur des murs en pierres soudées par le feu, p. 173.
Conférence sur les premiers habitants de la France, p. 176.
Itinéraire de Caen à Falaise, p. 173.
Causeries d'un curieux, par M. Feuillet de Conches, p. 53.
Cavalier (Explication du) représenté sur l'église de l'abbaye de Saintes, par M. l'abbé Grasilier, p. 344.
Cénac-Moncaut. — Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn, p. 366.
Documents inédits concernant l'histoire de François Ier, p. 378.

Digitized by Google

Cercueils en plomb dans l'antiquité et le moyen âge. — Mémoire de M. l'abbé Cochet, p. 364.
Cérémonies observées par les chevaliers de l'arquebuse de Mâcon, p. 447.
César de Nostre-Dame, ancien possesseur des lettres du roi René, p. 14.
Cessac (De). — Mémoire sur les divers modes de sépulture usités dans le département de la Creuse, p. 355.
Assises scientifiques de Limoges, p. 390.
Chabouillet. — Chargé de l'examen de documents, p. 386, 393.
Rapport sur une communication de M. Blancard, relative à un mémoire anépigraphique, p. 395.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section d'archéologie, p. 339.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 19, 123, 128, 383, 385, 392.
Estampage d'une inscription de la cathédrale de Sens, p. 27.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes (section d'archéologie), p. 280.
Champ de Mars de Vesontio. — Mémoire de M. Castan, p. 339.
Chansons populaires, par M. Rosenzweig, p. 373.
Chants de campagne en patois et en français-patois, recueillis par M. P. Lambert, p. 120.
Chapellier. — Le bénitier de l'église de Brienne, p. 421.
Chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne, p. 208.
Chapiteaux mérovingiens découverts dans l'église de Chivy, p. 356.
Chappe (Claude). — Inventeur des télégraphes, cité, p. 346.
Charlemagne en Saintonge (Passage et séjour de). — Mémoire par M. H. de Tilly, p. 325.
Charles, cardinal de Bourbon. — Ratification du bail de l'abbaye de Corbie, p. 16.
Charles le Chauve. — Notice sur les lieux où il s'est arrêté dans ses chasses, p. 137.
Charles d'Orléans et ses poésies, p. 314.
Charles Thibault, valet de chambre du prince de Condé, p. 111.
Charles VII. — Don fait à Denis de Chailly, p. 16.
Charles VIII. — Commerce avec le Levant sous le règne de ce prince, p. 12.
Charles IX. — Lettres aux habitants de Thézan, p. 113.
Lettres de 1562, communiquées par M. Dusevel, p. 369.
Lettres patentes communiquées par M. Soucaille, p. 374.
Charma. — Notice sur les fouilles pratiquées sur l'emplacement de la bataille du du Val des Dunes, p. 341.
Théorie des facultés de l'âme, p. 303.
Charmolue (Jean de), écuyer et capitaine. — Son testament, p. 388.
Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Martin, communiquée par M. Deschamps de Pas, p. 82.
Charte en langue vulgaire. — Copie envoyée par M. Duhamel, p. 117.
Charte de Bérangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, envoyée par M. Hucher, p. 380.
Charte d'Isabeau de Bavière pour une fondation d'anniversaire dans l'église de Sens, p. 377.
Charte (Vidimus d'une) relative à l'histoire du Vendômois, communication de M. de Rochambeau, p. 373.

Digitized by Google

Charte de Henri, comte de Champagne en 1188, sur la levée des dîmes pour la terre sainte, p. 377.

Chartes anciennes communiquées par M. Dupré, p. 372.

Chartes de communes et d'affranchissement, publiées par Joseph Garnier. — Rapport de M. Bourquelot, p. 381.

Chartes du cartulaire de la Chartreuse de Montrieux analysées par M. Octave Teissier, p. 379.

Chartes inédites de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, envoyées par M. Hucher, p. 112.

Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et de Gravelines, publiées par M. Ménilglaise, p. 158.

Chartes relatives à la châsse de saint René, communiquées par M. Godard-Faultrier, p. 24.

Chartes relatives à des enluminures, citées par M. Douët d'Arcq, p. 181.

Chartes à vignettes, citées par M. Douët d'Arcq, p. 184.

Châsse de saint René et reliques de la cathédrale d'Angers (Éclaircissements sur la), p. 393.

Châsse de saint Maxentiol. — Demande de secours pour sa restauration, p. 21.

Château de Bréganson en Provence (Documents relatifs au), p. 428.

Château de Chevreuse (Le) et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine, par M. Montré, p. 349.

Château de Grisolles (Le), par M. de Vertus, p. 163.

Château de Nantouillet (Notice sur le), par M. A. Carro, p. 353.

Châtel (Victor). — Rapport sur des silex taillés recueillis à Valcongrain, p. 175.

Proposition relative à des plaques de marbre rappelant les événements historiques, p. 175.

Châtelet des Roys (Du). — L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, p. 30.

Cherbonneau. — *Fac-simile* de seize monuments épigraphiques découverts en Algérie, p. 384.

Rapport sur une inscription romaine à Constantine, p. 392.

Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, p. 124.

Excursion dans les ruines de Mila, Sofevas, Sila et Sigus, p. 124.

Chéruel. — Envoi de six lettres du cardinal Mazarin, p. 118.

Chevalier (Abbé). — Copie du testament du dauphin Jean Ier, fils de Grégoire VII, p. 111.

Notice sur le pont, le couvent des Capucins et le couvent des Cordeliers de Romans, p. 45.

Communication des titres de l'abbaye de Cluny, p. 117.

Document en langue vulgaire d'un extrait d'inventaire, p. 371.

Tarif des droits perçus aux foires de la ville de Romans, p. 381.

Topographie ecclésiastique du Dauphiné, p. 47.

Chevaliers de l'arquebuse de Mâcon (Cérémonies observées par les) lors des grands prix de province, p. 447.

Chevallet (De). — Origine et formation de la langue française, ouvrage cité, p. 261.

Chevrier (Jules). — Travées antiques à Chalon-sur-Saône, p. 126.

Chronique des Sociétés savantes, p. 113, 229, 491.

Digitized by Google

CHRONIQUE consulaire de Mercier et Régis, p. 145.
CHRONIQUE d'Étienne Estoriac, p. 146.
CHRONIQUE manuscrite d'un moine de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, par M. l'abbé Dehaisnes, p. 302.
CHRONIQUE d'Islande commentée par M. Morin, p. 39.
CHRISTIANISME (L'établissement du) dans la Gaule narbonnaise, p. 147.
CIMETIÈRE mérovingien de Vertou (Loire-Inférieure). — Mémoire de M. Marionneau, p. 367.
CIMETIÈRE de l'époque franque à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), p. 394.
CIRCULAIRE adressée aux correspondants, p. 17, 28, 108, 127.
CLARIANA (Don Antonio). — Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols, p. 30.
CLAUDE AUGER, baron de Crapado, appliqué à la question, p. 113.
CLEF en fer trouvée dans les ruines de Tauroentum, dessin envoyé par M. l'abbé Magloire Giraud, p. 384.
CLÉMENT (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 372.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 163.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 165.
Rapport sur des documents historiques relatifs à l'histoire Saint-Maximin, p. 71.
Rapport sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 162.
CLOCHES de l'Aisne (Anciennes). — Note de M. de La Prairie, p. 126.
COCHERIS. — Chargé de l'examen de documents, p. 107, 117, 371.
Rapport sur la capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston d'Orléans, p. 64.
Rapport sur une note de M. Duhamel, relative à un évangéliaire du XV^e siècle, p. 375.
COCHET (Abbé). — Inscription trouvée à Rouen, p. 23.
Mémoire sur les cercueils en plomb dans l'antiquité et au moyen âge, p. 364.
Notes sur les fouilles exécutées en Normandie, p. 129.
Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, p. 280.
COËTIVY (Lettres écrites à Olivier DE), seigneur de Taillebourg, par Marie de Valois, sa femme, p. 73.
COFFINET (Abbé). — Enseigne du pèlerinage de Sainte-Colombes, p. 420.
Médaille de saint Benoît, vulgairement nommée la *médaille des sorciers*, p. 418.
Recherches sur les attributs de saint Antoine, p. 411.
COHEN. — Description historique des monnaies impériales, ouvrage cité, p. 135.
COLLECTION des décrets des congrégations romaines, publiée par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
COLLECTION des lettres manuscrites du roi René, signalée par M. Rouard, p. 14.
COLLECTION manuscrite contenant des instructions des rois de France à leurs ambassadeurs, etc. signalée par M. Bonnardot, p. 371.
COLLÉGE à Brives (Corrèze), p. 380.
COLLÉGE de Louis-le-Grand en 1681, p. 12.
COLLÉGE de Quimper. — Lettre de l'abbé Lecoz, principal de ce collége, p. 67.
Quelques élèves de ce collége, p. 68.

Digitized by Google

Collège de Saint-Brieuc au xviii siècle. — Communication de M. Quesnel, p. 65.
Collin (François), instituteur à Kœur-la-Petite. — Mémoire inédit, p. 311.
Colonisation des rives du Saint-Laurent et de Terre-Neuve, p. 10.
Combes, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Introduction et tables des matières des lettres de Jean de Witt, p. 11.
Relation inédite de l'arrestation et de l'emprisonnement du maréchal de Biron, p. 312.
Combes (A.). — Copies de documents originaux, p. 371.
Combet, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 254.
Établissement d'un collége à Brive (Corrèze), 1581-1607, p. 107, 380.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (Historique du), p. 1.
Commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Loudun. — Document transmis par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Commerce de France avec le Levant sous Charles VIII, p. 12.
Commission pour l'examen des travaux envoyés en vue du concours de 1868, p. 113.
Commission pour les propositions de récompenses honorifiques, p. 113, 132.
Commission pour l'examen de la proposition relative à la publication des lettres de Jean de Witt, p. 11.
Commission des mélanges, p. 379.
Commission pour la rédaction d'une circulaire aux correspondants, p. 17, 29.
Commune de Laon au xiii siècle, par M. Matton, p. 138.
Communes de Charbogne, Vandy, Lametz, etc. dans le département des Ardennes, p. 25.
Communes de Louvergny et de l'Écaille, p. 389.
Communis. — Explication de ce mot par M. Bourquelot, p. 61.
Companyo, fondateur du musée de Perpignan, p. 279.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne (section d'histoire et de philologie), par M. Hippeau, p. 300.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne (section d'archéologie), par M. Chabouillet, p. 339.
Comptes rendus des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 9, 369, 376, 378, 382.
Comptes rendus des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 19, 383, 385, 392.
Comte. — Notice historique sur Malthus, p. 58.
Comté de Genève ou comté de Génevois. — Note de M. l'abbé André, p. 111.
Concours des Sociétés savantes. — Réclamation de M. Aurès, p. 19.
Concours de 1868. — Rapport sur les mémoires envoyés à la commission, par M. P. Meyer, p. 398.
Concours de 1868 (section d'histoire et de philologie). — Rapport de M. Hippeau, p. 257.
Concours de 1868 (section d'archéologie). — Rapport de M. Chabouillet, p. 280.
Concours de 1868 (section scientifique). — Rapport de M. E. Blanchard, p. 268.
Condé (Prince de). — Mettant arrêt sur les rentes communales d'Orléans, p. 370.
Condé-en-Brie, considérée comme ayant donné son nom à la maison de Condé. — Note par M. de Vertus, p. 330.
Condition du peuple au comté de Bourgogne pendant le moyen âge, par M. A. Dey, p. 330.

Digitized by Google

Confessionnaux (Notice sur les), par M. l'abbé Barraud, p. 130.
Congrès scientifique de France tenu à Amiens, p. 218.
Conquête de Jérusalem, poëme du XIIIe siècle, publié par M. Hippeau, p. 108.
Conquête d'Oran par les Espagnols en 1509, p. 37.
Conrart. — Ses papiers à l'Arsenal et à la Bibliothèque impériale, p. 146.
Constantine sous la domination turque, par M. Vayssettes, p. 39.
Constructions et réparations de ponts antérieurement au XVIIe siècle. — Communication de M. Marchegay, p. 25.
Consuls d'Alger pendant la conquête de 1830, par M. Berbrugger, p. 35.
Contrat d'échange du couvent des Augustins de Béziers avec l'ancien hôpital Mage, p. 148.
Corblet (Abbé Jules). — Vie inédite de saint Honoré, évêque d'Amiens et patron des boulangers, p. 309.
Cordeliers d'Avignon (Inventaire de la Société des), p. 129.
Corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval, par M. Labauluère, p. 56.
Corrard de Brégan. — Recherches sur quelques œuvres de Jacques Carrey, peintre troyen, p. 411.
Correspondance du gouvernement français et du duc de Navailles, ambassadeur en Italie, signalée par M. de Lépinois, p. 376.
Correspondants (Instructions aux), p. 1.
Costa. — Envoi d'une inscription libyque gravée sur une stèle au Koudiat-Aty, près de Constantine, p. 388.
Cottard. — Document relatif à l'invasion des Impériaux en Provence sous la conduite du prince Eugène, p. 372.
Fragments d'une ode composée en 1814, p. 107.
Cotteau. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Couaraze de Laá. — Hommage d'une étude sur Cyprien d'Espourrin, p. 112.
Cournault (Ch.). — Compte rendu des fouilles dans la forêt de Haye (Meurthe), p. 198.
Croquis de fragments d'une statue en bronze, p. 134.
Envoi de croquis de fragments d'une statue de bronze dans la Meurthe, p. 126.
Cousin. — Derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, p. 362.
Couteau en silex (Moulage en plâtre d'un), envoyé par M. l'abbé Canéto, p. 387.
Couvent de la Visitation de la ville d'Aix, p. 360.
Crécy (Terre et châtellenie de). — Données par Charles VII à Denis de Chailly, p. 16.
Critique du *De naturâ rerum* de Lucrèce, par M. Lefranc, p. 332.
Croix de Grisy (Note relative à la), par M. Vasseur, p. 178.
Croix processionnelle en argent trouvée dans le palais du roi Théodoros à Magdala, p. 133.
Cyprien d'Espourrin. — Étude par M. Couaraze de Laá, p. 112.

D

Darcel (Alfred). — Chargé de l'examen de documents, 25, 126, 130, 384, 388, 390, 393.
Communication d'une croix processionnelle en argent trouvée dans le palais de Théodoros à Magdala, p. 133.

Digitized by Google

Rapport sur l'annuaire des cinq départements de la Normandie, p. 170.
Observations sur une réclamation de M. Aurès, p. 123.
Dates d'architecture religieuse dans le département du Cher, par M. Buhot de Kersers, p. 348.
Dauphiné (État du) en 1698, p. 47.
Dauphins de la première race (Étude sur les), par M. de Pisançon, p. 42.
Dauvergne (Anatole). — Note sur les comptes rendus à M[me] la duchesse d'Orléans, femme du régent, p. 192.
Envoi de documents concernant l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Pé-de-Générès (Hautes-Pyrénées), p. 386.
Découvertes :
Antiquités, poteries, médailles et inscriptions à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), p. 28.
Antiquités romaines, fibules, jouets d'enfants et monnaies, à Neuvy-sur-Loire (Nièvre), p. 135.
Aureus inédit de l'empereur Hostilien et monnaie punique de Rome, trouvée dans le département de Vaucluse, p. 393.
Bracelet de bronze trouvé à Champigni (Maine-et-Loire), p. 393.
Collier de bronze et épée gauloise trouvés aux environs de Gien, p. 135.
Chapiteaux mérovingiens dans l'église de Chivy, p. 356.
Cimetière de l'époque franque dans la commune de Sainte-Livrade, p. 394.
Épitaphe de la duchesse d'Orléans, aïeule du roi Louis-Philippe, p. 23.
Fours à potier de l'époque gallo-romaine sur le plateau de Bellevue, p. 353.
Fragments d'une statue de bronze à Scarpone (Meurthe), p. 126.
Hache celtique à Saint-Martin d'Entraigues (Deux-Sèvres), p. 386.
Inscription en latin et en hébreu au prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 126.
Inscription romaine dans le baptistère de l'église de Cazedarnes, p. 127.
Inscription romaine au lieu dit *de la Croix-de-Fer*, à Sauvian (arrondissement de Béziers), p. 289.
Inscription latine sur une stèle, dans une ancienne forêt, près de Colmar, p. 388.
Partie d'inscription à l'ouest des Thermes de Césarée (Cherchell), p. 130.
Inscription romaine à Constantine, p. 392.
Inscriptions latines à Kherbet-Guidra, par M. Payen, p. 23.
Inscriptions antiques et du moyen âge dans la cathédrale de Vaison, p. 23.
Inscriptions dans le cloître de Bourg-Saint-Andéol, p. 23.
Inscriptions à Nîmes et à Arles, p. 23.
Inscriptions recueillies dans les églises d'Avenay, Bury-les-Istres et Étoges, p. 131.
Inscription du IV[e] siècle à Nîmes, p. 392.
Monnaie anépigraphe à Auriol, p. 395.
Mosaïque antique à Nîmes, p. 26.
Oppidum avec murailles et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, p. 22.
Peintures murales dans l'église de Bullion, p. 356.
Sépulture de l'âge de la pierre polie à Lignon, p. 348.
Substructions romaines dans les carrières de Brunoy (Seine-et-Oise), p. 26.
Substructions d'une villa de l'époque romaine à Fussy, près Bourges, p. 389.

Digitized by Google

Tombeau gaulois à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme, p. 360.
Villa romaine près de Mont-de-Marsan, p. 124.
Décret de S. M. l'Empereur instituant un prix annuel dans chaque ressort académique, p. 245.
Décrets de congrégations romaines. — Collection de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 111.
Dehaisnes (Abbé). — Chronique d'un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, p. 302.
Delaune (J.). — Envoi d'une copie de charte de 1222, p. 15.
Délibération de la ville d'Orléans pour l'envoi de secours aux Parisiens assiégés par le roi de Navarre, p. 370.
Delisle (Léopold). — Chargé de l'examen de communications manuscrites, 15, 107, 370, 373, 377, 379.
Communication à propos du Cartulaire de Cluny, p. 10.
Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale, p. 382.
Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, ouvrage cité, p. 107.
Observations au sujet d'un envoi d'inventaires d'archives, p. 13.
Note sur la chronique de Guillaume Fillastre, p. 54.
Rapport sur des communications manuscrites, p. 110.
Rapport sur le Bulletin des antiquaires de Picardie, p. 153.
Delote, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Communication sur des monnaies romaines, p. 393.
Denis de Chailly (Don à) de la terre de Crécy par Charles VII, p. 16.
Dépôts aux archives du Comité :
Alais en 1481, par M. A. de Lamothe, p. 380.
Acte des commissaires du duc d'Orléans déclarant n'avoir pu lever un impôt sur la paroisse de Brinon, p. 375.
Capitulation accordée à la ville de Béthune, communiquée par M. Émile Travers, p. 65.
Communication de M. H. Beaune relative à l'Université de Dôle, p. 70.
Copie d'une lettre de Charles IX aux maieur et échevins d'Amiens, p. 369.
Dessin colorié d'un bracelet en bronze, par M. Michel, p. 393.
Document relatif à l'expulsion des juifs de Moissac en 1299, p. 381.
Documents envoyés par M. le comte d'Héricourt, p. 12.
Documents sur l'instruction publique en Bretagne, par M. Quesnet, p. 65.
Enquête sur la perception d'un droit de foire à Vendôme, p. 122.
Entérinement d'une requête par les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. — Communication de M. Combet, p. 380.
Établissement d'un collége à Brives (Corrèze), p. 380.
Fragment du poëme d'Alexandre, par Lambert-le-Cort et Alexandre de Paris, p. 375.
Fragments d'une ode composée en 1814, communiqués par M. Cottard, p. 107.
Inventaire de meubles appartenant au seigneur d'Oradour-sur-Glane, p. 390.
Lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Angers, p. 106.
Lettres patentes de François Ier, Henri II, Charles IX et Henri IV, communiquées par M. Soucaille, p. 374.

Digitized by Google

Lettres patentes de Henri IV pour des gentilshommes verriers, p. 373.
Obligations imposées à des potiers par un seigneur, p. 374.
Mandement constatant l'envoi de trente gentilshommes et d'arbalétriers par Charles d'Orléans à son frère Jean, comte d'Angoulême, p. 375.
Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége de Louis-le-Grand. — Pension des demoiselles de Bandol à la Visitation d'Aix, p. 380.
Note de M. Duhamel sur un Évangéliaire du xv^e siècle, p. 375.
Note sur les passages de mesdames de France Adélaïde et Victoire à Épinal, p. 117.
Notice archéologique et historique du comte de Luzarches, par M. Hahn, p. 22.
Relation d'un voyage à Béziers de Monsieur, frère de Louis XVI, p. 374.
Testament de Jean II, comte de Soissons, communiqué par M. l'abbé Poquet, p. 63.
Dépôts à la bibliothèque du Comité :
Abbaye de Reichenau (L') et les Schweighaeuser, par M. Spach, p. 373.
Assemblées nationales dans les Gaules, par M. A. de Barthélemy, p. 16.
Biographie du duc de Luynes, par M. Huillard-Bréholles, p. 21.
Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, p. 118.
Chartes de communes et d'affranchissements, publiées par M. Joseph Garnier, p. 381.
Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans, par M. Loiseleur, p. 377.
Compte rendu de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, par M. Mignard, p. 22.
Description d'Angers par Péan de la Tuilerie, éditée par M. C. Port, p. 384.
Essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, p. 132.
Étude comparative de deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers, p. 387.
Étude sur Saint-Cyprien d'Espourrin, par M. Couaraze de Laà, p. 112.
Excursion dans les ruines de Mela, Safevas, Sila et Sigus, p. 124.
Famille de Ronsard, par M. de Rochambeau, p. 394.
Fouilles exécutées en Normandie, par M. l'abbé Cochet (deux brochures), p. 129.
Fosses mariennes et le canal de Saint-Louis, par M. J. Gilles, p. 389.
Fragment de la relation de la profession de foi de Mademoiselle Louise de de France, p. 117.
Inventaire (Petit) des archives départementales de Maine-et-Loire, par M. C. Port, p. 13.
Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, p. 382.
Inventaire des manuscrits de la ville de Poitiers, p. 107
Monuments celtiques des environs de Luzarches, p. 22.
Lettres du xvii^e siècle envoyées par M. Bouquin, p. 22.
Mémoire sur la découverte d'un *oppidum* gaulois, par M. Castagné, p. 22.
Monographie de Cola Rienzi, par M. L. Spach, p. 373.
Note sur une pierre à polir les haches de silex, par M. Hahn, p. 22.
Note sur un ornement en bronze conservé au musée de Saint-Omer, par M. de Linas, p. 23.

Digitized by Google

Notice sur Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, par M. Sabourin de Nanton, p. 118.
Notices sur A.-J. Vincent, par MM. E. Havet et Wallon, p. 394.
Notices sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux, p. 377.
Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, par M. Lecointre-Dupont, p. 112.
Plan de la ville et du château de Ribemont (Aisne), p. 388.
Rapport sur les fouilles de Sauville, et Du pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France, p. 126.
Rapport sur le concours des antiquités nationales, par M. L. Desnoyers, p. 113.
Suffrage universel et vote obligatoire à Toulon, p. 108.
Députation aux états généraux de Sens, p. 465.
Derode. — Étude sur le sol de la Flandre maritime, p. 157.
Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime, p. 157.
Deschamps de Pas, corrrespondant. — Nommé officier d'académie, p. 254.
Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte de l'abbaye de Saint-Bertin, p. 82.
Communication d'un tarif de tonlieu, p. 60.
Envoi d'un feuillet contenant l'extrait d'un roman du XIII[e] siècle, p. 107, 375.
Desjardins (Abel). — Demande relative au IV[e] volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 27.
Desjardins (T.). — Notice sur les antiquités du village de Vieu en Valromey (Ain), p. 393.
Desnoyers (Jules). — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 110, 113, 370.
Note sur la collection des lettres du roi René, p. 14.
Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 48.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 407, 415.
Rapport à l'Académie des inscriptions sur le concours des antiquités nationales, p. 113.
Rapports sur des communications manuscrites, p. 374.
Desplanque. — Étude sur un poëme latin inédit de Milon, religieux de Saint-Amand d'Elnon, p. 317.
Détenu pour dettes (Le). — Mémoire de M. Jules Périn, p. 325.
Devals (aîné). — Document relatif à l'expulsion des juifs de Moissac, p. 372.
Devoulx (Alfred). — Un exploit des Algériens en 1802, p. 34.
Archives du consulat général de France à Alger, p. 32.
Dewulf (Capitaine), correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Déy (Aristide). — Condition du peuple en Bourgogne pendant le moyen âge, p. 330.
Lettre de Voltaise au président Hénault, p. 142.
Dialecte blaisois et sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, par M. Talbert, p. 260, 402.
Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne, par M. M.-L. Vermesse, p. 24, 114, 404.

Digitized by Google

Diplômes militaires (Recueil des), par M. L. Renier, p. 19.
Discours de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, aux délégués des Sociétés savantes, p. 240.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 239.
Doctrines économiques (Influences des) sur le développement de la richesse publique et privée, p. 324.
Documents imprimés dans la Revue :
Antiquités du Jura bernois, p. 214.
Antiquités de Schiltigheim, par M. M. de Ring, p. 206.
Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la reconstruction de l'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin, p. 82.
Chapiteaux historiés de l'église de Sainte-Ursanne (Jura badois), p. 208.
Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, p. 198.
Histoire de la ville de Mâcon, 1362-1367, p. 453.
Lettres originales (Six) de Marie de Valois à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, p. p. 74.
Notes sur les comptes rendus à M^{me} la duchesse d'Orléans, femme du régent, p. 192.
Documents communiqués par M. Margry sur les établissements des Français dans l'Amérique du Nord, p. 10.
Documents historiques, appartenant à la ville d'Orléans, signalés par M. Loiseleur, p. 373.
Documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique, envoyés par M. Magloire Giraud, p. 12.
Doigneau. — Recherches sur les stations de l'âge de pierre dans les environs de Nemours, p. 359.
Douane de Lyon et de Valence (Juridiction de la), par M. Fayard, p. 45.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 25.
Rapport sur diverses communications de M. Hucher, p. 385.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 178.
Drapeyron (Ludovic). — Mémoire sur la séparation de la France et de l'Allemagne aux IX^e et X^e siècles, 313.
Droit de tester à Athènes (Mémoire sur le), par M. Caillemer, p. 319.
Droits de foire appartenant aux abbés et religieux de l'abbaye d'Épau, p. 18.
Drouyn (Léo). — Copie de la harangue de M. de Servien aux états de Hollande, p. 372.
Dufour. — Organisation du musée Napoléon à Amiens, p. 55.
Duhamel. — Envoi d'une copie d'une charte de 1250 en langue vulgaire, p. 117.
Note sur un Évangéliaire du XV^e siècle, p. 117, 375.
Note sur le passage à Épinal de mesdames de France, en 1761 et 1762, p. 117.
Rapport sur les fouilles faites à Sauville, p. 126.
Dumoutet. — Préparation des Répertoires archéologiques du Cher et de l'Indre, p. 129.
Relevé des inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, p. 129.
Dunot de Saint-Maclou (Docteur). — Mémoire sur l'emplacement de la bataille de la Dive en 945, p. 319.
Dupont (Denis), jurisconsulte de Blois, p. 314.

Digitized by Google

Dupré. — Copies annotées de sept anciennes chartes, p. 372.
Copies de pièces des XIVe et XVe siècles, tirées des archives de Joursanvault, p. 107.
Documents sur les fontaines de Blois, p. 126.
Fragment de l'histoire littéraire de Blois, p. 314.
Mémoire sur les fortifications du vieux Blois, p. 354.
Dupré de Loire. — Recherches sur les établissements de bienfaisance de Valence, p. 44.
Durand (Hippolyte). — Note sur les substructions de Saint-Cricq, p. 124.
Duruy (Son Exc. M.), ministre de l'instruction publique. — Discours aux délégués des Sociétés savantes, p. 240.
Communication relative aux élèves de l'École pratique des hautes études, p. 116.
Dusevel. — Copie d'une lettre de Charles IX, p. 369.
Notice sur l'église romane de l'abbaye de Berteaucourt-les-Dames, p. 124.

E

École pratique des hautes études (Établissement de l'), p. 240.
Communication de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, p. 116.
Proposition relative aux élèves de cette école, p. 378.
Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx, p. 32.
Église abbatiale et paroissiale de Saint-Pé-de-Generès (Hautes-Pyrénées). — Pièces communiquées par M. Dauvergne, p. 386.
Église de l'abbaye de Saintes et son cavalier. — Notice par M. l'abbé Grasilier, p. 344.
Église d'Aubiac [Lot-et-Garonne] (Notice sur l'), avec planches, par M. Tholin, p. 84.
Église de Bourg-Saint-Andéol. — Inscription du moyen âge, p. 73.
Église de Bullion (Peintures murales découvertes dans l'), p. 356.
Église de Brienne-Napoléon (Le bénitier de l'), par M. Chapellier, p. 421.
Église collégiale de Saint-Maurice-d'Oiron (Notice sur l'), par M. Hugues Hubert, p. 343.
Église des Cordeliers de Tours (Tombeau découvert dans l'ancienne), p. 358.
Église romane de l'abbaye royale de Berteaucourt-les-Dames (Somme), p. 124.
Église romane de Saint-Victor (Rhône). — Note de M. G. Tholin, p. 117.
Église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson. — Inscription du XVIe siècle, p. 384.
Église de Saint-Pierre-de-Chivy. — Découvertes de chapiteaux mérovingiens, p. 356.
Église de Saint-Pierre de Mollegrès des Aliscamps d'Arles. — Inscriptions, p. 132.
Église de Saint-Pierre et Saint-Paul des Aliscamps. — Date de la mort de son fondateur, p. 24.
Église de Saint-Ursanne. — Chapiteaux historiés, p. 208.
Église de Saint-Victor (Loire). — Mémoire de M. Tholin, p. 352.
Église de Sens. — Fondation d'un anniversaire par la reine Isabeau de Bavière, p. 377.
Église de Villesalem (Description de l'), par M. Goudon de La Lande, p. 347.
Églises d'Avenay, de Bury-les-Istres et d'Étoges. — Inscriptions, p. 131.

Digitized by Google

Églises des environs de Lisieux. — Actes de vandalisme, p. 278.
Églises romanes de la Touraine du VIe au XIe siècle, par MM. les abbés Bourassé et Chevalier, p. 293.
Élections municipales de Provence, par M. Octave Teissier, p. 308.
El-Hadj Ahmed, dernier bey de Constantine, par M. Féraud, p. 39.
Enluminures (Chartes relatives aux), citées par M. Douët d'Arcq, p. 181.
Enseigne de pèlerinage de Sainte-Colombes de Sens, par M. l'abbé Coffinet, p. 420.
Enseignes de Saint-Firmin (Notice sur les), par M. Matton, p. 363.
Entrée des rois à Saintes. — Mémoire par M. Louis Audiat, p. 332.
Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac en 1734, par M. Vallentin, p. 44.
Épigraphie de la France (Note sur diverses communications relatives à l'), par M. de Guilhermy, p. 397.
Épitaphe de la duchesse d'Orléans découverte à Rouen, p. 23.
Épitaphe du fondateur de l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul des Aliscamps, p. 24.
Épitaphes recueillies par M. Verly, p. 132.
Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine, p. 37.
Escars (Jacques d'), marquis de La Roque. — Extrait de l'état civil de la Roque-Brou (Cantal) relatif à ses obsèques, p. 370.
Espagnols en Afrique (Faits militaires des), p. 30.
Esprit, académicien. — Notice par M. Soucaille, p. 146.
Estampages.—Observations de M. L. Renier sur les moyens de les prendre, p. 387.
Estoriac (Étienne). — Sa chronique citée, p. 146.
Établissement des Français dans l'Amérique du Nord, par M. Margry, p. 10, 109.
Établissement de bienfaisance de la ville de Valence, par M. Dupré de Loire, p. 44.
Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, M. Tauxier, p. 36.
Étienne de Vesc. — Recherches sur sa famille, par M. Robin, p. 44.
Étude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César, p. 36.
Étude sur Aristophane, par M. Delaunay, p. 56.
Étude sur les dimensions du Panthéon, par M. Aurès, p. 123.
Étude sur le sort de la Flandre maritime, p. 157.
Eustache de Conflans. — Notice par M. de Vertus, p. 168.
Évangéliaire du XVe siècle dans la bibliothèque d'Épinal, p. 117, 375.
Évêché-comté de Lisieux (Mémoire sur l'), par M. de Formeville, p. 326.
Excommunications des animaux (Recherches sur les), par M. Gelée, p. 416.
Excursion dans les ruines de Mila, Safeva, Sila et Sigus, par M. Cherbonneau, p. 124.
Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement, par M. Renaut, p. 174.
Exorcismes. — Censures et anathèmes contre des insectes nuisibles. Communication de M. Aubertin, p. 370.
Expédition du comte O'Reilly contre Alger, p. 31.
Expédition en Orient, sous les ordres du maréchal de Boucicaut, p. 117.
Exposition de Falaise (Rapport sur l'), par M. de La Sicotière, p. 173.
Exposition d'objets d'art à Évreux, par M. Raymond Bordeaux, p. 173.

Digitized by Google

F

Fables imitées de l'espagnol et de l'allemand, par M. Sardin, p. 425.
Fabre (A.). — Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie aux xv° et xvi° siècles, p. 290.
Fascou. — Détails sur une découverte de substructions antiques à Saint-Maurice-en-Vingeanne, p. 21.
Demande d'une subvention pour les fouilles de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, p. 135.
Fausseté des vertus humaines, par l'académicien Esprit, ouvrage cité, p. 146.
Favre (Alphonse). — Carte de la haute Savoie, p. 271.
Fayard. — Étude sur la juridiction de la douane de Lyon et de Valence, p. 46.
Federmann et Aucapitaine. — Notices sur l'histoire et l'administration du beylick de Titery, p. 36.
Féraud. — Notice sur le palais de Constantine, p. 39.
Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine, p. 37.
Récits d'une attaque des Espagnols contre Alger, p. 31.
Estampages de quatre inscriptions espagnoles, p. 387.
Ferrière (Comte de La). — Communication sur la correspondance de Catherine de Médicis et les archives de Vienne, p. 374.
Fers à clous pour les chevaux. — Conférence de M. de Caumont, p. 176.
Feu sacré, feu Saint-Antoine, mal des Ardents (Recherches sur le), par M. Eug. Bacquias, p. 412.
Feuillet de Conches. — Causeries d'un curieux, citées, p. 53.
Fiefs de Bray-sur-Seine et de Montereau-Faut-Yonne, par M. Prou, p. 383.
Filigranes des papiers employés en France aux xiv° et xv° siècles, par M. Matton, p. 185.
Fillastre (Guillaume). — La toison d'or, p. 154.
Fillon (Benjamin). — L'art de terre chez les Poitevins, p. 177.
Fillioux. — Mémoires sur les thermes d'Évaux, p. 342.
Finot (Jules). — Documents ralatifs à la vallée des Dappes, p. 381.
Fisher (Dagobert). — Étude sur le monastère de Saint-Jean-des-Choux, p. 143.
Fivel. — Son opinion sur l'Alesia de César, p. 391.
Lettre à M. Quicherat sur l'emplacement d'Alesia, p. 132.
Fleury (Paul de). — Hommage de l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, p. 107.
Étude sur les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, p. 179.
Mémoire sur la découverte de chapiteaux mérovingiens à Chivy, p. 356.
Fleury (Le cardinal de). — Lettre à M. Hocquart, commissaire ordonnateur des guerres, p. 111.
Flore des régions pyrénéennes et sous-pyrénéennes, par M. Timbal-Lagrave, p. 276.
Fontaines de Blois. — Documents transmis par M. Dupré, p. 126.
Forgemal (Le lieutenant-colonel). — Pierres écrites ou sculptées recueillies dans le nord-ouest du cercle de Biskra, p. 392.
Formeville (De). — Mémoire sur l'évêché-comté de Lisieux, p. 326.

Digitized by Google

Fortifications de Mâcon. — Taxes particulières, p. 455.
Fortifications du vieux Blois. — Mémoires de M. Dupré, p. 354.
Fossiles du terrain du grès du Maine, par M. Guéranger, p. 272.
Foucquières (Mission de M. de), p. 9.
Fouilles exécutées par M. Berry dans la commune de Fussy, près Bourges, p. 389.
Fouilles faites dans la forêt de Haye (Meurthe), par M. Ch. Cournault, p. 198.
Fouilles à Saint-Gaudens (Tarn-et-Garonne), p. 27.
Fouilles dans le lac Grandlieu, près Nantes, p. 21.
Fouilles de la place du Ralliement. — Réclamations de la Société académique d'Angers, p. 20, 25.
Fouilles exécutées au mont Beuvray. — Mémoire de M. Bullion, p. 284.
Fouilles à Gien-le-Vieux, exécutées par M. Bréan, p. 132.
Fouilles faites à Sauville. — Rapport par M. Duhamel, p. 126.
Fouilles exécutées en Normandie par M. l'abbé Cochet, 129.
Fouilles à Parruez, canton de Corgengou (Côte-d'Or), par M. Aubertin, p. 130.
Fouilles faites sur les emplacements à pilotis au lac du Bourget, p. 194.
Fouilles sur l'emplacement de la bataille du Val-des-Dunes, par M. Charma, p. 341.
Fouilles au prieuré de Saint-Orens, par M. l'abbé Canéto. — Demande d'une subvention, p. 387.
Fouilles archéologiques exécutées à Angers sous la direction de M. A. Perrot, p. 354.
Fouilles du plateau de Chassey, près de Chalon-sur-Saône, p. 439.
Fouilles sur l'emplacement de l'ancien castrum Divionense, p. 438.
Foulon (Docteur). — Mémoire sur les télégraphes romains, p. 345.
Fourmis blanches ou termites (Recherches sur les), par M. Lespès, p. 277.
Fournet, auteur de travaux sur la géologie et la météorologie. — Hommage à sa mémoire par M. E. Blanchard, p. 278.
Fournier, colonel de génie. — Communication au sujet de M. de Foucquières, p. 9.
Fours à potier de l'époque gallo-romaine (Notice sur des), par M. Magen, p. 353.
Frais d'exécution prononcés par le parlement de Besançon. — Communication de M. Ch. Aubertin, p. 370.
François Ier. — Lettre aux habitants de Thézan, p. 113.
Lettres patentes aux habitants de la commune de Thézan, p. 374.
François Ier (Documents relatifs à). — Communication par M. Cénac-Moncaut, p. 378.
Fromental. — Découverte d'une mosaïque antique dans sa maison, p. 26.
Fulchiron. — Énumération de ses œuvres, p. 168.

G

Gabelle (Essai sur la) dans le Maine et l'Anjou, p. 310.
Gallier (A. de). — Étude historique sur la baronne de Clérieu, p. 43.
Notice sur Hector de Manniquet, sieur du Fayet, p. 42.
Garnier. — Note sur un jeu de cartes, p. 54.

Digitized by Google

Garnier (Joseph). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.
Relation d'une ambassade auprès de Jean XXII envoyée par Charles le Bel, p. 122.
Notice biographique sur M. Leroy, p. 55.
Garnier (Sébastien), auteur de la Henriade et de la Loyssée, p. 314.
Garrison de Mâcon. — Misère du pays, p. 458.
Gelée. — Quelques recherches sur l'excommunication des animaux, p. 416.
Gentilshommes verriers. — Lettres patentes de Henri IV, p. 372.
Géographie comparée du golfe de Carthage, p. 37.
Germer-Durand. — Envoi de l'estampage d'une inscription du xiv^e siècle à Nîmes, p. 392.
Gerrengeau (Plan de l'ancienne enceinte fortifiée de), p. 26.
Gilles (J.). — Hommage de l'ouvrage les Fosses mariennes et le canal de Saint-Louis, p. 389.
Girancourt (De). — Histoire de la verrerie dans la Seine-Inférieure, p. 178.
Girardot (Baron de). — Copie d'une lettre de Louis XV à l'archevêque d'Angers, p. 106.
Acte relatif à des obligations imposées aux potiers, p. 110.
Communication relative aux obligations imposées par un seigneur à des potiers, p. 374.
Giraud. — Procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles en 1547, p. 44.
Giraud (Abbé Magloire). — Envoi d'un dessin d'une clef en fer, p. 384.
Envoi de documents relatifs à Bernard Toro, sculpteur toulonnais, p. 393.
Glossaire du canton d'Escurolles, par M. Texier, p. 258.
Glossaire latin-français et français-latin. — Projet de publication, p. 105.
Glossaire du patois de Charpey, par M. Bellon, p. 261, 403.
Glossaire du patois bourguignon, par M. Mignard, p. 258.
Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne, p. 262, 405.
Glossaire latin-français et français-latin (Publication d'un), proposée par M. G. Paris, p. 379.
Glossaires de patois, énumérés, p. 258.
Godard-Faultrier. — Communication relative à la châsse de saint René, p. 24.
Travail sur les fouilles du Ralliement. — Plaintes de la Société archéologique d'Angers, p. 20.
Notes relatives à la châsse de saint Maurille, p. 126.
Relation de la profession religieuse de Madame Louise de France, p. 117.
Étude sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire, p. 349.
Envoi de l'empreinte d'un sceau des marchands lombards en France, p. 384.
Éclaircissement sur la châsse de saint René et les reliques de la cathédrale d'Angers, p. 393.
Godefroy Ménilglaise. — Chartes inédites concernant les villes de Dunkerque et de Gravelines, p. 158.
Gomart (Ch.). — Envoi d'un plan de la ville de Roye, p. 22.
Récit du siége de Laon, p. 138.
Hommage d'un plan de la ville et du château de Ribemont (Aisne), p. 388.
Goudon de Lalande. — Description de l'église de Villesalem, près de la Trémouille, p. 347.

Digitized by Google

Grandjean (Nicolas). — Note sur les comptes rendus à Mme la duchesse d'Orléans, femme du régent, p. 192.
Grandmaison. — Mémoires sur un tombeau découvert dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours, p. 358.
Grandes campagnies. — Tard-venus de Mâcon, p. 456.
Grasilier (Abbé). — Notice sur l'église de l'abbaye de Saintes et son cavalier, p. 344.
Grès de Saint-Martin à Assevillers, par M. Lefèvre-Marchand, p. 48.
Grunot (Abbé). — Notice sur une statue de Notre-Dame dans l'église de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), p. 388.
Guadet. — Renvoi de huit lettres de Renée de Navarre, p. 122.
Renvoi de lettres de Henri IV, p. 12 et 110.
Renvoi d'une lettre de Henri IV, p. 109.
Guéranger. — Collection des fossiles des terrains de grès du Maine, p. 272.
Nommé officier d'académie, p. 255.
Gui du chêne (Note sur le), par M. Jousset, p. 176.
Gui Pancirole. — *Raccolta breve*, ouvrage cité, p. 185.
Guillaume (Abbé). — Histoire ecclésiastique des diocèses de Toul et de Nancy, p. 374.
Guilhermy (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 23, 24, 25, 126, 132, 384, 388, 389, 393.
Rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie de la France, p. 397.
Observations au sujet de la publication des inscriptions de la France, p. 127.
Recueil des inscriptions du moyen âge et de la Renaissance, p. 29.
Guillaudot (Bertrand), chef de sorciers au XVIIIe siècle, p. 161.
Guillaume Pantou, baron normand du XIe siècle. — Notice par M. Gaston Le Hardy, p. 335.
Guillaumet. — Passage des Alpes par Annibal, p. 43.
Guérison miraculeuse due à l'intercession du roi Jacques II. — Procès-verbal publié par M. Matton, p. 142.
Guerre des six deniers à Mulhouse. — Épisode publié par M. Mossmann, p. 144.
Guerres du XVe siècle entre les Suisses et les Bourguignons. — Épisodes lus par M. Tissot, p. 327.
Guthlin. — Notice sur Swaen, poëte dunkerquois du XVIIe siècle, p. 158.

H

Habitation troglodytique à Saint-Gauderic (Tarn-et-Garonne), p. 27.
Habitations lacustres de la Savoie, par M. Léon Rabut, p. 287.
Hache celtique trouvée à Saint-Martin-d'Entraigues, p. 386.
Haches indiennes ou pierres de tonnerre à Saint-Domingue, p. 25.
Hahn. — Notice archéologique et historique du canton de Luzarches et des monuments celtiques de ses environs, p. 22.
Hamman-Hermann. — Portefeuille archéologique et artistique de la Suisse, p. 208.
Harangue de M. de Servien aux États de Hollande, p. 372.

Digitized by Google

Havet (Ernest). — Étude sur Isocrate, ouvrage cité, p. 423.
Notice sur M. A.-J.-H. Vincent, p. 394.
Hector de Maniquet. — Notice par M. Anatole de Gallier, p. 42.
Heer (Oswald). — Plantes fossiles des régions arctiques, ouvrage cité, p. 275.
Henri II. — Lettres aux habitants de Thézan, p. 113, 374.
Henri de Navarre. — Huit lettres communiquées par M. Magen et renvoyées à M. Guadet, p. 113.
Lettres transmises par M. Magen, p. 122.
Henri IV. — Lettres communiquées par M. Marchegay, p. 110.
Brevet de nomination d'un maire à Orléans, p. 371.
Lettres relatives à des gentilshommes verriers, p. 372.
Lettres communiquées par M. Soucaille, p. 374.
Héricourt (Comte d'). — Documents adressés au Comité, p. 12.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 9, 106, 110, 116, 369, 376, 378, 382.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes, section d'histoire et de philologie, p. 257-267.
Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, p. 300.
Hommage de la conquête de Jérusalem, poëme du xiii^e siècle, p. 108.
Histoire d'Alger, par M. de Rotalier, p. 32.
Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse, p. 157.
Histoire des guerres de religion en Provence, par M. G. Lambert, p. 163.
Histoire de Mâcon (Documents relatifs à l'), par M. Lacroix, p. 450.
Histoire de la révolution à Venise. — Note communiquée par M. l'abbé Tisserand, p. 15.
Histoire de Ribemont et de ses comtes descendus de Charlemagne, par Dom Beaurin, p. 142.
Histoire ecclésiastique des diocèses de Toul et de Nancy, par M. l'abbé Guillaume, p. 374.
Histoire littéraire de Blois aux xv^e et xvi^e siècles, par M. Dupré, p. 314.
Histoire naturelle de Saint-Domingue, par le P. Nicholson, ouvrage cité, p. 25.
Hocquard, commissaire ordonnateur des guerres. — Ordre du roi pour la police du camp de Compiègne, p. 111.
Horloge et cloche du temple protestant de Castres données aux jésuites, p. 371.
Huc. — Mémoires sur la condition des aliénés, p. 321.
Hucher, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Envoi d'une enquête des abbés et religieux d'Épan, p. 13.
Communication relative à des sceaux, p. 385.
Sceau en cire de l'officialité de Cluny, p. 25.
Notice sur deux chartes inédites de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine, p. 112.
Enquête de la perception d'un droit dans la ville de Vendôme, p. 122.
Huillard-Bréholles. — Rapport sur le IV^e volume des Négociations de la France avec la Toscane, p. 15.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 137.
Chargé de l'examen de documents, p. 10.

I

Images qui se produisent et persistent dans l'œil, par M. Séguin, p. 269.
Imbert (Hugues). — Notice sur l'église collégiale de Saint-Maur d'Oiron, p. 343.
Impression photographique. — Procédé nouveau inventé en Angleterre, p. 395.
Improvisateurs français du xixe siècle. — Notice par M. Lhote, p. 159.
Inscription du ive siècle découverte à Nisans, p. 392.
Inscription libyque gravée sur une stèle trouvée près de Constantine, p. 388.
Inscription gravée sur un autel votif à Nîmes. — Communication de M. Aurès, p. 125.
Inscription romane dans le baptistère de l'église de Cazedarnes (Hérault), p. 127.
Inscription découverte à l'ouest des thermes de Césarée (Cherchell), p. 130.
Inscription découverte à Lambesc. — Communication de M. L. Renier, p. 130.
Inscription votive à Jupiter et inscription funéraire à Dax, p. 23.
Inscription sépulcrale de J.-J. Sarger dans la chapelle du lycée de Colmar, p. 393.
Inscription découverte à Rouen par l'abbé Cochet, 23.
Inscription de l'an 529 provenant d'Aliscamps, p. 24.
Inscription remarquée par M. Chabouillet dans la cathédrale de Sens, p. 27.
Inscription romaine de la Croix-de-Fer, commune de Sauvion, p. 389.
Inscription romaine à Constantine. — Rapport de M. Cherbonneau, p. 392.
Inscription latine sur une stèle découverte dans une forêt près de Colmar, p. 388.
Inscription en lettres grecques trouvée à Uzès, transmise par M. Aurès, p. 384.
Inscription gravée à l'église de Saint-Pierre de Mollegrès d'Aliscamps d'Arles, p. 132.
Inscriptions des xviie et xviiie siècles transmises par M. le comte de Mellet, p. 130.
Inscriptions du moyen âge dans le cloître de l'église du Bourg-Saint-Andéol, envoyées par M. Révoil, p. 23.
Inscriptions trouvées dans une commune voisine d'Auch par M. l'abbé Canéto, p. 126.
Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. — Épigraphie gauloise, romaine et burgonde, par M. l'abbé Revon, p. 289.
Inscriptions et notes sur les tableaux d'anciens peintres français à Rome, p. 24.
Inscriptions du moyen âge à Nîmes et Arles, p. 23.
Inscriptions antiques et du moyen âge découvertes dans la cathédrale de Vaison, p. 23.
Inscriptions du moyen âge et de la Renaissance (Recueil des), p. 19.
Inscriptions trouvées dans le prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 125.
Inscriptions découvertes en Algérie. — Communication de M. Cherbonneau, p. 384.
Inscriptions runiques (Observations sur des), par M. Mignard, p. 22.
Inscriptions (Dix-huit) relatives à la France, recueillies à Rome par le chanoine Barbier de Montault, p. 24.
Inscriptions françaises relatives au diocèse du Mans. — Brochure de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 24.
Inscriptions romaines relevées sur des colonnes milliaires à Beaucaire, par M. Rochambeau, p. 132.
Inscriptions du xvie siècle dans l'église de Saint-Martin à Pont-à-Mousson, p. 384.

Digitized by Google

Inscriptions romaines trouvées à Gimont. — Autres inscriptions à Gimont et à Condom, p. 387.
Inscriptions espagnoles sur les murs de la Casbah de Bougie, communiquées par M. Féraud, p. 388.
Instruction secrète donnée par le commandant en chef aux généraux et chefs de corps à Carthagène, p. 31.
Instruction publique en Bretagne. — Communication de M. Quesnet, p. 65.
Instruction aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 1.
Invasion des Impériaux en Provence sous la conduite du prince Eugène, p. 372.
Inventaire des archives de Maine-et-Loire, par M. C. Port, p. 13.
Inventaire des meubles appartenant au seigneur d'Oradour-sur-Glane, p. 390.
Inventaire en langue vulgaire conservé aux archives de la Drôme, signalé par M. l'abbé Chevalier, p. 371.
Inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon. — Communication de M. l'abbé André, p. 129.
Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, par M. Paul de Fleury, p. 107.
Inventaire du mobilier du monastère de Chirac, p. 125.
Inventaire du mobilier de M. Antoine de Léotoin, évêque de Saint-Flour, p. 125.
Inventaire des meubles et effets mobiliers du sieur de l'Oradour-sur-Glane, p. 130.
Inventaire du mobilier de Marguerite de Blom, communiqué par M. Beauchet-Filleau, p. 131.
Inventaire sommaire des archives de l'Ille-et-Vilaine, par M. André, p. 108.
Isnard. — Études historiques sur l'abbaye de Bodon, p. 45.
Itinéraire de Caen à Falaise par la vallée de la Laize, par M. de Caumont, p. 173

J.

Jacques Bonhomme, poëme de M. Maréchaux, p. 425.
Jean Ier, dauphin, fils de Jacques VII. — Son testament, p. 111.
Jean II, comte de Soissons (Testament de), p. 63.
Jeanne de Maillé (Tombeau faussement attribué à), p. 358.
Jeannel. — Le dîner d'Harpagon, p. 307.
Jésuites (Don fait aux) de l'horloge et de la cloche du temple des protestants de Castres, p. 371.
Jeu de cartes (Note sur un), par M. Garnier, p. 54.
Joly (A.). — Mémoire sur le roman de Thèbes, p. 321.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 12, 112, 107.
Annonce d'une circulaire devant être adressée aux correspondants, p. 17.
Observation au sujet d'une lettre de Jean de Witt, p. 11.
Projet de circulaire aux correspondants, 98.
Circulaire aux correspondants, 109.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 260.
Rapport sur une communication de M. Quesnet relative à l'instruction publique en Bretagne, p. 65.

Digitized by Google

Rapport sur une communication de M. Henri Beaume relative à l'Université de Dôle, p. 69.
Rapport sur une communication de manuscrit, p. 380.
Journal manuscrit de l'amiral Mazzaredo, p. 31.
Journal du siége de la Mure par le duc de Mayenne, par Guillaume Revoil, p. 43.
Jousset. — Note sur le gui du chêne, p. 176.
Juifs de l'Algérie et de Tuggurt (Lettre sur les), par M. Al. Cohen, p. 39.
Leur expulsion de Moissac en 1227, p. 372.
Jully (L.). — Rapport sur une étude de M. Havet sur Isocrate, p. 423.
Jussieu (A. de). — La sainte chapelle de Chambéry, p. 296.

L

La Baulùère — Histoire des corporations d'arts et de métiers du comté-pairie de Laval avant 1789, p. 56.
La Borde (Marquis de). — Article nécrologique, p. 491.
Lacroix (Paul). — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 384, 393.
Observations sur des découvertes à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), p. 28.
Rapport sur une réclamation de l'abbé André, p. 396.
Lacroix (L.). — Catalogue des opuscules du roi Stanislas, p. 151.
Le papier-monnaie en France et en Chine, p. 153.
Notice nécrologique sur le docteur Long, p. 43.
Journal du siége de la Mure, par le duc de Mayenne, en 1580, p. 43.
Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans, p. 43.
Diverses communications manuscrites, p. 446.
Lacroix (T.). — Documents relatifs à la ville de Mâcon, p. 453.
La Grèze. — Rapport sur les bibliothèques et les archives de Milan, Venise et Florence, p. 112, 121.
Lalanne (Abbé), curé d'Oiré. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Auteur du glossaire du patois poitevin, p. 262, 404.
Lallemant (Docteur). — Discours sur les infiniments petits, p. 149.
Lamare. — Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, p. 117.
Lambert (Gustave). — Histoire des guerres de religion en Provence, p. 163.
Lambert (P.). — Recueil de chants de campagne, patois et français-patois, p. 120.
Lamothe (A. de). — Entrée de Charles IX à Nîmes, p. 121.
Requête d'un soldat huguenot relative à la maison claustrale de Marsillargues (Hérault), p. 121.
Lance. — Chargé de l'examen de documents, p. 25, 27.
Lanterne des morts du cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme), p. 396.
Lapérouse (Gustave). — Monuments primitifs, dolmens et menhirs, de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, p. 409.
La Prairie (De). — Sixième rapport sur les anciennes cloches de l'Aisne, p. 126.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 13.
Rapport sur le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 40.
Rapport sur une enquête relative à la perception d'un droit de foire à Vendôme, p. 122.

Digitized by Google

La Sicotière (De). — Rapport sur l'exposition de Falaise, p. 173.

* Launay. — Découverte d'un tombeau gaulois à Saint-Romay, arrondissement de Vendôme, p. 360.

Lautard (Docteur). — Propriétaire d'une collection de lettres du roi René, p. 14.

Le Brun-Dalbanne. — Trésor de la cathédrale de Troyes, p. 410.

Mémoire sur les bas-reliefs de Saint-Jean au marché de Troyes, p. 415.

Lecointre-Dupont. — Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, p. 112.

Lecoz. — Description de quelques variétés de monuments mégalithiques, p. 363.

Lecoz (Abbé). — Principes du collége de Quimper sur l'étude de la physique, p. 67.

Lefizelier (Jules). — Essai sur la gabelle dans le Maine et l'Anjou, p. 310.

Récit de la bataille de Mayenne en 1592, p. 58.

Notice sur François Pyrard, p. 57.

Lefranc. — Introduction à une critique du *De natura rerum* de Lucrèce, p. 332.

Lefèvre, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 254.

Lefèvre-Marchand. — Le grès de Saint-Martin à Assevillers, p. 48.

Légende de Maxéville. — Éclaircissements par M. le baron de Saint-Vincent, p. 149.

Législation pénale dans ses rapports avec l'économie politique, par M. E. Worms, p. 300.

Leguay (Louis). — Notice sur un *ustrinum* gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire, p. 361.

Le Hardy (Gaston). — Notice sur Guillaume Pantou, baron normand du xi^e siècle, p. 335.

Le Héricher. — Une abbaye mérovingienne retrouvée, p. 362.

Lenoir (A.). — Chargé de l'examen de documents, p. 26, 124, 131.

Rapport sur une notice de M. Mallay, p. 390.

Rapport sur un travail de M. Hippolyte Crozes, p. 385.

Note sur une pierre à polir les haches de silex, p. 22.

Rapport sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 427.

Lépine. — Communication relative à une sculpture en pierre trouvée sur le territoire de Langres, p. 440.

Communication relative à un vitrail du xvi^e siècle dans l'église romane de Magny-sur-Tille, p. 440.

Lépinois (De). — Mention d'une correspondance du gouvernement français avec le duc de Navailles, ambassadeur en Italie, p. 376.

Leroux de Lincy. — Biographie de Hugues Aubriot, ouvrage cité, p. 161.

Leroy (G.). — Lettres patentes de Henri IV relatives à des gentilshommes verriers, p. 372.

Copies de deux lettres du cardinal de Bérulle, p. 118.

Lenoy, membre de la Société de Picardie. — Notice par M. Garnier, p. 55.

Lespès. — Recherches sur l'organisation et les mœurs de plusieurs insectes, p. 277.

Lettre de M. Allaire, abbé de Huyron, à M. Villemain-Souvestre, p. 65.

Lettre de l'abbé Lecoz, principal du collége de Quimper, p. 67.

Lettre du cardinal de Fleury à M. Hocquart, commissaire ordonnateur des guerres, p. 111.

Lettre de Charles IX, communiquée par M. Dusevel, p. 369.

Lettre inédite de l'empereur du Maroc, publiée par M. Berbrugger, p. 38.

Digitized by Google

Lettre de M. Leville de Riony au curé de la paroisse de Lucenay, p. 446.
Lettre de Henri IV (1582), communiquée par M. Marchegay, p. 110.
Lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Angers, p. 106.
Lettre du seigneur de la Roche la Molère à Étienne de Semur, p. 116.
Lettre de J.-J. Rousseau au libraire Duchesne, p. 142.
Lettre de Voltaire au président Hénault, publiée par M. Dey, p. 142.
Lettres sur les juifs de l'Algérie et de Tuggurt, p. 39.
Lettres patentes de François I[er], Henri II, Charles IX et Henri IV, p. 113, 374.
Lettres de Henri de Navarre, du maréchal Biron et de Marguerite, comtesse d'Agenois, p. 113, 122.
Lettres de Henri IV à Miron, p. 11, 109.
Lettres de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche aux consuls de Saint-Maximin, p. 72.
Lettres du roi René dans la bibliothèque d'Aix, p. 14.
Lettres de Mazarin et de Louis XIV, copiées par L. de Lépinois, p. 376.
Lettres écrites à Rabelais par Pelissier, évêque de Maguelonne, p. 380.
Lettres inédites du xvii[e] siècle. — Envoi de M. Charles Bouquin, p. 22.
Lettres inédites de Salomon de Causs, communiquées par M. de Beaurepaire, p. 379.
Levasseur. — Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 10, 16, 111, 112, 381.
Observation sur l'expression *comte de Genève*, contestée par M. l'abbé André, p. 120.
Sur le système de Malthus, p. 119.
Rapport sur le premier volume des établissements des Français en Amérique, p. 109.
Leupol. — Traduction d'un épisode du Mahabarata, p. 152.
L'Hote. — Notice sur les improvisateurs français, p. 159.
Lhotellerie (De). — Envoi de l'estampage d'une inscription, p. 130.
Lhuillier. — Envoi de documents relatifs à la terre et châtellenie de Crécy-en-Brie, p. 15.
Liégeois. — Influence des doctrines économiques sur le développement de la richesse publique et privée, p. 324.
Observations au sujet du droit de tester à Athènes, p. 320.
Liénard et Jules Simonet. — Carte de la Côte-d'Or, p. 443.
Lion. — Récit de la bataille de Mons-en-Vimeux (1421), p. 53.
Linas (De). — Note sur un ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer, p. 23.
Liste des mémoires présentés à la section d'histoire et de philologie qui n'ont pu être lus dans les réunions de la Sorbonne, p. 336.
Liste des mémoires d'archéologie, p. 368.
Livre des partages de l'évêché de Troyes, communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, p. 122.
Livre terrier de la ville de Castres; vers contenus dans le frontispice, p. 372.
Livres calvinistes interdits dans l'Université de Dôle, p. 70.
Loiseleur. — Compte des dépenses de Charles VII en 1412, p. 377.
Indication de documents originaires appartenant à la bibliothèque publique d'Orléans, p. 373.
Long (Docteur). — Notice nécrologique par M. Lacroix, p. 43.

Digitized by Google

Longuemar. — Copie de certains passages du testament de Jean de Charmolue, p. 388.
Longueval (Le père). — Lieu de sa naissance, p. 54.
Lort. — Carte géographique de la Savoie, p. 270.
Louandre. — Continuation de la publication des monuments inédits de l'histoire du Tiers État, p. 114.
Louis VII et Aliénor d'Aquitaine. — Chartes transmises par M. Hucher, p. 112.
Louis XIII. — Mission donnée à M. de Foucquières, p. 385.
Louis XIV. — Lettre communiquée par M. de Lépinois, p. 376.
Louise de France (Madame). — Fragment de sa profession religieuse en 1770, p. 117.
Loup à l'école (Légende du), p. 209.
Loiseau-Grandmaison. — Note sur la biographie des Juste, sculpteurs tourangeaux, p. 135.
Lubbock. — Les temps préhistoriques, ouvrage cité, p. 421.
Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan. — Note sur les substructions de Saint-Cricq, p. 124.
Lutte d'Orcus à Courmont, par M. de Vertus, p. 163.

M

Mâconnais. — Distrait de la couronne; élection des échevins, p. 462.
Magen. — Envoi de lettres de Henri de Navarre, de Biron, de Marguerite, comtesse d'Agenois, p. 113.
Maggiolo. — Mémoire inédit de François Collin, instituteur à Kœur-la-Petite, p. 311.
Magloire-Giraud (Chanoine). — Envoi de documents relatifs à l'instruction publique, p. 12.
Envoi de quittances de la pension des demoiselles de Bandol, p. 112.
Mairan. — Correspondance avec Fontenelle, publiée par M. Camp, p. 145.
Maison-Dieu de M. Saint-Julien, à Laval, p. 58.
Maître (Léon). — Mémoire sur la Maison-Dieu de M. Saint-Julien, à Laval, p. 58.
Maladie épidémique dans le Laonnais et le Soissonnais, par M. Matton, p. 140.
Mallay. — Notice sur la lanterne des morts du cimetière de Culhat (Puy-de-Dôme), p. 396.
Notice sur une colonne creuse ou lanterne des morts à Culhat (Puy-de-Dôme), p. 131.
Malthus et son traité sur le principe de la population, par M. L. Marchal, p. 57.
Traité sur le principe de la population, cité, p. 58.
Observation de M. Levasseur sur cet économiste, p. 119.
Mandane. — Une abbaye mérovingienne retrouvée par M. le Héricher, p. 362.
Manuscrits. — Miniature de la bibliothèque de Laon, étude par M. Fleury, p. 179.
Marbre de Thorigny (Le). — Conférence par M. de Caumont, p. 175.
Marcel-Canat. — Copie d'une lettre écrite par le seigneur de la Roche la Molère à Étienne de Semur, p. 116.
Marchands lombards en France. — Dessin de leur sceau, envoyé par M. Godard-Faultrier, p. 384.

Digitized by Google

Marchegay. — Copie d'une lettre de Henri IV, p. 110.
Lettres de Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII, p. 73.
Pièces relatives à la construction et à la réparation des ponts, p. 25.
Maréchal (L.). — Malthus et son traité sur le principe de la population, p. 57.
Maréchaux (F.). — Poésie intitulée *Jacques Bonhomme*, p. 425.
Margerie (De). — Fragment d'une étude sur Corneille, p. 152.
Margry. — Documents sur le Ier volume des Établissements des Français dans l'Amérique, p. 10, 109.
Marie de France. — Fable citée, 211.
Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII. — Lettres communiquées par M. Marchegay, p. 73.
Marion (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 126, 130.
Rapport sur des documents communiqués par M. C. Port, p. 395.
Rapport sur les travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, p. 438.
Rapport sur des croquis envoyés par M. Cournault des fragments d'une statue en bronze, p. 134.
Marionneau. — Mémoire sur un cimetière mérovingien à Vertou (Loire-Inférieure), p. 367.
Marsy (De). — Prise de la Fère en octobre 1589, p. 138.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 372.
Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 157.
Notice biographique sur Joachim du Bellay et Pierre Corneille, 108.
Observations sur le dictionnaire du patois de la Flandre wallonne, p. 114.
Rapport sur des communications de manuscrits, p. 380.
Marville. — Lieux où s'est arrêté Charles le Chauve pour ses chasses, p. 137.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 117.
Mathilde, comtesse d'Artois. — Charte pour la construction de la porte de l'abbaye de Saint-Bertin, p. 82.
Matton. — Canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre, p. 139.
Maladie épidémique dans le Laonnais et le Soissonnais, p. 140.
Notice sur les enseignes de Saint-Firmin, p. 363.
Commune de Laon au XIIIe siècle, p. 138.
Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles, p. 185.
Maurice. — Hommage de plusieurs brochures relatives à M. J.-H. Vincent, p. 394.
Mazarin (Lettres du cardinal), par M. Mossmann, p. 118.
Meaume. — Un épisode de l'affranchissement des communes en Lorraine, p. 330.
Médailles décernées dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 252, 253.
Médaille commémorative d'un abbé de Saint-Géraud d'Aurillac. — Notice de M. Émile Amé, p. 386.
Médaille de saint Benoît, vulgairement appelée *médaille des sorciers*, par M. l'abbé Coffinet, p. 418.
Mélanges. — Proposition d'une publication dans le recueil, p. 11, 192.
Mellan, graveur d'Abbeville, p. 50.
Mellet (Comte de). — Communication relative aux haches indiennes de Saint-Domingue, p. 25.

Digitized by Google

Inscriptions des XVII^e et XVIII^e siècles dans les églises d'Avenay, de Bury-les-Istre et d'Éloges, p. 131.

Envoi de copies d'inscriptions du XVI^e siècle, p. 384.

METZ. — Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, p. 94, 95, 96.

MEYER (Paul). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 145.

Rapport sur une communication de M. l'abbé Poquet, p. 63.

Rapport sur les envois faits en vue du concours de 1868, p. 377.

Rapport sur un fragment du poëme d'Alexandre. — Communication par M. Deschamps de Pas, p. 375.

Rapport au nom de la commission chargée de l'examen des mémoires sur les patois envoyés au concours de 1868, p. 398.

Chargé de l'examen de documents, p. 107, 371.

MICHEL (Francisque). — Proposition de la publication d'un psautier appartenant à la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge, p. 114.

MICHEL (Auguste). — Dessin colorié d'un bracelet en bronze trouvé à Champigni (Maine-et-Loire), p. 393.

MICHELANT. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. 149.

MIDOUX, dessinateur des *fac-simile* de l'étude sur les filigranes, par M. Matton, p. 191.

MIGNARD. — Comptes rendus de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 22.

Glossaire du patois bourguignon, p. 258.

MILLESCAMPS. — Note sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga, p. 350.

MILLET, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 255.

Auteur d'une faune du département de Maine-et-Loire, p. 279.

MILON, religieux de Saint-Amand d'Elnon. — Poëme latin inédit, p. 317.

MISSION donnée par Louis XIII au sieur de Foucquières, p. 385.

MOLIÈRE. — Étude sur le sentiment de la nature avant le christianisme de M. Victor Laprade, p. 166.

MONASTÈRE de Saint-Jean-du-Chaux, près de Meyenheimswiller. — Étude de M. Fisher, p. 143.

MONNAIE punique de Rome et *aureus* inédit de l'empereur Hostilien. — Communication de M. Deloye, p. 393.

MONNAIE anépigraphe trouvée à Auriol, p. 395.

MONNAIES de Charles I^{er}, comte de Provence, par M. L. Blancard, p. 164.

MONNAIES romaines trouvées à Neuvi-sur-Loire (Nièvre), p. 135.

MONOGRAPHIE de la Flandre maritime. — Programme de M. Derode, p. 157.

MONSIEUR, frère de Louis XVI. — Visite à Béziers en 1775, p. 113.

MONTAIGLON (A. DE). — Hommage d'un rapport sur les travaux de l'Académie des bibliophiles, p. 390.

Rapport sur les documents relatifs aux fontaines de Blois envoyés par M. Dupré, p. 134.

Chargé de l'examen de documents, p. 126, 129.

MONTESSON (Raoul DE). — Vocabulaire du haut Maine, p. 59.

MONUMENTS celtiques des environs de Luzarches, par M. Kahn, p. 22.

MONUMENTS inédits de l'histoire du tiers état. — Publication du IV^e volume, p. 114.

MONUMENTS mégalithiques (Description de quelques), par M. Lecoz, p. 363.

Digitized by Google

Monuments de la Côte-d'Or depuis l'ère celtique jusqu'en 1793, p. 441.
Monuments primitifs. — Dolmens et menhirs de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, p. 409.
Monuments religieux de la Provence, du Comtat et du Dauphiné. — Classification par M. Henri Révoil, p. 383.
Monuments épigraphiques découverts en Algérie. — Envoi de M. Cherbonneau, p. 384.
Morand. — Vie de saint Bertin en vers latins, p. 110.
Morel. — Note sur la découverte à Lignon d'une sépulture de l'âge de la pierre polie, p. 348.
Morellet. — Copie d'une inscription sépulcrale de la chapelle du lycée de Colmar, p. 393.
Morin. — Étude sur certaines expressions différentielles, p. 268.
Morin. — Mémoire sur la collection irlandaise ayant pour titre : *Scriptores rerum hibernicarum, curante O'Conor*, p. 319.
Morize. — Note sur des peintures murales dans l'église de Bullion, p. 356.
Mossmann. — Dessin d'une stèle funéraire trouvée dans une forêt de Colmar, p. 388.
Copie d'un traité entre la France et la Suisse en 1634, p. 108.
Copies de lettres du cardinal Mazarin, p. 118.
Moutié. — Notice sur le château de Chevreuse et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madelaine, p. 349.
Muller (Abbé). — Réclamation au sujet d'une accusation de plagiat, p. 19.
Murs en pierres soudées par le feu, à la Courbe (Orne), p. 173.
Musée de Saint-Germain. — Envoi du *fac-simile* d'une hache celtique découverte à Saint-Martin-d'Entraigues (Deux-Sèvres), p. 387.
Musée Napoléon à Amiens (Établissement du), p. 55.
Musée archéologique à Gien-le-Vieux, p. 132.
Musée historique de Gien, formé par M. Bréan, p. 391.
Musée lapidaire de Sens. — Publication des monuments, observation à ce sujet, p. 128.
Musée lapidaire (Demande de la Société archéologique de Sens au sujet d'un), p. 395.
Musée de Nîmes (Étude et dimension d'un petit autel du), par M. Aurès, p. 341.
Musée de Perpignan (Fondateur du), p. 279.

N

Necker. — Compte rendu cité, p. 311.
Nécrologie, p. 493.
Négociations de la France avec la Toscane, par M. A. Desjardins (IVe volume), p. 17, 444.
Nicholson (Le père). — Essai sur l'histoire naturelle de Saint-Domingue, p. 25.
Noblesse de Picardie aux états de Bourgogne, p. 54.
Noguier (L.). — Publication d'un poëme languedocien, p. 148.
Nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur à l'occasion de la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 255.
Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri, par M. Berbrugger, p. 37.

Digitized by Google

Notice archéologique et historique du canton de Luzarches, par M. Hahn, p. 22.
Notice biographique sur Joachim du Bellay et notice biographique sur P. Corneille. — Hommage au Comité, par M. Marty-Laveaux, p. 108.
Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans, par M. Lacroix, p. 43.
Notice sur les Saharis et autres tribus arabes, par M. Arnaud, p. 37.
Notice sur El-Hadj-Pacha, par M. A. Devoulx, p. 32.
Notice sur les artistes poitevins, par M. C. Port, p. 28.
Notice sur le palais de Constantine, par M. Féraud, p. 39.
Notice sur le pont, le couvent des Capucins et le couvent des Cordeliers de Romans, par M. Ulysse Chevalier, p. 45.
Notices sur Rethel, Puiseux et Ayvelles (Ardennes), par M. Nozot, p. 131.
Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure. — Hommage de M. Boivin-Champeaux, p. 377.
Nouveau traité de diplomatique par les Bénédictins, ouvrage cité, p. 179.
Nozot, correspondant. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 255.
Notice sur Rethel, Puiseux et Ayvelles (Ardennes), p. 131.
Envoi de documents extraits des archives de Sedan, p. 13.
Note sur une édition des figures du Nouveau Testament, p. 377.
Notes sur les communes de Louvergny et de l'Écaille, p. 389.

O

Obligations imposées à des potiers sur les terres dépendant des seigneuries de Villeneuve (Côtes-du-Nord), p. 110.
Obsèques de Jacques d'Escars, marquis de la Roque. — Communication de M. E. Amé, p. 370.
Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par du Chastelet des Boys, p. 33.
Officiers d'académie et de l'instruction publique nommés dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 254.
Ogérien (Le frère). — Histoire naturelle du département du Jura, p. 272.
O. Maccarthy. — Étude critique sur la géographie comparée et sur la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César, p. 36.
Osorio. — Étude sur M. Jean-Claude Fulchiron, p. 166.
Oppidum avec murailles et habitations gauloises découvert à Mursens. — Mémoire de M. Castagnez, p. 22, 136.
Opuscules du roi Stanislas dans la bibliothèque de Nancy, p. 151.
Ordonnance touchant les gardes et guets des portes (1580). — Communication de M. Nozot, p. 377.
Ordonnances des gouverneurs de Sedan, transmises par M. Nozot, p. 13.
Ordonnances pour recevoir le serment des habitants des villages et souverainetés de Sedan et Raulevurt, p. 377.
Ordre en bataille et centurions à l'époque de Jules César, par M. Belin de Launay, p. 315.
Origène. — Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains, cité, p. 180.
Origine et formation de la langue française, par M. A. de Chevallet, ouvrage cité, p. 260.

Digitized by Google

Origine et famille d'Étienne de Vesc, par M. Robin, p. 44.
Origine du droit coutumier, par M. Brun-Lavainne, p. 330.
Ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer. — Mémoire de M. de Linas, p. 23.
Otages envoyés en Angleterre par la ville de Lyon lors du traité de Brétigny, p. 461.
Ouvrages classiques (Liste de 148) offerts à la ville de Saint-Brieuc par l'abbé Allaire, p. 65.

P

Pain de communion des premiers siècles, p. 26.
Papier (Note sur la fabrication du), par M. Matton, p. 186.
Papier-monnaie (Le) en France et en Chine, par M. L. Lacroix, p. 153.
Pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France, par M. Duhamel, p. 126.
Paris (Gaston). — Proposition d'une publication de glossaires latins-français et français-latins, p. 105, 379.
Parlement de Toulouse (Le). — Conflit avec le Capitoulat en 1782, par M. Rozy, p. 317.
Parrot (Armand). — Origine de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil (Eure), p. 331.
Envoi du moulage d'un objet trouvé dans les fouilles du Ralliement, p. 25.
Priorité réclamée pour lui par la Société académique d'Angers au sujet d'un travail sur les fouilles du Ralliement, p. 20.
Compte rendu des fouilles archéologiques exécutées à Angers, p. 354.
Parthénon (Étude sur le), par M. Aurès, p. 389.
Passage du roi Jean à Mâcon. — Ordonnance de ce prince, p. 453.
Passage des Alpes par Annibal, par M. Guilleminet, p. 43.
Passages de Mesdames de France à Épinal, en 1761 et 1762, p. 117.
Patois (Considérations générales sur les), par M. Paul Meyer, p. 398.
Patois. — Divers glossaires, p. 105, 258, 261, 279, 398.
Pavés natiques observés à Chalon-sur-Saône, par M. J. Chenier, p. 126.
Payen (J.-J.). — Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie, p. 290.
Payen (Commandant). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 255.
Inscriptions latines découvertes à Kherbet-Guidra, p. 23.
Péan de La Tuilerie. — Description d'Angers, éditée par M. Célestin Port, p. 384.
Pebeyre (De). — Mémoire de M. Castagnez sur la découverte d'un *oppidum* à Mursens, p. 22.
Découverte d'une villa romaine près de Mont-de-Marsan, p. 124.
Peigné-Delacourt. — Accusation de plagiat à l'occasion d'un mémoire de l'abbé Müller, p. 19.
Peintres angevins (Notices sur les), par M. C. Port, p. 389.
Peintures murales découvertes dans l'église de Bullion, p. 350.
Peiresc, ancien possesseur d'une collection des lettres du roi René, p. 14.
Périn (Jules). — Le détenu pour dettes, p. 325.
Peroche (J.). — L'Auvergne, poésie, p. 425.
Perrenney de Grosbois, conseiller au parlement de Dijon, p. 162.

Digitized by Google

Peuples slaves. — Coup d'œil général sur leur histoire, par M. A. Viquesnel, p. 165.
Philippe II et le parlement de Dôle, p. 70.
Pièce de vers au frontispice du livre terrier de Castres, communiquée par M. A. Combes, p. 372.
Pièces tirées des archives de Joursanvault, communiquées par M. Dupré, p. 375.
Pierre à polir les haches de silex. — Note de M. F. Lenoir, p. 22.
Pierre celtique à la chapelle Saint-Humbert, p. 215.
Pierre de Brau, considérée par M. de Rochambeau comme la table d'un dolmen, p. 394.
Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, par M. Lecointre-Dupont, p. 112.
Pierre de Sainte-Radégonde à Mesnil-Bruntel, p. 49.
Pierres écrites ou sculptées dans le nord-ouest du cercle de Biskra, p. 392.
Pierres levées dans la vallée de Courroux, p. 215.
Pillet (Louis). — Collaborateur de M. Lory pour la carte de Savoie, p. 270.
Pisançon (De). — Étude sur les Dauphins de la première race, p. 42.
Plan manuscrit de la ville de Roye, envoyé par M. Gomart, p. 22.
Plan de la ville et du château de Ribemont (Aisne), par M. Gomart, p. 388.
Poëme languedocien publié par M. Noguier, p. 148.
Poétique du drame et de l'émotion dramatique, par M. de Margerie, p. 152.
Poilly (De), graveur d'Abbeville, p. 50.
Poissonnier. — Documents relatifs au siége de Laon, en 1596, p. 139.
Polydore Vergile. — *De rerum inventoribus*, ouvrage cité, p. 185.
Pomel. — Étude des terrains et des fossiles de la province d'Oran, p. 272.
Pompe aspirante et foulante romaine découverte dans un puits romain. — Mémoire de M. Schultz, p. 365, 395.
Pontevès sous le règne du roi René. — Documents recueillis par M. l'abbé Vidal, p. 427.
Poquet (Abbé). — Copie du testament de Jean II, comte de Soissons, p. 63.
Port (Célestin). — Description d'Angers, par Péan de La Tuilerie, p. 384.
Recueil de notices sur les artistes poitevins, p. 28.
Note descriptive d'un bracelet celtique en bronze, p. 393.
Notices sur des peintres angevins, p. 389.
Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse, par M. Hermann Hammau, p. 208.
Potton. — Notice sur J.-J. Ampère, p. 166.
Pouillé du diocèse de Carpentras. — Proposition de M. l'abbé André, p. 370.
Pouy. — Thèses historiées, p. 49.
Présentation à S. M. l'Empereur des lauréats du concours de 1868, p. 256.
Prieuré bénédictin de Saint-Orens d'Auch. — Inscriptions communiquées par l'abbé Canéto, p. 125.
Prioux. — Esquisse sur la vie et les travaux de Legrand de Laleu, p. 142.
Prise de la Fère en 1589, par M. de Marsy, p. 138.
Prise de Castres par les protestants. — Récit contemporain communiqué par M. A. Combes, p. 371.
Prix proposés, pour 1870, par la Société impériale d'études diverses du Havre, p. 103.
Prix proposés par la Société historique, scientifique et artistique d'Apt, p. 231.

Digitized by Google

Prix proposés, pour 1870, par l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 103.
Prix proposés par la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, p. 229.
Priviléges de l'abbaye de Baumgarten (Confirmation des), p. 144.
Procédure contre les chenilles et autres bêtes nuisibles, en 1547, par M. Giraud, p. 44.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 9, 105, 106, 110, 116, 369, 376, 378, 382.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 19, 123, 128, 383, 385, 392.
Processions pour la fulmination d'exorcismes, censures et anathèmes, contre les insectes. — Communication de M. Aubertin, 370.
Profession religieuse de Mme Louise de France (Relation de la), p. 117.
Programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime, par M. Derode, p. 157.
Prou. — Nommé officier d'académie, p. 255.
Fiefs de Bray-sur-Seine et Montereau-Faut-Yonne, p. 383.
Psautier de la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge. — Projet de publication, p. 114.
Publication à Laon de la paix de 1749, p. 142.
Publication des inscriptions de la France de M. de Guilhermy, p. 127.
Publication des monuments du musée lapidaire, p. 128.
Puiseux (Léon). — Étude sur Bernard le Danois, Normand du xe siècle, p. 323.
Puits funéraires de Troussepoil. — Note de M. l'abbé Baudry, p. 125, 136, 351.

Q

Quantin. — Envoi d'une charte de Henri, comte de Champagne, en 1188, p. 377.
Répertoire archéologique de l'Yonne, p. 287.
Envoi d'une charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens, p. 377.
Quentowic (Éclaircissements sur l'emplacement de), par M. Cousin, p. 362.
Quesnet. — Plan de l'ancienne enceinte fortifiée de Dinan, p. 26.
L'instruction publique en Bretagne, p. 65.
Procès-verbal de la question appliquée à Claude Auger, p. 113.
Question appliquée à Claude Auger, baron de Crapado, p. 113.
Quicherat (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 21, 22, 24, 26, 113, 125, 127, 394.
Rapport sur le Catalogue des antiquités gallo-romaines remises par M. Bréan à la ville de Gien, p. 391.
Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 429.
Rapport sur l'opinion de M. Fivel plaçant en Savoie l'*Alesia* de César, p. 391.
Rapport sur une demande de subvention pour des fouilles à Saint-Maurice-sur-Vingeanne, p. 135.
Communication relative à des notices sur les artistes poitevins, par M. C. Port, p. 28.
Quiquerez. — Chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne, p. 208.
Note sur les antiquités du Jura bernois, p. 214.

Digitized by Google

R

RABUT (Laurent). — Objets lacustres trouvés dans le lac du Bourget, p. 26.

Compte rendu des fouilles faites sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget, p. 194.

Mémoire sur les habitations lacustres, p. 287.

RAMÉ. — Communication sur un grand vitrail du chevet de la cathédrale de Dol, menacé de destruction, p. 385.

RAPPORT sur le concours des antiquités nationales, par M. J. Desnoyers, p. 113.

RAPPORT sur le concours des Sociétés savantes (section d'archéologie), par M. Chabouillet, p. 280.

RAPPORT sur le concours des Sociétés savantes (section des sciences), par M. Ém. Blanchard, p. 268.

RAPPORT sur le concours des Sociétés savantes (section d'histoire et de philologie), par M. Hippeau, p. 257, 267.

RAPPORT sur les envois faits en vue du concours de 1868, par M. P. Meyer, p. 398.

RAPPORT sur le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, par M. Lascoux, p. 40.

RAPPORTS SUR LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES :

Barthélemy (A. de), p. 143.
Bellaguet, p. 55.
Clément (P.), p. 71, 162, 163, 165.
Darcel, p. 170.
Delisle (L.), p. 153.
Desnoyers, p. 48, 407, 415.
Douët d'Arcq, p. 178.
Huillard-Bréholles, p. 137.
Jourdain, p. 160.
Lascoux, p. 40.
Lenoir, p. 427.
Levasseur, p. 109.
Marion, p. 438.
Marty-Laveaux, p. 157.
Meyer (P.), p. 145.
Michelant, p. 149.
Montaiglon (A. de), p. 390.
Quicherat, p. 429.
Rathery, p. 30, 38.
Villegille (De La), p. 72.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES :

Bourquelot (F.), p. 60, 361.
Boutaric, p. 121.
Chabouillet, p. 395.
Clément (P.), p. 71.
Cocheris, p. 64, 375.
Delisle, p. 13, 54, 110.

Digitized by Google

Desnoyers, p. 374.
Douët d'Arcq, p. 385.
Guilhermy (De), p. 29, 127, 397.
Jourdain, p. 65, 69, 380.
Lacroix (P.), p. 28, 396.
Lascoux, p. 122.
Lenoir (A.), p. 385, 390.
Marion, p. 134, 395.
Marty-Laveaux, p. 380.
Meyer, p. 63, 371.
Quicherat (J.), p. 28, 391.
Rathery, 10, 120, 379, 444.
Servois, p. 120.
Valentin-Smith, p. 446.
Villegille (De La), p. 9, 73.

Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 12, 37, 111, 113, 118.
Rapport sur un projet de publication présenté par M. Gaston Pâris, p. 379.
Rapport sur des chants de campagne, français et patois, recueillis par M. P. Lambert, p. 120.
Opinion sur une proposition de M. l'abbé Tisserand, p. 15.
Rapport sur la *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 30, 38.
Opinion sur les lettres de Jean de Witt, communiquées par M. Combes, p. 11.
Communication au sujet de M. Aug. Bernard, p. 10.
Rapport sur le IV^e volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 444.

Reboul (Le P.). — Histoire des reliques de Sainte-Madeleine, ouvrage cité, p. 72.

Recherches archéologiques sur Ménétreux et les hameaux circonvoisins, par M. l'abbé Renaud, p. 441.

Récit de la bataille de Mons en Vimeux, par M. Lion, p. 53.

Recueil des inscriptions du moyen âge et de la renaissance, par M. le baron de Guilhermy, p. 19.

Recueil des diplômes militaires, par M. Léon Renier, p. 19.

Redet, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 255.

Règlement relatif à la profession de tonnelier à Mâcon, p. 450.

Reguisheim (Pierre de). — Prise d'armes contre la république de Mulhouse, p. 144.

Renaud (Abbé). — Recherches sur le village de Ménétreux et les villages circonvoisins, p. 441.

Renault. — Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement, p. 174.

Relation de la bataille de Vimeu en 1421, p. 153.

Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols, p. 30.

Relation de la visite de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, p. 113.

Reliquaires de la cathédrale d'Angers (Extrait d'un inventaire des), p. 54.

Rembault. — Lieu de naissance du P. Longueval, p. 54.

Renier. — Chargé de l'examen de documents, p. 28, 125, 127, 130, 132, 384, 388, 392.
Recueil des diplômes militaires, p. 19.
Observations sur le papier à employer pour prendre les estampages, p. 387.

Digitized by Google

Répertoire archéologique de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville, mentionné, p. 282.
Répertoire archéologique du Cher et de l'Indre, par M. Dumoutet, p. 129.
Répertoire archéologique de la Côte-d'Or, p. 441.
Répertoire archéologique du Morbihan, par M. Rosenzweig, p. 19.
Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet, p. 280.
Répertoire archéologique de l'Yonne, par M. Quantin, p. 287.
République (Fondation d'une) au temps de la Ligue. — Mémoire de M. Antoine, p. 329.
Requête des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. — Communication de M. Combet, p. 380.
Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 233.
Révillout. — Voyage d'Espagne, par Antoine de Brunel, p. 300.
Révoil. — Dessin d'une mosaïque antique à Nîmes, p. 26.
Copies d'inscriptions provenant de l'église du Bourg-Saint-Andéol, p. 23.
Note sur un bas-relief de Saint-Raphaël, près de Fréjus, p. 126.
Envoi d'inscriptions, p. 132.
Inscriptions antiques et du moyen âge dans la cathédrale de Vaison, p. 23.
Classification chronologique des principaux monuments religieux de la Provence, du Comtat et du Dauphiné, p. 383.
Demande d'une mission sur les bords du Rhin, p. 384.
Revon (Louis). — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, p. 289.
Ring (Maximilien de). — Antiquités de Schiltigheim, p. 206.
Rivail (Guillaume du), seigneur de Blagnieu. — Journal du siége de la Mure par le duc de Mayenne en 1580, p. 43.
Rycker et Cabat. — Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse, p. 157.
Robert (Abbé). — Demande d'une subvention pour la recherche de Quentovic, p. 132.
Robin. — Recherches sur l'origine et la famille d'Étienne de Vesc, p. 44.
Séjour de l'empereur Zizim à Pouy-Laval en Dauphiné, p. 44.
Robolly. — Inscription de l'an 529 provenant des Aliscamps, p. 24.
Rochambeau (De). — Copies d'inscriptions sur des colonnes milliaires, p. 132.
Correspondance de Washington et de Rochambeau, p. 305.
Communication d'une charte intéressant l'histoire du Vendômois, p. 373.
La famille de Ronsard, p. 394.
Note sur la pierre de Brau, p. 394.
Rochas (De). — La balistique et la fortification chez les Grecs, p. 366.
Rôle du décime levé sur le diocèse de Béziers en 1322 et 1323, publié par M. Caron, p. 146.
Roman de Thèbes (Le). — Mémoire, par M. A. Joly, p. 321.
Ronsard (Famille de). — Hommage de M. de Rochambeau, p. 394.
Rosenzweig. — Copies de chansons populaires chantées à Vannes, p. 373.
Répertoire archéologique du Morbihan, p. 19.
Recherches sur les *cacous* de Bretagne, p. 323.
Rostan (Louis), correspondant. — Documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin, p. 71.
Nommé officier d'académie, p. 254.
Rotalier (De). — Histoire d'Alger, citée, p. 32.

Digitized by Google

ROUARD, correspondant. — Note au sujet de la collection des lettres du roi René, p. 14.
Nommé officier d'académie, p. 254.

ROZY. — Un conflit entre le capitoulat et le parlement de Toulouse en 1782, p. 317.

S

SABATIER. — Mémoire sur l'établissement du christianisme dans la Gaule narbonnaise, p. 147.

SABOURIN DE NANTON. — Hommage d'une brochure sur Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, p. 118.

SAINT-ANTOINE (Recherches sur les attributs de), par M. l'abbé Coffinet, p. 411.

SAINT-ANDÉOL (Fernand DE). — Étude sur la cathédrale d'Andéol, p. 429.

SAINT-ANGILBERT. — Mémoire par M. l'abbé Carlet, p. 328.

SAINT-BERTIN (Vie de) en vers latins, communiquée par M. Morand, p. 110.

SAINT-GÉNOIS (Jules DE). — Voyageurs belges, p. 57.

SAINT-HONORÉ, évêque d'Amiens, patron des boulangers, par M. l'abbé J. Corblet, p. 309.

SAINT-VINCENT (Baron DE). — Éclaircissements sur la légende de Maxéville, p. 159.

SALLE des thèses de l'Université d'Orléans, par M. Boucher de Molandon, p. 357.

SALMON. — Découvertes de substructions romaines à un demi-kilomètre de Brunoy, p. 26.

SALOMON DE CAUSS. — Lettres inédites communiquées par M. de Beaurepaire, p. 379.

SAPORTA (Gaston DE). — Végétation en terrains tertiaires, p. 273.

SARCOPHAGE chrétien dans la cathédrale d'Apt. — Réclamation de M. l'abbé André, p. 384.

SARDIN. — Fables imitées de l'espagnol et de l'allemand, p. 425.

SARGER (J.-J.), sculpteur. — Inscription sépulcrale au lycée de Colmar, p. 393.

SAUSSAYE (Jean et Charles DE LA), érudits et lettrés de Blois, p. 314.

SAUZET. — Notice sur M. Alexis de Jussieu, p. 166.

SCEAU de Constance, dame de Châteaufort, petite-fille de Louis VI, communication de M. Hucher, p. 25.

SCEAU gravé des marchands lombards en France, communiqué par M. Godard-Faultrier, p. 384.

SCEAU de la châtellenie de Lucé (Maine), p. 25.

SCEAU de cire de l'officialité de Cluny, communication de M. Hucher, p. 25.

SCEAU de Jean le Barbu, hôtellier de l'abbaye de Marmoutiers, p. 25.

SCHULTZ. — Mémoire sur la découverte d'une pompe aspirante et foulante romaine dans un puits romain, p. 365, 396.

SCHWEIGHAEUSER (Les). — Notice par M. L. Spach, p. 373.

SCULPTURE en pierre trouvée sur le territoire de Langres, p. 440.

SECOURS envoyés aux Parisiens révoltés contre le roi de Navarre par les Orléanais, p. 370.

SEGUIN. — Recherches sur les images qui se produisent et persistent dans l'œil, p. 269.
Recherches sur l'électricité, p. 269.

SÉJOUR de l'empereur Zizim à Pouy-Laval en Dauphiné, p. 44.

SENS (Société archéologique de). — Demande d'une subvention, p. 123.

Digitized by Google

SENTIMENT de la nature avant le christianisme, par M. V. de Laprade; étude de M. Mollière, p. 166.

SÉPULTURE de l'âge de la pierre polie découverte à Lignon. — Notice par M. Morel, p. 348.

SÉPULTURES (Divers modes de) usités dans le département de la Creuse. — Mémoire de M. de Cessac, p. 355.

SÉPARATION de la France et de l'Allemagne aux IXe et Xe siècles. — Mémoire de M. L. Drapeyron, p. 313.

SERVAUX. — Communication d'un spécimen de photographies transmises par la Société archéologique de Sens, p. 398.

Observation sur les lettres du grand pensionnaire Jean de Witt, p. 11.

SERVOIS. — Rapport sur une communication de M. Barthélemy au sujet de deux chapitres des mémoires de Jean Rogier, p. 120.

SIÉGE de Laon en 1595-1596, par M. Ch. Gomart, p. 138.

SIÉGE d'Aïn-Hady. — Notice par M. Arnaud, p. 32.

SILEX taillés à Valcongrain, par M. Victor Châtel, p. 175.

SIMONNET. — Hommage d'un essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, p. 132.

Biographie du prévôt Hugues Aubriot, p. 161.

SIOCHAN DE KERSABIEC (Vicomte). — Demande d'un crédit pour des fouilles au lac de Grandlieu, p. 21.

SITUATION religieuse et politique de la Mauritanie en 298, p. 35.

SOCARD (B.). — Mémoire sur les cartulaires de l'abbaye de Molême, p. 413.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS :

Alger (Société historique algérienne, *Revue africaine*), p. 30, 99.

Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 48, 55, 99, 153.

Angers (Société académique). — Réclamation au sujet d'un travail de M. Godard-Faultrier sur les fouilles du Ralliement, p. 20.

Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 229, 482.

Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), p. 92.

Annecy (Revue savoisienne), p. 487.

Apt (Société littéraire, scientifique et artistitique), p. 231.

Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, *Revue de Gascogne*), p. 221.

Avallon (Société d'études), p. 489.

Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 234, 484.

Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), p. 145.

Bourg (Société d'émulation de l'Ain), p. 219.

Bourges (Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher), p. 220.

Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 477.

Chambéry (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), p. 487.

Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), p. 486.

Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 162.

Constantine (Société archéologique), p. 38.

Dijon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 160.

Digitized by Google

Dijon (Commission archéologique du département de la Côte-d'Or), p. 438.
Dijon (Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or), p. 93.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), p. 427.
Draguignan (Société académique du Var), p. 163.
Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts), p. 157.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), p. 489.
Grenoble (Académie delphinale), p. 429.
Grenoble (Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère), p. 223.
Havre [Le] (Société impériale d'études diverses), p. 98.
Laon (Société académique), p. 137, 178, 476.
Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), p. 484.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 479.
Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 165.
Mâcon (Académie), p. 486.
Mans [Le] (Société d'archéologie, sciences et arts de la Sarthe), p. 226.
Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), p. 481.
Nancy (Académie de Stanislas), p. 149.
Nancy (Société d'archéologie et Comité du Musée lorrain), p. 224, 225.
Nancy (Société d'archéologie lorraine), p. 483.
Nantes (Société archéoloique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure), p. 480.
Orléans (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), p. 224.
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), p. 97.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 229.
Reims (Académie impériale), p. 483.
Rennes (Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine), p. 222.
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), p. 488.
Saint-Étienne (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), p. 479.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), p. 96, 485.
Sens (Société archéologique), p. 395.
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), p. 97, 143, 485, 491.
Toulon (Société académique du Var), p. 231.
Toulouse (Académie des Jeux floraux), p. 478.
Troyes (Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), p. 407.
Valence (Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme), p. 40, 93, 478.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 483.
Vendôme (Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois), p. 94.

Sorciers (Les) de Lyon, par M. H. Beaune, p. 161.

Soucaille. — Copie d'une inscription romaine dans l'église de Cazedarnes (Hérault), p. 127.

Digitized by Google

Communication d'une relation de la visite faite à Béziers par Monsieur, frère de Louis XVI, p. 374.
Envoi de copies de lettres de François I[er], Henri II, Charles IV et Henri IV aux habitants de Thézan, p. 113.
Envoi de *fac-simile* d'une inscription romaine, p. 389.
Notice sur l'académicien Esprit, p. 146.
Spach. — Hommage d'une monographie de Cola Rienzi, p. 373.
Deux actes de Guebhard, évêque de Strasbourg, p. 143.
Station de Villeneuve-Saint-Georges (Notice sur la), par M. A. Roujou, p. 360.
Statistique des Bouches-du-Rhône, par M. de Villeneuve, ouvrage cité, p. 147.
Statue de bronze trouvée à Scarpone (Meurthe), p. 126.
Statue assise de Notre-Dame dans l'église de Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise). — Notice par M. l'abbé Grimot, p. 388.
Stèle funéraire découverte dans une forêt de Colmar. — Dessin transmis par M. Mossmann, p. 388.
Swarn (Michel de), poëte dunkerquois. — Notice par M. Güthlin, p. 158.
Substructions romaines découvertes à Brunoy (Seine-et-Oise), p. 26.
Subvention (Demande d'une) par la Société archéologique de Sens, p. 123.
Suffrage universel (Le) et le vote obligatoire à Toulon, par M. Oct. Teissier, p. 108.
Sully (Étude sur le système économique de), par M. Valot, p. 334.
Sursaturation (Nature de la), par M. Violette, p. 269.

T

Tableau des habitants taillables de Béziers, p. 148.
Talbert (Ferdinand). — Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, p. 260, 402.
Tard-venus à Anse, éloignés à prix d'argent, p. 469.
Tauxier. — Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, p. 36.
Teissier (Octave). — Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon, p. 108.
Demande au sujet des plans de places fortes de M. Foucquières, p. 9, 345.
Mémoire sur les élections municipales de Provence, p. 308.
Analyse des chartes du Cartulaire de la chartreuse de Montrieux (Var), p. 379.
Télégraphes romains. — Mémoire de M. le docteur Foulon, p. 345.
Temple protestant de Castres. — Horloge et cloche données aux jésuites, p. 371.
Temps préhistoriques de M. Lubbock, ouvrage cité, p. 421.
Termites (Recherches sur les), par M. Lespès, p. 278.
Terrains et fossiles de la province d'Oran, par M. Pomel, p. 272.
Testament de Jean II, comte de Soissons. — Copie communiquée par M. l'abbé Poquet, p. 63.
Têtes de trois barons normands à Saint-Lô. — Note de M. Caillemer, p. 106.
Textor de Ravisi. — Mémoire sur *Khrishna*, p. 319.
Théâtres subventionnés de la province (Les), par M. J. Ward, p. 166.
Théorie des facultés de l'âme, par M. A. Charma, p. 303.
Thermes d'Évaux (Études sur les), par M. Filloux, p. 342.
Théry, recteur honoraire. — Nommé membre du Comité (section d'histoire et de philologie), p. 376.

Digitized by Google

Thèses historiées, par M. Pouy, p. 49.
Thézard. — Observations au sujet du droit de tester à Athènes, p. 320.
Thierry (Amédée). — Allocution à l'ouverture de la réunion des Sociétés savantes, p. 234.
Éloge de M. Félix Bourquelot, p. 114.
Observation à propos d'une lecture de M. Lefranc sur le poëme de Lucrèce, p. 333.
Thillois. — Notice sur le bénédictin Dom Bugniatre, p. 140.
Tholin (G.). — Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne), p. 84.
Étude sur l'église romane de Saint-Victor (Rhône), p. 127.
Mémoire sur l'église de Saint-Victor (Loire), p. 352.
Note sur la découverte d'un cimetière de l'époque franque, p. 394.
Tilly (H. de). — Séjour de Charlemagne en Saintonge, p. 325.
Timbal-Lagrave. — Flore des régions pyrénéennes et sous-pyrénéennes, p. 276.
Tisserand (Abbé). — Note relative à la statistique des Alpes-Maritimes, p. 15.
Tissot (Ch.). — Géographie comparée du golfe de Carthage, p. 37.
Tissot. — Épisode des guerres du xiv^e siècle entre les Suisses et les Bourguignons, p. 327.
Tixier. — Glossaire du patois d'Escurolles (Bourbonnais), p. 258.
Tocqueville (De). — L'ancien régime et la révolution, ouvrage cité, p. 318.
Toison d'or (La), par Guillaume Fillastre, p. 154.
Tombal. — Rejet de cette expression, p. 282.
Tombeau de la chrétienne à Alger, p. 37.
Tombeau découvert dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours. — Mémoire de M. L. Grandmaison, p. 358.
Tombeau gaulois découvert à Saint-Rimay, arrondissement de Vendôme, p. 360.
Topographie ecclésiastique du Dauphiné, p. 47.
Toro (Bernard), sculpteur toulonnais. — Documents envoyés par M. Magloire-Giraud, p. 393.
Toulon (Plans de la ville de), p. 9.
Tournal, correspondant. — Inscription votive et inscription funéraire à Dax, p. 23.
Découverte d'une habitation troglodytique à Saint-Gauderic, arrondissement de Castelnaudary, p. 27.
Nommé officier d'académie, p. 254.
Toustain du Manoir. — Éloge de M. Contencin, maire de Constantine, p. 40.
Traité de Brétigny. — Otages envoyés par la ville de Lyon, p. 461.
Traité entre la France et la Suède, en 1634, communiqué par M. Mossmann, p. 108.
Travaux de défense de Mâcon. — Contribution des villages voisins, p. 409.
Travers (Émile). — Communication d'une copie de la capitulation accordée à la ville de Béthune, par Gaston d'Orléans, p. 65.
Trésor de la cathédrale de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne, p. 410.
Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux xv^e et xvi^e siècles, par M. A. Fabre, p. 296.
Tutelle testamentaire au xiv^e siècle, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 317.
Types de sépulture dans le département de Maine-et-Loire, par M. Godard-Faultrier, p. 349.

Digitized by Google

U

Université de Dôle. — Communication de M. H. Beaune, p. 69.
Université d'Orléans (Salle des thèses de l'). — Mémoire de M. Boucher de Molandon, p. 357.
Ustrinum gaulois à la Varenne-Saint-Hilaire. — Notice par M. Leguay, p. 361.

V

Valentin-Smith. — Communication au sujet de deux lettres de Henri IV à Miron, p. 11.
Chargé de l'examen de documents, p. 113.
Rapport sur diverses communications de M. Lacroix, p. 446.
Vallentin. — Entrée solennelle à Die de M. de Cosnac, p. 44.
Vallet (Abbé). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 255.
Vallet (Louis). — Collaborateur de M. Leroy pour la carte géologique de Savoie, p. 270.
Valot. — Étude sur le système économique de Sully, p. 334.
Van Drival (Abbé). — Notice sur un manuscrit de l'évêché d'Arras, p. 335.
Vase (Fragments de) et os humains découverts à Villeport, p. 408.
Vases apollinaires (Les) et leur concordance avec l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, p. 292.
Vasseur (Charles). — Itinéraire archéologique de Pont-Audemer à Lisieux, p. 176.
Actes de vandalisme dans les églises des environs de Lisieux, p. 178.
Vauban. — Dîme royale, ouvrage cité, p. 310.
Vayssettes. — L'histoire de Constantine sous la domination turque, p. 39.
Végétation des terrains tertiaires dans le sud-est de la France, par M. le comte Gaston de Saporta, p. 273.
Véran. — Épitaphe du fondateur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul des Aliscamps, p. 24.
Verly. — Recueil de cinquante épitaphes, p. 132.
Vermesse (Louis). — Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne, p. 114, 260, 404.
Verrerie dans le Poitou (La), par M. Benjamin Fillon, p. 177.
Verrerie (Histoire de la) dans la Seine-Inférieure, par M. de Girancourt, p. 178.
Vertus (De). — Notices diverses, p. 163.
Note sur Condé-en-Brie; origine du nom de la maison de Condé, p. 336.
Vidal (Curé). — Documents sur Pontevès, p. 427.
Villa romaine (Substruction d'une) découverte à Fussy, près de Bourges. — Rapport de M. Berry, p. 389.
Villa romaine et mosaïques découvertes à Saint-Cricq, près de Mont-de-Marsan, p. 124.
Villegille (De La). — Rapport sur le sieur de Foucquières, p. 9.
Rapport sur les lettres de Marie de Valois, communiquées par M. Marchegay, p. 73.
Chargé de l'examen de documents, p. 370.

Digitized by Google

Vincent (Notices relatives à A.-J.-H.), membre de l'Institut et du Comité, p. 394.
Violette. — Recherches sur la sursaturation, p. 269.
Viquesnel (Auguste). — Coup d'œil général sur quelques points de l'histoire générale des peuples slaves, p. 165.
Visites pastorales de MM. de Poudens et de La Roche-Aymon à l'église de Saint-Pé de Générès, p. 386.
Vitard (Claude). — Traducteur des *Gestes d'Alexandre* et des *Nobles malheureux* de Boccace, p. 163.
Vitrail de la cathédrale de Dol (Ille-et-Vilaine). — Communication de M. Ramé, p. 386.
Vitrail du xvi siècle dans une des fenêtres de l'église romane de Magny-sur-Tille, p. 441.
Vocabulaire des mots populaires et rustiques du bas Maine, p. 58.
Vocabulaire du haut Maine, par M. Raoul de Montesson, p. 59.
Vocabulaire du patois lillois, par M. L. Vermesse, p. 261.
Voie romaine de Senlis à Beauvais et emplacement de Litanobriga. — Note de M. Millescamps, p. 350.
Voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, par M. Simonnet, p. 132.
Voies romaines du pays des Sylvanectes. — Notice de l'abbé Caudel, p. 351.
Voyage de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers. — Relation communiquée par M. Soucaille, p. 374.
Voyageurs belges, par M. de Saint-Génois, ouvrage cité, p. 57.

W

Wallon (H.). — Notice sur M. Vincent, p. 394.
Ward (Jules). — Les théâtres subventionnés de la province, p. 166.
Wilbert. — Cambrai sous la domination espagnole, p. 307.
Witt (Le grand pensionnaire Jean de). — Lettres françaises communiquées par M. Combes, p. 11.
Woillez. — Atlas archéologique du département de l'Oise, p. 27.
Worms (Émile). — La législation pénale dans ses rapports avec l'économie politique, p. 300.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IXᵉ VOLUME.

LIVRAISON DE JANVIER 1869.

ACTES OFFICIELS.

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 1 à 8.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du 9 novembre 1868, par M. Hippeau, p. 9 à 18.

Section d'archéologie. — Séance du 17 novembre 1868, par M. Chabouillet, p. 19 à 29.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, sur la *Revue africaine*, Bulletin de la Société historique algérienne, p. 30 à 40.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, p. 40 à 48.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 48 à 55.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne, p. 55 à 59.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapports, par M. F. Bourquelot, sur deux tarifs de tonlieu communiqués par M. Deschamps de Pas, p. 60 à 63.

Rapport, par M. P. Meyer, sur une communication de M. l'abbé Poquet (Testament de Jean II, comte de Soissons [1269]), p. 63 et 64.

Rapport, par M. H. Cocheris, sur un acte de capitulation communiqué par M. Émile Travers, p. 64 et 65.

Rapport, par M. Jourdain, sur une communication de M. Quesnet relative à l'instruction publique en Bretagne, p. 65 à 69.

Rapport, par M. Jourdain, sur une communication de M. Henri Beaune relative à l'Université de Dôle, p. 69 et 70.

Rapport, par M. P. Clément, sur six documents historiques relatifs à l'histoire de la commune de Saint-Maximin, p. 71 à 73.

Digitized by Google

Rapport, par M. A. de La Villegille, sur des lettres missives de Marie de Valois, fille naturelle de Charles VII, p. 73 et 74.
Texte de cette communication, publié par M. P. de Marchegay, p. 74 à 81.

MÉLANGES.

Charte de la comtesse d'Artois au sujet de la construction de la porte d'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin, par M. Deschamps de Pas, p. 82 et 83.
Notice sur l'église d'Aubiac (Lot-et-Garonne), par M. Tholin, p. 84 à 91.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, p. 92 et 93.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon, p. 93.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 93.
Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme, p. 94.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, p. 94 à 96.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, p. 96.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, p. 97.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg, p. 97 et 98.
Société impériale havraise d'études diverses, au Havre, p. 98.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, p. 99.
Société historique algérienne, à Alger, p. 99 à 102.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (concours), p. 103.
Société impériale havraise d'études diverses (concours), p. 103 et 104.

LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances du 7 décembre 1868, du 4 et du 18 janvier 1869, par M. Hippeau, p. 105 à 122.

Section d'archéologie. — Séances du 14 décembre 1868 et du 11 janvier 1869, par M. Chabouillet, p. 123 à 136.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Huillard-Bréholles, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 137 à 144.
Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 143 et 144.
Rapport, par M. P. Meyer, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 145 à 148.
Rapport, par M. Michelant, sur les Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. 149 à 153.

Digitized by Google

Rapport, par M. Léopold Delisle, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Appendice au Rapport de M. L. Desnoyers), p. 153 à 157.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société dunkerquoise, p. 157 à 160.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie de Dijon, p. 160 à 162.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 162 et 163.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 163 à 165.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon (classe des lettres), p. 165 à 169.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Darcel, sur l'Annuaire de la Normandie, publication de l'Association normande, p. 170 à 178.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 178 à 191.

MÉLANGES.

Section d'archéologie. — Note sur les comptes rendus à M[me] la duchesse d'Orléans (1712-1713); communication de M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du Comité, p. 192 à 194.

Compte rendu des fouilles exécutées sur les emplacements à pilotis du lac du Bourget, par M. L. Rabut, correspondant, p. 194 à 198.

Compte rendu des fouilles faites dans la forêt de Haye, canton du Noirval (Meurthe), par M. Cournault, correspondant, p. 198 à 206.

Antiquités de Schiltigheim; communication de M. Maximilien de Ring, p. 206 à 208.

Sur divers chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne (Jura bernois); communication de M. Quiquerez, p. 208 à 217.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès scientifique de France (34[e] session, tenue à Amiens), p. 218 et 219.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg, p. 219 et 220.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges (ancienne Commission historique), p. 220.

Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, p. 221 et 222.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, p. 222 et 223.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble, p. 223 et 224.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 224.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 224 à 226.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, p. 226 et 227.

Société impériale d'émulation d'Abbeville, p. 227.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 227 et 228.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (composition du bureau), p. 229.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers (concours et composition du bureau), p. 229 à 231.

Société académique du Var, à Toulon (composition du bureau), p. 231.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (concours), p. 231 et 232.

Digitized by Google

LIVRAISON D'AVRIL-MAI 1869.

RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

30 mars 1869. Séance préparatoire. — Actes officiels, p. 233 à 238.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance solennelle du 3 avril. — Discours de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, p. 239 à 247.
Lecture des prix décernés, p. 247 à 256.

Rapports sur le concours des Sociétés savantes pour 1868.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 257 à 267.
Discours de M. Ém. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 268 à 279.
Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 280 à 299.

Comptes rendus des séances.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, p. 300 à 338.
Section d'archéologie, compte rendu par M. A. Chabouillet, p. 339 à 368.

LIVRAISON DE JUIN 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 8 et 22 février, 1er et 18 mars 1869, par M. Hippeau, p. 369 à 382.

Section d'archéologie. — Séances des 1er et 23 février et 8 mars 1869, par M. Chabouillet, p. 383 à 397.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1868.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport présenté à la section d'histoire et de philologie, au nom de la commission du concours de 1868, par M. P. Meyer, p. 398 à 406.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapports, par M. J. Desnoyers, sur la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 407 à 426.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Albert Lenoir, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 427 et 428.

Digitized by Google

Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 429 à 437.
Rapport, par M. Jules Marion, sur les travaux de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or, p. 438 à 443.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, au nom de la commission nommée pour l'examen du manuscrit du IV^e^ volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 444 et 445.
Rapport, par M. Valentin-Smith, sur diverses pièces manuscrites adressées au Comité, par M. Lacroix, membre correspondant, p. 446 à 453.
Documents relatifs à l'histoire de la ville de Mâcon, communiqués par M. Lacroix, p. 453 à 475.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique de Laon, p. 476.
Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, p. 477 et 478.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 478.
Académie des Jeux floraux, à Toulouse, p. 478 et 479.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier, p. 479.
Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 479.
Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 480 et 481.
Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende, p. 481.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 481 et 482.
Académie impériale de Reims, p. 483.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 483.
Société polymathique du Morbihan, à Vannes, p. 483 et 484.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 484.
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 484.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, p. 485.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg, p. 485 et 486.
Académie de Mâcon, p. 486.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry, p. 486 et 487.
Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry, p. 487.
Revue savoisienne, p. 487 et 488.
Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal, p. 489.
Société d'études d'Avallon, p. 489 et 490.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (publication d'un Dictionnaire biographique), p. 491 et 492.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. le marquis de La Borde, p. 493 à 496.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME, p. 497 à 544.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by

Académie impériale de Reims, p. 483.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 483.
Société polymathique du Morbihan, à Vannes, p. 483 et 484.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 484.
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 484.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, p. 485.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg, p. 485 et 486.
Académie de Mâcon, p. 486.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry, p. 486 et 487.
Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry, p. 487.
Revue savoisienne, p. 487 et 488.
Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal, p. 489.
Société d'études d'Avallon, p. 489 et 490.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, p. 491 et 492.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. le marquis de La Borde, p. 493 à 496.

Table des matières du volume, p. 497 à 544.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,
7, RUE CUJAS,
Ancienne rue des Grès.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

ANNÉE 1869. — 2e SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

JUILLET-AOÛT 1869.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances du 12 avril et du 3 mai 1869, par M. Hippeau, p. 1 à 12.

Section d'archéologie. — Séances du 19 avril et du 10 mai 1869, par M. Chabouillet, p. 13 à 22.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 23 à 33.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur les Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 33 à 38.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 38 à 49.

Rapport, par M. Patin, sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux, p. 49 à 55.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de l'Académie de Caen, p. 55 à 59.

Rapport, par M. Michelant, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 59 à 63.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société des sciences de l'île de la Réunion, p. 63 à 66.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, p. 67 à 72.

Rapport, par M. G. Servois, sur le Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, p. 72 à 78.

Rapport, par M. Levasseur, sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 78 à 90.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 90 et 91.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 92 et 93.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur la Revue publiée par la Société impériale de Valenciennes, p. 93 et 94.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société historique de Saint-Jean-d'Angely, p. 94 à 97.

Rapport, par M. Fr. Wey, sur les *Documents inédits* publiés par l'Académie de Besançon, p. 97 et 98.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société académique de l'Oise, p. 98 et 99.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 100 à 102.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 102 à 106.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Travaux de l'Académie impériale de Rouen, p. 106 à 108.

Rapport, par M. Darcel, sur le Bulletin de la Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, p. 108 à 110.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Chéruel répond à la lettre que lui avait adressée M. le Ministre qu'il est tout prêt à se charger des fonctions de commissaire responsable pour la publication de la correspondance de Catherine de Médicis, dans le cas où le Comité le proposerait pour remplir cette mission.

En conséquence de cette réponse, M. Chéruel sera désigné à M. le Ministre pour être le commissaire responsable de la publication dont est chargé M. de la Ferrière-Percy.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse les copies d'une série de treize lettres en latin du P. Daniel Papebrook, écrites à Du Cange, dans l'intervalle de 1665 à 1685.

Digitized by Google

La *Revue des Sociétés savantes* étant exclusivement destinée à mettre en lumière les travaux qui s'exécutent hors Paris, il sera fait part à M. de Barthélemy des regrets qu'éprouve la section de ne pouvoir donner suite à l'intéressante communication dont elle le remercie.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une note ayant pour but de faire connaître que, d'après des documents découverts par lui dans les archives de l'ancien chapitre de Carpentras, le corps du cardinal Sadolet fut rapporté de Rome à Carpentras et enseveli dans l'église de cette ville, et non, comme on l'avait cru, dans celle de Saint-Pierre-aux-Liens.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. de Beaurepaire, correspondant, adresse copie de quelques lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel. Ces lettres, que le correspondant croit inédites, lui paraissent offrir quelque intérêt pour l'histoire des états de Bretagne et celle de la littérature française au XVIII[e] siècle (1752).

Renvoi à M. Rathery.

M. Carnandet, correspondant, adresse copie de statuts en vers français d'une association ou confrérie qui existait à Chaumont, et dont les membres, ajoute le correspondant, étaient chargés, lors du grand pardon de Chaumont, de remplir les rôles de diables.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Le même M. Carnandet fait hommage des deux premiers volumes d'une collection dont il a commencé la publication et qui a pour titre : *Le Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie*; documents pour servir à l'histoire de la Champagne.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Lefebvre, dit *Faber*, correspondant, adresse copie d'une lettre adressée par Henri IV aux habitants de Cambrai le 8 février 1599, et offre de transmettre une note destinée à expliquer comment le roi de France pouvait encore, après la soumission de la ville de Cambrai à l'Espagne en 1595, essayer d'exercer une pression sur les délibérations de ses magistrats.

Renvoi à M. Guadet.

Digitized by Google

M. Le Héricher adresse copie d'un procès-verbal dressé vers la fin du XVII[e] siècle par Julien Nicole, vicaire général du diocèse d'Avranches, relatant un effet de mirage extraordinaire observé dans les grèves du mont Saint-Michel, et que le narrateur représente comme un événement miraculeux.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. G. Leroy, correspondant, adresse une série de documents relatifs à l'élection des députés aux états généraux de 1614 par les trois ordres du bailliage de Melun.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Nozot, correspondant, adresse divers documents :

1° Usages et superstitions populaires des Ardennes;

2° Ordonnance de Françoise de Bourbon, du 5 mai 1578, par laquelle il est défendu de visiter les prisonniers;

3° Ordonnance de Robert de la Marck, du 18 avril 1583, ayant pour objet de réprimer les désordres des ouvriers de l'atelier des constructions de la ville de Sedan.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Quesnet, correspondant, adresse copie d'une lettre écrite à l'intendant de Bretagne par son subdélégué de Nantes, à l'occasion du tremblement de terre de 1755.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Rosenzweig, correspondant, fait un nouvel envoi de chansons populaires (paroles et musique), recueillies par lui dans le Morbihan. Cette communication comprend douze chansons.

Renvoi à M. Rathery.

M. Octave Teissier, correspondant, adresse copie d'un procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens, trouvés dans le jardin d'un apothicaire de Toulon en 1545.

Renvoi à M. Cocheris.

Le même correspondant informe le Ministre du désir que lui a exprimé M. Mireur, secrétaire en chef de la ville de Draguignan, de soumettre quelques documents au Comité des travaux historiques.

Digitized by Google

et transmet la première pièce qui lui a été adressée à cette intention par M. Mireur. Elle a pour titre : *Ordonnance somptuaire rendue par le conseil communal de Draguignan, le 5 août 1410.*

Renvoi à M. Desnoyers.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse copie, d'après un vieux parchemin conservé aux archives de Nice, d'une légende de la Passion de Saint-Pierre d'Alexandrie, telle qu'elle se lisait dans l'office du XIII^e siècle à Grasse.

Renvoi à M. Delisle.

M. H. Caudéran adresse un travail manuscrit intitulé : *Dictionnaire ou petit vocabulaire cantalou*, dont les matériaux ont été recueillis par lui en 1868.

Renvoi à M. Meyer.

M. Jules Delaune, avoué à Romorantin, offre, dans le cas où le document qu'il signale n'aurait pas été publié, la copie d'une lettre du sire de Laval qui se trouve dans une histoire manuscrite de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Celles en Berri. Dans cette lettre, écrite le 8 juin 1429, le sire de Laval, alors à Selles-sur-Cher (l'ancien Celles en Berri), raconte l'itinéraire suivi par la Pucelle venant de Loches et faisant sa route par Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher et Romorantin, pour aller au siége d'Orléans.

Renvoi à M. Servois.

M. Feitu, substitut du procureur impérial à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), fait hommage d'un travail publié par lui sous ce titre : *Le Premier Consul au Conseil d'État*, étude sur son action en matière législative. (Conférences de la Société d'émulation du Nord.)

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Huillard-Bréholles fait hommage de sa *Notice* sur M. le duc de Luynes et de son rapport sur divers documents communiqués par M. A. Chaverondier.

Le même membre fait également hommage, au nom de M. Chaverondier, de deux publications de ce correspondant : *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire*, publiés en 1857, dressé par MM. A. Chaverondier et E.-F. Maurice, et compte

Digitized by Google

rendu par M. Chaverondier de l'état statistique des irrigations et des usines du département de la Loire, ouvrage de M. Græff.

M. le Président adresse à M. Huillard-Bréholles les remercîments de la section, et le prie de transmettre les mêmes remercîments à M. Chaverondier.

Dépôt des publications offertes à la bibliothèque du Comité.

M. Desnoyers fait hommage de son rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1868.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Hippeau dépose sur le bureau, de la part de M. de Costeplane, les copies de dix-neuf lettres écrites par le duc de Rohan, général en chef des armées protestantes (1618-1636). A ces copies se trouve jointe une lettre originale du duc.

Renvoi à M. Cocheris.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétes savantes, MM. de La Villegille, Hippeau, Levasseur, A. de Barthélemy, Huillard-Bréholles, Boutaric, Jourdain, Bellaguet, P. Clément.

MM. A. de Barthélemy et Cocheris déposent plusieurs Mémoires de Sociétés savantes, dans lesquels il n'ont rien trouvé qui pût fournir la matière de comptes rendus au point de vue des travaux de la section.

Divers rapports sont lus :

Par M. Levasseur, sur les tomes V, VIII et IX des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Conformément aux conclusions du rapporteur, la section décide que l'on reproduira dans ce rapport un certain nombre de tableaux que M. Mantellier a joints à son Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII et XVIII^e siècles (t. V);

Par M. Bellaguet, sur les tomes XX et XXI (1866-1867) de la *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, publiée par la So-

Digitized by Google

ciété impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes;

Par M. Hippeau, sur le *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely*, III[e] année, 1865; IV[e] année, 1866;

Par M. F. Wey, sur les *Mémoires et documents inédits pour l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon;

Par M. P. Clément: 1° sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie* (années 1864 à 1868); 2° sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1866, août 1867.

Renvoi des six rapports qui précèdent à la Commission de la *Revue*.

Sur le rapport de M. Rathery, le projet de publication de la correspondance de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, proposé par M. Combes, est envoyé à la commission des *Mélanges*.

M. Meyer donne lecture d'un rapport sur deux communications de M. Blancard:

1° Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon (commencement du XII[e] siècle);

2° Chanson satirique composée en 1302 par Jean-Nicolas de Pignons contre Royer, clerc du même lieu. Poursuites intentées à cette occasion; arrêt rendu.

M. Meyer propose la publication dans la *Revue* de ces deux documents, ainsi que des commentaires qu'y a joints M. Blancard.

Adopté.

M. A. de Barthélemy lit un rapport sur des communications de MM. Beaune, Morellet, Mossmann, Dupré et Amé.

1° Communication de M. Henri Beaune. Montre d'armes passée à Rome le 14 janvier 1494 par Louis de La Trémoille, vicomte de Thouars, au moment de l'expédition de Charles VIII en Italie. Proposition de dépôt aux archives de ce document, qui figurerait utilement dans un recueil où l'on réunirait des pièces contemporaines analogues.

2° Communication de M. Morellet. Contrats passés par la ville

Digitized by Google

de Colmar avec deux artilleurs, pour avoir soin de l'artillerie de la ville (1431 et 1532). Proposition de renvoi à M. le général Favé.

3° Communication de M. Morellet. Lettre du bourgmestre et conseil de Colmar à Louis de Vienne, dauphin de France, pour demander que ses troupes cessent d'inquiéter les bourgeois, etc. (15 septembre 1444).

4° Autre communication de M. Morellet. Lettre de Grotius aux consuls et aux sénateurs de la ville de Colmar (4 août 1635).

5° Quatrième communication de M. Morellet. Lettre par laquelle le maréchal de Caumont La Force informe les préteur, conseil et sénat de Colmar de l'impossibilité où il s'est trouvé d'aller les secourir (juin 1635).

6° Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, adressée par M. Dupré. Vœu pour que la Société des sciences et des lettres de Blois publie ce manuscrit.

7° Communication de M. Émile Amé. Relation de l'entrée de Henri IV à Dijon, et procession de la sainte hostie, à laquelle il assista dans la même ville.

La proposition faite par M. de Barthélemy de déposer aux archives toutes les copies de documents qui viennent d'être énumérées est adoptée.

M. Servois donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Lefebvre, dit *Faber*, et propose la publication de ce document dans la *Revue*. C'est une lettre de Louis, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, aux habitants de Cambrai (juin 1413).

Ces conclusions sont adoptées.

La section renvoie également à la commission de la *Revue* les rapports lus par MM. Rathery, Meyer, A. de Barthélemy et Servois.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 MAI 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Fr. Michel rappelle la proposition qu'il a soumise à la section, de publier, dans la Collection des documents inédits, les gloses françaises d'un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford connu sous le nom de *Psalterium triplex;* à la veille de partir pour l'Angleterre, M. Fr. Michel désirerait s'assurer si le Gouvernement est toujours disposé à se charger de cette publication.

M. Fr. Michel, présent à la séance, dépose la copie qu'il a exécutée du *Psalterium triplex*, ainsi que le *fac-simile* photographié de l'écriture du manuscrit qui lui avait été demandé. Il y ajoute quelques explications verbales sur ce manuscrit, l'époque à laquelle il remonte, la version du livre des Rois qu'il renferme (version des hébreux au lieu de la version des Septante que contenaient les manuscrits du même livre des Rois déjà publiés par MM. Le Roux de Lincy et Fr. Michel lui-même).

M. le Président fait observer à M. Fr. Michel que ces explications verbales sont insuffisantes pour saisir une commission de l'examen de ce projet de publication. Il renouvelle, en conséquence, à M. Fr. Michel l'invitation qu'il lui avait déjà adressée à la dernière séance, de remettre une note écrite contenant toutes les indications nécessaires pour mettre la commission en mesure de se prononcer en état de cause.

Les membres qui composeront la commission seront MM. Delisle, Huillard-Bréholles et Meyer.

M. Paul de Musset rappelle que, par suite d'une délibération du Comité des travaux historiques du mois de janvier 1850, il avait été chargé de publier des documents extraits par lui des archives de Venise en 1845 et 1846. Divers empêchements s'étant opposés à ce que l'éditeur s'occupât alors de cette publication, celle-ci fut abandonnée en 1853, sur l'avis du même Comité. M. P. de Musset prie aujourd'hui M. le Ministre de vouloir bien provoquer un nou-

Digitized by Google

vel examen de ces pièces, dont il est persuadé que l'impression serait reconnue utile.

La section consultée par M. le Président est d'avis qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise en 1853, qui écarte définitivement le projet de publication des *documents extraits* par M. P. de Musset *des archives de Venise*. L'abandon n'a été proposé qu'après un examen approfondi des documents, puisque ceux-ci, étant déposés à la Bibliothèque impériale, se trouvaient à la disposition des commissaires.

Quelques membres font remarquer, en outre, que ces extraits remontent à vingt-trois ou vingt-quatre ans, et que depuis cette époque il a été publié beaucoup de documents provenant des archives de Venise. Enfin ceux dont M. de Musset a fait des copies sont, comme il vient d'être dit, déposés à la Bibliothèque impériale et *à la disposition des travailleurs*.

M. Guadet adresse un rapport sur plusieurs lettres de Henri IV dont des copies ont été transmises par MM. de Lagrèze et Magen.

Quelques-unes de ces lettres sont des circulaires qui ne sont pas de nature à trouver place dans le recueil; mais les autres devront, au contraire, être insérées dans l'appendice, l'état d'avancement de la publication ne permettant plus de faire figurer la plupart de ces lettres à leurs dates.

M. Guadet prie M. le Ministre de vouloir bien demander à M. de Lagrèze la véritable date d'une lettre relative aux pères jésuites établis à Constantinople par l'*autorité* du roi. Cette lettre, datée par erreur du 16 août 1610, est curieuse.

Il y aurait lieu également d'accepter l'offre faite par M. de Lagrèze et de l'inviter à adresser la copie d'une lettre écrite par le roi au doge et aux seigneurs de Venise le 22 août 1600, pour les remercier «d'estre appelé au nombre des gentilshommes de la hono«rable république;» mais il serait nécessaire de recommander à M. de Lagrèze de bien s'assurer de la date de cette lettre, «car «j'ai remarqué plusieurs fois des inexactitudes, dit M. Guadet, soit «dans le texte, soit dans la date des copies dues à ce correspon«dant.»

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse copie de lettres du Roy (Louis XIV) données à Paris au mois de mars 1645, pour l'établis-

Digitized by Google

sement d'une foire au lieu de *Soberthier*[1], le lendemain de la fête de la Saint-Louis et le jour suivant.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. Gomart, correspondant, adresse copies de quinze lettres écrites par Henri IV aux mayeur, échevins, manans et habitans de Saint-Quentin, de 1589 à 1593, et dont les originaux sont conservés dans les archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin. Les mêmes archives renferment encore dix autres lettres de Henri IV écrites de 1594 à 1605. M. Gomart se met à la disposition du Ministre pour envoyer des copies de ces lettres, dans le cas où la communication en serait jugée utile.

Renvoi à M. Guadet, en l'invitant à se montrer sévère pour l'admission de nouvelles lettres dans le *Recueil des lettres missives de Henry IV*, et à se rappeler que cette publication, singulièrement détournée plus tard de sa destination primitive, ne devait comprendre, dans l'origine, que les lettres portant le cachet personnel et le caractère de style propre à Henri IV.

M. Le Roi, correspondant à Versailles, adresse les copies d'une série d'arrêts des règnes de Louis XIV et de Louis XVI, qui forment en quelque sorte l'histoire de Port-de-Marly, et rentrent dans l'histoire générale des châteaux de Versailles et de Marly.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Le Roi fait en même temps hommage de deux brochures : *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV, 1644-1688, suivis de quelques recherches sur les jardins de Versailles;* et *Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles*, suivi de *Louis XVI et le serrurier Gamain.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Rouard, correspondant, en remerciant M. le Ministre de l'avoir nommé officier d'académie, fait connaître la situation où se trouve un travail dont il s'est chargé, pour répondre à un vœu du Comité. Il s'agit de la notice ou table analytique des lettres du roi René d'Anjou, au nombre de plus de deux cents, écrites de 1468

[1] Soberthier est un hameau de la commune de Bouhans, canton de Saint-Germain-du-Bois, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).

Digitized by

à 1471 et transcrites dans un registre officiel de l'époque, registre aujourd'hui plus ou moins défectueux, etc.

M. l'abbé Verlaque, non correspondant, adresse les copies de plusieurs documents :

1° Lettre de M^gr^ Pélissier, évêque de Maguelonne, ambassadeur du roi François I^er^ à Venise, au docteur Rabelais, datée du 21 mars 1541. Cette lettre fait suite à deux lettres du même personnage dont la section a proposé la publication.

2° Plusieurs lettres de Napoléon I^er^ trouvées dans les archives de diverses villes du département du Var. Ces lettres, datées de l'an II de la République, sont signées Bonaparte, général d'artillerie de l'armée d'Italie, et ne figurent pas dans la correspondance imprimée.

3° Lettre de l'amiral Gantheaume, du 17 vendémiaire an VIII, invitant le citoyen président de la municipalité de Fréjus à faire tenir prêt un courrier extraordinaire pour porter au Directoire les dépêches qu'apporte le général Bonaparte arrivant d'Égypte.

Renvoi de la lettre de M^gr^ Pélissier à M. Marty-Laveaux, et dépôt aux archives des autres documents, qui sont d'une date trop moderne pour que le Comité ait à s'en occuper.

M. Théry fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Un Neveu de Fontenelle.*

Renvoi à la bibliothèque du Comité après que des remercîments ont été adressés à M. Théry par M. le Président, au nom de la section. Cette brochure est extraite du volume de lectures faites à la Sorbonne en 1868.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Théry, Lalanne, Bellaguet, Boutaric, Michelant, Servois et Levasseur.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 4^e^ et 5^e^ années, 1865-1866, 2 volumes;

M. Rathery, sur les *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 40 à 43, 1866-1867, 4 volumes;

Digitized by Google

M. Marty-Laveaux, sur le *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares publiées sous les auspices et par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. II, 1867;

M. Jourdain, sur les *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, année 1867.

M. Jourdain lit deux autres rapports :

1° *Sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras*, 2e série, t. I et II, années 1866 et 1867;

2° Sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. III, 3e partie; Beauvais, 1867.

M. P. Clément donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 8e et 9e années, 1866-1867.

Les sept rapports qui précèdent sont envoyés à la commission de la *Revue*.

M. Meyer fait un rapport verbal sur le *petit vocabulaire cantalou* de M. Hippolyte Caudéran que la section avait renvoyé à son examen.

Après avoir exposé les conditions que devrait remplir une œuvre de ce genre, le rapporteur exprime le regret que l'auteur ne se soit pas conformé à ce programme.

M. le Président prie M. Meyer de vouloir bien rédiger les observations qu'il vient de soumettre à la section.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

Le président de la Société d'émulation du Jura sollicite une allocation qui permette à cette compagnie de continuer les fouilles qu'elle a déjà fait exécuter dans la Grotte de la vallée de Baume. M. Quicherat fera un rapport sur cette demande, qui est appuyée de documents publiés sur ces fouilles, par M. L. Cloz, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse cinq dessins qui forment le complément de la Notice publiée par M. Seriziat, dans le XII[e] volume du *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, sur les monuments recueillis à Morsot, cercle de Tebessa. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse une monographie, accompagnée de six planches coloriées, de la villa gallo-romaine découverte à Feularde, commune de Fussy (Cher), dans la propriété de M. Berry, conseiller honoraire à la cour impériale de Bourges. M. de Montaiglon examinera cette communication.

M. Aubertin, correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *Les découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune*. Des remercîments seront adressés à M. Aubertin.

M. Barbier de Montault, correspondant, appelle l'attention sur une dalle funéraire du XII[e] siècle, provenant de l'église de l'abbaye de Cluny et que l'on croit avoir recouvert les restes de Pierre le

Digitized by Google

Vénérable, abbé de Cluny, mort en 1159. Reléguée, dit M. de Montault, au fond du bas-côté droit de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Cluny, cette dalle, dont la pierre est très-tendre et se délite facilement, est exposée aux frottements des pieds des fidèles et des chaises qui la détériorent.

La lithographie qui accompagne un travail sur ce monument dû à M. de Surigny, publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire* en 1861[1], ne donne plus l'image de ce qu'il est devenu depuis cette époque. M. l'abbé Barbier de Montault demande, en conséquence, que des mesures soient prises pour assurer la conservation de cette dalle précieuse. Notre collègue, M. Hamille, directeur des cultes, demande que cette communication lui soit renvoyée; cette proposition est adoptée avec gratitude par l'assemblée.

M. Barbier de Montault fait hommage du Ier volume de la publication qu'il a entreprise des *Décrets de la sacrée congrégation des Rites*.

M. Émile Amé, correspondant, adresse copie de quelques inscriptions relevées par lui sur des cloches du département de l'Yonne. M. le baron F. de Guilhermy examinera cette communication. La section renvoie à la Commission de la carte des Gaules une autre communication de M. Amé, relative au Dictionnaire archéologique de la Gaule, dont la publication est commencée.

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse l'estampage d'un fragment d'inscription du moyen âge retrouvé dans la cave du presbytère de Lectoure (Gers), où il était renfermé depuis longtemps. A cet estampage sont joints deux exemplaires du tome IX de la *Revue de Gascogne* et un *Essai iconographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne ordinairement*, etc. (extrait des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*).

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, adresse une note avec croquis sur une ancienne cloche de la Ville-Dieu (Dordogne), cloche qui, suivant le bruit public, aurait été originairement un casque romain. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Darcel.

[1] Ce travail a été mentionné dans un rapport de M. Chabouillet inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1863, p. 380.

Digitized by Google

M. Goze, correspondant, adresse une notice avec estampage de l'inscription d'une des plus anciennes cloches que possède le département de la Somme, savoir, l'une des cloches de la sonnerie de l'église de Saint-Pierre de Montdidier. M. le baron de Guilhermy examinera cette communication.

M. de Lhôtellerie, correspondant, adresse l'estampage d'une épitaphe latine d'un affranchi de Ptolémée, roi de la Mauritanie césarienne. Cette inscription est gravée au-dessus d'un bas-relief représentant un enfant debout tenant une grappe de raisin, qui a malheureusement été brisé dans l'antiquité, à mi-corps de cette figure. Ce monument a été donné au musée de Cherchel par M. Fichot, possesseur de ce précieux débris, qu'on a trouvé dans sa maison de campagne à un kilomètre sud-ouest de la ville. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse une notice sur la commune de Remilly-sur-Meuse et une addition à la note sur Escombres (Ardennes), que l'on renvoie à M. de Guilhermy.

M. Henri Revoil fait savoir qu'il avait devancé le vœu émis par la section relativement à la remise en place de l'inscription de l'église de Vaison. Toutes les pierres sur lesquelles est gravé ce texte précieux ont été enlevées et reposées avec les soins les plus rassurants. Le correspondant annonce en même temps l'envoi prochain d'un estampage d'un fragment de l'inscription de sainte Casaria, l'épouse vierge de saint Valens, évêque d'Avignon en 587. Ce fragment a été découvert récemment à Villeneuve-lez-Avignon. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, transmet les estampages de deux inscriptions relevées l'une sur une pierre funéraire de la chapelle de Saint-Michel, l'autre sur une pierre voisine de l'ancienne chapelle d'Autreville. Ces estampages ont été adressés à M. l'abbé par M. l'instituteur de Coursegoules, chef-lieu de canton du départements des Alpes-Maritimes. C'est encore à M. de Guilhermy que la section renvoie cette communication.

M. Darcel dépose au nom de M. Thaurin, membre de la commission départementale des antiquités à Rouen, *copie du rapport au*

Digitized by Google

préfet et au membre du conseil général du département de la Seine-Inférieure, par M. Thaurin, leur délégué à l'exposition universelle, pour visiter la section rétrospective. Ce rapport est renvoyé à M. Jules Marion. Deux brochures de M. Thaurin, envoyées en même temps, seront déposées à la bibliothèque. Ce sont : 1° la *Notice archéologique sur des monuments du XI^e au XVII^e siècle trouvés dans le sol de Rouen*, et 2° le *Rapport de la commission nommée par le congrès scientifique de France en 1865, sur le musée spécial des antiquités de Rouen, créé par M. Thaurin.*

M. le Président rappelle à la section que, depuis sa dernière réunion, elle a perdu un de ses membres, M. le marquis de Laborde. Membre du Comité dès sa fondation, M. Léon de Laborde en fut toujours l'un des plus zélés et des plus utiles travailleurs. En raison des grands services rendus à l'archéologie par notre éminent confrère, dont l'esprit d'initiative a ouvert tant de routes nouvelles, il paraît à M. le marquis de La Grange qu'il y aurait lieu de consacrer à sa mémoire quelque chose de plus qu'une mention dans le compte rendu de nos séances; en conséquence, avec l'assentiment unanime de la section, M. le Président prie l'un des plus anciens membres du Comité, M. le baron de Guilhermy, de vouloir bien écrire un article nécrologique sur l'ancien directeur général des Archives de l'empire. M. de Guilhermy accepte la mission que le Président et la section lui confient [1].

Le secrétaire de la section fait remarquer qu'il n'y a plus de répertoires archéologiques sous presse, et que le Ministre possède les manuscrits de ceux de deux départements : le répertoire du département du Calvados, préparé par divers membres de la Société des antiquaires de Normandie, et celui de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet; en conséquence, M. Chabouillet demande si M. le Président ne jugerait pas utile de convoquer à bref délai la commission du répertoire archéologique de la France.

Cette proposition, appuyée par les représentants de l'administration, est adoptée par la section consultée par M. le Président.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Jules Marion, A. de La Villegille, F. de Guilhermy, Lance, A. de Montaiglon, Éd. de Barthélemy et P. Lacroix.

[1] Cette notice a été publiée à la fin de la précédente livraison. (*Note de la Commission de publication.*)

Digitized by Google

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur le *Catalogue du musée d'archéologie de la ville de Rennes*, dû à M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes (un volume in-8°).

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur des communications de divers correspondants, MM. Féraud, l'abbé Canéto, Nozot, Morellet.

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur une communication de M. de Lamothe, relative aux dépenses faites par les cordeliers d'Uzès pour la construction de leurs orgues (1544 et 1545), et propose l'impression de ces comptes rendus dans la *Revue*. Le rapport signale à ce propos l'intérêt plus grand encore qu'offrirait la découverte de devis du maître facteur de ces orgues qui a dû exister dans les archives du couvent. Les documents de ce genre sont du plus grand intérêt pour l'histoire de ce grand art, que M. Bertrand recommande d'une manière spéciale aux chercheurs.

M. Quicherat lit un rapport sur diverses communications concernant les mosaïques de Saint-Cricq (Landes).

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur un sceau des marchands lombards établis en France, dont une empreinte a été envoyée par M. l'abbé Godard-Faultrier.

M. Darcel rend compte verbalement de diverses communications émanant de M. l'abbé Grimot, de M. l'abbé Magloire Giraud et de M. Longuemar.

M. Chabouillet fait aussi verbalement un rapport sur une communication de M. Deloye, qui, selon le rapporteur, serait mieux à sa place dans la *Revue numismatique*. Il s'agit surtout, dans l'excellent travail de M. Deloye, d'une médaille avec inscription phénicienne, qui par cela même rentrerait difficilement dans le cadre habituel de la *Revue des Sociétés savantes*.

Les conclusions des divers rapporteurs sont adoptées par la section, qui renvoie les rapports écrits à la commission de publication de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 MAI 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BEULÉ,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. l'abbé Baudry, correspondant, demande une nouvelle allocation, afin de pouvoir poursuivre les fouilles de la colline de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée), où existent encore de nombreux puits funéraires. Cette demande, appuyée par M. Quicherat, est adoptée par la section[1].

M. J. Chevrier, correspondant, adresse la description, accompagnée d'un dessin, d'un couteau-poignard en fer trouvé en 1869 dans la Seille, affluent de la Saône, et qui lui paraît appartenir au VIIIe siècle. Ce couteau offre la plus grande analogie avec une arme provenant de l'une des cités lacustres du lac du Bourget, dont le dessin a été donné par M. Rabut[2].

M. Quicherat examinera cette communication.

M. Cournault, correspondant, adresse une série de dessins d'objets déposés à la bibliothèque de Metz, provenant de fouilles exécutées dans le lit de la Moselle en 1868, entre le pont des Morts et le pont de Thionville.

M. Marion est chargé de l'examen de cet envoi.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse la copie du contrat passé entre les consuls de Beaucaire et un argentier d'Arles chargé de faire le retable de l'église paroissiale de Notre-Dame.

Ce document sera examiné par M. Darcel.

M. Max. de Ring, correspondant, adresse une note sur les tombes celtiques de Mussig (Bas-Rhin), qui est renvoyée à M. Quicherat.

M. Ch. de Linas, membre non résidant, adresse la copie de

[1] Un arrêté ministériel, en date du 20 mai 1869, a accordé à M. l'abbé Baudry une nouvelle allocation.

[2] Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. *Archéologie*, pl. III, 25.

Digitized by Google

l'inscription qui se lit sur le tabernacle en bronze de l'église Notre-Dame de Lübeck. Cette inscription est intéressante en ce qu'on y lit les noms d'un orfévre et d'un modeleur en cire à côté l'un de l'autre. La voici :

NICOLAUS RUGHESEE AURIFABER ET NICOLAUS GRUNDEN CERIFIGULUS ME FECERUNT.
ORATE PRO EIS. . . ANNO M. CCCC. LXXIX.

M. Émile Amé, correspondant, envoie l'estampage de l'inscription du monument funéraire de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, mort en 1514 et inhumé dans l'ancienne église des Carmes de Ploërmel.

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse les explications qui lui avaient été demandées au sujet de l'*alphabet carré* mentionné dans une de ses communications[1]. Par cette expression, M. l'abbé Canéto entend « les lettres dont les formes terminales sont, haut et bas, sans liaisons et tranchées *carrément*, comme dans un grand nombre d'inscriptions chrétiennes du XIIIe au XVIe siècle, etc. » Ainsi ce sont les lettres onciales que le savant correspondant avait voulu désigner. A cet envoi sont joints comme spécimen l'estampage d'une inscription de l'an 1288, également de provenance chrétienne, et celui d'une inscription placée au-dessous d'un personnage en pied, gravé au trait sur une pierre qui a été brisée et dont on n'a retrouvé que quelques fragments.

M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse copie d'une inscription sur marbre trouvée en creusant les fondations de la crypte de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille. Cette inscription rappelle la fondation de l'église des Augustins et du couvent élevé sur cet emplacement par le duc de Guise, le 19 juin 1611.

M. Nozot, correspondant, ne peut fournir en ce moment les détails demandés par M. de Guilhermy sur la sépulture d'Isabelle d'Écry dans l'église d'Élan. Cette pierre n'existe plus, à moins qu'elle ne soit recouverte par les débris qui entourent l'église et

[1] Séance du 8 mars 1869.

Digitized by Google

que les ressources de la localité n'ont pas permis de faire disparaître.

M. de Rochambeau, correspondant, adresse les inscriptions de deux cloches de la première moitié du XVI^{e} siècle, que possède l'arrondissement de Vendôme, avec des estampages en plâtre de deux sceaux qui accompagnent ces inscriptions.

M. Parrot adresse les copies de trois épitaphes inédites recueillies par lui dans la ville de l'Aigle (Orne).

Ces deux communications sont encore renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Éd. de Barthélemy, Lenoir, Darcel, Douët d'Arcq, Quicherat, Lance et Bertrand.

Le secrétaire de la section d'archéologie fait connaître les résolutions que la commission des *Répertoires* soumet à la section :

La commission propose :

1° La mise sous presse immédiate du Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure, travail qui a mérité à son auteur, M. l'abbé Cochet, la médaille d'or unique du concours de 1868 ;

2° L'ajournement de l'impression d'un autre Répertoire archéologique dont il y aurait lieu de soumettre le manuscrit à une révision complète, surtout en raison du manque d'unité dans l'exécution.

La section adopte les deux résolutions de la commission et désigne un de ses membres au choix de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique pour être le commissaire du Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.

M. Jules Marion, au nom d'une commission de trois membres, MM. Lenoir, Quicherat et lui-même, lit un rapport sur le projet de publication, présenté par M. Guillaume Rey, d'une *Étude archéologique sur les forteresses chrétiennes de la Syrie et de l'île de Chypre.* La commission propose l'adoption de ce projet de publication. L'ouvrage formerait un volume d'environ 500 pages de la Collection

Digitized by Google

des documents inédits, accompagné de 25 planches et d'à peu près 60 bois insérés dans le texte. La commission signale la nécessité de joindre à ce volume une carte des localités mentionnées.

La section adopte les conclusions du rapport de M. Marion. Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien autoriser la mise sous presse immédiate du travail de M. Rey.

M. Éd. de Barthélemy donne successivement lecture de trois rapports :

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 2e série, t. X, avec atlas ;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XI ;

3° *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain*, 17e année, 1868.

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Darcel donne lecture, pour M. Lance, absent pour cause de maladie, de quatre rapports :

1° Sur une communication de M. J. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône.

2° Documents relatifs à des constructions et réparations de ponts (1451-1608). Communication de M. Marchegay, membre non résidant.

3° Note sur plusieurs découvertes d'antiquités dans Tarn-et-Garonne. Communication de M. Devals, correspondant.

4° Reconnaissance pour le guet qui se faisait au XVIe siècle dans une des tours de la cathédrale d'Amiens. Communication de M. Dusevel, membre non résidant.

Le rapporteur propose l'impression de ce dernier document dans la *Revue*.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur une communication de M. le vicomte de Gourgues, relative à une ancienne cloche de tôle de l'église de Ville-Dieu (Dordogne), et qui passe pour n'être autre chose qu'un casque gaulois.

Le rapporteur propose l'impression dans la *Revue* de la lettre de M. de Gourgues, mais en la faisant suivre d'une note de M. de Linas qui en combat les conclusions. Il y aurait lieu aussi d'accom-

Digitized by Google

pagner cette publication d'un bois reproduisant le dessin envoyé par M. de Gourgues.

Les conclusions de MM. Lance et Darcel sont adoptées par la section.

M. Quicherat communique les photographies qui lui ont été envoyées par M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, de six stèles trouvées à Marseille dans les fouilles de la rue Impériale. Ces stèles offrent la plus grande analogie avec l'une de celles qui ont été rapportées par M. E. Renan de sa mission en Orient.

Les opinions sont partagées au sujet de la date qu'il faut attribuer à ces monuments. Quelques archéologues les regardent comme antérieures à l'établissement des Phocéens à Marseille; d'autres ne les font remonter qu'au Ier siècle de l'ère chrétienne. Plusieurs membres de la section sont disposés à considérer ces stèles comme antérieures à l'art chrétien.

M. Darcel soumet à la section cinq pyxides d'ivoire appartenant à M. le professeur Aus'm Werth, de Cologne, qui prépare une monographie de cette classe de monuments religieux, et lit sur ce sujet une note qui est renvoyée par la section à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale.

Année 1867. Grenoble, 1868, 1 vol. in-8°.

Messieurs,

Entre les divers travaux dont s'est occupée l'Académie delphinale de Grenoble, en 1867, nous avons à vous entretenir de ceux qui suivent :

I. *Officialité de Cérisy, en Normandie, au moyen âge*, par M. Trouiller. (P. 16-39.)

II. *Séjour de saint François de Sales à Grenoble pendant les deux stations consécutives de l'avent de 1616 et du carême de 1617, de l'avent de 1617 et du carême de 1618*, par M. l'abbé Servonnet. (P. 58-123.)

III. *Un cartulaire des dauphins viennois* (p. 129-135); *Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu* (p. 332-340); *Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble* (p. 341-357); *Catalogue des évêques de Grenoble* (p. 358-379), par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier.

IV. *Mémoires de Nicolas Chorier, sur sa vie et ses affaires*, traduction de M. Crozet. (P. 380-565.)

I. *Officialité de Cérisy*[1].

M. Trouiller a eu l'heureuse idée d'analyser le registre d'une

[1] Cérisy, canton de Saint-Clair, arrondissement de Saint-Lô, département de la Manche, fait actuellement partie du diocèse de Coutances et d'Avranches.

Digitized by Google

officialité, de l'officialité de Cérisy, en Normandie, qui contient toutes les sentences de l'official de cette abbaye[1], de l'an 1314 à l'an 1457, et divers autres actes émanant de ce magistrat, n'ayant pas un caractère juridique.

Si cette analyse ajoute peu aux notions générales que l'on possède sur les officialités, elle a du moins, comme le fait observer M. Trouiller, le mérite de nous initier à la pratique quotidienne de ces tribunaux ecclésiastiques.

A partir de Constantin, les évêques furent investis, à l'égard des clercs, d'un pouvoir de juridiction qu'ils exercèrent eux-mêmes jusqu'au XII^e^ siècle, époque où ils déléguèrent l'exercice permanent de ce pouvoir à un ecclésiastique qui reçut le nom d'*official*, et son tribunal le nom d'*officialité*.

L'official rendait la justice au nom de l'évêque dont il tenait ses pouvoirs dans l'étendue de son diocèse, ou au nom de l'abbé dans l'étendue des possessions de l'abbaye qui avait obtenu un privilége de juridiction par une concession particulière du pape[2].

Sous les deux premières races de nos rois, la compétence ecclésiastique prit une extension, qui s'accrut encore au XII^e^ siècle dans de grandes proportions, au détriment de la juridiction féodale et de la juridiction municipale. Elle embrassa alors toutes les affaires, tant civiles que criminelles, qui avaient quelque affinité avec la religion : le mariage, l'adultère, l'hérésie, l'usure, etc.

L'official jugeait seul, appliquant le fait et le droit[3].

L'Église attirait les populations à son tribunal par la douceur de sa législation, en ce qu'elle proscrivait la peine de mort et toutes les peines de mutilation.

Toutefois, comme elle était dépourvue du droit de glaive, et que d'ailleurs elle avait pour principe de ne pas verser le sang, quand il s'agissait de crimes atroces, elle livrait alors le coupable à la justice séculière, après l'avoir dégradé si c'était un clerc.

[1] Le monastère de Cérisy fut fondé vers l'an 560, par Saint-Vigor, évêque de Bayeux.

[2] L'abbaye de Cérisy était au nombre des rares monastères du royaume qui étaient investis, dans la personne de son abbé, de la juridiction ecclésiastique.

[3] Dans sa réponse à la lecture de M. Trouiller, M. Albert Dubois fait justement observer « que, si l'idée d'un juge unique n'était pas étrangère à la vieille France, non plus qu'à l'Angleterre, cette idée du moins se combinait avec celle des pairs de l'accusé, ou des jurés qui constataient le fait; après quoi le juge appliquait le droit au fait : *dicebat jus.* » (P. 41.)

Digitized by Google

La juridiction ecclésiastique grandit rapidement, grâce au contraste qu'elle offrait avec la justice féodale, dont la loi était surtout la force, et la procédure le combat judiciaire.

Mais, après avoir énervé la justice des seigneurs, l'Église, à son tour, fut entraînée par la justice royale, particulièrement par les parlements, au moyen de l'appel d'abus.

Puis, en 1539, la puissance royale, limitant la compétence ecclésiastique, rendit les clercs eux-mêmes justiciables des tribunaux ordinaires, en matière civile pour toutes les actions réelles, et en matière criminelle pour tous les crimes intéressant l'ordre public.

Enfin, par l'ordonnance de 1675, le tribunal de l'officialité fut, comme toutes les juridictions du royaume, assujetti à statuer au nombre de trois juges, l'official et deux assesseurs.

Telle était la juridiction ecclésiastique temporelle, lorsqu'elle fut abolie par la révolution française, qui proclama le principe que toute justice devait être rendue au nom du chef de l'État.

Après cette donnée générale sur la juridiction des officialités, dont nous ne pouvons offrir ici qu'une esquisse fort imparfaite, M. Trouiller entre dans l'examen détaillé des registres de l'officialité de Cérisy (1314-1457).

S'occupant d'abord des sentences criminelles, il nous montre des clercs condamnés non-seulement pour des délits ecclésiastiques, mais encore pour des délits de droit commun, tels que dols, usures, coups et blessures, puis des laïques traduits et jugés par l'official pour faits de fornication, d'adultère, de proxénétisme, d'usure et d'hérésie.

L'hérésie, on le sait, était d'après la loi canonique le plus grave des délits ecclésiastiques. L'Église, après avoir instruit sur le fait, remettait le coupable aux mains du juge séculier, qui le faisait brûler vif. Le registre de Cérisy rapporte une accusation de cette nature.

M. Trouiller fait connaître ensuite les peines appliquées par l'official de Cérisy; elles étaient temporelles ou spirituelles.

Les peines temporelles étaient l'emprisonnement à temps ou perpétuel, l'amende, la réparation d'honneur, l'admonition et la défense de récidiver.

Les peines spirituelles étaient l'excommunication, le jeûne, la prière, etc.

Les effets de l'excommunication, qui retranchait le condamné du nombre des fidèles en interdisant toute communication avec eux, se produisaient avec l'appui du pouvoir civil.

Dans l'ordre des affaires civiles, les procès consignés dans le registre de Cérisy sont surtout relatifs à des nullités de mariage.

Le registre est clos, sous ce rapport, par deux sentences qui annulent deux mariages pour cause d'impuissance du mari, impuissance antérieure au mariage.

Entre les actes mentionnés dans ce même registre n'ayant pas le caractère de jugements, nous nous bornerons à citer le serment des avocats et des notaires de l'officialité, une information criminelle, des procès-verbaux de visite des églises par l'official, etc.

En résumé, par l'étude des officialités, nous voyons que l'Église fut la première à déléguer l'autorité judiciaire[1]; exemple bientôt suivi par le roi et les seigneurs, qui, dans l'origine, jugeaient par eux-mêmes. (P. 24.)

Cette étude nous montre également l'information d'office introduite en France par le droit canonique, qui la légua à notre législation pénale moderne, et substituée au système de la procédure accusatrice, d'après lequel, dans l'antiquité, à Rome et en Grèce, la poursuite des crimes était abandonnée à la vigilance des citoyens. (P. 37.)

Les tribunaux d'officialité, en répudiant dans la peine l'idée de la vengeance, se proposèrent l'amendement moral du coupable, et cherchèrent à donner à l'emprisonnement le caractère d'une amélioration; en sorte que l'Église, ainsi que le fait remarquer M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation*, a devancé les théories des criminalistes contemporains sur le régime pénitentiaire. (P. 29.)

L'analyse de M. Trouiller, en offrant pour ainsi dire une officialité en action, forme l'un de ces travaux utiles qui éclairent et enseignent par les faits puisés aux sources de la pratique.

II. *Séjour de saint François de Sales à Grenoble pendant les deux stations consécutives de l'avent de 1616 et du carême de 1617, de l'avent de 1617 et du carême de 1618.*

En prenant pour sujet de son discours de réception à l'Académie

[1] Le principe de la délégation judiciaire a été posé par le concile de Latran, en 1212.

Digitized by Google

delphinale le séjour de saint François de Sales à Grenoble pendant les avents de 1616 et de 1617 et pendant les carêmes de 1617 et de 1618, M. l'abbé Servonnet s'est naturellement attaché à parler des prédications de l'illustre évêque dans la cité grenobloise, de leur caractère et de l'impression qu'elles produisirent.

Ce point de vue étant étranger aux travaux de notre Comité, nous ne devons point nous en occuper. Nous ferons seulement observer que le diocèse d'Annecy, dont saint François de Sales était évêque, faisait partie du duché de Savoie. Toutes les fois que ce prélat allait prêcher à Grenoble ou ailleurs, hors du duché, il écrivait toujours préalablement au duc son souverain pour avoir son autorisation et en obtenir un exeat.

Saint François avait été demandé par le parlement de Grenoble, et prêchait dans l'église Saint-André, qui était celle de ce parlement.

Le maréchal de Lesdiguières était alors gouverneur de Grenoble, où se trouvaient en assez grand nombre des calvinistes, qui non-seulement y exerçaient librement leur culte depuis la prise de cette ville, en 1590, et surtout depuis l'édit de Nantes, en 1598, mais même jouissaient de plusieurs priviléges; ce qui leur donnait un crédit considérable.

Dans de telles circonstances, comme on le conçoit, les prédications de saint François de Sales devenaient un événement. Lesdiguières, calviniste lui-même, les suivait assidûment et avait de fréquents entretiens avec le prélat, qui partageait même souvent sa table.

Les calvinistes s'émurent: ils avisèrent en consistoire, dit un contemporain, Jean-Pierre Camus [1], évêque de Belley, de faire des remontrances à M. de Lesdiguières sur le trop d'honneur qu'il déférait à l'évêque d'Annecy, sur la trop grande privauté et familiarité qu'il avait avec lui, et de ce qu'il allait à ses sermons, au scandale de tout le parti protestant.

Lesdiguières, prévenu de la délibération prise et de la démarche projetée, refusa de recevoir les notables de la pairie qui furent chargés de lui apporter l'exhortation fraternelle.

La position de saint François de Sales, lors de son voyage de 1616, ne devait pas laisser que d'être délicate et parfois même em-

[1] Esprit de saint François de Sales (t. I, p. 232).

barrassante dans la maison de Lesdiguières. Le maréchal vivait publiquement et depuis longues années en concubinage avec la marquise de Treffort.

L'évêque d'Annecy tenta d'amener Lesdiguières à rompre ou à légitimer cette union. Si cette tentative ne réussit pas dès l'abord, on peut croire du moins qu'elle contribua pour une grande part à préparer le mariage du maréchal avec la marquise, qui fut célébré, selon le rit catholique, par l'archevêque d'Embrun, le 16 juillet 1616, chez le baron de Marcieu.

III. *Un cartulaire des dauphins viennois. — Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu. — Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble. — Catalogue des évêques de Grenoble.*

Tous ces documents, indispensables pour élucider l'histoire du Dauphiné au moyen âge, ne sont pas susceptibles d'analyse. Il nous suffira de dire qu'ils ont été recueillis par M. l'abbé Chevalier, qui les a accompagnés de précieuses notes, des plus propres à en faciliter l'intelligence et l'application.

IV. *Mémoires de Nicolas Chorier, de Vienne, sur sa vie et ses affaires,* traduits par F. Crozet, ancien avocat.

On doit à M. Vallentin, juge à Montélimar, la découverte des Mémoires de Nicolas Chorier, écrits en latin. Il les publia en 1848, avec M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble, dans le tome IV du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère;* M. Crozet, ancien avocat, en a fait la traduction en français. Ces Mémoires, très-intéressants comme étude d'un homme laborieux, d'un auteur fécond en même temps qu'avocat fort occupé, sont adressés par Chorier à son fils Pierre Laurent, le seul enfant lui restant lorsqu'il les écrivait en 1681 [1], époque où ils sont interrompus.

Nicolas Chorier était le fils de Jean Chorier, procureur au bailliage de Vienne. Il dit, mais sans en fournir aucune preuve, qu'il descendait de la noble race des Chovrières, de Vienne, qui, par corruption de nom, sont devenus *Chovriers* et *Choriers*, et tombèrent dans l'obscurité «par la négligence des uns, par la stupidité et «l'infortune des autres; de même, ajoute-t-il, que, dans la nature

[1] Nicolas Chorier a eu trois enfants : Pierre Laurent, né en 1643; Claude, né en 1644, mort en 1667; Gaspard, né en 1646, mort au berceau.

Digitized by Google

«des choses, il y a succession naturelle des jours et des nuits, de «même il y a changement de noblesse en roture et de roture en «noblesse; l'un suit la marche et forme l'image de l'autre[1].» (P. 383.)

Nicolas Chorier fut élevé au collége des jésuites de Vienne. Il rapporte que sur environ 1,500 jeunes gens avec lesquels il avait commencé et terminé ses études, au moment où il traçait ses Mémoires, à l'âge de soixante-neuf ans, tous étaient morts, à l'exception de deux, Jean de La Croix de Chovrières et Claude Bouillet. Suivant la marche ordinaire de la mortalité et les probabilités de la vie humaine, il devait en survivre davantage; Chorier considérait sans doute comme morts tous ceux qu'il avait entièrement perdus de vue et qui pouvaient encore exister quand il écrivait.

Après être entré dans quelques détails sur son enfance, sur ses ses études, Chorier parle de son mariage avec Catherine Viallier, de ses relations intimes avec les parents de celle-ci, de toutes ses sollicitudes pour l'éducation et le sort de ses enfants.

Abordant ensuite les diverses phases de sa profession d'avocat, on voit qu'il se complaît à s'étendre, avec fort peu de modestie, sur ses succès dans cette carrière. Il fut inscrit au barreau de Vienne à l'âge de vingt-trois ans, en 1639.

Ses débuts furent heureux; toutefois il ne se livra sérieusement aux affaires, à la plaidoirie, qu'après être entré dans les liens du mariage, en 1643. «Il fallut alors, dit-il, changer mes habitudes «et ma manière de vivre. Il était utile et avantageux pour moi d'a«voir, les années précédentes, lu, étudié et recueilli une moisson «peu commune d'érudition; de là mes discours naissaient plus cul«tivés. Dans cette voie, l'envie me persécutait, les avocats criailleurs «faisaient du bruit autour de moi; ils mettaient de l'esprit à dire «des niaiseries. (P. 402.)..... Il ne se passait presque pas de «jour que je ne me fisse entendre au barreau..... L'affluence «était encourageante : enfin s'arrêtèrent ainsi l'envie et les outrages «des jaloux; bien plus, presque tous, à mon exemple, se mirent à «aimer et à rehausser les sciences qu'ils ne connaissaient pas. Je

[1] L'idée exprimée ici par Nicolas Chorier a souvent été reproduite sous différentes formes; c'est la même que le vieux dicton : «Cent ans bannière, cent ans civière.» Cette idée a surtout été rendue saisissante par M. de Persigny, dans le discours qu'il a prononcé à la première séance de la Société archéologique de la Diana, à Montbrison, le 29 août 1862.

Digitized by Google

«ramenai, comme par un consentement public, les muses au bar-«reau d'où elles étaient exilées.» (P. 404.)

Chorier nous apprend qu'en 1658, époque où la cour des aides fut supprimée à Vienne, il gagnait habituellement, chaque année, environ neuf cents louis, représentant de nos jours 21,600 francs; somme assurément considérable pour ces temps. Par suite de la suppression de cette cour il quitta Vienne, et alla s'établir, l'an 1659, à Grenoble, où il se plaça bien vite aux premiers rangs du barreau; il devint, en 1665, avocat de la ville [1].

On peut induire de ce que rapporte Chorier lui-même, dans ses Mémoires, que la magistrature de Grenoble le considérait plutôt comme un rhéteur que comme un jurisconsulte, à la différence de l'avocat Michel Leclère, contre lequel il plaidait souvent, qui se faisait remarquer par sa dialectique. «Lorsque, dit-il, le premier «président de la Bréchère nous comparait l'un à l'autre, en parlant «de moi, il étendait la main, et en parlant de Leclère, il montrait «le poing. Zénon disait que la rhétorique était semblable à la main «et la dialectique semblable au poing.»

Nicolas Chorier fut en relation avec la plupart des illustrations littéraires et scientifiques de son temps; il cite dans ses Mémoires un grand nombre d'auteurs avec lesquels il fut en rapport, et donne, sur plusieurs d'entre eux, une appréciation intéressante à consulter.

Vers 1661 [2], ou peu avant, parut à Grenoble, sans indication de lieu, de date, ni de nom d'imprimeur, un livre obscène, intitulé : *Aloysia Sigeæ Toletanæ, satyra sotadica de arcanis amoris et Veneris.*

«Au moment de l'apparition de cette satire, dit Chorier, comme «tout le monde savait que je connaissais le latin, je ne sais quelles «personnes parmi les lettrés soupçonnèrent méchamment que j'en «étais l'auteur..... imposture aussi éloignée de la vérité que les «ténèbres le sont de la lumière.» (P. 555.)

[1] Comme avocat de la ville, Chorier fut impliqué dans une accusation de concussion que l'on prétendait avoir été commise au préjudice de la commune de Grenoble, et acquitté quatre ans après les poursuites commencées.

[2] La date de 1661 s'infère de ce que, dans ses Mémoires, qu'il écrivait en 1681, Chorier dit : «Il y avait plus de vingt ans que l'*Aloysia* avait vu le jour.» Cependant, s'il fallait en croire ce que rapporte l'abbé d'Artigny, cinquante exemplaires de cette satyre auraient été adressés à Chorier, à Vienne, qu'il n'a quitté qu'en 1659. L'abbé d'Artigny prétend tenir ce fait de l'avocat de Nantes, mort à l'âge de soixante-quatorze ans, en 1724, époque à laquelle d'Artigny, né en 1704, n'avait que vingt ans.

Digitized by Google

Longtemps après la mort de Chorier, La Monnoie, Lancelot[1], l'abbé Desfontaines, l'abbé d'Artigny et plusieurs autres, le signalèrent comme étant l'auteur de l'*Aloysia*, mais sans en fournir aucune preuve, en se fondant en quelque sorte uniquement sur des ouï-dire de ouï-dire.

Ceux qui ont étudié avec scrupule les latinités de l'*Aloysia* et de Chorier n'hésitent pas à reconnaître une notable différence entre les deux : la latinité de Chorier, disent-ils, est lourde, embarrassée, souvent hérissée de locutions barbares; celle de l'*Aloysia*, au contraire, se déploie pure, élégante et décèle une plume habile.

Une autre imputation non moins grave lui a été également faite par le chanoine Barthélemy. Dans son *Histoire* manuscrite *de Grenoble*, ce chanoine prétend, — ce qui a été reproduit par M. Albert du Boys dans la *Vie de saint Hugues* (p. 443), — que Chorier, abusant de la confiance de l'évêché de Grenoble, qui lui avait confié le cartulaire de saint Hugues, sans en prendre un reçu, se l'était approprié et avait eu l'audace de le vendre à l'évêque de Grenoble lui-même.

Voici ce que rapporte Chorier dans ses Mémoires touchant ce cartulaire :

« Antoine de Marville s'adonnait tout entier à préparer une édition « du code de Théodose, enrichi des commentaires de Jacques Gode- « froy. Il ajoutait de son chef beaucoup de choses savantes et utiles. « Il m'avait informé de la chose; c'est pourquoi, comme on fait entre « gens de lettres, je pensai à lui être utile s'il avait besoin de mon « aide. Je possédais un manuscrit très-ancien du code Justinien, écrit « sur parchemin; je lui en fis présent, et il lui fut d'une grande uti- « lité. Lui-même, l'année précédente (1661), m'avait fait don d'un « beau livre également écrit sur parchemin depuis plus de cinq cents « ans, par l'ordre de saint Hugues, sur les évêques de Grenoble et « leurs affaires, livre appelé vulgairement *cartulaire* et qui serait « mieux nommé *Recueil de titres*. J'en avais tiré des documents « qui avaient grandement concouru à enrichir mon histoire. » (P. 460.)

[1] Lancelot, dans une lettre écrite à l'abbé Desfontaines, prétend que l'*Aloysia* est l'œuvre de Chorier, en ne s'appuyant que sur de vagues assertions, après lesquelles, à la façon des avocats qui n'ont rien prouvé, il s'écrie avec emphase : « Chorier est « l'auteur de l'*Aloysia*..... c'est un fait qui ne doit être ignoré de personne en « France. »

En présence de cette explication, peut-on s'arrêter à l'accusation portée par le chanoine Barthélemy, sans preuves et sans indices quelconques à l'appui de son assertion?

Dominés par la pensée que Nicolas Chorier était l'auteur de l'*Aloysia*, partant un homme d'une grande immoralité, et enchérissant sur tout ce qu'on en avait dit, les biographes modernes le représentent généralement, dans sa vieillesse, comme accablé d'infirmités résultant de la dépravation de ses mœurs, et comme ayant fini ses jours dans la misère et le mépris. Dans la vérité, Nicolas Chorier, après avoir occupé longtemps la renommée, est descendu sans bruit dans la tombe et sans que personne ne nous ait rien transmis sur les dernières années de sa vie. Toutefois l'on sait que, l'année même de sa mort, il fit paraître la *Jurisprudence de Guy Pape dans ses décisions, etc.* œuvre capitale, qui eût seule suffi à fonder sa réputation, et qui semble une protestation énergique contre toutes les imputations dont on a cherché à charger sa vieillesse et sa mémoire.

Entre toutes ces imputations, le reproche que lui fait Constant de Rebecque n'est pas des moins propres à éclairer sur la valeur de toutes celles qui lui sont adressées. «Chorier, dit-il, donna à son «imprimeur Nicolas le manuscrit de l'*Aloysia* pour le dédommager «des pertes que l'impression du premier volume de l'*Histoire du «Dauphiné* lui avait fait éprouver.»

Or, d'une part, c'est le libraire Cherrys, de Grenoble, qui a imprimé le premier volume de l'*Histoire du Dauphiné*, et non pas l'imprimeur Nicolas; d'autre part, l'*Aloysia* a été publiée avant que le premier volume de l'*Histoire du Dauphiné* fût sous presse. Mais ce qui ne frappe pas moins d'étonnement, c'est de voir l'abbé Charvet, originaire de Vienne comme Chorier, ignorant que celui-ci avait été marié, dire de lui, dans les *Fastes de la ville de Vienne*, récemment mis au jour: «Sa vie répondit aux maximes corrompues de l'*Aloysia*, «ouvrage abominable, et il ne se maria pas[1].»

Telle a été l'injustice envers Chorier que, s'attaquant à ses œuvres, on est allé jusqu'à prétendre que tous ses écrits ne l'auraient pas fait sortir d'une obscurité profonde sans l'*Aloysia*. Sans doute son *Histoire du Dauphiné* manque d'ordre et de critique, fourmille d'erreurs et d'anachronismes qui en font une œuvre qu'il ne faut consulter qu'avec discernement; mais l'on ne saurait mécon-

[1] *Fastes de la ville de Vienne*, in-8°, Vienne, 1869, p. 229.

Digitized by Google

naître, malgré tous ses défauts, que ce livre est encore le seul, même aujourd'hui, qui renferme les annales générales de la province delphinale, et que Chorier a, le premier, avec ses propres forces, donné un corps d'histoire de cette province, qui, avant lui, ne possédait que les chroniques incomplètes et inédites d'Aymar de Rivail et les sèches généalogies d'André du Chesne.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE (Savoie).

IIe volume, 3e bulletin, 1868.

Le fascicule des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, pendant l'année 1868, renferme quatre documents d'un intérêt tout local, que nous allons vous faire connaître en quelques mots.

I. *Entrée et installation sur le siége épiscopal de Mgr Charles-Joseph Filippa de Martiniana, le 11 septembre 1757.* (P. 181-187.)

Ce document consiste dans une relation de l'installation de Filippa de Martiniana sur le siége épiscopal de Maurienne, auquel il avait été nommé par bref du 7 août 1757. Il est extrait du Livre journalier de noble et spectable Claude-François de Rapin[1], et annoté par M. Martin d'Arves.

On sait combien était pompeux autrefois le cérémonial de l'entrée et de l'installation d'un évêque dans la ville épiscopale où il était appelé à siéger.

On voit, par la relation de Rapin, qu'après avoir été complimenté par l'un des nobles syndics, assisté des conseillers de ville, et s'être acheminé vers l'église des Capucins, l'évêque de Maurienne monta sur un cheval blanc, entouré de ses prêtres d'honneur à cheval et

[1] Noble Claude-François de Rapin naquit à Villargondran, à trois kilomètres de Saint-Jean-de-Maurienne, le 14 octobre 1700, et mourut en 1776. En lui s'éteignit la branche aînée de la famille de Rapin, l'une des plus anciennes de la Maurienne. Paul Rapin de Thoyras, l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre*, appartenait à cette famille.

Digitized by Google

suivi par les magistrats et conseillers de ville; qu'il fut ensuite harangué vers un autel préparé pour le recevoir, d'où il se rendit à la maison de ville, et qu'après avoir été harangué de nouveau, en cet endroit, il prêcha lui-même au peuple.

Ce cérémonial fort ancien, dont nous ne pouvons rapporter tous les détails curieux, n'a été changé qu'en 1816 seulement.

II. *Notices historiques sur la commune de la Chapelle, canton de la Chambre*, par M. Assier. (P. 189-196.)

La monographie d'une commune peut offrir un grand intérêt lorsqu'elle est conçue sous les divers rapports d'histoire, d'archéologie, de géographie et de statistique.

Il est regrettable que M. Assier, qui intitule son travail *Notices historiques sur la commune de la Chapelle*, n'ait envisagé cette commune que sous des points de vue fort restreints.

Il se borne, en effet, à nous apprendre que la commune de la Chapelle, située entre Aiguebelle et Saint-Jean-de-Maurienne, au pied de laquelle est le tunnel qui porte son nom, est bâtie aujourd'hui sur les ruines d'une ancienne paroisse, qui, d'après la tradition, fut engloutie, au XV[e] siècle, par quelque cataclysme, au milieu duquel périrent ses habitants. A en juger par la configuration du terrain, dit M. Assier, le pays fut bouleversé par un éboulement qui s'étendit dans la plaine comme un large manteau déployé, comparable au cataclysme du mont Granier, qui ensevelit, en 1248, la ville de Saint-André et quatre villages environnants, et à celui de la vallée de Goldau, en Suisse, engloutie, en 1806, par la chute du Rossberg.

La Chapelle formait un ancien fief des seigneurs de la Chambre, qui fut éteint par messire Michel de Cagnol, marquis de la Chambre, en vertu d'un acte notarié, passé le 19 février 1759; titre qu'aurait dû reproduire M. Assier pour ajouter une valeur de plus à son travail.

III. *Franchises accordées par les évêques de Maurienne*, avec notes de M. Truchet. (P. 197-220.)

La Maurienne s'étend, d'un côté, depuis les Alpes jusqu'à la rivière de l'Isère, et, de l'autre, depuis la Tarantaise jusqu'au Dauphiné.

Sous Auguste, la Maurienne faisait partie des États de Cottius, qui, sous Néron, furent réunis à l'Empire et à l'Italie et joints à la cité des *Taurini*.

Digitized by Google

Sous Gontran, vers 580, le diocèse de Maurienne fut institué et détaché du diocèse de Turin [1], placé pendant quelque temps sous la métropole de Moutiers-en-Tarantaise, puis sous celle de Vienne.

M. Buet a avancé, sans fondement, que, depuis la concession de Gontran à l'évêque Felmasius, l'église de Maurienne avait joui des droits régaliens.

Dans son *Histoire de Maurienne* (in-8°, 1846, p. 97), l'abbé Angley dit : « L'empereur Frédéric Barberousse ayant proposé à Humbert III, comte de Maurienne, de prendre parti pour l'antipape Pascal III, Humbert refusa; sur quoi Frédéric, pour se venger, accorda des faveurs extraordinaires aux principaux évêques de ses États, afin de lui susciter des rivaux pouvant l'inquiéter..... Il créa l'évêque Guillaume de Maurienne, ainsi que les évêques de Turin, Belley et Tarantaise, princes de l'empire, érigea leurs diocèses en fiefs. »

Par lettres datées de la Chambre, l'an 1248, le comte Amé IV de Savoie se départit du droit de régale qu'il avait sur l'évêché de Maurienne, berceau de sa famille, dont Amédée le Jeune, son frère, occupait alors le siége [2].

« En 1322, dit M. Truchet, les habitants de Saint-Martin-d'Arc refusèrent de reconnaître l'autorité de l'évêque Aymon II de Miolans, et se déclarèrent sujets du comte de Savoie.

« Aymon en reféra au comte lui-même, Amé V, qui reconnut tous les droits de l'évêque sur cette paroisse. Peut-être espérait-il, en faisant cette concession, en obtenir une plus grande plus tard.

« Ces troubles avaient aussi pour cause les exactions de certains employés de l'évêché chargés de percevoir les redevances.

« La révolte de Saint-Martin-d'Arc fut le signal de celle des Arves, qui refusèrent de reconnaître la juridiction de l'évêque et maltraitèrent ses employés. Les Arvains furent obligés de se soumettre. » (P. 201.)

Comprenant la nécessité d'introduire des réformes dans son ad-

[1] « Locus ille Maurienuensis ad Taurinensem quondam, tempore illo quo Rufus erat episcopus. » (Gregor. Tur. *De glor. Mart.* c. XIV.)

[2] M. Florimond Truchet donne, dans ses notes, le procès-verbal de maintenue de noblesse, l'an 1266, par Anthelme de Clermont, évêque de Maurienne, en faveur de Hugues-Sébastien d'Arves, le premier auquel furent conférées des lettres de noblesse en vertu des droits régaliens dont jouissaient les évêques de ce pays.

Digitized by Google

ministration, Aymon, par un acte du 28 janvier 1325, supprima les taxes qu'il percevait sur les forêts, les eaux, les pâturages, les communaux, les limites, les chemins, les fours, les moulins, les foulons; il établit les successions sur de nouvelles basses : les descendants et les ascendants furent appelés à hériter en première ligne, puis les frères et les sœurs, tous à la charge de payer le droit de mutage dû à la mort du seigneur; la liberté de tester fut admise. En cas de mort *ab intestat*, la succession ne devait passer au seigneur qu'à défaut de parenté au cinquième degré. Suivant une coutume ancienne et fort abusive du droit féodal, souvent les seigneurs s'emparaient, au préjudice des héritiers légitimes ou testamentaires, de la succession de celui que l'on prétendait s'être enrichi par des actes usuraires. L'acte du 28 janvier 1325 porte que l'évêque ne pourra prétendre, en ce cas, qu'à la succession de ceux qui se seront reconnus publiquement et manifestement usuriers. Il ordonne que nul ne pourra être arrêté, si ce n'est dans les cas emportant peine corporelle, et que, dans ces cas, les conseillers de la cour des évêques, *familiares curiæ*, devront mettre en liberté provisoire sous caution; que nul officier chargé d'une citation ne pourra entrer dans un domicile hors des cas permis et accoutumés.

Enfin Aymon concède qu'il ne pourra choisir, pour instruire les enfants dans les bonnes mœurs et la religion, que des maîtres capables, *magistri idonei in artibus*.

Malgré ces concessions, « un jour que l'évêque goûtait les plaisirs de la villégiature avec quelques chanoines, dans son château-fort de Saint-Jean-d'Arves, il y fut attaqué par les Arvains, qui incendièrent le château, l'église et le clocher. Les Arvains poursuivirent l'évêque et ses chanoines *usque ad viam quæ vocatur Ramazotti*, et de là les obligèrent à se réfugier à Sainte-Catherine-d'Aiguebelle.

« L'évêque essaya en vain d'entrer en réconciliation avec ses sujets. Il s'adressa alors à Édouard, comte de Savoie, pour qu'il l'aidât à faire rentrer les rebelles dans le devoir. Édouard, par une convention en date du 2 février 1327, s'engagea à remettre Aymon sur son siége aux lourdes conditions suivantes, savoir : que l'évêque associerait le comte à sa juridiction sur toutes les terres de l'évêché dans les parties où avait eu lieu le soulèvement; que le comte y exercerait certains droits, et qu'un juge-courrier serait établi dans la tour de la Clusa pour la sécurité générale.

« Édouard tint parole sans employer la force, ce qui confirmerait

Digitized by Google

qu'il n'était peut-être pas étranger à ces soulèvements. » (Truchet, *Notes*, p. 202.)

On sait avec quelle habileté les comtes de Savoie travaillèrent à étendre leur domination, tantôt par la force, tantôt par la ruse, tantôt en caressant l'Empire et en se plaçant sous son autorité pour la faire tourner à leur profit, quoiqu'elle ne fût véritablement que nominale.

Ainsi, Amédée VI de Savoie s'étant fait nommer par l'empereur Charles IV, en 1365, vicaire de l'empire, obtint de cet empereur l'autorisation de recevoir en son nom le serment de foi et hommage des évêques de Savoie, de Maurienne, du Bugey, d'Yvrée, de Turin et du Valais, comme seigneurs temporels.

Jean Malabayla, qui prit possession du siége de l'évêché de Maurienne en 1376, donna l'année suivante, aux habitants de sa ville épiscopale, une confirmation pure et simple des priviléges qu'ils avaient reçus d'Aymon II de Miolans, sans y rien ajouter, et sans y faire, non plus que celui-ci, aucune mention de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne. C'est cette confirmation, contenant le texte même des franchises concédées par Aymon II, qu'a publiée la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, document intéressant parce qu'il sert bien à déterminer l'état de ce pays et le caractère de la domination sous laquelle il se trouvait placé à l'époque de ces actes.

Ce que nous en avons rapporté suffit pour montrer qu'au XIVe siècle la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, pliée sous le pouvoir de ses évêques, jouissait de libertés civiles, mais sans liberté politique, sans juridiction municipale, sans aucune de ces garanties fondamentales qui, depuis le XIIe siècle, étaient entrées dans le mouvement social de la commune. Du reste, l'on voit par l'histoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne que, dans l'ordre des libertés civiles qu'elle avait obtenues, ses syndics ne manquèrent jamais au devoir d'en assurer l'exercice avec autant de fermeté que d'indépendance.

IV. Le troisième *Bulletin* de l'année 1868 de la Société de la Maurienne contient des *Extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, dressé en octobre 1756, par M. Buisson, notaire.* Nous devons nous borner à signaler ces extraits ainsi que les notes utiles de M. Ernest d'Albanne dont ils sont accompagnés.

Je termine par une remarque qui vous a déjà été faite par l'un

Digitized by Google

de nos si regrettables confrères, M. Bourquelot : c'est qu'en dépit de son titre la Société de la Maurienne ne traite aucune question d'archéologie. Les seuls objets de ce pays qu'on voit au musée de Chambéry et ceux recueillis par M. Vuillermy[1] suffiraient cependant pour montrer tout ce qu'on pourrait attendre d'explorations intelligentes faites en Maurienne dans l'intérêt de la science archéologique

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Tome XXXI de la collection; tome IV de la 3e série, année 1867. Troyes, 1 vol. gr. in-8° de 331 pages.

Dans ce nouveau volume de la Société académique de Troyes, six mémoires intéressent les études historiques à différents titres et plus ou moins directement. Ils sont intitulés :

I. *Note sur une pierre à polir les armes de silex*, par M. Fr. Lenoir. (P. 151 à 168.)

II. *La jeunesse de Pierre Mignard*, par M. Le Brun-Dalbanne. (P. 107 à 124.)

III. *J. Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse* (1581-1643), par M. Roschach. (P. 241 à 268.)

IV. *Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy*, par M. Em. Socard. (P. 169 à 212.)

V. *Consolations philosophiques à propos de la Consolation à Marcia, traité de Sénèque*, par M. L. Jolly. (P. 125 à 138.)

VI. *Étude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation*, par M. l'abbé Tridon, supérieur de l'Œuvre de la jeunesse. (P. 289 à 296.)

I. Le premier de ces mémoires est trop exclusivement archéologique pour qu'il en puisse être fait ici d'analyse. Il suffit d'indiquer

[1] Voir *Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette*, in-8°, Besançon, 1862, p. 13.

Digitized by Google

que le bloc de grès dont il s'agit, déposé aujourd'hui au musée de Troyes, a été découvert près de Marcilly-le-Hayer (Aube); qu'il présente les mêmes entailles et rainures qu'une pierre semblable précédemment découverte à Cérilly, dans le département de l'Yonne, et que plusieurs autres blocs de pierre analogues, trouvés sur différents points de la France; que l'antiquité et la destination indiquées paraissent être incontestables ou du moins très-vraisemblables. M. Lenoir a joint à son mémoire douze planches qui font connaître le caractère de ces polissoirs, dont la découverte se rattache à l'ensemble des faits intéressant les périodes antéhistoriques de la Gaule.

II. Le mémoire de M. Le Brun-Dalbanne, sur *La jeunesse de Pierre Mignard*, concerne en partie l'histoire des arts et en partie l'histoire de la ville de Troyes, dont cet illustre peintre était originaire. Sa biographie a été souvent publiée, et il était difficile d'ajouter quelques renseignements nouveaux à ceux qui avaient été utilisés par l'abbé de Monville, l'académicien Lépine, le comte de Caylus, Mariette, d'Argenville, Grosley, Charles Blanc, et par d'autres historiens de la peinture en France ou des hommes célèbres de la Champagne.

Cependant le nouveau biographe de P. Mignard a pu fixer avec certitude, d'après un acte authentique confirmé par des dates que ce peintre lui-même a inscrites sur plusieurs de ses tableaux conservés au Louvre, l'époque de sa naissance à la fin de l'année 1612, et non à 1610 comme on l'a toujours répété. Il a pu aussi donner quelques détails sur sa famille, plus obscure que ne le prétendait l'abbé de Monville, qui écrivait sous l'inspiration de la fille de P. Mignard, devenue marquise de Feuquières. On voit, en effet, figurer parmi ses parents un chapelier, un couvreur, des joueurs d'instrument, des maîtres de danse et surtout des orfévres. Son plus ancien ancêtre connu était armurier sous la Ligue et père de cinq enfants, qui, comme lui, prirent les armes dans le parti des ligueurs. Le futur premier peintre du roi Louis XIV, qui lui conféra des titres de noblesse, le rival et le successeur de Le Brun, l'ami du Poussin, de Boileau, de Racine, de La Fontaine, de Molière, l'assidu visiteur du salon de M^lle de Lenclos, dut donc surtout à lui-même, à son travail, à ses talents, la grande renommée dont il jouit après et au-dessus de son frère aîné Nicolas Mignard, qui ne

Digitized by Google

fut cependant pas étranger aux premiers pas de la carrière de cet illustre peintre.

M. Le Brun-Dalbanne le suit depuis son entrée, dès l'âge de douze ans, dans les ateliers de Jehan Boucher, peintre de Bourges, alors fort renommé dans les anciens procédés de l'art; puis à Fontainebleau, où avait déjà travaillé son frère, sous l'inspiration des grands artistes italiens, et où il put étudier lui-même les œuvres de Primatice, du Rosso et de leurs compatriotes; puis à Paris, dans les ateliers de Simon Vouet, où il connut Le Brun et Lesueur; et enfin (en 1635) en Italie, où, à force d'études et après un séjour de plusieurs années, il commença à acquérir la grande réputation de peintre de portraits qu'il a toujours conservée, à côté de celle de peintre des grandes scènes religieuses. Cette biographie s'arrête à l'année 1657, au retour de P. Mignard à Fontainebleau, où il fut immédiatement chargé de peindre, en trois heures, le portrait du jeune roi Louis XIV, portrait destiné à la princesse espagnole sa fiancée.

P. Mignard était alors, à peine, à moitié de sa longue carrière, puisqu'il composait encore en 1695, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, son dernier ouvrage conservé au Louvre, *Saint-Luc peignant la Vierge*. M. Le Brun-Dalbanne doit compléter cette intéressante notice, qu'il a surtout entreprise à l'occasion de plusieurs tableaux très-importants de P. Mignard conservés dans la ville de Troyes.

III. *J. Chalette de Troyes, peintre de l'Hôtel de ville de Toulouse* (1581-1643), par M. Roschach.

Ce mémoire concerne plutôt l'histoire des corporations artistiques et industrielles, et celle des capitouls de la ville de Toulouse aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, que l'histoire de la ville de Troyes. C'est, en effet, avec le secours de documents originaux conservés dans les archives municipales de la première de ces villes et dans les archives de la préfecture du département de la Haute-Garonne qu'il a été rédigé. La ville de Troyes n'y figure que comme la patrie du peintre qui est le sujet de cette notice, notice des plus intéressantes et des plus instructives.

Jean Chalette n'était pas seulement, comme le démontre le petit nombre de ses peintures préservées de la destruction, un des artistes les plus habiles du commencement du XVII^e^ siècle, de cette même école qui, dans l'histoire de la peinture flamande, a laissé

Digitized by Google

tant de chefs-d'œuvre de vérité, de finesse, de perfection de dessin, de vivacité de couleur, et dont Fr. Porbus le jeune est un des représentants les plus célèbres. Il se trouva aussi, par son titre et ses fonctions de peintre de la *Maison de ville de Toulouse*, mêlé à tous les événements historiques dont la capitale du Languedoc fut le théâtre pendant la première moitié du XVII^e siècle, et dont il avait la charge de perpétuer le souvenir, en même temps qu'il devait reproduire les portraits des magistrats municipaux qui se succédaient, chaque année, dans les fonctions de capitoul. C'est à ces derniers points de vue surtout que le mémoire de M. Roschach présente un intérêt véritablement historique.

Le premier trait de mœurs locales qu'il fasse connaître est l'admission, en 1612, de J. Chalette dans la corporation des maîtres peintres de Toulouse. Le candidat était étranger à la ville, au pays, et, quoique y séjournant depuis plus d'un an, quoique ayant déjà exécuté plusieurs peintures pour l'Hôtel de ville, il devait se soumettre à certains règlements de la *Vénérable Fraternité, Compagnie et Alliance des peintres de Toulouse.* La grande charte de cette société, substituée vers le commencement du XVI^e siècle (en 1513) à des statuts beaucoup plus anciens, exigeait un noviciat, plusieurs années d'apprentissage, l'obligation d'un chef-d'œuvre, et d'autres formalités habituelles des corporations du moyen âge. On y voyait, entre autres, la défense expresse de «travailler en l'art de peinture «dans tout le territoire du *gardiage* de Toulouse, pas plus en «église qu'en chambre ou hôtellerie, si l'on n'étoit reçu maître «juré, sous peine de payer à la ville et au corps une amende d'un «marc d'argent...» Le sujet du chef-d'œuvre devait être indiqué par les *bailes* ou baillis du métier; le candidat devait s'enfermer en loge, au secret, dans la chambre d'un maître, qui retenait le captif sous clef; exécuter un tableau à l'huile, où «devoit estre une «histoire;» subir ensuite l'examen de tous les membres de la corporation; et, si le chef-d'œuvre était admis, l'abandonner à la confrérie «pour être converti aux réparations de la chapelle.» (*Règlements municipaux des métiers de Toulouse*, archives de la Haute-Garonne.)

Chalette obtint l'exemption de tous ces devoirs préliminaires, eu égard aux travaux dont il avait été déjà chargé pour l'Hôtel de ville en 1611 et 1612, malgré sa qualité d'étranger, travaux qui intéressaient directement et personnellement les capitouls.

Digitized by Google

Il était, en effet, d'usage à Toulouse, comme dans d'autres villes du Languedoc et de plusieurs autres provinces, depuis les dernières années du XIII[e] siècle (1295), que les magistrats municipaux, pendant le cours de leur année d'administration, fissent peindre leur portrait, en costume de cérémonie, avec leur nom et leurs armoiries, afin de perpétuer le souvenir de leur passage aux affaires. Ces portraits étaient de deux sortes. Les uns, exécutés à fresque ou sur panneau et grands comme nature, servaient à la décoration du Consistoire et des salles de l'Hôtel de ville. On trouve encore dans le Capitole de Toulouse, çà et là sous des badigeons modernes, des vestiges de ces figures des anciens magistrats, drapés de rouge et de noir, alignés sous des arcades à clochetons. Les autres portraits, en miniature sur vélin, se déposaient chaque année dans les *Livres* de l'*Histoire*, sorte de *Thalamus* municipal où étaient consignés les événements les plus importants dont la ville avait été le théâtre. Avant Chalette, plusieurs autres peintres, la plupart d'origine flamande, avaient déjà exécuté quelques-uns de ces portraits ; mais ce peintre paraît avoir été le premier qui en fut chargé officiellement par les capitouls, et il en continua l'exécution depuis l'année 1611 ou 1612 jusqu'à sa mort en 1643. Le *Livre* des *Histoires* ou des *Annales*, qui contenait ces portraits, existe encore dans les archives de Toulouse, et consiste en un gros volume in-folio, relié en peau de truie, avec une plaque de cuivre aux armes de la ville. Il mériterait d'être publié intégralement; il a déjà été cité avec de grands éloges par M. de Chenevières dans ses *Peintres provinciaux de l'ancienne France*. Malheureusement, de soixante feuillets peints par Chalette il n'en reste que quinze, représentant les portraits des capitouls pendant huit années, de 1617 à 1633. Ces portraits, au nombre de huit pour chaque année, sont diversement groupés dans de petits tableaux, soit de scènes intérieures, soit de scènes champêtres; ils sont d'un mérite inégal, quoique tous intéressants à différents point de vue. Le dessin de 1632 est des plus remarquables, parce que les capitouls qui y figurent sont ceux qui assistèrent, dans la basse-cour de la Maison de ville, à l'exécution de Montmorency.

Au-dessus de leurs portraits sont figurés deux petites scènes : l'entrée de Louis XIII à Toulouse en cette même année 1632, et le départ du cortége royal après l'exécution de Montmorency. Ces dessins sont considérés par les juges les plus compétents comme de

Digitized by Google

petits chefs-d'œuvre, comparables à ce qui nous reste de plus parfait en ce genre de la même époque.

C'est à cette même année 1632 que se rapporte un dessin de Chalette bien moins important, mais qui ne manque pas de caractère historique. La reine, qui avait accompagné Louis XIII, avait manifesté le désir d'aller de Toulouse à Bordeaux par la Garonne; les capitouls lui firent préparer une embarcation richement ornée et dont le dessin fut confié à Chalette. Un croquis à la plume, de la main même de l'artiste, a été conservé dans les archives de l'Hôtel de ville de Toulouse, et est reproduit en *fac-simile* dans le mémoire de M. Roschach. On avait élevé, au-dessus d'un des grands bateaux employés à la navigation fluviale, un édifice à colonnes doriques, renfermant les appartements de la reine, couvert à la française et surmonté d'une couronne royale. Tout autour régnait une galerie de balustres formant saillie et supportée par des consoles. Deux dauphins décoraient la poupe, et la proue avait pour ornement « la figure du fleuve de Garonne, vieux homme couronné de roseaux, tenant la cruche dessous le bras et versant son eau. »

La portraiture des capitouls, qui était la principale charge du métier de peintre municipal, n'était pas une sinécure : huit capitouls entraient en charge chaque année; le peintre devait en faire deux portraits collectifs, l'un de grande dimension sur toile, l'autre réduit sur parchemin, destiné au *Livre* des *Annales* ou *Histoires*. En 1611, ces portraits furent payés à l'artiste au prix de 160 livres, dont 120 pour le tableau et 40 pour la miniature. Mais bientôt les magistrats toulousains furent tellement satisfaits de leur peintre, qu'ils lui demandèrent des portraits individuels, exécutés, comme les autres, aux frais de la ville; c'était pour eux de précieux souvenirs du capitoulat; chaque capitoul sortant emportait dans sa maison son portrait orné de son nom et de ses armoiries; il était fier de pouvoir le transmettre à ses descendants. Les gages du peintre furent alors élevés à 240 livres, ou à 10 livres par portrait individuel; plus tard on porta la somme à 700 livres. A partir de cette époque, Chalette eut donc à peindre vingt-quatre têtes de Capitouls par année; et, comme il a continué sa besogne jusqu'en 1643, on en peut conclure qu'il a dessiné sept cent vingt faces municipales, réparties entre deux cent soixante et dix toiles et soixante feuilles de parchemin.

Digitized by Google

M. Roschach, qui a fait ce calcul, rapporte, à l'occasion de ces portraits, d'après les *Registres de comptes* et les *Livres des Conseils*, plusieurs anecdotes intéressantes dont je me bornerai à indiquer les deux suivantes. Sur le grand portrait collectif de 1629 figurait un capitoul condamné par le Parlement à diverses peines, comme prévaricateur et concussionnaire dans la distribution des fournitures de pain aux pauvres et de secours aux pestiférés. La dernière peine qui lui fut infligée, en 1631, consistait à voir effacer son portrait dans le tableau et dans les registres; ce qui ne fut exécuté qu'après de longues résistances de la part du capitoul, de sa famille, du Consistoire et du peintre lui-même.

Une autre coutume, dont l'application souffrait aussi des difficultés d'un autre genre, consistait à faire disparaître successivement des salles d'assemblées le portrait collectif des huit membres dont cinq étaient morts. Il en résultait des résistances de la vanité des survivants; mais le vide était nécessaire pour faire place aux nouveaux élus, et le mort emportait le vif. Pour obvier à cet anéantissement, les capitouls de 1623 se placèrent sous une protection toute-puissante : ils se firent peindre dans un même tableau où était figuré un grand Christ sur la croix, destiné au maître-autel du Consistoire. Ce tableau, conservé aujourd'hui dans le musée de Toulouse, donne la plus haute idée du talent et de la perfection de Chalette dans la reproduction des types divers de physionomies.

Outre les portraits collectifs et individuels des Capitouls, sur toile et parchemin, le peintre officiel de la municipalité de Toulouse avait encore l'obligation de représenter les scènes historiques où la ville était particulièrement intéressée, de restaurer les vieilles peintures, de diriger les travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux et d'exécuter les décorations des fêtes publiques.

Parmi les nombreuses peintures exécutées par Chalette, comme peintre historiographe de la ville, on voit mentionnée, soit dans les Registres de comptes, soit dans les Livres des Conseils, soit dans les récits de contemporains, ou bien même, quoique beaucoup plus rarement, on retrouve en nature la représentation de plusieurs événements publics du règne de Louis XIII. C'est ainsi que les deux entrées de ce prince à Toulouse, en 1621 et 1622, forment le sujet de deux grands tableaux. On voit aussi représentés, en 1628, l'entrée du nouvel archevêque de Toulouse, Charles de Montchal; en 1637, la prise de Leucate en Roussillon par le général de Schom-

Digitized by Google

berg; en 1640, la prise d'Arras, la sortie des Espagnols, la prise de Turin, la retraite des Espagnols au Mont-Cenis; en 1642, le siége de Perpignan. Chalette restaura d'anciennes peintures historiques exécutées par d'autres artistes italiens, français ou flamands. Il est fait pareillement plusieurs fois mention de bas-reliefs et de statues moulés et sculptés par lui, soit aux entrées, soit dans les salles du Consistoire, soit dans le cabinet où les mainteneurs des Jeux floraux tenaient leurs assises, cabinet que l'on voit encore à une des extrémités de la grande galerie supérieure du Capitole. La construction et l'ornementation des écussons armoriés des membres du Parlement et d'autres grands personnages, exposés dans les fêtes et cérémonies, étaient aussi du ressort du peintre officiel de la ville de Toulouse.

La partie la plus singulière des travaux de Chalette, mais non la plus remarquable par le goût qui y présidait, était la direction et l'ordonnance des fêtes publiques, feux de joie, arcs de triomphe, tapisseries héraldiques et autres démonstrations de l'enthousiasme municipal.

Parmi ces œuvres de l'imagination de Chalette, les comptes de dépenses de la ville mentionnent les feux d'artifice tirés à l'occasion du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche (1615) et de celui de Monsieur frère du roi avec la princesse de Montpensier (1626). Le chef-d'œuvre décoratif le plus populaire de Chalette fut la première entrée de Louis XIII à Toulouse, en novembre 1621, après la levée du siége de Montauban. Le roi ayant demandé à être reçu avec le même cérémonial que Charles IX en 1565, on peut, à certains égards, retrouver dans les scènes de 1621, qui ont été décrites minutieusement, la reproduction de celles de 1565. L'armée royale ayant subi un échec devant la capitale des protestants méridionaux, le roi arriva à Toulouse sans bruit et avant que les préparatifs fussent terminés; mais on obtint de lui quelques jours de délai afin de ne pas renoncer entièrement à la fête. Après être sorti sans appareil de la ville, le roi y rentra pour parcourir l'itinéraire astrologique que Chalette avait imaginé et exécuté, avec le concours de quatre docteurs pour les devises et inscriptions. L'espace parcouru dans la ville par Louis XIII fut divisé en sept régions, en l'honneur des sept planètes, représentées chacune par un arc de triomphe; dans l'intervalle de chaque arcade, des tentures d'un bleu céleste, image du firmament, étaient chargées de cartouches figurant les

constellations, et sur la place Saint-Étienne était érigée la colonne du firmament. Les formes et les ornements des arcs de triomphe étaient des plus compliqués et de cette architecture bâtarde du commencement du XVII^e siècle, émaillée de sonnets et d'inscriptions en latin, en grec, en français, en italien, en espagnol. La figure mythologique de chaque planète était représentée sur son char au tympan de chacun des arcs de triomphe, avec les signes cabalistiques et l'emploi des métaux appropriés par les astrologues aux diverses planètes. La colonne du firmament, inspirée de la colonne Trajane, représentait, en une spirale de tableaux coloriés, les tristes campagnes de Louis XIII contre les protestants de Saintonge et de Guyenne; elle était surmontée d'une figure équestre du roi armée de toutes pièces, la tête laurée, le sceptre en main, en forme de foudre. Louis XIII figurait encore au sommet de l'arc d'Apollon avec les attributs du soleil.

Après les cérémonies, tous les matériaux de ces brillantes démonstrations de l'enthousiasme officiel des Languedociens furent réclamés par les nombreux officiers de la maison du roi, en vertu des priviléges de leurs fonctions; le rachat de tous ces reliefs de la fête coûta 1,459 livres à la municipalité toulousaine. La colonne du firmament résista un peu plus longtemps que le reste; mais en 1623 elle menaçait ruine, et les chanoines de Saint-Étienne en obtinrent du Consistoire la démolition. L'allégorie du roi Soleil devait se renouveler sous Louis XIV avec plus de pompe et un peu plus de durée, pour faire à son tour place à d'autres vanités bientôt anéanties à leur tour. On connaît bien moins la vie de Chalette que ses œuvres, mais on sait, par les témoignages de ses contemporains, combien était grande sa renommée et, par le peu qui reste de ses peintures, combien elle était méritée. M. Roschach a donc fait un travail utile, intéressant, puisé dans les documents les plus authentiques, et dont les détails sont habilement exposés.

IV. *Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy*, par M. Em. Socard.

Le sujet de ce mémoire est peu susceptible d'analyse : l'auteur avait à lutter contre des difficultés que ses laborieuses et consciencieuses recherches n'ont peut-être pas entièrement surmontées; c'est aux généalogistes de profession à en décider. Les incertitudes qui donnèrent lieu, il y a plus d'un siècle, à de vives et nombreuses

Digitized by Google

réclamations, à des procès plusieurs fois renouvelés, sont-elles moins grandes aujourd'hui que les titres principaux, sur lesquels on pouvait s'appuyer alors, ont été détruits ou perdus? Est-il bien certain que les derniers descendants, fort obscurs, d'un fils naturel non légitimé du roi Henri II, soient, en France, les uniques représentants de la lignée de Hugues Capet, comme semble l'affirmer l'auteur de la notice? C'est ce qu'il semble très-difficile d'apprécier et surtout de prouver, fût-on un Cherin, un d'Hozier, un de Courcelles, dont l'opinion est invoquée à des titres divers dans ce mémoire. Ce qui est plus généralement connu et moins sujet à contestation, c'est la triste célébrité de l'un des derniers membres de cette famille, la comtesse de Saint-Remy de Valois de la Motte, qui, peu d'années avant la Révolution, trempa dans la célèbre affaire du Collier, ou plutôt trama l'audacieuse et criminelle intrigue dont le cardinal de Rohan fut la dupe et qui retentit dans toute l'Europe. Le point de départ, la base de toute la généalogie de cette famille collatérale des Valois, est un testament, daté du 12 janvier 1590, d'une certaine dame champenoise, Nicole de Savigny, qui transmit à son fils Henri, dit *Monsieur*, une dot de 30,000 écus sol[1], que le roi Henri II, dont elle fut une des maîtresses, lui avait donnée en 1558 pour cette destination, mais sans autre reconnaissance du fils. Henri III, après la mort de son père, fit payer ladite somme, par lettre du 13 février 1577. Henri de Saint-Remy, baron de Fontette, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'un régiment, gouverneur de Châteauvillain; il mourut à Paris, le 14 février 1621.

Ce sont les nombreux descendants de cette souche, dont M. Socard a distingué trois branches, qui ont été l'objet de ses recherches. Il les poursuit, en faisant connaître leur histoire plus ou moins obscure, dans les conditions sociales très-diverses, et le plus souvent honorables, où ils se sont trouvés depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Ce mémoire est accompagné de pièces justificatives dont la plus importante est le procès intenté en 1733 par les habitants du bourg de Fontette contre les titres de noblesse d'un des descendants du fils de Nicole de Savigny. On voit dès cette époque l'absence de documents authentiques et de preuves directes

[1] Ce mot *sol* n'est pas expliqué dans le mémoire de M. Socard.
Il s'agit d'écus d'or au soleil, ainsi nommés de la représentation d'un soleil en haut de la croix figurée sur le revers des écus d'or, marque introduite par Louis XI.

Digitized by Google

de la filiation royale. La dernière pièce citée est un brevet de décoration de l'ordre de *la Fleur de Lys*, donné en 1814 par le duc de Berry à l'un des membres de la famille de Valois. Si M. Socard se fût souvenu qu'il fut alors distribué en France plusieurs centaines de mille de ces brevets, même à ceux qui ne les sollicitaient pas, il n'aurait pas vu là un argument généalogique. On reconnaît, du reste, dans ce mémoire, le caractère de consciencieuse méthode que l'auteur donne à tous ses travaux historiques.

V et VI. *Les Consolations philosophiques à propos de la Consolation à Marcia, traité de Sénèque*, par M. Ludovic Jolly. — *Étude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation*, par M. l'abbé Tridon.

Ces deux mémoires sont plutôt des discours littéraires et les développements de considérations morales que des recherches historiques. L'auteur du premier donne une analyse critique très-fidèle et une appréciation judicieuse et bien écrite du petit traité de Sénèque. Il en tire cette conséquence, très-vraie, que les grandes douleurs n'ont pas besoin de longues consolations; il répète, avec La Rochefoucauld, que nous nous consolons souvent par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous consoler. Il rappelle les admirables types de la douleur maternelle que l'antiquité nous a légués, Andromaque, Hécube, Niobé, et il voit dans les sentiments religieux de la foi et les espérances chrétiennes une source de consolations plus solides que tous les raisonnements de la philosophie antique.

En lisant l'autre morceau littéraire et moral que M. l'abbé Tridon a intitulé *Étude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation*, on reconnaît l'expérience et l'esprit d'observation d'une personne qui s'est beaucoup occupée de l'éducation et qui a pu étudier journellement et attentivement les inclinations et les caractères divers, les germes de toutes les vertus, de tous les vices, de toutes les aptitudes chez les enfants confiés à ses soins; M. l'abbé Tridon est supérieur de l'*Œuvre* charitable dite *de la jeunesse*. Écrit sans autre prétention que celle de rappeler des pensées et des principes utiles déjà tant de fois exprimés, ce petit discours a le mérite de n'exposer aucune théorie, aucun système nouveau d'éducation. C'est une sorte de tableau fait d'après nature, et en face des modèles au milieu desquels M. l'abbé Tridon passe utilement sa vie.

Digitized by Google

Pour ne rien omettre de ce qui peut toucher plus ou moins directement au point de vue littéraire et historique dans ce nouveau volume des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, il convient de rappeler un rapport sur les travaux de la Société depuis 1862 jusqu'en 1867, par son secrétaire, M. Harmand, rapport écrit avec une élégance et une vivacité d'exposition peu ordinaires dans la plupart de ces sortes de résumés, ainsi que plusieurs pièces de vers de MM. Dosseur, Soulary, Sardin, Thévenot et Peroche. On lit avec plaisir ces morceaux, dont plusieurs ne manquent pas d'originalité et de verve, comme distraction de travaux plus graves; mais il serait bien difficile d'en donner l'analyse à aucun point de vue historique. On retrouve donc dans ce nouveau volume, qui est le trente et unième de la collection de la Société académique de l'Aube, la même variété et le même intérêt que dans les volumes précédents.

On ne doit pas non plus oublier que cette Société propose chaque année des sujets de prix concernant l'histoire et la statistique du département de l'Aube; que, depuis 1835, l'*Annuaire de l'Aube*, publié sous les auspices de cette Société, renferme souvent des notices historiques, et que deux de ses membres les plus dévoués, MM. Socard et Boutiot, ont obtenu, en 1867, une des médailles du concours des Sociétés savantes, pour leur *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, dont l'impression vient d'être commencée dans la collection du ministère de l'instruction publique.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux.

Années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868.

Les amis des vers retrouveront dans ces volumes ce que leur ont offert les volumes précédents[1], ce qui forme surtout la matière des publications annuelles de la poétique compagnie, un ample choix de poëmes, soit lus dans ses séances particulières par quelques-uns de ses membres, soit distingués par elle dans ses concours, et

[1] Voyez sur quelques-uns, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2e série, les cahiers de juin 1859, d'avril 1860, de février 1861, de septembre 1862, t. I, p. 710; t. III, p. 421; t. V, p. 610; t. VIII, p. 266.

Digitized by Google

accompagnés, en son nom, de judicieuses appréciations, d'utiles conseils, de vues ingénieuses sur l'art.

On y retrouvera aussi, dans les discours auxquels donne lieu le renouvellement de l'Académie, dans les remercîments des nouveaux *mainteneurs*, dans les réponses des *modérateurs*, avec des détails biographiques d'un intérêt local et quelquefois aussi d'un intérêt général, des exemples d'une bienveillance mutuelle entretenue entre des personnes d'opinions fort diverses et même de partis fort opposés par la passion, la culture commune des lettres.

Il a été rendu à cet excellent esprit, véritablement académique, de la compagnie, par M. Charles de Rémusat, lorsque, le 28 mai 1865, il est venu y prendre place, un délicat et spirituel hommage :

« Le consul romain, a dit à ses nouveaux confrères de Toulouse « le membre éminent de l'Académie française, le consul romain « qui nous a laissé un si magnifique éloge des lettres, lui qui les a « célébrées avec tant de chaleur comme un des plus grands biens « de cette vie, comme la consolation de l'âge et du malheur, a né- « gligé une dernière louange. Les lettres dominent tous les dissen- « timents politiques ; elles survivent aux révolutions. Ainsi, venus « de points divers pour les cultiver ensemble, nous nous associons « dans une fidélité commune à tout ce qui fait l'honneur et le « charme de la pensée humaine. Fontenelle dirait peut-être qu'on « trouve ici, au lieu de l'esprit de parti, le parti de l'esprit. »

Dans ce très-remarquable discours de réception, ornement principal du recueil de l'année 1866, l'orateur, rapprochant de ce que la langue politique appelle l'ordre et la liberté ce que de son côté distingue la langue littéraire par les mots de goût et d'imagination, protestant de son respect, de son attachement pour l'ordre et le goût, mais ne dissimulant pas que la liberté et l'imagination lui sont peut-être plus chères encore, retrace du rôle de l'imagination dans les lettres françaises, pendant les deux derniers siècles et de nos jours, un tableau d'une justesse, d'une élégance exquises, et qu'on peut recommander comme un excellent chapitre d'histoire littéraire.

C'est plutôt à l'histoire politique que peut se rattacher un autre discours de M. Charles de Rémusat qu'on recherchera avec curiosité dans le recueil de 1868. Il l'a, sur la désignation de ses confrères, consacré à l'éloge d'un membre récemment perdu par l'Académie des Jeux floraux, de Pagès de l'Ariége, et n'a pu raconter la vie,

Digitized by Google

apprécier les actes et les écrits de ce magistrat intègre, de ce député consciencieux, de ce publiciste habile, sans caractériser en même temps, avec la sagacité et la vivacité spirituelles qui lui sont ordinaires, les divers régimes politiques sous lesquels s'est poursuivie la longue et honorable carrière de Pagès, les principaux personnages avec lesquels il s'est trouvé en communauté de sentiments et d'action, en relations d'amitié. Tel fut particulièrement Benjamin Constant, peint de main de maître dans des passages que personne assurément ne me reprochera de reproduire ici :

« . . . L'éloquence de Chateaubriand et de Lamennais s'attribuait « des droits illimités. Plus contenue, parce qu'elle était plus soup« çonnée, l'opposition de la *Minerve* se ménageait davantage. Les « ressentiments dont elle était l'organe, avec non moins d'amer« tume, avaient plus de timidité. Un écrivain d'une incomparable « habileté lui enseignait la prudence, sans l'obliger à l'impartialité. « Nul n'a mieux su que Benjamin Constant porter la mesure dans « l'hostilité, cacher la passion sous l'ironie, manier avec aisance « des armes acérées et désoler son ennemi sans l'outrager.

« Animé sans chaleur, persuasif sans entraînement, offensant sans « injure, flexible sans mollesse, toujours naturel et toujours plein « d'artifice, il possédait tous les secrets du métier, et dans ce genre « de polémique il sera difficilement surpassé. On peut cependant « regretter que cette aptitude dominante l'ait arraché aux études et « aux méditations plus calmes qui avaient par moments captivé sa « jeunesse. La justesse native, l'élévation et l'étendue de son esprit « pouvaient le destiner à des œuvres plus achevées, à une plus sé« rieuse renommée ; mais sa nature était trop au-dessous de son « esprit. . .

« . . . Jeté dès sa jeunesse dans le trouble du grand monde, mo« bile sans ardeur et passionné sans volonté, Constant, jusque dans « les dernières années de sa vie, conservait un insatiable besoin « d'émotions qui l'égarait souvent, et venait plutôt de l'imagination « que de la sensibilité. Mais son esprit, en perdant une partie de sa « force, avait gardé beaucoup de sa vivacité, et la séduction de sa « conversation était restée toute-puissante. . .

« . . . M. Pagès plut à Constant, qui le charma. En pénétrant « dans son intimité, il se sentit une sympathie indulgente pour « cette nature fine et souffrante, ballottée de la générosité à l'égoïsme, « pour cette âme irritable et blasée, avide et incapable de bonheur.

« pour cette belle intelligence, mécontente et accablée d'elle-même,
« supérieure dans son déclin à ses œuvres et même à ses pensées.
« Il aima cet homme qui se croyait méconnu et qui désespérait
« d'être aimé. Cette amitié a duré autant que la vie de Constant,
« et répandu quelque douceur sur la tristesse aride de ses derniers
« jours... »

Dans l'Académie des Jeux floraux, la réception des nouveaux *mainteneurs* donne lieu à trois discours : éloge du membre remplacé, remercîment de son successeur, réponse à ce remercîment. De là, dans les volumes que je parcours, des morceaux que je dois encore distinguer, parmi d'autres dignes eux-mêmes d'intérêt, comme intéressant plus particulièrement l'histoire des lettres, et, dans l'occasion, des sciences.

Deux anciens élèves de l'École normale supérieure, qui professent à la Faculté des lettres de Toulouse, l'un la littérature ancienne, l'autre la littérature étrangère, MM. Hamel et Gustave d'Hugues, ont dignement inauguré, en 1863 et 1866 (voyez les recueils de ces deux années), leur entrée dans l'Académie, le premier par une exposition rapide et complète du mouvement général et des principaux caractères des lettres grecques, le second par de piquants rapprochements entre notre littérature et d'autres qu'il lui paraît peu juste de trop exalter à ses dépens.

Parmi les éloges historiques que contiennent les six volumes qui nous occupent, et qui tous, par des mérites divers, appellent l'attention, il en est deux auxquels je crois devoir une mention spéciale, parce qu'ils ont trait à des hommes dont l'illustration, commencée en province, s'est achevée et a reçu en quelque sorte sa consécration sur le grand théâtre de la capitale : c'est l'éloge d'un poëte aimable et élégant, qui, au temps de la Restauration, a jeté quelque éclat auprès des astres principaux de la pléiade romantique, Jules de Resseguier ; c'est celui de Moquin-Tandon, poëte aussi, par simple délassement et dans l'ancienne langue de nos provinces méridionales, mais avant tout savant distingué que ses grands succès à Montpellier et à Toulouse ont naturellement acheminé vers l'École de médecine de Paris et l'Institut de France. Le premier, qu'on peut lire dans le recueil de 1864, est de M. de Barbot; M. Achille Janot est l'auteur du second, inséré dans le recueil de 1865.

Les mémoires contemporaines ne sont pas les seules dont s'oc-

Digitized by Google

cupe la piété académique des *mainteneurs* actuels; celles de leurs prédécesseurs, et des plus anciens, sont quelquefois pour eux l'objet de curieuses recherches. Un diplôme, assez récemment découvert dans les archives de l'hôtel de ville de Toulouse, a fourni à M. Vaïsse-Cibiel l'occasion d'une dissertation intéressante, insérée dans le recueil de 1868 (p. 351). Ce diplôme est ainsi conçu :

«Les capitoulz et mainteneurs des Jeux fleuraulx, suivant l'institution et testament de madame Clemence de Ysalguy..... sçavoir faisons que nous, deuement certifiés des sens, science, experience, loyaulté et bonne prodhomye de monsieur maistre Estienne de Durant, advocat général du roy en la cour du Parlement seant à Tholose, ayant esté par cy devant pourveu de l'office de mainteneur en la science et art rhetorique fondée par feue madame Clemence, vacquant lors par l'absence de feu maistre Jehan Corras, conseiller du roy en la dicte cour, et d'aultant que aujourd'hui ledit Corras est allé de vye à trespas, avons de nouveau, par ces presentes, créé icelluy de Durant audit estat de mainteneur vacquant entre nous mains par le decès dudit feu de Corras au lieu duquel avait esté cy devant mys, pour icelluy estat de mainteneur ledit de Durant dores en avant exercer sa vye durant avec les droictz, honneurs, prerogatives, libertés, franchises, proficts accoustumés; reçeu de luy de nouveau le serment en tel cas requis; comme plus à plain appert aux actes et registres de nostre cour. En tesmoing de ce, avons fait expedier ces presentes signées et scellées du scel ordinaire de nostre cour.

«Donné à Tholose le premier de avril vc.lxxiij (1573).»

Cette date donne à un document d'une apparence si paisible un caractère tragique. Jean Corras, que l'on remplace, est un zélé calviniste qui a péri victime des fureurs catholiques de 1572, et son successeur est le catholique Duranti, destiné lui-même à périr, en 1589, victime des fureurs de la ligue. Ils se succèdent dans le collége de la gaie science, et leur constant antagonisme se poursuit sur un parchemin académique. Ce sont les expressions de M. Vaïsse-Cibiel, qui a pris ce parchemin pour point de départ d'un très-intéressant parallèle entre les carrières si diverses et les destinées finales si pareilles des deux anciens *mainteneurs des Jeux floraux*, *Coras et Duranti*. Il a, de plus, tiré du vieux diplôme une conséquence de grand prix pour l'Académie des Jeux floraux. L'existence quelquefois contestée de Clémence Isaure, la réalité de son testa-

Digitized by Google

ment et de sa fondation littéraire lui semblent attestées par le témoignage des capitouls de Toulouse, qui les proclament dans un acte officiel en 1573, soixante ans après l'époque présumée de sa mort.

Montesquieu à l'abbaye de Nizor est le titre d'une autre dissertation dont M. François Sacase a enrichi le recueil de 1867. Elle ajoute quelques détails qui ne sont pas sans intérêt à la biographie de l'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des lois*.

Complétons la recherche de ce qui, dans ces volumes, par un caractère biographique ou historique, a droit à l'attention du Comité, en mentionnant, dans les recueils de 1863 et de 1866, deux discours honorés à ces deux époques des récompenses de l'Académie : un *Éloge de M. de Villèle*, où M. de Hauteville a retracé avec exactitude, avec art et une complète adhésion, la carrière politique du célèbre homme d'État; un *Tableau des études historiques en France*, dans lequel M. l'abbé Torra de Bordas s'est appliqué à distribuer en écoles diverses et à caractériser les principaux historiens de notre temps.

Répétons d'ailleurs que, dans les préoccupations littéraires de l'Académie des Jeux floraux et dans ses publications annuelles, la poésie a le pas sur la prose. C'est le goût et l'art des vers qu'elle a surtout la mission d'entretenir. Chez elle se produisent chaque année des talents poétiques qu'elle désigne à l'attention et à l'intérêt du pays. Ainsi avait débuté, il y a bien des années, un poëte récemment enlevé aux lettres françaises et objet de bien justes regrets, M. Viennet. Je ne veux point finir cette revue sans mentionner la visite qu'elle a reçue de son ancien lauréat le 3 mai 1864. Le discours par lequel M. Rodière, *modérateur*, lui exprime les sentiments de l'Académie, et ajoute à ses titres si nombreux celui de *maître ès-jeux*, les vers de remercîment de M. Viennet, l'un des derniers produits de son intarissable verve poétique, ajoutent certainement beaucoup de prix à l'un des volumes dont j'avais à vous entretenir, celui de 1864.

PATIN,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Année 1867.

Ce volume se compose de deux parties, dont la première comprend les discours, rapports et notices lus dans la séance publique du 7 juin 1866; la seconde, les mémoires publiés par l'Académie.

Dans la première partie, nous avons surtout remarqué le rapport de M. A. Joly, professeur à la Faculté des lettres, sur le coucours ouvert pour une *étude de la vie et des œuvres de Jean Marot.* Trois concurrents s'étant présentés et aucun d'eux n'ayant été jugé digne du prix, M. Joly, substituant à leurs essais défectueux et insuffisants ses recherches et ses appréciations personnelles, nous a donné une étude achevée et complète du vieux poëte normand.

On y trouve des éclaircissements, appuyés de preuves, sur la date de la naissance et de la mort de Jean Marot, des renseignements biographiques nouveaux et intéressants, des détails curieux sur ses relations avec Anne de Bretagne, Louis XII et François I^{er}, une comparaison ingénieuse entre Jean et son fils Clément, une revue critique, pleine d'aperçus fins et judicieux, de ses diverses poésies. « Il se dégage de son œuvre, dit-il en terminant, un attrait particulier, fait en partie de son naturel, en partie de ses faiblesses mêmes et de son inexpérience. Il intéresse par une certaine humilité, une certaine bonhomie native mêlée de gravité. Il n'atteint pas à la grandeur, à la force, à la majesté; mais il a une facilité aimable. C'est un agréable ignorant: ce qui serait pédantisme chez un autre, chez lui semble n'être qu'un jeu charmant. Il y a sur tout ce qui nous vient de lui comme une fleur d'innocence enfantine. Qu'il s'essaye à prononcer de grands mots, il n'y réussira pas, mais il ne sera pas ridicule..... Il y a aussi dans ses œuvres quelque chose de franc, de gai, de populaire, une certaine saveur gauloise et rustique, qui ne se perd pas au milieu de toutes ces grandes machines et de tous ces beaux décors qu'il a dressés pompeusement au début; tout cela uni à une phrase souvent familière jusqu'à la trivialité, à un accent jovial et railleur, qui nous blesserait chez un écrivain des âges classiques, mais qui nous amuse ici et sans nous laisser de remords littéraires, parce que c'est l'image même du temps. »

Digitized by Google

Nous citerions encore volontiers d'autres passages de l'excellent rapport de M. Joly, si nous n'étions arrêté par la crainte de dépasser le cadre de nos comptes rendus. En présence du résultat peu satisfaisant du concours, M. Joly exprimait à l'Académie de Caen le regret que les concurrents, au lieu d'une imparfaite ébauche, ne lui eussent pas présenté un buste ou tout au moins une médaille achevée d'un poëte né sur le sol même de la patrie normande. Après le travail de M. Joly, l'Académie n'a plus à éprouver un pareil regret.

M. Jules Cauvet, qui présidait la séance publique du 7 juin, avait pris pour sujet de son discours d'ouverture le goût désintéressé des études littéraires. Déplorant l'indifférence qui semble menacer aujourd'hui ces études, il s'est attaché à la combattre en lui opposant l'exemple du plus grand homme des temps modernes, de Napoléon Ier, qui, pendant tout le cours de sa carrière, malgré les soins les plus divers et les plus absorbants, s'est toujours montré sensible aux plaisirs délicats que procurent les lettres. Il le suit, à ce point de vue, depuis son enfance jusqu'à ses derniers moments. C'est le *Mémorial de Sainte-Hélène* qui a fourni à M. J. Cauvet la plupart des renseignements et des souvenirs qu'il retrace à l'appui de sa thèse.

Trois Notices ont été lues dans la même séance :

Une étude de mœurs au XIIe siècle, par M. A. Théry;

M. le comte de Guernon-Ranville et le journal manuscrit de son ministère, par M. Julien Travers;

La république de l'Andorre, par M. Reynald.

L'étude de M. Théry est un simple extrait d'un travail sur Jean Petit de Salisbury, qu'il promettait alors à l'Académie de Caen, et qui se trouve, en effet, inséré dans la seconde partie de ce volume. Jean de Salisbury, né en Angleterre, vint très-jeune en France, il suivit à Paris les leçons d'Abélard et celles de la plupart des maîtres renommés à cette époque : Albéric, Robert de Melun, Gilbert de la Porrée, Guillaume de Conches. Entré, vers l'âge de trente ans, dans les ordres, il fut chapelain dans l'abbaye de Moutier-la-Celle. Trois ans après il rentra en Angleterre, où il devint le secrétaire de Thomas Becket de Cantorbéry, dont il resta jusqu'à la fin le serviteur dévoué et l'ami fidèle. Réfugié en France pendant les sept dernières années de sa vie, il y mourut évêque de Chartres.

Dans sa première lecture, M. Théry s'est borné, pour donner une idée du principal ouvrage de Jean de Salisbury, son *Polycraticon*, à en détacher et à en traduire trois morceaux dont il fait ressortir les

Digitized by Google

mérites divers. Mais dans l'article publié quelques pages plus loin, il entre dans un examen plus étendu et dans une appréciation plus complète non-seulement du *Polycraticon*, mais aussi des autres œuvres de cet écrivain, de son *Métalogicon*, et particulièrement de sa volumineuse correspondance. Jean de Salisbury, selon M. Théry, semble moins un savant du XII[e] siècle qu'un lettré de la renaissance. « Il montre en effet, dit-il, plutôt les qualités et les défauts du XVI[e] que du XII[e] siècle. Avec l'habitude et l'abus de l'érudition, le goût de la satire poussée jusqu'à l'invective, et cependant une certaine finesse de pensée, un jugement ordinairement sain, un soin particulier de la forme, il fait penser tantôt à Saumaise, tantôt à Erasme, tantôt à Montaigne. On reconnaît rarement en lui un contemporain des scolastiques, ses maîtres, qu'il n'admirait qu'avec réserve et liberté. »

M. le comte de Guernon-Ranville, ancien ministre du roi Charles X, né à Caen le 2 mai 1787, et mort à Ranville le 28 avril 1866, a légué à la bibliothèque de sa ville natale un manuscrit intitulé : *Journal de mon ministère*[1]. C'est l'analyse de ce manuscrit qui a fait l'objet de la lecture de M. J. Travers. « Ce ne sont point, nous dit-il, des mémoires justificatifs rédigés après coup et destinés à blanchir un accusé..... c'est une série de notes écrites au jour le jour, à l'occasion des faits dont il voulait conserver le souvenir. C'était pour lui, non pour le public, qu'il les confiait au papier... Ce sont des pages sincères, parfois émues, qui peuvent blesser des convictions ou réveiller des antipathies, mais qui sont d'un royaliste vraiment libéral..... M. de Guernon-Ranville insista toujours dans le cabinet pour soutenir les formes légales du gouvernement représentatif. » De pareils documents, émanant d'un homme de bonne foi et instruit des faits aux sources mêmes, ne peuvent être que très-précieux pour l'histoire contemporaine; nous faisons des vœux, comme M. J. Travers, pour qu'ils ne restent pas longtemps inédits.

La Notice de M. Reynald sur l'Andorre ne contient pas de ren-

[1] Ce manuscrit ne doit être remis à la bibliothèque de Caen qu'après la mort de M. Boullée, ancien magistrat, membre correspondant de l'Académie, qui en est dépositaire. Mais une copie approuvée par l'auteur a été provisoirement déposée à la bibliothèque par M. Colmiche, neveu et exécuteur testamentaire de M. le comte de Guernon-Ranville, et lui sera rendue lorsque la bibliothèque entrera en possession de l'autographe.

seignements nouveaux sur l'origine et la constitution de ce petit état. Ceux qu'elle renferme ont été en partie, ainsi que l'auteur l'indique lui-même, empruntés à un livre de M. Victorin Duval, avocat à Foix.

Parmi les mémoires auxquels est consacrée la seconde partie de ce volume, nous citerons celui de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Rennes, membre correspondant de l'Académie de Caen, sur la *psychologie de Galien*. C'est la suite d'un travail dont le commencement a été publié dans le volume de 1861, et où M. Charma avait exposé et discuté les questions générales dont se compose la psychologie de Galien, celles de la nature et des facultés de l'âme, du siége de ces facultés et de l'âme elle-même. Dans cette deuxième étude, M. Charma expose et discute ce qu'il appelle les questions particulières de cette même psychologie : la raison, l'habitude, le sommeil. Il a cherché avec soin à faire reconnaître, dans la doctrine de Galien, la part de l'erreur et celle de la vérité, et ses conclusions tendent à démontrer que tout ce qui recommande la psychologie de Galien est l'ouvrage du médecin et tout ce qu'elle renferme de médiocre ou de fâcheux est celui de l'érudit.

Nous trouvons ensuite un article fort érudit de M. Caillemer sur les papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son étude porte particulièrement sur le papyrus n° VII, pièce qui lui a paru de nature à éclaircir une question encore débattue entre les interprètes du droit attique, et qui lui a fourni l'occasion de judicieuses observations.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, en rendant compte des publications de l'Académie de Caen, de signaler les *Pensées et réflexions morales* de M. Sorbier, premier président de la cour impériale d'Agen. Ce savant magistrat nous entretient, cette fois, de la puissance du travail et de l'alliance du droit et des lettres. Il rappelle, à ce propos, que d'Aguesseau, dans les instructions qu'il a composées pour son fils, représente l'étude des lettres comme une nécessité pour le magistrat. M. Sorbier s'est inspiré de ces nobles traditions ; ses écrits se distinguent par la solidité du fonds et l'attrait de la forme.

Nous avons parlé tout à l'heure d'une lecture de M. Travers sur un journal de M. le comte de Guernon-Ranville. Nous ne devons pas omettre de mentionner une notice biographique très-étendue et très-

Digitized by Google

intéressante de M. Boullée sur cet ancien ministre, dans l'intimité duquel il avait longtemps vécu.

Nous citerons aussi une notice de M. Jules Cauvet sur M. Eugène Trébutien, membre de l'Académie de Caen, professeur à la Faculté de droit de cette ville, mort en 1866, dans sa quarante-septième année.

La poésie est représentée dans ce volume par quelques pièces de vers dues à la muse de MM. Paul Blier, Anquetil, Achille Millien, Guérard et de Mme Lucie Coueffin.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz.

48e année, 1866-1867 (2e série, 15e année).

Dans une ville comme Metz, où les sciences exactes sont brillamment représentées, où les corps savants de l'armée viennent terminer et compléter leurs études, les travaux historiques, surtout depuis la création d'une Société spéciale d'histoire et d'archéologie, qui attire tout naturellement les communications adressées autrefois à l'Académie, n'occupent plus qu'une place restreinte dans les Mémoires de celle-ci. Aussi, sur un volume de plus de 500 pages, c'est à peine si le quart est consacré aux matières dont nous avons à rendre compte, et encore, pour atteindre cette faible proportion, il faut y comprendre le discours annuel du président, qui a pris pour sujet d'une esquisse biographique Lamoignon de Malesherbes. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que le doyen des avocats de Metz, dont la longue et laborieuse carrière offre le modèle de toutes les qualités qu'exige la profession du barreau, ait voulu rendre un hommage chaleureux à l'homme de bien dont l'image frappait journellement sa vue.

La bibliothèque des avocats possède, en effet, un superbe portrait de Malesherbes de grandeur naturelle qu'elle doit au préfet de la Moselle, de 1817 à 1823, M. le comte de Tocqueville, qui avait épousé Mlle Pelletier de Rosanbo, petite-fille du défenseur de Louis XVI. Le biographe, après avoir tracé à grands traits la carrière de Malesherbes comme jurisconsulte, comme magistrat et comme ministre, nous le montre plus grand encore dans son généreux dévouement, en acceptant la défense de son souverain, mission qui

Digitized by Google

devait lui coûter la vie et entraîner une partie de sa famille dans la même proscription. M. Dommanget s'est acquitté avec talent de la tâche délicate qu'il s'était imposée, et, suivant le désir qu'il exprime, son discours, loin de diviser les esprits, les réunit dans un sentiment commun d'admiration « pour une belle âme toujours ouverte à l'a-« mour de l'humanité, à l'abnégation, au sacrifice. »

A cette œuvre oratoire succède le compte rendu, où le secrétaire, M. Thilloy, passe en revue les travaux de l'année écoulée, travaux qui vous ont été déjà signalés et sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Le rapport sur le concours de poésie, par M. Collignon, décèle un critique fin et judicieux; les pièces qui ont obtenu le prix, insérées à la suite, font apprécier tout à la fois le talent des auteurs et le bon goût de leurs juges. Du domaine de la poésie nous passons naturellement à celui des beaux-arts.

Dans son rapport sur le concours de musique, M. Abel cherche à réfuter, par des raisons qui ne sont pas toujours convaincantes, l'opinion qui refuse à notre nation l'aptitude musicale propre aux Italiens et aux Allemands. Même en admettant, avec M. Abel, que nous soyons les descendants des Bardes et des Druides, nous connaissons trop peu la musique de leur époque pour tirer vanité de notre origine à ce point de vue. Rien n'établit non plus que la fondation des écoles de chant créées par Charlemagne soit due aux dispositions particulières des populations riveraines de la Moselle. Les termes du rapport, d'ailleurs, n'attestent pas un progrès bien sensible, puisqu'il constate que 7 communes seulement, sur 420 que compte le département, ont pris part en 1866 au concours, où il s'en était présenté 9 en 1863.

Selon les usages académiques, M. Chabert a consacré une notice nécrologique à son confrère, M. Lasaulce, directeur de l'École normale primaire du département de la Moselle et adjoint au maire de Metz. Dans une position modeste, M. Lasaulce a rendu d'importants services à l'instruction publique, par son enseignement et ses travaux en histoire naturelle. La prospérité extraordinaire de l'établissement qu'il dirigeait atteste l'habileté de son administration; les regrets unanimes de la population messine et de trente-cinq promotions de l'École normale rendent un témoignage éclatant de ses qualités morales et de son dévouement aux intérêts de la cité pendant une carrière dont tous les instants étaient consacrés au travail et à l'ac-

Digitized by Google

complissement des nombreux devoirs que la confiance publique lui avait imposés.

Dans son étude sur les usages du comté de Dabo, M. Salmon donne une leçon curieuse à ceux qui, rêvant un partage égal de la propriété, ne voient pas que là où ils croiraient introduire au moins l'aisance, si ce n'est la fortune, ils ne feraient qu'apporter la misère et le dénûment. Sur la limite des départements de la Meurthe et du Bas-Rhin s'étend une région composée d'une dizaine de villages ou hameaux, dispersés sur une superficie d'environ 16,000 hectares, dont 13,200 se composent de forêts et le reste de terres arables de mauvaise qualité. C'est l'ancien comté de Dabo ou Dachsbourg, qui longtemps a fait partie du Saint-Empire.

Pour ramener des habitants dans ces contrées dévastées par la guerre, la peste et la famine, les comtes de Linange, autrefois seigneurs du pays, leur ont accordé les droits les plus étendus, les concessions les plus importantes, pour tous leurs besoins ou leurs usages, sans redevance aucune, ou pour un prix excessivement modique. Tous ces avantages cependant n'ont jamais pu assurer qu'une existence précaire à une population sobre et laborieuse, n'ayant d'autre industrie que la fabrication d'ustensiles de bois, qui se vendent à vil prix, sans pouvoir, d'un autre côté, procurer de revenu aux propriétaires du sol grevé de charges nombreuses.

Les priviléges accordés aux usagers empêchent le propriétaire actuel, qui est le Domaine, d'entreprendre les travaux qui assureraient l'écoulement des coupes, permettraient d'améliorer le sol, d'utiliser les forces motrices perdues aujourd'hui, et ouvriraient à des industries plus rémunératrices l'accès d'une région forestière d'une valeur de 15 à 16 millions. Mais le cantonnement, consacré par la loi, va être enfin demandé par l'État, qui peut seul, par ce moyen, assurer un avenir plus prospère à ces populations misérables, dont le passé montre qu'il y a, pour tous les intérêts, autant de danger à faire trop qu'à faire trop peu : l'expérience seule sait découvrir le juste milieu qui assure la prospérité des sociétés; la raison livrée à ses seules inspirations ne saurait le révéler.

Le comte Emmery en 1804, tel est le titre d'une notice curieuse, par M. Thilloy, qui cherche à élucider un point resté obscur dans la vie de cet homme éminent. Né en 1742, et connu déjà comme un jurisconsulte distingué sous l'ancien régime, Jean-Louis-Claude Emmery fut successivement député aux États généraux et à l'Assem-

Digitized by Google

blée législative, membre du tribunal de cassation, du conseil des Cinq-Cents. Il joua un rôle important qui lui permit, dans ces diverses fonctions et dans les comités dont il fit partie, de rendre les services les plus signalés aux honnêtes gens de tous les partis. Appelé au Conseil d'État par Bonaparte, le 4 nivôse an VIII, il fut, en l'an XI, élu membre du Sénat, et depuis lors, disent les biographes, il vécut toujours loin du tourbillon des affaires et de la source des faveurs. Quel fut le motif de cette retraite? M. Thilloy la cherche et croit la découvrir dans le peu d'empressement que mit Emmery à se rendre aux désirs du génie puissant qui allait fonder l'Empire. Peut-être même fut-il un des opposants, et dans cette circonstance il aurait montré, comme dans tout le reste de sa carrière, suivant l'expression de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, « une grande inflexibilité de principes, unie au patriotisme le plus vrai. » Cette hypothèse ne nous paraît pas suffisamment justifiée, même d'après les pièces qui établissent qu'Emmery ne prit qu'avec lenteur une résolution définitive et qu'il fut un des derniers à se prononcer. Une nombreuse et importante correspondance, malheureusement détruite par ses héritiers, laissait entrevoir que le comte Emmery avait conservé des relations suivies, intimes même, avec quelques-uns des personnages les plus éminents de l'Empire, dont les faveurs ne lui manquèrent pas. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'après une existence aussi laborieuse, aussi agitée, Emmery, qui avait réuni une riche bibliothèque à son château de Grosyeulx et avait conservé un goût très-vif pour les études historiques et littéraires, se fût retiré du tourbillon des affaires pour jouir paisiblement du repos qu'il avait si bien mérité, l'*otium cum dignitate* dont parle Cicéron.

L'appendice aux souvenirs épistolaires de M^me^ Récamier et de M^me^ de Staël, par le baron de Gérando, forme un complément de quelques pages aux souvenirs épistolaires de ces deux femmes éminentes. C'était le sujet que l'auteur avait traité, comme président de l'Académie, dans un discours prononcé le 29 mai 1864, dont il prépare en ce moment une seconde édition. Le titre suffit pour appeler l'intérêt sur un travail semblable. M. de Gérando y a joint quelques détails nouveaux et piquants sur le séjour de M^me^ de Staël à Metz, où elle se rendit en 1803 dans le désir de rencontrer Charles de Villers, qui plus tard écrivit l'introduction du livre sur l'Allemagne. On y trouve également deux lettres écrites, l'une par M. de Gérando père à M^me^ de Staël, pendant son séjour à Coppet, et l'autre adres-

Digitized by Google

sée par M^me de Gérando à M^me Récamier. Les faits qu'elles signalent n'ont pas l'intérêt des demi-révélations qui les précèdent, et auxquelles nous renvoyons le lecteur curieux de connaître plus à fond un personnage aussi célèbre que l'auteur de *Corinne*.

MICHELANT,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion.
Année 1867.

L'intérêt tout naturel témoigné par le Comité aux travaux historiques et littéraires de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion a trouvé chez les membres dont elle se compose des cœurs reconnaissants et sympathiques. Le président, M. de Siner, interprète de leurs sentiments, considérant comme un grand encouragement le compte rendu favorable de leurs travaux, a cru devoir l'envoyer au rédacteur du *Moniteur* de la Réunion, qui l'a reproduit en entier dans ce journal. «Nous avons maintenant, leur a-t-il dit, la «certitude que notre parole ne meurt pas ici sans écho; nous savons «qu'on l'écoute au loin; que nos efforts ne seront pas stériles, et «que nos ouvrages seront lus, étudiés et jugés à leur valeur.»

Le rapporteur avait cru devoir engager la Société à multiplier ses études sur le pays trop imparfaitement connu encore, sur son histoire, sur ses usages, sur une population qui, composée de tant d'éléments divers, laboure les champs et remplit les ateliers. Ces conseils seront suivis, et nous aurons, je l'espère, à relever dans les prochains Bulletins, comme dans celui-ci, des faits et des détails dignes de la bienveillante attention accordée par la section à tous les travaux sérieux.

Ce Bulletin, qui apportait à la métropole les résultats de recherches faites dans le pacifique domaine des sciences et des lettres, nous arrivait en même temps que les tristes récits des événements dont notre intéressante colonie venait d'être le théâtre.

Par une coïncidence singulière, un des articles du recueil, intitulé *Un charivari historique*, contient le récit d'une émeute populaire ayant été, en 1847, suivie de scènes déplorables. Des rassemblements s'étaient formés autour de la maison d'un abbé

Digitized by Google

Monnet, dont les idées abolitionnistes, trop avancées pour le temps, avaient soulevé contre lui une partie de la population. Les troupes sorties des casernes avaient employé la violence pour dissiper les attroupements, et plusieurs habitants étaient tombés mortellement frappés. L'auteur de ce récit, M. Volsy-Focard, en signalant comme un fait inouï dans les annales de la colonie cette sortie de troupes contre la population, ne prévoyait pas qu'il serait lui-même plus tard témoin de scènes du même genre.

La partie littéraire du Bulletin contient deux mémoires de M. le professeur Aubry : *De l'amour de la campagne dans les poëtes*, et *Horace considéré comme poëte lyrique;* deux pièces de vers de M. P. de Monforand : *La Vision de Noël*, et *Les atours de la Morte*, traduction de la *Miougrano entreduberto* du poëte provençal Théodore Aubanel; un recueil de pensées et quelques remarques philologiques par M. E. Bailly. Trois notices biographiques intéressantes sont consacrées : à Lislet-Geoffroy, par M. A. Vinson; au baron Joseph Desbassyns, par M. Élie Pajot, et à Philibert, introducteur de la vanille à Bourbon, par M. Antoine Legras.

Les habitants de l'île de la Réunion conservent pieusement le souvenir de tous les hommes qui ont rendu des services à la colonie ou qui l'ont honorée par leurs talents. A ce dernier titre, nul ne méritait mieux l'hommage qui lui est rendu que Lislet-Geoffroy, qui, fils d'un blanc et d'une négresse, devint correspondant de l'Institut, fut comblé d'honneurs par l'Angleterre et la France, et mérita que l'illustre Arago écrivît sa biographie, placée parmi celles des savants les plus distingués. Les détails donnés par M. Vinson complètent ceux qu'ont déjà publiés les divers historiens qui, après Arago, se sont occupés du célèbre mulâtre. M. Quatrefages a cité l'exemple de Lislet-Geoffroy comme une preuve remarquable, sous bien des rapports, de ce qu'il appelle la *juxtaposition des races:* « Lislet-Geoffroy, dit-il, ingénieur à l'île de France, « était fils d'une négresse très-bornée et d'un Français appartenant « aux classes éclairées de la population. Par la couleur, les traits, la « chevelure, il reproduisait tous les caractères extérieurs de la race « maternelle, de telle sorte qu'on l'eût pris pour un nègre pur sang; « mais son intelligence et ses sentiments étaient tout européens, si « bien qu'il avait vaincu le préjugé de la couleur et s'était fait accepter dans la société. Enfin Lislet-Geoffroy est mort correspon- « dant de l'Institut de France. Ici le partage avait été complet :

Digitized by Google

«l'homme physique était tout nègre, l'homme intellectuel et moral «était tout blanc.»

Sans contester la justesse de ces observations et sans méconnaître les résultats heureux que produit le croisement des races, je crois que la supériorité de Lislet-Geoffroy doit être attribuée surtout à l'éducation qu'il avait reçue de son père, et à la tendre sollicitude avec laquelle celui-ci chercha, dès ses premières années, à développer son cœur et son intelligence. On a souvent constaté la supériorité, au point de vue du développement intellectuel, des mulâtres sur les nègres pur sang. Tandis que ceux-ci croupissent dans l'ignorance, les autres se distinguent souvent par leurs talents. Il ne faut pas attribuer, selon moi, d'une manière exclusive, cette supériorité aux conditions physiques dans lesquelles naissent les uns et les autres. Les mulâtres, élevés dans la famille des propriétaires d'esclaves, ont été toujours traités par ceux-ci avec tendresse; vivant presque sur le pied de l'égalité avec les autres enfants, ils participent à l'éducation qui leur est donnée, et l'on ne demande pas mieux que de tirer parti de leurs dispositions naturelles. Il en est tout autrement des pauvres négrillons nés et élevés dans les cases des nègres, et condamnés, comme leurs parents, à des travaux exclusivement matériels.

L'épreuve qui se fait, depuis quelques années, aux États-Unis, dans les nombreuses écoles destinées aux enfants des nègres du Sud, me semble devoir modifier singulièrement certaines théories d'après lesquelles tout est accordé aux influences purement physiques. L'éducation et l'instruction ont déjà transformé des milliers d'enfants de race africaine pure, dont l'esclavage, bien plus que la nature, aurait continué à faire des brutes, et qui, grâce aux soins dont ils sont aujourd'hui l'objet, ne paraissent dépourvus d'aucune des aptitudes que l'on trouve chez les enfants appartenant à la race blanche.

M. Joseph Desbassyns, dont M. Élie Pajot a raconté l'histoire, a consacré sa longue et honorable existence à toutes les améliorations qui pouvaient être introduites dans l'agriculture coloniale. Ses établissements de sucrerie ont servi longtemps de modèle aux habitants, heureux de profiter de son expérience et de ses conseils.

M. Desbassyns était venu en France, en 1789, avec son père, son frère et deux sœurs, dont la première avait épousé M. J.-B. Pajot, plus tard président du Comité administratif à Bourbon, et dont

Digitized by Google

la seconde fut mariée à M. Joseph de Villèle, le célèbre ministre des finances. Il y est retourné, après avoir confié à d'autres mains la gestion de ses propriétés, après avoir eu soin de rédiger, pour que leur culture fût conduite d'après les principes dont il avait tiré un parti si avantageux, un *Guide du Cultivateur*, qu'a fait imprimer sa fille, M^me^ la vicomtesse Jurien. Cet homme de bien est mort à Paris le 17 avril 1850.

La Notice dont Pierre-Henri Philibert est l'objet contient d'abord des particularités extrêmement intéressantes sur les rapports ayant existé entre les cultivateurs ou les savants de l'île de la Réunion et les naturalistes de la mère patrie, à l'époque où l'on s'occupait d'introduire dans l'île et d'y propager la culture de plantes utiles dont les échantillons s'échangeaient contre ceux des productions du pays. L'auteur du mémoire regrette que ses compatriotes n'aient pas continué à marcher dans les voies que leur tracèrent alors les *Poivre*, les *Hubert* et les *Philibert*, et se soient exclusivement livrés à l'industrie sucrière, qui a eu à traverser tant de crises manufacturières et financières. Quant à Philibert, M. Legras, après l'avoir suivi dans les différentes positions qu'il occupa comme officier de la marine française, considère comme son plus beau titre à la reconnaissance de son pays l'honneur d'y avoir apporté les premières boutures de vanille qu'on y ait vues. Jaloux d'établir d'une manière solide les titres de son compatriote, il cite les articles de la *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, publiés dans les mois de juin et de juillet 1819, annonçant officiellement l'arrivée des vaisseaux confiés au commandement du capitaine Philibert, qui apportait de l'île de Cayenne les boutures du vanillier dont allait, pour la première fois, s'enrichir le Jardin du Roi.

Je ne ferai que mentionner une étude critique sur le deuxième volume de la *Vie de César*, par Napoléon III, et des considérations sur Tacite et les premiers empereurs romains, par M. H. Lacaze; deux mémoires qui ne sont pas sans mérite, mais ne sont guère susceptibles d'analyse.

Un travail d'un intérêt plus local est une *Excursion dans la région australe de Madagascar, chez les Antandrouis*, par M. Alfred Grandidier.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.
Tome III, 2e livraison; tome IV, 1re livraison, 1867-1868.

Les procès-verbaux des séances de cette Société sont rédigés avec beaucoup de soin, et font ressortir tout l'intérêt que présentent ses réunions mensuelles. Les deux livraisons dont j'ai à rendre compte contiennent l'analyse des lectures qui s'y sont faites et des discussions auxquelles elles ont donné lieu depuis le mois de janvier 1866 jusqu'au 10 mars 1868. Le Bulletin publie les principaux mémoires lus dans les séances. Je vais les passer successivement en revue.

Le moine Lamprecht et son poëme d'Alexandre le Grand, par M. L. Spach. L'auteur débute en rendant un hommage mérité au savant M. Henri Weissmann, l'éditeur de l'*Alexandréide*. En publiant l'œuvre du moine allemand, il a ajouté des notes historiques et philologiques, une traduction du roman historique du *Pseudo-Callisthène*, où la plupart des poëtes du moyen âge ont puisé, comme on sait, leurs notions sur Alexandre, et enfin des extraits des *Alexandréides* latines, françaises, anglaises, persanes et turques. M. Spach, prenant à sa source la légende *Alexandrine*, la suit à travers les siècles jusqu'au moment où le moine Lamprecht s'en est emparé, après notre Gauthier de Châtillon et notre Alexandre de Bernay. L'auteur pense que ce n'est pas seulement sur le *Pseudo-Callisthène* que s'est appuyé Alexandre de Bernay, mais qu'il a, de même que le moine Lamprecht, beaucoup emprunté à Albéric de Besançon. Il aurait été beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne l'auteur allemand, qui cite lui-même, comme l'a fait remarquer M. Spach pour garant de son récit, «Elberic von Bisencein;» car on sait aujourd'hui que les cent cinq premiers vers d'Albéric, découverts et publiés en 1856 par M. P. Heyse, comparés au poëme de Lamprecht par plusieurs savants d'outre-Rhin, leur ont permis d'établir avec certitude que le poëme français est réellement l'original du poëme allemand. C'est une preuve de plus ajoutée à tant d'autres que c'est à la France que les peuples de l'Europe ont emprunté les récits épiques qu'il est juste de restituer à nos trouvères.

Malgré son admiration pour le poëme, M. Spach pense que l'histoire toute simple du roi de Macédoine est plus saisissante que les fictions du moyen âge et de l'Orient sur son compte. Les fables persanes, les rêveries indoustaniques et talmudistes, quelque ingé-

Digitized by Google

nieuses qu'elles soient, lui semblent avec raison bien au-dessous de la puissante réalité qui a si vivement impressionné les contemporains du vainqueur de Darius et de Porus.

M. Spach s'occupe, dans une autre livraison, d'un minnesinger du XII^{e} siècle, Henri de Veldegke, l'auteur de l'*Énéide allemande*. Ce n'est pas précisément cette singulière imitation en bas allemand de notre poëme d'*Eneas* qui recommande le plus le nom du poëte; son nom figure avec honneur parmi les chantres lyriques connus sous le nom de *minnesingers*. M. Spach donne quelques strophes élégantes et gracieuses empruntées au recueil de ses œuvres. Elles reproduisent l'invariable thème des chantres d'amour, tantôt se plaignant des rigueurs d'une maîtresse et tantôt célébrant avec joie les faveurs qu'ils ont reçues d'elle.

M. Spach a écrit une intéressante notice sur un personnage tristement célèbre dans l'Alsace par son ardeur révolutionnaire, Euloge Schneider, considéré comme poëte et écrivain. Malheureusement les productions littéraires du commissaire de la Convention ne sont pas de nature à faire oublier les actes dont la ville de Strasbourg n'a pu conserver un agréable souvenir.

C'est à un homme appartenant à un autre âge et plus justement célèbre que M. L. Spach a consacré son plus important travail. Il a été séduit par la figure énigmatique et bizarre de Cola Rienzi, et il s'est attaché à retracer les émouvantes péripéties qui ont signalé la carrière romanesque du tribun romain, qui rêva, au XIV^{e} siècle, l'unité de l'Italie, et a été, de la part de deux grands poëtes, Pétrarque, son contemporain, et lord Byron, l'objet d'une admiration sympathique. M. L. Spach trace d'abord à grands traits le tableau des trois puissances dont la coexistence constitue le caractère distinctif du moyen âge : la papauté, le pouvoir impérial et la commune.

Au commencement du XIV^{e} siècle, le siége pontifical était transféré à Avignon. Rome avec ses 60,000 habitants, abandonnée à elle-même, ne reconnaissait dans le pape qu'un souverain fictif. Elle demeurait livrée, comme elle l'avait été au IX^{e} et au X^{e} siècle, à une noblesse anarchique et turbulente, à la tête de laquelle se trouvèrent successivement les *Colonna*, les *Orsini*, les *Gaetani*, les *Savelli*, les *Frangipani*, presque tous princes de l'Église ou feudataires du roi de Naples. Au milieu des désordres dont Rome est le théâtre, l'auteur introduit Cola Rienzi, jeune, ardent, éloquent et

Digitized by Google

plein des glorieux souvenirs que rappelle le nom de Rome. Il se croit appelé à lui rendre son antique splendeur et ses libertés. Les succès et le triomphe momentané du tribun, son administration, ses revers et la catastrophe qui termine cette existence étrange sont exposés, par l'auteur du mémoire, dans un récit animé, rapide et attachant. On s'intéresse, grâce à lui, au sort de l'audacieux tribun, qui, comme tous ceux dont l'élévation est due aux faveurs populaires, commencent par être les idoles du peuple et finissent par en être les victimes.

M. Delcasso, recteur honoraire de l'académie de Strasbourg, a fait précéder une spirituelle épître, adressée à Victor Cousin, et ayant pour titre *Souvenirs de l'École normale en 1816-1818*, de quelques pages dans lesquelles il fait connaître les dispositions des esprits à l'époque où il entrait lui-même à l'École normale pour devenir le disciple de l'éloquent philosophe.

On se figurerait difficilement, à si longue distance, la situation morale de la population parisienne, en pleine occupation étrangère, déclamant *les Messéniennes* de Delavigne, chantant les couplets de Béranger, lisant *la Gazette* et *le Constitutionnel*, *la Minerve* et *le Conservateur*, respirant le parfum de la poésie à l'Athénée et à la Société des bonnes lettres, se battant au parterre pour ou contre le *Germanicus* d'Arnault exilé, s'indignant des votes de la Chambre introuvable, frémissant aux discours de l'opposition naissante, applaudissant aux malices d'Andrieux, aux invectives de Tissot, à l'élégance de Villemain, électrisée enfin par l'ardente parole d'un philosophe de vingt-quatre ans qui appelait la France nouvelle à la liberté au nom du spiritualisme. L'écrivain célèbre à propos duquel M. Delcasso retraçait, dans un style excellent, les jours heureux qu'il avait passés à l'École normale, a cessé de vivre. Un maître dans l'art d'écrire et de penser rendait, il y a quelques jours, un hommage solennel à sa mémoire. Félicitons M. Delcasso d'avoir pu entendre les premiers accents d'une voix inspirée, et surtout d'être demeuré fidèle aux généreuses doctrines qui ont été longtemps et seront encore, il faut bien l'espérer, l'honneur de la philosophie française.

M. Delcasso n'a pas puisé seulement à l'École normale, sous la direction de M. Cousin, un goût prononcé pour les recherches philosophiques : il en a rapporté des habitudes littéraires dont on retrouve la trace dans les aimables productions d'un esprit que l'âge

Digitized by Google

n'affaiblit ni ne lasse. Rappelant que la critique a souvent signalé les frappantes analogies qui rapprochent de notre grand opéra la tragédie grecque et surtout les pièces d'Eschyle, M. Delcasso a voulu établir la même similitude entre le théâtre de Plaute et la scène française. Pour mieux faire saisir le caractère mixte, l'association du chant et du dialogue prosaïque, dont il a constaté l'existence dans quelques-unes des pièces de Plaute, il a reproduit en vers, tantôt familiers, tantôt lyriques, une des plus agréables compositions du poëte latin, *le Charançon* ou *le Parasite*, suivant pas à pas son modèle, mais en se permettant d'appuyer un peu sur la partie musicale, et même y ajoutant au besoin quelques développements. La comédie de Plaute, présentée sous une forme lyrique, est heureusement versifiée. La traducteur donne, dans un court appendice, la solution d'un petit problème archéologique et philologique dont l'occasion lui est fournie par un vers du *Charançon*; il y est question d'une maladie du foie, *morbus hepatarius*, dont est attaqué le Leno Cappadox. « Crois-moi, dit à celui-ci un des personnages, en« dure pendant quelques jours encore, jusqu'à ce que tes entrailles « soient putréfiées. Alors, pourvu que la salaison soit suffisamment « bonne, si tu fais ce que je te conseille, tes entrailles pourront être « vendues beaucoup plus cher que toi-même. »

Ces détails font sans nul doute allusion à l'habitude, très-commune autrefois chez les Romains, et conservée à Strasbourg, d'engraisser les oies et de donner à leur foie un développement et par suite une délicatesse qui le faisait rechercher, alors comme aujourd'hui, par les amateurs de la bonne chère.

Le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg contient aussi quelques pièces de vers de M. A. Eschenauer : *l'Église perdue* et *la Fille de l'Hôtesse*, traduites d'Uhland; l'*Excelsior*, de Longfellow, et *la Patience*, d'après le poëte allemand Spitta.

Une découverte faite par le docteur Roulin est l'objet d'un autre mémoire sur un pseudo-poëme du XIIIe siècle : *Le Sire de Créqui*, publié en 1851 à Bruxelles, dans *le Messager des sciences historiques*, et sur lequel s'est exercée, en 1853, la critique de Génin, attaquant, avec la verve malicieuse qu'on lui connaît, cette supercherie littéraire, beaucoup moins heureuse que celle à qui l'on doit les vers charmants mis sur le compte de Clotilde de Surville. Le poëme de *Raoul de Créqui* n'offre par lui-même aucun intérêt. C'est un épisode de la croisade de Louis le Jeune, dont le sire de Créqui fit partie.

Digitized by Google

L'éditeur, en déclarant que le manuscrit original était inconnu, annonçait que sa publication était faite d'après une copie trouvée par M. Matter dans les papiers de Sedaine. Elle avait eu lieu sans l'aveu du savant alsacien, qu'en qualité d'ancien collègue Génin avait pris rudement à partie. L'éditeur supposait une célèbre *Rose de Créqui*, vivant dans la seconde moitié du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e siècle, comme auteur du poëme, dont la seule inspection faisait reconnaître aux moins expérimentés une œuvre apocryphe. Génin n'hésita pas à l'attribuer à l'éditeur de Bruxelles, en lui donnant M. Matter pour complice. Il avait tort.

M. le docteur Roulin achetait au mois d'octobre 1865, à la vente de la bibliothèque de feu M. le pasteur Braunwald, un livre de chétive apparence porté sur le catalogue avec l'indication suivante : *Le Sire de Créqui, nouvelle historique*, 1775, avec figures d'Eissen, in-8° cartonné; le titre manque. Mais ce que le catalogue ne disait pas, c'est que la nouvelle historique, qui est en prose, était suivie d'un poëme intitulé : *Romance*, contenant l'histoire du sire de Créqui, composée vers 1300. Cette publication était une des rapsodies publiées de 1718 à 1805 par Arnaud de Baculard, dont le nom revient si souvent avec des épithètes peu flatteuses dans les écrits de Voltaire; mais Arnaud de Baculard, auteur de la *nouvelle*, déclarait, dans un avis préliminaire, qu'un autre que lui était l'auteur du poëme écrit, disait-il, dans la langue du XIII^e siècle.

« On craindrait, dit-il, manquer à la reconnaissance, si l'on taisait « le nom de la personne à laquelle on est redevable de cette ro« mance intéressante. On la tient du père Daire, descendant de ce « célèbre Daire qui fut le digne compagnon d'Eustache de Calais. Cet « estimable religieux, bibliothécaire de la maison des Célestins à « Paris, s'est rendu recommandable par ses connaissances dans nos « anciennes chartes, etc. »

Voilà donc le mystère expliqué, et la dernière explication donnée par Baculard sur l'érudition du père Daire justifie la remarque faite par Génin, qui reconnaissait, dans le fabricateur du *Sire de Créqui*, une certaine habitude du français du moyen âge.

La découverte du docteur Roulin, malheureusement, ne saurait augmenter l'importance du poëme dont elle révèle l'auteur, et donner au nom du père Daire la célébrité qu'ont obtenue les Chatterton et les Vanderbourg.

Un bon chapitre d'histoire ancienne, dû à la plume de M. Ed.

Digitized by Google

Goguel, a pour titre : *Les Juifs d'Égypte avant l'ère chrétienne.* Il se divise en plusieurs parties, dont la première est un aperçu de l'histoire d'Égypte avant Ptolémée, fils de Lagus; les suivantes embrassent les règnes de Ptolémée Lagus, de Ptolémée Philadelphe et de Ptolémée Évergète. L'auteur a recours, pour son travail, aux sources originales, qui seules pouvaient donner quelque intérêt à un sujet bien souvent traité.

La notice historique écrite par M. A. Fée est consacrée à un ancien compagnon de ses études, Auguste Rain, qui, après avoir pris part en 1813 et en 1814 aux dernières luttes de l'Empire, s'était embarqué en 1817 pour le Sénégal. Là il se proposait de fonder une colonie; mais, après avoir déployé, pour l'exécution de ce projet, beaucoup d'intelligence et d'énergie, il fut surpris par la mort en 1820, n'ayant pu accomplir qu'une bien faible partie des plans qu'il avait conçus.

Je n'ai plus, pour épuiser les sujets traités dans les deux Bulletins de la Société littéraire de Strasbourg, qu'à mentionner seulement pour mémoire un court mémoire de M. A. Campaux, intitulé *Le ménage d'Itomachos*, lu aux réunions de la Sorbonne, et déjà imprimé dans le volume publié par le Comité.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

4e année. Meaux, 1867.

Notre regretté confrère M. F. Bourquelot a exposé, dans la séance du 7 janvier 1867, l'organisation de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, dont il était membre fondateur et vice-président. C'est à lui qu'était confié le soin de vous tenir au courant des publications de cette Société nouvelle, et le Bulletin de la quatrième année, comme les précédents, lui avait été remis par le bureau pour qu'il vous en présentât l'analyse; mais un sentiment naturel de délicatesse a empêché M. Bourquelot de préparer le rapport que vous attendiez de lui : étant l'auteur de l'article le plus considérable que contienne

Digitized by Google

ce Bulletin, il avait cru devoir s'abstenir de vous rendre compte d'un livre auquel il avait collaboré. Nous avons ainsi perdu l'un de ces excellents rapports qu'il écrivait avec le zèle le plus scrupuleux et auxquels s'attachait l'autorité d'une érudition toujours sûre d'elle-même.

L'article de M. Bourquelot n'est ni de l'histoire ni de la philologie : je dois donc me contenter de le mentionner. Il a pour titre *Constantinople*, et reproduit quelques feuillets d'un journal de voyage, écrit au retour d'une excursion que l'auteur a faite en Italie, en Grèce et en Turquie, il y a huit ans. Des fragments de cette relation avaient déjà paru dans les *Nouvelles Annales des voyages* et dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. Elle est d'une lecture attachante. Nous y retrouvons ces habitudes de minutieuse exactitude et de sincérité consciencieuse qui, avec bien d'autres qualités, sont les marques des ouvrages de M. Bourquelot.

M. G. Leroy, dont le nom est souvent prononcé dans nos séances, a publié dans ce Bulletin une notice sur *Le commerce et l'industrie à Melun avant 1789*. Sans épuiser le sujet, M. Leroy a tiré des archives départementales, municipales ou hospitalières, un certain nombre de renseignements intéressants. C'est ainsi qu'il publie, d'après une copie du XVI^e^ siècle, une charte de Louis-le-Jeune, datée de 1178, et inédite, si je ne me trompe, sur le commerce de Melun. Cette charte ne contient pas tout ce que M. Leroy croit y découvrir. Il prétend y rencontrer la mention du coche de Melun, et voici la phrase qui, suivant lui, atteste la haute antiquité des coches d'eau, sur laquelle il insiste plusieurs fois dans le cours de sa notice : « Baccus Meleduni applicans pro rivagio 1 denarium tantum dabit, « et quotcumque mercaturas deferat, nihil amplius capietur; et « *cochetus* similiter 1 obolium. » Le mot *cochetus* a fait la méprise de M. Leroy : le *cochet* ou *coquet*, que la charte de 1178 distingue du bac, n'est certainement pas le coche d'eau que nous avons tous ou presque tous connu.

La dissertation de M. Leroy est le seul travail de quelque étendue où il soit question d'histoire. La longue liste des très-courts articles qui remplissent le volume a déjà été imprimée dans la bibliographie de la *Revue* [1]: je ne la reproduis point. Quelques mots seulement sur plusieurs de ces articles.

[1] Numéro de décembre 1867, p. 645-647.

Digitized by Google

M. Th. Lhuillier a publié sous ce titre, *Une famille de peintres du roi à Fontainebleau, les Dubois* (*XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*), une notice que tout biographe des Dubois devra consulter. En même temps que s'imprimait le volume qui la renferme, M. A. Jal insérait dans son *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* plusieurs colonnes sur la même famille. On devra rapprocher les recherches de M. Lhuillier et celles de M. Jal; cette comparaison permettra de rectifier ou de compléter les unes par les autres les indications données par les deux érudits. Avant eux, M. l'abbé Tisserand, ainsi que le rappelle M. Lhuillier, et M. Léon de Laborde, ainsi que le rappelle M. Jal, avaient compulsé les registres de la paroisse d'Avon et fait connaître diverses dates qui concernent les Dubois, l'un dans le *Bulletin des Comités historiques*[1], l'autre dans son travail sur la *Renaissance des arts à la cour de France.* L'épitaphe d'Ambroise Dubois, qui se trouve dans l'église d'Avon, assigne à sa mort la date du 27 décembre 1615[2]: cette date est inexacte, ainsi qu'on pouvait le voir, il y a quelques années, dans les registres de l'église, où son décès était marqué au 29 janvier 1614. Le feuillet qui portait la mention de sa mort ayant été récemment arraché du registre, M. Lhuillier cite à l'appui de la date authentique le témoignage de M. Tisserand : il aurait pu de même invoquer celui de M. de Laborde.

M. Lhuillier a imprimé, dans le même Bulletin, sur la succession de l'abbé Séguy, membre de l'Académie française, diverses pièces dont la copie, communiquée par lui au Comité, il y a deux ans, avait été déposée dans vos archives.

La publication d'un *Accord et délaissement de plusieurs immeubles fait par Mme Fouquet à des créanciers privilégiés* a fourni à M. Félix

[1] Année 1854.

[2] Cette inscription, inexactement rapportée, même dans l'ouvrage de M. Jal, se lit dans l'église d'Avon, en dehors, mais près de l'entrée du chœur, bas-côté droit, sur une dalle que l'on foule aux pieds nécessairement. Je l'ai relevée sur place avec le plus grand soin; la voici :

CI GIST.HONORABLE·HOMME·FEV·AMBROISE
DV·BOIS·NATIF·DANVERS·EN·BRABANT
VIVANT·VALLET·DE·CHAMBRE·ET
PAINTRE·ORDINAIRE·DV ROY·LEQVEL·
EST·DECCEDE·LE XXVIIME·DECEMBRE·M·VIC XV
PRIES·DIEV·POVR·SON·AME.

(*Note du secrétaire de la section d'archéologie.*)

Digitized by Google

Lajoye l'occasion de parler de Fouquet. Il s'est efforcé de démontrer que le projet de révolte qui a figuré parmi les pièces du dossier du surintendant est un document apocryphe. C'est la première fois, ce me semble, que l'on met en doute l'authenticité de ce curieux document, dont la plus grande partie a été publiée par M. Pierre Clément dans son *Histoire de Colbert*, et qui a été reproduit en entier par M. Chéruel dans ses *Mémoires sur Fouquet*. Mais l'argumentation de M. Lajoye ne peut prévaloir contre les aveux mêmes de Fouquet. Il n'a jamais nié qu'il eût écrit ce vague projet de résistance, et les lettres où M^me^ de Sévigné raconte la manière dont il se défendit sur ce chef d'accusation suffiraient à nous convaincre de l'authenticité du projet, lors même qu'il n'en existerait point diverses autres preuves, qu'il est superflu de rappeler en ce moment [1].

Deux notices de M. Victor Plessier nous montrent Bossuet parrain, ici d'un enfant abandonné, là des grosses cloches de deux églises de son diocèse. Un enfant de cinq ans environ avait été abandonné à Bannost en 1694, « pendant la méchante année, » écrit dans une première note le curé de Bannost, le jour des Cendres de l'année 1694, écrit-il dans une note supplémentaire. Un habitant du village recueillit l'enfant et le garda deux ans. Le jour de l'Ascension de l'année 1696, le curé le prit chez lui, et, deux semaines plus tard, Bossuet, faisant une visite à Bannost, l'adopta pour filleul, et lui donna son prénom de Bénigne. L'enfant avait, au moment où il fut abandonné, une marque qui empêcha le curé de le baptiser, et le curé déclare, au moment où il rédige les notes dont nous venons de parler, qu'il ne se souvient plus quelle était cette marque. De ces renseignements inscrits sur le registre de la paroisse, M. Plessier a tiré une petite nouvelle où le curé de Bannost, futur vicaire général de Bossuet, joue un assez triste rôle. « Est-ce bien, écrit-il, la méchante année, autrement la mauvaise « récolte, qui força les parents de cette pauvre petite créature à

[1] Nous n'avions pas cru devoir insister sur l'évidente authenticité du projet de révolte de Fouquet; mais nous nous rendons au désir exprimé par M. Pierre Clément, membre du Comité, en ajoutant que cette authenticité est attestée : 1° par la pièce originale, qui est conservée à la Bibliothèque impériale; 2° par le procès-verbal original de la chambre de justice, qui se trouve à la même bibliothèque; 3° par les réquisitoires de Denis Talon; 4° par les défenses imprimées de Fouquet; 5° par le journal d'Olivier d'Ormesson; 6° par les lettres de M^me^ de Sévigné, auxquelles il vient d'être fait allusion.

Digitized by Google

«faire violence aux plus puissants liens de la nature pour se sé-«parer si cruellement d'elle?..... Aux Cendres, la saison de la «faim et du froid a fait place au travail rémunérateur et à l'espé-«rance de la prochaine moisson. Au lieu d'attribuer à la misère «l'exposition de l'enfant, ne serait-il pas plus exact d'y voir un «effet des persécutions dont l'intolérance religieuse affligea la «France à la fin du XVII^e siècle?» Et partant de cette hypothèse, qui peu à peu devient sous sa plume un fait certain, l'auteur accuse le curé d'avoir altéré la vérité pour «couvrir d'un voile cir-«conspect les maux nés de la persécution;» d'avoir oublié volontairement le nom des parents de l'enfant et la nature de la marque qu'il portait, et même d'avoir prudemment détruit cette marque afin d'empêcher toute reconnaissance. Si enfin le curé note l'âge de l'enfant, c'est sans doute que ses sept années révolues donnaient le droit au clergé de s'emparer de lui, quelle que fût la résistance de la famille. Ce sont là autant d'hypothèses inadmissibles à mon avis. Le clergé ne mettait point tant de mystère dans ses actes contre les protestants. Ici, d'ailleurs, le curé de Bannost n'a certainement pas la diplomatie qu'on lui prête : en comparant les deux notes inscrites sur son registre, on voit clairement que ses souvenirs avaient peu de précision, et qu'il a dû recourir à ceux de ses paroissiens. S'il eût été complice d'un rapt, il n'en aurait pas oublié les circonstances. Quant à la misère que M. Lhuillier révoque en doute, elle fut navrante dans l'année 1693, et les témoignages contemporains prouvent que l'hiver des années 1693 et 1694 put être appelé à bon droit «la méchante année.»

Bossuet fut parrain, à Saint-Martin-des-Champs et à la Ferté-Gaucher, de cloches dont la veuve du chancelier Le Tellier était la marraine : les deux églises se trouvaient à la fois dans l'étendue du diocèse de Meaux et dans celle de la seigneurie de la Ferté-Gaucher, qui appartenait à la famille Le Tellier. L'un des baptêmes se fit le 15 novembre 1694; l'autre à une date que je ne saurais dire, car une erreur de copie place les deux baptêmes au même jour.

La cloche baptisée en premier lieu porte les prénoms de Bossuet avec le nom de la Vierge et ceux de la marraine; mais la cloche baptisée en second lieu n'a reçu aucun des prénoms du parrain. «Cette omission si choquante, écrit à ce propos M. Plessier, est un «signe de la déchéance que subit Bossuet dans l'affection des Le «Tellier. Les rapports, sans être tendus, se modifient. Le vieux

Digitized by Google

«chancelier n'est plus; le souvenir du grand Louvois s'efface avec le «temps; les Le Tellier déclinent. D'une autre part, le protégé a «grandi; il fait ombrage. On juge opportun de lui faire sentir par «la disparition de son nom que les inégalités sociales ressortant de «la différence des extractions ne s'équilibrent pas par les talents «personnels.» M. Plessier insiste encore, et nous montre, avec des développements que j'abrége, la bénédiction de la grosse cloche de la Ferté-Gaucher divisant «en deux phases bien distinctes les re-«lations de Bossuet avec les Le Tellier.» L'argumentation de M. Plessier ne m'a nullement convaincu. Je ne crois pas avec lui que l'omission des prénoms de Bossuet sur une cloche de la Ferté-Gaucher jette «des lumières» sur la vie de l'évêque de Meaux. D'une part, l'omission des noms du parrain était fréquente, et, sans aller la chercher plus loin, j'en trouve la preuve dans un article de M. Tabouret, inséré dans le même Bulletin de la Société de Seine-et-Marne. D'autre part, s'il y avait eu dans les relations de Bossuet et de la veuve du chancelier Le Tellier un tel refroidissement que les prénoms de l'un et l'autre ne pussent être inscrits sur la même cloche, comment auraient-ils accepté cette association dans une cérémonie à laquelle ils pouvaient se soustraire l'un et l'autre, puisqu'ils n'étaient pas (M. Plessier nous le dit lui-même) «nécessairement par-«rain et marraine de toutes les grosses cloches du pays?»

Et d'ailleurs pourquoi parler ici d'inégalités sociales et de différence d'extractions? Comme Bossuet, Le Tellier n'appartenait-il pas à une famille de magistrats? J'ajoute qu'on est un peu surpris de voir M. Plessier, entraîné sans doute par le désir de bien marquer l'origine roturière de Bossuet, accepter comme étymologie de son nom cette sorte de jeu de mots, fait sur Bossuet alors qu'il était écolier laborieux : *Bos suetus.*

Il est un hommage que je dois rendre à M. Plessier, après avoir contesté la valeur de ses trop ingénieuses et trop subtiles déductions : on distingue aisément dans ses notices ce qui est certain et ce qui est hypothétique. Il n'en est pas de même dans tous les articles du volume que j'ai sous les yeux. Ainsi l'emploi des procédés habituels aux auteurs de romans historiques nuit singulièrement à l'intérêt et à l'autorité d'un article de M. Torchet sur quelques musiciens du XVII[e] siècle. Faire tantôt sourire, tantôt rire à gorge déployée les gens qu'on met en scène, leur prêter des mots qu'ils n'ont pas dits, et des citations qu'ils n'ont pas faites, c'est risquer d'éveiller la dé-

Digitized by Google

fiance chez le lecteur le moins attentif, c'est nous rendre suspecte toute assertion sur l'exactitude de laquelle nous ne sommes pas à l'avance personnellement renseignés.

Une auberge de Moret, l'auberge de la *Belle-Image*, est l'objet d'un article de M. Sollier. Voltaire, revenant à Paris en 1778, y a passé la nuit du 5 février. L'essieu de son carrosse s'était rompu à une lieue et demie de Moret, et le marquis de Villette s'était empressé d'aller le chercher dans son propre carrosse. Le souvenir du passage de l'illustre vieillard a été si bien gardé à Moret, que l'on y sait encore le nom des postillons qui l'ont conduit. La même auberge reçut Napoléon dans la nuit du 19 mars 1815, au retour de l'île d'Elbe. Dispensez-moi de retracer ici les détails que l'auteur nous donne sur cette nuit; il en est que je m'étonne de rencontrer dans les graves publications d'une Société savante.

J'appellerai, en terminant, l'attention de la Société de Seine-et-Marne sur la nécessité d'une révision plus attentive des travaux qui sont insérés dans son Bulletin : j'ai signalé une erreur de date dans un article où l'auteur attache aux dates qu'il cite une grande importance; ailleurs Louis VI le Gros a été nommé plusieurs fois à la place de Louis VII le Jeune.

Les procès-verbaux des séances de la Société de Seine-et-Marne, imprimés en tête du volume, nous montrent que, prenant en considération sérieuse les recommandations que vous avez plusieurs fois adressées aux Sociétés savantes, cette Société soumet à un vote au scrutin secret les mémoires que ses membres vous envoient pour les lectures de la Sorbonne. Je note cette précaution comme d'un bon exemple.

G. Servois,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

Tomes V, VIII et IX.

J'ai tardé longtemps, Messieurs, à rendre compte au Comité des volumes de la Société archéologique de l'Orléanais, et déjà deux travaux très-importants, qui méritaient une étude très-attentive et dont l'un a été l'objet d'un rapport particulier, ont, avant de paraître dans vos comptes rendus, acquis une notoriété dans la science et

valu à leur auteur une place distinguée parmi les érudits. Je veux parler des mémoires, je devrais dire des ouvrages de M. Mantellier, l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, dont les documents remplissent tout le VIII[e] volume de la collection, et le *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans, au cours des XIV[e], XV[e], XVI, XVII[e] et XVIII[e] siècles.* J'insisterai sur ce dernier, moins pour vous faire connaître l'auteur dont vous avez déjà apprécié les laborieuses recherches que pour engager les savants de nos provinces à imiter M. Mantellier en apprenant la méthode qu'il a suivie et les résultats qu'il a obtenus.

Dans les archives d'Orléans, du département du Loiret et dans deux bibliothèques particulières, M. Mantellier a trouvé diverses séries de comptes, embrassant en tout la période de 1350 à 1775, une des recettes et dépenses de la ville d'Orléans, une autre des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général, une des recettes et dépenses de la corporation des marchands fréquentant la Loire, etc. Il a relevé et a classé en autant de tableaux (174 tableaux) qu'il avait trouvé de marchandises, donnant pour chaque marchandise la suite des prix classés chronologiquement, et pour chaque article l'indication sommaire du manuscrit qui l'a fourni, la date, le nom du produit et l'expression de la quantité telle que le manuscrit la donne, le prix en livres, sous et deniers, la conversion des prix en monnaie actuelle.

Cette conversion, M. Mantellier la trouvait toute faite dans le beau travail de M. de Wailly sur les variations de la livre tournois. Ceux qui seraient tentés d'entrer dans la même voie devront, quand les sommes sont exprimées en monnaie d'argent, prendre les tables relatives aux monnaies d'argent, et les tables relatives aux monnaies d'or quand les prix sont exprimés en monnaie d'or; quand il n'y a aucune indication précise, préférer la monnaie d'argent, qui était l'instrument ordinaire des menus échanges, si la somme est faible, et, si la somme est forte, prendre, comme l'a fait M. Mantellier, le tableau de la valeur moyenne des deux monnaies. Le travail de M. de Wailly pèche par excès d'exactitude; il pousse les calculs jusqu'à la septième décimale après les centimes, c'est-à-dire jusqu'aux billionièmes de francs. Le franc pesant 4 grammes 50 d'argent fin, le centime ne pèse que 45 milligrammes. Qu'est-ce que des dix-millionnièmes de milligramme? Quelle balance les

Digitized by Google

pèsera? Et à quoi bon prétendre en tenir compte dans un temps où l'imperfection des moyens de fabrication condamnaient à des tolérances qui allaient jusqu'aux centigrammes, et où l'art du fondeur n'était pas parvenu à affiner au delà de 936 millièmes? Cet excès d'ailleurs est une preuve du soin que M. de Wailly a apporté dans son œuvre; mais il est bon, pour ne pas s'exposer à des longueurs de calcul qui découragent, de ne prendre qu'une décimale après les centimes et de ne donner dans le résultat que les francs et les centimes. M. Mantellier va jusqu'aux millièmes de franc.

Les savants peuvent se poser aujourd'hui une question que notre législation n'avait pas encore posée lorsqu'écrivait M. Mantellier. Faut-il se servir des tables de M. de Wailly, quoique notre pièce de 1 franc ne contienne plus 4 grammes 50 centigrammes d'argent fin? Sans aucun doute; la loi qui a diminué la quantité de fin des pièces d'argent au-dessous de 5 francs en a fait en même temps de simples monnaies d'appoint qui représentent une valeur intrinsèque supérieure à leur valeur réelle. 4 grammes 50 centigrammes n'en restent pas moins, jusqu'à ce qu'on cesse de frapper des pièces de 5 francs en argent et qu'on adopte franchement l'étalon d'or, l'unité de valeur sur laquelle est fondé tout notre système monétaire, et ils se trouvent effectivement dans la pièce de cinq francs. Cet état de choses viendrait-il à changer par la suppression de la pièce de cinq francs en argent, qu'il faudrait encore se servir des tables de M. de Wailly. On ne refait pas un pareil travail. Tout au plus, si l'argent passait en France au simple rôle de monnaie divisionnaire et qu'un écart très-sensible vînt quelque jour à se produire entre le prix du lingot d'argent et du lingot d'or, conviendrait-il de multiplier les résultats une fois obtenus en francs et centimes à l'aide des nombres donnés par M. de Wailly, de les multiplier par 45 et de prendre les produits comme définitifs, exprimés en milligrammes d'argent fin.

Encore un conseil sur la composition des tableaux. Les produits et services doivent être classés par ordre, afin de rendre les recherches faciles, et, autant que possible, en commençant par les produits agricoles et en continuant par les produits fabriqués, par les denrées du commerce lointain, par les salaires, salaires de simples journaliers, salaires d'artisans, façons diverses, gages de domestiques, par les fermages, les locations, la valeur des terres et des maisons. Chacune de ces catégories est soumise à des causes de

Digitized by Google

cherté ou de bon marché qui agissent souvent d'une manière très-diverse, et il est bon de pouvoir les examiner séparément.

A côté du prix traduit en monnaie actuelle, il serait utile d'ajouter une colonne exprimant également en monnaie actuelle le prix de l'unité de mesure telle que nous l'employons aujourd'hui, litre, hectolitre, kilogramme, etc. La comparaison des valeurs pour une même marchandise pourrait ainsi se faire d'un coup d'œil, malgré la diversité des mesures usitées en divers lieux et en divers temps.

M. Mantellier dit avec beaucoup de raison que, pour comparer la fortune privée ou la fortune publique à diverses époques, il faut tenir compte de trois éléments :

1° La valeur intrinsèque des espèces monnayées ;

2° Le rapport de cette valeur monétaire intrinsèque à chaque objet de consommation, et par là même d'un objet de consommation à un autre objet de consommation, l'argent étant le moyen universel d'échange ;

3° L'étendue ou la mesure de la consommation, c'est-à-dire l'étendue ou la mesure des besoins des individus dans les diverses classes de la société.

Je prends un exemple pour bien faire comprendre ces distinctions. Le blé à Orléans valait, vers 1410, 3 sous la mine. La mine étant le tiers de l'hectolitre, quel pays de cocagne que celui où 9 sous auraient suffi pour avoir un hectolitre de blé! C'est la première impression, impression de l'ignorance, mais qui se produit souvent encore chez les enfants, parce que les auteurs ne prennent pas toujours la peine de les prémunir contre un jugement faux. Il faut donc recourir d'abord à la valeur intrinsèque, et l'on calcule (opération rendue facile par les tables de M. de Wailly) que l'hectolitre s'achetait avec une quantité d'argent égale à 4 fr. 50 cent. C'est encore bien bon marché, est-on près de s'écrier. Mais l'argent n'a qu'une valeur de relation ; le mineur de Californie qui, en 1850, gagnait des journées de 20 francs, mais qui en dépensait 20 pour se nourrir et se loger, était moins riche que le journalier qui recevait 1 fr. 50 cent. dans nos campagnes et suffisait à son entretien avec 1 franc. Il faut donc chercher cette relation : on trouve que le manœuvre avait 1 sou, c'est-à-dire une valeur intrinsèque d'environ 75 centimes par jour ; il lui fallait donc six journées de travail pour acheter un hectolitre ; en ne tenant compte que de ces deux éléments, quelle différence y avait-il avec un ou-

Digitized by Google

vrier qui gagnerait aujourd'hui 4 francs par jour, le blé étant à 24 francs l'hectolitre? Mais ces deux éléments ne suffisent pas; la proportion peut être la même pour le salaire du manœuvre et le prix du froment, et différer pour la viande, le logement, le vêtement. C'est en multipliant les comparaisons que l'on peut parvenir à trouver la moyenne puissance d'achat des métaux précieux. Cette connaissance ne saurait jamais être précise, M. Mantellier a raison de le dire. Mais, par des recherches nombreuses, méthodiques et permettant, comme les siennes, de multiplier les comparaisons, on peut arriver à une approximation suffisante : or, sans ce travail, les prix que nous trouvons dans les chartes et dans les auteurs anciens, et que nous répétons, sont absolument lettre close; les donner sans commentaire, c'est parler une langue qu'on ne comprend pas.

Ce n'est pas tout. Comparez le prix du blé aujourd'hui et il y a un siècle, deux siècles même; il oscille entre 18 et 22 francs sur le marché de Paris (M. Mantellier l'a trouvé, et pour des raisons faciles à comprendre, un peu moindre à Orléans). Comparez aujourd'hui et il y a cinquante ans un grand nombre de produits; vous en trouverez qui ont notablement augmenté, presque tous ceux entre autres qui tiennent de la terre, loyer, viande, légumes; mais vous en trouverez beaucoup qui sont demeurés stationnaires ou qui même ont diminué, transports, tissus, vêtements en général. Est-ce à dire que l'argent ait à nos yeux la valeur qu'il avait au commencement du siècle? Pouvons-nous aussi bien satisfaire nos divers besoins avec un même revenu que nos pères? Évidemment non; mais c'est moins encore parce que la puissance moyenne d'achat de l'argent a diminué que parce que notre consommation moyenne a augmenté. Nous avons plus de besoins, et il nous faut plus d'argent pour payer nos jouissances. Les transports sont quelque peu à meilleur marché; mais nous nous déplaçons beaucoup plus souvent, et nous remplissons chaque année de plusieurs centaines de millions de voyageurs les omnibus, les voitures, les wagons, les bateaux à vapeur, dans une contrée que ne sillonnaient guère, il y a trois siècles, que des piétons, des chevaux de selle, des charrettes et des coches d'eau. C'est que la société est plus riche, et que, dans chaque condition sociale, la somme des besoins, je dirai même des exigences de la vie, s'est considérablement accrue. Donc, si la puissance d'achat suffit pour nous faire à peu près connaître la relation des produits entre eux, elle ne suffit pas encore pour nous faire con-

Digitized by Google

naître la relation des personnes et nous faire apprécier, d'après le revenu, la figure qu'un individu a pu faire dans une société et dans un temps donné. C'est le troisième élément que signale M. Mantellier. Il est encore plus difficile à mesurer que le second; néanmoins il n'est pas impossible, en multipliant avec intelligence les recherches et les comparaisons, d'en donner une certaine approximation. En tout cas, il est indispensable, pour pénétrer avec sûreté dans l'ordre des investigations relatives à la richesse, de savoir de quels éléments divers il se compose.

M. Mantellier, à la suite de ses longs tableaux qui n'occupent pas moins de 350 pages, a donné plusieurs tableaux résumés; je les signale aux érudits qui poursuivraient les mêmes études. Il a donné pour chaque quart de siècle le prix maximum, le prix minimum et le prix moyen des principales marchandises et surtout des substances alimentaires, et les prix des salaires calculés d'après les prix de ses tableaux détaillés et après élimination de quelques prix exorbitants qui ne pouvaient être que des accidents; il a placé à côté du prix moyen le rapport avec le prix actuel et plusieurs autres termes de comparaison, ainsi qu'on en pourra juger par le tableau même que nous reproduisons.

(Voir les tableaux à la page suivante.)

DÉSIGNATION des DENRÉES et MARCHANDISES vendues ou achetées.	ÉPOQUES des MARCHÉS.		NOMBRE DES ANNÉES au cours desquelles les marchés ont été passés.	PRIX LE PLUS BAS.	PRIX LE PLUS HAUT.	PRIX MOYEN.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen le plus ancien.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen actuel.	RAPPORT POUR CHAQUE DENRÉE du pouvoir ancien de l'argent à son pouvoir actuel.
				fr. c.	fr. c.	fr. c.			
A	XIVe siècle. .	3e quart. .	13	1 04	5 46	3 18	1,000	0,479	2,0
		4e quart. .	9	0 92	3 90	1 85	0,562	0,279	3,5
Blés divers (blé, froment, méteil), mouture, la mine, mesure d'Orléans	XVe siècle. . .	1er quart. .	16	0 81	5 71	2 09	0,657	0,313	3,1
		2e quart. .	10	0 80	7 61	3 61	1,135	0,544	1,8
33 lit. 61 cent.		3e quart. .	7	0 74	3 50	1 99	0,635	0,300	3,3
		4e quart. .	1	1 97	1 97	1 97	0,617	0,297	3,3
	XVIe siècle. .	1er quart. .	20	0 79	8 18	2 60	0,816	0,392	2,5
		2e quart. .	24	1 18	6 80	2 34	0,735	0,354	2,8
		3e quart. .	23	1 72	19 57	4 38	1,377	0,660	1,5
		4e quart. .	25	2 26	21 62	5 92	1,861	0,892	1,1
	XVIIe siècle. .	1er quart. .	25	1 57	7 41	3 81	1,198	0,574	1,7
		2e quart. .	25	1 68	8 98	4 40	1,383	0,663	1,5
		3e quart. .	24	2 07	14 42	3 79	1,191	0,571	1,4
		4e quart. .	22	1 56	10 28	3 41	1,072	0,514	1,9
	XVIIIe siècle.	1er quart. .	23	1 13	11 72	3 34	1,050	0,503	1,9
		2e quart. .	25	1 32	5 06	2 64	0,830	0,307	2,5
	XIXe siècle.	1851-1860.	10	″	″	6 63	2,059	1,000	1,0
B	XIVe siècle. .	3e quart. .	13	1 04	5 46	3 18	1,000	0,432	2,3
		4e quart. .	9	0 92	3 90	1 85	0,562	0,251	3,9
Blé, froment, la mine, mesure d'Orléans. . .	XVe siècle. . .	1er quart. .	11	0 81	5 71	2 24	0,704	0,304	3,2
		2e quart. .	9	0 80	7 61	3 73	1,172	0,506	1,9
33 lit. 61 cent.		3e quart. .	7	0 74	3 50	1 99	0,625	0,270	3,7
		4e quart. .	1	1 97	1 97	1 97	0,617	0,267	3,7
	XVIe siècle. .	1er quart. .	20	0 79	8 18	2 60	0,817	0,353	2,8
		2e quart. .	23	1 18	6 80	2 33	0,732	0,316	3,1
		3e quart. .	23	1 86	19 57	4 02	1,264	0,546	1,8
		4e quart. .	23	2 26	21 62	6 12	1,924	0,830	1,2
	XVIIe siècle. .	1er quart. .	22	3 70	7 41	4 53	1,424	0,615	1,6
		2e quart. .	18	2 48	8 98	4 35	1,367	0,591	1,7
		3e quart. .	21	2 07	14 42	4 15	1,305	0,543	1,7
		4e quart. .	21	1 56	10 28	3 49	1,097	0,474	2,1
	XVIIIe siècle.	1er quart. .	23	1 50	11 72	3 44	1,081	0,467	2,1
		2e quart. .	25	1 32	5 06	2 64	0,830	0,359	2,7
	XIXe siècle.	1851-1860.	10	″	″	7 36	2,314	1,000	1,0

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DENRÉES et MARCHANDISES vendues ou achetées.	ÉPOQUES des MARCHÉS.		NOMBRE DES ANNÉES au cours desquelles les marchés ont été passés.	PRIX LE PLUS BAS.	PRIX LE PLUS HAUT.	PRIX MOYEN.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen le plus ancien.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen actuel.	RAPPORT POUR CHAQUE DENRÉE du pouvoir ancien de l'argent à son pouvoir actuel.
				fr. c.	fr. c.	fr. c.			
C	XVe siècle	1er quart.	6	1 06	3 41	1 84	1,000	0,311	3,2
Méteil, mouture, la mine, mesure d'Orléans		2e quart.	4	0 80	6 34	3 90	2,119	0,659	1,5
33 lit. 61 cent.		3e quart.	"	"	"	"	"	"	"
		4e quart.	"	"	"	"	"	"	"
	XVIe siècle	1er quart.	2	1 59	1 59	1 59	0,864	0,269	3,7
		2e quart.	1	2 35	2 61	2 48	1,347	0,419	2,3
		3e quart.	17	1 72	6 63	3 41	1,853	0,576	1,7
		4e quart.	24	2 26	12 58	4 97	2,701	0,840	1,1
	XVIIe siècle	1er quart.	24	1 74	5 93	3 34	1,815	0,565	1,7
		2e quart.	20	1 68	7 63	3 88	1,108	0,656	1,5
		3e quart.	19	2 20	10 59	3 81	2,070	0,644	1,5
		4e quart.	18	1 63	7 57	3 14	1,706	0,531	1,8
	XVIIIe siècle	1er quart.	14	1 13	8 56	2 78	1,510	0,470	2,1
	XIXe siècle	1851-1860	10	"	"	5 91	3,212	1,000	1,0
D	XVe siècle	1er quart.	9	0 71	2 32	1 21	1,000	0,265	3,7
Seigle, la mine, mesure d'Orléans		2e quart.	6	0 48	7 11	1 84	1,520	0,403	2,4
33 lit. 61 cent.		3e quart.	"	"	"	"	"	"	"
		4e quart.	1	1 24	2 27	1 75	1,446	0,381	2,6
	XVIe siècle	1er quart.	15	0 91	2 39	1 57	1,297	0,344	2,9
		2e quart.	21	0 97	2 65	1 39	1,148	0,304	3,3
		3e quart.	23	0 97	9 60	3 08	2,544	0,675	1,4
		4e quart.	18	2 13	10 11	4 40	3,553	0,956	1,0
	XVIIe siècle	1er quart.	24	2 19	5 84	3 10	2,561	0,679	1,4
		2e quart.	24	1 33	6 80	3 07	2,537	0,673	1,4
		3e quart.	17	2 02	5 21	3 07	2,537	0,673	1,4
		4e quart.	19	0 94	7 61	3 03	2,504	0,664	1,5
	XVIIIe siècle	1er quart.	24	0 69	10 31	3 02	2,495	0,662	1,5
		2e quart.	14	1 35	4 90	2 44	2,016	0,535	1,9
	XIXe siècle	1851-1860	10	"	"	4 56	3,768	1,000	1,0

Digitized by Google

DÉSIGNATION des DENRÉES et MARCHANDISES vendues ou achetées.	ÉPOQUES des MARCHÉS.		NOMBRE DES ANNÉES au cours desquelles les marchés ont été passés.	PRIX LE PLUS BAS.	PRIX LE PLUS HAUT.	PRIX MOYEN.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen le plus ancien.	RAPPORT DU PRIX MOYEN de chaque époque au prix moyen actuel.	RAPPORT POUR CHAQUE DENRÉE du pouvoir ancien de l'argent à son pouvoir actuel.
				fr. c.	fr. c.	fr. c.			
E	XIVe siècle..	3e quart..	8	0 56	2 92	1 11	1,000	0,361	2,7
Avoine, la mine, mesure d'Orléans		4e quart..	10	0 62	2 12	0 95	0,837	0,302	3,1
33 lit. 61 cent.	XVe siècle...	1er quart..	18	0 47	1 57	0 83	0,744	0,270	3,6
		2e quart..	14	0 49	2 73	1 40	1,261	0,456	2,1
		3e quart..	13	0 29	1 11	0 64	0,576	0,208	4,7
		4e quart..	3	1 00	1 00	1 00	0,909	0,325	3,0
	XVIe siècle..	1er quart..	6	0 85	0 98	0 92	0,828	0,299	3,3
		2e quart..	20	0 63	1 37	0 91	0,817	0,296	3,3
		3e quart..	22	0 76	2 96	1 62	1,459	0,527	1,8
		4e quart..	24	1 20	4 40	2 18	1,963	0,710	1,4
	XVIIe siècle..	1er quart..	20	0 77	5 66	2 09	1,882	0,671	1,4
		2e quart..	16	1 09	2 95	1 85	1,666	0,602	1,6
		3e quart..	19	1 12	4 95	1 99	1,792	0,648	1,5
		4e quart..	8	1 01	2 28	1 39	1,252	0,452	2,2
	XVIIIe siècle.	1er quart..	19	0 81	4 03	1 72	1,540	0,560	1,7
		2e quart..	5	0 97	1 49	1 20	1,081	0,390	2,5
	XIXe siècle.	1851-1860.	10	"	"	3 07	2,765	1,000	1,0

Il a donné ensuite, dans trois autres tableaux, le pouvoir ancien de l'argent comparé à son pouvoir actuel, le pouvoir ancien du seigle comparé à son pouvoir actuel, et le résumé d'un pouvoir de l'un et de l'autre. Nous donnons également aux lecteurs ce dernier tableau, en faisant remarquer que M. Mantellier aurait pu, comme on le fait généralement, prendre le froment. Le seigle était sans doute autrefois l'espèce que la majorité des habitants de l'Orléanais consommaient; mais aujourd'hui il en est autrement. La culture du seigle recule devant les progrès du froment; le méteil est devenu le fonds principal de la nourriture dans les campagnes de cette région, et par suite le seigle, moins demandé, a perdu une partie de sa valeur relative. Si l'on s'expose, en prenant le froment, à avoir un terme de comparaison un peu élevé, ne risque-t-on pas avec le seigle d'avoir un terme de comparaison déprécié?

Digitized by Google

	XV^e SIÈCLE.		XVI^e SIÈCLE.						XVII^e SIÈCLE.						XIX^e SIÈCLE.	
	1^er QUART.		1^er QUART.		3^e QUART.		4^e QUART.		1^er QUART.		3^e QUART.		4^e QUART.		1860.	
	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.	Argent.	Seigle.
Froment	3,2	0,88	2,8	0,97	1,8	1,23	1,2	1,15	1,6	1,12	1,7	1,19	2,1	1,39	1,0	1,00
Méteil	3,2	0,85	3,7	1,27	1,7	1,17	1,1	1,15	1,7	1,19	1,5	1,04	1,8	1,25	1,0	1,00
Avoine	3,6	0,98	3,3	1,14	1,8	1,28	1,4	1,36	1,4	1,00	1,5	1,04	2,2	1,46	1,0	1,00
Pois	2,8	0,76	2,0	0,72	1,3	0,93	1,2	1,18	1,3	0,91	1,8	1,24	1,8	1,23	1,0	1,00
Foin	″	″	″	″	1,8	1,26	0,8	0,86	″	″	0,9	0,64	1,3	0,87	1,0	1,00
Vaches	9,4	2,72	″	″	4,0	2,71	4,0	4,16	3,9	2,89	2,3	1,68	″	″	1,0	1,00
Moutons	7,8	2,07	″	″	5,1	1,31	″	″	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Viande	″	″	″	″	1,9	1,29	1,7	1,69	2,2	1,52	1,7	1,15	3,0	2,05	1,0	1,00
Viande (fournit^res des hôpitaux)	″	″	″	″	1,0	0,69	0,9	0,91	1,2	0,82	0,9	0,62	1,6	1,10	1,0	1,00
Lard	″	″	″	″	1,5	0,46	″	″	1,6	1,09	1,5	1,00	″	″	1,0	1,00
Beurre	″	″	3,2	1,12	1,9	1,29	1,4	1,39	1,3	0,94	1,4	0,95	2,0	1,35	1,0	1,00
Œufs	″	″	″	″	″	″	1,6	1,59	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Sel	0,8	0,22	1,0	0,50	1,0	0,68	0,3	0,30	0,1	0,12	0,1	0,07	0,1	0,07	1,0	1,00
Vins des crus moyens	2,3	0,62	2,9	1,00	″	″	″	″	1,1	0,75	″	7	″	″	1,0	1,00
Vins des meilleurs crus	2,1	0,58	2,0	0,93	2,2	1,51	1,0	1,06	0,9	0,62	0,7	0,48	″	″	1,0	1,00
Vins (fournitures des hôpitaux)	1,6	0,42	4,2	1,45	2,5	1,39	1,4	1,39	1,6	1,15	1,9	1,31	2,1	1,45	1,0	1,00
Huile d'olive	″	″	2,8	0,97	2,7	1,88	1,0	1,02	1,7	1,18	2,2	1,55	″	″	1,0	1,00
Miel	″	″	″	″	5,0	3,37	3,9	3,14	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Sucre	0,2	0,39	″	″	0,3	0,23	0,2	0,22	0,2	0,15	″	″	″	″	1,0	1,00
Cire blanche	2,3	0,62	″	″	2,2	1,50	0,8	0,85	1,2	1,14	″	″	″	″	1,0	1,00
Chandelle de suif	1,5	0,40	1,7	0,60	1,4	0,94	0,6	0,61	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Fer ouvré	0,9	0,24	2,1	0,73	1,4	0,98	0,9	0,86	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Soie	″	″	″	″	1,1	0,64	0,8	0,89	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Transports d'Orléans à Paris	0,5	0,18	0,7	0,51	0,3	0,24	″	″	″	″	″	″	″	″	1,0	1,00
Journée de manœuvre	2,7	0,74	4,5	1,55	3,5	2,47	2,0	1,99	1,9	1,32	″	″	″	″	1,0	1,00

Digitized by Google

Chacune des marchandises, même lorsque le nombre des documents ne permet pas une conclusion générale, peut conduire à des conclusions particulières et à des remarques qui intéressent l'économie politique de l'histoire.

N'est-il pas curieux de voir, d'après les tableaux de M. Mantellier, non-seulement que les écarts, faute d'approvisionnement et de communication, étaient plus considérables au moyen âge et au XVIe siècle que dans les temps modernes, mais que ces écarts ont amené des chertés telles qu'il fallait, même alors, donner une plus forte somme d'argent pour l'hectolitre qu'on ne le fait aujourd'hui avec les plus mauvaises récoltes, comme en 1573, où le froment valut 60 francs; en 1787, 65 francs; le seigle, 30 francs en 1517. On est moins étonné de rencontrer parmi les plus mauvaises années 1710; l'hiver de 1709 l'explique suffisamment.

Au XVIe siècle, dit M. Mantellier, la viande de boucherie valant, soit en prix d'argent, soit en seigle, la moitié de ce qu'elle vaut aujourd'hui : un mouton valait en argent le cinquième, en seigle le tiers. Une proportion analogue se rencontre dans le prix des vaches. Au XVIe siècle, la valeur de la viande était donc, relativement à la valeur des bestiaux, plus élevée qu'aujourd'hui. M. Mantellier a bien vu les causes de cette différence, qui appartiennent à l'histoire de notre économie agricole : un élevage perfectionné, qui donne aujourd'hui un poids net de viande se rapprochant plus qu'autrefois du poids de l'animal sur pied; une vente plus régulière, due à une consommation plus grande et causant moins de pertes, ce qui fait qu'on peut donner la viande à moindre prix; un bénéfice moindre, dont la concurrence oblige les bouchers de se contenter en même temps que l'accroissement des ventes leur permet de le faire.

La livre de fer ouvré valait, au commencement du XVe siècle, $13^{lit},44$; au commencement du XVIe siècle, $4^{lit},36$; au XVIe siècle, $3^{lit},69$; en 1860, il valait $3^{lit},02$. M. Mantellier en conclut qu'un serrurier ou ferronier recevait au XVe siècle trois à quatre fois plus de seigle qu'aujourd'hui comme salaire et prix de matière première. Le fait est curieux; mais, pour juger de son importance économique, c'est sous un autre aspect qu'il faut le présenter. A mesure qu'on s'avance vers les temps modernes et que l'industrie, c'est-à-dire les moyens de façonner la matière à la satisfaction de nos besoins, se perfectionne, le prix des produits manufacturés tend à

Digitized by Google

s'abaisser. L'ouvrier reçoit-il plus ou moins? C'est une tout autre question. S'il fait aujourd'hui dans un haut fourneau à la houille vingt fois plus de fonte qu'autrefois dans une forge catalane, si avec les outils de nos jours il peut en dix fois moins de temps façonner cette fonte, le prix de l'objet fabriqué peut être moindre et le salaire journalier être supérieur. En général, c'est là le fait qui se produit, et c'est la loi même de la civilisation économique : obtenir avec moins d'efforts une somme plus considérable de produits. Quelle que soit la somme d'argent que l'on paye à une époque ou à une autre, c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger, dans l'ensemble de la vie sociale, du progrès du bon marché.

C'est ce que vérifient les prix de transport enregistrés par M. Mantellier. Une pièce de vin d'Orléans à Paris payait, au commencement du xv^{e} siècle, 3^{hect},29 de seigle; au commencement du xvi^{e}, 1^{hect},81; à la fin du xvi^{e}, 1^{hect},84; en 1860, 50^{lit},40.

Le prix de la journée du manœuvre prouve dans une certaine mesure que certains prix de façons peuvent s'abaisser sans que s'abaisse le salaire lui-même. Au commencement du xvi^{e} siècle, le manœuvre recevait un salaire équivalent à 10^{lit},08 de seigle par jour; à la fin du xvi^{e} siècle, équivalent à 8^{lit},30; en 1860, équivalent à 13^{lit}46. Le commencement du xv^{e} siècle donne, il est vrai, 20^{lit},16; mais ici les éléments sont trop peu nombreux pour rien affirmer de précis, et nous ne citons ces derniers chiffres que pour prouver ce que nous avancions, à savoir que le salaire ne suit pas exactement les mêmes lois de croissance ou de décroissance que les produits.

De pareilles recherches sont un modèle. Sans doute elles ne nous feront jamais savoir avec une rigueur mathématique quelle situation sociale assignait aux individus la possession d'un certain nombre de kilogrammes d'argent. Il serait impossible de le fixer même aujourd'hui. Mais, si de nombreuses publications du même genre avaient lieu sur divers points, elles jetteraient une vive lumière sur toute notre histoire économique. L'argent, qui n'a pas aujourd'hui la même valeur sur tous les points de notre territoire, avait à plus forte raison une valeur très-diverse sur les divers marchés entre lesquels les communications étaient peu fréquentes. Quelle différence de richesse, estimée par les divers degrés de puissance de l'argent, existait entre les provinces et les villes? Que

penser du loyer des terres près des villes et loin des villes? du prix des produits de l'Orient dans les ports du Midi et dans les villes du Nord? du salaire dans les métiers qui demandaient un talent d'artiste, ou seulement un travail musculaire? Toutes questions que les efforts réunis de savants, travaillant dans des provinces différentes avec la même ardeur et la même sûreté d'érudition que M. Mantellier, éclairciraient sans aucun doute.

Je me suis longuement étendu sur ce travail important, et, dans la crainte d'occuper trop longtemps le Comité, je me contenterai de signaler à son attention plusieurs mémoires intéressants contenus dans les trois volumes que je remets au Comité : *Étude sur le droit d'asile*, par M. Pilon; *Recherches sur la justice de N.-D.-des-Forges*, par M. Bimbenet; *La justice de Saint-Euverle, de Saint-Palerne, de Saint-Benoît-du-Retour*, par le même; *Essai sur la trêve de Dieu*, par M. de Gastines; *Recherches historiques sur la commanderie de Boigny et sur l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par M. Rocher; plusieurs mémoires sur *Genabum*, par MM. Pelletier, Collin et Bimbenet.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.

Années 1864 à 1868.

Les services rendus par ce modeste Bulletin à l'histoire locale sont incontestables, et le jour viendra où, grâce aux travaux qu'il contient, il sera possible de raconter fidèlement les faits dont la province a été le théâtre depuis les temps les plus reculés. Or ces faits sont nombreux, et les archives communales ou hospitalières, les grands dépôts historiques de la Flandre, et de la Belgique dont les intérêts ont été maintes fois mêlés à ceux de la Morinie, n'ont pas encore, il s'en faut, livré tous leurs trésors. D'intelligents chercheurs sont à l'œuvre, et, chaque année, leurs découvertes ajoutent à la masse des faits connus. Parmi ces studieux érudits, on a longtemps remarqué M. le baron de La Fons Mélicocq, membre correspondant du Comité, dont le nom figure plusieurs fois, pour d'utiles communications, dans les bulletins dont j'ai à rendre compte, et qui a été enlevé récemment à ses études favorites. Je signalerai en même

Digitized by Google

temps, pour ses nombreux et précieux envois, le secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, M. Henri de Laplane, dont le zèle est infatigable, et M. le marquis de Godefroi-Ménil-Glaise qui possède sur l'histoire des provinces du Nord de véritables trésors accessibles à tous.

Un correspondant belge de la Société l'a gratifiée d'un certain nombre de lettres de plusieurs membres de la maison de Saint-Omer. Celle ci-après de Charles de Morbecque aux magistrats d'Ypres n'est pas sans intérêt :

Cassel, le 25 février 1489 (vieux style).

« Messieurs, je me recommande de bon cœur. Messieurs, je croy « que M. le bailli de Cassel vous escript ses lettres affin qu'il vous « plaise incontinent luy envoyer vostre exécuteur pour d'ung, qui « a longtemps résisté en faisant forces et grandes exactions, en « avoir la raison (*sic*). Je pense qu'il ne sera point le derrenier, « car le pays d'ici est si plain que c'est pitié.

« Messieurs, si service vous plaist que je puisse faire, je le feray « de bon cœur à l'ayde de Nostre Seigneur auquel je prie qu'il soit « garde de vous. »

Le même Bulletin (juillet à décembre 1866) constate qu'en 1759 le département du Pas-de-Calais produisait de la soie. Pourquoi, si cette culture avait réussi dans le Nord, a-t-elle été abandonnée? Par la même raison que l'a été celle de la vigne autrefois cultivée en Normandie : l'incertitude des récoltes, les risques à courir, sans parler de l'infériorité moyenne des produits.

Un journal détaillé du siége soutenu en 1710 par la ville d'Aire clôt les publications de la Société des antiquaires de la Morinie en 1868.

C'est encore là un de ces documents que les historiens de la province consulteront avec profit.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie du Gard.

Novembre 1866 — Août 1867.

Une certaine uniformité, difficile à éviter, je l'avoue, et dont la cause est à vrai dire glorieuse, se fait remarquer dans les *Mémoires de l'Académie du Gard.* Les lectures qu'entend cette Académie, et qu'elle reproduit dans ses Mémoires, ont presque toujours pour objet les événements contemporains de la grandeur romaine, les figures historiques du temps, les monuments qui ont survécu aux hommes, sans compter les fouilles et les découvertes modernes, source intarissable de précieuses études pour nos confrères de la section d'archéologie. Chargé déjà depuis plusieurs années d'entretenir le Comité des travaux de l'Académie du Gard concernant la section d'histoire et de philologie, je n'ai pu m'empêcher de faire cette remarque, qui n'a, bien entendu, aucune portée critique. Je me borne à constater un fait si naturel, que le contraire exciterait la surprise. Vivant au milieu des plus remarquables vestiges de l'art romain, entourés de ruines tellement grandioses qu'il faut aller à Rome même pour en admirer de plus belles, les habitants de Nîmes trouvent un plaisir particulier à s'entretenir des chefs-d'œuvre d'architecture qu'ils ont sous les yeux, des souvenirs dramatiques ou glorieux qui s'y rattachent. On s'explique donc parfaitement la tendance générale de leurs études. Cette fois encore, le morceau capital des mémoires dont j'ai à rendre compte est une biographie, celle de la célèbre Octavie, sœur d'Auguste, femme d'Antoine. L'auteur, M. Louis Maurin, à qui l'on doit déjà plusieurs bons travaux sur des personnages de la même époque, notamment sur les enfants de Cicéron, a étudié avec soin la figure d'Octavie, cette noble femme à laquelle tant de bonheurs semblaient réservés et qu'aucune angoisse n'a épargnée. On voudrait seulement dans le récit un peu de ce mouvement, de ce relief que M. Gaston Boissier sait donner à ses études romaines. Des comptes rendus d'ouvrages modernes, quelques odes d'Horace élégamment traduites en vers français par M. Licquier, d'autres traductions d'Horace par M. Ginoux, de Lucrèce par M. Émile Teulon, une fable de Lafontaine traduite en patois languedocien, une autre, *La laitière et le pot au lait*, en vers latins, remplissent le volume.

Cela dit, et tout en reconnaissant le juste attrait qu'ont pour les

Digitized by Google

membres de l'Académie du Gard les sujets antiques et la traduction des chefs-d'œuvre de la littérature latine, j'exprime le vœu qu'il se rencontre parmi eux quelques érudits qu'attirent particulièrement les recherches historiques se rattachant aux temps féodaux, au moyen âge et aux époques postérieures. Il est impossible que le Languedoc n'ait pas, comme toutes nos autres provinces, des archives curieuses à explorer, à faire connaître, et il faut espérer qu'entre ces deux points d'attraction, le monde ancien et le monde moderne, il s'établira tôt ou tard une compensation, un partage, qui donnera aux travaux de l'Académie du Gard une variété à laquelle le bulletin de ses séances ne peut que gagner sous tous les rapports.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. (Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.)

Tomes XX et XXI, 1866-1867.

Les matières industrielles et agricoles tiennent la plus grande place dans ces deux volumes. Cependant les matières historiques et littéraires n'en sont pas tout à fait exclues. Nous signalerons, entre autres, une série d'articles de M. Cellier sur Watteau et ses contemporains, qui ont été, depuis, réimprimés en un volume. M. Cellier s'est attaché à rectifier plusieurs erreurs qui s'étaient accréditées sur les débuts de ce célèbre artiste. Il a compulsé, à cet effet, les archives locales, et cette étude lui a fourni l'occasion de nous donner, à l'aide de documents originaux et entièrement inédits, des renseignements intéressants sur l'état de la peinture et de la statuaire à Valenciennes à l'époque de Watteau.

Nous signalerons aussi deux courtes notices biographiques dues aux nouvelles recherches de M. E. Grar, qui continue la louable tâche qu'il s'est imposée de faire revivre le souvenir de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont honoré ou illustré leur pays natal. La première se rapporte à Henri Bougenier, peintre et photographe, né à Valenciennes le 2 janvier 1799 et mort à Paris le 4 février 1866; l'autre à un personnage valenciennois de date beaucoup plus ancienne, au chevalier Lyenars de Hélesmes, qui suivit à la croi-

sade le comte de Flandre Baudouin, s'y distingua par des prodiges de valeur et se fixa dans l'empire de Constantinople.

Nous ne parlerons pas d'un rapport de M. Al. Noguez sur un ouvrage de M. Vandenbroek intitulé : *Extraits analytiques des anciens registres des conseils de la ville de Tournai.* C'est un simple compte rendu dont nous n'avons pas à entretenir le Comité. Mais nous dirons quelques mots du rapport de M. Léon Dumont sur les résultats du concours ouvert en 1867 par la section d'histoire et de littérature de la Société de Valenciennes. Cette section, qui a élargi depuis quelque temps le cadre de ses encouragements littéraires, propose chaque année des récompenses pour les œuvres poétiques, historiques ou philosophiques, dont les auteurs sont nés ou résident dans l'arrondissement de Valenciennes. Cette condition n'est pas exigée pour les travaux relatifs à l'histoire de cet arrondissement, auxquels la Société accorde avec raison ses préférences, et qu'elle recommande particulièrement aux candidats. A cet égard, le concours de 1867 n'a pas été heureux, car aucun mémoire historique n'a été présenté. La poésie seule est entrée en lice, et, sur cinq pièces de vers, deux seulement ont été jugées dignes d'être remarquées et récompensées. L'une, intitulée *Dans la coulisse*, a obtenu une médaille d'argent; à l'autre, intitulée *Le chant*, a été décernée une médaille d'or. Cette dernière, dont l'auteur est M. Adolphe Garin, a été imprimée dans le tome XXI de la *Revue* de Valenciennes. M. Léon Dumont a fait ressortir très-judicieusement les qualités et les défauts de ces deux morceaux. Il regrette, d'autre part, que si peu de concurrents aient répondu à l'appel de la Société, et il provoque énergiquement le zèle de ses compatriotes. Nous partageons le regret du rapporteur, et nous espérons que ses exhortations ne seront pas sans effet.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely.

3ᵉ année, 1865; 4ᵉ année, 1866.

La fondation de cette Société ne date que de l'année 1862. J'ai sous les yeux les bulletins de la 3ᵉ et de la 4ᵉ année de son exis-

Digitized by Google

tence, et j'ignore si depuis cette époque elle en a publié de nouveaux. Il serait fâcheux que des difficultés locales l'eussent obligée à suspendre des recherches heureusement commencées. Son apparition avait été accueillie avec de vives sympathies par les hommes qui s'intéressent à une province dont les travaux de MM. de La Sauvagère, de Bourignon, de Crazannes, Massiou, Lessen, et plus tard ceux de MM. l'abbé Lacurie, Moreau et Rondier, ont déjà fait connaître quelques-unes des richesses historiques et scientifiques.

La Société de Saint-Jean-d'Angely s'est donné la mission spéciale de recueillir avec soin toutes celles que peut offrir son arrondissement. Elle a, dans ce but, institué deux choses excellentes, des excursions scientifiques organisées chaque année par les plus zélés de ses membres, et des prix décernés aux auteurs des meilleures monographies ayant pour objet une commune spéciale. Ces concours ont donné pour résultat l'histoire détaillée des trois communes de Migré, par MM. Baril et Vinet; de la Benâte, par M. Micheau; de Villeneuve-la-Comtesse, et des notes très-intéressantes sur les communes d'Haimps, par M. Pougnaud, et sur celle d'Aumagne, par M. Guillaud.

Ces recherches locales sont, parmi les travaux contenus dans les deux bulletins que j'ai examinés, ceux qui se rattachent le plus spécialement à notre section. Je n'ai pas à m'occuper des mémoires relatifs à la médecine, à l'agriculture, à la météorologie, qui s'y trouvent en assez grand nombre. La section d'archéologie y recueillera probablement quelques bonnes observations, surtout dans le récit des excursions faites par les membres de la Société.

Le premier bulletin contient une notice sur le château de Taillebourg, dont les ruines rappellent un des plus glorieux souvenirs de l'histoire de la Saintonge, par M. S. Lacour. L'auteur se borne à donner de courtes indications sur les seigneurs de Taillebourg, depuis Geoffroy de Rançon, issu des vicomtes d'Aulnay, mentionné pour un don fait en 1068 à l'abbaye de Fontevrault, jusqu'au malheureux prince de Talmont, qui, après avoir servi dans l'armée vendéenne, fut pris lors de l'expédition de Granville, condamné à mort et exécuté le 2 février 1794. Quatre familles ont possédé successivement la seigneurie de Taillebourg : celles de Rançon, de Parthenay, de Coëtivy et de La Trémoille. On voit encore au fond de la Charente les restes d'une des piles du pont sur lequel saint

Digitized by Google

Louis combattit avec une intrépidité qui le couvrit de gloire, et de l'autre côté de l'eau la chaussée dite *de Saint-James*, par laquelle l'armée anglaise mise en fuite regagna les bords de la Charente.

« Geoffroy de Rançon, dit Joinville, pour un grant oultraije que « le conte de La Marche lui avoit fait, avoit juré sur saints que ses « cheveux ne seroient jamais rognez en guize de chevalier, mès « porteroit grève aussi comme les femmes fesoient jusqu'à tant qu'il « seroit vengé. »

Ce comte de La Marche, Hugues le Brun, seigneur de Lusignan, était précisément le prince qui, à l'instigation de sa femme, Isabelle de Taillefer, veuve de Jean sans Terre, avait, par son refus de se soumettre à son souverain, Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, amené en Saintonge le roi de France, obligé de soutenir les droits de son frère. Après la victoire de Taillebourg, Hugues le Brun vint avec son épouse et son fils aîné se jeter aux pieds du pieux monarque, qui leur pardonna. Quand à Geoffroy, lorsqu'il vit le sire de Lusignan agenouillé devant le roi et lui criant merci: « Je fist aporter un trétel, fist oster sa grève et rogner ses cheveux. » Sa vengeance était satisfaite.

M. Brillouin aîné est auteur d'une notice agréablement écrite sur Jouneau, député en 1791 à l'Assemblée législative et à la Chambre de 1816. Il siégea au côté droit dans la première assemblée, et ses opinions modérées lui attirèrent tout naturellement l'animadversion de ses collègues plus ardents. Pendant les plus mauvais jours de la Révolution, sa vie fut plus d'une fois menacée. Il était détenu à l'Abbaye à l'époque des massacres de septembre, et il n'échappa à Maillard et à Billaud-Varennes que grâce à l'intervention du président de la Chambre, qui le fit réclamer.

Poursuivi avec acharnement par Grangeneuve, son ennemi personnel, il put, en 1793, s'échapper de Paris, se retirer à l'île de Ré, où il fut heureusement oublié par la Convention. Jouneau fit partie, sous le Directoire, de l'administration départementale de la Charente-Inférieure, et, après la Restauration, il fut nommé député de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely. L'auteur de la notice biographique rend hommage aux qualités personnelles, au courage et à la probité de l'ancien député à l'Assemblée législative, mort à quatre-vingts ans au château de Razes, après avoir reçu les consolations de la religion.

La notice sur la commune de Migré, canton de Loulay, par

Digitized by Google

MM. A. Baril et A. Vinet, se compose de huit chapitres, embrassant la statistique, la topographie, l'industrie et le commerce, les monuments, la biographie, les mœurs et coutumes, les superstitions et préjugés.

Le même plan et des divisions analogues ont été adoptés par M. H. Micheau pour sa notice sur la commune de la Benâte. De pareilles études faites avec soin présentent un intérêt réel, et les membres des Sociétés savantes des départements ont raison de recueillir ainsi et de mettre en ordre les matériaux dont ils peuvent disposer. Le chapitre des superstitions, des usages et des préjugés populaires renferme souvent de curieux détails. La croyance aux sorciers est encore plus vivace qu'on ne pourrait le croire dans certains villages du Poitou et de la Saintonge, et c'est un service à rendre aux populations que de les mettre en garde contre les *toucheurs*, les *guérisseurs* et les *conjurateurs*, qui abusent effrontément de leur crédulité.

Dans la notice sur la commune de la Benâte, M. Micheau donne une liste de plusieurs dictons et de quelques mots, en trop petit nombre malheureusement, appartenant aux patois de la Saintonge et du Poitou. C'est ce qu'a fait aussi M. Guillaud pour la commune d'Aumagne, dont il a donné une courte statistique. Ce sont de bons renseignements pour les philologues qui s'occupent de sauver de la destruction ce qui reste encore de notre ancienne langue française dans le patois des habitants de nos campagnes. De semblables recherches faites sur tous les points de la France par les Sociétés savantes rendraient de grands services, et le Comité, en instituant un prix spécial pour la composition d'un glossaire, a témoigné combien il attache d'importance aux travaux de ce genre.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Académie de Besançon. (Documents inédits pour l'histoire de la Franche-Comté.)

Tome VI.

Ce volume contient le V^e^ et le VI^e^ livre des *Mémoires* de Jules Chiflet, abbé de Balerne au XVII^e^ siècle, document très-important pour

Digitized by Google

l'histoire locale, mais dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à la section il y a quelques mois. La suite du manuscrit achève de parcourir l'espace qui sépare la première conquête de la seconde (février 1674). Un récit minutieusement détaillé comme l'est celui-ci, dont le dernier tiers n'occupe pas moins de six cents pages, ne peut donner lieu qu'à une appréciation d'ensemble, et je me suis efforcé de la présenter en peu de mots dans un autre rapport. Comme dans la portion précédente, l'œuvre de Chiflet participe beaucoup des *mémoires intimes*. Les menus faits et les petites causes, la marche des troupes et les *comportements* de chaque ville, de chaque bourg, sont relatés par un personnage qui a vu de fort près. Un résumé exigerait donc une composition spéciale; une appréciation critique voudrait une étude particulière et comparée des événements de cette époque.

C'est là, pour la bonne publication d'un livre tardivement révélé et appelé à prendre rang, un *compendium* nécessaire. Je ne peux, en conséquence, m'empêcher de regretter que l'Académie de Besançon se soit contentée d'imprimer un texte sans l'étayer sur une introduction préparatoire solide et sérieusement méditée. Il avait été question, je crois, de confier le soin de cette publication à M. Castan; mais ce paléographe distingué a réclamé comme auxiliaire le temps qui consacre seul les entreprises auxquelles il concourt. L'Académie, par malheur, tenait à marcher très-vite; tout en louant son zèle, je serais presque tenté d'en regretter l'excès, si je n'avais l'espérance que cette compagnie tiendra à combler une lacune et à se faire honneur, par un travail supplémentaire, d'avoir enrichi la province d'une publication qui deviendra dès lors aussi parfaite qu'elle est déjà intéressante et considérable.

Francis Wey,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Tome VI, 3ᵉ partie. Beauvais, 1867.

Nous avons peu de chose à dire de la dernière partie du tome VI des *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*. Parmi les travaux historiques dont elle se compose, il y en a quelques-uns qui ne se prêtent pas à l'analyse, soit à raison de leur peu d'étendue,

Digitized by Google

soit parce qu'ils consistent dans la reproduction pure et simple de documents inédits; tels sont les travaux suivants, dont il suffira de donner les titres : *Recherches sur le véritable nom des habitants de Beauvais*, par M. Danjou; *Le terrier de Clermont et les possessions ecclésiastiques dans ce comté en 1378*, document retrouvé à la Bibliothèque impériale et publié par M. Arthur Demarsy; *Abbaye de Marcheroux de l'ordre de Prémontré et de la filiation de Saint-Josse-au-Bois ou Dommartin*, par M. l'abbé Ag. Sabatier; *Compte rendu de l'inventaire du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise*, par M. Auguste Floury; *Le droit de gîte du roi saint Louis à Beauvais*, par M. Mathon. Cette dernière notice, qui ne comprend que dix pages, a son prix, malgré sa brièveté, en ce qu'elle nous fait connaître une charte inédite de saint Louis, du mois de juin 1248, fixant les redevances annuelles à payer au roi pour son droit de gîte dans la ville de Beauvais. Une communication plus étendue que les précédentes, c'est le mémoire que l'abbé Eugène Muller a intitulé : *Trois évêques de Senlis. Obsèques d'un évêque au xv^e^ siècle.* Les trois évêques dont il est ici question sont : Jean Fouquerel, Jean Rafanel et Simon Bonnet, qui occupèrent le siége de Senlis de 1422 à 1496. Après avoir esquissé rapidement le tableau de leur épiscopat, M. l'abbé Muller a retracé, dans un plus grand détail et sous une forme intéressante, le cérémonial suivi alors par l'église de Senlis dans les obsèques de ses premiers pasteurs. Le récit est composé d'après trois documents originaux, retrouvés dans les archives de la préfecture de l'Oise, savoir : le testament de Jean Fouquerel, l'inventaire des biens laissés par Jean Bonnet et un extrait du compte qui fut rendu par ses exécuteurs testamentaires. La publication de ces curieux documents sert à la fois de justification au mémoire de M. l'abbé Muller, et y ajoute un sérieux intérêt.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

2^e série, t. IX, in-8° de CLVI-393 pages et 3 planches. Chambéry, 1868.

L'archéologie est représentée dans ce volume par les mémoires publiés au sujet du baptistère de Lémenc[1], qui occupe assez gravement l'Académie de Savoie depuis quelques années pour que nous exposions l'état de cette question avec quelques détails. C'est en 1863, au congrès de Chambéry, qu'on parla pour la première fois de ce monument intéressant, et dans lequel on voulut voir alors un ancien autel avec *ciborium* : seul, le docteur Cattois avait émis l'idée que ce pourrait être un baptistère, opinion vivement reprise et soutenue par M. le vicomte de Saint-Andéol, qui donna en outre le VIII^e siècle pour date à ce monument. M. le marquis d'Oncieu répondit en démontrant que ce prétendu baptistère était une crypte romane avec son *martyrium*. Cette année, M. de Saint-Andéol publie un nouveau et savant travail à l'appui de sa thèse, en se servant avec un égal succès de l'histoire et de l'archéologie locale pour conclure en ces termes : «La rotonde de Lémenc est un baptistère de la pre-«mière période; les détails des chapiteaux portent les caractères du «VIII^e siècle; il appartient donc aux deux premiers tiers de ce siècle, «puisque la forme de la première période cesse dans le courant de «son dernier tiers; il fut bâti sous Pépin, et l'invasion sarrasine de «Graisivaudan fut la cause de son érection et de la fondation en «même temps de la ville de Chambéry.»

M. le marquis d'Oncieu répond par un mémoire plus court, contredisant toute l'argumentation du précédent et maintenant sa première conclusion : «que le souterrain de Lémenc constituait une «crypte complète; que la rotonde en était le martyrium, que les

[1] On sait que ce nom désigne l'un des faubourgs de Chambéry. Nous avons déjà eu à parler de cette discussion dans le tome V, 4^e série, p. 184, de la *Revue*.

Digitized by Google

«trois nefs formaient l'arrière-salle où se célébrait le service divin «et où se trouvait l'autel.» Et il ajoute que les fouilles postérieures ont précisément amené la découverte de cet autel à l'endroit même indiqué par lui.

Un troisième mémoire, dû à M. L. Pillet, résume la discussion. M. Pillet constate que M. de Saint-Andéol fait de la crypte actuelle un baptistère à fleur du sol, sachant que jamais baptistère n'a été installé dans un souterrain; mais il combat cette opinion en objectant : le niveau du sol, qui n'a pu subir une pareille dépression; la forme de la chapelle, qui forme une rotonde à laquelle on aurait, suivant M. de Saint-Andéol, ajouté une nef, quand du baptistère on fit une crypte; la force des colonnes, qui ne peut s'expliquer que par la nécessité de soutenir un édifice supérieur : bref, il déclare l'opinion de M. de Saint-Andéol inadmissible. Mais il se prononce aussi vivement contre ceux qui voient un *ciborium* dans ce monument. La proposition de M. d'Oncieu le satisfait davantage, mais il remarque l'existence d'une espèce de puits ou de piscine mal reconnu jusqu'à présent et qui prêterait un puissant argument en faveur du système de M. de Saint-Andéol. Il conclut donc en priant l'Académie d'obtenir l'exécution de travaux de nivellement du sol de la crypte, qui permettront probablement de résoudre définitivement ce problème historico-archéologique.

M. le marquis d'Oncieu a écrit une note sur une monnaie savoisienne assez curieuse : celle au type d'un prince latin d'Orient avec la légende ANGELVS. SAB. C. et dont le lieu d'émission est indiqué par ces mots : DELLA PATRIA. Des numismatistes distingués, s'appuyant sur ce que Thomas de Savoie, comte de Piémont, avait acquis la principauté d'Achaïe en Morée, ont expliqué tout naturellement cette légende en y lisant *Sabaudiæ comes*. D'autres, rapportant cette pièce à Ange Comnène, interprètent cette même légende en la lisant : *Sebastocrator Comnenus*. M. d'Oncieu, jaloux de conserver cette monnaie à son pays, s'est livré à d'ingénieuses recherches historiques et a découvert un comte de Savoie, dont le nom est demeuré inconnu, qui aurait été appelé à Patras par une princesse veuve, dit Guichenon, d'un despote allié de la maison de Savoie, et se serait fait une grande réputation en Orient. C'est à lui que le savant savoisien propose d'attribuer cette pièce : j'avoue trouver les motifs un peu légers.

Le même académicien qui est, comme on le voit, un infatigable

Digitized by Google

travailleur, donne la description d'un petit monument monastique du xv^e siècle qui vient d'être détruit pour faciliter l'accès du marché couvert de Chambéry : c'est la salle capitulaire du couvent des Frères Prêcheurs, salle d'une excessive élégance architecturale. Longue de 10 mètres sur 12 mètres de largeur, éclairée par deux grandes fenêtres à double rang de colonnettes, placées de chaque côté d'une belle porte voûtée en tiers-point, elle portait une voûte élevée divisée en quatre compartiments. Les arceaux reposent au milieu sur un pilier unique. Chaque compartiment formait une voûte complète en arc ogival avec clef ornementée. Les chapiteaux ainsi que les arceaux le long des murs affectent la forme polygonale et n'ont aucun ornement emprunté au règne végétal : le grand pilier central porte un pupitre en pierre sculpté. C'était le dernier débris restant de ce magnifique mônastère, qui jouissait d'une légitime réputation ; les dernières arcades du cloître ont été démolies pendant l'été de 1866.

M. le marquis d'Oncieu parle encore d'un tableau fort intéressant qui est conservé dans le musée de Chambéry : c'est un tableau en bois représentant la sainte Cène, avec la date de 1482. Le nom du peintre Godefroy et deux portraits de fondateurs ont les écussons de Pierre de Bonivard et de sa femme Jeanne Mareschal de Combafort, fondateurs, comme le prouvent les chartes de la chapelle de la Sainte-Cène et de l'église du monastère de Sainte-Claire-de-Chambéry.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Tome XXXI, 3^e série ; tome IV, année 1867, 1 vol. gr. in-8° de 336 pages et 17 planches.

M. François Lenoir a rédigé un mémoire très-soigneusement composé sur « une pierre à polir les haches en silex » trouvée en 1866 à Marcilly-le-Hayer (Aube), aux confins des départements de l'Aube et de l'Yonne. Cette pierre consiste en un bloc isolé de grès dur, reposant sur le sol, long de $2^m,35$ et très-irrégulier ; la partie supérieure porte douze entailles de $0^m,70$ à $0^m,30$, deux

Digitized by Google

cuvettes et une rainure d'une forme qui ne paraît pas avoir été encore signalée sur les pierres analogues connues. M. Lenoir compare ce monument à diverses autres pierres à polir trouvées ailleurs, mais principalement à celle de Cérilly, village peu éloigné de Marcilly; il explique la manière dont devaient procéder les ouvriers, et insiste sur le nombre de pierres de ce genre découvertes dans ces parages, ce qui lui paraît prouver que l'industrie des haches en silex y était exploitée sur une grande échelle : des polissoirs ont été effectivement reconnus à Marcilly-le-Hayer, Ganneray (hameau de la commune de Bercenay-le-Hayer), Villemaur, Cérilly, Pouy et Villeneuve-l'Archevêque, localités toutes situées dans le même rayon. M. Lenoir termine en ces termes : « Des observations et des « faits précédemment exposés nous croyons pouvoir conclure que « les blocs de grès qui portent des rainures en forme de fuseaux « allongés, ordinairement accompagnés de cuvettes en forme d'a- « mandes, sont bien les instruments qui ont servi à polir les haches « que nous retrouvons en si grande abondance.

« Cette croyance devra être conservée tant qu'on ne montrera pas « d'autres instruments ayant servi à cette opération, tant qu'on ne « dira pas l'usage de ce que nous venons de décrire, ou, à défaut « de renseignements, tant qu'on ne fera pas de sérieuses objec- « tions qui puissent au moins faire douter de la vérité de cette « attribution.

« Ceci admis, leur antiquité n'est plus qu'une conséquence. Ils « appartiennent à la fin de l'âge de pierre, c'est-à-dire à l'époque « de la pierre polie dans nos contrées. Quant à leur assigner une « date, même approximative, il n'y faut point songer, quoique d'in- « génieux rapprochements aient été faits dans ce but. Mais on arri- « vera, nous en avons la conviction, à circonscrire, au moins dans « d'étroites limites, la fin de la période humaine où l'usage des métaux « n'était point encore connu. »

Un grand nombre de planches servent à faire mieux saisir la description donnée par M. Lenoir.

M. Le Brun-Dalbanne a écrit une notice sur la jeunesse de notre grand peintre Mignard. Ce travail ne renferme guère qu'un document important : c'est l'acte de baptême de l'artiste, acte prouvant que tous les auteurs qui se sont occupés de raconter sa vie ont ignoré l'année de sa naissance : le livret du Louvre lui-même reproduit la date de 1610, tandis que Pierre Mignard est né à la fin de 1612.

Digitized by Google

Voici cette pièce: «Paroisse de Saint-Jean-du-Marché, à Troyes. «Du 17e novembre 1612. Pierre, fils de Pierre Mignard et de Marie «Galois, sa femme, fut baptisé. Parrains: Pierre-Félix et Pierre «Boilletat, Claude, fils de Claude Éverseau. Marraine: Marie, fille «de François Perrelle.» Il est regrettable que M. Le Brun-Dalbanne ait inséré ce travail dans les Mémoires de l'Académie troyenne, sans prendre la peine de prévenir les lecteurs de sa publication antérieure: cette notice, en effet, a été imprimée dans le volume des lectures faites au congrès des délégués des Sociétés savantes en 1866. Il était au moins juste de constater ce fait dans une note de deux lignes au bas de la première page.

Nous trouvons encore dans ce volume une Notice de M. Roschach sur un autre peintre de Troyes, Jean Chalette, qui s'est fait connaître au XVIIe siècle comme peintre de l'hôtel de ville de Toulouse. Sa biographie est curieuse, et, comme elle n'existe, croyons-nous, dans aucun recueil, nous la résumerons brièvement: Chalette le mérite par l'importance des œuvres qu'il a laissées. Son nom est révélé par l'examen qu'il passe le 3 décembre 1612 pour obtenir ses lettres de maîtrise: depuis deux ans il habitait Toulouse, et sa qualité de Champenois, je veux dire d'homme du Nord, rendit les baillis et conservateurs des priviléges de la confrérie excessivement difficiles. En 1611, Chalette avait déjà été chargé de peindre plusieurs portraits de magistrats municipaux, puis la décoration du Capitole, et il l'avait fait de manière à plaire aux sommités indigènes; aussi, deux jours après sa réception, il obtint le titre de «peintre de la maison «de ville,» après avoir déclaré ne vouloir «d'autres gages et émolu«ments que ceux qui lui seroient accordés pour ses ouvrages.»

Jean Chalette ou La Chalète avait donc pris, dès son début, la première place à Toulouse: il avait alors trente et un ans, étant né à Troyes le 25 décembre 1581, d'une famille originaire du village de Chalète sur la Voire. Ses parents l'avaient accompagné dans le Midi, mais nous ne savons pas les causes de cette expatriation, quoique une légende toulousaine prétende que notre artiste s'arrêta dans ces parages en revenant d'Italie et s'y fixa à cause de la bonté des vins de ce pays. Chalette resta à Toulouse jusqu'à sa mort, arrivée en 1649, et il y conserva toujours la même situation. Les comptes municipaux récemment dépouillés constatent la féconde activité de l'artiste champenois, qui fut réellement le directeur des beaux-arts dans la vieille cité toulousaine, et y fit, qu'on me per-

Digitized by Google

mette cette expression, la pluie et le beau temps. Mais aussi il ne faut pas croire que la charge de peintre municipal ait été pour Chalette une sinécure. Son activité s'y déploya sur plusieurs objets : portraits obligatoires des capitouls, représentation des scènes historiques où la ville était ou croyait être particulièrement intéressée, restauration de vieilles peintures, travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux, décoration des fêtes publiques. Et il faut que l'on sache qu'il y avait chaque année huit capitouls nouveaux à portraiturer, chacun deux fois : l'un des portraits sur toile de grande dimension, l'autre en miniature sur parchemin pour les annales. Chalette réussit si bien, qu'à dater de 1612 on imagina un second portrait en grand donné par la ville à la famille du capitoul.

Nous n'énumérerons pas tous les travaux de Chalette, soigneusement relevés par son biographe et qui tous ont mérité les louanges unanimes des contemporains, en conservant une grande célébrité locale à leur auteur. Jean Chalette est mort à la fin de l'année 1643, et assez subitement sans doute, car l'artiste laissa inachevés tous les portraits des capitouls qui lui avaient été payés à l'avance. Son élève Hilaire Pader fut chargé de les terminer. Son nom resta très-populaire à Toulouse; en 1701, les petits-fils de Louis XIV, en revenant d'Espagne, admirèrent les tableaux de l'artiste champenois en exprimant leurs regrets de voir la municipalité aussi peu soucieuse de veiller à leur conservation. Et l'on jugera de cette déplorable négligence en apprenant que, des trente grands portraits collectifs peints par Chalette pour les capitouls, un seul a été conservé et existe au musée de Toulouse. Des miniatures qui constituent réellement la meilleure part de l'œuvre de Chalette, il reste quinze feuillets contenant huit portraits chacun, et en les examinant on reconnaît l'exactitude de cette remarque de Hilaire Pader dans son poëme de la *Peinture parlante* :

J'entends le sieur Chalette admirable aux portraits,
Lui qui pour les petits redouble ses attraits.

Un demi-feuillet est arrivé par le hasard des ventes au musée de Troyes. Les peintures sont, en effet, dit M. Roschach, de véritables chefs-d'œuvre, et l'artiste y montre un rare talent et une féconde imagination pour varier le cadre dans lequel il fallait inévitablement placer l'éternelle famille capitulaire avec le même nombre

Digitized by Google

de figures, mêmes costumes et l'inévitable cortége d'armoiries et d'inscriptions.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Travaux de l'Académie impériale de Reims.

Tomes XLI, XLII et XLIII, années 1864, 1865 et 1866.

Le XLI^e volume des *Travaux de l'Académie de Reims* est occupé tout entier par des œuvres scientifiques. L'histoire et la science se sont fait une part à peu près égale dans le XLIII^e. Le XLII^e seul contient un mémoire qui intéresse directement l'archéologie, c'est celui de M. l'abbé Cerf sur les reliques de Saint-Remi.

Nous n'avons pu lire sans honte le récit de la scène sauvage qui se passa dans la basilique de Saint-Remi le 23 octobre 1793. Le cercueil dans lequel Hincmar avait déposé les restes de son saint prédécesseur fut brisé, et les ossements devinrent le jouet d'une multitude furieuse dont il est bien permis de dire qu'elle ne savait ce qu'elle faisait. Il n'y a peut-être pas en effet, dans les premiers âges de notre histoire, de figure plus sympathique et plus vénérable que celle du saint prélat qui, dans la personne de Clovis, baptisa la nation des Francs.

Au milieu des violateurs de tombeaux il se trouvait quelques citoyens animés de bonnes intentions, qui sauvèrent tout ce qu'il leur fut possible de recueillir et qui rendirent compte plus tard de ce qu'ils avaient vu. Le corps était renfermé dans une grande caisse en bois, qui paraissait avoir été revêtue de métal. Une étoffe de soie, brodée de personnages, tapissait intérieurement les parois de ce cercueil. Deux sujets, dont l'un était le baptême de Clovis, se voyaient vers la tête et vers les pieds; il y avait sur les côtés divers attributs. Trois suaires en drap de soie, d'un rouge plus ou moins foncé, et un quatrième en mousseline très-claire, enveloppaient la tête et les os disposés dans leur ordre naturel. Un voile de soie et d'or était placé sous la tête.

La majeure partie des reliques et les lambeaux des étoffes furent réunis dans un drap donné par une femme et jetés au cimetière au fond de la fosse d'un soldat qu'on allait inhumer ce même jour. On les retira secrètement de ce lieu en 1795. Des reconnaissances au-

Digitized by Google

thentiques en furent faites en 1796, en 1803 et en 1823. La châsse modeste qui les renferme aujourd'hui contient aussi un grand suaire de drap de soie cramoisie, long de sept pieds huit pouces, qui fut donné par Hincmar, deux voiles en soie du même temps, l'un violet, l'autre cramoisi, et un coussin formé des morceaux qui se sont retrouvés des autres suaires ou de l'étoffe appliquée aux parois de l'ancien cercueil. Deux inscriptions brodées en or sur les deux voiles en attestent l'origine :

Hoc opus eximium presul clarissimus Hincmar
Alpaidi jussit condere sicque dare.

Sancte Remigi pontifex Domini pretiose
cum pietate memento mei Hincmari
nomine non merito episcopi
quoque sed devoti servi tui.

Nous avions espéré que le mémoire de M. Loriquet sur *Les artistes rémois* nous apporterait quelques renseignements nouveaux pour l'histoire de l'art. Le savant secrétaire général s'est contenté d'y présenter une série de considérations judicieuses sous ces quatre titres :

Des conditions actuelles de l'art en province et de son avenir;
De l'enseignement du dessin dans les villes manufacturières;
Des embellissements dans les villes;
Des musées; ce que devrait être celui de Reims.

La lecture du compte rendu des travaux de la compagnie, pendant l'année 1865-1866, nous apprend que le cardinal Gousset, qui portait un si vif intérêt aux études archéologiques, a mis à la disposition de l'Académie la crypte de la belle chapelle du palais archiépiscopal pour l'établissement d'un musée d'antiquités. Les musées, à notre avis, ne devraient avoir d'autre destination que celle de recueillir les œuvres d'art demeurées sans asile ou menacées de périr. Nous pensons que le tombeau de Jovin, qui provenait de l'église abbatiale de Saint-Nicaise, était mieux placé dans la cathédrale de Reims que dans le nouveau musée. La présence de ce monument dans la cathédrale se trouvait déjà consacrée par une longue suite d'années; il y avait prescription en sa faveur. La ville de Reims possède d'ailleurs assez de débris de sculpture, d'architecture et de mosaïques pour en former une importante collection, sans dépouiller les églises du peu qu'elles ont conservé.

Digitized by Google

M. Duquenelle a publié, dans le XLIII[e] volume, le catalogue de 2,605 monnaies romaines en argent, de Commode à Gallien, formant un poids de 9 kilogrammes et demi. On y compte 35 têtes et 477 revers différents, dont les types sont déjà connus. La découverte en a été faite à Signy-l'Abbaye (Ardennes), dans un champ qui ne présente aucune trace de constructions.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Bulletin trimestriel de la Société Ramond. (*Explorations pyrénéennes.*) Année 1866.

Cette Société, fondée en 1865 à Bagnères-de-Bigorre pour l'exploitation de la chaîne pyrénéenne, s'occupe surtout de sciences naturelles, ainsi que l'indique le nom sous le patronage duquel elle s'est placée. Ramond était un intrépide voyageur, un botaniste distingué, en même temps qu'un géologue et un historien qui vivait au commencement de ce siècle et qui s'attacha à l'étude des Pyrénées.

L'archéologie, on doit le comprendre, occupe peu de place dans les études et dans le Bulletin de cette Société. La charmante inscription tumulaire antique d'une chienne, trouvée près d'Auch en 1865, d'après une communication de M. E. Barry, et une notice intitulée *Quelques coups de pioche dans le sol de Bagnères*, par M. C.-X. Vaussenat, sont tout ce que nous y trouvons de notre compétence.

Ces quelques coups de pioche ont mis à découvert, en contrebas du sol actuel de l'église Saint-Vincent de Bagnères, lequel est déjà au-dessous du sol ancien, et dans la route qui longe cette église, trois couches superposées d'inhumations.

Dans la première, les corps étaient couchés sur le sol argileux et emprisonnés dans une tombe en galets maçonnée après coup, semble-t-il, et recouverte de dalles (on ne dit pas de quelle nature). Les squelettes, placés sans aucune orientation, les bras le long du corps, étaient accompagnés de fragments de poteries, parmi lesquelles il s'en est rencontré de rouges à relief, dont une à la marque N. O. M. Une tombe de femme renfermait les fragments d'un vase de verre.

Au-dessus s'étend une couche de débris romains reconnaissables

Digitized by Google

aux tuiles à rebords qui s'y trouvent en abondance, laquelle sert de support à un second étage d'inhumations.

Celles-ci ont pour fond une épaisse brique d'une seule pièce, mais elles sont muraillées latéralement comme les premières, non avec des galets, mais avec de la pierre blanche importée, et couvertes de dalles, parmi lesquelles il s'en rencontre une de marbre.

Les corps étaient généralement orientés de l'est à l'ouest, les bras allongés et accompagnés de poteries finement travaillées et que l'explorateur croit importées. Disons cependant qu'on ne trouve point, dans ce qui est aujourd'hui la France, de poteries plus fines que les terres rouges sigillées qui faisaient partie des fragments découverts dans la première couche de sépultures.

La plaque de marbre signalée plus haut ne provient point des carrières de Saint-Béat, qui avaient fourni tous les marbres que les Gallo-Romains de Bagnères avaient employés. Elle provient de Lomné, sur la voie de Dax à Saint-Bertrand-de-Comminges.

M. C.-X. Vaussenat pense que ces tombes sont celles des Visigoths qui s'établirent dans le pays après avoir détruit les édifices romains qui s'y trouvaient.

Au-dessus de cette série de tombes s'en trouve une troisième, où les corps simplement déposés en terre (on n'indique pas s'il existait des traces de cercueils) étaient recouverts d'une dalle. Les bras étaient croisés.

L'explorateur suppose que ces sépultures appartiennent aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

Au-dessus d'une assise de débris de construction s'étend la couche épaisse de débris humains enveloppés de chaux, laquelle provient d'un charnier établi lors de la peste qui, en 1589, enleva les cinq sixièmes de la population de Bagnères.

Enfin, des sépultures relativement modernes recouvrent cette fosse commune, et la route qui les a bouleversées a fait trouver un certain nombre de menues monnaies du temps de Louis XIII.

Par suite de déductions dont nous ne suivons pas bien le fil, M. C.-X. Vaussenat arrive à conclure qu'une chapelle a dû être construite au XI^e^ siècle au-dessus de ce cimetière antique. A cette chapelle paraîtrait appartenir en tout ou partie le chevet de l'église actuelle, à laquelle la Renaissance ajouta un portail richement sculpté, qui porte la date de 1553. L'auteur en attribue l'érection à Jeanne d'Albret.

Si la reine de Navarre vint demander la fécondité aux eaux de Bagnères, ce fut nécessairement avant la naissance du premier de ses enfants, antérieurement à 1550, bien que quelques auteurs ne la fassent séjourner à Bagnères qu'en 1567. Cette raison, et cette autre que les comptes de dépenses du chapitre de l'église sont muets sur ce qu'auraient coûté ces sculptures, suffisent à M. C.-X. Vaussenat pour adopter cette opinion, corroborée, à ses yeux, par ce fait que la maison qu'habita la reine, et qui porte la date de 1539, est ornée de sculptures qu'il affirme être de la même main.

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, nous devons reconnaître dans M. C.-X. Vaussenat un explorateur très-soigneux, ne négligeant rien des circonstances qui peuvent apporter quelque jour sur ses découvertes, et consultant avec fruit l'assiette du sol, la nature des matériaux et l'histoire.

S'il est le seul à représenter l'archéologie au sein de la Société Ramond, nous lui demanderions d'enrichir les autres volumes du Bulletin par une étude de l'architecture des églises pyrénéennes. Mais il ne faudrait pas qu'il attribuât au VII^e^ et au VIII^e^ siècle, comme il le fait, la construction de ces églises, qui ne nous semblent appartenir qu'au style roman le plus rude et souvent le plus barbare.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.

Année 1867.

Nous rencontrons dans ce petit volume la continuation d'une intéressante monographie de M. Barbey sur les *Croix de cimetières, calvaires et croix d'églises de l'arrondissement de Château-Thierry*, monographie dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

La croix du cimetière de Mézy-Moulins est privée de sa partie supérieure, qui a dû être brisée à l'époque des guerres de religion, quand la belle église de Mézy eut elle-même à subir bien des ravages. Ce qui reste de la croix accuse la même ancienneté que l'église, c'est-à-dire la fin du XII^e^ ou le commencement du XIII^e^ siècle.

La croix en pierre qui dominait autrefois le monument est au-

Digitized by Google

jourd'hui remplacée par une croix en fer. La colonne mesure encore 3m,40 de hauteur sur 20 centimètres de diamètre. Cette colonne, cylindrique et d'un seul morceau, s'élève sur quatre gradins circulaires et est entourée d'une table de 1m,17 de long sur 94 centimètres de large et 11 d'épaisseur. La table est soutenue par quatre colonnettes, qui sont également d'un seul morceau, de 80 centimètres de haut, le soubassement compris, et dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de vigne. A ces colonnettes sont accolées, en manière de caryatides, quatre figures. L'une est une femme dont la tête et le corps sont entièrement voilés d'une large draperie. La seconde représente une femme inclinant un peu la tête, les cheveux déroulés sur les épaules, vêtue d'une longue robe et tenant un livre sur la poitrine. Le troisième personnage a les pieds posés sur un dragon vaincu; à sa figure rasée, à la coupe de ses cheveux, à la longue robe qui le couvre d'une manière sévère, on le prendrait pour un de ces anciens clercs à qui les légendes attribuent la destruction des guivres et autres monstres qui dévastaient les contrées sanctifiées par leur présence. Enfin la quatrième figure est un ange aux ailes éployées. Ces statuettes ont environ 50 centimètres de hauteur et s'appuient sur des ressauts en culs-de-lampe.

Dans la série de ces quatre figures ainsi observées en tournant d'orient en occident, M. Barbey croit reconnaître l'allégorie des états successifs de l'âme chrétienne, d'abord ensevelie sous le voile de l'ignorance, puis docile à s'instruire, puis victorieuse dans la lutte contre le mal, et enfin s'envolant vers Dieu. Nous lui laisserons la responsabilité de cette hypothèse, qui du reste n'a rien d'inconciliable avec les habitudes symboliques de l'art de cette époque.

La croix du cimetière de Verdilly offre moins d'intérêt; elle se compose de lames de fer battu, contournées et reliées par des clous rivés. Au-dessous de la croix proprement dite et au-dessus de quatre ornements en forme d'S, est figuré le monogramme de Jésus. Ce travail de serrurerie porte la date de 1632 et n'a rien d'autrement artistique.

Dans le même volume, le vice-président de la Société, M. de Vertus, consacre une petite notice à la pierre noire de Courmont, qui se trouve à la source de l'Ourcq. Il rapproche certaines superstitions qui courent encore aujourd'hui le pays des traditions anciennes que D. Grenier avait relevées de son temps : « Nos pères, dit ce béné-« dictin, continuaient de sacrifier aux *Termini* au VIIe siècle. On doit

« regarder comme un de ces dieux la grosse pierre debout qui se « trouve à Courmont dans le Soissonnais, à la source de la rivière « d'Ourcq. » L'abbé Carlier, dans son *Histoire du Valais*, et Pelloutier, dans son *Histoire des Celtes*, affirment également cette superstition de la pierre de l'Ourcq. Ce dernier cite même au nombre des vieilles divinités locales *Vidula* (la Vesle), *Urc* (l'Ourcq)...

D'autre part, M. de Vertus nous fait remarquer que dans les vieux documents cette rivière est quelquefois nommée l'Orque, et tout le pays *pagus Orcensis;* et il en conclut que le génie local de l'Ourcq ou de l'Orc n'est autre que cet *Orcus* contre lequel saint Éloi prêchait au VII^e siècle dans le Noyonnais : « Que personne, « disait le saint, n'ait la témérité d'invoquer les démons, ni Nep« tune, ni *Orcus*. Détruisez les fontaines et les arbres sacrés... » Orcus, cette sombre divinité de la mythologie grecque, serait donc venu jusqu'en Gaule en compagnie de Jupiter, de Neptune, d'Apollon, d'Hercule et de tant d'autres?...

Jusqu'ici les savants s'étaient accordés à trouver l'étymologie du mot « Ourcq » dans le mot celtique *Ur*, qui veut dire « source ». L'étymologie proposée par M. de Vertus triomphera-t-elle ? En tout cas, on ne peut nier que toutes ses déductions ne soient fort habiles.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE LYON.

Tomes XII et XIII, années 1864, 1865, 1866 et 1868.

Le tome XII reproduit une notice, écrite par M. Allmer et déjà publiée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, sur la découverte faite, en 1862, au village de Genay, près de Trévoux, de la curieuse épitaphe, moitié grecque, moitié latine, d'un marchand syrien qui avait formé un établissement à Lyon. Cette notice, placée sous le patronage de notre vice-président, a obtenu ainsi une suffisante notoriété. Il ne nous appartient pas de revenir sur un sujet qui a déjà provoqué de nombreuses et judicieuses observations. Vous savez d'ailleurs, Messieurs, quel intérêt s'attache à tous les travaux de M. Allmer.

Les découvertes qui se font, pour ainsi dire, chaque jour, soit

Digitized by Google

dans le sol de Lyon, soit dans le lit du Rhône ou de la Saône, sont, de la part de M. Martin-Daussigny, l'objet d'une surveillance dont les résultats sont inappréciables. Aucun fragment d'antiquité ne reste dans l'oubli. Tout ce qui présente quelque valeur pour l'art ou pour l'histoire vient prendre place sous les galeries du palais Saint-Pierre, dont la collection épigraphique est une des plus considérables qui existent. Des travaux de déblayement exécutés, au mois de décembre 1863, dans les eaux du Rhône, ont donné une certaine quantité de blocs antiques encombrant le fleuve, et provenant peut-être d'une nécropole qui aurait été envahie par une crue extraordinaire, sur la fin du VI^e^ siècle. Les monuments recueillis pour le Musée sont au nombre de cinq, dont trois épitaphes portant la formule *sub ascia*. Une de ces dernières inscriptions fut consacrée aux mânes de *Julia Artemisia*, épouse de *Titus Flavius Hermes*, sévir augustal à Lyon, dont le monument funéraire, anciennement retrouvé et conservé à l'archevêché, a malheureusement disparu. M. Martin-Daussigny nous signale une autre inscription, dont le Musée lyonnais s'est aussi enrichi et qui appartient au commencement du XIII^e^ siècle; elle était placée sur la sépulture d'un certain *Parious*, mort en 1224, dont le fils exerçait la fonction singulière et encore mal définie de *preconisator*[1].

Les extraits des procès-verbaux des séances du Comité d'histoire et d'archéologie présentent l'énumération d'une quantité considérable de fragments antiques de toute nature, dont la plupart sont entrés au Musée. Les démolitions de quelques restes d'anciens édifices, notamment celle des ruines de Saint-Pierre-le-Vieux, ont aussi produit quelques sculptures et quelques inscriptions de diverses époques, qui seront désormais à l'abri de la destruction. Une note, placée aux dernières pages du XIII^e^ volume des *Mémoires*, nous fait connaître la découverte d'une petite lyre antique en bronze, longue de 7 centimètres et demi et large de 6, pesant à peu près 133 grammes, trouvée dans les roches du pont de Nemours, à Lyon. Un dessin représente ce petit monument, qui pourrait avoir servi d'ex-voto offert par un poëte ou par un musicien.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

[1] Voir Du Cange, *Glossaire*.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Tome IX, 2e et 3e livraisons, 1868.

La 2e livraison est occupée tout entière par un très-intéressant travail de M. Desbarreaux-Bernard sur l'imprimerie à Toulouse. C'est un catalogue raisonné des livres imprimés en cette ville, de 1476 à 1500. Des catalogues semblables pour les XVIe et XVIIe siècles seront prochainement publiés par le même auteur. Plusieurs planches reproduisent les filigranes des papiers alors en usage, des spécimens d'impressions et quelques-unes des gravures sur bois qui accompagnent les textes. Le Comité félicitera M. Desbarreaux d'avoir choisi un sujet de recherches qui peut le conduire à des résultats importants, et dont le résumé aura sa place au nombre des documents à consulter pour l'histoire générale de la typographie.

Dans la 3e livraison, le compte rendu d'une tournée archéologique de M. l'abbé Carrière nous fait connaître, par la description et par le dessin, plusieurs monuments qui ne sont pas sans mérite.

Les plus remarquables sont les tombeaux de Sicard de Miramont, chevalier, mort en 1280, et de sa femme, Honor de Durfort, morte en 1286, qui prit probablement le voile après le décès de son mari, car son épitaphe lui donne la qualification de *monaca*. Le premier tombeau, qui présente une statue d'un noble caractère, couchée sur un riche cercueil de pierre, est convenablement placé dans l'église de la Grâce-Dieu. Le second est employé aux plus vils usages : le couvercle, orné d'armoiries et d'une figure au trait de la défunte, et le cercueil, entouré de rinceaux, sont séparés l'un de l'autre; ils servent de mangeoire et d'abreuvoir pour les animaux, dans une ferme, à l'entrée de la petite ville de Miramont. Nous nous joignons à M. l'abbé Carrière pour exprimer le vœu que les deux tombeaux se trouvent prochainement réunis sous les voûtes de la même église. Les monuments de ce genre sont devenus trop rares pour qu'on ne se préoccupe pas sérieusement de leur conservation.

La Société archéologique du Midi de la France termine la 3e livraison par une protestation énergique contre le malencontreux projet conçu par les édiles toulousains, de livrer à la démolition et à la spéculation une partie considérable du groupe de constructions historiques dont l'ensemble forme l'hôtel de ville, plus connu sous

Digitized by Google

le nom de *Capitole*[1]. La Commission des monuments historiques, consultée à ce sujet, a émis une opinion tout opposée à l'exécution de ce plan. Le fatal dessein n'en sera pas moins poursuivi, nous avons tout lieu de le craindre. On nous assure que, pour se faire la main, les auteurs du projet viennent de jeter par terre une grande et belle salle du XIVe siècle, qui servait autrefois de réfectoire aux Augustins, et qui aurait pu facilement être annexée au Musée, dont les galeries sont insuffisantes pour contenir les riches collections municipales.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE.

10e année.

MÉMOIRES DE LA MÊME SOCIÉTÉ.

IXe volume, 1867.

Les procès-verbaux des séances de la Société de la Moselle, dont la réunion forme le Bulletin, témoignent d'un zèle qui ne se ralentit pas pour l'étude des antiquités de cette partie de la France, si riche en souvenirs et en traditions des premiers temps de notre histoire. Il ne nous serait pas possible de résumer ici les communications intéressantes qu'on rencontre à peu près à chaque séance. Nous avons trouvé avec plaisir, dans le Bulletin de 1867, la suite du journal des fouilles qui ont été entreprises dans les rues de Metz pour l'assainissement de la ville, et qui ont mis à découvert des couches successives de fragments de toute espèce.

Les mémoires publiés dans le IXe volume de la collection appartiennent à l'histoire plutôt qu'à l'archéologie. Les notices de MM. de Bouteiller, Preschac et Viansson, sur Châtel-Saint-Germain, Sancy et Plappeville, contiennent bien quelques détails sur des ruines de châteaux et sur les églises paroissiales de ces communes; mais l'intérêt que ces édifices peuvent offrir est purement local; il ne ressort de leur description aucune observation importante.

[1] Le Comité des arts et monuments a déjà protesté, en faveur du Capitole, menacé une première fois, il y a environ trente ans. (Voir *Bulletin archéologique*, t. I, 2e partie, p. 49.)

Digitized by Google

M. Abel a étudié avec beaucoup de soin l'histoire religieuse de Metz, en ce qui touche la concession du pallium et du titre d'archevêque à plusieurs prélats de cette église. Les évêques de Toul portaient autrefois sur les épaules un ornement, appelé *superhuméral*, qui passait pour une distinction d'un caractère exceptionnel. M. Abel ne voit dans ce vêtement qu'une espèce d'amict dont l'usage se serait conservé, sans qu'il eût donné lieu à aucune concession de la part des pontifes romains. Cette discussion, empreinte d'une certaine vivacité, a surtout pour but d'établir la supériorité de l'évêque de Metz sur celui de Toul, et de combattre la prétention des Lorrains à obtenir, pour Nancy, l'érection d'un siége métropolitain, dont l'évêque de Metz ne serait plus qu'un des suffragants. Les évêques de Nancy étant aujourd'hui substitués aux droits et priviléges des anciens évêques de Toul, M. Abel s'est attaqué aux prétentions anciennes pour mieux repousser celles qui surgissent maintenant.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Découverte d'une monnaie grecque d'argent à Auriol, en 1868.

Communication de M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, correspondant du Ministère.

A la séance du 11 janvier 1869, M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, adressait à la section le dessin d'une petite monnaie grecque d'argent, trouvée en octobre 1868 à Auriol, sur l'emplacement même où l'on a découvert en 1867 un trésor de petites monnaies grecques d'argent qui n'ont pas encore été publiées.

Avec la permission de la section qui m'a chargé de lui faire un rapport sur la communication de M. Blancard, je commencerai par consigner ici l'expression de ma gratitude envers M. l'abbé Bargès et M. Levert, préfet du département des Bouches-du-Rhône, qui m'ont obligeamment facilité les moyens de traiter, pour le cabinet des médailles, de l'acquisition d'un lot comprenant presque toutes les variétés de cette importante trouvaille.

J'exposerai ensuite les conjectures que m'a suggérées l'étude de ces précieux monuments, mais, avant tout, je décrirai la pièce acquise par le musée de Marseille, dont on voit plus bas la reproduction.

Tête de lion, la gueule béante, les poils hérissés, tournée vers la gauche. Type gravé en relief occupant tout le champ.

Revers : petite tête d'Hercule, coiffée de la peau de lion, placée à droite dans le champ, qu'elle est loin de remplir. Ce type est gravé en creux.

Digitized by Google

Argent. Poids : 2 gr. 749 milligr. Module : 12 millimètres.

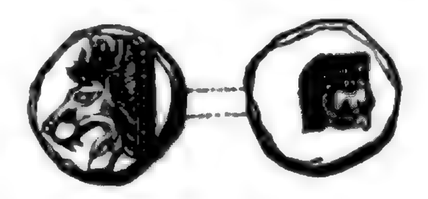

Pièce appartenant au cabinet de la ville de Marseille, trouvée en 1868 à Auriol, sur le lieu même de la découverte du trésor de 1867.

Cette pièce n'est pas unique, comme on l'a cru d'abord; toutefois elle est fort rare. Indépendamment de celle-ci, de celle qui est échue à M. de Saulcy, il n'en existe pas plus de deux ou trois autres exemplaires, et, par malheur, il ne s'en est pas trouvé dans le lot échu à la Bibliothèque impériale, dont la direction n'a pu faire son choix elle-même. Fort curieuse par cette circonstance qu'elle a deux types et non pas un seul, comme c'est le cas pour la presque totalité des pièces trouvées à Auriol, cette monnaie n'éclaircira cependant pas à elle seule le problème posé par cette découverte, dont le retentissement fut très-grand parmi les numismatistes, malgré les attractions de l'Exposition universelle, qui était dans tout son éclat au moment où on l'annonça à Paris.

C'était en effet un événement que la découverte, sur le sol de la Gaule, de 2,130 petites monnaies d'ancien style grec, toutes anépigraphes, d'argent pur, ce qui leur donne un aspect blanchâtre, et, à deux ou trois exceptions près, n'ayant d'autre type au revers qu'un carré creux uniformément divisé en quatre aires, mais offrant environ vingt à vingt-cinq types différents, pour ne pas parler des simples variantes.

Où avaient été frappées ces énigmatiques monnaies? Avait-on là des spécimens du monnayage primitif de Marseille ou des villes de sa dépendance, ou bien, en raison de la diversité des types de ces monnaies, dont plusieurs présentaient les symboles des villes de l'Asie ou de la Grèce, fallait-il supposer qu'elles avaient été apportées par le commerce sur le sol de la Gaule grecque, soit en totalité, soit en partie?

Les partisans de la première de ces deux hypothèses rappelaient que, depuis plus de trente ans, feu le marquis Roger de Lagoy avait trouvé en Provence, particulièrement à Saint-Remy, un certain nombre de monnaies d'argent, de petit module, pour la plupart anépigraphes, n'ayant de type que d'un côté, avec un carré creux

Digitized by Google

au revers, dont plusieurs spécimens se retrouvaient dans le trésor d'Auriol, et que le savant numismatiste, en publiant ces monuments alors tout à fait nouveaux, n'avait pas hésité à les attribuer à Massilia. La découverte de 1867 venait donc confirmer cette attribution, qui, si elle n'avait pas obtenu tout d'abord l'assentiment général, ainsi que nous l'apprend M. de Lagoy lui-même [1], avait fini par se faire accepter, surtout lorsqu'elle eut été consacrée par l'approbation de M. de La Saussaye, qui plaça toutes les pièces inédites du premier travail de M. de Lagoy en tête de sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*. L'ouvrage de M. de La Saussaye parut en 1842. Quatre ans plus tard, M. de Lagoy ajouta deux médailles à cette série. Est-il certain, comme semblent le croire les savants auxquels je fais allusion, que la découverte d'Auriol nous ait apporté la pleine confirmation du système de M. de Lagoy? C'est ce que je voudrais rechercher le plus rapidement possible.

M. de Lagoy a traité deux fois du monnayage primitif de Marseille, d'abord en 1834, dans un opuscule intitulé *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, etc.*; secondement, dans un article publié en 1846 par la *Revue numismatique*, sous le titre de *Monnaies primitives de Massilia* [2]. M. de Lagoy n'ignorait pas qu'en fait d'attributions numismatiques, pour que la provenance puisse être légitimement invoquée, il est nécessaire d'avoir à citer des trouvailles répétées et authentiquement constatées; aussi n'avait-il pas basé son système uniquement sur la provenance des neuf pièces par lui publiées dans son premier ouvrage. Ce qui détermina sa conviction, c'est que, sur ces neuf pièces, il en était quatre qu'il pensa, non sans raison, pouvoir donner avec certitude à Marseille. Il s'agit des pièces nos 6, 7, 8 et 9 de la planche IIe de sa *Description*, qui, ayant toutes pour type, d'un côté, une *tête imberbe à gauche* (Diane?), et au revers, un *crabe*, ne pouvaient être refusées à Marseille,

[1] *Revue numismatique*, année 1846, article cité plus bas.

[2] Cf. 1° *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cænicenses et des Auscii*, par M. le marquis de Lagoy, 1 vol. in-4° de 60 pages avec 2 planches, Aix, 1834; 2° dans la *Revue numismatique*, année 1846, l'article intitulé *Monnaies primitives de Massilia*, avec deux bois dans le texte à la page 85. C'est dans cet article, à cette même page 85, que M. de Lagoy nous apprend que, si son attribution a reçu l'approbation de M. de La Saussaye, plusieurs autres numismates éminents, dont il tenait aussi à obtenir le suffrage, ne regardaient pas encore à ce moment comme certaine la classification des trois plus anciennes médailles par lui publiées.

Digitized by Google

puisque, si la première est anépigraphe, les trois dernières ont la lettre μ au revers; mais de ce que ces quatre pièces sont de Marseille, de ce que l'on peut aussi donner à cette ville les n°s 4 et 5 de la planche qui ont le type de Diane[1], s'ensuit-il nécessairement que les n°s 1, 2 et 3 soient aussi de cette ville, ainsi que l'a cru M. de Lagoy sur la foi de l'analogie qui, dit-il, *les lie toutes entre elles*[2]. C'est ce dont je doute, et c'est ce que je suis en mesure de rechercher, attendu que le Cabinet de France possède aujourd'hui, indépendamment du lot important des monnaies d'Auriol dont on a parlé plus haut, toutes les pièces publiées par M. de Lagoy[3], ainsi que d'autres acquises par le regrettable savant depuis 1846, mais qu'il n'eut pas le temps ou l'occasion de faire connaître[4].

L'analogie remarquée par M. de Lagoy entre les neuf pièces inédites publiées dans son premier ouvrage est réelle, mais non pas autant qu'elle lui a paru l'être. Ainsi l'on remarquera que les pièces au *crabe*, n°s 6, 7, 8 et 9 (c'est-à-dire les seules qui appartiennent avec une certitude complète à Marseille, en raison de la présence du μ), ont deux types en relief, tandis que les n°s 1, 2, 4 et 5 n'en ont qu'un seul, et que le n° 3, qui en a deux, est visiblement d'une autre fabrique que les n°s 6, 7, 8 et 9, puisque

[1] Il existait un spécimen de ces pièces au Cabinet de France depuis une époque indéterminée, et on l'y avait classé parmi les incertaines. Cette pièce et ses analogues ont été placées en tête de la série de Marseille, après les publications de MM. de Lagoy et de La Saussaye. On les trouve à cette place dans la *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, de Duchalais, publiée en 1846. (Voyez p. 27, n° 55.)

[2] «Je crois trouver à ces médailles une certaine analogie qui les lie toutes les «unes aux autres, et que je regarde comme la preuve qu'elles appartenaient au même «peuple.» (*Description, etc.* p. 4.)

[3] La riche collection de monnaies gauloises formée à Saint-Remy par le marquis de Lagoy, acquise de ses héritiers par feu le duc de Luynes, est entrée dans le Cabinet de France par suite de la mémorable donation faite à cet établissement en 1862 par l'illustre académicien, quelques années avant sa mort.

[4] Voici la description de ces dernières pièces, ainsi que celle des deux pièces qui figurent dans l'article cité de la *Revue numismatique* de 1846. — Article de 1846 : 1° tête de *phocæna*, ou marsouin, animal que M. de Lagoy distingue du phoque (veau marin), et qui en effet diffère notablement du phoque gravé n° 2 de la planche II° de la *Description;* 2° tête casquée à droite. — Pièces de la collection de M. de Lagoy non publiées par ce savant : 1° tête de nègre; 2° tête de Diane, avec une coquille au revers. Si je suis bien renseigné, à l'exception de cette dernière pièce, qui est remarquable par la présence de deux types en relief, toutes ces pièces qui ont le carré creux au revers ont reparu à Auriol.

Digitized by Google

l'un de ses types est inscrit dans un carré creux, circonstance qui manque à ces quatre dernières monnaies[1].

Toutefois je n'insisterai pas sur ces minuties; on me répondrait que ces pièces peuvent n'être pas du même temps; l'on expliquerait aussi les différences de fabrique que je signale par la même raison. Ces différences ne sont pas d'ailleurs ma principale objection contre l'attribution des pièces incertaines publiées par M. de Lagoy et de leurs similaires, soit de la trouvaille d'Auriol de 1867, soit de trouvailles antérieures ou postérieures à cette date[2], faites soit à Auriol même, comme celle de M. Blancard, soit en d'autres endroits de la Provence; l'objection que je crois digne de toute l'attention des numismatistes, c'est la diversité des types de ces monnaies, diversité qui me paraît difficile à concilier avec une origine exclusivement marseillaise.

Je l'avoue, j'aurais peine à reconnaître pour des témoignages du monnayage primitif de Marseille une série monétaire comprenant vingt à vingt-cinq types variés, lorsque nous savons que la cité phocéenne, aux temps de son monnayage incontestable, s'était contentée de deux ou trois types, *Apollon casqué* ou non casqué, avec la roue au revers, et *Diane avec le lion*[3]. D'ailleurs, toutes ces petites monnaies, malgré leur air de famille, que je ne conteste pas, n'accusent pas cependant une seule et même fabrique. Si, sans exception, toutes celles qu'on a trouvées à Auriol sont anépigraphes, il en est, parmi celles qu'a publiées M. de Lagoy ou qu'on a retrouvées depuis, qui ne le sont pas; ainsi les pièces au μ; en-

[1] Pour plus de clarté, je donne ici la description des cinq pièces n° 1 à 5 de M. de Lagoy d'après son propre texte : 1° partie antérieure d'un lion dévorant une proie; 2° tête de phoque à droite; au-dessous, poisson (voyez Pellerin, *Rec.* t. III, pl. CXV, n° 3, une médaille d'or qui paraît au même type et que Mionnet a décrite parmi les *incertaines*, t. VI, p. 614, n° 12, et dont on trouvera la gravure pl. XLIII, 5); 3° tête de griffon à droite; revers, dans un carré creux, tête de lion, en relief comme la tête de droite; 4° et 5° tête imberbe à gauche (Diane?). A l'exception du n° 3, au revers de ces pièces paraît le carré creux divisé en quatre aires.

[2] J'apprends qu'on a trouvé à Cavaillon diverses petites pièces anépigraphes, analogues à certaines pièces d'Auriol, et aussi des pièces au *crabe* et au *mu* qui sont certainement de Marseille. On a aussi trouvé récemment en Espagne de petites pièces de monnaie qui offrent une certaine analogie avec celles d'Auriol.

[3] Un troisième type massaliote est *Minerve et l'aigle;* mais il n'a pas duré, ainsi que l'a fait remarquer M. de La Saussaye, qui n'en a reconnu que deux émissions. (Voyez *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 75 et 76.)

suite, si la plupart des pièces d'Auriol ont au revers un carré creux divisé en quatre aires, il en est cependant plusieurs qui offrent des types des deux côtés, entre autres celle dont M. Blancard nous a donné le dessin, une qui est semblable au n° 3 de la planche II^e de la *Description* de M. de Lagoy[1], et deux ou trois autres encore. Mais ce n'est pas tout; certains faits qu'on ne pouvait deviner en 1834 ni en 1846, date du dernier travail de M. de Lagoy sur cette question, tendent à montrer qu'en dépit de leur découverte sur le sol de la Provence, telles des pièces d'Auriol ont pu être frappées loin de la Gaule. Parmi ces faits, je note d'abord la présence, dans le trésor trouvé en 1867, d'une petite monnaie portant d'un côté une *tortue* et de l'autre un carré creux à quatre aires, qui se distingue des autres par sa couleur noirâtre, circonstance qui n'a pas peu contribué à la faire considérer, dès le premier moment, même par les partisans de l'attribution en masse à Marseille, comme ayant été fabriquée à Égine[2]. N'est-il pas vrai que, si l'on m'accorde qu'une seule des pièces trouvées à Auriol n'est pas originaire de la Gaule grecque, j'ai le droit d'en attribuer un certain nombre à des villes de l'Asie ou de la Grèce dont les symboles paraissent dans ce trésor, et qui, aussi bien que la pièce d'Égine, peuvent avoir été apportées par le commerce sur le sol de la Gaule?

Que viennent faire là l'*hippocampe* de Lampsaque, le *lion de Velia*, la *tête de bélier* de Clazomène ou de Colophon, la *tête de lion avec la gueule béante* de Cyzique ou d'ailleurs[3], le joli *casque fermé*

[1] J'en ai vu un exemplaire dans le lot acquis par M. de Saulcy au lendemain de la trouvaille d'Auriol et à peu près en même temps que le Cabinet de France acquérait le sien.

[2] Je parlais au singulier de cette monnaie, parce que je n'en ai vu qu'une seule, celle du Cabinet de France; mais M. de Saulcy m'apprend qu'il en existe un second exemplaire à Marseille; j'ignore s'il est noir ou blanc.

[3] On conserve au Cabinet de France une petite pièce analogue à celle-ci, dont la provenance est évidemment orientale, je veux parler d'une pièce donnée au cabinet des médailles par l'Empereur en 1862, avec toute la collection formée en Égypte par feu Saïd-Pacha, qui l'avait offerte à Sa Majesté. Je copie la description de cette pièce sur le registre de la Bibliothèque impériale : *Tête de lion à d. R/. Carré creux. Classée aux incertaines.* Reg. II. n° 687. On a également classé au Cabinet des médailles, dans la série des incertaines, une autre pièce de la même collection qui, quoique relativement de grand module (elle a 15 millimètres), offre une certaine analogie avec le type de certaines médailles aurioliennes. Portée au même registre II sous le n° 681, cette pièce représente une tête de face, allongée; au revers figure un carré creux divisé en quatre aires. On peut aussi comparer les médailles d'Auriol

Digitized by Google

qu'on rencontre parmi les hectès cyzicènes d'or[1], le *phoque* et le *griffon* de Phocée? Supposera-t-on que la présence sur la monnaie marseillaise de ces types, dont quelques-uns, comme le *lion* de Velia, fille de Phocée ainsi que Marseille, et le *phoque* de Phocée, pourraient s'expliquer par la parenté de ces villes, est due à ce que les Marseillais, avant de se donner un type propre, commencèrent par copier tous les types qui jouissaient d'une bonne renommée? Cette explication aurait quelque chose de spécieux, mais je n'ai pas épuisé les faits qui m'obligent à douter de son exactitude.

La série de Lesbos, si pauvre dans Mionnet, mais fort riche, depuis quelques années, en pièces inédites au Cabinet de France, fournirait à elle seule, contre l'attribution radicale à Marseille, des arguments qui m'ont surpris moi-même, malgré le scepticisme à cet égard qui *a priori* m'a poussé à les rechercher. Qu'on examine nos tablettes de Lesbos, et l'on y trouvera des pièces d'argent avec carré creux, de différents modules, mais dont certaines, anépigraphes comme celles d'Auriol et aussi petites, offrent des types fréquents dans ce trésor, par exemple la *tête de lion gueule béante*, dont notre exemplaire ne diffère que par la couleur de ses similaires d'Auriol. Je ne crois pas que l'on refuse ces pièces à l'île de Lesbos, lorsque l'on saura qu'elles y ont été recueillies dans une exploration faite par un amateur éclairé dont les vétérans de la numismatique n'ont pas oublié le nom, feu Garriri (de Smyrne), qui les a cédées en 1852 à la Bibliothèque impériale. On sera encore plus certain de l'exactitude de cette attribution, lorsque j'aurai ajouté que dans cette riche série de Lesbos, acquise de Garriri, figurent des petites pièces à la *tête de nègre*, type fréquent dans le trésor d'Auriol[2], qui, ainsi que celles dont je viens de parler, ne diffèrent de leurs sœurs de provenance provençale que par leur couleur noirâtre et par l'importante addition de lettres qui indi-

au *masque* avec les pièces que Mionnet a décrites à la suite de Pæstum, au tome I[er] de son Supplément, p. 318, sous les n[os] 822 et suiv., et que l'on attribue à Phistelia de Campanie.

[1] Parmi les médailles de la collection de Luynes donnée à la Bibliothèque impériale en 1864, avant la découverte d'Auriol, figure une monnaie d'argent au *casque fermé* semblable à celles de la trouvaille d'Auriol, que M. de Luynes avait classée à Calymna, île de la côte de Carie, *etiamsi in Calabria inventum fuerit*, a-t-il écrit sur l'étiquette.

[2] On a vu plus haut que l'on trouve aussi la pièce à la *tête de nègre* dans la collection Lagoy.

Digitized by Google

quent leur origine, un A sur celles d'Antissa de Lesbos, et ΛE, >B et ΛΕΣ sur celles qui appartiennent soit à l'île de Lesbos elle-même *in genere*, soit à une ville de ce nom dont ces abréviations significatives pourraient faire supposer l'existence [1].

De ces faits et d'autres analogues que l'on rassemblerait facilement [2], je conclus que la multiplicité des types, combinée avec l'analogie de fabrique qui fait l'intérêt des monnaies de la trouvaille d'Auriol, peut s'expliquer autrement que par l'origine exclusivement marseillaise que l'on a voulu leur attribuer. Après tout, pareille singularité n'est pas sans antécédents dans la numismatique grecque.

On sait par maints exemples, et surtout par celui que nous offre la célèbre série des *statères* de Cyzique ou *cyzicènes*, qui n'ont certainement pas été frappés tous à Cyzique [3], que les villes et les peuples de l'antiquité s'unissaient souvent par des conventions afin de frapper à tour de rôle des monnaies d'après un étalon commun. Pourquoi les monnaies d'Auriol et leurs similaires antérieurement ou postérieurement découvertes en Provence n'auraient-elles pas

[1] Sur ce sujet, voyez dans le tome V de la nouvelle série du *Numismatic Chronicle*, publié en 1865, un article de M. Maximilien Borrell, intitulé : *Coins of Lesbos-Lesbi, considered as a city distinct from that of Mytilene*, p. 336 à 341.

[2] Malgré mon désir de ne pas dépasser les bornes raisonnables d'un rapport, je crois devoir signaler encore d'intéressantes analogies entre certaines monnaies aurioliennes et telles autres qui n'ont pas été trouvées sur le sol de la Gaule. La série des cyzicènes d'or, si riche au Cabinet de France, devra être étudiée tout particulièrement; entre autres exemples bons à citer, je note une microscopique pièce d'or, rapportée d'Orient par feu Garriri (de Smyrne), le connaisseur dont je viens de parler. Cette pièce, que je crois inédite, est décrite sur notre registre D, n° 2634; elle offre le même type que les pièces aurioliennes, où l'on reconnaît la partie antérieure d'un phoque, et dont il existe au Cabinet deux *spécimens* décrits au registre E, n°s 3593 et 3594. La pièce d'or pèse 0g,15; les pièces d'argent, 0g,14 et 0g,13. On peut aussi rapprocher ces dernières de pièces de plus grand module classées non sans quelque hésitation à Cherronesos; cependant je dois dire que le carré creux de celles-ci diffère de celui d'Auriol, et qu'on pourrait encore signaler d'autres différences entre ces pièces. On en trouvera un beau spécimen du module de 15 millimètres sous le n° 5, pl. XLI, dans le *Recueil de planches* de Mionnet, qui le décrit parmi les *incertaines*, t. VI, p. 629, n° 119.

[3] On sait que le nom de *cyzicènes* est autorisé par divers textes de l'antiquité, et Charles Lenormant a fort bien montré, dans la *Revue numismatique*, que, comme l'avait indiqué auparavant Sestini dans son livre sur les *statères*, les monnaies d'or dites *cyzicènes* n'avaient pas toutes été frappées à Cyzique. (Voyez Domenico Sestini, *Descrizione degli stateri illustrati con le medaglie*, Florence, in-4°, 1817; et Ch. Lenormant, *Essai sur les statères de Cyzique*, *Revue numismatique*, année 1856.)

Digitized by Google

été, je ne dis pas toutes, mais en partie, frappées dans des conditions analogues ? Si nous voyons sur les pièces d'Auriol des types variés et pas de légendes, circonstance qui se remarque sur beaucoup de *cyzicènes*, si nous voyons sur certaines de ces pièces des types *incus* au revers, toujours comme sur certaines petites monnaies d'or dites *cyzicènes*, ne serait-ce pas que nous avons affaire à des produits d'une hanse commerciale, ou plutôt d'une confédération monétaire, dont auraient fait partie les villes diverses dont nous y retrouvons les symboles ?

Cette hypothèse, qui se présente naturellement à l'esprit pour peu que l'on ait dans la mémoire les planches du livre de Sestini cité dans la note qui précède, reçoit, si je ne me trompe, une sérieuse confirmation d'un autre fait très-intéressant que nous révèle une inscription grecque récemment découverte à Mytilène. Publiée d'abord en 1865 par un savant allemand, M. Conze[1], cette inscription, sur laquelle M. Newton lisait en 1866 un excellent mémoire à la *Royal Society of literature*[2], n'est pas arrivée entière jusqu'à nous; mais ce qui en reste suffit pour que l'on y reconnaisse un traité conclu entre Mytilène et Phocée, afin de régler les conditions de la fabrication d'une monnaie d'or commune à ces deux villes, qui devaient monnayer l'une pour l'autre à tour de rôle.

Évidemment, dans cette précieuse inscription, il s'agit de monnaies analogues aux *cyzicènes* et aux *phocaïtes* qui furent frappées pendant les v^e^ et iv^e^ siècles avant Jésus-Christ particulièrement à Cyzique et à Phocée, ainsi que l'indiquent ces noms que nous trouvons chez les anciens[3], mais qui se fabriquaient aussi ailleurs, puisque nous voyons mentionner sur un marbre une association entre Phocée et Mytilène. Certainement ces associations devaient se dénouer ou se resserrer selon les événements, et, si Mytilène et Phocée étaient unies monétairement vers la 96^e^ olympiade (396 à 393 avant Jésus-Christ), date, selon M. Newton, de l'inscription découverte par M. Conze, à une époque antérieure ces deux villes ont bien pu faire partie d'une association plus nombreuse, qui aurait compris la monnaie d'argent dans ses opérations, et peut-être à

[1] Voyez Conze, *Reise auf den Insel Lesbos*, in-4°, 1865, pl. VI, n° 1, et p. 12.

[2] Voyez *Transactions of the Royal Society of literature*, 1868, 2^e^ série, t. VIII, 3^e^ partie, p. 549 à 558.

[3] Le mot *phocaïtes*, ainsi que celui de *cyzicènes*, est autorisé par des textes et même par des inscriptions.

Digitized by Google

celle-là même dont je crois reconnaître des témoignages dans la trouvaille d'Auriol.

Ai-je besoin de faire remarquer que Phocée, la métropole de Marseille, figure précisément dans le traité monétaire dont nous devons la connaissance à M. Conze ? L'association qui a frappé les petites pièces anépigraphes d'Auriol, que je serais tenté de nommer des *phocaïtes* d'argent, puisque nous y rencontrons des types de Phocée et de ses deux célèbres filles Velia et Marseille, avait-elle un atelier fixe, Marseille par exemple, ou bien, ce que je croirais plus volontiers, imitant ce que nous venons de voir à Mytilène et à Phocée, frappait-elle tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, ou bien frappait-on partout à ces types divers, sans indication de localité, par la raison même que ces pièces étaient fédérales? C'est ce que je n'ai pas la prétention de décider. Ce que j'ose dire dès à présent, c'est qu'il me paraît difficile de soutenir, en dépit de ces faits, que *toutes* les pièces *auriolienne*s aient été frappées à Marseille et nous fassent connaître le monnayage primitif de cette ville.

En les supposant frappées à Marseille, les monnaies *auriolienne*s devraient-elles être considérées comme les plus anciennes qu'ait frappées la colonie phocéenne, ainsi que l'aurait pensé M. de Lagoy, d'après ce qu'il a dit des types analogues publiés par lui? C'est une étude qui m'entraînerait trop loin; je me contenterai de faire remarquer que, si l'on admettait notre hypothèse d'une hanse monétaire à laquelle on pourrait les rattacher, leur mutisme et leurs carrés creux ne seraient peut-être pas des marques de haute antiquité. On expliquerait ces deux circonstances par les conditions mêmes de ces sociétés. Les *cyzicènes*, bien que frappées à des époques différentes, ne sont-elles pas généralement aussi anépigraphes et décorées d'un carré creux, qui souvent n'est là que par archaïsme, ou plutôt pour perpétuer un type de bon renom et ne pas déranger les habitudes routinières du commerce?

Grâce aux prix élevés qu'obtiennent aujourd'hui les médailles, grâce au retentissement de la petite fortune que le trésor d'Auriol a valu à ses inventeurs, nous sommes certains d'être tenus au courant des découvertes de monnaies analogues qui peuvent se produire dans l'avenir, soit dans la Gaule grecque, soit ailleurs; on peut donc espérer que quelque jour on possédera assez de faits authentiquement constatés pour qu'il devienne possible de se prononcer sans témérité sur les diverses questions soulevées par ces énigma-

Digitized by Google

tiques monuments. En attendant, il est à souhaiter que quelque numismatiste veuille bien prendre la peine de faire connaître la totalité des types trouvés à Auriol ou ailleurs, avant et depuis la découverte de 1867. Que celui qui entreprendra cette tâche résolve définitivement ce problème, ou seulement qu'il décrive scrupuleusement toutes les monnaies et discute toutes les conjectures qu'elles peuvent lui suggérer, il aura rendu un service signalé à la numismatique.

Il est un point sur lequel je ne me suis pas arrêté à dessein dans ce rapport, de peur de me laisser entraîner trop loin : c'est la recherche du système pondéral, auquel il convient de rattacher les monnaies d'Auriol. S'il est une série qui exige pareille recherche, c'est certainement celle sur laquelle M. Blancard a appelé l'attention du Comité. En recommandant cette étude spéciale à celui qui se chargera de la publication que j'appelle de tous mes vœux, qu'il me soit permis de rappeler qu'il faut aborder les pesées sans système préconçu, sous peine de trouver dans les plateaux de ses balances, non pas ce qui y est, mais ce qu'on voudrait y trouver.

Ainsi qu'on doit le penser d'après les réflexions qui précèdent, je ne proposerai pas dès à présent d'attribution pour la médaille gravée ci-dessus; il ne me reste donc qu'à remercier le savant archiviste des Bouches-du-Rhône d'avoir bien voulu la communiquer au Comité.

Chabouillet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Travaux de 1868, 40e année, 3e série, t. VIII. Saint-Quentin, 1869, in-8°.

Sciences, agriculture et industrie.

Mémoire sur l'enseignement professionnel des femmes, par M. Boulogne (Extraits.) P. 87 à 116.

Mémoire sur le chômage volontaire du lundi, par M. le docteur A. Devé. (Extraits.) P. 117 à 144.

Littérature, beaux-arts et histoire.

De l'Être-Cause, par M. Ch. Daudville. P. 145 à 211.

Aperçu sur le culte de Krichna, par M. Textor de Ravisi, P. 212 à 246.

Macbeth, 2e acte, traduction par M. Ferrus. P. 247 à 281.

Note sur le couvent et l'église de Saint-Michel-en-Thiérache, par M. le docteur Rousseau, d'Hirson. P. 282 à 306.

Coup d'œil sur Prémont pendant l'occupation romaine, de M. Asselin rapport par M. Cardon. P. 307 à 312.

Poésie.

Le poëme de l'air, par M. Achille Millien. P. 313 à 325.

Consolatrice des affligés, par M. Francis Bellier, de Versailles. P. 326 à 329.

Le cimetière de . . . . . A mon frère, par M. A. Prévost. P. 330 à 337.

Les Champs-Élysées à Saint-Quentin : A mes contemporains, par M. Ch. Daudville. P. 338 à 344.

Un jour d'hiver, par le même. P. 345 et 346.

Le convoi de bœufs, par le même. P. 347 et 348.

Digitized by Google

Nécrologie.

Notice biographique sur Charles Lemaire, ancien membre de la Société académique de Saint-Quentin, ancien maire, ancien préfet de la Meuse, par M. G. Demoulin. P. 366 à 395.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1869, in-8°.

Le pronom personnel dans les idiomes de la famille Tapachulane-Hausteque, par M. H. de Charencey. P. 81 à 103.

Le caractère de Louis XV, d'après les derniers documents, par M. Dansin. P. 104 à 124.

Politique de Fénelon, par M. Denis. P. 125 à 181.

Du sort des aliénés en Normandie avant 1789, par M. Joly. P. 182 à 237.

Le conquérant de la Californie, par M. Alex. Buchner. P. 238 à 258.

Un nouvel essai de démonstration de la création *e nihilo*, lettres de MM. Charma et Henri Martin. P. 259 à 273.

Philippe Dupin, par M. Berville. P. 274 à 288.

Fondation du port de Cherbourg, mémoire et correspondance du chevalier Hue de Coligny. P. 289 à 311.

Études sur les antiquités juridiques d'Athènes : La prescription à Athènes, par M. Exupère Caillemer. P. 312 à 340.

Léon Fallue, sa vie et ses œuvres, par M. Julien Travers. P. 341 à 364.

Proposition adressée à l'Académie de Caen, par M. de La Corde. P. 365 à 368.

Notice biographique sur M. Dan de La Vanterie, par M. Denis-Dumont. P. 369 à 385.

La Pitié sous la Terreur, par M. Julien Travers. P. 385 à 540.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Bulletins et Mémoires, t. V et VI, années 1867-1868. Saint-Brieuc, 1869, in-8°.

Bulletins.

Étude sur Lacordaire, de l'abbé Rigault, par M. Huguet. P. 42 à 45.

Renseignements sur les fouilles du président Fornier à Corseul, par Mgr David. P. 51.

Digitized by Google

Étude biographique sur le peintre Hamon, par M. Perrio. P. 52, 98.
Adieux à la Bretagne, poésie, par M. Charaux jeune. P. 55 à 57.
Dictionnaire de patois dans les Côtes-du-Nord, par M. Gaultier de Mottay. P. 58 et 59.

Mémoires.

Causerie sur la philosophie morale, par M. Gagon. P. 1 à 12.
Un capitaine breton, par M. l'abbé Daniel. P. 13 à 23.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne. — *Annales*, t. XII, 4[e] livraison, année 1868, octobre, novembre et décembre. Saint-Étienne, 1868, in-8°.

Jean-Claude Roche : Discours prononcé sur sa tombe, par M. Maurice. P. 242 à 244.
Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1868 par MM. A. Chaverondier et Maurice. P. 275 à 309.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Annales*, 1868, 1[er] et 2[e] semestres. Nantes, 1868, in-8°.

Notice sur Jeanne de Belleville, poëme de M. Émile Péhant, par M. Biou. P. 189.
Notice sur Duboueix, par M. Dugast-Matifeux. P. 95.
Topographie de la ville de Clisson, par le même. P. 131.
Notice biographique de Roland-Michel Barrin, marquis de La Gallissonnière, par M. Levot. P. 40.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — *Mémoires*, seconde série, t. XII, n° 3 (4[e] série des travaux de la Société, XLIII[e] volume de la collection), 3[e] trimestre, 1869, in-8°.

Médecine.

Notice sur les maîtres en chirurgie de la ville d'Orléans jusqu'en 1789, par M. le docteur Charpignon, p. 251 à 176.

Digitized by Google

Lettres.

Le château du Hallier, par M. Jules Loiseleur. P. 177 à 226.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. Nancy, 1869, 1 vol. in-8° de x-262 pages.

Contenu du volume.

Journal de Dom Cassien Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville (Saint-Avold), publié par M. l'abbé Marchal.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers. — Bulletin, seconde série, t. III (I^{er} de la 2^{e} série). Nevers, 1869, in-8°.

Un manuscrit, par M. L. Roubet. P. 11 à 15.

Du faict de la gabelle, par M. Roubet. P. 32 à 69.

Une séance archéologique au musée de Latran, par M^{gr} Crosnier. P. 83 à 95.

L'immaculée conception de Marie proclamée par les iconographes du moyen âge, par le même. P. 96 à 100.

Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. Leblanc de Lespinasse. P. 101 à 180.

Notice sur le château de Villemenant et sur ses seigneurs (de Carroble, de Sarre, de Veaulce, d'Autry, de Bréchard, d'Anglure, de Langé, Rabaud de La Chaussade, etc.), par M. Adrien Bonvallet. P. 218 à 242.

Une coutume funéraire dans les environs de Nevers, par M. Subert. P. 243 et 244.

Le château des Bordes et ses seigneurs (des Bordes, de La Platière, d'Anssienville, de La Grange, de Béthune, de La Tour du Pin, Alviset de Maisières, etc.), étude historique suivie de pièces annexes, par M. Adrien Bonvallet. P. 245 à 293.

Testament de Marie-Casimire d'Arquian, reine de Pologne. P. 394 à 415.

Note de M. Lebœuf sur l'acquisition, par Louis XVI, des forges de La Chaussade. P. 416 à 419.

Notice sur la suite chronologique des anciens seigneurs d'Asnois (de Saint-Verain, de Beaujeu, de Digoine, de Damas, de Clèves, de Blanchefort, de Salazart), par M. Sionné-Moret. P. 422 à 432.

Digitized by Google

État des dépenses de la construction de la porte du Croux au XIVe siècle, avec notes préliminaires de M. l'abbé Boutillier. P. 435 à 465.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, année 1868. Senlis, 1869, in-8°.

Histoire de l'abbaye de Royaumont, de M. l'abbé Duclos; compte rendu par M. l'abbé Laffineur. P. 3 à 16.

Note sur une faïence patriotique, par M. l'abbé Gérin. P. 17 à 20.

La lanterne des morts de Comelles, par M. l'abbé Gérin. P. 21 à 48.

Continuation de la chaussée Brunehaut depuis Senlis jusqu'à Toutevoie, par M. l'abbé Caudel. P. 49 à 54.

Note sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga, par MM. Millescamp et Hahn. P. 55 à 66.

Histoire du prieuré de Saint-Christophe, par M. l'abbé Vathier. P. 67 à 114.

Histoire de Crépy et de ses dépendances (archéologie), par M. le docteur Bourgeois. (Suite.) P. 115 à 156.

Les arènes de Senlis, par M. l'abbé Legoix. P. 157 à 163.

Société académique du Var, à Toulon. — Bulletin, nouvelle série, t. II. Toulon, 1869, in-8°.

Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence, par M. Louis Blancard. (Suite.) P. 1 à 42.

Histoire des guerres de religion en Provence, par M. le docteur Gustave Lambert. (Suite.) P. 43 à 228.

Sur un champ de bataille, poésie, par M. Jean Aicard. P. 229 à 244.

La ville de Toulon au moyen âge, par M. Octave Teissier. P. 245 à 452.

Conte des Mille et une Nuits, traduction nouvelle par M. G. Rat. P. 453 à 504.

La montagne du Faron, son passé et son avenir, par M. le docteur Turrel. P. 505 à 530.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société littéraire de Strasbourg. — Programme de deux prix à décerner en 1871.

LITTÉRATURE.

Tracer le programme raisonné d'une théorie littéraire qui embrasserait les conditions essentielles de l'invention, de la composition et de l'expression dans les différents genres.

1er prix : 500 francs.

Longtemps les belles-lettres ont admis des définitions, des classifications, des lois.

De nos jours, l'esprit de liberté, se trouvant à l'étroit dans le cercle des vieilles règles, a préféré, à la rigueur du dogmatisme, l'attrait du compte rendu historique.

Les maîtres éminents qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle n'ont guère produit que des revues d'auteurs et d'ouvrages.

Et cependant il n'y a point de *critique* sans *criterium*. Pour avoir le droit de juger, il faut reconnaître des principes.

Sans doute la poétique et la rhétorique d'autrefois sont aujourd'hui insuffisantes.

Les sciences naturelles, depuis que s'est agrandi leur champ d'observation, ont renouvelé leurs méthodes et leurs cadres. De même, l'horizon littéraire ayant reculé, la critique doit aussi élargir ses théories.

Voilà pourquoi nous demandons aux concurrents l'exposé sommaire d'une doctrine qui, fidèle à la tradition, mais éclairée de l'esprit moderne, détermine la nature des belles-lettres, l'étendue et les divisions de leur domaine, les lois de leur développement et de leurs applications.

POÉSIE.

Une pièce de vers intéressant plus particulièrement notre province d'Alsace. Le sujet et la forme sont abandonnés au libre choix des concurrents.

2e prix : 100 francs.

Les deux prix seront décernés dans la séance générale de la Société qui aura lieu en février 1871.

Digitized by Google

Les mémoires devront être adressés, *franco*, à M. le Secrétaire de la Société littéraire, rue du Puits, n° 1, à Strasbourg, avant le 30 septembre 1870.

Les auteurs inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Sujet de prix pour l'année 1872 et sujet de prix proposé en 1863.

Sujet de prix pour l'année 1872.

a Société des antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivan :

«Examen des travaux de la critique moderne sur l'histoire de Normandie, «depuis les premières invasions des pirates scandinaves jusqu'à la réunion «du duché de Normandie au royaume de France.»

Le prix est de 1,000 francs; il sera décerné dans la séance publique de décembre 1872.

Sont admis à concourir, avec tous les gens de lettres étrangers à la compagnie, les membres de la Société eux-mêmes, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen.

Chaque mémoire portera en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le nom et l'indication du domicile de l'auteur : il devra être adressé, *franc de port*, avant le 15 octobre 1872, à M. le Secrétaire de la Société.

Reste au concours le sujet proposé en 1863, dont nous reproduisons le programme.

Sujet de prix proposé en 1863.

La Société des antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant :

«Histoire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen.»

Le prix, de 1,000 francs, sera décerné dans la séance publique de l'année où le mémoire couronné aura été déposé.

Les concurrents étudieront et décriront cet établissement religieux sous tous ses aspects et dans tout ce qu'il a offert de remarquable depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier; ce n'est pas seulement son architecture, mais encore son organisation intérieure, son administration spirituelle

Digitized by Google

et temporelle, sa liturgie, son personnel et enfin les événements dans lesquels il figure, qu'ils auront à faire connaître.

Les documents qu'ils devront surtout consulter pour ce travail sont : le Cartulaire de l'abbaye conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, section des manuscrits, sous le n° 5650; un Coutumier de la même maison conservé à Londres, à la bibliothèque Harléienne, sous le n° 6748, et différentes pièces inédites que possèdent la bibliothèque publique de Caen et les archives des cinq départements formés de l'ancienne Normandie.

Les membres de la Société, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen, sont admis à concourir.

Chaque mémoire portera en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le nom et l'indication du domicile de l'auteur : il devra être adressé, *franc de port*, à M. le Secrétaire de la Société.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Programme des questions mises au concours pour l'année 1869 ou les suivantes.

I.

LITTÉRATURE.

«La censure théâtrale a-t-elle profité au progrès de la moralité de l'art? «Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient sauvegarder à la «fois la liberté des auteurs et le respect des bonnes mœurs.»

Prix : Une médaille d'or de 400 francs.

II.

HISTOIRE.

«1° Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son origine jus«qu'à la fin du XVIe siècle, en étudiant son influence comme corps politique «et comme corps judiciaire.»

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

«2° Origine des tailles et des aides en Guyenne, et progrès de leur éta«blissement.»

Prix : Une médaille d'or de 200 francs.

«3° Il serait intéressant et utile de posséder l'histoire particulière de «plusieurs villes de notre contrée, telles que Saint-Macaire, Cadillac, Sau«veterre, Rions, Bazas, Lesparre et quelques autres.»

Digitized by Google

L'Académie décernera, en 1869 et 1870, un prix pouvant s'élever à 500 francs, à la monographie de ce genre où les choses personnelles, et, autant que possible, le bon usage de documents non encore explorés, seront alliés à des qualités suffisantes d'exactitude et de critique.

« 4° Parmi les institutions qui ont contribué à la gloire et à la prospérité « de la province de Guyenne et de la ville de Bordeaux, les établissements « d'instruction publique tiennent le premier rang; on se souvient des services rendus par le Collége de Guyenne et, plus tard, par l'École centrale « du département. »

L'Académie décernera une médaille d'or de 300 francs au meilleur mémoire qui retracera l'histoire de l'un de ces établissements ou de tout autre établissement analogue; la question est proposée pour l'année 1869.

III.

LINGUISTIQUE.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non-seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complétement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie propose la question suivante :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le département de la Gi« ronde, un lexique qui, à une nomenclature exacte et suffisament complète « des mots d'une localité déterminée, joigne la définition, l'explication pré« cise de ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire, soit dans « les idiotismes, adages, proverbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chan« sons où ils peuvent se trouver employés. »

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

IV.

SCIENCES PHYSIQUES.

« 1° Résumer les conséquences auxquelles ont conduit, soit en physique,

«soit en chimie, les notions acquises depuis un quart de siècle sur l'équi-«valence de la chaleur et du travail mécanique.»

Prix : Une médaille d'or de 300 francs, qui pourra s'élever à 500 francs dans le cas où le travail contiendrait des faits nouveaux.

«2° Résumer et discuter les faits acquis à la science sur la question de «la production et de la consommation des forces chez les êtres vivants.»

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

V.

SCIENCES NATURELLES.

«La construction des *aquarium* a permis d'étudier les mœurs d'un grand «nombre d'animaux. Le bassin d'Arcachon ayant déjà donné lieu à des «travaux intéressants, l'Académie désire que les recherches de cet ordre «soient continuées.»

Elle propose pour cela un prix de 500 francs.

Faune de la Gironde.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc.; mais cette faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

«Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiaires, etc. qui «manquent encore à la faune du département de la Gironde;

«Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu connues.»

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

VI.

PHYSIOLOGIE.

L'Académie, qui s'est trouvée heureuse de récompenser un travail estimable sur la question qu'elle avait proposée, se flatte d'obtenir un résultat aussi avantageux en présentant les questions suivantes, d'un intérêt scientifique et pratique à la fois, bien capables d'exciter l'émulation de nos savants :

«1° Étudier les relations anatomiques et physiologiques qui existent «entre les cellules nerveuses des fibres primitives, sensitives et motrices.

Digitized by Google

«Application de ces recherches à l'étude des actions réflexes et sympathiques.»
Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

«2° Effets physiologiques et thérapeutiques des *ingesta* qui excitent au travail et à la veille, qui suppléent en partie aux aliments, et dont quelques-uns sont reconnus comme modérateurs de la combustion vitale, tels que l'alcool, le café, le thé, le maté, la coca, etc.»
Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

VII.

BEAUX-ARTS.

«1° État et tendance de l'architecture religieuse à notre époque.»
Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

«2° Histoire de la peinture à Bordeaux.»
Prix : Une médaille dont la valeur pourra s'élever à 500 francs.

VIII.

POÉSIE.

Le concours de poésie rentre dans les conditions ordinaires, et le choix du sujet est laissé aux auteurs.

IX.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

«Vie et œuvres de Brascassat.»
Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

Comme tous les ans, l'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guyenne, soit au département.

X.

ARCHÉOLOGIE.

«1° Monographie de l'église Saint-Michel de Bordeaux sur pièces historiques; plans et dessins.»
Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

«Au meilleur mémoire sur l'histoire de l'église de Soulac, appuyée de

Digitized by Google

«plans, dessins et indication des pièces originales ou imprimées, consultées «par l'auteur.»

Prix : Une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne également des *médailles d'encouragement* aux auteurs des recherches les plus importantes.

XI.

HYDROLOGIE.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement*, et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publications et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothe, Jacquot et Raulin; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureuses tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

«Traiter la question des forages artésiens d'une manière *générale* pour «l'Aquitaine, d'après les données que la géologie fournit sur la pente «de fond du bassin aquitanique, sur ses caractères orographiques et sur «les niveaux d'absorption des eaux que présentent les diverses roches en«caissantes de ses bords.»

Prix : Une médaille d'or de 500 francs.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin;

2° Être rendues au secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1869 ou 1870) indiquée au programme;

3° Elles devront être affranchies;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;

5° Elles porteront une épigraphe;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus

le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait par ce seul fait mise hors de concours.

Cette mesure est de rigueur.

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des mémoires, scellés par le président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives, de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le concours, restent aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le président et le secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des

Digitized by Google

membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Société d'émulation des Vosges, à Épinal. — Programme des concours ouverts pour 1869 et les années suivantes.

I.

AGRICULTURE.

1° *Grandes primes du Gouvernement.*

Ces primes sont décernées sur une subvention annuelle accordée par le Gouvernement à la Société d'émulation, avec une destination spéciale, mais variable. Elles sont le plus souvent affectées aux exploitations les mieux dirigées, entretenant le mieux, relativement à leur contenance, la plus forte proportion du meilleur bétail, ou à quelques branches principales de l'exploitation agricole.

Attribuées, chaque année, à un arrondissement différent, elles appartiendront :

En 1869, à l'arrondissement de Mirecourt; en 1870, à celui de Saint-Dié; en 1871, à celui d'Épinal; en 1872, à celui de Neufchâteau; en 1873, à celui de Remiremont, pour revenir, en 1874, à celui de Mirecourt.

2° *Récompenses ordinaires de la Société d'émulation.*

Ces récompenses sont décernées au moyen d'une somme que la Société vote tous les ans sur ses ressources ordinaires. Elles consistent en médailles de première et de seconde classe en argent, primes en numéraire, livres et mentions honorables.

Les concours sont ouverts sur les sujets suivants :

1° Mémoires ou traités portant sur les diverses branches de l'agriculture locale, ou sur quelques questions d'économie rurale;

2° Création de prairies naturelles;

3° Extension et perfectionnement des irrigations;

4° Création et extension des prairies artificielles;

5° Drainage;

6° Mise en valeur de terrains improductifs de la contenance d'au moins un hectare et demi;

7° Tenue d'une bonne comptabilité agricole;

8° Emploi des engrais verts;

9° Emploi de la serpe ou de la faux pour la coupe des céréales;

10° Construction d'étables répondant aux meilleures conditions hygiéniques;

11° Repeuplement des cours d'eau par la pisciculture;

12° Éducation des abeilles;

13° Éducation et acclimatation de vers à soie;

14° Introduction de nouvelles machines et d'instruments agricoles perfectionnés.

La Société pourra récompenser tous autres travaux utiles à l'agriculture, non compris dans la nomenclature qui précède.

Par une décision prise en 1868, les récompenses ordinaires de la Société d'émulation seront attribuées successivement aux divers arrondissements, et, chaque année, au même arrondissement que les grandes primes départementales. Ainsi, en 1869, elles appartiendront exclusivement à celui de Mirecourt; en 1870, à celui de Saint-Dié, etc.

3° *Prix Claudel.*

Ce prix consiste en une médaille de vermeil décernée tous les ans sur le revenu d'un legs fait à la Société par feu M. Claudel, l'un de ses anciens vice-présidents.

Il est attribué aux mêmes travaux que les récompenses ordinaires de la Société.

4° *Prix Castel.*

Ce prix, récemment fondé, sera décerné tous les deux ans, et consiste dans le revenu d'une somme de 1,000 francs donnée à la Société d'émulation par un de ses membres, M. le docteur Castel, de Nancy, en mémoire de son fils, garde général des forêts et lauréat de la Société. Il est réservé alternativement :

1° Aux bons services ou aux travaux utiles d'un garde forestier, domanial ou communal, sur la présentation ou après avis de l'administration;

2° A l'amélioration de l'espèce de chevaux dite *à deux fins de toute provenance*, nés et élevés dans le pays, et, dans les deux cas, dans l'arrondissement en tour de recevoir les récompenses proposées plus haut.

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1870, par conséquent il appartiendra à un garde de l'arrondissement de Saint-Dié; en 1872, à un éleveur de l'arrondissement de Neufchâteau; en 1874, à un garde de l'arrondissement de Mirecourt, et ainsi de suite.

Les cultivateurs qui voudront solliciter ces récompenses devront adresser au secrétaire perpétuel, à Épinal, avant le 1er juillet de l'année où ils ont le droit et le désir de concourir, des demandes contenant tous les détails nécessaires pour faire connaître l'ensemble de leurs travaux. L'exactitude des faits énoncés dans les demandes devra, en outre, être justifiée par les

Digitized by Google

attestations des autorités locales ou par le bureau du comice de la circonscription. La Société fera vérifier par ses commissaires les titres des concurrents, et aussi ceux des agriculteurs qui, sans avoir adressé de demandes, lui seraient signalés comme méritant des récompenses.

II.

INDUSTRIE ET ARTS MÉCANIQUES.

La Société décernera, cette année et les années suivantes, des récompenses aux inventions et aux perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels, surtout dans leur application à l'agriculture.

Les demandes devront être adressées au secrétariat de la Société, avant le 1er juillet; contenir une description détaillée des machines ou instruments, et être accompagnées de plans et de procès-verbaux indiquant les résultats obtenus.

La Société se réserve de faire vérifier les faits par des commissaires spéciaux, et même, s'il y a nécessité, d'ajourner sa décision à l'année suivante.

III.

LITTÉRATURE, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

1° Récompenses ordinaires de la Société.

La Société décerne des récompenses dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance :

En littérature. — Au meilleur ouvrage écrit sur les Vosges : histoire du pays, soit générale, soit particulière; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésie, histoire littéraire ou artistique des Vosges; notices sur les monuments, sur les coutumes; description pittoresque de nos montagnes, au point de vue des richesses végétales, minérales, thermales et géologiques qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole.

La Société, pour 1869, remet au concours le sujet suivant : *Éloge de Pellet.*

Le prix consiste en une médaille et une prime de la valeur de 150 francs.

En sciences. — A la meilleure application des sciences à l'industrie.

En beaux-arts. — Au meilleur ouvrage de peinture, de gravure, de dessin pittoresque, graphique ou architectural, exécuté par un Vosgien ou sur un sujet intéressant les Vosges.

Les demandes devront être adressées au secrétaire perpétuel avant le 1er août.

2° *Prix Masson.*

Ce prix consiste en une somme de 300 francs, décernée tous les cinq ans sur les intérêts d'un legs fait à la Société par feu M. Masson, l'un de ses anciens membres. Il a été donné pour la première fois en 1866; il le sera de nouveau en 1871, puis en 1876, etc.

Il est attribué au meilleur ouvrage soit sur la statistique du département, soit sur un des sujets indiqués au paragraphe ci-dessus : *Littérature.*

Adresser les demandes au secrétaire perpétuel avant le 1er août de l'année du concours.

CORRECTIONS.

Tome IX de la 4e série (Juin 1869), page 374, dernière ligne. — Au lieu de *Lambert le Cort*, lisez *Lambert le Tort.*

Digitized b

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Annales de la Société historique de Château-Thierry, p. 110 à 112.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon, p. 112 et 113.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, p. 114 et 115.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle, p. 115 et 116.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte d'une monnaie grecque d'argent à Auriol, en 1868, communication de M. L. Blancard, correspondant, p. 117 à 127.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 128 et 129.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 129.
Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, p. 129 et 130.
Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 130.
Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 130.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 130 et 131.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 131.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers, p. 131 et 132.
Comité archéologique de Senlis, p. 132.
Société académique du Var, à Toulon, p. 132.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société littéraire de Strasbourg (concours), p. 133 et 134.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen (concours), p. 134 et 135.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (concours), p. 135 à 141.
Société d'émulation des Vosges, à Épinal (concours), p. 141 à 144.

Corrections, p. 144.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
Chez A. DURAND, Libraire,
7, RUE CUJAS,
Ancienne rue des Grès.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 7 juin, 5 et 19 juillet 1869, par M. Hippeau, p. 145 à 160.

Section d'archéologie. — Séances des 14 juin, 12 et 26 juillet 1869, par M. Chabouillet, p. 161 à 177.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, p. 178 à 182.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 182 à 185.

Rapport, par M. Rathery, sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 185 à 188.

Rapport, par M. Rathery, sur les Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, p. 188 à 195.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur le *Trésor des pièces angoumoisines* publié par la Société archéologique de la Charente, p. 196 à 200.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 200 à 203.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 204 à 206.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, p. 206 à 210.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 211 à 214.

Rapport, par M. Levasseur, sur la Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire d'Auch, p. 214 à 218.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 218 à 222.

Rapport, par M. Michelant, sur les *Documents* publiés par le Comité d'histoire des Vosges, p. 222 à 226.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, p. 226 à 229.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 230 à 233.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur les séances publiques de l'Académie des sciences de Besançon, p. 233 à 235.

Rapport, par M. Paul Lacroix, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, p. 235 à 242.

Rapport, par M. J. Marion, sur le Journal publié par la Société d'émulation de l'Ain, p. 242 et 243.

Rapport, par M. Darcel, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 243 à 248.

Rapport, par M. Douet d'Arcq, sur les Travaux de la Société des sciences [illegible] de Vitry-le-François, p. 248 à 253.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Beaune, correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée *Un procès de presse au XVII[e] siècle* (Voltaire contre Travenel), faisant suite en quelque sorte au volume qu'il a publié en 1867 sur *Voltaire au collége.*

M. Beaune ajoute qu'il espère bientôt compléter ses recherches sur la vie de Voltaire et en faire l'objet d'un travail qu'il destine au Comité.

Remercîments et dépôt de la brochure à la bibliothèque.

M. Blancard, correspondant, adresse copie des textes de cinq contrats commerciaux du XIII[e] siècle, un contrat de prêt *mutuum* et quatre contrats de commande. Le correspondant espère que ces

Digitized by Google

documents très-rares et très-intéressants mériteront l'attention du Comité.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Combes, correspondant, propose de compléter par de nouveaux documents les lettres de Jean de Witt dont la publication doit avoir lieu dans un des volumes des *Mélanges*.

Renvoi à la Commission des *Mélanges*.

M. Dufour, correspondant, adresse la copie d'un pouillé manuscrit du diocèse de Cahors au XVII^e siècle. Ce document, dont il n'indique pas la provenance, lui a paru d'autant plus précieux qu'il n'en existe aucun imprimé, ni pour cette époque, ni pour aucune autre.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Dupré, correspondant, pour répondre à l'un des points du programme tracé aux correspondants du ministère de l'instruction publique par la circulaire du 6 janvier 1869, adresse le texte et la traduction annotée du panégyrique et de l'office de Saint-Dié, d'après un manuscrit du XII^e siècle.

Renvoi à M. Delisle.

M. le général Favé remercie M. le Ministre de lui avoir transmis, conformément au vœu de la section, les deux contrats passés, en 1431 et 1532, par la ville de Colmar avec deux artilleurs, pour avoir soin de l'artillerie de la ville.

M. l'abbé Lebeurier, correspondant, signale des lettres de Catherine de Médicis dont les copies ont été faites, il y a une quinzaine d'années, par M. Rédet, archiviste de la Vienne, sur les originaux appartenant à M. le marquis de Touchimbert. Il en offre la communication au Comité.

Renvoi de cette proposition à M. le comte de La Ferrière.

M. Mossmann, correspondant, en réponse au passage de la circulaire du 6 janvier 1869, invitant les correspondants à donner connaissance des «textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du glossaire de Du Cange ou

Digitized by Google

qui n'y sont pas expliqués, » transmet des expressions dont, pour le moins, la signification n'est pas connue de Du Cange et de ses éditeurs. Ces expressions ont été fournies au correspondant par deux actes différents, l'un du 31 mars 1371, le second du 28 juillet 1430.

Renvoi à M. Meyer.

M. Soucaille, correspondant, adresse copie de trois documents relatifs à la fondation du collége de Béziers par Henri IV.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Delaune, avoué à Romorantin, se conformant à l'invitation qui lui avait été adressée par M. le Ministre, a envoyé copie de la lettre écrite de Celles-en-Berry, le 8 juin 1429, par Guy, XIV[e] du nom, sire de Laval, à ses mère et aïeule, dames de Laval et de Vitré, lettre qui renferme quelques détails sur la Pucelle.

M. Servois, à qui le document a été communiqué, déclare que cette lettre a été publiée par M. J. Quicherat dans le procès de Jeanne d'Arc, t. V, p. 115 à 111.

M. Lhuillier adresse copie d'un compte des dépenses acquittées, du mois d'avril au mois de juillet 1543, par le trésorier de l'épargne du Dauphin, qui devint roi de France, quatre ans plus tard, sous le nom de Henri II.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Delisle, Hippeau, Patin, P. Clément, Rathery, A. de Courson, Bellaguet et Lascoux.

Des rapports sont lus par :

M. Levasseur, sur les tomes VIII et IX de la *Revue de Gascogne*, publiée par le *Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*;

M. A. de Barthélemy, sur les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*;

M. Bellaguet, sur le tome XXXI, année 1866, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*;

Digitized by Google

M. Rathery, sur les *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, 2ᵉ série, t. III à VII, 1863, 1867, 5 vol. in-8°;

M. Marty-Laveaux, sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XXXVIII;

M. Théry, sur le *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3ᵉ série, t. I et II.

Renvoi à la commission de la *Revue* des six rapports qui précèdent.

M. Bellaguet soumet à l'examen du Comité une question sur laquelle M. le Ministre désire avoir l'avis des sections d'histoire et d'archéologie : Y a-t-il lieu de continuer à imprimer les mémoires lus par les délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne?

Après une longue discussion, la section se prononce pour la négative.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Henri Beaune, correspondant, adresse la copie d'un document emprunté aux archives de la Côte-d'Or. C'est l'extrait du compte de Pierre le Moinat, trésorier du duc de Bourgogne à Vesoul, en 1421, relatif aux frais faits à l'occasion de l'exécution d'un porc qui avait tué un enfant.

M. Cottard, correspondant, adresse quelques renseignements sur un legs à échéance centenaire fait à la commune de Riez (Hautes-

Digitized by Google

Alpes) par un de ses habitants, afin d'assurer à la génération future de cette commune le bienfait d'un enseignement.

Remercîments aux auteurs de ces deux communications et dépôt aux archives.

M. Couaraze de Laà, correspondant, adresse une copie d'une lettre de Henri III et une formule pour la bénédiction de l'eau bouillante dans les épreuves du xe siècle.

Renvoi à M. Cocheris.

Une lettre de M. de La Grèze au sujet d'une lettre de Henri IV est renvoyée à M. Guadet.

M. Delisle informe à cette occasion la section que le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale vient de recevoir une vingtaine de lettres missives entièrement écrites de la main de Henri IV et dont M. Berger de Xivrey n'a très-probablement pas eu connaissance.

« Le manuscrit français 484 des nouvelles acquisitions, ajoute M. Delisle, contient en original des lettres d'amour de Henri IV, qui s'étaient trouvées mêlées aux collections du département des imprimés. Il s'y trouve aussi (p. 33) une lettre originale de Henri IV, qui a été envoyée de Bruxelles à la Bibliothèque impériale le 9 mai 1869, probablement à titre de restitution. Cette dernière lettre, en date du 22 octobre, commence par ces mots : « Mes « chères amours, yl faut dyre vray ; nous nous aymons bien.... »

Avis de cette communication sera donné à M. Guadet.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse copie des statuts des arbalétriers de Beaucaire en 1445.

Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Nozot, correspondant, adresse copies de diverses ordonnances de Françoise de Bourbon en 1577, 1578, 1597.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Quesnet, correspondant, adresse des extraits d'un manuscrit inédit rédigé au commencement du xviie siècle par les Carmes de Rennes et ayant pour titre : *Fondation du couvent des Carmes de Rennes, etc.*

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Digitized by Google

M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin, envoie un recueil manuscrit de dictons populaires usités dans le département du Doubs.

Renvoi à M. Rathery.

M. Ch. de Sourdeval, correspondant, adresse deux traductions manuscrites qu'il a faites de la *Grammaire islandaise* de Rask, l'une sur l'édition suédoise publiée à Stockholm en 1818, l'autre sur un abrégé publié en allemand, à Hambourg, en 1839.

L'auteur désire que son travail soit soumis à l'examen d'une commission, qui donnera son avis sur l'utilité qu'il y aurait à publier l'une ou l'autre de ces traductions.

Renvoi à M. Meyer.

M. Tartière, correspondant, adresse copie du cahier du tiers état de la sénéchaussée de Lannes (Landes), pour les états généraux de 1614.

Renvoi à M. Levasseur.

Le même correspondant adresse deux documents relatifs aux droits seigneuriaux.

Renvoyés à l'examen de M. Lascoux.

M. A. Devoulx, conservateur des archives arabes du service des domaines à Alger, adresse copie d'un acte passé à la chancellerie du consulat de France à Alger en 1756.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Lhuillier, secrétaire de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, adresse copies de rôles de dépenses remontant à la seconde moitié du XVI^e^ siècle et contenant l'indication des prix des objets qui s'y trouvent mentionnés.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

Par la Société havraise d'études diverses : Dictionnaire universel de droit maritime au point de vue commercial, administratif et pénal, etc. ouvrage qui est présenté au concours académique du ressort de l'Académie de Caen.

Digitized by Google

Par M. Clerc, correspondant : Gérard de Roussillon, récit du IX^e siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, etc.

Par M. Loiseleur, correspondant : Le château du Hallier.

Par M. L. Spach, correspondant : cinq opuscules :

1° Le château et la famille de Landsperg ;

2° Charte émanée de l'empereur Henri IV en 1065, contenant une donation de deux villages d'Alsace et de la forêt sainte de Haguenau à un comte Éberhard ;

3° Le péage de Seltz, série de chartes allemandes du XIV^e siècle ;

4° Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne ;

5° Charles-Frédéric de Bade.

Par M. Stoffel, correspondant : Dictionnaire biographique de l'Alsace. Liste préparatoire ; notices biographiques fournies à titre de spécimens.

Par M. l'abby Dassy, fondateur et directeur d'une institution de jeunes aveugles à Marseille : Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719 ; étude biographique, bibliographique, etc.

M. l'abbé Dassy fait remarquer qu'au titre de son travail il continue à se qualifier correspondant pour les travaux historiques, bien qu'il ait été rayé de la liste. Il réclame l'indulgence de M. le Ministre et demande à être maintenu sur la liste.

Il sera répondu à M. l'abbé Dassy que sa radiation a été proposée par la section pour absence de communications manuscrites. S'il en adressait à l'avenir, la section serait toute disposée à demander au Ministre de lui conférer de nouveau le titre de correspondant ; mais jusque-là il n'a aucun droit à se qualifier ainsi, et il doit s'en abstenir à l'avenir.

Hommage par M. Demarsy : Essai de bibliographie tunisienne ou indication des principaux ouvrages publiés en France sur la régence de Tunis.

M. Delisle fait hommage, au nom de M. l'abbé Ulysse Chevalier, de trois brochures :

1° Histoire de la réunion du Dauphiné à la France, par M. J.-J. Guiffrey (*Compte rendu*) ;

Digitized by Google

2° La Chapelle de Saint-Michel des Romans;

3° Une nouvelle édition des œuvres complètes de Saint-Avit, évêque de Vienne.

Dépôt à la bibliothèque du Comité de ces diverses publications et remerciments aux auteurs des envois.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Hippeau, Bellaguet, Jourdain et Valentin-Smith.

M. le Président désigne, après avoir consulté la section, pour composer la commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes proposées à M. le Ministre pour recevoir des subventions, MM. Delisle, Desnoyers, Boutaric, A. de Barthélemy, Huillard-Bréholles, Marty-Laveaux, Rathery, auxquels se joindront les membres du bureau.

M. Huillard-Bréholles propose le dépôt aux archives d'une lettre de Charles VII aux consuls, bourgeois et habitants de Narbonne, relative à la Praguerie, communiquée par M. Rosier Albert, archiviste de Narbonne; de cinq lettres émanant d'un roi de France (Charles VIII probablement), envoyées par M. d'Arbois de Jubainville, et enfin d'un fragment de lettre écrite aux gens des comptes de Dijon par Jean Regnault, ancien trésorier du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et d'un manifeste publié par Charles VIII en 1491, au moment de son mariage avec Anne de Bretagne, communiqués par MM. Beaune et Garnier.

Le même rapporteur propose l'impression dans la *Revue* de lettres d'un capitaine de soudards, communiquées par M. Marchegay, et d'une dépêche confidentielle de Charles-Quint à son aïeul l'empereur Maximilien, transmise par M. Garnier.

Ces diverses propositions sont adoptées.

M. Bellaguet propose le dépôt aux archives d'une prophétie de la fin du XIVe siècle, relative au jeune roi Charles VI, envoyée par M. Simonnet, et l'impression dans la *Revue* d'une note de M. l'abbé André, correspondant, ayant pour objet de constater que le cardinal Sadolet, qui a passé jusqu'ici pour avoir été inhumé à Rome, a été réellement enterré à Carpentras.

Adopté.

Digitized by Google

M. Rathery voudrait pouvoir proposer l'impression dans la *Revue* du catalogue de la bibliothèque de Jean Moreau, conseiller du roi René d'Anjou et son avocat fiscal pour la châtellenie de la Roche-sur-Oyon (ou sur-Yon), aujourd'hui Napoléon-Vendée; mais il y a remarqué plusieurs erreurs, qui ne pourraient être corrigées que sur le titre original lui-même.

M. de La Villegille fait remarquer que la copie de ce catalogue, envoyée par M. l'abbé Baudry, a été fournie au correspondant par M. Gourraud, autorisé par M. le comte Olivier de la Poëze, chambellan de l'Empereur. M. de La Villegille, étant en relations personnelles avec M. Gourraud, offre de se charger de lui transmettre le désir de la section. Cette offre est acceptée.

M. Rathery propose le dépôt aux archives du Récit de l'entrevue de François Ier et Charles-Quint à Aigues-Mortes, communiqué par M. de Lamothe, et de la Relation du voyage d'un provincial à Versailles, transmise par M. H. Beaune. Il propose, au contraire, d'imprimer dans la *Revue* une lettre inédite de Bernard de la Monnaye, adressée à Pierre Legouz, conseiller au parlement de Bourgogne. M. Beaune, qui a transcrit et envoyé cette lettre, y a joint quelques annotations.

Les conclusions des rapports de M. Rathery sont adoptées.

M. Boutaric propose l'impression dans la collection des *Mélanges* du Pouillé manuscrit du diocèse de Cahors, adressé par M. Dufour, correspondant.

Adopté, et renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Meyer propose l'impression dans la *Revue* de deux documents valentinois, communiqués par M. l'abbé U. Chevalier.

Le même rapporteur demande que M. l'abbé Chevalier soit invité à envoyer à la section des indications précises sur d'autres documents dont il se propose de lui donner communication.

M. Delisle donne lecture d'un rapport sur les diverses communications manuscrites énumérées ci-après :

M. Morand : Vie de saint Bertin, en vers latins, composée au XIIe siècle par Simon, auteur du cartulaire imprimé dans la collec-

Digitized by Google

tion des documents inédits; — Définition du chapitre général de Cluny en 1323.

M. Port, correspondant : Registre de Guillaume le Maire, évêque d'Angers au temps de Philippe le Bel.

Proposition de renvoi aux *Mélanges* de ces trois documents.

M. E. Chatel, correspondant : Nouveau texte français des coutumes de Vernon, manuscrit du XV[e] siècle. La Société libre de l'Eure paraissant désirer faire entrer ce document dans le recueil de ses travaux, le rapporteur propose de remettre la copie manuscrite des coutumes de Vernon à la disposition de M. Chatel.

M. l'abbé Tisserand, correspondant : Copie du cartulaire de l'abbaye de Lérins. Dépôt à la Bibliothèque impériale, et proposition de recommander d'une façon toute particulière M. l'abbé Tisserand à la bienveillance de M. le Ministre. — Copie des leçons qui se récitaient autrefois dans la cathédrale de Grasse, pour la fête de Saint-Pierre d'Alexandrie, et nomenclature de saints, etc. Dépôt aux archives.

M. Octave Teissier, correspondant : Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux (Mons Rivi) [analyse chronologique des chartes]. Vœu de voir ce travail publié dans le recueil d'une des Sociétés littéraires. Proposition de le déposer à la Bibliothèque impériale.

M. l'abbé André, correspondant : Pouillé du diocèse de Carpentras. Vœu pour sa publication par une Société des départements et dépôt aux archives. — Relation d'une cérémonie singulière célébrée à la messe de minuit dans l'église de Lagni. Proposition d'impression dans la *Revue*.

M. l'abbé Chevalier, correspondant : Testament de Jean I[er], dauphin de Viennois. Proposition de l'insérer dans la *Revue* avec le petit préambule dont le correspondant a fait précéder la copie.

M. A. de Rochambeau, correspondant : Charte accordée par Rictulde, comtesse de Vendôme, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. A imprimer dans la *Revue*.

M. Caillemer, correspondant : Extraits de la chronique manuscrite du XVIII[e] siècle, se rattachant à l'histoire des barons nor-

mands décapités à Paris en 1343. Publication proposée dans la *Revue*.

M. Delaune, non correspondant : Charte en faveur des religieuses du Lien-Notre-Dame. Dépôt aux archives et remercîments.

M. Quantin, correspondant : Charte de Henri Ier, comte de Champagne, 1188. Dépôt aux archives. — Charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens par la reine Isabeau de Bavière, en 1416. Renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Barbier de Montault, correspondant : Huit pièces originales du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont quelques-unes portent des empreintes de sceaux qui semblent devoir combler des lacunes dans la collection sigillographique des Archives de l'Empire. Proposition de renvoi à cet établissement des huit documents originaux offerts par M. Barbier de Montault.

Même renvoi proposé pour un autre recueil de documents originaux pareillement offerts par M. Barbier de Montault.

Insertion dans le texte du rapport de M. Delisle de quelques extraits d'un état, dressé en 1737, des villes et châteaux appartenant en Anjou à Marie-Anne de Bourbon-Condé, copie transmise également par M. Barbier de Montault.

Même insertion pour une pièce attribuée au pape Clément V ; troisième communication de M. Barbier de Montault, et renvoi à la commission de la *Revue* de la copie de la charte tirée du cartulaire de Bourgueil par le même correspondant.

Enfin renvoi aux *Mélanges* de la vie et de l'office de Saint-Dié (Deodatus). Communication de M. Dupré, correspondant.

Toutes les conclusions du rapport de M. Delisle sont adoptées par la section, et le rapport lui-même sera inséré dans la *Revue*.

M. Pierre Clément rend compte en ces termes d'une communication dont l'examen lui avait été confié :

« M. Cottard, correspondant à la Ciotat, a fait au Comité une communication d'une importance très-secondaire, basée sur une tradition populaire (ce sont les expressions mêmes de M. Cottard), d'après laquelle les habitants du petit village de Provence nommé *Signes* auraient, au mois de juillet 1700, mis en déroute une bande de pillards de l'armée du duc de Savoie. La communication n'a rien

Digitized by Google

d'authentique; c'est tout simplement le récit d'une tradition n'ayant d'autre intérêt que de confirmer une assertion de l'historien Papon.»

Proposition de déposer ce document aux archives du Comité. Adopté.

M. Clément lit ensuite un rapport sur la communication faite par M. Beaune de quatre lettres de l'aïeule et du père du célèbre Colbert.

Proposition de dépôt aux archives, M. P. Clément se proposant de publier ces lettres, avec la notice très-bien faite du correspondant, dans l'appendice du dernier volume de la correspondance de Colbert.

Deuxième proposition d'insérer dans la *Revue* divers documents adressés par M. Couaraze de Laâ, relatifs à un duel à quatre, dans lequel périt un officier du prince de Condé (année 1658).

Conclusions adoptées; renvoi du rapport de M. P. Clément à la commission de la *Revue*.

M. de Mas-Latrie demande qu'il soit écrit à M. Marcel Canat pour le prier d'envoyer en communication l'original de la lettre écrite de Morée par le seigneur de Roche la Molère en 1399.

La copie de ce document, transmise par le correspondant, laisse supposer quelque incertitude de lecture.

M. Marty-Laveaux lit un rapport sur la communication faite par M. l'abbé Verlaque d'une lettre nouvelle de Mgr Pélissier, évêque de Maguelone, etc. au docteur Rabelais. Proposition de publier cette lettre dans la *Revue*, après une nouvelle et sérieuse collation. Toutefois il faudrait, avant tout, que M. l'abbé Verlaque voulût bien s'assurer que les lettres de Pélissier ne renferment plus rien qui concerne Rabelais, et qu'il transmît au Comité une analyse du manuscrit.

Conclusions adoptées et renvoi du rapport de M. Marty-Laveaux à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Lascoux propose de renvoyer à M. Meyer un document communiqué par M. Tartière, dont l'examen lui avait été confié à la dernière séance, et qui offre un intérêt philologique. Cette proposition est adoptée.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse les copies de trois lettres écrites par le conseil de la ville de Troyes au conseil de ville de Châlons-sur-Marne pour entraîner cette ville dans le parti de la Ligue.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Couaraze de Laâ envoie des copies d'une lettre de Henri III et de deux lettres de Henri de Navarre (depuis Henri IV).

Renvoi à M. Levasseur.

M. Garnier, correspondant à Dijon, fait hommage d'un tirage à part de la Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, etc. du département de la Côte-d'or, qu'il a publiée par fragments dans l'*Annuaire départemental.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Même décision à l'égard de M. Octave Teissier, correspondant, qui a fait hommage de son *Histoire de Toulon au moyen âge*, accompagnée d'un plan de la ville au xv^e siècle.

M. Devoulx, conservateur des archives arabes du service des domaines à Alger, adresse copie d'un acte passé en 1820 à la chancellerie du consul général de France à Alger, relatif à la liquidation de la créance des sieurs Bacri et Busnah sur le gouvernement français.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Blancard, correspondant, adresse copie d'un règlement admi-

Digitized by Google

nistratif du domaine royal de Gardanne (Bouches-du-Rhône), qui appartenait au roi René (19 mai 1461).

Renvoi à M. P. Clément.

Le secrétaire du Comité fait connaître les résolutions prises par la commission des *Mélanges*. Elle propose à la section de demander à M. le Ministre de décider la mise sous presse d'un recueil qui aurait pour titre: *Mélanges historiques*, choix de pièces inédites publiées par le Comité.

La commission propose de commencer ce volume par les documents suivants :

Chartes en langue vulgaire du XIII[e] siècle ;
Lettres inédites de Jean Guez de Balzac;
Défense de Dunkerque par le comte d'Estrade;
Lettres de Fénelon (affaires des protestants);
Testament d'Isabeau de Bavière;
Réforme des prieurés de l'ordre de Cluny;
Vie de saint Bertin, en vers du XII[e] siècle.

Les documents suivants seront préparés pour l'impression :

Documents relatifs à la captivité des enfants de François I[er];
Troubles religieux du Cambrésis ;
Chronique inédite de Louis XI;
Pouillé du diocèse de Cahors;
Registre de l'administration de Guillaume Lemaire, évêque d'Angers au XIV[e] siècle;
Lettres de Jean de Witt;
Office de Saint-Dié.

Les propositions de la commission des *Mélanges* sont adoptées par la section d'histoire et seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, soumet également à la sanction de la section les propositions de la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes auxquelles il y a lieu d'accorder des subventions.

Cette liste, comprenant quatre-vingt-dix Sociétés, est adoptée par la section.

Digitized by Google

Les lectures sur des publications des Sociétés savantes sont faites dans l'ordre suivant :

Par M. Patin, sur les tomes I, II et III (1863-1865) des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse;*

Par M. Bellaguet, sur les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, t. II (1868);

Par le même, sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (n^{os} 55-58);

Par M. Lascoux, sur le *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne;*

Par le même, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I^{er}, 1868;

Par M. Valentin-Smith, sur le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, t. XVI, année 1867;

Par le même, sur les *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or* (1865-1868) et sur les *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne* (Savoie), 2^{e} volume, 4^{e} bulletin ;

Par M. P. Clément, sur les *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, etc. de la Loire*, année 1867.

Les rapports de MM. Patin, Bellaguet, Lascoux, Valentin-Smith et Clément sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Rathery donne lecture d'un rapport sur la traduction envoyée par M. Devoulx du registre des prises maritimes des corsaires algériens, traduction accompagnée d'une notice sur ce registre.
Remercîments et dépôt aux archives.

M. Valentin-Smith lit un rapport sur une bulle de rémission de l'année 1545, délivrée par le pape Paul III en faveur d'un prêtre du diocèse du Mans, qui s'était rendu coupable d'un meurtre.
La proposition faite par M. Valentin-Smith d'imprimer cette bulle dans la *Revue* est adoptée.

M. Meyer, auquel avait été renvoyé l'examen de la demande de publication adressée par M. de Sourdeval de ses traductions de la Grammaire islandaise de Rask, ne croit pas qu'il y ait utilité à publier l'une ou l'autre de ces traductions. L'étude de la langue islandaise suppose une connaissance des langues du nord assez approfondie déjà pour que ceux qui veulent s'y livrer soient en état de consulter les ouvrages originaux eux-mêmes.

M. Michelant appuie ces conclusions, en se fondant sur cette considération, que des travaux datant de 1818 et même de 1839 sont maintenant bien arriérés et distancés par des travaux plus récents, tels que *Det Oldnorske sprog eller Norrœnasprogets Grammatik* (l'ancienne langue noroise ou grammaire de la langue norraine), publié par P.-A. Munck et C.-R. Unger en 1847 (Christiana, Johan Dahl, in-8°).

La section adopte la proposition de M. Meyer, et est d'avis d'accepter l'offre faite par M. de Sourdeval pour le dépôt de ses manuscrits, et de transmettre, selon son désir, à la Bibliothèque impériale la Grammaire de la langue islandaise ou ancienne langue du Nord, par Érasme-Christian Rask, traduite du suédois, et à la bibliothèque Mazarine l'Epitome de la grammaire islandaise, traduit de l'allemand par M. Ch. de Sourdeval.

Des remercîments seront adressés à l'auteur de ces traductions, au nom de M. le Ministre.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 JUIN 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse le commencement d'une étude sur un genre de cavités (*mardelles*) très-communes dans les forêts de la Normandie et que l'on rencontre d'ailleurs par toute la France. Cette étude, intitulée *Fouilles de fosses dans la forêt d'Eu*, est renvoyée à M. de La Villegille.

M. Dusevel, membre non résidant, donne avis de la découverte qui vient d'être faite, en opérant des fouilles auprès de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier (Somme), d'un fût de colonne en marbre blanc que l'on suppose provenir de l'une des trois églises que fit construire et décorer avec une grande magnificence l'abbé Angilbert, à la fin du VIII^e siècle. Malheureusement, ce fragment étant sans chapiteau et sans soubassement, il est impossible d'en fixer la date. En même temps, M. Dusevel informe le Ministre de la mort de M. A. Duthoit, correspondant honoraire.

M. de Guilhermy rappelle que M. Aimé Duthoit a rendu souvent des services au Comité par son talent de dessinateur. C'est lui qui avait été chargé d'exécuter les dessins de la *Statistique monumentale* de l'arrondissement de Montauban, dont le projet remontait à 1841 et dont la publication a été abandonnée en 1849. La section s'associe aux regrets exprimés par M. de Guilhermy au sujet de la mort de M. A. Duthoit.

M. de Linas, membre non résidant, fait hommage d'un opuscule ayant pour titre: *Les casques de Falaise et d'Amfreville sous les monts, Normandie.*

Digitized by Google

Le *Comité archéologique de Senlis* a reçu l'empreinte d'un cachet d'oculiste romain en jaspe trouvé dans les fouilles des arènes dernièrement decouvertes près de la ville de Senlis. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Émile Amé, correspondant, adresse une note sur une sépulture romaine découverte dans la commune d'Ydes (Cantal), localité qui renferme de nombreux restes d'établissements romains. Cette note sera examinée par M. Albert Lenoir.

M. Aurès, correspondant, informé, par le numéro de janvier 1869 de la *Revue*, du renvoi fait à un membre du Comité du mémoire de M. Castagné sur l'oppidum gaulois de Mursens, adresse, pour être soumis, s'il y a lieu, au même rapporteur, un mémoire qu'il a rédigé sur le même sujet. En même temps, le savant correspondant renouvelle une protestation déjà formulée par lui au sujet du passage, concernant ses travaux sur la métrologie gauloise, du discours prononcé en 1868 à la Sorbonne par le président de la section d'archéologie. Lecture *in extenso* de la lettre de M. Aurès est donnée à la section, qui, après délibération, passe à l'ordre du jour.

M. Devals aîné, correspondant, adresse des notes, recueillies pendant sa tournée d'inspection des archives communales du département de Tarn-et-Garonne, sur les antiquités celtiques et romaines qui se trouvaient sur son chemin. Ces notes sont renvoyées à M. Quicherat.

M. Hippolyte Durand, correspondant, transmet deux pièces de monnaie d'argent que M. Chabouillet est chargé d'examiner.

M. Féraud, correspondant, annonce la découverte, qui vient d'être faite (17 mai 1869) à Constantine par suite des travaux entrepris pour raser le mamelon dit *Koudiat-Ati*, d'un cercueil ou plutôt d'un coffre en pierre calcaire de $0^m,60$ de long sur $0^m,40$ de haut, surmonté d'un couvercle de même matière. Ce coffre contenait des cendres et quelques ossements calcinés, sur lesquels était placée une plaque de cuivre dorée de l'épaisseur d'une feuille de papier. Une Vénus assise sur un escabeau et entourée de plusieurs Amours,

Digitized by Google

dont l'un tient un miroir, est figurée sur cette plaque. Le dessin semble avoir été obtenu à l'aide d'un moule en relief contre lequel aurait été appliquée la feuille de cuivre.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse un rapport sur la nouvelle installation au musée de Lyon de la table de l'empereur Claude, et sur le rétablissement du texte de cette précieuse inscription, qui avait été altéré par de maladroites restaurations.

M. Rabut a terminé le 15 mai les explorations qu'il avait été chargé de faire dans le lac du Bourget, et annonce le prochain envoi de son rapport ainsi que d'une nouvelle caisse d'objets provenant des fouilles. Le correspondant entretient en même temps le Ministre d'une réclamation importante d'intérêt public que la section recommande à toute la sollicitude de Son Excellence.

M. Tournal, membre non résidant, adresse un premier rapport sur la démolition des remparts de Narbonne, avec une liste des principaux objets découverts par suite de cette opération.

M. de Linas, membre non résidant, adresse la copie de l'inscription d'une stèle carrée découverte à Arras, il y a déjà plusieurs années, et qui fait partie du cabinet de M. A. Terninck, percepteur à Bois-Bernard.

M. Allmer, correspondant, adresse des copies d'inscriptions de l'époque romaine recueillies par lui à Aixme-en-Tarantaise.

M. Féraud, correspondant, adresse la copie d'une inscription et le dessin d'une statue en marbre trouvés l'un et l'autre à Constantine, aux abords du Tétrastyle, par suite des travaux de terrassement qui s'exécutent pour le percement de la rue Impériale.

M. le commandant Payen, correspondant, adresse une copie et des estampages de deux inscriptions latines découvertes près Bordj-bou-Areridj.

M. Édouard Renier, receveur particulier des finances, transmet l'estampage d'une inscription romaine qui se lit sur une pierre for-

Digitized by Google

mant l'un des jambages d'une croisée de la rue de l'Impéri à Saint-Pons de l'Hérault.

Ces diverses communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse l'épigraphie de la ville de Thouars.

M. l'abbé Canéto remercie M. le Ministre de la nouvelle allocation qui vient de lui être accordée, sur la proposition de la section, pour la continuation des fouilles de l'ancien prieuré de Saint-Orens (Auch).

Le correspondant envoie en même temps le *fac-simile* de l'inscription d'une cloche (Mont d'Astazac), et l'estampage d'une pierre présumée également provenir du même prieuré, portant des caractères appartenant à l'écriture arabe.

M. A. Féraud adresse les divers renseignements qui lui avaient été demandés par M. de Guilhermy au sujet d'une de ses communications.

Les envois de MM. Beauchet-Filleau, abbé Canéto et A. Féraud seront examinés par M. de Guilhermy.

M. l'abbé Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, donne avis de la découverte qui vient d'être faite, dans les environs de cette localité, d'un squelette qu'il croit celui d'un Franc. Sur le côté interne de la jambe droite de ce squelette gisait une lame de poignard de $0^{m},11$ oxydée. M. l'abbé Barranger a remarqué que la mâchoire inférieure n'avait qu'une seule dent molaire, et demande si cette particularité est le résultat d'un accident, ou si ce ne serait pas l'indication d'une race particulière.

M. Servaux avertit la section que M. Paul Gervais, qui a examiné le dessin de cette mâchoire, a déclaré qu'elle ne différait en rien de toutes les mâchoires humaines.

M. Herbert, professeur au lycée d'Alby, fait don à un établissement public, au choix du Ministre, d'une collection de monnaies, pour la plupart génoises, par lui recueillies pendant son séjour en Corse.

Digitized by Google

M. Chabouillet, qui a examiné ces monnaies avant la séance, déclare qu'il les recevrait avec reconnaissance pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, si Son Excellence croyait devoir les attribuer à cet établissement.

M. Alexandre Michaux fait hommage d'une *Histoire de Villers-Cotterets*, in-4°, illustrée de nombreuses planches par M. Charles Montpellier.

M. Léon Renier entretient la section de nouvelles découvertes de grand intérêt que l'on vient de faire sur le Mont-Palatin, à Rome.

M. le Président met sous les yeux des membres de la section les dessins qui lui ont été adressés par M. Pietro Rosa, chargé de la direction de ces fouilles, qui se font, on le sait, aux frais de l'Empereur, sur l'emplacement du jardin Farnèse, acquis, il y a quelques années, du roi de Naples par Sa Majesté. Cette fois il s'agit d'une maison qui doit avoir appartenu à l'une des grandes familles de la République et avoir cessé d'être habitée dès le temps d'Auguste. Les murs de cette maison sont ornés de remarquables peintures murales, qui représentent des procédés de dégradations de tons et un emploi du clair-obscur que l'on n'avait pas encore pu constater dans les peintures antiques, même à Pompéi. Plusieurs de ces peintures offrent des traits de la mythologie, comme Acis et Polyphème; mais il en est une qui offre à notre curiosité un sujet autrement intéressant : c'est une rue de la ville avec des habitants les uns aux fenêtres, d'autres sur des balcons, d'autres enfin sortant de leurs maisons.

La section remercie M. Léon Renier de cette intéressante communication.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Douët d'Arcq, Clément de Ris, Lenoir, de Montaiglon, Lance, Éd. de Barthélemy et de La Villegille.

L'ordre du jour appelle l'examen d'une question sur laquelle M. le Ministre a désiré avoir l'avis des deux sections d'histoire et d'archéologie. Il s'agit de la publication des *Mémoires lus à la Sorbonne*, publication dont l'utilité est contestée par des membres du Comité. La section d'histoire s'est même déjà prononcée pour l'abandon de

Digitized by Google

cette publication dans sa dernière séance. Après une délibération approfondie, la section d'archéologie, consultée par M. le Président, se prononce pour la continuation de la publication des Mémoires lus à la Sorbonne, à la majorité de huit voix contre cinq.

M. G. Bertrand lit un rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 8e année 1866.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur le tome IX de la *Revue de Gascogne*, publiée par le *Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XVII.

Le même membre déclare qu'il n'a rien trouvé dans les *Comptes rendus des séances publiques de l'Académie de Besançon* (28 janvier et 24 août 1868) qui pût fournir la matière d'un rapport.

M. Douët d'Arcq fait une déclaration semblable à l'égard du tome VII des *Annales de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres* de Mâcon, puis lit un rapport sur le tome IV des *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*.

Ces quatre rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Montaiglon lit un rapport sur le dessin, adressé par M. le comte H. de Gourcy, d'une horloge de la Renaissance, et propose de faire exécuter le dessin de ce monument pour la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre lit un rapport sur une monographie de la villa romaine découverte à Feularde, propriété de M. Berry, conseiller honoraire à la cour de Bourges. Cette villa ne présente aucune particularité qui la distingue des constructions analogues connues; aussi le rapporteur regrette-t-il de ne pouvoir proposer la publication des nombreux et très-beaux dessins coloriés dont M. Dumoutet a accompagné sa notice.

M. de La Villegille rappelle qu'une description de cette villa a été publiée par M. Berry lui-même dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges*, 4e trimestre 1868.

Digitized by Google

M. de Montaiglon propose ensuite la publication dans la *Revue* de l'inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon, dressé en 1359, dont M. l'abbé André, correspondant, a adressé une copie.

M. J. Marion lit un rapport sur une communication de M. Thaurin portant pour titre : *Visite à l'Exposition universelle de 1867, suivie d'études comparatives sur les monuments de l'âge de la pierre, les habitations lacustres et des diverses époques historiques à Rouen, etc.* Le rapporteur propose le dépôt de ce document aux Archives.

M. Chabouillet propose l'impression dans la *Revue* d'une communication de M. Émile Amé, correspondant, relative à une médaille de Ch. de Saint-Nectaire, quarante-septième abbé de Saint-Géraud d'Aurillac. Un bois de cette médaille devrait accompagner la note de M. Amé.

Les conclusions des divers rapporteurs sont adoptées, et les rapports renvoyés à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître l'état des impressions des ouvrages en cours de publication à l'Imprimerie impériale sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et la direction de la section d'archéologie.

Il y a trente et une feuilles tirées du *Recueil des Diplômes militaires* dû à M. Léon Renier, et onze du *Recueil des inscriptions de la France* confié à M. le baron de Guilhermy; enfin M. l'abbé Cochet a déjà reçu des épreuves de son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, couronné à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 3 avril 1869.

Digitized by Google

M. le Président rappelle à la section que, depuis sa dernière réunion, un de nos collègues, M. Albert Lenoir, a été élu membre de l'Institut (Académie des beaux-arts). M. Léon Renier se fait l'interprète applaudi de la section en déclarant que tous ses membres ont été heureux de voir cette haute distinction venir récompenser les longs et éminents services rendus à l'archéologie par M. Lenoir, dont il est inutile de rappeler les ouvrages, qui sont connus et appréciés des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes.*

Deux communications de MM. Jacquemin et l'abbé Rouchier, qui avaient été renvoyées au regrettable Le Roux de Lincy, sont confiées à MM. Darcel et Paul Lacroix.

M. Émile Amé envoie le dessin d'une inscription gravée sur le tailloir de l'un des jambages de l'entrée de l'abside de l'église paroissiale de Jou-sous-Monjou (Cantal). Le correspondant, qui croit cette inscription du XIe siècle, envoie en même temps l'estampage d'une inscription gravée sur les listels du tympan de la porte principale de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac (Cantal). Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. Aurès adresse une nouvelle réclamation au sujet du silence gardé par la section sur des communications relatives à la métrologie gauloise. La section, qui la première a applaudi aux premiers travaux de M. Aurès, qui a constaté le mérite de ses aperçus sur l'existence d'un pied de $0^{m},324$ de longueur, d'origine gauloise, qui n'a cessé d'être en usage que lors de l'inauguration du système métrique, après avoir délibéré sur cette réclamation, décide qu'il sera écrit au savant correspondant du Ministère une lettre dans laquelle seront exposés les motifs de la réserve gardée par ses membres en cette occurrence.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse un second rapport sur la découverte, faite dans la commune de Loubillé (Deux-Sèvres), des ruines d'une *villa* dont il a déjà entretenu la section. A ce nouveau rapport sont joints : 1° un plan de la localité d'après le cadastre, et 2° quatre feuilles de dessins reproduisant les principaux objets provenant de fouilles, monnaies romaines de bronze, fragments de poteries, clous, aiguilles à cheveux, etc. Le correspondant

Digitized by Google

pense que des travaux d'exploration bien dirigés pourraient produire d'heureux résultats, et termine cette communication par une demande d'allocation à cet effet. La section décide qu'il n'y a pas lieu d'appuyer cette demande auprès de Son Exc. M. le Ministre. Les objets trouvés à Loubillé ne diffèrent pas de ceux que l'on rencontre dans toutes les substructions analogues, et n'annoncent pas de découvertes assez intéressantes pour qu'il soit convenable de faire intervenir l'État dans les fouilles précitées.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse une notice sur l'église de Chanterac (Dordogne), édifice du XV[e] siècle partagé en deux nefs parfaitement égales. M. Albert Lenoir examinera cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse deux notes sur des communes du département des Ardennes, Marby et Perthes. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. Simonnet, correspondant, adresse une notice, accompagnée de la copie de deux actes notariés du XIV[e] siècle, concernant des reliques ou joyaux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre qui avaient été soustraits par deux gentilshommes franc-comtois dans le courant de l'année 1359. M. Darcel est chargé de faire un rapport sur cette communication.

M. Verly, correspondant, adresse des copies d'épitaphes, n[os] 500 à 537, faisant suite à de précédents envois. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. l'abbé Olivier, professeur de seconde au petit séminaire de Reims, donne avis de la vente, qui vient d'être faite à un fournisseur de pierres pour l'entretien des routes, d'un menhir dit *la Table Maugis*, qui s'élevait autrefois sur un rocher voisin de Château-Regnault, canton de Monthermé (Ardennes), et qui, renversé il y a quelques années par des paysans qui espéraient trouver dessous un trésor, était resté sur le flanc de la montagne, à 15 ou 20 mètres de son emplacement primitif. M. l'abbé Olivier prie M. le Ministre de s'opposer à la destruction définitive de ce monument. La section regrette avec M. l'abbé Olivier la disparition de ce menhir, mais

Digitized by Google

elle ne peut engager le Ministre à tenter de le racheter, attendu que ce monument avait déjà perdu la plus grande partie de son intérêt par son déplacement.

M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens, renouvelle sa demande d'une subvention à l'effet de rechercher l'emplacement de Quentovic, qui, selon le savant ecclésiastique et d'autres archéologues, aurait été situé sur la rive gauche de la Canche. De précédentes demandes d'allocation de M. l'abbé Robert ont toujours été suivies par la réclamation, au nom de la section, d'indications plus précises sur les résultats probables des fouilles à exécuter. Les documents nouveaux transmis par M. l'abbé Robert, ne consistant qu'en citations d'auteurs contemporains favorables à son opinion, ne répondent point encore aux vœux de la section. En cet état de choses, la section ne peut que persister dans ses premières observations, et rappeler ce qu'elle a coutume de faire en pareil cas. La section ne propose au Ministre d'accorder des subventions pour des fouilles que lorsque de précédentes explorations ont produit des découvertes qui en promettent d'importantes : c'est ce qui a eu lieu à l'occasion des fouilles de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée). Mais la section ne saurait proposer d'employer les fonds de l'État à l'exploration des cinq localités différentes où l'on cherche l'emplacement de Quentovic. C'est aux Sociétés savantes et aux archéologues du pays à faire les premiers sacrifices dans cette circonstance, comme en d'autres.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Léon Renier, Marion, du Sommerard, Lance et G. Bertrand.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui sera chargée de préparer la liste des Sociétés savantes qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre pour recevoir des subventions. Après avoir consulté la section, M. le Président désigne, pour composer cette commission, les membres qui en faisaient partie l'année dernière, et auxquels s'adjoindront, selon l'usage, les membres du bureau de la section.

M. G. Bertrand donne lecture d'un rapport sur les *Séances*, *Mémoires et annexes aux comptes rendus du Congrès celtique international*

Digitized by Google

tenu à Saint-Brieuc sous les auspices de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

M. Marion donne lecture d'un rapport sur la 2e livraison du tome VII des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.*

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur les tomes V et VI du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.*

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la rédaction de la *Revue.*

M. Lance dépose les volumes suivants, dans lesquels il n'a trouvé aucun travail archéologique qui pût fournir la matière d'un rapport écrit. Ce sont : 1° le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 5e et 6e années; 2° les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, etc. d'Angers*, tomes VIII, IX et X; 3° le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre*, tomes XIX, XX, XXI et XXII.

M. Albert Lenoir donne lecture d'une note adressée par M. Baudot au sujet d'un vaste récipient en béton établi dans le sol et découvert à Talmay (Côte-d'Or). Le rapporteur propose l'impression de cette note dans la *Revue*, avec un bois représentant ce récipient, qui paraît avoir servi de silo.

Le même membre lit un rapport sur un plan de l'ancienne enceinte de la ville de Dinan en Bretagne, dont un calque a été communiqué par M. Quesnet, correspondant, avec un extrait du devis des réparations à faire à ces fortifications en 1693.

M. Marion donne lecture de deux rapports : 1° sur les fouilles exécutées à Metz dans le lit de la Moselle, communication de M. Cournault : M. Marion propose de joindre au rapport deux bois reproduisant les dessins envoyés par M. Cournault, dont la communication sera conservée dans la bibliothèque du Comité; 2° sur un rapport de M. Aubertin concernant des fouilles exécutées par ce correspondant à Parruey, commune de Corgengoux (Côte-d'Or). Le rapport de M. Aubertin sera conservé dans la bibliothèque du Comité.

Les conclusions des rapports de MM. Lenoir et Marion sont adoptées, et leurs rapports renvoyés à la commission de la *Revue.*

Digitized by Google

M. Darcel donne communication à la section d'un fragment des comptes de la ville de Paris au commencement du XVI^e siècle, qui lui a été adressé de Lille par M. Houdoy, auteur de recherches très-intéressantes sur la fabrication des porcelaines et des faïences en cette ville. Ce fragment, écrit sur parchemin, formait les gardes de deux reliures des livres des comptes de la ville de Lille pour les années 1590 et 1591; c'est donc antérieurement que la pièce en question aurait été enlevée aux archives de la ville de Paris. On y trouve la mention de vaisselle d'argent fournie à la ville par deux orfévres parisiens, Nicolas Lecointe et Jehan Haultemont, pour être offerte à Louise de Savoie, mère de François I^{er}, en l'hôtel du roi en la rue Saint-Antoine. M. Darcel propose la publication de ce document, qui intéresse l'histoire des arts, et donne lecture d'un fragment d'une lettre du même M. Houdoy relative à une publication de documents sur les arts smillés dans les archives de Lille que ce savant se propose de faire. M. Darcel demande s'il n'y aurait pas lieu de publier ces documents dans la *Revue*, bien que M. Houdoy n'y songe pas et déclare lui-même que son travail aurait surtout un intérêt local. Plusieurs membres font remarquer qu'une décision à cet égard ne saurait être prise qu'après examen du travail de M. Houdoy. La section se range à cet avis.

M. Darcel donne une deuxième lecture d'un rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier, modifiée par ce correspondant en conséquence des *desiderata* exprimés dans une première lecture par M. Darcel. Le rapporteur conclut en proposant : 1° l'impression dans la *Revue* de l'*Inventaire des reliques de la cathédrale d'Angers*, dressé en 1422; 2° l'insertion dans son propre rapport de quelques extraits de la nouvelle lettre de M. Godard-Faultrier; 3° le dépôt aux archives des documents relatifs à l'ancienne châsse de saint Maurille.

Ces conclusions sont adoptées; le rapport de M. Darcel est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'un contrat passé entre les consuls et un argentier d'Arles pour la construction d'un retable dans l'église Notre-Dame de Pommiers (1538), communiqué par M. A. de Lamothe, correspondant. Cette proposition est adoptée.

M. Darcel dépose ensuite une nouvelle rédaction de la notice de M. l'abbé Grimot sur la statue de la Vierge nommée *la Diége*, conservée dans l'église de Jouy-en-Josas, et en propose l'impression dans

Digitized by Google

la *Revue*. Enfin le même membre dépose la copie du testament de Jean de Charmolue, communiquée par M. de Longuemar, à laquelle il avait demandé des additions dans une précédente séance. Ces additions ont été faites; en conséquence, le rapporteur propose l'impression du document dans la *Revue*.

Ces diverses propositions sont adoptées par la section.

Chabouillet,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La section des sciences du Comité impérial, par l'intermédiaire de M. Hébert, l'un de ses membres, prie la section d'archéologie d'examiner la partie archéologique d'un travail imprimé, de M. Quenault, ayant pour titre : *Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais sur les côtes de l'océan Atlantique, etc. et en particulier sur celles de Bretagne et de la Normandie.*

« Si les faits sont vrais, dit M. Hébert, ils prendront rang utilement dans la science; s'ils sont faux, c'est un service à rendre que de le montrer. »

M. le Président fait remarquer que le travail de M. Quenault s'appuie sur des citations de textes dont l'appréciation appartient plutôt à la section d'histoire qu'à celle d'archéologie. L'avis de M. le Président est adopté par la section.

M. Chéruel, recteur de l'académie de Strasbourg, donne avis de la mort de M. Schultz, l'instituteur primaire de Kersfeld qui a découvert dans un puits une machine hydraulique romaine presque identique à la pompe de Ctesibius décrite par Vitruve. En même temps, notre collègue avertit la section que, si l'État croit désirable d'en faire l'acquisition, il importe de se hâter, attendu qu'on a déjà fait des offres à la veuve de M. Schultz. La section décide qu'on priera

Digitized by Google

en son nom Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique de faire avertir le conservateur du musée de Saint-Germain de cette circonstance[1].

M. Cherbonneau, membre non résidant, nommé récemment président de la Société historique algérienne, a trouvé, dans les cartons et dessins qui lui ont été confiés à ce titre, un certain nombre de *fac-simile* d'inscriptions romaines. Bien que la plupart de ces inscriptions aient été publiées, notre zélé collègue a cru devoir adresser ces *fac-simile* au ministère. La section le remercie de cet envoi, qui sera remis à M. Léon Renier.

Le même membre non résidant du Comité, toujours en sa qualité de président de la Société historique algérienne, donne avis au Ministre de l'instruction publique d'une mesure regrettable qui vient d'être prise en Algérie. L'emploi de conservateur du musée de Cherchel a été supprimé, ce qui donne lieu de craindre la disparition des nombreux objets d'art que renferme déjà cet établissement. Pour donner une idée de la richesse du musée de Cherchel, M. Cherbonneau a joint à sa lettre une photographie représentant en un groupe les morceaux de sculpture de la salle principale, et des dessins fort exacts de huit fragments de statues en marbre blanc, y compris le *tireur d'épine* qui figure déjà dans la photographie, ainsi que d'autres objets.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait savoir à la section que cette mesure, qui menaçait depuis longtemps l'existence du musée de Cherchel, a été retardée par une allocation supplémentaire accordée au conservateur par le ministère de l'instruction publique, en raison de l'insuffisance du traitement accordé à ce fonctionnaire par la municipalité. M. Servaux ajoute que dernièrement, la municipalité de Cherchel ayant déclaré qu'il lui était impossible de continuer même ce traitement dont la modicité est à peine croyable, l'emploi de conservateur confié à M. de Lhôtellerie a été supprimé.

M. Léon Renier déplore cette mesure et en fait ressortir les fâcheuses et prochaines conséquences. Cherchel, *l'ancienne Cæsarea*, en raison du rôle important qu'elle joua dans l'histoire de la Mauritanie, est une des cités de l'Algérie les plus riches en antiquités

[1] M. le Surintendant des Beaux-Arts a pris une décision favorable à l'acquisition de ce curieux monument, qui sera placé au musée de Saint-Germain.

Digitized by Google

de toute nature. C'est à Cherchel qu'ont été découverts les plus beaux morceaux de sculpture, et cette mine précieuse est loin d'être épuisée. La collection des inscriptions provenant de Cherchel n'est pas moins importante. L'existence d'un musée permettrait de recueillir toutes ces antiquités, qui autrement seront abandonnées et perdues pour la science. Les objets que renferme actuellement ce musée, qu'on vient de priver d'un gardien savant et zélé, sont eux-mêmes exposés à disparaître, comme le fait justement remarquer notre collègue M. Cherbonneau. Il importe donc d'aviser; en conséquence, M. le Président propose à la section de prier Son Exc. le Ministre de l'instruction publique de faire connaître ce fâcheux état de choses à M. le Gouverneur général de l'Algérie, en recommandant à ce haut fonctionnaire de vouloir bien venir en aide à la municipalité de Cherchel, qui est trop pauvre pour pouvoir faire face elle-même aux dépenses nécessaires à l'existence de son musée.

La proposition de M. Léon Renier est adoptée à l'unanimité par la section.

M. Devals, correspondant, adresse un travail d'ensemble sur l'âge antéhistorique de la région qui forme aujourd'hui le département de Tarn-et-Garonne. La section renvoie ce travail à M. Quicherat.

M. Féraud, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription découverte en 1863 par M. Cherbonneau dans les fouilles exécutées par lui au défilé connu sous le nom de Fedj-Sila, à 45 kilomètres sud-sud-est de Constantine, à côté d'une source importante. Cette inscription a été publiée dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, mais M. Féraud a pensé qu'un estampage n'en serait pas moins bien accueilli par le Comité.

M. Léon Renier fait remarquer que cet envoi est d'autant plus important qu'il permet de rectifier une erreur de lecture dans la transcription publiée par la *Société archéologique de Constantine*. Au lieu de :

GENIO FLVMINIS CATAVAMSAGÆ,

l'estampage donne :

GENIO FLVMINIS CAPVT AMSAGÆ.

Cette inscription a donc une importance réelle au point de vue

Digitized by Google

géographique, puisqu'elle fixe la source de l'*Amsagas*, aujourd'hui le Roumel.

La communication de M. Féraud est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Laurent annonce que, par suite d'une découverte récente, le musée départemental d'Épinal vient de s'enrichir d'un nouveau florin d'or, que le correspondant considère comme appartenant à l'époque de Robert, duc de Bar. Des empreintes permettront de juger de l'exactitude de cette attribution. La communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Laurent Rabut, correspondant, adresse un rapport sur les explorations qu'il a faites en 1868-1869 dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget. Ce rapport sera examiné par M. Quicherat.

M. Verly, correspondant, adresse les copies de dix-sept épitaphes de rois et reines, portant les nos 538 à 554 dans le Recueil d'inscriptions dont il a entrepris la transcription. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. Ed. Flouest, procureur impérial à Nîmes, fait hommage d'une notice archéologique, imprimée, sur le *camp de Chassey*, oppidum du pays éduen. Des remercîments seront adressés à M. Flouest.

La section entend le rapport de la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes qui lui ont paru devoir être recommandées à M. le Ministre pour recevoir des subventions de l'État. Cette liste, qui comprend quarante-sept sociétés réparties en trois catégories, savoir, huit sociétés dans la première, quatorze dans la deuxième et vingt-cinq dans la troisième, est adoptée après exposé des motifs et délibération.

M. du Sommerard lit un rapport sur les tomes V, VI et 1re partie du tome VII des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, à Beauvais.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur la trente-cinquième année (1869) de l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'association normande.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

Digitized by Google

M. Albert Lenoir donne lecture de deux rapports : 1° sur divers documents relatifs à l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Sever de Rustang (ancienne province de Bigorre, département des Hautes-Pyrénées), communication de M. H. Durand, correspondant; 2° sur la description des peintures de la chapelle de Saint-Jean du Liget, près Loches (Indre-et-Loire), communication adressée au Comité, en 1865, par M. le comte Clément de Ris, avant sa nomination de membre du Comité.

M. de Montaiglon lit un rapport sur un volume publié par M. A. de Rochambeau sous ce titre : *La famille de Ronsard, recherches généalogiques, historiques et généalogiques sur P. de Ronsard, etc.*

Le même membre propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'une communication de M. Dupré, correspondant, qui offre des renseignements sur les arts, tirés des archives de Blois.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur des communications de divers correspondants.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. H. Durand relative à deux pièces de monnaie d'argent.

Toutes les conclusions de ces divers rapports sont adoptées par la section, qui renvoie les rapports eux-mêmes à la commission de la *Revue*.

La section, selon l'usage, s'ajourne au mois de novembre.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

4[e] et 5[e] années, 1865-1866, 2 vol. in-8°.

Dans notre compte rendu des trois premiers volumes du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* [1], nous avons signalé au Comité la première partie d'une histoire de la vie d'Hildebert, par M. de Déservillers, précédée d'une introduction contenant une étude sur le XI[e] siècle propre à nous rappeler les circonstances au milieu desquelles avait vécu l'illustre prélat. Dans un premier chapitre, l'auteur nous a conduits jusqu'à l'époque où Hildebert fut élu évêque du Mans, en 1097, par le suffrage du clergé et du peuple réunis, malgré l'opposition du roi d'Angleterre et du comte du Maine. Dans un second chapitre, M. de Déservillers nous retrace les orages soulevés contre l'élection d'Hildebert; la protestation des chanoines du Mans, partisans pour la plupart de son compétiteur Geoffroy; l'irritation de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et ses efforts pour annuler cette élection. Le nouvel évêque fut, malgré tout, sacré le jour de Noël de la même année par l'archevêque de Tours; et le comte du Maine Élie, qui s'était rallié au choix populaire, assista au sacre pour témoigner qu'il avait renoncé à toute opposition. A partir de ce moment, en effet, le comte devint le plus fidèle champion d'Hildebert, et se prépara à lutter énergiquement contre Guillaume le Roux, qui, profitant de cette circonstance pour revendiquer des droits de souveraineté sur le Maine, était entré dans

[1] Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 4[e] série, t. III, p. 125.

Digitized by Google

cette province à la tête d'une armée et avait ravagé les domaines de l'évêque. C'est le récit de cette lutte qui doit faire l'objet du chapitre suivant.

M. Auguste de Trémault, qui, pour concourir au but de la Société archéologique dont il fait partie, dirige particulièrement et avec raison ses efforts vers la recherche des documents relatifs au Vendômois, a fait connaître à ses confrères trois chartes du XIII^e siècle, l'une de 1277, les deux autres de 1278, et une du XVI^e siècle, concernant une ancienne maison de la ville de Vendôme, qui se rattache aux souvenirs de l'abbaye de la Virginité, sur laquelle il ne reste que très-peu de documents; les deux premières sont des actes de vente; la troisième contient des lettres d'amortissement données par Philippe de Noiers, chevalier, en faveur des religieuses de ladite abbaye, pour l'acquisition d'une maison appartenant à André Le Fièvre, et d'un four y attenant; la quatrième pièce, celle du XVI^e siècle, est un acte par lequel les religieuses de ladite abbaye donnent à bail à un sieur Jean Dulac, boulanger de Vendôme, le four qui leur appartenait. M. A. de Trémault a joint au texte de ces diverses pièces quelques observations sur les droits et usages relatifs aux contrats de vente et à la transmission de la propriété au moyen âge.

Nous trouvons plus loin, sous ce titre, *Le Vendômois à la fin du XVII^e siècle*, des documents d'un autre genre, communiqués également par M. A. de Trémault, qui intéressent spécialement cette province : ce sont des fragments d'un mémoire manuscrit sur la généralité d'Orléans dressé par l'intendant M. de Bouville en 1698. Ce mémoire fait connaître sommairement la situation, l'étendue, les bornes, le climat, les productions naturelles du sol de la généralité, qui comprend douze élections : Orléans, Gien, Clamecy, Montargis, Pithiviers, Dourdan, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Blois, Romorantin et Beaugency. Il traite ensuite des rivières, des ponts, des chaussées et du commerce. L'état du pays était, à beaucoup d'égards, assez peu satisfaisant. «Les chemins, y est-il dit, «sont presque tous mauvais et impraticables en hyver. Celui de Van«dosme à Paris a été réparé et caillоté ces années dernières, de«puis Vandosme jusqu'à la Ville-aux-Clercs. On a aussi travaillé dans «les plus mauvais endroits de celui de Vandosme à Blois.» Pour la partie commerciale, nous y lisons : «Un peu de tannerie, de dra«perie et de ganterie fait le commerce de Vandosme. Ce que la

Digitized by Google

«tannerie peut faire s'enlève pour Paris. Ce commerce, comme à «Blois, a beaucoup diminué.» Si nous passons à l'état de la population, nous y voyons que, «en général, dans la campagne et dans «les villes, les peuples sont diminués de la cinquième partie depuis «dix ans. Quant à ceux de la religion prétendue réformée qui étoient «à Gien, à Mer, à Marchenoir, à Vandosme et Orléans, il n'en reste «pas le tiers, et le surplus est sorti du royaume.» M. de Bouville, dans le même mémoire, portait aussi son jugement sur le caractère, les mœurs et les aptitudes des habitants : «On ne peut dire «que les hommes de cette province manquent de cœur et d'es«prit. Plusieurs réussissent dans tous les états. On y trouve, dans «l'église et dans la robe, des hommes savants et de belles-lettres; «dans les marchands, des négociants habiles; il en sort de braves «et vaillants soldats. On leur reproche d'être durs et grossiers, prin«cipalement sur les bords de la Loire; toutefois ces honnêtes gens «ont assez de finesse d'esprit, et ne manquent pas de politesse «quand ils sont bien élevés.» Suivent d'autres renseignements sur la population des campagnes, sur l'état ecclésiastique, sur le gouvernement militaire, sur la justice et les juridictions, et enfin sur les finances.

Nous devons à M. Dupré, bibliothécaire à Blois, une série de renseignements sur la statistique religieuse, avant 1789, des paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme. M. Dupré, adoptant l'ordre alphabétique des noms des paroisses, indique sommairement l'ancienne désignation latine de chaque localité, le diocèse et l'archidiaconé dont elle dépendait, les églises, chapelles, monastères, prieurés, communautés religieuses, établissements de charité ou d'instruction publique qu'elle possédait, l'origine de ces différentes institutions, avec une notice succincte de leurs titres existants et de leurs principales vicissitudes jusqu'en 1789; les saints, les personnages pieux ou les ecclésiastiques distingués nés dans chacune de ces villes ou paroisses. Il a laissé de côté la partie archéologique et monumentale, et s'est occupé exclusivement des institutions religieuses du pays considérées en elles-mêmes. Les sources auxquelles il a puisé pour cet important travail sont : les archives de la préfecture de Loir-et-Cher, deux registres de la bibliothèque communale de Blois, et divers ouvrages imprimés, entre autres ceux de MM. de Passac et de Pétigny sur l'histoire du Vendômois.

Dans un lot assez considérable de parchemins offerts à la Société

Digitized by Google

archéologique par Mme Besnard au nom de M. Derouin fils, M. Ch. Bouchet a trouvé un certain nombre de pièces qui lui ont paru avoir une importance réelle pour l'histoire locale. Il nous a donné la copie textuelle de plusieurs de ces pièces, en les accompagnant de notes et d'éclaircissements propres à en faire ressortir l'intérêt. Il fait remarquer, entre autres, une protestation des habitants de Vendôme, du 8 juin 1515, contre la nomination d'un gouverneur, Jean d'Illiers, chevalier, seigneur des Radretz, et des lettres patentes de Henri III, du 25 juillet 1578, aux trésoriers de la généralité d'Orléans, ordonnant la levée d'un impôt sur tout le duché du Vendômois, à l'effet d'amortir la rente de la maison de Chicheray, que la ville de Vendôme avait louée pour y établir un collége. La première témoigne de la fermeté des échevins de Vendôme dans le maintien des droits, franchises et libertés de leur cité; la seconde atteste que c'est à l'initiative de ses magistrats que la ville de Vendôme doit un établissement qui, dès l'origine, acquit de notables proportions, et dont elle est encore justement fière aujourd'hui.

Dans une lettre adressée à MM. les membres de la Société archéologique du Vendômois, M. le comte Achille de Rochambeau a communiqué de nouveaux renseignements sur la maison de Ronsard à Paris. M. A. de Rochambeau s'est attaché à prouver que cette maison, qui fut habitée par Colletet après Ronsard, était située non dans la rue du Mûrier, comme ont cherché à l'établir plusieurs archéologues, mais rue des Morfondus, depuis appelée rue du Puits-de-Fer, et ensuite rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont. Il est à remarquer que cette rue fut, à diverses époques, habitée par des personnages célèbres, tels que Descartes, Pascal, Rollin, Mme Roland, Bernardin de Saint-Pierre.

Sous le titre de *La légende de la Vierge noire de Villavard*, M. l'abbé Bourgogne a exposé simplement, en y joignant quelques indications historiques et archéologiques, la légende que les habitants de ce pays racontent sur la statue ancienne de la Vierge noire que possède leur église. Au bas du coteau de Villavard, sur la route de Vendôme à Montoire, on trouva autrefois, dans un massif de coudriers, une statue taillée grossièrement, d'un bois très-brun, et l'on construisit, dans cet endroit même, une chapelle, sous le titre de Notre-Dame de Villavard, où cette même statue est en vénération depuis des siècles sous le nom de *Vierge noire*. « L'abside et « le sanctuaire de l'église actuelle de Villavard, dit M. l'abbé Bour-

Digitized by Google

« gogne, semblent, comme la statue de la Vierge, être du XI^e siècle : « c'est le sentiment de différents archéologues qui ont visité cette « église. »

Afin de compléter la nomenclature des matières contenues dans les deux volumes que nous avons eu à examiner, nous mentionnerons deux articles qui, malgré l'intérêt qu'ils présentent, peuvent être considérés comme des hors-d'œuvre dans le recueil de la Société vendômoise; ce sont : une notice de M. Hinglais sur le poëte allemand Hans Sachs, et le récit d'une excursion à Palmyre, en 1844, par M. le marquis de Nadaillac.

Nous mentionnerons aussi, en terminant, quelques pièces de vers éparses dans les mêmes volumes, qu'elles ne déparent point, et dont les auteurs sont MM. Fontémoing, Gindre de Mancy, Mareschal-Duplessis, Ch. Chautard, de La Hautière, Louis Bouchet. M. Louis Bouchet, né à Vendôme en 1815, mort à Brest lieutenant de vaisseau à l'âge de trente-deux ans, a laissé un recueil de poésies manuscrites de genres très-variés. La pièce qui en a été extraite et imprimée dans le *Bulletin* de la Société vendômoise est intitulée *Ronsard à Vendôme*, et a été composée à l'occasion de la reproduction d'un buste de Ronsard par M. Yrvoy, pour la grande salle de la mairie de cette ville.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Tome XXXI, année 1866.

A l'exception d'un discours prononcé par M. l'abbé Auber, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, dans la séance publique du 30 décembre 1866, d'un rapport du secrétaire, M. A. Ménard, sur les travaux de cette Société pendant la même année, et d'un compte rendu, par M. de Longuemar, des résultats d'une exploration méthodique des grottes du Chaffaud exécutée sous sa direction, ce volume est occupé tout entier par le recueil de la correspondance du duc Henri de La Trémoille.

Cette correspondance est extraite d'un volume manuscrit provenant des archives du château de Thouars, qui est sorti de ces archives à l'époque de la Révolution, et dont M. Hugues Imbert membre

Digitized by Google

de la Société des antiquaires de l'Ouest, est aujourd'hui en possession. C'est un registre in-4°, de 566 pages, qui contient la copie non-seulement des lettres du duc, de sa famille et des personnages avec lesquels il était en relation, mais aussi quelques documents intéressant l'histoire générale du XVII° siècle, tels que des lettres de l'électeur de Brandebourg, du duc de Lorraine, de Christine de Suède, du cardinal de Retz, du grand maître de Malte, du grand vizir, de Louis XIV au pape, au roi et à la reine d'Espagne. Plusieurs de ces pièces se retrouvent, il est vrai, dans d'autres recueils; mais M. Imbert, voulant donner une idée complète du registre, n'a pas cru devoir les supprimer. Il n'a toutefois publié *in extenso* que la moitié environ des pièces du recueil, choisies parmi celles qui lui ont paru les plus dignes d'attention; pour le reste, il s'est borné à des extraits ou à des analyses.

A l'aide de ce registre de correspondance, d'un autre manuscrit inédit comprenant des détails sur la vie de Henri de la Trémoille, et de la collection de D. Fonteneau, M. Imbert a fait précéder sa publication d'une intéressante notice biographique sur le duc Henri.

Fils aîné du duc Claude et de Charlotte-Brabantine de Nassau, Henri de La Trémoille naquit à Thouars le 22 décembre 1598, et y mourut le 22 janvier 1674. Il était pair de France, duc de Thouars et de Loudun, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, Villefranche, Montfort, Taillebourg, Benon, Guines et Jonvelles, vicomte de Rennes et de Rays, baron de Vitré, Didonne, Berrie et Mauléon, seigneur d'Amboise et marquis d'Épinay. Il épousa, le 19 janvier 1619, Marie de La Tour-d'Auvergne, fille du maréchal de Bouillon, prince souverain de Sedan, et sœur de Turenne.

Il fut nommé, peu de temps après, par Louis XIII, à un grade important dans la cavalerie. Il prit part, comme protestant, aux délibérations de l'assemblée générale de la Rochelle, mais il refusa le commandement général de l'armée protestante, qui lui était offert par ses coreligionnaires, resta fidèle au roi, combattit contre eux au siége de la Rochelle, en 1628, et, sur les instances du cardinal de Richelieu, abjura sous les murs de la place. Il obtint, après le siége, le grade de mestre de camp général de la cavalerie, se signala, en 1620, en Italie, et fut fait, en 1633, chevalier du Saint-Esprit. Il fut aussi mêlé activement aux événements de la Fronde, pendant la minorité de Louis XIV, et prêta son concours au Parlement contre Mazarin. Il termina en 1655 sa carrière militaire, se démit de ses

Digitized by Google

titres de duc et pair de France en faveur de son fils, le prince de Tarente, et s'occupa surtout du gouvernement de sa ville et de son duché. Il continua néanmoins, lorsque l'occasion s'en présenta, de faire cause commune avec les ennemis de Mazarin, et encourut passagèrement à ce sujet la disgrâce de Louis XIV. Il s'attira aussi, dans une circonstance particulière, le mécontentement de ce prince à la suite d'un acte de violence auquel il s'était livré contre des huissiers. Dans une lettre, datée du 26 décembre 1660, le roi lui adressait de vifs reproches sur sa conduite et lui enjoignait de quitter Thouars pour se rendre dans la ville de Laval, jusqu'à nouvel ordre. Le duc, avant d'obéir à cette injonction, écrivit au roi pour se défendre; nous croyons devoir reproduire cette lettre, où la fermeté de langage s'allie d'une manière remarquable à l'expression d'une soumission respectueuse :

« Sire, tout ce qui porte le nom et le caractère de Vostre Majesté « me doit estre si vénérable et si sacré que je n'ay peu recevoir qu'avec « des sentiments de respect et d'obéissance la lettre et les ordres qui « m'ont esté envoyés de sa part; mais, comme ils sont accompagnés « de quelques marques de la disgrâce et de l'indignation de Vostre « Majesté, je suis obligé de luy dire qu'ils m'ont causé d'autant plus « de douleur et d'estonnement que je ne croyois pas les avoir méri- « tées. Il est vray, Sire, que quelques sergens de vostre ville de Lou- « dun, et entr'autres un nommé Champion, ayans par beaucoup « d'exactions et de concussions entièrement ruiné vos sujets de ma « baronnie de Berrie, et exécuté et emprisonné presque à ma veue « les mestayers de ma basse-cour, je fus obligé de leur faire quelques « remonstrances sur ce sujet, à quoy ledit Champion ayant respondeu « en des termes que je ne peus supporter, je luy donnay quelques « coups d'une canne que je tenois à la main. Voyla, Sire, la vérité « de la chose. La confession que j'en fais à Vostre Majesté fait cesser « la nécessité d'en informer, et par conséquent celle de mon esloi- « gnement de ce lieu. Je suplie très-humblement Vostre Majesté de « m'y laisser gouster le repos dont j'ay besoin dans les fréquentes « incomodités que mon âge et d'autres raisons m'aportent; elles ne « me pouroient pas permettre de faire voyage en une saison si rude « et si fascheuse, à moins que ce fût pour donner à Vostre Majesté « les dernières preuves de l'affection que je conserveray toute ma vie « pour son service et pour le bien de son Estat. J'aurois de la confu- « sion et de la honte de l'importuner sur un sujet qui mérite si peu

Digitized by Google

« son attention, si je ne m'y trouvois engagé par l'obligation que j'ay « de lui rendre raison de mes actions toutes les fois qu'elle me tes- « moignera le désirer. Je prie Dieu de toutes mes affections pour la « prospérité de Vostre Majesté, et la suplie très-humblement de croire « qu'estant obligé par naissance, par devoir et par intérest à main- « tenir son autorité et donner des exemples de fidellité, de respect « et d'obéissance à tous ceux qui seroient assez malheureux pour avoir « la pensée de s'en esloigner, je n'auray jamais de plus forte passion « que celle de pouvoir mériter l'honneur de ses bonnes grâces et de « sa protection. »

M. Imbert ajoute que cette affaire n'eut aucune suite, et que le roi montra bientôt sa bienveillance pour le duc de La Trémoille en le nommant président des états de Bretagne, qui devaient s'assembler à Nantes le 15 août 1662.

Le registre publié par M. Imbert n'offre pas l'intérêt d'une correspondance suivie. Ce sont des lettres isolées, sans lien entre elles, dont la plupart émanent du duc lui-même, et les autres des personnages les plus divers. Nous avons remarqué particulièrement quelques lettres d'Alexandre Morus et d'Urbain Chevreau, qui paraissent avoir été, pendant un certain temps, en relation suivie avec la famille de La Trémoille.

En général, si ces documents ne révèlent aucun fait nouveau sur les grands événements de cette époque, on peut y reconnaître çà et là des traces de l'accroissement progressif de la puissance royale au détriment de la noblesse, et du système des mesures vexatoires adoptées contre la religion réformée qui signalèrent le règne de Louis XIV et qui aboutirent à la révocation de l'édit de Nantes. On y trouve aussi certains détails de mœurs, certaines particularités qui ne sont pas sans utilité pour la partie anecdotique de l'histoire.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Travaux de l'Académie impériale de Reims.

Volumes XL à XLIII. Reims, 1866-1867, 4 vol. in-8°.

Le Miroir de Mariage, poëme d'Eustache Deschamps, qui remplit la plus grande partie du premier des volumes que nous venons

Digitized by Google

d'indiquer, ne donnera lieu qu'à une simple mention de notre part, parce que, depuis longtemps, M. Prosper Tarbé, son éditeur, en a fait l'objet d'une publication séparée.

La *Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du canton de Fismes*, par M. l'abbé Valentin, mémoire couronné par l'Académie dans le concours de 1864; l'*Histoire et la description de Saint-André de Reims*, par M. Givelet, sont plutôt du ressort de la section d'archéologie que du nôtre : la partie descriptive y prédomine, et l'histoire n'y apparaît que dans des détails d'un intérêt purement local. On peut en dire autant des courtes *Notices* de M. Sutaine *sur Claude Hélart* et *sur Tisserand*, peintres du XVII^e siècle; mais c'est ici le lieu de signaler la suite et la fin d'une excellente *Introduction à l'Histoire des artistes rémois*, de M. Charles Loriquet, dont nous avions déjà, dans un compte rendu antérieur, fait ressortir l'intérêt.

L'étude de M. Postansque *sur les mots historiques* nous arrêtera davantage. L'auteur, tout en rendant hommage à la critique historique qui sera l'une des gloires de notre époque, voit avec peine qu'elle fasse la guerre à des formules qui, souvent fausses par les circonstances dont on les entoure, sont presque toujours vraies par le sentiment général qu'elles expriment. « Lorsqu'une tradition, dit-« il, sera venue jusqu'à nous, affirmée par la croyance commune, « entourée de la vraisemblance, honorable pour l'humanité, ne « nous hâtons pas, à cause de quelques contradictions ou du silence « de quelques écrivains, de la proscrire absolument, sous peine, en « cherchant la vérité par trop absolue, d'introduire dans le domaine « de l'histoire une chose aussi barbare, pour le moins, que son nom, « le réalisme. » C'est en ce sens qu'on a dit de quelques-uns des romans historiques de Walter Scott « qu'ils étaient plus vrais que « l'histoire. »

Sous l'empire de cette pensée, M. Postansque énumère successivement la plupart des mots historiques auxquels l'instinct populaire s'obstine à croire, en dépit des objections que soulève contre eux le scepticisme des érudits : celui de Philippe-Auguste avant la victoire de Bouvines, celui de Philippe de Valois après la défaite de Créci, ceux que l'on attribue à Louis XII, à François I^er, à Henri IV; et partout, à côté des inexactitudes de détail, il montre ce qu'il y a de foncièrement vrai dans ces formules adoptées par la conscience publique. Par exemple, s'agit-il de la fameuse phrase du roi che-

Digitized by Google

valier à propos de la bataille de Pavie, M. Postansque fait remarquer que le mot était si bien celui de la situation, qu'on le retrouve sous la plume de Clément Marot :

Et, le corps pris, l'honneur lui demeura.

Voulons-nous savoir comment s'est fait le mot : *Il n'y a plus de Pyrénées!* L'auteur va nous l'apprendre. C'est d'abord l'ambassadeur d'Espagne qui prononce ces paroles : «Le voyage devient aisé, et «présentement les Pyrénées sont fondues;» puis le *Mercure de France* les traduit ainsi : «Quelle joie! il n'y a plus de Pyrénées; elles sont abîmées, et nous ne sommes plus qu'un.» Vient enfin Louis XIV, qui les traduit encore mieux et les fait siennes en rattachant aux intérêts français la monarchie de Charles-Quint.

Le cri généreux du chevalier d'Assas, qui est plus qu'un mot historique, qui est un acte d'héroïsme, signalé d'abord par Voltaire, consacré par les lettres patentes de nos rois, respecté par la Convention nationale, immortalisé par des monuments publics, n'a pas, lui non plus, trouvé grâce devant ces dénicheurs de saints de l'histoire. Sur la foi de mémoires suspects ou apocryphes, on veut affaiblir l'autorité de la tradition, en ôtant à d'Assas le mot *A moi Auvergne!* pour en faire honneur à je ne sais quel sergent inconnu. Eh! qu'importe qui l'a proféré, soldat ou capitaine? C'est le cri de l'honneur français, dit avec raison M. Postansque, c'est l'expression de ce dévouement chevaleresque qui, même à une époque de décadence, revivait chez nous dans les Plélo, les Montcalm, les Bussy, les d'Anteroche et tant d'autres.

Les discours d'ouverture, comptes rendus des travaux et rapports sur les concours des années 1864 à 1866, par MM. H. Paris, Charles Loriquet, Fialon, par MM. les abbés Deglaire et Jacquemart, présentent un caractère trop local et trop rétrospectif pour que nous leur consacrions plus qu'une simple mention. D'un autre côté, l'appréciation des travaux scientifiques qui remplissent presque en totalité le XL^e volume des Mémoires de l'Académie revient naturellement à la section des sciences de notre Comité; toutefois quelques-uns d'entre eux renferment des détails historiques et anecdotiques qui nous autorisent à les signaler ici : telles sont les *Conférences sur le gaz et sur la vaccine*, par M. Coze et par M. le docteur Maldan, membres titulaires, qui prouvent que cette forme

Digitized by Google

du mouvement intellectuel, si populaire dans ces derniers temps, n'a pas trouvé moins de faveur dans les provinces qu'à Paris.

Arrivant aux travaux essentiellement historiques, nous trouvons à citer, dans les XLII[e] et XLIII[e] volumes, l'*Étude* de M. Goguel *sur la politique d'Athènes pendant les trente années qui suivirent la bataille de Platée;* deux *lectures* de M. l'abbé Cerf, l'une *sur la violation, l'inhumation, l'exhumation des reliques de saint Remi en 1793, et vérification de ces mêmes reliques depuis cette époque jusqu'à nos jours*, l'autre *sur le toucher des écrouelles par les rois de France*, question qui se lie à l'histoire du sacre dont l'Académie de Reims a dû s'occuper à divers points de vue.

Si nous ajoutons à cette énumération le *Mémoire* de M. G.-H. Black, membre de la Société des Antiquaires de Londres, *sur un ancien rouleau du livre d'*Esther *conservé dans la bibliothèque publique de la ville de Reims, et son rapport à la chronologie sacrée et profane*, les *Notes* de M. Édouard de Barthélemy, membre correspondant, *sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims*, et un *Essai* de M. F. Cadet *sur l'enseignement de l'économie politique*, où l'auteur insiste, avec plus d'à propos qu'il ne le croyait lui-même en 1867, sur l'urgence de populariser à cet égard les saines doctrines, nous aurons donné, sinon un examen approfondi, du moins une indication à peu près complète de ceux des travaux de l'Académie qui touchent de près ou de loin aux études dont la section a mission de s'occuper. Cet aperçu, trop rapide peut-être, suffit cependant pour montrer que l'Académie impériale de Reims continue à se distinguer parmi les Sociétés savantes des départements par la solidité et la variété de ses travaux, par le zèle de ses collaborateurs, par la régularité de ses publications.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.

2[e] série, t. III à VII. Niort, 1863-1867, 5 vol. in-8°.

Des cinq volumes dont nous avons à vous rendre compte, les deux premiers sont exclusivement remplis par une publication qui a paru séparément sous forme de livre. Ce sont les *Chants et chansons popu-*

Digitized by Google

laires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud, Niort, 1865-1866, 2 vol. in-8°. Nous n'aurons donc pas à insister longuement sur un ouvrage entré depuis plusieurs années dans le domaine de la critique. Toutefois, l'attention que vous avez longtemps donnée à ce genre de documents, l'intérêt que vous n'avez pas cessé d'y prendre, autoriseront quelques observations, destinées surtout à bien mettre en relief ce que doivent faire et ce que doivent éviter ceux qui, dans nos départements, s'occuperont de recherches ou de publications semblables.

Ces provinces de l'Ouest, fortement empreintes du vieil esprit gaulois, berceau de Rabelais, terre classique des noëls et des rondes, méritaient d'avoir leur rapsode, comme elles ont eu leurs chantres populaires. On peut dire qu'elles l'ont trouvé dans M. Jérôme Bujeaud. Il a en effet apporté à cette tâche modeste, quoique plus délicate qu'on ne se le figure généralement, la plupart des qualités requises : l'amour et l'intelligence de son sujet, la connaissance des choses du pays, une érudition suffisante quand elle sait se tracer des limites, enfin un goût plutôt indulgent que dédaigneux, puisqu'il a accueilli quelques morceaux plats ou prétentieux qu'il aurait pu écarter sans inconvénient, et n'a pas même reculé à l'occasion devant certaines grossièretés ou obscénités plus ou moins crues. En somme, le choix est généralement bon; et quant à la règle que l'auteur s'est tracée à cet égard, voici comment il l'expose, sinon dans un style très-élégant, du moins avec beaucoup de bon sens : « Donc nous ne faisons « qu'affirmer que ces chants sont populaires dans nos provinces, sans « nous avancer à dire qu'ils y aient pris naissance, cette question « des origines ne pouvant être éclaircie que du jour où des docu« ments tels que ceux-ci, recueillis sur les lieux et vierges d'orne« ments, seront enfin rassemblés dans toutes les provinces de France. »

Voilà, je le répète, des paroles fort judicieuses. Aussi M. Bujeaud, tant qu'il se renferme dans cet horizon borné qu'il connaît bien, ne mérite guère que des éloges; mais, quand il cède à la tentation d'en sortir et qu'il veut s'élever à des vues générales, il est sujet à s'égarer. Ainsi son *Introduction*, dans les parties où l'auteur traite des caractères généraux du chant populaire, de l'origine et des transformations ou migrations d'un thème donné, est ce qu'il y a de plus insuffisant, et la *Bibliographie* dont il l'a fait suivre ne sert qu'à montrer tout ce qu'il ignore sur la matière qui constitue l'objet de ses recherches.

Digitized by Google

Nous lisons, par exemple, à la page 8 de cette Introduction : « La « tradition orale, que l'on serait tenté de soupçonner d'infidélité, « est au contraire d'une exactitude très-grande et très-scrupuleuse. » Et, comme preuve de cette fidélité de reproduction, il raconte que souvent des paysans lui répétaient des vers et des couplets entiers qui ne présentaient aucun sens, et que, sur sa demande : Savez-vous ce que cela veut dire? ils répondaient invariablement : « Ma foi non, « Monsieur, *elle* est faite comme ça. »

Ceci est très-vrai, mais ce n'est que la moitié de la vérité. A côté de cette aptitude des classes illettrées à reproduire non-seulement des pièces de courte haleine, mais des chants et des poëmes entiers dont ils ne comprennent pas toujours le sens, aptitude bien connue et constatée par l'exemple des rapsodes grecs, des montagnards écossais et de tant d'autres, il y a la tendance de l'esprit populaire au remaniement, au rajeunissement, à ce que j'appellerai la localisation d'un chant qui lui est transmis. De là une cause d'altérations dont il faut tenir grand compte. Ainsi Walter Scott, qui reconnaît et atteste ce phénomène de la reproduction orale dont nous venons de parler, a dit aussi avec un grand bonheur de pensée et d'expression : « La tradition est une sorte d'alchimie en sens inverse, « qui convertit l'or en plomb. Tout ce qui est d'une poésie trop « abstraite, tout ce qui dépasse la compréhension d'un simple paysan, « est sujet à disparaître dans une répétition fréquente, et les lacunes « qui en résultent sont remplies par le chanteur ou le narrateur à « l'aide de passages empruntés à d'autres morceaux ou tirés de son « propre fonds. La perte, dans les deux cas, est presque toujours irré- « parable. » Ajoutons que le chanteur populaire remplace toujours l'inconnu par le connu. Ainsi dans ce vers de la *Chanson de Jean Renaud :*

La mère qu'étoit sur les carneaux,

depuis longtemps on a remplacé ces *carneaux* (créneaux), qu'on ne connaissait pas, par des *carreaux*, qui forment un non-sens.

Ces observations, qui, nous le répétons, ont surtout pour but d'éclairer ceux qui se livreront à des recherches du même genre, ne nous empêchent pas de reconnaître que le travail de M. Jérôme Bujeaud constitue un bon livre, un recueil très-utile à côté de celui que M. Armand Guéraud avait en partie consacré au même sujet, mais qui est resté manuscrit, et que les *Chants et chansons populaires*

Digitized by Google

des provinces de l'Ouest font honneur à la sagacité, à l'esprit d'investigation de celui qui les a recueillis, ainsi qu'à l'initiative de la Société savante qui leur a accordé une si large place dans la collection de ses Mémoires.

Le V[e] volume est rempli en grande partie par l'*Armorial des maires de Niort, suivi de la liste alphabétique des maires, échevins et pairs de cette ville de 1307 à 1789, et de celle des conseillers municipaux de 1789 à 1865.* M. Alfred Bonneau a fait précéder cette utile compilation de quelques recherches sur la mairie de Niort, dont il trouve l'origine dans la concession des priviléges de *franche-commune* accordés à cette ville, l'an 1303, par la reine Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Toutefois, le premier magistrat revêtu de ce titre dont il a pu retrouver le nom est Thomas Bachisme, maire en 1307, et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, sa nomenclature offre quelques lacunes correspondantes aux vides regrettables que le temps, les guerres de religion et un incendie arrivé en 1805 ont causés dans les archives de la ville.

Chaque année, le dernier dimanche du mois de mai, cent bourgeois notables dits *les Cent-Pairs*, élus eux-mêmes par la généralité des habitants, désignaient, à la pluralité des suffrages, un maire, douze conseillers-jurés ou échevins-conseillers et quatre pairs qui constituaient le corps et collége de la ville. En 1461, l'égalité des Cent-Pairs disparut par la concession des immunités et priviléges de noblesse héréditaire accordés par le roi Louis XI aux maires, échevins et conseillers de la ville de Niort qui voudraient vivre noblement. Ces priviléges, quoique modifiés à diverses époques, ont été confirmés par tous les rois de France en faveur de cette ville, jusqu'en 1667, époque à laquelle le roi Louis XIV les a définitivement révoqués. En 1692 la mairie de Niort fut rendue perpétuelle et vénale; mais en 1717 cette charge fut supprimée, et le roi lui rendit la liberté des élections.

Dans ce livre d'or de la municipalité niortaise, où sont inscrits le nom et les armes de maintes générations nobles ou bourgeoises, peu de notabilités historiques ont attiré notre attention. Cependant les noms d'Ayrault, de Jacques Yver, de Maboul, de Jard-Panvilliers, y représentent honorablement la science du droit, les lettres, la magistrature et l'administration.

La *Vie de saint Junien, poitevin et bénédictin, patron des laboureurs du Poitou*, par M. Rondier, est empruntée à celle que Wulfin, sur-

Digitized by Google

nommé Boëce, évêque ou coévêque de Poitiers, écrivit en l'an 830, et que le père Labbe nous a conservée. On y voit Junien, né, au commencement du VIe siècle, d'une famille gallo-romaine, dans le Poitou, qui venait de passer de la nomination des Wisigoths sous celle des Francs, et où les nouvelles croyances se dégageaient à peine des restes du paganisme et de l'arianisme, se vouer à Dieu dès sa première jeunesse, mener d'abord à Caunay la vie solitaire, comme saint Martin l'avait fait à Ligugé, à quelques lieues de là, fonder à Chastinlieu et à Mairé, sous la règle de saint Benoît, un de ces établissements qui tenaient à la fois du monastère et de la ferme-modèle, et qui devenaient, pour les habitants des contrées environnantes, dépravés par la superstition et l'idolatrie, décimés par la famine et la peste, un foyer de christianisme et de civilisation; puis enfin honoré des respects du farouche Clotaire et de l'amitié de sainte Radegonde, mourir le même jour et à la même heure que celle-ci, le 13 août 587, laissant comme elle une mémoire vénérée dans tout le Poitou, et, avec l'exemple de ses vertus et la vénération de son nom chez ses frères de l'ordre de saint Benoît, le souvenir impérissable de ses bienfaits, qui devenaient facilement des miracles pour les populations croyantes au milieu desquelles il avait vécu. Cette vie, où, comme dans celle de la plupart des premiers prédicateurs de l'Évangile en Gaule et ailleurs, se mêlaient d'une façon singulière l'ascétisme de l'anachorète, l'ardeur de l'apôtre et l'activité du pionnier, offre sans doute, dans le récit de M. Rondier, l'intérêt qui s'attache à ces tableaux d'un état social renaissant; mais nous l'eussions voulue tracée avec plus de simplicité, moins de néologismes et de ces touches modernes qui laissent trop souvent apparaître l'auteur et l'homme du XIXe siècle. M. Rondier avait sous la main un modèle, dont il aurait pu s'inspirer plus heureusement, dans l'épisode que l'auteur des *Récits mérovingiens* a consacré à sainte Radegonde, la contemporaine, l'amie de saint Junien, et sa plus puissante auxiliaire dans son œuvre pieuse et civilisatrice.

Pour terminer ce qui regarde le Ve volume, bornons-nous à enregistrer les *Documents relatifs au prieuré de Saint-Martin de Niort*, communiqués par M. Babinet de Rancogne, archiviste de la Charente.

En passant au volume suivant, c'est dans un tout autre milieu que nous transporte la *Biographie*, par M. J. Richard, *de Jacques de Liniers, chevalier de Malte, chef d'escadre de la marine espagnole*, comte

Digitized by Google

de Buenos-Ayres, vice-roi de la Plata. Issu d'une vieille famille du Poitou dont la généalogie se trouve jointe, sous forme d'appendice, au travail qui nous occupe, Jacques de Liniers, officier à vingt et un ans dans le régiment de Piémont-royal-cavalerie, s'ennuyait des loisirs de sa garnison de Carcassonne, et, cédant au besoin d'aventures et de mouvement qui le possédait, entrait dans la marine espagnole, que la guerre d'Amérique voyait bientôt combattre à nos côtés contre nos ennemis communs les Anglais. Le siége de Minorque et celui de Gibraltar furent les premières occasions où se distingua le jeune de Liniers, qui joignait aux qualités du soldat et du marin les manières élégantes et l'éducation du gentilhomme. Mais c'est surtout dans l'Amérique du sud qu'il rendit à l'Espagne des services signalés. D'abord gouverneur de la province des Missions, puis commandant militaire de la Plata, il reprit sur les Anglais, commandés par les généraux Beresford et Whitelocke, les places de Buenos-Ayres et de Montevideo, fait d'armes éclatant dont le souvenir, survivant au temps et aux vicissitudes politiques des contrées qui en furent le théâtre, était encore naguère l'objet d'une commémoration solennelle au sein même de la République Argentine, et restera attaché au nom de Liniers, non-seulement dans un titre de noblesse officiel, mais dans la reconnaissance du peuple espagnol, ainsi que dans l'admiration de la France, sa première patrie.

A la nouvelle des succès de notre compatriote, la cour de Madrid accorda à Buenos-Ayres les titres de *ville très-noble et très-fidèle;* elle promut Jacques de Liniers au grade de chef d'escadre, et le nomma spontanément vice-roi, gouverneur et capitaine général des vastes provinces du Rio-de-la-Plata, récompense d'autant plus éclatante que l'histoire d'Espagne offre peu d'exemples d'étrangers revêtus de hautes fonctions politiques.

Mais le contre-coup des affaires d'Europe, l'invasion de la péninsule par les armées de Napoléon, les premières velléités d'affranchissement dans les provinces de l'Amérique du sud devaient créer au vice-roi de la Plata des difficultés sans nombre, que sa qualité de Français aggravait encore, et que toute sa sagesse et son habileté ne vinrent pas à bout de conjurer. L'amiral Jurien de la Gravière, qui le connaissait de longue main, et qui lui a consacré dans ses *Souvenirs* une mention des plus sympathiques, a résumé ainsi les dernières pages qui assombrissent la fin de cette vie glorieuse. Après avoir raconté les honneurs dont il avait été comblé par le gouverne-

Digitized by Google

ment espagnol et l'enthousiasme des populations qui acclamaient en lui leur sauveur, il ajoute : « Deux ans plus tard, lorsque les co- « lonies espagnoles profitaient des malheurs de la mère patrie pour « proclamer leur indépendance, dont elles devaient faire un si déplo- « rable usage, de Liniers, toujours fidèle à la cause royale, tombait « sous les coups de la faction révolutionnaire, qui voyait en lui un « obstacle invincible à ses projets. Sa mort fut un deuil général, car « jamais homme ne fut plus populaire ni plus estimé que le vain- « queur de Buenos-Ayres. Mais à quoi sert l'amour du peuple? Qui « cet amour a-t-il jamais sauvé? »

De Liniers, fait prisonnier avec quatre fonctionnaires espagnols restés fidèles comme lui, fut, avec eux, fusillé le 26 août 1810, après avoir écrit à son beau-père (car il s'était marié dans le pays) une lettre empreinte des sentiments les plus nobles, et avec des circonstances douloureuses dont les réactions politiques devaient amener plus d'une fois le retour dans ces contrées aux passions sauvages, à la civilisation incomplète.

La vie de ce gentilhomme poitevin, marin intrépide, adversaire heureux des Anglais dans une colonie espagnole, vice-roi d'une moitié de l'Amérique du sud, tombé sous les balles de ces populations farouches dont il avait été quelque temps l'idole, méritait bien le souvenir pieux que lui a consacré M. J. Richard, après la *Revue militaire espagnole*, dont il a rectifié et complété le récit à l'aide de documents puisés aux sources locales ou communiqués par la famille.

La seconde partie du tome VI est remplie par le *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny.*

« En cette année 1361, dit Froissart, au chapitre CXLI du livre « premier de ses *Chroniques*, passa messire Jehan Chandos, comme « régent et lieutenant de par le roi d'Angleterre; et vint prendre la « possession de toutes les terres dessus dictes, et les fois et hommages « des comtes, des vicomtes, des barons et des chevaliers, des villes « et des forteresses; et mit et institua partout sénéchaux, baillifs et « officiers à son ordonnance, et vint demeurer à Niort. »

« Le procès-verbal détaillé de cette prise de possession, » dit M. Bardonnat en tête de la publication qu'il en a faite dans les *Mémoires de la Société des Deux-Sèvres*, « est resté jusqu'à ce jour, non pas in- « connu, mais inédit et comme perdu, en Angleterre dans les nom-

Digitized by Google

« breux manuscrits du Musée britannique, en France dans la masse « énorme des documents de la mission de Bréquigny..... Il m'a « semblé que cette pièce renfermait sur nos provinces plusieurs dé-« tails nouveaux; qu'elle fournissait à nos échevinages, à l'époque « même de leur plus grande puissance, des listes inédites impor-« tantes et nombreuses; qu'elle méritait, en un mot, d'être publiée. « J'en ai pris copie sur la transcription même de Bréquigny, et, dans « un voyage ultérieur à Londres, j'ai pu collationner mon texte sur « la copie vidimée du Musée britannique. »

Tel est le document important, mais peu susceptible d'analyse, dont on devra la publication à M. Bardonnat. Le texte nous a paru en général reproduit avec soin; des notes biographiques et géographiques, placées avec mesure et à propos, éclaircissent les principales difficultés que présentent les nombreuses mentions relatives aux lieux et aux personnes.

Le VII^e volume de nos Mémoires renferme le *Cartulaire de l'abbaye des Chatelliers*. En l'absence de toute espèce d'introduction ou annotation quelconque autre que l'indication de provenance, qui désigne presque toujours comme source les archives de l'abbaye ou les manuscrits de D. Fonteneau, nous nous bornerons à dire que cette publication, dont l'éditeur n'est pas même nommé [1], renferme trois cent trente-huit articles, dont le premier est une bulle du pape Eugène III, du 9 mai 1145, qui met sous la protection du saint-siége l'abbaye des Chatelliers, confirme toutes ses possessions et l'exempte de toutes dîmes, et le dernier, une procuration donnée, le 23 mai 1749, au comte de Bonneval par le marquis son père, pour faire aux religieuses des Chatelliers la foi et hommage que ledit seigneur leur devait à raison de sa terre et seigneurie de la Roche-Piché.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

[1] Nous pensons que les indications dont nous signalons ici l'absence devront figurer dans une introduction, qui, si elle a paru, ne nous a pas été transmise.

Digitized by Google

Société archéologique et historique de la Charente.

Tome II, 1867. (*Le Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, publié sous les auspices et par les soins de la Société.)

La plus grande partie de ce volume est consacrée aux *Œuvres de J. de La Péruse*, publiées par M. E. Gellibert des Seguins, président de la Société.

Cette édition, qui renferme toutes les poésies qui ont paru peu de temps après la mort de l'auteur, ne contient cependant qu'une très-faible partie de ce qu'il avait écrit.

I'ai caché dix mile vers,
Pleins de graces nompareilles,
Qui ne seront découvers
Que pour les doctes oreilles,

dit-il dans la première ode du volume; et plus loin, dans une pièce adressée à J. Boiceau, seigneur de La Borderie, il s'exprime de la sorte :

Là, ne gaignant que ducas,
A droit tu auras l'estime
Du meilleur des avocas;
Et moi, de ma basse rime,
Ie tâcherai de complaire
A celle qui m'a ravi,
Celle pour qui ie veux faire
Cent mille vers si ie vi.

Tout en tenant compte, ainsi qu'il convient, des exagérations des poëtes, on est fondé à trouver dans ces divers passages le témoignage d'une facilité prodigieuse et d'une infatigable fécondité.

Le nouvel éditeur a cru avoir découvert l'indication plus précise d'une mine précieuse et inexplorée. « G. Bouchet, dit-il, dans sa « lettre à Boiceau de La Borderie, en tête de l'édition de Poitiers de « 1555, parle aussi d'un « avaricieux coffre » gardant les productions « de notre poëte. »

Bien que les termes soient rapportés textuellement, cette citation, ainsi présentée, donne, à l'ensemble du passage, un sens qu'il est loin d'avoir en réalité.

« C'étoit peu, dit G. Bouchet, que nôtre Peruse eût emploié son « bon esprit à entreprendre beaucoup de beaus ouvrages, si, après

Digitized by Google

« son trepas trop subit, tous ses monumens fussent demeurés tu-
« multueusement épars par ci par là, ou misérablement enclos de-
« dans un avaricieus coffre, sans que vous eussiés emploié peine à
« ramasser en un ce qui étoit confusément épandu, et à decouvrir
« ce qui nous étoit caché. »

Qui ne voit que tout ceci est pris en un sens général et presque métaphorique, et que Bouchet loue tout simplement Boiceau de La Borderie d'avoir patiemment recueilli les vers que La Péruse avait adressés à ses amis et ceux qu'il avait gardés en portefeuille?

L'*introduction* de M. Gellibert des Seguins manque ainsi sur plusieurs points de rigueur et de précision. En développant avec esprit et agrément les documents sur lesquels s'appuie la biographie de La Péruse, il ajoute parfois à son récit des faits nouveaux, des circonstances accessoires, très-vraisemblables, j'en conviens, mais dont il n'a pas la preuve et qu'il a le tort de ne point présenter comme de simples conjectures.

Suivant M. Gellibert des Seguins, lorsque Jodelle fit représenter pour la première fois sa *Cléopâtre*, dans laquelle La Péruse joua un « des principaux roulets, » le spectacle fut complété par la comédie d'*Eugène*.

Ce n'est point ce que Pasquier nous dit dans le passage de ses *Recherches*[1], où il nous a donné le curieux compte rendu de ces deux premières représentations; il nomme la comédie *La rencontre;* il est vrai que, suivant les frères Parfait, les deux ouvrages n'en font qu'un, qu'ils désignent sous le titre d'*Eugène ou la rencontre;* mais ce que dit Pasquier de *La rencontre* ne paraît s'appliquer en aucune façon à *Eugène*, et il paraît plus sage de s'en rapporter tout simplement au témoignage d'un témoin oculaire que de s'en écarter sans motif plausible.

Pasquier nous apprend que la représentation eut lieu « devant le « roy Henry, à Paris, en l'hostel de Reims, avec un grand applau- « dissement de toute la compagnie. »

Suivant M. Gellibert des Seguins, « le roi Henri II, accompagné « de la belle Diane de Poitiers et de toute la cour, vint à l'hôtel de « Reims, où le théâtre avoit été élevé. »

On a vu que, dans le récit de Pasquier, il n'est nullement question de la présence de Diane de Poitiers; il n'y est fait allusion

[1] Liv. VIII, ch. VII.

Digitized by Google

non plus, en aucune manière, dans le prologue à la louange du roi que Jodelle a placé en tête de sa *Cléopâtre;* c'est donc là une supposition, vraisemblable assurément, mais tout à fait gratuite et qui ne repose sur aucun commencement de preuve.

M. Gellibert des Seguins n'a pas oublié de rappeler que Henri II fit remettre à Jodelle «cinq cents écus de son épargne;» il aurait dû indiquer, en note, sur quelle autorité il s'appuie pour avancer ce fait. Les frères Parfait le rapportent à la suite du récit de Pasquier, mais le consciencieux Goujet remarque qu'il ne l'y a pas trouvé, sans pouvoir dire d'où il est tiré. Il faut le chercher dans les *Grands capitaines* de Brantôme, à l'article de Henri II. «Il donna «à Jodelle, pour la tragédie qu'il fit de *Cleopatra*, cinq cens escus de «son espargne, et outre lui fit tout plein d'autres grâces, d'autant «que c'estoit chose nouvelle et très belle et rare [1].»

Outre ces inexactitudes et ces omissions, à coup sûr fort excusables, j'ai à relever, dans l'*introduction* de M. Gellibert des Seguins, une distraction assez surprenante de la part d'un érudit aussi versé dans la connaissance de la littérature classique. La Péruse dit quelque part :

Encore qu'Agamemnon,
Chef de l'armée de la Grece,
Pour éterniser son nom,
Eust fait mainte grand'prouesse,
Encor que la grande Troye
Fut du grec gendarme proie,
Et qu'Achille invulnerable
Eust traîsné dessus le sable
Le corps d'Hector sanglanté,
Nous n'eussions or' cognoissance
Des Grecs et de leur vaillance
Si Homère n'eust chanté.

«Je dois, dit à ce sujet M. Gellibert des Seguins, signaler la sin-«gulière concordance qu'on remarque entre ce passage et un autre «de l'épître première de Boileau à Louis XIV. C'est la même idée «rendue en termes presque identiques; on croirait à une imitation. «Il est peu probable cependant que Boileau connût La Péruse, car «il ne professait pas grande estime pour les poëtes du XVIe siècle.»

A force de chercher, M. Gellibert des Seguins finit par se rap-

[1] *Œuvres*, t. III, p. 289, édit. de M. Lalanne.

Digitized by Google

peler des vers de Ronsard où la même idée est exprimée, et il prend le parti de croire que c'est à cette source que Boileau a puisé; il se serait épargné beaucoup de peine, s'il s'était rappelé le morceau d'Horace qui a servi de point de départ à ces diverses imitations :

> Vixere fortes ante Agamemnona
> Multi : sed omnes illacrymabiles
> Urgentur, ignotique longa
> Nocte, carent quia vate sacro [1].

Une *introduction* d'une trentaine de pages, qui contient des rapprochements de ce genre, des morceaux d'esthétique et de critique littéraire, et une liste des diverses pièces composées sur le sujet de *Médée*, non-seulement avant La Péruse, ce qui eût été tout naturel, mais après lui et jusqu'à notre temps, sans oublier ni la *Médée* de M. Ernest Legouvé, ni la traduction italienne qu'on en a faite pour M^me^ Ristori, ne peut renfermer qu'une biographie fort incomplète du poëte à qui elle est consacrée. Les documents, je le sais, ne sont pas fort nombreux, mais les *œuvres* mêmes de l'auteur n'ont peut-être pas été étudiées à ce point de vue avec un soin assez attentif et curieux.

Le texte est publié avec exactitude, mais il laisse à désirer du côté de l'orthographe. Le plan adopté par l'éditeur était cependant, sinon excellent, du moins fort acceptable : « J'ai adopté pour règle, « dit-il, pour tous les mots dont je ne constatais pas de variantes, « l'orthographe suivie par les premiers éditeurs, et, lorsque le « même mot se rencontrait écrit de diverses manières, j'ai choisi « celle qui se rapprochait davantage de l'étymologie. »

Par malheur il ne s'est nullement astreint aux règles qu'il s'était tracées à lui-même : au lieu d'imprimer *i'ai*, *découvers*, conformément à la première édition, comme il l'avait annoncé et comme nous l'avons fait nous-même dans les vers que nous avons cités au commencement de ce compte rendu, il a mis, d'après un système fort éloigné de celui du premier éditeur, *i'ay*, *descouuers*, et toujours il a procédé de la même manière; ainsi on trouve plus loin *naisuement* [2] et *acheuéz* [3] avec un *é* accentué et un *z*, au lieu de *naïvement* et d'*acheués* qui se trouvent dans la première édition.

[1] Lib. IV, ode IX, *ad Lollium*.
[2] P. 115.
[3] P. 226.

Digitized by Google

Après les *Œuvres de La Péruse*, le second volume du *Trésor des pièces angoumoisines* renferme le *testament de Gabriel de la Charlonye*, juge-prévôt d'Angoulême, auteur de l'ouvrage intitulé *Engolismenses episcopi*. Le testateur laisse aux Pères Jésuites d'Angoulême sa bibliothèque, ses manuscrits, «entre aultres celluy qui est escript «de ma main, contenant les *noms et gestes des evesques d'Angoulesme*, «que je dezirois faire imprimer pour la segonde édition.» M. Babinet de Rencogne, éditeur de ce testament, a retrouvé dans la bibliothèque de la ville quelques-uns des livres de Gabriel de la Charlonye; quant à ses papiers, ils appartiennent aujourd'hui aux archives du département de la Charente, mais ses propres manuscrits ont disparu.

Nous n'avons plus à mentionner qu'un *Advertissement sur les jugemens d'astrologie*, qui contient un éloge très-fastueux de cette prétendue science. Cet ouvrage est généralement attribué à Mellin de Saint-Gelais; la Monnoye pensait qu'il n'était pas de cet auteur, mais les recherches du nouvel éditeur, M. Castaigne, bibliothécaire de la ville, ne laissent aucun doute à cet égard, car un sonnet qui figure au verso du titre de cet opuscule est réimprimé dans les *Œuvres poétiques de Mellin de Saint-Gelais* avec cette mention décisive : *Sonnet mis au deuant d'un petit traitté que je fis, intitulé : Aduertissement sur les iugemens d'astrologie à une studieuse damoiselle.*

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Tome XXXVIII.

Ce volume commence par une *Notice sur Pierre Garcie-Ferrande et son Routier de la mer.*

On a fort peu de renseignements sur ce personnage; toutefois l'auteur de l'étude que nous analysons, M. Dugast-Matifeux, pense qu'on peut conclure des divers témoignages qu'il a patiemment recueillis que Garcie-Ferrande, Espagnol ou Portugais d'origine, naquit à Saint-Gilles-sur-Vie, de 1430 à 1440.

Dans le privilége octroyé par François Ier à Enguilbert de Marnef,

Digitized by Google

imprimeur de Poitiers, Pierre Garcie, dit Ferrande, est qualifié « l'un « des experimentez maistres de navires qui sont au jourduy, et le plus « congnoissant en navigaige. »

Il dédia son ouvrage à son filleul, Pierre Ymbert, pour qui il l'avait composé, ainsi qu'il nous l'apprend en ces termes :

« Quand je considère, mon fillol et très loyal amy, les grans périls « et dangiers qui sont ès undes et gouffres marins, lesqueulx, par la « grâce de Dieu tout puissant, intercession, prière et oraison de la « très digne et sacrée Vierge Marie, de madame saincte Catherine et « de madame saincte Barbe, j'ay évité et fouÿ, et d'iceulx suis échappé « avec grans peines et labeurs, j'ay voulu, pour toy soubvenir et aider « à congnoistre la manière et façon comment tu pourras éviter les « grans et misérables périlz de la mer véhémente, composer et te « envoyer ce présent livret. »

Cette dédicace est de 1483, et la première édition connue du livre n'est que de 1520; mais les termes mêmes du privilége, dans lequel Enguilbert de Marnef expose que « puis nagueres il a fait es- « cripre et collationner aux originaulx, et depuis fait imprimer et « historier un beau livre intitulé *Le grant Routtier, pillotage et ancrage « de la mer,* » prouvent qu'avant le moment de sa publication réelle il était déjà fort apprécié et qu'il en circulait de nombreuses copies.

Cette édition de 1520 est du reste devenue tellement rare, ainsi qu'il arrive à la plupart de ces livres techniques d'une utilité journalière, que M. Brunet n'en a su l'existence que par le témoignage de du Verdier, et que l'exemplaire de la bibliothèque de Poitiers est aujourd'hui le seul qu'on en connaisse. M. Dugast-Matifeux l'a décrit avec une exactitude et un soin dont nous lui sommes d'autant plus reconnaissant qu'il poursuit de ses sarcasmes ceux qu'il appelle, d'une manière d'ailleurs assez peu intelligible, « les bibliophiles, « amateurs de la rocaille gothique. »

M. Dugast-Matifeux a publié en entier, à la suite de son intéressante *notice*, la partie de l'ouvrage de Garcie-Ferrande qui a pour titre : *S'ensuit la vraye routte pour aller en la rivière très-dangereuse de Loyre, jusques à la noble et puissante ville de Nantes.* C'est un fort curieux chapitre d'histoire locale qui, la Société académique de Nantes l'a pensé, peut encore avoir sur certains points son utilité pratique pour les travaux qui auraient pour objet l'amélioriation si désirable de la navigation de la Loire.

M. Dugast-Matifeux a publié ensuite, dans ce même volume, une

Digitized by Google

Continuation inédite de l'Histoire de Nantes de l'abbé Nicolas Travers, par Proust de la Géronnière, doyen de la Chambre des comptes de Bretagne. Ce ne sont que des notes prises au jour le jour, mais qui, dans leur sécheresse et leur naïveté, peignent assez bien les lentes améliorations, alors fort admirées, et les plaisirs assez médiocres dont jouissait au XVIIIe siècle une ville aussi importante que Nantes.

En 1766, «les carrosses, nommés *fiacres*, s'établirent à Nantes, «à raison de 24 sols la première heure et 20 sols les autres.»

«Un particulier avait fait construire, dans un très-grand bateau, «des bains publics que le feu incendia. En 1772, un autre entreprit, «par la permission de la communauté de ville et en vertu d'arrêt du «conseil, d'autres bains sur une des piles du pont de la Belle-«Croix.»

«En 1777, la communauté de ville substitua des réverbères aux «lanternes qui éclairent les rues la nuit. En conséquence, elle fit «marché avec un particulier pour trois cents, qu'il plaça à ses frais, «les fit nettoyer et allumer tous les jours, depuis le 1er novembre «jusqu'au 1er avril, excepté quatre jours avant et quatre jours après «les pleines lunes.»

Ce n'est pas sans admiration que Proust mentionne, en décembre 1771, le passage à Nantes d'un éléphant qu'on faisait voir «à 24 sols «et 12 sols par place. . . . Il y avoit environ quatre-vingts ans qu'il «n'en étoit venu.»

Vers ce moment, les distractions abondent; en effet, un an environ plus tard, «en janvier 1773, il vint à Nantes un Anglois, «avec quelques chevaux de son pays. Il étoit si agile et si bien dressé, «qu'étant en selle et galoppant à l'ordinaire il ramassoit un écu, «se mettoit et tenoit debout sur son cheval, galoppoit même en cette «situation sur deux chevaux, leur faisant en même temps franchir «une barrière de quatre pieds de haut.» Celui qui donnait à la ville de Nantes un si beau spectacle le faisait payer très-cher pour le temps : «il prenoit 3 livres par personnes.»

On trouve parmi ces notes des documents d'une importance beaucoup plus réelle, par exemple le «projet de la bibliotéque publique.» Il est dit sous cette rubrique que «les Pères de l'Oratoire, qui pos-«sèdent une collection considérable de livres dans tous les genres et «un bâtiment très-propre à placer une bibliotéque publique, offrent «de concourir à l'exécution d'un dessein aussi louable, non-seulement «en cédant dès à présent (1753) à la communauté de ville l'usage

Digitized by Google

«de tous les livres et du bâtiment où ils sont placés, mais encore en «offrant de fournir un bibliotécaire.»

La communauté de ville n'était tenue de payer à ce bibliothécaire que de très-faibles appointements : «la somme de cinq cens livres, «nette et quitte de dixième, vingtième et deux sols pour livre du «dixième.» Ses fonctions du reste n'exigeaient qu'une faible partie de son temps, car la bibliothèque n'était ouverte que trois jours par semaine, «depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six en été, en «hiver jusqu'à cinq,» et les vacances duraient depuis la Nativité de la Vierge jusqu'à la Saint-Martin.

On doit encore à l'infatigable activité de M. Dugast-Matifeux la réimpression de la *Dissertation* de l'abbé Belley *sur Ratiatum;* de l'article que d'Anville a consacré au même sujet dans sa *Notice des Gaules*, et de l'*Essai* de Lagedant; la publication d'une *Lettre inédite d'Henri IV n'étant encore que roi de Navarre* (20 mars 1582); de l'*Extrait d'un journal inédit de Philippe du Bec, évêque de Nantes, puis archevêque de Reims, pendant les années 1588 à 1605*, et de divers autres petits documents qui ont leur importance et leur intérêt. Mais à côté de ces travaux nous ne rencontrons que des notices nécrologiques, des rapports, l'analyse de la *Légende rustique*, poëme de M. Robinot Bertrand, dont quelques extraits permettent de reconnaître les qualités sans mettre à même de juger l'ouvrage en parfaite connaissance de cause, et des exercices littéraires qui indiquent des goûts et des occupations assurément fort estimables, mais qui n'apportent pas à la Société un concours bien efficace et ne répandent point sur elle un très-vif éclat; ajoutons à sa louange qu'elle sent parfaitement elle-même qu'elle pourrait et devrait faire plus, et terminons en appuyant notre jugement de ce témoignage de M. Goupilleau, l'un de ses présidents :

«En toute chose, le progrès est une condition d'existence. Or, il «ne faut pas se le dissimuler, en dehors de votre savante et labo«rieuse section de médecine, à laquelle tout le monde se plaît à «rendre justice, il n'y a guère de progrès dans notre Société.»

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.
Année 1867. Senlis, 1868, 1 vol. in-8°.

Le recueil des Mémoires du Comité archéologique de Senlis pour l'année 1867 comprend un travail étendu de M. le docteur Bourgeois, ayant pour titre : *Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments.* Ce travail doit comprendre deux parties : l'une, purement historique; la seconde, archéologique. La première seule a paru dans le volume qui est sous nos yeux. Elle a été rédigée en grande partie d'après le savant et indigeste ouvrage, en trois volumes in-4°, qu'un laborieux érudit du siècle dernier, Claude Carlier, a consacré à l'*Histoire du duché de Valois depuis le tems des Gaulois jusqu'en 1703.* Complétant, après l'avoir analysée, l'œuvre de son prédécesseur, M. le docteur Bourgeois a conduit les annales de la ville de Crépy non-seulement jusqu'à la révolution française, mais jusqu'à ces dernières années. Son travail se termine par une liste des magistrats municipaux de Crépy qui remonte à l'année 1700 et qui ne s'arrête qu'en 1865. Nous n'entreprendrons pas de résumer à nouveau cette esquisse historique, qui est elle-même un résumé. Nous nous bornerons à constater qu'elle présente, sous une forme commode, avec des détails substantiels, la série des événements qui composent l'histoire du duché de Valois. Nous voudrions pouvoir garantir la parfaite exactitude des dates et du récit ; mais, sans prétendre tirer de quelques erreurs que nous avons relevées une conclusion trop générale, il nous a paru que des méprises regrettables avaient échappé à l'auteur. Ainsi ce n'est pas en 1308, à la fin de juin, comme le veut M. le docteur Bourgeois, mais bien en 1301, que Charles de Valois, fils du roi de France Philippe III, épousa Catherine de Courtenay; le mariage qui eut lieu en 1308, c'est le troisième mariage de Charles de Valois, celui qu'il contracta, moins de six mois après la mort de Catherine de Courtenay, avec Mahaut, fille aînée de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol. On s'explique difficilement qu'à deux pages de distance, après avoir assigné au mariage de Catherine de Courtenay la date de 1308 (p. 177), M. le docteur Bourgeois la fasse mourir en 1307 (p. 179), et qu'il marie en 1303 la fille de cette princesse, nommée Catherine comme sa mère, à Philippe de Sicile, prince de Tarente. Ce n'est pas 1303

Digitized by Google

qu'il fallait écrire, mais le 30 juillet 1313. Sur tous ces points nous ne pouvons que renvoyer l'auteur à l'*Art de vérifier les dates*, qui nous a fourni les rectifications précédentes.

Parmi les points très-nombreux que M. le docteur Bourgeois avait à toucher dans un travail qui remonte aux origines de la monarchie et qui s'étend jusqu'à nos jours, se trouvait la destinée intéressante et singulière de ce comte de Crépy, Simon, fils unique de Raoul III, contemporain du pape Grégoire VII et du roi de France Philippe I^{er}, lequel, après avoir guerroyé vaillamment contre le roi, résolut tout à coup, en 1077, de quitter le monde, et alla finir ses jours dans un cloître. Quels motifs l'avaient poussé? Carlier raconte que Grégoire VII l'avait mandé à Rome et avait mis tout en œuvre pour le décider à entrer dans un monastère, cédant moins peut-être, dans ses conseils, à un motif religieux qu'au désir de complaire au roi de France et de le débarrasser d'un vassal puissant et redouté. M. le docteur Bourgeois avait d'abord adopté la version de Carlier; mais ce passage de son récit souleva de vives protestations de la part d'une partie des membres du Comité archéologique de Senlis, qui jugeaient de telles assertions aussi contraires à la vérité qu'à l'honneur du saint-siége. Un des membres du Comité, M. Laffineur, entreprit de vérifier les textes allégués par Carlier; il les rapprocha les uns des autres, en discuta le sens et la portée, et crut pouvoir établir que Carlier, au lieu de s'y tenir fidèlement, y avait trop facilement ajouté un commentaire qui les défigurait et les altérait. Selon M. Laffineur, c'est le trouble d'une âme frappée de la pensée de la mort et profondément dégoûtée des choses du monde qui a conduit dans un cloître le comte Simon de Crépy; les conseils de Grégoire ont pu l'affermir dans cette résolution, mais elle était déjà prise dans le fond de son cœur lorsqu'il fit le voyage de Rome; et, en tout cas, aucune phrase, aucun mot des chroniqueurs contemporains n'autorise à supposer que le pape, en exhortant Simon à suivre son penchant et sa vocation, ait eu l'arrière-pensée de faire les affaires du roi de France. Telle est la thèse que M. l'abbé Laffineur défend dans un mémoire qui fait suite à celui de M. le docteur Bourgeois. Ses raisons nous ont paru très-solides. Ajoutons que M. Bourgeois s'est empressé de s'y rendre et de rectifier par une note ce qu'il y a de trop absolu et d'inexact dans les assertions de Carlier.

C'est aussi à M. l'abbé Laffineur que nous devons une très-inté-

ressante notice sur le fameux Guillaume Rose, qui fut évêque de Senlis à l'époque des troubles de la Ligue. Guillaume Rose n'est guère connu aujourd'hui que par le portrait que la *Satire Ménippée* a tracé de son fanatisme. Il est vrai que ce témoignage est confirmé par celui de Pierre Lestoile et d'autres chroniqueurs qui se montrent peu favorables à l'évêque de Senlis. Mais qui ne sait combien les passions politiques et religieuses troublent le jugement et nuisent à l'impartialité! Ce n'était donc pas une œuvre inopportune que le travail entrepris par M. Laffineur sur un des personnages les plus compromis du parti de la Ligue. Le nouveau biographe de Guillaume Rose a-t-il réussi de tout point à réhabiliter son héros? Nous n'oserions l'affirmer. Cette notice témoigne toutefois de recherches consciencieuses. et elle contient des aperçus nouveaux et intéressants. Elle a été lue dans la réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne en avril 1868, et elle figure dans le recueil des lectures de cette année, après avoir été publiée une première fois dans les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.

Nous ne quitterons pas cette savante compagnie sans rappeler le nom d'un homme excellent qui avait contribué à sa fondation récente, qui la présidait avec autorité et prenait une part active à ses travaux, M. l'abbé Magne, mort il y a une année à peine à l'âge de quarante-huit ans. M. l'abbé Magne dirigeait à Senlis l'importante institution de Saint-Vincent; il avait consacré sa vie au sacerdoce et à l'éducation, en sachant réserver une part de ses journées, ou plutôt de ses veilles, pour les lettres et l'archéologie. Par les éminentes qualités de son esprit et de son cœur, par les services qu'il a rendus à la jeunesse et à la science, il était digne des regrets unanimes que sa perte prématurée a excités chez tous ceux qui l'ont connu.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale d'Arras.

2e série, tomes I et II. Arras, 1866 et 1867.

Les deux volumes des Mémoires de l'Académie d'Arras dont j'ai à rendre compte à la section d'histoire et de philologie ouvrent la nouvelle série du recueil des travaux de cette compagnie. Ils se

Digitized by Google

composent en grande partie de discours d'ouverture ou de réception, de rapports sur les concours ouverts par la Société et de notices nécrologiques. La mort, en effet, dans le cours des années 1866 et 1867, a frappé à coups redoublés sur l'Académie d'Arras; elle lui a enlevé successivement M. Crespel-Delisse, M. Billet, M. Broy, M. Thellier de Sars, M. Harbaville, M. Parenty, et un prélat éminent, M^gr^ Parisis. L'amitié et la reconnaissance ont payé aux membres défunts le tribut d'éloges que ceux-ci avaient mérité, les uns par l'éclat de leurs travaux et de leurs services, les autres, dans des positions plus modestes, par le goût éclairé des sciences et des lettres. Nous prenons acte de ces hommages pieux que l'usage et la justice commandent, et qui fournissent presque toujours d'utiles renseignements à la biographie; toutefois on nous pardonnera de ne pas insister sur ces notices purement individuelles : selon nous, la section d'histoire et de philologie doit réserver son attention pour les travaux qui ont une valeur indépendante des personnes et des circonstances. Les volumes que nous avons sous les yeux renferment trois mémoires ou notes de ce genre : nous allons succinctement les faire connaître, en commençant par l'*Essai* de M. Leuridan *sur les relations commerciales qui ont existé entre Roubaix et Arras.*

Les origines de la fabrique de Roubaix ne sont pas bien connues : il est certain toutefois qu'elle avait déjà une certaine importance, lorsqu'un édit du duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, du 1^er^ novembre 1469, permit aux habitants de la ville « de licitement « draper et faire draps de toute laine portant un sceau ou une « marque » réglée par le prince lui-même, en vue d'assurer la sortie et le débit des marchandises. Sous l'influence de cet édit, Roubaix vit sa population s'accroître rapidement aux dépens des contrées voisines, et surtout de la province d'Artois. Ce n'était pas précisément la liberté qui régnait dans cette dernière province. Les corps de métiers et les magistrats eux-mêmes de la ville d'Arras élevaient l'étrange prétention de renfermer dans les murs de leur cité les ouvriers fabricants des faubourgs et ceux des campagnes environnantes. Ainsi une lettre patente du 20 janvier 1508 défend « de faire aucun ouvrage de sayeterie, d'acheter ou de vendre aucuns filets dans « les lieux champestres et ailleurs qu'en cette ville d'Arras. » Des prohibitions analogues furent renouvelées ou sollicitées à plusieurs reprises dans le cours du XVI^e^ siècle. Il n'en fallait pas plus pour engager un grand nombre d'Artésiens à chercher sur un sol plus

Digitized by Google

hospitalier la liberté et les garanties qui leur étaient refusées dans leur propre patrie. Les drapiers vinrent en général s'abriter sous le privilége de Roubaix, dont la fabrique ne tarda pas à prendre beaucoup d'extension et à produire non-seulement des draps, mais des tripes de velours, ainsi que des bouras, futaines et calmandes. Vainement la ville de Lille réclama contre ce développement d'une fabrication rivale qui mettait en péril la prospérité de son industrie: ses plaintes trouvèrent peu d'écho. Quelque chose de plus menaçant pour Roubaix, ce furent les efforts de la ville d'Arras pour raviver ses manufactures et y ramener les habiles ouvriers que la province d'Artois avait donnés quelque temps auparavant aux provinces d'alentour. Ces efforts ne furent pas sans succès, si l'on en juge par les appréhensions qu'ils causèrent dans Roubaix et par les mesures sévères ordonnées en plus d'une occasion par les magistrats de cette dernière ville contre les fabricants soupçonnés de vouloir la quitter et transporter autre part leur industrie. On trouvera sur tous ces points d'intéressants détails dans le mémoire de M. Leuridan. Après avoir rappelé l'arrêt du 7 septembre 1762, qui accordait aux habitants des campagnes, et à ceux de tous les lieux où il n'y avait point de communautés, la faculté de filer toute espèce de matières, de fabriquer toutes sortes d'étoffes et de donner à ces étoffes tous les apprêts, en se conformant aux règlements, M. Leuridan retrace l'opposition violente que cet arrêt mémorable trouva en Flandre, opposition telle que l'exécution de l'arrêt fut suspendue dans cette province de 1765 à 1776. Loin de partager l'émotion des Lillois, les habitants de Roubaix s'étaient applaudis de voir tomber les barrières qui avaient si longtemps arrêté l'essor de leur laborieuse activité. En 1771, la ville comptait 140 manufacturiers et 10,000 ouvriers; les produits de ses fabriques ne dépassaient pas 3 millions. En 1789, malgré le traité de commerce négocié en 1786 par M. de Vergenne, elle avait 300 fabricants, 60,000 ouvriers et produisait de 6 à 7 millions. Mais, comme le remarque M. Leuridan, ce n'est pas le tableau des progrès de la fabrique de Roubaix qu'il se proposait de retracer; et nous devons nous-même nous contenter d'avoir mis en lumière, par une rapide analyse, les points principaux de son intéressante communication.

Au mémoire de M. Leuridan fait suite un travail de M. Boutiot, qui a pour titre: *Louis XI et la ville d'Arras, épisode de la guerre contre Marie de Bourgogne.*

Digitized by Google

Il y a quelques années, dans un mémoire intitulé *Une vengeance de Louis XI*, M. Laroche, aujourd'hui président de l'Académie d'Arras, a raconté un des traits odieux du gouvernement de Louis XI, l'acte sauvage par lequel ce prince, voulant punir les habitants d'Arras de leur attachement pour Marie de Bourgogne, les expulsa en masse de leur ville, leur intima la défense d'y reparaître, et essaya de les remplacer par une population nouvelle, tirée de toutes les provinces du royaume et violemment arrachée elle-même à ses propres foyers.

Troyes figurait parmi les villes qui étaient requises au nom du roi d'avoir à fournir un certain nombre d'ouvriers et gens de tous états pour peupler les habitations désertes de l'ancienne capitale de l'Artois, à laquelle, par une amère dérision, la politique de Louis XI avait imposé le nom de *Franchise*. Troyes subit, non sans tristesse ni sans résistance, cette taxe d'un nouveau genre, qui allait frapper de l'exil quelques-uns de ses enfants. C'est le tableau des diverses conditions qui lui furent faites et de la destinée malheureuse des familles transplantées en Artois, que M. Boutiot a entrepris de retracer d'après des documents inédits, extraits des archives municipales de Troyes. La ville avait à fournir au roi quarante-huit ménages de diverses professions et trois bons marchands. Ils se mirent en route au mois de juillet 1479, emmenant avec eux leurs meubles, outils et ustensiles. Le voyage dura douze jours. Comme on redoutait les Bourguignons, le convoi était accompagné de Suisses, de gens d'armes et d'archers qui se renouvelaient d'étape en étape. Lorsqu'il fut entré dans les murs d'Arras, les commissaires du roi reconnurent que quarante-cinq des ménages présentés par la ville de Troyes étaient «suffisants, puissants et industrieux;» mais trois furent renvoyés comme «inexperts et inutiles.» Ceux qui avaient été acceptés eurent à supporter de cruelles épreuves dans la nouvelle patrie que le caprice royal leur avait donnée. Les secours promis ne furent pas payés; le travail manqua; beaucoup se virent réduits à vendre leurs meubles pour vivre. La misère était extrême. Tel est le triste tableau que nous présentent les documents recueillis et habilement mis en œuvre par M. Boutiot.

La ville de Troyes s'émut des souffrances de ses enfants; elle obtint une enquête, à la suite de laquelle un certain nombre furent renvoyés dans leur pays, mais elle fut obligée de les remplacer

par de nouveaux ménages « bons et suffisants » et de fournir des subsides pour l'entretien de ces derniers. Nous ne poursuivrons pas plus loin le récit des incidents qui se rattachent à cet épisode lamentable des vengeances exercées par Louis XI contre la ville d'Arras. Nous serions heureux d'avoir montré par quelques indications rapides la nouveauté et l'intérêt du travail de M. Boutiot, qui complète si utilement celui de M. Laroche.

Le dernier morceau que nous ayons à signaler dans les deux premiers volumes de la nouvelle série des Mémoires de l'Académie d'Arras est une notice sur le poëte Joyel, due à la plume de M. Laroche. Le savant académicien a été mis sur la trace de ce poëte, inconnu jusqu'ici, par un simple hasard, par l'acquisition dans une vente d'un ouvrage intitulé : *Le tableau tragique ou le funeste amour de Florivale et d'Orcade*, pastorale, avec plusieurs stances, odes et autres fantaisies poétiques, par le sieur Joyel, à Douai, de l'imprimerie de Martin Bogart, l'an 1633. M. Laroche a donné une rapide analyse du poëme; il en a reproduit quelques fragments, complétés par quelques citations des autres poésies de Joyel.

L'impression qui nous est restée de cette lecture, c'est que de son temps Joyel a bien pu passer dans sa province pour un bel esprit, mais que, malgré quelques vers heureux, il fut un poëte fort médiocre, et qu'en oubliant son nom la gloire n'a pas eu complétement tort. Ce nom toutefois devra figurer désormais dans l'histoire littéraire de l'Artois, comme dans la bibliographie douaisienne. La découverte de M. Laroche dût-elle ne pas avoir d'autre résultat, elle n'aurait pas été sans utilité.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon.

8e et 9e années, 1866-1867.

La première des deux livraisons que j'ai à analyser contient, entre autres travaux, des *Recherches sur les étymologies celtiques*, par M. le colonel Goureau. C'est une étude de soixante-deux pages d'impression. Je n'oserais, de crainte de tomber dans quelque erreur, apprécier les vues et les jugements de l'auteur sur de nombreuses

Digitized by Google

questions qu'il soulève; je ne puis donc que signaler ses recherches au Comité.

Un autre travail non moins important est une notice de M. l'abbé Henry sur la commune de Saint-Léger-de-Foucheret, patrie de Vauban, qui y vint au monde le 15 mai 1633, dans une maison couverte en chaume. Nous avons ici son extrait de baptême exactement relevé sur les registres de la paroisse. Son père, Albin Leprestre, que l'orgueilleux Saint-Simon appelle *un petit gentilhomme tout au plus*, y est qualifié du titre d'écuyer. Sa marraine, Judith d'Éhain, signa par un parafe, faute de mieux. Albin Leprestre est encore célèbre dans la contrée par les soins désintéressés qu'il donnait à la culture des jardins, et ses modestes services n'ont pas été éclipsés par la glorieuse carrière de son fils.

« La première éducation de Vauban, dit M. l'abbé Henry, fut né-« gligée. Les absences fréquentes de son père le laissaient maître « de ses actions. Il forma des liaisons avec les enfants de son âge, « allant avec eux à la garde de leurs troupeaux, et partageant leur « frugal repas... »

On dit que le jeune Vauban fut ensuite recueilli par le curé de la paroisse, qui lui apprit à lire, à écrire, et même un peu d'arithmétique. En retour, il prenait soin du cheval, servait la messe et se rendait utile à la cuisine. Plus tard, un de ses parents l'emmena dans un couvent, et lui donna une éducation sérieuse qui lui permit de s'engager dans le génie à l'âge de dix-sept ans. Le reste est connu, mais à peu près, car on n'a encore sur Vauban que des éloges sans détails intimes, sans précision, et sa biographie, d'après les documents originaux, est toujours à faire.

M. l'abbé Henry me permettra-t-il de lui signaler une erreur? « En 1703, dit-il, Vauban fut élevé à la dignité de maréchal de « France, *malgré sa résistance*, parce qu'il craignait, dans cette po-« sition, d'être moins utile à l'armée. » Voilà ce que l'on répète depuis longtemps, d'après Saint-Simon; mais Saint-Simon, très-sympathique à Vauban, comme tous les contemporains (l'un d'eux, l'intendant Foucault, appelait l'illustre maréchal *un véritable Romain*[1]), ne connaissait pas les correspondances dont nous sommes aujourd'hui en possession. Or il résulte de deux lettres, la pre-

[1] *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, édités par M. F. Baudry, p. 250. (Collection des documents inédits.)

Digitized by Google

mière de Louvois, la seconde de Vauban, que celui-ci a sollicité, 1° en 1684, le grade de lieutenant général qu'il n'obtint qu'en 1688: 2° en 1702, celui de maréchal auquel il fut promu en 1703.

Voici d'abord la lettre de Louvois, datée du 11 avril 1684 : « ...Je ne vous réponds point au surplus de ce que vous m'écrivez, « pour ne pas vous mander quelque chose qui vous désolast. Je « vous diray seulement, par l'amitié que j'ay pour vous, qu'il faut « regarder derrière soy, et que, pour peu que vous fassiez réflexion, « vous aurez sujet d'estre content des grâces que Sa Majesté vous a « faites, et que vous devez attendre avec patience et soumission celle « que vous lui demandez[1]. »

Enfin, le 2 janvier 1702, c'est Vauban lui-même qui écrit à Louis XIV : « Sire, le bruit qui court à Paris, à Versailles et dans « toutes vos troupes, d'une prochaine promotion de maréchaux de « France, m'autorise à représenter à Votre Majesté que ma qualité « de lieutenant général plus ancien que la plupart de ceux qui sont « plus à portée d'y prétendre et mes services mieux marqués que « les leurs, dont je ne veux pour témoin que Votre Majesté, me « donnent lieu d'espérer qu'elle ne me jugera pas indigne de cette « élévation.

« Après cela, Sire, comme je suis absolument dévoué à tout ce « qu'il plaira à Votre Majesté faire de moy, si elle juge qu'il con« vienne à son service que je me borne au caractère dont il lui a « plu m'honorer, je m'y soumets de tout mon cœur et je lui sa« crifierai sans peine toute mon ambition; vu même qu'il semble « qu'une telle élévation doit être embarrassante pour un emploi « ambulant comme le mien, qui a tant de places à voir et à visiter « et qui se trouve dans une obligation continuelle d'être si souvent « mêlé parmi les ouvriers[2]. Mais, au cas que Votre Majesté juge « cette situation nécessaire à son service, qu'elle ait au moins la « bonté d'en rendre un témoignage public, qui me disculpe envers « ceux qui ne me croyent pas indigne de la qualité de maréchal de « France... »

En dédommagement, et pour que le public ait la preuve qu'il

[1] Archives de la guerre. Voy. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par Jal, v° Vauban.

[2] Singulière demande que celle où le solliciteur s'étudie en quelque sorte à suggérer des objections! On se rapproche ainsi de la version accréditée par Saint-Simon.

Digitized by Google

n'a pas démérité, Vauban demande une maison que le roi va faire vendre sur le pavé de Paris[1].

Qu'advint-il de cette requête? La maison lui fut-elle donnée? Je l'ignore, et cela importe peu; ce qui est certain, c'est qu'il fut nommé maréchal, un an, jour pour jour, après sa lettre à Louis XIV.

J'ajouterai, d'après M. l'abbé Henry, que l'illustre maréchal est devenu un personnage légendaire à Saint-Léger-de-Foucheret. On comprend d'ailleurs cette espèce de culte pour un si grand homme, auquel je ne trouve, pour mon compte, qu'un défaut : c'est d'avoir été injuste à l'égard de Colbert, qu'il n'a pas nommé une seule fois dans ses nombreux mémoires concernant l'administration du royaume. Une allusion unique dans un mémoire sur le canal du Languedoc ne semble amenée que pour blâmer l'exécution de cette œuvre gigantesque, sans un mot d'éloge pour le ministre dont la volonté énergique avait triomphé de tous les obstacles.

Nous savons aujourd'hui la cause de cette injustice. Trompé par un de ses parents, intendant d'Alsace, Colbert avait un jour partagé je ne sais quels soupçons sur la probité de Vauban, alors chargé de faire construire à l'entreprise les fortifications de Brisach; plus tard, il fit tout au monde pour réparer cette erreur; ce fut peine inutile. Non-seulement Vauban ne lui pardonna jamais, mais il fit toujours cause commune contre lui avec Louvois. Rancune funeste! car le triomphe de Louvois c'était la guerre; et c'est le peuple, objet constant des préoccupations de Vauban, qui, par malheur, en faisait les frais.

La livraison du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, pour l'année 1867, contient une *Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts* de cette ville; sujet tout local. Je signalerai, comme ayant un intérêt général, la publication de quelques pièces relatives à des communications échangées pendant la Ligue entre la France, l'Espagne et la Turquie. Les adversaires de Henri IV lui ont reproché d'avoir contracté une alliance avec la Porte. Les pièces

[1] Bibliothèque Rosambo, au Mesnil près Nantes. Lettre communiquée au colonel Augoyat.

Je dois, à mon tour, communication de cette lettre à l'obligeance de M. Camille Rousset.

Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour signaler aux curieux un travail que j'ai publié dans le numéro de juillet du *Bulletin du Bibliophile*, sous le titre de *Vauban amoureux*.

dont il s'agit prouvent qu'il avait seulement été plus habile que Philippe II, qui tenta, lui aussi, mais vainement, de conclure un traité avec les Turcs. Est-il juste, se demande avec raison M. Beaudoin, à qui l'on doit cette communication, de blâmer chez le roi de France ce que le roi d'Espagne, qui a donné le plus de gages au catholicisme, avait essayé sans succès?

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.

Tomes VIII et IX.

Le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, que nous avons vu naître il y a une dizaine d'années, et dont nous avons salué les débuts avec toute la satisfaction que le Comité des Sociétés savantes éprouve chaque fois que de nouveaux auxiliaires viennent apporter le contingent de travaux consciencieux à l'œuvre de notre histoire nationale, continue régulièrement ses publications mensuelles, qui, chaque année, forment, sous le nom de *Revue de Gascogne*, un fort volume in-8°. Je vous rendrai compte aujourd'hui du VIII[e] et du IX[e] volume de cette collection, publiés en 1867 et en 1868.

M. Bladé a continué l'étude sur des *pays d'états de Gascogne* qu'il avait commencée dans les précédents volumes. Après la description pittoresque, la nomenclature des circonscriptions administratives, avec les paroisses, les communautés et l'indication, pour chacune d'elles, du nombre de leurs feux. Ce sont des détails utiles, qui exigent une patiente érudition, et qui secondent ensuite puissamment les recherches de l'histoire générale. M. Bladé, qui a terminé la généralité de Bordeaux, l'intendance de Bayonne et la généralité d'Auch, se propose d'entreprendre pour les pays d'états ce qu'il vient d'achever pour les pays d'élection. Nous nous en félicitons dans l'intérêt de la géographie historique.

Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde, tel est le titre d'un travail de M. le docteur S. Desponts, dont les recherches confirment pleinement les conclusions de l'intéressant travail de

Digitized by Google

M. Feillet sur *La misère pendant la Fronde*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. «Sarrant, dit l'auteur, est une «petite ville fortifiée du milieu du XIII^e siècle....., groupe de «maisons vieilles et enfumées que domine une massive tour carrée, «bâtie au-dessus de la porte ogivale qui seule donnait entrée dans la «la place avant 1832. Il y a quinze ans à peine, ajoute-t-il plus loin, «Sarrant était encore la petite place forte du moyen âge.» C'était une pauvre bourgade; ce qui ne l'empêcha pas d'être cruellement rançonnée, et rançonnée par les deux partis, à l'époque de la nouvelle Fronde. Les troupes passaient, repassaient, séjournaient, vivant largement et emportant ce qu'elles n'avaient pu consommer. Les habitants imploraient tour à tour les puissants protecteurs qu'ils pensaient avoir dans l'un et dans l'autre camp. Pour tenir tête à l'armée de la Fronde, Saint-Luc levait des troupes dans le Midi : les consuls supplièrent Savaillan, de Lectoure, dont ils s'étaient appliqués à entretenir la bienveillance par quelques petits cadeaux, veaux gras, chapons, poulets, de détourner d'eux les raccoleurs, et Savaillan, en effet, écrivit à Saint-Luc. Ce fut en vain. Un des officiers de Saint-Luc, Labisan, vint s'installer avec une trentaine de cavaliers à Sarrant, et, écrivent les consuls, «nous a contraincts de composer «avec lui..... Nous avons baillé 300 livres audit sieur de Vivien «et lui devons compter dans huict jours prochains 900 livres, ou «autrement périr, sinon qu'en cas nous pourrions dans ce délai ob-«tenir autre ordre en un autre lieu aussi pour dix jours.» — «Je suys «estrêmement mary, leur répond Savaillan, que je n'aye peu vous «randre les servyses que j'euse bien souheté. Nous sommes dans un «très vylen temps comme vous voyés, il faut que chacun s'eyde à le «suporté...» Ce n'était que la première goutte du calice. A quelques mois de là, le gouverneur, pour subvenir à la détresse du trésor, rendit une ordonnance par laquelle il réclamait à la province un million de tailles arriérées. Sarrant était porté pour 1,000 livres sur le rôle. Cependant les consuls croyaient avoir largement payé leur dette, non-seulement par les extorsions dont ils avaient été victimes, mais par les payements réguliers qu'ils avaient faits aux élus et dont ils avaient bonnes quittances. Ils se trompaient : ils avaient bien payé aux élus, agissant sur l'ordre du Parlement, la taille de 1649, telle que celui-ci l'avait réglée; mais alors, en pleine fronde parlementaire, le Parlement avait cherché à se rendre populaire en rabattant beaucoup des prétentions royales, et au-

Digitized by Google

jourd'hui la royauté, plus forte, dans le Midi tout au moins, réclamait comme son dû ce qui lui avait été retranché. Il fallut payer: et, comme on ne put trouver immédiatement l'argent nécessaire, deux compagnies d'infanterie du régiment de Guyenne furent dépêchées pour loger dans la bourgade, lesquelles « faisoient de si « grandes et immenses dépenses, » qu'au bout de deux jours les habitants crurent s'en tirer à meilleur compte en persuadant, moyennant un don de 500 livres en argent, aux officiers de retirer leurs troupes.

Cet orage était à peine passé qu'on apprit à Sarrant (c'était en janvier 1653) que le lieutenant général de Tracy avait assigné la bourgade pour quartiers d'hiver à cinq demi-montres, avec ordre de fournir, en outre, 8,000 livres en écus. C'était le coup de grâce. Les consuls coururent trouver Savaillan à Lectoure, et firent tant que le logement leur fut épargné, mais à condition qu'ils payeraient la moitié de la contribution, c'est-à-dire 4,000 livres.

Ils n'échappèrent cependant pas aux brutalités de la soldatesque. Au printemps, quatre compagnies de cavalerie passèrent. « Les consuls veulent loger les officiers dans la ville et les cavaliers à la campagne dans les métairies; mais, les officiers n'ayant pas voulu se contenter des billets de logement qu'on leur a mis en main, ils se logent tous, officiers et soldats, dans les faubourgs, « où, dit « le rapport, ils ont fait mille désordres et continuent toujours en « faisant brusler les meubles des maisons et autres choses, ayant « faict un tel degast dans les bleds que, si on ne les arrete au moyen « de l'estape qu'ils demandent qu'on leur paye suivant l'ordre du « roy, ils sont pour ruiner entièrement toute la campagne, ayant « même envoyé à M. le duc de Candale pour nous contraindre à leur « ouvrir les portes. »

Ces désordres duraient depuis deux jours; on proposa au commandant Bibrac de lui compter 100 livres s'il veut les faire cesser; « mais il ne veut y consentir qu'à la condition qu'on lui payera « 300 livres, et les soldats recommencent ces désordres plus qu'au-« paravant, jusqu'à s'en prendre à la couverture des maisons en « rompant et cassant les tuiles. »

Il est inutile de prolonger ces tristes détails. Cet épisode de l'histoire d'une bourgade éclaire d'une lueur sinistre l'histoire générale de la société française durant cette période de troubles politiques, et nous montre, par un exemple nouveau, combien de misères et de violences cachent les guerres civiles, même celles où

Digitized by Google

une passion fanatique n'irrite pas les esprits les uns contre les autres, et qui paraissent n'être, au premier abord, que des coups de tête de grands seigneurs, des aventures égayées par des jeux de mots, des chansons et des galanteries.

M. l'abbé Canéto, qui anime la Société depuis son origine par une active collaboration, a entrepris une histoire du *Prieuré de saint Orens d'Auch, étude historique et monumentale*, qu'il a conduite jusqu'en 1480; je me contente d'indiquer cette étude, qui est du ressort de l'archéologie plus encore que de l'histoire. La même raison me fait mentionner également, sans détails, le travail de M. Léonce Couture sur *Les beaux-arts à Auch au XVI^e siècle*. Je ne ferai que signaler aussi, mais pour un autre motif, l'étude de M. Paul Meyer sur les *Aventures de Guillaume de la Barre;* si j'entreprenais de l'analyser, je serais incomplet; d'en faire l'éloge, je blesserais la modestie de notre collègue.

J'aime mieux terminer en signalant la publication des lettres de l'évêque de Valence, Montluc, faite par M. Tamizey de Larroque d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale et certains documents particuliers, et en citant le passage suivant[1], qui montre que, dans les temps où les passions sont surexcitées, le rôle de la modération n'est pas le plus facile et surtout le mieux apprécié.

À CATHERINE DE MÉDICIS.

« Madame, ce n'est pas la premiere foys que j'ay veu aux courtz « des princes qu'il n'y a cause si mauvaise qu'elle ne trouve son « advocat et protecteur, et que ceulx qui ont bien et fidellement servy « au temps qu'ilz esperent en recevoir quelque honnorable recom- « pense sont contraintz d'entrer en defence comme s'ilz avoyent faict « chose qui meritast quelque correction. Je suis en ces termes qui « pense avoir tant faict pour le profit et advantaige du Roy qu'il n'y « a homme en la court qui ne deust louer et approuver mes actions « et les rendre plus recommandables à Voz Majestez; mais à ce que « je voy et entendz tous les jours j'ay tout gasté et eusse tout gasté « si j'eusse faict plus long sejour en Thoulouze, et que ses capitoulz « sont les plus gens de bien, les plus polliticques et les plus fidelles « subjectz du Roy; mais, quoy qu'il en soit, je n'ay point blasmé leurs « pensées ny leurs parolles ny leurs actions secrettes. Je n'ay rien

[1] *Revue de Gascogne*, t. IX, p. 284.

Digitized by Google

«escrit que de ce qui estoit patent et notoire aux yeulx de tout le «monde et que j'ay tousjours comme je fais encores offert de ve«riffier. Si l'on appelle gaster tout bien et fidellement servir, je con«fesseray avoir tout gasté. Mais si puis-je dire que j'ay autant servy «despuis trante ans qu'homme de ce royaume de ma robbe, et que «le plus souvent j'ay esté employé pour rabiller ce que les autres «avoient gasté.....

«Madame, je prie Nostre Seigneur vous donner en très bonne «santé heureuse et longue vye.

«De Bourdeaux, ce dernier jour de septembre 1566.

«Vostre très humble et très obéissant serviteur,

«Monluc, evesque de Valence.»

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Années 1865 à 1868, 4 vol. in-8°.

Par suite d'un malentendu, les publications de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine n'étaient pas parvenues au ministère, et nous avions le droit de nous étonner du ralentissement subit qui semblait s'être manifesté au sein d'une compagnie dont le Comité avait apprécié les deux premiers volumes. Aujourd'hui j'ai sous les yeux quatre tomes in-8°, qui, imprimés de 1865 à 1868, établissent que les membres de la Société archéologique de Rennes rendent de véritables services à l'archéologie et à l'histoire de la province. Malgré la vive tentation que j'aurais de vous entretenir longuement de plusieurs mémoires remarquables, je ferai mes efforts pour être aussi concis que possible. L'examen détaillé de quatre volumes m'entraînerait peut-être trop loin : je grouperai donc les différents travaux qui sont dus au même auteur durant cette période assez longue.

Tout naturellement nous devons commencer par M. de La Borderie, qui, grâce à ses patientes recherches dans les archives, trouve le moyen de donner aux principales Sociétés savantes de la Bre-

Digitized by Google

tagne des mémoires et des dissertations dans lesquelles une sévère critique trouve rarement le prétexte de s'exercer.

M. de La Borderie a fait une très-bonne étude sur l'*Histoire des Bretons* attribuée généralement à Nennius. Il examine en quelque sorte à la loupe les différentes parties de l'ouvrage, écarte celles qui ont été ajoutées par divers copistes, fixe la date de cette compilation anonyme à l'an 822, c'est-à-dire à la quatrième année du règne de Mervin, roi de Vénédocie; il prouve clairement que, si cet ouvrage n'a pas une grande valeur au point de vue historique, il a une certaine importance littéraire. Pour lui, l'*Historia Britonum* est le plus ancien recueil de légendes populaires bretonnes, d'où procédèrent les romans de Brut, de Merlin et d'Arthur.

M. de La Borderie a publié ensuite une collection de documents inédits qui, limités entre les années 1488 et 1491, fournissent des détails sur le règne de la duchesse Anne, depuis la mort de son père jusqu'à son mariage avec Charles VIII. Cet ensemble de cinquante pièces, précédé d'une introduction historique, dans laquelle M. de La Borderie a su résumer tout ce qu'il y a d'important, offre un intérêt tout particulier. On y voit le gouvernement d'une province par une souveraine de 11 à 14 ans, ayant son tuteur révolté contre elle. Ce gouvernement, par le fait, est dirigé par le chancelier Philippe de Montauban, et s'appuyait sur la bourgeoisie et la petite noblesse. On est étonné de constater l'ordre qui régnait dans cette cour de Bretagne, menacée à la fois par la guerre civile et la guerre extérieure; la part que les trois ordres avaient aux affaires publiques; les soins que l'on prenait pour préserver autant que possible les populations rurales des tristes conséquences de la guerre et des entreprises des gens d'armes. C'est évidemment à ce gouvernement bienveillant, auquel participait toute la nation, que la duchesse Anne doit cette popularité traditionnelle qui a conservé son souvenir jusqu'à nos jours.

M. de La Borderie a publié, en outre, un document relatif à l'armement des Malouins, en 1573, pour aller reprendre Belle-Isle sur les Protestants.

M. l'abbé Guillotin de Corson aime à réunir sur une commune, sur un canton, quelquefois sur un simple fief, toutes les notes historiques et archéologiques qui permettent d'en faire revivre le passé. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et Vendée* apprécient depuis quelques années les travaux de cet ecclésiastique. Il a donné à la

Digitized by Google

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine deux notices très-complètes, l'une sur les communes qui forment le canton de Bain, l'autre sur le canton de Grand-Feugeray. M. l'abbé Guillotin de Corson fait école, car je remarque, dans le même volume qui contient la *Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray*, un mémoire analogue, dû à M. L. Maupillé, et dont le titre est : *Notice historique et archéologique sur le canton d'Antrains.* On ne peut qu'encourager ce genre de recherches, qui fait connaître une foule de détails précieux. Si chaque canton d'un département trouvait des chercheurs aussi habiles et aussi patients que MM. Guillotin de Corson et Maupillé, on aurait, en rassemblant ces mémoires, et en les complétant par de bonnes tables, un ensemble de faits auquel tous ceux qui travaillent seraient forcés d'avoir recours. M. Maupillé a édité, en outre, l'inventaire du mobilier de M. de La Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de Rennes en 1666; on y trouve de nombreuses mentions d'objets curieux et précieux.

La Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine aime du reste à faire connaître des textes restés oubliés, et elle a grandement raison. C'est en agissant ainsi que les Sociétés savantes des départements sont sûres de rendre leurs publications intéressantes. Ainsi M. de Kerdrel a donné les inventaires du château de Kermarquer et de Kerberzou, au diocèse de Tréguier, à la fin du XVI[e] siècle; ce document se rattache à une pièce que j'avais communiquée au Comité en 1857, et dont M. Berger de Xivrey a parlé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 18[e] année, pages 346 et suivantes. Le pays de Tréguier était ligueur. M. de Kercabin, conseiller royaliste au parlement de Rennes, était propriétaire des deux gentilhommières ci-dessus désignées, et les inventaires publiés par M. de Kerdrel furent faits lorsque M. de Kercabin voulut, en vain, mettre ce qu'il avait de plus précieux à l'abri des coups de main des bandes de partisans, puis se faire indemniser de la perte de ce mobilier, qui fut pillé malgré les précautions du propriétaire.

M. Pijon a donné l'inventaire de la Maison commune de Rennes en 1599; une lettre de Henri IV, du 19 décembre 1605, pour annoncer aux habitants de Rennes la nomination comme gouverneur du sieur de Béthune, en remplacement du sieur de Montbarot, décédé : le roi ajoutait alors au gouvernement de Rennes la lieutenance des évêchés de Saint-Malo, Dol et Vannes, vacante par la mort de M. de Coëtquen; les instructions données, le 3 novembre

Digitized by Google

1620, à M. de la Meilleraie, par le cardinal de Richelieu, sur la tenue des états de Bretagne; le détail des frais, montant à 37 livres 3 sous, d'un procès criminel à Rennes en 1573; enfin deux chartes du XIII^{e} siècle de l'abbaye de Bonrepos : l'une, donnée en extrait seulement par D. Morice, est la confirmation de la fondation du monastère par Jocelin de Rohan; l'autre, inédite, datée de 1235, mentionne un accord conclu entre les religieux et le prévôt de la vicomté de Rohan, dans la paroisse de Plussulien. Le premier de ces actes offre un certain intérêt historique : Jocelin de Rohan y prend en effet, en 1213, le titre de vicomte, bien qu'il fût le frère puîné d'Alain IV, qui avait laissé quatre fils, dont l'aîné, Geoffroy, prenait, en 1215, le titre de vicomte. M. Pijon pense que Jocelin ne fut vicomte que pendant la minorité de son neveu Geoffroy, et qu'ensuite il ne se qualifia plus que seigneur de Noyal et Montfort.

M. de La Bigne-Villeneuve a réuni onze documents du XIII^{e} siècle relatifs au couvent des Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes; j'y ai remarqué, outre l'acte de fondation en 1367, le procès-verbal de pose de première pierre par le duc Jean IV; le devis détaillé de l'église par Pierre Bouchier et Jean Bacheler, maîtres maçons.

Je termine ce rapide examen en consacrant quelques lignes au mémoire de M. E. Morin, intitulé *L'Armorique au V^{e} siècle*. C'est une étude sérieuse, habilement rédigée, de laquelle il résulte que la Bretagne ne date pas seulement du V^{e} siècle, c'est-à-dire de l'époque où les Bretons insulaires, chassés par les Pictes, les Scots, les Saxons et les Angles, vinrent s'établir par bandes sur le continent. Ces migrations n'auraient pas eu d'autre résultat que de rendre de la vie à un pays où s'était conservée la civilisation gallo-romaine. Vous savez, Messieurs, qu'aujourd'hui les savants bretons sont divisés en deux écoles : l'une soutient la persistance de l'influence romaine; l'autre rapporte tout à l'influence des Bretons insulaires, l'établissement du christianisme comme le retour à la civilisation, qui, suivant eux, aurait fui ces régions devenues désertes. Ces deux systèmes ont été soutenus jusqu'ici d'une manière trop absolue, et j'estime que le travail de M. Morin servira beaucoup à amener entre les deux écoles une transaction qui permettra d'entrevoir la vérité historique. J'admets parfaitement la persistance de l'influence romaine en Armorique, comme dans toutes les anciennes provinces gauloises; j'admets qu'avant le V^{e} siècle le christianisme y avait déjà pénétré; j'admets encore que l'Armorique n'était pas un désert. Mais cette

Digitized by Google

péninsule, ruinée par la centralisation administrative romaine et ravagée à chaque instant par les invasions, était singulièrement engourdie lorsque les bandes bretonnes vinrent peu à peu, en se mêlant à la population armorico-romaine, lui rendre l'énergie morale qui est encore le caractère de ce pays, et lui imposer un nouveau nom. M. Morin a soutenu la même thèse que M. le docteur Halléguen cherche à faire triompher depuis cinq ans; mais il s'acquitte de sa tâche en employant des arguments et un mode de discussion qui convaincront ses lecteurs plus sûrement et plus promptement.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Comité d'histoire des Vosges.

Tome I. Épinal, 1868. (*Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, rassemblés et publiés au nom du Comité, par L. Duhamel, secrétaire, etc.)

La Société d'émulation des Vosges, dont l'activité jusqu'ici avait embrassé les sujets les plus divers, vient d'ouvrir une nouvelle voie aux études historiques, en créant et en prenant sous son patronage un comité spécial qui, sous le nom de Comité d'histoire vosgienne, a pour mission de publier tous les documents relatifs au département des Vosges.

Si cette contrée ne compte pas de villes importantes ou de grands centres de population, en revanche, dans les temps les plus reculés de notre histoire, ses vastes forêts, ses vallées sauvages, inaccessibles aux bruits du monde, offraient à de pieux anachorètes des solitudes presque impénétrables, qui peu à peu cependant se peuplèrent de monastères, importants par leurs richesses, leur influence et leurs priviléges. Tels furent l'abbaye de Senones, illustrée à son origine et à son déclin par les noms de Richer et de Dom Calmet; Moyen-Moutier, Chaumousey, dont Seher nous a laissé la chronique; Mureau, Estival, célèbre autant par les démêlés que par les écrits de l'abbé Hugo, aussi savant, mais moins heureux que D. Calmet, et auquel nous devons une histoire de l'ordre de Prémontré et des recherches importantes sur l'histoire littéraire. Tels étaient les chapitres de Remiremont, de Poussay, d'Épinal, renommés par les preuves de noblesse exigées des chanoinesses, qui ne devaient pas

Digitized by Google

compter moins de seize quartiers, et celui de Saint-Dié qui, relevant directement du Pape et de l'Empereur, possédait d'importants priviléges. Aussi ne saurait-on assez déplorer la mesure prise à une époque assez récente (1828) par un maire de Saint-Dié, qui, voulant augmenter les ressources de la ville, crut faire acte de bonne administration en vendant au poids les titres et les chartes du chapitre, dont la plus ancienne, émanée de Chilpéric, remontait à l'an 633. La vente rapporta 800 francs, somme bien inférieure à la valeur des documents qui se dispersèrent et périrent en grande partie dans cette circonstance. Ce fait, cité par Hænel dans son ouvrage intitulé *Catalogi librorum manuscriptorum*, p. 132, nous a été attesté sur les lieux mêmes, quelques années plus tard, par des habitants, qui regrettaient, trop tard, les vues ingénieuses d'un magistrat plus zélé qu'éclairé. La Révolution, en supprimant tous ces établissements, dont aucun ne s'est relevé de ses ruines, avait au moins assuré la conservation de leurs archives, et le dépôt formé à la préfecture des Vosges est riche en monuments de ce genre. Afin d'en assurer la publication et de couvrir les frais d'impression, le Comité, pour réunir un plus grand nombre de souscripteurs, a accordé un titre honorifique à tous ceux qui voulaient participer à cette œuvre si vraiment patriotique; et, grâce à ces mesures, il a, par les soins et sous la direction de M. Duhamel, ancien élève de l'École des chartes et archiviste du département, fait paraître le premier volume de la collection. Dans son ensemble, elle doit comprendre les chroniques de Richer, celles de Senones, de Moyen-Moustier, de Chaumousey, et les fragments de chroniques lorraines et messines qui intéressent les Vosges; les cartulaires des abbayes et chapitres de Senones, Remiremont, Saint-Dié, Chaumousey, Mureau, Épinal; les obituaires de Remiremont, Saint-Dié, Sénones, Moyen-Moutier; les chartes de franchise et les coutumes spéciales des diverses villes et des anciens bans; les diplômes des empereurs; les chartes des ducs de Lorraine et autres pièces émanées des seigneurs, des papes, des évêques, accompagnées de traductions; les documents se rattachant aux guerres de Lorraine; les comptes de recettes et dépenses des villes; les statuts de corporations, et enfin, pour clore cette nomenclature, les pièces les plus intéressantes sur l'histoire du département pendant la Révolution.

Nous ne croyons pas nécessaire d'énumérer toutes celles que contient le premier volume; elles sont au nombre de soixante-dix-sept

Digitized by Google

et justifient amplement le programme qui avait été tracé à l'avance. Nous en signalerons seulement quelques-unes : et d'abord la plus ancienne de toutes, la charte de fondation de l'abbaye de Senones par Childéric, en 661, pièce douteuse, il est vrai, et déjà publiée, mais dont la discussion serait intéressante; la confirmation des biens de l'abbaye par l'empereur Othon en 949; la charte de fondation de l'abbaye de Poussay par le pape Léon IX, en 1051; la confirmation de l'établissement d'un marché à Épinal par l'empereur Othon, en 983, et une de Henri II, dit le *Saint*, de 1003, relative à la fondation du chapitre d'Épinal; une charte du sire de Joinville en faveur de l'abbaye de Mureau, de 1255; un diplôme de l'empereur Rodolphe, qui reçoit au nombre des princesses de l'empire l'abbesse de Remiremont, en 1290; la charte de la mairie de Bruyères, vers 1338; celle de Rambervillers, de la fin du XIVe siècle; les droits et revenus du chapitre de Saint-Goery d'Épinal, en 1458; diverses sauvegardes données au chapitre de Remiremont par des rois de France, de Charles VII à Louis XIII, etc. On n'y trouve pas de chroniques proprement dites, car le court fragment intitulé *Extrait de la chronique de saint Symphorien de Metz*, relatif à la fondation d'Épinal, du Xe siècle, a été emprunté, par les moines de ce monastère, à la Vie de saint Adalberon, évêque de Metz, qui, publiée déjà à diverses reprises, l'a été récemment encore par Pertz, dans les *Monumenta Germaniæ* [1].

Parmi les documents les plus curieux, il faut citer également les interrogatoires et les procès-verbaux de torture et d'exécution des personnes accusées de sorcellerie. On sait que c'est en Lorraine surtout qu'on a sévi avec le plus d'ardeur contre ces malheureux hallucinés; la rigueur des persécutions n'a fait qu'aggraver le mal, et a multiplié tellement le nombre des victimes que M. le docteur Maréchal, de Metz, dans son remarquable travail sur les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses de la ville de Metz et du pays messin, a cru devoir y faire figurer la sorcellerie considérée comme une sorte d'aliénation mentale. Dans une de ces pièces, on voit, avec la dernière évidence, comment, sous l'accusation d'un enfant de onze ans, une malheureuse femme, vaincue par la douleur, avouait tout ce que voulaient ses juges pendant la question, afin d'obtenir quelque relâche, et s'empressait de se ré-

[1] Tome IV, p. 662.

Digitized by Google

tracter dès que le bourreau cessait de la tourmenter. Une autre reproduit l'interrogatoire de ce même enfant, qui, sous l'influence de l'hallucination, peut-être par esprit de vengeance ou pour se donner de l'importance, avait accusé son père et d'autres habitants de la commune, immédiatement arrêtés et poursuivis; malgré son jeune âge, il est ensuite livré à l'exécuteur pour être brûlé vif, en expiation d'un crime pour lequel la justice n'avait ni ménagements ni pitié, en 1594, au moment où allait s'ouvrir cette époque brillante qu'on appelle le siècle de Louis XIV.

Les pièces publiées dans ce premier volume n'ont pas été rangées dans leur ordre chronologique, et nous n'avons pu nous rendre compte de la classification adoptée dans l'impression, car le document placé en tête est de 1246, tandis que les plus anciens occupent des places très-diverses. Pour remédier à cet inconvénient, une première table donne la série des pièces d'après leur date; elle est suivie d'un index très-complet où sont relevés tous les noms de lieux et de personnes énoncés dans les textes. Nous croyons néanmoins qu'une troisième table qui aurait présenté les pièces dans l'ordre de l'impression aurait son utilité et faciliterait ou abrégerait les recherches. La traduction intégrale des chartes ne nous semble pas une innovation heureuse; elles offrent en général une rédaction, des formules et des désignations qui ne peuvent pas se rendre ou se rendent mal en français, et cette traduction doit offrir peu d'intérêt à ceux qui ne comprennent pas l'original; elle aurait pu être avantageusement remplacée par une analyse qui relèverait les points les plus importants; en revanche, les indications géographiques et topographiques auraient demandé des développements et des explications un peu détaillés, surtout pour les localités qui n'ont pu être déterminées exactement. Nous n'ignorons pas combien ces recherches sont délicates, difficiles pour ceux mêmes qui habitent les pays qu'elles concernent, à plus forte raison pour celui qui y est étranger; mais, comme ces textes sont souvent d'un intérêt général, il est à désirer qu'ils soient publiés avec tous les éclaircissements que peut y ajouter l'érudition locale.

A la suite de ces observations, nous ne nous arrêterons pas à relever quelques inexactitudes de traduction, quelques fautes d'impression omises dans un errata qui semble avoir été fait avec quelque précipitation : nous devons, en terminant, nous attacher plutôt à louer la pensée qui a dicté cette publication, et, malgré quelques

Digitized by Google

imperfections, la manière dont elle a été exécutée. En persévérant dans cette voie, la Société d'émulation des Vosges aura bien mérité non-seulement du département dont elle fait connaître les documents les plus précieux, mais aussi de la province dont il faisait partie autrefois, et de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques, soit en France, soit à l'étranger.

MICHELANT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, DES SCIENCES NATURELLES ET DES ARTS INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

3e série, tomes I et II.

Les neuf dixièmes de ces deux volumes échappent à la juridiction de la section d'histoire, et surtout à la compétence du rapporteur. Ils sont exclusivement du domaine de la section des sciences, sauf quelques excursions purement archéologiques.

Encore faut-il se souvenir, avant de rendre compte du dixième resté libre, que les travaux d'archéologie et les travaux d'histoire se touchent souvent jusqu'à se confondre, et que telle communication pourrait recevoir indifféremment l'un ou l'autre de ces deux titres, selon que l'on y considérerait de préférence l'un ou l'autre des deux éléments. Le doute pourrait même s'étendre quelquefois à des communications scientifiques, surtout à celles qui regardent les arts industriels, et qui confinent accidentellement à l'archéologie ou à l'histoire. De là, quelques empiétements réciproques et inévitables des sections intéressées. La proportion du compte rendu varie naturellement selon la différence des attributions.

Ceci bien entendu, je signalerai brièvement à l'attention du Comité quelques études sérieuses, entre lesquelles nous assignerons un rang d'honneur à celle d'un jeune savant, M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, qui s'est fait applaudir plusieurs fois dans les lectures de la Sorbonne.

M. Caillemer a consacré une notice substantielle d'une quinzaine de pages à l'*Histoire du papier à Athènes*. On peut dire que ce travail, fragment détaché d'une étude des antiquités athéniennes, est archéologique dans sa forme, scientifique par les détails industriels qu'il

Digitized by Google

comporte, mais très-évidemment historique dans ses applications. M. Caillemer nous fait connaître les procédés employés à Athènes pour la production du *biblos*. Il essaye d'établir, en discutant respectueusement une opinion contraire de l'éminent helléniste, M. Egger, que le papier, au siècle de Périclès, était à bon marché, et conséquemment accessible à toutes les fortunes, au profit de toutes les intelligences. Pour nous donner une idée de l'enthousiasme populaire qu'excitait un travail *si utile*, dit l'auteur, *aux lettres et aux intérêts généraux de l'humanité*, il rappelle, d'après Olympiodore, qu'un simple perfectionnement de l'*encollage* valut une statue à celui qui l'avait trouvé.

Cette industrie, depuis longtemps oubliée, mériterait, suivant M. Caillemer, d'être essayée de nouveau. Il a mis lui-même la main à l'œuvre, non sans succès, paraît-il, et il appelle de ses vœux l'acclimatation du papyrus dans une région *où l'industrie papetière*, dit-il, *se plaint, depuis plusieurs années, de l'insuffisance des matières premières que réclame sa fabrication.*

Cette communication, un peu brève peut-être, vu son importance, fait désirer un complément que nous doit et que nous promet le talent sérieux de l'auteur.

C'est encore M. Caillemer qui examine, comme légiste, une opinion émise dans le sein de la compagnie dont il est membre, sur la question, tout industrielle en apparence, mais qui a certainement son côté moral, de ce qu'on appelle le *plâtrage des vins*. Le domaine de la section d'histoire et de philologie comprenant l'étude des sciences morales, nous nous croyons autorisé à ranger dans cette catégorie une question d'hygiène publique, qui pourrait bien être en même temps une question de probité.

La Société de statistique, sur le savant rapport d'une commission spéciale, était disposée à déclarer que cette réaction chimique, largement pratiquée par les fabricants du Midi, doit être condamnée comme insalubre. Nous serions enclin à partager cette opinion; mais, la loi à la main, M. Caillemer nous arrête. Au point de vue de la législation et des variations récentes de la jurisprudence, il estime que le plâtrage ne peut être interdit *actuellement* avec une rigueur absolue. En attendant que les savants, aujourd'hui divisés, se soient mis d'accord, et que les arrêts de la science aient préparé ceux de la justice, il conseille aux consommateurs d'exiger préalablement, comme ils en ont le droit légal, que le vin qui leur sera

Digitized by Google

fourni soit un vin naturel. La violation de l'engagement pris ouvrirait à leur profit une action *pour tromperie sur la marchandise vendue*.

Une recommandation si pratique trouvera peu de contradicteurs.

Une autre étude, dont le caractère spécial n'est pas douteux, est celle de la *Méthode dans les sciences*. Elle a été abordée par M. Boistel, attaché, comme M. Caillemer, à la Faculté de droit de Grenoble. M. Boistel combat le *positivisme*, qui ne voit de certitude que dans les recherches de l'ordre matériel. Il soutient, avec raison, selon nous, et il prouve que les faits de l'ordre intellectuel et moral peuvent être affirmés avec une certitude égale; que ce sont des *réalités*, aussi bien que les faits qui tombent sous les sens. Nous estimons seulement qu'il ne convient pas d'appeler avec lui *réalisme* la méthode applicable à l'observation morale et intellectuelle. Ce mot de *réalisme* n'est guère pris aujourd'hui qu'en mauvaise part, et caractérise la préoccupation exclusive des réalités matérielles dans la littérature et dans l'art.

Nous rentrons dans l'industrie, mais aussi dans l'histoire, par la biographie, avec M. Félix Réal, qui retrace la vie d'un ouvrier célèbre du Dauphiné, Xavier Jouvin, inventeur du système de *ganterie* qui a rendu son nom populaire. Rien n'est plus attachant que la vie et les labeurs de ces hommes du peuple, Jacquard, Richard-Lenoir[1] et bien d'autres, qui, d'abord travailleurs obscurs, mais obstinés à la poursuite d'une idée, finissent par régénérer ou transformer une industrie, et sont payés rarement par la fortune, tardivement par la renommée, mais toujours par la conscience intime du bien qu'ils ont fait. Il faut pardonner quelque exagération d'enthousiasme à cette notice intéressante. C'est un Grenoblois qui parle, et, grâce aux travaux de Jouvin, la production de la ganterie à Grenoble s'est élevée, en quelques années, de 7 ou 8 millions environ au chiffre de plus de 20 millions.

Nous voudrions pouvoir mentionner avec la même faveur une communication de M. Lapaume, intitulée *Inscriptions latines de Richelieu à la Sorbonne*. Elle a été lue devant la docte compagnie peu après la restitution de la tête du cardinal dans la chapelle qu'il a édifiée. Ni la science ni l'esprit ne manquent à cette fantaisie épigraphique, mais nous croyons qu'une cérémonie imposante,

[1] Quoique ces deux noms soient devenus inséparables, ils désignent cependant, comme on le sait, deux personnages associés pour la même entreprise industrielle.

Digitized by Google

effaçant la trace d'une profanation scandaleuse, méritait d'être racontée avec gravité. L'auteur, qui paraît compétent en épigraphie, n'eût rien perdu de ses avantages en s'interdisant une analyse sarcastique, et en se réduisant, comme l'a fait heureusement M. de Resbecq[1], à un compte rendu simple et impartial de la solennité du 15 décembre 1866.

Théry,

Membre du Comité.

[1] *Les tombeaux des Richelieu à la Sorbonne*, 1867.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société académique du Var.

Nouvelle série, tome I, in-8° de 356 pages et une carte.

Ce volume renferme deux mémoires très-remarquables : l'un, de M. le docteur Gustave Lambert, sur les guerres de religion en Provence, ne nous concerne pas; l'autre, entièrement de notre compétence, est une monographie de la monnaie de Charles I^er^, comte de Provence, par M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, travail très-improprement qualifié d'essai par son auteur, car c'est une étude très-complète et qui me semble digne d'être signalée comme un modèle.

Charles I^er^, comte de Provence, était fils de Louis VIII, roi de France; il devint, en 1246, par son mariage avec Béatrix de Provence, comte de Provence et de Forcalquier, et, plus tard, roi de Sicile, de Naples et de Jérusalem. Il mourut en 1285.

M. Blancard a partagé méthodiquement son étude. Il commence par énumérer les émissions monétaires faites en Provence par les ordres du comte Charles I^er^, indiquant la date, les lieux de ces émissions, dénommant les espèces, le métal et les quantités émises. Il classe chronologiquement ces monnaies, décrivant les formes, types et légendes; s'occupe du poids de marc ayant servi à la taille de ces pièces, et dresse le tableau de concordance avec les poids modernes. Il détermine pour la première fois le titre de l'argent de Montpellier, dont les monnoyers de Charles I^er^ se servaient exclusivement : il dresse les tableaux de la valeur intrinsèque d'après le poids et le titre. Dans d'autres chapitres, M. Blancard examine la démonétisation et la dépréciation subies à chaque fabrication nouvelle; l'achat du métal, la fabrication au double point de vue de procédés employés au XIII^e^ siècle et des frais; le bénéfice du souverain et des fabricants; la valeur extrinsèque d'après le travail artistique, le change, l'arbitrage fréquemment réclamé à Marseille, par suite de l'affluence des monnaies étrangères d'or et d'argent, Charles I^er^ ne faisant frapper aucune monnaie d'or et très-peu en argent fin; l'in-

térêt, la valeur comparée des diverses monnaies d'après la connaissance du change, de l'arbitrage et de l'intérêt; le salaire, d'après la valeur de la monnaie; la mercuriale, le prix des diverses denrées sur les mêmes bases. Un tableau de la valeur comparative de la monnaie en Provence au XIIIe et au XIXe siècle termine ce travail.

Tel est le plan de M. Blancard : le volume que nous examinons en ce moment ne contient que la première partie de cette monographie, s'arrêtant au chapitre VII, intitulé *Achat.* M. Blancard ne s'est servi que de documents originaux, ce qui donne à son œuvre une grande nouveauté et une valeur tout exceptionnelle.

Le comte Charles Ier fit faire onze émissions pendant son règne : la première remonte au mois d'août 1249, la dernière paraît être de 1277; elles eurent lieu à Tarascon, Marseille, Sisteron, Nice et Saint-Remy. La seconde (mai 1257) et la neuvième (1275) seules comprirent des pièces en argent et en billon; toutes les autres ne comprirent que du billon. Ces pièces se composaient : de tournois qui avaient pour type le chatel, imité des pièces françaises; de marseillais, avec le buste du comte et la représentation d'une ville forte; de forcalquérois, avec la croix pattée d'un côté et de l'autre une croix droite, cantonnée des lettres C. O. M. E.; de génois, interprétant par le dessin le nom de la ville *Janua;* de coronats, avec une tête couronnée et au revers une croix courte et pattée. C'est en 1267 que Charles abandonna le type tournois, à la suite de l'ordonnance de saint Louis de 1265, qui fit sévèrement connaître au public les imitations faites en Poitou et en Provence de ses tournois. Quant aux légendes, voici les diverses variétés recueillies par M. Blancard :

Karolus, filius regis Francorum, comes Provincie; ℞ *Provincialis* (tournois);

Karolus, comes Provincie; ℞ *Massiliensis* (gros marseillais);

Comes Provincie; ℞ *Civitas Massilie* (idem);

Karolus comes; ℞ *Proencie* ou *Provencie* (forcalquérois);

Karolus, Dei gratia Sicilie rex, etc. ℞ *Comes Provincie* ou *Pvincie* (coronat).

Nous ne prolongerons pas l'examen de cet excellent travail, dont nous attendons avec un vif intérêt la suite. Nous voulons encore parler des mémoires de l'un de nos meilleurs correspondants, M. Damase Arbaud, sur le tracé de la grande voie romaine de Turin à Arles, pour la partie entre Sisteron et Apt.

Digitized by Google

Il n'y a que deux directions possibles pour relier les deux points incontestés de Sisteron et Apt : l'une, par le plan incliné que forme le versant méridional de la montagne de Lure; l'autre, par la vallée de la Durance et cette autre vallée que laissent entre elles les chaînes de Lure et du Luberon : la première aujourd'hui suivie par une route départementale, l'autre occupée par les routes impériales n^{os} 96 et 100. Celle-ci a toujours été préférée par les historiens de la Provence. D'Anville et Walckenaër ont adopté la première : la longueur du parcours étant à peu près identique des deux côtés, la précision de l'emplacement exact des stations peut seul résoudre le problème. Or toute la difficulté consiste à déterminer la position de *Alaunium*, placé par tous les itinéraires anciens à 24 milles de Segusterum (Sisteron). D'Anville nomme l'Hospitalet pour Alaunium et Calaon ou ses environs; Walckenaër, Montlaux et Oppedette. M. Arbaud démontre qu'il faut placer à Notre-Dame-des-Anges, aux bords de l'Auson, la station militaire et la villa de quelque opulent romain, à en juger par les riches débris et statues, pierres sculptées et autres objets découverts sur l'emplacement de cet ancien couvent de Récollets, et sur l'un des coteaux voisins l'oppidum gaulois d'*Alaunium*. Les preuves accumulées par M. Arbaud sont décisives; sans même adopter complétement l'authenticité d'une inscription par trop probante pour les intérêts de la cause, et qui est actuellement encastrée dans un des murs de la chapelle des Anges : ...*vs Tacitvs Alavnio pv*..... Mais les noms portés par ce monastère au moyen âge sont nettement significatifs : en 1150, cette église est appelée *ecclesia Beate Marie de Olonio;* encore en 1174, tous les baux passés par les Templiers dénomment les terres de cette contrée *à Aulucn;* une bulle de 1152 mentionne simplement *ecclesiam de Olonio*. Ce nom s'est constamment conservé depuis sous diverses formes, et encore aujourd'hui l'éminence qui domine la petite plaine de Notre-Dame-des-Anges porte le nom de *Puy-d'Aulun*. Quant à *Catuiaca*, M. Arbaud n'hésite pas à le placer à Aiguebelle, près de Céreste (encore très-reconnaissable entre Notre-Dame-des-Anges et Aiguebelle, se continuant dans la vallée de l'Encrème), où l'on reconnaît les traces d'un pont romain détruit depuis peu d'années.

M. Arbaud termine en décrivant tous les objets et les monnaies romaines ou gauloises trouvées à Notre-Dame-des-Anges; une excellente carte rend plus faciles à comprendre les explications que notre savant correspondant résume en écrivant : «J'ai promis, en com-

Digitized by Google

«menuçant, d'éclaircir les doutes qui existaient sur la direction de la «voie romaine entre Sisteron et Apt. Je crois avoir déterminé d'une «manière certaine les points qu'occupaient *Alaunium* et *Catuiaca*, et «d'avoir donné le tracé précis de la voie entre ces deux stations. Il «me semble que peu de localités disparues offrent un ensemble de «documents aussi concordants. Au lecteur de juger si je me fais «illusion.»

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Séances publiques des années 1867 et 1868, 2 volumes in-8° de 170 pages.

Ces deux volumes renferment quatre mémoires intéressant l'archéologie. Nous allons les faire connaître aussi brièvement que possible.

M. l'abbé Suchet s'occupe des arts et métiers dans la Séquanie jusqu'à la fondation de l'abbaye de Condat au v^e siècle. C'est un discours de réception agréablement écrit, résumant à grands traits l'état probable des populations au point de vue artistique et de la civilisation. Mais ce n'est pas un mémoire de critique historique proprement dit.

M. Guichard fixe le tracé de la voie romaine du Rhin à Lyon pour la portion comprise entre Lons-le-Saunier et Coligny. L'auteur s'éclaire des découvertes d'objets antiques, de sépultures romaines, de désignations de lieux-dits; il démontre incontestablement l'existence d'une voie antique entre les deux villes dont je viens de donner les noms. Puis il cherche à savoir s'il faut reconnaître dans cette voie le travail exécuté par les ordres d'Agrippa, d'après le témoignage de Strabon, pour réunir Lyon au Rhin. M. Guichard, fidèle à ses préférences de chercheur, repousse la voie de Lyon au Rhin par Besançon et celle par le Revermont; il se prononce pour la voie qu'il a explorée. Nous ne pouvons pas trancher la question, mais nous ne pouvons pas non plus nier l'ingéniosité des recherches de M. Guichard. Cette voie, à peine indiquée par Guichenon, n'avait jamais été décrite. M. Guichard a donc comblé une lacune et rendu un service en détaillant les antiquités si nombreuses accumulées sur ce tracé.

Digitized by Google

M. le Président Clerc continue son étude sur les enceintes fortifiées de la Franche-Comté. Il décrit aujourd'hui Saint-Amour, démantelé en 1674. Les remparts d'ailleurs étaient médiocres, si l'on en juge par ce passage d'une dépêche du capitaine Beauregard au parlement de Dole, en 1637 : «Je feray tout ce que peut homme «d'honneur et bon Bourguignon; mais nous avons cinq cens pas de «murailles qu'il ne faut que des eschelles pour y monter et autant «qu'avec des pioches on ferait tomber.» Il décrit Arbois, qui fut assiégée en 1477, 1479, 1595, 1698, et résista toujours avec un succès éclatant; Baume, Belvoir, dont le château subsiste encore. Des plans accompagnent chacune de ces intéressantes monographies.

M. Édouard Clerc décrit l'abbaye de Montbenoît, située au milieu des montagnes du Doubs, et dont la fondation remonte à une haute antiquité, mais ne fut définivement régularisée qu'en 1150 par la donation des sires de Joux. Le monastère avait une grande importance matérielle, et M. Clerc en relève avec sagacité les diverses parties.

A la seconde moitié du xiie siècle appartiennent l'église, à trois nefs, mesurant encore 26 mètres de longueur; le cloître, carré de 20 mètres sur chaque face, ayant seize arcades à doubles colonnes courtes et basses, avec chapiteaux représentant des poissons, des feuillages variés, des animaux fantastiques. Ce cloître est d'une parfaite conservation. Au xve siècle, l'abbé Jacques Clerval fit restaurer le cloître sans en changer l'aspect, se contentant de refaire les voûtes, qu'il décora de nervures, et de placer aux quatre extrémités de belles portes en pierres sculptées.

Le monastère fut incendié par les Suisses peu de temps après, en 1475; l'abbé Simon de Cléron fit restaurer tous les bâtiments et laissa sur plus d'une pierre son blason pour perpétuer le souvenir de son utile passage. Mais la grandeur de Montbenoît date surtout des Carondelet, abbés commendataires de cette église dans la première moitié du xvie siècle.

Ferry Carondelet entreprit la restauration complète du monastère en conservant le cloître et ce qui restait de l'église. Un architecte italien fut chargé de la conduite des travaux, qui durèrent de 1522 à 1527, sous les yeux de l'abbé, qui les suivait avec passion. Il ne recula devant aucune dépense et fit de cette abbaye une merveille architecturale. Le chœur de l'église mérite une mention spéciale, comme les stalles capitulaires, dont la beauté est justement célèbre.

Digitized by Google

Jean Carondelet succéda à son frère en 1521 et continua son œuvre avec autant de magnificence. M. Clerc décrit toutes ces merveilles avec un grand tact artistique; il complète son travail par un appendice, dans lequel il place un grand nombre de pièces historiques importantes, et où il relève les inscriptions funéraires des divers membres de la famille Carondelet inhumés à Montbenoît, sans oublier celle d'une jeune fille, Parnette Mesnier, qui, en fuyant pour se soustraire aux obsessions d'un ouvrier, tomba du haut de la charpente du chœur et se tua, et à laquelle Ferry Carondelet fit élever un très-beau monument en marbre. D'excellents dessins accompagnent cette monographie archéologique.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.

6e année. Paris, Derache; Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1865, 2 fascicules in-8°, p. 295 à 564. — 7e année, 1866, 3 fascicules, p. 1 à 362. — 8e année, 1867, 3 fascicules, p. 363 à 655.

Il est assez difficile de rendre compte du bulletin d'une Société savante qui publie dans un recueil spécial la collection de ses travaux. Sauf quelques notices et de courts mémoires, un *bulletin*, pour remplir son objet, ne doit contenir qu'un extrait du procès-verbal des séances particulières et publiques de la Société, la liste des dons faits à la bibliothèque ou au musée local, des rapports sur les ouvrages offerts, et parfois un dépouillement plus ou moins étendu de la correspondance : tel est le *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie, Société qui compte parmi ses membres et ses correspondants un grand nombre de savants et d'archéologues distingués. L'examen que nous allons faire rapidement des huit fascicules représentant trois années de ce *Bulletin* ne pourra donc être que très-succinct et assez ingrat. On voudra bien se reporter par la pensée aux excellents travaux d'histoire et d'archéologie que les membres de cette illustre Société ont déposés depuis plus de quarante ans dans les quatre séries de volumes qui composent ses Mémoires.

Dans le premier fascicule de 1865, nous remarquerons d'abord

une communication fort intéressante de M. Léopold Quesnault, sous-préfet de Coutances, qui s'est attaché à relever la statistique raisonnée des monuments antiques de l'arrondissement et à former en quelque sorte l'inventaire des plus récentes découvertes d'antiquités et surtout des monnaies gauloises et romaines, en indiquant avec soin l'emplacement de ces découvertes, qui sont souvent pour les localités elles-mêmes la meilleure constatation d'origine. Une statistique de cette espèce, relevée dans les livres et les journaux pour toute la France, donnerait peut-être des résultats imprévus, qui seraient parfois la justification la plus sérieuse des inductions et des suppositions de la science. M. Léopold Quesnault a pu mieux que personne établir sur les lieux avec certitude le tracé de la voie romaine qui allait de Portbail (*Grannonum*) à Saint-Cosme (*Crociatonum*).

M. l'abbé Do et M. Albert Pellerin se livrent avec la même passion à une sorte de combat étymologique, pour fixer d'une manière certaine l'endroit que saint Évremond, qui paraît avoir vécu sous le règne de Clotaire (on ne le confondra donc pas avec un autre Saint-Évremond qui vivait sous les règnes de Ninon de Lenclos et de la duchesse de Mazarin), avait choisi pour y bâtir des monastères et des églises. La légende recueillie dans les Bollandistes rapporte que le saint fut d'abord ermite dans un lieu nommé *Erams*, et qu'il transporta ensuite son ermitage sur un territoire voisin nommé *Excunicæ* ou *Excuviæ* ou *Exiviæ*. Tout le débat est dans ces noms de lieux. M. Pellerin veut retrouver *Exiviæ* dans *Exivilliers*, et par conséquent il place Saint-Évremond dans le diocèse de Bayeux. M. l'abbé Do défend la cause du diocèse de Séez et traduit *Exiviæ* par *Écouves*. Suivant le premier, saint Évremond aurait fondé son grand monastère à Fontenay près de Caen; suivant le second, ce serait à Fontenay-le-Louvet. La querelle est vive entre les deux champions, et l'étymologie fait merveille de part et d'autre. Les juges du camp n'ont pas prononcé, et nous ferons comme eux, en nous référant à l'avis des doctes continuateurs de Bollandus et de Papebroeck.

M. l'abbé Hatat décrit les restes d'un vieux manoir situé à Fierville en Bessin et connu sous le nom de *ferme de Pompierre*. Il a découvert, d'après le témoignage des armoiries d'un ancien propriétaire, sculptées sur le manteau d'une haute cheminée, que ce propriétaire se nommait *Feydeau*. C'est le nom d'une famille parlementaire originaire de Bourbonnais, mais alliée aux premières

Digitized by Google

familles de la Normandie, et qui a produit beaucoup de personnages considérables dans l'Église comme dans la magistrature. On a donc lieu de s'étonner que M. l'abbé Hatat dise : «La tradition, «interrogée sur le nom de *Feydeau*, est restée muette.»

Le second fascicule de 1865 nous fournit un document très-curieux : c'est le *Roole des hommes d'armes et archiers* qui étaient en 1454 sous la charge et retenue de Monseigneur de Torcy, capitaine de Caen, avec la désignation des nobles, bourgeois et autres qui les ont *logeis* (logés) et *extencillés*, c'est-à-dire équipés. Sachons gré à M. A. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, d'avoir publié, dans ce fascicule, non-seulement la table des écrivains normands auxquels le Père François Martin a consacré des notices biographiques dans son célèbre ouvrage encore inédit, *Athenæ Normannorum veteres ac recentes*, mais encore la table des principales matières traitées dans cet ouvrage, qu'il serait digne de la Société de mettre au jour, soit en original, soit en traduction, pour satisfaire aux vœux de tous les curieux de l'histoire littéraire. Remercions aussi M. A. Charma de n'avoir pas reculé devant la publication de deux pièces très-importantes, relatives à la fabrication frauduleuse des haches et ustensiles de pierre. Cette fabrication a pris d'inquiétantes proportions en France et en Angleterre, où les faussaires ne sont pas en peine de trouver des dupes qui payent bien. On peut craindre que les ateliers de silex taillé ou poli ne deviennent bientôt aussi nombreux qu'ils l'étaient à l'époque des Celtes.

Dans le premier fascicule de 1866 comme dans les suivants, nous regretterons de laisser de côté plusieurs bons mémoires historiques et généalogiques, qui n'échapperont pas à l'examen de la section d'histoire. Nous ne nous arrêtons qu'un moment sur le mémoire de M. Thomas, concernant le sigle connu sous le nom de l'*S barrée de Henri IV*. Le savant académicien, M. Adrien de Longpérier, avait dit sur ce sujet tout ce qu'on pouvait dire de plus précis, de plus logique et surtout de moins hypothétique; il avait cité un passage de Tabourot qui ne permet plus de doute à l'égard du sens emblématique de l'*S barrée*, formant un rébus pour représenter *fermesse* ou *fermeté*. On voit par des jetons de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, que cette princesse avait adopté pour son compte le rébus inventé peut-être par le fameux seigneur des Accords. M. Thomas ne s'est pas contenté de cette explication : il est allé

chercher le serpent mythologique pour attribuer un sens mystérieux à cette *S* fermée d'une barre. On a constaté que l'*S* barrée accompagne ordinairement la signature de Henri IV; mais on aurait dû remarquer que, soit imitation, soit usage général, une foule de signatures de la même époque sont accompagnées aussi de ce même sigle, qui n'est peut-être qu'une ancienne abréviation du mot *signum* ou *signatum*.

Le second fascicule de 1866 ajoute une nouvelle dissertation à toutes celles qui existent déjà sur la formule sépulcrale de *sub ascia*. M. Gervais s'est efforcé d'établir que cette formule, commentée et interprétée déjà de tant de façons différentes, avait servi à indiquer, du moins dans l'origine, que le terrain sur lequel le tombeau était placé avait été acheté pour cette destination et consacré aux dieux mânes à perpétuité dans une cérémonie où la houe funéraire jouait un rôle religieux et légal à la fois. M. Gervais ne fait que développer l'opinion de M. Anatole de Barthélemy, qui a dit : « Il semble « tout naturel de voir dans la formule *sub ascia dedicavit* une consé« cration par laquelle le monument et le défunt sont mis sous la « protection des dieux infernaux. » Mais M. Gervais ne cite aucun texte nouveau à l'appui du système qu'il soutient, quoiqu'il compare la sépulture consentie *sub ascia* à la vente forcée *sub hasta*; il a négligé aussi, mal à propos, de s'enquérir de l'âge des monuments funèbres qui portent le signe de l'*ascia*, et il se trompe assurément lorsqu'il affirme que ces monuments sont tous antérieurs aux premiers temps du christianisme. Nous aurions voulu prouver, au contraire, avec des textes et non pas des suppositions, que toutes les sépultures dédiées *sub ascia* appartiennent sans doute à des chrétiens et datent généralement des trois premiers siècles de l'ère moderne. L'occasion se présentera bientôt de présenter des textes et des faits à l'appui de nos idées.

M. E. Queroult a tiré, en partie, d'un ouvrage archéologique inédit de M. L.-F. Lesage, qui paraît fort remarquable et dont le manuscrit est conservé dans les archives de la mairie de Caudebec, la note intéressante dans laquelle il passe en revue quelques antiquités des environs de cette ville. Il s'arrête devant un immense tumulus situé au hameau de la Corne, dans une espèce de carrefour où viennent aboutir les plus anciens chemins de la contrée. Ce tumulus, qui n'a jamais été fouillé, du moins avec suite et intelligence, paraît être une fortification en terre ayant 600 pieds de circonférence et

Digitized by Google

40 pieds d'élévation, avec plusieurs puits où l'on prétend avoir découvert l'entrée de plusieurs galeries souterraines. M. E. Queroult parcourt les hauteurs voisines de Caudebec, qui ont gardé, dit-il, l'empreinte des ères celtiques et romaines; il se croit donc autorisé à replacer au mont Calidu l'oppidum de la tribu des Calètes, que les archéologues ont fait voyager successivement de Dieppe à Évreux et d'Harfleur à Calais. Il constate qu'on a trouvé sur le sol même du mont Calidu des monnaies celtiques en or, en argent et en bronze, avec l'inscription *Kaldu*, *Kaledu* et *Caledu*. Ce territoire est, en effet, très-riche en antiquités gauloises et romaines.

M. W. Froehner est parvenu à déchiffrer l'inscription grecque, gravée sur une feuille d'argent, qui faisait partie du musée Campana et qui est conservée aujourd'hui dans les vitrines du musée Napoléon III au Louvre. Le rédacteur du catalogue italien de la collection Campana avait imaginé que cette inscription presque illisible contenait «des prières et des supplications pour obtenir la faveur «des dieux de l'Olympe et leur protection contre les dieux infer«naux.» Le savant Père Secchi avait publié sur cette inscription un mémoire très-remarquable dans les *Annales d'archéologie italienne*. M. W. Froehner a lu et, qui plus est, traduit l'inscription, qui n'est autre qu'une amulette accompagnée de signes cabalistiques, qu'on peut attribuer aux gnostiques d'Alexandrie et qui servait de préservatif contre toutes sortes de maladies et de mésaventures, par l'invocation du grand et saint nom du dieu vivant, Adonaï, Jao et Sabaoth.

Dans le troisième fascicule de 1866, M. Paysant envoie en quelque sorte un dernier adieu à la célèbre collection d'antiquités formée par le duc de Blacas d'Aulps et vendue au British Museum après le décès du propriétaire. Cette collection incomparable avait plus que doublé, depuis que le savant orientaliste, M. Reinaud, avait rédigé la Description des monuments musulmans qui en faisaient partie[1]. Les bronzes antiques étaient d'une beauté incomparable, les séries numismatiques ne laissaient rien à désirer. M. Paysant nous rappelle quelques-uns des objets les plus précieux qui figuraient dans ce cabinet, que l'Angleterre n'a pas cru payer trop cher en l'achetant 1,200,000 francs. Par bonheur, le duc de Luynes avait d'avance largement compensé la perte que la France savante

[1] Paris, Imprimerie royale, 1828, 2 vol. in-8°, figures.

Digitized by Google

a faite en donnant, de son vivant, sa collection au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

M. l'abbé Cochet, l'ardent, l'infatigable explorateur des anciennes sépultures de la Normandie, nous raconte, avec son expérience et son savoir d'archéologue funéraire, les fouilles qu'il a dirigées dans le chœur de la cathédrale de Rouen et qui lui ont fait retrouver la statue et le cercueil de Henri le Jeune, dit Court Mantel, duc de Normandie et frère de Richard Cœur de Lion, ainsi que la tombe de Jean de Lancastre, duc de Bedford, frère du roi Henri V et régent de France. Une notice de M. l'abbé Cochet est toujours un précieux document.

Les fascicules de l'année 1867 ne contiennent qu'un petit nombre de mémoires d'archéologie; mais en revanche ils sont abondants en nouvelles archéologiques relatives spécialement à la Normandie, nouvelles empruntées d'ordinaire à des journaux et à des revues de la province. Dans une lettre adressée à M. A. Charma, M. Paysant nous donne le signalement d'un faussaire en antiquités, lequel s'est assez mal avisé de lui présenter, comme trouvé à Berthouville, un vase de bronze revêtu d'une belle couche d'oxyde de cuivre, riche de son, transparent et inattaquable à la pointe. Ce vase était faux. M. Paysant le décrit de manière à le faire reconnaître aux amateurs qui seraient moins défiants que lui. Il faut bien en prendre son parti : tant qu'il y aura des amateurs et des collections, il y aura aussi des faussaires et des dupes.

M. Henri Moulin a refait et allongé une notice que MM. de Gerville et Renault avaient publiée sur le château de Gavray dans l'*Annuaire de la Manche* de 1854. De ce château, qui fut rasé de fond en comble en 1378, après le siége qu'il avait soutenu contre le connétable Duguesclin, il ne reste plus que l'emplacement. M. H. Moulin y a retrouvé des traces de construction romaine, ce que nous admettons volontiers, puisque la plupart des châteaux forts du moyen âge, construits sur des rochers ou des monticules, avaient succédé à des postes créés et fortifiés par les Romains, qui durent choisir les meilleures positions pour tenir en bride le pays conquis. Gavray, que les textes du moyen âge nomment *Guararium*, *Gabaregium*, *Guabreium*, *etc.* et que les savants modernes veulent honorer d'une origine celtique (*Gavr*, *Gabhar* et *Gavar*, chèvre), n'est nommé nulle part dans les historiens de l'antiquité. M. Henri Moulin n'a donc fait que donner carrière à son imagination en re-

Digitized by Google

traçant le rôle que Gavray a dû jouer dans les campagnes de Jules César. Cette notice peut avoir cela de bon, qu'elle dirigera et encouragera les fouilles sur l'éminence que couronnait, au XIV^e siècle, le château de Gavray, que les chroniqueurs qualifiaient *le plus beau chastel de Normandie.*

Nous ne ferons que mentionner, dans le dernier fascicule de 1867, un article un peu trop solennel, intitulé : *Bellême; âge antéhistorique.* M. le docteur Jousset, correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, annonce à son de trompe que la province du Perche possède enfin des témoignages de l'existence antédiluvienne de ses premiers habitants. Vingt-trois haches en silex taillé ont été découvertes sur la pointe occidentale d'Apremont, canton de Bellême, «dans un mélange abondant de cailloux, dit l'auteur de «cette importante communication, accumulés évidemment en ce «lieu par l'un des courants diluviens, puis arrêtés par un soulè«vement du sol.» L'heureux possesseur de ces vingt-trois haches, qu'il appelle des *produits antéhistoriques*, caractérise en ces termes les conséquences de sa découverte : «Le cercle des ères archéolo«giques pour Bellême est aujourd'hui complet; l'histoire politique «de cette châtellenie a été présentée plusieurs fois depuis deux siècles «et demi; avec des matériaux enlevés au sein de la terre, que nous «avons pu collectionner, nous avons tracé une autre phase de son «histoire que nous estimons non moins curieuse, non moins ins«tructive.» Dieu nous garde de vouloir troubler les joies d'un archéologue convaincu, mais le passage suivant de son dithyrambe en l'honneur des silex nous a donné à réfléchir : «A dire vrai, tous «mes silex taillés n'ont pas la même perfection d'exécution. Le tra«vail du façonnage en est énormément difficile. Moitié de nos silex «sont imparfaits ou manqués; étonnons-nous qu'il y en ait autant «de réussis; les plus imparfaits défieraient l'adresse de nos meilleurs «ouvriers.»

M. le docteur Jousset a probablement sous la main la collection du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie; nous l'invitons à ouvrir le *Bulletin* à la page 555 du second fascicule de l'année 1865; il y trouvera une lettre de M. Charles Collier, membre de la Société des antiquaires de Londres, qui nous apprend de quelle manière un pauvre ouvrier s'y prenait pour fabriquer en un instant les plus belles pointes de flèche en silex taillé, à l'usage des amateurs d'antiquités celtiques. Déclarons toutefois, pour ras-

Digitized by Google

surer tout le monde, que le fait s'est passé près de Winchester, en Angleterre, et non pas à Bellème, dans le Perche, non loin de la butte d'Apremont, où l'on trouve des *produits antéhistoriques* au milieu des cailloux « accumulés par les courants diluviens ».

Paul Lacroix,

Membre du Comité.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain.

Année 1867. Bourg, 1867.

Le volume dont j'ai à vous entretenir débute précisément par un article qui intéresse nos études. Il y est le seul de son espèce; car la Société d'émulation de l'Ain s'occupe plus d'agriculture que d'archéologie. Dans cet article, l'auteur, M. Sirand, rend compte à la Société des découvertes d'antiquités romaines récemment faites à Marlieux, village perdu dans la partie la plus marécageuse et la plus malsaine des Dombes.

Des ouvriers travaillant dans un champ dépendant du domaine des Platières en ont exhumé une belle statue de bronze, de travail manifestement antique, et représentant Esculape. Le dieu est barbu; il tient un vase de la main droite; son bras gauche, tendu en avant, est recouvert d'une écharpe; sa taille est entourée d'une ceinture tressée et nouée sur le devant de la poitrine. Quatre autres statuettes de bronze ont été trouvées à peu de distance de celle-là, savoir : un second Esculape, plus petit, mais de même style que le premier; une figurine, de 9 centimètres et demi de hauteur, représentant la Fortune; une femme drapée et tenant de la main droite une patère renversée, que M. Sirand pense être une prêtresse; enfin un discobole, nu et dans l'attitude d'un homme qui s'apprête à lancer le palet. De ces quatre statuettes, celle de la Fortune est la plus curieuse à étudier. La déesse, vêtue d'une longue robe tombant jusqu'à ses pieds, a la tête couverte d'un bourrelet auquel s'adapte le bandeau qui lui couvre les yeux; elle tient de la main droite un globe et de la gauche une corne d'abondance. La figurine est posée sur un petit socle de bronze auquel elle est adhérente.

D'autres objets, également trouvés dans le voisinage, complètent

Digitized by Google

le résultat des fouilles de Marlieux ; ce sont : une anse de vase, ou plutôt un manche de casserole, recouvert d'ornements en relief; un bassin de bronze et plusieurs petits socles de même métal; deux monnaies également en bronze et dont l'une, la seule qui soit assez bien conservée pour qu'on ait pu en reconnaître le type, est de Marc-Aurèle; enfin, ce qu'on rencontre partout dans les fouilles de ce genre, des débris de poteries grossières et des tuiles à rebord.

De la découverte qu'il vient de décrire l'auteur de l'article tire cette conclusion bien modeste, que le territoire de Marlieux a dû être habité, au moins du temps des Antonins. J'y souscris volontiers.

Jules Marion,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

4e série, IIIe volume, 1867.

Il n'y a aucune discussion relative aux faits et gestes de César autour d'une Alesia quelconque dans ce nouveau volume des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. Si nous sommes loin de nous en plaindre, nous devons cependant noter cette exception, afin de constater en même temps que les travaux dont nous avons à vous entretenir n'y ont perdu aucun intérêt.

M. Castan fait d'abord connaître un cachet inédit d'oculiste romain, l'un des treize qui ont été découverts à Nais-en-Barrois en 1808, dont Dulaure et Grivaux de La Vincelle ont parlé. Sept ont déjà été décrits; ce huitième appartient au musée de Besançon, et est remarquable par un griffonnage indéchiffrable qui couvre ses plats, et dans lequel il est permis de se refuser à voir une écriture quelconque.

En étudiant *les formes et dimensions des camps romains au temps de César*, M. Paul Bial, chef d'escadron d'artillerie, n'est pas sorti du cercle habituel de ses études.

L'auteur, qui avait établi, d'après certains exemples, quelles dimensions devait avoir, sous la République, le camp d'un manipule, d'une cohorte ou de six cohortes, a vu ses indications vérifiées par une enceinte récemment mesurée auprès d'Ambierle (Allier).

Ces dimensions sont, à peu de chose près, celles nécessaires à

Digitized by Google

l'établissement d'une cohorte. Or des tuiles à rebords trouvées dans l'enceinte portent le sigle suivant S.X.I.⅃. qu'on a proposé de lire *Legionis undecimæ signum*, ce qu'il nous semble difficile d'admettre, car le cachet qui a donné cette empreinte devrait être ainsi disposé : L.I.X.Ƨ, ce qui ferait *Legionis nonæ signum*, et encore l'S serait à l'envers, s'il faut s'en rapporter à l'espèce de *fac-simile* que publient les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. D'ailleurs, dans les marques des potiers romains que l'on possède, le mot *signum*, ou son abréviation, n'est jamais employé, puisque l'impression de cette marque implique l'existence de celle-ci. De plus, l'L ne suffirait pas pour signifier *legio;* il faudrait les trois lettres LEG, suivant les habitudes de l'épigraphie romaine.

Avant donc d'admettre que ce camp était celui de la 11^e légion, commandée par C. A. Regius, que César envoya en cantonnement dans le pays des *Ambivareti* ou *Ambluareti*, il faudrait, ce nous semble, posséder un *fac-simile* de la marque des tuiles en question, puis s'accorder, de plus, sur le vrai nom et la vraie position géographique du peuple chez qui la légion de C. A. Regius alla se reposer des fatigues du siége d'*Alesia*, qu'il faut toujours retrouver dans quelque coin des travaux de la Société d'émulation du Doubs.

Si les conclusions d'un mémoire de M. le docteur Noëlas sur *Les Ambluareti et le campement de la 11^e légion* sont adoptées par les savants, comme elles l'ont été par M. P. Bial, les mesures de ce dernier auront reçu confirmation à quelques mètres près; s'il y a discussion, ses mesures seront encore probables.

Après les deux notes que nous venons d'indiquer, un long travail de M. le docteur E. Delacroix sur Luxeuil nous arrêtera quelque temps.

Les Romains, ces grands amateurs de bains de toute nature, s'étaient fixés à Luxeuil et y avaient créé des établissements dont on retrouve aujourd'hui les traces. Mais avant eux les Gaulois semblent avoir occupé ce point. On trouve en effet, dans les fouilles que l'on exécute de nos jours autour des sources thermales, immédiatement au-dessus de la roche, un dépôt de terre noire contenant des cendres, des charbons, des statuettes de bois de chêne vêtues de la cuculle à capuchon et portant autour du cou la torque à bouts renflés, et enfin des poteries grossières.

Au-dessus s'étend un dépôt de sables rapportés, que M. E. Delacroix appelle du « crassin », qu'il croit destiné à cacher les anciens

Digitized by Google

ex-voto, et qui sert en tout cas de support aux fondations des constructions romaines.

Dans cette partie l'on découvre en abondance des poteries rouges, unies ou sigillées, au milieu de débris de murs en moellons et de colonnades, ainsi que de cuves rondes ou carrées, revêtues d'albâtre ou de mosaïques, qui indiquent l'existence de thermes importants.

Une inscription portant le nom de *Labienus*, dont l'authenticité a toujours semblé douteuse, et qui est universellement reconnue pour fausse aujourd'hui, avait fait remonter au lieutenant de César, lequel avait sans doute d'autres soins à prendre, la création de ces thermes. Mais, à quelque époque qu'il faille faire descendre cette fondation, une fois qu'elle fut faite, les Romains habitèrent Luxeuil en grand nombre.

On retrouve la voie de cailloutis, arrosée d'eau ferrugineuse, qui y conduisait : on a exploré le cimetière, dit *Champ noir*, qui était à proximité de la route; on a retrouvé des cippes funéraires en grand nombre du temps des Antonins, avec effigies gauloises et romaines d'hommes de professions diverses et de femmes, protégées par des niches dont l'arc aigu est particulier à la contrée des Vosges suivant M. J. Quicherat; on a mis au jour, enfin, des inscriptions votives aux divinités topiques, car il semble qu'il y en ait eu deux : l'une *Luxovium*, se rapportant aux eaux sulfureuses; l'autre, *Bricia*, aux eaux ferrugineuses. Quant aux médailles, elles sont sans nombre.

Autour des sources, les débris romains sont recouverts de vestiges d'ateliers divers que l'on attribue aux Burgondes, qui ravagèrent tout avant de se fixer dans le pays.

Cependant, lorsque saint Colomban y arriva vers l'année 590, il y aurait trouvé les ruines fortifiées des thermes encore décorés d'un grand nombre de statues et servant encore.

Les moines de l'abbaye de Luxeuil se préoccupèrent médiocrement des eaux thermales pendant le moyen âge, et noyèrent celles-ci par un barrage destiné à retenir les eaux supérieures afin de créer les étangs nécessaires à leur nourriture. Aussi la ville, qui avait essayé de s'emparer de celles-ci, eut-elle des différends avec l'abbaye dès avant le xv^e^ siècle, où il intervint un premier règlement. Au xviii^e^ siècle, la ville commença une réédification des bains que l'on poursuit encore aujourd'hui.

Les vestiges du moyen âge sont rares à Luxeuil. On cite d'abord dans l'église Saint-Sauveur une cuve baptismale octogone supportée

Digitized by Google

par quatre lions accroupis, qui date du XII[e] au XIII[e] siècle; puis l'ancienne église abbatiale reconstruite en 1330; une statue de saint Pierre, coiffée de la tiare papale, antérieure au XIV[e] siècle; quelques parties des anciens bâtiments claustraux, qui sont du XV[e], et la maison des Jouffroy, construite vers 1440. Cette maison, située sur un point élevé, munie de guettes d'où l'on pouvait apercevoir les environs, fut acquise par la municipalité, en 1552, afin de servir d'hôtel de ville. Aujourd'hui abandonné, cet édifice pourrait recevoir, selon M. E. Delacroix, une destination qui le sauverait de la destruction en même temps que tous les vestiges que l'on trouve en remuant le sol de Luxeuil : ce serait d'en faire un musée et une bibliothèque.

Quelques autres logis, plus ou moins mutilés, une maison de la Renaissance, dont le style rappelle celui du palais Granvelle, les anciennes stalles de Saint-Étienne de Besançon dans l'église Saint-Pierre, et un buffet d'orgues de 1601, complètent la statistique monumentale de Luxeuil.

Cette histoire d'une ville que visitent tant d'étrangers, qui y séjournent quelque temps, ne peut manquer d'être accueillie favorablement par la partie intelligente de ceux-ci, qui y trouveront, en outre, tous les renseignements qui concernent les bains auxquels ils viennent demander la santé.

Nous autres qui, étant loin des lieux, ne pouvons nous intéresser à leur topographie, nous eussions peut-être désiré plus de méthode dans la distribution des matières archéologiques; nous eussions préféré leur classement par époque, plutôt que leur fractionnement suivant l'endroit où elles se rencontrent. Mais n'oublions pas que ce mémoire est sans doute destiné à devenir un guide de Luxeuil, et que, sous la forme que M. E. Delacroix lui a donnée, il sera plus utile à ceux qui le posséderont.

Nous n'avons point à parler du mémoire de M. A. Castan, sur *L'empereur Charles-Quint et sa statue*, qui a pris place dans le volume des *Lectures de la Sorbonne*. Cependant, pour être conséquent avec les précédents du Comité, nous devons présenter une observation sur un terme qui tend à s'introduire dans la numismatique en dépit de son étymologie. C'est le terme *avers*, que nous voyons dans une note sur les *Origines et variations des armoiries de la ville de Besançon*. On prétend l'opposer au vocable *revers* et le substituer à la *face*, qui parfois n'existe pas, en effet. Or le mot *droit* suffit, sans employer cette

Digitized by Google

nouvelle locution, qui signifie absolument le contraire de ce qu'on prétend lui faire dire.

Une première communication de M. A. Quiquerez sur le *chemin celtique de Pierre-Pertuis* avait suscité dans la Société d'émulation du Doubs quelques observations que nous avons relatées dans un précédent rapport[1]. Ces observations étaient justifiées par l'état incomplet de l'étude présentée par M. A. Quiquerez, qui, étant retourné sur les lieux, a mieux examiné dans tous ses détails le tronçon de chemin objet du débat, et qui en a donné une vue, un plan et un profil cotés avec le plus grand soin.

Ce chemin taillé dans le roc, et déblayé par l'explorateur sur une longueur de 12 mètres, est d'une largeur moyenne de $1^{m},14$. Ses ornières ont 9 centimètres à l'ouverture et 6 centimètres au fond, qui est arrondi. Entre elles s'étendent des rainures transversales qui les joignent presque et qui « ont été faites au marteau à pointe, ce qu'il « est facile de reconnaître à leurs extrémités, où elles ont été moins « usées par les pieds des chevaux, » lesquels étaient ferrés, ainsi que les jantes des roues. Le bout des essieux a usé le roc à une hauteur moyenne de 30 centimètres. Comme il était impossible de croiser, même à pied, une voiture engagée dans une voie aussi étroite et encaissée, un trottoir de 30 centimètres de large avait été taillé en contre-haut.

Ainsi M. A. Quiquerez avait raison, et c'est à l'outil qu'a été entièrement taillée cette route, avec les rainures transversales pour les pieds des chevaux et les ornières pour l'encaissement des roues.

Un autre tronçon semblable a été découvert sur le même parcours, avec quelques fers de cheval à bords ondulés, qui sont d'origine celtique, ainsi qu'il est probable d'après les recherches de M. A. Quiquerez lui-même[2].

Une voie romaine a suivi plus tard la même direction, sinon le même tracé, auquel elle s'est parfois superposée cependant, suivant les explorations qu'a faites l'auteur devant sa propre maison, à Bellerive.

Le volume que nous analysons a été encore enrichi d'un mémoire de M. A. Quiquerez sur *Les derniers sires d'Asnel et le mobilier de leurs résidences au XVI^e siècle.*

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VIII, p. 57.
[2] *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. III, p. 675.

Digitized by Google

Comme dans les documents de même époque que nous avons eu à analyser précédemment pour le Comité, la literie occupe une grande place dans ces inventaires. On y trouve même un lit à trois étages. Quant au reste du mobilier, il ne vaut guère : il consiste en quelques *chayères* à dossier, en bancs et en coffres, où une foule d'objets disparates ont été jetés pêle-mêle, vaisselle d'étain, hardes, ferrailles, armes et harnais. La moutarde jouait un grand rôle chez les sires d'Azel au XVIe siècle, comme dans la cuisine au moyen âge. C'est un pilon à moutarde ici; là c'est un grand moutardier et douze plus petits en étain; ailleurs c'est un moulin à moutarde. Parmi la vaisselle d'étain, on trouve encore dix tranchoirs. L'art et la littérature occupent aussi leur place dans les coffres : les *Commentaires de César* avec l'*Art du fauconnier*.

M. A. Quiquerez a eu le soin d'intercaler dans son analyse quelques termes du temps, mais nous regretterons qu'il n'ait pas poussé plus loin les renseignements en transcrivant les quelques passages les plus intéressants parmi ceux qui lui ont passé sous les yeux.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Vitry-le-François, 1868, in-8° de 135 pages.

Ce volume a deux parties; l'une contient les extraits analytiques des séances, l'autre les mémoires et notices. Nous trouvons dans la première une description faite par M. Girardin de l'église de Margerie, prieuré de l'ordre de Cluny, fondé en 1198; et ensuite un compte rendu de M. Pestre, architecte, sur une communication faite à la Société par M. Ch. Héquet, ayant pour titre : *La maison de Marcus Arrius Diomedes à Pompéi.* On nous permettra d'en extraire les deux alinéas suivants : « Située dans le faubourg Augustus Felix, cette maison faisait partie de la grande rue des « Tombeaux, où deux fois par an se célébraient des fêtes funéraires. « Elle se composait de deux étages, avec péristyle et portiques. Au « fond de l'atrium (cour intérieure), vis-à-vis le péristyle, se trou« vait une grande salle close précédée d'une gallerie aux extrémités « de laquelle étaient deux pièces, la bibliothèque et la chambre à

Digitized by Google

« coucher du maître. Venaient ensuite les appartements des femmes, « les bains, le triclinium d'été, etc. trouvés presque intacts. »

« Enfin à cette habitation étaient joints comme dépendances la « maison du colon, le logement des esclaves, le four et les écuries, « le tout clos par un mur ayant une sortie sur la campagne. C'est « près de cette sortie qu'ont été trouvés les deux cadavres du maître « et de l'esclave, le premier ayant à la main une clef et un anneau « d'or au doigt, le second portant 98 pièces de monnaie d'or et « d'argent. »

Dans la seconde partie du volume qui nous occupe, nous signalerons en premier lieu la *Notice sur les pierres sigillaires d'oculistes romains* de M. Jean Bertrand. C'est un compte rendu court, mais substantiel, de l'ouvrage sur cette matière du savant et regretté docteur Sichel; sujet neuf et non pas sans intérêt sous le double rapport de l'archéologie et de la science médicale; car ces cachets nous donnent, indépendamment du nom des oculistes, la désignation des maladies de l'œil dont ils s'occupaient spécialement. Parmi ces maladies, l'ophthalmie (*Lippitudo*) semble avoir été la plus fréquente, et elle l'est encore en Égypte au dire de tous lés voyageurs. Il en est souvent question dans Pline, qui indique divers remèdes, et entre autres la graine de myrte. Ces cachets d'oculistes affectent la forme de petits cubes et souvent de petits parallélipipèdes en pierre serpentine, en stéatite verdâtre et en schiste ardoisier. Ils portent des inscriptions, tantôt sur l'une, tantôt sur plusieurs de leurs faces, inscriptions donnant l'indication du collyre prescrit. « L'oculiste, dit M. Bertrand, faisait graver son nom et souvent « son prénom et son surnom sur le cachet dont il se servait pour « estampiller les collyres qu'il composait sans doute lui-même, et qui, « renfermés dans des boîtes en bois et de petits vases en terre cuite, « ou pétris en bâtonnets et petits pains allongés, se trouvaient ainsi à « l'abri de la contrefaçon. Après le nom de l'oculiste venaient les in« dications relatives au collyre en lui-même. » M. Bertrand pense que ces petits monuments peuvent appartenir aux IIe et IIIe siècles de notre ère. Il cite la découverte curieuse, faite en 1864 près de Saint-Privat-d'Allier, du tombeau d'un chirurgien du IIIe siècle, avec son urne en terre cuite, qui renfermait, outre ses cendres, sa trousse composée d'instruments fort bien conservés, et son cachet d'oculiste portant une inscription sur chacune de ses quatre faces. Puis il ajoute, comme preuve de la difficulté d'expliquer ces ins-

Digitized by Google

criptions : « M. Herbert, sous l'influence du lieu où il se trouvait, « avait traduit les lettres *a d a s p*, qui terminent l'une des inscrip- « tions, par *ad aspides*, c'est-à-dire contre les vipères, qui abondent « sur les bords de l'Allier; tandis que M. Sichel lisait *ad aspritu- « dines*, contre les granulations palpébrales. » C'est là, comme on voit, une nouvelle preuve de l'utilité des spécialités pour l'explication de certains monuments. « Mais l'une des plus curieuses découvertes, « poursuit M. Bertrand, est celle faite à Reims, en 1854, par « M. Duquesnel, ancien pharmacien et antiquaire distingué, d'un « grand nombre d'instruments chirurgicaux en bronze, plus spécia- « lement applicables aux maladies des yeux, et de deux pierres « sigillaires d'oculistes romains, accompagnées de nombreux bâton- « nets carrés, ou collyres antiques, portant, redressées, ces inscrip- « tions qui sont renversées sur les cachets. » Il termine en disant : « Vous voyez, Messieurs, que l'ouvrage de M. le docteur Sichel, pour « n'être qu'un spécimen ou pierre d'attente, est déjà d'un grand in- « térêt au double point de vue de l'archéologie et de la science mé- « dicale. Il y a lieu de désirer que le savant laisse un peu reposer « l'habile praticien, et se réserve le temps nécessaire pour coor- « donner d'importants matériaux et produire une monographie « complète de ces précieux monuments épigraphiques. » Malheu- reusement la mort du célèbre médecin oculiste met ce vœu à néant.

M. Pestre, que nous avons mentionné plus haut, nous donne dans ce volume une notice sur l'église de Vitry-en-Perthois et sur une chapelle de Sainte-Geneviève, qui en est voisine. Ce sont deux monuments d'une importance secondaire, et, bien qu'il nous en parle en homme compétent, au fond on sent qu'il n'y a pas beaucoup à en dire. La ville de Vitry-en-Perthois, qui tire son nom, comme le pense Baugier, de la station dans cet endroit d'une légion romaine nommée Victrix, ayant été brûlée par les troupes de Charles-Quint en 1544, François Ier fit bâtir, à une demi-lieue de distance de cette malheureuse cité, une nouvelle ville à laquelle il donna son nom et qui devint ainsi Vitry-le-François. Quant à ce qui restait de l'ancienne ville, cela ne forma plus qu'un village, Vitry-le-Brûlé[1], comme on le voit écrit sur la carte de Cassini, ou Vitry-en-Perthois,

[1] On trouve sur la même carte, et non loin de Vitry-le-Brûlé, un village appelé *Rains-la-Brûlée*. Nouveau témoignage des ravages de l'armée de Charles-Quint.

Digitized by Google

dans le *Dictionnaire des Postes*. L'église de Vitry-en-Perthois était dédiée à saint Menge, premier évêque de Châlons-sur-Marne. « Le roi « Robert, dit Baugier, fit bâtir cette église magnifiquement, dont « on peut encore juger par les restes [1]. » Toutefois il ajoute, quelques lignes plus bas, qu'elle doit sa fondation aux comtes de Champagne. Grégoire de Tours, au livre III, chapitre XIV, de son *Histoire des Francs*, parle de la révolte d'un seigneur nommé Mundericus contre Thierry, roi d'Austrasie, et dit que ce seigneur, vivement poursuivi par le roi, courut se renfermer dans un lieu qu'il nomme *Victoriacum castrum*. D. Ruinart, en s'appuyant sur l'opinion d'Adrien de Valois, pense qu'il faut y voir Vitry-en-Perthois. Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à cette église de Vitry-en-Perthois, M. Pestre pense qu'elle était en construction au moment du siége de 1544, et qu'elle occupait l'emplacement de l'ancienne église, celle dont parle Baugier. Ainsi on a là une église du XVI^e siècle, remplaçant une église du X^e ou du XI^e siècle. En effet, M. Pestre nous dit : « Je crois pouvoir conclure que l'église de Vitry-en-Perthois « est gothique par la disposition architecturale, Renaissance par « la sculpture, et qu'elle date de la fin de la première moitié du « XVI^e siècle. » Quant à la chapelle Sainte-Geneviève, c'était un prieuré de Bénédictins, dont on voit encore l'emplacement marqué sur la carte de Cassini, où elle paraît sur une éminence dominant Vitry-le-Brûlé. M. Pestre place sa fondation entre les années 1220 et 1240. Il fait cas de ce petit édifice, dont au surplus il ne reste que bien peu de chose. Voici ses expressions : « Tel est, Messieurs, ce qui nous « reste de l'édifice, bien petit par l'étendue, mais bien remarquable « par les qualités. C'est assurément ce que nous possédons de « mieux dans notre arrondissement, et je ne lui connais de supérieur « dans l'ancienne province de Champagne que Saint-Urbain de « Troyes, Saint-Remi et la cathédrale de Reims. » C'est beaucoup dire, et nous avouons franchement que, après une lecture attentive du mémoire et l'inspection de la planche qui l'accompagne, nous ne nous serions jamais fait une si haute idée de cette petite chapelle. On trouve dans le volume qui nous occupe un autre mémoire de M. Pestre, intitulé *Des sources du Perthois dans l'arrondissement de Vitry-le-François*; mais, comme c'est un travail d'hydrographie, nous n'avons pas à nous en occuper. Avant de quitter

[1] *Mémoires historiques sur la province de Champagne*, t. I^{er}, p. 328.

Digitized by Google

M. Pestre, nous lui ferons un reproche, bien léger d'ailleurs; c'est sur des phrases comme celle-ci : un pont *déconstruit*, des murs *déconstruits*. On construit un pont, on construit un mur, et, quand on fait le contraire, on le démolit. Tout au plus pourrions-nous admettre le néologisme *déconstruction*, s'il s'agissait, par exemple, d'une opération telle que celle qu'on a pratiquée pour la charmante fontaine de Médicis du jardin du Luxembourg, qu'on a été obligé d'enlever de son ancienne place pour la transporter à sa nouvelle.

Des fouilles exécutées à Heiltz-l'Évêque, arrondissement de Fontenay-le-François, ont été l'objet d'un rapport présenté à la Société le 10 octobre 1867. Les découvertes se bornent presque à l'existence d'une espèce de puits revêtu en maçonnerie, n'ayant qu'une profondeur de 50 centimètres sur 3 mètres environ de circonférence. Voici ce que dit le rapporteur de l'état où il a été trouvé. «Dans la terre «noire mêlée de gravier qui le remplissait étaient superposés par «lits les vases aux offrandes et aux libations, rangés circulairement «et couchés de telle sorte que leur ouverture était dirigée vers le «centre.» Le rapport parle aussi des traces d'une habitation gallo-romaine.

Le mémoire de M. Barbat de Bignicourt sur les portes de Reims est plutôt philologique qu'archéologique, puisque, sur les cinq portes dont il nous parle, il n'y en a plus qu'une seule d'existante, la porte de Mars. Les quatre autres sont : la porte Basée, la porte aux Ferrons, la porte de Cérès et la porte Dieu-Lumière. Le nom de la porte Basée, écrit dans les anciens titres *Baseille* et *Baset*, a donné lieu à trois inteprétations que discute l'auteur : l'une, que c'était une porte de Bacchus, et qu'il y avait auprès un temple de Bacchus, dont il nie l'existence; l'autre, que c'était une porte royale par où entraient les empereurs, du mot *Basileus;* ce qu'il refuse d'accepter, observant, d'ailleurs avec raison, qu'il eût été singulier d'employer un mot grec pour désigner des empereurs romains; enfin une troisième opinion veut que cette porte, qui conduisait, à ce que l'on prétend, aux principales basiliques de la ville, en ait pris le nom de *porta basilicarum*, et par corruption *porte Baseille*. Laissant de côté ces trois opinions, l'auteur adopte celle de quelques auteurs qui affirment que le nom de cette porte lui vient de ce qu'elle conduisait à une ville antique nommée *Basilia*, ville dont il ne reste aucune trace, mais qui a certainement existé, et qui se trouvait sur le chemin de Metz à Reims. La porte Basée a été démolie en 1750. Il

Digitized by Google

pense que c'était un arc de triomphe à trois arceaux, comme celui de l'ancienne porte de Mars. Quant à la porte aux Ferrons, il lui paraît certain qu'elle s'est appelée autrefois *porta Gallica*, porte conduisant vers les Gaules. Il ne veut pas que la porte Cérès tire son nom de la déesse des moissons, et fait observer qu'au XII^e siècle cette porte s'appelait *porta Carceris*, dont on a fait par corruption *charcer*, *chacre* et enfin *cère*. La porte Dieu-Lumière n'est pas du nombre des portes antiques de Reims. Elle prit son nom, au XIV^e siècle, du voisinage d'un hôpital appelé *di Limire*. «Dieu-Lumière, dit-il, serait en ce cas la corruption très-française des vieux «mots *di Limire*.» Nous acceptons l'explication quant au mot *di*, et encore il vaudrait mieux dire *diex*, mais nous admettons difficilement qu'on ait pu faire *lumière* de *limire*. Ce nom au reste est assez singulier, et l'auteur du mémoire ne trouve pour l'expliquer que la situation de cette porte au plein midi. «Quant à la porte de Mars, «dit M. Barbat de Bignicourt, elle devait certainement son nom à «un temple du dieu de la guerre qui se trouvait entre l'arc de «triomphe aujourd'hui encore existant et le mont d'Arène, non loin «de l'endroit où, tout dernièrement, on a découvert une magnifique «mosaïque romaine, qui semble être, en vérité, un embarras pour «une ville qui peut-être, de nos jours, n'honore pas assez les arts.» Le mot *peut-être* nous paraît bien indulgent, et nous proposerions sans hésiter la variante de *certainement*. A l'appui on peut lire dans le *Bulletin de l'Institut des provinces*, année 1861, page 233, ce qui suit : «M. le président cite le triste état de la porte de Mars à «Reims, dont on semble désirer et hâter la ruine complète. M. de «Caumont confirme ces déplorables renseignements.» Assurément une ville aussi historique que celle de Reims ne saurait continuer à mériter de tels reproches.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

Année 1867. Lyon, 1868, in-8° de 322 pages.

Parmi les pièces qui composent ce volume, quatre feront l'objet de notre examen au point de vue archéologique. Ce sont, dans l'ordre où elles se présentent : 1° un travail de M. Paul Saint-

Digitized by Google

Olive sur l'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Platière à Lyon; 2° des recherches de M. Adrien Peladan sur la zoologie mystique des églises de Lyon ; 3° des observations de M. Savy sur la monographie de l'église de Brou de feu Didron; 4° un travail sur les moulins à blé chez les anciens, chez les modernes et particulièrement dans la ville de Lyon, par M. Émile Perret de La Menue.

M. Paul Saint-Olive est un membre très-actif de la Société littéraire de Lyon. Le travail qu'il donne aujourd'hui est divisé en deux parties. Dans la première il traite du prieuré de Notre-Dame-de-la-Platière; dans la seconde il donne la description du quartier de Lyon qui l'environnait. Une vieille tradition fait remonter à saint Pothin, premier évêque de Lyon, l'introduction du culte de la Vierge dans cette ville. Il y avait au dehors de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, une très-ancienne chapelle nommée Sainte-Marie-au-Bois, *Sancta Maria in Bosco.* On en fait remonter l'origine à la fin du v^e siècle. Ce ne fut que bien après, c'est-à-dire au XII^e siècle, que s'éleva la chapelle de Notre-Dame-de-Fourvière.

Quant à celle de Sainte-Marie-au-Bois, saint Jubin, archevêque de Lyon, y établit, l'an 1080, des chanoines de Saint-Ruf, et la dota. «Il paraîtrait, dit M. Paul Saint-Olive, que les moines de «l'Ile-Barbe firent des réclamations au sujet de certaines de ces do-«nations, et qu'entre ces deux ordres on se *calomniait* mutuelle-«ment, *calumnia agebatur.*» M. Paul Saint-Olive s'est mépris sur le sens de ces mots, qui veulent dire seulement qu'on était en procès. Cette chapelle de Sainte-Marie-au-Bois fut rebâtie, sans doute en enlevant les arbres qui l'entouraient, sur une place, *platea*, d'où lui vint son nom de Notre-Dame-de-la-Platière. M. Paul Saint-Olive pense que ce fut au XI^e siècle. «Cette date, dit-il, coïncide avec celle «de l'église d'Ainay à la fin de ce même siècle, et qui fut consa-«crée peu après par le pape Pascal II, en 1107. Au reste, dans le «plan de Simon Maupin (1625), on peut voir que le clocher de la «Platière est absolument le même que celui d'Ainay, seulement il «est placé au-dessus du chœur, au lieu d'être élevé au-dessus du «portail, et la similitude des formes indique nécessairement une «époque contemporaine.» (*Bulletin*, p. 135.) L'auteur regarde avec raison l'année 1245 comme remarquable pour l'église de Notre-Dame-de-la-Platière. En effet, c'est le 17 juillet de cette année que le concile de Lyon s'y assembla pour porter son décret ordonnant la célébration annuelle de la fête de la Nativité de la

Digitized by Google

Vierge. En 1562, cette église fut pillée par les huguenots. Il y avait plusieurs confréries, entre autres celle des Mouliniers de soie, dont la chapelle était décorée d'une Assomption d'Adrien d'Acier, né en 1630. L'église a été démolie en 1790. Cependant M. Paul Saint-Olive a retrouvé un reste de l'abside qu'il décrit en juge compétent [1]. Quant à la description de la paroisse, qui vient à la suite de cette première partie, tout ce que nous pouvons en dire, entièrement étranger que nous sommes à la topographie de la ville de Lyon, c'est qu'elle paraît faite avec beaucoup de soin et de recherches. On regrette seulement que l'auteur n'y ait pas joint un plan, qui est indispensable pour tous ceux qui ne sont pas de la ville. Plus qu'à tout autre il lui était facile de donner cette satisfaction au public. Son travail, fort bien fait d'ailleurs, y eût gagné. En terminant, nous lui signalerons un petit monument qui se rattache à l'objet de sa notice. C'est un fragment du sceau du prieuré de Notre-Dame-de-la-Platière; il est ogival, en cire verte, et malheureusement fort endommagé. Il représente un personnage debout, une femme, en robe et en manteau vairé, et tenant à la main droite un sceptre ou une tige de lis, nous ne saurions dire lequel de ces deux objets, attendu que le haut manque; elle tient de la main gauche un livre. C'est sans doute la Vierge, et, dans ce cas, le détail du manteau vairé est singulier et à remarquer; ce sont toujours de très-grandes dames, des reines par exemple, qui sont représentées avec cette sorte de manteau. La légende, en la restituant, porte : [SIGILLUM] BEATE MAR[IE] DE [PLAT]ERI[A]. Ce sceau est appendu à un acte daté de Lyon, du jeudi après les octaves de l'Annonciation (27 août) 1293. C'est une plainte du clergé de Lyon au roi, sur les oppressions qu'il avait à souffrir pendant l'absence de l'archevêque, alors à Rome pour l'élection du pape. La plainte est émanée de l'abbé et du couvent d'Ainay, du prieur et du couvent des Frères Prêcheurs, du gardien et du couvent des Frères Mineurs, du prieur et du couvent de Saint-Irénée, du prévôt et du chapitre de Fourvière, du prieur de Sainte-Marie-de-la Platière, *prior Beate Marie de Plateria*, et enfin du précepteur et et des frères de l'hôpital de Saint-Georges de Lyon. Ils avaient eu recours à un puissant personnage, Pons de Monlaur, qui vainement avait réclamé en leur nom auprès du vicaire de l'archevêque.

[1] M. Paul Saint-Olive est architecte.

Digitized by Google

Et même ce dernier, de guerre lasse, avait fini par leur donner le singulier conseil de vider la ville et d'emporter avec eux les choses saintes : « Fuerimus requisiti exire cum sacratissimo corpore Christi « civitatem[1]. » Il est à observer que, l'année précédente, Philippe le Bel avait accordé à la ville de Lyon des lettres de sauvegarde, pour lesquelles elle s'était engagée à lui payer chaque année dix sous tournois par feu pour les riches, et douze deniers pour les pauvres[2]. On sait combien la ville de Lyon a été agitée par les fréquentes querelles survenues entre son archevêque et ses habitants. Paradin a donné l'un des traités passés en conséquence entre Philippe le Bel et l'archevêque de Lyon, à Pontoise, au mois de septembre 1307. C'est ce qu'il appelle *la Philippine*[3]. Un autre traité de la même date, mais beaucoup plus étendu, se trouve au Trésor des chartes, et, chose particulière, il y est répété jusqu'à neuf fois en autant d'originaux scellés[4].

Nous passons aux recherches de M. Adrien Peladan sur la zoologie mystique des églises de Lyon. Elles portent sur des sculptures de l'abside de l'église d'Ainay, sculptures qu'il attribue au IXe siècle, et qui représentent deux animaux fabuleux, la licorne et l'onagre. La licorne est bien connue par sa prédilection marquée pour les vierges, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Quant à l'onagre, c'est un mari superbe et jaloux, qui avait, à ce qu'on assure, contracté l'habitude prévoyante de châtrer tous ses rivaux. L'auteur est donc tout à fait dans son droit quand il range ces deux bêtes singulières dans la zoologie mystique. Voici ce qu'il dit de la première; c'est en s'occupant de la décoration des pilastres de l'abside de l'église d'Ainay : « On y remarque une licorne et une vierge qui se « tiennent embrassées : l'une et l'autre debout. La jeune fille en- « toure le monocéros de ses bras, et elle en est également serrée. « Elle se penche affectueusement vers lui, et confond en quelque « sorte sa tête avec celle du vigoureux animal, qui s'abandonne « volontairement à elle, et de manière à n'appuyer sur le sol que « ses deux jambes postérieures. » (P. 189.) Un peu loin vient une citation de la monographie des vitraux de Bourges. « On trouve dit « le P. Cahier, vers le XVe siècle, des représentations du mystère

[1] Archives de l'Empire, J. 262, n° 10.
[2] *Ibid.* J. 262, n° 11.
[3] *Mémoires de l'histoire de Lyon.* Lyon, 1573, in-fol. p. 172.
[4] Archives de l'Empire, Trésor des chartes, carton J. 263.

Digitized by Google

«de l'Incarnation sous l'allégorie d'une chasse : la licorne est «lancée par deux paires de limiers accouplés, que suit un ange «sonnant du cor, et se jette dans le sein de la Vierge qui l'attend «assise.» L'auteur s'explique, avec une facilité que nous lui envions, cette chasse d'un genre assurément nouveau : «La licorne, dit-il, «est *Jésus-Christ*, la vierge est *Marie*, le piqueur ailé est l'archange «Gabriel, chargé de l'Annonciation, et les deux paires de chiens «sont la *Miséricorde* et la *Vérité*, la *Justice* et la *Paix*.» (P. 192.) M. Peladan remarque que le blason a adopté l'emblème de la licorne, et en effet elle se trouve comme support dans les armes d'Angleterre, sans compter celles de très-petits personnages. Pline le naturaliste nous a laissé la description d'un animal dans lequel on a voulu voir la licorne. Voici ses expressions : «Le monocéros «est une bête d'un aspect très-farouche, au corps de cheval, à la «tête de cerf, aux pieds d'éléphant, à la queue de sanglier; son mu-«gissement est sourd. Elle a sur le front une corne noire longue de «deux coudées. On dit qu'on ne peut la prendre vivante [1].» Or tous ces caractères, et plus particulièrement ceux de la couleur noire de la corne et de la forme de la queue pareille à celle du sanglier, semblent s'appliquer assez bien au rhinocéros. A quoi pourtant il convient d'observer que Pline a connu ce dernier animal, et que même il en parle au chapitre précédent.

Quoi qu'il en soit, au reste, de l'animal en question, toujours est-il que la corne de licorne a été en grande estime au moyen âge, attendu qu'on lui attribuait, entre autres vertus merveilleuses, celle de pouvoir déceler le poison partout où il serait. On en faisait des salières. C'est ainsi qu'on lit dans un compte de l'an 1396 : «Mis à «point une sallière d'os de licorne pour le roy [2].» On en plaçait dans les hanaps et dans les cuillers. «Pour douze hanaps de li-«corne,» dans le compte qu'on vient de citer [3]. «Une cuiller d'or où «il y a dedans une licorne,» dans un compte de 1463 [4]. On s'en servait pour faire l'essai du vin et des mets, et on la désigne alors par les mots d'*épreuve* ou d'*essai*. Dans un compte d'Isabeau de

[1] «Asperrimam autem feram monocerotem, reliquo corpore equo similem, capite «cervo, pedibus elephanto, cauda apro, mugitu gravi, uno cornu nigro media fronte «cubitorum duorum eminente. Hanc feram vivam negant capi.» (Pl. lib. VIII, cap. XXI.)

[2] Archives de l'Empire, KK. 25, fol. 62.

[3] *Ibid.* KK. 25, fol. 56 v°.

[4] *Ibid.* KK. 272, fol. 60.

Digitized by Google

Bavière, de l'an 1404 : « Une espreuve de licorne pour la royne[1]. » Dans un compte de 1408 : « Une pièce de licorne à faire essay à « ung bout d'argent[2]. » Dans un autre, de 1455 : « Demi-pièce de « licorne à servir d'espreuve à toucher sur les viandes de ladite dame « (Marie d'Anjou)[3]. » En 1458 : « Pour une pièce de licorne... à « une petite chesnete d'argent doré, envirolée et attachée au dedans « du couvercle d'un des pots d'argent doré de l'eschançonnerie où « se met le vin de bouche dudit seigneur (Charles VIII)[4]. » Ici se présente une petite difficulté touchant la couleur de cette substance. On a vu que Pline nous dit que la corne de la licorne est noire. Cela est confirmé par les comptes. Par exemple : « Une li- « corne noire pendant à une petite chesne d'or[5]. » Cependant tous les naturalistes qui ont eu l'occasion de parler de la licorne la regardent comme étant la dent ou plutôt la défense du narwal, défense du plus beau blanc que l'on puisse imaginer[6]. D'un autre côté, on trouve ce passage dans un compte de 1411 : « Une dent de licorne « enchassée en argent, pendant à un lacs de soie[7]. » Comment supposer qu'une dent puisse être noire. Pour résoudre la difficulté, il faut admettre qu'on avait au moyen âge deux substances de nature très-différente et que l'on comprenait pourtant sous la même dénomination de licorne, l'une blanche et l'autre noire, et nous penchons à croire que par la blanche il faut entendre des dents de narwal ou bien d'hippopotame, et par la noire des cornes de rhinocéros. A l'appui de notre opinion, nous transcrirons le passage suivant de la description d'un rhinocéros faite en l'an XII par la collaboration de Lacépède et Cuvier. « Les dépouilles du rhinocéros n'ont pas « une grande utilité ; son cuir sert surtout à faire des manches de « fouet ; sa corne a quelque valeur en Orient, où l'on en fait des « vases auxquels les Indiens et les Arabes attribuent la vertu de « faire découvrir les poisons, si l'on y versait des liqueurs qui en « continssent. Il faut que ce préjugé soit fort ancien, car Arrien

[1] Archives de l'Empire, KK. 43, fol. 77.
[2] *Ibid.* KK. 268, fol. 19 v°.
[3] *Ibid.* KK. 55, fol 74.
[4] *Ibid.* KK. 51 fol. 64 v°.
[5] Compte de 1456, KK. 272, fol. 9.
[6] Le Muséum d'histoire naturelle conserve une très-belle canne, faite d'une défense de narwal. Elle a appartenu à Buffon.
[7] Archives de l'Empire, K. 499.

Digitized by Google

«compte déjà, dans son Périple de la mer Rouge, les cornes de «rhinocéros au nombre des objets de commerce[1].»

Ce qui concerne l'onagre est sculpté sur le cinquième pilastre de l'église d'Ainay. Voici la description de l'auteur : «Au-dessous du «médaillon de la licorne est un espace rectangulaire chargé d'ornements sans signification mystique; mais ensuite se déroule une «scène de complexité étrange, et où les caprices de l'art détruisent «presque entièrement le caractère symbolique. De bas en haut, on «remarque quatre animaux placés successivement, et dont chacun «châtre avec les dents celui qui est devant lui; le quatrième animal a la tête tournée en arrière pour voir celui par lequel il se «sent émasculé. En même temps il est assailli par un serpent, «attaqué lui-même par un coq fantastique.» (P. 192.) Grâce à ses autorités, M. Peladan, en bon catholique, voit là le démon et les hérésiarques, «aspirant, dit-il, à être les seuls docteurs des «âmes, et, comme l'onagre, de ne laisser fructifier que leurs propres «œuvres.» (P. 193.)

Maintenant que vaut tout cela? Nous laissons au lecteur à en juger. Quant à nous, nous sommes prêts à nous écrier: Symbolisme, que me veux-tu? Sans doute il est quelques emblèmes très-clairs, quelques allégories très-ingénieuses; mais, si l'on veut aller au delà, et trouver à tout prix un sens à ces myriades de rêveries, enfantées, dans toute la durée du moyen âge, par tant de songe-creux, n'est-ce pas s'exposer à déraisonner à leur suite, n'est-ce pas s'embarquer sur cet océan d'incohérence où tant se sont noyés, les Hermétiques par exemple?

M. Savy, dans son examen critique de la *Monographie de l'église de Brou* de feu Didron, lui conteste, avec un goût sûr et beaucoup de courtoisie d'ailleurs, plusieurs de ses appréciations. L'auteur de la Monographie avait comparé cette église avec celle de Notre-Dame-de-l'Épine. L'idée était bonne, puisque ce sont deux précieux spécimens de l'architecture religieuse de la Renaissance. Nous reproduisons le passage : «Ces deux églises, de l'Épine et de Brou, à peu près de la «même époque, puisque l'Épine fut achevée en 1527 et Brou neuf «ans après, c'est-à-dire en 1536, offrent le plus frappant exemple «du contraste dans l'analogie. Analogues de nom, de temps et de

[1] *La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, ou les animaux vivants*, par MM. Lacépède et Cuvier. Paris, s. d. in-12, t. II, p. 130.

« lieu, elles sont tranchées par une opposition de physionomie poussée « jusqu'à l'absolu. Celle de Brou est faite pour et par des princesses; « celle de l'Épine, par et pour des villageoises et des marchands de « poissons. L'église de l'Épine est une halle et celle de Brou un pa- « lais. La vierge de Brou est une reine; celle de l'Épine une bour- « geoise du plus bas étage. Voilà le cachet dont la fondatrice a « marqué Brou. Cette Notre-Dame est un portrait en pierre de la « gouvernante des Pays-Bas, de la fille du très-haut et tout-puissant « empereur Maximilien. » Remarquons en passant que la fondatrice n'a pas vu son œuvre achevée, car l'église de Brou ne fut terminée qu'en 1536, et Marguerite d'Autriche était morte à Malines le 1^{er} décembre 1530. L'église de Brou a passé par bien des mains. Son premier architecte est Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre de Louis XII, et que M. Savy réclame comme un architecte lyonnais. Il regarde aussi l'architecte flamand Louis Van Boghem comme ayant eu, après la disgrâce de Jehan Perréal, la direction exclusive des travaux. M. Savy, dans sa notice, ne nous décrit pas l'église de Brou, et ce n'était pas là son objet. Seulement il apprécie en passant quelques détails de sa construction. Voici, par exemple, ce qu'il dit de la façade : « La façade de Brou, assurément, n'est pas « irréprochable. Elle manque d'harmonie dans ses lignes et dans « ses masses principales, dont quelques-unes sont d'un goût équi- « voque. » (P. 277.) Quant à l'intérieur de l'édifice, une gravure sur bois, qui accompagne ce travail, donne jusqu'à un certain point une idée de son caractère élégant.

Le dernier travail dont nous ayons à parler est celui de M. Perret de La Menue : *Des moulins à blé chez les anciens, chez les modernes, et particulièrement dans la ville de Lyon.* Pour remplir les promesses de son titre, l'auteur aurait eu besoin de beaucoup plus des seize pages qu'il a consacrées à ses recherches. Aussi s'est-il contenté, après avoir décrit le moulin antique du Musée lapidaire de Lyon, dont il donne un dessin, d'entrer dans quelques considérations sur les moulins à eau, en s'étendant cependant avec plus de détails sur ceux de sa ville. Il y a trois sortes de moulins qui se placent dans un ordre chronologique forcé : les moulins à bras en usage dès la plus haute antiquité, les moulins à eau connus à Rome sous Auguste, et les moulins à vent, peut-être aussi très-anciens dans l'Orient, mais qui ne semblent avoir pénétré dans l'Occident qu'à l'époque des croisades. Dès que les hommes ont eu l'idée de con-

Digitized by Google

vertir le blé en farine grossière en l'écrasant entre deux pierres, ils auront promptement imaginé un engin propre à cet objet et mû soit par la main de l'homme, soit par la force des animaux. Un progrès immense, ç'a été d'y avoir appliqué la force de l'eau, et un plus grand encore, d'y avoir utilisé la force du vent. Certes, ce serait un beau travail que l'histoire de cette machine, qui, avec la charrue, forme le point de départ de l'industrie humaine.

Le Musée lapidaire de Lyon possède plusieurs moulins à bras antiques. Celui dont M. Perret de La Menue nous donne le dessin est formé de deux pièces : un cône de pierre et un cylindre également de pierre, évidé dans son milieu avec deux appendices qui reçoivent des leviers de bois. Ce cylindre est creusé, et sa cavité présente à peu près la forme de deux cônes opposés par leurs sommets, et par conséquent l'un droit et l'autre renversé. Ce que nous appelons le cône droit s'applique sur le cône qui forme la base, et ce que nous appelons le cône renversé sert de trémie à mettre le blé, qui passe à travers un espace laissé libre au point de rencontre de ces deux cônes. En d'autres termes, le cône de la base est la meule fixe, ou, comme on l'appelle, la meule gisante, et le cylindre la meule tournante. Le travail des moulins à bras devait être très-fatigant et produire peu, à moins d'y employer beaucoup de monde.

Citons, à ce sujet, un passage de Grégoire de Tours, où il est question d'un Ursus, abbé de Cahors, lequel, arrivant un jour au monastère de Loches, y trouva les moines qui tournaient la meule; ayant compassion de leur fatigue, il leur construisit un moulin sur l'Indre. « Dum autem hæc ageret, ac fratres molam manu « vertentes triticum ad victus necessaria comminuerint, pro labore « fratrum visum est ei in ipso Angeris fluvii alveo molendinum sta« bilire [1]. » On croit généralement que les moulins à eau furent inventés sous Auguste ou un peu auparavant [2], et M. Perret de La Menue donne le chapitre de Vitruve qui en parle. Cependant Montfaucon dit que les moulins à eau et les moulins à vent étaient encore inconnus au temps de Théodose le Grand, mort l'an 395 [3]. Il est question de moulins dans les lois barbares, et la teneur des textes montre qu'il s'agit de moulins à eau. Ainsi on lit dans la loi salique : « Si quis ferramentum de molino alieno furaverit, etc. Si

[1] Gregor. Tur. *Vitæ Patrum*, cap. XVII, édit. de D. Ruinart, col. 1242.
[2] Du Cange, au mot *Aquimola*.
[3] *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 490.

Digitized by Google

«quis sclusam de farinario alieno rapuerit, etc. [1].» De même dans la loi des Visigoths : «Si quis molina violenter effregerit, etc. Eadem «de stagnis que sunt circa molina, etc. [2]» Plusieurs ordonnances royales défendent aux Juifs de recevoir en gage les fers des moulins [3].

On trouve, dans l'excellent livre de M. Léopold Delisle intitulé *Études sur la condition agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, un chapitre spécial sur les moulins. Il y aborde la question difficile de l'origine des moulins à vent, et réfute l'opinion de plusieurs auteurs qui font remonter cette origine au commencement du XII^e^ siècle en s'appuyant sur une charte de l'an 1105, dont il démontre la fausseté. La plus ancienne mention authentique qu'il ait trouvée d'un moulin à vent est dans un acte sans date d'environ l'an 1180. Il fallait une permission du roi pour construire un moulin à vent. En 1273, un chevalier nommé Pierre de Belloy avait fait construire un moulin à vent, *molendinum ad ventum*, sur sa terre de Belloy. Le prévôt de Paris voulut le faire abattre, se fondant sur ce que personne ne pouvait construire de moulins sur le territoire de Gonesse, dont dépendait celui de Belloy, sans la permission du roi. Le chevalier s'adressa au roi, qui l'autorisa à garder son moulin. Les lettres sont datées du mois de juillet 1273 [4]. Notre chevalier pouvait se croire paisible possesseur de son moulin, quand, deux ans plus tard, les moines de l'abbaye de Royaumont en sollicitèrent la démolition, attendu, disaient-ils, qu'il portait préjudice aux moulins qu'ils avaient à Gonesse. Mais un arrêt de la Pentecôte maintint notre chevalier dans son droit, ainsi deux fois attaqué [5]. En 1295, Philippe le Bel permet à Guiard de Pontoise, son armurier, d'établir un moulin à vent dans la culture de Saint-Lazare, sur le chemin de Paris à Saint-Denis [6]. Le moulin à vent était une machine plus savante que le moulin à eau. Voici l'éloge qu'en fait l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la nature*, tome V, page 481 : «La beauté de cette machine consiste : 1° dans le parfait équilibre «de la masse du moulin qui se soutient et joue en l'air sur un seul

[1] Dans le *Codex Legum antiquarum* de Lindenbrog. Francfort, 1613, in-fol. p. 324.
[2] *Ibid.* p. 175.
[3] Ord. III, 477; VI, 336 et 654.
[4] *Archives de l'Empire*, JJ. 30, pièce 475.
[5] Voy. les *Olim* publiés par M. le comte Beugnot, t. II, p. 62.
[6] Archives de l'Empire, K. 36^a^ n° 45.

Digitized by Google

« pivot; 2° dans la disposition des ailes pour recevoir le vent; 3° dans « le rapport de la force mouvante avec la résistance des meules et « des frottements. » Il faut distinguer deux sortes de moulins à vent : ceux dont il vient d'être question, construits en bois et pouvant tourner à tous les vents, et ceux qui étaient fixes, généralement construits en maçonnerie, en forme de tours à toit pointu. C'est l'un de ces derniers que l'on voit dessiné aux marges d'un registre du Parlement, à la date de l'année 1420 [1]. On trouve dans le grand recueil des *Rerum Italicarum scriptores*, de Muratori, la description d'un moulin d'un nouveau genre, qui n'était mû ni par l'eau ni par le vent, mais par des rouages et des contre-poids, et qu'un seul enfant suffisait à conduire. C'est à Milan, et dans l'année 1341, que cette invention se fit. Comme le passage est curieux, nous le reproduisons ici :

« Isto tempore, in civitate Mediolani, per dominos civitatis duæ « novitates sunt inchoatæ. Prima est, quod adinvenerunt facere mo- « lendina, quæ non aqua aut vento circumferentur, sed per pondera « contra pondera, sicut fieri solet in horologiis. Et sunt ibi rotæ mul- « tæ, et artificia subtilia multum, et non est opus nisi unius pueri, « et moliant continue (*sic*, peut-être faut-il lire *cotidie*) quatuor mo- « dios tritici, molituræ optimæ nimis. Nec umquam in Italia tale « opus fuit adinventum, licet per multos exquisitum. Secunda no- « vitas, etc. [2] »

On trouve encore dans ce volume un mémoire de M. Vachez, intitulé *L'ager Gofiacensis ou le canton de Mornant (Rhône) aux xᵉ et xiᵉ siècle.* Ce mémoire a paru dans les Mémoires lus à la Sorbonne en 1867, volume d'histoire.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

2ᵉ série, t. X, avec un atlas, in-8°, 1869.

Nous ne parlerons que pour mémoire du remarquable travail consacré, par M. Rabut, aux habitations lacustres de la Savoie. Notre

[1] Archives de l'Empire, X. 1480, fol 219.

[2] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, XII, 1038.

honorable président a rendu hommage à cette œuvre importante, qui a mérité le prix au congrès de la Sorbonne en 1867; nous pourrons du moins être plus explicites pour le second travail contenu dans ce volume, dans lequel M. A. de Jussieu écrit la monographie de la Sainte-Chapelle de Chambéry, en y ajoutant une suite de nombreux et excellents dessins. Je laisserai naturellement de côté la partie historique de ce mémoire, qui mérite les plus grands éloges.

Il y eut de tout temps une chapelle dans le château de Chambéry : le cartulaire de saint Hugues de Grenoble le constate dès les premières années du XII^e siècle; des actes du milieu du XIV^e prouvent qu'il y en avait simultanément une neuve et une vieille. Amédée VIII résolut de construire un monument digne de sa maison, et il en décida l'entreprise dès le commencement de son règne; des lettres patentes du 8 mai 1408 fixèrent à 2,704 florins la somme à employer annuellement à cet effet; des notes fournies par les comptes prouvent que Jacques Magnin fut l'architecte de ce monument, dont les travaux furent conduits par Jean Prindalle, *magister imaginator*, et ensuite, à dater de 1470, par maître Vienetus Neyredi. L'église est bien changée depuis cette époque, mais son nouvel historien démontre qu'il ne faut pas regretter des ravages qui n'ont jamais existé. On a attribué à un incendie, signalé en 1532, la destruction de la partie antérieure de la nef, et il est prouvé aujourd'hui, par des fouilles soigneusement faites, que jamais la nef n'a été plus prolongée, et que, par conséquent, l'édifice n'a jamais été achevé. Le chœur seul était terminé en 1467, époque où fut créé le chapitre, qui entra immédiatement en fonctions et en possession. Les complications politiques et financières survenant, force fût de suspendre les travaux, et, en attendant mieux, on clôtura le chœur par un mur provisoire, auquel fut substitué, en 1641, la façade actuelle.

M. de Jussieu ne nie pas l'existence de l'incendie de 1532, qui eut une grande notoriété parce qu'il endommagea une relique justement célèbre, celle du saint suaire; les flammes ont bien pu dévaster l'intérieur de la Sainte-Chapelle, mais M. de Jussieu déclare formellement «qu'elles n'ont ruiné entièrement aucune partie importante de l'édifice.»

M. de Jussieu néglige trop la description archéologique de ce monument pour s'occuper longuement de l'histoire du chapitre. Il ne parle que sommairement des sculptures extérieures de la Sainte-Chapelle, «dont l'abside présente un des plus beaux et des plus cu-

Digitized by Google

«rieux accouplements de l'architecture religieuse et de l'architecture «militaire.» Un chemin de ronde est encore facile à reconnaître à l'entour; c'est sur cette galerie extérieure qu'on exposait le saint suaire le jour de la fête. On trouve dans cette chapelle de très-beaux vitraux, évidemment postérieurs à l'année 1532, car ils n'auraient pu résister à l'incendie; un bel orgue du XVIIe siècle et des boiseries de cette époque.

Plusieurs des nombreuses pièces justificatives de ce travail sont très-curieuses au point de vue archéologique; ce sont: l'inventaire des reliques, meubles et ornements de la Sainte-Chapelle, dressé le 6 juin 1483, et énumérant deux cent vingt-quatre articles, dont quelques-uns d'une rare magnificence; l'état des ornements, dressé en 1753, «bons et hors de service;» l'inventaire des reliques, rédigé probablement en même temps, divisé en trois parties : 1° reliques de Notre-Seigneur et des saints dont il est fait mention dans le Nouveau Testament (vingt articles); 2° reliques des saints dont il n'est pas fait mention dans le Nouveau Testament (soixante et onze articles), «plus une boîte dans laquelle il y a des reliques de plusieurs «saints non étiquetées;» 3° pièces curieuses qui ne sont pas des reliques, parmi lesquelles : statue de la sainte Vierge en marbre blanc, donnée par Yolande de France, duchesse de Savoie; la croix pastorale, le bréviaire, le missel, le pontifical et la clochette de Félix V; l'estocq et la toque donnés par Clément XI au prince Eugène de Savoie après sa victoire sur les Turcs, en 1716. Nous citerons enfin l'inventaire de l'argenterie de la ci-devant Sainte-Chapelle, fait en 1792, contenant seulement vingt-huit articles[1].

Comme complément au grand travail de M. Rabut, l'Académie savoisienne a inséré dans ce volume une note de M. Pillet sur les trois grottes creusées dans le flanc oriental de la montagne de la Chambatte (commune de Bialle) : deux sont peu importantes et de petite dimension, mais la troisième, dite la *Grande-Balme*, mesure 100 mètres de profondeur sur 2 de largeur et 5 à 6 de hauteur. M. Pillet y a trouvé des fragments de poterie noire et rouge, très-mêlés de grains de silex blancs, des ornements et une tête de crosse en fer grossièrement travaillée, quelques dents de bœuf, de cochon peut-être, une corne de cerf; tous les os longs avaient été brisés

[1] M. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne, a consacré un travail spécial à cet inventaire; M. Darcel en a parlé précédemment au Comité, et M. Chabouillet dans son rapport lu à la Sorbonne en avril 1869.

pour en extraire la moelle. Voici la conclusion courte et intéressante de M. Pillet :

« En résumé, entre les débris de nos grottes et ceux de nos stations lacustres, la similitude est complète. Je ne crois pas cependant qu'il en faille conclure que les mêmes familles aient eu un port, un grenier et une citadelle sur les pilotis du lac, et un abri dans les grottes de la montagne. Pour la Grande-Balme, séparée des Palafittes par une montagne infranchissable, cette supposition serait au moins invraisemblable. Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre les chétifs débris laissés sur le seuil de deux ou trois cavernes et les immenses stations plantées de pieux et couvertes de monticules de débris.

« Je suis porté à croire que dans nos régions couvertes de forêts, coupées par des torrents nombreux et obstruées par les débris glaiseux des Alpes, l'homme ne sera venu que tard coloniser. La plupart des colons se sont fixés sur le bord des lacs; des explorateurs plus hardis auront pénétré sur les montagnes, et ceux-ci auront cherché un abri dans les cavernes en attendant d'avoir défriché un champ et bâti une hutte. »

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

2e série, t. XI (XIXe volume de la collection), 1867-1868.

Nous trouvons dans ce volume quelques inscriptions relatives au diocèse du Mans, recueillies à Rome par l'abbé Barbier de Montault. Ce sont celles du cardinal Fillastre (1428); du chanoine Jean d'Alredo (1428); du médecin Bodier (1517); du référendaire Le Breton (1563); de Guillaume Le Breton, recteur de l'église Saint-Louis-des-Français (1572); du cardinal Mathieu Cointrel (1574); de François Chevalier, marchand pelletier (1618); de François Cointrel, neveu du cardinal (1625); enfin de René Le Breton (1673). Nous citerons seulement l'inscription du plus important de ces personnages, Guillaume Fillastre, originaire du Mans, doyen du chapitre de Reims, auquel il donna un manuscrit de Pomponius Mela, composé par ses ordres en 1417, puis cardinal

Digitized by Google

du titre de Saint-Marc, et qui mourut à Rome. Voici son épitaphe gravée en gothique carrée sur marbre blanc, encastrée dans le pavé de l'église Saint-Chrysogone :

Sepulcrum Guillermi H[i]. sci.
Marci pbri cardinalis, ceno
manen. dyoc. mnt. ecce sci. Crso-
goni olim decani Remen. utusqs.
juris doctoris. Heât de quam ea
vit. aiam. ej. Hèt natura quod
suu. est. Expectas resurrecionem
et utusqs. vita. etna. Optet enim
corruptibile hoc iduere incor
rupcidem. et matale. hoc idu
ere. immortalitat. Obiit ano Dni
M. CCCI. XXVIII. mes. noveb. die
vero sexta etatis sue anno LXXX.

Le portrait du cardinal existe dans le vitrail de la rose de la cathédrale du Mans : il est agenouillé devant un prie-Dieu, les mains jointes, vêtu d'une chape écarlate; devant le prie-Dieu est son chapeau cardinalice; au-dessous, l'écusson d'argent au massacre de cerf de gueules à la bordure engrêlée de même.

M. de Montault décrit aussi le portrait du cardinal d'Angennes, existant dans la chapelle Saint-Louis auprès d'une inscription sur marbre (1587), rappelant les legs faits par ce prince de l'Église pour doter des jeunes filles pauvres. Charles d'Angennes avait en outre donné à la chapelle de beaux ornements, entre autres une bannière de damas blanc, brodée à fleurs de lis d'or avec l'image de Saint-Louis. Le cardinal Cointrel offrit également à la chapelle un riche mobilier, notamment « un tabernacle en bronze avec six « anges pour mettre autour, » deux grands chandeliers d'argent à trois branches, avec une image de saint Louis en relief sur chaque pied pesant 40 livres, et un tableau de l'Assomption peint par le Bassano.

M. Vergnaud-Romagnesi décrit le château de l'île Bourdon, près d'Orléans, fortement endommagé par l'inondation de 1866. C'est un bâtiment en briques rouges et noires formant un carré long surmonté aux deux extrémités de sa façade de deux espèces de pavillons avec toiture pyramidale. Au centre, une tour ovale coupée carrément par un entablement aux deux tiers de son élévation; au milieu du bâtiment était un donjon dominant tout l'ensemble des

Digitized by Google

constructions. A l'intérieur, un magnifique escalier à rampe de pierre ; une petite chapelle terminait la grande salle dont les solives et moulures du plafond portaient dans des losanges des P et des H fleuronnés, monogramme, suivant M. Vergnaud, des mots *Pax huic*, devise des protestants. Ce château fut bâti vers 1530 par Jacques Groslot, seigneur de l'île Bourdon, chancelier de la reine de Navarre, huguenot zélé, qui en 1565 fut grâcié et autorisé à établir un prêche à Orléans. On raconte qu'en 1571 une rixe célèbre eut lieu dans ce château : on y célébrait des fiançailles suivant le rite réformé, et, comme l'on sortait processionnellement, des catholiques malmenèrent les protestants, notamment les jeunes filles : il y eut des morts et des blessés; on prétend que Marie Touchet était au nombre de celles qui eurent à se plaindre des assaillants. La façade ouest du château seule subsiste aujourd'hui. Jacques Groslot avait déjà bâti un hôtel sur la place de l'Étape d'Orléans à la même époque; c'est un bâtiment pareillement en briques rouges et noires disposées en losanges, avec des baies à chambranle sculptées en pierres d'Apremont, accompagné de deux ailes avancées en pavillon, le tout percé de larges et hautes fenêtres à meneaux très-élégants; devant, existe un large perron à deux rampes, se terminant par deux perrons avec portes d'entrée à frontons soutenus par deux cariatides, hommes d'un côté, femmes de l'autre, si remarquables qu'on les a attribuées à Jean Goujon. Ce monument, quoique maladroitement restauré, est encore digne d'attention : il sert d'hôtel de ville à Orléans. Jacques Groslot occupait un rang considérable dans le parti protestant; il fut assassiné dans l'antichambre de Henri IV, pendant la Saint-Barthélemy. Sa femme avait été gouvernante du duc de Beaumont, frère aîné de Henri IV, et l'avait laissé périr étouffé de chaleur; elle répondit, suivant les anciens chroniqueurs, au reproche légitime qu'on lui adressa : « Il vaut « mieux toujours suer que de trembler. »

Je relaterai une notice de M. Leguicheux sur l'église de Saint-Léonard-du-Bois, construite à la fin du XIIe siècle : dans la chapelle, à gauche et dans une niche, un groupe représente la sainte Vierge mise au tombeau par les douze apôtres. Les personnages sont autant de portraits des conseillers au parlement de Paris, et celui de saint Pierre est celui de Honorat du Bouchet, marquis de Sourches; les figures sont en terre cuite.

M. l'abbé Voisin décrit les remparts anciens du Mans, mais nous

Digitized by Google

ne ferons que citer ce travail, non plus que celui de M. Bellée sur les anciennes communautés d'arts et métiers de cette ville. Une partie seulement de ce mémoire est contenue dans ce volume, et l'auteur s'y jette trop volontiers dans des généralités au lieu de serrer son sujet exclusivement au point de vue manceau. Les documents anciens d'ailleurs semblent faire défaut, car M. Bellée ne s'occupe des corporations qu'à dater du XVII^{e} siècle. Je remarque cependant ce détail piquant : le dîner de réception jouait un grand rôle dans l'affaire de l'admission à la maîtrise au Mans. Établi primitivement comme un moyen d'entretenir l'union, le dîner dégénéra bientôt en abus. On lit en effet dans les statuts accordés aux tailleurs du Mans par Charles VIII : «Pour ce que ou temps passé «on avoit acoustumé, quand aucun estoit reçu à tenir son ouvrouer, «qu'il payoit un disner général à tous maîtres dudist métier, qui «estoit trop somptueux et de peu de prouffit.» On eut beau promulguer des ordonnances répressives, le festin résista; en 1726 il coûta 100 livres, et il monta même parfois à 40 et à 50 écus.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain.

17^{e} année, 1868, 1 vol. in-8°. Nancy.

Ce volume, comme les précédents, renferme un nombre considérable d'articles courts, mais tous très-intéressants. Nous ne répéterons pas ici les éloges que nous avons déjà donnés à cette savante compagnie, nous dirons seulement qu'elle s'en montre de plus en plus digne. L'archéologie y est représentée par les mémoires suivants : *Médailles gravées par saint Urbain*, par M. Laprevote; *Méreau inédit de la collégiale de Saint-Georges de Nancy*, par M. Quintard; *Le couvent des capucins de Phalsbourg*, par M. A. Benoît; *Inscriptions lapidaires*, recueillies par le même dans les vallées de la Seille et de la Sarre; *Caveaux de Notre-Dame-de-Bon-Secours*, par M. Lepage; *Découverte d'un dépôt de monnaies à Sarrebourg*, par M. Bretagne; *Trouvailles faites à Essey*, par M. Lang; *Le prieuré des bénédictins de Saint-Nicolas*, par M. Chapellier; *La chapelle de Notre-Dame du Refuge*, par M. Olry; *Note sur deux peintres verriers*, par M. Lepage;

Digitized by Google

La Vénus de Scarponne, par M. Louis Benoît; *La croix de sainte Marguerite*, par M. Olry; *Inscriptions de l'église abbatiale d'Étival*, par M. Fontaine; *Les tombelles antéhistoriques de la côte de Malseville*, par M. Guérin.

M. Raoul Guérin a très-sérieusement étudié les tombelles antiques de la côte de Malseville (je ne puis me décider à écrire *antéhistoriques*, dénomination qui me semble manquer totalement de sens). Les monuments primitifs, qui se composent de petits tertres entièrement formés de pierres assez volumineuses, sont disposés sur deux rangs, au revers de la côte, et parallèlement l'un à l'autre, les uns ronds, les autres de forme allongée. Sur le flanc de la colline qui se relève un peu, le sol est couvert de monticules hauts de 1 à 2 mètres, au milieu desquels s'élève une tombelle de 3 mètres de haut sur 5 de diamètre, « ressemblant à un anneau « largement ouvert, dont les extrémités seraient terminées par de « très-forts renflements. » A quelques pas de là, on descend dans un profond ravin circulaire, au centre duquel s'élève encore un tertre considérable et entièrement isolé. M. Guérin fouilla une de ces éminences : il y trouva une enveloppe de pierres plates portant manifestement les traces d'un feu intense, une terre assez fine pour paraître tamisée, des cendres reposant sur un foyer composé de très-grandes pierres plates et beaucoup de charbons : au milieu d'eux, une hache en silex portant également les traces d'un feu excessivement violent. Au-dessus, le chercheur reconnut encore des cendres, des charbons, avec une hachette en serpentine vert foncé, et enfin le sol naturel. Nulle trace d'os ni de poterie; un peu d'argile vitrifiée, des cailloux et des oursins calcinés forment les seuls éléments étrangers. M. Guérin reconnut quelques-uns de ces monuments, et il est persuadé que les bois avoisinant le lieu dit *la Trinité* en contiennent un grand nombre; il revint à la charge dans ses investigations, et, en pratiquant des fouilles, non plus seulement au centre, mais sur le bord des monuments, il découvrit des os fendus et quelques fragments de poterie grossière. Il songea ensuite au procédé de M. l'abbé Cochet, qui fouille en dehors des tombelles, et là il trouva en très-grande quantité des os et des morceaux de poterie, dans une bande uniforme de terrain de $1^{m},60$ sur $0^{m},70$ de profondeur. Les os proviennent du bœuf, du cheval, du cerf, du sanglier, du mouton, du chien. La poterie est excessivement primitive, purement en argile, parfois avec un très-mince

Digitized by Google

mélange de sable; l'ornementation consiste en bourrelets plus ou moins grossiers et en lignes tracées en creux comme instruments dus à l'industrie de l'homme. M. Guérin n'a exhumé qu'une pointe de flèche en silex, une petite scie à os très-habilement faite, en silex également, deux grains de collier, une petite plaque de bronze. En concluant, M. Guérin émet l'avis que ces monuments sont des sépultures du genre dit *par incinération*. Quant à la date, il renonce prudemment à se prononcer. D'une part, observe-t-il avec raison, il ne suffit pas qu'une tombe contienne des objets de pierre pour appartenir à l'âge de pierre; et, de plus, dans les sépultures de Malseville apparaît un fragment de bronze. Cela indique donc évidemment plutôt l'âge de transition.

Les deux peintres verriers retrouvés par M. Lepage dans les comptes de l'église paroissiale de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson sont : maître Michel le Maire de Bar-le-Duc, qui reçut 200 livres, en 1548, pour une verrière dans la chapelle Saint-Nicolas, et Julien Gilbert, qui reçut aussi avec le précédent 200 livres, la même année, pour une autre verrière dans la même chapelle.

Le manuscrit de la bibliothèque de Toul cité par M. Chapelier renferme les statuts de cette ville et date des dix premières années du XV[e] siècle. Un calendrier commence ce volume : au bas de chacune des douze pages de ce calendrier on lit ces quatrains, inédits et réellement curieux :

JANVIER.

Les six premiers ans que vit l'homme au monde
Nous comparons à janvier droictement,
Car en ce mois vertu ni force abonde,
Non plus que quant six ans a ung enffant.

FÉVRIER.

Les six ans après ressemblent à février,
En fin du quel commence le printemps,
Car l'esprit se ouvre, prest est à enseigner,
Et doulx devient l'enffant quant a douze ans.

MARS.

Mars signifie les six ans enseignans
Que le temps change en produisant verdure;
En celui aage s'adonnent les enffans
A maintz esbas sans soucy et sans cure.

Digitized by Google

AVRIL.

Six ans prochains vingt et quatre en somme
Sont figurés par avril gracieux,
Et soub cest aage est gay et joli l'homme,
Plaisant aux dames, courtois et amoureux.

MAI.

Au mois de may où tout est en vigueur
Autres six ans comparons par droiture.
Qui trente ans a, lors l'homme est en valeur,
Et sa fleur force en beauté de nature.

JUIN.

En juin les biens commencent à meurir;
Aussi fait l'homme quant a trente six ans.
Pour ce et tel temps doit-il femme quérir,
Si luy vivant veult pourveoir ses enffans.

JUILLET.

Saige doit estre ou ne sera jamais
L'homme quand il a quarante deux ans.
Lors la beauté décline désormais,
Comme en juillet toutes fleurs sont passans.

AOUST.

Les biens de la terre commence l'en cueillir
En aoust; aussy quand l'an quarante huict
L'homme approche, biens il doit acquérir
Pour soutenir vielesse qui le suyt.

SEPTEMBRE.

Avoir grands biens ne faust pas que l'homme cuide
S'il ne les a à cinquante quatre ans;
Non plus que s'il avoit sa granche vuide
En septembre, plus de l'an n'aura rien.

OCTOBRE.

Au mois d'octobre figurant soixante ans
Si l'homme est riche, cela est à bonne heure;
Du bien qu'il a femme nourrit et enffans;
Plus n'a besoing qu'il travaille et laboure.

Digitized by Google

NOVEMBRE.

Quant à soixante six ans l'homme vient,
Représentez par le moys de novembre,
Vieux et caduc et maladif devient :
Lors de bien faire est temps qu'il se remembre.

DÉCEMBRE.

L'an par décembre prent fin et termine;
Aussi faist l'homme aux ans soixante douze;
Le plus souvent sa vielesse le mine :
L'heure est venue que pour partir se houze.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

CHANTS DE CAMPAGNE, patois et français patois, recueillis dans le Lot-et-Garonne, par M. P. Lambert.

M. P. Lambert, professeur de musique à Port-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen, a fait remettre au Comité, par l'intermédiaire de M. de Montaiglon, notre collègue de la section d'archéologie, deux cahiers manuscrits renfermant : 1° des *chants de campagne* patois et patois-français, avec texte et traduction littérale en regard, 2° la *musique* de ces mêmes chants; le tout recueilli et noté par lui dans les environs de Port-Sainte-Marie, sur les deux rives de la Garonne.

Des circonstances indépendantes de ma volonté ont retardé mon rapport sur cette communication, et M. Lambert, par une lettre du 1er novembre dernier, a réclamé ses manuscrits, pensant qu'ils avaient été oubliés ou négligés. J'espère que la présente analyse, en lui donnant satisfaction, lui prouvera qu'il n'y a eu de la part du Comité et de son rapporteur ni oubli ni méconnaissance de l'intérêt très-réel que présente sa communication.

Quelques mots d'abord sur le dialecte des poésies populaires dont elle se compose, — je devrais dire les dialectes, car on y remarque des variations assez sensibles : *Pay, Péro, Pérou*, père. — *Dans, danbé, abec*, avec. — *Bérou, poulido*, belle. — *Toucadéro, aguillado*, aiguillon, etc. — Ces différences dans des chants recueillis, comme nous l'avons vu, sur les deux rives de la Garonne, cessent d'étonner quand on se rappelle que ce fleuve, séparant l'Agenais de l'Armagnac et du Condomois, coupant en deux le Bazadais, établissait entre ces petites provinces des divisions bien plus marquées qu'aujourd'hui, et qui devaient se retrouver dans la géographie des patois.

Digitized by Google

Le premier et le plus important des morceaux dont se compose l'envoi de M. Lambert est celui qu'il appelle le *Poëme de la Noce de campagne*, et qu'il divise en cinq chants, qui sont comme les cinq actes du drame domestique par lequel on solennise, dans l'Agenais, l'union de l'homme et de la femme.

On le sait en effet, aux époques et dans les populations primitives, le mariage, indépendamment des cérémonies civile et religieuse, se présente entouré de certaines pratiques qui ont pour but de lui donner plus de solennité. La séparation d'avec la famille, la conquête de la femme par l'homme, la naissance pour elle de nouveaux devoirs, parmi lesquels la procréation et le soin des enfants à venir tiennent la première place, telles sont les idées principales qui sont mises en action dans ces petits drames, ainsi que dans les chants traditionnels, leur accessoire obligé. Des formules bizarres, dont le sens symbolique est perdu ou n'apparaît que dans des analogies lointaines, y figurent à côté d'allégories significatives, quelquefois même trop transparentes pour notre pruderie moderne.

Sans remonter au *Cantique des cantiques*, qui, suivant une conjecture ingénieuse de Bossuet, adoptée par MM. Réville et Renan, devait être un de ces chants de mariage usités en Orient, sans aller chercher les cérémonies nuptiales de la Grèce moderne, que Fauriel a décrites avec tant de charme, constatons que nos provinces, avec des différences qui tiennent aux diverses circonstances de race, de localité, de civilisation, ont conservé des restes de ces monuments des mœurs primitives. Ainsi la formule de la demande en mariage aux environs de Saint-Nazaire et la *Chanson des Jolées* dans le Morvan sont l'image des épreuves au prix desquelles l'amant, comme aux temps bibliques, devait acheter le consentement de la fille et celui de ses parents. En Bretagne, dans le bas Maine, en Vendée, en Poitou, dans toutes ces contrées de l'Ouest, dernier asile des vieilles mœurs et des traditions du passé, tout, dans les formules et les cérémonies du mariage, rappelle l'antique dépendance de la femme, le renoncement aux plaisirs du monde, ses devoirs envers son époux, envers ses serviteurs. En Normandie, dans le Vexin, en Beauce, dans le Perche, pays de richesse agricole et de mœurs moins sévères, les chants de noces affectent des formes plus gaies. Enfin, dans ceux de la Gascogne, de l'Agénois, la pétulance et la vivacité méridionales se donnent pleine carrière.

Digitized by Google

Déjà M. Lamarque de Plaisance, dans une brochure intitulée *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais*[1], avait esquissé le tableau d'une noce méridionale, et donné plusieurs des morceaux que M. Lambert reproduit à son tour. Mais il faut reconnaître que, dans la version de ce dernier, il y a moins de lacunes, moins de réflexions personnelles; les textes, plus complets, sont reliés entre eux par de courtes notices, suffisantes à l'intelligence des divers épisodes. Le tout, accompagné de la musique notée avec soin, se divise en *strophes* ou *récits*, qui diffèrent entre eux à peu près comme le récitatif et les airs dans le poëme lyrique.

Le 1er chant est intitulé *Le Porte-lit* (*Lou Porto-ley*). Quelques jours avant le mariage, dit M. Lambert, les invités — *donzelles* et *donzelons* — se réunissent chez la nouvelle mariée pour transporter son lit dans la maison du futur. Le lit, surmonté d'une quenouille, est placé sur un chariot que traînent des bœufs aux cornes enrubanées. Le bouvier et quelques *donzelles* montent avec la mariée; le reste du cortége l'escorte en chantant pendant le trajet. Ce sont des avis au bouvier qui conduit, des conseils à la mariée et au marié, *nobiou* et *noubié* : « Cheville, marié, le bois de lit; prends « garde que tombe le lit. Chevilles de bois, chevilles d'argent. Quand « seraient d'or, elles rompraient, etc. »

Dans le 2e chant ou *Porte-couronne* (*Lou Portou-couronno*), on voit les garçons et les filles, le soir qui précède le mariage, porter à la mariée la couronne de fleurs artificielles dont elle doit parer sa tête le lendemain. Une partie reste à la porte, et engage, avec ceux qui sont au dedans, un de ces dialogues où se complaît la poésie populaire, et où l'on énumère successivement toutes les parties de la toilette de noces en finissant par la couronne.

Le 3e chant, *Lou jour de la noço*, est consacré au jour de la noce proprement dit. Quand la couronne est posée sur sa tête, la mariée s'agenouille pour recevoir la bénédiction de ses parents. C'est là que se trouve cette strophe souvent citée :

Mariée, ta mère te pleure,
Tant tu lui étais bonne.
A présent tu t'en vas.
Pleure, pleure, petite mariée (*Noubietto*)...
Tu ne peux pas!

[1] Bordeaux, 1845, in-8°.

Digitized by Google

Dans une autre version, c'est la fille elle-même qui répond tout franchement : « Je ne peux pas. »

On se rend ensuite à l'église. En chemin, on chante les louanges de la mariée, et on les relève par quelques injures contre l'époux, « ce gueux, ce bandit, » qui n'est pas digne de son bonheur. Il y a là, à côté de traits d'un réalisme un peu grossier, des strophes gracieuses, dont le poëte Jasmin n'a pas dédaigné de faire son profit :

Le chemin devrait fleurir,
Tant belle mariée passe ici ;
Devrait fleurir et aussi grainer,
Tant belle mariée va passer.

Après la messe vient le repas de noces. Ici le drame tourne à la farce. Vers la fin d'un banquet rabelaisien, les têtes s'échauffent, et les convives échangent entre eux des interpellations qui rappellent les *Propos des buveurs* de Gargantua. M. Lambert donne des échantillons curieux de ces injures rimées et chantées; mais souvent, dit-il, l'improvisation s'en mêle, et les apostrophes se croisent en tous sens, probablement sans grand souci du chant ni de la mesure, mais pourtant en se rapprochant toujours du cadre traditionnel.

Le *Tourrin* ou soupe à l'ail, que l'on porte aux mariés dans leur chambre, donne son nom au 4e chant. On frappe à la porte, la mariée explique assez crûment les motifs qui l'empêchent de se lever et d'ouvrir. Ceux du dehors insistent, et, dans le dialogue qui s'engage entre eux et les époux, il y a des traits singuliers, des allusions obscures, qui semblent remonter à une époque assez reculée, et s'éclairent parfois lorsqu'on les rapproche de passages analogues qui se retrouvent, plus ou moins textuellement, à l'autre extrémité de la France, dans les vieilles chansons de noces de la Normandie et du Vexin, reproduites par MM. Eugène de Beaurepaire et Armand Cassin. Il semblerait qu'il a existé jadis un fonds commun dont chaque province a conservé quelques fragments.

Le 5e et dernier chant s'appelle le *Rénos* ou lendemain de noces. Les invités reviennent dîner, et on leur distribue des bouts de rubans dits *livrées* (*lioureyous*), qui n'étaient autres, dans l'origine, que les jarretières de la mariée détachées sous la table au moment du repas. Mais, dit M. Lambert, cet usage n'est plus pratiqué.

Viennent enfin les adieux qui terminent ce petit drame domestique, mais non sans laisser prévoir une suite dans l'avenir.

Adieu, mariée, nous nous en allons.
Au bout de neuf mois nous reviendrons;
Au bout de neuf mois ou d'un an,
Le berceau nous t'apporterons.

C'est l'équivalent du refrain si connu : *Allez-vous-en, gens de la noce*, seul reste chez nous d'anciens chants traditionnels qui se sont perdus, de même qu'ont disparu ou ont été reléguées peu à peu dans les classes inférieures la plupart des pratiques auxquelles ils servaient d'accompagnement et dont plusieurs d'entre nous ont pu constater la disparition successive.

A la suite de la *Noce de campagne*, M. Lambert a donné un certain nombre de morceaux plus courts, choisis avec goût et accompagnés également de la musique. Ce sont des *rondeaux* ou chants dansés, particuliers à la Gascogne. Le rondeau, comme il l'explique, se danse en rond. Un couple — garçon et fille — le *mène* en tête, un autre le *sert* à la queue. Il faut ajouter que le rond n'est pas fermé, et qu'il peut se recruter indéfiniment de nouveaux couples qui *coupent* dans l'intervalle des premiers. La musique en est vive et la mesure fortement accentuée. Le refrain y joue un grand rôle; souvent insignifiant, mais toujours pittoresque, il est quelquefois ramené avec beaucoup d'art, témoin le chant n° 35 : *Quand le meunier vient du marché*. Malheureusement ces petites pièces, parfois d'un haut comique, sont à peu près impossibles à raconter, soit parce que le sel gaulois est rehaussé par des assaisonnements fortement épicés, chers au goût méridional, soit parce que la forme patoise, l'entrain de la danse, la vivacité du rhythme y sont des éléments indispensables.

Tels sont les rondeaux suivants : n° 1, *A Paris, il y a une boiteuse;* n° 5, *Le maréchal du village;* n° 7, *J'ai un mari qui a les fièvres;* n° 9, *Ne vont pas à la guerre;* n° 11, *Quand la Marion va au moulin*, qui figurait aussi dans des communications précédentes de M. Cénac-Moncaut et autres; n° 12, *Thomas*, dont le refrain,

Oh! Thomas, réveille, réveille,
Oh! Thomas réveille-toi,

figure dans Rabelais; n° 16, *Tout homme qui a bon voisin*, où l'on

Digitized by Google

voit un mari qui trouve le curé caché dans son alcôve et feint de le prendre pour un rat, comme Hamlet fait à Polonius, mais avec un dénouement moins tragique, qui se borne à une forte correction; n° 23, *Si jamais je me marie;* n° 27, *Le pauvre Jean*, vrai type de longanimité conjugale, qui, à chaque avanie dont on l'abreuve, répète obstinément son refrain,

Je ne veux pas me fâcher,
Je ne me fâcherai pas;

n° 28, *Quand le pasteur va garder*, qui rappelle la chanson normande, *La fille du bourgeois et le galant*, ainsi que l'*Infantina* du *romancero;* enfin la *Guillannée*, aubade, dont il existe un grand nombre de variantes; chantée dans les fermes ou *borderies*, aux environs de Noël, le plus souvent à trois voix, elle est, ainsi que nous avons pu le constater, d'un effet poétique et musical qui n'est pas sans charme.

Quelques rondeaux, en moins grand nombre, affectent le genre pastoral ou gracieux : n° 3, *Au pré de la rose*, qui rappelle une jolie chanson contemporaine de Henri IV, et dont la scène est à Cauterets; n° 4, *Je m'en allais promener;* n° 29, *Qui les lui gardera;* n° 38, *Tout en me promenant;* n° 43, *Quand je me suis mise à la danse;* n° 58, *La belle, faites-moi un bouquet.*

Les *Rondeaux français-patois*, les *Romances*, sont, en général, plus modernes, et offrent moins d'originalité. *Bonjour Monsieur Dudevant* retrace quelque aventure locale, qui paraît ressembler à celle de Cendrillon, arrivée à une personne de la famille du mari de George Sand, dont la propriété de Guilleri est située auprès de Nérac. *Un jour me prend envie* est une variante de *La claire fontaine*, chanson d'origine normande, qui se retrouve, comme on sait, au Canada. Quant à *La fille de Lauzun*, déjà publiée partiellement dans la brochure de M. Lamarque de Plaisance, *sur l'ancien Bazadais*, ce serait, suivant la tradition, un souvenir du passage à Lauzun du *Vert-galant*, peu de temps avant la bataille de Coutras.

La communication de M. Lambert est tout à fait digne d'être déposée aux archives.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur une communication de M. Édouard de Barthélemy.
(Copie de deux chapitres des Mémoires de Jean Rogier.)

M. Édouard de Barthélemy communique au Comité, avec le désir qu'elle soit imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*, une copie, sans annotation, des chapitres VIII et IX des Mémoires composés dans la première partie du XVII^e siècle par Jean Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims, sur l'histoire de cette ville. L'étendue de ces deux chapitres dépasse celle des documents auxquels il peut être donné place dans la *Revue;* d'autre part, la copie en a été prise sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale, et le Comité réserve d'ordinaire la publicité de la *Revue* aux communications tirées d'archives ou de bibliothèques départementales. Je ne propose donc pas l'insertion de la communication de M. Éd. de Barthélemy dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Si nous n'avions que ces deux objections à opposer au désir de M. Éd. de Barthélemy, le devoir de votre rapporteur serait de vous demander le renvoi de son manuscrit à la commission chargée de préparer la publication d'un volume de *Mélanges*, puisque cette commission peut accueillir des documents étendus et des pièces de toute provenance; mais un autre motif m'empêche de vous proposer ce renvoi.

M. Éd. de Barthélemy a signalé avec raison l'importance des Mémoires, d'ailleurs bien connus, de Jean Rogier. Ils sont inédits dans leur ensemble; mais les chapitres VIII et IX ne sont pas entièrement inédits, comme l'a pensé notre confrère. Avant tout examen, il pouvait paraître assez peu vraisemblable qu'il n'en eût rien été publié par M. Varin, qui a si fréquemment cité le recueil de Rogier dans ses *Archives de la ville de Reims.* Aussi bien y ai-je rencontré plusieurs passages du VIII^e chapitre, qui est intitulé : « Sommaire « des gestes et faits des habitants de la ville de Reims durant le règne « du roi Jean. »

La partie la plus intéressante du IX^e chapitre, composé sur des pièces dont les originaux sont perdus, est celle qui est relative à Jeanne d'Arc. Ce passage du recueil de Rogier ne pouvait échapper à M. Varin ni à M. J. Quicherat, qui y ont trouvé le texte de la lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Troyes. Tous les renseignements contenus dans les Mémoires de Rogier sur Jeanne d'Arc

Digitized by Google

ont donc été publiés, par l'un dans les *Archives de la ville de Reims*, et par l'autre dans le *Procès de la Pucelle*. J'ajoute que la version qu'ils donnent est plus complète et plus intéressante que celle qui nous est communiquée par M. Éd. de Barthélemy. Il existe plusieurs copies des Mémoires, souvent remaniés, de Rogier, et celle dont notre collègue a transcrit un si long fragment me paraît l'une des premières. Cette considération seule empêcherait de faire usage de sa transcription, s'il arrivait jamais que le Comité dût trouver opportun d'éditer, en tout ou en partie, la compilation de Rogier.

Il me semble superflu, après ce qui vient d'être dit, d'examiner s'il y aurait convenance à publier un fragment de ces Mémoires, ainsi que le conseille M. Éd. de Barthélemy. Je suis d'avis de mettre son manuscrit à sa disposition.

G. Servois,

Membre du Comité.

Rapport sur diverses communications relatives à l'instruction publique.

La section m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen diverses communications qui se rattachent toutes à l'instruction publique. Nous avons cru, par ce motif, pouvoir les comprendre dans un même rapport, quoiqu'elles n'aient entre elles d'autre lien que leur commune relation avec un même sujet, d'ailleurs très-vaste, et qui peut être envisagé, comme on le verra, sous les points de vue les plus divers.

M. de Lamothe, archiviste du Gard, nous a transmis, à la date du 5 juillet dernier, l'extrait d'un mémoire en latin, dressé en 1481, par les soins du chapitre de l'église d'Alais, à l'occasion d'un procès entre ledit chapitre et l'archevêque de Toulouse au sujet de la juridiction du prieuré de Caraman. La pièce fait partie des archives du Gard, série G, liasse 808. Elle se compose de deux parties : l'une, en latin, comprend une suite d'énonciations qui ont dû servir de base, autant que nous pouvons en juger en l'absence de documents plus complets, aux prétentions des chanoines; l'autre, en français, est tirée de l'enquête qui paraît avoir été résumée dans les énonciations précédentes, dont elle est en quelque sorte la justification. Ce document inédit n'est pas dépourvu d'intérêt; il donne des détails

Digitized by Google

curieux sur la situation de la ville d'Alais à la fin du xv^e siècle, sur sa population, son commerce, ses églises, ses couvents. De tels témoignages, émanant de contemporains et ayant une date précise, sont trop rares pour que nous n'attachions pas un véritable prix à tous ceux que le zèle de nos archivistes découvre et remet en lumière. Cependant je ne voudrais pas donner une idée exagérée de la valeur des extraits que M. de Lamothe nous a transmis. Le fait le plus saillant et le plus neuf qu'ils indiquent est assurément l'existence d'une université à Alais. Mais cette indication est-elle exacte? Notre correspondant ne paraît pas en douter; nous ne saurions, quant à nous, partager sa confiance. Les universités, au moyen âge, étaient environnées d'un grand prestige; elles jouaient un grand rôle dans l'Église et dans l'État; aussi leur fondation était-elle entourée d'une certaine solennité; c'était le saint-siége ou ses légats qui leur donnaient des statuts ou qui les réformaient. Il est sans exemple que l'université d'une ville eût pu s'établir, exister, disparaître, sans que son établissement, ses progrès ni sa chute aient laissé aucune trace dans l'histoire. Or M. de Lamothe ne fait pas difficulté de reconnaître que pas un seul historien n'a parlé de l'université d'Alais; on n'en trouve de vestige nulle part; il serait impossible de dire en quel siècle elle a été fondée, combien de temps elle a duré, de quelles facultés elle était composée, par quels statuts elle était régie. Notre conclusion est qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques chanoines d'Alais, qui, de bonne foi, je le veux bien, invoquèrent à l'appui de leurs prétentions une tradition vague et non vérifiée. Au reste, les expressions du mémoire extrait par M. de Lamothe constituent elles-mêmes un témoignage bien incomplet et bien insuffisant : « Villa ipsa Alesti est « scita (*sic*) in bona et fertili patria, in fructibus habundans; in eaque, « priscis temporibus, ad causam fertilitatis, et aliter propter ejus « descenciam (*sic*), fuit fundata universitas studii generalis. » Ne nous arrêtons pas à la forme qui est barbare; mais suffira-t-il d'une assertion aussi vaguement énoncée pour suppléer au silence de tous les historiens et à l'absence de toute espèce de documents? J'ajoute que, dans le reste de l'extrait transmis par M. de Lamothe, il n'est plus question qu'une seule fois, et dans des termes plus vagues encore que les précédents, de cette *universitas studii generalis* que la ville d'Alais aurait possédée anciennement, *priscis temporibus*, à cause de la fertitité de son sol. Un des témoins entendus dans

l'enquête déclare «que ladite ville d'Alez est cituée en bon pays «et en bonne terre fertile de fruitz, et sur la rivière du Gardon; et «a veu luy qui parle et leu instrumens au consulat dudit Alez, «comme les consuls alloient loyer les docteurs pour légir en la «université dudit Alez; mais de la date n'est point recors.» Ce qui nous paraît ressortir de cette déposition, c'est que la ville d'Alais, comme bien d'autres cités, a possédé très-anciennement quelques écoles; ce n'est pas que ces écoles aient été jamais érigées en Université. J'incline d'autant plus pour cette conclusion, que dans la déposition suivante, qui se rapporte aux mêmes faits et aux mêmes documents, le nom d'*université* ne se retrouve plus : «Et a trouvé aux «archives du consulat instrumens publics comment au tems passé «les consuls de ladite ville d'Alez loyent les docteurs pour légir en «la ville d'Alez loix et décrets, comme plus à plein appert par les«dits instrumens; mais de la date n'est recors.» Nous citerons une dernière déposition entièrement semblable : «Dit que a veu et leu «instrumens publics aux archives du consulat d'Alez, contenant «que les consuls d'Alez alloyent loyer des docteurs en loix pour «venir légir à Alez; mais n'est pas recors de la date desdits ins«trumens.»

Il nous paraissait regrettable que les témoins à qui sont dues les dépositions précédentes eussent oublié jusqu'à la date des notes authentiques qu'ils assuraient avoir eues sous les yeux, et qui jetteraient, si nous les possédions, le jour le plus utile sur l'histoire des études dans le midi de la France. Nous nous plaisions à espérer que quelque bonne fortune, juste récompense des recherches bien dirigées, les ferait découvrir un jour, soit à M. l'archiviste du département du Gard, soit à quelque autre chercheur expérimenté et persévérant. Notre espoir n'a pas été trompé. Au moment où nous terminions ce rapport, nous avons été informé par notre savant collègue et ami, M. Eugène de Rozière, qu'il avait lui-même retrouvé dans les archives municipales d'Alais trois actes qui sont bien évidemment ceux que nous voyons mentionnés dans les dépositions analysées plus haut. C'est, 1° une procuration du 6 mai 1290, et par laquelle les consuls d'Alais chargent un mandataire de traiter avec un professeur de droit canon qui s'engage à venir enseigner cette science dans la ville d'Alais; 2° un contrat du 18 juin suivant, aux termes duquel un docteur en décret prend cet engagement pour une année, moyennant une rétribution de quarante

Digitized by Google

sous coronats, payables moitié à la Saint-Michel, moitié à la mi-carême; 3° un autre contrat plus important, du 10 mars 1291, entre les consuls d'Alais et un maître ès lois de la ville d'Avignon, lequel doit venir enseigner les lois, c'est-à-dire le droit romain, non pas durant quelques mois, mais durant trois ou même quatre années. Chacun comprend l'intérêt qui s'attache à ces actes. Nous nous contenterons toutefois d'en avoir signalé l'existence, en laissant à M. de Rozière, qui les a découverts, le soin de les commenter et publier. Nous nous bornerons à une simple remarque. Ces actes renferment à plusieurs reprises le mot d'*universitas;* mais ce mot y est pris dans le sens de communauté d'habitants, et nulle part il ne désigne un corps constitué d'écoles publiques. Nous sommes ramenés, de toutes manières, à cette conclusion, que la ville d'Alais a sans doute possédé, dès le XIII[e] siècle, des écoles desservies par des maîtres que louaient les magistrats municipaux, mais que jamais elle n'a eu, à proprement parler, d'université, comme une lecture superficielle du document qui nous a été transmis par M. de Lamothe tendrait à le faire croire. Nous proposons le dépôt de ce document aux archives.

De la ville d'Alais et de son université prétendue, nous passons au collége Louis-le-Grand, avec une communication de M. Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, dans le département du Var, et correspondant du ministère de l'instruction publique, lequel nous a envoyé un document intitulé : *Mémoire de la dépense de MM. de Bandol depuis le 22 juillet jusqu'au 30 septembre 1691 au collége Louis-le-Grand.*

A considérer ce titre, on serait tenté de croire que le document dont il s'agit ne concerne que la vie intérieure de deux étudiants du XVII[e] siècle, dans le plus célèbre des colléges de la compagnie de Jésus. Mais l'attente du lecteur est trompée dès les premières lignes.

Que lisons-nous en effet dans ce prétendu mémoire de la dépense de MM. de Bandol? « A madame, la veille de son départ, vingt écus « et trois louis d'or neufs : 103 ₶ 10 s.; pour achever de payer la « diligence, 95 ₶ 16 s.; un cadenat (*sic*) pour mettre à la male (*sic*) « de madame, 8 s.; pour faire porter le reste des hardes qu'il y « avoit à l'hostel de la *Reyne Marguerite* chez M. Malherbe, 7 s.; « deux pains pour madame lorsqu'elle s'en alloit, 2 s.; deux fois « pour la comédie, 1 ₶ 10 s.; un flacon de cristail (*sic*) pour madame, 3 ₶ 6 s. » Et ainsi du reste.

Digitized by Google

Le document qui nous est adressé par notre correspondant renferme donc autre chose que ce qu'il promet; c'est le carnet des dépenses, non pas de deux étudiants, mais d'une mère de famille qui a ses fils en pension chez les Jésuites. Ce n'est pas qu'on n'y puisse relever cà et là quelques détails qui touchent de loin à l'instruction publique. Ainsi, parmi les dépenses du mois d'août, je remarque : «Deux Térence pour messieurs du collége, 2 ₶ 10 s.» Et au mois de septembre : «Pour un carosse pendant trois heures «et demy, lorsque M. de Bandol soutint sa thèse, 3 ₶ 15 s.; une «paire de gans, 15 s.; pour la planche ou l'image, à 8 ₶ le cent, «deux cent cinquante, 20 ₶; pour le papier, à trente sols la main, «15 s.; pour l'impression, à cent sols le cent, 12 ₶ 10 s.; pour les «rognures, 3 livres; pour les professeurs, 80 ₶; pour l'extrait des «inscriptions, 6 ₶; pour les agrégés, 32 ₶; pour la classe, 15 ₶; au «greffier, 6 ₶; au bedau (*sic*), 3 ₶; aux deux portiers, 3 ₶; pour lever «les lettres, 4 ₶ 10 s.» Les indications qui précèdent ne sont pas sans quelque intérêt; en faisant connaître ce qu'il en coûtait pour être bachelier en droit, elles peuvent, à un jour donné, fournir quelques traits à un tableau des études vers la fin du XVII^e siècle. Aussi avons-nous cru devoir les recueillir.

Le document se termine par la quittance de la somme de 258 ₶ que le procureur des pensionnaires du collége Louis-le-Grand reconnaît avoir reçue de M. de Bandol pour un quartier de la pension de ses fils et de leur précepteur, du loyer de la chambre qu'ils avaient occupée au collége, depuis le 29 avril 1691 jusqu'au 29 juillet suivant. Cette quittance est elle-même suivie d'une note dont nous transcrivons les premières lignes : «De ces documents et de plusieurs autres qui leur font suite, intéressants et curieux, non-seulement au point de vue statistique, mais encore sous l'aspect de la «conduite et des mœurs des pensionnaires de cet établissement, il «résulte que le prix de la pension de deux élèves et de leur pré«cepteur au collége Louis-le-Grand, à la fin du XVII^e siècle, était «de 1,032 ₶, chiffre fort élevé en comparaison du prix de la pen«sion dans les colléges de province; car le livre de raison, folio 36, «de Jean Baptiste David, bourgeois de la Cadière, et aïeul maternel «de Portalis l'Ancien, livre que nous avons eu sous les yeux, et qui «contient tous les faits relatifs aux affaires de cette famille, ce livre «nous apprend que Jean-Marie-Étienne Portalis, mort à Paris en «1807, ministre des cultes, ne payait en 1752 que 230 ₶, le blan-

Digitized by Google

«chissage compris, chez messire Abeille, prêtre de la Ciotat, qui «lui enseigna les premiers rudiments de la langue latine; et en «1756 il payait 224 ## par an, non compris le blanchissage, pour «sa pension chez les Oratoriens de Tours, où il fit ses humanités.»

M. Giraud ne nous fait pas connaître l'auteur de la note à laquelle sont empruntées les lignes qui précèdent. Quelle qu'en soit l'origine, cette note renferme des détails instructifs; toutefois la conséquence qu'elle tire de la comparaison entre les prix de pension payés par MM. de Bandol au collége Louis-le-Grand et par Étienne Portalis dans les colléges de la Ciotat et de Toulon ne me paraît pas entièrement exacte. Portalis commençait à la Ciotat et il poursuivait à Toulon le cours de ses études classiques. MM. de Bandol les avaient l'un et l'autre terminées; l'un des frères, André-Joseph, se destinait à l'état ecclésiastique; l'autre, Pierre-Jules, depuis marquis de Pennes, étudiait le droit; or il est naturel que la pension d'un étudiant en théologie et d'un étudiant en droit, tous deux accompagnés de leur précepteur, soit supérieure à celle d'un simple élève de grammaire ou d'humanités. Du reste, au XVIIIe siècle, aussitôt après l'expulsion des Jésuites, les frais de pensionnat ne tardèrent pas à s'élever à Paris dans une proportion assurément plus forte que dans les colléges de province. Nous avons signalé ailleurs[1] les variations que présenta la valeur des bourses au collége Louis-le-Grand. Par lettres patentes du 19 mars 1780, elle fut fixée à 450 ##; les élèves non boursiers n'avaient pas à payer moins de 550 ##. Nous sommes loin, comme on voit, du chiffre des rétributions acquittées par MM. de Bandol. Et cependant, s'il faut en croire le président Rolland, les frais d'éducation étaient encore plus onéreux, vers 1780, dans la plupart des autres colléges de Paris. Exceptons le collége de Montaigu, où la pension descendait à 350 ##. Il est vrai qu'à Montaigu s'était perpétuée, en dépit de tout, l'austère tradition du régime frugal et dur que dénonçait, dès le XVIe siècle, la mordante raillerie de Rabelais[2].

La dernière communication dont nous avons à entretenir le Comité est due à M. Combet, l'un de nos correspondants, qui nous

[1] *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, p. 473.

[2] Depuis que ce rapport est écrit, M. Giraud a transmis au Comité, sous la date du 14 décembre 1868, la quittance de la supérieure du couvent de la Visitation de Sainte-Marie d'Aix, de la somme de 87 ## 10 s. pour un trimestre de la pension de la demoiselle de Boyer Bandol, du mois de juillet au mois d'octobre 1789.

Digitized by Google

fait parvenir une expédition authentique, faite en 1758, des lettres patentes de Henri IV, du 25 août 1601, autorisant la levée d'une taxe sur la ville de Brives pour l'entretien de son collége. Ce document n'a pas l'attrait de la nouveauté, car il a été publié au mois de juillet 1867 dans un numéro du journal *le Corrézien*, que nous envoie également M. Combet. Il offre par lui-même quelque intérêt, comme tous ceux qui se rattachent à la fondation des anciens établissements d'instruction publique. Ce sera pour les futurs historiens du collége de Brives un des premiers anneaux d'une série de pièces historiques, comprenant un peu plus tard les curieuses délibérations des officiers municipaux en 1618 et en 1619 sur les dépenses des écoliers et sur la nécessité de remplacer les Jacobins, qui dirigeaient alors le collége, par les Doctrinaires. Les procès-verbaux de ces délibérations doivent se retrouver aux archives de Brives, où leur présence était signalée, il y a vingt-cinq ans, par M. Marvaud, dans un rapport inséré au tome III, première partie, p. 37, des *Mélanges historiques* publiés par M. Champollion-Figeac, sous les auspices du Comité.

Nous avons l'honneur de proposer le dépôt aux archives des documents transmis par M. Magloire Giraud et par M. Combet.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Trois croquis envoyés par M. Ch. Cournault, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

M. Ch. Cournault, notre correspondant, a adressé à M. le Ministre trois croquis exécutés d'après le bras droit et la jambe gauche d'une statue de femme en bronze, qui ont été découverts, le 12 octobre dernier, auprès de l'embouchure du ruisseau de Dieulouard dans la Moselle, en face de Scarpone (Meurthe). L'absence complète de draperies sur la cuisse, d'une part, et, d'autre part, la disposition relative des doigts de la main, qui paraissent avoir tenu un objet de petite dimension, donnent à M. Cournault lieu de penser que la statue à laquelle appartenaient les deux fragments qu'il nous signale était celle d'une *Venus Victrix*. L'état de conservation de ces deux fragments est parfait, et la beauté de la forme comme la perfection du travail permettent de les attribuer sans hésitation aux meilleurs temps de la sculpture romaine. Toutes les recherches faites pour retrouver le reste de la statue sont demeurées sans résultats.

A la fin de sa lettre, M. Cournault annonce à M. le Ministre l'envoi prochain d'un travail d'ensemble sur les découvertes d'antiquités faites, dans ces derniers temps, à Scarpone et dans les environs. Ce sera pour nous une occasion de revenir, s'il y a lieu, à la statue dont il nous reste si peu de chose. Pour aujourd'hui je n'ai pas autre chose à proposer à la section que des remercîments à M. Cournault et le dépôt dans nos archives des trois croquis qu'il nous a adressés.

Jules Marion,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes. — *Mémoires*, t. V (t. XXXIII de la collection), 3ᵉ série, année 1868. Troyes, in-8°.

Statistique générale du canton de Ramerupt, par M. Arsène Thévenot. P. 5 à 402.

Les révolutions romaines, d'après un livre de M. Belot : Histoire des chevaliers romains considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome (septembre 1866), par M. Assollant. P. 403 à 428.

La démocratie athénienne, d'après une thèse de M. Georges Perrot : Essai sur le droit public d'Athènes (Paris, 1867), par M. Assollant. P. 429 à 442.

Notice sur les seigneuries de Villemereuil et de Bierne, d'après les archives du château de Villemereuil, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 443 à 446.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). — *Bulletin*, 5ᵉ année, 1868. Semur, 1869, in-8°.

Fouilles des tumulus de Genay, par M. Albert Bruzard. P. 38 à 48.

Notes sur les ossements humains trouvés dans les tumulus de Genay, par M. le docteur Hamy. P. 49 à 57.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence. — *Bulletin*, 4e année, juillet 1869, n° 14. Valence, 1869.

Études sur le canton du Grand-Serre : Statistique, histoire et géographie, par M. A. Lacroix. (3e article.) P. 221 à 252.

Étymologies des noms de lieux dans le département de la Drôme, par M. le baron de Coston. (4e article.) P. 253 à 268.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. (8e article.) P. 269 à 276.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (9e article.) P. 277 à 281.

Inscriptions de Valence et d'Aixme, lettre de M. Allmer à M. Lacroix. P. 282 à 288.

Statistique ecclésiastique : Pouillé du diocèse de Vienne, par M. l'abbé Ulysse Chevalier. (6e article.) P. 302 à 312.

Les cathédrales du Dauphiné : Église cathédrale de Notre-Dame de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par M. F. de Saint-Andéol. P. 313 à 338.

Nécrologie : L'abbé Robin, curé de Dieulefit, par M. l'abbé Perrossier. P. 339 à 342.

Académie du Gard, à Nîmes. — *Mémoires*, novembre 1867; août 1868. Nîmes, 1869, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1868, par M. l'abbé Azaïs, secrétaire adjoint. P. XVII à XXX.

Notice sur le docteur C. Fontaine, par M. Albert Puech. P. XXXI à XLIX.

Appendice à cette notice. P. L à LVI.

Notice sur M. Eugène Abric, par M. Alph. Dumas. P. LVII à LXX.

Histoire. — Archéologie.

Un orateur philosophe du IVe siècle de l'ère chrétienne, par M. Léonce Maurin. P. 1 à 44.

Note sur les dimensions d'une inscription de Nymphée de Nîmes, par M. A. Aurès. P. 45 à 56.

Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions d'un bas-relief antique du musée de Bordeaux, par le même. P. 57 à 70.

Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de deux inscriptions gallo-romaines du musée de Nîmes, par le même. P. 71 à 86.

Digitized by Google

Note sur trois inscriptions inédites trouvées au Moulin-Rey en décembre 1867, par M. E. Germer-Durand. P. 87 à 94.

Note sur une inscription existant à Aramon (Gard), par le même. P. 95 à 97.

Trois inscriptions recueillies dans la Vaunage, par le même. P. 99 à 104.

Trois inscriptions carlovingiennes inédites, d'Uzès, par le même. P. 105 à 112.

Note sur une mosaïque découverte à Nîmes, rue des Lombards, par le même. P. 113 et 114.

Monnaies d'or trouvées à Mazan (Ardèche), par M. Ch. Eyssette. P. 115 et 116.

Sceau du chapitre de Saint-Germain d'Auxerre, par M. Ph. Eyssette. P. 117 à 120.

La mer Morte ou lac Asphaltite, par M. Eug. Arnaud. P. 121 à 168.

Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin-lez-Uzès (1660-1780), par M. Gratien-Charvet. P. 169 à 185.

Appendice. P. 186 à 190.

Noël, étude sur les origines de cette fête chrétienne, par M. Ariste Viguié. P. 191 à 216.

Quelques considérations sur l'origine de la fête de Noël, par M. l'abbé Azaïs. P. 217 à 230.

Les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre, à Rome, par le même. P. 231 à 248.

La Gynécocratie, par M. Ariste Viguié. P. 249 à 262.

Littérature. — Beaux-arts.

A propos de chien, dissertation fantaisiste, par M. Ch. Liotard. P. 263 à 318.

Sur un légendaire arlésien de M. J. Canonge, intitulé *Brune-la-Blonde*, rapport par M. Irénée Ginoux. P. 319 à 334.

Étude sur Jean Goujon, par M. Albert Meynier. P. 335 à 362.

Réflexions sur la sculpture, par le même. P. 363 à 384.

Ingres, par M. Émile Im-Thurn. P. 385 à 410.

Poésies.

Polyxène, traduction des Métamorphoses d'Ovide (chant XIII^e^), par M. Émile Teulon. P. 411 à 418.

Doctrine de Pythagore (Métamorphoses d'Ovide, chant XV^e^), par le même. P. 419 à 426.

L'Our et li dous Taffataire, fable imitée de La Fontaine, par M. A. Bigot. P. 427 à 434.

Odes d'Horace, traduites par M. Casimir Liquier. P. 435 à 452.

Digitized by Google

Une visite à Pompéi, par M. Eug. Brun. P. 453 à 464.
La mort d'un chêne, par le même. P. 465 à 468.
Le monde à l'envers, satire, par M. Irénée Ginoux. P. 469 à 476.
Stances à un peintre paysagiste, par M. Ph. Eyssette. P. 497 à 478.

Sciences. — Économie politique. — Droit.

Des gains de survie entre époux, par M. Fern. Verdier. P. 541 à 714.
Platon et les sophistes, par M. Léon Penchinat. P. 715 à 738.

Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. — *Mémoires*, t. IX, 4e et 5e livraisons. Paris et Toulouse, 1869, in-4°.

Notice historique sur l'Académie d'équitation de Toulouse, par M. de Chanal. P. 191 à 210.

Monographie de la cathédrale d'Urgel en Catalogne, par M. l'abbé M.-B. Carrière. P. 211 à 225.

Des médailles gauloises, romaines et du moyen âge trouvées à Montaus, par M. Rossignol. P. 226 à 230.

Charte de Charles le Chauve en faveur de l'église de Saint-Étienne et Saint-Jacques et des monastères de Notre-Dame et de Saint-Sernin de Toulouse, par M. G. Caussé. (*Fac-simile* de la charte.) P. 231 à 242.

Le faubourg Saint-Cyprien et l'église Saint-Nicolas à Toulouse, par M. Louis Bunel. P. 243 à 261.

Étude sur les dolmens du département de la Lozère, par M. L. de Malafosse. P. 262 à 285.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*, t. IX, 1er trimestre 1869. Nantes, 1869, in-8°.

Corbilon : Samnites, Vénètes, Namnètes, Bretons de la Loire, par M. le vicomte Ed. Sioch'an de Kersabiec. P. 17 à 59.

Pregent du Bidoux, chevalier de Rhodes; Pregent de Kermeno, châtelain de la Haultière et autres lieux, par M. L. Nicolazo de Barmon. P. 61 à 70.

Les seigneurs et la châtellenie de Sion (Loire-Inférieure), par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 70 à 80.

Digitized by Google

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — *Mémoires*, t. XXIII (lettres et arts). Angers, 1868, in-8°.

Étude du grec en France pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, œuvre posthume de M. J. Dumont. P. 1 à 14.

Lettres sur Fontevrault, par M. N. Planchenault. P. 14 à 70.

Causes qui ont contribué au développement de la littérature allemande sous les Hohenstauffen, et classification des productions poétiques de cette époque, par M. C. Diez. P. 71 à 85.

Erreur de Sprengel relative à l'éducation de René Descartes, par M. Armand Parrot. P. 86 à 89.

Le concile de Saint-Basle, récits du X^e siècle, par M. Ernest Mourin. P. 90 à 139.

Le Travail, poésie, par M. le docteur T. Ridard. P. 140 à 143.

Académie impériale de Reims. — *Travaux*, XLV^e volume, année 1866-1867, n^{os} 1 et 2. Reims, 1869, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1866-1867, par M. Loriquet, secrétaire général. P. 9 à 35.

Rapport sur les Bulletins de la Société industrielle de Reims, par M. S. Dauphinot. P. 105 à 122.

Observations présentées par M. Cadet au sujet du compte rendu, fait par M. S. Dauphinot, du Bulletin de la Société industrielle de Reims. P. 123 à 142.

Étude sur la loi du 23 mai 1863, relative aux sociétés à responsabilité limitée, par M. Élambert. P. 143 à 160.

Considérations sur l'architecture théâtrale et application au théâtre de Reims, par M. Alphonse Gosset. P. 161 à 185.

Rapport de M. Fialon sur l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, ou la Bible sans la Bible, par M. l'abbé Gainet. P. 186 à 193.

A-t-on calomnié le P. Loriquet en lui attribuant la phrase : *Le marquis de Buonaparte, etc.?* Réponse au journal *l'Intermédiaire*, par M. Ch. Loriquet. P. 194 à 204.

Les cahiers du bailliage de Reims aux états généraux de 1789, étude par M. H. Paris. P. 217 à 333.

Digitized by Google

Académie de Stanislas, à Nancy. — *Mémoires*, 1868. Nancy, 1869. in-8°.

Notice sur Nicolas Remy, discours de réception par M. L. Leclerc, suivie de notes historiques et biographiques, et enrichie d'un portrait et d'un *fac-simile* d'écriture. P. XXXIX à CXLIII.

Éloge de Mme Élise Voïart, discours de réception par M. Louis Benoît, suivi d'une liste détaillée des ouvrages de Mme Voïart. P. CXLIV à CLXVII.

La légende de Kama, méditation orientale par M. L. Leupol. P. 33 à 48.

Richard Mique, architecte de Stanislas et de Marie-Antoinette, par M. P. Morey, enrichi d'un portrait et d'un plan. P. 49 à 76.

A l'Académie de Stanislas, poésie, par M. Galleau. P. 231 à 236.

L'Hercule grec, par M. Ed. Goguel. P. 237 à 299.

Mme Élise Voïart, par M. Gindre de Mancy. P. 306 à 334.

Monnaies au type esterlin, par M. J. Chautard. (Suite.) P. 335 à 433.

La grande Mademoiselle, par M. A. de Margerie. P. 469 à 514.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes. — *Bulletin*, 1er semestre, année 1869. Vannes, 1869, in-8°.

Annales lorientaises : La fondation de Lorient (1666-1690), par M. Jégou. P. 38 à 55.

Étude historique : Arthur de Richemont, par M. Guyot-Jomard. (Suite.) P. 55 à 89.

Les murailles de Vannes depuis 1573, par M. L. Galles. (A suivre.) P. 89 à 92.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. — *Mémoires*, Xe volume. Metz, 1868, gr. in-8°.

Un autographe du père de Bossuet, par M. Dommanget. P. 1.

Le Barrois mosellan, par M. de Sailly. P. 161.

Quelques anciennes familles messines, par M. le baron de Couet de Lorry. P. 89.

Anciens ivoires sculptés de la cathédrale de Metz, par M. Ch. Abel. P. 207.

Mardigny et ses seigneurs, par M. Durand de Distroff. P. 55.

Digitized by Google

Dom Tabouillot, l'historien messin, par M. Dommaget. P. 111.

Claire Tabouillot, une des vierges de Verdun, par M. Dommaget. P. 129.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. (Suite.) — *Bulletin*, 11e année, 1868.

Note sur des monnaies épiscopales messines trouvées près de Marsal en 1865, par M. Victor Jacob. P. 19.

Notice sur un portrait d'Eginhard, par M. Ch. Abel. P. 27.

Lettre autographe du père de Bossuet, publiée par M. Dufresne. P. 58.

Note sur un florin d'or du cardinal Lenoncourt, évêque messin, par M. Victor Jacob. P. 63.

Sur la ferrure du cheval au commencement de l'ère moderne, à propos d'un objet antique trouvé à Alise-Sainte-Reine, par M. de Sailly. P. 73.

Notice sur d'anciennes cartes à jouer, par M. Victor Jacob. P. 76.

Compte rendu des fouilles exécutées à Metz, par M. Lorrain. P. 84; 2e article, p. 155.

Notice sur un hypocauste antique trouvé à Metz, par M. Prost. P. 87.

Note sur la taille d'Éginhard, par M. de Sailly. P. 92.

Lettre au président sur une série de monnaies trouvées à Mont, arrondissement de Briey, par M. Victor Jacob, et catalogue de ces monnaies, par M. Préchac. P. 99; 2e article, p. 135.

Communication sur la famille Gardeur Le Brun et sur la construction du grand portail de la cathédrale, par M. Gardeur Le Brun. P. 110.

Communication sur un ancien pont découvert à Metz entre le pont des Morts et le Pontiffroy, par M. Prost. P. 115.

Note sur un *sufflamen* en fer, par M. Duplessis. P. 127.

Un général espagnol selon les biographes (Paul-Bernard de Fontaines), par M. le commandant de Sailly. P. 149.

Note sur les habitations gauloises, par le R. P. Bach. P. 169.

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires*, t. XXX, 2e partie (séance publique du 18 août 1868). Cambrai, 1869, in-8°.

Voyage humoristique au pôle sud, par M. Ladureau. P. 37 à 54.

Ruines de la Quesmada; haciendas; aguas calientes; zacatecas, par M. Fegueux. P. 55 à 82.

Essai critique sur les *chansons* et *pasquilles* lilloises de M. A. Desrousseaux, par M. A. Durieux. P. 83 à 94.

Digitized by Google

Un village de l'ancien Cambrésis, par M. A. Durieux. P. 111 à 132.

Examen critique d'une notice de Carpentier, *Elincourt*, par M. Blin. P. 133 à 146.

La disette à Cambrai en 1789, d'après des documents inédits, par M. A. Durieux. P. 147 à 220.

Cambrai sous la domination espagnole, par M. A. Wilbert. P. 221 à 290.

Une arme à feu du xv^e siècle, par M. A. Durieux. P. 291.

Inscriptions tumulaires de l'arrondissement de Cambrai antérieures à 1793, par M. A. Durieux. (2^e série.) P. 297 à 400.

Addition. P. 645 et 646.

Bulletin archéologique de l'arrondissement (1868-1869), par M. A. Bruyelle. P. 401 à 416.

Biographie, fragments et extraits des manuscrits du baron Michel-Ange de Vuserden, chevalier du conseil souverain siégeant à Tournay, bailli des états de Lille, par M. C. de Ventegies. (2^e partie.) P. 437 à 644.

Société littéraire de Strasbourg. — *Bulletin*, t. IV, 2^e livraison. Paris et Strasbourg, 1869, in-8°.

Des idées philosophiques répandues dans les poëmes de Virgile, par M. Delcasso. P. 249 à 305.

Les prétendues maîtresses de Dante, par M. Bergmann. P. 306 à 377.

Voyage à Fougerolle, poésie, par M. Antoine Campaux. P. 378 à 381.

Les derniers Hohenstauffen, par M. Louis Spach. P. 382 à 425.

Les gladiateurs romains, par M. Ed. Goguel. P. 426 à 481.

Une lecture publique à Suze, l'an 519 avant Jésus-Christ, ou les trois gardes du corps du roi Darius, par M. Ant. Campaux. P. 482 à 504.

Omnia vincit amor, par M. A. Fée. P. 505 à 530.

Scharrach bergheim, poésie, par M. Théodore Braun. P. 531 à 541.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul. — *Bulletin*, 3^e série, n° 1. Vesoul, 1869, in-8°.

Découverte d'un cimetière antique à Verreux, par M. Mourlot. P. 30 à 34.

État des revenus de la mense conventuelle de l'abbaye de Luxeuil en 1791. P. 35 à 54.

Les almanachs anciens et nouveaux. — Les foires de Franche-Comté en 1776. — Marche à cette époque des carrosses et des courriers. — Anciennes

mesures de poids et de capacité dans les départements actuels de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, par M. L. Suchaux. P. 55 à 61.

Historique des fiefs de Frétigney. P. 62 à 66.

Un fragment d'histoire locale : Reigles et status des habitans de Chassey, près Scey-sur-Saône. P. 66 à 74.

Rapport du président de la Commission d'archéologie, M. L. Suchaux, sur les antiquités de Saint-Sulpice, canton de Villersexel. (Accompagné de 47 figures.) P. 140 à 157.

Académie de Mâcon, Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. Charles Pellorce, secrétaire perpétuel, t. VIII. Mâcon, 1869, in-8°.

A la mémoire de M. de La Guéronnière, poésie, par M. Saulnier. P. 41 et 42.

Un évêque de Mâcon, étude historique, par M. le comte de La Rochette. P. 43 à 54.

Introduction à l'histoire de Mâcon, par M. Michon. P. 57 à 70.

Les incarnations de Scapin, étude littéraire, par M. Saulnier. P. 71 à 87.

Casimir Ier, roi de Pologne, moine de Cluny au XIe siècle, étude historique, par M. Malinowski. P. 97 à 155.

Aline, poésie, par M. Bouchard. P. 158 à 161.

Organisation intérieure sous Charlemagne, par M. de Ferry. P. 168 à 195.

Souvenirs de Bretagne, par M. Ch. Alexandre. P. 252 à 263.

Étude d'archéologie préhistorique, par M. de Ferry. P. 264 à 287.

Les gisemenss archéologiques de la Saône, par le même. P. 345 à 368.

Essai sur la révolution politique et religieuse de l'Europe occidentale vers le Xe siècle, par M. Ch. Rolland. P. 371 à 385.

Les berges de la Saône, étude d'archéologie préhistorique, par M. Arcelin. P. 392 à 414.

L'âge du renne en Mâconnais, étude d'archéologie préhistorique, par MM. Arcelin et Ferry. P. 432 à 471.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — *Bulletin*. 2e série, t. XI (livre XII), XIe volume de la collection (1869-1870), 1er trimestre 1869, in-8°.

Les députés de la Sarthe à la Convention, par M. Henri Chardon. P. 17 à 62.

Observations sur une pierre celtique, par Dom Piolin. P. 63 à 69.

Anomalies de la prononciation française du latin, par M. Clouet. P. 70 à 76.

Étude sur la science hiéroglyphique, par M. E. Dugué. P. 77 à 91.

Les noms de lieux du Maine, par M. l'abbé Voisin. P. 92 à 98.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Documents inédits concernant la province, t. VII. Amiens, 1869, in-4°.

Contenu du volume :

Bénéfices de l'église d'Amiens, ou état général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730, avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes, etc. par M. F.-I. Darsy. T. Ier.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse). — Annales, 4e année, 1866-1867. (11 planches.) Apt, 1869, in-8°.

Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quartenaire dans le sud-est de Vaucluse, par M. Émile Arnaud. (6 planches.) P. 1 à 13.

Études historiques sur les institutions charitables de la ville d'Apt, par MM. Carbonnel. (Fin.) P. 14 à 53.

Essai épigraphique sur l'arrondissement d'Apt, par M. A.-M. Garcin. (1 planche.) P. 54 à 66.

Souvenirs de Bretagne : Excursion à la Roche aux Fées, par M. V. de Baumefort. P. 67 à 85.

Notice sur l'établissement des Récollets à Bonnieux (1604-1790), par M. Jules Terris. P. 86 à 99.

Note sur une inscription votive aux Déesses-Mères, par M. Henri Crestian. (1 planche.) P. 114 à 127.

Éloge de Crillon (ode couronnée), par M. Th. Pistre. P. 128 à 136.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Bulletin, 1er trimestre 1869.

Notice sur l'église de Saint-Martial de Montmorillon, par M. J. Goudon de Lalande. P. 158 à 165.

Extraits d'une note sur le contenu des registres de l'état civil de la paroisse de Civaux (1731-1789), par M. l'abbé Ribouleau. P. 166 à 168.

Digitized by Google

Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou et des provinces voisines, publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest. (Documents de 1218 à 1224.) P. 1 à 8.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges. — *Bulletin*, t. XVIII, année 1868. Limoges, 1868, in-8°.

Monographie du canton de Nantiat, par M. l'abbé A. Lecler. P. 4 à 31.

Tombeau de Jean de Langeac, par M. l'abbé Arbellot. P. 31 à 64.

Le P. Honoré de Sainte-Marie, par le même. P. 65 à 80.

Note sur saint Martial *baro trei*, par M. l'abbé A. Lecler. P. 87 à 87.

Compte rendu des travaux de la Société archéologique et historique du Limousin depuis sa fondation (1845-1866), par M. Alfred Chapouland. P. 81 à 130.

Note sur une médaille mérovingienne inédite frappée à Compreignac (Haute-Vienne), par Maximin Deloche. P. 131 et 132.

Borne romaine à Saint-Léger-Magnazeix, par M. l'abbé A. Lecler. P. 133 et 134.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — *Bulletin*, XXIII^{e} volume, 1er trimestre, année 1869. Auxerre et Paris, 1869, in-8°.

Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy, et leurs seigneurs de la maison de Bar, par M. de Smyttère. P. 5 à 82.

Un épisode de la garde bourgeoise de Sens en 1686, par M. Quantin. P. 83 à 89.

Catalogue du musée d'Auxerre : 1re section, *Monuments lapidaires*, par M. A. Cherest. P. 90 à 131.

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine*, journal des travaux de la Société, 13^{e} année; n° 73, janvier; n° 74, mars, n° 75, mai; n° 76, juillet 1869. Alger, Constantine et Paris, 1869.

N° 73, janvier 1869.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. (2^{e} article.) P. 5 à 20.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. A. Devoulx. (17^{e} article.) P. 21 à 35.

Digitized by Google

Exploitation des forêts de la Karasta, par M. L.-Ch. Féraud. (2ᵉ article.) P. 36 à 47.

Cimetière sur cimetière, par M. A. Berbrugger. P. 47 à 51.

Bartas, le plus ancien nom d'Alger, par M. H. Tauxier. (2ᵉ article.) P. 52 à 56.

Remarques de la rédaction, par M. A. Berbrugger. P. 57 à 59.

L'affaire Bakri, d'après un document inédit communiqué par M. L. Féraud, par M. A. Berbrugger. P. 60 à 63.

Le vieil Arzeu ou Saint-Leu, par M. H. de Rochemonteix. P. 64 à 69.

Remarques de la rédaction. P. 72.

N° 74, mars 1869.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. (3ᵉ article.) P. 81 à 99.

Oran sous les Espagnols, traduction de rapports officiels espagnols sur la prise de Mers el-Kebir en 1505, par M. A. Berbrugger. P. 100 à 115.

Lekef el-Akhdar et ses ruines, par M. Chabassier. P. 116 à 118.

Remarques de la rédaction. P. 119 à 121.

L'inscription du Tétrastyle de Potitus, à Constantine, par M. A. Cherbonneau. P. 122 à 124.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. A. Devoulx. (18ᵉ article.) P. 125 à 135.

De l'hospitalité chez les Arabes, par M. A. Berbrugger. P. 145 à 150.

Exploitation des forêts de la Karasta, par M. L.-Ch. Féraud. (3ᵉ article.) P. 151 à 159.

N° 75, mai 1869.

Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. (4ᵉ article.) P. 161 à 178.

Code rabbinique, par MM. E. Sautayra et Charleville. P. 179 à 193.

Épitaphe de Sidi-Makhlouf, par M. C. Cherbonneau. P. 194 et 195.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx. (19ᵉ article.) P. 196 à 205.

Ceuta, documents historiques, par M. A. Berbrugger. P. 206 à 210.

Les chérifs kabyles et 1804 et 1809, par M. L. Ch. Féraud. P. 211 à 224.

Relation de la prise de Tébessa par l'armée arabe, an 45 de l'hégire, par M. C. Cherbonneau. P. 225 à 237.

N° 76, juillet 1869.

Afrique ancienne, notes du chapitre des produits végétaux, par M. Frédéric Lacroix. (4ᵉ article.) P. 241 à 262.

Digitized by Google

Note bibliographique sur El-Karafi, auteur du Zil el-Dibâdj, par M. A. Cherbonneau. P. 263 et 264.

Notice sur les Almoravides et les Almohades, d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. (3e article.) P. 265 à 278.

Des établissements d'instruction publique, par M. Gustave Dugat. P. 279 à 288.

Sour-Djouab et ses environs, par M. Chabassière. P. 315 à 318.

Nécrologie : M. Bresnier, par M. Berbrugger. P. 319 à 324.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis. — *Bulletin*, année 1868, in-8°.

Notice historique sur l'île de Ceylan, par M. Alfred Grandidier. P. 10 à 34.

De l'acclimatation à l'île de la Réunion, par M. Aug. Vinson. P. 35 à 65.

Notice sur l'île de Zanzibar, par M. Alf. Grandidier. P. 67 à 100.

L'utilité des théâtres, par M. H. Lacaze. P. 167 à 177.

Essai sur l'activité intellectuelle et morale au XIXe siècle, par M. J.-E. Bon. P. 187 à 207.

Les serments rompus, comédie, par M. Aug. Vinson. P. 209 à 232.

Du rôle de l'habitude dans la vie, par M. J.-E. Bon. P. 235 à 256.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société d'archéologie de la Drôme, à Valence. — Composition du bureau pour l'année 1869-1870.

Président : M. A. de Gallier.

Vice-Présidents : MM. Bonnet, docteur-médecin; Vallentin, juge d'instruction; Charles de Rostaing.

Trésorier : M. Poinçot.

Vice-Trésorier : M. Épailly, architecte.

Secrétaire archiviste : M. Lacroix.

Vice-Secrétaire : M. Guilleminet.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun. — Composition du bureau pour l'année 1869-1870.

Président : M. Alfred Maury, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, à Paris, rue des Francs-Bourgeois.

Vice-Président : M. Brunet de Presles, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École des langues orientales, à Paris, rue des Saints-Pères, n° 61, et à Parouzeau, commune de Vimpelles (Seine-et-Marne).

Secrétaire général : M. Th. Lhuillier, à Melun.

Archiviste : M. Lemaire, à Melun.

Trésorier : M. Eymard, à Melun.

Présidents des sections d'arrondissement : MM. Anatole Dauvergne, chevalier de la Légion d'honneur, à Coulommiers; Jules David, chevalier de la Légion d'honneur, à Fontainebleau; le vicomte d'Amécourt, chevalier de la Légion d'honneur, à Meaux; Félix La Joye, à Melun; le comte Bernard d'Harcourt, à Provins.

Digitized by Google

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1870.

CONCOURS DE SCIENCE AGRICOLE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure «Étude géologique du département de Tarn-et-Garonne au «point de vue agricole.»

Les concurrents pourront, au besoin, limiter cette étude à l'examen de la constitution physique des divers terrains arables du département, c'est-à-dire à l'indication des quantités relatives d'argiles et de matières arénacées, telles que quartz, carbonate de chaux, etc. qui divisent ces argiles; de la perméabilité du sous-sol; de l'épaisseur de la couche végétale, etc.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les manuscrits devront être adressés, franc de port, au secrétaire général de la Société. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés ou qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Le prix sera décerné dans la séance publique qui suivra la remise des ouvrages.

La Société rappelle qu'en raison de l'importance d'un tel travail le programme de ses concours de 1869 prolongeait le délai accordé pour la remise des ouvrages jusqu'au 1er janvier 1870.

CONCOURS DE POÉSIE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure «Ode à la Muse moderne.»

Ce thème poétique est le complément naturel du programme proposé pour le concours de 1868. La Société demandait alors une ode à la *Muse antique :* elle promet aujourd'hui sa couronne à un poëme sur la poésie des temps modernes. Non moins illustre que sa sœur, sans posséder peut-être au même degré le sentiment de la beauté plastique, la Muse moderne doit à l'inspiration chrétienne des aspirations et des accents inconnus au génie de l'antiquité. Au souvenir glorieux des artistes de la Grèce et de Rome, elle oppose ou plutôt elle associe avec orgueil les noms de Dante,

de Shakspeare, de Schiller, de Gœthe, de Corneille, de Racine. Ce sujet ouvre donc à la poésie un large champ d'inspirations, et les concurrents, la Société ose l'espérer, répondront à son appel, qui emprunte encore à la mort de notre grand poëte lyrique, à la mort de Lamartine, un caractère de douloureuse actualité.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les manuscrits devront être adressés, franc de port, au secrétaire général de la Société, à Montauban, avant le 31 mars 1870. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés et qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Le prix sera décerné dans la séance publique qui suivra la remise des ouvrages.

Digitized by Google

Rapport, par M. Douet d'Arcq, sur les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, p. 253 à 263.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 263 à 266.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 266 à 269.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 269 à 273.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, sur les Chants de campagne recueillis dans le Lot-et-Garonne par M. P. Lambert, p. 274 à 279.

Rapport, par M. G. Servois, sur une communication de M. É. de Barthélemy (extraits des Mémoires de Jean Rogier), p. 280 et 281.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur diverses communications relatives à l'instruction publique (envois de MM. de Lamothe, Magloire Giraud et Combet), p. 281 à 287.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. J. Marion, sur trois croquis communiqués par M. Ch. Cournault, p. 288.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes, p. 289.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), p. 289.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 290.

Académie du Gard, à Nîmes, p. 290 à 292.

Société impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse, p. 292.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 292.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, p. 293.

Académie impériale de Reims, p. 293.

Académie de Stanislas, à Nancy, p. 294.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes, p. 294.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, p. 294 et 295.

Société d'émulation de Cambrai, p. 295 et 296.

Société littéraire de Strasbourg, p. 296.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul, p. 296 et 297.

Académie de Mâcon, p. 297.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, p. 297 et 298.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, p. 298.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), p. 298.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 298.

Société archéologique et historique du Limousin, p. 299.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, p. 299.

Société historique algérienne, à Alger, p. 299 à 301.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis, p. 301.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société d'archéologie de la Drôme, à Valence (composition du bureau), p. 302.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun (composition du bureau), p. 302.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne (concours), p. 303 et 304.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
Chez A. DURAND, Libraire,
7, RUE CUJAS,
Ancienne rue des Grès.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

NOVEMBRE 1869.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE NOVEMBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 305 à 318.

Rapport, par M. Patin, sur les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, p. 31[illegible] à 323.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires historiques publiés par la Société impériale d'agriculture de Valenciennes, p. 324 à 329.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Recueil de la Société des sciences de Tarn-et-Garonne, p. 329 à 333.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 333 et 334.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, p. 334 à 351.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 351 à 354.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Bulletin de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 354 à 359.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, p. 359 et 360.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 361 à 363.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur la Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire d'Auch, p. 363 à 365.

Rapport, par M. Chabouillet, sur le Catalogue du musée de Rennes, de M. André, p. 365 à 368.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 368 à 386.

Rapport, par M. E. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 387 et 388.

Rapport, par M. G. Bertrand, sur les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Congrès celtique de Saint-Brieuc), p. 388 à 392.

Rapport, par M. J. Marion, sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 393 à 395.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 1er août 1868 au 1er août 1869 (partie historique, archéologique et littéraire), p. 396 à 423.

Liste alphabétique des noms des auteurs des ouvrages offerts, p. 424 à 426.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), p. 427.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 427 et 428.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon, p. 428.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 429.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord (concours), p. 430 et 431.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (composition du bureau), p. 431.

CORRECTIONS, p. 431.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOVEMBRE 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

3e série, tome II, ou XXIIe de la collection. Amiens, 1868, 1 volume in-8° de 636 pages.

Ce volume contient neuf mémoires intéressant, à différents points de vue, l'histoire ou l'archéologie. Ils sont tous dignes d'attention, quoique à des degrés divers. Devant me borner à indiquer sans analyse ceux qui concernent exclusivement l'archéologie, je donnerai d'abord la liste de l'ensemble de ces travaux, qui témoignent de nouveau du zèle et du savoir des membres de l'une des Sociétés départementales les plus laborieuses.

1. *Cimetière mérovingien de Noroy, fouilles faites par la Société;* rapport de M. Bazot. (P. 1 à 74, 8 planches.)

Digitized by Google

2. *Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens. — Monument de Pierre Burry*, par M. J. Garnier. (P. 75 à 115.)

3. *L'abbaye du Gard*, par M. l'abbé Delgove. (P. 117 à 316.)

4. *Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix, d'après des documents inédits*, par M. l'abbé J. Corblet. (P. 327 à 373.)

5. *Notice sur une découverte d'objets celtiques faite à Caix, canton de Rosières (Somme), en 1865*, par M. J. Garnier. (P. 375 à 384, 4 planches.)

6. *Inventaire des sceaux offerts à la Société des antiquaires de Picardie par M. Célestin Ratel*, dressé par M. A. Dutilleux. (P. 385 à 431, 2 planches.)

7. *Plan de la ville de Roye*, par M. Ch. Gomart. (P. 433 à 436, 1 planche.)

8. *La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe-Auguste*, par M. Tailliar. (P. 437 à 560.)

9. *Deux verrières de la cathédrale d'Amiens*, par MM. Duval et Jourdain. (P. 561 à 606.)

Quatre de ces mémoires, le 1er, le 5^{e}, le 6^{e} et le 9^{e}, sont de la compétence de la section archéologique du Comité, et je dois me borner à en signaler le sujet.

Dans son rapport sur le cimetière mérovingien de Noroy, M. Bazot a fait connaître, avec les plus grands détails, les circonstances des fouilles faites en 1863 et 1864 sur le penchant méridional d'une colline crayeuse dans un lieu dit *les Larris*, au nord de Noroy et de Lieuvillers (canton de Saint-Just-en-Chaussée, arrondissement de Clermont), où rien n'indiquait extérieurement ce lieu de sépulture. Il a soigneusement décrit les objets recueillis dans les fosses explorées, au nombre de près de trois cent cinquante. Ces objets sont, presque tous, complétement analogues à ceux déjà découverts dans un assez grand nombre d'autres cimetières de l'époque mérovingienne, par M. l'abbé Cochet, M. Baudot, M. Rigollot et d'autres antiquaires. M. Bazot a aussi exposé les événements historiques qui lui paraissent pouvoir se rattacher à ces sépultures de la période franque. C'est à nos confrères de la section d'archéologie à discuter l'attribution d'âge de ce cimetière, et à voir si les petites monnaies d'argent, découvertes au nombre de neuf dans la ceinture d'un des morts, mérovingiennes pour la plupart, et quelques-unes imitées de monnaies byzantines, n'indiquent pas plutôt, pour l'ensemble de

ces sépultures, le v^e siècle que l'an 300, comme le présume M. Bazot. Ces monnaies, figurées par l'auteur du mémoire, sont jusqu'ici à peu près uniques : elles étaient accompagnées d'une monnaie gauloise et d'une monnaie de Postume, qui paraissent étrangères à l'ensemble de la sépulture, dont l'origine est incontestablement germanique.

La notice de M. J. Garnier sur une découverte d'objets celtiques faite en 1865 à Caix, canton de Rosières, département de la Somme, concerne un ensemble d'instruments, d'armes et d'objets divers en bronze, paraissant se rapporter aux derniers temps de la période qu'on a désignée sous le nom d'*âge de bronze* ou à l'époque gauloise, comme on en a recueilli dans un très-grand nombre de localités. M. Garnier a soigneusement décrit ce petit atelier de fondeur.

L'inventaire que M. Dutilleux a dressé des sceaux offerts par M. C. Ratel, de Valenciennes, à la Société des antiquaires, pour le musée Napoléon, en fait connaître soixante-quatre concernant la Picardie et l'Artois, dont vingt-sept matrices en cuivre et trente-sept empreintes. La plupart sont intéressants à différents titres.

Le plus ancien est celui de Lambert, évêque d'Arras de 1093 à 1115; les plus récents se rapportent au XIX^e siècle. Ils sont très-variés et concernent des personnes ou des institutions laïques et ecclésiastiques; les plus rares paraissent être ceux d'un mayeur d'Abbeville en 1188, d'un doyen rural de Péronne au XIII^e siècle et ceux de plusieurs abbayes, villes et seigneurs de Picardie. M. Ratel, qui recherche et reproduit par la galvanoplastie les sceaux appartenant au nord de la France, a déjà offert au musée de Valenciennes une précieuse collection de deux mille matrices de sceaux concernant la Flandre et le Hainaut.

Dans la description de deux verrières de la cathédrale d'Amiens, MM. Duval et Jourdain ont fait connaître d'anciens débris des beaux vitraux de cet admirable monument, qui ont été détruits en très-grande partie. L'examen des armoiries et le souvenir de plusieurs événements historiques dont Amiens a été le théâtre paraissent pouvoir en faire attribuer le don à la famille de Coucy-Boves, dont les deux saints adoptifs de cette maison, Édouard et Edmond, rois d'Angleterre, figurent sur un de ces vitraux, avec l'histoire de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Georges. Ils paraissent être de la fin du XIII^e siècle.

Digitized by Google

Après cette indication sommaire des travaux plus archéologiques qu'historiques, passons en revue les mémoires dont le but et l'objet concernent directement l'histoire sous différents aspects.

Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens. — Monument de Pierre Burry.

M. J. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, a entrepris la description de tous les monuments funéraires de cette église. Il ne s'est pas borné à les étudier au point de vue de l'art et de l'histoire de la sculpture; il a particulièrement dirigé ses recherches sur la vie des personnages à la mémoire desquels ils sont consacrés. Cette première étude a pour sujet, non le monument le plus ancien, mais l'un des plus remarquables par la représentation, en relief, du défunt, agenouillé, les mains jointes en face du Christ couronné d'épines, ayant auprès de lui saint Pierre son patron, et par les deux anges qui supportent en relief l'épitaphe. M. Garnier discute très-longuement et très-consciencieusement les descriptions qui en ont été données avant lui; il reproduit plus fidèlement qu'on ne l'avait encore fait les six vers latins, en trois distiques, de l'inscription, expose les raisons qui le portent à attribuer ce petit monument au même artiste inconnu qui a sculpté les belles stalles et la clôture du chœur, et il a surtout pour but de faire la biographie du personnage.

Pierre Burry, aussi inconnu aujourd'hui qu'il était célèbre parmi les lettrés du XVI^e^ siècle, a fourni le sujet de recherches biographiques à Robert Gaguin, à Guichardin, à Valère André, à du Verdier, à la Croix-du-Maine, à Foppens, à Paquot et à la plupart des écrivains qui ont traité de l'histoire littéraire du nord de la France au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Né en 1430 d'une famille originaire de Picardie, à Bruges ou à Burch, dans le duché de Gueldres, Pierre Burry, *magister Petrus Burrus*, comme on le désignait de son temps, s'était distingué dans ses études à l'Université de Paris, où il fut reçu docteur. Il professa à Douai, puis revint à Paris, où il fut maître de grammaire des enfants de la Sainte-Chapelle; il visita l'Italie, où il passa sept années, et où il fut reçu licencié en droit-canon à l'Académie de Plaisance. Puis, à son retour, il fut chargé de l'éducation de plusieurs jeunes gens de grandes familles, et particulièrement des fils de Charles de Gaucourt (ou Gondicourt), maréchal de France, gouverneur de Paris, grand économe et premier chambellan du roi

Digitized by Google

Charles VII. Deux de ces quatre enfants, élèves de Burry, devinrent successivement évêques d'Amiens de 1473 à 1482. Il retourna à Amiens, où il devint chanoine de la cathédrale, qu'il faisait grandement profiter de son goût pour les arts et les lettres, et où il mourut en 1504, instituant pour ses héritiers l'église d'Amiens, les veuves et les jeunes filles à marier. Ses œuvres littéraires ont été recueillies et publiées peu de temps avant et après sa mort, en 1503, en 1505 et en 1506, par le célèbre imprimeur Badius (*Jodocus Badius Ascensius*), qui les accompagna d'un commentaire philologique, historique et allégorique, dû en partie aux soins de deux des amis de Burry, Pierre Joulet et Adrien de Hénencourt.

Ces écrits, aussi rares que peu connus et depuis longtemps oubliés, furent comparés par plusieurs contemporains de l'auteur aux poésies d'Horace; s'ils sont encore recherchés aujourd'hui par quelques amateurs bibliomanes, c'est moins pour les lire que pour les posséder. Ils forment quatre recueils de poésies latines publiés sous les titres suivants :

Moralium libri IX.

Pæanes[1] *quinque festorum divæ virginis Mariæ.*

Cantica de omnibus festis Domini.

Hymni et cantica de festis sanctorum.

Un autre recueil intitulé *Epistolæ et Orationes* ne paraît pas avoir été imprimé et existe très-probablement en manuscrit dans quelque bibliothèque.

Dans le premier de ces recueils (*Moralia*), on trouve des odes, des élégies, des apologues, des épigrammes, des satires, des épithalames, où l'on rencontre çà et là quelques notions historiques sur des personnages et des événements du temps. Le second recueil est entièrement consacré aux louanges de la sainte Vierge. Les vers, qui offrent les diverses combinaisons métriques de la poésie latine au moyen âge, y sont distribués en cinq groupes, suivant qu'ils ont trait aux cinq fêtes principales de la Vierge : la Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification, l'Assomption. Ce recueil paraît être le plus intéressant, à cause des allusions qu'on y trouve à des personnes ou à des événements contemporains ou à la vie de l'auteur, et aussi par la description d'un tableau de la cathédrale.

[1] *Pæon* (*παίων*); vers composé d'une longue et de trois brèves diversement combinées.

Digitized by Google

Il est très-probable que plus d'une de ces pièces de vers aura servi de modèle aux chants royaux de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy, d'Amiens, et aura figuré dans les solennités littéraires de cette compagnie à la fois littéraire et religieuse.

On jugera des soins scrupuleux apportés par M. Garnier à la biographie de ce poëte de la Renaissance par l'étendue de son travail, qui ne comprend pas moins de trente-six pages; plus sans doute qu'il n'en a été écrit à la louange de Burry depuis trois siècles et demi.

L'Abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove.

Cette monographie monastique est le travail le plus considérable du dernier volume de la Société des antiquaires de Picardie, dont il remplit deux cents pages. L'abbaye du Gard, de l'ordre de Cîteaux, fut un démembrement de celle de Cherlieu, issue elle-même de l'illustre abbaye de Clairvaux. Elle fut fondée vers l'année 1131, ou définitivement en 1137-1138, par Gérard de Picquigny, près de la rive gauche de la Somme, non loin de Picquigny, dans le diocèse d'Amiens, au voisinage d'un établissement romain dont M. Delgove constate l'existence par la description d'un ancien camp et par l'interprétation, beaucoup plus douteuse, de certains noms de lieux-dits.

La série des abbés, telle qu'elle a été produite par les auteurs du *Gallia christiana*, est fort incomplète. M. Delgove est parvenu à en éclaircir quelques obscurités et à l'améliorer en plusieurs points. A l'aide du cartulaire de cette abbaye, de nombreuses chartes de donation, et de titres de possessions, les uns déjà publiés, les autres inédits, et d'autres documents plus modernes, il a exposé tout ce que l'on connaît sur la vie intérieure de cet établissement monastique pendant la durée d'environ six cents ans. Il a aussi fait connaître la vie de vingt-neuf abbés réguliers depuis 1138 jusqu'en 1515, et de treize abbés commendataires depuis 1516 jusqu'à la Révolution.

Il a même ajouté quelques renseignements sur les deux abbés trappistes qui ont administré depuis 1816 cette ancienne maison religieuse, qui reçut alors très-passagèrement une nouvelle destination, et dont la petite colonie fut, en 1842, transportée dans l'ancien monastère de Sept-Fonds, en Bourbonnais.

Le peu d'importance de cet établissement monastique ne prêtait pas à l'exposition de considérations ou à la découverte de faits d'un

Digitized by Google

intérêt bien général. Toutefois l'auteur n'a négligé aucune occasion de montrer, dans une juste mesure, la participation de l'abbaye du Gard aux événements ecclésiastiques ou civils contemporains, ainsi que ses relations avec les personnages les plus connus du pays et avec ceux qui l'enrichirent de leurs donations. On trouve, soit dans les vies des abbés, soit dans les extraits et les analyses des chartes, soit dans quelques-unes de ces chartes publiées intégralement, des renseignements nombreux sur l'agriculture, sur la pêche, sur les phénomènes naturels, aussi bien que sur les redevances féodales, sur les coutumes, sur la topographie locale, et particulièrement sur la vie intérieure de l'abbaye, sur ses revenus et ses possessions à la campagne ou à la ville, et aussi sur ses différends avec quelques autres maisons religieuses.

Les indications qu'on pourrait extraire de ces analyses de chartes et de ces biographies d'abbés ressemblent beaucoup à ce qui se rencontre dans une foule d'autres histoires monastiques; signalons-en cependant quelques-unes.

Parmi les donations du premier fondateur, on voit figurer dix huit cents anguilles à prendre sur le produit de l'écluse de Hangest.

Une autre charte, de l'année 1145, mentionne des territoires situés dans la forêt de Vicogne, que les moines devaient défricher en partie pour en chasser les loups.

Par un titre de l'an 1190, le petit-fils du fondateur fait donation de 2,000 harengs à prendre chaque année, pendant la première semaine de Carême, sur les revenus de Picquigny. Cette même charte confirme le droit de pêche avec barque dans la rivière de la Somme, seulement pour l'usage des infirmes du monastère et des étrangers qu'on y hébergeait.

Un titre de 1195 fait donation d'une terre qui puisse suffire à trois chevaux de charrue (*ad agriculturam trium equorum*).

En 1206, il est fait don à l'abbaye de 600 journaux de terre, chacun de 100 verges, mesurant 22 pieds.

En 1210, un chevalier, Hugues de Molliens, avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, donne à l'abbaye un muid de blé pour subvenir à l'entretien de la lampe du sanctuaire.

Enguerrand de Picquigny, faisant ses préparatifs pour la même expédition, accorde aussi un muid du plus pur froment à prendre chaque année sur le sestelage d'Amiens pour faire les hosties du saint-sacrifice à l'usage de l'abbaye et des églises de Picquigny,

Digitized by Google

sans que l'on pût employer ce don à aucun autre usage. Le droit accordé à l'abbaye, la même année 1210, de moulins en certains points de la Somme, fait connaître un nouveau canal qui est excepté de ce privilége : *citra magnum fossatum per quod nunc transeunt navigia.*

En 1211, un chevalier abandonne à l'abbaye le droit de pêche avec barque dans toute l'étendue de l'eau de Picquigny et le droit de prendre des anguilles pendant trois nuits à toutes les écluses de l'abbaye, sous la charge de 10 sols parisis.

En 1235, Mathilde, comtesse de Boulogne, qui avait déjà fait don au Gard de 3,000 harengs à prendre sur les pêches de ce port, confirme la cession faite par l'église de Saint-Denis-de-Montmartre de 5,000 harengs, au prix annuel de 60 livres parisis, qui seraient affectés à l'achat sur place d'autres harengs d'un transport moins dispendieux.

Des chartes confirmatives des cens auxquels avait droit l'abbaye du Gard à Abbeville, chartes délivrées par le corps de ville en 1253 et 1259, font connaître un grand nombre de noms propres de rues et d'établissements industriels ou de commerce, dont le souvenir n'est point encore entièrement effacé.

Plusieurs titres du XIII[e] siècle montrent qu'à cette époque on cultivait la vigne aux environs de Picquigny, comme sur beaucoup d'autres points de la Picardie et du nord de la France, et que les moines du Gard déposaient leurs vins dans de belles caves à Abbeville. En 1221, Renaud, seigneur de Baligny, fait don, pour le vin des messes, d'un tonneau de vin de trois muids à prendre chaque année sur les vignobles de cette localité.

Vers le milieu du XIV[e] siècle, l'exploitation de la tourbe avait lieu en de grandes proportions dans les marais de la Somme voisins d'Abbeville. Ce fait et beaucoup d'autres, mentionnés dans les chartes des établissements ecclésiastiques et civils de la Picardie, peuvent aider à expliquer les mélanges d'objets d'époques fort différentes qu'on rencontre fréquemment dans les tourbières de la Somme et d'autres vallées du même pays.

On voit aussi dans ces recherches quelques détails intéressants sur les abbés commendataires, qui n'offraient pas plus au Gard que dans les autres établissements religieux des modèles de vertu et de vie régulière.

M. l'abbé Delgove, en recueillant tous les faits relatifs à une des abbayes de la Picardie les moins bien connues, a donc donné

Digitized by Google

un complément utile au *Gallia christiana;* il a fait encore une fois preuve de l'esprit consciencieux de recherches qu'il a montré dans plusieurs autres travaux, et particulièrement dans son *Histoire de la ville de Doulens*, déjà publiée par la Société des antiquaires de Picardie.

Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix, par M. l'abbé Corblet.

Un autre ecclésiastique du même diocèse, non moins honorablement connu par ses travaux historiques ou archéologiques, et plus spécialement par la publication de son intéressante *Revue de l'art chrétien*, M. l'abbé Corblet, a présenté les résultats de ses recherches sur les origines d'une corporation religieuse de femmes qui se consacrent à l'enseignement de la jeunesse. On en connaît aujourd'hui des établissements à Chauny, à Saint-Quentin, à Limoges, à Toulouse, à Paris même et dans d'autres villes. Plusieurs de ces établissements remontent à la communauté fondée à Roye en 1625. Son fondateur, Pierre Guérin, curé de Saint-Georges-lès-Roye, a joui d'une assez grande célébrité, sous le règne de Louis XIII, comme chef d'une secte d'illuminés connus sous le nom de *Guérinets*, pour que cette histoire se rattache par quelques points à l'histoire générale de l'Église de France au XVII^e^ siècle.

M. l'abbé Corblet a fondé ses nouvelles recherches sur un grand nombre de documents originaux et de correspondances, dont une partie était conservée dans l'établissement de Saint-Quentin.

Il étudie successivement : 1° la maison mère de Roye, de 1625 à 1636; 2° Guérin et les Guérinets; 3° le séminaire de Paris et ses fondateurs; 4° l'établissement de la maison de Roye de 1641 à 1792; 5° les fondations picardes de la maison de Roye.

En 1622 et en 1624, un instituteur qui tenait à Roye les écoles de garçons et de filles s'attira, par une conduite scandaleuse, l'animadversion publique et disparut. Un vicaire général de l'évêque d'Amiens et plusieurs curés de la ville se concertèrent avec quelques dames pieuses de Roye pour fonder un établissement destiné à l'éducation des jeunes filles. L'évêque d'Amiens confirma cette institution; l'un des curés de Roye, Pierre Guérin, fut le directeur spirituel de l'œuvre, et, le 4 août 1625, quatre institutrices furent installées, avec une certaine solennité, dans une maison particulière fournie par une dame, veuve du greffier en chef de la ville.

Digitized by Google

Le lieutenant civil et criminel avait, dès le principe, avec plusieurs des autres autorités du bailliage et de la commune, assisté aux premières réunions; mais il paraît que l'autorisation supérieure avait d'abord fait défaut. Elle intervint en 1627; une maison fut achetée; les nouvelles élèves ne devaient payer chacune que 5 sols tournois de pension annuelle. Mais, malgré le zèle et le désintéressement de ces pieuses femmes, qu'on désigna d'abord sous le nom de *Filles dévotes*, puis de *Filles de la Croix*, et dont le règlement, sauf la clôture, ressemblait à celui des Ursulines, un orage ne tarda pas à s'élever contre elles. Leur directeur, Pierre Guérin, fut attaqué, ainsi qu'un autre curé de la ville, Claude Buquet; ils furent accusés d'hérésie et d'innovation dans la foi, dénoncés au Parlement en 1627, emprisonnés à Paris et remis entre les mains de Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la mission.

Celui-ci interrogea les accusés, les trouva irréprochables de mœurs et de doctrines, et la Cour, s'en rapportant à son jugement, ordonna leur mise en liberté.

Les *Filles de la Croix* firent rédiger un mémoire qui fut examiné par dix-sept docteurs en Sorbonne, dont le jugement leur fut aussi favorable; elles continuèrent leur œuvre, mais des événements politiques, entre autres le siége et le pillage de Roye en 1636 par les Espagnols, causèrent la dispersion de la maison, qui se réfugia à Paris, où elle ne tarda pas à s'accroître notablement.

L'accusation d'hérésie dont Pierre Guérin et Buquet avaient été l'objet consistait en ce qu'ils prétendaient que Dieu avait révélé à l'un d'eux une pratique de foi et de vie suréminente inconnue jusqu'alors, et qu'avec cette méthode on pouvait en peu de temps parvenir au même degré de perfection que les saints et la Vierge; que toute l'Église était dans les ténèbres, et que leur doctrine, consistant généralement dans la contemplation dévote, suffisait sans autres pratiques religieuses.

Ces prêtres fanatiques se seraient servi, suivant leurs accusateurs, des *Filles dévotes* ou *Filles de la Croix* pour propager cette doctrine en faisant le catéchisme à leurs jeunes élèves. Le nombre des adeptes de Guérin, qu'on surnommait les *Guérinets*, ne tarda pas à s'élever jusqu'à 60,000 en Picardie.

Telle était du moins l'analyse donnée par Bergier et par la plupart des auteurs ecclésiastiques du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, par Racine lui-même dans son *Histoire de Port-Royal*. Le père Joseph, ce cé-

Digitized by Google

lèbre capucin qui joua un si grand rôle dans la vie du cardinal Richelieu, fut aussi leur adversaire.

M. l'abbé Corblet cherche à démontrer, d'après l'examen des documents originaux dont il a eu connaissance, et qu'il dit être restés ignorés des historiens ecclésiastiques, que ces accusations étaient complétement erronées et fondées seulement sur l'autorité d'un historien italien, Vittorio Siri, devenu le favori de Richelieu, puis de Mazarin.

Il serait surabondant d'exposer les arguments présentés avec la plus entière conviction par M. l'abbé Corblet en faveur de l'innocence des *Guérinets*.

Nous ne pouvons non plus suivre les vicissitudes de l'œuvre des *Filles de la Croix*, ni exposer leurs nombreuses fondations et colonies, non-seulement en différentes villes de Picardie, mais dans plusieurs autres provinces, où beaucoup d'écoles gratuites, de pensionnats, d'hospices, d'asiles, de retraites, furent créés sous l'influence du séminaire de la Croix, qui était à Paris le foyer principal de la communauté.

Il suffira de rappeler, d'après l'auteur, qu'on ne trouve pas de traces de ces hérésies dans les deux principaux ouvrages du curé Guérin, la *Sainte Œconomie de la famille de Jésus* (1633) et le *Dévot consultant* (1641), œuvres de théologie mystique assez analogues à l'*Introduction à la vie dévote*, par saint François de Salle.

Tel fut aussi, en définitive, le jugement des autorités civile et ecclésiastique, puisque, une fois ces orages calmés, l'institution des *Filles de la Croix*, autorisée en 1686 par des lettres patentes de Louis XIV, redevint plus florissante que jamais, non-seulement en Picardie, mais surtout à Paris, sous la protection de sainte Françoise de Chantal et d'autres grandes dames du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

Au nombre des pièces intéressantes publiées par M. l'abbé Corblet comme documents pour servir à l'histoire de la communauté des *Filles de la Croix* à Roye, se trouve une longue et très piquante lettre inédite de Beaumarchais adressée à M. de Lalau, official d'Amiens, sous la date du 12 octobre 1780. Cette lettre eût pu fournir à M. de Loménie, s'il l'eût connue, quelques nouveaux renseignements à ajouter à son instructive et intéressante biographie de ce spirituel et satirique écrivain. Les sœurs et les nièces de Beaumarchais avaient toutes été élevées à Roye au pensionnat des *Filles de la*

Digitized by Google

Croix, qui était très-florissant au milieu du XVIII^e^ siècle. En 1772, la sœur aînée de Beaumarchais, M^me^ de Salsedo, revint d'Espagne avec sa jeune sœur Marie-Louise, plus connue sous le nom de Lisette, et se retira, ainsi qu'elle, comme dames pensionnaires, au couvent de Roye. Plusieurs fois elles étaient allées au spectacle que donnaient des comédiens ambulants. La supérieure trouva que c'était un abus, et obtint de l'évêque, à l'instigation d'un jeune chanoine directeur de la communauté, l'ordre d'expulsion de ces dames. C'était, sous tous les rapports, une trop belle occasion à Beaumarchais de réclamer contre un excès de pouvoir pour qu'il n'en profitât pas. Citons seulement quelques lignes de cette curieuse lettre, conservée dans les archives de Roye :

« . . . . . M^gr^ l'évêque d'Amiens ordonne (à ma sœur) de chercher « un autre couvent, et cela, dit-on, parce qu'elle a été plusieurs « fois à la comédie de la ville, et qu'elle a gratifié de très-pauvres « comédiens d'un tas de chiffons inutiles à une femme qui vit dans « un cloître, très-inutiles à toute autre espèce de pauvres, mais fort « utiles à ces pauvres diables qui nous instruisent à nos dépens et « gagnent leur vie en nous faisant rire ou pleurer de nos sottises.

« Depuis quand, Monsieur, une pareille compassion serait-elle « un crime? Et que fait à la charité qui donne l'état de celui qui « tend la main? Lorsque saint Martin donna la moitié de son vête« ment au diable, et certe il ne pouvait gratifier un plus mauvais « sujet, M^gr^ l'évêque de Tours, auquel il a depuis succédé, le « chassa-t-il, pour cette œuvre perdue, de l'hospice que les moines « d'un couvent voisin se faisaient un honneur de lui accorder tous « les soirs.

« Lorsque le roi très-chrétien et la reine très-chrétienne de « France vont, avec leur très-chrétienne famille, à la comédie de « Versailles, en sortant de l'office de la chapelle, M^gr^ l'archevêque « de Paris, duc de Saint-Cloud, a-t-il la sollicitude épiscopale de « trembler pour le salut de la famille royale, et s'afflige-t-il de « l'honneur d'avoir ces illustres diocésains dans son évêché, parce « qu'ils se délassent quelquefois des affaires par le plaisir innocent « du spectacle? . . . »

Beaumarchais formule ensuite de très-vives attaques contre le jeune directeur, auquel il attribue la demande d'expulsion de sa sœur, et qu'il traite « de damnable hypocrite, d'écervelé, de ché« rubin ardent, de calomniateur, etc. . . . . . . » On ignore l'issue

Digitized by Google

de cette petite affaire, que ne devait pas négliger l'auteur du *Mariage de Figaro*, quand même il n'y eût pas été aussi directement intéressé. La publicité donnée à cette lettre par M. l'abbé Corblet est une nouvelle preuve de son impartialité dans le choix et la mise en œuvre des documents qu'il a rassemblés pour écrire l'histoire de l'institution dite des *Filles de la Croix*.

Plan de la ville de Roye, par M. Ch. Gomart.

Ce plan est la reproduction d'un dessin manuscrit de l'année 1652, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal[1] sous ce titre : *Plan manuscrit des fortifications de la ville de Roye, dans le Santerre en Picardie.* M. Gomart l'a complété par l'indication des édifices religieux et d'autres établissements omis sur ce plan du XVII[e] siècle.

La féodalité en Picardie, fragment d'un cartulaire de Philippe-Auguste, par M. Tailliar.

Ce mémoire, l'un des plus importants et des plus vraiment historiques du volume que nous analysons, se divise en deux parties et a pour base l'examen d'une portion de l'un des cartulaires de Philippe-Auguste, dont M. Tailliar n'indique pas la provenance, mais dont une copie lui a, dit-il, été communiquée par notre confrère M. L. Delisle, qui en a lui-même tiré un si bon parti dans son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*[2].

Dans une première partie, M. Tailliar expose, d'après les titres de ce cartulaire, l'histoire de la féodalité dans le comté de Vermandois depuis la création du comté sous Louis le Débonnaire, en 818, jusqu'au règne de Philippe-Auguste. Il étudie sous leurs différents aspects tous les éléments féodaux de l'administration de cette province : le sol, les biens immobilisés, les impôts tenus en fief, les droits, les offices, les services, les prestations en fruits, en bétail, les personnes. Après des considérations générales, il expose l'organisation individuelle, pour ainsi dire, des fiefs du Vermandois dans tous leurs détails, et l'état de toutes les seigneuries qui le composaient à cette époque, d'après les renseignements fournis par cet ancien cartulaire. On y voit l'énumération territoriale de tous les fiefs et l'indication nominative de tous les feudataires.

[1] *Topographie de la France*, n° 438 H, in-folio.

[2] 1856, in-8°.

Digitized by Google

Dans une seconde partie est reproduit le texte original lui-même.

On trouve dans le mémoire de M. Tailliar de nombreux et intéressants renseignements sur l'organisation féodale de cette portion de la Picardie au commencement du XIII[e] siècle; mais ils sont peu susceptibles d'analyse. Ces nouvelles recherches sont dignes d'autres excellents mémoires de l'auteur sur les institutions, l'administration provinciale, les divisions géographiques pendant les temps anciens et le moyen âge dans le nord de la France. Depuis longtemps les écrits de M. Tailliar l'ont honorablement placé au nombre des érudits qui, dans les départements, étudient les questions historiques les plus difficiles avec le savoir qu'elles exigent.

Ainsi qu'on le voit par la variété des sujets traités, par l'intérêt qu'ils présentent, par la conscience et la sagacité dont les auteurs ont fait preuve, ce volume est digne de l'estime justement acquise aux publications de la Société des antiquaires de Picardie[1].

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

[1] Malgré l'impartialité que je m'efforce d'apporter dans les analyses des publications de cette Société, il paraît qu'en un point délicat j'ai commis une erreur ou tout au moins exprimé une opinion hasardée en attribuant, dans mon précédent rapport (*Revue*, t. IX, p. 55, n° de janvier 1869), une très-grande part à M. Dufour, ancien président de la Société et de la commission de construction du Musée Napoléon, si ce n'est dans la création et l'organisation par la voie de loteries (ce qui est incontestable), du moins dans la destination définitive de ce musée. En effet, M. Bazot, président actuel de la Société et de la Chambre des notaires, me fait l'honneur de m'écrire que, si en effet M. Dufour a été fort utile à cette fondation par ses efforts personnels et par son active ténacité, il a contribué depuis plusieurs années à priver la Société des antiquaires de Picardie du droit qu'elle réclame d'administrer ce musée, en aidant, au contraire, la prétention qu'aurait eue l'État d'y exercer une direction supérieure et en s'efforçant de le faire considérer comme établissement national ou départemental, et non comme établissement municipal. Toutefois, après de longues et nombreuses difficultés, le Musée Napoléon a été reconnu *Musée communal*. C'était sans doute la meilleure solution; et M. Bazot y a pris une grande part. Je ne puis qu'exprimer ici le regret, que partagera le Comité, de voir s'élever, pour une œuvre aussi utile, de pareils débats entre les honorables membres de la Société des antiquaires de Picardie. (J. D.)

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

6e série, tomes I, II et III, 1863 à 1865[1].

A côté de l'*Académie des jeux floraux*, son aînée et très-aînée, l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, laquelle ne laisse pas de remonter à l'année 1746, continue de se distinguer par la variété et l'importance de ses travaux. Si elle laisse à l'antique compagnie des maîtres de la gaie science le soin d'animer, d'encourager par ses exemples et ses récompenses la poésie, elle n'en réserve qu'une plus grande part de son temps et de son zèle aux *sciences*, son premier et toujours son principal objet, et à ce qu'elle s'est en outre proposé plus tard en ajoutant à son titre primitif ces mots : *inscriptions et belles-lettres.*

C'est à une autre section du Comité qu'il appartient d'apprécier la partie scientifique, très-considérable, de ces trois volumes, publiés de 1863 à 1865. Notre section ne doit y rechercher que ce qui regarde la philosophie, la littérature et, plus particulièrement, l'histoire.

La première y est représentée[2] par l'analyse des observations critiques qu'a suggérées à l'habile professeur de philosophie de la Faculté des lettres, M. Gatien Arnoult, l'*Essai psychologique*, de M. Charles de Rémusat, *sur les limites de la conscience ou sur les facultés inconnues de l'esprit humain.*

Au même ordre de travaux on peut rattacher une notice[3] dans laquelle M. Vaïsse a ajouté à sa galerie biographique (il a traité précédemment avec intérêt d'Armand Sorbin et d'Étienne Dolet) la figure d'un homme lui-même tristement célèbre dans les annales de l'intolérance religieuse au XVIe et au XVIIe siècle. Il a pu, après Victor Cousin, revenir avec compétence et intérêt sur *Lucilio Vanini*, retracer sa vie, sa doctrine, sa mort (1585-1619); blâmer le philosophe, mais réclamer, au nom de la liberté de conscience, contre son abominable condamnation, son barbare supplice; expier ainsi,

[1] Voyez sur le tome précédent la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. II, p. 432.

[2] Tome I, p. 619.

[3] Tome II, p. 313.

Digitized by Google

dans Toulouse même, la fâcheuse inscription de la salle des illustres qu'on en voudrait voir effacée :

GUILLELMUS CATEL
. . . .
. . . .
VEL HOC UNO
MEMORANDUS QUOD, EO RELATORE,
OMNESQUE JUDICES SUAM IN SENTENTIAM
TRAHENTE, LUCILIUS VANINUS, INSIGNIS ATHEUS,
FLAMMIS DAMNATUS FUERIT.

M. Hamel représente toujours, à l'Académie comme à la Faculté des lettres, la littérature ancienne. Dans son *Étude sur les origines de l'histoire en Grèce* [1], il a passé en revue, savamment et judicieusement, ces fondateurs de la prose grecque, prédécesseurs d'Hérodote, qu'on appelle logographes. Aux volumes suivants doit appartenir son travail sur Aristophane, dont il a seulement commencé la lecture en 1865 [2].

Un autre professeur de la Faculté des lettres, qui y joint à la fonction de doyen l'enseignement de la littérature française, M. Delavigne, a appelé *sur l'épopée au moyen âge, et particulièrement sur l'épopée de Renart* [3], l'attention de l'Académie.

Arrivant à une époque littéraire plus voisine de nous, M. Molinier, professeur à la Faculté de droit, a traité [4] la question suivante : *Est-il vrai, comme l'ont affirmé Voltaire, Laharpe et Sismondi, que Corneille ait pris le sujet et les principales scènes du Cid dans une pièce espagnole de Diamante, qu'il aurait imitée et traduite sans l'indiquer et en l'adaptant à la scène française?* Il l'a résolue en s'appuyant de forts bons arguments, et montrant que Diamante avait été, non pas le modèle, mais bien le copiste de Corneille. Lui-même a pris soin de rappeler que cela avait été soupçonné par d'autres, par François Génin, dans un article du *National*, 11 mai 1841 ; par M. Hippolyte Lucas, dans ses *Documents relatifs à l'histoire du Cid*, 1860. Il paraît n'avoir pas eu connaissance de la démonstration qu'en avait donnée en 1846, dans une autre académie, celle de Rouen, M. Viguier [5], démonstration très-convaincante qu'a reproduite, je

[1] Tome II, p. 358.
[2] Tome III, p. 493.
[3] Tome I, p. 623.
[4] Tome III, p. 410.
[5] *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou examen de quelques plagiats qui lui*

Digitized by Google

crois, dans sa savante édition du grand tragique, notre collègue M. Marty-Laveaux.

A l'histoire littéraire du XVIII[e] siècle appartient un morceau intitulé : *Lefranc de Pompignan, poëte et magistrat, 1709-1784*[1]. M. Vaïsse y a donné une nouvelle preuve de son esprit judicieux et de son talent d'écrivain. Cette biographie présentait en outre, comme celle que l'auteur a consacrée à Vanini, un intérêt local. Lefranc de Pompignan, fondateur de l'Académie de Montauban, a été membre associé de l'Académie de Toulouse, et a beaucoup contribué à y faire admettre son ami Louis Racine. Ajoutons que la bibliothèque de Toulouse s'est enrichie de ses livres, parmi lesquels on distingue, monuments curieux et respectables, plusieurs exemplaires des tragiques grecs, annotés de la main de Racine.

Arrivons à ce qui, dans ces trois volumes, concerne spécialement l'histoire, l'histoire générale, et plus particulièrement, comme il est naturel, l'histoire locale.

Je ne puis citer qui appartienne à la première que de judicieuses considérations exposées en bon style, par M. Baudoin, archiviste du département, dans son *Introduction à l'histoire de France au XI[e] siècle*[2].

Le professeur d'histoire de la Faculté des lettres, M. Barry, poursuit avec succès, sous une forme élégante et quelquefois d'un tour piquant, ses recherches archéologiques et épigraphiques sur quelques points curieux des antiquités de nos provinces méridionales. De là un assez grand nombre d'articles, épars dans ces volumes, où les antiquaires feront bien d'aller les chercher[3].

Sur l'histoire locale, celle de Toulouse, celle du Languedoc, j'ai à signaler un assez grand nombre de mémoires que distinguent la recherche curieuse des faits et l'intérêt de l'exposition.

Une simple note fait connaître[4] l'opinion de M. Rossignol, membre correspondant, *Sur la date de la première guerre de Henri II, roi d'Angleterre, avec Raimond V, comte de Toulouse.*

D'après une pièce trouvée dans les archives de la Haute-Garonne,

sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, et en particulier par Voltaire. Rouen, 1846, in-8°.

[1] Tome I, p. 408.

[2] Tome II, p. 280.

[3] Tome I, p. 595, 629; t. II, p. 431, 443; t. III, p. 334.

[4] Tome III, p. 484.

Digitized by Google

et reproduite textuellement, M. Baudoin a raconté[1] *La réception d'un licencié en décret, dans l'Université de Montpellier, en mai 1370.*

M. Fons, juge au tribunal civil, a exposé en quelques pages[2] sa *Conjecture*, très-vraisemblable, *sur la* PARVA CURIA TOLOSÆ *aux XII^e et XIII^e siècles.*

D'un manuscrit conservé aux archives du département, manuscrit dont le second volume seulement subsiste, ce qui est fort regrettable (il renfermait les statuts des différentes corporations désignées sous le titre d'offices mécaniques qui existaient à Toulouse au XVI^e siècle), de ce manuscrit M. le docteur Desbarreaux-Bernard a extrait[3] de curieux détails sur les *Statuts et règlements des chirurgiens-barbiers de Toulouse.* Il a donné[4] le texte même de ces *Statuts*, le faisant précéder d'une intéressante dissertation sur l'époque à laquelle remonte l'emploi du mot *chirurgien*, et le partage de l'art de guérir entre les médecins et les chirurgiens.

M. Caze, président à la cour impériale, a traité[5] avec étendue, avec science et en bon style, *De l'impôt dans l'ancienne province de Languedoc.* On peut regarder comme une annexe de ce mémoire son morceau[6] sur *Les abus de la vénalité des charges dans la province de Languedoc.* La vénalité des charges était une des ressources auxquelles avait recours, dans ses embarras financiers, le pouvoir central, et, comme le montre M. Caze, l'occasion de luttes fâcheuses avec les pouvoirs locaux que blessaient, révoltaient justement de tels procédés administratifs.

Une grande place est occupée dans ces volumes[7] par la continuation[8] du curieux *Essai*, de M. Astre, *sur l'histoire et les attributions de l'ancienne bourse de Toulouse.*

M. Vitry n'a pas traité avec moins de soin et de succès[9] un autre sujet d'un intérêt local dans sa *Notice sur l'école des beaux-arts de Toulouse.*

Le mémoire de M. Théron de Montangé, intitulé *De l'assistance*

[1] Tome I, p. 83.
[2] Tome III, p. 128.
[3] Tome II, p. 449.
[4] Tome III, p. 1 et suiv.
[5] Tome III, p. 35.
[6] Tome III, p. 380.
[7] Tome I, p. 40; t. II, p. 96; t. III, p. 157.
[8] Voyez le commencement, t. VI, p. 71, de la 5^e série.
[9] Tome I, p. 551.

Digitized by Google

publique dans les campagnes, étude économique sur la Haute-Garonne, n'est reproduit [1] que dans une analyse assez étendue, il est vrai, et qui en donne une favorable idée. Ce mémoire conduit jusqu'aux choses contemporaines tout cet ensemble de travaux divers inspirés par un patriotisme provincial auquel on ne saurait trop applaudir.

Le même caractère appartient aux éloges de quelques membres distingués de l'Académie, dont plusieurs, enlevés à Toulouse par Paris et par l'Institut, ont achevé leur honorable carrière sur le grand théâtre de la vie publique et de la renommée. C'est le cas, non d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, à qui un professeur distingué de la Faculté des sciences, le docteur Joly, a rendu hommage avec une chaleur éloquente, uniquement comme à son ancien maître et ami [2], mais de MM. Moquin-Tandon et Laferrière, célébrés à titre de compatriotes et fort bien appréciés par MM. Clos [3] et Molinier [4].

Moins brillante, renfermée dans un cercle plus restreint, mais bien honorable elle-même, a été la carrière de MM. Dumége et Frizac. Leur savoir, leurs nombreux travaux, leur dévouement constant aux plus nobles intérêts de la cité, leur ont mérité, de la part de leurs compatriotes toulousains, un profond sentiment d'estime et de reconnaissance, dont MM. Baudoin [5] et Ducos [6] se sont rendus les dignes interprètes.

La philologie manquerait dans cette rapide et pourtant courte revue sans une *Note*, de M. Fons [7], *sur l'origine du mot* ESTACHANT. On désigne ainsi à Toulouse des cultivateurs placés, à titre de serviteurs ou de locataires, dans des masures faisant partie de propriétés rurales. Écartant certaines interprétations subtiles, M. Fons dérive le mot tout simplement du verbe roman *estar*, qui signifie *demeurer*. De là, selon lui, serait venu *estageant*, *qui demeure*, et par altération phonétique *estachant*, synonyme en certains endroits de *locataire*.

PATIN,

Membre du Comité.

[1] Tome III, p. 496.
[2] Tome I, p. 1.
[3] Tome II, p. 5.
[4] Tome I, p. 513.
[5] Tome I, p. 264.
[6] Tome III, p. 395.
[7] Tome III, p. 493.

Digitized by Google

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de cette ville.

Tome II, 1868.

En suivant l'ordre des matières contenues dans ce volume, nous y trouvons d'abord une notice historique sur le collége de Valenciennes, depuis sa fondation jusqu'à la révolution de 1789, par M. J. Bébin, ancien professeur au collége, chef d'institution. Les origines de cet établissement remontent aux premières années du xvi^e siècle. Un membre du clergé, Jean Standonck, exilé par Louis XII pour avoir critiqué trop vivement l'acte de répudiation de la princesse Jeanne, s'était retiré à Malines, puis à Louvain, et y avait fondé des écoles pour les enfants pauvres. Un de ses compagnons d'exil, nommé Thomas Warnet, entreprit sous sa direction la même tâche à Valenciennes, y acheta l'hôtel de Beaufort et y établit un collége, qui fut successivement appelé de *Standonck*, des *Bons-Enfants* et de *Maître Thomas*. Après la mort de Warnet, les religieux de Saint-Jean et les chanoines de Notre-Dame de la Salle-le-Comte y transportèrent leurs écoles; mais, après quelques années de prospérité, la maison tomba en décadence. En 1556, Jean Leclercq, bourgeois de la ville, secondé par quelques-uns de ses compatriotes, acheta de Beaudouin de la Salle, chevalier, seigneur de la Tour, une autre maison, avec dépendances, pour servir de collége. Les religieux de Saint-Jean s'y établirent et y demeurèrent jusqu'à l'arrivée des jésuites à Valenciennes, qui leur furent substitués en 1591. Lorsque, en 1677, Valenciennes passa sous la domination française, la constitution du collége ne fut point changée, et les pères continuèrent leur œuvre, jouissant des mêmes avantages que par le passé.

M. Bébin a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque communale un catalogue des élèves, divisés par classes avec leurs professeurs de 1591 à 1682. Cette statistique montre que la prospérité du collége suivit, pendant ces quatre-vingt-dix ans, une marche progressive. Ainsi l'on comptait, en 1591, 157 élèves; en 1641, 294, et 339 en 1681. Les jésuites avaient une maison rivale dans celle des Augustins, et les deux ordres se faisaient une concurrence si peu délicate, que le magistrat de Valenciennes dut intervenir pour faire cesser une rivalité devenue scandaleuse. Les donations et legs en faveur des jésuites se multipliaient. Un mémoire adressé au ma-

Digitized by Google

gistrat en 1767 renferme des détails curieux sur l'état de leur fortune, sur ce qu'ils possédaient en maisons, en terres labourables, en prés, en bois, en revenus de diverses natures. L'administration de biens si considérables n'était pas exempte de difficultés : les testaments faits en faveur des pères étaient souvent attaqués, et l'exercice de certains droits entravé. De là, une multitude de procès, dont l'énumération forme dans les archives un assez gros dossier.

Ces revenus servaient à l'entretien du personnel et du matériel du collége. Le personnel se composait de vingt-deux fonctionnaires ou employés, dont les trois principaux étaient : un recteur, ayant l'autorité supérieure de l'inspection générale tant pour le spirituel que pour le temporel; un ministre préposé au maintien de l'ordre et de la discipline et à l'arrangement de la table; un procureur chargé de la recette et de la dépense, de la garde des archives, du maniement des affaires et de la conservation des biens, meubles et immeubles. Les pères étaient au nombre de six pour les classes. Quant au matériel, il résulte des documents qu'il était régi avec la plus stricte économie : nourriture très-peu délicate, vêtements grossiers, mobilier des plus simples.

Le désastre financier du P. Lavallette vint compromettre, en 1762, la fortune du collége de Valenciennes comme celle des autres colléges de l'ordre. Une partie des biens des révérends pères dut être saisie. Peu de temps après, en 1764, l'édit de bannissement leur fut signifié; mais un arrêt du parlement de Flandre ordonna que ceux des membres de la Société qui étaient actuellement employés dans l'enseignement seraient tenus de continuer leurs cours jusqu'au 1er avril 1765. A cette époque fut constitué un bureau d'administration, dont le premier soin fut de nommer un principal, un sous-principal, un préfet des classes et cinq régents, et d'organiser provisoirement l'enseignement. En 1767, le collége de Valenciennes ayant été confirmé par lettres patentes du roi, on procéda à l'organisation définitive des études, dont le plan était celui qui fut envoyé par l'Université de Douai à tous les colléges du ressort du parlement de Flandre. Nous ne pouvons examiner ici, même sommairement, comme l'a fait M. Bébin, ce plan, qui permet d'apprécier comment nos ancêtres entendaient l'enseignement et la discipline, et quelles modifications la marche du temps a apportées dans l'éducation de la jeunesse. Nous nous bornerons à remarquer qu'on s'y est inspiré souvent des idées et des conseils de l'excellent Rollin.

Digitized by Google

que tout y est réglé de la manière la plus minutieuse, et qu'on s'y plaint déjà, comme de nos jours, du profit insuffisant que les élèves tirent de leurs études pour la connaissance de leur langue maternelle. « Combien ne voit-on pas de jeunes gens, y est-il dit, qui, à « la fin de leurs classes, quelque bons écoliers qu'ils aient été, ne « sont pas en état de composer sur le moindre sujet trois ou quatre « phrases sans faire des fautes de grammaire? Il est honteux d'igno- « rer la langue de son pays, à plus forte raison une langue aussi « riche en excellents écrivains et dont la connaissance fait partie de « l'éducation publique chez presque toutes les nations de l'Europe. » Il est aussi à noter qu'il n'y est fait aucune mention des sciences, ni de mathématiques, ni de chimie ou de physique, ni d'histoire naturelle; que la philosophie n'y figure pas, et que l'histoire et la géographie y occupent un rang très-secondaire.

M. Bébin passe en revue les principaux actes du bureau d'administration du collége depuis sa création jusqu'en 1782, époque après laquelle les archives n'offrent plus aucun document sur ce sujet. Une particularité digne de remarque, c'est que le dernier acte inscrit sur les registres, à la date de 1782, est la résolution par le bureau de prendre un abonnement à la *nouvelle encyclopédie*. Le collége de Valenciennes fut englouti, comme la plupart des anciennes institutions, dans la tempête révolutionnaire. Ses professeurs furent dispersés; ses biens furent pris et vendus, et ses bâtiments servirent de magasins à fourrage. Valenciennes resta sans enseignement pendant plusieurs années. Le collége était destiné à être démoli, lorsque, le 19 germinal an VI, M. Lecaze demanda et obtint d'y établir une institution privée. Son établissement réussit. Enfin, en 1810, l'enseignement public fut réorganisé à Valenciennes. Le grand maître de l'Université nomma un principal et des régents.

« Le collége, dit en terminant M. Bébin, protégé d'abord, puis « vivement attaqué sous la restauration, raffermi ensuite sous le règne « de Louis-Philippe, eut à traverser de mauvais jours et à passer par « bien des péripéties avant d'arriver à cet état de prospérité où l'a « porté la munificence persévérante d'une administration libérale, qui « ne compte pas ses sacrifices quand il s'agit d'élever par l'instruc- « tion l'esprit et l'intelligence des jeunes générations. »

La notice de M. Bébin est suivie d'un article de M. E. Grar sur *la famille des seigneurs de Trith, pairs de Valenciennes du XII^e au XIV^e siècle.*

Digitized by Google

A l'époque où il y avait à Valenciennes un comte et un châtelain, il y avait aussi des pairs de Valenciennes. Ils étaient au nombre de six et avaient leurs pairies dans la circonscription du comté, leurs maisons dans l'enceinte même du vieux château. Trith était l'une des six pairies du comté de Valenciennes. Les sires de Trith, suivant quelques écrivains, étaient les plus puissants seigneurs du pays. M. Grar, qui s'est fait le biographe de toutes les célébrités de Valenciennes, nous fait connaître tous les renseignements qu'il a pu recueillir dans les chroniques et les histoires sur les membres de cette famille, de l'année 1100 à l'année 1300 environ. La tâche n'était pas facile; car les documents n'abondent point. M. Grar a su néanmoins, en comparant entre eux les différents auteurs et à l'aide de quelques documents nouveaux, rectifier quelques erreurs et rétablir la vérité sur certains faits.

Dans un *Essai sur l'introduction du christianisme dans le Hainaut*, M. Gustave Lejeal a exposé les recherches auxquelles il s'est livré sur ce sujet obscur et difficile. Il a divisé son travail en trois chapitres. Remontant, dans le premier, aux origines chrétiennes de l'Irlande, qui se rattachent intimement, selon lui, à celles de l'histoire du christianisme dans le Hainaut, il montre que l'église d'Irlande était d'abord pélagienne; qu'elle avait adopté surtout la forme cénobitique mixte, c'est-à-dire renfermant les deux sexes, forme probablement empruntée au druidisme. Dans le chapitre suivant, il cherche à établir que le nord de l'Austrasie, surtout dans la partie qui prit plus tard le nom de *pays Wallon*, reçut le christianisme, soit des missions venant successivement d'Irlande, soit d'émigrations provoquées par les querelles religieuses de ce pays; que ces missions étaient attachées à la doctrine de Pélage, et que les monastères qui s'élevèrent pendant les VII^e^ et VIII^e^ siècles étaient organisés selon le rite irlandais. Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, M. Gustave Lejeal s'attache à tirer des annales du Hainaut la preuve de la lutte qui ne cessa d'exister jusqu'à la fin du XI^e^ siècle entre cette église irlandaise du continent et l'église latine. « A cette « époque, dit-il, et c'est là qu'il s'arrête, le mouvement de l'église « romaine est complet dans le Hainaut; partout y règnent la doctrine « catholique et la règle de saint Benoît. »

Tous les documents anciens qui se rapportent à l'histoire et à l'affranchissement des communes au moyen âge se recommandent à notre attention. C'est à ce titre que M. L. Cellier a cru devoir pu-

Digitized by Google

blier dans ce volume la copie de deux chartes valenciennoises, qu'il attribue aux XIᵉ et XIIᵉ siècles, dont la première, complétement inédite, est intitulée *Charte des ordonnances de la frairie de la halle aux draps*, 1067, l'autre connue sous le nom de *Charte de la paix de Valenciennes*, 1114. En publiant cette dernière à la suite de l'autre, M. L. Cellier a eu principalement en vue de faire ressortir l'analogie ainsi que les différences qui existent entre ces règlements, ayant l'un et l'autre pour but la protection du commerce et de l'industrie et la défense de la propriété, mais dont le second généralise, en l'étendant à toute la ville, ce que le premier avait restreint à une société de négociants.

Nous mentionnerons, en passant, un court article de M. Ernest Bouton sur les *vignobles de Valenciennes*, ainsi que *trois autographes historiques* que la Société doit à la générosité de M. Dubrunfaut et qui se rapportent au siége de Valenciennes en 1793, et à la reprise de la ville par l'armée française l'année suivante; une *lettre de Henri IV* aux Valenciennois, datée du 17 janvier 1591, par laquelle il leur annonce qu'il a déclaré la guerre au roi d'Espagne. C'est la copie, extraite d'un manuscrit de la bibliothèque publique, d'une circulaire adressée aux villes de Flandre, qui étaient alors sous la domination espagnole.

Nous signalerons plus particulièrement une étude de M. Caffiaux sur les *Commencements de la régence d'Aubert de Bavière dans le Hainaut pendant la folie de Guillaume le Furieux*. M. Caffiaux, frappé des incertitudes, des omissions et des désaccords des chroniqueurs et des historiens sur les faits relatifs à cette époque, s'est efforcé, par un examen attentif de documents nouveaux, puisés soit dans les registres des comptes, soit dans des manuscrits encore inexplorés, de rétablir des dates et de mettre en lumière des particularités qui avaient échappé jusqu'à présent à ses prédécesseurs.

Le volume se termine par une nouvelle série de biographies valenciennoises, dues aux recherches persévérantes de M. E. Grar. Ce ne sont pas toujours, à proprement parler, des biographies : ce sont parfois de simples mentions, accompagnées de quelques dates ou de quelques faits, un résumé sommaire de souvenirs épars recueillis à diverses sources, se rattachant à tel ou tel personnage dont le nom était resté enseveli dans la poussière des archives et dans l'oubli; d'autres fois ce sont des récits plus détaillés se rapportant à des noms moins connus et complétant, par des renseignements nou-

Digitized by Google

veaux, ce qu'on en savait déjà. La galerie de M. Grar est déjà nombreuse; mais nous ne doutons pas que, grâce aux laborieuses investigations qu'il ne cesse de poursuivre, il ne parvienne encore à l'enrichir.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Montauban, 1868.

L'origine de cette Société remonte à Lefranc de Pompignan, l'auteur de *Didon* et des *Poésies sacrées;* c'est lui qui, jeune et plein d'ardeur, établit à Montauban, vers le milieu du siècle dernier, des assemblées particulières où l'on s'occupait de littérature. Ces assemblées devinrent bientôt une Société littéraire; et, en 1764, des lettres patentes, données par Louis XV, lui conférèrent le titre d'*Académie des belles-lettres.* Emportée, comme tant d'autres, par la tourmente révolutionnaire, cette académie se reconstitua, en 1796, sous le titre de *Société des sciences et arts de Montauban.* Ce titre fut encore modifié en 1809; espérons que celui qu'elle porte aujourd'hui sera définitif.

Toutes ces transformations sont indiquées dans le discours du président, M. de Broca, qui ouvre le volume dont vous m'avez confié l'examen. L'auteur s'y montre un peu indulgent dans ses appréciations et n'épargne pas à ses devanciers des éloges que la postérité ne ratifie pas complétement; mais son travail, bien écrit et très-clair, abonde en renseignements biographiques et bibliographiques, utiles à consulter. Il nous apprend aussi que, le 21 germinal an IX, la *Société* admit dans son sein le général Bonaparte. Le procès-verbal de la séance porte textuellement : « L'assemblée, considérant que la plus « glorieuse distinction pour le général Bonaparte est de n'en recevoir « aucune au moment de l'élection, va aux voix par scrutin et, recen- « sement fait, délibère ce qui suit : Le général Bonaparte, Premier « Consul de la République, membre de l'Institut national, est nommé « associé-correspondant, section des sciences. »

On doit croire qu'en s'exprimant ainsi, la *Société* entendait se montrer gracieuse pour le Premier Consul et pour elle-même; mais

Digitized by Google

la formule employée par son secrétaire atteignait-elle bien le but qu'elle se proposait? En prenant les mots dans un sens qui semble tout naturel, si la plus glorieuse distinction pour le Premier Consul était de *n'en recevoir aucune au moment de l'élection*, on serait fatalement amené à conclure que la distinction qu'elle voulait lui accorder, en l'admettant au nombre de ses associés-correspondants, n'avait pas une bien grande valeur.

Quoi qu'il en soit, voilà le Premier Consul élu membre de la *Société* montalbanaise, et peut-être est-il permis de penser qu'il n'avait pas entièrement oublié cette élection, lorsque, plus tard, devenu empereur des Français, il érigea en chef-lieu de département la ville de Montauban, qui, jusques-là, n'avait été qu'une simple sous-préfecture du département du Lot.

Sous ce titre, *La mission des Sociétés savantes de province*, M. de Félice a publié un mémoire dans lequel il se demande ce qu'on peut attendre des corps scientifiques et littéraires de province, dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de deux cent vingt, et quels services ils ont déjà rendus.

Il croit que ces Sociétés savantes, excellentes pour mettre en lumière des travaux qui, sans elles, resteraient ignorés, facilitent par cela même les études historiques, littéraires, scientifiques, qu'elles peuvent retenir sur le sol natal des hommes érudits, laborieux, mais modestes, et devenir ainsi un puissant moyen de décentralisation; il loue l'institution des réunions annuelles de la Sorbonne, et montre le bien qu'elles ont produit, celui plus grand encore qu'elles peuvent produire, à mesure qu'elles recevront la consécration du temps.

Le mémoire de M. Léon de Maleville, intitulé *De l'abus des lectures publiques*, semble inspiré par un sentiment tout opposé.

« La liberté des lectures publiques, dit l'auteur, a suivi de près « la liberté des spectacles, et Paris compte déjà autant de bureaux « littéraires que de théâtres, d'alcazars et de cafés chantants.... Je « ne crois pas au sérieux de l'institution nouvelle, et moins encore « à son avenir... on ne lisait pas publiquement du temps de Té« rence, d'Horace et de Virgile : on travaillait en silence. »

Mais avec les lectures publiques arrive l'époque de la décadence des lettres.

« Lucain, Stace, Martial, Silius Italicus, Valerius Flaccus, grands « lecteurs de leurs temps, et qui semblent n'avoir écrit que pour ré« citer, sont autant de témoins de cette déplorable influence...

Digitized by Google

« Je prévois une objection... on invoque le souvenir de trois auditoires célèbres, on prononce les noms de Guizot, de Cousin, de Villemain... ma réponse est facile : si vous avez des lecteurs de cette taille à nous produire, je m'incline et j'attends; mais, en attendant, je ne rétracte rien. »

Des citations que je viens de faire et de l'ensemble du mémoire, il résulte que M. Léon de Maleville a entendu critiquer l'établissement des conférences littéraires en général, et en particulier des conférences de la Sorbonne. Pour rendre sa thèse plus facile, il lui a convenu d'appeler ces conférences des *lectures publiques*, d'assimiler ceux qui les font aux lecteurs de l'ancienne Rome, et de comparer MM. Guizot, Cousin et Villemain à ces déclamateurs qui venaient réciter en public quelques fragments de leurs ouvrages.

C'est là une erreur manifeste, et l'auteur confond deux choses parfaitement distinctes. Les conférences de nos jours ne ressemblent pas aux lectures de l'antiquité : MM. Guizot, Cousin et Villemain n'étaient pas des lecteurs; c'étaient des professeurs éminents qui faisaient des cours et non des lectures, et les raisonnements, un peu fantaisistes, de M. Léon de Maleville sont loin de satisfaire la raison.

Ingres est né à Montauban : il ne faut donc pas s'étonner si les Montalbanais ont célébré leur illustre compatriote en prose et en vers. M. Jules Lacroix en a fait le sujet de tout un *poëme*, et M. Prosper Debia lui a consacré, sous le titre de *Souvenirs intimes*, une notice qui n'apprend rien de bien neuf sur son compte, mais qui confirme ce qu'on savait déjà de sa lenteur à produire, de sa soif de l'éloge, de son extrême susceptibilité à l'égard de la critique, mais aussi de son ardent amour de l'art, de sa foi dans ses principes et de cette confiance inébranlable qui fait les grands artistes et les belles œuvres.

La notice renferme aussi quelques lettres qui ne brillent pas par un grand mérite de style, mais qui ne sont pas sans intérêt; voici un fragment de celle écrite à M. Debia le 5 février 1830 :

« ... Vous savez que je suis professeur de l'école avec cent louis. C'est là que se bornent toutes mes ambitions de bien-être, mais non pas celle de devenir toujours meilleur dans mon art. Aussi je n'épargne aucun soin; mais je vais peu vite, il est vrai, parce que je reconnais tous les jours, par expérience, que ce que je fais vite est toujours rempli de fautes...

« Ceci n'est point raison de paresseux; car je ne le suis pas, mais « bonne raison : pesez-la bien. Mon jeune Saint (il s'agit du saint « Symphorien) devrait être déjà terminé; beaucoup de ceci et de cela « ne l'ont pas voulu; mais il le sera bientôt, j'espère, et peut-être « d'une manière assez remarquable. Savez-vous que c'est un ouvrage « bien considérable? Au reste, le peu de gens éclairés qui l'ont vu « en ont été sensiblement frappés, ce qui me donne beaucoup de « cœur à poursuivre . . .

« . . . J'ai jugé à propos, dans votre intérêt, d'exposer tour à tour « vos deux tableaux au musée Colbert, rue Vivienne, en compagnie « de mon Œdipe, qui y figure par la seule volonté de son proprié- « taire, car il y a monstrueuse anomalie, vu que c'est un repaire ro- « mantique encore plus extravagant que jamais. Cependant mon ou- « vrage fait un cruel procès à tout ce ramas, et attire, j'ose le dire, « toutes les nobles admirations. »

M. Victor Brun, directeur du musée d'histoire naturelle de Montauban, a rendu compte des fouilles par lui faites dans les abris et cavernes à gisements ossifères qui existent en grand nombre aux environs de Bruniquel.

Son mémoire est bien plutôt descriptif que scientifique, M. Brun laissant à d'autres le soin de tirer de ses découvertes, et notamment de l'exhumation de deux squelettes humains, les conséquences qui doivent en découler.

C'est aussi au genre descriptif qu'il faut rapporter les *impressions d'un voyage en Algérie*, par M. Stéphane d'Amade. M. d'Amade est allé de France à Alger, et d'Alger à Bône. Cette petite excursion ne pouvait amener de bien grandes découvertes, et l'auteur se borne à raconter, en style convenable, ce qu'il a vu, et à faire part à ses lecteurs de ce qu'il a éprouvé.

Le seul travail franchement historique qui se trouve dans le Recueil de la Société est une *Étude sur l'organisation municipale à Montauban*. M. Devals aîné y passe rapidement en revue les divers modes successivement adoptés pour la formation du conseil municipal et la nomination des magistrats, qui, sous le nom de *prud'hommes*, de *capitouls* ou de *consuls*, avaient en mains le pouvoir exécutif : il raconte les désordres quelquefois sanglants que fit naître l'antagonisme de la bourgeoisie et du prolétariat, antagonisme qui ne cessa que lorsque, sous la monarchie absolue de Louis XIV, divers arrêts du conseil réglementèrent définitivement le nombre des consuls, le

Digitized by Google

nombre des conseillers et les catégories de citoyens dans lesquelles devaient être choisis les officiers municipaux.

A côté des mémoires que je viens d'analyser se placent des dissertations sur l'agriculture, sur la physique, sur la médecine; mais leur examen ne rentre pas dans mes attributions, et je dois les renvoyer à nos collègues de la section des sciences.

LASCOUX,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome I, 1868.

Outre ses Mémoires, qui forment, chaque année, un volume in-8°, la Société archéologique de Touraine a décidé qu'elle publierait un bulletin trimestriel; et j'ai été chargé d'examiner les fascicules récemment envoyés au ministère de l'instruction publique, et comprenant les quatre trimestres de 1868 et ceux des années 1866 et 1867.

Si ce bulletin ne renfermait que les procès-verbaux des séances de la Société et se bornait à enregistrer les objets offerts, la correspondance, etc. je n'aurais pas à vous en entretenir et à vous rendre compte d'un compte rendu; mais, à côté de ces détails d'administration intérieure, on trouve diverses communications faites par des sociétaires.

Ainsi M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, a donné diverses chartes et une liste de documents relatifs à l'histoire de la Touraine, qui existent aux archives départementales de Loir-et-Cher; ainsi M. Malardier a publié deux notices, l'une sur la Celle-Draon et ses seigneurs, l'autre sur la peste qui, en 1632 et 1634, ravagea Barron et le Grand-Pressigny. Les faits suivants peuvent donner une idée de la terreur et de l'égoïsme que ce fléau inspirait aux populations.

Au mois d'octobre 1632, les symptômes de la peste se déclarèrent à Barron, dans la famille Delétang, composée du mari, de la femme et de six enfants. Aussitôt des mesures furent prises pour isoler ces malheureux, et on les relégua loin du village, sans secours et manquant de tout, dans une hutte bâtie à la hâte. Le 19 octobre, Delé-

Digitized by Google

tang et trois des enfants moururent; la femme Delétang fut obligée de transporter les quatre cadavres hors de l'habitation et de les enterrer dans une fosse qu'elle-même avait creusée. Le lendemain, cette femme et deux autres des enfants furent frappés à leur tour. On crut que toute la famille avait succombé, et l'on s'empressa de mettre le feu à la hutte; mais, après l'incendie, on trouva le plus jeune des enfants, âgé de deux ans, couché sur le sein de sa mère et respirant encore : il mourut douze jours après.

M. Paul Nobilleau a transcrit un *inventaire des châsses et reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches en 1663.*

Le mémoire le plus étendu et aussi le plus intéressant contenu dans le Bulletin est la notice de M. Grandmaison sur *les anciennes châsses de Saint-Martin-de-Tours*, à partir de celle faite par saint Éloi jusqu'au reliquaire fabriqué en 1639 par Philippe Debonnaire, orfévre à Paris.

Ces publications-annexes n'ont sans doute pas l'importance du *Recueil des mémoires de la Société archéologique de Touraine;* mais elles attestent du moins les efforts faits par cette compagnie pour se maintenir dans le rang honorable que le Comité lui a assigné parmi les Sociétés savantes de province.

LASCOUX,

Membre du Comité.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE.

Tome XVI, 1867, in-8°.

Le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, de l'année 1867, contient trois mémoires et deux rapports dont nous avons à vous entretenir.

I. Mémoire de M. Humbert *Sur les douanes chez les Romains.* (P. 67-133.)

La matière des impôts chez les Romains a fait, à toutes les époques, l'objet de recherches intéressantes; mais jamais cette matière n'a été explorée avec plus de soin que de nos jours, ainsi qu'en témoignent les travaux, notamment, de Savigny, Baudy de Vesme, Marquardt, Dureau de La Malle, Charles Giraud, Walter, etc.

Digitized by Google

Toutefois ces auteurs se sont particulièrement attachés à ce qui concerne l'impôt direct. M. Humbert s'est livré seulement à l'examen d'une branche de l'impôt indirect, le *portorium*.

« L'expression *portorium*, qui vient sans doute de *portus*, désignait « dans un sens strict un droit de port payé par les marchandises, « et, dans un sens plus général, tout droit d'entrée ou de sortie; « en un mot, ce que nous appelons les douanes et l'octroi..... « Tous les *portoria* étaient de véritables impôts indirects, car on les « percevait à l'aide d'un tarif et sans rôle nominatif, et les impôts de « ce genre se nommaient *vectigalia*[1], par opposition au *tributum ex* « *censu*, au *tributum soli* et au *tributum capitis*, perçus au moyen d'un « rôle nominatif. Le recouvrement des *vectigalia* demeurait, en général, « confié par voie d'adjudication à des fermiers généraux, *publicani*. » (P. 72.)

Dégageant son sujet des obscurités qui l'enveloppent, en se fondant surtout sur l'autorité de l'histoire et des lois, M. Humbert traite, avec une grande lucidité, de la nature et de l'assiette des *portoria*, de leur mode de perception à l'époque antérieure à l'empire et sous l'empire.

§ 1. Époque antérieure à l'empire.

(A) *Nature et assiette de l'impôt des douanes.* — L'impôt des douanes consistait « dans des taxes perçues en argent, d'après un « tarif et à l'occasion de certains faits de circulation de marchan- « dises. Le taux de ce tarif était fixé par les consuls jurés, puis par « les censeurs, et approuvé par le sénat; il indiquait les denrées « soumises à la taxe et le droit afférent à chacune d'elles. C'étaient « surtout les marchandises étrangères, *res venales*. Les taxes étaient « payables à l'entrée ou à la sortie de certains ports et frontières, « comme aussi aux portes de plusieurs cités. » (P. 74.)

L'impôt des douanes n'avait qu'un but fiscal; les Romains n'y

[1] Le mot *vectigal*, pris dans un sens général, signifiait d'abord, comme notre mot *impôt*, toutes les contributions; mais, dès Auguste, il commença à ne désigner que les impôts indirects. (Voir Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*, in-8°, Paris, 1840, t. II, p. 459.) Cependant le jurisconsulte Paul nomme *vectigal* la redevance annuelle des *agri publici* affermés par le *curator rei publicæ*. « Vectigales « dicuntur, dit la loi au *Digeste*, 4, 1, *Si ager vectig.* VI, 31, qui in perpetuum lo- « cantur, etc. » (P. 580.)

Digitized by Google

attachèrent jamais une idée de protection pouvant servir au développement de l'industrie nationale.

Le droit de douane était, en général, assis sur la valeur vénale des marchandises portées au tarif.

(B) *Mode de perception.* — Le *portorium* s'adjugeait aux enchères publiques, au plus offrant. Ordinairement le bail était concédé pour cinq ans, la durée d'un lustre. On nommait *Societas publicanorum* ou *vectigalis* la société de spéculateurs, le plus souvent de l'ordre équestre, qui prenait à ferme le recouvrement des impôts, et notamment des douanes; et l'on nommait *portitores* les sous-fermiers de l'exploitation du *portorium*. (P. 85.)

Les voyageurs ou voituriers devaient déclarer les marchandises sujettes à la taxe; on visitait leurs navires, voitures, bagages, même leurs personnes, et jusqu'à leurs papiers et leurs lettres. (P. 85.)

(C) *Octroi.* — L'octroi proprement dit était inconnu sous la république à Rome, dont les dépenses municipales se confondaient alors avec celles de l'État. Mais plusieurs villes d'Italie et d'autres villes libres ou alliées avaient des droits d'entrée perçus, en partie du moins, au profit de l'*ærarium municipale*. (P. 86.)

§ 2. Empire romain.

M. Humbert examine, pour l'époque de l'empire, depuis Auguste jusqu'à Justinien, les règles relatives à l'assiette de l'impôt des douanes et le mode de recouvrement.

(A) *Nature et assiette de l'impôt des douanes.* — Cet impôt atteignait, en principe, toutes les marchandises, tous les produits étrangers destinés à être vendus, *res venales*, au nombre desquels étaient les eunuques et les esclaves. Il y avait exception pour les choses destinées à l'usage personnel du voyageur, pour celles appartenant au fisc et pour les objets employés à la culture des immeubles. (P. 98-101.)

En règle générale, tous les voyageurs étaient assujettis à l'impôt des douanes et à la visite des employés aux provinces frontières.

La plupart des auteurs modernes soutiennent que l'impôt des douanes, pendant la première partie de l'empire jusqu'au règne de Gratien, qui prit fin l'an 379 de Jésus-Christ, consista dans la *Quadragesima*, c'est-à-dire dans le quarantième de la valeur des objets sujets au droit. Ainsi Dureau de La Malle, dans son ouvrage

Digitized by Google

sur l'*Économie politique des Romains*[1]; Marquardt, dans sa continuation des *Antiquités romaines*[2] de Becker; de Boissieu, dans ses *Inscriptions antiques de Lyon*[3]; Serrigny, dans son livre sur *Le droit public romain*[4], etc.

Contrairement à l'opinion de ces auteurs, et adoptant celle de Pothier[5], suivie par Walter[6], M. Humbert nous paraît avoir très-bien démontré que, sous l'empire, sauf pendant la suppression momentanée qui fut faite par Pertinax, en l'an 193 de Jésus-Christ, l'impôt des douanes était du huitième de la valeur vénale des marchandises, *octavarum vectigal;* et que cet impôt, qu'on peut attribuer à Auguste, s'est toujours maintenu sous l'empire. (P. 89.)

En effet, les compilations d'Auguste[7] mentionnent plusieurs fois l'*octavarum vectigal*. Nous voyons de plus, par le code Justinien[8], qu'au temps d'Alexandre Sévère le taux du *portorium* était du huitième, taux qu'on voit reproduit comme traditionnel, *more solito*, par un rescrit de Valens, Valentinien et Gratien, adressé l'an 369 à Archelaüs, comte d'Orient. (P. 94.)

Justinien, ayant conservé l'*octavarum vectigal*, a publié ce rescrit dans son code[9].

M. Humbert donne à l'impôt du quarantième, *quadragesima*, une application que nous ne croyons pas fondée, pas plus que l'application faite par les auteurs qui prétendent le substituer à l'*octavarum vectigal*.

Suivant lui, le quarantième, souvent mentionné par Suétone[10], par Quintilien[11], par Symmaque[12], dans les inscriptions latines[13], etc. ne peut être que la *quadragesima litium*, ou le quarantième de la va-

[1] Tome II, p. 459.
[2] Tome III, p. 206.
[3] Page 243.
[4] Tome II, page 205.
[5] *Pandect.* Justin. XXXIX, 4, *De public.*
[6] Gesch. n° 327.
[7] Voir c. 7, 8, Code Justin. *De vectig.* IV, 61; c. 7, Code, *De locat.* IV, 5.
[8] C. 7, *De locato et conduct.* IV, 65.
[9] Tome IV, LXI, 7, et LXV, 7.
[10] *Vespas.* c. 1.
[11] *Déclam.* 359.
[12] *Epist.* V, 62 et 65.
[13] Voir de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 274. — Révillout, *Mémoire sur le Quarantième des Gaules.* — Maffei, *M. Ver.* p. 472, 2. — Orelli, n° 459. — Reines. IX, 36, p. 563. — Spon, *Miscel.* p. 217. — Muratori, 1011, 3; 893, 8.

Digitized by Google

leur de tout procès intenté dans l'empire, imaginé par Caligula au profit de l'*ærarium populi*, lequel fut aboli par Galba, dont les médailles portent R. XXXX. *remissa quadraginta*, «mais bientôt remis «en vigueur, ajoute M. Humbert, et probablement par Vespasien.» (P. 91, 92, 100.)

Il nous semble bien plus exact de dire, avec M. Revillout, que l'impôt du quarantième était un droit de circulation et d'entrée dans une province, et constituait une sorte de douane intérieure [1].

C'est ce qui paraît résulter soit des inscriptions citées par M. Revillout, dont quelques-unes nous montrent le quarantième affermé à des publicains[2], soit des stations ou bureaux de douanes destinés à la perception de cet impôt.

«On voit, dit M. Humbert lui-même, indiqué dans une ins«cription un fermier du *portorium* d'Illyrie, *conductor portorii Illyrici*. «M. Marquardt cite, d'après le savant ouvrage d'Hagevisch, des «*procuratores quadragesimæ*, des *tabularii stationes*, *actores et servi* «*quadragesimæ Galliarum*.» (P. 100.)

M. Humbert prétend qu'il peut être question ici de l'impôt de la *quadragesima litium*, créé par Caligula. C'est sa thèse, mais il ne la justifie pas.

«Il existait, pour certains objets, des monopoles et des prohibi«tions. Ainsi la pourpre ne pouvait être importée ni vendue par «des particuliers. Il en fut de même au Bas-Empire pour la soie, «que le comité de commerce avait seul le droit d'acheter. Enfin on «interdit de transporter chez les Barbares du vin, de l'huile, des «armes et de l'or, en général, sous peine de confiscation et de mort.» (P. 102.)

(B) *Mode de perception et contentieux du portorium sous l'empire.* — L'impôt des douanes continua d'être soumis jusqu'au Bas-Empire au système des adjudications à des fermiers généraux qu'on nommait *conductores publicorum*, *publicani*.

L'adjudication avait lieu tous les cinq ans, et plus tard tous les trois ans. (P. 109.)

[1] Voir *Mémoire sur le Quarantième des Gaules*. (Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 31, année 1866. — *Revue des Sociétés savantes*, année 1868, 2e semestre, p. 238.)

[2] De Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 256. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXVIII, p. 45.)

Digitized by Google

Certaines conditions étaient exigées de ceux qui se présentaient comme enchérisseurs. (P. 110.)

Le fisc accordait une prime aux délateurs. (P. 119.)

Le défaut de déclaration des objets sujets aux droits, fût-il dû à l'ignorance du débiteur, constituait la contravention. (P. 120.)

L'effet ordinaire de toute contravention était d'attribuer de plein droit au fisc la propriété des objets non déclarés. (P. 120.)

Les réclamations pour *commissum* ou pour omission de déclaration survenue par erreur étaient régies par le droit administratif. (P. 126.)

Sous l'empire comme sous la république, les employés des douanes visitaient les navires, les voitures, les personnes, et allaient jusqu'à décacheter les lettres. (P. 116.)

(C) *Octroi.* — Il existait un octroi à Rome et dans plusieurs villes municipales. Dès l'époque de l'empire, Rome, cessant de s'identifier avec l'État romain, eut, comme capitale de cet État, son trésor municipal, distinct de l'*ærarium populi Romani* et du *fiscus*. Vopiscus, dans la *Vie d'Aurélien*[1], nous apprend que cette caisse était alors administrée par le sénat, faisant ainsi fonction de conseil municipal; elle comptait, en première ligne, parmi ses ressources les produits d'un octroi sur certaines marchandises. (P. 103.)

Un grand nombre de municipes paraissent avoir affermé, sous l'empire, la perception de leurs revenus indirects (*vectigalia*) de toute nature, et notamment de leurs octrois. Gaïus, dans son commentaire sur l'*Edictum provinciale*, rapporte que l'édit qui accordait une action au double contre les publicains était applicable à l'entrepreneur du *vectigal* d'une cité, *vectigal conductum a republicæ cujusdam municipio*. Elles avaient donc leurs fermiers *vectigalium publicorum*, et leurs *portitores* locaux. (P. 113.)

On trouve, dans une constitution de Théodose et Valentinien, qu'une ancienne décision, *prisca institutio*, a attribué au trésor les deux tiers des *vectigalia* des municipes; mais ces empereurs affirment l'intention de conserver le dernier tiers aux communes. (P. 118.)

Notre législation, comme le dit M. Serrigny (n° 89), avait établi une association analogue entre les communes et l'État, qui prélevait

[1] C. 200 et 45.

Digitized by Google

le dixième du produit net des octrois, prélèvement qui a été supprimé par l'article 25 du décret du 17 mars 1852.

Sous le Bas-Empire, on vit insensiblement disparaître la sécurité et la liberté des transactions et des personnes elles-mêmes. Alors l'impôt des douanes ne subsistait plus que comme un vestige gênant de l'ancienne prospérité commerciale, et l'octroi des communes ne devint plus qu'un prétexte et un moyen de spoliation.

Les frontières étaient incessamment envahies par les Barbares, jusqu'à ce qu'ils fissent irruption dans l'empire; l'accroissement des impôts et les exactions des administrateurs tarissaient les sources de la richesse publique, ruinaient les *possessores*, anéantissaient l'indépendance des municipes.

« La plupart des cultivateurs, dit Salvien, n'abandonnent leurs « tentes et leurs biens que pour se soustraire aux exactions. . . . . « Ils n'ont plus de propriétés, les taxes restent toujours. » Et l'empereur Majorien de s'écrier lui-même dans une loi célèbre : « Personne « n'ignore que les *curiales* sont les esclaves de la république . . . . . « Par l'iniquité des juges et la coupable vénalité des exacteurs, plu- « sieurs ont été réduits à déserter leur patrie. »

« Si, — comme l'exprime très-bien et avec autorité M. Humbert, « — la plus haute et la plus incontestable mission du pouvoir social « consiste à maintenir la justice, en assurant à chacun le libre déve- « loppement de ses facultés et le respect de sa propriété, l'État qui « manque à ce devoir subit les conséquences fatalement attachées à « cet oubli de sa fonction providentielle. Il est condamné à voir « s'éteindre misérablement la richesse et la vie au sein des peuples, « et avec elles les ressources indispensables à l'existence même du « gouvernement; en semant la tyrannie, il recueille la ruine. » (P. 132.)

II. Mémoire de M. Astre sur le Traité de Caseneuve intitulé : *Le franc-alleu de la province de Languedoc.* (P. 134-198.)

Il n'est pas moins instructif qu'intéressant d'étudier avec quelle habileté et quelle persistance la royauté capétienne travailla à absorber la féodalité à son profit, par le reconstitution de l'unité politique, du droit de ressort et d'appel en faveur de la justice royale, par une protection puissante accordée au développement des communes, donnant naissance à l'indépendance des assemblées nationales; en un mot, par tout ce qui pouvait étendre et fortifier le

Digitized by Google

pouvoir royal, en imprimant à la royauté un caractère de protection et de progrès social.

Mais, cette œuvre à peine accomplie, l'on ne tarda pas à voir la royauté cherchant à refouler les libertés dont elle avait elle-même favorisé l'expansion, amoindrissant les communes et les états provinciaux, annihilant les états généraux, se précipitant enfin dans un absolutisme non moins fatal aux dynasties qu'aux peuples qu'il opprime.

Par une étrange aberration, l'on vit au XVII[e] siècle les rois de France chercher à porter atteinte au principe de l'alleu ou terres libres, qui s'était maintenu avec avantage dans plusieurs pays, particulièrement dans les provinces méridionales, où, sous la féodalité absolue, le fief ne s'introduisit que par exception. Ainsi, en 1629, Louis XIII se prétendit le seigneur universel de toutes les terres qui étaient dans son royaume; et Louis XIV, allant plus loin par son ordonnance de 1692, considéra les terres de ses sujets comme les biens propres de sa couronne, dont ils ne jouissaient que par tolérance [1].

La province du Languedoc, l'une de celles qui ont été le plus attaquées à raison du franc-alleu, n'a maintenu une partie de ses libertés et de ses priviléges qu'à force de luttes contre les prétentions soit des officiers de la couronne, soit des traitants, en s'appuyant constamment sur ce principe, que, chez elle et pour elle, pays de droit écrit, les terres étaient tenues en franc-alleu et en retenaient les avantages. D'où cet axiome : « Nul seigneur sans titre, » en opposition à cette maxime du droit coutumier : « Nulle terre sans « seigneur. »

L'une des plus vives agressions lui vint, au XVII[e] siècle, d'un ouvrage intitulé *Du franc-alleu et origine des droits seigneuriaux*, publié sous le voile de l'anonyme, dont l'auteur était Galland, membre du conseil d'État, qui avait été chargé des fonctions de rapporteur, précisément pour des affaires où le syndic de la province de Languedoc invoquait la franchise des terres allodiales.

Caseneuve, savant et modeste ecclésiastique, fut choisi par l'archevêque de Toulouse pour réfuter Galland, ce qu'il fit par le livre *Le franc-alleu de la province de Languedoc, etc.* publié en 1641 et imprimé aux frais des états.

[1] Voir d'Espinay, *La Féodalité*, in-8°, Saumur, 1862, p. 164.

Digitized by Google

C'est de ce livre dont le mémoire de M. Astre contient une analyse substantielle, pleine de remarques judicieuses, dans laquelle il nous montre Caseneuve «établissant ses grandes lignes de défense, en invoquant successivement le droit romain, les coutumes du midi de la France, garanties lors de la réunion du pays à la couronne, les décisions royales elles-mêmes et la jurisprudence constante des parlements. Cette méthode semble laisser dans l'oubli le droit naturel, mais la conscience de Caseneuve en avait reconnu les principes au sein des lois romaines elles-mêmes [1].»

Avec ses documents et sa critique, le lucide mémoire de M. Astre sur l'ouvrage de Caseneuve présente une étude des plus utiles à consulter au double point de vue de l'histoire juridique et de l'histoire politique du Languedoc dans les temps féodaux.

III. Rapport de M. Astre sur un mémoire intitulé *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne*, par M. Brives-Cazes. (P. 268-274.)

M. Brives-Cazes a découvert, à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, un manuscrit du XVI^e siècle, formant les registres du conseil et des audiences de la chambre de justice de Guyenne qui a siégé, par assises extraordinaires, à Bordeaux, du 26 janvier au 22 août 1582.

Après avoir dépouillé ces registres, M. Brives-Cazes a fait une monographie dans laquelle il expose :

1° Quelles furent les origines et les causes de la création de cette justice temporaire;

2° Comment elle fut créée, organisée et composée;

3° Quels ont été les incidents de sa courte existence de sept mois;

4° Quels furent ses règlements intérieurs, la tenue de ses audiences, la direction imprimée au personnel divers dont elle était entourée et assistée; enfin ses décisions et ses arrêts au civil et au criminel pour les affaires qu'elle expédia avec autant de rapidité que de vigueur.

La composition de cette chambre, telle qu'elle est d'abord donnée par l'édit de 1580, est remarquable; ses membres étaient tous catholiques et tous conseillers appartenant au parlement de Paris.

[1] Humbert, p. 598.

Digitized by Google

Parmi eux se trouvaient des personnages dont les noms sont devenus historiques : Séguier, Fleury, L'Hospital, de Thou, et, comme avocat et procureur du roi, Loysel et Pierre Pithou.

IV. Rapport de M. Poubelle sur *La condition privée de la femme*, par M. Gide. (P. 425-491.)

Le rapport de M. Poubelle n'est pas un simple compte rendu, c'est un mémoire sur *La condition privée de la femme aux diverses époques et dans les divers pays*. En d'autres termes, ainsi qu'il l'exprime lui-même sous la forme plus rapide du discours, il a voulu présenter la substance d'une étude riche en documents instructifs et variés, afin de donner à tous le désir d'étudier l'œuvre de M. Gide dans son développement complet et harmonieux.

Le livre de M. Gide et le mémoire de M. Poubelle rendent saisissante cette vérité historique, que les progrès de l'humanité et de la civilisation sont surtout marqués par le développement des droits et de la dignité de la femme dans la marche sociale.

Bougainville et Lapeyrouse, dit M. Poubelle, concordent avec Hérodote et Strabon pour attester que le mariage n'existait point à l'origine des sociétés humaines.

A l'état sauvage succéda la période patriarchale, dans laquelle on vit s'établir, avec la famille, le culte des ancêtres. Dans cette situation nouvelle, la femme est vendue par son père, achetée par son mari, et partout correspondent la polygamie et le divorce sans contrôle et sans limites.

C'est ce que l'on peut discerner à travers l'obscurité des temps antéhistoriques. Dès que l'histoire commence, elle éclaire les détails et accuse des divergences. Chaque peuple qui se forme suit son génie, se fait sa loi, et par son individualité distincte provoque un examen séparé. (P. 428.)

§ 1. Orient.

En Europe, la configuration du sol et l'esprit de la race tendirent à circonscrire, à morceler et à exclure la tyrannie. En Orient, des dispositions contraires en favorisèrent l'extension.

Le pouvoir domestique fut la souche et le type du pouvoir politique, auquel il communique son caractère absolu. Le pouvoir du père, législateur, juge et pontife, passa au monarque, investi d'un

Digitized by Google

despotisme monstrueux, que la divinité seule tient en échec. (P. 429.)

Au despotisme dans l'État répond la polygamie dans la famille. Une remarquable solidarité unit partout ces deux formes de l'abaissement humain. (P. 431.)

§ 2. Grèce.

La Grèce, voisine de l'Asie, présente avec elle de saisissantes analogies et de notables contrastes. Ici encore l'État a absorbé la famille; mais, en Grèce, ce n'est plus un despote absolu qui personnifie l'État. Il réside dans le peuple souverain, à la fois législateur et juge. Ce double aspect de la démocratie grecque se reflète sur la condition de la femme. (P. 432.)

Reléguée dans le gynécée pendant que son mari passe sa vie sur la place publique, elle ne peut sortir de sa maison et ne se laissera voir au dehors que dans des cas rares et déterminés par la loi.

Ces trois éléments essentiels constituent la condition de la femme : tutelle, monogamie et dot.

Toute sa vie la femme est en tutelle. (P. 434.)

La bigamie est interdite. Le concubinage peut coexister avec le mariage; mais, à la différence de l'Orient, où les enfants de la concubine entrent dans la famille, à Athènes ils n'y entrent que par la légitimation volontaire du père. Le principe monogamique est posé; il implique une égalité entre les époux, une association dont le mari est le chef.

Ce qui est nouveau et constitue la personnalité de la femme, c'est la dot, que le mari est tenu de conserver et de rendre. Les deux époux doivent, comme associés, contribuer aux dépenses communes; mais ils ont leur patrimoine séparé, en sorte que le faible n'est pas absorbé par le fort. (P. 436.)

§ 3. Rome.

M. Poubelle, examinant d'abord quelle était la condition juridique de la femme romaine pendant les quatre premiers siècles de Rome, la montre, hors du mariage, sous la puissance de son père ou sous celle d'un tuteur. (P. 438.)

Le mariage ne changeait pas la condition pécuniaire de la femme.

Digitized by Google

Les tuteurs conservaient leurs droits sur son patrimoine et y succédaient, à l'exclusion complète de ses enfants eux-mêmes.

De sa personne la femme tombait sous la puissance de son mari, qui pouvait la punir de mort. Ainsi, à la famille les biens, au mari la personne. (P. 440.)

Le tribunal domestique s'offrait alors comme complétant l'organisation de la famille romaine.

A côté du mariage pur et simple était le mariage de la *manus*, qui plaçait la femme dans la famille du mari, *loco filiæ.*

L'empire altéra le système constitutif de la famille romaine.

Le père fut tenu de marier et de doter sa fille.

La juridiction domestique fut abrogée; son exercice passa dans les pouvoirs de l'État. (P. 443.)

La *manus* fut surtout dénaturée par la dot, qui amena l'émancipation de la femme, et insensiblement son association à l'exercice du pouvoir domestique. Les édits de Claude et d'Adrien donnèrent à la mère des droits presque égaux à ceux du père. (P. 444.)

Mais, au moment où la femme semble entrer dans le droit commun, certaines incapacités la saisissent, fondées, non plus sur l'intérêt de la famille, mais sur la prétendue faiblesse de son sexe. Elle ne peut déposer en justice : *Cum ea opera virilis sit.*

A cet ordre d'idées se rattache le sénatus-consulte velléien qui généralise un édit d'Auguste défendant aux femmes de s'obliger sans leur mari. (P. 445.)

Enfin l'idée de l'incapacité du sexe disparut pour faire place à celle de l'incapacité de la femme mariée. Elle ne pourra ni aliéner directement le fonds dotal, ni indirectement en perdant son privilége dotal, en s'obligeant comme caution envers les créanciers de son mari. C'est cette nouvelle loi velléienne, protectrice des intérêts de la famille reconstituée avec le principe chrétien, qui va se répandre aux extrémités de l'Europe et se perpétuer jusqu'à nos jours. (P. 447.)

Après ces données historiques, largement développées par M. Poubelle sur le plan de M. Gide, et dont nous ne donnons que des fragments épars et décousus, M. Poubelle entre dans l'examen de la condition privée de la femme chez les nations étrangères et en France.

Digitized by Google

§ 4. Nations étrangères.

M. Poubelle s'attache à montrer que le velléien ne se montre point chez les peuples qui se sont moins préoccupés de défendre la femme contre son mari que d'associer les intérêts de l'un et de l'autre. Ainsi en Allemagne, en Norwége, en Danemark. Suivant lui, le velléien a perdu son autorité en Europe et tend à disparaître. (P. 451.)

§ 5. France.

Deux grandes traditions sont venues se confondre dans l'unité du code Napoléon : la tradition germanique et la tradition romaine.

Après avoir parcouru les origines germaniques et les origines romaines et les diverses phases de la condition privée de la femme en France, dans les pays de droit coutumier et dans les pays de droit écrit, M. Poubelle présente, dans un résumé rapide et lumineux, le système du code Napoléon sur le régime de la communauté et sur le régime dotal. Puis, examinant les inconvénients qu'il croit trouver dans le régime dotal, il conclut à la suppression radicale de cette institution, qui enlève à la femme mariée la plénitude de sa capacité civile, et enchaîne son patrimoine, au lieu de le faire servir au développement des ressources de la famille. (P. 486.)

Quant à M. Gide, ayant égard aux habitudes dotalistes enracinées dans plusieurs de nos provinces, il se contente de proposer deux amendements au système actuel de notre législation, qu'il formule ainsi :

1° «L'aliénation des immeubles et des meubles corporels do-«taux est toujours possible, moyennant un remploi en immeubles «ou en valeurs mobilières de premier ordre (rentes sur l'État, ac-«tions de la Banque de France, etc.).

2° «En vertu de l'autorisation de justice, la condition de rem-«ploi peut toujours être levée, la dot engagée, l'hypothèque légale «abandonnée ou cédée.» (P. 488.)

L'article 1405 du nouveau code italien permet l'aliénation de la dot, en vertu d'autorisation de justice, dans des cas légalement déterminés.

M. Poubelle repousse ce contrôle des magistrats, dont l'effet serait, dit-il, de constituer chaque tribunal en une sorte de conseil

Digitized by Google

d'administration des biens dotaux; ce qui semble peu conciliable avec la mission de justice.

De l'ensemble du travail de M. Poubelle il résulte cet enseignement, que, si la civilisation a progressé avec l'affranchissement de la femme, successivement dégagée des liens qui l'enchaînaient sous l'autorité et la tutelle tantôt de l'État, tantôt de la famille et tantôt du mari, la raison et le progrès aujourd'hui consistent à la dégager des entraves qui la paralysent encore dans la plénitude de sa liberté d'action.

V. Mémoire de M. Labatut relatif au *Curator rei publicæ* et au *Dispunctor* sous l'empire romain. (P. 554-590.)

On a longtemps cru qu'il fallait rechercher dans Rome et expliquer par elle la constitution des municipes de la république romaine ou de l'empire. Cette opinion est aujourd'hui abandonnée avec raison. Rome, qui sut s'assimiler ses ennemis vaincus au lieu de les anéantir, s'agréger les nations qui l'entouraient, s'empara du régime établi dans les villes voisines et copia leur organisation. A l'une elle prit ses lois, à l'autre sa religion, à celle-ci ses magistrats.

« Si donc, comme le dit M. Labatut, nous retrouvons d'ordinaire « dans les municipes l'organisation romaine, il faut voir, dans cette « analogie, non une transformation postérieure à la conquête, mais « l'origine même du système adopté par Rome.

« Le municipe avait ses lois, son administration, son culte, son « autonomie, tout en dépendant de Rome par des liens politiques « fortement serrés.....

« En matière politique, une seule pensée, celle de Rome, préside « à tous les actes; en matière administrative, au contraire, on laisse « à chacun la gestion de ses propres affaires. Unies par la centrali- « sation politique, les cités conservèrent leur indépendance et leur « caractère par l'absence de centralisation administrative [1].

« Ainsi fut réalisé ce grand fait qui développa si activement la « puissance et les ressources de Rome : l'unité et l'autonomie dans « un même empire. » (P. 562.)

M. Labatut partage l'histoire des municipes en trois périodes : la première, des origines à l'an 415 de Rome, pendant laquelle domina l'esprit exclusif et égoïste des Romains; la seconde, s'étendant

[1] Tel est de nos jours le système de l'Angleterre et des États-Unis.

Digitized by Google

de l'an 415, date de la fin de la guerre latine à l'an 664 de Rome (90 avant Jésus-Christ), époque de la promulgation de la *lex Julia municipalis*; enfin la troisième période, s'étendant après l'an 90 avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du Ier siècle de notre ère. C'est pendant cette dernière période que se sont développés les municipes, formant l'un des éléments les plus précieux de la puissance romaine; et ce fut à la fin du Ier siècle que l'indépendance municipale commença à recevoir une grave atteinte par l'institution du *curator rei publicæ*. (P. 563.)

Orelli[1] prenait les *curatores rei publicæ* pour une administration du domaine de l'État. Marquardt[2] et quelques auteurs confondaient leurs fonctions avec celles des *quinquennales* ou censeurs municipaux. M. Labatut a démontré d'une manière péremptoire l'erreur des uns et des autres, en établissant par les inscriptions et par les textes du *Digeste* et du Code que les attributions des *curatores rei publicæ* consistaient à diriger et surveiller l'administration des domaines de la commune et non de l'État.

Les recherches de M. Labatut l'ont amené à la même conclusion que M. Léon Renier[3], à savoir que le plus ancien *curator rei publicæ* dont les inscriptions fassent mention appartient au règne de Trajan, et il place l'origine de cette institution, qui inaugura le système de centralisation administrative dans l'empire, à partir des premières années du principat de cet empereur, de l'an 98 à l'an 108 de Jésus-Christ. (P. 365.)

On trouve des *curatores rei publicæ* jusqu'en 322[4]. Cette magistrature se confondit avec les dignités de flamine et de *defensor civitatis*. (P. 368.)

Les inscriptions nous apprennent que les *curatores rei publicæ*, délégués du pouvoir central, étaient envoyés dans les municipes par les empereurs qui les nommaient[5]. Mais, à partir de Constantin, leur nomination fut surtout réservée aux gouverneurs des provinces. (P. 369.)

Le mot latin *curator* était synonyme du mot grec *logista* (λογιστής),

[1] Inscript. 502.
[2] Tome I, page 945.
[3] *Mélanges d'épigr.* p. 42. Le premier curateur connu est un citoyen de Brixia. (Voir Gruter, 392, 7.)
[4] Gruter, 364, 1.
[5] Gruter, 392, 7. — Orelli, 3264, 3899. — *Revue arch.* 1847, p. 273.

Digitized by Google

souvent exprimé dans les inscriptions grecques [1]. Dans une constitution de l'empereur Gordien, de l'an 239, on lit : *Curator rei publicæ, qui græco vocabulo nuncupatur, etc.* [2]

Il n'y avait qu'un *curator* pour une seule ville [6]. On pouvait l'être de plusieurs cités [3] et même de toutes les cités d'une province [4], sans incompatibilité avec d'autres fonctions civiles, militaires ou religieuses. (P. 375.)

Les attributions des *curatores rei publicæ* sont parfaitement déterminées par divers textes du *Digeste* ou du Code et par les inscriptions.

De même que les autres magistrats, ils avaient un conseil, *consilium curatorum rei publicæ* [5]; des assesseurs, qui pouvaient être pris parmi les habitants de la cité dont ils avaient l'administration [6].

Ils affermaient les biens de la cité, en exigeant des cautions suffisantes [7].

Ils revendiquaient les biens fonds appartenant à la cité [8].

Après avoir poursuivi les débiteurs du trésor et procédé aux aliénations des biens, ils devaient exiger l'argent destiné aux approvisionnements de la ville [9]; avoir soin que les deniers de la cité ne fussent pas prêtés sans sûretés suffisantes [10].

Si le curateur constatait la mauvaise administration d'un magistrat municipal et ne prévenait pas le mal, pouvant l'empêcher, il était obligé pour lui, en cas d'insolvabilité [11]. Si la ville s'était endettée, il était également tenu, à moins qu'il ne pût établir qu'avant son entrée en fonctions elle était dans l'impossibilité de payer ses dettes [12].

En ce qui concerne les travaux publics, le *curator rei publicæ* était chargé de ce qui regardait les entreprises de bains [13]; de fixer l'emplacement destiné à recevoir des statues [14]; d'exécuter les répara-

[1] Gruter, 389, 2. — Orelli, 798. — Bœckh, 2349, 2987, 3747, etc.
[2] Code, l. 3, *De mod. mulct.* 1, 54.
[3] Orelli, 3787. — Léon Renier, *Mélanges d'épigr.* p. 40.
[4] Gruter, 45, 2. — Orelli, 3108.
[5] Henzen, 6505.
[6] Ulpien, 4, 6, *De off. assess.* 4, 54.
[7] *Digeste*, l. 93, § 1, *De adm. res.* l. 8.
[8] *Digeste*, l. 9, § 2, *Cod.*
[9] *Digeste*, l. 9, 55, 5, *De adm. res.* 4, 8.
[10] *Digeste*, l. 33, § 1, *De usur.* XXII, 1.
[11] *Digeste*, l. 9, § 1, *Pr. de admin. res.* l. 8.
[12] *Loc. cit.* l. 9, § 9.
[13] Muratori, 354, 1; 468, 6.
[14] Orelli, 3767.

tions des cirques, comme on le fit dans le cirque de Lugdunum par les ordres de Fulvius Amilianus, curateur de cette ville[1]. Sur une inscription fort curieuse, on voit que Curiatius Cosanus, curateur de Carès, autorisa les magistrats et les décurions de ce municipe à construire une salle pour la réunion des *augustales*[2].

« Après avoir traité avec les entrepreneurs, accordé les concessions, les *curatores rei publicæ* surveillaient et dirigeaient les travaux[3], payaient les ouvriers[4], exigeaient des cautions suffisantes « et se faisaient rendre compte. Ils avaient soin que les propriétaires « rétablissent et reconstruisissent leurs maisons, lorsqu'elles tombaient en ruines; s'ils s'y refusaient, on les réédifiait aux frais du « trésor, et, lorsque le propriétaire ne voulait pas rembourser les « dépenses à la ville, le curateur faisait vendre la maison[5]. » (P. 583.)

La magistrature du *curator rei publicæ* a joué un grand rôle dans le régime municipal. Mais, comme le fait très-bien observer M. Labatut, cette institution a varié suivant les temps. « Née, dit-il, « sous Trajan, de la nécessité de modérer l'ardeur exagérée des « villes de province, qui voulaient rivaliser avec Rome (égaler ses « splendeurs), et aussi des besoins d'un gouvernement qui tendait, « de jour en jour, vers une centralisation de plus en plus intense, « de tutélaire qu'elle était à son origine, cette magistrature devint « bientôt oppressive ; elle grandit aux dépens des libertés locales... « Le régime de la centralisation administrative fut le terme de la « propriété communale et la mort des municipes. En supprimant « leur autonomie, Rome leur enleva tous les éléments de vitalité et « de grandeur. » (P. 385.)

Par l'effet de la centralisation administrative, le pouvoir impérial substituant sa volonté arbitraire et souvent usurpatrice à l'énergie et à l'initiative des municipes, l'on ne tarda pas à voir décliner le principe de force que les provinces puisaient en elles-mêmes, et à voir en même temps décliner la puissance que l'empire recevait des provinces; en sorte que marchèrent ensemble, et d'un même pas, la décadence des municipes et celle de l'empire.

[1] L. Rénier, *Mélanges épist.* p. 10.
[2] Orelli, 3787.
[3] *Digeste*, l. 1, *De oper. publ.* l. 10.
[4] *Cod.* l. 1, *De rat. oper. pub.* VIII, 13.
[5] *Digeste*, l. 46, *De damn. infect.* XLIX, 2.

Digitized by Google

Du mémoire de M. Labatut il ressort cette leçon de l'histoire, qu'autant la centralisation politique est indispensable à l'action d'ordre et de puissance d'un État, autant la centralisation administrative est fatalement dissolvante pour cet État, lorsque, au lieu de se renfermer dans sa mission de tutelle et de protection, il absorbe le municipe en lui enlevant sa puissance d'autonomie.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR.

VII[e] volume, 1[re] et 2[e] livraisons, 1865-1868.

I. La 1[re] livraison du VII[e] volume des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* renferme, outre un rapport sur les travaux entrepris à l'église de Notre-Dame de Dijon, 1° le compte rendu des travaux de 1865, par M. Mignard, secrétaire de la Commission; 2° un mémoire sur une inscription portant le nom de TETRICUS.

(A) *Compte rendu des travaux de 1865.* — Nous y voyons qu'après de nombreuses entraves, des oppositions, remises et ajournements sans fin, la Commission des antiquités de la Côte-d'Or est enfin parvenue à fonder un musée lapidaire à Dijon. M. Mignard présente une énumération succincte des principaux objets que composent ce musée, entre lesquels se remarquent surtout les riches trouvailles des sources de la Seine et les *ex voto* extraits des ruines du temple qui avait été élevé vers ces sources.

(B) *Inscription portant le nom de* TETRICUS. — La pierre milliaire sur laquelle existe cette inscription a été découverte au mois de février 1866, près de Dijon, à peu de distance au nord de la Maladière; elle est ainsi conçue :

GAIO·ESVVIO
TETRICO·PIO
FELICI INVICTO
AVG·P·M·TR·P·P·P
ANDM
LXXV.

Nous n'avons pas à nous préoccuper des questions archéologiques

Digitized by Google

que soulève l'inscription ci-dessus, l'examen en appartient à la section d'archéologie; nous nous bornerons simplement à faire connaître les inductions historiques que tire M. d'Arbaumont du nom de *Tetricus* officiellement inscrit sur une pierre milliaire trouvée presque aux portes du *castrum Divionense*, rapprochée des nombreuses monnaies frappées à l'effigie de ce tyran qu'on rencontre en grand nombre dans le pays éduen.

Suivant lui, Tetricus a régné dans la contrée éduenne; il y a sans doute fait sa résidence, et usé du pouvoir que lui donnait son titre plus ou moins légitime d'empereur, pour agrandir peut-être le centre de population du *castrum Divionense*, pour réparer certainement les voies qui y aboutissaient. (P. 45.)

On sait que Tetricus, sénateur romain et président d'Aquitaine, prit la pourpre à Bordeaux, en l'an 268 de notre ère. Vainqueur des Éduens, qui ne voulaient pas reconnaître sa domination, après avoir combattu les peuples du Nord, lassé des fatigues et des périls d'un pouvoir mal assuré entre ses mains, il abandonna, en 274, comme on l'apprend de Vopiscus, presque sans combat, les légions qui suivaient son parti, cédant ainsi à l'ascendant d'Aurélien.

M. d'Arbaumont nous paraît s'être livré à une hypothèse singulièrement hasardée, lorsqu'il prétend que Tetricus aurait commencé de construire ou de reconstruire l'enceinte du *castrum Divionense*. On ne sait vraiment sur l'origine de ce *castrum* que ce qu'en rapporte Grégoire de Tours, le premier annaliste qui en ait parlé. *Veteres ferunt ab Aureliano imperatore hoc fuisse ædificatum*, dit cet historien. En dehors de ce témoignage et en l'absence de tout autre document, il n'y a vraiment que des conjectures touchant l'origine de la construction du *castrum Divionense*.

II. La 2e livraison du VIIe volume contient : 1° un *Compte rendu des travaux de la Commission de 1867 à 1868*, dont nous ne devons pas vous entretenir, parce qu'il est entièrement consacré à l'archéologie; 2° une *Notice sur la chapelle et l'hôpital aux Riches*, par M. Jules d'Arbaumont.

L'hôpital aux Riches a été fondé, dans les derniers temps du XIIe siècle, par Dominique le Riche, qui voulut doter Dijon, sa ville natale, d'une *Maison-Dieu*, dont il fixa l'emplacement à quelques pas de la Portelle, dans un quartier populeux et fréquenté des voyageurs. (P. 69.)

Digitized by Google

Dominique le Riche compléta sa fondation par l'établissement d'une chapelle et d'un cimetière. (P. 70.)

La *Maison-Dieu* de Dominique le Riche ne tarda pas à essuyer de rudes attaques de la part de l'abbaye de Saint-Bénigne, si bien que le fondateur en fit don à l'évêque de Langres, qui, lui-même, transmit à cette abbaye tout le droit qu'il pouvait avoir sur le nouvel hôpital, lequel devint ainsi l'humble satellite du grand monastère dijonnais. (P. 75.) C'est ainsi qu'en passant sous la juridiction de Saint-Bénigne, l'hôpital aux Riches perdit son caractère primitif de fondation séculière pour entrer dans la classe des maisons de refuge qui étaient ordinairement annexées aux monastères.

Comme annexe à l'aumônerie de Saint-Bénigne, l'hôpital aux Riches fut tenu en bénéfice par un religieux de ce monastère; il se développa jusque vers le milieu du XIV^e siècle, où il commença à déchoir sous l'administration de recteurs sans zèle et de frères hospitaliers sans esprit de dévouement et de sacrifice. (P. 90.)

Vers la fin du XV^e siècle, les frères convers avaient quitté l'hôpital; les converses le quittèrent peu après. Au XVI^e siècle, il n'y avait plus pour soigner les pauvres passants qu'une vieille servante à laquelle on donnait 30 livres de gages. (P. 92.)

L'hôpital aux Riches ayant cessé d'avoir une existence propre, Bernard Lenet, qui en fut le dernier recteur, transporta, par transaction du 14 novembre 1656, aux religieux de Saint-Bénigne, moyennant une pension viagère de 500 livres, l'office claustral de recteur, qui fut immédiatement réuni à la manse conventuelle. (P. 105.)

Après le récit très-clair et plein d'un véritable intérêt de toutes les phases relatives à la fondation et à l'existence de l'hôpital aux Riches, M. d'Arbaumont présente l'histoire du chapitre de la chapelle aux Riches, depuis son établissement au XII^e siècle jusqu'à sa suppression, en 1789.

Ce chapitre, qui était composé de sept chanoines à son origine, de huit à la fin du XIV^e siècle, en eut neuf et un doyen depuis le commencement du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution. (P. 117.)

Les chanoines étaient, de même que leur doyen, à la nomination de l'abbé de Saint-Bénigne; ils ne reconnaissaient d'autre juridiction que celle de cet abbé, ce qu'ils considéraient comme le *palladium* de leurs libertés. (P. 123.)

M. d'Arbaumont est parvenu à exhumer le nom de tous les

Digitized by Google

doyens, en glanant patiemment dans une série considérable de titres divers et dans les registres capitulaires qui commencent à la fin du XVIe siècle.

Ce qui fait la sûreté et le mérite de son travail, c'est qu'il marche toujours avec des documents authentiques émanés du chapitre lui-même, imprimés à la suite de sa Notice et dont chacun peut ainsi apprécier la portée et les conséquences.

Ces documents, comme le dit avec raison M. d'Arbaumont, permettent de pénétrer dans l'intérieur de la chapelle aux Riches, de se rendre compte des rapports des chanoines entre eux ou avec leurs supérieurs, de les suivre au cloître, au chœur, au chapitre et jusque dans leurs maisons canoniales. Alors, dans la réalité, il ne s'agit plus seulement d'une église obscure, mais bien de l'histoire générale, des institutions et des mœurs ecclésiastiques étudiées au sein même d'un collége de chanoines séculiers.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE (Savoie).

IIe volume, 4e bulletin, janvier 1869.

Le 4e bulletin du IIe volume des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, que vous avez renvoyé à notre examen, ne contient qu'un *Essai historique*, par M. Truchet, *sur l'aumône du Carême dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne* (p. 265-356), outre un *Tableau*, dont nous n'avons pas à vous entretenir, *du maximum des salaires, gages et mains-d'œuvre, arrêté en 1794 par le conseil communal de Saint-Jean*.

L'aumône du Carême que devaient faire obligatoirement les évêques de Maurienne, dans leur ville épiscopale de Saint-Jean, consistait en un lopin de pain d'orge bluté ou criblé [1] que l'on distribuait au peuple, chaque jour du carême, à la porte du palais

[1] On faisait des pains de six livres que l'on coupait en six morceaux; chaque morceau était un lopin, c'est-à-dire 500 grammes environ. (P. 270.) — Dans les Remontrances faites en 1575 par le procureur fiscal de l'évêché, on lit que *le lopin de pain peut valoir au plus hault prix un liard et demy*. (P. 294.)

Digitized by Google

de l'évêché, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

On ignore l'origine de cette aumône; le plus ancien document qui en fasse mention est un compte de l'évêché, sur parchemin, de l'an 1343. La distribution devait se faire *à tous venantz*, porte une convention de mars 1567, *nonobstant l'arrest publié par lequel est deffendu aux riches prendre ladite aumône* (p. 276); ensorte que, «*par* «*friandise d'argent*..... soit riches, soit pauvres, y venoient indis«crettement prendre part, voire qu'il semble à ceux qui n'en ont «aucun besoin qu'on soit plus obligé de la leur donner qu'aulx «pauvres» (p. 292). Les nobles eux-mêmes ne dédaignaient pas d'accourir à cette espèce d'agape. (P. 275.)

De tous les pays environnants, on arrivait à Saint-Jean-de-Maurienne : de la Tarantaise, du Génevois, du Monestier, de Briançon, de la vallée de Myollan, de celle de Grésivaudan et de tout le Dauphiné. (P. 293.) Au XVI^e siècle, l'affluence des personnes n'était pas moins de trois à quatre mille, chiffre supérieur à celui de la ville. Plusieurs fois il arriva que ces gens, qui stationnaient dans les cours du palais de l'évêque et sur les grandes herbes du cimetière, brisèrent les portes et les fenêtres de l'évêché et firent main basse sur le pain qu'on tardait trop à leur distribuer. (P. 271.)

Dans cette occurrence, les évêques de Maurienne mirent tout en œuvre pour faire cesser l'aumône du Carême, ou tout au moins pour faire régler son mode de distribution.

Dès que Pierre de Lambert fut monté sur le siége épiscopal de Maurienne, il s'occupa de réformer les abus de cette aumône; il proposa, en 1575, aux syndics de Saint-Jean[1] de n'en faire la distribution qu'aux pauvres et nécessiteux seulement des terres de l'évêché, dans leurs villages respectifs, non en pain, mais en blé, et nullement «à un tastz de ruffiens (p. 287)..... à des chambrières «qui vendent ledit pain pour en achepter des affiquetz (p. 292).....

[1] Les syndics n'étaient pas, comme le sont aujourd'hui les maires, de nomination souveraine; le tiers état et la bourgeoisie élisaient annuellement deux syndics de leur choix, qu'ils avaient soin de prendre parmi ceux des leurs qu'ils estimaient les plus capables de les représenter et de soutenir leurs intérêts. Ces deux syndics jouissaient temporairement de la qualité de noble et portaient l'épée comme insigne de leur noblesse et de leur charge syndicale. Le corps de la noblesse en élisait aussi un. Le nombre des conseillers municipaux s'éleva jusqu'à quarante-huit, parmi lesquels devaient toujours figurer deux ou plusieurs avocats. (P. 281.)

Digitized by Google

« ou la coiffe verte au moys de may (p. 294), non plus qu'à ceulx « qui ont bien de quoy se nourrir et aux estrangiers qui n'apportent « que villenie et infection » (p. 300).

Les remontrances faites aux syndics par l'évêque de Maurienne et par son procureur fiscal sur les abus de l'aumône de Carême, mises au jour par M. Truchet, présentent un grand intérêt et révèlent en Pierre de Lambert un esprit éclairé et singulièrement plus avancé que les municipaux de Saint-Jean sur le véritable esprit des institutions de charité et sur la nécessité de fonder des moyens d'instruction pour le peuple.

Voici en quels termes énergiques s'explique le procureur fiscal de l'évêque dans l'un des mémoires intitulé *Incommodités et absurdités de tels abus :*

« Ce que rend affectionnez quelques uns de la cité Saint-Jean à « soustenir que tel abus doit estre continué ainsi qu'il est à la dis- « tribution de l'aumosne, c'est qu'ilz disent qu'ilz ont meilleur mar- « ché des ouvriers pour leurs vignes et qu'ils tirent quelque peu « d'argent de louaige de certaines granges et estables où ils logent « telles bellistrailles de gens; mais, quand ilz regarderont bien les « pertes et incommodités, elles surpassent le prouffit.

« Premièrement, pour ce qu'aporte un florin ou deux qu'un ci- « toyen tirera de louage d'un estable où il mettra cinq ou six per- « sonnes qui y font du feu sans cheminée, il mest en danger de « brusler sa maison, comme on a vu que telz accidentz en sont « survenuz et encore n'y a pas long temps en la rue de l'Horme.

« *Item*, telles bellistrailles des gens ne cessent de courir jour « et nuit par les possessions et desrobent le boys des clostures et « haies, les paysseaulx des vignes, branches d'arbre pour fere du « feu, et, s'ils treuvent quelque chose à l'avantage, le prennent et « desrobent. Voyre qu'à tel qui tirera de louage d'une estable cinq à « six solz, ceuls memes qu'il a logés luy feront du mal en sa possession « à plus d'un escu.

« *Item*, telle assemblée de bellistrailles et gueux apportent une « grande villenie et infection à la cité, tellement que, quant vient « puys sur les challeurs, il se peut demourer contagion de peste, « comme l'on a veu advenir en plusieurs lieux et semblables occa- « sions, qu'est chose principalement considérable.

« *Item*, l'autre villenie et infection pour le corps et pour l'âme, « c'est que l'on peut dire en ce temps là de Caresme, qui est prin-

Digitized by Google

« cipallement dédié pour le service de Dieu, que soubz le prétexte « de telle aumosne abusive de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne « est le plus infame et abominable bordeau (soyt dict avec révérence) « qu'il y en ayt point en l'Heurope, car il y vient de partout une « infinité de femmes et filles lubriques et abandonnées, et tous les « goullevourdeurs des ressortz y viennent passer leurs fureurs vene- « riennes et deshonestes, etc. » (P. 296.)

Caressant, dès 1575, l'idée qu'il réalisa plus tard de l'établissement d'un collége à Saint-Jean-de-Maurienne, Pierre de Lambert faisait proposer aux syndics « d'appliquer quelque quantité et partie « des grains..... à faire une fondation pour la nourriture et entre- « tennement de quelques pauvres enfans de bon esprit et de nombre « tel que serayt advisé, qui avec le tems pourroient devenir gens « de bien et d'honneur et doctes, honoreroient et serviroient la cité, « tout le public, soit en profession séculière ou ecclésiastique, là « où, à faute de moyens, ilz demeurent endormiz dans la pauvreté. » (P. 300.)

On aime à reproduire de tels sentiments et de telles paroles.

Les habitants et les syndics de Saint-Jean-de-Maurienne n'ayant pas adhéré aux propositions de Pierre de Lambert, celui-ci s'adressa au sénat de Savoie, qui rendit, le 25 janvier 1575, un arrêt par lequel il fit « expresses inhibitions et deffences à toutz gentizhommes, « marchans, bourgeoys et roturiers ayant en biens ou par art et « industrie moyen d'entretenir leur famille, de n'aller prendre eulx « ny aulcungs de leur famille l'aulmosne ; » mais en même temps avec exhortation à l'évêque de faire l'aumône selon la manière accoutumée, et plutôt par augmentation que diminution. (P. 304.)

Il paraît que l'arrêt du sénat fut fidèlement exécuté jusqu'en 1620, époque où, Charles Bobba étant évêque, les syndics firent dresser, par le notaire Sambuis, une protestation de ce que l'aumône ne se faisait plus aux heures accoutumées. (P. 311.)

En 1629, les choses devinrent bien plus graves. Le 10 avril de cette année, quatre jours avant Pâques, le même évêque Bobba fit cesser tout à coup la distribution du pain, par ce motif qu'il n'y avait plus de blé, ceux qui n'en avaient nul besoin ayant épuisé la provision. (P. 316.)

Les conseillers municipaux et les syndics se rendent au palais épiscopal pour supplier l'évêque et protester contre la discontinuation de l'aumône. L'évêque resta sourd. Le peuple, instruit de son refus,

Digitized by Google

s'introduisit violemment dans le palais épiscopal, dont il brisa les portes et les fenêtres.

Charles Bobba ayant dénoncé le fait au prince Thomas de Savoie, les deux syndics des bourgeois et tiers état furent arrêtés le 7 juin et détenus jusqu'au 13 septembre de la même année 1529, et condamnés en grosses amendes et dépenses. (P. 326.)

Le syndic de la noblesse ne fut point poursuivi, quoiqu'il eût prit part à la protestation comme les deux syndics du tiers état. (P. 326.)

Les deux syndics du tiers état furent indemnisés en partie du préjudice qu'ils éprouvèrent par la municipalité de Saint-Jean, qui leur accorda 1,259 florins. (P. 231.)

Rien n'indique comment l'aumône du Carême fut distribuée jusqu'en 1699; mais on voit par les rôles des personnes qui furent maltraitées que cette année, sous l'épiscopat de Valperga de Mazin, la distribution ne se faisait plus comme jadis à la porte extérieure de l'évêché; que ceux qui se présentaient pour y participer étaient enfermés dans une cour intérieure du palais épiscopal, et là soumis à un triage fait par les domestiques de l'évêque, qui parfois se livraient à des voies de fait envers ceux qu'ils croyaient devoir éliminer. (P. 342.) Ainsi un nommé Martin Charvinat dépose que, «le 1er apvril s'estant présenté humblement comme les autres pau- «vres aux lieu et heure ordinayres de la distribution pour la recepvoir, «le nommé Dénarié (domestique de l'évêque) luy fit plusieurs in- «terrogatz, puys le saisit aux cheveux, et le tira et secoua et luy «donna enfin un grand coup de poingt derrière la tête, etc.» (P. 343.)

En 1768, fatigué de l'embarras que lui causait son diocèse au point de vue temporel et de l'exaction difficile de ses droits seigneuriaux, Mgr de Martiniana, qui avait succédé à Mgr de Mazin, vendit au roi de Sardaigne tous les droits qu'il pouvait avoir, pour une pension annuelle de 2,000 livres et l'inféodation de la ville d'Aiguebelle, qui fut érigée à cet effet en principauté. (P. 347.)

On ne possède aucun renseignement sur ce que devint alors l'aumône de Carême, qui probablement, dit M. Truchet, aura disparu dans le gouffre révolutionnaire, comme tant d'autres institutions du moyen âge.

Dans l'ordre des institutions de la charité publique, le travail de M. Truchet et les documents inédits qui l'accompagnent présentent,

Digitized by Google

d'une manière saisissante, cet enseignement, que l'aumône réclamée comme droit, même dans l'étroite sphère d'une petite localité, pousse les populations à la fainéantise, excite leur convoitise, abaisse et dégrade jusqu'aux riches et aux nobles accourant pour réclamer leur part dans l'agape du pauvre, produit enfin des désordres de tous genres. S'il y a un principe justifié en matière de bienfaisance publique, c'est qu'autant il est utile, indispensable de l'exercer comme *devoir*, non-seulement à titre d'humanité, mais encore comme nécessité et besoin incessant d'ordre social, autant, exigée comme *droit*, elle énerve l'activité individuelle, engendre la paresse, et avec la paresse amène tous les maux qui en sont l'inévitable suite.

Valentin-Smith,

Membre du Comité.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.

Année 1867.

Il n'y a absolument rien dans le volume de cette Société qui m'a été renvoyé de relatif aux travaux de la section d'histoire et de philologie. Les quatre fascicules dont il se compose ont uniquement rapport à l'industrie, à l'agriculture, et concernent exclusivement la section des sciences. Je n'aurai à signaler qu'une allocution prononcée dans la séance générale annuelle par M. Michalowski, qui la présidait. Si courte que soit cette allocution, quelques observations ingénieuses s'y font remarquer. Les extraits suivants le prouveront :

« Quand la quenouille filera toute seule, l'esclavage disparaîtra, « dit Aristote. Se doutait-il qu'un jour, le nôtre, la quenouille file- « rait seule? Mais si nos bras, grâce à la puissance des machines, « se reposent en effet plus souvent, nos têtes, nos pauvres têtes cas- « sées s'épuisent jour et nuit sans venir à bout de rien. Tout change, « tout fuit, tout finit, mais rien ne paraît définitif; il faut sans « cesse recommencer.

« L'esclavage extirpé, le prolétariat nous est venu, plaie sociale « un peu moins aiguë, mais plus vaste encore . . .

« En somme, la quenouille a beau filer, l'âge d'or n'est point ve-

« nu, et nous sommes, plus que jamais, troublés, souffreteux, mé-
« contents. Que faire?...

« Il faut, avant tout, scruter notre moral...

« Si notre corps est sujet à vieillir, l'esprit est toujours jeune, et « ne cesse pas de grandir, pourvu qu'il soit toujours actif...

« Il y a des choses qu'on ne remarque pas assez : le cerveau, l'or-« gane si parfait de la sensibilité, est insensible lui-même; on peut « en couper une tranche sans que le patient sente rien. De même « l'intelligence, cette lumière divine qui éclaire et voit tout, se voit « fort mal elle-même... »

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer le talent humoristique, original, de M. Michalowski. Par malheur, il ne conclut pas. Mais, en ces graves matières, celui-là serait la Providence même qui aurait le don de conclure.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon.

8e année, 1866.

Dans le présent bulletin, deux mémoires seulement intéressent l'archéologie en quelques endroits : c'est la Notice de M. l'abbé Henri sur Saint-Léger-de-Fourcheret, et celle de M. l'abbé Michel Gally sur *Les actes et le culte de sainte Magnance.*

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la légende de sainte Magnance, une des vierges italiennes venues dans cette contrée à la suite du convoi de saint Germain d'Auxerre, mais seulement à résumer la description que l'auteur du mémoire a donnée de la châsse de la sainte.

Cette châsse, placée dans la chapelle à droite du grand autel de l'église de Sainte-Magnance, près Rouvráy, diocèse d'Autun, daterait du commencement du XIIe siècle, suivant M. l'abbé Gally. Elle est en pierre d'un grain assez fin et a la forme d'un édicule porté sur quatre colonnes, dont les pieds reposent sur une sorte de pierre tumulaire.

Toutes les faces de la châsse, hormis celle du pignon postérieur refait à neuf, présentent des bas-reliefs. Les bords sont encadrés de dessins dont le style semble accuser la belle période de l'architecture romane en ce pays; même observation pour les proportions et les chapiteaux des colonnettes.

Le premier bas-relief qui se présente à la vue dans la position actuelle du monument est une statuette d'environ 70 centimètres, et qui seule occupe le pignon antérieur. C'est sainte Magnance avec sa pannetière suivant à pied le convoi de saint Germain. La main droite et tout l'avant-bras gauche ont été mutilés.

Au côté gauche est le bas-relief le plus important. Un personnage est couché sur un lit de parade; autour de lui quatre femmes d'attitude affligée et portant le même costume que sainte Magnance au précédent bas-relief. Ce personnage sur son lit de mort

Digitized by Google

est-il saint Germain l'Auxerrois, ou bien sainte Magnance elle-même? c'est ce que l'état actuel du monument ne permet pas de distinguer au juste; il ne semble pourtant pas qu'il s'agisse d'un évêque.

Le bas-relief qui fait pendant sur le côté droit de la châsse représente la révélation des reliques de la sainte : un voyageur endormi sur une pierre, la tête appuyée sur un squelette de cheval, et debout à ses côtés deux femmes qui ne peuvent être que sainte Magnance et sainte Palaie. Il serait trop long de rappeler ici la légende à laquelle le bas-relief fait allusion.

Les deux versants qui forment la partie supérieure de la châsse semblent avoir porté l'un et l'autre un ange tenant un encensoir, mais ces bas-reliefs sont très-mutilés. La longueur totale du monument est de 1^{m},83, et sa hauteur de 2 mètres et demi y compris les colonnes et le soubassement. On sait par les auteurs du XVII^{e} siècle que la châsse était autrefois placée sur le grand autel et contenait le corps de la sainte.

Nous passons maintenant à la notice historique sur Saint-Léger de-Fourcheret. Ce que M. l'abbé Henri nous dit de l'état actuel de l'église de Saint-Léger donne l'idée d'un édifice en très-grande partie refait : la partie la plus ancienne serait le chœur, dont les quatre fenêtres à meneaux et les faisceaux de nervures partant des angles et dessinant au-dessous de la voûte des cœurs et des rosaces se réfèrent par le style au dernier gothique. Une boiserie tirée de la basilique de Vézelay au XVII^{e} siècle couvre tout le fond de l'église et lui fait une splendide décoration. On voit sur les côtés les statues de saint Léger et de sainte Geneviève, placées chacune entre deux colonnes corinthiennes cannelées et dorées; le fronton s'élève jusqu'à la voûte. L'autel, le tabernacle et jusqu'aux gradins sont autant de décors de ce retable orné au centre d'un tableau de la Résurrection.

Voilà tout ce que nous offre en deux cent vingt-deux pages le 8^{e} annuaire de cette Société d'arrondissement, modeste et laborieuse académie comme nous voudrions en voir établir dans tous les centres de moyenne importance. Que ces petits centres d'études se rattachent à de grandes associations provinciales, et que tout cet immense travail local soit appelé ensuite à converger dans l'unité d'ensemble des travaux historiques de la France, tout sera pour le mieux; mais d'abord il nous semble que rien ne saurait contribuer

Digitized by Google

plus que ces Sociétés d'arrondissement au recensement rapide et complet de nos richesses et de nos curiosités archéologiques.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

REVUE DE GASCOGNE, publiée par le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.

Tome IX, 1868.

Chacun des volumes de la *Revue de Gascogne* contient un grand nombre de mémoires, de rapports ou de documents originaux sur l'histoire locale, sur l'archéologie, sur l'état des arts dans la province ecclésiastique d'Auch. Une table méthodique nous a servi de fil conducteur; elle permet de retrouver facilement la part des diverses sections du Comité.

Archéologie antéhistorique. — Un couteau en silex inachevé, découvert dans un jardin de la commune de Castelnau d'Auzan, a été décrit avec soin par MM. les abbés Trouette et Canéto. Une planche représente cet objet qui se recommande par des dimensions exceptionnelles.

Archéologie gallo-romaine. — M. l'abbé Lartigau, curé de Bellocq-sur-Salies, revendique pour le territoire de sa paroisse l'honneur de posséder l'emplacement de l'ancienne ville de *Beneharnum*, capitale du pays de Béarn et siége de ses premiers évêques, disparue dans le cours du IXe siècle. Les auteurs qui ont écrit jusqu'à présent sur les antiquités béarnaises ont été divisés d'opinion sur ce point; ils ont cru retrouver l'emplacement de *Beneharnum* soit à Morlaas, soit à Orthez, soit à Lescar. M. l'abbé Lartigau les combat à l'aide des itinéraires; il invoque aussi à l'appui de sa thèse les ruines encore visibles d'anciennes constructions. Pour prononcer en connaissance de cause, il faudrait être plus familiarisé que nous ne le sommes avec la topographie du pays. Nous ne savons que trop qu'on fait dire aux chiffres à peu près ce qu'on veut, et qu'on découvre à peu près partout des ruines ou des terrassements. Nous nous bornerons seulement à critiquer comme inadmissible l'interprétation que donne

M. le curé de Bellocq d'une sculpture du portail occidental de son église, et qu'il produit comme un argument d'une certaine importance. Dans une tige à quatre rangs de feuilles surmontées d'un lis épanoui, à la suite duquel neuf autres lis se déploient en des groupes distincts, il a cru voir l'emblème de la généalogie mérovingienne des ducs de Gascogne et des vicomtes de Béarn. M. le curé peut être bien certain que ce n'est là qu'un de ces fleurons d'un usage si fréquent dans l'ornementation romane ou gothique.

Les ruines et les mosaïques découvertes à Saint-Cricq, dans le département des Landes, ont fait l'objet de communications importantes adressées au Comité; elles ne sont rappelées dans le volume qui nous occupe que par des notes qui n'apportent aucun renseignement nouveau.

Archéologie du moyen âge. — M. l'abbé Canéto poursuit le cours de son vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, dont nous avons eu à parler dans plusieurs rapports précédents. Cette fois, l'auteur a conduit son travail du mot *fanal* au mot *gargouille*. Ce travail, nous l'avons déjà dit, est fait avec soin, et fera certainement pénétrer de saines notions archéologiques dans le jeune clergé de la province d'Auch; nous voudrions le voir promptement terminé et publié sous forme d'un manuel à bon marché. M. Canéto s'est occupé spécialement des calices dans le tome IX de la *Revue*. Il décrit avec un soin minutieux un élégant calice du XVIII^e siècle, qui appartient, ainsi que d'autres pièces d'orfèvrerie du même temps, à la petite église de Malabat (Gers). La comparaison de ce vase sacré avec ceux des époques antérieures a donné lieu à un certain nombre d'observations et de rapprochements dignes d'intérêt.

M. le docteur Sorbets a recueilli sur les inscriptions du département des Landes quelques notes qui se recommandaient par leur titre seul à notre attention. Nous espérions y trouver des renseignements sur l'épigraphie de cette région peu connue; mais l'auteur s'est plutôt proposé d'indiquer les modifications successives des caractères employés aux diverses époques du moyen âge. Ses notes ne nous ont fourni que trois inscriptions complètes : l'une, en latin, rappelant la dédicace de la chapelle des Augustins de Geaune (1490); les deux autres, en patois, constatant des reconstructions opérées dans les églises de Geaune et de Cadillac (1427, 1452).

Digitized by Google

M. Sorbets émet le vœu, auquel nous nous associons complétement, de voir recueillir et publier tous les monuments épigraphiques des quatre départements de la province ecclésiastique d'Auch, Landes, Gers, Hautes et Basses-Pyrénées.

Le musée d'Auch est en bonnes mains. Le conservateur de cette collection, M. Prosper Lafforgue, a publié récemment un volume de *Recherches sur les arts et les artistes en Gascogne au* XVI*e siècle.* L'analyse que présente de ce travail M. Léonce Couture est faite pour en donner l'idée la plus favorable. Ainsi M. Couture en extrait, pour la placer sous nos yeux, une liste de vingt-six noms d'architectes, sculpteurs, peintres et verriers, la plupart auscitains, agenois, condomois ou lectourois. Comme complément à ces précieux détails, l'archiviste du département des Basses-Pyrénées, M. Raimond, annonce qu'il vient de trouver la preuve que le peintre-verrier de la cathédrale d'Auch, Arnaud de Moles, dont le lieu de naissance était contesté, est né à Saint-Sever. M. Raymond promet aussi un travail sur les artistes dont les éléments lui sont fournis par les archives départementales des Landes et des Basses-Pyrénées.

Le tome IX de la *Revue de Gascogne* contient encore un mémoire tout à fait digne d'être signalé au Comité sur les travaux d'utilité publique exécutés à Bordeaux et à Bayonne par le célèbre ingénieur Louis de Foix pendant la seconde moitié du XVIe siècle, et sur la tour de Cordouan construite par le même personnage. M. Tamizey de Larroque a enrichi sa curieuse notice de documents originaux qui lui donnent une valeur considérable.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE LA VILLE DE RENNES, par M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, etc.

Rennes, 1868, 1 volume in-8°.

On ne saurait trop encourager les auteurs de catalogues de musées; après les manuels, rien n'est plus utile que ces ouvrages de modestes prétentions. Lorsque nous posséderons les catalogues de tous les musées de France et de bons manuels des diverses branches

de l'archéologie, cette science réalisera en quelques années plus de progrès qu'elle n'en a faits depuis un siècle. Les esprits qu'effrayent encore son nom se familiariseront avec ses principes et sa terminologie; les archéologues dignes de ce nom se multiplieront, et l'on ne verra plus paraître aussi souvent de ces travaux, comme il y en a trop, où l'on ne peut louer sérieusement que la bonne volonté. Ce n'est pas dans cette catégorie que doit être placé le livre dont je suis chargé de rendre compte. Disposé avec méthode, écrit simplement, le catalogue du musée de Rennes sera utilement consulté; je le propose comme un modèle à ceux qui voudront doter leur ville d'un guide aussi nécessaire. Toutefois, comme les observations critiques sont plus utiles que des éloges, j'en adresserai quelques-unes au savant magistrat. Et d'abord je lui demanderai s'il ne s'est pas laissé entraîner hors des bornes dans les commentaires de certains articles de son catalogue. Dans la deuxième partie, par exemple, le numéro 713 a fourni à M. André l'occasion d'un traité de la mythologie de l'Inde, qui ne remplit pas moins de seize pages de petit texte. N'est-ce pas trop à propos d'un album qui, à la vérité, renferme une sorte de panthéon hindou que l'on croit avoir été exécuté à Patna, chef-lieu du gouvernement de Bahar sur le Gange? Il n'y aurait qu'à remercier l'auteur, si, en cette occasion, il avait pris la peine de mettre le lecteur au courant des matières traitées dans chacun des chapitres du catalogue. Ces courtes introductions, indépendamment de l'instruction qu'elles mettent à la portée de tous, ont encore le grand avantage de permettre la brièveté au rédacteur du catalogue dans ses descriptions, mais *est modus in rebus*, et, dans son zèle, M. André a peut-être un peu oublié cette sage maxime. Après cette observation, qui porte sur la conception du travail, j'en ferai aussi sur son exécution. Les citations n'ont pas toujours la précision nécessaire. A l'occasion d'une pierre gnostique (n° 43) sur laquelle on lit ΙΑΩ, M. André cite le célèbre passage où Diodore de Sicile nomme ΙΑΩ le Dieu de Moïse; mais, au lieu d'indiquer le livre Ier, chapitre XCIV, § 2, il renvoie au livre III. Les erreurs de ce genre, rares chez M. André, mais trop fréquentes dans les ouvrages publiés dans les départements, sont fâcheuses à tous égards, et ont pour première conséquence d'ébranler la confiance du lecteur, qui, lorsqu'il en remarque plusieurs et qu'il constate l'absence de précision en pareille matière, craint d'avoir affaire à de l'érudition de seconde main. Tel n'est point le cas pour M. André,

Digitized by Google

qui n'ignore pas les vraies sources de la science; cependant, s'il réimprime son livre, il fera bien de vérifier de nouveau les citations. Je sais trop bien, par expérience personnelle, qu'il est presque impossible d'échapper soit à des erreurs formelles, soit à des fautes d'inadvertance dans l'élaboration d'un catalogue considérable, pour faire une grosse affaire à M. André de quelques *lapsus calami*[1]; il ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, de l'avertir qu'on peut toujours améliorer les ouvrages de ce genre. Me permettra-t-il aussi de lui rappeler qu'on ne cite plus le P. Hardouin qu'en cas de nécessité absolue?

Je viens de faire la guerre à M. André pour avoir, parfois, donné trop d'étendue à ses commentaires. Je ne me contredirai pas en lui faisant remarquer qu'il est des articles où il a péché par trop de brièveté. Sous le numéro 531 est mentionnée une matrice de sceau en cuivre doré de l'abbaye de Saint-George de Rennes, que l'on a pu voir à l'Exposition universelle de 1867; or la légende de ce monument pourrait embarrasser quelques-uns des lecteurs de M. André. On y lit :

HOC SIGNVM SCI PPENDAS ESSE GEORGII.

C'est un vers léonin qui signifie : *Pense que ce sceau est celui de Saint-George.* (PPENDAS est là pour *perpendas*).

L'histoire du musée de Rennes est exposée dans une excellente préface, modestement intitulée *Avis préliminaire.* On lira cette préface avec intérêt. Le fonds principal de cet établissement est le cabinet du président de Robien, dont le nom n'est pas connu seulement en Bretagne, bien que la plupart de ses écrits soient restés manuscrits.

Le joyau des collections du président de Robien était une statuette antique d'or, trouvée vers 1749 à la pointe nord-est de Lokmariaker et qui est décrite sous le numéro 322 *bis* du catalogue de Rennes. Ce précieux petit monument a été volé en 1809 par un forçat échappé du bagne de Brest, qui fit aussi main basse sur les armoires qui contenaient les médailles d'or et d'argent, ainsi que les bagues et autres objets de prix. Le prédécesseur des trop célèbres Fossard et Brouillet, qui, en 1831, volèrent le Cabinet de France,

[1] On en trouverait d'infiniment petits, comme, par exemple, page 54 : sous les n° 110, 111, 112, l'auteur décrit trois pierres, qui sont sans doute en creux; mais il a oublié de le dire.

Digitized by Google

expia comme ceux-ci son crime en retournant mourir au bagne; mais on ne retrouva pas la figurine. Heureusement que M. de Robien l'avait fait graver et que Caylus l'a reproduite dans son *Recueil d'antiquités*[1].

C'est une divinité *panthée*, qu'on pourrait nommer *Eros Harpocrate*, et M. André l'a fort bien décrite; mais ce monument a inspiré à Caylus des réflexions que je ne puis m'empêcher de citer. Ce sera comme un étiage qui nous servira à mesurer le niveau de la critique dans un temps où un savant comme Caylus, qui, en outre, était homme d'esprit, pouvait écrire la phrase que voici :

« Je ne sçais rien de si incommode à rencontrer que les figures « Panthées. Cet objet de superstition, dont le principe est peut-être « autant l'avarice que la réunion de plusieurs cultes, dans le dessein « de les porter avec une plus grande facilité; cet objet, dis-je, pré- « sente un tissu d'allégories impossibles à deviner, puisqu'il est, en « effet, le produit de plusieurs foiblesses particulières, présentées « par des attributs divisés et réunis selon la plus simple volonté. »

Le catalogue du musée de Rennes a été publié aux frais de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, et a paru d'abord dans les tomes IV et VI des Mémoires de cette compagnie. On a eu depuis l'excellente idée de réunir ces deux parties en un volume, qui porte la date de 1868. On ne saurait trop féliciter la Société d'avoir fait un aussi bon emploi de ses deniers, et surtout d'avoir trouvé dans son sein un savant aussi distingué que celui qui a bien voulu consacrer ses rares loisirs à l'œuvre si difficile et si méritante que je n'ai pas assez louée dans ce rapport.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Tome IV. Rennes, 1866, in-8° de 326 pages.

La plupart des Sociétés savantes de province sont entrées dans l'excellente voie de travailler à se former des musées spéciaux d'ar-

[1] Voy. t. VI, p. 378, pl. 119, etc.

Digitized by Google

chéologie ; et plusieurs même d'entre elles en ont déjà publié les catalogues. Rien de plus utile que des publications de ce genre, qui, lorsqu'elles seront complétées, puis rassemblées, permettront au public d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des monuments du passé de notre pays que ces mêmes Sociétés recueillent avec une louable émulation. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine suivre un si bon exemple, en nous donnant aujourd'hui le catalogue de son musée[1]. Ce catalogue, qui remplit la majeure partie du volume dont nous avons à nous occuper, est dû à l'un des membres de cette Société, M. André. Sous le titre modeste d'avis préliminaire se trouve une curieuse notice sur l'origine de ce musée, formé en grande partie du cabinet de M. de Robien, président au parlement de Bretagne, né à Rennes le 4 novembre 1698, et mort le 5 juin 1756. Ce cabinet passa à son fils, comme lui président à mortier. Mais, à l'époque de la Révolution, les riches collections qui le formaient furent confisquées. Le département, à qui en revenait la propriété d'après la la loi du 8 pluviôse an II, n'en voulut pas, et la commune de Rennes, de son côté, fit mille difficultés pour l'accepter. Les collections de Robien, devenues municipales, étaient placées dans les bâtiments de l'évêché lorsqu'elles furent l'objet d'un vol audacieux, que M. André nous raconte en ces termes :

« Le 24 avril 1809, un nommé Jursellez, forçat évadé du bagne « de Brest, après avoir examiné les locaux comme visiteur lors de « l'ouverture publique de l'établissement, s'y introduisit pendant la « nuit à l'aide d'escalade et d'effraction, brisa les armoires et fit « main basse sur les médailles d'or et d'argent, les bagues et objets « de prix qui y étaient renfermés. Trois jours après, arrêté par la « gendarmerie comme suspect et fouillé, on trouva sur lui plusieurs « bagues, produit du vol. D'après ses aveux, l'on déterra, enfoui « dans le Jardin des Plantes, un sac contenant un grand nombre « des objets de prix par lui soustraits. » (P. 8.) Tout ne fut pas recouvré, et ce qui doit causer les plus vifs regrets, c'est la perte

[1] Le tirage à part du Catalogue de M. André fait l'objet du rapport qui précède. On laisse néanmoins subsister la partie du rapport de M. Douët d'Arcq sur les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, où il est encore parlé de ce travail, attendu qu'il y est envisagé à un autre point de vue, bien que le rapporteur s'accorde avec M. Chabouillet pour le recommander à l'attention des lecteurs. (Note de la commission de rédaction.)

Digitized by Google

irréparable d'une statuette antique de Cupidon en or massif, trouvée à Lokmariaker, «figurine-patère du travail le plus curieux,» suivant l'auteur du catalogue, qui rapproche ce vol de celui qui fut commis à la bibliothèque du Roi, le 6 novembre 1831; rapprochement d'autant plus naturel que, parmi les objets compris dans ce dernier vol, se trouvait un antique de la plus haute valeur et qui provenait de la ville de Rennes : nous voulons parler de la célèbre patère en or massif, découverte à Rennes en 1774 et donnée à Louis XV par le duc de Penthièvre, alors gouverneur de Bretagne. Plus heureuse que le Cupidon, la patère d'or fut retrouvée dans la Seine et rendue au Cabinet des médailles.

Le musée de la ville de Rennes est partagé en deux divisions, l'une pour l'Archéologie et l'autre pour l'Ethnographie. Le catalogue de cette seconde partie est annoncé comme devant paraître dans le prochain volume de la Société. Quant au musée archéologique, il est formé, 1° du fonds du président de Robien; 2° du résultat de fouilles faites dans le lit de la Vilaine pendant les années 1841 à 1845; 3° de la collection particulière de la Société archéologique; 4° des dons faits à l'établissement. Pour donner d'abord une sorte d'aperçu général de cet intéressant musée, nous placerons ici le tableau méthodique du catalogue, qui est divisé en deux sections : l'une affectée aux objets d'art de l'antiquité; l'autre réservée au moyen âge, à la Renaissance et aux temps modernes.

PREMIÈRE SECTION.

I.	Antiquités égyptiennes	64 articles.
II.	Antiquités persanes	4
III.	Antiquités celtiques	39
IV.	Antiquités grecques	58
V.	Antiquités étrusques	32
VI.	Antiquités romaines et gallo-romaines	256
	TOTAL	453

SECONDE SECTION.

I.	Glyptique	63 articles.
II.	Gravure	2
III.	Numismatique	17
IV.	Sphragistique	11
	A reporter	93

Digitized by Google

	Report	93 articles.
V.	Épigraphie	3
VI.	Orfévrerie; bijouterie	8
VII.	Bronzes	27
VIII.	Horlogerie	1
IX.	Poids et mesures	3
X.	Armes	31
XI.	Ferronnerie; serrurerie	8
XII.	Marbres	34
XIII.	Cire	1
XIV.	Ivoire	4
XV.	Bois	5
XVI.	Émaux	6
XVII.	Céramique	21
XVIII.	Verrerie	4
XIX.	Tissus; ornements d'église	1
XX.	Antiquités arabes	10
	Total	260

Ce tableau montre que le plan de la classification de ce musée est bien conçu, et que la répartition des objets y est méthodique. Chaque article du catalogue contient, indépendamment de la description du monument, sa matière, ses dimensions, sa provenance et sa bibliographie, c'est-à-dire l'indication des ouvrages où il se trouve décrit ou figuré, et enfin, lorsque le cas l'exige, des notes historiques et archéologiques plus ou moins étendues. Nous citerons parmi les plus importantes de ces notes, celles qui accompagnent ces petits monuments si obscurs et si curieux qui appartiennent aux gnostiques et qui sont connus sous le nom d'*abraxas*. (P. 27 et suiv.) On sent bien que nous ne pourrions donner ici l'analyse, même restreinte, des nombreux articles de ce catalogue qui méritent de fixer l'attention. Nous sommes donc forcé de passer sous silence toute la partie ancienne, qui nous a paru d'ailleurs bien traitée, et plus particulièrement en ce qui concerne les antiquités égyptiennes, et nous nous contenterons de signaler quelques articles de la seconde section.

Sous les nos 476 et 477 sont décrits deux camées de la Renaissance qui représentent, le premier, Horatius Coclès défendant le pont Sublicius, et le second, Marcus Curtius se précipitant dans le gouffre. « Ces deux pierres, dit le catalogue, peut-être de la même » main et tout à fait analogues, ont été réunies en un bijou de prix.

Digitized by Google

« Déjà fort remarquables par la beauté de la gravure en relief, elles « ne le sont pas moins pour le luxe de la monture. On les a fait en- « castrer, pour servir d'agrafes de ceinture ou de bracelet, dans un « cercle de vermeil enrichi d'un entourage d'émeraudes, de rubis et « de saphirs, sertis en plein autour de chaque camée. »

Indépendamment d'un assez bon nombre d'originaux, le musée de Rennes possède une collection nombreuse d'empreintes d'entailles et de camées qui, pour l'étude, peuvent remplacer suffisamment les originaux.

La numismatique tient un rang respectable dans le musée de Rennes.

« Cette importante collection, dit le catalogue, se divise en deux « sections. La première, qui se compose de médailles antiques, « grecques, romaines, coloniales, etc. se monte à 2,200 pièces. « La deuxième, dont il y a plus particulièrement lieu de s'occuper « en cet endroit, se compose de 360 monnaies et médailles fran- « çaises et 450 étrangères. Dans la suite française, on remarque « des *triens* mérovingiens en or, des deniers carlovingiens, des « monnaies royales et baronales, une série ducale de la Bretagne, « des mereaux et jetons, de grandes et belles médailles. Dans la « suite étrangère, des monnaies anglaises, hollandaises, alle- « mandes, etc.; une série curieuse de médailles satiriques frappées « par les orangistes contre les jacobites et contre Louis XIV, des « monnaies italiennes et espagnoles, des monnaies arabes et orien- « tales, etc. »

La sphragistique nous donne, sous le n° 531, la matrice en cuivre doré du sceau de l'abbaye de Bénédictines de Saint-Georges, fondée à Rennes vers l'an 1032 par Alain III, duc de Bretagne, pour sa sœur Adèle, qui en fut la première abbesse. Ce sceau représente saint Georges à cheval, en costume de chevalier, avec ce vers léonin pour légende : *Hoc signum sancti perpendas esse Georgii*. Si, comme le pense l'auteur du catalogue, il est du XIe siècle, c'est là le plus ancien sceau d'abbaye connu.

Nous signalerons à l'auteur une expression dont on pourrait contester la propriété. C'est à l'article 95. « Glaive ou épée courte « et à double tranchant (*gladius*). » Il est bien vrai qu'en latin *gladius* signifie épée ou glaive. De son côté, l'Académie définit le mot *glaive* coutelas, épée tranchante; mais, dans notre vieille langue, *glaive* ne signifie pas une épée, mais bien une lance ou un javelot. Il suffi-

Digitized by Google

rait pour le prouver de citer le glossaire de D. Carpentier, imprimé à la suite de celui de Du Cange, qui dit expressément : «Glaive, «lance, demi-pique; d'où glaive, homme d'armes armé de lance. «*Gl. glavea, glaivus.*» Nous serions en mesure d'en fournir bien d'autres exemples. Nous ne donnerons que les plus probants. On trouve ces mots dans une lettre de rémission de l'an 1375 : «Prist un baston «ferré d'un fer de glaive[1].» Dans une autre, de 1381, «s'esforça de «férir ledit savetier d'un glayve ou autre baston ferré qu'il tenoit[2].» Voici encore quelque chose de plus décisif. Dans une lettre de 1385, «il preist un glaive an une main et à l'autre main traisist (*tira*) son «espée[3].» Dans une autre lettre de rémission de 1391, «donna «audit du Ponchel, du demi-glaive ou lance, environ la mamelle[4].» Voici un passage qui, par une mauvaise lecture, aurait pu faire confondre les mots glaive et épée : «Et ce fait ala remectre ledit «demi-glaive ou espie où il l'avoit pris[5].» (Lettre de 1386.) En lisant *espée* au lieu d'*espie* (épieu), la confusion, comme on le voit, pourrait avoir lieu. Quant à la signification du mot *glaive* pris dans le sens d'un homme d'armes, sans compter Froissart et Philippe de Commines qui s'en sont servis, en voici un exemple tiré d'une lettre de rémission de l'an 1369 : «Plusieurs gens d'armes jusques à quarante «glaives ou environ[6].» Et ce sont bien des lances, puisqu'il est question dans un passage de Froissart de couper ces glaives de manière qu'ils n'aient plus que cinq pieds de long[7]. Il est donc constaté qu'un glaive est une lance, et qu'à la rigueur il ne faudrait plus dire le glaive de la loi, de même qu'il faudrait rejeter l'expression *ourdir une trame*, puisque ourdir se dit de la chaîne d'une étoffe et non de sa trame. Toutefois nous ne réclamerons pas la restitution du vrai sens de ces mots, admettant la prescription, et qu'il y aurait mauvaise grâce à dire la lance de la loi et ourdir la chaîne d'un complot. Nous avons voulu prouver seulement qu'il est bon de se mettre en garde, au moins pour l'avenir.

[1] *Arch. de l'Emp.* JJ. 108, n° 237.

[2] *Ibid.* JJ. 120, n° 158.

[3] *Ibid.* JJ. 128, n° 28.

[4] *Ibid.* JJ. 140, n° 271.

[5] *Ibid.* JJ. 130, n° 228.

[6] *Ibid.* JJ. 100, n° 349.

[7] *. . . . et retailler chacun son glaive au volume de cinq pieds.* (Froiss. éd. Buchon, t. III, p. 388.)

Un travail comme celui dont nous avons entretenu le lecteur exige, on le sait, de la part de son auteur une sûreté de coup d'œil et une variété de connaissances qui n'ont pas fait défaut, loin de là, à M. André. Aussi pensons-nous que le public lettré verra avec plaisir et accueillera avec reconnaissance son excellent *Catalogue raisonné du musée archéologique de la ville de Rennes.*

Nous trouvons encore, dans le volume qui nous occupe, un document que nous ne devons pas passer sous silence, car il a quelque intérêt au point de vue archéologique, quoique bien récent. Il est intitulé : *Inventaire des meubles appartenans à M. le comte de la Haye de Saint-Hilaire, gouverneur des ville et chasteau de Fougère, et trouvez audit chasteau après son décès en 1688.* Les Sociétés savantes ne doivent pas craindre de publier tous les documents de ce genre qui leur tomberaient sous la main. Si modernes qu'ils soient, il y a toujours quelque chose à en tirer d'utile, soit pour la terminologie, soit pour les provenances des arts relatifs à l'habillement et à l'ameublement. Nous trouvons dans celui-ci par exemple les mots *orillon* pour oreiller, *chesres* pour chaires ou chaizes, *chiennets* pour chenets, *orseuls* pour bénitiers, *éguerres* pour aiguières, *tirette* pour tiroir, etc. Il s'y trouve aussi quelques provenances à relever. Un cabinet d'Allemagne, des tapisseries d'Auvergne et de Bergame, de la dentelle ou point d'Angleterre, etc. On y rencontre, comme dans tous les comptes et inventaires possibles, bien des mots difficiles à entendre et qui ont besoin d'explications. Par exemple, à la page 287, on lit : « Un grand miroir sur une carrée de bois de violette garny aux « quatre coings de placques d'argent de vermeil doré. » La *carrée* c'est le cadre. Mais qu'est-ce que du bois de violette? Assurément on n'avait pas encore au XVII^e siècle le secret de teindre le bois. Nous avions bien pensé à l'ébène verte; mais peut-on supposer que celui qui a dressé l'inventaire ait pu se tromper du vert au violet? Viennent ensuite deux articles de tapis, et puis celui-ci : « Autre bahut de cuir « noir, fermant à deux serrures. » Savary, dans son *Dictionnaire de commerce*, définit le bahut : un coffre couvert de cuir dont le couvert est arrondi. Or cette définition s'adapte difficilement à la signification du mot dans les anciens textes, où le bahut apparaît presque toujours, non pas comme un objet à part, mais bien comme l'accompagnement obligé des coffres, des malles, des bouges et des panniers. Nous n'entrerons pas ici dans des explications qui exigeraient une sorte de dissertation. Nous remarquerons seulement que le mot

ed by Google

est fort ancien, puisque nous l'avons trouvé dans un texte du commencement du XIIIe siècle : « *Pro duobus bahus* XXVII *s.* » dans un compte de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1229, parmi des dépenses d'écurie[1].

Voici une riche garniture de foyer. « Deux grands chiennets d'argent garnis de leurs estuits, avec des pinses (*pincettes*), des mollettes, une palle (pelle) garni d'argent avec le feu (le devant-de-feu) garny de pommetes et grenades d'argent. » C'est à la page 289. A la page suivante, on trouve « deux porte-assieptes ciselés, deux porte-assieptes faicts en réchaux, » ce qu'on entend facilement. Mais qu'est-ce, à la même page, qu'un « soleil garny de mouchettes avec une chaine, » lequel se trouve placé entre un sucrier et deux vinaigriers? Qu'est-ce encore que des « boutelles de choc, » à la page 193. Les deux « cathelonnes, l'une blanche, l'autre verte, » de la page 294, sont des couvertures de laine fabriquées en Catalogne, ou bien françaises, mais ayant gardé le nom de leur provenance première. Cet inventaire mentionne beaucoup de vases de porcelaine, orthographiée *porceline*. Voilà encore un mot qui demanderait de longues explications, dans lesquelles nous ne pouvons entrer quant à présent. Nous dirons seulement que la première mention que nous ayons rencontrée personnellement de la porcelaine, c'est dans un texte du XIVe siècle, le magnifique inventaire de Charles V de la Bibliothèque impériale, qui est de l'année 1379. On y lit à l'article 2312 : « Ung tableau de pourcelaine où sont deux ymages armez, en estant (c'est-à-dire debout, *stans*), deux escuz de saint Georges et deux glayves; où sont en la bordure XIII perles, IV saphirs et IV ballaiz. » En 1410, le pape Jean XXIII envoya à Jean, duc de Berri, qui, comme on le sait, était ce que nous appellerions aujourd'hui un amateur des arts, une aiguière de porcelaine ainsi décrite : « Une aiguière de pourcelaine ouvrée, les piés, couvercle et biberon de laquelle sont d'argent doré. Et l'envoia nostre Saint Père pape Jehan XXIIIe à Monseigneur (le duc de Berri) par l'évesque d'Alby, ou mois de novembre l'an mil CCCC et X[2]. » Voilà bien la porcelaine telle que nous la connaissons. Mais qu'est-ce qu'une *pierre de pourcelaine*, dans cet article d'un inventaire des joyaux de la couronne de l'an 1418? « Une petite pierre de pource-

[1] *Arch. de l'Emp.* LL. 1240, fol. 2 R.

[2] *Ibid.* KK. 258, fol. 124 v°.

Digitized by Google

« laine, entaillée à six petit ymages, garnie d'or[1]. » Ce passage semblerait indiquer qu'au XVe siècle on donnait, dans certains cas, le nom de porcelaine à une pierre qui nous est inconnue; car on ne peut pas *tailler une image* sur de la porcelaine. Répétons en finissant que les comptes offrent une foule de mots difficiles, et que l'on ne peut raisonnablement espérer d'arriver à leur explication qu'à la condition que les textes de ce genre seront mieux connus au moyen de publications multipliées. C'est surtout aux Sociétés savantes qu'il incombe de se mettre avec ardeur à une tâche si utile.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tomes V et VI. Rennes, 1867 et 1868, in-8°.

Le tome V de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine s'ouvre par un mémoire de M. Duplessis, intitulé *Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval.* C'est un travail étendu[2] et consciencieux sur une question d'antiquité qui, comme on sait, est fort controversée, les uns voulant que l'art de ferrer les chevaux ait été pratiqué par les Grecs et les Romains, les autres pensant, au contraire, que c'est là un art du moyen âge. Nous n'avons pas la prétention de juger le procès; nous en mettrons seulement les pièces sous les yeux du public, d'après le savant mémoire d'un écrivain que sa spécialité mettait mieux à même que tout autre d'en bien juger[3]. M. Duplessis commence son mémoire par l'examen critique des textes grecs et latins. L'expression d'Homère parlant

[1] *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publication de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 355, art. 528.

[2] Il ne comprend pas moins de 156 pages in-8°. M. Duplessis a lu, aux séances de la Sorbonne du mois d'avril 1866, un résumé de son mémoire qui ne contient que 14 pages. Ce résumé est imprimé dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, Archéologie, p. 189 à 202, et le secrétaire de la section d'archéologie l'a analysé dans le compte rendu des lectures, publié dans le tome III de la *Revue des Sociétés Savantes*, 4e série, p. 544.

[3] M. Duplessis, membre correspondant de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, est vétérinaire au 1er régiment d'artillerie, à Metz.

Digitized by Google

des chevaux aux pieds d'airain et à la crinière d'or ne l'arrête pas. Il n'y voit, avec raison, qu'une métaphore. Xénophon, Aristote, Diodore de Sicile, ne lui donnent aucun passage qui parle clairement de la ferrure des chevaux. Il en est de même de fragments de certains auteurs bysantins parvenus jusqu'à nous, et qui, remarquons-le, étaient vétérinaires. Même silence chez les auteurs latins.

Nous citerons pour preuve le passage suivant du mémoire :

« Après les citations grecques et latines qui précèdent, résumons-« nous donc et demandons s'il est possible d'affirmer que la ferrure « à clous, telle qu'on la pratique actuellement en Europe, existait « chez les Grecs et chez les Romains pendant toute la durée de « l'empire d'Occident ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons, au « contraire, que c'est à tort que quelques historiens contemporains « prétendent qu'il faut prendre à la lettre le *χαλκόποδος* d'Homère, « le *ferream ut soleam* de Catulle, le *soleas ex auro* de Pline ou le « *soleis ex argenteis* de Suétone, lorsque Xénophon, qui vivait sept « ou huit siècles après Homère, lorsque les vétérinaires grecs « Apsyrte et Théomneste, les agriculteurs Columelle et Varron, « ainsi que les deux Végèce, ne nous laissent pas supposer un ins-« tant l'existence de cet art, et nous dépeignent si clairement l'usure « fréquente de la corne chez les chevaux, les accidents qui en sont « la conséquence, ainsi que les moyens de les prévenir et de les « guérir. Nous repousserons donc cette donnée historique jusqu'à ce « que de nouvelles preuves viennent modifier notre manière de « voir. » (P. 17.)

De l'examen des textes, M. Duplessis passe à celui des monuments subsistants. Ils ne sont pas nombreux, et, qui pis est, tous ne sont pas susceptibles d'être ramenés à une date certaine. Vient en premier lieu le fer trouvé dans le tombeau de Childéric. Celui-là, à la vérité, avait bien sa date, mais ce n'était qu'un faible fragment, tellement oxydé qu'il tomba en poussière en l'examinant. Il n'en reste qu'un dessin, donné par Chifflet dans son *Anastasis* et reproduit par M. l'abbé Cochet dans son curieux travail d'archéologie mérovingienne intitulé *Le Tombeau de Childéric Ier*. (P. 150.) Sur ce dessin se voient deux trous de clous. Au reste, le savant abbé a des doutes sur cet objet, et, après les avoir émis, il ajoute : « Nous « possédons beaucoup de fers, disons mieux, beaucoup de sabots en « fer pour chevaux et mulets, appartenant à ces deux périodes an-

« tiques que nous désignons communément sous le nom de franque « et de romaine. Eh bien, pas un jusqu'ici n'a été trouvé ressemblant « à celui-là. » (P. 151.)

Le fer à cheval qui se présente ensuite, car nous ne tenons pas compte ici des sabots de fer ou hipposandales, c'est celui qui a été trouvé par M. Troyon, en 1854, à Chavannes-sur-le-Veyron, au canton de Vaud. Celui-ci, dont M. l'abbé Cochet, dans l'ouvrage cité ci-dessus, donne aussi le dessin, est bien un fer à cheval comme les nôtres. Il est percé de six trous, trois de chaque côté. Quant à l'âge de ce monument, voici ce qu'il en dit : « Maintenant, à quelle « époque de l'histoire M. Troyon fait-il remonter sa colline de Cha- « vannes et les antiquités qu'elle renferme? C'est ce qu'il n'a pas « encore déterminé d'une manière précise. Toutefois il incline à la « considérer comme le résultat d'une invasion de Vendes ou de « Slaves, qui aurait eu lieu du v^e au vi^e siècle de notre ère. Cepen- « dant il n'exclut pas de ses conjectures les excursions des Hongrois « et des Sarrasins, qui eurent lieu jusqu'au x^e siècle. » (P. 156.)

En nous décidant pour l'époque la plus récente, ce qui est souvent le meilleur parti à prendre en fait de questions d'origine, nous aurions là un fer à cheval du x^e siècle seulement. Paul-Louis Courrier niait formellement que les anciens eussent connu l'art de ferrer les chevaux, et M. Dureau de La Malle ne faisait remonter cet usage qu'au ix^e siècle. On conserve au Musée de Troyes deux fers à cheval : l'un de ces objets est à bords ondés et a trois trous de chaque côté; l'autre s'écarte sensiblement de la forme ordinaire, puisqu'il forme une sorte de cercle traversé dans son milieu par une bande perpendiculaire. Le catalogue porte seulement ces mots : « Fers de chevaux anciens, de formes variées, trouvés en creusant « le canal, » ce qui ne précise rien. Pas plus de détermination fixe pour les neuf fers de chevaux « à bords ondulés » du Musée archéologique de Nantes. Celui d'Abbeville possède un petit fer à six trous, propre à un mulet, et qui ressemble à celui de Chavannes. Sur quoi M. l'abbé Cochet remarque que « M. Traullé, antiquaire d'Abbeville, « mort vers 1828, rapporte que de son temps il a vu extraire un « grand nombre de fers de mulets du champ de bataille de Sau- « court, où Louis III défit les Normands, en 881 ou en 882[1]. » (P. 160.)

[1] M. de Cessac, dans ses curieuses fouilles de la tour de Saint-Austrille, canton

M. Duplessis expose savamment dans son mémoire toutes les opinions, tous les faits, tous les monuments qui se rapportent à son objet. Chemin faisant, il rencontre la question d'Alise, qu'il aborde résolument. Il tient pour Alise contre Alaise, et se trouve par là appelé à combattre le sentiment de notre collègue M. Quicherat, ce qu'il fait au reste avec courtoisie et en toute révérence. Seulement il confond M. Jules Quicherat, professeur de l'École impériale des chartes, avec son frère M. Louis Quicherat, membre de l'Académie des inscriptions. C'est une erreur bien naturelle et assurément très-justifiable. En résumé, le mémoire de M. Duplessis, plein de recherches consciencieuses, d'aperçus curieux et d'utiles détails techniques, nous paraît destiné à avancer la question autant qu'elle peut l'être quant à présent. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage, qu'on nous permettra de rapporter en entier :

« Disons donc en terminant qu'il est certain, indubitable, que « la ferrure à clous n'était connue ni des Grecs, ni des Romains, ni « des Gaulois, ni des Gallo-Romains, si l'on en juge par les textes « et les monuments gravés ou sculptés qui nous restent; mais qu'à « partir de César les Romains, et plus tard les Grecs, se sont servis « en quelques occasions d'une chaussure à courroies appelée *hippo-« pedes* et *spartion* chez les Grecs, *solea* et *spartia* chez les Romains; « et que c'est à peine si nous possédons actuellement un ou deux « spécimens en fer ou en bronze pouvant nous faire connaître ou « comprendre ce qu'étaient ces chaussures à courroies; et que, quant « à ces lourdes et informes machines désignées par beaucoup d'ar-« chéologues modernes comme des hipposandales antiques, nous « les repoussons entièrement et ne pouvons les accepter que comme « des sabots en fer employés pour arrêter les roues dans les des-« centes des chars; et qu'enfin l'usage des hipposandales ne pouvait « être ni continu, ni journalier, mais bien exceptionnel, car l'expé-« rience nous a démontré et démontre encore chaque jour combien « une courroie quelconque, entourant les paturons des jambes des « chevaux, est gênante et dangereuse; danger fort bien annoncé et « décrit par les vétérinaires grecs et les agriculteurs latins, et qui « devait, surtout pour les chevaux de guerre, être cent fois plus dé-« sastreux que l'usure par trop rapide de l'ongle des pieds, ainsi

de Chénérailles (Creuse), a trouvé, parmi beaucoup d'autres objets antiques, un fer à cheval; mais il n'en précise pas l'époque.

Digitized by Google

«que nous sommes à même de l'expérimenter au XIXe siècle dans «nos grands camps d'instruction, où les nombreuses blessures du «paturon, par suite du mode d'attache, rendent chaque jour tant «de chevaux indisponibles. Que serait-ce donc s'ils devaient voyager «avec des courroies aux pieds?

«L'hipposandale était une exception, et nous ne le considérons «que comme tel dans l'histoire de la ferrure; et si, suivant quelques «auteurs, qui du reste ne s'appuient que sur des données fort lé«gères, il existait encore au commencement du moyen âge, ce ne «devait être encore qu'à l'état d'exception, et non comme un usage «généralement reçu.» (P. 43.)

M. Pol Nicard a traité la même question dans une dissertation qui a paru dans le tome IX de la 3e série des Mémoires de la Société des antiquaires. Elle est intitulée : *Les anciens ont-ils connu la ferrure à clous?* C'est un travail bien fait. Il se prononce pour la négative.

A la suite du mémoire de M. Duplessis vient un important travail historique de M. Morin, portant pour titre : *L'Armorique au Ve siècle.* Mais nous devons laisser à nos collègues de la section d'histoire le soin de l'apprécier.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne dans ce volume une *Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray* (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine). Il divise son travail en trois parties : 1° temps primitifs; 2° époque romaine; 3° moyen âge et temps modernes. Cette statistique est faite avec soin et fournit d'utiles renseignements tant sur les localités de ce canton que sur les familles qui les ont habitées. Les monuments religieux n'y présentent qu'un intérêt secondaire. L'auteur en convient lui-même lorsqu'il dit, en parlant de l'église de Fougeray : «L'église parois«siale de Fougeray, dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, offre «peu d'intérêt; quelques parties remontent à l'époque romane, c'est «le portail cintré ouvrant sur la tour, la grande nef et l'arc triom«phal qui la termine. Au bas et au nord de cette nef est une cha«pelle du XVe siècle appelée *la Chapelle-Neuve;* on y voit deux co«lonnes assez curieusement sculptées. Cette église possède une cloche «de 1477, qui provient des anciens Cordeliers de Nantes. Au sortir «est une croix de cimetière qui peut remonter au XIIIe siècle; elle «est en pierre, son pied très-élancé est octogone, et quatre pattes «en feuilles d'acanthe le relient à sa base; la croisée se compose

Digitized by Google

« presque entière d'un quarte-feuille contenant au centre le Christ « sur une croix à double croisillon, la Vierge et saint Jean debout « de chaque côté. » (P. 308.)

Quant aux châteaux, qui paraissent avoir été nombreux dans ce canton, il n'en reste plus d'anciens. Un seul, celui de Launay-Bazouin, est signalé par l'auteur comme un charmant spécimen des châteaux du XVe siècle.

Nous passons au tome VI. On y trouve la seconde partie du *Catalogue du Musée*, dont la première, consacrée à l'archéologie, a paru dans le tome IV [1].

Un travail d'archéologie digne d'attention est celui de M. de La Bigne-Villeneuve, intitulé *Promenades archéologiques dans l'ancien Rennes*. Mais, pour suivre l'auteur avec fruit dans son étude topographique, il faudrait avoir sous les yeux un bon plan de la ville de Rennes. A défaut de ce secours indispensable, nous ne pouvons faire autre chose que d'extraire de son travail les passages qui nous ont paru les plus instructifs. Rennes, le *Condate Redonum* de Ptolémée et de la Table de Peutinger, a été une des villes les plus importantes de l'Armorique. C'était là que les anciens ducs de Bretagne se faisaient couronner [2]. On ne sait rien sur la première église de Rennes, qui était dédiée à saint Pierre. Mais on sait qu'en 1180 on en rebâtit une seconde, qui ne fut achevée qu'en 1359. Il fallut la reconstruire en 1541, et ce dernier bâtiment fut abattu au siècle dernier. « En 1754, dit M. de La Bigne, la démolition de la vieille « cathédrale ogivale fut décidée : on ne conserva que les tours de « la façade. Notre époque a vu s'achever le temple grec auquel ces « tours servent aujourd'hui de frontispice. » (P. 112.) L'auteur parle d'une première enceinte de Rennes remontant au IIIe siècle, enceinte qu'il fallut reconstruire au IXe siècle, lors de l'invasion de Noménoé, puis au XIIe, après un incendie arrivé l'an 1128.

Voici, d'après lui, l'état de la ville au XVe siècle :

« Antérieurement à 1421, la cité close de Rennes était donc « renfermée dans une sorte d'hexagone irrégulier s'appuyant à la « rive droite de la Vilaine, du côté du midi, s'étendant vers le « nord jusqu'à la place actuelle des *Lices*. De l'ouest à l'est, sa lar- « geur ne dépassait pas l'espace compris entre la rue Nantaise, « d'une part, et les rues de l'Horloge et de Rohan de l'autre. La su-

[1] Voir plus haut, p. 368 et suiv.

[2] *Gall. chr.* XIV, 739.

Digitized by Google

« perficie ainsi circonscrite pouvait atteindre huit à neuf hectares « tout au plus.

« L'angle le plus avancé vers le nord de cette ligne fortifiée était « occupé par le château, le *Chastel de Rennes*, comme on disait aux « XIII[e] et XIV[e] siècles; la *Tour de Rennes*, comme l'appellent les char- « tres et les chroniqueurs du XII[e] siècle, *Turris Redonensis*. C'était, « suivant la tradition, un ensemble de courtines reliées par six « grosses tours, avec un donjon. Là les comtes de Rennes avaient établi « leur demeure, à partir de l'époque des luttes contre les envahis- « seurs normands. Depuis Gurwand jusqu'à Jean V, cette vieille « forteresse porta noblement sur ses créneaux la bannière de Bre- « tagne. » (P. 104.)

Rennes avait quatre portes : la porte Jacquet, la porte Baudraère, la porte Esvière, traduction française de *porta Aquariæ*, et la porte Mordelaise, la plus célèbre et la seule qui subsiste. C'était par cette dernière que passaient le duc et l'évêque de Rennes à leur joyeuse entrée dans la ville. Dans un des remaniements que les travaux de défense firent subir à cette porte, un maçon trouva sous sa main une inscription portant une dédicace du sénat des *Redones* (*ordo Redonensis*) à l'empereur Gordien le Pieux. Il l'employa dans son travail de réparation, « sans s'inquiéter d'ajuster la pierre dans « le sens où l'on pourrait plus facilement déchiffrer l'inscription. » (P. 109.) La voici telle que la donne M. de La Bigne : IMP· CÆS·M·ANTONIO·GORDIANO·PIO·FEL·AVG·P·M· TR·P·COS·O·R· Puis il ajoute : « Cette pierre, provenant des « démolitions de quelque édifice de la cité gallo-romaine, est le « seul monument aujourd'hui existant à Rennes, qui constate l'or- « ganisation de l'ancienne curie avec son sénat et ses magistrats « municipaux. La destination que lui a donnée un ouvrier ignorant « l'a peut-être sauvée d'une destruction totale, et nous a conservé « du moins un des titres les plus curieux de l'histoire de notre ville. « Il serait à désirer que l'on prît quelques mesures pour sauver « d'une complète oblitération ce curieux monument épigraphique. » (P. 110.) Rennes renfermait dans son enceinte deux abbayes importantes. L'une était celle des Bénédictines de Saint-Georges, fondée en 1032 par le duc Alain III, et dont sa sœur Adèle fut la première abbesse. « Il reste de Saint-Georges, dit M. de La Bigne, un vaste et « majestueux bâtiment converti en caserne, dont les grandes arcades « claustrales rappellent l'ancienne destination monastique. » (P. 121.)

Digitized by Google

Saint-Melaine de Rennes était aussi une abbaye de Bénédictins. Voici ce qu'en dit le mémoire qui nous occupe : «L'abbaye de Saint-«Melaine, avec le quartier qui l'entoure, n'était pas certes une de «ses moindres annexes (de Rennes). Au point de vue archéologique, «l'ancienne église abbatiale, où se dresse aujourd'hui la paroisse «de Notre-Dame, n'est pas indigne de l'attention des amis de l'art «monumental. C'est la seule église de Rennes qui présente des «fragments de l'architecture romane du XIe siècle, associés à des «spécimens du style ogival depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVe. Le «XVIIe siècle a même laissé son empreinte sur la façade de la tour.» (P. 125.) Nous pourrions pousser plus loin nos citations, mais il faut se borner. Signalons pourtant encore cette cloche donnée en 1468 au beffroi de la ville par le duc François II, qui ordonne qu'elle soit faite de telle façon «qu'il en soit bruict et renom.» Nous voyons aussi qu'une rue de Rennes, appelée la rue Saint-Denis jusqu'au XVe siècle, changea alors son nom en celui de la rue des Dames, parce que, lors du passage à Rennes de la duchesse Anne, d'un renom presque légendaire parmi les Bretons, elle avait été habitée par les dames de sa suite.

Cette étude sur l'ancien Rennes de M. de La Bigne-Villeneuve est un travail bien fait et qui se lira avec profit par tous ceux qui voudront bien connaître l'ancienne capitale de la Bretagne.

Nous avons parlé, en nous occupant du tome V, d'une statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, arrondissement de Redon, par M. l'abbé Guillotin de Corson; nous trouvons ici un travail analogue, mais plus étendu et plus important; il est intitulé *Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton d'Antrain*[1], et est dû à M. L. Maupillé, ancien membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine. L'auteur y étudie avec soin chacune des paroisses de ce canton, tant sous le rapport historique et statistique que sous le rapport archéologique. Nous allons signaler rapidement dans ce travail, paroisse par paroisse, ce qui a plus particulièrement trait à l'archéologie.

Antrain. — «Les commencements de la ville d'Antrain, dit «M. Maupillé, peuvent être reportés jusqu'aux premières années «du XIe siècle; mais son accroissement ne date que des premières

[1] Arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

« années du xv^e. » (P. 151.) Il y avait une forteresse dont il a vainement cherché l'emplacement dans la ville. « Mais, ajoute-t-il, je « crois, du reste, avoir trouvé son emplacement à environ 1,500 mè« tres au-dessous, en aval et sur les bords du Coesnon, à l'endroit « même qu'occupe aujourd'hui le village de la Motte. » (P. 152.) Il donne ensuite une description détaillée de l'église, qu'il place à la fin du xii^e siècle.

Bazouges-la-Pérouse. — L'église, du titre de Saint-Pierre et Saint-Paul, a été reconstruite il y a une vingtaine d'années. « Dans la « reconstruction, dit M. Maupillé, on a conservé seulement la partie « orientale de la première nef, du côté du sud, et la façade, dans « laquelle se trouve la grande porte, sur la principale rue de la ville. « La partie la plus remarquable est sans contredit la travée, au« dessous de la tour, dans laquelle sont placés aujourd'hui les fonds « baptismaux. Elle est surmontée d'une voûte à nervure dont les « retombées viennent s'appuyer sur quatre énormes piliers que leur « structure et l'ornementation de leurs chapiteaux semblent ratta« cher à l'architecture de la fin du xii^e siècle. Les restes des trois « contre-forts romans qui soutiennent le mur oriental viennent encore « appuyer cette conjecture. » (P. 184.)

Chauvigné. — L'église, sous l'invocation de la Vierge, est de la fin du xvi^e siècle, avec quelques traces d'une construction beaucoup plus ancienne et peut-être romane.

La Fontenelle. — L'église, sous l'invocation de saint Sanson, évêque de Dol, paraît être du xvi^e siècle. « Sa forme, dit M. Mau« pillé, est celle d'une croix latine; elle se compose d'une nef et « deux transepts. » (P. 200.) Expression inexacte, car on dit les deux bras du transept d'un église, et non pas les deux transepts, à moins que l'église dont on parle n'ait effectivement un double transept, cas extrêmement rare.

Marcillé-Raoul. — L'église, du titre de Saint-Pierre. Moderne avec des traces de construction romane.

Noyal-sous-Bazouges. — L'église, du titre de Saint-Martin. « Elle « a été construite dans ces dernières années à la place d'une ancienne

Digitized by Google

« église qui tombait en ruines et qui présentait les caractères d'une « église romane restaurée au XVIIe siècle. » (P. 208.)

Rimou. — L'église, sous l'invocation de la Vierge. D'une reconstruction moderne et dont le chevet, qui seul a été conservé, annonce le XVe siècle.

Saint-Ouen-de-la-Rouerie. — L'église actuelle, construite en 1661 sur l'emplacement d'une église ancienne dont on n'a conservé que le côté du nord. « Trois baies romanes sans aucune ornementation, « qui se dessinent dans le plein de la muraille, témoignent de sa « haute antiquité. » (P. 213.) Un retable en bois du XVIe siècle et un calice de la même époque.

Saint-Rémy-du-Plain. — « La partie la plus ancienne de l'église « est le pignon du chevet. On y voit deux fenêtres murées dont les « ogives semblent accuser le XIIIe siècle. Le reste de l'église a été « refait en 1693. Cette église possède un calice en vermeil assez « remarquable et une croix processionnelle du XVIe siècle. On voit « près de Saint-Rémy, dans le bois de la Cordonnais, les restes d'un « camp romain. » (P. 217.)

Tremblay. — M. Maupillé regarde cette église, qui est du titre de Saint-Martin, comme l'une des plus anciennes de la contrée. Elle a été construite au XVIe siècle, mais on y reconnaît facilement beaucoup de parties anciennes. Il signale encore dans le bourg de Tremblay l'existence de plusieurs maisons remarquables. L'une d'elles porte l'inscription suivante : *L'an 1578 J. Couppe fist faire ce logis.* (P. 233.)

Romazy. — L'église, du titre de Saint-Pierre, n'a rien de remarquable. Il en est question au XIe siècle dans le cartulaire de saint Florent. *Ecclesia quæ vocatur Romesiliz.*

Des travaux du genre de ceux de M. l'abbé Corson et de M. Maupillé, moins brillants qu'utiles, et sous notre plume cette expression est loin d'entraîner un blâme, n'en méritent pas moins d'être signalés, car, sans compter leur valeur présente, ils fourniront à l'avenir d'excellents matériaux pour cette grande entreprise d'un répertoire gé-

néral archéologique de la France, qui, grâce à l'impulsion puissante donnée par M. le Ministre de l'instruction publique, est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. Travail immense, qui marche peut-être un peu lentement au gré des amis impatients de la science, mais qui a pourtant déjà donné d'importants et précieux résultats. C'est aux Sociétés savantes, aussi zélées que celle d'Ille-et-Vilaine, de se faire une belle part dans l'achèvement d'un tel monument, si utilement élevé au passé de la France. Elles ne manqueront pas à l'appel.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde l'archéologie dans le volume qui fait l'objet de cet examen, nous y signalerons, en finissant, un petit *Compte des obsèques d'Isabeau de Bretagne*, de l'an 1490, qui se trouve aux pages 312 et 313. Nous n'avons rien à y remarquer, si ce n'est la mention de *sargecte noire d'Arras*. Les sarges, comme on disait au XIV^e^ siècle, ou les serges, comme on a dit à partir du XV^e^, étaient des étoffes de laine, unies et rases, dont l'usage le plus habituel était affecté à ce qu'on appelle, dans les anciens textes, des chambres, c'est-à-dire les couvertures des lits et les tentures des murailles. Sans compter la provenance d'Arras, dont il est ici question, on trouve dans d'autres comptes des XIV^e^ et XV^e^ siècles des serges de Caen, des serges de Bretagne, d'Orléans, de Florence, d'Angleterre et même d'Irlande. Celles de Caen sont de beaucoup les plus fréquemment mentionnées. Il y en avait de noires, de rouges, de perses, c'est-à-dire d'un bleu couleur de mer; les unes à deux raies, d'autres à quatre, d'autres à cinq. Quelquefois, mais rarement, ces raies étaient d'or. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans un compte de l'argenterie d'Étienne de la Fontaine, de l'an 1351. « Pour IIII pièces de sarges rayées d'or... pour faire « les courtines de ladite chambre (de la reine de Navarre), IIII^xx^ escuz[1]. » Les prix aussi variaient beaucoup. Et c'est précisément à cause de cette grande variété, tant des prix que des qualités, qu'on ne saurait trop conseiller de publier tous les textes de ce genre qu'on rencontre, surtout quand ils sont originaux.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

[1] Arch. de l'Emp. KK. 8, fol. 27.

Digitized by Google

Bulletin de la Société académique de Laon.

Tome XVII, in-8°, 1868.

Dans le volume précédent, MM. Midoux et Matton ont publié un travail très-neuf et très-complet sur les filigranes des papiers employés dans le nord de la France au xv^e siècle, travail dont notre savant collègue, M. Douët d'Arcq, a rendu compte avec un incontestable talent dans une de nos séances de l'année dernière.

MM. Midoux et Matton complètent aujourd'hui leur œuvre en donnant un tableau détaillé de tous les filigranes relevés par eux dans la circonscription susdite, tableau fournissant quatre cent vingt-neuf variétés, depuis 1477 jusqu'en 1508, et indiquant dans quelles archives de l'Aisne on trouve ces marques.

Un autre tableau relate quatre-vingt-quatre variétés relevées dans des papiers employés durant la même période dans le midi de la France; enfin ces cinq cent treize variétés sont fidèlement fac-similées dans une série de planches très-bien exécutées.

Ce travail a mérité le prix d'archéologie au concours de la Sorbonne, et nous ne pouvons qu'engager son auteur à poursuivre cette curieuse étude sur le xvi^e siècle. La science des filigranes, en effet, est intimement liée à l'histoire de l'industrie et de la typographie, et elle se fera comme se sont faits l'art héraldique, la numismatique et l'épigraphie.

A Aumont, ferme de la commune de Courcy-la-Ville, M. Marchand, instituteur primaire, a découvert un cimetière qu'il croit mérovingien : les corps étaient ensevelis, les uns dans des cercueils en pierre, les autres dans des trous creusés dans le tuf. Il y a trouvé quelques fibules, des armes, puis des vases de terre, des grains de verre; tous les corps y étaient uniformément orientés, les pieds tournés au sud-est.

M. Matton rend compte d'une trouvaille plus importante faite par lui à Chalandry.

La montagne de Saint-Aubin forme deux monticules isolés défendant le passage de la Sèvre au sud, et dut être le champ de fréquents combats au iii^e siècle de notre ère, d'après les nombreux objets qui y sont sans cesse découverts, surtout des monnaies des empereurs gallo-romains. L'année dernière, le hasard

Digitized by Google

y a fait exhumer un certain nombre d'objets très-curieux provenant évidemment d'un autel à Vénus et à Latone : on y remarque deux cuillers à parfum argentées d'un élégant travail; deux poteries argentées; des couteaux et hachettes de sacrificateurs; un ressort de serrure en fer; un mors de cheval et ses accessoires destinés à un char, parfaitement conservés; une statuette de Vénus accroupie, de 10 centimètres de hauteur, les yeux en argent soudé; plus deux cents monnaies en bronze aux types de Tetricus et de Postume.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Congrès celtique international tenu à Saint-Brieuc en octobre 1867. Séances, mémoires, annexes aux comptes rendus.

Nous sommes bien en retard avec le Congrès celtique de Saint-Brieuc, et nous en sommes d'autant plus fâché que les publications qui s'y rattachent, et qu'on nous a fait l'honneur de confier à notre examen, offrent un vif intérêt à bien des points de vue divers. Cette fête, à la fois scientifique et populaire, historique et poétique, avait surtout pour but de rapprocher les deux familles celtiques de la Bretagne proprement dite et de cette contrée de la Grande-Bretagne qui, jusqu'ici, est restée toute celtique de mœurs et de langage, l'ancienne Cambrie, le pays de Galles.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici toutes les belles choses que cette fraternité des deux Armoriques a inspirées aux bardes anglais, MM. James Kenwarth et Samuel Ferguson, ainsi qu'aux orateurs et poëtes bretons.

La musique était naturellement de la fête; nous avons sous les yeux la brillante cantate de M. Gaultier du Mottay, de l'abbé Bourdellès et de M. Charles Collin; une autre avait été composée par MM. Ropartz, Le Jan et Thielmans. Elles n'intéressent l'archéologie que par quelques vieux airs bretons qui s'y trouvaient habilement encastrés. Bien plus curieux et plus réellement breton était, il faut en convenir, l'apport musical de la députation britannique.

Le plus illustre des bardes gallois, celui-là même qui vient d'être

Digitized by Google

nommé premier *telynhor* du prince de Galles, le vieux et aveugle Gryffidd, était venu avec sa grande harpe à trois rangs de cordes, instrument bien connu des érudits français et souvent décrit, mais toujours bien précieux et sacré pour l'archéologue, puisqu'il est indubitable qu'il est fait à l'image des vieilles *telyn* de l'époque celtique et contemporain des mélodies immémoriales qu'il accompagne, des plus anciennes et authentiques *barzas breis* réunies par notre éminent collègue M. de La Villemarqué. Le *telynhor* anglais accompagnait de sa harpe antique les mélodies chantées par une jeune fille, miss Susannah, mélodies fort étranges, nous dit-on sans plus de détail, et qu'on aurait bien dû chercher à fixer et à nous faire connaître en raison de leur étrangeté même et de leur antiquité probable.

Les derniers jours du congrès eurent la surprise d'un divertissement populaire, qui fut autrefois commun à toute la France, à toute l'Europe, et qui n'a probablement plus d'autre asile familier que certains villages perdus de la basse Bretagne : il s'agissait d'un mystère joué en toute sincérité par des paysans. C'était ce vieux *Mystère de Sainte-Tryphine*, dont le texte fort ancien a été recueilli, traduit et publié avec commentaires par M. Luzel, professeur au lycée de Dinan, puis à celui de Lorient, et l'un des premiers dans la pléiade des bardes bretons d'aujourd'hui. C'était lui aussi qui s'était constitué le régisseur et répétiteur de la représentation. La mise en scène et les costumes laissaient, paraît-il, à désirer; mais l'accent convaincu des acteurs, religieusement scandé et chanté comme la mélopée antique, força l'attention et obtint l'intérêt le plus sympathique.

Tel fut le côté populaire et musical de ces assises curieuses de la tradition celtique. Un volume d'*Annexes* contient les poésies bretonnes, anglaises et galloises qui furent récitées aux cinq journées, et un autre volume plus considérable nous donne, avec les procès-verbaux des séances, le récit d'excursions archéologiques offertes aux hôtes du congrès, le catalogue détaillé d'un musée improvisé d'antiquités celtiques, ainsi que les principaux mémoires lus en séance. On comprend que notre compte rendu soit particulièrement discret sur ces mémoires, si intéressants et bien faits qu'ils soient en eux-mêmes : il ne s'agissait plus de trouvailles nouvelles ou de discussions inattendues en cette occasion; nos archéologues de Bretagne n'avaient à se préoccuper que de faire à leurs hôtes les

Digitized by Google

honneurs de leurs monuments déjà connus, et de résumer les données acquises de l'histoire et de la critique. Il nous suffira donc d'attester d'une manière générale, en ce qui nous concerne, la haute valeur des mémoires de MM. Henri Martin, Closmadeuc, de La Villemarqué, sur l'*Origine des monuments mégalithiques*, sur *le Mode de sépulture et les ossements dans les dolmens du Morbihan*, sur *les Pierres et les textes celtiques*.

Mais nous avons à cœur de relever certaines dissonances qui nous ont frappé dans le compte rendu de la fête celtique internationale. Cette accolade fraternelle aux Bretons d'Angleterre aurait-elle donc manqué de douceur si l'on n'y eût mêlé quelques mots désobligeants contre « l'oppression » française? Ne peut-on réveiller les accords de la harpe de Rumengol sans lancer l'anathème aux « bâtards et aux traîtres (je cite textuellement) qui consentent à « apprendre l'idiome français? » Enfin ne peut-on professer le culte poétique des dolmens et des menhirs sans les poser en bornes-frontières contre « les mauvaises choses qui viennent du pays de « France? » Tout cela est formel et revient fréquemment çà et là, et c'est en vain qu'on chercherait à l'entour quelques réserves en faveur de la patrie commune. Est-il donc vrai que, pour certains archéologues et bardes bretons, les Français soient toujours *l'étranger?*

Ce sont là des expressions qu'on ne s'étonne pas de rencontrer dans le recueil des *barzas breiz;* elles avaient un sens à leurs dates reculées, et nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la belle et éloquente préface de M. de La Villemarqué tous ces bardes si dévots à la vieille Armorique et si étrangement hérétiques envers la France; ils y apprendront à concilier le culte du passé et le vrai patriotisme.

C'est précisément ici quelque chose d'analogue aux tendances que notre excellent secrétaire, M. Chabouillet, relevait il y a quelque temps, avec une vivacité toute cordiale, dans les travaux de la *Société des Flamands de France*. Et peut-être conviendrait-il d'y insister un peu, puisque ce genre d'hérésie semble vouloir se propager. Coup sur coup nous aurons vu les félibres de Provence, assistés de leurs amis les joueurs de flûtet et les tambourinaires, fraterniser solennellement avec les Catalans, en affectant de tourner le dos à ce qu'ils nomment les Français; et, d'autre part, nos Flamands se qualifier de race conquise, tandis qu'il devrait leur sembler

Digitized by Google

plus naturel de se trouver rapatriés. A la même heure, enfin, voici que les Bretons, du pied de leurs monuments mégalithiques, sur l'air et dans le rhythme de leurs vieux *gwers*, renouvellent tous les anathèmes du moyen âge contre la domination française et les renégats qui consentent à s'y prêter. Il n'y a pas de raison pour que ce genre de sentimentalité provinciale ne fasse pas, de clocher en clocher, le tour de la France, car il est bien peu de provinces qui n'aient eu leur heure d'autonomie féodale, bien peu qui soient entrées de bonne grâce dans le concert de la nationalité commune.

De tous ceux à qui ces observations s'adressent, il n'en est pas un qui, interpellé directement, ne s'empresse de protester qu'il est aussi bon patriote que nous et qu'il n'en parle que par métaphore. Qu'on se relise pourtant, et l'on conviendra tout au moins qu'il y a là une manie irréfléchie, une pente mauvaise.

C'est à notre Comité que revenait le délicat devoir de signaler ces tendances, puisque le plus souvent l'archéologie en fournit le prétexte.

Il nous appartient surtout de dénoncer ici autre chose et bien pis qu'une erreur sentimentale : il y a formellement contresens, et c'est prendre notre histoire nationale au rebours de sa vraie signification et de son vrai génie. On pourrait dire, en modifiant un adage fameux, qu'un peu d'archéologie contrarie l'idée de notre unité nationale, et que beaucoup d'archéologie y ramène. Vous ne sauriez trop vous passionner pour le passé, dirons-nous à ces savants et à ces poëtes de province, et vous ne sauriez surtout y regarder trop loin. Mais n'allez pas vous arrêter exclusivement à ces époques troublées et intermédiaires où la nation en était, pour ainsi dire, à se chercher à tâtons, à travers les collisions plus ou moins héroïques de diverses races, indigènes ou adventices, mal amalgamées encore. Portez le regard au delà de l'époque féodale, au delà du chaos des invasions, et vous apercevrez la vieille unité celtique. Or, s'il est une logique dans notre histoire, elle consiste sans nul doute en cette force invincible, permanente et longtemps inconsciente d'elle-même, qui, à travers tant de siècles et tant d'événements, entrechoquant tous les éléments nouveaux et anciens pour les faire se mieux pénétrer les uns les autres, a travaillé et réussi à reforger l'unité première.

Est-ce à dire que les petites nationalités partielles dont elle se

Digitized by Google

composait dans le passé doivent tout à fait se fondre et se perdre? Nullement, ces variétés provinciales sont une richesse imprescriptible; elles fournissent des types et des éléments très-divers, mais également précieux dans l'ensemble; elles ont le droit et le devoir de se maintenir et de se complaire jusqu'à un certain point en elles-mêmes. Notre Comité est précisément institué pour les entretenir dans le culte de leurs traditions et sauver les reliques du passé de l'indifférence souvent brutale de la civilisation moderne. Et si, parallèlement à ces travaux d'histoire et d'archéologie, la muse locale veut reprendre ses ébats d'autrefois, quoi de plus innocent en soi? Tandis que la langue officielle s'introduit légitimement et s'impose partout dans l'intérêt de la civilisation et avec l'assentiment de tous les hommes de génie (Chateaubriand et Lamennais nous en sont encore témoins en dépit des bardes contemporains), nous comprenons que les patois restent le langage familier du peuple et soient, de la part de quelques lettrés, l'objet d'un dilettantisme charmant.

Donc, que la langue d'oc continue à se parler, que les Bretons bretonnent à plaisir de l'île d'Oleron au Mont-Saint-Michel, que nos Flamands flaminguent, que notre versant oriental des Vosges ne se dépouille jamais trop de son essence particulière, enfin que toutes les provincialités dont la France a le bonheur d'être faite réservent leur avenir et adorent leur passé, tout cela est à merveille, pourvu qu'elles subordonnent le sentiment local au sentiment de la patrie commune, et se dévouent sans réserve à cette unité si expressément indiquée par la géographie et si invinciblement vérifiée par les faits à deux mille ans d'intervalle.

Et comment les Bretons, qui sont les aînés de la grande famille, ayant seuls de nous tous conservé purement la tradition celtique, comment les Bretons peuvent-ils oublier, même un instant et sous forme poétique, ces instincts de nature et cette logique de l'histoire?

Gustave Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Commission des antiquités du département la Côte-d'Or.

Tome VII, 2e livraison, années 1866-1868.

Cette nouvelle livraison débute, comme les précédentes, par un rapport détaillé du secrétaire sur les découvertes d'antiquités faites dans le département durant le cours des quatre dernières années, et sur les diverses communications archéologiques adressées à la Commission par ses correspondants. De cette collection de renseignements, aussi nombreux que variés, j'extrairai, pour les signaler à votre attention, ceux qui me paraissent les plus intéressants.

On a découvert à Volnay un dolmen enfoui dans un tumulus. La table monolithe qui lui sert de couverture ne mesure pas moins de 5 mètres de long sur 3 de large, avec une épaisseur moyenne de 60 centimètres. Dans la cavité pratiquée sous le dolmen, on a recueilli cinq silex travaillés, un couteau en os et de petits fragments d'une poterie grossière faite à la main. Il faut ajouter que le tumulus qui a fourni ce précieux monument celtique a pour voisin, à 150 mètres plus loin, un second tumulus non encore fouillé. La sollicitude toujours en éveil du zélé conservateur du Musée de Beaune nous est un sûr garant que ce dernier tumulus ne tardera pas longtemps à nous livrer ses secrets.

Des sépultures antiques, qui ne sont pas sans intérêt, ont été mises au jour, à Dijon, sous le sol d'une des promenades de la ville. Les squelettes, ayant tous la tête tournée vers l'orient, étaient entourés de fragments de poteries et d'une grande quantité de clous indiquant que l'ensevelissement avait eu lieu dans des cercueils de bois. Du milieu de ces débris on a retiré une stèle, sur laquelle est représenté un personnage vêtu d'une robe collante et tenant dans la main droite un raisin, et un tronçon de cippe qui porte, gravé en belles capitales romaines, le fragment d'inscription suivant, disposé sur trois lignes :

BALAT
VILA
MATV

La lettre S isolée à la quatrième ligne indique que l'inscription ne devait pas s'arrêter là. D'autres sépultures, présentant le même caractère que celles-là et réunies en plus grand nombre, ont été

Digitized by Google

aussi exhumées dans d'autres quartiers de Dijon et sur le territoire d'Izier, petit village du canton de Genlis.

Le rapport signale plus loin la découverte de substructions romaines considérables, exhumées à Til-Châtel, localité très-ancienne, figurant sur la Table de Peutinger sous le nom de *Tilena*, et dont le *castrum* a toujours passé pour contemporain du *castrum Divionense*. Ces substructions ont été relevées le long de la voie romaine et sur deux points assez éloignés l'un de l'autre. Sur le premier de ces points, la construction mise au jour consiste en un petit édicule carré, mesurant 3 mètres de longueur sur chaque face, dans lequel on pénétrait par une porte percée à l'ouest. Les murailles épaisses d'un demi-mètre avaient 60 centimètres de hauteur. Trois marches d'un escalier encore en place indiquent une construction en contre-bas du sol. Le mur du fond était percé d'une ouverture carrée, qui conduisait, par un canal creusé dans le roc, à une citerne située à 4 mètres de là. Plusieurs squelettes humains, mêlés à des restes d'animaux et à de nombreux débris de vases en terre et en verre, ont été déterrés dans le voisinage de l'édicule. L'édifice découvert à l'autre extrémité des fouilles paraît avoir été beaucoup plus vaste que le premier. Il se compose, dans son état actuel, de trois salles d'inégale grandeur, séparées par des murs épais. On y a trouvé une cuirasse et un casque d'airain, des vases de cuivre en forme de casseroles, des faucilles, une faux, une masse d'armes en fer, enfin plusieurs médailles romaines, dont la série s'arrête à Constantin. Des substructions analogues à celles que je viens de décrire ont été également reconnues sur les territoires de Busserolles, de Varois, de Mirebeau, de Meuilley et de Talmay.

Parmi les objets d'une époque moins reculée, dont le secrétaire de la Commission mentionne, soit la découverte, soit quelque nouvelle interprétation, je citerai des armes et des ornements en bronze ou en fer, trouvés dans le parc du château de Vesvrotte et qui ont été reconnus pour appartenir sûrement aux temps mérovingiens; un très-beau chapiteau roman historié, provenant de la crypte de Saint-Bénigne; enfin les nombreuses et intéressantes dalles tumulaires de la belle église romane de Til-Châtel, dont M. Clément Janin vient de publier la description avec le texte et l'explication des inscriptions qui y sont gravées.

A la suite du rapport, dont je viens de résumer les articles principaux, le secrétaire, M. d'Arbaumont, a publié une intéressante

Digitized by Google

notice sur la chapelle et l'hôpital aux Riches de Dijon, qui complète à elle seule la deuxième livraison du septième volume des Mémoires. Ce travail, exclusivement historique, revient tout naturellement à l'examen de nos collègues de la section d'histoire.

JULES MARION,

Membre du Comité.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1868 AU 1er AOÛT 1869.

Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, antérieures à 1790, publié, par ordre de Son Exc. le Ministre de l'intérieur, par M. Édouard Quesnet, archiviste du département. — *Compte rendu*, extrait du *Journal d'Ille-et-Vilaine* (octobre 1868), par M. André. Rennes, 1868, in-8°, 12 pages.

Antiquités arabes de la Normandie. — Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux, par M. André. Rennes, 1869, gr. in-8°, 11 pages. (Extrait du tome VII des *Mémoires de la Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine*.)

Notice sur le P. Honoré de Sainte-Marie (Blaise Vauzelle, né à Limoges), par M. l'abbé Arbellot. Paris, 1869, gr. in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XVIII.)

Notice sur le tombeau de Jean de Langeac (cathédrale de Limoges), par M. l'abbé Arbellot. Paris, 1869, gr. in-8°, 23 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XVIII.)

Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quaternaire dans le sud-est de Vaucluse, par M. Émile Arnaud. Paris, 1869, in-8°, 13 pages, avec 6 planches. (Extrait du IVe volume des *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*.)

Sanctuaire de Notre-Dame de la Romenguière à Villepinte, par M. l'abbé Astre. Carcassonne, 1868, in-12, III et 95 pages.

Les découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune en 1868, par M. Ch. Aubertin. Dijon, 1869, in-8°, 10 pages. (Extrait de la revue *La Bourgogne*, livraison de février 1865.)

Digitized by Google

Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de trois inscriptions antiques, par M. Aurès. Nîmes, 1868, in-4°, 32 pages, avec 6 planches.

Concordance des vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les parties qui leur sont communes, et comparaison de ces textes avec l'Itinéraire d'Antonin et avec la Table Théodosienne, par M. A. Aurès. Nîmes, 1868, gr. in-8°, 134 pages, avec 4 tableaux. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard.*)

De la langue néerlandaise et des premiers monuments littéraires écrits en néerlandais, leçon d'ouverture du cours de littérature néerlandaise fait à Paris dans la salle Gerson, annexe de la Sorbonne, par M. Louis de Backer. Paris, 1868, gr. in-8°, 18 pages. (Extrait du journal *La Revue de Paris.*)

De l'origine du langage d'après la Genèse, par M. Louis de Backer. Paris, 1869, gr. in-8°, 51 pages.

Crosse abbatiale de Luçon, trouvée par M. Léon Ballereau. Napoléon, s. d., in-8°, 11 pages, avec 1 planche.

Inscriptions françaises recueillies à Rome, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. — *Diocèse du Mans.* Le Mans, juillet 1868, in-8°, 16 pages.

Spécimen de la collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines, texte latin, titres, sommaires et tables des matières en français, édition revue, classée et considérablement augmentée, 12 vol. in-12. — *Decreta authentica congregationis sacrorum Rituum.* Paris, in-12, 24 pages.

Collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines, réunie et publiée par M. X. Barbier de Montault. — *Sacrée congrégation des Rites*, t. I[er]. Paris, 1869, in-12, VIII et 454 pages.

Notice sur les confessionnaux, par M. l'abbé Barraud. Caen, 1868, in-8°, 82 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1868, gr. in-8°, 46 pages. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

Rapport sur les IX[e] et X[e] puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard, et sur deux autres petites fosses sépulcrales, par M. l'abbé Ferd. Baudry. Napoléon, s. d., in-8°, 19 pages, avec 4 planches.

Digitized by Google

La société d'émulation de la Vendée, par M. l'abbé Ferd. Baudry. Niort, 1869, gr. in-8°, 23 pages. (Extrait de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*)

Simples notes sur quelques pèlerinages, pieuses pratiques, usages, etc. dans le diocèse de Poitiers, par M. H. Beauchet-Filleau. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8°, 39 pages.

Un procès de presse au XVIII[e] siècle. — Voltaire contre Travenol, par M. Henri Beaune. Paris, 1869, gr. in-8°, 52 pages. (Extrait du *Correspondant.*)

Collégiale de Saint-Quentin. — Renseignements pour servir à l'histoire de cette église, comprenant : 1° Une recherche sur la patrie et les travaux de Vilard d'Honnecourt ; 2° Un mémoire sur les découvertes archéologiques faites dans le sous-sol du chœur ; 3° Un rapport à M. le maire de la ville de Saint-Quentin sur les conditions actuelles de stabilité de ce monument, par M. Pierre Bénard. Paris, 1867, in-8°, 44 pages, avec 2 planches et gravures sur bois dans le texte.

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges, 4[e] trimestre 1868. Bourges, in-8°, 20 pages, avec 3 planches. (Offert par M. Berry comme renfermant un rapport de lui sur la découverte d'une villa gallo-romaine commune de Fussy, près Bourges.)

Some recollections of the late Antoine Pierre Berryer, a paper read before the New-York historical Society, etc. by John Bigelow, 1869, gr. in-8°, 36 pages.

Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. L. Boivin-Champeaux. Évreux, Caen, Rouen, 1868, gr. in-8°, VII et 600 pages.

Étude sur les manuscrits du X[e] au XI[e] siècle. — Notice sur le livre des évangiles appartenant à l'église Sainte-Croix de Gannat, par M. J.-H. Bonneton. Moulins, 1868, gr. in-8°, 25 pages, avec 2 planches.

Grand almanach universel et perpétuel. — Prophéties, années bonnes et mauvaises (1521-2024), jours heureux et infortunés, inondations, orages, tempêtes, paix, guerre, etc. — Extrait d'un ancien manuscrit, par M. Charles Bougouin. Nantes, 1868, gr. in-8°, 26 pages.

Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Tou-

raine du VIe au XIe siècle, texte par M. l'abbé J.-J. Bourassé et M. l'abbé C. Chevalier, dessins photo-lithographiques par M. de Lafollye. Tours, 1869, in-4°, 136 pages et 45 planches photo-lithographiées.

L'homme tertiaire. — Étude sur des silex travaillés, par M. l'abbé Bourgeois. Paris, 1867, in-8°, 8 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait des *Comptes rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, session de Paris.)

Découverte d'une grotte à la Pointe-Pescade, près Alger, à la carrière de calcaire bleu. — Résultat des recherches, par M. le docteur Bourjot. Alger, 1868, in-8°, 13 pages. (*Société de climatologie d'Alger.*)

Histoire de l'homme préhistorique, anté et postdiluvien, par M. J. Bourlot. Paris, in-8°, 228 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.*)

Un maître d'école picard au XVIIIe siècle, ou Éloge historique de Martin Camus, maître d'école de Hallu-en-Santerre, au diocèse d'Amiens. — Reproduction plus correcte d'un ancien opuscule disparu, par M. l'abbé Paul de Cagny. Amiens, in-8°, 13 pages. (Extrait de la *Picardie*, 1868.)

Observations sur quelques chartes concernant l'église de Lyon, par M. Marcel Canat de Chizy. Lyon, 1868, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, juin 1868.)

Topographie des cours d'eau du département de Saône-et-Loire, par M. Marcel Canat. Chalon-sur-Saône, mars 1869, in-8°, 15 pages. (N° 3 de la 1re année des *Matériaux d'archéologie et d'histoire*, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes, etc.)

Essai iconographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne ordinairement dans les œuvres d'art chrétien, à propos d'une sculpture des boiseries du chœur de Sainte-Marie d'Auch, par M. l'abbé Canéto. Auch, 1864, in-4°, 27 pages, avec 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.*)

Les deux couteaux de silex trouvés dans le département du Gers en 1865 et 1868, par M. l'abbé F. Canéto, vicaire général d'Auch. Auch, 1869, gr. in-8°, 7 pages, avec 2 planches. (Extrait de la *Revue de Gascogne.*)

Le trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne et de la Brie. — Documents pour servir à l'histoire de la Champagne, recueillis et publiés par

J. Carnandet. Chaumont, in-8°, 2 volumes : t. I^er^, 1863, IV et 380 pages ; t. II, 1866, VI et 370 pages.

Mémoire sur la découverte d'un oppidum avec muraille et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, commune de Cras, département du Lot, adressé à M. de Pebeyre, préfet du Lot, par M. Castagné, agent voyer d'arrondissement. Cahors, 1868, in-folio, 16 pages, avec 8 planches. (Offert par M. de Pebeyre.)

Dictionnaire universel de droit maritime au point de vue commercial, administratif et pénal, ou Répertoire méthodique et alphabétique de législation, doctrine et jurisprudence nautiques, avec de nombreuses tables spéciales et une table finale, générale et raisonnée de toutes les matières. Nouvelle édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, publiée sous le patronage de Son Exc. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, par M. Aldrick Caumont. Paris, Bruxelles, 1867, gr. in-8°, 896 pages dont XVI pour la préface.

Le mur de Landunum (Côte-d'Or) comparé aux murs de l'oppidum découvert à Mursens (Lot) et au mur découvert cette année au Mont-Beuvray (Saône-et-Loire), par M. de Caumont. Caen, 1868, in-8°, 14 pages, avec 1 planche et gravure sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Institut des provinces de France. — Assises scientifiques de Limoges. Limoges, 1867, in-8°, 220 pages. (Offert par M. P. de Cessac.)

Les forts vitrifiés dans la Creuse, lettre adressée à M. de Caumont par M. le comte P. de Cessac. Caen, 1868, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, année 1869. — Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. Chabouillet. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8°, 34 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes,* 4^e^ série, t. IX.)

Histoire de Laferté-Bernard (Sarthe), par M. Léopold Charles. Mamers, 1869, in-8°, 64 pages, avec planches.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1867, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E.-F. Maurice. Saint-Étienne, 1867, in-8°, 21 pages. (Extrait des *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire,* t. XI, année 1867.)

Digitized by Google

État statistique des irrigations et des usines du département de la Loire, par M. Graeff, ingénieur en chef. — *Compte rendu*, par M. Aug. Chaverondier. Saint-Étienne, 1867, in-8°, 7 pages. (Extrait des *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. XI, année 1867.)

Excursion dans les ruines de Mila, Sufevar, Sila et Sigus pendant l'été de 1863, par M. Cherbonneau. Constantine, Alger, Paris, 1868, in-8°, 64 pages, avec 3 planches. (Extrait du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.*)

Documents inédits des IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles relatifs à l'église de Lyon, publiés et annotés par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Lyon, 1867, gr. in-8°, 31 pages.

Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100-1110), suivie du texte inédit d'une hymne à la sainte Vierge, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. C.-U.-J. Chevalier, prêtre. Versailles, 1867, gr. in-8°, 24 pages.

Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100-1110), par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, 2° édition augmentée. Paris, 1868, in-8°, 20 pages.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, par M. Giraud. — *Compte rendu*, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, in-8°, 20 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*)

Notice sur le nécrologe du prieuré de Saint-Robert de Cornillon au diocèse de Grenoble, publié sous les auspices de l'Académie delphinale, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1867, in-8°, 20 pages. (Extrait du tome II des *Documents inédits relatifs au Dauphiné.*)

Notice sur un cartulaire des dauphins de Viennois, en partie inédit, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1867, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale.*)

Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu au diocèse de Grenoble, publiée et annotée par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale.*)

Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble, par M. l'abbé

Digitized by Google

C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 19 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale.*)

Catalogue des évêques de Grenoble, par M^gr le cardinal Le Camus, publié et annoté par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale.*)

Bibliographie. — Gallia christiana, etc. condidit BARTHOLOMÆUS HAURÉAU, *etc. — Metropolis Viennensis, etc. — Compte rendu*, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, 1868, in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*)

Notice sur les cartulaires de l'église et de la ville de Die, publiés sous les auspices de l'Académie delphinale, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°, 47 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du tome II des *Documents inédits relatifs au Dauphiné.*)

Histoire de la réunion du Dauphiné à la France, par M. J.-J. Guiffrey. — Compte rendu, par M. Ulysse Chevalier. Nogent, gr. in-8°, 10 pages. (Extrait de la *Revue critique*, du 28 novembre 1868.)

La chapelle de Saint-Michel de Romans, par M. Ulysse Chevalier. Grenoble, 1869, in-8°, 16 pages. (Extrait du journal *Le Dauphiné.*)

Une nouvelle édition des œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne, par M. l'abbé Chevalier, de Romans. Vienne, 1869, in-8°, 7 pages. (Extrait du *Journal de Vienne et de l'Isère*, du 17 janvier 1869.)

Inventaire des archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277, publié d'après l'original avec table alphabétique et pièces inédites, par M. C.-U.-J. Chevalier, prêtre. Paris, Lyon, 1869, in-8°, 48 pages. *(Documents historiques inédits sur le Dauphiné.)* — Tiré à 350 exemplaires.

L'église et l'état en France au IX^e siècle. — Saint Agobard, archevêque de Lyon, sa vie et ses écrits, par M. l'abbé P. Chevallard, approuvé par Son Ém. le cardinal archevêque de Lyon. Lyon, 1869, in-8°, XXXI et 444 pages.

Gérard de Roussillon, récit du IX^e siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, avec des plans des champs de bataille de Château-Châlon et de Pontarlier, par M. Ed. Clerc. Paris, Besançon, 1869, in-8°, 80 pages.

Chirurgie et barberie en Bretagne avant la Révolution, par M. le docteur

Digitized by Google

G. de Closmadeuc. Vannes, 1869, gr. in-8°, 64 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2ᵉ semestre 1868.)

Vallée de Baume (Jura). — Rapport sur les fouilles que la Société d'émulation y a fait exécuter pendant l'été de 1865, par M. Louis Cloz. Lons-le-Saunier, 1865, in-8°, 16 pages, avec 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*.)

Vallée de Baume (Jura). — Second rapport sur les fouilles que la Société d'émulation du Jura y a fait exécuter pendant l'année 1866, par M. Louis Cloz. Lons-le-Saunier, 1867, in-8°, 15 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Mémoires, etc.*)

Troisième rapport sur les fouilles scientifiques de la vallée de Baume, par M. Louis Cloz. Lons-le-Saunier, 1869, in-8°, 19 pages, avec un plan et 4 planches. (Extrait des *Mémoires, etc.*)

Notice sur des antiquités mérovingiennes découvertes en 1866, à Avesnes, près Gournay-en-Bray, par M. l'abbé Cochet. Évreux, 1868, in-8°, 24 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Fouilles archéologiques faites à Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet. Rouen, 1868, in-8°, 11 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait de la *Revue de la Normandie*.)

Hagiographie du diocèse d'Amiens, ou Histoire des saints qui appartiennent à cette église par leur naissance, leur qualification, leur séjour prolongé ou leur mort, par M. l'abbé Jules Corblet. — *Introduction.* — Paris, Amiens, 1868, in-8°, 36 pages.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, t. Iᵉʳ. Paris, Amiens, 1868, in-8°, LXII et 612 pages.

Origines royennes de l'institut des Filles de la Croix, d'après des documents inédits, par M. l'abbé Jules Corblet. Paris, Amiens, 1869, gr. in-8°, 45 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Cyprien d'Espourrin, ou Erreurs de M. Charles Dupouey, son dernier biographe, par M. F. Couaraze de Laà. Auch, 1868, in-8°, 22 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne*.)

Le mausolée élevé à Nice à la mémoire du grand-duc Nicolas de Russie, par M. V. de Courmaceul. Nice, 1869, in-18, 3 pages.

Digitized by Google

Notre-Dame de Nice, par M. V. de Cournaceul. Nice, 1869, in-18, 7 pages.

Uxellodunum à Murceint. — Nouvelles recherches sur l'emplacement de cette ville, par M. l'abbé Cuquel. Cahors, 1865, in-8°, 16 pages.

Observations sur un mémoire adressé par M. Castagné à M. de Pebeyre, ancien préfet du Lot, touchant les ruines de Murceint, par M. l'abbé Cuquel. Cahors, 1868, in-8°, 14 pages.

Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719. — Étude biographique, bibliographique. — Appendice. — Avec portrait photographié, par M. l'abbé Dassy. Marseille, 1869, in-8°, 90 pages.

Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits (1742-1757), par M. Decorde. Rouen, in-8°, 57 pages. (Extrait du *Précis des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, année 1867-1868.)

Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 11504-14231 du fonds latin, par M. Léopold Delisle. Paris, 1868, gr. in-8°, 132 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. Ier, III et IV.)

Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros 14232-15175 du fonds latin, par M. Léopold Delisle. Paris, 1869, gr. in-8°, 79 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. V.)

Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu communiqués à la Société d'émulation d'Abbeville, par M. Arthur Demarsy. Abbeville, in-8°, 4 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*.)

Note sur Marc Lescarbot, avocat vervinois, par M. Arthur Demarsy. Vervins, 1868, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Journal de Vervins* du 5 juillet 1868.)

Les abbesses de Maubuisson, par M. A. Demarsy. Paris, 1868, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, 1868.)

Essai de bibliographie tunisienne, ou indication des principaux ouvrages publiés en France sur la régence de Tunis, par M. A. Demarsy. Paris, 1869, in-8°, 44 pages.

Digitized by Google

Projet de bibliographie compiégnoise, communication faite à la Société historique de Compiègne, etc. par M. A. Demarsy. Arras, 1869, gr. in-8°, 5 pages.

Supplément aux jetons d'Artois, par M. L. Deschamps de Pas. Bruxelles, in-8°, 14 pages, avec 3 planches. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, 4ᵉ série, t. VI.)

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1868, par M. J. Desnoyers. Paris, 1868, in-4°, 37 pages.

Revue de l'exposition rétrospective qui a eu lieu dans l'hôtel de la mairie d'Orléans en mai 1868, par M. Desnoyers. Orléans, 1868, in-8°, 40 pages.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. — Département du Nord. — Archiviste : M. Desplanques. T. II, 2ᵉ livraison. Lille, 1867, gr. in-4°, pages 81 à 192.

Vigie nationale. — Instruction populaire en Europe (1867). — Dollfus-Ausset. Mulhouse, 1868, in-18, 24 pages.

La fête de sainte Barbe, souvenirs, par M. Théophile Doucet. Lyon, 1869, gr. in-8°, 16 pages.

Des secours à domicile, par M. D. Dubois. Paris, 1868, in-18, 51 pages.

La Sabaudia dès les temps les plus reculés jusqu'au XIIIᵉ siècle de notre ère, par M. l'abbé Ducis. In-8°, feuilles 4, 5, 6 (pages 53 à 100), faisant suite à un premier envoi.

Rapport sur les fouilles faites à Sauville, sous la direction de M. L. Duhamel. Épinal, in-8°, 4 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIII.)

Du pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France (1266-1662), par M. L. Duhamel. Paris, 1868, gr. in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.)

Discours prononcé à la séance publique de la Société d'émulation des Vosges du 26 novembre 1868, par M. L. Duhamel. Épinal, in-8°, 16 pages. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIV.)

Digitized by Google

Recherches sur l'ancien collége de Blois, par M. A. Dupré. Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 39 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, 1867.)

Notice sur quelques peintres blésois, par M. A. Dupré. Paris, 1868, gr. in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Gazette des beaux-arts*, livraison du 1er septembre 1868.)

Souvenirs historiques de Saint-Dié-sur-Loire, par M. A. Dupré. Blois, in-12, 6 pages. (Extrait du *Journal de Loir-et-Cher* du 20 septembre 1868.)

Notice historique et archéologique sur Amfreville-la-Mivoie, par M. André Durand. Rouen, in-8°, 12 pages.

Mémoires militaires de Vauban et des ingénieurs Hue de Caligny, précédés d'un avant-propos, par M. Favé, chef d'escadron d'artillerie, 2e partie. Paris, 1854, in-8°, xvi et 243 pages.

Colbert intendant de Mazarin. — Documents inédits du XVIIe siècle, lettres, instructions et mémoires de Colbert publiés sur la proposition du Ministre des finances, par M. Pierre Clément — Compte rendu, par M. Alph. Feillet. Paris, 1863, in-8°, 27 pages. (Extrait du journal *l'Économiste français*.)

Les antécédents historiques du congrès, par M. Alph. Feillet. Paris, 1864, in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue nationale*.)

Relation véritable de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris le 26 août 1648, par M. Alphonse Feillet. Paris, Imprimerie impériale, 1866, in-8°, 15 pages.

Le premier maréchal de France plébéien. — Notes inédites sur Abraham Fabert, par M. Alph. Feillet. Paris, Mézières, gr. in-8°, 38 pages. (Extrait de la *Revue historique des Ardennes*, et tiré à 150 exemplaires.)

Le premier consul au conseil d'État, étude sur son action en matière législative, par M. Émile Feitu. Saint-Brieuc, in-8°, 1869, 58 pages. (Conférences de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*.)

Kitab el-Adouani, ou le Sahara de Constantine et de Tunis, par M. L. Féraud. Constantine, Alger, Paris, in-8°, 1868, 208 pages. (Extrait du *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*.)

Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poi-

Digitized by Google

tiers, par M. Paul de Fleury. Poitiers, 1868, gr. in-8°, 98 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chiry, dessins de M. Midoux, texte par M. Ed. Fleury. Laon, 1868, in-8°, 24 pages, avec 18 planches. (Extrait du tome XVIII du *Bulletin de la Société académique de Laon.*)

Annuaire du commerce et de l'industrie, almanach historique, statistique et administratif de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par MM. Florentin et C. Bonnabelle, accompagné d'un plan de la ville de Bar-le-Duc dressé par M. A. Vériot, 9ᵉ année, 1869. Bar-le-Duc, in-12, 1ʳᵉ partie, 276 pages. — *Indicateur Barrisien*, 108 pages. — 2ᵉ partie, *Documents historiques et statistiques*, 132 pages.

Notice archéologique sur le camp de Chassey (Saône-et-Loire), par M. Édouard Flouest. Chalon-sur-Saône, 1869, in-4°, 101 pages, avec 9 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.*)

Guide historique, archéologique et descriptif à la cité de Carcassonne, par M. P. Foncin, avec un plan d'ensemble et un plan de l'église, dressés par M. G. Cals. Carcassonne, 1866, in-18, 380 pages et 2 plans.

Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne, par M. le docteur E. Galy. Périgueux, 1862, gr. in-8°, XVI et 130 pages.

Montaigne chez lui. — Visite de deux amis à son château. — Lettre à M. le docteur J.-F. Payen (MM. E. Galy et L. Lapeyre). Périgueux, 1861, gr. in-8°, 69 pages, avec 1 plan. (Tiré à 150 exemplaires.)

Le fauteuil de Montaigne, suite à Montaigne chez lui, par M. le docteur E. Galy. Périgueux, 1865, gr. in-8°, 19 pages, avec 1 planche. (Tiré à 200 exemplaires.)

Inauguration du buste de M. Félix de Verneilh au musée de Périgueux, le 20 novembre 1866, compte rendu par le journal *le Périgord* (envoi de M. le docteur E. Galy). Périgueux, 1867, in-8°, 26 et VIII pages, avec 1 portrait.

Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné, publiée par E. Gariel; t. Iᵉʳ, *Guy Allard, œuvres diverses;* 1ʳᵉ partie, *Réimpressions;* 2ᵉ partie, *Mélanges inédits.* Grenoble, 1864, gr. in-8°, 489 pages.

Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits,

Digitized by Google

cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, par M. Joseph Garnier. Dijon, 1869, in-8°, 287 pages. (Extrait de l'*Annuaire départemental*, années 1860, 1861 et 1862.)

Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux, et aperçu des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, qu'elle renferme, par M. J.-B. Gergerès. Paris, Bordeaux, 1864, in-8°, 276 pages. (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28e session, t. V.)

Les Fosses-Mariennes et le canal de Saint-Louis, par M. J. Gilles. Marseille, 1869, in-8°, 48 pages, avec 1 carte.

Les Tarsias de marbre du baron Henry de Triqueti. — Décoration de la chapelle Wolsey, à Windsor, par M. le baron de Girardot. Nantes, 1868, in-8°, 15 pages, avec 1 plan.

Plan de la ville de Roye (Somme) avec ses monuments et ses fortifications de 1652, d'après le plan manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 438 H, publié en 1867, par M. Ch. Gomart, avec le concours de la ville de Roye. Péronne, 1 feuille lithographiée.

Plan de la ville de Ribemont avec ses fortifications et son château, tracés sur le plan du cadastre de 1825 et publié en 1868, par M. Ch. Gomart. Péronne, 1 feuille lithographiée.

Discours de M. le marquis de La Grange *à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne (séance du 18 avril 1868)*. Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 34 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII.)

Almanach de Provence, revue annuelle, historique, biographique et littéraire, fondé et dirigé par M. Alexandre Gueidon, 14e année, 1869. Paris, in-8°, 56 pages.

Ethnologie armoricaine, par M. le docteur Guibert, octobre 1867. Saint-Brieuc, 1868, in-8°, 28 pages, 5 tableaux et 1 carte. (Extrait des *Mémoires du Congrès celtique international*.)

Monuments celtiques des environs de Luzarches (Seine-et-Oise), par M. Alexandre Hahn. Paris, 1867, in-8°, 11 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire de 1865*.)

Notice archéologique et historique sur le canton de Luzarches, avec l'indi-

Digitized by Google

cation des usages locaux, et précédée d'une introduction, par M. Alexandre Hahn, accompagnée d'une carte coloriée à l'échelle de 82,500, etc. Versailles, 1868, in-12, 45 pages. (Extrait de l'*Annuaire de Seine-et-Oise.*)

Notice statistique sur la commune de Soings, département de Loir-et-Cher, par M. E. Hardy. Blois, in-12, 31 pages.

Notice sur A.-J.-H. Vincent, membre de l'Institut, ancien élève de l'École normale, lue à la séance annuelle de l'Association des anciens élèves de l'École normale, le 10 janvier 1869, par M. Ernest Havet. Paris, 1869, gr. in-8°, 8 pages.

Essai biographique. — Le sire de Joinville (1223-1318), par M. Charles Hequet. Châlons-sur-Marne, 1869, in-8°, 45 pages.

Notice sur l'église de Béthune, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Arras, 1868, in-4°, 8 pages, avec 2 planches.

La conquête de Jérusalem, faisant suite à la chanson d'Antioche, composée par le pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIII^e siècle, publiée par M. C. Hippeau. (*Collection des poëtes français du moyen âge.*) Paris, 1868, in-8°, XLVIII et 366 pages. (Tiré à 250 exemplaires.)

Rapport sur le concours de 1867, lu dans la séance publique du 18 avril 1868, etc. à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Hippeau. Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 18 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VII, 1868.)

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Année 1869. — Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau. Paris, Imprimerie impériale, 1869, in-8°, 43 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. IX.)

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existant dans ce musée à la date du 1^er janvier 1869, par M. E Hucher. Le Mans, Paris, 1869, gr. in-8°, 104 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Notice sur M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, etc. par M. J.-L.-A. Huillard-Bréholles. Paris, 1868, gr. in-8°, 160 pages.

Rapport, de M. Huillard-Bréholles, *sur divers documents communiqués par M. Aug. Chaverondier*. Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VIII.)

Digitized by Google

Du sort des aliénés dans la basse Normandie avant 1790, d'après des documents inédits, par M. A. Joly. Caen, 1868, in-8°, 58 pages.

Bellême. — Son étymologie, par M. le docteur Jousset. Mortagne, janvier 1867, in-8°, 7 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Orne*.)

Bellême. — Une lettre inédite de Catherine de Médicis, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 11 pages.

Bellême. — Un détail de la vie de Henri IV, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 14 pages.

Bellême. — Le désordre de l'année 1590, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 8 pages.

Le gouverneur de Bellême au siége de la Ferté-Bernard (1590), par M. le docteur Jousset. Mortagne, in-8°, 10 pages.

Bellême. — Le prieuré de Saint-Martin. — Une lettre royale inédite et autres, par M. le docteur Jousset. Mortagne, mars 1867, in-8°, 11 pages.

Les silex taillés primitifs, par M. le docteur Jousset. Mortagne, février 1868, in-8°, 8 pages.

Bellême. — Age antéhistorique, par M. le docteur Jousset. Caen, 1868, in-8°, 10 pages.

Le vieux Bellême. — Une page de son histoire religieuse, par M. le docteur Jousset. Nogent-le-Rotrou, 1868, in-8°, 97 pages.

Pierre de La Reinière, gouverneur de Bellême, par M. le docteur Jousset. Nogent-le-Rotrou, 1868, in-8°, 27 pages.

Le vieux Bellême. — Sa géographie, par M. le docteur Jousset. Mortagne, décembre 1868, in-8°, 20 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Orne*.)

Prieuré de Chêne-Galon, par M. le docteur Jousset. Alençon, 1868, in-8°, 24 pages.

Archéologie percheronne, par M. le docteur Jousset. Mortagne, janvier 1869, in-8°, 7 pages. (Extrait de l'*Écho de l'Orne*.)

Le Saint-Pierre de Bellême. — Sa dernière existence, par M. le docteur Jousset. Alençon, in-8°, 39 pages.

Digitized by Google

Bourdon et ses anciens vicomtes de Domart, par M. l'abbé Ed. Jumel, de Corbie, etc. (*dédié à la famille Blin de Bourdon*). Amiens, 1868, in-8°, 80 pages.

La Sainte-Chapelle du château de Chambéry, par M. A. de Jussieu. Chambéry, 1868, gr. in-8°, 260 pages, avec planches.

Étude historique et biographique sur Jean de Basmaison, avocat à la sénéchaussée d'Auvergne, député aux états de Blois, par M. Chirol de Labrousse. Riom, 1867, in-8°, 67 pages.

Notice historique sur Saint-Paul-les-Romans, par M. A. Lacroix. Valence, 1868, in-8°, 68 pages, avec planches. (Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*.)

Le château de Choisy. — La ville de Choisy-le-Roi. — Thiais. — Orly. — Villeneuve. — Ivry et Vitry. — Études historiques et monumentales, par P. de Lacroix. Paris, 1867, in-12, 76 pages.

Histoire monumentale, pittoresque et anecdotique de la Chartreuse de Paris, suivie d'une description nouvelle du Luxembourg et de ses jardins, par M. P. de Lacroix. Paris, 1867, in-12, 100 pages.

Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine, par M. l'abbé Lacurie. Saintes, 1851, in-8°, 52 pages, avec 1 carte.

Sidoine Apollinaire. — Un patricien romain. — Un évêque au ve siècle, conférence lue à la Faculté des lettres de Clermont, par M. J.-M. Lagier. Saint-Germain, 1868, gr. in-8°, 42 pages. (Extrait de la *Revue de Paris*.)

Notice historique, physico-chimique et médicale sur les eaux thermales chlorurées de Salins, près Moûtiers-Tarantaise (Savoie), par M. le docteur Camille Laissus. Paris, 1869, in-8°, 127 pages.

Notice sur la grotte de Pouzet, commune de Terrasson (Dordogne), par M. Ph. Lalande. Montauban, 1868, gr. in-8°, 12 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Moniteur de l'archéologue*.)

Catalogue des archives départementales des Côtes-du-Nord, commenté par M. Jules Lamare. Saint-Brieuc, 1868, in-8°, 40 pages. (Extrait des *Annexes des procès-verbaux du Conseil général*.)

Les sièges de Soissons en 1814, ou Dissertation sur le récit de la campagne de France en ce qui concerne la ville de Soissons, publié en 1860 dans le

tome XVII de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers, par M. Maxime Laurendeau. Soissons, Paris, 1868, in-8°, 162 pages. (Complément du tome Ier de la 2e série du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.*)

Catalogue des collections de tableaux, statues, antiquités, armes, poteries, médailles et monnaies, matrices de sceaux et meubles anciens du musée départemental des Vosges, par M. Jules Laurent, directeur. Épinal, 1868, in-8°, 116 pages.

Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester. — Discours d'ouverture de la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, du 5 janvier 1868, par M. Lecointre-Dupont. Poitiers, 1868, in-8°, 16 pages.

Ambassadeurs et diplomates cambrésiens. — Excursion à travers trois siècles de l'histoire de Cambrai, lecture faite, le 1er mars 1866, par M. J.-Paul Faber (Lefebvre). 1866, in-8°, 44 pages. (Extrait de l'*Histoire populaire du Cambrésis*, publiée sous le patronage de la Société d'émulation.)

La bibliothèque communale de Cambrai, par M. C.-A. Lefebvre dit *Faber*. Cambrai, 1868, in-8°, 32 pages.

Études sur l'histoire et la généalogie de quelques-unes des principales maisons souveraines de l'Europe, et spécialement sur la généalogie paternelle et maternelle de leurs chefs actuels, par M. Ernest Lehr, avec 7 planches photographiées. Paris, Strasbourg, 1866, in-4°, xv et 350 pages. (Tiré à 300 exemplaires.)

Notice sur la famille de Rosen, par M. Ernest Lehr, avec 3 dessins de M. le baron P.-R. de Schauenburg. Strasbourg, 1865, gr. in-8°, 23 pages et 3 planches.

La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs. — Étude historique et généalogique, par M. Ernest Lehr, avec une carte, un double tableau généalogique et un *fac-simile* de sceau. Strasbourg, 1869, gr. in-8°, 39 pages.

Des prétendues origines scandinaves du patois normand, par M. Auguste Le Jolis. Rouen, gr. in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue de la Normandie*, février 1869.)

De la situation économique des laboureurs au XVIIIe siècle, en France et

Digitized by Google

principalement dans le Cotentin (le département de la Manche), conférence publique faite à Coutances, par M. Richard Leloup. Coutances, 1869, in-8°, 50 pages. — 2e conférence, 36 pages.

Note sur une pierre à polir les haches en silex, trouvée à Marcilly-le-Hayer (Aube), en 1866, par M. François Lenoir. Troyes, 1868, in-8°, 19 pages et 12 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XXXI, 1867.)

Recherches sur la corporation des maîtres-pêcheurs de Melun, par M. G. Leroy. Melun, 1868, in-8°, 20 pages.

Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV (1664-1688), suivis de quelques recherches sur les jardins de Versailles, par M. J.-A. Le Roi. Versailles, 1865, in-8°, 43 pages.

Récit des journées des 5 et 6 octobre à Versailles, suivi de Louis XVI et le serrurier Gamain, par M. J.-A. Le Roi. Versailles, 1867, in-8°, 124 pages, avec 3 planches.

Notice sur les redevances roturières du Nivernais appelées Bordelages, par M. René de Lespinasse. Paris, 1868, in-8°, 20 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.)

Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. René de Lespinasse. Nevers, 1868, in-8°, 84 pages.

Ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer, par M. Ch. de Linas. Arras, in-8°, 4 pages, avec 1 planche.

Armures des hommes du Nord. — Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts (Normandie), par M. Charles de Linas. Arras, Paris, 1869, gr. in-8°, 104 pages, avec carte, planches et gravures sur bois dans le texte. (Tiré à 100 exemplaires.)

Mazarin et le duc de Guise. — La politique de la France dans la révolution de Naples de 1647, d'après des documents inédits, par M. Jules Loiseleur. Paris, 1866, in-8°, 292 pages. (Extrait de la *Revue contemporaine* des 31 mai et 15 juin 1866. — Tirage à part à 60 exemplaires.)

Le château du Hallier, par M. Jules Loiseleur; dessins de M. Charles Pensée. Orléans, 1869, gr. in-8°, 53 pages et 4 planches lithographiées.

Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant

Digitized by Google

le siége de 1428, précédé d'études sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque, par M. Jules Loiseleur. Orléans, 1869, gr. in-8°, 212 pages. (Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. — Tirage à part à 80 exemplaires.)

Les grands architectes, par M. Charles Lucas. Paris, 1868, in-18, 36 pages. (Tiré à 550 exemplaires.)

Biographie universelle des architectes célèbres, par feu Alexandre du Bois et M. Charles Lucas, 1er fascicule ABA-ABB, livraisons 2, 4 et 5. Paris, 1868, gr. in-8°, 32 pages, avec 1 planche.

Note sur le monument des sources de la Seine, lue à la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, par M. Charles Lucas. Paris, 1869, gr. in-8°, 36 pages, avec 5 planches.

Catalogue des livres rares, curieux et singuliers en tous genres, bien conditionnés, et des manuscrits anciens composant la bibliothèque, de M. Victor Luzarche, 2e et 3e parties, t. II. Paris, 1869, in-8°, VIII et 386 pages, avec *fac-simile*.

Documents pour servir à l'étude de l'histoire et de la langue bretonnes. — Gwerziou Breiz-Izel. — Chants populaires de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel. — *Gwerziou*, Ier volume. Lorient, 1868, in-8°, VI et 559 pages.

La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand (novembre 1588, janvier 1591), par M. Adolphe Magen. Paris, 1865, in-8°, 50 pages.

Rapport adressé à MM. les membres de la Société du musée de Riom, etc. par M. Francisque Mandet. Riom, 1868, in-8°, 54 pages.

Annuaire officiel des Hautes-Alpes pour l'année 1869, publié sous les auspices de M. E. Boyer, préfet, et du Conseil général, etc. par MM. Mangarel et Escallier. Gap, in-8°, 358 pages.

Notice biographique sur Joachim du Bellay, par M. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1867, in-8°, 41 pages. (Extrait du Ier volume de la *Pléiade française*.)

Notice biographique sur Pierre Corneille, par M. Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1868, in-8°, 100 pages. (Destinée à être placée en tête des *Œuvres de Pierre Corneille* publiées par MM. L. Hachette.)

Digitized by Google

Répertoire archéologique du département de la Charente, par M. F. Marvaud. Angoulême, 1863, in-8°, 148 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.* — Tirage à 50 exemplaires.)

Une excursion au centre de la Double, à l'occasion de la fête annuelle du Comice central agricole de la Double, etc. par M. Eugène Massoubre. Périgueux, 1868, in-8°, 62 pages. (Tirage à 300 exemplaires.)

Les gouvernements français du XVIIe au XIXe siècle (1643-1815), leçon d'ouverture du cours d'histoire à l'École d'enseignement supérieur d'Angers (année 1866-1867), par M. H. Maze. Angers, 1866, in-8°, 23 pages.

Histoire de Villers-Cotterets, la ville, le château, la forêt et les environs, par M. Alexandre Michaux, illustrée par M. Charles Montpellier. Soissons, Villers-Cotterets, 1868, in-4°, 192 pages, avec plusieurs planches lithographiées.

Essai sur les affinités de la civilisation chez les Annamites et chez les Chinois, par M. Abel des Michels. Paris, 1869, in-8°, 22 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'ethnographie.*)

Observations sur deux inscriptions runiques et sur le système de l'âge des métaux, par M. Mignard. Dijon, in-8°, 12 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1866.)

Résumé des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, particulièrement pendant les années où ont eu lieu les débats concernant Alise, et ceux qui ont eu pour objet la crypte de Saint-Bénigne, et tant les projets que l'exécution des réparations de Notre-Dame de Dijon (9 années, 1er juillet 1858 au 1er juillet 1867, réunies en 1 volume), par M. Mignard. Dijon, 1867, in-4°, 233 pages, avec planches.

Rapport sur les travaux de l'année 1867-1868, présenté à l'Académie des bibliophiles dans sa séance générale du 12 mai 1868, par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1868, in-8°, 8 pages.

De l'industrie fromagère dans le département du Calvados, par M. J. Morière, 2e édition. Caen, 1866, in-8°, 49 pages.

De l'industrie beurrière dans le département du Calvados. — Son importance en 1866, par M. J. Morière. Caen, 1867, in-8°, 31 pages.

Résumé des conférences agricoles sur la culture du pommier, la préparation

et la conservation du cidre, et la fabrication de l'eau-de-vie, par M. J. Morière. 15e édition revue et augmentée. Caen, Paris, 1868, in-8°, 69 pages.

Esquisse comparative des dialectes néoceltiques, par M. Eugène Morin. — 1re partie. *Dialectes britanniques*. Rennes, 1868, in-8°, 79 pages.

Les lois pénales de la France, en toutes matières et devant toutes les juridictions, exposées dans leur ordre naturel avec leurs motifs, par M. Eugène Mouton. Paris, 1868, gr. in-8°, 2 volumes : t. Ier, xi et 906 pages; t. II, 738 pages.

Armorial des évêques de Nantes, par M. Stéphane de La Nicollière. Nantes, 1868, gr. in-8°, 116 pages, avec 4 planches et gravures sur bois dans le texte.

Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, collationnées sur les manuscrits, précédées de sa biographie, suivies de notes critiques et historiques, par M. A. Olleris. Clermont-Ferrand, Paris, 1867, in-4°, ccv et 607 pages.

La chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes, par M. J. Oppert. Paris, 1868, in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

L'hypocauste de Champlieu, près de Pierrefont, par M. le docteur Peigné-Delacourt. Beauvais, 1867, in-8°, 39 pages, avec planches.

Société impériale archéologique du midi de la France. — Séance du 21 juillet 1868. — Erreurs contenues dans le rapport fait à la Commission municipale de Toulouse, par la sous-commission des grands travaux, dans la séance du 26 juin 1868, et inséré dans le journal le Messager de Toulouse *du 16 juillet suivant*. (Question du projet de reconstruction du Capitole.) Toulouse, in-4°, 7 pages. (Envoi de M. le baron du Périer, président de la Société archéologique.)

Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable (909-1157), par J.-Henri Pignot. Autun, Paris, 1868, in-8°, 3 volumes : t. Ier, LXXXIII et 543 pages; t. II, 579 pages; t. III, 620 pages. (Publication de la *Société éduenne*.)

Le monde gallo-romain. — Le roi des cent rois, récits du temps de Jules César, par M. Arthur Ponroy. Paris, Poitiers, 1868, in-8°, XXXII et 382 pages.

Digitized by Google

Documents pour servir à l'histoire des ville et château de Cherbourg, recueillis et annotés par M. de Pontaumont. Cherbourg, 1867, in-8°, 24 pages.

Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire antérieures à 1799, par M. C. Port. 1re livraison, 1868, in-8°, 24 pages. (Extrait de l'*Annuaire*.)

Bibliothèque angevine. — Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par M. Péan de La Tuillerie, prêtre de Château-Gontier, nouvelle édition augmentée de notes critiques et de recherches historiques, etc. par M. Célestin Port. Angers, 1868, in-12, 607 pages, avec 1 plan.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port, 1re livraison. Angers, 1869, gr. in-8°, 16 pages.

Notice sur Rambures, par M. E. Prarond. Paris, 1859, in-8°, 50 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Saint-Vulfran d'Abbeville, par M. E. Prarond. Abbeville, 1860, in-8°, 128 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*.)

Les châteaux de l'arrondissement d'Abbeville, par M. E. Prarond. Paris, 1860, in-8°, 55 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Jacques Malbrancq, ou quelques remarques sur la confiance que l'on doit accorder à cet historien, par M. E. Prarond. Amiens, 1861, in-8°, 10 pages.

De quelques assertions de M. F. Lefils. — Rectifications, par M. E. Prarond. Abbeville, 1861, in-8°, 85 pages.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, par M. Ernest Prarond. Paris, Abbeville, pet. in-8°. — 1re partie : *Abbeville (communes rurales des deux cantons) et Hallencourt*. 1861, XCVII et 423 pages. — 2e partie : *Le canton de Rue*. 1862, 502 pages. — 3e partie : *Saint-Valery et les cantons voisins*. 1863, t. Ier, III et 474 pages; t. II, 492 pages. — 4e partie : *Saint-Riquier et les cantons voisins*. 1867, t. Ier, 740 pages; 1868, t. II, IV et 660 pages.

Quelques faits de l'histoire d'Abbeville, tirés des registres de l'Échevinage, suivant des notes de la main de M. Traullé, mises en ordre, complétées et publiées par M. E. Prarond. Paris, 1867, in-12, 199 pages.

Digitized by Google

Les garde-scel, auditeurs et notaires d'Abbeville (1333-1867), d'après le manuscrit de M. Traullé, annoté et complété par M. E. Prarond. Amiens, 1867, in-8°, 48 pages. (Extrait de la *Picardie.*)

De quelques lieux du Ponthieu ou voisins du Ponthieu qui ne font pas partie de l'arrondissement d'Abbeville, par M. E. Prarond. Paris, 1868, 42 pages. (Extrait de la *Picardie.*)

Biographie de M. François-César Louandre, par M. E. Prarond. Amiens, s. d., in-8°, 31 pages.

Wzory sztuki sredniowiecznej i z epoki Odrodzenia po koniec wieku XVII w dawnej Polsce (Monuments du moyen âge et de la renaissance dans l'ancienne Pologne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVII^e siècle), publiés par MM. Alexandre Przezdziecki et Édouard Rastawiecki. Varsovie, Paris (à Paris, chez Auguste Fontaine), in-4°, avec des peintures miniatures en chromo-lithographies. Livraisons envoyées comme spécimens : 2^e série, livraisons 21 et 22 (1858); 3^e série, livraisons 3 et 4 (1861).

Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais sur les côtes de l'océan Atlantique, de la Méditerranée, de la mer du Nord, de la Manche, de la Baltique, et en particulier sur celles de la Bretagne et de la Normandie. — Moyen de se garantir contre les empiétements de la mer, par M. L. Quenault. Coutances, 1869, in-8°, 67 pages, avec 2 cartes.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. — Département d'Ille-et-Vilaine, archiviste, M. E. Quesnet, 6^e livraison. Rennes, 1868, gr. in-4°, 32 pages (p. 129 à 160).

Histoire de Meulan, par M. Émile Reaux. Meulan, 1868, in-18, 501 pages.

L'église du monastère épiscopal de Kurtea d'Argis, en Valachie, traduit de l'allemand de Louis Reissenberger, avec 4 planches et 25 gravures sur bois. Vienne, 1867, gr. in-4°, 48 pages. (Extrait du IV^e volume de l'*Annuaire de la Commission centrale autrichienne des monuments historiques.*)

Notice sur la vie et les travaux de feu M. Vincent, membre de l'Institut, etc. par M. le comte de Fontaine de Resbecq. Lille, 1869, in-8°, 13 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et arts de Lille*, année 1868, 3^e série, VI^e volume.)

Les tombeaux des Richelieu à la Sorbonne, par un membre de la Société

Digitized by Google

d'archéologie de Seine-et-Marne, etc. (M. le comte Eugène de Fontaine de Resbecq). Paris, 1867, in-8°, 38 pages.

Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en terre sainte au temps des croisades, par M. le comte Riant. (*Tables.*) Paris, 1869, in-8°, LXXVI pages.

Histoire du sonnet, sa grandeur et sa décadence, entretien littéraire, par M. Richaud. Cahors, février 1867, in-8°, 32 pages.

Chartes en langue vulgaire de 1219 à 1250, par M. Louis de Richemond. Paris, 1863, in-8°, VI et 10 pages, avec planches et *fac-simile*. (*Archives hospitalières.* — Tiré à 200 exemplaires.)

L'église sous la croix. — Les protestants rochelais, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'au concordat (1685-1802), par M. L. de Richemond. Saintes, 1865, in-8°, 25 pages. (Extrait du *Témoin de la Vérité.*)

La Rochelle et ses environs, avec un précis historique de M. A. de Quatrefage, membre de l'Institut, et un nouveau plan de la ville, par M. Louis de Richemond. La Rochelle, 1866, in-12, 393 pages.

Archives des notaires du département de la Charente-Inférieure. — Indication des lieux de dépôts. — Tableaux fournis par les chambres des notaires et réunis aux archives départementales conformément aux instructions ministérielles prescrivant les mesures à prendre pour la conservation des anciennes minutes des notaires, collationné par M. L. de Richemond. La Rochelle, 1867, in-8°, 68 pages.

Coup d'œil sur quelques historiens de la Rochelle, à propos des études sur les historiens de la Rochelle, etc. de M. L. Delayant, par M. L. de Richemond. La Rochelle, gr. in-8°, 16 pages.

Essai sur l'origine et les progrès de la Réformation à la Rochelle, précédé d'une notice sur Philippe Vincent, publié à l'occasion du troisième jubilé séculaire de l'église réformée de France. Paris, Genève, la Rochelle, Nîmes mai 1859, in-12, 48 pages, avec 1 planche.

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, 1869, in-8°, 128 pages.

Une polémique bretonne sur les émigrés du VIe siècle, par M. Félix Robiou. Paris, 1868, gr. in-8°, 21 pages. (Extrait du *Correspondant.*)

La famille de Ronsart. — Recherches généalogiques historiques et littéraires

Digitized by Google

sur P. de Ronsard (sic) *et sa famille*, par M. A. de Rochambeau. Paris, 1868, in-16, 358 pages, avec un *fac-simile* d'une lettre de Ronsard, et accompagné d'un album, gr. in-8°, contenant 19 planches.

Galerie des hommes illustres du Vendômois, publiée avec portraits authentiques par la Société archéologique du Vendômois. — Maillé de Bénehart, par M. A. Lacroix de Rochambeau. Vendôme, 1862, gr. in-8°, 20 pages, avec 1 planche.

Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre par classes de monuments et par époques successives, par M. Ch. Rœssler, ouvrage orné de 4 planches. Paris, Rouen, Havre, 1869, gr. in-8°, 115 pages, avec planches.

Exploration des sépultures gallo-romaines du Mesnil-sous-Lillebonne, en mai, juillet et octobre 1867, par M. Ch. Rœssler. Paris, Rouen, Caen, Havre, 1868, in-8°, 22 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Jean Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse (1581-1645), par M. Roschach. Troyes, 1868, in-8°, 50 pages, avec planche. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XXXI, 1867.)

Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville, par M. Rosenzweig. — *Monuments du moyen âge*. Vannes, 1861, in-8°, 71 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour 1860*.)

Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes, par M. Rosenzweig. — *Monuments du moyen âge*. Vannes, 1862, in-8°, 68 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour 1861*.)

Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach. — Étude historique sur la réunion de l'Alsace à la France, par M. Sabourin de Nanton. Colmar, 1868, in-8°, 35 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace*.)

Les fortifications d'Huningue, par M. Sabourin de Nanton. Strasbourg, 1864, gr. in-8°, 7 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*.)

Note sur la Sénégambie, par M. le baron P.-R. de Schauenburg. Strasbourg, 1868, in-8°, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*.)

Essai sur les voies romaines dans le département de la Côte-d'Or, par

Digitized by Google

M. J. Simonnet, accompagné d'une carte archéologique dressée par M. Liénard. Dijon, 1868, gr. in-4°, XLVIII pages. (Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.*)

Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy (en Auxerrois), et leurs seigneurs de la maison de Bar (XIII^e, XIV^e et XV^e siècles), par M. le docteur P.-J.-E. de Smyttere (de Cassel). Auxerre, 1869, in-8°, 80 pages, avec planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2^e série, t. III.)

L'île et l'abbaye de Reichenau, par M. L. Spach. Strasbourg, 1868, gr. in-8°, 35 pages, avec une vue de Reichenau. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Les deux Schweighæuser, par M. L. Spach. Strasbourg, 1868, gr. in-8°, 10 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Cola Rienzi et l'unité de l'Italie, par M. L. Spach. Strasbourg, in-8°, 34 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg.*)

Le château et la famille de Landsberg, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 7 pages. (Extrait du *Bulletin de Société historique d'Alsace.*)

Charte émise par l'empereur Henri IV, en 1065, contenant une donation de deux villages d'Alsace et de la forêt sainte de Haguenau à un comte Eberhard, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 3 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Alsace.*)

Le péage de Seltz, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Alsace.*)

Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne, par M. L. Spach. Strasbourg, gr. in-8°, 10 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Alsace.*)

Bibliographie. — Charles-Frédéric de Bade, par feu Nebenius. — Ouvrage édité par M. F. de Weech, par M. L. Spach. Strasbourg, in-8°, 22 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace*, mai 1869.)

Dictionnaire biographique d'Alsace. — Liste préparatoire. — Notices biographiques fournies à titre de spécimens, par MM. Auguste Stœber, X. Mossmann, Rodolphe Reuss, H. Wilhelm et G. Stoffel. Mulhouse, 1869, in-4°, 111 pages. (Envoi de M. Stoffel.)

Digitized by Google

Essai sur l'histoire des institutions, par M. Tailliar. Douai, in-8°, 32 pages.

Statistique agricole de l'arrondissement de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne), par M. Louis Taupiac. Paris, Montauban, 1868, in-8°, 336 pages.

Le suffrage universel et le vote obligatoire à Toulon, en 1354, par M. Octave Teissier. Paris, 1868, in-8°, 19 pages.

Histoire de Toulon au moyen âge, précédée d'une notice topographique, par M. Octave Teissier. Paris, 1869, in-8°, XI, XXIX, 252 et 175 (Preuves), avec un plan dressé d'après les cadastres de 1442 et 1515. (Publication de la *Société académique du Var*, 1869.)

Notices archéologiques sur des monuments historiques du II^e au XVII^e siècle, trouvés dans le sol de Rouen. — Ces monuments font partie du musée spécial et unique des antiquités de Rotomagus, créé dans l'hôtel des Sociétés savantes, par M. J.-M. Thaurin, etc. Rouen, 1865, in-8°, 32 pages.

Rapport de la Commission d'archéologie nommée par le congrès scientifique de France dans l'une de ses séances, tenues à Rouen au mois d'août 1865, sur le musée spécial des antiquités de Rouen, créé par M. J.-M. Thaurin, etc. avec une introduction et des notes finales par le propriétaire-fondateur de ce musée. Rouen, 1866, in-8°, 24 pages.

Un neveu de Fontenelle, par M. Théry. Paris, 1869, in-8°, 22 pages.

Annuaire administratif, commercial et maritime de la ville de Cette pour l'année 1868, contenant in extenso *le tableau du commerce et de la ville d'Agde, ainsi que le commerce de la ville de Mèze*, par M. Édouard Thomas, 8° année. Cette, 1868, gr. in-8°, 91 pages.

Le séminaire de Montpellier (1657-1808), par M. Eugène Thomas. Montpellier, 1867, in-4°, 124 pages.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault pour l'année 1869, par M. Eugène Thomas, 52° année. Montpellier, 1869, in-16, 523 pages.

La pitié sous la terreur, par M. Julien Travers. Caen, 1869, gr. in-8°, XXVII et 130 pages, avec musique gravée.

Dislocation du pays des Diablintes. — Les seigneurs bretons à Mayenne.

Digitized by Google

— *Étude sur Bourg-Nouvel*, par M. Trouillard. Le Mans, 1867-1868, in-8°, 35 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Étienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise, recherches et documents sur l'institution de la manufacture des étoffes de soie (1466-1536). — Notice historique, accompagnée d'une généalogie de la famille Turquet, par M. Vital de Valous. Lyon, 1868, in-8°, 72 pages.

Discours prononcés dans la séance de clôture de l'exposition des beaux-arts de la ville d'Arras, 1868, par M. le général de Bellecourt et M. le chanoine Van Drival. Arras, 1869, in-8°, 20 pages.

Des formes de la poésie chez les peuples anciens, par M. l'abbé E. Van Drival. Paris, 1869, in-8°, 108 pages.

Supplément à la numismatique lilloise (partie monétaire), par M. Édouard Van Hende. Lille, in-8°, 28 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1868, 3ᵉ série, VIᵉ volume.)

François Guinet, jurisconsulte lorrain (1604-1681), par M. A. Veaugeois. *(Discours de réception à l'académie de Stanislas.)* Nancy, 1869, in-8°, 64 pages, avec *fac-simile*. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1867.)

M. Vincent, par M. H. Wallon. Paris, 1869, gr. in-8°, 8 pages. (Extrait du *Correspondant.*)

Matériaux d'archéologie et d'histoire, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes. — Notices et dessins, colligés par MM. J. G. et L. L. (Numéro spécimen d'une *Revue.*) Chalon-sur-Saône, janvier 1869, in-8°, 16 pages avec planches.

Travaux scientifiques de *M. A.-J.-H. Vincent, membre de l'Institut, etc.* Paris, 1869, gr. in-8°, 16 pages.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES AUTEURS DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1868 AU 1er AOÛT 1869.

Pages.

A

André 396
Arbellot 396
Arnaud 396
Astre 396
Aubertin 396
Aurès 397

B

Backer (De) 397
Ballereau 397
Barbier de Montault 397
Barraud 397
Barthélemy (A. de) 397
Baudry 397, 398
Beauchet-Filleau 398
Beaune 398
Beaurepaire (De) 419
Bellecourt (De) 423
Bénard 398
Berry 398
Bigelow 398
Bois (A. du) 414
Boivin-Champeaux 398
Bonnabelle 407
Bonneton 398
Bougouin 398
Bourassé 399
Bourgeois 399
Bourjot 399
Bourlot 399

C

Cagny (De) 399
Cals 407

Pages

Canat 399
Canéto 399
Carnandet 400
Castagné 400
Caumont 400
Caumont (De) 400
Cessac (De) 400
Chabouillet 400
Charles (L.) 400
Chaverondier 400, 401
Cherbonneau 400
Chevalier (C) 399
Chevalier (C.-U.-J.) 401, 402
Chevallard 402
Chirol. *Voir* Labrousse.
Clerc 402
Closmadeuc (De) 403
Cloz 403
Cochet 403
Corblet 403
Couaraze de Laà 403
Courmaceul (De) 403, 404
Cuquel 404

D

Dassy 404
Decorde 404
Delisle 404
Demarsy 404, 405
Deschamps de Pas 405
Desnoyers 405
Desnoyers (Jules) 405
Desplanques 405
Dollfus-Ausset 405
Doucet 450
Dubois 405
Ducis 405

Digitized by Google

Pages.

Duhamel 405
Dupré 406
Durand (A.) 406

E

Escallier. 414

F

Faber. *Voir* Lefebvre.
Favé 406
Feillet 406
Feitu. 406
Féraud. 406
Fleury. 407
Fleury (De). 407
Florentin 407
Flouest 407
Foncin. 407
Fontaine. *Voir* Resbecq (De).

G

Galy. 407
Gariel 407
Garnier 408
Gergerès. 408
Gilles. 408
Girardot (De) 408
Gomart 408
Grange (De La). 408
Gueidon. 408
Guibert 408

H

Hahn. 408, 409
Hardy 409
Havet. 409
Hequet. 409
Héricourt (D'). 409
Hippeau. 409
Hucher. 409
Huillard-Bréholles 409

J

Joly. 410
Jousset. 410

Pages.

Jumel. 411
Jussieu (De) 411

L

Labrousse (Chirol de). 411
Lacroix (A.). 411
Lacroix (P. de). 411
Lacroix. *Voir* Rochambeau (De).
Lacurie. 411
Lafollye. 399
Lagier. 411
Laissus. 411
Lalande. 411
Lamare 411
Lapeyre. 407
Laurendeau. 412
Laurent. 412
Lecointre-Dupont. 412
Lefebvre dit *Faber*. 412
Lehr 412
Le Jolis 412
Leloup. 413
Lenoir. 413
Leroy. 413
Le Roi. 413
Lespinasse (De). 413
Liénard. 421
Linas (De). 413
Loiseleur. 413, 414
Lucas. 414
Luzarche 414
Luzel. 414

M

Magen. 414
Mandet 414
Mangarel. 414
Marty-Laveaux. 414
Marvaud 415
Massoubre. 415
Maurice. 400
Maze. 415
Michaux. 415
Michels (A. des). 415
Midoux 407
Mignard. 415

Digitized by Google

Pages.

Montaiglon (De) 415
Montpellier 415
Morière 415, 416
Morin 416
Mossmann 421
Mouton 416

N

Nanton (Sabourin de) 420
Nicollière (De La) 416

O

Olleris 416
Oppert 416

P

Pebeyre (De) 400
Peigné-Delacourt 416
Pensée 413
Périer (Du) 416
Pignot 416
Ponroy 416
Pontaumont (De) 417
Port 417
Prarond 417, 418
Prezezdziecki 418

Q

Quatrefages (De) 419
Quenault 418
Quesnet 418

R

Rastawiecki 418
Reaux 418
Reissenburger 418
Resbecq (Eug. de Fontaine de) . 418, 419

Pages.

Reuss 421
Riant 419
Richaud 419
Richemond (De) 419
Robillard. *Voir* Beaurepaire (De).
Robiou 419
Rochambeau (De) 420
Rœssler 420
Roschach 420
Rosenzweig 420

S

Sabourin de Nanton. *Voir* Nanton.
Schauenburg 420
Simonnet 421
Smyttere (De) 421
Spach 421
Stœber 421
Stoffel 421

T

Tailliar 422
Taupiac 422
Thaurin 422
Théry 422
Thomas 422
Travers 422
Trouillard 423

V

Van Drival 423
Van Hende 423
Veaugeois 423
Vital de Valous 423

W

Wallon 423
Wilhelm 421

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). — *Annales*, année 1868. Château-Thierry, 1869, in-8°.

Notice sur une planche de cuivre gravée représentant le portrait d'Armand de La Meilleraie, duc de Mazarin, par M. Mayeux. P. 25 à 28.

Notice sur Étampes, par le même. (1re partie.) P. 29 à 37.

Notice sur une boucle gauloise trouvée aux Chesneaux, par M. Barbey. P. 38 à 46.

Analyse de la notice archéologique sur l'église de Treloup, présentée par M. Boucher, par M. Moulin. P. 45 à 48.

Note sur un landier ou chenet du XVe siècle, par M. Barbey. P. 29 à 50.

Note sur la télégraphie du moyen âge dans le département de l'Aisne, par M. A. de Vertus. P. 51 et 52.

Résumé des travaux de la Société pendant l'année 1868, par M. Hachette. P. 53 à 60.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — *Mémoires*, années 1868-1869. Marseille, 1869, in-8°.

Souvenirs marseillais, par M. A. Laforêt. P. 125 à 154.

La Ceinture, monographie, par M. Henri Guys. P. 155 à 186.

De l'utilité de l'enseignement, par M. Clapier. P. 187 à 202.

Malaval, aveugle de Marseille, de 1627 à 1719, par M. l'abbé Dassy. P. 203 à 290.

Nouvelles observations sur un débat de priorité entre M. Gilbert et M. l'abbé Aoust, par M. l'abbé Aoust. P. 291 à 317.

Lettre de M. Gilbert à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. P. 318 à 322.

Digitized by Google

Réponse de M. l'abbé Aoust à la lettre de M. Gilbert. P. 323 à 330.
Marseille, us et coutumes, par M. A. Laforêt. P. 331 à 344.
Discours de réception prononcé par M. Lespès : l'instinct et l'intelligence des animaux. P. 411 à 422.
Saint Louis rendant la justice (tableau de M. Magaud), par M. A. Laforêt. P. 427 à 432.
Éloge historique du père Milley, par M. Paul Autran. P. 433 à 454.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon. — *Mémoires*, 4e série, IVe volume, 1868. Besançon, 1869, in-8°.

La Société d'émulation du Doubs en 1868 et le problème de la vie à bon marché, par M. Faucompré. P. 1 à 14.
Les sciences des arts, traité d'architectonique, par M. A. Delacroix. (3 planches.) P. 15 à 200.
Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain, par M. A. Castan (3 planches.) P. 201 à 236.
Essai sur l'organisation de l'Austrasie et la création de l'Allemagne, par M. L. Drapeyron. P. 237 à 282.
De quelques coutumes, proverbes et locutions du pays de Salins, par M. Ch. Toubin. P. 283 à 298.
Notice sur Jacques Prévost, peintre, graveur et sculpteur du XVIe siècle, par M. Lancrenon. (3 bois gravés.) P. 299 à 308.
Les artistes de Franche-Comté au salon universel de 1867, par M. A. Castan. P. 308 à 315.
Le siége et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, étudiés dans les textes et sur le terrain, par M. Castan. P. 329 à 420.
La ville antique de Dittation, par M. A. Delacroix. P. 421 à 432.
Des cartes géographiques, par M. Ad. Mandriot. P. 433 à 440.
Premier aperçu du monde souterrain, par M. Émile Delacroix. P. 441 à 451.
Le sanctuaire celtique de Ballancourt, par M. Henri Martin. (6 planches.) P. 452 à 456.
Deux traditions celtiques relatives aux épousailles dans la ville de Besançon, par M. A. Castan. P. 457 à 462.
Notice sur Charles Weiss, par le même. P. 463 à 470.

---

ized by G

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — *Mémoires*, seconde série, t. XII, nos 1 et 2 (4e série des travaux de la Société, XLIIIe volume de la collection), 1869, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, gr. in-8°.

De la mobilité des goûts littéraires, par M. Baguenault de Viéville. P. 19 à 34.

Rapport sur cette étude, par M. Loiseleur. P. 35 à 70.

Poésies, par M. Ludovic de Vauzelles. P. 71 à 78.

Notes historiques sur l'ancien prieuré de Flotin, par M. René de Maulde. P. 79 à 150.

Rapport sur ce mémoire, par M. de Monvel. P. 151 à 163.

Notice sur les maîtres en chirurgie de la ville d'Orléans jusqu'en 1789, par M. le docteur Charpignon. P. 251.

Le château du Hallier, par M. Jules Loiseleur. P. 177.

La surveillance de la haute police de l'état, de sa suppression et des moyens d'y remédier, par M. Frémont. P. 290 à 331.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — Programme des concours, arrêté par la Société dans les séances générales des 24 juillet, 7 août et 9 octobre 1868, pour 1871.

AGRICULTURE.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui aura été présenté sur le sujet suivant :

« Faire l'analyse, par la culture, des engrais ordinairement employés dans « l'arrondissement de Douai. — Déterminer leur valeur en phosphate et en « azote. »

SCIENCES HISTORIQUES.

1° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui sera présenté sur le sujet suivant :

« Apprécier le caractère et le règne de Charles le Chauve d'après les « documents originaux. »

2° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui sera présenté sur le sujet suivant :

« Rechercher, d'après les documents historiques, quelles sont les causes « qui, à tous les points de vue, ont concouru à rapprocher la Flandre « wallonne de la France. »

BEAUX-ARTS.

1° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 300 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur « Catalogue raisonné des plans, « cartes, vues, etc. relatifs à la Flandre wallonne (Lille, Douai et Orchies). »

2° Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 300 francs, sera décernée, en 1871, à l'auteur du meilleur mémoire qui sera présenté sur le sujet suivant :

« Recherches biographiques sur le graveur Martin Baës, et sur les autres

Digitized by Google

«graveurs de Douai, ses contemporains. — Catalogue descriptif de leurs «œuvres.»

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, et d'y ajouter, s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres Sociétés académiques.

Les travaux récompensés deviendront la propriété de la Société.

Toutefois les auteurs pourront toujours en faire prendre copie à leurs frais.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société, rue d'Arras, 8 *bis*, au Jardin des Plantes, avant le 15 juillet 1871.

Les concurrents ne se feront pas connaître.

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants, les membres associés non résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées à la séance publique de novembre 1871.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Composition du bureau pour l'année 1870.

Président : M. E. Morin.
Vice-Président : M. Ropartz.
Secrétaire : M. Philippe La Vallée.
Trésorier : M. de La Bigne-Villeneuve.
Archiviste : M. Quesnet.

CORRECTIONS.

Tome IX de la 4ᵉ série (Juin 1869), page 451, note 2. — Au lieu de *Le Petit Thalamus de Montpellier*, chronique romane, publiée au tome I de la Société archéologique de Montpellier, in-4°, 1840, lisez : *Le Petit Thalamus de Montpellier* (chronique romane), publié séparément par la Société archéologique de cette ville. In-4°, 1840.

Digitized b

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

Chez A. DURAND, Libraire,

7, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

DÉCEMBRE 1869.

PARIS,

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. du Sommerard, sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 433 à 441.

Rapport, par M. Darcel, sur l'Annuaire de la Normandie, publication de l'Association normande, p. 441 à 453.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une communication de M. de Girardot (Acte concernant les obligations imposées par un seigneur [illegible] petites qui prenaient de la terre sur ses domaines), p. 455 à 460.

Rapport, par M. Desnoyers, sur des documents communiqués par M. Soucaille, p. [illegible] à 456.

Rapport, par M. Rathery, au nom d'une commission spéciale, sur un projet de publication de M. Gaston Paris, p. 453 et 455.

Rapport, par M. Rathery, au nom d'une commission spéciale, sur la publication, proposée par M. Combes, de la correspondance de Jean de Witt, p. [illegible] à [illegible].

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur une communication de M. l'abbé Vétaque (Lettre de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, à Rabelais), et texte de cette communication, p. 459 à 464.

Charte de Bérengère concernant des juifs, communication de M. Hucher, p. [illegible].

Rapport, par M. Bourquelot, sur les chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne, de M. J. Garnier, p. 469 à 472.

Rapport, par M. Bourquelot, sur un document manuscrit envoyé par M. J. Garnier, p. 473 et 474.

Rapport, par M. Servois, sur une communication manuscrite de M. Lefebvre [illegible] et texte de la communication, p. 474 à 477.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur un fragment de la chanson d'Alexandre, communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 477 et 478.

Rapport, par M. P. Meyer, sur deux communications de M. L. Blancard, p. [illegible].

Texte de ces communications : 1° Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïs par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon ; 2° Procès en diffamation, p. 483 à 494.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur diverses communications, p. [illegible].

Section d'archéologie. — Rapport, par M. de Guilhermy, sur divers envois de monuments épigraphiques et d'autres documents, p. 500 à 505.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 506 à 511.

Rapport, par M. Douet d'Arcq, sur une communication de sceaux faite par M. [illegible], p. 511 à 514.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile, à Albi, par M. Croze, p. 515 et 516.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur une communication de M. Mallay [illegible] ments à Culhat (Puy-de-Dôme)], p. 516 et 517.

Rapport, par M. Darcel, sur un inventaire de la succession de feu [illegible] communication de M. Beauchet-Filleau, p. 517 à 520.

Texte de la communication, p. 523 et 524.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

DÉCEMBRE 1869.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Tome V, 2e partie; tome VI; tome VII, 1re partie.

« Le 19 du mois de mars 1470, dit M. Barraud dans une notice « sur l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix, érigé dans la cathédrale de « Beauvais, notice dont les principaux éléments sont extraits des « registres du chapitre de Saint-Pierre, le roi Louis XI était en cette « ville, et il allait à la cathédrale pour demander à Dieu et à la « sainte Vierge de vaincre ses ennemis et de conclure avec eux une « paix glorieuse et durable. Il lui vint alors à la pensée de faire « ériger dans l'église qu'il visitait un autel où la Vierge serait hono- « rée sous le titre de *Notre-Dame-de-la-Paix*, et il donna pour cela

Digitized by Google

« une somme d'argent assez considérable à l'évêque de Beauvais.
« Les intentions du prince furent remplies ; l'autel de Notre-Dame-
« de-la-Paix s'éleva contre un des piliers du sanctuaire, à côté du
« maître-autel. La statue de la Vierge se dressait au-dessus, et elle
« était elle-même surmontée d'un pinacle, qu'ornaient d'élégantes
« sculptures.

« Louis XI vint encore à Beauvais en 1475; il alla prier devant
« l'image de Marie, et dans cette circonstance il fit vœu de faire à
« la cathédrale de nouvelles largesses en faveur de Notre-Dame-de-
« la-Paix. » Le 19 octobre de cette même année le chapitre de la cathédrale recevait une lettre de lui, adressée aux *très-chers et bien amés les doien et chapitre de Notre-Dame-de-la-Paix, à Beauvais*; lettre retrouvée par M. Barraud dans les registres du chapitre de Saint-Pierre, et par laquelle le roi annonçait le vœu fait par lui en cette église, « en l'honneur et révérence de Notre-Dame-de-la-Paix, qui « y est présente, de trois mille livres tournois, pour y être employées « en rente et héritage, ladite somme devant être remise en dépôt « ès mains de l'amé et féal conseiller et chambelland Guiot Pot, « bailli de Vermandois. »

L'argent donné par le roi, ajoute M. Barraud, fut employé à l'acquisition de la terre de Rotangi, que Jean d'Avesnes, chanoine de la cathédrale, vendit au chapitre pour 800 écus d'or, c'est-à-dire pour une somme très-inférieure à la valeur de la terre; acte de générosité qui fit mettre Jean d'Avesnes au rang de bienfaiteur de l'église.

Au mois d'avril 1475, et il y a lieu de remarquer ici que M. Barraud a cru avec raison devoir conserver les dates indiquées dans les registres du chapitre, mais en signalant ce fait que les années y commencent à Pâques et non au mois de janvier, une image de la mère de la Vierge, due à un sculpteur de Rouen dont le nom semble ignoré, fut placée vis-à-vis de l'autel de la Paix, de l'autre côté du maître-autel, et peu de temps après, dans les derniers jours de juillet de la même année, on institua l'office de Sainte-Anne, à la requête du roi.

Les détails extraits des registres du chapitre par M. Barraud sur le culte rendu à Notre-Dame-de-la-Paix sont intéressants à reproduire; ainsi, dès le milieu de l'année 1474, nous trouvons dans sa notice que le chapitre de Saint-Pierre avait ordonné que chaque dimanche, en terminant la procession qui se faisait le matin devant

Digitized by Google

le crucifix, le célébrant se rendrait au sanctuaire devant l'image de Notre-Dame-de-la-Paix, que l'on chanterait alors une antienne en son honneur et que l'on prierait également pour le roi et pour la paix. Afin que personne ne manquât à ces prières, on arrêta que les membres du clergé de la cathédrale qui n'y assisteraient pas seraient privés des distributions accoutumées, quels que fussent d'ailleurs leur rang et leur dignité.

Cet état de choses dura jusqu'en 1490, époque à laquelle une nouvelle statue de la Vierge en argent doré fut offerte au chapitre par le chanoine Reginaldi, de concert avec le chancelier de l'église, nommé Dubois. Les chanoines décidèrent alors, dit M. Barraud, que, conformément aux instructions des donateurs, la nouvelle statue serait placée au milieu du grand autel, sous le crucifix doré qui s'y trouvait depuis longtemps, et que désormais on ferait devant cette image la station qui, jusqu'alors, s'était faite devant Notre-Dame-de-la-Paix.

Au XVIII^{e} siècle, l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix disparut et fut remplacé par un monument en marbre élevé derrière le maître-autel. Une statue de la sainte Vierge, exécutée par Nicolas-Sébastien Adam, fut placée au fond de l'abside, et une inscription latine à la date de 1757 rappelle la fondation du roi Louis XI et le culte rendu à Notre-Dame-de-la-Paix.

La statue existe encore aujourd'hui, mais elle est sévèrement jugée par M. Barraud, qui, tout en reconnaissant de la dignité et de la grâce dans la figure de la Vierge et dans celle de l'enfant Jésus qui écrase le serpent infernal, s'élève contre la prétention des poses et contre l'oubli de tout caractère religieux. Aussi, ajoute l'auteur de la notice, a-t-on pu sans peine, pendant la révolution de 1793, tranformer Marie en déesse de la Raison, et voir dans l'enfant Dieu, qu'on affubla d'un bonnet rouge, le peuple français écrasant le monstre de la tyrannie.

Sous le titre de *Quelques mots sur l'abbaye de Gomerfontaine*, M. Barraud retrace successivement dans le même volume des Mémoires de la Société académique de l'Oise, l'histoire de la fondation et de la prospérité de cet ancien couvent de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1207 par Hugues, comte de Chaumont, et Pétronille, son épouse. Nous ne saurions reproduire ici la description des bâtiments abbatiaux, dont il ne reste plus debout que des logements dont la physionomie primitive a été complétement altérée;

mais la notice de M. Barraud relève, d'après les pièces authentiques, les ruines de l'ancienne abbaye royale, et son travail est aussi intéressant au point de vue de l'archéologie qu'à celui de l'histoire. Nous y trouvons, entre autres documents, la liste des abbesses qui gouvernèrent le monastère depuis l'année 1226 jusqu'à la révolution française. Cette liste, rédigée d'après le *Gallia christiana*, porte trente-trois noms, dont le dernier est celui de Marie-Élisabeth de Sarcus, qui prit l'abbaye de Gomerfontaine en 1782, pour ne la quitter que lors de la suppression des couvents par décision de l'Assemblée nationale.

Anne-Jeanne de Poujet de Nadaillac l'avait précédée dans le gouvernement de l'abbaye en 1751, et c'est près d'elle que Jean-Jacques Rousseau, pendant le séjour qu'il fit au château de Trie, où le prince de Bourbon-Conti lui avait donné un logement en 1767, trouva un sympathique accueil, qu'il était loin de rencontrer dans la population du pays, à en juger par les termes d'une lettre qu'il écrivait le 12 août 1767 au marquis de Mirabeau, lettre dont M. Barraud publie un fragment, et dans laquelle le philosophe se plaint amèrement de la manière dont il est traité par les habitants; traitement, ajoute-t-il, qu'il ne peut imputer qu'à un esprit de vertige et dont il ne veut même pas rechercher la cause.

Nous avons signalé dans un rapport précédent quelques extraits du catalogue du musée de Beauvais; le tome V des Mémoires de la Société académique de l'Oise indique un certain nombre d'additions à ce catalogue, additions importantes et dont la plupart présentent un intérêt local qui ne saurait être mis en doute. Telles sont, par exemple, les antiquités recueillies depuis plusieurs années dans le Beauvaisis et classées à Nogent-les-Vierges par M. Houbigant, qui, au moment de sa mort, a voulu qu'elles fussent réunies au musée de Beauvais. Tels sont encore les fragments d'architecture et de sculpture retrouvés sur la route de Tillé, dans le faubourg Saint-Jean à Beauvais, à l'ancienne prison du palais de justice, sur la place de l'hôtel de ville; les tableaux représentant la ville de Beauvais aux diverses époques de son histoire, et enfin quelques peintures historiques et une collection de portraits des maires de Beauvais et des personnages dont l'illustration se rattache à l'histoire du pays.

Nous avons à signaler dans le même volume une notice sur l'existence d'un cimetière franc et sur des objets mérovingiens découverts

Digitized by Google

à Guignières, près Saint-Just-en-Chaussée, notice due à M. Léon Plessier; quelques notes sur la paroisse et l'église Sainte-Madeleine de Beauvais, de M. Barraud, et enfin une description du portail de l'église de Formerie, décoré en 1841 avec une partie des sculptures provenant de la démolition du château de Larches et signée par M. Mathon.

Le tome VI des Mémoires de la même Société est plus spécialement consacré, du moins dans ses deuxième et troisième parties, qui ont été l'objet de notre examen, à des travaux qui se rattachent d'une manière directe à la section de l'Histoire et à celle des Sciences; nous en excepterons cependant une description du mausolée du cardinal de Janson à la cathédrale de Beauvais, due à M. Barraud, et une notice sur diverses découvertes archéologiques dans le canton de Mouy et les territoires voisins, découvertes que M. Baudon a divisées en plusieurs périodes, qu'il distingue sous les titres d'âge de pierre, âge de bronze, ères gallo-romaine et gallo-franque, et à l'appui desquelles il a joint plusieurs planches d'une excellente exécution et qui offrent la représentation de ces ustensiles variés en silex et en métal, ainsi que de ces poteries simples ou historiées que nous retrouvons dans la plupart des fouilles analogues.

Le mémoire de M. Peigné-Delacourt sur l'hypocauste de Champlieu se trouve également reproduit dans le même volume; ce mémoire a été publié par son auteur il y a deux ans; il a déjà, à plusieurs reprises, été mis sous les yeux du Comité; nous n'avons donc pas à en rendre compte aujourd'hui, et nous appellerons l'attention de la section d'archéologie sur un travail de M. l'abbé Eug. Muller, intitulé : *Trois évêques de Senlis*. Ce mémoire est plutôt du domaine de la section d'Histoire, mais il est suivi de pièces justificatives qui présentent un véritable intérêt archéologique. Ce sont : l'inventaire des biens laissés par monseigneur Symon Bonnet, évêque de Senlis, fait en cette ville «le jeudi vingt-sixième jour du mois de «may mil quatre cent quatre-vingt-seize;» puis l'extrait d'un compte présenté le 19 janvier 1506, en exécution du testament du même évêque.

La première de ces deux pièces a été dressée «à la requeste des «vénérables et discrètes personnes maître Nicule Narin, Jehan «Coquet, Jehan Huart, prestres chanoines de l'église Notre-Dame «de Senlis, et maître Laurent Thibault, licencié en loix, eulx di-

Digitized by Google

«sant exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volonté «d'icelluy deffunct évesque.»

Elle consiste dans l'inventaire le plus détaillé, le plus complet, du mobilier, des effets et ustensiles de toute sorte garnissant un hôtel seigneurial de la fin du xv^e^ siècle.

Cet inventaire est dressé chambre par chambre; il comprend tous les meubles proprement dits : «buffets à un ou deux guychets, coffres en noyer, tables, coffrets, chaslits de bois blanc, lits et traversiers, couchectes de menuiserie fermées tout à l'entour, bancs de chesne à dossiers à troys coffres, chaises de chesne à dos taillé en lequel a deux escus, l'un des armes du roy, l'autre de la royne: chaires à dos à ouvraige de menuiserie à escu de France, dedans lesquelles chaires y avoit un oriller; pots d'airain à laver les mains, bassins à laver, bassins à barbier, sallières en étain, tables de chêne enconées aux deux bouts, tapis à mettre sur table, tapis riollés et piollés[1].»

«Les jacquectes de drap blanc fourrées de regnards, les robes de drap noyr fourrées de lièvre par le bas et par le hault d'agneaux blancs, les manteaux de drap noyr fourrés de panne sortent des buffets de la chambre du deffunct,» dans lesquels nous trouvons aussi «une gibecière de velloux rouge fleuretée dessus de broderie sur laquelle y a un G et une M et en laquelle a été trouvé deux saluz d'or avec trente-neuf livres tournois ainsi qu'un sac de toile auquel y avoit en lyards la somme de dix-neuf livres dix-sept soulz six deniers tournois.» Le même buffet contenait encore «une gibecière de cuir que portoit le révérend père en Dieu et qui contenoit plusieurs écus et demi-écus, dix-huit grands blancs de douze tournois pièce avec deux lyards, neuf doubles tournois et deux petits tournois, et un petit tuyeau d'argent servant à mettre ung ongle de butor.» Il renfermait encore «un autre sac de toile dans lequel on a trouvé vingt livres tournois et nombre de pièces de monnoie, une demye gibecière de cuir blanc pleine d'espèces d'argent, des boictes de bois blanc renfermant les clefs des coffres et buffets, d'autres dans lesquelles se trouvoient les quatre anneaux du deffunct : sa-

[1] *Riolé* vient de *regulatus* (Ménage); *Rieulé* pour *régulier*, *Rieule* pour *règle* dans Monstrelet.

Piolé vient de *picolatus*, *piqueté; un carquois piolé d'esmail* (Ronsard).

Riolé et piolé comme la chandelle de rois se dit de ceux qui ont des habits ou des garnitures de plusieurs couleurs différentes et mal assorties (Furetière).

Digitized by Google

phir, rubis, camaieu, dyament; le seel du secret de l'évêché, et enfin un estuy de cuir bouilli dedans lequel ont été trouvées douze cuilliers d'argent, chacune desquelles a la façon d'une fraise au bout du manche. »

Sur le buffet principal est un tableau « auquel est peint un crucifix; » puis vient l'énumération des ustensiles : « les chenets de fer à crosses, les angins de fer à faire tenir les escrans, les pallectes et tisonniers, la vaisselle d'argent commune consistant en onze petites tasses prisées ensemble onze marcs d'argent; les pots et gobelets d'argent martelé, les cuilliers d'argent semblables à celles de l'estuy en cuir, dont au bout il y a à chacune une fraise d'argent doré; les cousteaux argentés par le manche, » etc. etc.

L'inventaire embrasse tout l'hôtel seigneurial et permet de le parcourir chambre par chambre et d'en suivre le mobilier pièce à pièce, en y comprenant la cuisine « avec ses vingt et une écuelles d'estaing à larges bords, ses vingt-deux saulcières d'estaing prisant chacune une livre, ses escuelles d'estaing profondes à petits bords, toute la série des plats en même métal, des pots à porter vin et eau, des pots de tierchain tenant chacun cinq chopines, des sallières, des moustartiers, des poysles d'airain à manche de fer, des rechauffouers, des chauderons, des léchefrays, des grils en fer, des seillez de bois, des broches, des mortiers, » etc.

De la cuisine nous allons à la despense, à la chambre du cuisinier, puis aux caves et celliers, qui renfermaient encore « troys muictz et une demi-queuhe (cuve) de vin vermeil, une autre de verjustz, et y a été trouvé en un grand cuvat quatorze pourceaulx sallez. »

L'inventaire passe « en l'estable dudit houstel, où a été trouvé « un grant cheval de poil grison, borgne, avec sa selle et bride; un « autre cheval de poil bay, aussi avec sa selle et bride; quatre che- « vaux à harnoys enharnachez de toutes choses, servant au chariot « et au hocteril avec le chariot garny de quatre roues et le hocteril « garny de deux roues, deux des dits chevaux grisons et deux autres « de poil bay, l'un d'iceulx aveugle. »

De l'estable nous gagnons le « logeys du portier de l'houstel, » puis « les graniers grands et petits, les chambres de dessus le jardin, » et dans chacune de ces dépendances rien n'échappe à l'examen de Jehan Remy, greffier juré de la prévôté, et de Symon de Gazengarbe, sergent à cheval du roy en icelle, assistés pour la prisée par Ennoulet Noudard, priseur juré du bailliage de Senlis; linge, vête-

Digitized by Google

ments, étoffes, meubles et ustensiles à tous les usages, tout est relevé, décrit, apprécié et coté article par article, et nous voudrions pouvoir citer ici tout au long quelques-unes des descriptions de maître Rémy, en les faisant suivre des estimations du priseur juré du bailliage de Senlis. L'espace nous manque, et force nous est de renvoyer à l'excellente publication de M. l'abbé Muller; mais ne quittons pas l'hôtel de monseigneur Bonnet, évêque de Senlis, sans jeter un coup d'œil sur la chapelle, à l'entrée de laquelle nous trouvons un grand coffre en chêne fermant à clef et long de quatre pieds.

C'est là que sont « les aubes, les admictz de toile de lin, les dalmatiques en toile blanche, les nappes de lin à ouvraige de Paris, les chasubles doublées de toile perse, trois nappes de toillectes, les unes de chanvre, l'autre de toile de chanvre à ouvraige de Paris; les calices, les buyretes servant à bailler vin et eau au prestre, les assensouers de cuivre, chandeliers, benoistiers, deux carreaulx de cuir blanc, et enfin les livres en parchemin appelés pontificatz et escripts de diverses escriptures. »

La pièce publiée par M. l'abbé Muller a un véritable charme pour le lecteur qui veut bien la suivre avec soin. C'est une promenade complète à travers le mobilier d'une autre époque, et bien des désignations portent le cachet d'une originalité qu'on retrouve rarement. La publication de pareils inventaires est d'un véritable et sérieux intérêt pour l'étude des mœurs et des usages des siècles passés; ces documents sont précieux à tous les points de vue, et c'est à ce titre que nous avons cru devoir les présenter avec quelques détails, bien sommaires du reste, à l'attention du Comité.

La Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise est reconnue comme établissement d'utilité publique en vertu d'un récent décret impérial, qui ouvre le septième volume de ses Mémoires; l'article premier de ses statuts déclare qu'elle est instituée dans le but de propager l'étude de l'archéologie, de l'histoire des monuments et des souvenirs nationaux, des beaux-arts, des sciences naturelles et des sciences exactes, en appliquant particulièrement ses travaux et ses recherches au département.

Elle regarde, en outre, comme un des objets les plus essentiels de sa mission l'entretien, l'accroissement et l'amélioration sous tous les rapports du musée qu'elle a fondé à Beauvais; c'est là un double

Digitized by Google

et noble but pour lequel les encouragements ne sauraient lui manquer, et la liste de ses membres fondateurs serait le plus sûr garant des heureux résultats qu'elle obtiendra si les travaux de son passé ne suffisaient pas largement à répondre de son avenir.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande.

35e année, 1869.

En rendant compte des trois précédents volumes de l'*Annuaire de la Normandie*[1], nous avions dit que de l'Association normande étaient nés la Société française d'archéologie et ce que l'on appelle l'*Institut des Provinces.* M. de Caumont, prenant au pied de la lettre notre énonciation, s'est un peu moqué, dans le *Bulletin monumental*, de la façon dont on écrivait l'histoire des sociétés provinciales au nom du Comité. Nous lui avons répondu que, dans notre assertion, nous avions eu égard aux faits de l'ordre moral plutôt qu'aux faits de l'ordre physique, que nous n'avions jamais prétendu dire qu'à un jour donné, l'Association normande s'était réunie pour décider que la Société française d'archéologie serait fondée, puis l'Institut des Provinces; mais que, à considérer l'ordre des dates et la présence de M. de Caumont à la tête des trois institutions, l'on pouvait avancer comme un fait que les deux secondes étaient comme une émanation de la première.

Notre réclamation sera publiée dans le *Bulletin monumental;* mais nous avons cru devoir la noter ici avant que de commencer l'étude du nouveau volume publié par l'Association normande.

Ce volume, qui rend compte du 36e congrès tenu à Falaise en juillet 1868, renferme des mémoires agricoles qui doivent être d'un grand intérêt d'après la nature des matières qui y sont traitées; mais les sujets archéologiques y sont rares.

Une excursion à l'abbaye de Belle-Étoile, dans la commune de Cérisy, par M. G. Bouet, est accompagnée de deux gravures d'après ce

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 170 et *passim*.

Digitized by Google

dessinateur habile, qui nous montrent quatre arcades de la nef de l'église, aujourd'hui à l'état de ruine, une vue du cloître qui s'y greffait, et la vue d'un bâtiment rural. Les formes de ces constructions sont celles du commencement du XIIIe siècle, où fut fondée cette abbaye, de 1218 à 1238. Cependant une poutre du bâtiment, grange ou pressoir, porte l'inscription :

L'AN MIL QUATRE CENT SOIXANTE.

Une courte notice sur la *Rosace de Saint-Pierre-sur-Dives*, par M. S. Pepin, ne nous apprend rien de nouveau sur ce remarquable pavage de terre cuite incrustée et vernie, dont les *Annales archéologiques* ont donné jadis une gravure fort belle.

M. Gustave Lamirault, dans une note intitulée *Le vandalisme va son train*, s'élève avec énergie et avec raison contre la manie de gratter les monuments sous prétexte de restauration, et de les dépouiller de tout ce qui ne leur est pas contemporain sous prétexte d'unité de style.

Il prend la défense des beaux autels avec retable que le XVIIe et le XVIIIe siècle ont eu le tort de construire dans les églises, en bouchant trop souvent la maîtresse vitre, et trouve que l'autel gothique que l'on rétablira à leur place et que les verrières que l'on replacera dans la fenêtre ne vaudront jamais ce que l'on aura enlevé.

M. G. Lamirault cite, à propos de vandalisme, ce fait, raconté par M. Félix de Verneilh, d'un curé de la Dordogne qui, pour empêcher ses paroissiens de gratter le corps d'un Christ faisant partie d'un fort bel Ensevelissement du XVIe siècle, et de le boire afin de se guérir de certaines maladies, ne trouva rien de mieux à faire que de briser toute l'œuvre et d'en paver son église.

Un léger crayon des *Choses à examiner entre Bayeux et Isigny*, par M. de Caumont, n'est autre chose qu'un fragment de répertoire archéologique. Le fondateur de l'Association normande y a résumé une partie de sa *Statistique monumentale du Calvados*.

Nous signalerons, dans l'église de Cottun, une de ces inscriptions que l'on regrette de ne rencontrer que trop rarement dans nos églises, car elle indique la date de sa construction. On lit en effet sur la clef de l'une des voûtes :

L[AN] M CCC XLVIII FIST MAISTRE HELIE LE LOU CL[ORE] CESTE VOUTE.

Outre la description des églises et des châteaux qu'il rencontre

Digitized by Google

sur sa route, M. de Caumont écrit leur histoire, quand ces monuments ont le malheur d'en avoir une; car elles se résument presque toujours en guerres et en pillages.

Ce volume, en résumé, nous semble contenir moins de matières archéologiques que les trois précédents, et encore celles qu'il renferme ne sont-elles, pour la plus grande partie, que des résumés d'ouvrages complets sur le département où l'Association normande a dû tenir le congrès de cette année-ci.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur une communication de M. le baron de Girardot relative à la copie d'un acte concernant les obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prenaient de la terre sur ses domaines.

Les droits dont il s'agit sont mentionnés dans des aveux rendus pendant les années 1672, 1683 et 1764 aux seigneurs de la terre de Villeneuve, qui dépendait de la châtellenie des Clos, située dans la paroisse de Tramain, canton de Jugon, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), ancien évêché de Saint-Brieuc. La terre à poterie, sujette aux redevances taxées par ces titres, était exploitée dans des landes situées sur les domaines du propriétaire de cette châtellenie, dans les paroisses de Tramain et de Plenée, dont les habitants avaient toujours usé de ladite terre, par permission dudit seigneur et de ses devanciers, même du genêt et de la bruyère pour cuire lesdits pots.

Quoique de date récente, ces aveux s'appliquent donc évidemment à une coutume plus ancienne; et cette coutume, l'un des droits féodaux les plus innocents, a un caractère assez particulier pour mériter d'être remarquée au milieu de tant d'autres usages, plus bizarres et moins gracieux. Voici en quoi elle consistait, d'après les termes mêmes des aveux reproduits par M. de Girardot. « A cause « de la quelle permission et lissence des seigneurs propriétaires de « la maison et seigneurie de la Villeneuve, les dits potiers ont « reconnu les dits seigneurs et reconnoissent encore à présent pour « leur seigneur terrier le dit seigneur des Clos, et se sont obligés « de s'assembler le dimanche de devant le jour de Saint-Jean-

Digitized by Google

« Baptiste de chaque année, et d'accompagner et assister le der-
« nier marié d'entr'eux qui doit avoir un vaze de terre garny de « fleurs, avecq les armes du dit seigneur des Clos, et chacun des dits « potiers doit avoir une fleur en main, ayant sonneur (probablement « sonneur de bignou) et joueurs d'instruments. Et tous de compa- « gnie doivent entrer dans l'église paroissialle du bourg de Plené, « en la chapelle du dit seigneur, estant dans son banc, luy présenter « ledit vaze ou à autres de sa maison, ou à ses officiers pendant « son absence, à peine au dit nouveau marié de soixante sols mon- « noie d'amende, en cas de deffaut, et chacun des dits potiers qui « deffendra (*sic*) d'y assister, quinze sols. Et outre, chacun d'yceux « potiers est tenu, le premier jour de chaque année, d'aller trouver « le dit seigneur des Clos, en sa dite maison de la Villeneufve, et pour « estrenne et commencement d'année, lui présenter chacun un « chef-d'œuvre de leur main et de leur mestier, à peine aux dits « deffaillants de pareille amande de quinze sols monnoie. Doivent « tous les dits potiers, sur toux les vazes qu'ils font excédant le prix « de trois sols, mettre les armes du dit seigneur des Clos, à peine de « pareille amende de quinze sols monnoie. »

Il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire des anciennes fabrications de faïences qui ont été, durant ces dernières années, le sujet de tant de recherches curieuses, piquantes et même érudites, sur les différents foyers de cette industrie dans nos provinces, et sur les différentes marques d'origine, il n'est pas, dis-je, sans intérêt de retrouver une des sources des faïences armoriées qui ornaient les dressoirs des manoirs et châteaux de Bretagne, et la mention de ces *chefs-d'œuvre* d'une industrie tant prisée qui figurent dans nos musées modernes et dont les amateurs se disputent à si haut prix la possession. A ce point de vue, la communication de M. de Girardot, malgré son peu d'étendue, justifie l'attention qu'il a eue de la faire au Comité historique.

Ce document intéressant, dont M. le baron de Girardot n'indique pas la provenance, a déjà été publié, d'après une copie différente, par M. Anatole de Barthélemy, dans un mémoire sur les redevances féodales bizarres, qu'il a inséré en 1864 dans le tome V, 2ᵉ série, p. 395, de la *Revue de Bretagne et Vendée*[1]. Cette même année, notre confrère l'avait fait connaître à M. B. Fillon, qui en a donné un

[1] Nantes, in-8°.

Digitized by Google

extrait dans son bel ouvrage intitulé *L'art de terre chez les Poitevins*[1], où est figuré un fragment de pot avec les armes des Argenton, qui paraît être analogue aux vases décrits dans l'Aveu des potiers de Tramain.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Rapport sur des documents communiqués par M. Soucaille, professeur de seconde au collége de Béziers, correspondant du Ministère.

Ces deux documents sont relatifs, 1° à des priviléges de la commune de Thesan, près Béziers, au XVIe siècle, et 2° au voyage de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, en 1777.

1° Le premier des envois de M. Soucaille comprend la copie de quatre lettres patentes des rois François Ier, en 1523; Henri II, en 1548; Charles IX, en 1560; Henri IV, en 1594.

Ces quatre documents, conservés en original sur parchemin avec leurs sceaux dans les archives municipales de Béziers, concernent un seul et même sujet : la confirmation des droits, priviléges, usages, exemptions, franchises et libertés dont prétendaient avoir joui de temps immémorial les habitants du lieu de Thesan (ou Thezan), en Languedoc. Ce lieu, qui forme aujourd'hui une commune d'un millier d'habitants environ, est situé dans le canton de Murviel, à 10 kilomètres de Béziers (Hérault). Les droits, confirmés par ces titres sollicités à l'avénement à la couronne de chacun des quatre souverains mentionnés ci-dessus, ne sont indiqués qu'en partie et seulement dans le document le plus récent, les lettres de Henri IV datées de 1594. Il est dit dans les trois autres que les prédécesseurs de chacun des rois desquels émanent ces lettres patentes ont octroyé à ladite commune de Thesan «plusieurs beaulx «et grands droits, privilléges, usages, franchises et libertez, par «exprès instruments et contracts, qu'ils feront apparoir en temps et «lieu, quant besoin sera; desquels privilléges eulx et leurs prédéces«seurs ont, de tout temps et ancienneté, jouy et usé, comme ils en «jouissent et usent encore du présent.» Il est dit dans le titre de

[1] Niort, 1864, in-4°, p. 50.

Digitized by Google

1560 : «La coppie d'iceulx privilléges est cy soubs notre contrescel «attachée.» Mais il paraît que cette copie ne s'est point retrouvée dans les archives, car il n'en est pas fait mention dans l'envoi de M. Soucaille, non plus que des «instruments et contracts» cités dans le titre de 1523.

On lit seulement dans les lettres patentes de Henri IV : «Parce «qu'entre autres de leurs dits privilléges, le feu roi Louys douzième «aurait, dès le moys de novembre mil cinq cens et neuf, créé et «estably au dict lieu de Thezan deux jours de foire par chascun an, «assavoir les quatrième et cinquième du moys d'octobre, et ung «marché au jour de mardy de chascune sepmaine, lesquelles foires «et marchés y ont esté toujours teneus et continuez, sinon despuis «quelque temps qu'elles ont été discontinuez à cause des troubles «ou aultrement.»

Henri IV confirma l'établissement de ces foires et marchés, autorisés par les lettres patentes du feu roi Louis (XI), dont le *vidimus* et copie «de leurs dicts privilliéges sont, dit-il, cy attachez soubs «notre contrescel, pourveu que ez dicts jours n'y ait, à quatre lieues «à la ronde du dict Thezan, aultres foyres ne marchez auxquelles «ces presentes puissent nuyre ne prejudicier; voulons, à cette fin, «qu'ils puissent faire construire et edifier au dict lieu halles, bans, «estaulx et aultres choses nécessaires, et y vendre, achaipter ou «eschanger toutes denrées et marchandises licites et non prohibées.» L'exécution de ces priviléges est confiée au parlement de Toulouse, au sénéchal de Carcassonne ou son lieutenant, au viguier et au juge de Béziers ou leurs lieutenants.

Ainsi qu'on le voit par cette analyse complète des quatre pièces, dont la copie, qui paraît exacte, a été envoyée par M. Soucaille, leur rédaction est conforme à toutes les formules habituelles de confirmation de plus anciens titres; les priviléges dont il s'agit, fort ambitionnés par une foule de communes oubliées aujourd'hui, ne sont pas assez complétement indiqués, et d'ailleurs ils sont d'un trop médiocre intérêt pour qu'il soit utile de les reproduire textuellement.

2° L'autre document envoyé par le même correspondant est beaucoup plus étendu; il ne comprend pas moins de vingt pages, il est copié avec le même soin, mais il est d'un intérêt trop local pour mériter, comme le précédent, une publication intégrale ailleurs que

Digitized by Google

dans quelque recueil du pays qu'il concerne. On y trouve cependant certains détails assez piquants concernant des coutumes locales et que je vais indiquer. Il est intitulé : *Relation de tout ce qui s'est passé lors de la visite en la ville de Béziers de Monsieur, frère de S. M. Louis XVI, roi de France, les 26 et 27 juin 1777.*

Ce voyage de Monsieur, comte de Provence, qui a régné sous le nom de Louis XVIII, ainsi que celui de son frère le comte d'Artois, depuis Charles X, dans les provinces de France peu d'années après que Louis XVI fut monté sur le trône, ont été plusieurs fois mentionnés dans les feuilles périodiques du temps, en particulier dans le *Mercure*. Le voyage du comte de Provence dans le Midi a été raconté dans plusieurs histoires du Languedoc et de la Provence; un extrait succinct de la réception qui lui fut faite à Béziers a été publié par M. Sabatier dans son *Histoire de la ville de Béziers*[1]. Mais le récit original et très-détaillé dont M. Soucaille a envoyé la copie, extraite des registres des délibérations des conseils de la communauté de Béziers, paraît être inédit pour la plus grande partie[2]. On y voit que rien ne fut négligé par les administrateurs de la ville pour donner à cette réception tout l'éclat possible; le récit paraît être la copie très-fidèle de tant d'autres solennités analogues plus modernes ou plus anciennes : les rues sablées et tapissées, les boutiques fermées, sauf celles des boulangers, bouchers, hôtels et cafés; les provisions de bouche concédées à tous les fournisseurs de vivres, y compris les mazoniers (ou regrattiers), les jardinières et les poissardes; l'ordre d'illuminer les établissements publics, religieux et civils, et les maisons bourgeoises; l'invitation de sonner les cloches transmise à toutes les paroisses et communautés au signal de la cloche de l'hôtel de ville, etc. Plusieurs jours avant l'arrivée du prince, s'était formée une compagnie de jeunes gens choisis au nombre de quatre-vingts, tous à l'uniforme du régiment de dragons de Monsieur : habit vert, doublure, parement et revers écarlate; elle devait s'unir pour la solennité au régiment de Vermandois, en garnison dans la ville, et au régiment de Bourbon, qui était en garnison à Perpignan. Ils se rendirent, en effet, à la montagne percée appelée *Malpas* ou *Grotte*.

[1] In-8°, 1854, p. 401.

[2] D'autres villes du midi de la France, que M. le comte d'Artois visita à la même époque, ont aussi rédigé le récit des fêtes données au prince à cette occasion. Ces récits se trouvent dans plusieurs registres des communautés de ces villes.

Digitized by Google

« Le corps des marchands, au nombre de soixante-dix, au bruit « des trompettes de la ville qu'il a habillées superbement, au bruit « encore des cors de chasse, tambours et clarinettes, chacun du dit « corps portant un habit ventre-de-biche, doublure, parement et re- « vers taffetas bleu, collet ponceau, le tout galoné en argent, riche- « ment décoré, se transporta à cheval au-dessus des neuf écluses. Ces « deux compagnies, l'une de cavalerie, l'autre de dragons, pénétrées « d'une douce émotion, ont voulu à leurs dépens voler sur le passage « de Monsieur et depozer dans son cœur les sentiments qui animent « les habitants de cette cité.

« Le corps de ville s'est rendu à la porte de Tourventouse à cinq « heures du soir, le 26, précédé de la famille consulaire, de tous les « prévôts des corps d'arts et métiers, portant leurs drapeaux et pré- « cédés encore de la brillante troupe champêtre appellée *Treilles*.

« C'étaient trente jeunes gens et autant de jeunes filles habillés « élégamment en bergers, ornés de rubans de toute couleur, portant « des souliers blancs et de petits chapeaux. Cette jeunesse tenoit de « chaque main un cerceau décoré de lauriers, de rubans et de fleurs. « Les *Treilles*, dont les chefs nommés par MM. les maires et consuls « et dont les membres qui les formaient ont été au choix des dits « sieurs maires et consuls et commissaires, ont été imaginées par « nos anciens dans les âges les plus reculés, sans trouver leur origine. « Elles expriment un peuple gay par caractère; elles exécutent une « danse unique en manière de ballet; elles sont le signal de l'allé- « gresse et de la joye publique et le premier hommage d'une ville « qui, mieux que toute autre, à cause de son inviolable fidélité au « droit de la couronne, avait à se féliciter d'être à même d'admirer « dans son sein tant de vertus dans la personne de Monsieur. »

Cette naïve description des *Treilles* de Béziers n'est pas sans intérêt; elle rappelle les nombreuses corporations joyeuses et les fêtes populaires de la Provence et du Languedoc, telles que les *Roumani*, la *Caritachs*, l'Ascension, la fête de *Mai*, la Fête-Dieu, les Vendanges, fêtes dont les unes remontent à la plus haute antiquité et dont quelques autres paraissent avoir été rajeunies ou imaginées par le bon roi René[1]. C'est un trait de physionomie qu'on est

[1] Voir entre autres, dans Millin, *Voyages dans le midi de la France*, 5 vol. in-8° avec atlas, 1807-1811, pl. 47 et 48. — M. H. Julien, dans son *Histoire de Béziers*, in-8°, 1845, p. 556, a donné une description intéressante de la fête populaire de la *Charitachs*, qui avait lieu tous les ans le jour de l'Ascension, et dans laquelle figu-

Digitized by Google

sûr de ne pas retrouver dans les solennités actuelles plus ou moins analogues à l'entrée du comte de Provence à Béziers. Continuons-en le récit :

« ... Parvenus dans l'ordre marqué à la porte de Tourventouze, « où le dais de la ville avait été placé, les prévôts des corps d'arts « et métiers étaient en demi-cercle du côté opposé. A l'égard des « *Treilles*, elles ont été envoyées, en exécutant leur danse particu- « lière, aux neuf écluzes où Monsieur devoit débarquer. »

Le narrateur retrace ensuite la description des illuminations si artistement préparées par le corps de ville et le directeur du canal. Malgré tout le luxe de lampions disposés en fleurs de lys à côté de toutes les portes des neuf écluzes, et quoique M. Geoffroy « se fût « distingué par ses talents supérieurs, le bon goût et l'effet merveil- « leux et admirable de cette illumination, malgré les nombreux pots « à feu placés sur les remparts aux dépens de la ville, malgré les « lanternes suspendues, aux dépens de la communauté, sur des po- « teaux de bois, et qui formaient un cordon très-curieux à voir, « malgré la décoration des portes de la ville, illuminées jusqu'au « sommet, où étaient figurées dans le centre les armes de Monsieur « supportées par deux anges, avec cette devise *Vive*, et par-dessus un « soleil et des cordons de lumière en lampions, » et quoique le prince, « en débarquant, parût être saisi et frappé de cette illumination ma- « jestueuse et de ce coup d'œil très-beau et très-agréable, » on peut, sans faire tort au goût, au dévoûment et à l'enthousiasme du conseil de ville de Béziers, présumer que l'admiration du comte de Provence constata plus tard, quand il monta sur le trône, après tant d'épreuves, quelques progrès dans l'art des illuminations publiques, et qu'il en eût trouvé de plus grands encore dans les fêtes modernes de la cité parisienne.

L'évêque de Béziers, Mgr de Nicolaï, rivalisa avec le conseil de ville et la direction du canal de luxe et d'élégance dans l'illumination et autres décorations de son palais, où Monsieur reçut l'hospitalité.

Le narrateur n'omet aucune des belles décorations dont furent éclairés les autres édifices publics et particuliers, et afin qu'aucun accident ne vînt troubler cette ville, on avait eu soin, par ordre de

rait un chameau, avec des groupes de bergers et de bergères dansant comme dans les *Treilles*. Il existe une description de cette fête dite le *Triomphe de Béziers*, publiée en 1628.

Digitized by Google

l'intendant de la province, d'enlever les pierres aux fusils, afin d'ôter à ceux qui les portaient l'envie de tirer.

« Quand Monsieur s'est débarqué, escorté de compagnies de dra« gons et de cavaliers, la jeunesse qui formait les *Treilles* a fait tous « ses efforts pour lui plaire, pour lui exprimer la joye publique que « sa présence procurait et combien il est juste que l'association bit« teroise qui aime le plus ses maîtres et qui leur a été constamment « fidelle ait aussy plus de droit de les approcher avec cette gayeté et « cette naïveté qui lui est naturelle.

« La danse des *Treilles* à su plaire à Monsieur. Il a daigné passer « sous les cerceaux, et la perspective de la ville par son illumination « et son amphithéâtre a paru le surprendre agréablement. A cette « surprise s'est jointe celle des acclamations unanimes : *Vive le Roy!* « *Vive Monsieur! Vive la famille royalle!* Ce qui a donné lieu à la « bonté du prince et des seigneurs de sa suite de répondre : *Vive les* « *Treilles!* »

M. le comte de Caraman, qui était à la suite de Monsieur, a fait ensuite jouer les eaux de toutes les écluses du canal, à la lueur des illuminations, spectacle vraiment grandiose et original.

« Les *Treilles*, continuant de danser, se sont placées devant le ca« rosse de Mgr l'évêque, que ce prélat avait envoyé pour y prendre « Monsieur. »

Suit le récit de la marche du cortége, de l'offrande des clefs de la ville entrelacées dans un grand ruban blû (bleu) et placées dans un bassin d'argent, de la harangue du consul, lieutenant de marine, « harangue si touchante que l'âme bienfaisante de Monsieur en a été « attendrie. »

« Il a répondu avec bonté que c'étoit très-bien. Il l'a répété et il « a remercié le corps de ville.

« Le cortége s'est rendu à l'évêché. Après le souper, Monsieur « s'est couché, son lit ayant été préallablement vérifié par son valet « de chambre, les capitaines des gardes et ensuite par M. Houstalo, « son chirurgien... Le lendemain, à son lever, Monsieur s'est trans« porté à pied à l'église de Saint-Nazaire, suivi par le corps de ville. « Étant entré dans l'église, Mgr l'évêque, en rochet et en camail, « assisté du chapitre en surplis, lui a présenté le goupillon et lui a « prononcé, en le traitant de Monseigneur, un discours élégant et « pathétique qui a été généralement applaudi. Monsieur lui a ré« pondu avec cette bienfaisance qui lui est naturelle. L'émotion est

Digitized by Google

« devenue bientôt générale, et tous les cœurs ont été saisis à la fois « du même sentiment.

« Il a été célébré une messe basse, accompagnée de grande mu- « sique et à laquelle s'étaient joints les amateurs de la ville; au « commencement de la messe, Monsieur a remis sa canne et son « chapeau à Mgr l'évêque, placé debout au côté droit et à quelque « distance. Après le récit de l'évangile, le missel a été porté par un « des prêtres célébrant à Mgr l'évêque, qui l'a présenté à baiser à « Monsieur. La messe célébrée et entendue par Monsieur très-dévo- « tement et avec l'édiffication publique, Mgr l'évêque lui a présenté « le corporal qu'il a baizé; après quoi Mgr l'évêque lui a rendu son « chapeau et sa canne.

« Le cortége se dirigea ensuite avec la même pompe vers le canal « où Monsieur s'embarqua; mais, durant le trajet, il est encore une « fois descendu de carosse pour se placer sous les *Treilles* et dans un « cabinet de verdure dressé sur le bord du canal par les soins de « M. de Caraman; Monsieur reçut le bouquet que les deux chefs de la « jeunesse des *Treilles* lui présentèrent ainsi qu'à chacun des sei- « gneurs; Monsieur, ayant détaché de son bouquet le ruban en or « qui y était entrelacé, le donna à la nommée Magdeleine Samson, « qui était à la tête des bergères; puis il a comblé de bienfaits les « gens qui faisaient les *Treilles*, et qui n'ont cessé de l'accompagner « de leurs danses le mieux qu'ils ont pu, et qui l'accompagnèrent, « autant que les forces de danser le leur permirent, le long du « canal.

« Dans la dernière allocution qui fut adressée au prince, le corps « municipal pria Monsieur, comme un des plus fermes appuis du « trône, de vouloir annoncer au meilleur des rois combien il est « cher à son peuple et digne de son amour. »

L'auteur du récit ajoute ensuite de longs développements sur l'enthousiasme des habitants, des troupes, des fonctionnaires, puis il termine en faisant mention du passage incognito, par cette même ville, quelques jours plus tard (le 30 juin), de l'empereur Joseph, frère de la reine Marie-Antoinette.

Ainsi qu'on le voit, ce document ne manque pas d'intérêt; mais il est tellement prolixe et si minutieusement détaillé, que sa publication en serait mieux placée dans le Bulletin de la Société historique de Béziers que dans la *Revue des Sociétés savantes*. On n'en doit pas moins des remercîments à M. Soucaille, pour le soin et l'exactitude qu'il

Digitized by Google

apporte dans la transcription des documents communiqués par lui au Comité.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Rapport sur un projet de publication de M. Gaston Pâris.

Une commission, composée de MM. Guessard, Marty-Laveaux, de Mas-Latrie et moi, a été chargée par vous de donner son opinion sur la proposition qui vous a été soumise par M. Gaston Pâris, dans votre séance du 7 décembre dernier, à l'effet d'être autorisé à publier dans le recueil des *Documents inédits* une *série de glossaires latins-français et français-latins* dont il a donné la liste, en exprimant l'espoir qu'elle pourrait s'accroître de quelque découverte nouvelle. Sauf cette éventualité, il estime que sa publication ne dépasserait pas cent feuilles d'impression, et qu'elle en comprendrait au moins soixante.

La commission ne peut que s'associer pleinement aux raisons données par M. G. Pâris pour prouver l'utilité d'une semblable publication, dont les analogues existent en Allemagne et en Angleterre. Le principe une fois admis, elle ne croit pouvoir mieux faire que d'adopter également le plan auquel s'est arrêté l'auteur de la proposition, et qui consiste à donner d'abord *in extenso*, dans une première section, les divers glossaires tels qu'ils se trouvent dans les manuscrits, puis à fondre dans la seconde, et en une seule série alphabétique, tous les mots contenus dans la première partie, avec une explication et un commentaire critiques sur chacun d'eux.

Un membre de la commission a rappelé qu'il avait soumis, il y a longtemps déjà, à la section de philologie, avant sa réunion à la section d'histoire, un projet identique pour le fond à celui qui vous est aujourd'hui proposé. Mais ses idées sur le mode d'exécution étaient différentes. Ainsi il ne lui paraissait pas nécessaire de publier isolément chaque glossaire, et l'on aurait pu, selon lui, se contenter de prendre pour base de la publication le manuscrit le plus ancien, en le complétant par les autres, au moyen d'intercalations ou d'additions.

Du reste, cette simple observation n'a pas empêché son auteur de se rallier au plan de M. Gaston Pâris, ce qui a dispensé la commis-

Digitized by Google

sion d'examiner si l'autre n'offrait pas d'assez grandes difficultés matérielles d'exécution. Elle a retenu seulement, de l'observation que nous venons d'exposer, cette pensée, sur laquelle elle nous a chargé d'insister, à savoir, que le commentaire qui accompagnera l'index général dans la publication dont il s'agit devra, conformément à la règle fondamentale adoptée par le Comité et proclamée en tête de son règlement du 21 septembre 1863, se renfermer dans ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte, et ne jamais affecter la forme ni prendre les proportions d'un travail personnel. Certes, personne ne serait plus capable que l'éditeur même du recueil proposé d'en tirer parti pour le progrès des études philologiques; mais c'était une raison de plus, aux yeux de la commission, pour prémunir contre un entraînement possible le jeune et savant auteur de la proposition.

Sous la réserve de ces observations, la commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu de recommander au Ministre l'adoption de la proposition de M. Gaston Pâris, en date du 3 décembre 1868.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Rapport sur la publication, proposée par M. Combes, de la correspondance de Jean de Witt[1].

M. Combes a consigné, dans un rapport du 20 octobre 1857, les principaux résultats d'une mission que lui avait confié M. le Ministre de l'instruction publique et qu'il avait remplie aux mois d'août et de septembre de la même année. Ce rapport renferme des indications utiles sur divers documents manuscrits et imprimés que l'auteur a rencontrés dans les dépôts publics de la Hollande; mais, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, son but principal était «d'étudier les papiers d'état de Jean de Witt, grand pensionnaire de «Hollande, et spécialement ceux qu'il trouverait écrits en français «et qu'il présumait devoir intéresser de plus près l'histoire de «France.»

Le résultat de sa mission a été, je ne dirai pas la découverte,

[1] Ce rapport est fait au nom d'une commission composée de MM. Levasseur, Huillard-Bréholles et Rathery.

Digitized by Google

mot dont on abuse singulièrement, mais enfin le choix, la comparaison avec les recueils imprimés, la transcription, l'analyse avec notes et éclaircissements, de cent quatre-vingt-quatorze lettres ou mémoires inédits écrits par Jean de Witt, de 1653 à 1671 inclusivement, et tirés des archives royales de la Haye.

Il a, dans son rapport, présenté l'analyse de toutes ces pièces, en les classant, non point par ordre chronologique, comme dans les originaux, mais selon les correspondants et les pays. Ainsi sept séries comprennent les lettres adressées à des hommes d'état ou seigneurs français, anglais, espagnols, portugais, allemands, italiens et néerlandais. Sous la huitième division se range un mémoire circulaire de Jean de Witt a divers ambassadeurs des Provinces-Unies en 1663, mémoire que M. Combes qualifie, non sans raison, de très-curieux, et qui a pour objet le plan à suivre dans le cas où le roi et l'infant d'Espagne viendraient à mourir, et où Louis XIV ferait valoir ses droits sur les Pays-Bas espagnols. Dans chaque série, le correspondant, la date et l'objet de la lettre sont indiqués et analysés avec beaucoup de soin, de sorte qu'il est presque toujours facile de se former une idée de l'importance du document. Du reste je ne m'en suis pas tenu aux sommaires renfermés dans le rapport, et, grâce à la communication que M. Combes a bien voulu me faire de ses copies, j'ai pu recourir aux documents eux-mêmes, toutes les fois que cela m'a paru nécessaire.

Quelques mots d'abord sur le classement par correspondants et par nationalité, adopté par M. Combes dans son rapport. Il a l'inconvénient de fractionner des pièces qui se rapportent à un même ordre de faits. Ainsi, par exemple, les réponses de Jean de Witt aux compliments de condoléance sur la mort de sa femme se trouvent disséminées dans trois séries différentes, suivant qu'elles sont adressées à MM. de Lionne et d'Estrades, au chevalier Temple, à M. de Pölnitz, etc.

Je trouve dans la copie communiquée par l'auteur un autre classement qui me paraît plus satisfaisant, et que je suivrais de préférence, c'est celui qui s'attache non pas à la circonstance du pays auquel appartient le correspondant, mais au sujet lui-même : 1° affaires de France; 2° rapports de Jean de Witt avec la maison d'Orange; 3° lettres à divers sur divers sujets.

« Telle est, dit M. Combes en terminant son rapport, la collection « précieuse que j'ai tirée des archives royales de la Haye, et qui

Digitized by Google

«peut-être trouverait sa place parmi les *Documents inédits sur l'histoire* «*de France;* car les sept Provinces-Unies étaient alors tellement mê-«lées à la politique générale, que leurs actes intéressent toujours la «France en dehors même de ceux qui la concernent spécialement. «Ces lettres d'ailleurs nous font entrer dans presque tous les détails «publics et privés de la vie de Jean de Witt, comme citoyen et «comme homme d'état, et elles nous aident à mieux connaître un «personnage qui, pendant la longue durée d'une administration «remplie d'éclat, se tint en garde, à sa manière et au nom de l'équi-«libre européen, contre l'ambition de la France, autant que put le «faire jamais la maison d'Orange, mais ne sut pas assez, dans les «circonstances impérieuses, imposer silence à ses convictions poli-«tiques devant le grand intérêt de l'indépendance du pays. Jean de «Witt, en effet, fut un républicain obstiné jusqu'à la catastrophe «terrible qui signala si cruellement sa fin. Toute sa vie, il opposa «aux intrigues de la maison ou du prince d'Orange ses démarches «parfois ostensibles, plus souvent secrètes, mais toujours actives.»

Dans un premier rapport du 10 janvier 1859, tout en concluant à l'admission, dans le recueil des *Documents inédits*, de la correspondance de Jean de Witt, recueillie par M. Combes, je me bornais, après une analyse dont je viens de reproduire les principaux passages, à poser la question de savoir s'il y avait lieu de lui consacrer un volume spécial ou de lui donner place dans la publication des *Mélanges*.

Alors je parlais en mon nom seul; aujourd'hui je suis l'organe d'une commission. J'avais à émettre une opinion en principe sur l'intérêt d'une publication possible; nous devons, aujourd'hui, mes collègues et moi, faire une proposition formelle sur la destination définitive à donner aux documents depuis longtemps déposés par M. Combes.

Vous ne vous étonnerez donc pas si, tout en persistant à proclamer l'intérêt réel d'une partie des pièces dont il s'agit, la majorité de la commission, plus frappée des objections que je présentais dès lors sur l'admission d'un certain nombre de documents, propose de les écarter définitivement, et, par une conséquence nécessaire, de restreindre le cadre de la publication.

A la principale de ces objections, consistant à dire que l'intérêt de la correspondance de Jean de Witt est plutôt hollandais que français, M. Combes répond, non sans raison, qu'il faudrait dans

Digitized by Google

tous les cas y voir un monument de notre langue à l'étranger, que d'ailleurs la France figure au premier rang parmi les puissances dont les intérêts sont en jeu dans la période dont il s'agit. Reste toujours l'inconvénient de donner une trop large place, parmi les *Documents inédits sur l'histoire de France*, à des pièces officielles ou privées émanées de puissances ou d'individualités étrangères, et les précédents que l'on pourrait invoquer comme exemples de dérogation à cette règle ne seraient peut-être pas de nature à dissiper complétement les scrupules du Comité à cet égard.

Ainsi il y a lieu de retrancher un certain nombre de dépêches diplomatiques qui roulent sur des faits absolument étrangers à la France ou ne la touchent que très-indirectement, et, même parmi les missives qui s'adressent à des personnages connus, ou qui se rattachent à un ordre de faits intéressant fortement la politique française, on en trouverait encore qui n'offrent par elles-mêmes qu'un intérêt secondaire, ou qui, ne figurant qu'à titre de partie d'un tout et de lien entre ce qui précède et ce qui suit, pourraient encore disparaître dans une élimination rigoureuse.

Quant aux correspondances trop nombreuses qui ne renferment que des compliments ou des allusions à des affaires privées, surtout lorsqu'elles concernent des personnages ou des faits plus ou moins inconnus en France, il faut les rejeter sans hésitation.

Nous avouons cependant que nous regretterions, parmi les documents de cette catégorie, certaines lettres qui sont de nature à faire connaître, dans celui dont elles émanent, l'homme public et l'homme privé : telles sont, par exemple, la lettre du 27 février 1657, où le grand pensionnaire refuse, avec une noble simplicité, un cadeau qu'on avait cru pouvoir lui offrir; les lettres des 19, 26 et 27 juillet 1668, où il répond aux regrets qui lui sont exprimés au sujet de la perte de sa femme, celle qu'il écrit lui-même au prince de Tarente, le 10 juin 1665, sur la mort de sa mère, empreintes d'une résignation toute chrétienne; une autre au duc de Toscane, où l'on s'étonne de trouver un côté gracieux dans cette austère physionomie calviniste; quelques-unes enfin relatives à ses études scientifiques, où l'on voit l'intérêt qu'il prenait aux travaux de Huygens, de Descartes, etc.

D'après ces données, et en tenant compte de ces réserves, nous allons indiquer ce que nous proposons de retenir pour la publication parmi les documents que renferme le manuscrit déposé par

Digitized by Google

M. Combes, et dans l'ordre même où ils s'y présentent, c'est-à-dire en suivant la série chronologique des années.

1654. — Lettre du 3 janvier au ministre Calvius sur les manuscrits et lettres de Descartes.

1659. — A Chrétien Huygens sur un ouvrage de géométrie.

1660, 1661 et 1662. — Il y aura à faire un choix parmi ces lettres, se rapportant à la restauration de Charles II et à son passage en Hollande; à l'éducation du prince d'Orange et à la proposition de le nommer capitaine général; à l'*Acte de séclusion* imposé par Cromwell en 1654; au traité avec le Portugal; à l'alliance entre l'Angleterre et la Hollande, etc.

1663. — Mémoire circulaire de Jean de Witt à divers ambassadeurs des Provinces-Unies, mémoire dont nous avons déjà, d'accord avec M. Combes, indiqué la nature et constaté l'intérêt. On pourrait y joindre, pour cette année, la lettre du 17 avril à de Lionne sur sa nomination comme secrétaire d'état, celle du 17 mai à Clarendon au sujet de l'éducation du jeune prince d'Orange, enfin un choix parmi les pièces du cahier supplémentaire renfermant la correspondance de Jean de Witt avec le comte d'Estrades, ambassadeur extraordinaire du roi de France à la Haye, touchant l'exécution des traités de commerce et de navigation.

1664. — Lettre à Chrétien Huygens sur ses horloges marines.

1665. — Faire un choix parmi les lettres de cette année, relatives surtout à la médiation de la France entre l'Angleterre et la Hollande au sujet du traité de commerce.

1666. — 1re partie : lettres à d'Estrades des 4 et 9 juin, lettres relatives à la conspiration orangiste du capitaine Buat; 2e partie : bonne à publier en entier.

1667. — Sur la guerre avec l'Angleterre; retranchements à opérer, surtout dans la 2e partie.

1668. — Correspondance avec lord Arlington, le chevalier Temple et autres, sur la conclusion de la Triple-Alliance; importante.

1669. — Les deux premières lettres seulement à de Lionne et

Digitized by Google

à Van Beunigen, le reste ne roulant que sur des compliments ou des affaires de détail.

1670. — Triple-Alliance; retranchements portant sur les détails accessoires de la négociation.

1671. — Lettres du 14 juillet au chevalier Temple et du 25 septembre à M. de Pompone.

Pièces complémentaires renfermant des lettres adressées à Jean de Witt. — Il y en aura quelques-unes à conserver, soit pour les insérer à leur date dans la correspondance de Jean de Witt, soit pour en tirer des notes ou éclaircissements.

Il va sans dire que cette énumération est indicative et non limitative. Nous n'avons voulu que poser des bases pour ceux qui présideront à la publication dont il s'agit. Si ces bases sont adoptées, on peut dès à présent en déterminer l'étendue, au moins d'une manière approximative, et dire qu'il n'y a pas lieu de lui consacrer un volume des *Documents inédits*, mais qu'elle devra former une partie importante d'un des volumes de *Mélanges* que le Comité se propose de publier et pour lesquels il a déjà recueilli des matériaux.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Lettres de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, ambassadeur de François Ier à Venise, à Rabelais[1].

Communication de M. l'abbé V. Verlaque.

I.

A Monsieur le docteur Rabelais.

Venise, le 23 juillet 1540.

Ie ne vous escripvis point dernierement tant pour la presse que i'avois que aussi pour ce que ne avois receu aucune lettre de vous ne scaurois argument meritant vous faire entendre. Ce neammoins, pour m'entretenir touiours que puissions avoir nouvelles l'un de l'autre, n'ay point vouleu discontinuer de vous escrire, et pour n'avoir a presant meilleure matiere vous

[1] Ces lettres, communiquées par M. l'abbé Verlaque, ont été l'objet d'un rapport de M. Marty-Laveaux dans la séance du 1er mars 1869.

Digitized by Google

ay bien vouleu advertir de ce que nous avons icy touchant certaine consultation qui me semble appartenir pour vostre profession et suffyence a vous. C'est que mons. Philippus Saccus presidant de Milan a mandé icy et a Boulogne a consulter aux colleges des docteurs si une fille que luy est née est sienne, et est pour vuivre et si doibt estre tenue pour legitime; et ce d'autant que du 1539 le xx6 d'octobre a quatre heures de nuit avant la pleine lune se assembla la premiere fois avecque elle; or du 1540 le xiii d'avril sa dicte femme luy a faict una picta piche, se disputa si cest enfantement est de sept mois et s'il est pour vuivre et est légitime. Tous les docteurs se travaillent, mais en somme quasi la plus grande partie si incline a l'opinion qu'elle ne soit point de sept mois. Par quoy ne pourroit survuivre, et advenant d'avanture quelle survesquit ne l'estimeroit point legitime ne de sept mois ains de neuf a la barbe del signor presidente à Boulogne. Sont encores ceux qui attendent la resolution du dict college, ce neamoins certains icy treuvent, tant pour la raison d'Hipocrates comme des anciens et de Pline, que cest enfantement peut arriver au semestre et par consequent estre vital et legitime, et tous leurs fondemens sont que les anciens, non seulement Hebrieux mais Arabes et Caldeens, content leurs mois selon le cours et peregrination de la lune et selon icelle considerent le temps de l'enfant, de sorte que toutes et quantesfois que a ung enfantement se trouvoient sept lunes ils le tenoient pour sepmestre, comme se peut voir par ce que Pline en escript en son libvre septiesme au chapitre 5. et en Hipocrates au libvre de semestre parle nonobstant que le dict libvre soit corrompu en ce lieu la et par ainsi mal traduit par mons Labro de Vavena. Ie aurois bien a plaisir que vous m'en mandissiés vostre advis, d'autant que la chose de soy mesmes est digne d'estre examinée, et le sieur merite bien que tous les serviteurs du Roy luy disent le proficiat tout ainsi qu'il a merité et est affectionné de sa maiesté.

Pélissier, évêque de Maguelonne,
ambassadeur de François Ier à Venise.

(Extrait de la bibliothèque de la ville d'Aix en Provence, manuscrit 152.)

Pour copie conforme :

V. Verlaque.

II.

A Monsieur le docteur Rabelais.

Venise, le 17 octobre 1540.

Pour n'avoir point receu lettres de vous depuis que vous ay escript, et aussi a vous dire la verité, pour la presse et occupation que ie eue faisant

Digitized by Google

la derniere depesche a Thurin, n'eus bonnement loisir de vous escripre. Si est ce toutefois que si i'eusse eu chose digne de vous faire scavoir n'eusse demeuré pour rien du monde a vous le faire entendre, et a present mandant le porteur de cestes mon maistres d'hostel iusques au pays pour mes affaires, ne l'ay vouleu laisser passer sans vous presenter mes bonnes et affectueuses recommandations et faire offre que n'espargnés aucunement tout ce que cognoistrés estres commode en ma maison tant pour monsieur de Langey que pour vous, car en donnant charge il a commission de moy de l'accomplir, et pareillement de vous dire de ma part quelques propos touchant le gentilhomme M^r^ Antonio Terzo, duquel depuis la bonne esperance qu'il vous pleut m'en donner laquelle luy fis entendre, m'a sollicité grandement de luy en donner la totale resolution, et de faict, ainsi que i'ay entendu d'autres que de luy, il a delaissé depuis de beaux partis ausquels n'a vouleu entendre iusques a ce qu'il ayt eu response de monseigneur de Langey et de vous; laquelle ie vous prie me faire scavoir le plustost qu'il vous sera possible, et m'esbahis bien que nous sommes si longuement sans avoir aucunes nouvelles de vous, dont ie suis entré en doubte que n'ayés quelque indisposition que Dieu ne veuille. Derrechef ie vous recommande cest affaire, car ce me sera, entre les autres obligations que j'ay a monsieur de Langey et a vous, l'une des plus grandes, ainsi que vous dira led. porteur. Quand aux nouvelles de Deca, il n'y a autre sinon que Martin et moy avecques quatre autres collateurs sommes tous les soirs apres a recouvrer libvres grecs et mesmement des œuvres de Galien, les meilleures comme vous ferai entendre, mais que les ayans parachevés suivant ce que monsieur de Thulles m'a dernierement escript par commandement de Sa Majesté, et pour ce faire a ordonné qu'il sera baillé quelque provision, ie ne scay quelle sera, mais si est il que avecques la despence qu'il faut faire pour faire transcrire libvres, se montent a peu pres autant que ma despense ordinoire. Si ne suis ie encores pour quitter le ieu, quelque avancement que ie y face, tant que ie trouveray moien par moy et mes amys que ie n'aye avancé plus; ie attands vostre response et prie le Créateur.

Pélissier, évêque de Maguelonne,
ambassadeur de François I^er^ à Venise.

(Extrait de la bibliothèque de la ville d'Aix en Provence, manuscrit 142.)

Pour copie conforme :

V. Verlaque.

Digitized by Google

Autre lettre de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, ambassadeur de François Ier à Venise, à Rabelais.

Communication de M. l'abbé V. Verlaque.

Nous avons déjà eu l'honneur de proposer au Comité la publication de deux lettres du même personnage, adressées aussi à Rabelais, et recueillies également par M. l'abbé Verlaque.

Celle-ci présente moins d'intérêt que les précédentes, mais, comme elle est forte courte, nous pensons qu'il serait bon de la joindre aux deux autres après une nouvelle et sérieuse collation; toutefois il faudrait avant tout que M. l'abbé Verlaque voulût bien s'assurer que les lettres de Pélissier ne renferment plus rien qui concerne Rabelais, et qu'il transmît au Comité une analyse du manuscrit.

Nous nous sommes confirmé dans cette opinion, que nous avions déjà émise, en faisant à la Bibliothèque impériale le rapide examen d'un manuscrit des lettres de Pélissier dont nous devons la communication à notre savant confrère, M. Delisle.

Ce manuscrit, qui fait partie des *Mélanges de Clairembault*, où il porte le n° 230, paraît fort différent, quant à son contenu, du recueil dont M. l'abbé Verlaque a tiré les pièces qu'il a adressées au Comité.

Celui que nous avons eu sous les yeux s'étend du mois de juillet 1540 au mois d'août 1542, et ne renferme que des lettres d'un caractère purement officiel. On n'y trouve pas celles que M. l'abbé Verlaque a transcrites, mais, en marge de deux dépêches adressées à M. de Langey le 10 et le 23 septembre 1540, il est fait mention de lettres écrites « à Mr Rabellais, » et le sujet principal de la première de ces deux lettres nous est même indiqué d'une manière fort explicite.

« Monsieur, dit Pélissier à Monsieur de Langey, i'ay esté adverty « par Monsieur de Rabellays de l'amiable et gratieuse responce que « luy avés faicte touchant ung personnage, duquel luy avois escript « pour estre employé au service du Roy soubs vostre charge... et « pour ce que i'escris plus amplement de ses qualités et affaires à « Mr Rabellais, de peur de vous ennuyer trop, ne vous en diray « autre. »

M. l'abbé Verlaque a-t-il dans le manuscrit d'Aix les lettres dont

Digitized by Google

nous ne trouvons ici que la simple indication? C'est ce qu'on se demande tout d'abord.

Une seconde question se présente encore fort naturellement : le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte la mention de deuxième volume, celui de la Bibliothèque d'Aix ne serait-il pas le premier du recueil?... Les deux volumes, à la vérité, se rapportent à la même époque, mais celui de Paris ne renferme que les dépêches officielles, tandis que celui d'Aix paraît consacré principalement aux lettres familières.

Ce ne sont là, du reste, que des inductions et des hypothèses, et les faits ne pourront être suffisamment éclaircis que lorsque M. l'abbé Verlaque aura transmis au Comité la notice analytique que nous réclamons, et qui seule nous fixera sur l'importance réelle de ses découvertes.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

A Monsieur le docteur Rabelais.

Venise, le 20 mars 1541.

Monsieur, ie pense que aurés veu le libvre d'une bonne partie des oraisons de Cicero que Messire Paulo Mannucio a corrigées fort diligemment, lequel, comme aurés peu voir par mes lettres et aussi par icelluy libvre en décoration et exaltation de Monseigneur de Langey, lui a desiré et envoyé, sur quoy le dict sieur m'a faict réponse l'en remerciant fort affectionnement et que bientost auroit de ses nouvelles plus amplement, et aussy qu'il enveyeroit au sieur Asilanus la charette et les iumens que luy avoit promises, ausquels ay faict entendre le tout est monstré ses lettres, dont depuis se sont enquis de moy plusieurs fois s'en avois rien entendeu autre chose; ie n'ay seu que leur respondre, si non que ay exceusé que l'indisposition que a eue mon dict sieur de Langey et grands affoires qu'il a ordinairement ont esté cause que mon advis n'a eu loisir de le foire, mais que i'esperois bien que ie ne pourrois guieres tarder que ne eussions de ses nouvelles quand a cest affoire : par quoy ie vous prie que, quand vous viendra a propos, afin qu'ils ne pensent plus que on les ayt mis en oubly ou autrement laissés en arriere, d'en recorder Monsieur de Langey et vous souvenir de m'envoyer les plantes qu'il m'a donné esperance que me debrés envoyer avecque la dite charette du dict sieur Asilanus et de mon comte; ie ne faudroy aussy a vous envoyer des nouveautés de deça quand il m'en viendra entre mains, comme dernièrement je fis de l'*amouron* et de l'*origano*

Digitized by Google

heracleatico de Candia[1]. Je suis toujours apres a faire transcripre libvres grecs, et continueray pendant que j'en trouveray qui en soit dignes, de sorte que j'espere en foire une aussi bonne provision que nul de mes predecesseurs quy ait esté icy parlez devant le Createur, lequel, apres m'estre recommandé a vostre bonne grace, prieray vous donner en santé bonne et longue vie.

Pélissier, évêque de Maguelonne,
ambassadeur de François Ier à Venise.

(Extrait de la bibliothèque de la ville d'Aix en Provence, manuscrit 151.)

Pour copie conforme :

V. Verlaque.

Charte de Bérengère concernant des juifs.

Communication de M. E. Hucher, correspondant.

On connaît les démêlés de Bérengère, veuve du célèbre Richard Cœur de Lion, avec Jean sans Terre, son beau-frère, au sujet de son douaire, et plus tard la transaction par laquelle Philippe-Auguste, respectant les droits de cette malheureuse veuve, ouverts par la mort de la vieille Éléonore de Guyenne, arrivée à Fontevrault le 31 mars 1204, lui assigna, pour son douaire en France, les *revenus de la ville du Mans et de sa banlieue* (*sesquintes*), en échange des revenus à percevoir dans les villes et châteaux de Falaise, Domfront et Bonneville-sur-Touques, qui étaient primitivement compris dans son douaire.

Bérengère devint donc dame du Mans et non comtesse du Maine, comme l'a établi si clairement M. Chaudon dans un très-intéressant travail inséré, en 1866, dans le tome X du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*. Les actes dans lesquels elle intervient ne sont pas très-communs, et quelques-uns méritent d'être conservés, soit parce qu'ils servent à caractériser le pouvoir de Bérengère dans le Maine, pouvoir essentiellement limité à la ville du Maine et à ses quintes, soit parce qu'ils donnent, comme le suivant, des détails curieux sur un côté de la société d'alors, je veux

[1] Plantes employées en médecine.

Digitized by Google

dire la présence des juifs dans les villes de l'ouest de la France, d'où ils ont complétement disparu.

B., Dei gratia humilis regina Anglorum, domina Cenomani, universis fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, salutem in actore salutis. Notum sit omnibus presentem cartulam inspecturis, quod Patricius et uxor ejus Johanna, de judaismo ad christianitatem conversi, qui ante conversionem suam, ille Judeus, Dexlebeneie Cornutus, et illa, Leota, publice vocabantur, herbergamentum suum de Barilleria, situm in feodo Poolini Boter, quod de proprio catallo suo comparaverant, Gaufrido clerico quatuor libris et dimidio cenomanensibus vendiderunt, concedentibus filiis suis Willelmo, Simone, Michaele, Jameto, et filia sua Agnete, qui, cum essent Judei, his nominibus vocabantur : Vinardus, Vaslinus, Salemius, Mordahai, Joion; qui quinque solidos cenomanenses habuerunt pro concedenda venditione predicta; de qua siquidem venditione per rectum defendenda, Poolinus Boter, dominus feodi, se in plegium obligavit. Huic rei interfuerunt : Adam, abbas Persenie, et Galterius de Tyron, subprior; Guillelmus, abbas Sancti Vincentii, et Engibaldus, subcellerarius; Raimondus de Bello Monte, Martinus de Suar, Simon Lancelin, Gervasius Mulot, milites; Gervasius de Pistrino, Willelmus de Rouchis, coquus Sancti Vincentii, et multi alii. Quod ad majorem firmitatem presenti cartula exaratum, sigillo nostro duximus roborandum. Actum Cenomani, anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo septimo, die mercurii xxvi[e] die septembris.

(Le sceau manque.)

Les juifs étaient assez nombreux au Mans au commencement du xiii[e] siècle, et les efforts de Bérengère durent tendre à les convertir; cependant rien ne nous dit que la conversion de Dexlebeneie le Cornu et de sa famille ne remontât pas à une époque antérieure à l'année 1204; on sait que les dominicains, qui s'appliquaient particulièrement à convertir les juifs, ne s'établirent au Mans, près la cour de la Juiverie, que vers l'année 1230[1].

Quoi qu'il en soit, s'il résulte de l'acte ci-dessus mentionné que les juifs convertis changeaient de noms, on ne voit pas que ceux que portaient les enfants d'Israël avant leur conversion eussent une physionomie orientale bien caractérisée, si ce n'est peut-être Salem et Mordahai. *Dexlebeneie*[2] (*Dieu le bénit*) est un nom qui eût

[1] *Les Cenomans anciens et modernes*, par l'abbé Voisin, p. 261. Le Mans, 1862, in-8°.

[2] Dexlebeneie offre une consonnance identique à celle des noms modernes *Ce-*

pu convenir à un bourgeois chrétien; *Leota* est un doux nom de femme, dans le genre d'Amiota, porté par une chrétienne au XII^e siècle; enfin *Vinard*, *Vallin* et *Joion* n'ont rien qui puisse effaroucher les oreilles les plus difficiles; par contre on voit au Mans, au X^e siècle, un archidiacre se nommer *Ysaac*, et, au XI^e, un charpentier s'appeler *Judicaël*[1].

En 1281, les juifs possédaient encore dans le fief de la Couture, au Mans, un cimetière pour lequel trois membres de la communauté rendent hommage au religieux de cette abbaye.

Par cet acte, daté du mercredi après la Saint-Julien 1281, «Haquin le juhef, Abraham le juhef et Joucet le juhef, du Mans, reconnoissent qu'ils tiennent des religieux de la Couture *la place et le fonz ou est lor cemetière*[2], *que l'on apele le cemetière au juef en lor*

net, *Benezet;* c'est la traduction en langue vulgaire des noms *Benedictus* et *Benedictus sit*.

Voici un sceau qui confirme entièrement cette induction : ce sceau, d'un bourgeois ou d'un paysan appelé *Benet*, sans doute plutôt que *Benoist*, porte dans le champ, en grandes capitales gothiques, *Beneditus* (*sic*).

BE · N
E · DI · T
VS

Il appartient, par ces caractères, au XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e.

A l'entour on lit fort bien :

BENAIT SAIT LE DO IHES CRIT ·

Béni soit le doux Jésus-Christ.

Les mots *Benait sait* donnent une assonance qui se retrouve dans le nom *Benezet*, et qui explique la terminaison du nom *Dezlebeneie*.

[1] *Archives du département de la Sarthe*, par Bilards. Le Mans, 1854.

[2] Le droit accordé aux juifs de posséder des cimetières en France est rappelé dans une lettre de saint Louis de l'année 1249, citée par Du Cange : «Volentes tamen ut..... reddant Judæis ipsis necnon et cimeteria eorumdem.» Et il est probable que, dans nos provinces de l'ouest soumises aux Plantagenets, ce droit remontait au moins à l'année 1177, dans laquelle le roi Henri II permit aux juifs d'Angleterre d'avoir un cimetière dans toutes les villes de son royaume. «Eodem anno dominus rex pater dedit licentiam Judæis terræ suæ habendi cœmeterium in unaquaque civitate Angliæ extra muros civitatum.» (Vide Du Cange, verbo *Judæus*.)

Au Mans, ce cimetière était aussi situé hors de la ville, car l'aveu précité le place dans le fief de l'abbaye de la Couture, qui était à 700 mètres environ des murs

Digitized by Google

« *nom et ou nom a toz les juef dou Maine, à enfoir et enterrer les juef et* « *jueves de tot le Maine*, pour 5 sols tournois ou de monnaie courante, « de cens annuel et perpétuel, payables chaque année à la Tous« saint[1]. »

Huit ans plus tard, les juifs étaient expulsés du Maine et de l'Anjou par un acte du comte Charles II : « Licet per ampla emolu« menta a prædictis Judæis temporalia habeamus. » (Monteil.)

On sait qu'au moyen âge un juif était matière à gros revenu, et il perce dans cette phrase un regret que nous avons peine à comprendre aujourd'hui.

La rue de la Barillerie, où était situé l'hébergement de Patrice et de sa femme, existe encore de nos jours; elle était presque immédiatement située au-dessous des murs de la ville; son nom indique assez l'espèce d'industrie qui y était exploitée; la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de *rue de la Juiverie* y aboutit; près du puits de la Barillerie existait le *carrefour aux Juifs* (1547, cens. de S. P.); enfin la tradition signale encore, non loin de ce lieu, la *cour de la Juiverie*.

A l'occasion d'une charte de Bérengère, veuve de Richard, roi d'Angleterre, dame du Mans, j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention du Comité sur la constitution de quelques noms juifs du moyen âge, et notamment de celui *Dexlebeneie*.

M. Marchegay a publié il y a quelques années plusieurs chartes concernant l'Aunis et la Rochelle, dans lesquelles il a relevé les deux noms juifs *Beneeit le juif* et *Dexaie*, qu'il est impossible de ne pas rapprocher du précédent, car ces deux noms sont précisément formés des mêmes éléments.

Le mot *Dexlebeneie* semble un mot hébreu traduit en français; en effet, les noms juifs dans lesquels entre le mot *Dieu*, אלי (*Eli*), sont très-nombreux; il suffira de citer ceux-ci : *Eliacim*, *Elias*, *Eliezer*, *Elisa*, *Elisabeth*, *Elisée*, et un grand nombre d'autres moins connus,

d'enceinte de la cité; il est probable que ce cimetière était dans la paroisse de Sainte-Croix, au clos de Sainte-Croix, où Guillaume Cresson, juif *nouvellement converti*, possédait des vignes et moitié d'un pressoir qu'il vend aux religieux de la Couture (an 1212), dans le fief desquels ces immeubles étaient situés. (*Archives du département de la Sarthe*, par Bilards. Le Mans, 1854, in-8°.)

[1] Extrait d'un acte en français des *Archives du département de la Sarthe*, par Bilards. Le Mans, 1854.

Digitized by Google

parmi lesquels *Elmethan*, אלנתן, qui répond au nom *Deus dedit*, et *Elphaal*, אלפעל, ou *Dei opus*.

Ces deux derniers noms se retrouvent dans *Dieudonné* et *Dieulafait*, noms assez communs encore de nos jours.

Maintenant, si nous nous reportons à la matrice du sceau décrit ci-dessus [1], nous serons frappé d'une chose, c'est que, par la légende de ce sceau, son possesseur semble vouloir donner à son nom, *Benait* ou *Beneit*, en quelque sorte le baptême chrétien, d'où peut naître la pensée que ce sceau était celui d'un juif converti, jaloux de témoigner ostensiblement de son zèle de néophyte.

Il est certain que la physionomie de ce sceau est tout à fait anormale dans notre France du XIII[e] siècle, et que cette surcharge d'inscription rappelle le goût oriental.

On peut se demander de plus si le nom juif *Beneeit* est un nom réellement français, donnant la traduction du mot *Benedictus*, comme on le voit clairement dans la légende *Benait sait le do Jhes Crit*, ou si ce ne serait pas un vrai nom hébreu ayant en composition le mot *Ben*, בן (*filius*); ainsi le mot *Beni*, בני (*filius meus*), et une grande quantité d'autres.

Il ne m'appartient pas de pousser plus loin cette question de philologie orientale, j'aime mieux circonscrire l'examen des faits dans un milieu plus accessible à mes faibles lumières.

J'ai prouvé que le nom *Dexlebeneie* appartenait à une grande famille de noms juifs formée des mêmes éléments empruntés sans doute à la langue vulgaire, mais reflétant un caractère hébraïque irrécusable, et j'ai donné sur le caractère de mon sceau matrice des indications qui me semblent neuves et vraisemblables.

E. Hucher,

Correspondant au Mans.

[1] Page 465, note 2.

Digitized by Google

Rapport sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées par M. J. Garnier.

Tome Ier, 1 vol. in-4° de 588 pages.

L'étude des institutions communales en France est toute récente. Augustin Thierry l'a fondée avec une sûreté de science, de vues et de méthode qui aurait à elle seule suffi pour illustrer son nom. Il a, le premier, montré et fait comprendre au public quelle place importante les manifestations de la vie municipale doivent occuper dans la série des faits dont se composent l'histoire de la nation française et l'histoire même de la civilisation; il a, le premier, tracé la théorie des origines et des développements de la classe d'affranchis qui s'est appelée le *tiers état*, et il a établi la topographie des institutions communales, en marquant les formes qu'elles ont reçues sur les différents points du territoire, les modifications que leur ont fait subir la nature des lieux, le caractère des races et le jeu des événements; enfin, entrant lui-même dans la voie qu'il avait indiquée, il a offert, par la publication des documents municipaux d'Amiens et de l'Amiénois, un excellent modèle des recueils auxquels peut donner naissance, dans nos provinces, l'étude de la formation et du fonctionnement du régime municipal.

L'appel fait par Augustin Thierry a été entendu; son exemple a été suivi sur plusieurs points de notre pays. Il fallait qu'une initiative puissante vînt exciter les esprits et mettre en mouvement les amours-propres patriotiques des gens de province. Mais, le mot une fois lancé, il était naturel que nos villes se fissent un devoir et un honneur de recueillir les éléments caractéristiques de leur ancienne individualité, de rechercher et de faire connaître les traces de leurs premières libertés, les preuves éclatantes de leur activité politique. Quelques-unes d'entre elles seulement se sont trouvées mêlées aux grands événements de l'histoire générale; toutes ont eu une vie propre qui les distingue et parfois les glorifie, la vie municipale. La liste des publications qui, depuis une trentaine d'années, ont été entreprises pour l'illustration des anciennes communes, serait considérable, et elle est destinée à s'augmenter encore de jour en jour. J'ai seulement à vous entretenir à présent, Messieurs, d'une des plus récentes et des plus importantes de ces publications, qui porte le titre de *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*. Le recueil

Digitized by Google

dont il s'agit parait avec les encouragements du conseil général du département de la Côte-d'Or et sous les auspices de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; il est dû aux soins intelligents de M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, correspondant du Comité, qui s'est fait connaître avantageusement par plusieurs bonnes publications historiques.

Le premier volume seulement de la collection bourguignonne entreprise par M. Garnier, volume imprimé en 1867, a été soumis à mon examen. Il s'ouvre par le texte même des documents, sans préface ou avertissement, et sans cette introduction, d'ordinaire recherchée du lecteur, où l'on espère trouver les fruits scientifiques recueillis par l'éditeur en accomplissant son travail. L'introduction est annoncée pour le second volume. La partie que j'ai sous les yeux contient les chartes communales rangées par ordre chronologique des localités suivantes :

Dijon, 123 pièces (1183-1781);
Avallon, notice, sans documents;
Juilly, notice, sans documents;
Beaune, 44 pièces (1203-1716);
Buxy, notice, sans documents;
Nuits, 9 pièces (1212-1521);
Châtillon-sur-Seine, 38 pièces (1178-1667);
Rouvres, 5 pièces (1215-1547);
Talant, 13 pièces (1216-1647);
Bèze, 23 pièces (1209-1519);
Salives, 2 pièces (1221-1437);
Mont-Saint-Jean, 1 pièce (1301);
Mirebeau, 3 pièces (1223-1637).

En tout, 265 documents, dont chacun est précédé d'un titre explicatif, et qu'accompagnent au besoin des notes historiques et topographiques.

C'est déjà, vous le voyez, Messieurs, une masse considérable de textes, et, si l'on suppose un nombre de pièces à peu près égal pour le second volume, on reconnaîtra que l'ouvrage de M. Garnier a une très-sérieuse importance. Sans doute, toutes les pièces contenues dans ce recueil ne sont point inédites; il y en a beaucoup que différents éditeurs, et, en particulier, le recommandable Pérard, avaient mises au jour. Mais à M. Garnier appartient l'honneur d'avoir ajouté aux documents connus avant lui des textes intéressants pour

Digitized by Google

l'histoire des libertés municipales de la Bourgogne, et d'avoir, en formant un ensemble bien ordonné de monuments communaux, facilité l'élucidation d'une des questions les plus attrayantes de notre histoire nationale.

Je me félicite, Messieurs, de pouvoir louer à la fois le zèle actif et persévérant, l'esprit de recherche et les connaissances dont M. Garnier a fait preuve en cette circonstance. Son livre tiendra une bonne place dans la collection encore incomplète qu'on pourrait appeler *la Bibliothèque des communes*. Quels précieux résultats la science obtiendrait si, comme lui, les archivistes départementaux donnaient tous au public, pour chacune de leurs provinces, des séries de documents municipaux! Quels rapprochements utiles la réunion de ces documents permettrait de faire! Quels sûrs éléments elle fournirait pour l'explication du grand événement qui a transformé le moyen âge, et qui a préparé, par l'effort de nos ancêtres, le bienfait des libertés modernes!

Il me reste quelques observations critiques à faire. Examiné avec une attention minutieuse, vu en quelque sorte à la loupe, il est impossible qu'un livre, même excellent, ne présente pas quelques imperfections, et mon devoir est de vous signaler, dans l'ouvrage de M. Garnier, celles que j'ai pu remarquer.

Et d'abord, l'éditeur des chartes bourguignonnes ne me semble pas s'être fait une règle suffisamment précise pour le choix des documents qu'il a fait entrer dans son livre. Le livre est, comme on l'a vu, intitulé : *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*; mais M. Garnier n'est-il pas souvent sorti des limites que ce titre lui trace? Ne trouve-t-on pas dans son recueil, à côté des chartes de communes et d'affranchissements proprement dites, un assez grand nombre d'actes qui se rapportent à la mise en pratique du régime communal, au jeu des institutions, à l'exécution des lois constitutives de la cité? Les actes de saisie et de mainlevée de l'échevinage, qui paraissent fréquemment, ne sont ni des chartes de commune, ni des actes d'affranchissement. Les coutumes (il y en a plusieurs) forment une classe à part, qui ne rentre pas, selon moi, dans le cadre de l'ouvrage, et l'on pourrait multiplier les exemples à cet égard. Mon intention n'est pas, au reste, de reprocher à M. Garnier d'avoir donné plus qu'il n'avait promis; son tort est de n'avoir pas pris un titre plus exact, plus conforme aux conditions mêmes de son sujet. Je suis si éloigné de blâmer l'introduction dans

Digitized by Google

son recueil des pièces qui ne sont pas proprement des chartes de commune et d'affranchissement, que je regrette qu'il ne soit pas allé plus loin encore, et qu'il n'ait pas suivi la trace marquée par Augustin Thierry dans ses volumes sur l'*Histoire municipale d'Amiens*. Les statuts de métiers ont été exclus du volume que j'examine. Eh bien, ce genre de pièces me semble avoir une place nécessaire dans les recueils de documents relatifs à l'histoire municipale des villes du moyen âge. Ce sont les règlements officiels d'après lesquels travaille et agit une classe de la population qui prend part aux droits politiques de la cité; c'est l'œuvre, dans la plupart des cas, de l'autorité municipale, qui émane de la volonté populaire et qui la représente. Nos idées, aujourd'hui, ont agrandi le domaine de l'histoire; ce que nous cherchons, dans le passé des villes du moyen âge, ce n'est pas seulement leur constitution, leur loi organique; nous voulons y voir le fonctionnement de leurs institutions, l'exercice du pouvoir par les citoyens, la vie de l'ancienne société en ce qu'elle a d'activité politique, en ce qu'elle offre de rapports et de différences avec la société moderne.

Encore quelques mots, Messieurs. Dans l'ouvrage de M. Garnier, la lecture des textes n'est pas toujours irréprochable, et je pourrais citer bien des incorrections qu'avec plus d'attention l'éditeur aurait évitées. La ponctuation laisse aussi à désirer; elle est souvent incomplète et irrégulière. Les dates des actes auraient dû être et n'ont pas été ramenées à notre style usuel. Les notes se recommandent presque toujours par l'utilité des renseignements qu'elles fournissent; mais certaines indications topographiques manquent de précision.

J'ai dit en commençant que l'ouvrage de M. Garnier avait été entrepris avec les encouragements du conseil général de la Côte-d'Or. C'est là une circonstance sur laquelle je tiens à revenir. Les conseils généraux, quand ils rendent possibles, au moyen des fonds publics, des travaux utiles, comme celui de M. Garnier, ont droit aux éloges de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques.

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur un document manuscrit envoyé par M. J. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or.

Messieurs,

Je me suis chargé de vous rendre compte d'un envoi fait à M. le Ministre par M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, notre zélé correspondant. Il s'agit d'un passe-port donné le 14 juin 1467, par le doge de Venise, Christophe Moro, à un commis (*nuncius*) de la maison Cornaro, transportant des marchandises aux foires de Lyon (*certas ballas specierum et aliarum mercationum*). Le parchemin sur lequel il est écrit servait de couverture à un compte de la châtellenie de Montdidier, en Bresse, de l'an 1476, et c'est par un heureux hasard que M. Garnier l'a découvert et a pu le copier.

Le passe-port de 1467 n'est pas dépourvu d'intérêt. Il offre un spécimen des instruments de ce genre dans la seconde moitié du xv[e] siècle; il ajoute un document à ceux que nous possédons sur la police commerciale de cette époque; il constate les relations de commerce existant alors entre la république de Venise et la ville de Lyon, dont les foires, favorisées par les rois de France (priviléges de 1443), avaient pris une grande extension; il signale, comme voie de transport, la route du Pô, tant par terre que par eau; enfin il met en scène deux grandes familles politiques et commerciales de Venise, les Moro et les Cornaro. Cristoforo Moro, dont il est ici question, et dont l'administration ducale fut tristement signalée par la perte de l'île d'Eubée ou de Négrepont, resta au pouvoir de 1462 à 1471.

La famille Cornaro a donné des doges à la république de Venise, un pape au saint-siége, des cardinaux, etc. Quant au chef de maison en faveur duquel est donné le passe-port de 1467, et qui est désigné dans cette pièce sous le nom de *Marco Cornaro*, on peut croire que c'est le petit-fils de Marc Cornaro, doge au xiv[e] siècle, et le père de la célèbre Catherine Cornaro, qui fut reine de Chypre. Le passeport est valable pour six mois; le doge l'adresse à ses amis fidèles et sujets. Cornaro y est appelé *nobilis civis noster dilectus Marcus Cornarius*.

La copie qui nous a été transmise me semble entachée de quelques inexactitudes. Je signalerai *quemlibet* pour *quelibet*, *tamen* pour *tantum*, *mercantis* pour *mercantiis; pallatas* doit être probablement rem-

placé par *passatas*. J'ai l'honneur de proposer à la section le dépôt de cette pièce dans les archives du ministère.

F. Bourquelot,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication manuscrite de M. Lefebvre dit Faber, *correspondant du Comité.*

« Il paraît inutile, écrit M. Lefebvre en tête de la communication « qu'il adresse au Comité, d'insister sur l'importance de la pièce « ci-après transcrite. Elle jette un jour nouveau, selon nous, sur un « des points les plus controversés de l'histoire des troubles de la « France durant la démence de Charles VI. Si l'on s'en rapportait, « en effet, à cette circulaire, — tel est bien le nom qui convient à « ce document, — le dauphin n'aurait pas subi, comme on le croit « généralement, la pression, encore moins l'oppression du prévôt « des marchands et des échevins et bourgeois de la ville de Paris. Au « moins trouvera-t-on qu'il proteste avec une singulière énergie « contre des assertions de ce genre. »

La pièce dont parle ainsi M. Lefebvre est intéressante, mais je ne vois pas qu'elle éclaire d'une lumière nouvelle un point controversé. Au mois de juin 1413, Louis, duc de Guyenne et dauphin, écrit aux bourgeois de Cambrai, et sans doute à beaucoup d'autres, qu'il n'est pas exact, quoi que l'on ait pu dire, qu'il ait appelé à son secours les princes de sa famille, et qu'il se soit plaint auprès d'eux de violences exercées contre lui par les habitants de Paris : s'il a pu sembler que quelque atteinte ait été portée à sa liberté le 28 avril ou l'une des journées suivantes, il n'en est pas moins très-satisfait de tout ce qui s'est passé à Paris. La déclaration est curieuse, mais elle ne change rien ni à l'histoire bien connue des journées du 28 avril, du 10 et du 20 mai, ni à ce que l'on sait des sentiments qu'inspiraient au duc de Guyenne les mouvements populaires de cette époque. L'arrestation de ses officiers, entraînés sous ses yeux hors de l'hôtel Saint-Pol violemment envahi, le massacre de quelques-uns d'entre eux, l'emprisonnement de membres de sa famille et de dames de sa maison, les discours peu révérencieux qu'il avait dû entendre avec une feinte patience,

Digitized by Google

toutes les scènes révolutionnaires dont les chroniques nous retracent les détails, avaient profondément irrité le jeune dauphin, et il ne les oublia jamais. Cette lettre même où il se dit libre est un témoignage de l'oppression qu'il nie. Il avait envoyé au duc d'Orléans, au duc de Bretagne, au duc d'Anjou et au comte d'Alençon des lettres signées de sa main, pour leur demander de venir le délivrer; mais le secret de cette correspondance avait été trahi, et les cabochiens, craignant que le dauphin ne s'échappât de Paris, faisaient bonne garde autour de lui. Il eut sans doute l'espoir de faire cesser leur surveillance importune s'il consentait à désavouer sa correspondance, et c'est ce qu'il fit dans la lettre que nous avons sous les yeux.

Le quantième de la date ne peut se lire dans le document, très-mal conservé, que M. Lefebvre a transcrit. Nous ne savons donc de combien de jours il est postérieur aux lettres du 26 mai, par lesquelles Charles VI approuvait les arrestations illégales de l'hôtel Saint-Pol, et à la promulgation de la célèbre ordonnance de 1413. Il appartient plus vraisemblablement à la fin du mois de juin qu'au commencement, car ce fut, dit-on, au moment où le mariage de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, avec Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu, réunissait les princes du parti d'Orléans, c'est-à-dire vers le 20 juin, que le duc de Guyenne entretint des intelligences avec eux.

Quelques jours plus tard, le 6 juillet, si l'on en croit Monstrelet, le roi signait des lettres où il déclarait, lui aussi, que la liberté du dauphin n'avait jamais été menacée : « Notre fils le duc du Guyenne, « y disait-il, n'est pas plus tourmenté que dans le sein de sa mère. » Un émissaire des cabochiens était chargé de lire et de commenter dans les villes de Picardie cette mensongère déclaration, que l'on avait frauduleusement fait signer par le roi, dit Monstrelet, lequel ignorait qu'une attestation pareille eût été obtenue du dauphin. Peut-être retrouvera-t-on un jour le texte des lettres signées par le roi, et découvrira-t-on un lien commun entre les deux pièces, si toutefois il y en eut deux. Il ne semble pas jusqu'à présent qu'elles se rattachent à la même intrigue. Celle que signa le dauphin et que nous révèle la communication de M. Lefebvre est du mois de juin, et celle que signa le roi, si l'on s'en rapporte au témoignage de Monstrelet, devait porter la date du 6 juillet.

Il est peu vraisemblable que les archives seules de Cambrai aient

conservé un exemplaire de la lettre du dauphin. Nous souhaitons qu'il s'en trouve d'autres ailleurs. On pourrait y gagner un meilleur texte et la date précise du document.

Sans attendre cette découverte, je propose l'impression de la communication de M. Lefebvre.

G. Servois,

Membre du Comité.

Lettre de Louis, duc de Guyenne et dauphin, aux habitants de Cambrai [1].

Loys, ainsné fils du roy de France, duc de Guienne, daulphin de Viennois, à nos bien amez les prevost, eschevins, bourgois, manans et habitans de la ville et cité de Cambray, salut et dilection. Il est venu à nostre congnoissance que en plusieurs [lieux (?) de] ce royaume ont été semées par aucuns mal instruits de la verité d'aucunes choses avenues le venredy après Pasques [2] derreniement [pass]ées et aucunes autres journées ensuivans, que nous avions fait savoir par nos lettres à aucuns des seigneurs du sang et lignage de monseigneur [3] et du nostre, et autres, que nos chiers et bien amez les prevost des marchans, eschevins, bourgois, manans et habitans de la ville de Paris nous tenoient en oppress[ion en] icelle ville et nous faisoient plusieurs aultres outraiges, violences et desplaisirs. . . . . [q]ue par icelles lettres [n]ous les avions requis et requerions de [nous] venir oster et mettre hors des violences que. . . . . ce que dit est. Et combien que plusieurs puevent avoir cuidié que des choses dessus dites nous avons eu aucun. . . . ., toutesvoies considerans qu'elles ont esté faites pour le bien de

[1] On peut se demander pourquoi ce prince a adressé cette lettre au magistrat de Cambrai, ville impériale et gouvernée depuis le XI[e] siècle par des évêques feudataires de l'empire, ainsi que Liége, Munster, Paderborn, etc. C'est que l'antique cité cambrésienne ne tenait pas seulement à la France, ainsi qu'on l'a écrit, par des liens d'affection, mais beaucoup aussi par ceux du commerce. La châtellenie de Cambrai, mouvante de l'évêque, cause incessante de troubles tant qu'elle avait été possédée par diverses familles du pays, était passée à la France. Philippe de Valois l'avait achetée en 1350 de la veuve de Jean de Flandres, tué dans un combat en 1325 contre ceux de Tournay. Il avait acquis en même temps la ville de Crèvecœur et les villages d'Arleux, Saint-Soupplet et Rumilly.

A titre de châtelain, le dauphin percevait dans la ville, sur diverses denrées qui y entraient, des droits d'une certaine importance, qui, d'abord assez vaguement indiqués, furent réglés définitivement au mois de mai 1401, dans un accord dont le texte a été imprimé. (Voir les pièces justificatives du mémoire de M. de Choiseul.) — *Note de M. Lefebvre.*

[2] Pâques tomba cette année le 23 avril.

[3] Le roi Charles VI.

Digitized by Google

mondit seigneur, de nous, de justice et de la chose publique de ce royaume, comme [nous s]ommes bien informés....., et que chascun puet apparcevoir par les choses qui s'en sont ensuies, nous en avons esté et sommes t[rè]s con[tens : pour] quoy nous voulans et desirans la verité desdites choses estre sceue et notifiée à un chascun, vous signifions et faisons savoir [que ne de l]a matière dessus dicte ne de ses dependances oncques ne rescriveimes ne feismes rescripre à personne quelconque du [sang et lignage] de mondit seigneur ne du nostre, ou autres; et se aucunes lettres en avoient esté escriptes ou envoyées, nous vous certifions [qu'elles ne] procederent onques de nostre conscience, sceu, voulenté ou consentement; mais, au contraire, vous affirmons que [les prevost des marchans, eschevins, bourgois, manans et habitans] de la ville de Paris avons en nostre très bonne grace et especial recommandation, tant pour ce que dit est comme [pour autres] grans et especiaux services par eulx fais et qu'ils font à mondit seigneur et à nous, et pour la grant et bone voulenté...... de jour en jour apercevons que ils f[ont] à mon dit seigneur et à nous et à la chose publique de ce royaume..... jour de juing, l'an de grace mil quatre cens et treze.

[Par] monseigneur le duc et daulphin en son conseil..... ducs de Berr[y] et de Bourg[ongne]..... l'evesque.....

(Débris d'un grand sceau de cire rouge, où se lit très-distinctement le mot *daulphin.*)

Pour copie conforme :

Ch.-A. Lefebvre dit *Faber*,

Archiviste bibliothécaire de la ville de Cambrai, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

---

*Rapport sur un fragment de la chanson d'Alexandre, **communiqué par M. Deschamp de Pas.***

M. Deschamps de Pas adresse au Ministre et laisse à sa disposition une feuille de parchemin détachée d'un livre dont elle formait la couverture. Ce fragment, dont l'écriture peut être rapportée au milieu du XIV^e^ siècle environ, a fait partie d'un exemplaire de l'*Alexandre* de Lambert le Tort et d'Alexandre de Bernay, ouvrage qui a été, comme on sait, publié en 1846 par notre collègue M. Michelant. Les vers sont écrits sur deux colonnes, contenant chacune

trente-cinq vers, sauf deux qui en contiennent trente-sept. En tout, cette feuille, qui a huit colonnes, renferme deux cent quatre-vingt-quatre vers, qui correspondent aux pages 243, v. 16, à 251, v. 31, de l'édition. Le texte se suit sans interruption, ce qui montre que le feuillet retrouvé par M. Deschamps de Pas occupait le centre d'un cahier.

Comme il existe du même poëme un assez grand nombre de manuscrits, ce fragment n'offre pas assez d'intérêt pour être publié en entier; toutefois j'en transcrirai les premiers vers, pour qu'on puisse en apprécier la leçon :

As espées trenchans vont departir le tas.
Tholomé fiert Lyon et Dan Clin Gaudinas,
Licanor Occident et Lyoines Lypas,
Perdicas Bosiien et Philote Glinas,
Aristes Passien et Caulus Sathanas,
Aristes Sapetus, Antigonus Orlas;
Et Anthiocus fiert et Gaugis et Brias;
Emenidus d'Arcada (*sic*) jousta à Corinbias,
A terre les abatent des chevaus qui sont cras;
Là ot escu trenchié et maint bon cheval cras;
Des hiaumes, des espées y oissiez grant glas.

Durement se combatent et Grejois et Persant.
. . . .

Le Comité saura gré à M. Deschamps de Pas d'une sollicitude qui peut assurer la conservation de fragments uniques. Je propose le dépôt de ce feuillet dans les archives du Comité.

Paul Meyer,

Membre du Comité.

Rapport sur deux communications de M. L. Blancard, correspondant du Ministère.

M. L. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône et correspondant du Ministère, a adressé au Ministre deux documents intéressants à divers point de vue, et dont il fait ressortir la valeur dans les notices qu'il y a jointes.

Digitized by Google

Le premier est le serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde, fille de Guillaume Bertrand II, comte de la haute Provence, par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon. Cet acte, dont M. Blancard place la rédaction entre les années 1101 et 1110, est important en ce qu'il vient heureusement augmenter le nombre très-restreint des documents diplomatiques que l'on possède sur l'histoire de la haute Provence avant l'année 1125, époque à laquelle, par un acte demeuré célèbre, Raymond Bérenger, comte de Provence et de Barcelone, et Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, se partagèrent la Provence. Il contribue à modifier l'idée qu'on serait conduit à se former du gouvernement de la Provence, si l'on s'en tenait au seul acte de partage.

En effet, tandis qu'on voit dans le traité les deux contractants s'adjuger les terres de la haute Provence sans tenir aucun compte de la branche comtale qui en avait la suzeraineté, l'hommage de la vicomtesse d'Avignon et un petit nombre d'autres pièces soigneusement examinées par M. Blancard prouvent l'existence indépendante de la haute Provence et du comté de Forcalquier, aussi bien avant l'acte de partage qu'après, puisqu'en réalité ce ne fut qu'en 1209 que la souveraineté de la haute et de la basse Provence se trouva réunie sur une seule tête.

Comme l'a justement remarqué M. Blancard, un document aussi ancien ne peut manquer de présenter un certain intérêt comme texte de langue.

A cet égard il y a lieu à quelques remarques.

Comme tous les actes du même genre, ce serment est mélangé de latin et de langue vulgaire. On peut se demander comment, entre tant de documents diplomatiques de genres divers, les serments sont les seuls où la langue vulgaire se montre dans le XI^e^ siècle, dès le X^e^ même.

S'il m'est permis de hasarder une hypothèse en réponse à cette question, je dirai que ces actes ne sont pas autre chose que le procès-verbal de la prestation de serment. Dans cette hypothèse, on conçoit que le rédacteur de l'acte se soit efforcé de reproduire aussi fidèlement que possible les paroles prononcées, qu'il ait été ainsi amené, contre l'usage de son temps, à écrire sous leur forme vulgaire les expressions les plus essentielles du serment. De là vient que, dans ceux de ces actes où le latin domine le plus, le rédacteur a toujours conservé en langue vulgaire les mots par lesquels le

vassal marque de la façon la plus précise l'engagement qu'il jure de tenir[1].

Le document communiqué par M. Blancard contient fort peu de latin et acquiert, par conséquent, une valeur linguistique d'autant plus grande. Le nombre des mots latins qui s'y trouve serait même, selon toute probabilité moindre encore, si un scribe de cette époque, plus habitué à écrire en latin qu'en langue vulgaire, n'avait pas dû se sentir porté naturellement à donner une forme latine aux mots vulgaires restés très-près de leur origine. Ainsi, sans parler de *filia* 1, de *mulier* 1, qui sont aussi bien provençaux que français, les mots *dies* 12, *erit* 10, 14, 18, *inganno* 7, 16, *nomen* 9, 12, 16, 20, *partes* 5, *quarto* 12, 16, 20, *sagramentis* 22, *Durencia* 5, *Provincia* 4, noyés pour ainsi dire dans des phrases presque entièrement provençales, n'ont de latin que l'apparence. Prononcés, non à la française, mais comme on fait partout ailleurs que chez nous, en faisant sentir l'accent, ils sont provençaux presque aussi bien que latins. Il y a une différence capitale, il est vrai, si l'on prend en considération le provençal que nous connaissons par les manuscrits du XIII^e^ siècle et même du XII^e^ siècle : c'est que dans ces mots la voyelle qui suit l'accent n'est pas encore tombée, mais il n'y aurait peut-être pas trop de hardiesse à supposer qu'au commencement du XII^e^ siècle encore on entendait quelque chose de l'*i* de *Provincia*, *Durencia*[2], et de la dernière

[1] Par exemple, un serment placé par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (II, 170, preuves), vers 1015, est tout en latin, sauf les mots «nol vos tolrei ni «vos en tolrei, nol vos vedarei ni vos en vedarei..... *finem aut societatem* non au«rei..... *et per quantas vices* tu m'en commonras..... *sic vobis* o tenrai e o aten«drei.» — On trouvera un grand nombre d'exemples du même fait parmi les serments rapportés par Raynouard, *Choix des Poésies orig. des Troub.* II, 40 et suiv. — Je citerai encore un serment prêté, vers 1013, à Borel, évêque de Vic-d'Osona, par Pierre, évêque de Girone : «*Juro ego Petrus episcopus, filius qui sum de Ada«laizo* (?) *comitissa, ut de ista hora in antea non* dezebre te *Borello episcopo*, *filius qui «fuisti de Ingilrada femina, de tua vita nec de tuis membris, neque de tuum episcopa«tum, neque de alios* feos, *neque de tuos alodes*..... ne t'en dezebre ne t'en tolre ne «no t'otolre..... si com *in isto pergameno est scriptum* o tenre et o atendre *ego Petrus* «a te *Borello*, fors quant m'en solveras sine forcia.» (Jaime de Vilanueva, *Viage literario a las iglesias de España*, VI, 288-9.)

[2] Dans *Boèce : licencia* 19; *sapiencia* 30, 39, 78, 93 ; *justicia* 86, 248; *avaricia* 220; *tristicia* 221 ; *luxuria* 223; *superbia* 224; dans tous ces mots, *ia*, qui se trouve venir après la quatrième syllabe, à l'hémistiche, ne compte pas plus que l'*e* féminin français; mais la constance avec laquelle, pour le latin *cia* ou *tia*, le copiste écrit, non pas *za* comme on fit plus plus tard, mais *cia*, indique assez clairement que le son de l'i ne s'était pas encore entièrement obscurci.

Digitized by Google

voyelle des autres mots. — On trouvera dans cette pièce (l. 2) un exemple de neutre à joindre à ceux qui ont déjà été recueillis tant en langue d'oc qu'en langue d'oïl[1] : «Non ti decebrai de ta vida ne de *ta* membr*a*.» On sait que *membra* est l'un des rares pluriels neutres qui existent encore en italien[2].

Le second document communiqué par M. Blancard est d'une nature tout autre.

En 1302, Jean Nicolas, de Pignans, petite ville du département du Var, composa en provençal une chanson satirique contre Roger, clerc du même lieu. Cette pièce, dont le texte est rapporté dans le document communiqué par M. Blancard, ne contient que des accusations assez vagues, mais qui sans doute étaient claires pour ceux qui l'entendaient ou la chantaient. Elle n'est pas, du reste, l'œuvre d'un bien habile homme, mais elle est pour nous plus intéressante que ne serait un pastiche habile de la poésie des troubadours, car elle nous présente un spécimen précieux de la poésie populaire de ce temps[3]. Quoi qu'il en soit, le clerc de Pignans poursuivit le diffamateur devant le juge royal de Draguignan, et ob-

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 427. Depuis, M. Mussafia (*Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VIII, 127-8) et M. de Wailly (*Bibl. de l'École des chartes*, 6, IV, 369-70) ont recueilli quelques exemples bien clairs du pluriel neutre en français.

[2] Voy. Diez, *Grammatik der rom. Sprachen*, 2e édit. II, 4.

[3] Il faut toutefois la dégager des incorrections qu'y a introduites le greffier qui en a inséré le texte dans la teneur de la sentence. L'une de ces erreurs se reproduit trois fois, et chaque fois fausse le vers. Elle consiste dans l'emploi de la 2e personne du pluriel au lieu du singulier. Il faut corriger *c'as fatz* aux vers 2 et 11, et *deus* (tu dois) au vers 14. De la sorte, ces vers reprennent leur mesure régulière, qui comporte sept syllabes. Restent encore deux vers trop longs, le troisième et le dixième. Le vers 3 non-seulement est trop long, mais encore n'offre pas un sens bien net; il faudrait un régime indirect à *perdoni*, comme au vers 15; je propose : *Am tal qu'om los ti perdoni*. Au vers 10, je suppose qu'il y avait dans l'original iij *perbestatz* (ou *prebostatz*), et que le copiste aura lu iiij. Je propose donc *tres* à la place de *quatre*. Avec ces corrections tout est régulier, sauf les rimes pourtant; car *fatz* et *clar* (vers 4 et 5) ne présentent qu'une assonance; mais, dans une poésie de ce genre, cette négligence n'a rien de surprenant. On pourrait du reste retrouver la rime en corrigeant : *tot clar anatz*. Ce qui est plus digne de remarque, c'est que chaque troisième vers (3, 6, 9, 12, 15) se termine par une finale féminine et demeure sans rime. Ce fait, qu'il ne faut point chercher à expliquer par une série de fautes du greffier, doit être rapproché de l'usage bien constaté d'un grand nombre de poésies populaires françaises, provençales, catalanes, italiennes, où les vers à terminaison masculine sont seuls pourvus de rimes.

Digitized by Google

tint gain de cause. Appel de la part du prévôt de Pignans qui évoque la cause : le juge des premiers appels, à Aix, confirme la sentence. Nouvel appel, cette fois devant le juge mage, qui confirme les deux sentences précédentes. C'est l'arrêt du juge mage que M. Blancard nous envoie. Ce document, qui nous fait connaître toute la suite de l'affaire, y compris les sentences des premiers juges et la chanson incriminée, peut servir utilement à l'histoire de la procédure en Provence. La question, telle qu'elle se posait en première instance et avant tout conflit de juridiction, est également intéressante. Il est certain que la chanson, comme moyen de diffamation, a dû être au moyen âge, et plus peut-être au midi de la France qu'au nord, de l'usage le plus fréquent. Sans remonter aux lettres à peu près rhythmiques de l'évêque Frodebert et d'Importunus, dont le caractère véritable n'a été reconnu que depuis peu[1], on rencontre parmi les poésies des troubadours quelques pièces pleines des attaques personnelles les plus violentes. Leur admission dans les chansonniers provençaux, qui ne sont que des anthologies et ont surtout recueilli les pièces amoureuses, donne à croire qu'elles avaient obtenu du succès et circulaient assez librement. Il y a bien dans la plupart des coutumes du midi un article qui punit les injures à la requête de la personne injuriée; mais aucun témoignage ne nous apprend qu'aucun de ces *sirventes* ait été judiciairement poursuivi. Il est probable qu'on ne les poursuivait pas. Une disposition fréquente des coutumes admettait l'inculpé à fournir la preuve des faits diffamatoires allégués par lui[2]. Ce n'est qu'à une époque déjà très-réglée que l'idée a pu venir de répondre à une diffamation par un arrêt.

Je propose la publication dans la *Revue* des documents envoyés par M. Blancard et des commentaires qu'il y a joints.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

[1] Voy. Boucherie, *Cinq formules rhythmées et assonancées du VII^e siècle* (Paris, Franck, 1867), et cf. *Revue critique*, 1867, art. 106.

[2] La pénalité est toujours précédée de la clause « nisi ea probare poterit » (Montpellier, art. 22, dans TEULET, *Trésor des chartes*, I, 257; édit. de la Société de Montpellier, art. XXIII; cf. la cout. de Carcassonne, art. 20, dans TEULET, I, 274); « e proar no o pot » (Labessière, dans ROSSIGNOL, *Monographies communales du Tarn*, I, 342), etc.

Digitized by Google

I.

Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon.

A la mort du roi Hugues, en 948, le roi de Provence, Conrad le Pacifique, confia successivement le gouvernement de ce pays à deux comtes d'origine différente, qui ont fait souche. Le premier fut Boson, fils de Rotbold. Les chartes le mentionnent avant l'année 950. De sa femme Constance, Boson, fils de Rotbold, eut deux fils; l'un, Guillaume, mari d'Arsinde, mourut sans postérité; l'autre, Rothold, mari d'Hermengarde, eut deux enfants, Guillaume II, mari de Lucie, et Emma, épouse de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

Guillaume II ne laissa point d'enfants, et à sa mort (1036) toute la succession de Boson, fils de Rotbold, échut aux comtes de Toulouse.

Le deuxième comte, à qui Conrad donna la Provence à gouverner, fut Guillaume, fils de Boson et de Folcoare. Guillaume était déjà comte en 968. Ses victoires sur les Sarrasins du Frainet ont fait de ce prince un personnage historique et lui ont valu le surnom de *Grand*.

Guillaume le Grand, fils de Boson et de Folcoare, eut de sa femme Adélaïde un fils, Guillaume le Jeune, qui épousa Gerberge de Bourgogne, dont il eut trois fils. L'un d'eux, Foulques, mourut sans enfants; les deux autres, Bertrand I^er^ et Geoffroi, se partagèrent l'administration de la Provence. Geoffroi gouverna la basse Provence et siégea à Arles. Sa femme Étiennette lui donna deux enfants, Bertrand le Pieux, mari de Mathilde, mort sans postérité légitime, et sa sœur Gerberge. Bertrand le Pieux fit hommage du comté de la basse Provence à Grégoire VII, et le légat de ce pape, Richard de Milhau, abbé de Saint-Victor, profita de cette dépendance morale du comte de Provence vis-à-vis du saint-siége pour marier Gerberge, sœur et héritière naturelle du comte Bertrand, à son propre neveu, Gilbert de Milhau. Mais le comté de la basse Provence, nommé aussi comté de Provence, ne resta pas dans la maison de Milhau, et les vues ambitieuses du légat furent déjouées par les événements. Gilbert de Milhau et Gerberge n'eurent que deux filles : l'une, Étiennette, reçut quelques châteaux en dot et fut

Digitized by Google

mariée à Raymond des Baux; l'autre, Doulce, apporta la basse Provence à son mari Raymond Bérenger de Barcelone[1] (1112).

Tandis que Geoffroi fondait la branche des comtes de la basse Provence, siégeant à Arles, Bertrand fondait celle des comtes de la haute Provence, appelés plus tard comtes de Forcalquier. D'Heudiarde Évèze, sa femme, Bertrand eut deux fils : Guillaume-Bertrand et Geoffroy. Ce dernier s'éteignit sans lignée. Guillaume-Bertrand eut d'Adélaïde une fille qui reçut le nom de sa mère. Adélaïde II perdit, dans les dernières années du XI[e] siècle, son mari, Ermengaud d'Urgel, et elle gouverna la haute Provence pendant la minorité de son fils Guillaume le Libéral. C'est à cette époque que cette princesse reçut le serment de fidélité d'Ermessinde, vicomtesse d'Avignon, qui est l'objet de la présente communication.

Avignon appartenait alors en grande partie aux comtes de la haute Provence, et pour un quart aux comtes de Toulouse. Il en était de même des châteaux de Manes et de Forcalquier. C'est ce que prouve l'acte dont nous donnons ci-après le texte.

Adélaïde, en résignant le gouvernement de la haute Provence entre les mains de son fils Guillaume le Libéral (1110), se contenta du titre de comtesse de Forcalquier, tandis que son fils s'intitulait marquis de Provence.

A la mort de Guillaume le Libéral, en 1129, Adélaïde reprit de nouveau le pouvoir; mais elle s'en dessaisit dans le cours de la même année, en faveur de ses deux petits-fils, Bertrand II et Guigues, et dans l'acte de cession elle se qualifia de comtesse d'Avignon et de Forcalquier. Les successeurs d'Adélaïde, à partir de la deuxième moitié du XII[e] siècle, prirent, sur leurs sceaux, tantôt le titre de comte de Provence et tantôt celui de comte de Forcalquier.

Raymond Bérenger V, fils d'Ildefonse II, comte de Provence, et de Garsende, héritière du comté de Forcalquier, réunit ces deux comtés en 1209 et s'intitula comte de Provence et de Forcalquier.

Les chartes relatives au comté de la haute Provence ou comté de Forcalquier sont très-nombreuses pour le commencement du XIII[e] et la fin du XII[e] siècle. L'une de celles-ci (1195) nous fait même exactement connaître les limites de ce comté, qui, borné à l'est et au

[1] La basse Provence, ou Provence proprement dite, avait pour limites, à la fin du XI[e] et au commencement du XII[e] siècle, la Durance, les Alpes, le Rhône et la mer.

Digitized by Google

sud par les Alpes et la Durance, était alors, à l'ouest, séparé du marquisat de Provence par une ligne politique partant du mont de Vergues, au sud-est d'Avignon, et allant vers le nord-est jusqu'au col de Cabre, d'où elle fléchissait vers l'est et gagnait le mont Genèvre, en passant un peu au-dessus de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

En remontant le XIIe siècle, les documents *forcalquérois* deviennent de plus en plus rares, et enfin il serait presque inutile de les rechercher au delà de 1125, si l'on pouvait en croire une charte fameuse, un traité de partage de toutes les terres provençales fait entre le comte de Toulouse et le comte d'Arles ou de la basse Provence.

Dans cet acte, conservé en original aux archives des Bouches-du-Rhône, transcrit plus de cent fois au XIIIe siècle et dans les temps postérieurs, et souvent édité comme une pièce fondamentale et véridique, il n'est pas fait une seule fois mention des comtes de la haute Provence et de Forcalquier. Leurs terres sont en partie adjugées à Ildefonse de Saint-Gilles, et en partie à Raymond Bérenger; mais de Guillaume le Libéral, alors régnant, et d'Adélaïde, sa mère, pas un mot. On comprend donc combien il importe de rechercher et de réunir, pour les opposer à cet acte, toutes les preuves de l'existence indépendante du comté de la haute Provence ou de Forcalquier avant 1125.

L'excommunication lancée contre Guillaume le Libéral, à la requête des moines de Montmajour, et l'absolution du pape Calixte II en 1120[1]; une restitution de château faite en 1110[2] à l'église de Sisteron par Guillaume le Libéral, marquis de Provence, et sa mère Adélaïde, comtesse de Forcalquier; une confirmation de biens à la même église par Adélaïde qui se qualifie en cette charte de comtesse de Provence (1102)[3]; telles étaient les trois seules pièces connues constituant les archives actuelles du comté de Forcalquier pour le premier quart du XIIe siècle.

J'apporte un nouveau document à ce dossier, et, certes, ce n'est pas le moins important des quatre, tant au point de vue de l'intérêt historique qu'à celui de la langue.

La suzeraineté de la comtesse de la haute Provence sur les villes

[1] Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 109, et correction du t. II, p. 6.

[2] Columbi, *De reb. gestis episcop. Sistaricens.* l. II, § 41.

[3] Peiresc cité par Ruffi le jeune, *Dissertation sur l'origine des comtes de Forcalquier*, p. 70.

Digitized by Google

d'Avignon, de Forcalquier et de Manes y est attestée d'une façon irrécusable. Sa vassale, Ermessinde, femme de Rostan Bérenger, fils et neveu des vicomtes de Sisteron, s'engage dans ce curieux document non-seulement à être fidèle à la comtesse Adélaïde, sa souveraine, mais en outre à lui rendre, à toute réquisition régulière, les trois châteaux dont la garde lui est confiée. Ce document est antérieur à 1110 et postérieur à 1101[1].

Louis Blancard.

Aus[2] tu Adalax *conmitissa, filia* Adalax *conmitissa*. Eu Ermensenz, *mulier Rostagno Berenguerio*[3] non ti decebrai de ta vida ne de ta membra que a *tuo corpore juncta sunt*, ne *homo nec femina* per *meum consilium* ne per *meum* consintiment, ne non ti decebrai dels castels ne las *civitates* de Provincia des Durencia en za, de las tres *partes* non las ti tolrai ne tolre las ti farai, ne *homo nec femina* ab *meum consilium* ne ab *meum* consintiment. E si *homo* t'o tulia, o *femina*, o tolre t'o volia, aïtories t'en siria *sine ingammo* per celas vez que tu m'en conmonrias o conmonre m'en farias per ti o per *tuo misso*, per *nomen* de sagrament.

El castel de Fornchalcherii que i es o *ad in antea factus* i *erit* per *nomen* de castel, redrai lo ti per celas vez que m'en conmonras o conmonre m'en faras per *nomen* de sagrament, enfra .XV. *dies, sine enganno*, exez lo *quarto* de *Raimundo*[4] quel dividiras o a *Bertranno*[5] cui lo coms o guirpi.

El castel de Manoa[6] que i es o *ad in antea factus* i *erit* per *nomen* de castel, redrai lo ti *infra* .XV. dias que m'en conmonras o conmonre m'en faras

[1] Ermessinde n'acquit la tenure des châteaux d'Avignon, de Manes et de Forcalquier que par la mort de son mari qui les avait eus en héritage, et ce baron vivait encore en 1101, comme le prouve la note 3 ci-dessous. Le serment d'Ermessinde est donc postérieur à 1101. D'un autre côté, il est antérieur à 1110, puisqu'en cette année l'administration du comté de la haute Provence n'appartenait plus à Adélaïde, mais à Guillaume, son fils.

[2] *Audi*.

[3] Ermessinde et Rostan Bérenger paraissent tous les deux dans un acte de juin 1101, inséré au *Gallia christiana* (t. I, preuves, n° v, p. 83). «Ego *Rostagnus Berengarii* et uxor mea *Hermessendis* et filii mei Forojuliensis episcopus Berengarius et «vicecomes Gaufredus et Bertrannus et Raymundus et Petrus Berengarii, nos omnes «donamus Deo... et fratribus canonicis in majori ecclesia urbis Avenice, etc. Facta «in urbe Avenica, mense junio, anno... M° C° I°.»

[4] Raimond de Saint-Gilles.

[5] Bertrand, fils et héritier de Raimond de Saint-Gilles.

[6] *Manoa*, Manes (Basses-Alpes). Ce pourrait être aussi une contraction ou une abréviation de *Manoasca*, Manosque. Manes, Manosque et Forcalquier sont trois villes voisines, qui font toutes les trois partie du département des Basses-Alpes.

Digitized by Google

per ti o per *tuo misso*, per *nomen* de sagrament, *sine inganno*, exez lo *quarto* de *Raimundo* quel dividiras o a *Bertranno* cui lo coms o guirpi.

El castel de *Avinione* que i es o *in antea factus* i *erit* per *nomen* de castel, redrai lo ti *sine inganno infra* .xv. dias que tu m'en conmonras o conmonre m'en faras per ti o per *tuo misso*, per *nomen* de sagrament, exez lo *quarto* de *Raimundo* quel dividiras o a *Bertranno* cui lo coms o guirpi.

El comonedor que de aquestz *sagramentis* m'inconmonrau, regard non i aurau[1] per mi ne per los meus ne per las mias, per zo que dans[2] lur en venga; ne per aquestz conmostz *nunquam* me vedarai ne *meum* corps non trasladarai[3]; exi o tenrai et o [a]tendrai *sine inganno* ves ti, contissa Adalax, si Deus m'ajud e scanz[4].

(*Archives des Bouches-du-Rhône*, série B, n° 277-1.)

Pour copie conforme :

Louis Blancard,

Correspondant à Marseille.

II.

Procès en diffamation. — Chanson satirique. — Condamnation du diffamateur en première instance. — Demande en nullité pour cause d'incompétence formée par le seigneur du condamné contre la sentence du premier juge. — Arrêts confirmatifs de cette sentence prononcés par la cour des premiers appels et par le Juge Mage ou des deuxièmes appels.

En 1302, un certain Jean Nicolas s'avisa de chansonner un clerc de l'église de Pignans[5], du nom de Roger.

« Roger, lui disait-il, tu serais bien inspiré si tu réparais les torts « que tu as faits; à cette condition tu serais pardonné; car, si tu ne « le fais, tu iras sûrement en enfer à la male aventure. Tu as ap- « pauvri Pignans, tu l'as réduit à l'aumône, et tu as mis si peu de « mesure dans tes maltôtes, que, si tu avais quatre prévôtés, tu ne « réparerais les torts que tu as faits, tant ils sont excessifs. Si tu ne

[1] *Sic*, mais le sens exige *aurai*. Le copiste a répété par inadvertance la finale de *inconmonrau* qui précède.

[2] *Damnum*.

[3] Cf. cette phrase d'un serment tout latin que renferme le cartulaire de Saint-Victor (n° 709) : « et si tu aut successores tui commonere me volueris vel voluerint, « ego pro hoc non me *translatabo* neque *vetabo*. »

[4] Le texte porte *ē scāz*; mais ces mots paraissent fautifs; il faudrait *e si sant*; le serment cité à la note précédente se termine ainsi : « Si Deus me adjuvet *et sancti sui*. »

[5] Arrondissement de Brignoles (Var).

Digitized by Google

« veux réparer tes torts, il faut que tu t'adresses à Dieu et lui cries « merci : lui seul peut te pardonner. »

La chanson faite, le poëte fut lui-même la chanter pendant la promenade, sur la place publique et en divers endroits de Pignans.

L'accusation était-elle fondée? nous l'ignorons; toujours est-il que Roger porta plainte, non pas, comme on pouvait s'y attendre, devant la justice seigneuriale de Pignans, mais devant la juridiction royale, qui, par système, ne se déclarait jamais incompétente. Il porta donc plainte devant la cour royale du Luc, lieu voisin de Pignans.

Au Luc[1], il n'y avait point de juge; mais, une fois par an, cette ville recevait la visite du juge royal de Draguignan, qui y tenait ses assises pendant le temps nécessaire à l'examen et à la terminaison de toutes les causes du bailliage. Le juge de Draguignan, Jean de Quinson[2], écouta favorablement la plainte de Roger, le clerc, prit connaissance de la cantilène, se déclara compétent et condamna Jean Nicolas, comme diffamateur, à 10 livres d'amende, somme qui équivaudrait, selon moi, à plus de 1,500 francs de monnaie actuelle.

La sentence ayant été notifiée à Jean Nicolas, le prévôt de Pignans en eut connaissance et se sentit blessé dans son droit et dans ses intérêts. Il se hâta d'en demander la nullité au juge des premiers appels de la cour royale d'Aix. Celui-ci, Alfieri d'Isernia[3], confirma purement et simplement la sentence du premier juge. Mais le prévôt ne se tint pas pour battu; il porta la cause devant la cour des deuxièmes appels de Provence, présidée par le juge mage, et, protestant contre le prétendu abus de pouvoir commis par le juge ordinaire de Draguignan, il réclama de nouveau la nullité ou au moins la réformation du jugement rendu par ce magistrat. Il invoquait à l'appui de sa requête, les statuts de Fréjus de Raymond Bérenger V.

Jean Cabassole, juge mage, considérant qu'aux termes de ces statuts même, la juridiction comtale devait s'étendre, sur tous les sujets du roi en tous lieux du comté, et qu'elle atteignait et cou-

[1] Le Luc, chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan (Var).

[2] Quinson, arrondissement de Riez (Basses-Alpes).

[3] Isernia, ville du royaume d'Italie, préfecture de Samio ou de Molise (ancien royaume de Naples).

Digitized by Google

vrait par conséquent Roger, qui, quoique habitant de Pignans, y était étranger d'origine et sujet royal, le juge mage, dis-je, confirma la sentence du juge ordinaire et l'arrêt de la première cour d'appel, et maintint la condamnation pécuniaire de 10 livres d'amende.

Le document ci-après est donc intéressant à un double point de vue, à savoir :

1° A celui de la philologie — je n'ose dire de la littérature provençale — au commencement du XIVe siècle.

2° A celui de la procédure et de l'organisation judiciaire en Provence à la même époque.

LOUIS BLANCARD.

In nomine Domini, [anno] millesimo trecentesimo tercio, scilicet XXIIIa mensis aprilis, prime indictionis, notum sit omnibus quod, cum racione cujusdam inquisicionis facte per curiam regiam de Luco[1] contra Johannem Nicholay de Piniaco, idem Johannes per dominum Johannem de Quinsiaco, Draguignani judicem, in certa quantitate pecunie extiterit condempnatus, ut in sententia dicti domini Johannis de Quinsiaco seriosius continetur, ab eadem quare sentencia appellatum extiterit pro parte domini Piniacensis prepositi et Piniacensis ecclesie ad discretum virum dominum Alferium de Isernia, primarum appellationum judicem in comitatibus Provincie et Forchalquerii; ipse quare dominus Alferius suam super premissis sentenciam protulit forme et continencie subsequenti (*sic*) :

Die XXI mensis januarii, prime (*sic*) indictione, Aquis. Nos Alferius de Ysernia, primarum appellationum in comitatibus Provincie et Forchalquerii judex, presenti scripto sentencie, declaramus quod, cum a quadam sententia lata per judicem Draguignani contra Johannem Nicholay de Piniaco, pro parte syndici et procuratoris ecclesie Piniacensis et capituli ejusdem, ad nostram extiterit audienciam appellatum, cujus quidem sentencie condempnatorie tenor talis est ut ecce :

« Item, quare constat dicto judici quod Johannes Nicholaus de Piniaco, « ausu suo temerario, in vituperacionem et injuriam Rogerii clerici de Pi- « niacensis ecclesie (*sic*) et infamiam ejusdem, ex certa scientia seu ex pro- « posito, quemdam libellum famosum seu quamdam cancionem inferius

[1] La cour royale du Luc avait pour seuls officiers un bailli et un clavaire ou trésorier; elle était du ressort de la cour royale de Draguignan, qui se composait d'un viguier, président (alors Guillaume Féraud), d'un sous-viguier, d'un clavaire, d'un sous-clavaire, d'un notaire et d'un juge. Celui-ci rendait la justice en transportant ses assises dans les diverses villes de la viguerie.

Digitized by Google

«denotatam fecit et composuit contra dictum Rogerium clericum, cujus «libelli famosi seu cancionis tenor dignoscitur esse talis :

Rogier, bona foras natz
Si rendias los tortz c'aves fatz
Am tal que cascum los perdoni;

Car si aco vos non fatz
En enfern anas tot clar,
Laïns a mal' aventura.

Pinzans as escaitivat,
As almornas l'as gitat.
Tant n'as fag de desmesuras!

Si n'avias quatre perbestatz
Non rendras los tortz qu'aves fatz
Per sobras de desmesuras.

Si tos tortz non vols desfar,
A Dieu merce deves clamar
Com aquel los ti perdoni.

«Dictum libellum famosum seu caucionem publice in platea et in aliis «locis de Piniaco cantavit et publicavit, dum plures persone dicti loci balla«rent; et talia sint mali exempli et digna correccione. Idcirco, ego dictus «judex, ut, pena docente, alii terreantur, dictum Johannem Nicholaum «condempno in decem libras[1].»

Dominus Bonifacius de Gonfarono, canonicus Piniacensis, syndicus, actor et procurator venerabilis viri domini Jordani de Videlbano, prepositi Piniacensis ecclesie et capituli ejusdem, de cujus proccuratione et syndicatu nobis legitime constitit coram nobis pro tribunali sedentibus, libellum obtulit in hunc modum :

«Constitutus dominus Bonifacius de Gonfarono, canonicus Piniacensis, «syndicus, actor et procurator venerabilis viri domini Jordani de Vidal«bano, prepositi Piniacensis ecclesie et capituli ejusdem, in presentia «nobilis et discreti viri domini Alferii de Ysernia, judicis primarum appel«lationum in comitatibus Provincie et Forchalquerii, dixit, nominibus

[1] Il s'agit ici de livres provençales, de réforciats couronnés. Le denier réforciat couronné fut fabriqué en 1301-1302, au poids du 212^{me} du marc provençal et au titre de 2 onces et 11 grains moins 1/3. Sa valeur intrinsèque est *très-approximativement* de 0 livre 5 sols; celle du sou, de 0 livre 60 sols, et celle de la livre, de 12 livres. Les 10 livres représentent, à ce compte, 120 livres de valeur *intrinsèque*, c'est-à-dire au moins 1,500 livres *de valeur relative*.

Digitized by Google

« quibus supra : quod discretus vir dominus Johannes de Quinsiaco, judex « Draguignani, de facto, cum de jure non posset, in prejudicium dicti do« mini prepositi[1] et ecclesie predicte, condempnavit Johannem Nicholaum, « hominem ecclesie predicte, in decem libras (si condempnatio de jure dici « potest), occasione cujusdam cantinelle per ipsum cantate in villa Pinia« censi, plura hec et quam plura alia, ex forma condempnationis, mani« feste apparent, que condempnatio dicta fuit ipso jure nulla, pro parte « dicti domini prepositi et capituli predicti, tanquam a non competenti ju« dice lata, et si qua erat, quod non credit, ab ea extitit legitime, appel« latum; quatenus cum idem dominus Johannes condempnaverit de facto « dictum Johannem Nicholaum de re et causa ad suam juridictionem non « pertinente, in prejudicium dicte domini prepositi et ecclesie predicte; « petit et requirit idem dominus Bonifacius, nominibus quibus supra et « modo et forma meliori quibus potest, per vos cognosci et declarari pre« dictam condempnationem, in quantum de facto processit, ipso jure nullam « fuisse et esse tanquam a non suo et non competenti judice latam; si vero « aliqua est, quod non credit, petit eam pronunciari iniquam et injustam « et remedio appellationis extinctam, et bene fuisse appellatam et male judi« catam. »

Quo libello oblato, dominus P. Gomberti, regis procurator et advocatus, litem contestando et eidem respondendo libello, negavit narrata prout narrabant ibidem; demum fuit predicto domino Bonifacio datus terminus ad probandum; et post plura accitata inter partes easdem, fuit per utramque partem per nos ferri sententiam postulatum; ad quam sententiam ferendam certam et perhemptoriam utrique parti prefiximus terminum usque in diem et horam presentes. Quo die et hora advenientibus, nos prefatus judex, viso libello predicto, litis contestatione ad ipsum facta, necnon visis et cum diligentia conspectis instrumentis, privilegiis et cautelis omnibus productis pro parte dicti domini prepositi Piniacensis ecclesie et capituli ejusdem, ac omnibus aliis que dicte partes, in appellationis judicio coram nobis, dicere seu proponere voluerunt, non declinantes ad dexteram vel sinistram, sed equo libramine justicie procedentes, sacrosanctis Dei evangeliis coram nobis prepositis, etiam Ipsius nomine invocato, more majorum pro tribunali sedentes, presentibus domino Jacobo Arduyno procuratore regio et advocato, ac Petro Stephani notario, procuratore substituto a Bertrando Ricardo procuratore, actore, yconomo seu defensore dicti prepositi Piniacensis

[1] Le prévôt de Pignans était seigneur de ce lieu. En 1298, le prévôt, Jourdan de Vidauban, vint en cette qualité à Marseille prêter serment de fidélité et hommage au roi Charles II. Quoique enclavé dans la viguerie de Draguignan, Pignan n'était donc pas soumis à la juridiction royale. C'est ce qui explique pourquoi le prévôt considéra comme un abus de pouvoir l'intervention du juge royal de Draguignan dans un procès intenté à un homme de la seigneurie prévôtale.

Digitized by Google

ecclesie et capituli ejusdem, ferri per nos in premissis sententiam postulantibus, nostram, in modum qui sequitur, sententiam promulgamus; videlicet :

«Quare de injuria potest agi extra ordinem et civiliter, quamvis una «aliam tollat, judex Draguignani predictus, qui de famoso libello de cle«rico facto cognovit, delinquentem extra ordinem condempnavit, [condemp«nationis] loco corporalis pecuniariam infligendo; quare, representati pri«vilegii ecclesie de Piniaco tenore in aliquo non obstante, pronunciamus «per ipsum judicem bene judicatum et per appellantem ipsum male appel«latum fuisse; declarantes dictam sententiam fore *aliquam* et non *nullam*, «dicentes predicti criminis correctionem et punitionem ad curiam regiam «pertinere nostram; in hiis scriptis sententiam proferentes.»

Et ab ipsa sententia dicti domini Alferii per magistrum P. Stephani procuratorem substitutum a magistro Bertrando Regordo (*sic*) procuratore, yconomo, syndico et actore venerabilis viri domini Piniacensis prepositi et capituli ecclesie Piniacensis, ad nos Johannem Cabassoli[1], jure civilis professorem, comitatum Provincie et Forchalquerii majorem[2] et secundarum appellationum judicem, extiterit appellatum, et tam per ipsum quam per nobilem virum dominum P. Gumberti, procuratorem et advocatum regium in comitatibus supradictis, ex eisdem actis requisitum extiterit per nos sententiam promulgari. Tandem, nos Johannes Cabassola, predictis visis instrumentis et munimentis omnibus et singulis que dictus magister Petrus, nomine quo supra, et dictus dominus Petrus Gomberti, procurator et advocatus regius predictus, comparentes coram nobis, producere voluerunt, et omnibus aliis que, prenominatis nominibus quibus supra, coram nobis

[1] Jean Cabassole, chevalier, professeur de droit civil, juge mage des comtés de Provence et de Forcalquier et lieutenant du sénéchal des mêmes comtés, fut l'auteur et le promulgateur de statuts relatifs aux notaires, aux usuriers et aux juifs. Ces statuts sont de l'année 1306 et ont été publiés par M. Giraud, *Essai*, t. II, p. 61-70.

[2] Sous Charles Ier et sous Charles II, les causes criminelles et correctionnelles étaient jugées en dernier ressort par le juge mage de Provence.

Nous avons la preuve de ce fait dans les pièces du procès des conspirateurs marseillais de 1264. Le juge mage de Provence présida à l'instruction de l'affaire, et, assisté du juge mage de Marseille et du viguier de cette ville, il condamna les conspirateurs à mort.

Sous Robert, l'appel des procès correctionnels continua de s'arrêter en dernier ressort au juge mage de Provence; mais, dans les procès criminels, le jugement définitif et suprême appartint au sénéchal.

Voici le statut du roi Robert qui introduisit cette innovation :

«*Item* pro subditorum compendio volumus quod in questionibus de rebus mobi«libus et condempnationibus pecuniariis per curiam faciendis, semel tantum possit «ad majorem judicem appellari; in criminalibus vero, puta de morte, membrique «mutilatione et quæstionibus, de terris, castris baronum et bonis stabilibus aliis et ju«ridictionibus, possint ad senescallum secundo appellare.»

Digitized by Google

dicere voluerunt, visisque dictis processibus dicti domini Johannis de Quinsiaco et dicti domini Alferii, atque nostra consideratione sollicita et matura, presentibus coram nobis ipso domino procuratore et advocato regio supradicto et dicto magistro Petro, nomine procuratorio supradicto, de cujus procuratione ex predictis actis nobis plenissime constat, et sententiam postulantibus per nos ferri, presenti die et termino per nos perhemptorie assignatis ad sententiam audiendam, sedendo more majorum, sacrosanctis Dei evangeliis propositis coram nobis, nostram super premissis proferimus sententiam, in hunc modum videlicet :

« Quare sententiando declaramus sententias predictas, videlicet dicti domini Alferii et judicis Draguignani, fore aliquas, tanquam a suis et competentibus judicibus promulgatas, cum, secundum verba, seriem atque mentem statutorum Forojuliensium[1] pro parte dicti domini prepositi productorum, liqueat evidenter cognitionem et punitionem dicti criminis seu delicti ad curiam regiam pertinere cum non fuerit inter homines Piniacenses perpetratum, cum ipse Rogerius non sit de Piniaco, nec hoc sit positum nec probatum, sententiam dicti domini Alferii justam fore nichilominus decernentes, et per dictum procuratorem male et perperam appellatum ; nostram in hiis scriptis sententiam preferentes. »

[1] Les statuts de Fréjus furent octroyés en 1235, et le 7 octobre, par Raymond Bérenger V, aux habitants du diocèse de Fréjus.

L'article de ces statuts auquel fait allusion la sentence du juge mage, et qui paraît avoir été invoqué par le procureur de l'église de Pignans à l'appui de ses prétentions, est ainsi conçu dans la charte originale (*Archives des Bouches-du-Rhône*, B. 326) :

« In primis statuimus ut homicidia ubicumque facta et rapinas factas in stratis publicis et insidiatores viarum publicarum et violatores ecclesiarum et domorum religiosarum et omnes qui eis maleficient, dominus Comes punire possit, sive jure ordinario, sive ex officio, in bonis damnatorum que ad dominum Comitem pertinerent ex supra dictis causis....... Omnes vero alias justicias criminales hominum suorum procedentes ex causis vel injuriis factis inter homines suos, in his jus reddat, et hoc intelligimus sive homines predicti domini sint in eodem castro, sive in diversis. »

En l'état, ce texte, original et authentique, n'a rien de favorable aux prétentions de l'église de Pignans, car il spécifie non pas les droits des autres seigneurs, mais ceux du comte. — Il paraît que de très-anciennes interpolations ont singulièrement modifié le sens primitif de ce statut, et il serait possible que la copie possédée par l'église de Pignans présentât ces interpolations, que l'on trouve notamment dans le texte édité par M. Giraud, d'après un manuscrit du XIVe siècle. — Voici comment la partie essentielle de ce statut a été modifiée au préjudice du comte de Provence et au profit des seigneurs :

« Omnes vero alias justicias criminales hominum suorum procedentes ex causis vel injuriis factis inter homines suos, dominus predictorum hominum habeat et inter homines suos jus reddat, et hoc intelligimus sive, etc. » (Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français*, t. II, p. 6.)

Digitized by Google

Actum, lectum et recitatum Aquis, in hospicio in quo perhabitat dictus dominus major et secundarum appellationum judex, in bardato[1] juxta pratum.

Testes : dominus Petrus Gamelli, jurisperitus; Guillelmus de Volmillo et Raymundus Amelii, notarii de Avinione, et ego Guillelmus Guiberti, publicus notarius illustrissimi domini Karoli secundi, Jerusalem et Sicilie regis ac comitis Provincie et Forchalquerii, qui omnibus presens fui, et ad requisitionem predicti domini P. Gumberti, procuratoris et advocati regis, qui dictam sententiam nomine curie regie approbavit, hanc cartam publicam scripsi et signo meo signavi.

Pour copie conforme :

Louis Blancard,

Correspondant à Marseille.

Communications de MM. H. Beaune, Mossmann, Prosper Dupré et Amé, correspondants.

M. Henri Beaune a transmis la copie faite par lui, sur le document original, d'une monstre d'armes faite à Rome en présence du vicomte de Thouars, en 1494. Il s'agissait de passer la revue de la compagnie de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, Sagonne, Meillan et Charenton, qui, après avoir été gouverneur de Paris, puis du duché de Milan et de la seigneurie de Gênes, devint maréchal, amiral et grand maître de France.

Cette revue fut passée pendant le séjour du roi Charles VIII à Rome, où il était entré le 31 décembre 1494, et où il séjourna jusqu'au 28 janvier de l'année suivante. Le vicomte de Thouars était alors Louis II de la Trémouille, qui devint aussi amiral de France et figura parmi les principaux hommes de guerre des règnes de Charles VIII et Louis XII. Un peu avant la date du document qui nous occupe, il avait été chargé, avec le président de Ganay, d'une mission auprès du pape Alexandre VI, pour le disposer à favoriser le passage du roi en Italie.

La compagnie de Charles d'Amboise se composait de trente lances et de soixante archers; lorsque le roi revint en France, laissant der-

[1] *Bardat*, en provençal; terme encore usité pour désigner une terrasse pavée de dalles.

Digitized by Google

rière lui une armée d'occupation, les compagnies de Charles d'Amboise et de Louis de la Trémouille l'accompagnèrent.

Le document communiqué par M. Beaune figurerait utilement dans un recueil où l'on réunirait des pièces contemporaines analogues : ces listes n'ont pas seulement un intérêt personnel pour les familles, elles fournissent aussi des indications précieuses sur les noms de personnages mentionnés dans les historiens et qui sont très-souvent altérés.

M. Morellet, correspondant à Colmar, a transmis les copies de plusieurs documents soigneusement transcrits par M. Mossmann, le savant archiviste de la ville de Colmar. Je vais vous en donner l'analyse.

Le premier est un document, en allemand, du 2 juin 1431, samedi après la Fête-Dieu, par lequel Nicolas Westeman, dit du Palmier, bourgeois de Colmar, s'engage par contre-lettre, envers le maître et le conseil de cette ville, à rester, sa vie durant, leur serviteur et maître artilleur, moyennant un salaire annuel de douze bons florins, payables par quartiers, six aunes de drap et six foudres de bois qu'il devra faire couper et voiturer à ses frais. Lorsqu'il fabriquera de la poudre, la ville payera, par quintal, deux livres deniers, monnaie de Colmar; si l'on entreprend une expédition où il y ait besoin de canon, le maître artilleur y prendra part aux frais de la ville et touchera une haute paye convenable.

Vient ensuite, aussi en allemand, un traité conclu le 18 juin 1532, le mardi après Saint-Vit, entre le maître et le conseil de Colmar et George de Gruntheim, maître artilleur à Strasbourg, pour la fourniture de douze canons, montés sur roues, savoir : deux de 20 quintaux, deux de 15 quintaux, deux de 10 quintaux et six de 6 quintaux. Le prix convenu est de 11 florins, monnaie de Strasbourg, et 63 kreutzer pour chaque quintal livré. La ville devait retenir sur le marché 1,200 florins, à charge de servir à George de Gruntheim et à sa femme une rente viagère de 100 florins. Tout ce qui dépasserait ces 1,200 florins devait être acquitté comptant lors de la livraison des canons. Je propose de renvoyer ces deux pièces à M. le général Favé, qui a réuni, sur l'histoire de l'artillerie, de nombreux documents, parmi lesquels plusieurs lui ont été déjà transmis par la section.

La troisième copie est une supplique adressée le mardi, lende-

Digitized by Google

main de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 15 septembre 1444, à Louis, dauphin de France, par le bourgmestre et le conseil de Colmar. Voici dans quelles circonstances fut écrite cette lettre, qui a été transcrite par M. Mossmann dans le *liber missivarum* : elle est rédigée en allemand.

L'archiduc Sigismond, voyant les Suisses révoltés contre lui, pria Charles VII de joindre ses troupes aux siennes. Le Dauphin, qui régna ensuite sous le nom de Louis XI, fut chargé de cette expédition et marcha vers l'Alsace, défit les Suisses en deux rencontres, et conclut avec eux un traité à Ensisheim. Mais pendant l'occupation française, qui dura jusqu'au mois d'avril 1445, l'Alsace eut à souffrir de toutes les calamités qu'une armée indisciplinée peut faire peser sur un pays : des Anglais qui s'étaient joints aux Français n'étaient pas moins pillards, et des gentilshommes du pays profitaient de la bonne volonté des bandes pour satisfaire leurs vengeances particulières. Le bourgmestre de Colmar écrit donc au dauphin, pour le supplier de faire cesser les excès commis par ses troupes sur le territoire de la ville : il fait remarquer qu'elles sont venues comme alliées de la maison d'Autriche; que néanmoins il ne se passe de jour que les soldats français en mettent à mort, blessent, dépouillent ou rançonnent des bourgeois de Colmar, n'exercent d'odieuses violences sur les femmes, les filles et les enfants : les habitants n'osaient plus sortir de la ville pour cultiver leurs terres. Le bourgmestre fait encore valoir que Colmar, toujours fidèle à la maison d'Autriche, n'a jamais fait de traité avec ses ennemis; qu'elle est sous la protection du comte palatin du Rhin, qui lui a garanti formellement sa sécurité; que l'armée d'un prince éminemment chrétien ne peut continuer à laisser molester un membre du Saint-Empire qui n'a jamais rien eu à démêler avec la couronne de France. La supplique se termine par l'assurance que la ville tiendra compte au dauphin de la bienveillance qu'il leur témoignera dans cette circonstance. Il est probable que les archives municipales feraient connaître si le bourgmestre obtint ce qu'il demandait, et surtout à quel prix, car à cette époque la bienveillance coûtait cher. On ne connaissait pas alors le désintéressement, qui, en pareille occurrence, est, dit-on, dans nos mœurs modernes.

Dans votre séance du 8 juillet 1867, vous avez exprimé le vœu d'avoir la copie de la lettre de Grotius adressée au magistrat et sénat de Colmar. M. Mossmann a fait cette copie, et M. Morellet vous l'a

Digitized by Google

transmise. Cette lettre, entièrement autographe, cachetée en cire rouge aux armes de Grotius, est rédigée en latin et datée de Paris, le 4 août 1685. Après la défaite des Suédois à Nordlingen, la ville de Colmar n'ayant pas obtenu de la France la ratification du traité particulier consenti en sa faveur par le résidant Melchior de l'Isle, le 9 octobre 1634, elle envoya à Paris son syndic Jean-Henri Mogg, pour tâcher de faire revenir Richelieu sur sa première détermination. Mogg s'aboucha avec le chancelier de Suède Axel Oxenstjerna, alors à Paris, pour régler les conditions d'un traité entre la France et la Suède contre l'empereur. En partant, le chancelier recommanda l'envoyé de Colmar à Hugue Grotius, ou Groot, chargé d'affaires de son gouvernement auprès de la cour de France, qui obtint de Richelieu que, par un traité signé à Ruel le 1er août 1635, Colmar fût reconnue sous la protection de la France. Trois jours après, Grotius écrivait la lettre, dont l'original est à Colmar, dans laquelle il félicite les magnifiques et très-honorés seigneurs les consuls et sénateurs de la cité de Colmar de l'heureuse issue de la négociation à laquelle il s'intéressait, et se tenait, pour l'avenir, à leur disposition.

Le dernier document communiqué par M. Morellet est antérieur de quelques semaines à la lettre de Grotius : il est de juin 1635.

Lors de la campagne de 1635, pendant laquelle le maréchal duc de la Force tint tête aux Lorrains qui ravageaient l'Alsace, la ville de Colmar, défendue par une faible garnison française, sous les ordres d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, demande des secours au maréchal ainsi qu'au cardinal de Lavalette. Par deux billets datés de Porrentruy, le 14 juin, ces deux personnages promirent de se porter en Alsace pour obliger le duc de Lorraine à repasser le Rhin : peu après, par une lettre sans date, le maréchal prévenait le magistrat de Colmar qu'il était forcé de changer son ordre de marche; cette lettre, dans ses détails, concorde parfaitement avec ce qui est rapporté dans les *Mémoires du duc de la Force*[1], édités par notre collègue M. le marquis de La Grange. Au moment où le maréchal se disposait à entrer en Lorraine par Rambervillers et Saint-Dié, il apprenait que Galaz et les impériaux avaient passé le Rhin à Philippsbourg, après avoir repoussé le duc Bernard de Weimar, et que le duc de Lorraine, enhardi par ce succès, péné-

[1] Tome IV, p. 140.

trait aussi par Brisach en Alsace. Il lui fallait concentrer ses forces et demander du renfort pour continuer la lutte.

M. Dupré, correspondant à Blois, a envoyé une description détaillée d'un manuscrit donné par M. de La Saussaye à la bibliothèque de cette ville : c'est un manuscrit sur vélin, in-4°, de la première moitié du XIIe siècle, sauf quelques additions postérieures, orné de quelques miniatures contenant un martyrologe, quelques homélies sur les évangiles, la règle de saint Benoît, l'obituaire de l'abbaye de Pontlevoy, le catalogue des abbayes avec lesquelles elle était en association de prières, et la copie de quelques chartes qui ne se trouvent que dans ce document.

M. Dupré transcrit un acte que je crois utile de reproduire ici : c'est l'association d'un relieur aux prières :

« Johanni Italo, Majoris Monasterii monacho, concessum est per « omnia viventi et defuncto sicut nostre congregationis monacho. « Ipse enim maximum librorum nostrorum, quod *bibliotheca* dici« tur, et quosdam alios tam specialiter quam decenter conjungens li« gavit, et arte ligatoria speciosos codices effecit. »

Cette mention est du XIIIe siècle, par conséquent postérieure à la rédaction du manuscrit. Il est à souhaiter que la *Société des sciences et des lettres* de Blois publie ce manuscrit précieux pour l'histoire de la province.

M. Émile Amé, correspondant à Aurillac, a extrait d'un manuscrit qui lui appartient deux documents relatifs à Henri IV. L'un est la relation de l'entrée du roi à Dijon, le 28 mai 1595 ; l'autre est la relation de la procession de la Sainte-Hostie, à laquelle assista Henri IV, en la même ville, en juillet 1595. Ces deux documents ne sont pas absolument inédits : les faits sur lesquels ils donnent des détails sont longuement racontés dans les registres de la ville, et nous en trouvons la reproduction dans le *Journal de Gabriel Breunot*, conseiller au parlement de Bourgogne, édité par notre correspondant M. Joseph Garnier, *Analecta Divionensia*[1]. M. Amé nous mande avoir relevé les deux copies qu'il nous a adressées dans un recueil fait au commencement du XVIIe siècle, sous la dictée d'un conseiller au Parlement, et dont le titre est : *Mémoires*

[1] Tome II, p. 549, et t. III, p. 5.

Digitized by Google

et observations des choses les plus mémorables et arrêts de la Cour du Parlement de Dijon, faicts à la vérité et selon l'ordre du temps, pour servir selon la nécessité et occurrence. Il serait utile, je crois, d'examiner si ce recueil ne pourrait pas fournir des notes aux savants qui ont entrepris la publication des *Analecta Divionensia :* il y aurait probablement un *registre de souvenirs* à ajouter aux neuf que signale M. Garnier dans une introduction au journal de G. Breunot.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur divers envois de monuments épigraphiques et d'autres documents.

M. Advielle, bibliothécaire à Pont-Audemer. Copie d'une inscription latine sur marbre blanc, dont les fragments ont été découverts dans la cathédrale d'Évreux, en 1867; ces débris ont été déposés au palais épiscopal. Le monument paraît du v[e] siècle. Il rappelle qu'Ursinus vécut vingt ans avec son épouse Leontia, et quarante-huit dans le siècle. Une note de M. Advielle nous apprend que plusieurs lacunes, qui existent aujourd'hui sur le marbre, ont été remplies à l'aide d'un ancien document. Quel est ce document? Quelle confiance peut-il inspirer? Fournit-il quelques détails sur une première découverte du même monument? Il serait d'autant plus nécessaire d'obtenir de nouveaux renseignements que, d'après une note lue à la Société des antiquaires de France, par M. Le Blant, l'inscription d'Ursinus proviendrait des catacombes de Rome, et serait ainsi étrangère au diocèse d'Évreux.

M. le chanoine Barbier de Montault. Dans ses fréquents voyages, M. de Montault recueille, au profit du Comité, ce qu'il trouve sur son chemin. Nous avons reçu de lui, cette fois, un assez grand nombre d'inscriptions qui ne forment point d'ensemble, mais que nous avons eu soin de classer chacune à son ordre et qui seront utilisées plus tard. Dans les ruines de l'abbaye de Cluny, notre correspondant a lu cet hexamètre autour d'une sculpture du xii[e] siècle représentant un agneau :

In celo magnvs hic parvvo scvlpor vt agnvs.

Sur les parois de l'escalier de l'ancien château des évêques de Poitiers, à Dissais, M. l'abbé Barbier a copié une chanson à boire, et une autre de bergère, datée de 1671, toutes deux tracées avec une pointe de fer.

Digitized by Google

La seconde commence ainsi :

> Non, non,
> Je n'irai plus au bois seulette,
> Sans ma houlette,
> Ni sans, ni sans mon chien carlon.

M. l'abbé Canéto. Simple indication d'une dalle funéraire portant le nom d'un personnage inconnu décédé en 1635.

M. Dumoutet. Quelques fragments d'inscriptions présumées carlovingiennes, extraits des ruines des églises de Saint-Baudille et de Saint-Austrégésile du château, à Bourges. On a aussi recueilli, dans la démolition de l'ancienne église de Saint-Hippolyte, plusieurs débris d'inscriptions des XV^e^ et XVI^e^ siècles, et la plus grande partie de l'épitaphe latine de Jean Mercier, célèbre professeur en droit, mort en 1648. Cette dernière épitaphe n'est qu'une suite de jeux de mots du goût le plus bizarre.

M. Dumoutet a joint à ses envois d'estampages une notice intéressante sur l'église de Saint-Hippolyte, dont l'origine remontait jusqu'au premier évêque de Bourges, saint Ursin, et qui fut mise, en 1622, à la disposition des Pères de l'Oratoire. Cet édifice vient de disparaître. La porte, qui date de la fin du XI^e^ siècle, a été généreusement achetée par l'archevêque de Bourges. Elle est destinée à prendre place, avec d'autres fragments précieux, dans le musée diocésain fondé par l'illustre prélat dans son propre palais.

M. Dupré. Inscriptions grecques et italiennes tracées sur la cheminée monumentale de l'ancien hôtel d'Alluye, à Blois. Ce sont des maximes sur le respect dû à la Divinité, sur la modération dans la fortune, sur la récompense des services rendus, que le célèbre Florimond Robertet s'est plu à faire peindre dans sa somptueuse demeure, avec divers emblèmes qui font certainement allusion à ses fonctions de ministre de trois rois.

M. Dusevel. Une notice curieuse sur l'église paroissiale de Notre-Dame de Doullens, démolie en 1807. On a conservé une inscription française qui constate que la reconstruction du chœur avait été commencée, en 1719, par les soins du sieur Picot, ingénieur en chef pour le roi des ville et citadelle de Doullens.

M. Dusevel signale aussi des statues du XVI^e^ siècle, représentant

sainte Barbe, saint Quentin et un saint évêque, dans l'église d'Halloy-lez-Pernois.

M. Godard-Faultrier. C'est une bonne fortune assez rare de recevoir à la fois d'un même correspondant deux monuments épigraphiques de l'époque carlovingienne. Ceux dont M. Godard-Faultrier nous adresse les copies ont été mis à découvert par les fouilles récemment exécutées à Angers, sur la place du Ralliement, dont le prochain volume des Lectures de la Sorbonne contiendra le procès-verbal détaillé. La plus importante des deux inscriptions est celle de l'abbé *Ato*, mort le VI des ides de septembre, l'an du seigneur 835, et le 22e du règne de l'empereur Louis. Elle fait maintenant partie du musée d'Angers et se trouve publiée dans le dernier catalogue imprimé de cette collection. L'autre relate seulement le nom d'une femme appelée *Ermenberge;* elle est bien gravée et d'une parfaite conservation.

M. Godard nous transmet aussi la copie d'un décalogue gravé, au XVe ou XVIe siècle, sur un petit caillou, qui pourrait avoir servi d'amulette, et une inscription latine, remarquable, rappelant la pose, en 1593, de la première pierre du bastion, dit *de Lorraine*, au château de Nantes. La cérémonie de cette pose fut accomplie par la duchesse de Mercœur; *la France étant gouvernée par les princes lorrains, race immortelle de Charlemagne.* Un mot grec, qui ne se trouve dans aucun lexique, *πρωτόλιθος*, a été composé par l'auteur de l'inscription pour exprimer le terme de *première pierre.* Par un singulier hasard, la plaque de cuivre, qui porte le texte, s'est retrouvée loin de Nantes, dans les environs du Louroux-Béconnais, département de Maine-et-Loire.

M. Jacquemin. Notes biographiques sur Pierre de Quiqueran, né en Provence d'une illustre famille, évêque de Sénez, mort en 1550, à l'âge de vingt-quatre ans, et inhumé à Paris, dans l'église des Grands-Augustins. Un monument considérable lui fut érigé; il a disparu. Pierre de Quiqueran a laissé un poëme latin : *De laudibus Provinciæ*, qui a été publié en 1551, et traduit deux fois, en 1613 et en 1614.

M. Jacquemin complète les renseignements qu'il a envoyés précédemment sur l'obélisque d'Arles. Il reproduit les inscriptions, latines et françaises, à la gloire de Louis XIV, composées par Pellisson pour

Digitized by Google

le piédestal du monument. Le style en est d'une emphase qui nous semble aujourd'hui presque ridicule.

M. Leclercq de La Prairie. Dix-sept inscriptions de cloches du département de l'Aisne, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. On y trouve les noms de neuf fondeurs.

Copie de l'épitaphe de Gautier Bardins, mort en 1305, inhumé dans l'église de Pierrefonds. Il ne reste que la moitié de la dalle funéraire, dont le travail est très-remarquable, et qui présentait deux effigies. M. de La Prairie pense qu'on y avait figuré Gautier Bardins et sa femme. On m'assure que les effigies étaient celles de deux frères, l'un en armure de chevalier, l'autre en costume civil. Le dernier personnage serait le seul conservé aujourd'hui. C'est une vérification facile à faire.

M. de La Prairie nous propose d'autres inscriptions; il peut être certain qu'on les recevra avec reconnaissance.

M. le comte de Mellet. Onze inscriptions, la plupart funéraires, des trois derniers siècles, recueillies dans diverses églises du département de la Marne. La plus intéressante relate les bienfaits dont demoiselle Jeanne Dupuy combla la paroisse de Damery, dans les dernières années du XVIIe siècle. Peu à peu, M. de Mellet complétera l'épigraphie des diocèses de Reims et de Châlons. Il a joint à son envoi une notice sur l'église d'Ay, vaisseau élégant du XVe siècle, pourvue d'un clocher roman et d'un portail orné de sculptures. Les habitants d'Ay se sont imposé de grands sacrifices pour la restauration de ce monument, dont M. de Mellet rend bon témoignage.

M. Nozot. Dix-sept notices sur des communes du département des Ardennes, les Grandes-Armoises, Autrecourt, Brieulles, Chooz, Cons-la-Granville, Floing, la Croix-aux-Bois, Launois, Lumes, Neufménil, Neuvizy, Saint-Pierremont, Sapogne, Stonne, Terron, Tournes et Warcq. Ces notices nous ont fourni quelques inscriptions d'importance secondaire que nous avons classées à leurs dates. Espérons qu'un jour M. Nozot aura le loisir de reprendre les diverses parties de son travail, et qu'il en fera sortir un bon répertoire archéologique des Ardennes. N'oublions pas de signaler, d'après ses indications, la maison du village de Saint-Pierremont où Jean-Baptiste Mabillon naquit, le 23 novembre 1632.

Digitized by Google

M. Révoil, membre non résidant. Chargé d'exécuter quelques travaux de restauration à l'ancienne cathédrale et au cloître de Vaison, M. Révoil a pu voir de près et faire estamper l'inscription vraiment monumentale, si connue des archéologues et si difficile à interpréter, qui décrit une ligne d'une prodigieuse longueur sur le côté septentrional de l'église, au-dessus d'une des galeries du cloître. On est à peu près d'accord pour en reporter l'origine au x[e] siècle. Les caractères ont une hauteur de 20 centimètres. Le P. Anselme Boyer, qui a publié une histoire de l'église de Vaison en 1731, et, de nos jours, M. Deloye, le savant conservateur du musée d'Avignon, sans parler de bien d'autres essais, ont tenté de déchiffrer, de traduire et de commenter cette énigme. Le mémoire de M. Deloye me paraît avoir tranché la difficulté. Le texte qu'il a donné se trouve d'accord avec celui que M. Révoil vient de restituer, sauf deux mots sans importance dans le deuxième hémistiche du second vers. Pour saisir la pensée obscure de l'auteur, il faut se rappeler que l'inscription regarde le nord, qu'une des galeries du cloître est tournée vers le midi, qu'il y avait autrefois douze chanoines et douze cellules, que le sens est à la fois réel et mystique, littéral et anagogique. Voici le texte, qu'on peut considérer maintenant comme parfaitement authentique :

Obsecro vos fratres aqvilonis vincite partes
Sectantes clavstrum qvia sic venietis ad avstrvm
Trifida quadrifidvm memoret svccendere nidvm
Ignea bissenis lapidvm sit vt addita venis
Pax hvic domvi.

Le Comité joindra ses instances aux nôtres pour prier M. Révoil de replacer les pierres de cette rare inscription sans y faire la plus légère retouche. Nous devons la transmettre intacte à nos successeurs.

Saint-Trophime d'Arles possède une inscription du même temps, et non moins énigmatique, gravée à l'intérieur du transept. M. Révoil annonce qu'il nous en fera parvenir très-prochainement l'estampage.

Avant de quitter M. Révoil, je dois rectifier ici une erreur qui s'est glissée dans un précédent rapport. Une inscription constatant la construction d'une crypte, en 1218, par un certain Guiran, est indiquée comme provenant de la cathédrale d'Aix; elle appartient au cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Paul-du-Mausolée, au faubourg de la ville de Saint-Remy.

Digitized by Google

M. Verly. Trois volumineux cahiers de copies d'inscriptions d'après des épitaphiers conservés à Lille. Nous regrettons que M. Verly n'ait pas distingué avec plus de précision celles qui existent de celles qui ne se retrouvent plus. Parmi tant d'épitaphes de comtes de Flandres, de princes et de grands seigneurs, nous avons remarqué celle de Guillaume Morlot, docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise, auteur de plusieurs ouvrages intéressants sur les antiquités rémoises, mort en 1667. Les religieux firent placer une inscription sur sa tombe, dans l'église de son prieuré de Fives-lez-Lille.

Le rapport qui précède était terminé lorsque j'ai reçu communication d'une inscription adressée au Comité par M. Martin-Daussigny. Il s'agit de l'épitaphe latine de Nicolas Chermette qui, après avoir embrassé la vie religieuse, était rentré dans le monde pour de graves motifs, demeurant toujours uni de cœur à ses anciens confrères, et qui leur légua sa bibliothèque en témoignage de son affection. Il fonda aussi plusieurs messes et décéda en 1683. Le marbre qui porte l'inscription a été retrouvé dans le cours des démolitions exécutées pour l'ouverture de la rue de l'Impératrice. Il provient probablement de l'ancienne église des Jacobins, autrefois située dans cette partie de la ville de Lyon.

J'ai encore un complément à inscrire à la suite de mon rapport. M. Soucaille, professeur au collége de Béziers, nous a récemment communiqué une des inscriptions les plus intéressantes que le Comité ait reçues depuis longtemps. Elle se compose de soixante-huit vers en langue romane, relatant les malversations et la déposition, en 1408, de Jaumes Laures, un des consuls de la ville. Le texte est gravé, en trois colonnes, sur une plaque de marbre blanc, haute de $0^m,38$ et large de $0^m,62$, sur une épaisseur de $0^m,05$. Ce monument a été retrouvé, à $5^m,25$ de profondeur, dans la cave d'une maison voisine de l'ancien couvent des Carmes. Je ne suis pas assez familiarisé avec la langue romane du XV^e^ siècle pour essayer une traduction; je propose d'en demander une mot pour mot à M. Soucaille.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Rapport sur diverses communications concernant l'épigraphie.

Notre confrère, M. Chabouillet, a déposé dans les archives du Comité l'estampage d'une inscription du commencement du XI^e siècle, qui se trouve aujourd'hui dans la cathédrale de Sens, où elle fut placée au siècle dernier, et qui provient d'un ancien oratoire situé hors des murs de la ville. Ce texte, composé de trois distiques, servait d'épitaphe à un jeune clerc nommé Ragulfe, dont il vante la patience, l'humilité, la douceur, la chasteté et la beauté. M. Lance[1] a complété cette communication, en mettant à la disposition du Comité l'inscription moderne qui constate la découverte et la translation de la première.

M. Révoil. Le Comité a eu plus d'une fois l'occasion de se féliciter d'avoir un représentant plein de zèle et d'instruction comme M. Révoil, dans une contrée aussi riche que la Provence en monuments de haute antiquité. Son dernier envoi offre un intérêt majeur. Des fouilles, exécutées récemment aux abords de la vieille église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul-des-Aliscamps, ont amené la découverte de plusieurs inscriptions des premiers âges chrétiens. La plus importante, grossièrement gravée, irrégulière de disposition, incorrecte de style, est ainsi conçue :

HIC IN PACE RE
QVIESCIT BONE
MEMORIAE PE
TRVS FILIVS CON
DĀ ASCLIPI QVI
FONDABET HANC
BASELICA SANC
TI PETRI ET PAV
LI QVI VIXIT PLVS
MENVS ANNVS
XLIII ET OBIIT SVB
DIE XIIII KĀL
FEBROARIAS IN
DICTIONE VIII POS CŌL
DECITI IVNIORES
V̄ · C̄ ·

La date indiquée par l'indiction et par le consulat de Decius

[1] Architecte diocésain de Sens et membre résidant du Comité.

Digitized by Google

junior (Cæcina Decius Basilius junior) correspond à l'an 530 de notre ère. M. Révoil fait justement remarquer que l'origine de l'église de Saint-Pierre se trouve ainsi reculée de plusieurs années. D'après les auteurs du *Gallia christiana*[1], cette église monastique aurait été construite en 548 par saint Aurélien, vingt et unième archevêque d'Arles (546-553), avec le secours des libéralités du roi Childebert Ier, et saint Florent y aurait été institué pour premier abbé. L'inscription nouvellement sortie de terre nous apporte le nom du fondateur véritable, dont elle ne fait d'ailleurs pas connaître la profession. S'il eût été prêtre ou religieux, elle l'aurait probablement mentionné. Nous pouvons donc penser qu'il appartenait à la société laïque. Il était contemporain de saint Césaire, qui gouverna l'église d'Arles de 501 à 542. Son père, Asclepius, ne nous est pas plus connu que le fondateur lui-même.

Six autres inscriptions, malheureusement mutilées, trouvées au même lieu, paraissent à peu près du même siècle que celle qui vient d'être reproduite. On y lit les noms de Cypriana, de Julia, de Neglicta. Un personnage, dont le nom a disparu en partie, est désigné par la qualité de *n* (*notarivs?*) *Sancti Cæsarii*, peut-être notaire de l'église ou du monastère de Saint-Césaire.

Chargé par la commission des monuments historiques d'une étude sur la remarquable église du bourg Saint-Andéol, M. Révoil a profité de cette circonstance pour adresser au Comité les estampages de seize inscriptions des XIIe et XIIIe siècles, encastrées dans les murs et dans les piliers du cloître annexé à l'église. Les caractères sont d'un excellent style. Les détails donnés sur quelques fondations d'anniversaires ne sont pas sans valeur. Ainsi nous lisons sur un de ces marbres que Bertrand de Montclar, damoiseau, mort en 1261, légua 12 livres et 10 sous, pour lesquels il hypothéqua (*obligavit*) son champ de la Saussaie (*de Savsea*). M. l'abbé Paradis a publié un bon mémoire sur l'épigraphie de Saint-Andéol, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2].

Nous devons encore à l'obligeance de M. Révoil deux inscriptions funéraires de la cathédrale de Vaison, l'une du XIIe siècle environ, l'autre datée de 1281, que nous enregistrons, sans nous y arrêter davantage. Il nous transmet, enfin, le dessin d'un bas-relief en

[1] Tome I, col. 599.
[2] 3e série, t. IV, p. 592.

Digitized by Google

marbre trouvé à Saint-Raphaël (Var), portant l'effigie de l'archange protecteur du lieu et celle de Bertrand de Saint-Martin, évêque de Fréjus, qui fit faire cette sculpture en 1261. Le travail est grossier; quelques mots manquent à la fin de l'inscription gravée sur l'encadrement. Le presbytère de la même commune de Saint-Raphaël possède une statue de la Vierge, en marbre, dont le style accuse le commencement du XIVe siècle; elle a été photographiée par les soins de M. Révoil, et un exemplaire en pourra être conservé dans les archives du Comité.

Nous manquerions à la justice si nous ne réclamions des remercîments pour l'empressement avec lequel MM. Véran et Robolly, le premier architecte, le second archiviste, de la ville d'Arles, ont estampé, copié et annoté l'inscription de fondation de Saint-Pierre-des-Aliscamps, à peu près en même temps que M. Révoil, pour nous faire profiter de cette découverte.

M. le chanoine Barbier de Montault. Les voyages de notre correspondant, dirigés surtout vers l'Italie, nous fournissent périodiquement une série d'inscriptions qui intéressent notre histoire. Nous citerons, cette fois, celles qu'il a recueillies sur les marbres qui portent les noms de Blanche de Brienne, fille d'un roi de Jérusalem (1226), du célèbre maréchal Jean-Jacques Trivulce, de Gaston de Foix, mort vainqueur à Ravenne, du duc de Boufiers, le libérateur de Gênes.

M. l'abbé Canéto. Le déblayement de l'enceinte de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Orens-d'Auch a rendu à la lumière quatre épitaphes, datées de 1277, 1298, 1307 et 1333. De tant de découvertes partielles il se formera quelque jour un ensemble d'une importance incontestable. Nous prierons donc M. l'abbé Canéto de poursuivre ses recherches et de nous informer de leurs résultats. Il voudra bien nous permettre de ne pas répondre à deux énigmes qu'il nous propose et dont il pourrait bien avoir la solution entre les mains. S'il tient à connaître notre avis, nous lui demanderons des estampages moins défectueux et les renseignements accessoires qui sont nécessaires dans un travail de ce genre. M. l'abbé Canéto a eu sous les yeux ces deux inscriptions, d'une lecture très-difficile, au sujet desquelles il nous interroge; il sait d'où elles viennent, dans quelles circonstances elles se sont retrouvées; peut-être même

Digitized by Google

possède-t-il d'autres détails que nous ignorons. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter le débat.

M. l'abbé Cochet. Le Comité sait déjà comment on a reconnu à Rouen, sur le revers de la table de marbre d'un guéridon, l'inscription, en français, qui fut placée, dans une chapelle de l'église de Saint-Eustache, à Paris, sur la sépulture des entrailles de la duchesse d'Orléans, morte en 1759, aïeule du roi Louis-Philippe. Un estampage sur plâtre a été adressé par M. l'abbé Cochet, au nom du propriétaire de ce monument.

M. Leclercq de La Prairie. Neuf inscriptions relevées sur des cloches du département de l'Aisne, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Elles nous donnent les noms de quatre fondeurs : P. Deschamps, 1552 ; Philippe Cavelier, 1634 ; Villotte, 1773 ; Regnaud, 1773 et 1793.

M. le comte de Mellet. Après avoir décrit l'élégante église d'Avenay, M. de Mellet en produit l'épigraphie, qui consiste en quatre inscriptions des deux derniers siècles, relatant diverses fondations, entre autres celle d'un prêtre chargé d'enseigner les enfants et de catéchiser la jeunesse (1661). Trois autres épitaphes, dont une de 1585, en mémoire de Pierre le Caussonnier, homme d'armes de la compagnie dû duc de Bouillon, proviennent des églises de Bury et d'Étoges.

M. Nozot. Les dernières notices envoyées par M. Nozot sur plusieurs communes du département des Ardennes sont remplies de détails curieux, dont nous ne pouvons faire ici qu'une mention sommaire.

La part de l'épigraphie se compose de quinze inscriptions, parmi lesquelles nous citerons celles qui suivent :

Église de Charbogne. Sur les murs intérieurs du chœur, en gothique : *Lan M v^c^ et un fut fonde ce piller par M. J. Derumelle. Lan v^c^ et uns fut fait ce dit* (un cœur figuré) *p̄ J. de Courtray et son filz.*

Église de Vandy. Épitaphe de Philippe Gilquin, peintre, mort en 1672. On lui attribue la chaire à prêcher, sculptée en bois et en pierre, ornée de bas-reliefs et d'une cariatide, au pied de laquelle il est inhumé.

Église de Rethel. Épitaphe rimée, en français, de Jean Bovet,

Digitized by Google

maître ès-arts, mort en 1470, tenant l'auditoire scolastique en ce territoire.

Hôtel de ville de Rethel. Inscription rapportant que Louis de Gonzague, duc de Nivernois et Rethelois, a, de sa seule invention, projeté, dessiné et lui-même tracé pour la défense et sûreté de la ville, l'ancien ouvrage, aujourd'hui détruit, connu sous le nom d'avant-poste de Saint-Nicolas.

M. Nozot nous apprend qu'on a retrouvé, il y a quelques années, sur la tombe d'Isabelle d'Écry, veuve de Manassès, comte de Rethel, remariée à Nicolas de Charbogne, morte vers 1300, inhumée à l'abbaye d'Élan, une inscription rédigée en ces termes :

ISABELLE LA COMTESSE GIST SOVS CETTE LAME
VOLONTIERS OYOIT MESSE DIEV AIT MERCY DE LAME
DE CEVX DECRY FVT NEE MOVLT ESTOIT BONNE DAME
JESVS-CHRIST COVRONNE LAME AIT EN SON ROYAUME

Nous demanderons à notre correspondant s'il ne pourrait pas nous procurer quelques détails sur la sépulture d'Isabelle d'Écry et une empreinte de son épitaphe.

M. Parrod. Une inscription portant la date de l'an 910 et le nom d'un personnage inconnu appelé Ulric. Ce monument a été trouvé, comme plusieurs autres que nous avons mentionnés précédemment, dans les fouilles de la place du Ralliement à Angers. Les inscriptions de l'époque carolingienne sont rares. Le musée municipal d'Angers en possède maintenant une suite importante.

M. Verly. Les copies, au nombre de cinquante et une, que nous transmet M. Verly, d'après des épitaphiers conservés dans les bibliothèques de Lille, formeront, dans les archives du Comité, avec celles que notre correspondant nous a déjà transmises, une collection qui pourra être un jour consultée avec utilité. Les épitaphiers de Lille ne sont pas plus corrects que ceux de Paris ; on y trouve cependant des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. M. Verly a pris la peine de joindre à la plupart de ses copies les armoiries des personnages, dessinées avec beaucoup de soin.

Au moment de terminer ce rapport, nous recevons de M. le comte de Mellet les copies de deux épitaphes relevées dans l'église de

Digitized by Google

Saint-Martin-de-Pont-à-Mousson. L'une, en caractères gothiques, fait mémoire d'une fondation d'anniversaire par « discrette personne, messire Claude Wuy, tabellion juré, » mort en 1535. L'autre, accompagnée de nombreuses armoiries, est placée au-dessus de la sépulture d'Esther d'Apremont, décédée en 1592, dont le mari, Jean de Porcellet, fut maréchal des troupes du duc de Lorraine, Charles III, gouverneur de Toul, et bailli de l'évêché de Metz sous le cardinal Charles de Lorraine. M. de Mellet nous apprend qu'il existe dans la même église quelques autres inscriptions tellement engagées sous des boiseries qu'il n'est pas possible d'en prendre copie.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Sur une communication de sceaux, faite par M. Hucher (du Mans).

Un des correspondants les plus zélés du Comité, M. Hucher, du Mans, vient de lui adresser les quatre sceaux suivants : 1° un sceau de l'officialité de Cluny ; 2° un sceau de Mathilde, dame de Châteaufort ; 3° un sceau de la châtellenie de Lucé ; 4° un sceau de l'hôtelier de l'abbaye de Marmoutiers. Le premier seul est en original, les trois autres sont des empreintes en cire à cacheter.

1° Le sceau de l'officialité de l'abbaye de Cluny est détaché de son acte. C'est un sceau ogival, de 55 millimètres de hauteur. Il a pour type une crosse entre une clef et une épée, la pointe en haut. La légende porte : ✝ *Sigillum curie Cluniacensis* [1]. M. Hucher l'attribue au XIIIe siècle, et en effet la forme des lettres permet cette attribution. Pourtant il y a ici une petite difficulté. Ce sceau n'est pas un sceau plaqué, comme le dit M. Hucher, mais bien un sceau pendant ; seulement l'empreinte n'en a pas été prise sur la cire immédiatement, mais sur une feuille de papier dont on l'avait préalablement recouverte. Or cette manière de prendre l'empreinte, que nous

[1] C'est la forme ordinaire des légendes de sceaux d'officialités. Cependant on rencontre dans les bas temps le mot *officialatus* remplaçant celui de *curie*. Par exemple, un sceau de l'officialité de Nantes, de l'an 1486, a pour légende : *S. officialatus Nannetensis* (*Collection des Archives de l'Empire*, n° 6995).

Digitized by Google

proposerions d'appeler par estampage, ne se rencontre pas avant le xvi^e siècle[1]. Si l'on se demande comment un sceau du xiii^e siècle peut présenter les apparences d'un sceau du xvi^e, la réponse est facile. L'abbaye de Cluny aura scellé un acte du xvi^e siècle avec son sceau du xiii^e siècle qu'elle avait conservé. Pour le dire en passant, cet usage du scellé *par estampage*, qui avait pour but la conservation de l'empreinte, lui a au contraire ôté, comme on le pense bien, beaucoup de sa finesse et produit par là des résultats plus nuisibles qu'utiles, au moins au point de vue de l'art[2]. Les officialités étaient les tribunaux des juridictions ecclésiastiques. Il y en avait de trois sortes : l'officialité de l'évêque ou officialité diocésaine, l'officialité des archidiacres et l'officialité des abbayes. Les sceaux de cette dernière catégorie sont rares, ce qui ajoute à l'intérêt de la communication[3].

2° Le sceau de Constance, dame de Châteaufort, est une matrice en cuivre appartenant à M. Hucher. Il en a envoyé une empreinte en cire à cacheter. C'est un sceau rond de 58 millimètres de diamètre; il a pour type une femme assise à cheval, vue de face et tenant un faucon sur le poing gauche; dans le champ, deux fleurs de lys. Pour légende : ✝ *Sigill. Constantie dne Castri fortis*. Constance était une grande dame, et voilà pourquoi elle est représentée à cheval. Elle était fille de Pierre I^er, seigneur de Courtenay, le septième des enfants de Louis le Gros. Elle avait épousé en premières noces un seigneur de Châteaufort, près Paris[4]. M. Hucher cite un autre sceau de cette Constance de Châteaufort, qui a été publié dans le Cartulaire de Vaux de Cernay[5]. Ce second sceau, qui se trouve aux archives de Seine-et-Oise, est appendu à une charte de l'an 1212, dans laquelle elle se qualifie de femme de Guillaume de la Ferté, sire de Villepreux, qui fut son second mari. Le type est le même qu'au premier sceau, moins les deux fleurs de lys; mais la gravure est ici infiniment meilleure, ou, pour parler plus correcte-

[1] Un chanoine de Châlons-sur-Marne scelle ainsi en 1515 (*Archives de l'Empire*, S 2238, n° 2).

[2] Les légendes de ces sortes de sceaux sont, le plus souvent, très-difficiles à lire.

[3] La collection des Archives n'en possède que six.

[4] Entre Versailles et Chevreuse.

[5] Cette belle publication, due à la munificence du duc de Luynes, a été faite par MM. Moutié et Merlet en 1857.

Digitized by Google

ment, moins mauvaise. Les légendes sont semblables. Ce sceau de 1212 a pour contre-sceau une fleur de lys, avec la légende : ✝ *Ama Deum et time.* Nous aurions donc là deux sceaux de Constance de Châteaufort. Mais M. Hucher est-il bien sûr que sa matrice ait servi comme sceau? Un passage de la notice qu'il lui consacre nous donne des doutes bien forts; car, si nous entendons bien ses expressions, cette matrice serait gravée des deux côtés, ce dont on n'a pas d'exemple, le contre-sceau ou revers formant toujours une matrice à part. Voici le passage en question : «Notre matrice présente au re-«vers un singulier mélange d'essais de caractères et de motifs d'or-«nementation tracés par la main d'un graveur du XIIIe siècle; on y «distingue un grand nombre d'S de formes variées, un mot com-«posé des lettres BRIS, dans lequel l'I paraît chargé de signes d'a-«bréviation[1], une fleur de lys avec son arrachure[2], enfin un petit «édicule gothique à trois pinacles; il semble que cette matrice ait «été le sous-main d'un graveur de sceau du XIIIe siècle.» Y a-t-il deux matrices ou une seule? Toute la question est là. S'il y en a deux, nous pouvons accepter la première comme étant le sceau de Constance. S'il n'y en a qu'une, il n'y a plus là pour nous de sceau, mais seulement un essai.

3° Le sceau de la châtellenie de Lucé est rond, de 43 millimètres de diamètre[3]. Le type offre, au centre d'un encadrement gothique, un écu au lion rampant couronné; l'écu est accosté de deux autres beaucoup plus petits et dont les armes sont semblables. C'est un plein sous un chef. La légende porte : ✝ *Le scel des cōtras de la chastellerie de Luce.* Il peut être de la seconde moitié du XIVe siècle. Il y a dans le département de la Sarthe deux bourgades du nom de Lucé : Lucé-le-Grand et Lucé-sous-Baillon. M. Hucher se prononce pour la première de ces deux localités, et cela en s'appuyant sur les blasons du type. De 1392 à 1572 on trouve, dit-il, une suite d'aveux pour la terre de Lucé-le-Grand, émanés de divers membres de la famille de Coësmes, laquelle portait : *d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules.* Nous avons là le lion rampant du sceau. Quant au plein sous un chef, M. Hucher a trouvé dans un ancien recueil manuscrit de blasons que l'ancienne famille de Lucé portait : *de*

[1] Nous y verrions plutôt BI. FS. *Beati Francisci?*

[2] M. Hucher désigne par ce mot les trois pointes du bas de la fleur de lys.

[3] C'est une matrice en cuivre, de la collection de M. Hucher.

gueules au chef d'or. L'attribution du sceau à la châtellenie de Lucé-le-Grand est ainsi parfaitement justifiée.

4° Le sceau de l'hôtelier de l'abbaye de Marmoutiers est ogival, de 53 millimètres de hauteur[1]. On y voit, sous une arcade gothique, saint Jean-Baptiste debout, de face, et tenant à la main gauche un *Agnus Dei*[2] qu'il indique de la main droite. Un détail singulier, c'est qu'on distingue, à la hauteur des jambes, une tête d'animal, vue de face, et qui ne ressemble pas mal à une tête de chat. M. Hucher veut y voir la tête de l'animal dont la peau formait le vêtement du saint. Mais ce vêtement n'a rien ici qui puisse le faire considérer comme formé par une peau de bête. Il n'en est pas de même de certains sceaux où l'on distingue fort bien les poils d'un animal. La légende porte : *S. f. Johois. Barbu hostelarii major. mon.* (Sigillum fratris Johannis Barbu, hostelarii Majoris Monasterii), où M. Hucher a fort bien remarqué que le mot abrégé *Johois* eût dû être gravé *Johis*. Au reste, ces erreurs de lettres se rencontrent assez fréquemment, surtout sur les sceaux mal gravés, comme est celui-ci. Quant à l'âge de ce sceau, bien que sa légende montre encore des M onciales, par son style et principalement parce que la croix initiale des légendes y est remplacée par une étoile, nous n'hésitons pas à le placer au xv^e^ siècle. M. Hucher fait remarquer que les sceaux de cette catégorie sont très-rares, et que la collection des Archives n'en possède qu'un, celui de l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Denis. Il est de l'an 1407[3].

Des notices bien faites, qui accompagnent chacun de ces sceaux, ajoutent au prix de cette communication.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

[1] C'est un surmoulage.

[2] L'*Agnus Dei* était si bien l'emblème de saint Jean-Baptiste, qu'il forme à lui seul toute la représentation du sceau de l'abbaye de Saint-Jean-du-Gard, en l'an 1224. (*Collection des Archives*, n° 8246.)

[3] On y voit, dans un encadrement gothique, un clou (de la Passion) et une demi-fleur de lys accolée à une clef, emblèmes que l'on retrouve sur les divers ordres de sceaux de cette abbaye.

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile, adressé par M. Croze, membre correspondant, à Albi.

M. Croze, correspondant, a publié, à différentes époques, des monographies de la cathédrale d'Albi, s'attachant à faire connaître, à chaque publication nouvelle, les détails relatifs à cet édifice remarquable, puis les projets et travaux de restauration entrepris pour son achèvement. L'auteur y a joint successivement tout ce qui intéresse l'histoire et la description de l'église; aujourd'hui que la restauration de l'édifice se poursuit avec activité et même approche de sa fin, M. Croze adresse un rapport détaillé, dans lequel il résume toutes les études et les considérations diverses qui conduisirent l'architecte, M. César Daly, chargé de ce travail important, à proposer et à exécuter les restaurations. M. Croze reproduit d'abord dans toute son étendue le rapport que fit devant le Sénat l'un de ses membres, M. Hubert-Delisle, à propos d'une pétition adressée par des contradicteurs du projet de restauration des parties supérieures de la cathédrale d'Albi, en voie d'exécution en 1866. Le rapporteur fait connaître que des dispositions particulières avaient été prises, vers l'origine de la construction de l'église, pour en faire une sorte de citadelle, mais que plus tard il arriva un moment où les travaux subirent des modifications que l'histoire locale explique et qui firent renoncer à ces dispositions premières pour viser à un effet plus agréable que celui que présentait la solidité et la force de constructions militaires. C'est ce système d'achèvement qui a été adopté par l'administration; il résulte d'un examen long et attentif du monument.

La restauration du magnifique baldaquin qui précède la porte principale de l'église est ensuite examinée par M. Croze. Il fait connaître les nombreuses dégradations qu'il eut à subir du temps et des hommes, les divers partis qu'il y avait à prendre pour le rétablir, les rares témoins qui restaient encore de sa riche ornementation détruite, les fragments épars dans un faubourg de la ville de deux des clefs de la voûte, débris précieux qui ont permis d'entreprendre avec certitude cette importante restitution.

Un travail non moins nécessaire à l'achèvement de la cathédrale est la restauration qu'on entreprend d'une grande baie à claire-voie qui rendra du jour aux précieux détails du jubé de l'église, l'un de ses plus riches ornements.

Digitized by Google

Enfin M. Croze arrive à l'examen de l'importante question des abords du monument. Au pied du grand degré se trouve un portail en forme d'arc isolé, surmonté de créneaux et appuyé contre une tour militaire. Ce portail, remarquable par ses détails d'un goût exquis, dépendait des fortifications qui régnaient autour de la cathédrale; il vient d'être restauré avec tout le soin que réclamait ce chef-d'œuvre de l'art du moyen âge. De nombreuses études ont été faites, à diverses époques, pour relier à ce fragment des anciennes fortifications des débouchés convenables, des rues, une place facilitant les abords de l'église Sainte-Cécile. Les divers projets proposés, les rapports du conseil des bâtiments civils, celui de M. Vitet et les décisions du conseil municipal de la ville ont enfin amené les heureux résultats qu'on devait attendre pour le dégagement et pour la bonne disposition de l'entourage de la cathédrale. M. Croze en fait connaître tous les détails, ainsi que les difficultés de l'exécution. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir recueilli ces nombreux documents, qui formeront une partie nouvelle et importante à joindre à l'histoire de la célèbre église d'Albi, déjà étudiée avec tant de soin et de persévérance par l'auteur du rapport.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Lanterne des morts à Culhat (Puy-de-Dôme), par M. Mallay, correspondant.

M. A. Mallay, correspondant à Clermont, a adressé au Comité deux dessins et une notice sur la lanterne des morts du cimetière de Culhat, village du département du Puy-de-Dôme. Le premier dessin présente l'état actuel du monument, qui s'élève sur un massif de pierre; c'est une colonne creuse, dont la porte est pratiquée à 2 mètres au-dessus du sol; plus haut, à $3^{m},60$, s'ouvrent six petites fenêtres cintrées, par lesquelles se répandait la lumière de la lampe suspendue à l'intérieur du fanal; le sommet de ce petit édifice a été modifié par un enduit qui lui a donné une forme ovoïde. Le second dessin de M. Mallay est une restauration de la lanterne; un autel soutenu par deux colonnes s'élève à la base pour faire les prières des morts; une croix en pierre est rétablie en haut du mo-

Digitized by Google

nument sur un couronnement à gradins et de forme conique dont on voit des restes.

Les fanaux de cimetières sont devenus très-rares; on a attribué leur construction à la croyance, généralement répandue au moyen âge, que les morts quittaient leurs tombes la nuit et qu'ils avaient besoin d'être éclairés pour les retrouver; on a pensé aussi que la lumière des fanaux éloignait les mauvais esprits. Un ancien curé de Montferrand avait laissé par testament une rente pour entretenir, pendant la nuit, la lumière de la lanterne du cimetière, « afin que « les morts pussent reposer en paix à l'abri des attaques des mauvais « esprits. » M. Mallay suppose que cette lumière avait pour but d'inviter ceux qui la voyaient à prier pour les trépassés.

L'usage s'est conservé à Culhat de faire quatre fois par an des prières auprès du fanal, et d'en rapprocher, autant que possible, les tombes des habitants du village.

Culhat paraît avoir eu autrefois une grande importance; on y a trouvé un grand nombre de sépultures anciennes et des vestiges romains; dans la plaine voisine, on rencontre en quantité des cubes noirs, blancs et rouges, provenant de mosaïques; après les récoltes, des traces de murailles se voient sur le sol; une pièce d'or romaine y a été recueillie il y a deux ans.

M. Mallay pense que des fouilles dirigées avec soin dans cette localité amèneraient des découvertes intéressantes.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Inventaire des titres, meubles et effets dépendant de la succession de feu François de Gaing, seigneur d'Oradour-sur-Glane, dressé le 21 juillet 1565.

Communication de M. H. Beauchet-Filleau, correspondant, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Le document envoyé par notre correspondant se compose de deux parties : un inventaire et un partage du mobilier qui aurait dû être mentionné sur cet inventaire. Nous trouvons, en effet, dans l'acte de partage une grande quantité d'objets qui ne figurent point dans la nomenclature de ce que l'on aurait trouvé dans les différentes

Digitized by Google

pièces du château d'Oradour, immédiatement après la mort de messire de Gaing, seigneur de ce lieu, survenue le 21 juillet 1565.

Cet inventaire est donc fort inexact et, de plus, ne nous semble pas mériter d'être publié *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Beauchet-Filleau, qui paraît avoir été de notre avis, a fait précéder la transcription qu'il nous envoie d'une trop courte introduction, où il note ce qu'il a trouvé de remarquable ou de singulier dans ces documents. Mais comme, d'un autre côté, il pensait que ceux-ci seraient peut-être publiés, il n'a pas relevé dans son introduction tout ce qui nous semble mériter une mention.

Nous avons complété ses observations, et nous demanderons la publication des quelques pages qui vont suivre, où nous avons réuni les siennes et les nôtres.

Le haut et puissant seigneur d'Oradour-sur-Glane possédait beaucoup de linge de maison, mais fort peu de linge de corps : en tout deux chemises, et une garde-robe fort pauvre; nuls bijoux et sept pièces d'argenterie seulement. Sa batterie de cuisine était bien fournie, ainsi que sa vaisselle d'étain et son arsenal d'épées, d'arquebuses, de pistolets et d'arbalètes. Mais ce qui l'emporte sur le tout, c'est la quantité des lits, chaque chambre possédant sa couchette, outre le lit garni.

De plus, certaines chambres ont leurs murs revêtus de tentures, de tapisseries et même de broderies armoriées, aux armes du seigneur sans doute, souvenir encore persistant du luxe du moyen âge dont nous avons relevé une preuve singulière dans les *Comptes de l'hôtel* de Charles VI publiés par notre collègue M. Douët d'Arcq : c'est que plus de 30,000 crochets furent achetés en 1380 pour poser les tentures dans les différents logis que le roi occupa pendant le voyage du sacre.

La garde-robe du gentilhomme campagnard, qui mourut en 1565 dans son château du Limousin, se composait uniquement, d'après l'inventaire, des hardes suivantes :

Un pourpoint de satin noir découpé.

Cinq robes; deux de damas bandées de trois bandes de velours; la première est fourrée, avec parements de martres, la seconde étant ornée de trente-trois « egulhètes d'or esmalhez; » la troisième est de taffetas également bandé de trois bandes de velours; la quatrième de serge de Florence, passementée de passements « sargetés; » la dernière de velours, « passementée de soye. »

Digitized by Google

Une paire de chausses « le haut de veloux, » garnies de taffetas à l'intérieur.

Deux bonnets de velours, dont l'un est fort frippé, et deux chapeaux, un d'Allemagne à poil ras (picqué de leyne, dit l'acte de partage), et l'autre « doublé de veloux avec ung cordon d'or et ung « passement d'or autour. » Les deux héritiers se les partagent religieusement, ainsi que deux collets, l'un de velours découpé avec douze aiguillettes d'or, l'autre de maroquin avec dix boutons d'or.

Une paire de bottes de maroquin blanc et trois paires de souliers ou escarpins de velours noir, rouge et blanc.

Deux chemises, l'une de « toyle d'Olande ouvrée de noir, » l'autre « froncée, » qui, venant après les robes bandées de velours et les chapeaux passementés d'or, nous font songer au baron de Fœnestre et au « paroître » qui est sa principale affaire.

Il nous reste, il est vrai, une paire de manches en toile de Hollande et un pourpoint de toile.

Une ceinture de velours et un « reistre[1] de drapt noir, » dont nous ne trouvons ni la mention ni l'explication dans l'acte de partage, complètent la garde-robe inventoriée. Cet acte mentionne encore parmi les hardes « ung trebuchet garny, » qui doit être une petite balance destinée aux monnaies.

Les pièces d'argenterie consistent en un potet d'argent, deux tasses d'argent, dont une « surdorée » avec couvercle, deux salières et une cuiller.

Mais on est tout étonné de trouver au milieu de ces pauvretés trois miroirs, dont un grand et les deux autres couverts de velours cramoisi garni d'argent, et enfin des liètes, dont l'une est en « satin « cramoisi fait en broderye de filet d'or, » qui renferment chacune « ung pignoir de toyle ouvrée de soye noire. » Les « pignes, » qui rendaient ces « pignoirs » nécessaires, étaient d'ivoire et renfermés dans un étui à côté d'un « espinguier » de velours.

Enfin chaque héritier emporte « deux peaux de mouton rayées et figurées, » que l'inventaire, de son côté, qualifie plus noblement de peaux de chamois. Qu'est-ce ceci? Le sire d'Oradour avait-il fait peindre ses armoiries sur des peaux? comme il est très-présumable que c'était la coutume, surtout à la Renaissance, d'après

[1] Le reitre est une cape à l'allemande, d'après Antonin Oudin, tandis qu'Agrippa d'Aubigné emploie l'expression « vestement à la reistre ou à l'espagnole, » ce qui se conçoit pour une époque où l'Allemagne et l'Espagne avaient le même souverain.

Digitized by Google

la forme que l'on voit aux cartouches qui entourent les écus d'armoiries, cartouches dans lesquels on retrouve tous les appendices d'une peau d'animal : la tête, les quatre membres et la queue.

Les armes consistent en trois épées : l'une noire pour l'usage ordinaire, avec fourreau de cuir; l'autre dorée, accompagnée de sa dague, avec fourreau et ceinturon de velours, pour les jours d'apparat; une dernière ainsi mentionnée : « ung cerclet avec une espée « d'armes. »

François de Gaing semblait avoir fait partie d'une compagnie, comme l'indiquerait l'article suivant : « Une ache d'armes de cent-« gentilshommes. » L'épée d'armes avec le cerclet est-elle une pièce de l'armement de cette compagnie, avec la masse d'armes et la chemise de mailles que nous trouvons aussi mentionnées, et « le reitre de drap noir » que nous avons noté plus haut? Toujours est-il que le cerclet avec l'épée, la masse d'armes et la chemise de mailles, avec « ung arnoys de cuir blant « sans selle, » sont attribués au même héritier.

Sept arbalètes avec leurs bandages, vestiges de l'ancien armement, trois arquebuses et quatre pistolets témoins du nouveau, avec leurs flasques ou poires à poudre et une paire d'éperons dorés, complètent l'arsenal.

La batterie de cuisine consiste surtout en poêlons et en poêles, au milieu desquels nous trouvons deux rôtissoires de fer. Parmi les choses d'airain sont mentionnés une « bassinoyre » et deux bassins à cracher, et même un « bassin pour la chambre. »

La vaisselle est d'étain et se compose d'écuelles, d'assiettes, de saucières, de salières, de pots de toute espèce, flacons, pintes, chopines, « roquilles » et aiguières, plus un grand bassin à laver et un autre petit à cracher. Quatre crachoirs sont à noter en un temps où les grands seigneurs luttaient à qui cracherait le plus haut contre les lambris du Louvre ou de Fontainebleau.

Avec cela il n'y a ni cuillers, — sauf quatre de fer qui semblent affectées au service de la cuisine, — ni fourchettes, à peine en usage dans « l'isle des Hermaphrodites, » c'est-à-dire à la cour du roi, ni couteaux.

Le linge, ce luxe de la ménagère campagnarde, est abondant au château d'Oradour; mais celui-ci est plus ou moins usé et rompu, ce qui indiquerait que le logis depuis longtemps était sans femme. Ce linge consiste en nappes et en serviettes ouvrées, de lin, et

Digitized by Google

communes, en buffets, dont deux sont «ouvrés à fleurs de lys.» Les deux héritiers se les partagent pour en couvrir le dessus de leurs... buffets, ainsi que le pense M. Beauchet-Filleau et ainsi que cela nous semble probable, d'après ce qu'on trouve dans les *Comptes de l'Hôtel*. En effet, les clercs de l'échançonnerie et de la sausserie relatent la dépense de «nappes pour faire dressouers.»

Nous n'osons conclure par analogie et dire que les serviettes pleines ou ouvrées «à banqueter,» qui d'ailleurs se trouvent en très-petit nombre, devaient servir à couvrir les bancs ou banquettes.

Les draps ou «linceulx» de toile de Hollande ou de Bourgogne sont en grand nombre et nous amènent à parler de la literie.

Il n'y a pas de chambre qui n'ait son grand lit et au moins sa couchette, laquelle est parfois comme lui garni de ciel et de rideaux.

Voici quelle est la désignation la plus ordinaire : «Le grand lict «garny de veloux noir et incarnat, trois pantes et le daussier, le fond «et rideaux de sarge rouge et noire, garni de cussin, et couverte de «Cathalongne rouge.

«La couchete de la dite chambre, le ciel de veloux noir et satin «blant pour rideaux avec le fond de sarge sans rideaux, garny de «coycte, cussin et une couverte de tapisserie.»

Les étoffes employées pour le fond, les pentes et le dossier qui composent les ciels de lit sont tantôt de «veloux jaune et satin cramoisy «faict en borderye de toyle d'or» ou de «toyle d'argent,» ou de «toyle d'or faux,» tantôt de «satin blanc et bleu de Bruges en «Flandres,» ou bien de velours noir et incarnat, encore de «veloux «violet et taffetas changeant,» de «veloux blant et damas violé,» et enfin «de sarge bluye, blanche et incarnat,» étoffe de peu de valeur; toutes indications qui nous semblent se rapporter à des étoffes disposées par bandes de couleurs très-contrastées.

Quelquefois le fond du ciel et le dossier ne sont pas de même nature; ils sont soit d'ostade ou de demi-ostade, qui était une étoffe de laine, ainsi que les rideaux, qui sont souvent de serge.

Quant à la garniture du lit, elle se compose de «coyctes» ou oreillers, de coussins ou matelas, dont nous ne trouvons le nom mentionné qu'une seule fois sous la forme «materat», et de couvertes soit de «Cathalongne» blanche ou rouge, soit de tapisseries, soit de «contre-poinctes.»

Notons enfin «un lict de can garny de coycte, cussin, couverte

« blanche de Cathalongne, avec le pavillon de sarge verte », qui accompagne un grand lit et une couchette dans la même chambre.

S'il est intéressant de connaître le mobilier qui garnissait les demeures de nos pères, il est également utile de savoir comment celui-ci était distribué dans les différentes pièces.

Or nous voyons, d'après l'inventaire du château d'Oradour, qu'une seule pièce, dite *la salle basse*, ne servait pas de chambre. C'était sans doute la salle à manger et le salon. Une tenture de tapisserie, dite *la chasse au cerf*, couvrait ses murs, et une cheminée, dont on inventorie la paire de landiers, la chauffait. Son mobilier se composait de quatre chaises, dont une de menuiserie, celle du maître, et de dix tabourets, d'une table carrée double, recouverte d'un tapis vert, d'une autre table sur tréteaux et d'un buffet pour la desserte.

Les chambres sont quelquefois tapissées; leur ameublement se compose du grand lit et de la couchette, d'une ou deux tables couvertes de tapis verts, d'un buffet plus ou moins antique, « à deux « armoires et deux tiretes, » et de grands coffres. On y voit aussi, comme dans la chambre neuve, « une grande cheyne garnye de cuir, « et dans la garde-robe une chaise percez. » Il y a même ailleurs « un « eschaufe-lict, » en compagnie d'une « perche d'oyseaux, » perchoir à faucons probablement.

L'inventaire et l'acte de partage que nous venons d'analyser, en les complétant l'un par l'autre, sont suivis, dans la communication de M. H. Beauchet-Filleau, d'une note relative à un complément de dot en nature fourni à une petite-fille de François de Gain. Comme le prix de certaines étoffes est indiqué dans cette note, nous en proposons la publication à la suite de ce rapport.

Bien que nous n'ayons point été d'avis qu'il fût utile de mettre au jour toutes les pièces envoyées par notre correspondant, celui-ci verra, dans le soin avec lequel nous avons étudié sa communication, tout l'intérêt que le Comité attache à de pareils envois. Les inventaires, de quelque époque qu'ils soient et à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, complètent les chroniques et les mémoires, et nous permettent de connaître avec quelque précision les sociétés disparues.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Note relative à un complément de dot en nature fourni à une petite-fille de François de Gaing[1].

Despuis que les habitz nuptiaulx de Renée de Blon mariée à Boslinard ont esté payez, son mari ou elle ont receu despuis l'an v^c^ IIII^xx^ quatre une robbe de camellot de Turquye qui coustoit vingt escuz.

Ils ont receu aussy trois peaulx de buffetin que l'on a donné à son mandement au nommé Filloux son serviteur et domesticq, qui coustoit la somme de six escuz, et pour cinq escuz de passemans pour estoffer l'abbit.

Ils ont aussy receu six aulnes de sattin vert fassonnée, qui coustoit sept livres l'aulne, qui est en tout XLII livres.

Ils ont aussy receu une robbe de moucayard qui coustoit huict escuz.

Ils ont aussy receu deux aulnes de taffettas qui coustoit huict livres pour estoffer ladite robbe.

Ils ont aussy receu une piece destamine qui coustoit treize livres.

Ils ont aussy receu trois aulnes de drap tané pour faire ung manteau et ung devant de manteau, qui coustoit les dites trois aulnes sept escuz.

Ils ont aussy receu deux onces de petits passements d'argent, qui coustoit quatre livres l'once, pour garner et estoffer ledit manteau et devant de manteau, VIII livres.

Ils ont aussy receu une autre pièce d'estamine qui coustoit treyze livres.

Ils ont aussy receu quatre aulnes de drap de Paris pour faire ung manteau, qui coustoit diz escuz deux tiers.

Ils ont aussy heu ung jeune cheval dont ils sont convenu du prix à vingt escuz.

Ils ont aussy receu une jeune jumant de laquelle ils sont aussy convenus à diz escuz.

Ils ont aussy receu et accepté sans acquictz dix escuz.

Ils ont aussy receu par les mains de Madam^lle^ de Beaupuis estant à Entrefin la somme de vingt escuz.

Ils ont aussy receu grande quantité de bled par plusieurs et diverses fois, tant par les mains de laditte de Gain que dudit sieur de Beaupuy.

Ils ont aussy receu grand nombre de linge et des ciels de lictz de plusieurs et diverses fassons de grand prix et valleur[2], et plusieurs meubles et

[1] Cette note ne porte aucune date; mais, comme Renée de Blom, fille de Melchior de Blom et de Marguerite de Gaing, épousa Pierre de Boislinards, écuyer seigneur de Boislinards, par contrat du 17 novembre 1583, on peut sans crainte d'erreur la dater de la fin du XVI^e^ siècle.

[2] Ces lits de plusieurs façons et de grand prix et valeur provenaient peut-être de la succession de François de Gaing, aïeul de M^me^ de Boislinards.

Digitized by Google

ustancilles qu'ils ont encore de present en leur maison, ce que l'on offre de vérifier.

Somme tout se monte XVI^{mil} VI^{cent} LIX livres XXIII sous.

Pour copie conforme :

H. Beauchet-Filleau,

Correspondant.

Réponse à une demande de discussion de l'opinion qui place l'Alesia de César en Savoie.

M. le Ministre ayant, à la demande du Comité, invité M. Fivel, architecte de l'arrondissement de Chambéry, à lui adresser un rapport détaillé sur les découvertes d'antiquités qui ont été faites jusqu'à ce jour aux environs de Novalaise (Savoie), M. Fivel a répondu qu'il lui était impossible d'envoyer ce rapport tant que je n'aurais pas exposé les raisons pour lesquelles je me refuse à admettre que Novalaise, ou un lieu voisin de Novalaise, ait été l'Alesia de César. J'ai nié effectivement la possibilité d'une pareille assimilation dans la séance où fut délibérée notre demande de renseignements.

La condition posée par M. Fivel a lieu de me surprendre. Ce savant n'ignore pas que c'est moi qui ai mis à l'ordre du jour la question d'Alesia; que, l'ayant trouvée traitée d'une façon tout à fait neuve et conforme, selon moi, aux données des textes dans un mémoire de M. Delacroix, de Besançon, j'appelai les suffrages du public sur les conclusions de ce mémoire; que ma recommandation, loin d'avoir le succès que j'avais espéré, souleva une résistance presque universelle; que je fus amené par là à prendre en main la cause de l'Alesia séquanaise; que je l'ai défendue pendant sept ans dans une infinité d'écrits où j'ai discuté sous toutes les formes les témoignages des auteurs et les monuments susceptibles d'apporter quelque lumière; qu'enfin, si j'ai laissé tomber le débat, ç'a été sans reculer d'une semelle, et en gardant ma conviction, que j'exprime toutes les fois que l'occasion s'en présente. M. Fivel sait tout cela, et il me semble qu'il aurait dû se dire que les raisons pour lesquelles je suis convaincu qu'Alesia est Alaise sont celles qui me portent à nier qu'Alesia soit Novalaise. J'ai fait la preuve indirecte aussi bien qu'il était en moi de la faire. M. Fivel ne la trouve pas bonne; soit.

Digitized by Google

A cela je n'ai rien à lui répliquer, sinon que, n'ayant jamais discuté mon système, il lui est difficile d'exiger que je discute le sien. Cependant, comme il m'a pris à partie devant l'autorité de qui je relève sur le ton de quelqu'un qui se croit victime d'un déni de justice, et comme ma réserve pourrait donner lieu de dire que, par mauvaise volonté, j'ai privé le Comité d'une communication à laquelle j'attachais moi-même du prix, je me livrerai à l'examen qu'on demande, en tâchant que ce soit pour l'utilité de tout le monde.

Une question préjudicielle, qui est la pierre d'angle du système de M. Fivel, peut amener quelques remarques intéressantes. C'est celle-là seulement que je traiterai.

Il s'agit de savoir si les Allobroges prirent part au soulèvement général de la Gaule, qui fut l'ouvrage de Vercingétorix. Il le faut absolument pour que le site de Novalaise réponde à celui d'Alesia, car la Savoie, où est Novalaise, faisait partie du pays des Allobroges, et Vercingétorix, à moins d'avoir les Allobroges pour lui, n'aurait pas été chercher dans leur pays le dernier refuge de la nationalité gauloise. Aussi M. Fivel s'est-il particulièrement appliqué à convaincre d'erreur les historiens modernes, parce que tous sans exception ont considéré les Allobroges comme alliés des Romains pendant toutes les campagnes de César dans la Gaule.

Les preuves invoquées pour établir ce point sont :

1° Des suppositions sur le sens des Commentaires de César;

2° Un passage du discours de Cicéron *De provinciis consularibus;*

3° Un fragment d'Appien;

4° Trois inscriptions latines recueillies tant en Italie qu'en France, et depuis longtemps publiées.

Je vais examiner la valeur de ces moyens en les discutant l'un après l'autre dans l'ordre où je les ai énumérés, sauf toutefois les conjectures sur le récit de César, auxquelles je ne viendrai qu'en dernier, parce que, n'étant possibles qu'autant que les autres témoignages prouveraient la défection des Allobroges, elles tombent d'elles-mêmes si je démontre que la défection n'a pas eu lieu.

I. Voici le passage de Cicéron :

« C. Pomptinus, fortissimus vir, ortum repente bellum Allobro« gum atque hac scelerata conjuratione excitatum, præliis fregit,

Digitized by Google

« eosque domuit qui lacessierant, et ea victoria contentus, republica « metu liberata, quievit. C. Cæsaris longe aliam video fuisse ratio- « nem. Non enim sibi solum cum iis, quos jam armatos contra po- « pulum Romanum videbat, bellandum esse duxit, sed totam Galliam « in nostram ditionem esse redigendam. »

Aucun traducteur n'a hésité sur le sens.

« En étouffant dans une suite de combats la guerre des Allobroges « qui s'était élevée inopinément par l'effet de cette criminelle conju- « ration (celle de Catilina), C. Pomptinus, homme de grande ré- « solution, dompta des gens qui nous avaient attaqués, et content « de sa victoire, lorsque la république fut hors de crainte, il se re- « posa. Bien différente est la manière d'agir que je vois chez César; « car il s'est imposé le devoir, non-seulement de combattre ceux qui « avaient pris les armes contre le peuple romain, mais encore de ré- « duire en notre puissance la totalité de la Gaule. »

M. Fivel cite le texte de manière à détruire l'opposition établie par l'orateur entre *eos domuit qui lacessierant* et *iis quos jam armatos contra pop. Rom. videbat.* Il réduit le commencement de la période à ces seuls mots : *C. Pontinius* (sic) *ortum repente bellum Allobrogum* (interprété sans doute comme s'il y avait *orto repente bello*), *eos domuit, et ea victoria contentus, etc.* Puis, quand il arrive à la phrase, *non solum sibi cum iis*, il ajoute entre parenthèses *Allobrogibus* [1]; c'est-à-dire que, selon lui, Cicéron a exprimé que César avait eu à combattre les Allobroges soulevés contre le peuple romain.

Eh bien, cette interprétation n'est pas plus légitime que l'omission au moyen de laquelle elle a été amenée. *Cum iis* ne se rapporte pas à *Allobrogibus*, qui en est séparé par quatre membres de phrase. C'est un pronom qui n'est déterminé que par le relatif dont il est suivi. Je n'entrerai pas à ce sujet dans une discussion grammaticale, qui serait superflue. J'aime mieux opposer à M. Fivel un argument historique que je tirerai du fond même de sa doctrine.

A quel moment place-t-il la guerre que César aurait faite aux Allobroges? A la fin de la septième campagne dans les Gaules, car il reconnaît que jusque-là les Allobroges étaient restés soumis aux Romains. Or la septième campagne dans les Gaules eut lieu l'an 702 de Rome. Et le discours sur les provinces consulaires, à quelle date fut-il prononcé? L'an 697 de Rome. Est-ce que Cicé-

[1] *L'Alesia de César en Savoie*, p. 150.

Digitized by Google

ron aurait fait allusion, en 697, à des événements qui ne se passèrent qu'en 702?

II. Passons au témoignage d'Appien; M. Fivel le cite à deux reprises.

Une première fois en grec : Ἐκράτησε δὲ καὶ Ἀλλοβρίγων ὁ Καῖσαρ; et sa traduction est que les Allobroges furent écrasés par César, car, selon lui, «ἐκ augmente la force de ῥαίω, détruire;» ce qui est se tromper trop gratuitement sur l'aoriste si régulier du verbe κρατεῖν[1].

La seconde citation est en latin, d'après la traduction d'Alexandre Schæffer[2]. «Après avoir raconté la guerre contre Arioviste et contre «les Belges, dit en propres termes M. Fivel, Appien ajoute : *Vixit «porro et Allobroges Cæsar*[3].» Dans l'ouvrage que je cite, la phrase est imprimée en grandes capitales, et avec la faute que j'ai conservée.

Il y a bien de la négligence dans toute cette érudition; mais je ne m'arrête pas à cela. L'important est de rendre à sa juste valeur le texte qui renverserait toutes nos idées sur la conduite des Allobroges à l'égard des Romains.

D'abord le passage d'où est tirée la phrase qu'on vient de lire n'est pas d'Appien. C'est un sommaire fait par un abréviateur de l'un des chapitres du livre perdu qu'Appien avait consacré au récit des guerres des Romains avec les Gaulois. Ce sommaire est ainsi conçu :

«Ensuite César, ayant attaqué ceux qu'il appelle les Belges au «passage d'une rivière, en fit périr un si grand nombre, que la rivière «put être passée sur les cadavres comme sur un pont. Les Nerviens, «à leur tour, le battirent en l'attaquant à l'improviste pendant une «marche qu'il interrompit pour mettre son armée en bataille; ils «tuèrent quantité d'hommes, voire même tous les tribuns et centu«rions. César fut cerné sur un monticule où il s'était réfugié avec «les valets de troupe. Mais, la dixième légion ayant pris à dos les «ennemis, ils furent détruits au nombre de soixante mille. Ils «étaient les descendants des Cimbres et des Teutons. César vain«quit aussi les Allobroges (en grec, les Allobriges). Quatre cent «mille Usipètes et Tenchtères, les uns armés, les autres sans armes,

[1] *L'Alesia de César en Savoie*, p. 21.

[2] Mayence, 1529.

[3] *L'Alesia de César en Savoie*, p. 150.

Digitized by Google

«furent taillés en pièces. Les Sucambres, avec cinq cents cavaliers, «mirent en fuite cinq mille hommes de la cavalerie de César, qu'ils «avaient attaqués à l'improviste : ce dont ils furent punis, ayant eu «ensuite le dessous [1].»

Tout le monde reconnaîtra dans ce morceau la charpente d'un récit qui contenait une partie des événements racontés dans le deuxième et le quatrième livre des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. Appien, pour plus de méthode, avait groupé ensemble les expéditions du proconsul dans la Gaule septentrionale. Par conséquent, les peuples mis en scène ne doivent pas être cherchés hors des bassins de la Sambre, de la Meuse et du Rhin, et la présence des Allobroges de la Savoie en pareille compagnie devient ce qu'il y a de moins vraisemblable.

Lorsqu'on possède sur une époque les renseignements les plus positifs, et qu'un mot de rencontre dans un texte qui n'est pas des plus autorisés semble renverser tout l'édifice des autres témoignages, il ne faut pas procéder si vite à la démolition de l'histoire. La saine critique exige qu'en pareille occasion on commence par chercher toutes les raisons qui pourraient faire que l'instrument dont on est en possession n'a pas la portée qu'on lui attribue.

Eh bien, au sujet des *Allobriges* vaincus par César, il y a deux suppositions plus naturelles que celle à laquelle M. Fivel a donné sa préférence.

La première est de supposer une fausse leçon; et l'on y est parfaitement autorisé, si l'on veut bien faire attention que l'une des puissances ennemies auxquelles César eut affaire dans les campagnes du nord n'est pas nommée ici. C'est le peuple des Atuatuques. La présence des Atuatuques, dans le récit d'Appien, était d'autant plus nécessaire, que la descendance des Cimbres et des Teutons se rapporte à eux [2], et non pas aux Nerviens, comme cela résulterait de l'abréviateur, si nous en étions réduits à son témoignage. Il y aurait donc à corriger d'abord Ἀλλοβρίγων par Ἀτουατούκων, et à transposer le membre de phrase qui explique l'origine des Atuatuques.

L'autre parti à prendre est de supposer l'existence d'un peuple septentrional qui n'a pas été nommé par César, et dont Appien aurait eu connaissance par un autre document que les Commentaires.

[1] *Fragmenta libri IV, De rebus Gallicis*, c. 4.

[2] «Ipsi (Atuatuci) erant ex Cimbris Teutonisque prognati.» (*De bello Gallico*, l. II, c. 29.)

Digitized by Google

Dans ce cas, on supposerait purement et simplement l'omission du nom des Atuatuques par l'abréviateur, omission qui se placerait avant la phrase où est énoncée la descendance tirée des Cimbres et des Teutons. De plus, on remarquerait que la leçon primitive du texte grec n'est pas Ἀλλοϐρίγων, mais bien Ἀλλοϐρίγγων, Ἀλλοϐρίγων étant une correction des éditeurs modernes[1]. Enfin, à l'aide de plusieurs textes qui n'ont jamais été discutés, on verrait se dégager d'une manière encore plus nette des Allobriges ou Allobringes qui habitèrent les confins de la Germanie et de la Gaule. C'est un point que je toucherai ailleurs. Je m'en abstiens ici pour ne pas perdre de vue mon objet. Je n'ajoute qu'un mot relativement à la date des événements résumés dans le passage que j'ai transcrit ci-dessus. Ils appartiennent aux années de Rome 697 et 699; de sorte que, quand bien même M. Fivel ne voudrait pas abandonner son idée d'une guerre de César contre les Allobroges, il serait obligé de convenir que cette guerre, par laquelle il explique le siége d'Alesia, fut conduite et achevée à l'avantage des Romains quatre ans avant le siége d'Alesia.

III. Les inscriptions maintenant. Elles sont ainsi conçues:

C·IVLIO·CÆSARI·C·F·
DE·GALLIS·ET·ALLOBROGIBVS
TRIVMPHATORI
HAST·PATRONO
PIO·INVICTO·DIVO
HAST·CIV·
LÆTITIÆ·ET·GRATI·ANIMI·ERGO
P·L·D·D·D.

—

C·IVL·CÆSAR·C·F·
DE·GALLEIS·
ET·ALLOBROGIB...
.....PHAVIT.

—

C·IVL·CAESAR·
DE·GALLIS·ET·
ALLOBROGIBVS·
ET·ARECOMICIS·
TRIVMPHAVIT.

La première a été tirée par M. Fivel d'une histoire d'Asti, pu-

[1] Schweighæuser, *Appiani Alexandrini Romanarum historiarum quæ supersunt*, t. I, p. 76.

Digitized by Google

bliée en 1817 par Serafino Grassi. Il a trouvé la seconde dans le recueil de Gruter, et la troisième dans l'histoire du Languedoc par D. Vaissète.

Sur ces textes, je n'ai qu'à prononcer un jugement qui n'est pas le mien, mais celui de M. Léon Renier, c'est-à-dire du savant qui a le plus d'autorité en cette matière.

L'inscription d'Asti est un monstrueux assemblage d'expressions empruntées à toutes les époques du style épigraphique et de formules de fantaisie. Les deux autres sont de prétendues commémorations de triomphe, auxquelles manquent, et la date, élément indispensable des actes triomphaux, et la convenance des lieux où elles auraient été consignées. Ce sont donc trois inscriptions fausses, trois textes forgés pour consacrer un mensonge historique en dépit du témoignage de tant d'auteurs grecs et latins qui tous, sans excepter Appien [1], nous apprennent que César, pour ses nombreuses victoires sur les peuples de race celtique et germanique, se contenta d'un seul triomphe, lequel eut pour titre *de Gallis*.

Ainsi s'évanouissent les preuves cherchées hors des Commentaires de César pour établir que les Allobroges se soulevèrent contre les Romains à la voix de Vercingétorix.

Et il est temps à présent d'en venir à ce que César nous apprend sur ce sujet.

Au début de la campagne d'Alesia, le premier acte de Vercingétorix est la formation d'un corps d'armée qu'il envoie guerroyer les Allobroges. Il impose en effet aux Éduens et Ségusiaves réunis une levée de 10,000 hommes d'infanterie, détache de l'armée qu'il commandait lui-même 800 cavaliers, confie le commandement de cette force à Éporédorix, *bellumque inferre Allobrogibus jubet*. Néanmoins, ajoute César, il députe des émissaires secrets pour pratiquer ces mêmes Allobroges, dans l'espoir qu'ils nourrissaient encore le ressentiment de la guerre antérieure, *quorum mentes nondum a superiore bello resedisse sperabat;* et par cette guerre antérieure on ne peut pas entendre autre chose que la campagne décisive de Pomptinus, qui eut lieu l'an de Rome 693, et dont le triomphe fut autorisé seulement en 699.

Voilà ce qui est dit dans le 64e chapitre du livre VII de la Guerre des Gaules, et le chapitre 65 nous apprend à quoi ont abouti les

[1] *De bellis civilibus*, l. III, c. 101.

Digitized by Google

tentatives de Vercingétorix. « Les Allobroges, en disposant des postes « nombreux le long du Rhône, défendent leur pays avec une vigi- « lance et une activité extrêmes : *Allobroges, crebris ad Rhodanum dis- « positis præsidiis, magna cum cura et diligentia suos fines tuentur.* » Puis, au chapitre 66, lorsque César se met en marche, c'est afin de porter secours à la province romaine, *quo facilius subsidium provinciæ ferri posset*, c'est-à-dire aux Allobroges, ce que Dion Cassius exprime en propres termes : Βοηθήσων Ἀλλόβριξι; de sorte que la raison de la campagne est dans la fidélité des Allobroges. César cherche à les rejoindre; Vercingétorix se met en travers pour l'en empêcher. Il faut, on en conviendra, bien de la bonne volonté pour trouver dans ces témoignages un aveu indirect que les Allobroges se sont soulevés contre les Romains.

Ajoutons que César, dans ses Commentaires sur la Guerre civile, a rendu hommage à la conduite que tinrent à son égard, pendant toute la durée de la guerre des Gaules, les chefs qui étaient alors à la tête du peuple allobroge. Je livre aux méditations de M. Fivel ce passage qu'il n'a pas connu :

« Erant apud Cæsarem, ex equitum numero, Allobroges duo fra- « tres, Roscillus et Ægus, Abducilli filii, qui principatum in civitate « multis annis obtinuerant, singulari virtute homines, quorum opera « Cæsar, omnibus Gallicis bellis, optima fortissimaque erat usus [1]. »

Donc une phrase de Cicéron mal interprétée, un témoignage issu d'Appien qui n'a pas le sens qu'on lui attribue, des inscriptions que rejette la critique, et le texte de César cruellement torturé, telles sont les preuves pour établir la défection des Allobroges. Ma conclusion est qu'il vaut mieux leur laisser le rôle que l'histoire leur a assigné jusqu'ici.

Maintenant que je me suis acquitté de l'obligation qui m'était imposée, je tiens à déclarer de nouveau que je regarde comme très-importante la découverte de M. Fivel. Il a reconnu sur le territoire de plusieurs communes voisines de Novalaise d'immenses travaux militaires, des terre-pleins, des fossés qui se présentent avec les mesures que César donne aux siens et qui forment des lignes d'investissement. Il y a là un ensemble qui demande à être exploré avec le plus grand soin, et qui peut-être aurait produit déjà des résultats inattendus, sans la précipitation avec laquelle a été cher-

[1] *De bello civili*, l. III, c. 59.

chée l'application de ces choses à un fait qu'elles ne concernent pas; car on ne voit que d'une manière imparfaite ce que l'on regarde d'un œil prévenu. M. Fivel est de la race des observateurs; il possède à un degré éminent les connaissances nécessaires pour diriger des recherches sur le sol. Il n'a qu'à laisser là les textes et à suivre tout bonnement la piste sur laquelle l'a conduit sa perspicacité, pour arriver bientôt les mains pleines de faits incontestables autant que profitables à la science. C'est dans la pensée qu'un homme intelligent comme lui finirait par tirer ce parti d'une heureuse découverte, que je me suis associé au vœu du Comité qui l'encourageait à se mettre en rapport avec nous.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Rapport sur plusieurs documents inédits des xvi[e] et xvii[e] siècles, communiqués par M. Célestin Port, correspondant.

M. Célestin Port, correspondant, a envoyé, l'année dernière, à M. le Ministre les copies d'une série de documents inédits empruntés aux archives de Maine-et-Loire, dont il est conservateur. Les plus anciens de ces documents, datés de mars et de décembre 1592, consistent en trois marchés passés par-devant notaire par le gouverneur d'Angers, Pierre de Donadieu, et relatifs aux travaux de démolition et de reconstruction à opérer dans le vieux et célèbre château-fort de la ville.

Par le premier marché, daté du 11 mars, les ouvriers «perriers» avec lesquels traite le gouverneur s'engagent à «abatre et raser le «donjon du chasteau du costé de la ville en la forme cy après dé«clarée, savoir les deux tours rondes et les pignons, lucanes à vi«tral, cheminées, parpains et doublaiges, et toute autre maçonnerie, «qui se trouveront èsdictes tours, comme aussi la tour quarré, «depuis le plus hault jusques au plancher de dessoubz, là où est à «présent la cloche, du costé de dedans ledict chasteau.» Le prix convenu est de «six cens livres vallent deux cens escuz».

Les deux autres marchés, passés par le gouverneur avec Dagobert Guillot, maître architecte, et datés des 26 mars et 21 décembre, ont plus d'importance que le premier. Ils énumèrent avec le plus grand détail les travaux de nouvelle fortification à exécuter au châ-

Digitized by Google

teau, et les renseignements qu'ils nous fournissent, très-intéressants pour l'histoire de la fortification en France à cette époque de transition, m'engagent à prier la section d'archéologie d'en autoriser l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*, en y joignant la brève notice historique placée en tête et nécessaire à l'intelligence des documents.

A ces trois actes notariés intéressant l'histoire de la ville d'Angers, M. Port a joint les copies de trois autres documents de nature toute différente, mais d'un égal intérêt. Ce sont :

« Le mémoire des meubles de l'inventaire de la feue royne Marie « de Médicis;

« L'inventaire des meubles et relicquaires qui se sont trouvez dans « l'oratoire du Roy;

« L'inventaire des hardes tirées de l'oratoire de la Royne le 16e « aoust 1645. »

Ces trois pièces, remplies de renseignements curieux, mais impossibles à analyser, me paraissent également dignes d'être imprimées dans la *Revue des Sociétés savantes*, à la suite des documents concernant le château d'Angers.

Jules Marion,

Membre du Comité.

Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers.

Le château d'Angers, reconstruit au xiiie siècle le long des contours d'un roc escarpé d'ardoise qui surplombe le cours de la Maine, est encore aujourd'hui un des monuments les plus saisissants d'aspect qui se puissent rencontrer. D'immenses et hautes courtines de pierre noire entremêlée de blancs cordons de tuffeau plongent dans de larges fossés taillés en plein rocher, et sur cinq faces inégales s'étayent à dix-sept tours énormes, dont l'alignement, cinq fois brisé, se déroule avec un appareil de puissance qui semble encore en imposer. Prise, reprise, toujours par embûche, pendant les guerres de religion, cette forteresse était devenue la terreur de la ville et des bourgeois, qui en avaient demandé et obtenu du roi la démolition. Les travaux en furent adjugés, commencés même en septembre 1589, mais furent arrêtés avant que toutes les tours, « couvertes autrefois « d'une belle charpente de bois de châtaignier et d'ardoises, » fussent réduites, comme nous les voyons, à la hauteur des courtines. Une

d'elles reste encore dans sa hauteur primitive, sur la face inabordable qui domine à pic la rivière et le nouveau quai; et l'on avait eu regret à entamer jusqu'à la dernière heure cet élégant «donjon,» séjour aimé de la régente Louise de Savoie, dont la cité était si fière. «En haut y avoit, dit Louvet dans son *Journal* publié par l'ancienne *Revue d'Anjou*, une belle charpente et oratoire avec ung «beau vitral enrichy d'architecture, qui avoit son aspect du costé de «la cyté, avec grande quantité de beaux logis et chambres haultes, «escalliers en bel air, qui avoient la veue sur toute la ville et sur les «prairies, où les roys et roynes alloient pour veoir la ville et pour «leur récréer; lequel portal ou donjon estoit fort riche, beau et «bien basty, qui décoroit bien la place et enrichissoit la ville, «qu'il faisoit beau voir par l'antiquité et structure dont il estoit «basty.»

Ainsi s'exprime notre Angevin, au moment même où le gouverneur pour le roi, Donadieu de Puicharic, y fait mettre le pic et la pioche, non pas cette fois pour raser la place, mais pour la déblayer résolûment de toute bâtisse inutile et suppléer aux enjolivures par des canonnières et force créneaux. C'est ce dont font foi les trois marchés que j'ai retrouvés dans les minutes d'un notaire. La tour carrée du donjon et les deux tours qui l'encadrent, abattues au ras de la courtine, sont converties en logements de soldats, percées de meurtrières et de canonnières, protégées par des parapets, reliées dans la cour intérieure à la défense générale par une muraille en terrasse. Près de la chapelle, une plate-forme, embrassant la tour Breton et les deux tours voisines, flanquée de canonnières, devait se rattacher à une casemate avec double canonnière à deux étages. Ces derniers travaux, exécutés trop précipitamment sur la fondation d'un vieux mur, s'écroulaient d'eux-mêmes avant même d'être achevés, et le dernier marché, passé à quelques mois à peine des deux premiers, en presse la reprise dans des conditions qui défient la ruine sur le roc entaillé. Un des «trophées» qui paraient l'œuvre intérieure subsiste encore sur les bâtiments voisins de la chapelle, et sous ses lances entremêlées de canons porte la date de 1596, qui attesterait qu'il fallut y revenir au moins à deux fois. Pendant ce temps d'ailleurs, la ville tout entière renouvelait ou fortifiait son enceinte, et l'on se battait à Rochefort, à Villevêque, à Morannes, aux Ponts-de-Cé, aux portes même de la ville et tout à l'entour.

Digitized by Google

Ces pièces font aujourd'hui partie des archives de Maine-et-Loire, où elles sont entrées avec partie des minutes du notaire Grudé.

CÉLESTIN PORT.

I.

Marché de la plate-forme du donjon de la ville et de la plate-forme de la Tour-Breton, passé entre Pierre Donadieu, sieur de Pucharic, gouverneur de la ville et du château d'Angers, et Dagobert Guillot, maître architecte. (26 mars 1592.)

Le vingt sixiesme jour de mars mil cinq cens quatre vingtz douze, avant midy, en la court du Roy nostre sire, Angers, en droict, par devant nous Mathurin Grudé, notaire d'icelle, personnellement establyz, messire Pierre de Donadieu, gouverneur de la ville et chasteau d'Angers et commandant pour le Roy au pays et duché d'Anjou en l'absance de Monsieur le comte de La Rochepot, d'une part, et honneste homme Dagobert Guillot, maistre architecte, demeurant en ceste ville d'Angers, paroisse de Sainct Pierre, soubzmectantz lesdictes partyes respectivement, confessent avoir faict et par ces présentes font le marché et convention qui s'ensuict pour les fortifications qu'il convient faire audict chasteau, suivant l'advis des expers, qui ont veu et remarcqué, en présence dudict Guillot, ce qui estoit nécessaire affaire pour la deffence d'icelluy : c'est assavoir que ledict Guillot a promis, est et demeure tenu continuer faire et parfaire bien et deuement les œuvres et besoingnes de son estat et autres par luy encommanczée pour la fortification dudict chasteau, et ce faisant parachever de razer le donjon dudict chasteau du costé de la ville et l'abaisser au raz de la courtine dudict chasteau, affin de le réduire en plateforme comme sont les autres tours dudict chasteau fors qu'il sera plus hault enlevé de douze piedz ou environ, conservant en sa possibilité l'ardoise et cherpante et autres matières, et y faire cinq voultes de pierre de mazereau à chau et à sable en forme de pandantis caré; lesquelles voultes seront pavées de pière d'antablement d'ardoyse ou pavé de rue maczonnée de chau et ciment, et faire en chacunes desdictes voultes ung effumouer de haulteur de ladicte plateforme qui sera sur ledict donjon, et monter la cheminée du corps de garde aussy de pareille haulteur; troys desquelles voultes auront quatre toises de diamettre en œuvre, et les deux autres voultes des tours rondes auront chacune troys toises en diamettre, le tout de troys piedz d'épesseur, et y faire des pilliers de pierre pour suporter lesdictes voultes et ès endroictz les plus fèbles; soubz lesquelles voultes sera faict et construict quatre chambres aux deux costés du donjon pour servir à loger les soldatz, de largeur et longueur qui se trouvera en la rondeur des tours, et au quaré d'iceluy fera ledict Guillot fermer de maczonnerye les ouvertures dudict donjon qui sont en forme d'arbalestrières. Item ung arc

Digitized by Google

en saillye entre les deux tours dudict donjon de huict piedz de saillye, et sur icelluy ériger des murs pour la conservation des meurtrières de la porte de fer, et faire les parapets de cinq à six piedz de hauteur et de deux piedz d'épesseur au tour dudict donjon avecques la faczon de la corniche qui sera par dessus de pareille faczon qu'elles sont ès autres tours; et outre faire une couverture et canonnières entre les deux fenestres grillées dudict donjon pour la deffence du pont dudict chasteau et remplir les deux autres endroictz desdictes fenestres, et faire une pareille ouverture et canonnière en l'autre tour dudict donjon qui croisera en deffance le flanc cy dessus et batera du costé de la rivière et sur le jardin de la chambre des comptes. Item faire une terrasse en la court dudict chasteau près la plateforme qui est à l'endroit où y avoit anciennement des maisons faictes en appentiz portant sur la seinture de la muraille, et revestir de muraille toute ladicte terrasse de rempart en sa hauteur et longueur, et continuer ledict rempart jusques au donjon de la mesme haulteur et largeur que ledict rempart est commancé et le remplir de terre et facine, et faire ladicte muraille à chau et à sable, et ériger en icelle des chaisnes et pilliers de pierre dure, qui seront espacez de huict piedz, pour supporter une terasse, et par bas une assiette de pierre dure; et pour le soustenement dudict rempard et le joindre audict donjon et chambres qui y seront édiffiées seront faictes deux équerres de muraille garnies d'encogneures et chaisnes de pierre de taille pour suporter les terres de quatre piedz d'épesseur à chau et à sable. Et daventaige a ledict Guillot promis et demeure tenu faire ou faire faire audict chasteau, à l'endroict de la chapelle sainct Lau, pour la deffence du costé des champs. une plateforme qui comprendra troys tours, scavoir la tour Breton et les autres tours qui sont proces d'icelles; laquelle plateforme aura vingt quatre piedz hors œuvre, et de largeur au bout devers ladicte tour neuf toisses et au bout devers les boullangeryes cinq toisses hors œuvre, et en son mitan huict toises, et de haulteur de sept toisses et demies par son mitan, et faire les longères de muraille et voultes pour porter et tenir les terres de ladicte plateforme, et y faire èsdictz flancz canonnères et fenestres en parapel ès endroictz requis et y faire ung cul de lampe pour faire dessus une garite, qui contiendra sept toises de haulteur; en laquelle haulteur seront comprins troys estaiges, et à costé d'icelle garite sera praticquée dedans la plateforme deux voultes en l'espace de la longueur de la muraille à prendre depuis la tour Breton jusques au coing de l'angle pour servir lesdictes voultes de deux chambres èsquelles y aura deux cheminées; et seront lesdictes voultes pavées d'antablement ou pavé de rue à chau et cimant, et y sera faict des affumouers et mis des grilles. Item de faire joignant ladicte muraille une petite voulte contenant troys toises de long ou environ et de quatre piedz de large, pour aller des greniers ès salles basses et au buscher à la tour Breton; laquelle voulte aura quatre piedz de pan droict et deux piedz en fondation. Item faire deux autres

Digitized by Google

voultes pour entrer dedans les cazemattes, contenant chacune voulte troys toises de largeur et de haulteur de quinze piedz ou environ, et y faire des affumouers pour donner air ausdictes casemates. Item de faire des arcz et doubleaulx à la voulte du grand buscher, et revoulter par dessus les vieilles voultes et les fermer ès endroictz qui sont ouvers et rompuz; laquelle voute aura quatre toises de largeur et cinq piedz de long dans œuvre. Item d'abatre le vieil escallier qui dessent en ladicte chapelle sainct Lau à haulteur de deux estaiges, et y faire une voulte qui s'acompaignera avec ung deport qui joinct avecque ledict escallier; laquelle voulte sera portée sur quatre pans de murs; faire réparer les ruines dudict escallier en l'estaige qui demeure pour dessendre èsdictes voultes. Item de faire deux arcz doubleaulx et réparer une petite voulte qui est en voulte d'arest faicte en pandantis de tuffeau près ladicte chapelle. Item faire et construire une cazematte qui sera assise joignant ladicte chapelle, et faire une muraille de sept piedz d'épesseur en fondation et de sept toisses et demye en haulteur et de longueur de quatre toises et demyes, et y faire une porte et deux canonnères à deux estaiges qui seront faictes de pierre dure à chau et à sable, et le long de laquelle muraille seront dressés des chaisnes par endroictz, d'espaces de huict piedz l'un de l'autre, faictes de gros quartiers de pierre dure, et faire ung pan de mur à main gauche entrant en ladicte cazematte qui aura cinq toises et demyes de longueur et troys piedz d'espesseur et de haulteur cinq toises et demyes; joignant ladicte chapelle faire une autre muraille servant de pignon qui aura vingt ung pied de longueur et troys piedz d'espesseur et trente piedz de haulteur. Item faire une longère de muraille à prendre depuis le bout de la plateforme du costé d'aval vers la rivière, à ung endroit qui faict ung angle venant à mont vers le jardin, laquelle longère contiendra toute la longueur de la plateforme et se levera jusques à la haulteur de la courtine de la muraille dudict chasteau. Item faire une aultre petite voulte pour entrer de ladicte chapelle en la court proche d'icelle qui aura douze piedz de long et quatre piedz de large et six piedz de haulteur soubz voulte; laquelle plateforme ledict Guillot fera remplir de terre et facine jusques au haut et au ras de la courtine dudict chasteau, et, au cas que ledict remply porte préjudice à la voulte et pilliers de ladicte chapelle sainct Lau et que les murailles d'icelle chapelle ne soient suffisantes pour porter ledict remply, ledict Guillot fera faire au travers de ladicte chapelle une muraille de treze piedz d'espesseur qui aura six toises de large et troys toises de haulteur pour suporter le fais de ladicte plateforme. Fera aussi ledict Guillot ung degré en forme d'escallier pour monter le canon sur ladicte plateforme à prendre à l'endroict du puy qui est en la court dudict chasteau près la grande salle; et outre s'est chargé de faire faire à ses despens la cherpante nécessaire pour la construction des chambres qui seront faictes audict donjon de la ville et en ladicte plateforme, et rendre lesdictes chambres en estat de s'en pouvoir servir de l'estat de maczon et

Digitized by Google

celuy de charpentier et serrurier, et de réparer les garderobbes dudict chasteau qui seront démollyes, faisant lesdictes plateformes pour la proximité d'icelles; et, parce qu'il conviendra prendre de la terre en la court des puis et autour du jardrin et ès autres endroictz pour remplir ladicte plateforme, ledict Guillot sera tenu faire aux entrées des portes de la salle, cuizine, jardrin et ès autres lieux nécessaires des degrez de pierre dure pour y monter de pareille haulteur que la place où sont lesdictes entrées aura esté baissée, y prenant de la terre pour ledict remply. Fera aussy ledict Guillot en la face de la muraille de la plateforme de la tour du coing ung grand timbre ou carré auquel seront taillées les armes du Roy, enrichies de triomphes et abondances d'armes, le tout de pierre de taille enlevé de relief, ayant de grandeur neuf piedz de large et trèze de hauteur, estoffées d'or et azure et esmaillés de bronze, et de faire toutes et chacunes les autres choses requises et nécessaires pour lesdictes fortifications dudict chasteau, tant audict donjon de la ville que plateforme de la chapelle sainct Lau et choses susdictes, tant en maczonnerye que facines remplys de terre et charpente; le tout suivant ces présentes et le procès-verbal qui en a esté faict par Monsieur de La Noe, conseiller du Roy, thrésorier général de ses finances au bureau de Tours, le vingt et troysiesme jour de présent moys, la coppie duquel a esté à ceste fin baillée et délivrée audict Guillot, et à tout faire et fournir par ledict Guillot, comprins les cintres et chaufaudaiges qu'il convendra faire et rendre place nette; et lequel Guillot ce pourra servir de ce qu'il trouvera de pierre sur le lieu et des vieilles matières procédant de la démolition dudict donjon, avecques congé de tirer aux fossés de la pierre et ce qu'il sera nécessaire, et pareillement avecques congé aux ouvriers d'y travailler et rendre le tout faict et parfaict dedans le jour et feste de Nouel prochainement venant. Et est faict le présent marché pour en poyer et bailler par ledict seigneur de Puichairic, scavoir pour le regard dudict donjon du costé de la ville et rempart et ce qu'il y convent faire, comme est contenu cy dessus et qu'il est plus amplement spécifié et divisé par ledict procès verbal, la somme de quatre mil neuf escuz deux tiers, et, pour le regard de ladicte plateforme sainct Lau et ce qui en deppend et ce qui sera requis et nécessaire y faire tant de maczonnerye, remply de terre, facine, charpente, réparations des garderobes et armez du Roy estant en ladicte plateforme du coing, la somme de six mil quatre cens soixante et neuf escuz ung tiers, revenant les dictes deux sommes à la somme de dix mil quatre cens soixante et dix huict escuz deux tiers; quelle somme ledict seigneur de Puchairic a promis faire payer audict Guillot par Me Hector Billonnet, commis à la recepte du subside d'ung escu par pipe de vin sortant de ceste ville, suivant le tradatz et mandementz qu'il en baillera à ceste fin, qu'il a promis garentir; et, à faulte de ce faire, payer ladicte somme de ses propres deniers, scavoir la moitié dedans la feste de sainct Jehan Baptiste prochainement venant par advance, et l'autre moitié, ladicte besoingne

Digitized by Google

faicte et parfaicte; ce que dessus stipullé et accepté par lesdictes partyes, auquel marché et tout ce que dessus est dict tenu, *etc.*

Faict et passé audict Angers ès présences de Jean Nicolle et René Serezin, demeurant audict lieu tesmoins.

[Signé] Puchairic.
Serezin. — Guillot. — Nicole.
M. Grudé.

(Archives de Maine-et-Loire, série E. Minutes du notaire Grudé.)

Pour copie conforme :

Célestin Port,

Correspondant à Angers.

II.

Marché passé par Pierre Donadieu de Puicharic pour la reprise et l'achèvement de la fortification du château. (21 décembre 1592.)

Le vingt et ungiesme jour de décembre mil cinq cent quatre vingts et douze, avant midy, en la court du Roy nostre sire, Angers, en droict, par davant nous Mathurin Grudé, notaire d'icelle, personnellement establyz, messire Pierre de Donadieu, chevallier, seigneur de Puchairic, gouverneur de la ville et chasteau et lieutenant au gouvernement d'Anjou en l'absance de Monsieur de La Rochepot, d'une part, et honnestes hommes Guillaume Briffault et Robert Chalemel[1], maîtres maczons, demourant en ceste ville d'Angers, paroisse de Sainct-Pierre, d'autre, soubmectantz respectivement, confessent avoir faict et par ces présentes font les marchez, accordz et conventions qui s'ensuivent touschant les fortifications nécessaires à faire audict chasteau; c'est assavoir que les dictz Briffault et Chalemel[2] ont promis et sont et demeurent tenuz faire et faire faire bien et deuement ung rempart de terre et facine qui sera planté et assis au dedans du jardin d'icelluy chasteau, le long de la courtine de la muraille, à prendre depuis la tour du donjon des champs plus proche dudict jardin et continuer jusques à la tour qui est au dessoubz dudict jardin au davant des garderobes, lequel rempart aura cinquante et quatre toises de long, vingt et cinq piedz de large par bas et de (*sic*) dix huict piedz par le hault portant talut, et sera faict et remply de terre et facine et entremellé de fumier pour retenir et

[1] Ces deux noms remplacent en interligne le nom de Dagobert Guillot, maître architecte, qui a été effacé sur la minute.

[2] De même ici.

Digitized by Google

lier la terre avec la facine, et chacune cousche de terre batue avec des mas et de ung pied d'épesseur, chacune couche pour y aplacer la facine de pied en pied; pourquoy faire fourniront les dictz Briffault et Chalemel[1] de fumier, terre et facine, sçavoir de la facine jusques au nombre de six milliers et douze cens toises de terre macive et du fumier tant qu'il en suffira pour faire le remply ; et, parce que à l'endroit dudict rempart y a quatre tours en la courtine de la dicte muraille, les dictz Briffault et Chalemel, pour conserver l'entrée des dictes tours, seront tenuz faire quatre voultes de murailles à chau et sable et les entrées décentes et degrés d'icelles voultées de pierre de taille enrichyes par endroictz des armes du Roy, chacune voulte de [cinq[2]] toises de longueur et de treize piedz de pied droict [soubz] voulte à l'endroit des entrées des dictes voultes et à l'endroit des entrées des tours, de dix piedz de haulteur et de troys piedz et demy de large dans œuvre et de deux piedz d'épesseur, revenant pour chacune voulte au nombre de vingt cinq toisses de muraille, et pour touttes les quatres ensemble à cent toises. Et, de tant que depuis la construction de la plateforme faicte entre la chapelle Sainct-Lau et la tour Breton la muraille de la dicte plateforme qui estoit du costé de la rivière a failly par le pied pour avoir esté la dicte muraille foudée sur ung vieil mur, qui n'estoit que de quatre piedz d'épesseur et non suffisant pour porter la force des terriers de ladicte plateforme, les dictz Briffault et Chalemel se sont aussy chargez de refaire ladicte muraille et la fonder sur le roch, et à ceste fin tailler et escarper le roch pour le rendre uny et y assoir les fondementz, et feront ladicte muraille de soixante et sept piedz de haulteur et de soixante piedz de long, et d'épesseur de douze piedz par les fondementz, revenant à six piedz par le hault; et feront sur ladicte muraille ung parapel de troys piedz d'épesseur, auquel seront faictz des embrasures pour faire jouer le canon avecques des fenestres et canonnères, où besoin sera, qui seront de pierre de taille, le tout à chau et sable; et à l'endroit de la cazemate anciennement appellé le grand buscher, feront en ladicte muraille des flancz et canonnères pour batre sur la rivière au nombre qu'il sera requis, faictes et taillées bien et deuement de pierre dure, revenant toute ladicte muraille à six cens toisses de muraille. Et outre lesdictz Briffault et Chalemel se sont chargez de baisser le donjon de la ville et le réduire à la mesme haulteur de rampard qui est entre ledict donjon et la tour du coing, et, ce faisant, abaisser les tours dudict donjon de sept piedz de haulteur et refermer les canonnères qui y sont à présent, et remplir les tours de terre sur les voultes et faire les plateformes par dessus les dictes voultes de pierre de mazereau taillés et possés à bon mortier de chau et ciment, et faire ung degré de pierre de mazereau pour descendre des dictes plateformes au rateaulx, et y faire ung

[1] Comme dessus.

[2] Le mot est à peu près enlevé.

Digitized by Google

arc de pierre de taille entre les deux tours dudict donjon, pour servir de machecoullye pour la deffence de la porte; refaire les parapelz garniz de flancz et canonners ès endroictz necessaires, et faire une cheminée[1] en la chambre des Souyses près ledict donjon, et ung degré pour monter ès chambres hautes qui ont esté nouvellement faictes près ledict donjon, de douze piedz de haulteur ou environ et de quatre piedz de large, le tout faict de pierre de mazereau. Et rendront les dictz Briffault et Chalemel tout l'ouvraige ci dessus respectivement bien et deuement faict en leurs despens, fournissant de touttes matières, fors qu'il se serviront de ce qu'ilz en trouveront sur le lieu; et leur fera ledict seigneur de Puchairie donner paciance de prendre de la terre au davant du portal Toussainctz[2] pour le remply de ladicte terasse ou rempard, sans qu'ilz en soient aulcunement empeschez, et s'aideront des pontz et angins qui ont esté cy davant faictz audict chasteau, et leur fera permettre l'entrée en icelluy pour leurs gens, ouveriers et charoye à toutes heures deues, tant du costé de la ville que des champs. Et est faict le présent marché pour les prix et somme qui s'ensuient, scavoir pour ledict rempard ou teresse, qui se fera le long du jardin, la somme de quatre mil six cens escuz qui est pour la facine la somme de [.....[3]] cens escuz à raison de cinq solz la pièce; pour les quatre voultes, contenant cent toisses, à raison de cinq escuz la toisse, revenant à cinq cens escuz, et pour les douze cens toises de terre, comprins le fumier et le sallaire des ouveriers et conducteurs, la somme de troys mil six cens escuz, à raison de troys escuz la toisse; pour ladicte longère de muraille, qui se fera à la plateforme qui est du costé de la rivière, la somme de deux mil quatre cens escuz, qui est à raison de quatre escuz pour chacune toisse des dictes six cens toises que contiendra ladicte muraille, et pour le baissement dudict donjon de la ville et tours d'icelluy, réfection des parapelz, canonners et plateformes, et pour les deux degrez et chennez qu'il convent faire de nouveau, la somme de mil escuz sol; revenant toutes les dictes sommes ensemble à la somme de huict mil escuz sol, que ledict seigneur de Pucharie a promyz faire payer aux dictz Briffault et Chalemel par troys divers payements, scavoir la tierce partye en commenczant la besoingne de chacun desdictz ouvraiges, l'autre tiers la besongne demye faicte, et le surplus ladicte besongne faicte et parfaicte, et ce par les mains de Me Hector Billonnet ou autre commins à la recepte du subside qui se lève pour les dictes fortifications sur le vin sortant de ceste ville, par les mandementz dudict seigneur de Puchairie, qu'il sera tenu garentir et faire effectuer; et, à faute de ce faire, poyra en son privé nom, sans autre délay, parce qu'il a chargé les dictz Briffault et Chalemel de faire travailler en toute dilligence aux forti-

[1] Il y a écrit : *une chenne*.
[2] C'est la porte de la ville qui débouchait sur le flanc oriental du château.
[3] Le mot est enlevé.

fications cy dessus, pour la nécessité d'icelles, et y employer le plus grand nombre d'ouveriers et maneuveriers qu'ilz pouront recouvrer pour advancer les dictes fortifications et les rendre bien et deuement faites, comme ilz ont promis, dedans le moys de may prochainement venant; ce que dessus stipullé et accepté par les partyes, *etc.* — Faict et passé audict Angers, maison dudict seigneur de Puchairic, ès présences de honneste homme René Flanceau, sieur de La Viollète, et René Serezin, demeurant [à] Angers. Ledict Chalemel a déclaré ne scavoir signer.

PUCHAIRIC. BRIFFAULT.
SEREZIN. — FLANCEAU.
M. GRUDÉ.

(Archives de Maine-et-Loire, série E. Minutes du notaire Grudé.)

Pour copie conforme :

CÉLESTIN PORT,

Correspondant à Angers.

Mémoire des meubles de l'inventaire de la feue Reyne Marie de Médicis, lesquelz ont esté baillez pour le Roy.

Premièrement,

Une petite cuvette d'or sans couvercle avecq deux cornalines, garnie de son estuy de maroquin rouge, estimé à.................. LX livres.

Item, un chariot représentant une orloge, tiré par deux leopars, sur lequel est une figure, le tout d'argent sur de l'ébeyne, avecq son estuy de cuir noir, prisé à.............................. CL livres.

Item, deux couronnes d'or, l'une pesant deux mars troys onces quatre gros d'or, enrichie de 24 diamans en table et un diamant en pointe au hault de la fleur de lis, 28 diamants à facettes touts de moyene grandeur et 1,939 petits diamans, la plus part en table et aucuns à facette, prisée à.. XVII^{m} livres.

L'autre couronne d'or estant plus petite, pesant 9 onces, enrichie de 1,412 diamans dont 84 de moyene grandeur et le surplus fortz petits aussy, prisée par lesdis expers à....................... 4,500 livres.

Item, deux chiens d'argent pesant un marc cinq onces et demy, prisez ensemble à.................................. 37 livres.

Un ours d'argent vermeil doré, pesant 9 onces, estimé à la somme de 30 livres, cy.............................. XXX livres.

Item, une cassette de velours noir dans laquelle il y a un instrument de

Digitized by Google

musique en forme d'orloge, contre laquelle il y a une planche de cuivre, où est gravé une ange, prisé........................ LX livres.

. . . .

. . . .

Item, un navire posé sur quatre roues d'argent doré, prisé à... IIIIxx livres.

. . . .

. . . .

Une chasuble avecq son estolle et fanon d'estofe de la Chine, bordé d'un gallon d'or, une croix au milieu d'estoffe de la Chine à fons d'or doublé de tafetas de la Chine incarnat et blanc, estimé à........ XXXIII livres.

. . . .

Item, une image Nostre Dame teinte en bleu et jaulne sur un pied d'esbeyne, estimé à.................................. XL sous.

. . . .

Item, unse tableaux sur thoille, où sont représentés villes, maisons, jardinages et paysages, estimez à........................ IIc livres.

. . . .

Inventaire des meubles et relicquaires qui ce sont trouvez dans l'oratoire du Roy.

Premièrement,

Un Prie-Dieu d'esbenne marqueté, qui estoit à la Reyne-mère, garny de deux coussins de velours vert.

Unne petite chaire de velours vert.

Un escran de damars vert.

. . . .

Deux placques d'argent, servant de chandeliers, ausquelles y a deux enluminures.

Un grand benestié d'argent de mesme façon que celles cy-dessus.

Un bougoir d'argent façon de rouet.

. . . .

Un St Jean d'argent d'environ un demy pied de hault.

Un St Louis d'or esmaillé, au pied duquel y a de la relicque de St Louis.

Un grand relicquaire de la crèche de Nostre Seigneur, laquelle est d'argent, soutenu par deux anges aussy d'argent, sur un pied de lapis et jaspe marbré, dans son étuy de velours rouge passement d'or.

Une Vierge d'argent tenant son petit Jésu, sur un pied d'esbenne servant à mettre des relicques, dans son estuy de cuir noir.

Un grand relicquaire d'esbenne garny d'argent, au dessus duquel y a un tableau de l'Adoration des Trois Rois, et de l'autre costé l'ange qui aparoist aux pasteurs, dans le pied duquel y a des relicques de St Ypolite, Ste Marie, St Adry et autres, dans son estuy de cuir rouge semé de rozes dorées.

Digitized by Google

Un grand relicquaire en forme d'une croix faicte en fleur de lis, où est la figure de S^t Roch, au bas et au melieu de la croix, la relicque, le tout d'argent doré, où sont les armes de la Reyne mère, dans son estuy de velours rouge passementé d'or.

Un tableau d'une teste de Crist couronné, faict de soye, dans sa bordure d'esbenne.

Un relicquaire de cuivre doré façon de pinacle, avecq un cristal rond, dans lequel sont les relicques du corps de S^t Raymond de Penafort et du menteau sur lequel il passa la mer, donné au Roy par les Cattalans en Roussillon, avec son estuy de cuir rouge.

Une châsse d'esbenne garnie d'argent et de petits pots à boucquets sur le couvercle, où il y a des relicques de S^t Jean Baptiste et quantité d'autres relicques, dont elle est plenne par tout, suivant un inventaire qui est en icelle.

Une autre châsse de pareille grandeur et façon, dans laquelle il y a de S^te Aurélie, S^t Bernard et autres... les dites châsses données par M. le cardinal Mazarin.

[Suit le détail d'autres châsses de cristal contenant des relicques de S^t Germain de Paris, de S^t Bertault, de S^t Fiacre, de S^te Batilde, de S^t Gontran, roi de France, de S^t Anselme, de S^t Main, de S^t Sigismond, de S^te Colette, de S^t Ludoine, de S^t Senier, de S^te Romaine, de S^t Chillain, de S^t Lucien, de S^t Denis, de S^t Savinien, de S^t Théodulfe, de S^t Thierry, de S^t Ebrégesile, de S^t Pol, de S^t Maur, de S^te Mastidie, de S^t François de Paule, de S^t Peregrin, de S^t Victor, de S^t Julien, de S^te Hélène, de S^te Colombe, de S^te Rosalie, de S^t Léonard, de S^t Vincent Ferrier, de S^t Loup, de S^te Anne, de S^t Maurice, de S^t Grégoire, de S^t Xavier, de S^t Ignace et de S^t Germain.]

Un S^t Michel d'ivoire.

...Un tableau d'esbenne, qui s'ouvre à deux costés, dans le melieu duquel est un crucifix, un S^t Jean et une Vierge, le tout esmaillé sur une plaque d'or, et des deux costez deux figures qui prient, esmaillées sur fonds d'or, le tout enrichy de quatre chattons de diamants foibles, cinq rubis et trois esmeraudes et un petit pot d'or au dessus dudit tableau.

Un coffre de velours incarnat garny de dentelle d'or et argent, dans lequel il y a une boiste de velours rouge, de forme ronde, dans laquelle est un relicquaire de cristal où est une sainte espine de la couronne de Nostre Seigneur; une autre boiste de velours dans laquelle y a un relicquaire de cristal garny d'or esmaillé, dans lequel est une oreille de S^t Roch; une bource de cuir musqué où est un relicquaire de cristal en forme ovalle garny d'or, esmaillé de noir et blanc, dans lequel est une croix de la vray croix. Ces trois susdites pièces vienent de la feue Reyne mère. Outre ce, dans le mesme coffre est une couronne d'or esmaillé de vert.

Un relicquaire de cuivre en forme de montre, qui s'ouvre en quatre,

Digitized by Google

dans lequel y a plusieurs relicques, où est painct Nostre Seigneur et la Vierge.

Un relicquaire d'escaille de tortue, garny d'argent.

Une boitte ronde, couverte de toille d'argent, dans laquelle il y a des relicques de S[t] Marcoul avec leurs certificats.

...Un petit coffre façon de tombeau, dans lequel il y a plusieurs relicques avecq leurs inscriptions, dans une bource de satin blanc en broderie d'or et argent.

Un petit tabernacle où est un petit Jésus et un S[t] Jehan de ronde bosse.

Une Nostre Dame de bois de Montagu dans un estuy de velours rouge passementé d'or et argent; au pied de la Vierge y a quelques perles et au petit monde quelques petits diamants [*en marge :* La Nostre Dame de bois de Montagu a esté mise ès mains de la Reyne].

...Un petit tabernacle de cuivre dans lequel est une Nostre Dame de Boulongne sur un navire d'argent.

...Huict petits tableaux; l'un un S[t] Dominique d'argent, un S[t] Louis d'enluminure, une S[te] Agnes, un Christ, une Vierge, deux autres testes faictes à plaisir, un autre S[t] Louis plus grand.

...Ung tableau d'une Nostre Dame de Moncerrat paint sur cuivre.

...Un livre en cattalan couvert d'esmail.

...Plus deux petites pièces d'or esmaillées de vert.

Autre inventaire des hardes trouvées en l'oratoire de la Reyne.

Une grande croix de cristaux de roche garnie d'or et d'argent doré, en laquelle il y a quantité de relicques.

...Une petite assomption de la Vierge, de bois, sur un pied aussi de bois, lequel est garny de diamant, et quatre colonnes de bois, sur lesquelles il y a des branches d'or esmaillées de vert et quantité de petites pendelocques de diamants.

Une autre assomption de la Vierge, auss de bois... sans diamants.

Une sainte Geneviefve de boys sur un pied d'or esmaillé, autour duquel y a plusieurs petits rubis et diamants, et au dessus de la teste de la figure plusieurs petits diamants et quelques petits rubis sur l'arbre.

Une Vierge de bois tenant son petit Jésu, monseigneur le Dauphin auprès d'elle et une ange à costé d'iceluy, le tout sur un pied de boys, dans lequel y a des relicques de S[t] Louis et de S[te] Anne.

Une figure de bois représentant S[t] Joseph, tenant M[gr] le Dauphin pour le petit Jésu, dans le pied duquel il y a des relicques de S[t] Joseph.

Une S[te] Geneviefve de boys sur un pied de boys.

. . . .

Autres hardes que Sa Majesté a faict tirer du cabinet du Roy à Paris.

Ung vaisseau de cristal, façon d'aigle, avecq son couvercle dans son estuy.

...Une couppe d'agatte garnie d'or dans son estuy.

Une grosse paire d'œures escritte à la Gotticque.

Inventaire des hardes tirées de l'oratoire de la Reyne le 16e aoust 1645.

Premièrement,

Une croix et deux chandeliers, tous d'or émaillé, ladicte croix remplie de relicques, et deux grandz vases de cristal garnis d'or esmaillé.

...Douze apostres d'or enrichis de diamans et deux autres de plus font quatorze.

Deux niches de bois, à chacune desquelles il y a une assomption et sont garnies de diamans, et à l'une d'icelles il y a plusieurs petites pendelocques de diamans.

Une Ste Geneviefve de bois garnie d'or avec quelques petits diamans et petits rubis.

Deux tableaux : l'un tout d'or et diamans avec sa bordure aussy d'or garnie de diamans, et au melieu une Vierge painte sur or, enrichie de diamans; l'autre, la bordure est de fons d'esbenne, garnie d'or et enrichie de diamans, et le melieu est de lapis paint d'une Vierge garnie de petits diamans.

Deux relicquaires d'or et cristal, sur chacun leurs pieds de cristal aussy garnis d'or, à l'un desquels il y a un doigt de St Ysidore, à l'autre un doigt de Ste Anne.

...Deux soleils d'or enrichis de diamans portez chacuns par deux anges d'or sur deux terraces d'or esmaillez; à l'un des dits soleils il y a de la vraye croix et à l'autre de la Ste Espinne.

Un grand relicquaire d'une Vierge; le dict relicquaire est d'esbenne enrichi d'or, avec quatre colonnes plattes de lapis; la Vierge est de bois garnie de quelques diamans et enrichie de plusieurs relicques.

...Un autre relicquaire d'esbenne garny d'argent avec une adoration des Trois Roys au melieu sizelée d'argent.

Ce qui s'est trouvé au bas de l'autel.

Une crèche d'argent sur laquelle il y a un petit Jésu d'or, le pied de laquelle est de lapis et jaspe garny d'argent doré.

Une flagellation de Nostre Seigneur, la figure duquel et les deux bourreaux sont d'argent.

Digitized by Google

Deux châsses d'esbenne...

Deux petites quesses d'esbenne...

Deux Vierges d'argent sur leurs piedz d'esbenne; la plus petite le pied est garny d'argent, et à l'autre de lapis.

...Un relicquaire en forme de dragoir de cristal, garny d'or, dans lequel il y a la vray croix de la Reyne, qui pendoit à la grand croix.

Un petit tableau d'une assumption de la Vierge sur une agatte entourré d'esbenne, garny d'or et quelques petites perles plattes.

Deux potz d'argent estampez.

Deux chandeliers de pareille façon aussy d'argent.

Deux potz de feuilles d'argent moulez.

Deux chandeliers de pareille façon d'argent.

.. Un petit tableau d'esbenne, garny d'or, esmaillé de rouge et autres couleurs à l'antique.

La chaise de la Reyne et le carreau de mesme estoffe.

....

Bibl. d'Angers, mss. 822, t. III. — Pièces provenant du chartrier de Milly-le-Meugon, habitation du maréchal de Maillé-Brezé, plus tard domaine du prince de Condé. — Collection incomparable de documents, dispersée et en grande partie détruite par les héritiers. — Le manuscrit de la bibliothèque, qui comprend 3 volumes, a été formé avec des débris recueillis du chartrier de Milly. Quelques pièces curieuses sont entrées aux archives départementales.

Pour copie conforme :

CÉLESTIN PORT,

Correspondant à Angers.

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin*, t. XX, 1866.

Compte rendu, par M. de La Prairie, des travaux de l'année 1866. P. 7 à 12.

Note sur un style trouvé à Quincy, par M. Prioux. P. 13 à 15.

Notice sur les anciennes cloches du département de l'Aisne, par M. de La Prairie. 1[er] article, p. 1 à 37; 2[e] article, p. 226 à 230.

Petite étude sur la vie intime de province aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, par M. de Villermont. P. 37 à 44.

Comptes communaux de Vailly au XIII[e] siècle, par M. Choron. P. 45 à 63.

Rapport sur une lettre de Henri IV, par le même. P. 64 à 73.

Note sur les silex taillés de la vallée de l'Aisne, par M. Watelet. P. 74 et 75.

Le cimetière mérovingien de Saconin, par M. Callaud. P. 76 à 100.

Un mot sur une tranchée ouverte à Saint-Médard, par M. l'abbé Delaplace. P. 105 à 108.

Trois jours à la campagne, notes par M. de La Prairie. P. 109 à 115.

Rapport sur les tombes de la Chapelle ou du Champ-Mentard et de la fontaine Saint-Bandry. P. 116 à 125.

Note de M. Laurendeau au sujet du travail de M. Delaplace sur une tranchée ouverte à Saint-Médard. P. 130 à 143.

Rapport sur l'excursion archéologique de M. l'abbé Poquet. P. 144 à 161.

Rapport sur les travaux de réparations exécutées à Saint-Jean-des-Vignes, par M. Macé. P. 162 à 164.

Actes concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. P. 165 à 176.

Digitized by Google

Extrait du testament du sieur de Liancourt, mari de Gabrielle d'Estrées, et notes par M. Vuaflart. P. 177 à 181.

Notice sur les propriétés territoriales de l'ordre de Malte dans le Soissonnais, par M. Vuaflart. P. 182 à 197.

Pièce concernant des frais remboursés à des députés aux états généraux de 1614. P. 198.

Papier terrier de la terre et seigneurie de Bonnes. P. 199 à 204.

Notice sur l'église de Pargnan, par M. l'abbé Poquet. P. 205 à 219.

Compte rendu, par M. de La Prairie, de l'Étude de M. l'abbé Devic sur la seconde campagne de César dans le pays des Bellovaques. P. 220 à 225.

Notice sur M. Stanislas Prioux, par M. l'abbé Pécheur. P. 231 à 240.

Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais, par M. Choron. P. 241 à 248.

Cahiers et procès-verbaux du bailliage de Soissons pour les états généraux de 1789. P. 249 à 449.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. (Suite.) — 2e série, t. Ier, 1867, in-8°.

Charte de 1295 énumérant les droits d'amortissement payés au roi par le chapitre pendant les quarante dernières années. P. 7 à 10.

Notice sur des antiquités trouvées au mont d'Origny, par M. l'abbé Delaplace. P. 11 et 12.

Rapport, de M. Waddington, sur le projet de publication des archives hospitalières de Soissons, par M. Matton. P. 13 à 17.

Note sur l'étoile représentée dans les églises le jour de Noël, par M. Matton. P. 18 à 20.

Rapport, de M. l'abbé Poquet, sur les travaux de M. Laurendeau concernant la topographie de la ville de Soissons. P. 21 à 38.

Inscription de la cloche de Berry-au-Bac. P. 39 à 42.

Notice sur les foires de Soissons, par M. Vuaflart. P. 43 à 53.

Discussion sur des modifications à apporter au règlement. P. 54 à 59.

Note sur deux pièces de monnaies carlovingiennes, par M. l'abbé Pécheur. P. 60 à 63.

Extrait des comptes de la ville de Laon concernant le programme du cérémonial de l'entrée du roi Louis XV à Soissons. P. 64 à 70.

Éloge de M. Lecat, docteur en médecine, né à Blérancourt, par M. Ballière-Delansmant. P. 71 à 103.

Notice sur deux inscriptions trouvées à Leury, par M. de La Prairie. P. 104 à 111.

Digitized by Google

Discussion sur une opinion émise par M. Matton dans son Dictionnaire topographique du département de l'Aisne. P. 112 à 114.

Rapport, de M. Pécheur, sur des renseignements concernant la commune de Fleury, envoyés par M. Berton. P. 115 à 119.

Rapport, de M. de La Prairie, sur les recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne, de M. Perin. P. 120 à 127.

Troisième rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne, par M. de La Prairie. P. 203 à 208.

Rapport sur l'excursion du deuxième jeudi de juin 1867 (Coincy, Charme et Latilly), par M. Pécheur. P. 209 à 217.

Notice sur Pierre de Latilly, chancelier de France et évêque de Châlons, par M. Pécheur. P. 218 à 229.

Notice sur Le Loüen, historien de Saint-Jean-des-Vignes, par le même. P. 230 et 231.

Dépouillement d'un dossier concernant Mirabeau, par le même. P. 232 à 243.

Société des antiquaires de Normandie, à Paris. — *Mémoires*, 3e série, VIe volume (XVIe volume de la collection), 2e partie. Paris, novembre 1869, in-4°.

Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen, par M. Ch. Robillard de Beaurepaire. (2e partie.) P. 383 à 605.

Tradition et monument d'une paroisse de la plaine de Caen, par M. Gaston Le Hardy. P. 606 à 612.

Philologie des noms propres; ethnologie et familiation, par M. Le Héricher. P. 613 à 717.

Recherches sur le lieu où s'est livré le combat de la Dive en 945, par M. le docteur F. Dunot de Saint-Maclou. P. 718 à 734.

Un gentilhomme normand au XIe siècle, par M. Gaston Le Hardy. P. 735 à 746.

Étude sur la sainte Basille de l'hôtel-Dieu de Bayeux et la sainte Basille de Couvert, par M. J. Laffetay. P. 747 à 770.

Société des antiquaires de Normandie, à Paris. (Suite.) — *Mémoires*, 3e série, VIIe volume (XXVIIe volume de la collection), 1re partie.

Fons philosophiæ, poëme inédit du XIIe siècle, publié et annoté par M. A. Charma. P. 1 à 50.

Digitized by Google

Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine en France au moyen âge, par M. A. Joly. P. 51 à 597.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, t. V, seconde et dernière partie, année 1868-1869. Brest, 1869, in-8°.

Notice sur la vie, les services et les travaux de M. le chevalier de Fréminville, par M. P. Levot. P. 1 à 70.

Fin du XVIIIe et dernier chapitre de Tristan le voyageur, ou la France au XIXe siècle, par Marchangy, par le même. (Paris, 1825-1826, 6 vol. in-8°.) P. 71 à 101.

La légende d'Is, par M. Le Guyader. P. 115 à 127.

Portzmoguer, poëme lyrique, par M. Mauriès. P. 128 à 132.

Idylle sur la plage bretonne, par M. Gaston Romieu. P. 133 à 157.

L'amiral Duperré, poëme historique, par M. Héliès. P. 158 à 173.

Inscription latine d'une fontaine à Saint-Pierre-Quilbignon, par M. Mauriès. P. 174 à 181.

Notice nécrologique sur M. Bizet, ancien maire de Brest, par M. P. Levot. P. 193 à 204.

Notice nécrologique sur M. Berdelo, ancien chirurgien-major de la marine, par M. P. Levot. P. 205 à 207.

Un voyage aux Pyrénées; Histoire d'une fleur, par M. H. Le Monnier. P. 208 à 220.

Définition de l'administration, par M. A. Guichon de Grandpont. P. 221.

Moktar, épisode de l'histoire du Sénégal (1832), par le même. P. 222 à 264.

Qui s'y frotte s'y pique, proverbe de M. Cherbonnier. P. 285 à 320.

Notice biographique sur M. S.-C. Morel, par M. Mauriès. P. 337 à 346.

Révolte à bord du sloop anglais *le Bounty*, par M. P. Levot. P. 347 à 384.

Héloïse et Abeilard en Bretagne, par M. G. Milin. P. 385 à 394.

Le corps sans âme, sommaire d'un conte breton, par M. G. Milin. P. 395 à 403.

Histoire : Mémoire sur un document inédit intitulé *Journal de ce qui s'est passé à Brest en 1778*, suivi de la relation du combat soutenu par le vaisseau *le Triton*, par M. Mauriès. P. 404 à 461.

Étude sur saint Augustin, par M. Eug. Pol. P. 462 à 466.

Les ruines d'un cloître, légende, par M. A. Joubert. P. 467 à 471.

Le baromètre, fantaisie, par M. A. Joubert. P. 472 à 474.

Notice nécrologique sur sir Anthony Perrier, consul de S. M. Britannique à Brest, par M. P. Levot. P. 475 à 493.

Digitized by Google

Velléda, par Mme Auguste Penquer, étude critique, par M. Frédéric Bouyer. P. 494 à 529.

Communication à la Société académique de Brest, par M. Leguen : Notes sur l'existence de ruines près de Landerneau, par M. Flagelle. P. 530 à 532.

Poésies, par M. H. Le Monnier. P. 533 à 540.

Poésies, par M. P.-C.-P. Duval. P. 561 à 577.

Stances humoristiques, par M. E. de Bermingham. P. 578 à 581.

Rira bien qui rira le dernier, par M. A. Cherbonnier. P. 587 à 613.

Blanche Neige et Rose Rouge, par le même. P. 614 à 626.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Mémoires, 7e série, t. Ier. Toulouse, 1869, in-8°.

Rapport sur le livre de M. Faugère intitulé *Défense de Pascal et accessoirement de Newton, Galilée, etc.* par M. Despeyrous. P. 343 à 351.

Notice biographique et bibliographique sur Jacques Ferrand, par M. Desbarreaux-Bernard. P. 216.

Nouvelle étude sur Toulouse, cité latine, par M. Humbert. P. 1.

L'Université de Toulouse devant le Parlement de Paris, en 1406, par M. Astre. P. 109.

Analyse critique de l'Ion de Platon, par M. Hamel. P. 159.

A quelle cause faut-il attribuer l'établissement du consulat dans le midi de la France? par M. Rossignol. P. 197 et 350.

Fondation de Gaillac-Toulza par les moines de Calers et le comte de Toulouse, par M. Victor Fons. P. 245.

Le réfectoire du couvent des Augustins et le musée de Toulouse, par M. Esquié. P. 253.

Notice historique sur le peintre champenois Jean Chalette, par M. Roschah. P. 341.

Note sur la numismatique de la Gaule méridionale, antérieurement à la conquête romaine, par M. Barry. P. 348.

Sur l'excommunication pour dettes, par M. Baudouin. P. 351.

Sur l'éducation et l'enseignement professionnel au point de vue de l'agriculture, par M. Théron de Montaugé. P. 356.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Louis Bautain, par M. Gatien-Arnoult. P. 359.

Sur les sources de l'histoire de la vallée d'Andorre, par M. Bladé. P. 361.

Note sur deux points d'histoire assez obscurs, par M. Barry. P. 364.

Digitized by Google

Etude sur le panslavisme, d'après les travaux de M. Duchinski, de Kiew, par M. Humbert. P. 368.

Académie de législation de Toulouse. — *Recueil*, t. XVII, 1868. Paris et Toulouse, 1868, in-8°.

Rapport, de M. Astre, sur un ouvrage de M. Rossignol relatif aux droits de justice et d'appel au moyen âge. P. 7 à 11.

Mémoire de M. Rossignol sur cette matière, avec pièces justificatives. P. 12 à 34.

Mémoire de M. Massol sur les projets de réforme relatifs à la séparation de corps. P. 51 à 68.

Mémoire de M. Molinier sur la répression du vol d'après les lois anciennes et la jurisprudence du parlement de Toulouse. P. 69 à 126.

Mémoire de M. Auzies sur la surveillance de la haute police. P. 127 à 169.

Rapport, de M. Huc, sur un ouvrage de M. Kerchove relatif à la responsabilité des ministres d'après le droit belge. P. 170 à 180.

Rapport, de M. Astre, sur un mémoire de M. Lagrèze-Fossat concernant la ville, la vicomté et la coutume d'Auvillars. P. 181 à 222.

Mémoire de M. Rozy sur les brevets d'invention, à propos d'un ouvrage de M. Tillière sur cette matière. P. 223 à 259.

Rapport, de M. Poubelle, sur le code civil d'Italie, de M. Huc, traduit en italien par M Cavagnari. P. 260.

Mémoire de M. Caillemer sur le contrat de louage à Athènes. P. 261 à 293.

Rapport, de M. Rozy, sur un ouvrage de M. Lapierre intitulé *Le Parlement de Toulouse, son ressort, ses attributions et ses archives*. P. 294 à 304.

Rapport, de M. Grimal, sur les travaux de M. H. Beaune. P. 305 à 323.

Mémoire de M. Rodière sur le préteur pérégrin et sur l'existence plus ou moins latente d'une autorité analogue à la sienne chez tous les peuples. P. 324 à 365.

Rapport, de M. Rodière, sur le concours relatif au prix de M. le Ministre de l'instruction publique. P. 366 à 383.

Mémoire de M. Humbert sur la condition des ouvriers libres chez les Romains. P. 382 à 458.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). — *Mémoires*, nouvelle période, t. XI, 1868, n°s 3 et 4. Angers, 1868, in-8°.

Étude de législations comparées : Le droit payen et le droit chrétien, par MM. Charles Carpentier et E. Affichard. P. 1 à 31.

Peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, par M. L. de Farcy. P. 32 à 35.

Archéologie : Note sur l'inscription du grand autel de l'église du Louroux-Béconnais, incendiée vers 1797; note sur les deniers trouvés au Louroux-Béconnais, par M. H. Sauvage. P. 36 à 39.

M. de Pontmartin et M. Victor Hugo, par M. P. Belleuvre. P. 105 à 139.

Saint-Bernard, poëme historique, par M. Henri Jouin. P. 140 à 160.

L'église Saint-Serge à Angers, par M. l'abbé Choyer. P. 173 à 184.

Sur une étude offerte à la Société, par M. J. Sorin, par M. El. Lachèse. P. 197 à 212.

Peinture murale de l'aumônerie Saint-Jean à Angers, par M. Joly-Leterme. P. 263 à 269.

Les vrais intérêts des pauvres et de la Doutre, à Angers, par M. l'abbé Choyer. P. 277 à 329.

L'église Saint-Pierre d'Angers et le curé Robin. P. 373 à 396.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Commission archéologique de Maine-et-Loire). — *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1867[1]. Angers, 1867, in-8°.

Ulger, évêque d'Angers, d'après l'Histoire littéraire de la France au XII° siècle. P. 5 à 19.

Les armes de Saumur, par M. Paul Ratouis. P. 20 à 22.

La tour Saint-Aubin à Angers, par M. Godard-Faultrier. P. 22 à 30.

Protestation de la Société d'agriculture et consultation des avocats d'Angers contre l'enlèvement des statues de Fontevrault. P. 31 à 76.

Nécrologie : Eugène Appert, peintre angevin. P. 77 à 85.

Inventaire raisonné des principaux objets du musée des antiquités d'Angers. 1er article, p. 89 à 120; 2e article, p. 137 à 168; 3e article, p. 201 à 248; 4e article, p. 261 à 324.

[1] La bibliographie de l'année 1868 a été donnée antérieurement.

François d'Orignai, alias d'Orignac, abbé de Saint-Serge, par M. Godard-Faultrier. P. 124 à 129.

Vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage, par M. Godard-Faultrier. P. 169 à 189.

M. Bordillon, ancien préfet de Maine-et-Loire, notice nécrologique. P. 191 à 197.

Note sur un retranchement (supposé romain) situé commune de la Breille, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), par M. Albert Bruas. (Avec 1 plan.) P. 249 à 252.

Observations sur le même sujet, par M. Godard-Faultrier. P. 253 et 254.

Notice historique sur la commune de Faveraye, par M. Louis Raimbault. P. 325 à 333.

Note sur le couvent des Carmes d'Angers, par M. L. de Farcy. (Avec 1 plan.) P. 334 à 343.

Translation du cœur de Mgr Claude Maure d'Aubigné, par M. l'abbé Vivion. P. 344 à 347.

Inscription (latine du XVIe siècle) découverte en la commune du Louroux-Béconnais, par M. V. Godard-Faultrier. P. 348 à 355.

Peintures murales trouvées dans l'ancien hôpital Saint-Jean à Angers, par M. V. Godard-Faultrier. P. 356 à 360.

Inscription du XVe siècle à la Trinité d'Angers, par M. V. Godard-Faultrier. P. 361 à 365.

Greniers et caves de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers (documents relatifs à la conservation du monument). P. 366 à 369.

Lettre à M. Godard-Faultrier sur ses observations relatives au retranchement dit *le Bois-de-la-Girard*, commune de la Breille, par M. Paul Ratouis. P. 374 et 375.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne. — *Mémoires*, année 1868, in-8°.

Notice biographique sur E. Millon, par M. H. Faure. P. 63 à 93.

Notice nécrologique sur Claude-Nicolas Gayot, par M. Ch. Remy. P. 103 à 116.

Essai biographique : Le sire Jean de Joinville, par M. Ch. Héquet. P. 147 à 188.

La Société littéraire et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne (1750-1792), par M. H. Mence. P. 189 à 292.

Digitized by Google

Académie impériale de Metz. — *Mémoires*, 49[e] année, 1867-1868; 2[e] série, 16[e] année, 1[re] partie, lettres, sciences, arts et agriculture. Metz, 1868, in-8°.

Coup d'œil sur la topographie et sur les formes du terrain, lecture faite par M. Goulier. P. 1 à 24.

Maître Pierre, par M. Achille Millien. P. 51 à 54.

La légende de Grain-de-Blé, par le même. P. 55 à 60.

Les Sirènes, par le même. P. 61 et 62.

Est-elle heureuse?... Est-il content? par M[lle] Adolphine Bonnet. P. 64 à 66.

Notice sur Eugène Gandar, par M. Aug. Prost. P. 97 à 152.

Notice sur M. Champouillon, par M. F. Blanc. P. 153 à 160.

Notice sur L.-S. Bardin, par M. Émile Bouchotte. P. 161 à 186.

Le baron Voysin de Gartempe, par M. Dommanget. P. 187 à 206.

L'enseignement supérieur, par le même. P. 215 à 240.

Documents biographiques concernant l'ancienne Société royale des sciences et des arts de Metz, par le même. P. 241 à 258.

Metz, par M. le baron Cara de Vaux. P. 259 à 262.

Un mot sur l'origine de l'homme, par M. le docteur Haro. P. 263 à 272.

Unité de l'espèce humaine, par le même. P. 273 à 290.

Introduction à l'histoire de la météorologie, par M. E. Grellois. P. 291 à 407.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — *Mémoires*, t. XXXIII, année 1868. Poitiers, 1869, in-8°.

Étude sur les voies romaines, par M. de Longuemar. P. 33 à 46.

Histoire de Saint-Martin-de-Vertou, par M. l'abbé Auber. (Pl. I, II et III.) P. 47 à 194.

M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de la marquise de La Rochejaquelin, par M[gr] Pie, évêque de Poitiers. P. 195 à 224.

Rapport sur les manuscrits cités dans ces mémoires, par M. Audinet. P. 225 à 276.

Étude historique sur la coutume du Poitou, par M. de Gennes. P. 277 à 296.

Notice sur le prieuré de l'église de Villesalem, par M. de Lalande. (Pl. VI.) P. 397 à 423.

Digitized by Google

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine*, journal des travaux de la Société, 13e année, n° 77, septembre 1869.

Afrique ancienne : Notes du chapitre des produits végétaux, par M. Frédéric Lacroix. (6e article.) P. 331 à 354.

Notice sur les Almoravides et les Almohades d'après les historiens arabes, par M. E. Mercier. (4e article.) P. 355 à 370.

L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, divisée en quatre parties, par le sieur du Chastelet des Boys. (6e article.) P. 371 à 383.

La marine de la régence d'Alger, par M. A. Devoulx. P. 384 à 420.

CHRONIQUE.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Programme des sujets mis au concours pour l'année 1870.

Dans la séance solennelle de 1870, la Société dunkerquoise décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur les sujets suivants :

SCIENCES.

« Étude sur la faune de la Flandre maritime. »

La médaille d'or aura une valeur de 200 francs.

L'auteur peut, à son choix, traiter de la faune ornithologique ou de la faune entomologique, ou de la description conchyliologique. Les parties non traitées restent au concours pour les années suivantes.

Un mémoire présenté en 1867, n'ayant pu recevoir de récompense, parce qu'il ne s'attachait pas suffisamment à traiter de la faune particulière de la Flandre maritime, la Société prie les auteurs de vouloir bien ne pas perdre de vue ce caractère spécial de l'étude en question.

On entend par Flandre maritime la région composant l'arrondissement de Dunkerque et celui d'Hazebrouck.

LETTRES.

Histoire.

« Une histoire de Dunkerque pouvant servir de livre de lecture dans les « écoles primaires et les cours d'adultes. »

La médaille d'or aura une valeur de 300 francs maximum. Le lauréat aura le choix entre la médaille et la somme.

Un anonyme a fait don d'une somme de 100 francs, qui sera ajoutée à la médaille d'or décernée par la Société.

Digitized by Google

ARTS.

Musique.

« Marche triomphale pour orchestre symphonique. »
La médaille d'or aura une valeur de 200 francs.

Les envois seront adressés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société dunkerquoise, avant le 1er juillet 1870.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, les prénoms, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que *son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.*

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance et de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

Les travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille[1]. Dans ce cas, une mention honorable inscrite sur une médaille d'argent pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne. Le lauréat qui, pour l'un des sujets mis au concours, obtiendrait plusieurs récompenses, n'aurait droit qu'à la médaille supérieure.

La Société se réserve de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux inédits qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtraient mériter une distinction.

On s'adressera, pour tous autres renseiguements, au secrétaire perpétuel de la Société.

Société havraise d'études diverses. — Composition du bureau pour l'année 1870.

Président : M. Collard, officier de la Légion d'honneur, adjoint au maire.

Vice-Président : M. Lecadre, chevalier de la Légion d'honneur, médecin des épidémies, vice-président du conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Secrétaire général : M. Bailliard, bibliothécaire de la ville.

[1] Cette disposition ne concerne pas les concurrents pour les questions scientifiques.

Digitized by Google

Secrétaires des séances : MM. Rœssler, membre de la Société archéologique de Londres; Léchant, vice-président de la Société d'instruction mutuelle.

Trésorier : M. Pornin, professeur de belles-lettres.

Archivistes : MM. Millet-Saint-Pierre, ex-courtier; Duboc, propriétaire.

Bibliothécaire : M. l'abbé Herval, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE Xe VOLUME.

A

ABBAYE de Beaulieu. — Charte de fondation, p. 28.
ABBAYE de Beaulieu-les-Loches. — Châsses et reliques, p. 334.
ABBAYE de Belle-Étoile de Cérisy. — Excursion, par M. G. Bouet, p. 441.
ABBAYE de Châtelliers. — Cartulaire, p. 195.
ABBAYE de Cluny (Note sur une dalle provenant de l'), p. 53.
ABBAYE du Gard (L'), par M. Delgove, p. 310.
ABBAYE de Gomerfontaine (Quelques mots sur l'), par M. Barraud, p. 435.
ABBAYE de Marcheroux de l'ordre de Prémontré, par M. l'abbé Auguste Sabathier, p. 99.
ABBAYE de Montbenoît (Description de l'), par M. Édouard Clerc, p. 234.
ABBAYE de Nizor (Montesquieu à l'), par M. Fr. Sacase, p. 54.
ABBAYE de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Reliques et joyaux, p. 169.
ABBAYE de Saint-Ricquier. — Découverte d'un fût de colonne, p. 161.
ABBAYE bénédictine de Saint-Sever-de-Rustang (Hautes-Pyrénées), p. 177.
ABEL. — Concours de musique de l'Académie de Metz, p. 60.
Concession du pallium et du titre d'archevêque à plusieurs prélats de Metz, p. 116.
ACADÉMIE des Jeux floraux. — Note, par M. Patin, p. 49.
ACTE de la chancellerie française à Alger passé en 1820, p. 157.
ADVIELLE. — Copie d'une inscription latine trouvée dans la cathédrale d'Évreux, p. 500.
ÂGE antéhistorique de la région formant le département de Tarn-et-Garonne, p. 175.
AGER Gofiacensis, ou le canton de Mornant (Rhône) aux xe et xie siècles, p. 263.
ALBANNE (Ernest D'). — Publication des extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, p. 37.
ALBÉRIC (de Besançon). — Fragment de son poëme d'Alexandre, p. 67.
ALESIA. — Discussion de l'opinion qui place en Savoie l'*Alesia* de César, p. 524.
ALEXANDRE (de Bernay) et ALBÉRIC (de Besançon), p. 67.
ALEXANDRE. — Poëme, par le moine Lamprecht, p. 67.
ALGER (Chancellerie française à), p. 150.

Algérie (Impressions d'un voyage en), p. 332.
Allmer. — Inscriptions romaines à Aixme-en-Tarantaise, p. 163.
Notice sur une épigraphe au village de Genay, p. 112.
Alphabet carré (L'), mentionné, p. 19.
Amade (Stéphane d'). — Impressions d'un voyage en Algérie, p. 332.
Ambleareti (Les) et le campement de la 11e légion, par M. le docteur Noëlas, p. 244.
Amé (Emile). — Entrée de Henri IV à Dijon, p. 7.
Copies d'inscriptions relevées sur des cloches, p. 14.
Inscription du monument funèbre de Philippe de Montauban, p. 19.
Note sur une sépulture romaine à Ydes (Cantal), p. 162.
Médaille de Charles de Saint-Nectaire, quarante-septième abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, p. 167.
Documents relatifs à Henri IV, p. 498.
André (Abbé). — Note sur le cardinal Sadolet, p. 2.
Pouillé du diocèse de Carpentras, p. 154.
Inventaire de la sacristie des Cordeliers à Avignon, p. 167.
Catalogue raisonné du musée archéologique de Rennes, p. 364.
Anglet (Abbé). — Histoire de la Maurienne, ouvrage cité, p. 35.
Anne (de Bretagne). — Documents sur son règne, par M. de La Borderie, p. 219.
Antiquités celtiques et romaines de Tarn-et-Garonne, par M. Devals aîné, p. 162.
Antiquités recueillies à Nogent-les-Vierges, par M. Houbigant, p. 436.
Antiquités romaines à Merlieux, p. 242.
Arbalétriers de Beaucaire. — Leurs statuts en 1445, p. 149.
Arbaumont (J. d'). — Notice sur la chapelle et l'hôpital aux riches, p. 352.
Mémoire sur l'inscription portant le nom de *Tetricus*, p. 351.
Archives du Comité. Voyez Dépôts aux archives.
Archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. — Inventaire dressé en 1756, p. 37.
Arènes de Senlis. — Découverte d'un cachet d'oculiste romain, p. 162.
Armorial des maires de Niort, par M. A. Bonneau, p. 191.
Armorique au ve siècle (L'), par M. E. Morin, p. 221, 380.
Arnoult (Gatien). — Observations sur l'Essai psychologique de Ch. de Rémusat, p. 319.
Arrêts des règnes de Louis XIV et de Louis XV relatifs au Port-de-Marly, p. 10.
Artistes rémois (Les), par M. Loriquet, p. 107.
Asnel (Les sires d') et le mobilier de leurs résidences au xvie siècle, par M. A. Quiquerez, p. 247.
Assier. — Notices historiques sur la commune de la Chapelle, canton de la Chambre, p. 34.
Assistance publique dans les campagnes. — Etude économique sur la Haute-Garonne, par M. Théron de Montangé, p. 323.
Astre. — Histoire et attributions de l'ancienne bourse de Toulouse, p. 322.
Mémoire sur le franc-alleu de la province de Languedoc, p. 340.
Auberge de la *Belle-Image* à Moret, par M. Sollier, p. 78.
Aubert (de Bavière). — Sa régence pendant la folie de Guillaume le Furieux, p. 328.

Digitized by Google

Aubertin. — Copie de lettres de Louis XIV relatives à l'établissement d'une foire, p. 9.
Aumône du carême dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, p. 354.
Aurès. — Lettre relative à ses travaux sur la métrologie gauloise, p. 162, 168.
Autel de Notre-Dame-de-la-Paix, à Beauvais, p. 433.
Autographes relatifs au siége de Valenciennes en 1793, p. 328.
Avertissement sur les jugements d'astrologie, par Mellin de Saint-Gelais, p. 200.

B

Babinet de Rancogne. — Publication du testament de Gabriel de Charlonye, p. 200
Documents relatifs au prieuré de Saint-Martin de Niort, p. 192.
Baptistère de Lémenc, par M. de Saint-Andéol, p. 100.
Barbat de Bignicourt. — Mémoire sur les portes de Reims, p. 252.
Barbey. — Les croix des cimetières, calvaires et croix d'églises de l'arrondissement de Château-Thierry, p. 110.
Barbier de Montault. — Note sur une dalle funéraire de l'abbaye de Cluny, p. 13.
Hommage du Ier volume de son livre sur les décrets de la sacrée congrégation des rites, p. 14.
Communication de pièces originales avec sceaux, p. 155.
Envoi de diverses inscriptions, p. 500, 508.
Barbot. — Éloge de Jules de Rességuier, p. 52.
Bardonnet. — Procès-verbal des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny, p. 195.
Baril et Vinet. — Notice sur la commune de Migré, p. 97.
Barons normands décapités à Paris en 1343. — Note de M. Caillemer, p. 154.
Barranger (Abbé). — Découverte du squelette d'un Franc, p. 164.
Barraud. — Notice sur l'autel de Notre-Dame-de-la-Paix à Beauvais, p. 433.
Quelques mots sur l'abbaye de Gomerfontaine, p. 435.
Description du mausolée du cardinal Janson, p. 437.
Barthélemy (Anatole de). — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 149.
Rapport sur diverses communications de MM. H. Beaune, Morellet, Mossmann, Dupré et Amé, p. 6, 494.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 218.
Barthélemy (Édouard de). — Copies de lettres de P. Daniel Papebrook à Du Cange, p. 1.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 100, 263.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 102.
Lettres du conseil de la ville de Troyes au conseil de Châlons-sur-Marne, p. 157.
Note sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims, p. 188.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 230.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 233.

Digitized by Google

Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 266.
Rapport sur le Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain, p. 269.
Communication de deux chapitres de Jean Rogier, p. 280.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 387.
Barry (E.). — Note sur une inscription tumulaire antique d'une chienne, p. 108.
Recherches archéologiques et épigraphiques sur les provinces méridionales, p. 321.
Baudois. — Notice historique sur M. Dumége, p. 323.
Réception d'un licencié en décrets, à Montpellier, en 1370, p. 322.
Baudot. — Note sur un récipient établi dans le sol, découvert à Tolmay (Côte-d'Or), p. 171.
Baudry (Abbé). — Demande d'allocation pour les fouilles de Troussepoil, p. 18.
Bazot. — Fouilles au cimetière mérovingien de Noroy, p. 305.
Beauchet-Filleau. — Épigraphe de la ville de Thouars, p. 165.
Découverte d'une villa dans la commune de Loubillé (Deux-Sèvres), p. 168.
Inventaire des titres, meubles et effets dépendant de la succession d'un seigneur d'Oradour-sur-Glane, p. 517.
Beaudoin. — Lettres échangées, au temps de la Ligue, entre la France, l'Espagne et la Turquie, p. 214.
Beaune (Henri). — Monstre d'armes passée par Louis de La Trémoille en 1494, p. 6, 494.
Compte à l'occasion de l'exécution d'un porc en 1521, p. 168.
Beaurepaire (De). — Copies de lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel, p. 2.
Beauvais (Le véritable nom des habitants de), par M. Danjou, p. 99.
Bébin (J.). — Notice historique sur le collége de Valenciennes, p. 324.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 149.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 55.
Rapport sur les publications de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, p. 93.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, p. 178.
Rapport sur une prophétie relative à Charles VI, p. 152.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 182.
Rapport sur les Mémoires historiques de Valenciennes, p. 324.
Benoist (Louis). — La Vénus de Scarpone, p. 270.
Benoît (A.). — Le couvent des capucins de Phalsbourg, p. 269.
Berry. — Monographie de la villa romaine découverte à Feularde, p. 166.
Bertrand (Gustave). — Rapport sur une communication relative aux dépenses des cordeliers d'Uzès pour la construction de leurs orgues, p. 17.
Rapport sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 110.
Rapport sur le Congrès celtique international de Saint-Brieuc, p. 171.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 261.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 388.

Digitized by Google

Observations sur l'unité nationale au milieu des diversités provençales, à propos du Congrès celtique, p. 390.

Bertrand (Jean). — Notice sur des pierres sigillaires d'oculistes romains, p. 249.

Bial (Paul), chef d'escadron d'artillerie. — Formes et dimensions des camps romains au temps de César, p. 243.

Bibliographie des Sociétés savantes, p. 128, 289, 396, 427, 548.

Bibliographie tunisienne (Essai sur la), par M. Demarsy, p. 151.

Bagne-Villeneuve (De La). — Documents relatifs au couvent des Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes, p. 221.

Promenade archéologique dans l'ancien Rennes, p. 381.

Biographies :

Henri Bougenier, peintre et photographe, par M. E. Grar, p. 93.
Jean Chalette, peintre de Troyes, par M. Roschach, p. 104.
Joseph Desbassyns, par M. E. Pajot, p. 64.
Dumége, par M. Beaudoin, p. 323.
Le comte Emmery, par M. Thilloy, p. 61.
Friezac, par M. Ducos, p. 323.
Pierre Garcie-Ferrande, maître de navire, p. 200.
Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, par M. le docteur Joly, p. 323.
Hans Sachs, poëte allemand, par M. Hinglais, p. 162.
Jouneau, député à l'Assemblée législative, par M. Brillouin, p. 96
Xavier Jouvin, fabricant de gants, p. 228.
Joyel, poëte, par M. Laroche, p. 210.
La Ferrière, par M. Molinier, p. 323.
Lamoignon de Malesherbes, par M. Dommanget, p. 60.
La Saulce, directeur de l'École normale de la Moselle, p. 60.
Le Franc de Pompignan, poëte et magistrat, par M. Vaisse, p. 321.
Charles de Liniers, chevalier de Malte, p. 192.
Lislet-Geoffroy, par M. Vinson, p. 64.
Le chevalier Lyenars de Helesmes, par M. E. Grar, p. 93.
Jean Marot, par M. A. Joly, p. 55.
Mignard, sa jeunesse, par M. Le Brun-Dalbanne, p. 103,
Moquin-Tandon, par M. Clos, p. 323.
Octavie, sœur d'Auguste, par M. L. Maurin, p. 92.
Philibert, par M. A. Legras, p. 64.
Pierre de Quiqueran, par M. Jacquemin, p. 502.
Auguste Rain, par M. A. Fée, p. 72.
Cola Rienzi, par M. L. Spach, p. 68.
Saint-Junien, Poitevin et bénédictin, patron des laboureurs du Poitou, p. 191.
Euloge Schneider, par M. Spach, p. 68.
Trébutien, professeur de droit à Caen, par M. J. Cauvet, p. 59.
Lucilio Vanini, par M. Vaisse, p. 319.

Biographies valenciennoises (Nouvelles), par M. E. Grar, p. 328.

Black. — Mémoire sur un ancien rouleau du livre d'Esther, conservé dans la bibliothèque de Reims, p. 188.

Bladé. — Étude sur des pays d'états de Gascogne, p. 214.

Blancard (Louis). — Serment de fidélité à la comtesse Adélaïde, p. 6, 483.

Envoi d'une chanson satirique, p. 6.

Digitized by Google

Découverte d'une monnaie d'argent à Auriol, p. 117.
Textes de cinq contrats commerciaux du XIIIe siècle, p. 145.
Document relatif au domaine royal de Gardanne, p. 158.
Monographie de Charles Ier, comte de Provence, p. 230.
Commentaire sur un procès en diffamation, p. 487.
Boistel. — De la méthode dans les sciences, p. 228.
Bonneau (Alfred). — Armorial des maires de Niort, p. 191.
Borderie (De La). — Étude sur l'Histoire de Bretagne attribuée à Nennius, p. 219.
Documents sur le règne d'Anne de Bretagne, p. 219.
Bossuet (Quelques notes sur), par M. Victor Plessier, p. 75.
Bouchet (Ch.). — Documents relatifs à l'histoire du Vendômois, p. 181.
Bouchet (Louis). — Ses poésies manuscrites, p. 182.
Bouet (G.). — Excursions à l'abbaye de Belle-Étoile, p. 441.
Bougenier (Henri). — Notice, par M. E. Grar, p. 93.
Bourbon (Françoise de). — Diverses ordonnances, p. 149.
Bourgeois (Docteur). — Histoire de Crépy et de ses dépendances, p. 204.
Bourgogne (Abbé). — Note sur la légende de la Vierge noire de Villavard, p. 181.
Bourquelot (F.). — Organisation de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 72.
Rapport sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées par M. J. Garnier, p. 469.
Rapport sur un document de M. J. Garnier relatif à un passe-port donné par un doge de Venise à un marchand de Lyon, p. 473.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 146.
Proposition au sujet du pouillé de Cahors, p. 153.
Bouteillier (De). — Note sur la commune de Châtel-Saint-Germain, p. 115.
Boutiot. — Louis XI et la ville d'Arras (ouvrage cité), p. 208.
Bouton (E.). — Les vignobles de Valenciennes, p. 328.
Bretagne. — Dépôt de monnaies à Sarrebourg, p. 269.
Brillouin. — Notice sur Jouneau, député à l'Assemblée législative, p. 96.
Broca. — Détails sur la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 329.
Brun (Victor). — Compte rendu des fouilles exécutées à Bruniquel, p. 332.
Bujeaud. — Chansons populaires des provinces de l'Ouest, p. 188.
Bulle de rémission du pape Paul III en faveur d'un prêtre du diocèse du Mans, p. 159.

C

Cachet d'un oculiste romain trouvé dans les arènes de Senlis, p. 162.
Cachet inédit d'oculiste romain appartenant au musée de Besançon, p. 243.
Cadet. — Essai sur l'enseignement de l'économie politique, p. 188.
Caffiaux. — Régence d'Aubert de Bavière dans le Hainaut, p. 328.
Cahiers du tiers état de la sénéchaussée de Lannes aux états généraux de 1614, p. 15.
Caillemer. — Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, p. 58.
Les barons normands décapités à Paris en 1343, p. 155.
Histoire du papier à Athènes, p. 226.

Digitized by Google

Campaux (A.). — Le ménage d'Isomachos, p. 72.
Camps romains au temps de César, par M. Bial, p. 243.
Canéto (Abbé). — Estampages d'une inscription du presbytère de Lectoure, p. 14.
Explications au sujet de l'*alphabet carré*, p. 19.
Étude historique et monumentale sur le prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 217.
Vocabulaire des termes usités dans l'étude des monuments chrétiens, p. 364.
Epitaphes du prieuré de l'Orens, p. 508.
Indication d'une dalle funéraire, p. 501.
Cange (Du). — Expressions signalées comme manquant dans son glossaire, p. 167.
Capucins de Phalsbourg (Couvent des), par M. A. Benoit, p. 269.
Carmes de Rennes (Couvent des). — Leur fondation, p. 149.
Carnandet. — Copie des statuts d'une confrérie de Chaumont, p. 2.
Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie, p. 2.
Carrère (Abbé). — Description des tombeaux de Sicard de Miramont et de sa femme, p. 114.
Carrondelet (Les). — Abbés commendataires de l'abbaye de Montbenoît, p. 234.
Cartulaire de la ville de Grenoble. — Notice, par M. l'abbé Chevalier, p. 28.
Cartulaire des Dauphins viennois, par M. l'abbé Chevalier, p. 28.
Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux. — Proposition de dépôt à la Bibliothèque impériale, p. 154.
Cartulaire de Lérins. — Proposition de dépôt à la Bibliothèque impériale, p. 154.
Cartulaire de l'abbaye des Châtelliers, p. 195.
Cartulaire des actes de Philippe-Auguste, par M. Taillar, p. 317.
Caseneuve. — Traité sur le franc-alleu de la province de Languedoc, p. 340.
Casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts, par M. Ch. de Linas, p. 161.
Castagné. — Mémoire sur l'oppidum gaulois de Mursens, p. 162.
Castaigne. — Publication de l'advertissement sur les jugements d'astrologie, p. 200.
Castan (A.). — Mémoire sur l'empereur Charles-Quint et sa statue, p. 246.
Note sur un cachet d'oculiste romain au musée de Besançon, p. 243.
Cathédrale et cloître de Vaison. — Inscriptions, p. 503.
Catherine de Médicis. — Publication de sa correspondance, p. 1.
Lettres signalées, p. 146.
Caudéran (H.). — Dictionnaire ou petit vocabulaire cantalou, p. 4.
Caumont La Force (Maréchal de). — Lettre aux préteur et sénat de Colmar, p. 7.
Caumont (A. de). — Choses à examiner entre Bayeux et Isigny, p. 442.
Cauvet (Jules). — Sur le goût désintéressé des études littéraires, p. 56.
Notice sur M. Eugène Trébutien, p. 59.
Caze (Président). — De l'impôt dans l'ancienne province de Languedoc, p. 322.
Cellier. — Watteau et ses contemporains, p. 93.
Deux chartes valenciennoises, p. 328.
Cérémonie singulière célébrée dans l'église de Lagny, p. 154.
Cerf (Abbé). — Lecture sur la violation et l'exhumation des reliques de saint Remy en 1793, p. 106, 188.
César (J.). — Sa vie, par Napoléon III, p. 66.
Chabert. — Notice sur M. Lasaulce, directeur de l'École normale de la Moselle, p. 60.

Digitized by Google

Chabouillet. — Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 13, 18, 161, 167, 173.

Chargé de l'examen de documents, p. 162, 176.

Proposition relative à la publication des répertoires archéologiques, p. 16.

Opinion sur l'offre de monnaies faite par M. Herbert, p. 165.

Rapport sur une note de M. E. Amé relative à une médaille de Charles de Saint-Nectaire, p. 167.

Rapport sur la découverte d'une monnaie grecque d'argent à Auriol, p. 117.

Rapport sur le catalogue du musée d'archéologie de Rennes, p. 365.

Chalette (J.), de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse, p. 40.

Notice, par M. Roschach, p. 104.

Chancellerie de France à Alger. — Acte transmis par M. Devoulx, p. 160.

Chanson d'Alexandre. — Fragment communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 477.

Chanson satirique de Jean-Nicolas de Pignans. — Communication de M. Blancard, p. 6.

Chansons populaires recueillies dans le Morbihan, p. 3.

Chants de campagne, patois et français-patois, recueillis dans le Lot-et-Garonne par M. P. Lambert, p. 274.

Chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, par M. Olry, p. 269.

Chapelle et hôpital aux riches, par M. J. d'Arbaumont, p. 352.

Chapelle de Saint-Jean-du-Liget (Indre-et-Loire). — Ses peintures, par le comte Clément de Ris, p. 177.

Chapelle de Saint-Michel de Romans, par M. l'abbé U. Chevallier, p. 152.

Chapellier. — Le prieuré des bénédictins de Saint-Nicolas, p. 269.

Charançon (Le) ou le Parasite, de Plaute, traduit par M. Delcasso, p. 70.

Charivari historique (Un), par M. Volsy-Focard, p. 64.

Charles VI (Documents relatifs à), par M. Lefebvre dit *Faber*, p. 473.

Charles VII. — Lettre aux consuls bourgeois et habitants de Narbonne, p. 152.

Charles le Téméraire. — Édit au sujet des fabriques de Roubaix, p. 207.

Charles VIII. — Lettre communiquée par M. d'Arbois de Jubainville, p. 152.

Charles-Quint. — L'empereur et sa statue, mémoire de M. A. Castan, p. 246.

Charlonye (Gabriel de). — Publication de son testament, p. 200.

Charma (A.). — Rôle des hommes d'armes et des archers de M^gr^ de Torcy, p. 237.

Table des écrivains qui figurent dans l'*Athenæ Normannorum* du Père Martin, p. 237.

Charte de fondation d'anniversaire dans l'église de Sens, par Isabeau de Bavière, p. 155.

Charte en faveur des religieuses du Lien-Notre-Dame, p. 155.

Charte tirée du cartulaire de Bourgueil, par M. Barbier de Montault, p. 155.

Charte de Bérangère concernant les juifs, p. 464.

Charte de Rictulde à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, p. 154.

Charte de Henri I^er^, comte de Champagne, communiquée par M. Quantin, p. 155.

Chartes et documents relatifs à l'histoire de Touraine, p. 333.

Chartes de communes et d'affranchissement, publiées par M. J. Garnier, p. 469.

Chartes valenciennoises, publiées par M. Cellier, p. 328.

Chartes concernant une ancienne maison à Vendôme, p. 179.

Châsses et reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches en 1663, p. 334.

Digitized by Google

Château de Gavray. — Notice, par M. H. Moulin, p. 240.
Château du Hallier, par M. Loiseleur, p. 51.
Château de l'île Bourdon, près d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési, p. 267.
Château de Taillebourg (Notice sur le), par M. S. Lacour, p. 95.
Chatel (Eug.). — Communication d'un nouveau texte français de la coutume de Vernon, p. 153.
Chauvet. — La Psychologie de Galien, p. 58.
Chemin celtique de Pierre-Perthuis, par M. A. Quiquerez, p. 247.
Cherbonneau. — *Fac-simile* d'inscriptions romaines, p. 174.
Envoi de dessins relatifs aux monuments recueillis à Morsot, cercle de Tebessa, p. 13.
Chéruel. — Commissaire responsable pour la publication de la correspondance de Catherine de Médicis, p. 1.
Mémoire sur Fouquet (ouvrage cité), p. 75.
Avis de la mort de M. Schultz, instituteur à Kersfeld, p. 173.
Chevalier (Abbé). — Cartulaire des dauphins viennois; charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu; Notice sur un cartulaire inédit de Grenoble; Catalogue des évêques de Grenoble, p. 28.
Nouvelle édition des œuvres complètes de Saint-Avit, p. 152.
Compte rendu de l'histoire de la réunion du Dauphiné à la France, par M. J.-J. Guiffrey, p. 151.
Chapelle de Saint-Michel de Romans, p. 152.
Testament de Jean I^er^, dauphin de Viennois, p. 144.
Chevrier (J.). — Description d'un couteau-poignard trouvé dans la Seille, p. 18.
Chifflet (Jules), abbé de Balerne. — Ses mémoires, p. 97.
Chirurgiens-barbiers de Toulouse. — Leurs statuts, par M. Desbarreaux-Bernard, p. 322.
Chorier (Nicolas). — Mémoires traduits, par M. F. Crozet, p. 28.
Chronique des Sociétés savantes, p. 133, 302, 430, 555.
Chroniques relatives à l'histoire des Vosges, publiées par M. Duhamel, p. 223.
Clément V, pape (Pièce attribuée à). — Communication de M. Barbier de Montault, p. 155.
Clément (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 158.
Histoire de Colbert (ouvrage cité), p. 75.
Rapport sur le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 90.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 92.
Rapport sur le Bulletin de la Société des études d'Arras, p. 210.
Rapport sur les Annales de la Société impériale d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, p. 359.
Clément de Ris (Comte). — Description des peintures de la chapelle de Saint-Jean-du-Liget (Indre-et-Loire), p. 177.
Cler. — Gérard de Roussillon, récit du IX^e^ siècle, p. 151.
Clerc. — Étude sur les enceintes fortifiées de la Franche-Comté, p. 234.
Clerc (Édouard). — Description de l'abbaye de Montbenoit, p. 234.
Cloche de Ville-Dieu [Dordogne] (Note sur une ancienne), p. 14.
Cloche du département de la Somme (Notice sur une), p. 15.
Clos. — Notice sur Moquin-Tandon, p. 323.

Closmadeuc (De). — Mode de sépulture et ossements dans les dolmens du Morbihan, p. 390.
Cloz. — Documents sur les fouilles de la grotte de la vallée de Baume, p. 13.
Cocheris. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 5, 10, 149.
Cochet (Abbé). — Étude sur les *mardelles* en Normandie, p. 161.
Fouilles exécutées dans la cathédrale de Rouen, p. 240.
Inscription relative à la sépulture de la duchesse d'Orléans en 1759, p. 509.
Coffre en pierre calcaire découvert à Constantine, p. 162.
Collection d'antiquités du duc de Blacas, p. 289.
Collection de monnaies, pour la plupart génoises, offerte par M. Herbert, p. 164.
Collection sigillographique des Archives de l'Empire. — Envoi d'empreintes de sceaux, par M. Barbier de Montault, p. 155.
Collége de Béziers. — Documents relatifs à sa fondation, par Henri IV, p. 147.
Collége de Brives. — Taxe levée pour son entretien, p. 287.
Collége de Louis-le-Grand. — Mémoire de la dépense de MM. de Bandol, p. 284.
Collége de Valenciennes. — Notice, par M. J. Bébin, p. 324.
Collignon. — Rapport sur le concours de poésie de l'Académie de Metz, p. 60.
Combes. — Correspondance du grand pensionnaire Jean de Witt, p. 6, 146, 454.
Combet. — Lettres patentes de Henri IV autorisant une levée sur la ville de Brives pour l'entretien de son collége, p. 287.
Commerce et industrie à Melun avant 1789, par M. G. Leroy, p. 73.
Commission de la carte des Gaules. — Renvoi d'une communication de M. E. Amé, p. 14.
Commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes proposées pour recevoir des subventions, p. 152, 170.
Commission pour l'examen d'une proposition de M. Francisque Michel, p. 8.
Commission des Mélanges. — Renvoi du pouillé du diocèse de Cahors, par M. Dufour, p. 153.
Proposition de M. Combes, p. 6, 146, 454.
Renvoi d'une charte d'Isabeau de Bavière, p. 155.
Renvoi de la vie de saint Bertin, en vers, p. 154.
Œuvre de la vie et de l'office de Saint-Dié, par M. Dupré, p. 155.
Lettre des publications proposées pour le I[er] volume, p. 158.
Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire, par M. Mantellier, p. 79.
Communautés d'arts et métiers du Mans, par M. Bellée, p. 269.
Commune d'Aumagne. — Notice, par M. Guillaud, p. 97.
Commune de la Bénate. — Notice, par M. Micheau, p. 97.
Commune de Castelnau d'Auzan (Couteau en silex trouvé dans la), p. 363.
Commune de la Chapelle, canton de la Chambre, p. 34.
Commune de Migré (Notice sur la), p. 97.
Commune de Remilly-sur-Meuse, p. 15.
Commune de Riez (Legs fait à la), p. 148.
Commune de Sancy, par M. Preschac, p. 115.
Commune de Thesan, près Béziers, p. 446.
Communes de Marly et Perthes (Ardennes), p. 169.
Communes du département des Ardennes (Notices sur dix-sept), par M. Nozot, p. 503.

Digitized by Google

Compte des dépenses du trésorier de l'épargne du Dauphin, depuis Henri II, p. 147.
Compte des frais faits à l'occasion de l'exécution d'un porc, p. 148.
Compte des obsèques d'Isabeau de Bretagne, p. 386.
Comptes rendus des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 1, 145.
Comptes rendus des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 13, 161.
Concours. Voyez Prix proposés.
Condition agricole et état de l'agriculture en Normandie au moyen âge, par M. L. Delisle (ouvrage cité), p. 252.
Condition privée de la femme, par M. Gide. — Rapport de M. Poubelle, p. 343.
Confrérie de Chaumont (Statuts de la), p. 2.
Congrès celtique tenu à Saint-Brieuc, p. 388.
Consolations philosophiques (Les), par M. L. Jolly, p. 48.
Constantinople (Fragment d'un journal de voyage à), par M. F. Bourquelot, p. 73.
Contrat entre les consuls et un argentier d'Arles relatif au retable de l'église de Notre-Dame de Beaucour, p. 18.
Contrat pour la construction du retable de l'église de Notre-Dame de Pommiers, p. 172.
Contrats commerciaux du XIIIe siècle, par M. L. Blancard, p. 45.
Contrats passés par la ville de Colmar avec deux artilleurs, p. 146.
Corblet (Jules). — Origines royennes de l'institut des Filles-de-la-Croix, p. 313.
Cordeliers d'Uzès. — Note sur la construction de leurs orgues, par M. de Lamothe, p. 17.
Corneille a-t-il emprunté le *Cid* à Diamante? par M. Molinier, p. 320.
Costeplane (De). — Copies de dix-neuf lettres du duc de Rohan, p. 5.
Cottard. — Legs fait à la commune de Riez, p. 148.
Couaraze de Laà. — Copie d'une lettre de Henri III, p. 149.
Documents relatifs à un duel à quatre en 1658, p. 156.
Cournault (Ch.). — Dessins d'objets provenant de fouilles dans le lit de la Moselle, p. 18.
Croquis d'une statue trouvée près de Scarpone (Meurthe), p. 288.
Cousin (Épître à Victor), par M. Delcasso, p. 69.
Couteau en silex inachevé trouvé dans la commune de Castelnau d'Auzan, p. 363.
Couteau-poignard trouvé dans la Seille, affluent de la Saône, p. 18.
Coutume de Vernon. — Nouveau texte français, communiqué par M. E. Chatel, p. 154.
Croix de cimetières, calvaires et croix d'églises dans l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Barbey, p. 110.
Croze. — Rapport sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile, p. 515.
Crozet (F.). — Mémoires de Nicolas Chorier, sur sa vie et ses affaires, p. 28.
Curator *rei publicæ* et *Dispunctor*. — Mémoire de M. Labatut, p. 347.

D

Dalle funéraire provenant de l'abbaye de Cluny, p. 13.
Dalle funéraire indiquée par M. l'abbé Canéto, p. 501.
Damase Arbaud. — Mémoire sur le tracé de la grande voie romaine de Turin à Arles, p. 231.
Danjou. — Recherches sur le véritable nom des habitants de Beauvais, p. 99.
Darcel (Alfred). — Chargé de l'examen de documents, p. 14, 18, 169.
Rapport sur le Bulletin trimestriel de la Société Ramond, p. 108.
Note sur l'expression *avers* opposée à *revers*, p. 246.
Rapport sur une communication de M. Godard-Faultrier, p. 172.
Rapport sur une communication de M. Houdoy, p. 172.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 243.
Rapport sur l'Annuaire des cinq départements de la Normandie, p. 441.
Rapport sur un inventaire de titres, meubles et effets, p. 517.
Communication de cinq pyxides d'ivoire appartenant à M. le professeur Aus'm Werth de Cologne, p. 22.
Dassy (Abbé). — Malaval, aveugle de Marseille, p. 151.
Dauphins viennois (Cartulaire des), p. 28.
Debia (Prosper). — Souvenirs intimes sur Ingres, p. 331.
Décalogue gravé sur un caillou, communiqué par M. Godard-Faultrier, p. 502.
Découvertes :
Antiquités romaines à Marlieux, p. 242.
Cachet d'oculiste romain trouvé dans les fouilles des arènes de Senlis, p. 162.
Coffre avec plaque de cuivre sur laquelle est figurée une Vénus et plusieurs amours, à Constantine, p. 162.
Couteau-poignard dans la Seille, affluent de la Saône, p. 18.
Couteau en silex inachevé dans la commune de Castelnau d'Auzan, p. 363.
Épitaphe moitié grecque et moitié latine d'un marchand syrien au village de Genay, p. 112.
Épitaphes *sub ascia* trouvées dans le Rhône, p. 113.
Florin d'or considéré comme appartenant à l'époque de Robert de Bar, p. 176.
Fût de colonne auprès de l'ancienne abbaye de Saint-Ricquier, p. 161.
Inscription tumulaire antique d'une chienne près d'Auch, p. 108.
Inscription romaine à Aixme en Tarantaise, p. 163.
Inscription et statue en marbre à Constantine, p. 163.
Inscription latine près de Bordj-bou-Areridj, p. 163.
Lyre antique en bronze dans les roches du pont de Nemours, à Lyon, p. 113.
Maison sur l'emplacement du jardin Farnèse, p. 165.
Monnaie d'argent à Auriol, p. 117.
Objets provenant des fouilles exécutées dans le lit de la Moselle en 1868, p. 18.
Sépulture romaine à Ydes (Cantal), p. 162.
Six stèles dans les fouilles de la rue Impériale, à Marseille, p. 22.
Delacroy (Docteur E.). — Mémoire sur Luxeuil, p. 244.

Delaune. — Charte en faveur des religieuses du Lien-Notre-Dame, p. 155.
Lettre de Guy XIV, sire de Laval, p. 4, 147.
Delavigne. — L'épopée au moyen âge, et particulièrement l'épopée de Renart, p. 320.
Delcasso. — Souvenirs de l'École normale en 1816-1818, p. 69.
Traduction en vers du *Parasite* de Plaute, p. 70.
Delgove (Abbé). — L'abbaye du Gard, p. 310.
Delisle (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 146.
Communication relative à un manuscrit contenant des lettres de Henri IV, p. 149.
Demarsy (Arthur). — Terrier de Clermont et possessions ecclésiastique de ce comté en 1378, p. 99.
Essai de bibliographie tunisienne, p. 151.
Démolitions des remparts de Narbonne, p. 163.
Dépôts aux archives du Comité :
Charte de Henri Ier, comte de Champagne (1188), p. 155.
Charte en faveur des religieux du Lien-Notre-Dame, p. 155.
Compte des frais faits à l'occasion de l'exécution d'un porc qui avait tué un enfant, p. 148.
Trois croquis envoyés par M. Ch. Cournault, p. 288.
Découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Beaune, par M. Aubertin, p. 13.
Défaite d'une bande de pillards de l'armée du duc de Savoie en 1700, p. 155.
Documents relatifs à la châsse de saint Maurille, p. 172.
Leçons chantées autrefois dans la cathédrale de Grasse, p. 154.
Legs fait à la commune de Riez en faveur de l'enseignement, p. 149.
Lettre de Charles VII aux consuls, bourgeois, etc. de Narbonne, p. 152.
Lettre du bourgmestre et conseil de Colmar à Louis de Vienne, dauphin de France, p. 7.
Lettres patentes de Henri IV autorisant une levée de taxes pour l'entretien du collége de Brives, p. 287.
Lettre de Grotius aux consuls et sénateurs de Colmar, p. 7.
Cinq lettres de Charles VIII communiquées par M. d'Arbois de Jubainville, p. 152.
Quatre lettres de l'aïeule et du père de Colbert, p. 156.
Lettres de Louis XIV relatives à l'établissement d'une foire, p. 10.
Mémoire latin relatif à un procès entre le chapitre de l'église d'Alais et l'archevêque de Toulouse, p. 281.
Mémoire pour la dépense de MM. de Bandol au collége de Louis-le-Grand, p. 284.
Monstre d'armes passée à Rome, en 1494, par Louis de La Trémoille, et contrats passés par la ville de Colmar avec des artilleurs, p. 6, 7.
Notice sur le camp de Chassey, oppidum du pays éduen, par M. Éd. Flouest, p. 176.
Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, p. 7.
Prophétie relative à Charles VI, p. 152.
Récit de l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes, p. 153.
Registre des prises maritimes des corsaires algériens, p. 159.

Digitized by Google

Relation de l'entrée de Henri IV à Dijon, p. 7.
Relation du voyage d'un provincial à Versailles, p. 153.
Testament de Jean de Charmoluc, communiqué par M. Longuemar, p. 173.
Visite à l'Exposition universelle de 1867, par M. Thaurin, p. 167.
Dépôts à la bibliothèque du Comité :
Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire; Irrigations et usines du même département, par M. Chaverondier, p. 4.
Le château du Hallier, par M. Loiseleur, p. 151.
Château et famille de Landsberg; Charte de l'empereur Henri IV; Péage de Selz; Origine des villes et châteaux du sud-ouest de l'Allemagne; Charles-Frédéric de Bade, p. 151.
Compte rendu de l'histoire de la réunion du Dauphiné à la France, de M. J.-J. Guiffrey, par M. l'abbé U. Chevalier, p. 151.
Le premier consul au Conseil d'État, par M. Feitu, p. 4.
Décrets de la sacrée congrégation des Rites, par M. Barbier de Montault, p. 14.
Dictionnaire universel du droit maritime au point de vue commercial et administratif, p. 150.
Dictionnaire biographique de l'Alsace, par M. Stoffel, p. 151.
Essai de bibliographie tunisienne, par M. Demarsy, p. 151.
Essai iconographique sur sainte Marthe et sur le monstre qui l'accompagne, p. 14.
Un neveu de Fontenelle, par M. Théry, p. 11.
Girard de Roussillon, par M. Cler, p. 151.
Histoire de Toulon au moyen âge, par M. O. Teissier, p. 157.
Histoire de Villers-Cotterets, par M. Alex. Michaux, p. 165.
Maleval, aveugle de Marseille, par M. l'abbé Dassy, p. 151.
Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, etc. de la Côte-d'Or, par M. Garnier, p. 157.
Notice sur M. le duc de Blacas, par M. Huillard-Bréholles, p. 4.
Notice archéologique sur des monuments du XIe au XVIIe siècle trouvés dans le sol de Rouen, p. 16.
Un procès de presse au XVIIIe siècle, par M. H. Beaune, p. 145.
Rapport de M. Desnoyers sur le concours de 1868 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 5.
Rapport sur le Musée des antiquités de Rouen, par M. Thaurin, p. 16.
Rapport sur des fouilles exécutées à Metz dans le lit de la Moselle, par M. Cournault, p. 171.
La famille de Ronsard, recherches généalogiques par M. A. de Rochambeau, p. 177.
Travaux hydrauliques sous Louis XIV; Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789, par M. Le Roy, p. 10.
Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie, p. 2.
Desbarreaux (Bernard). — Mémoire sur l'imprimerie à Toulouse, p. 114.
Statuts et règlements des chirurgiens-barbiers de Toulouse, p. 322.
Desbassyns (Baron Joseph). — Notice, par M. Élie Pajot, p. 64.
Deschamps de Pas. — Communication d'un fragment de la chanson d'Alexandre, p. 477.

Digitized by Google

DESCHAMPS (Eustache). — Publication de son *Miroir de mariage*, p. 185.
DESERVILLIERS. — Continuation de la vie d'Hildebert, p. 178.
DESNOYERS (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 4.
Hommage de son rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1868), p. 5.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 38.
Rapport sur une communication de M. le baron de Girardot, p. 444.
Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 306.
DESPONTS (Docteur L.). — Un village de Gascogne pendant la Fronde, p. 214.
DEVALS aîné. — Étude sur l'organisation municipale de Montauban, p. 332.
Mémoire sur l'âge antéhistorique de la région formant le département de Tarn-et-Garonne, p. 175.
Notes sur les antiquités celtiques et romaines dans le département de Tarn-et-Garonne, p. 162.
DEVOULX (A.). — Copie d'un acte de la chancellerie de France à Alger, p. 150, 157.
Traduction d'un registre des pièces maritimes algériennes, p. 159.
D'HUGUES (Gustave). — Discours de rentrée à l'Académie des Jeux floraux, p. 52.
DICTIONNAIRE universel du droit maritime, p. 150.
DICTIONNAIRE biographique d'Alsace, par M. Stoffel, p. 151.
DICTIONNAIRE cantalou, par M. H. Cauderon, p. 4.
DICTONS populaires du département du Doubs, p. 150.
DO (Abbé). — Emplacement du monastère de Saint-Évremond, p. 236.
DOCUMENTS IMPRIMÉS DANS LA REVUE :
Charte de Bérangère concernant les juifs, avec des annotations de M. Hucher, p. 464.
Lettre de Louis, duc de Guyenne et dauphin, aux habitants de Cambrai, p. 476.
Lettres de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, à Rabelais, p. 459.
Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers, p. 533.
Mémoire des meubles de l'inventaire de la reine Marie de Médicis, p. 542.
Note relative à un complément de dot en nature fourni à une petite-fille de François de Gaing, p. 523.
Procès en diffamation intenté par un clerc contre l'auteur d'une chanson satirique, p. 487.
Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon, p. 483.
DOCUMENTS relatifs à l'histoire du Vendômois, réunis par M. Ch. Bouchet, p. 181.
DOCUMENTS relatifs à la ville de Colmar, p. 495.
DOCUMENTS tirés des archives de Venise. — Proposition relative à leur publication, par M. Paul de Musset, p. 8.
DOLMEN enfoui dans un tumulus découvert à Volnay, p. 393.
DOMAINE royal de Gardanne (Bouches-du-Rhône). — Document communiqué par M. Blancard, p. 158.
DOMINICAINS de Bonne-Nouvelle de Rennes. — Documents du XIII^e siècle, p. 221.
DOMMANGET. — Notice biographique sur Lamoignon de Malesherbes, p. 60.
DOUANES (Les) chez les Romains, par M. Humbert, p. 334.

Digitized by Google

Douet d'Arcq. — Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 248.
Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, p. 253.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de l'Ille-et-Vilaine, p. 368, 376.
Rapport sur plusieurs sceaux communiqués par M. Hucher, p. 511.
Droits seigneuriaux (Documents relatifs aux), p. 150.
Dubois (Les), peintres du roi à Fontainebleau, par M. Th. Lhuillier, p. 74.
Dubrunfaut. — Don de trois lettres autographes relatives au siége de Valenciennes en 1793, p. 328.
Ducos. — Notice sur Firzac, p. 323.
Duel à quatre en 1658. — Document communiqué par M. Couaraze de Laâ, p. 156.
Dufour. — Pouillé du diocèse de Cahors, p. 144, 153.
Dugast-Matifeux. — Réimpression de la *Dissertation* de l'abbé Belley *sur Ratiatum*, p. 203.
Notice sur Pierre Garcie-Ferrande et son Routier de la mer, p. 200.
Duhamel. — Collection de chroniques relatives à l'histoire des Vosges, p. 223.
Dumége. — Notice, par M. Baudoin, p. 323.
Dumont (Léon). — Rapport sur le concours ouvert en 1867 par la Société de Valenciennes, p. 94.
Dumoutet. — Envoi d'inscriptions présumées carlovingiennes, p. 501.
Monographie de la villa gallo-romaine de Feularde, p. 13.
Duplessis. — Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval, p. 376.
Dupré. — Notice sur le nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, p. 7.
Panégyrique et office de Saint-Dié, p. 146.
Statistique religieuse des paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme, p. 180.
Chartes et documents relatifs à l'histoire de Touraine, p. 333.
Description d'un manuscrit donné à la ville de Blois, par M. de La Saussaye, p. 498.
Inscriptions grecques et italiennes de l'hôtel d'Alluye, p. 501.
Durand. — Envoi de deux pièces de monnaie d'argent, p. 162.
Dusevel. — Découverte d'un fût de colonne en marbre blanc auprès de l'abbaye de Saint-Ricquier, p. 161.
Notice sur l'église paroissiale de Notre-Dame de Doullens, p. 501.
Duthoit, correspondant honoraire. — Annonce de sa mort, p. 161.

E

École des beaux-arts de Toulon. — Notice, par M. Vitry, p. 322.
Économie politique (Essai sur l'enseignement de l'), par M. F. Cadet, p. 188.
Église de Brou (Examen critique de la monographie de Didron sur l'), par M. Savy, p. 259.
Église de Chantérac (Dordogne), par M. le comte de Mellet, p. 169.
Église de Charbogne. — Inscriptions, p. 509.

Digitized by Google

Église d'Élan. — Sépulture d'Isabelle d'Écry, p. 19.
Église de Jouy-en-Josas. — Statue de la vierge nommée la *Diége*, p. 172.
Église de Lagny. — Cérémonie singulière, p. 154.
Église de Margerie (Description de l'), par M. Girardin, p. 248.
Église de Notre-Dame de Beaucaire (Retable de l'), p. 18.
Église de Notre-Dame de Lubeck. — Inscriptions, p. 19.
Église de Notre-Dame de Pommiers. — Retable, p. 172.
Église de Rethel. — Épitaphe de Jean Bovet, maître ès arts, p. 519.
Église de Saint-Léonard-du-Bois. — Notice, par M. Leguicheux, p. 268.
Église de Saint-Pierre-sur-Dives. — Sa rosace, par M. S. Pepin, p. 443.
Église de Saint-Vincent de Bagnères. — Fouilles, p. 108.
Église de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille. — Inscription, p. 19.
Église de Vaison. — Inscription, p. 15.
Église de Vandy. — Épitaphe de P. Gilquin, peintre, p. 509.
Église de Vitry-en-Perthois. — Notice, par M. Pestre, p. 250.
Église abbatiale d'Étival. — Inscription, p. 270.
Église cathédrale de Sainte-Cécile à Albi. — Travaux de restauration, p. 515.
Église paroissiale de Notre-Dame de Doullens. — Notice, par M. Dusevel, p. 501.
Églises de Lyon (Zoologie mystique des), p. 256.
Emmery (Comte). — Notice, par M. Thilloy, p. 61.
Emplacement de l'ancienne villa de Beneharnum, par M. l'abbé Lartigau, p. 363.
Enceintes fortifiées de la Franche-Comté, par M. Clerc, p. 234.
Entrée et installation sur le siége épiscopal de Mgr Charles-Joseph de Martiniana, p. 33.
Épigraphe de la ville de Thouars, par M. Beauchet-Filleau, p. 164.
Épitaphe de Nicolas Chermette, communiquée par M. Martin-Daussigny, p. 505.
Épitaphe de Gilquin, peintre, dans l'église de Vandy, p. 509.
Épitaphe du cardinal Guillaume Fillastre, originaire du Mans, p. 267.
Épitaphe, moitié grecque moitié latine, d'un marchand syrien, au village de Genay, p. 112.
Épitaphes diverses communiquées par M. Verly, p. 169, 176.
Épitaphes gallo-romaines découvertes dans le Rhône, par M. Martin-Daussigny, p. 113.
Épitaphes inédites recueillies à l'Aigle (Orne), p. 20.
Épitaphes du prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 508.
Épitaphes dans l'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, p. 511.
Épopée au moyen âge (L'), et particulièrement l'épopée de Renart, par M. Delavigne, p. 320.
Ermessinde, vicomtesse d'Avignon. — Serment à la comtesse Adélaïde, p. 483.
Eschenauer. — Traductions de fragments d'Uhland et de Longfellow, p. 70.
Escombes (Ardennes). — Notes, par M. Nozot, p. 15.
Essai monographique sur sainte Marthe, par M. l'abbé Canéto, p. 14.
États généraux de 1614. — Élection des députés, p. 3.
Étude sur le jeune âge dans l'intérêt de l'éducation, par M. l'abbé Tridon, p. 48.
Études littéraires (Considérations sur les), par M. J. Cauvet, p. 56.
Étymologies celtiques. — Recherches, par M. le colonel Goureau, p. 210.
Évêques de Grenoble (Catalogue des), par M. l'abbé Chevalier, p. 28.

Digitized by Google

Évêques (Trois) de Senlis. — Obsèques d'un évêque au xvᵉ siècle, par M. l'abbé E. Muller, p. 99.
Excursion à Madagascar chez les Antandrouis, par M. A. Grandidier, p. 66.
Excursion à Palmyre, par M. le marquis de Nadaillac, p. 182.

F

Favé (Général). — Envoi de deux contrats passés par la ville de Colmar avec des artilleurs, p. 146.
Fée (A.). — Notice sur Auguste Rain, p. 72.
Feillet. — La misère pendant la Fronde (ouvrage cité), p. 215.
Feitu. — Hommage d'un travail intitulé *Le premier consul au Conseil d'Etat*, p. 4.
Félice (De). — Mission des Sociétés savantes de province, p. 330.
Féodalité (La) en Picardie, par M. Tailliar, p. 317.
Féraud. — Estampage d'une inscription trouvée au défilé de Fedj-Sila, p. 175.
Copie d'une inscription et dessin d'une statue en marbre trouvées à Constantine, p. 163.
Note sur un coffre en pierre calcaire découvert à Constantine, p. 162.
Ferrure du cheval (Recherches sur l'origine de la), p. 376.
Fichat. — Don du musée de Cherchell d'une inscription latine de Ptolémée, roi de la Mauritanie césarienne, p. 15.
Filigranes des papiers employés dans le nord de la France, p. 387.
Fivel. — Demande de discussion de l'opinion qui place l'*Alesia* de César en Savoie, p. 524.
Florin d'or déposé au musée d'Épinal, p. 176.
Flouest (Éd.). — Notice archéologique sur le camp de Chassey, p. 176.
Floury (Aug.). — Compte rendu de l'inventaire du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise, p. 99.
Fons. — Note sur l'origine du mot *estachant*, p. 323.
Fons Mélicocq (Baron de La). — Minute de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 91.
Fontaine. — Inscription de l'église abbatiale d'Étival, p. 270.
Formule sépulcrale *sub ascia*. — Notice de M. Gervais, p. 238.
Forteresses de la Syrie et de l'île de Chypre. — Projet de publication adopté par la section d'archéologie, p. 21.
Fouilles dans la grotte de la vallée de Beaune. — Demande d'une allocation, p. 13.
Fouilles. — Quelques coups de pioche dans le sol de Bagnères, par M. C.-X. Vaussenat, p. 108.
Fouilles du lac du Bourget. — Envoi d'objets trouvés par M. Robert, p. 163.
Fouilles aux environs de Bruniquel. — Compte rendu, par M. Brun, p. 332.
Fouilles au cimetière mérovingien de Noroy, p. 306.
Fouilles de fossés dans la forêt d'Eu, par M. l'abbé Cochet, p. 161.
Fouilles à Heiltz-l'Évêque, arrondissement de Fontenay-le-François, p. 252.
Fouilles exécutées dans la rue Impériale de Marseille, p. 22.
Fouilles exécutées à Metz dans le lit de la Moselle, p. 171.
Fouilles au Mont-Palatin, à Rome. — Communication de M. L. Renier, p. 165.

Digitized by Google

Fouilles exécutées dans le lit de la Moselle, p. 18.
Fouilles exécutées à Parruey, commune de Corgengoux (Côte-d'Or), p. 171.
Fouilles dans la commune de Troussepoil. — Demande d'une allocation nouvelle, par M. l'abbé Baudry, p. 18.
Fouilles dans la cathédrale de Rouen dirigées par M. l'abbé Cochet, p. 240.
Fragments d'architecture et de sculpture sur la route de Tulle à Beauvais, p. 436.
Franc-alleu de la province de Languedoc, par M. Astre, p. 340.
Franchises accordées par les évêques de Maurienne, p. 34.
Frères prêcheurs de Chambéry. — Leur salle capitulaire, p. 102.
Frizac. — Notice historique, par M. Ducos, p. 323.
Froehner (W.). — Explication d'une inscription grecque du musée Campana, p. 239.

G

Galien. — Sa psychologie, par M. Chauvet, p. 58.
Ganteaume (Amiral). — Lettre communiquée par M. l'abbé Verlaque, p. 11.
Garcie-Ferrande (Pierre) et son Routier de la mer. — Etude de M. Dugast-Matifeux, p. 200.
Garnier (de Dijon). — Nomenclature des communes, hameaux, écarts, etc. de la Côte-d'Or, p. 157.
Tombeaux de la cathédrale d'Amiens, monument de Pierre Bury, p. 308.
Gellibert des Seguins (Président). — Publication des œuvres de Jean de La Péruse, p. 196.
Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore). — Son éloge, par M. le docteur Joly, p. 323.
Gérando (Baron de). — Souvenirs épistolaires de Mmes Récamier et de Staël, p. 62.
Gérard de Roussillon. — Récit du ixe siècle, par M. Clerc, p. 151.
Gervais. — Note sur la formule funéraire *sub ascia*, p. 238.
Gilquin, peintre. — Son épitaphe dans l'église de Vandy, p. 509.
Girardin. — Description de l'église de Margerie, prieuré de l'ordre de Cluny, p. 248.
Girardot (Baron de). — Obligations imposées aux potiers par un seigneur, p. 444.
Giraud (Abbé Magloire). — Inscription dans la crypte de l'église de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille, p. 19.
Glossaires latins-français et français-latins (Rapport sur une publication de), par M. Rathery, p. 453.
Godard-Faultrier. — Monuments épigraphiques de l'époque carlovingienne, p. 502.
Godefroi-Ménil-Glaise (Marquis de). — Minute de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 91.
Goguel. — Étude sur la politique d'Athènes pendant les trente premières années qui suivirent la bataille de Platée, p. 188.
Goguel (Ed.). — Les Juifs d'Égypte avant l'ère chrétienne, p. 72.
Gomart. — Envoi de copies de lettres de Henri IV, p. 10.
Plan de la ville de Roye, p. 317.
Gonzague (Inscription relative à Louis de), p. 510.

Digitized by Google

Gouray (H. de). — Envoi de dessin d'une horloge de la Renaissance, p. 166.
Goureau (Colonel). — Recherches sur les étymologies celtiques, p. 210.
Gourgues (Vicomte de). — Note sur une ancienne cloche de Ville-Dieu (Dordogne), p. 14.
Goze. — Notice sur l'inscription d'une ancienne cloche du département de la Somme, p. 15.
Grandidier (Alfred). — Excursion dans la région australe de Madagascar, p. 66.
Grar (E.). — Notice sur Henri Bougenier, peintre et photographe, p. 93.
Notice sur le chevalier Lyénars de Hélesmes, p. 93.
Nouvelle série de biographies valenciennoises, p. 328.
Grégoire VII et Simon, comte de Créqui, par M. l'abbé Laffineur, p. 205.
Grimot. — Notice sur une statue de la vierge nommée la *Diége*, p. 172.
Grottes creuses dans le flanc oriental de la montagne de la Chambatte, p. 265.
Guadet. — Renvoi d'une lettre de Henri IV, p. 2.
Rapport sur plusieurs lettres de Henri IV, p. 9.
Renvoi de lettres de Henri IV, p. 10.
Guérin. — Les tombelles antéhistoriques de la côte de Malseville, p. 270.
Guernon-Ranville (Comte de). — Notice, par M. J. Travers, p. 56.
Guerre de Henri IV et de Raymond V (Première), par M. Rossignol, p. 321.
Guerres de la Fronde (Un village de Gascogne pendant les), p. 214.
Guerres de religion en Provence, par M. Gustave Lambert, p. 230.
Guichard. — Trace de la voie romaine du Rhin à Lyon, p. 233.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 14, 15, 19, 20, 165, 169, 175.
Rapport sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 106.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon, p. 112.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, p. 114.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, p. 115.
Rapport sur la Revue de Gascogne, p. 363.
Rapport sur divers envois épigraphiques et autres documents, p. 500.
Rapport sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 506.
Guillaud. — Notice sur la commune d'Aumagne, p. 97.
Guillaume Rose, évêque de Senlis. — Notice, par M. l'abbé Laffineur, p. 206.
Guillotin de Corson (Abbé). — Notice sur les cantons de Bain et du Grand-Fougeray, p. 220.
Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, p. 380.

H

Hamel. — Discours d'entrée à l'Académie des Jeux floraux, p. 52.
Étude sur les origines de l'histoire des arts en Grèce, p. 320.
Hamille. — Chargé de l'examen de documents, p. 14.
Hatat (Abbé). — Notice sur le manoir de Fierville en Bessin, p. 236.
Hauteville (De). — Éloge de M. de Villèle, p. 54.
Henri III. — Lettres transmises par M. Couaraze de Laá, p. 149, 157.

Digitized by Google

Henri IV. — Lettres aux habitants de Cambrai (1599), p. 2.
Relation de son entrée à Dijon, p. 7.
Lettres transmises par M. Gomart, p. 10.
Fondation du collége de Béziers, p. 147, 287.
Lettres missives acquises par la Bibliothèque impériale, p. 149.
Lettre inédite publiée par M. Dugast-Matifeux, p. 203.
Lettre aux habitants de Rennes, p. 220.
Henri IV (Documents relatifs à), par M. E. Amé, p. 498.
Henry (Abbé). — Notice sur la commune de Saint-Léger-de-Foucheret, patrie de Vauban; p. 211, 361.
Herbert. — Don d'une collection de monnaies pour la plupart génoises, p. 164.
Heyse (P.). — Publication de cent cinq vers d'Albéric de Besançon, p. 67.
Hildebert. — Continuation de son histoire, par M. Deservilliers, p. 178.
Hinglais. — Notice sur le poëte Hans Sachs, p. 182.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 8, 145, 148, 157.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 63.
Rapport sur le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, p. 67.
Rapport sur le Bulletin de la Société historique, littéraire et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, p. 94.
Histoire des rues de la ville d'Avallon, p. 213.
Histoire de Bretagne attribuée à Nennius (Étude sur l'), par M. de La Borderie, p. 219.
Histoire de Crépy et de ses dépendances, etc. par M. le docteur Bourgeois, p. 204.
Histoire de Nantes, par l'abbé Nicolas Travers; continuation par Proust de La Guéronnière, p. 202.
Histoire de Toulon au moyen âge, par M. Octave Teissier, p. 157.
Histoire et attributions de l'ancienne bourse de Toulouse, par M. Astre, p. 322.
Histoire de Villers-Cotterets, par M. Alexandre Michaux, p. 165.
Hôtel de ville de Rethel. — Inscription relative à Louis de Gonzague, p. 510.
Houdoy. — Fragment des comptes de la ville de Paris au commencement du xvi[e] siècle, p. 172.
Hucher. — Communication de plusieurs sceaux, p. 511.
Publication d'une charte de Bérangère, p. 465.
Huillard-Bréholles. — Chargé de l'examen de documents, p. 150.
Rapport sur plusieurs communications manuscrites, p. 152.
Hommage d'une notice sur le duc de Luynes, p. 4.
Humbert. — Les douanes chez les Romains, p. 334.

I

Imbert (Hugues). — Possesseur de la correspondance de Henri de La Trémoille, p. 182.
Impôt dans l'ancienne province de Languedoc (De l'), par M. le président Coze, p. 322.

Impressions de voyage en Algérie, par M. Stéphane d'Amade, p. 332.
Imprimerie à Toulouse (De l'), par M. Desbarreaux-Bernard, p. 114.
Ingres. — Souvenirs intimes, par M. Debia, p. 331.
Inscription trouvée au défilé de Fedj-Sila, p. 175.
Inscription chrétienne de 1288, communiquée par M. l'abbé Canéto, p. 19.
Inscription de 910 relative à Ulric, p. 510.
Inscription dans l'ancienne cathédrale de Vaison, p. 504.
Inscription d'une cloche au mont d'Astazac, p. 164.
Inscription sur marbre dans la crypte de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille, p. 19.
Inscription latine d'un affranchi de Ptolémée, roi de la Mauritanie césarienne, p. 15.
Inscription latine trouvée près de Bordj-bou-Areridj, p. 163.
Inscription latine dans la cathédrale d'Évreux, p. 500.
Inscription du monument funéraire de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, p. 19.
Inscription du moyen âge dans la cave du presbytère de Lectoure, p. 14.
Inscription sur une pierre funéraire de la chapelle de Saint-Michel, p. 15.
Inscription relative à la sépulture de la duchesse d'Orléans (1759), p. 509.
Inscription d'une stèle carrée découverte à Arras, p. 163.
Inscription romaine à Saint-Pons de l'Hérault, p. 164.
Inscription portant le nom de *Tetricus*, examinée par M. d'Arbaumont, p. 351.
Inscription tumulaire antique d'une chienne, p. 108.
Inscription et statue en marbre à Constantine, p. 163.
Inscriptions de cloches des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, p. 503.
Inscriptions de deux cloches du xvi^e siècle, p. 20.
Inscriptions dans l'église d'Avenay, p. 509.
Inscriptions dans l'église abbatiale d'Étival, p. 270.
Inscriptions funéraires communiquées par M. le comte de Mellet, p. 503.
Inscriptions grecques et latines dans l'hôtel d'Alluye à Blois, p. 501.
Inscriptions du département des Landes, p. 364.
Inscriptions lapidaires recueillies par M. A. Benoît, p. 269.
Inscriptions latines et françaises à la gloire de Louis XIV, p. 502.
Inscriptions latines de Richelieu à la Sorbonne, par M. Lapaume, p. 228.
Inscriptions présumées carlovingiennes envoyées par M. Dumoutet, p. 501.
Inscriptions romaines à Aixmes en Tarantaise, p. 163.
Inscriptions romaines *fac-simile* signalées par M. Cherbonneau, p. 174.
Inscriptions relevées sur des cloches du département de l'Yonne, p. 14.
Inscriptions relatives au diocèse du Mans, recueillies par M. Barbier de Montault, p. 266.
Inscriptions recueillies d'après des épitaphiers de Lille, par M. Verly, p. 505.
Inscriptions recueillies en Provence, par M. Révoil, p. 506.
Inscriptions recueillies sur des marbres, relatives à Blanche de Brienne et de Gaston de Foix, p. 508.
Inscriptions recueillies dans les églises du département des Ardennes, par M. Nozot, p. 509.
Inscriptions recueillies dans l'Aisne, par M. Leclercq de La Prairie, p. 509.
Inscriptions recueillies d'après des épitaphes conservées dans la bibliothèque de Lille, p. 510.

Digitized by Google

Institut des Filles-de-la-Croix (Origines royennes de l'), p. 313.
Instruction publique (Diverses communications relatives à l'), p. 281.
Introduction du christianisme dans l'Hérault (Essai sur l'), par M. Lejeal, p. 327.
Inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne dressé en 1756, p. 37.
Inventaire du dépôt judiciaire des archives départementales de l'Oise, par M. Aug. Floury, p. 99.
Inventaire des biens laissés par Mgr Symon Bonnel, évêque de Senlis, p. 437.
Inventaire des châsses et reliques trouvés à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches, p. 334.
Inventaire du château de Kermarquer et Kerberzou, p. 220.
Inventaire de la maison commune de Rennes, par M. Pijon, p. 220.
Inventaire du mobilier de M. de La Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de Rennes, p. 220.
Inventaire des reliques de la cathédrale d'Angers, par M. Godard-Faultrier, p. 172.
Inventaire de la sacristie des Cordeliers à Avignon, p. 167.
Inventaire des titres, meubles et effets dépendant de la succession de François Gaing, p. 517.
Isabeau (de Bretagne). — Compte de ses obsèques (1490), p. 386.
Isabelle d'Écry. — Sa sépulture dans l'église d'Élan, p. 19.

J

Jacquemin. — Notice biographique sur Pierre de Quiqueran, p. 502.
Inscriptions latines et françaises à la gloire de Louis XIV, p. 502.
Janot (Achille). — Éloge du poëte Moquin-Tandon, p. 52.
Jaumes Laures, consul de Béziers. — Ses malversations et sa déposition en 1408, p. 505.
Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre (Procès-verbal de délivrance à), p. 194.
Jean de Witt. — Ses lettres, communication de M. Combes, p. 6, 146, 454.
Jean Petit (de Salisbury). — Étude par M. Théry, p. 56.
Jolly (Ludovic). — Les Consolations philosophiques à propos de la Consolation à Marcia, p. 48.
Joly (A.). — Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot, p. 55.
Joly (Docteur). — Eloge d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, p. 323.
Journeau, député à l'Assemblée législative. — Notice, par M. Brillouin, p. 96.
Jourdain. — Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'architecture, sciences et arts de l'Oise, p. 98.
Rapport sur diverses communications relatives à l'instruction publique, p. 204.
Rapport sur les Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 204.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, p. 206.
Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain, p. 242.
Journal inédit de Philippe du Bec évêque de Nantes. — Fragment publié par M. Dugast-Matifeux, p. 203.

Journées des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles. — Communication de M. Le Roi, p. 10.
Jousset (Docteur). — Bellème; âge antéhistorique, p. 241.
Jouvin (Xavier), gantier. — Notice, par M. Félix Réal, p. 228.
Joyel (Notice sur), poëte, par M. Laroche, p. 210.

K

Kerdrel (De). — Inventaires des châteaux de Kermarquer et Kerberzou, p. 220.

L

Labatut. — Mémoire sur le *Curator rei publicæ* et au *Dispunctor* sous l'empire romain, p. 347.
La Borde (Marquis Léon de). — Annonce de sa mort, p. 16.
Lacaze. — La Vie de César, par Napoléon III, p. 66.
Lacour (L.). — Notice sur le château de Taillebourg, p. 95.
Lacroix (Paul). — Rapport sur la Société des antiquaires de la Normandie, p. 235.
Laferrière. — Notice, par M. Molinier, p. 323.
La Ferrière-Percy (Comte de). — Chargé de la publication de la correspondance de Catherine de Médicis, p. 1, 146.
Laffineur (Abbé). — Réfutation de l'assertion de Carlier au sujet de Grégoire VII et d'un comte de Crépy, p. 205.
Histoire de Guillaume Rose, p. 206.
Lagoy (Marquis de). — Description de quelques médailles inédites de Massilia, p. 119.
La Grèze. — Copies de lettres de Henri IV examinées par M. Guadet, p. 9.
Lajoye (Félix). — Accord et délaissement de plusieurs immeubles faits par Mme Fouquet à quelques créanciers privilégiés, p. 74.
Lambert (Gustave). — Histoire des guerres de religion en Provence, p. 230.
Lambert (P.). — Chants de campagne patois et français-patois, p. 274.
Lamibault. — Le vandalisme va son train, p. 442.
La Monnaye (Bernard de). — Lettre communiquée par M. H. Beaune, p. 153.
Lamothe (A. de). — Statuts des arbalétriers de Beaucaire, p. 149.
Contrat pour la construction d'un retable dans l'église de Notre-Dame de Pommiers, p. 172.
Pièces relatives à un procès entre le chapelain de l'église d'Alais et l'archevêque de Toulouse, p. 281.
Note sur la construction des orgues des cordeliers d'Uzès, p. 17.
Copie d'un contrat relatif au retable de l'église de Notre-Dame de Beaucaire, p. 18.
Lamprecht (Moine). — Poëme d'Alexandre le Grand, par M. L. Spach, p. 67.
Lance. — Rapports sur plusieurs communications, p. 21.
Lang. — Trouvailles faites à Essey, p. 269.
Lanterne des morts à Culhat (Puy-de-Dôme). — Notice, par M. Mallay, p. 516.

Digitized by Google

Lapaume. — Inscriptions latines de Richelieu à la Sorbonne, p. 228.
Laplane (Henri de), membre de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 91.
Laprevote. — Médailles gravées par saint Urbain, p. 269.
Laroche. — Une vengeance de Louis XI, p. 209.
Notice sur le poëte Joyel, p. 210.
Lartigau (Abbé). — Emplacement de la ville de Beneharnum, p. 363.
La Saulce, directeur de l'École normale de Metz. — Notice, par M. Chabert, p. 60.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 150.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 333.
Rapport sur le Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 329.
La Tremoille (Duc Henri de). — Correspondance manuscrite, p. 182.
La Villemarqué (De). — Mémoire sur les pierres et les textes celtiques, p. 390.
Lebeurier (Abbé). — Note sur des lettres de Catherine de Médicis, p. 146.
Le Brun-Dalbanne. — Jeunesse de Pierre Mignard, p. 39, 103.
Lectures publiques (Abus des), par M. Léon de Malleville, p. 330.
Leclercq de La Prairie. — Inscriptions des cloches du département de l'Aisne, p. 503, 509.
Leçons chantées dans la cathédrale de Grasse. — Communication, par M. l'abbé Tisserand, p. 154.
Lefebvre dit *Faber*. — Lettres de Henri IV aux habitants de Cambrai, p. 2.
Le Franc de Pompignan, poëte et magistrat, par M. Vaïsse, p. 321.
Fondateur de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Montauban, p. 329.
Légende rustique. — Poëme de M. Robinet Bertrand, p. 203.
Légende de la Vierge noire de Villavard. — Notice, par M. l'abbé Bourgogne, p. 181.
Légende de la Passion de Saint-Pierre d'Alexandrie, p. 4.
Legras (Antoine). — Notice, par M. Philibert, p. 64.
Legs fait à la commune de Riez pour assurer l'enseignement, p. 149.
Leguicheux. — Notice sur l'église de Saint-Léonard-du-Bois, p. 268.
Le Héricher. — Effet de mirage observé dans les grèves du mont Saint-Michel, p. 3.
Lejeal (Gustave). — Essai sur l'introduction du christianisme dans le Hainaut, p. 327.
Lenoir (A.). — Chargé de l'examen de documents, p. 162, 169.
Rapport sur la description des peintures de la chapelle de Saint-Jean du Liget, p. 177.
Rapport sur une note de M. Baudot, p. 171.
Rapport sur une notice concernant la lanterne des morts à Culhat (Puy-de-Dôme), p. 516.
Rapport sur un mémoire de M. Croze, p. 515.
Nommé membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), p. 168.
Lenoir (Fr.). — Note sur une pierre à polir les silex, p. 38.
Mémoire sur une pierre à polir les haches en silex, p. 102.
Rapport sur les documents relatifs à l'abbaye bénédictine de Saint-Sever de Rustang, p. 177.
Lepage. — Notes sur deux peintres verriers, p. 269.
Caveaux de Notre-Dame-de-Bon-Secours, p. 269.

Digitized by Google

Le Roi. — Copies d'arrêts des règnes de Louis XIV et de Louis XV au Port-de-Marly, p. 10.
Le commerce et l'industrie à Melun avant 1789, p. 73.
Élections des députés aux états généraux de 1614, p. 3.
Lettre de Henri III transmise par M. Couaraze de Laâ, p. 149.
Lettre du maréchal de Caumont La Force au préteur, consul et sénat de Colmar, p. 7.
Lettre du bourgmestre et du conseil de Colmar à Louis de Vienne, dauphin de France, p. 7.
Lettre de Grotius aux sénateurs de Colmar, p. 7.
Lettre de Grotius communiquée par M. Morellet, p. 496.
Lettre inédite de Henri IV n'étant encore que roi de Navarre, publiée par M. Dugast-Matifeux, p. 203.
Lettre de Henri IV aux habitants de Cambrai, p. 2.
Lettre de Henri IV communiquée par M. Gomart, p. 10.
Lettre de Henri IV aux habitants de Rennes, p. 220.
Lettre inédite de Bernard de La Monnaye, communiquée par M. Beaune, p. 153.
Lettre du sieur de Laval du 8 juin 1429, p. 4.
Lettre de Louis, duc de Guyenne, aux habitants de Cambrai, p. 476.
Lettre de Papebrook à Du Cange, p. 1.
Lettre de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, p. 11.
Lettre du conseil de la ville de Troyes pour l'entraîner dans le parti de la Ligue, p. 157.
Lettres de l'aïeule et du père de Colbert, communiquées par M. Beaune, p. 156.
Lettres de Charles VIII, communiquées par M. d'Arbois de Jubainville, p. 152.
Lettres d'un capitaine de soudards et dépêche confidentielle de Charles-Quint, communiquées par M. Marchegay, p. 152.
Lettres de Catherine de Médicis, signalées par M. l'abbé Lebeurier, p. 146.
Lettres de Henri III, communiquées par Couaraze de Laâ, p. 157.
Lettres de Henri IV (Rapport de M. Guadet sur quelques), p. 9.
Lettres (Vingt) de Henri IV. — Manuscrit signalé à la Bibliothèque impériale, p. 149.
Lettres de Montluc, évêque de Valence, publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 217.
Lettres de René d'Anjou. — Table analytique dressée par M. Rouard, p. 10.
Lettres du duc de Rohan (1618-1636), p. 5.
Lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel, p. 2.
Lettres échangées pendant la Ligue entre la France, l'Espagne et la Turquie, p. 213.
Lettres patentes de François Ier, Henri II, Henri III et Henri IV, relativement à la commune de Thesan, près Béziers, p. 446.
Leuridan. — Essai sur les relations commerciales de Roubaix et d'Arras, p. 207.
Levasseur. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 146, 147, 157.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 78.
Rapport sur la Revue de Gascogne, p. 214.
Lhuillier (Th.). — Une famille de peintres du roi à Fontainebleau, p. 74.
Rôles de dépenses du XVIe siècle, p. 150.
Compte des dépenses acquittées par le trésorier de l'épargne du Dauphin, plus tard Henri II, p. 147.
Digitized by Google

Lhôtellerie (De). — Estampage d'une inscription latine, p. 15.
Licorne (Symbolisme de la), p. 257.
Linas (De). — Copie de l'inscription d'une stèle découverte à Arras, p. 163.
Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts, p. 161.
Copie de l'inscription du tabernacle de l'église de Notre-Dame de Lubeck, p. 19.
Limiers (Charles de), chevalier de Malte, chef d'escadre de la marine espagnole, p. 192.
Lislet-Geoffroy. — Notice, par M. Vinson, p. 64.
Liste alphabétique des noms des auteurs d'ouvrages offerts au Comité, p. 424.
Liste des ouvrages offerts au Comité du 1er août 1868 au 1er août 1869, p. 396.
Livre d'Esther, rouleau conservé à la bibliothèque de Reims, p. 188.
Loiseleur. — Le château du Hallier, p. 151.
Longuemar. — Testament de Jean de Charmolue, p. 173.
Loriquet (Ch.). — Introduction à l'histoire des artistes rémois, p. 186.
Mémoire sur les artistes rémois, p. 107.
Louis de Vienne (Lettre à), dauphin de France, p. 7.
Luthériens (Saisie de volumes), p. 3.
Luxeuil (Mémoire sur), par M. E. Delacroix, p. 244.
Luzel. — Publication du mystère de Sainte-Tryphine, p. 389.
Lyénars de Hélesmes. — Notice, par M. E. Grar, p. 93.

M

Magloire Giraud (Abbé). — Mémoire de la dépense de MM. de Bandol au collége Louis-le-Grand, p. 284.
Magne (Abbé), directeur de l'institution de Saint-Vincent. — Annonce de sa mort, p. 206.
Maison découverte sur l'emplacement du jardin Farnèse, p. 165.
Malaval, aveugle de Marseille, p. 151.
Malesherbes (Lamoignon de). — Notice, par M. Dommanget, p. 59.
Mallay. — Notice sur la lanterne des morts à Culhat, p. 516.
Malleville (Léon de). — De l'abus des lectures publiques, p. 330.
Manoir de Fierville en Bessin, p. 236.
Mantellier. — Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire, p. 79.
Marchegay. — Communication de lettres d'un capitaine de soudards et d'une dépêche de Charles-Quint, p. 152.
Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers, par M. C. Port, p. 533.
Mardelles (Les) dans la Normandie, par M. l'abbé Cochet, p. 161.
Marion (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 16, 18.
Rapport sur un projet de publication proposé par M. Guillaume Rey, p. 20.
Rapport sur l'Exposition universelle de 1867, par M. Thaurin, p. 167.
Rapport sur des fouilles dans le lit de la Moselle et sur les fouilles de Parruey, p. 171.
Rapport sur le Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, p. 242.

Digitized by Google

Rapport sur trois croquis envoyés par M. Ch. Cournault, p. 288.
Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 393.
Rapport sur des documents inédits des XVIe et XVIIe siècles communiqués par M. C. Port, p. 532.
Marot (Jean). — Étude sur sa vie et ses œuvres, par M. A. Joly, p. 55.
Martin (Henri). — Mémoire sur l'origine des monuments mégalithiques, p. 390.
Martin d'Arves. — Entrée et installation de Mgr Charles-Joseph Filippa de Martiniana sur le siége épiscopal de Maurienne, p. 33.
Martin-Daussigny. — Découvertes gallo-romaines dans le lit du Rhône, p. 113.
Installation de la table de Claude au musée de Lyon, p. 163.
Épitaphe latine de Nicolas Chermette, p. 505.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 11.
Proposition relative à une lettre de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, p. 156.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 196.
Rapport sur la publication des lettres à Rabelais proposée par M. l'abbé Verlaque, p. 462.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 150, 157.
Proposition relative à une lettre écrite de Morée par le sieur de Roche La Molère, p. 156.
Maupillé (L.). — Inventaire du mobilier de M. de La Haye-Saint-Hilaire, gouverneur de Rennes, p. 220.
Notice historique et archéologique sur le canton d'Antrains, p. 220, 283.
Maurin (Louis). — Vie d'Octavie, femme d'Antoine, p. 92.
Mausolée du cardinal de Janson à la cathédrale de Beauvais, p. 437.
Médaille de Charles de Saint-Nectaire, quarante-septième abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, p. 167.
Médailles gravées par saint Urbain, p. 269.
Mellet (Comte de). — Notice sur l'église de Chanterac, p. 169.
Épigraphie de l'église d'Avenay, p. 509.
Épitaphes de l'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson, p. 510.
Mellin de Saint-Gelais. — Ses advertissements sur les jugements d'astrologie, p. 200.
Mémoire des meubles de l'inventaire de Marie de Médicis, p. 542.
Mémoires lus par les délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne, p. 148, 166.
Mémoires de Jean Rogier. — Deux chapitres communiqués par M. Éd. de Barthélemy, p. 280.
Ménage d'Isomachos (Le), par M. A. Campaux, p. 72.
Menhir dit *la Table Maugis* mis en vente, p. 169.
Mereau inédit de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, par M. Quintard, p. 269.
Méthode dans les sciences (De la), par M. Boistel, p. 228.
Métrologie gauloise. — Réclamation de M. Aurès, p. 168.
Meyer (Paul). — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 147, 150.
Rapport sur deux communications de M. Blancard, p. 6, 478.

Digitized by Google

Rapport sur les traductions de grammaires islandaises, par M. de Sourdeval, p. 160.
Aventures de Guillaume de La Barre, ouvrage cité, p. 217.
Rapport sur un fragment de la chanson d'Alexandre, p. 477.
Michaux (Alexandre). — Histoire de Villers-Cotterets, p. 165.
Michalowski. — Quelques mots sur l'esclavage, p. 359.
Micheau. — Notice sur la commune de la Benâte, p. 97.
Michel (Francisque). — Proposition relative au psautier de Cambridge connu sous le nom de *Psalterium triplex*, p. 8.
Michel Gally. — Actes et culte de Sainte-Magnance, p. 361.
Michelant. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 59.
Rapport sur le Comité d'histoire des Vosges, p. 222.
Midoux et Matton. — Filigranes de papiers du nord de la France au XVe siècle, p. 387.
Mignard (La jeunesse de Pierre), par M. Le Brun-Dalbanne, p. 39, 103.
Migré (Notice sur la commune de), par MM. Baril et Vinet, p. 97.
Mirage dans les grèves du mont Saint-Michel, p. 3.
Mireur. — Envoi d'une ordonnance somptuaire, p. 4.
Miroir de mariage d'Eustache Deschamps, publié par M. P. Tarbé, p. 185.
Mœurs au XIIe siècle (Étude sur les), par M. Théry, p. 56.
Molinier (Notice sur Laferrière), p. 323.
Corneille a-t-il emprunté *le Cid* à Diamante? p. 320.
Monastère de Saint-Évremond (Emplacement du), p. 236.
Monnaie de Charles Ier, comte de Provence. — Monographie, par M. L. Blancard, p. 230.
Monnaie d'argent (Pièces de) transmises par M. H. Durand, p. 162.
Monnaie savoisienne (Note sur une), par M. le marquis d'Oncieu, p. 500.
Monnaies découvertes à Sarrebourg, p. 269.
Monstre d'armes passée à Rome en 1494, p. 6, 494.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 13.
Rapport sur le dessin d'une horloge de la Renaissance, p. 166.
Rapport sur la famille de Ronsard, notice de M. A. de Rochambeau, p. 177.
Montesquieu à l'abbaye de Nizor, par M. F. Sacase, p. 54.
Montluc, évêque de Valence. — Lettres publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 217.
Monuments épigraphiques de l'époque carlovingienne, p. 502.
Monuments mégalithiques (Mémoire sur les), par M. H. Martin, p. 390.
Moquin-Tandon, par M. Achille Janot, p. 52.
Notice, par M. Clos, p. 323.
Moreau (Jean), conseiller du roi René d'Anjou. — Catalogue de sa bibliothèque, p. 153.
Morellet. — Communications diverses, p. 6, 7.
Copie d'une lettre de Grotius, p. 496.
Morin (E.). — L'Armorique au Ve siècle, p. 221, 380.
Mossmann. — Documents relatifs à la ville de Colmar, p. 495.
Mots historiques (Étude sur les), par M. Postansque, p. 186.
Moulin (Henri). — Notice sur le château de Gavray, p. 249.
Moulins à blé chez les anciens, les modernes et à Lyon, par M. Perret de La Menue, p. 260.

Digitized by Google

Mouvements de la mer sur les côtes de l'océan Atlantique, par M. Quénault, p. 173.
Muller (Abbé Eugène). — Trois évêques de Senlis; obsèques d'un évêque au XVe siècle, p. 99, 437.
Musée de Chambéry. — Tableau de la sainte Cène, p. 102.
Musée de Cherchell. — Suppression de l'emploi de conservateur, p. 174.
Musset (Paul de). — Rappel d'une proposition relative à la publication de documents extraits des archives de Venise, p. 8.
Mystère de Sainte-Tryphine, publié par M. Luzel, p. 389.

N

Napoléon Ier. — Lettres extraites des archives du département du Var, communiquées par M. l'abbé Verlaque, p. 11.
Napoléon III. — Sa Vie de César, p. 66.
Nadaillac (Marquis de). — Excursion à Palmyre, p. 182.
Nécrologe de l'abbaye de Pont-Levoy, par M. Dupré, p. 7.
Nobilleau. — Inventaire de châsses et de reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches, p. 334.
Noëlas (Docteur). — Notice sur les *Ambluareti* et le campement de la 11e légion, p. 241.
Nomenclature historique de communes, hameaux et écarts de la Côte-d'Or, p. 157.
Notice sur Saint-Léger-de-Fourcheret, p. 361.
Notice historique et archéologique sur le canton d'Antrain, p. 220, 383.
Notices sur les cantons de Bain et du Grand-Fougeray, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 220.
Notre-Dame-de-la-Platière de Lyon. — Notice de M. le docteur Saint-Olive, p. 254.
Nozot. — Envoi de divers documents, p. 3.
Notice sur la commune de Remilly-sur-Meuse, p. 15.
Communication relative à la sépulture d'Isabelle d'Écry dans l'église d'Elan, p. 19.
Diverses ordonnances de Françoise de Bourbon, p. 149.
Notices sur deux communes des Ardennes, p. 169, 503.
Inscriptions recueillies dans les églises du département des Ardennes, p. 509.

O

Obligation imposée aux potiers par un seigneur, p. 444.
Octavie, sœur d'Auguste et femme d'Antoine. — Sa vie, par M. L. Maurin, p. 92.
Officialité de Cérisy en Normandie au moyen âge, par M. Trouiller, p. 23.
Olivier (Abbé). — Vente du menhir dit *la Table Maugis*, p. 169.
Olry. — Chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, p. 269.
La croix de sainte Marguerite, p. 270.
Onagre (Symbolisme de l'), par M. Peladan, p. 259.
Onciru (Marquis d'). — Mémoire sur le baptistère de Lemenc, p. 100.
Note sur une monnaie savoisienne, p. 101.

Digitized by Google

Note sur la salle capitulaire du couvent des frères Prêcheurs à Chambéry, p. 102.
Ordonnance de Françoise de Bourbon en 1758, p. 3.
Ordonnance de Robert de La Marck en 1583, p. 3.
Ordonnance somptuaire rendue par le conseil communal de Draguignan, p. 4.
Origine du mot *estachant*. — Note de M. Fons, p. 323.
Origines de l'histoire en Grèce (Étude sur les), par M. Hamel, p. 320.

P

Panégyrique et office de Saint-Dié, par M. Dupré, p. 146.
Pajot (Élie). — Notice sur le baron J. Desbassyns, p. 64.
Pallium et titre d'archevêque accordés à des évêques de Metz, par M. Abel, p. 116.
Papier à Athènes (Histoire du), par M. Caillemer, p. 226.
Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale, par M. Caillemer, p. 58.
Parrod. — Inscription de 910 portant le nom d'Ulric, p. 510.
Parrot. — Envoi d'épitaphes, p. 20.
Passe-port donné à un marchand de Lyon par un doge de Venise, p. 493.
Patin. — Rapport sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux, p. 49.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 319.
Paul III, pape. — Bulle en faveur d'un prêtre du diocèse du Mans, p. 159.
Payen (Commandant). — Estampages de deux inscriptions latines découvertes près de Bordj-bou-Areridj, p. 163.
Pays d'états de Gascogne. — Étude, par M. Bladé, p. 214.
Paysant. — Note sur la collection d'antiquités du duc de Blacas, p. 239.
Lettre sur un vase de bronze exécuté par un faussaire, p. 240.
Peigné-Delacourt. — Mémoire sur l'hypocauste de Champlieu, p. 437.
Peintres verriers (Notice sur deux), par M. Lepage, p. 269.
Peintres (Une famille de) du roi à Fontainebleau, par M. Th. Lhuillier, p. 74.
Peladan (Adrien). — Zoologie mystique des églises de Lyon, p. 256.
Pélissier (Mgr), évêque de Maguelonne. — Lettres à Rabelais, p. 11, 459.
Pellerin (Albert). — Recherches sur l'emplacement du monastère de Saint-Évremond, p. 236.
Pelloutier. — Histoire des Celtes (ouvrage cité), p. 112.
Pepin (S.). — Rosace de l'église de Saint-Pierre-sur-Dives, p. 442.
Perret de La Menue. — Des moulins à blé chez les anciens et les modernes, et particulièrement à Lyon, p. 260.
Péruse (Jean de La). — Publication de ses œuvres, p. 196.
Pestre. — Notice sur l'église de Vitry-en-Perthois, p. 250.
Philibert. — Introduction de la vanille à Bourbon, par M. A. Legras, p. 64.
Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. — Dalle funéraire supposée avoir recouvert ses restes, p. 14.
Pierre noire de Courmont. — Notice, par M. de Vertus, p. 111.
Pierre à polir les haches à silex. — Mémoire de M. Fr. Lenoir, p. 102.

Digitized by Google

PIERRES et textes celtiques, par M. de La Villemarqué, p. 390.
PIERRES sigillaires d'oculistes romains, par M. Jean Bertrand, p. 249.
PIJON. — Inventaire de la maison commune de Rennes en 1599, p. 220.
PILLET (L.). — Mémoire sur le baptistère de Lemenc, p. 100.
Note sur les trois grottes de la montagne de Chambatte, p. 264.
PLACES françaises abandonnées par le traité de Brétigny. — Leur délivrance à Jean Chandos, p. 194.
PLAN de l'ancienne enceinte de la ville de Dinan, p. 171.
PLAN de la ville de Roye, par M. Ch. Gomart, p. 317.
PLÂTRAGE des vins (Législation relative au), p. 227.
PLAUTE. — Traduction en vers du Charançon ou Parasite, par M. Delcasso, p. 70.
PLESSIER (Victor). — Notes sur Bossuet, p. 75.
POÉSIES manuscrites de L. Bouchet, p. 182.
POLITIQUE d'Athènes après la bataille de Platée, par M. Goguel, p. 188.
PORT (Célestin). — Documents inédits des XVI^e et XVII^e siècles, p. 532.
Registre de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, p. 154.
PORTES de Reims (Mémoires sur les), par M. Barbat de Bignicourt, p. 252.
POUBELLE. — De la condition privée de la femme d'après M. Gide, p. 343.
POUILLÉ manuscrit du diocèse de Cahors, p. 146, 153.
POUILLÉ du diocèse de Carpentras, par M. l'abbé André, p. 154.
POSTANSQUE. — Étude sur les mots historiques, p. 186.
PRESCHAC. — Notice sur la commune de Sancy, p. 115.
PRIEURÉ de Saint-Martin de Niort, par M. Babinet de Rancogne, p. 192.
PRIEURÉ de Saint-Orens d'Auch. — Étude, par M. l'abbé Canéto, p. 217, 508.
PRIEURÉ des bénédictins de Saint-Nicolas, par M. Chapellier, p. 269.
PRIVILÉGES de la commune de Thesan, près Béziers, p. 446.
PRIX PROPOSÉS PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES :
Société des antiquaires de Normandie, p. 134.
Société impériale des sciences et belles-lettres de Bordeaux, p. 135.
Société littéraire de Strasbourg, p. 133.
Société de Valenciennes (1867), p. 94.
Société d'émulation des Vosges, p. 141.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts (1870), p. 558.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne (1870), p. 303.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai (1871), p. 430.
PROCÈS de diffamation intenté par un clerc contre l'auteur d'une chanson satirique, p. 487.
PROCÈS entre le chapelain de l'évêque d'Alais et l'archevêque de Toulouse, p. 281.
PROCÈS (Un) de presse au XVIII^e siècle, par M. H. Beaune, p. 145.
PROCÈS-VERBAUX des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 13, 18, 161, 167, 173.
PROCÈS-VERBAUX des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 1, 8, 145, 148, 157.
PROJET de publication présenté par M. G. Pâris. — Rapport de M. Rathery, p. 453.
PROMENADES archéologiques dans l'ancien Rennes, p. 381.
PROUST DE LA GUÉRONNIÈRE. — Continuation inédite de l'Histoire de Nantes de l'abbé Nicolas Travers, p. 202.

Digitized by Google

PSYCHOLOGIE de Galien, par M. Chauvet[1], p. 58.
PYXIDES d'ivoire communiquées à la section d'archéologie, p. 22.

Q

QUANTIN. — Charte de Henri Ier, comte de Champagne, p. 155.
QUENAULT. — Les mouvements de la mer sur les côtes de l'océan Atlantique, p. 173.
QUEROULT. — Revue d'antiquités aux environs de Caudebec, p. 238.
QUESNAULT (Léopold). — Statistique des monuments antiques de l'arrondissement de Coutances, p. 236.
QUESNET. — Copie d'une lettre écrite à l'occasion des tremblements de terre de 1755, p. 3.
Fondation du couvent des Carmes de Rennes, p. 149.
Calque d'un plan de l'ancienne enceinte de Dinan, p. 171.
QUICHERAT (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 18, 162, 175.
Réponse à une demande de discussion de l'opinion qui place l'*Alesia* de César en Savoie, p. 524.
QUINTARD. — Mereau inédit de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, p. 269.
QUIQUEREZ (A.). — Les derniers sires d'Asnel et le mobilier de leurs résidences au XVIe siècle, p. 247.
Nouvelles observations sur le chemin celtique de Pierre-Pertuis, p. 247.

R

RABELAIS (Lettres écrites à) par l'évêque de Maguelonne, p. 11, 459.
RABUT. — Annonce d'un envoi d'objets provenant des fouilles du lac du Bourget, p. 163.
RAIN (Auguste). — Notice, par M. A. Fée, p. 72.
RAPIN (Claude-François DE). — Extrait de son Livre journalier, p. 33.
RAPPORTS SUR LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES :
Barthélemy (A. de), p. 6, 218.
Barthélemy (Éd. de), p. 21, 100, 102, 230, 263, 266, 280, 287.
Bellaguet, p. 5, 11, 55, 93, 178, 182, 324.
Bertrand (G.), p. 110, 361, 388.
Chabouillet, p. 17, 364.
Clément (P.), p. 6, 12, 90, 92, 210, 359.
Darcel (A.), p. 17, 21, 108, 243, 441.
Desnoyers (J.), p. 38, 305.
Douët d'Arcq, p. 17, 248, 253, 368, 376.
Guilhermy (De), p. 17, 112, 114, 115, 363.
Hippeau, p. 5, 63, 67, 94.
Jourdain, p. 12, 204, 206.
Lacroix (P.), p. 235.
Lance, p. 21.

[1] Ouvrage attribué par erreur dans le Bulletin à M. Charma.

Lascoux, p. 329, 333.
Levasseur (E.), p. 5, 78, 214, 529.
Marion (Jules), p. 242, 393.
Marty-Laveaux, p. 12, 196.
Meyer (P.), p. 6, 12.
Michelant, p. 59, 222.
Patin, p. 49, 319.
Quicherat (J.), p. 17.
Rathery, p. 6, 11, 153, 185, 188.
Servois, p. 7, 72.
Sommerard (Du), p. 433.
Valentin-Smith, p. 23, 351, 354.
Wey (Fr.), p. 5, 6.
RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES :
Barthélemy (Anatole), p. 494.
Bourquelot, p. 473.
Chabouillet, p. 117.
Darcel, 517.
Delisle, p. 153.
Desnoyers, p. 444, 446.
Douët d'Arcq, p. 511.
Guilhermy (De), p. 506.
Jourdain, p. 281.
Lenoir, p. 515, 517.
Marion, p. 288.
Meyer, p. 153, 477, 478.
Quicherat (J.), p. 524.
Rathery, p. 153, 159, 274, 453, 454.
Servois, p. 280.
RATHERY. — Rapport sur la correspondance de Jean de Witt, p. 6, 454.
Rapport sur le catalogue de la bibliothèque de Jean Moreau, p. 153.
Rapport sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 185.
Rapport sur les Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, p. 188.
Rapport sur des chants de campagne, patois et français patois, recueillis par M. P. Lambert, p. 274.
Chargé de l'examen de documents, p. 2, 3, 156.
RÉAL (Félix). — Vie de Xavier Jouvin, gantier, p. 228.
RÉCAMIER (M^me^). — Souvenirs épistolaires, par M. le baron de Gérando, p. 62.
RÉCEPTION d'un licencié en décrets à Montpellier en 1370, par M. Baudoin, p. 322.
RECHERCHES étymologiques et épigraphiques sur les provinces méridionales, par M. Barry, p. 321.
RÉCIPIENT en béton établi dans le sol et découvert à Tolmay (Côte-d'Or), p. 171.
RÉGENCE d'Aubert de Bavière dans le Hainaut pendant la folie de Guillaume le Furieux, p. 328.
RELATIONS commerciales entre Roubaix et Arras, p. 207.
RELIQUES de saint Rémy. — Mémoire de l'abbé Cerf, p. 106, 188.
RELIQUES ou joyaux de l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois, p. 169.

Digitized by Google

REMPARTS anciens du Mans, par M. l'abbé Voisin, p. 268.
RÉMUSAT (Ch.). — Opinion sur l'Académie des Jeux floraux, p. 50.
Essai sur les limites de la conscience, p. 319.
RENIER (Léon). — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 15, 162, 164.
Communication relative aux fouilles du mont Palatin, p. 165.
Observations sur la suppression de l'emploi de conservateur du musée de Cherchell, p. 175.
Remarques sur l'inscription de Fedj-Sila, p. 175.
RENIER (Édouard). — Estampage d'une inscription romaine à Pons-de-l'Hérault, p. 164.
RÉPERTOIRES archéologiques. — Résolution de la section, p. 20.
RÉPUBLIQUE d'Andorre (La), par M. Reynald, p. 56.
RESSÉGUIER (Jules). — Éloge, par M. Barbat, p. 52.
RETABLE de l'église paroissiale de Notre-Dame de Beaucaire, p. 18.
RÉUNION du Dauphiné à la France, par J.-J. Guiffrey, p. 151.
RÉVOIL (Henri). — Proposition relative à l'inscription de l'église de Vaison, p. 15.
Explication de l'inscription du cloître de Vaison, p. 504.
Communications d'inscriptions recueillies en Provence, p. 504.
REY (Guillaume). — Présentation d'un projet de publication, p. 20.
REYNALD. — La république d'Andorre, p. 56.
RICHARD (Abbé). — Recueil de dictons populaires du Doubs, p. 150.
Biographie de Jacques de Liniers, p. 192.
RIENZI (Notice sur Cola), par M. L. Spach, p. 68.
RING (Max. DE). — Note sur les tombes antiques de Mussey, p. 18.
ROBERT (Abbé). — Demande d'une subvention pour des fouilles sur l'emplacement de Quentovic, p. 170.
ROBINET (Bertrand). — Légende rustique, poëme, p. 203.
ROCHAMBEAU (DE). — Inscriptions de deux cloches du XVII^e siècle, p. 20.
Note sur la maison de Ronsard, à Paris, p. 181.
Charte de Rictulde à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, p. 154.
RODIÈRE. — Modérateur de l'Académie des Jeux floraux, p. 54.
ROHAN (Duc DE), général en chef des armées protestantes. — Lettres communiquées par M. de Costeplane, p. 5.
RÔLE des hommes d'armes et archers de M^{gr} de Tracy, p. 237.
RÔLES de dépenses du milieu du XVI^e siècle et prix des objets, p. 150.
RONDIER. — Vie de saint Junien, patron des laboureurs du Poitou, p. 191.
RONSARD. — Sa maison à Paris, note de M. A. de Rochambeau, p. 181.
ROSCHACH (J.). — Chalette de Troyes, peintre de l'hôtel de ville de Toulouse, p. 40, 104.
ROSENZWEIG. — Envoi de chansons populaires, p. 3.
ROSIER (Albert). — Communication d'une lettre de Charles VII aux consuls bourgeois et habitants de Narbonne, p. 152.
ROSSIGNOL. — Note sur la première guerre de Henri II avec Raymond V, p. 321.
ROUARD. — Communication relative à la table analytique des lettres de René d'Anjou, p. 10.
ROULIN. — Mémoire sur le sire de Créqui, p. 71.

S

Sabatier (Abbé). — L'abbaye de Marcheroux, p. 99.
Sacase (Fr.). — Montesquieu à l'abbaye de Nizor, p. 54.
Sadolet (Cardinal). — Note sur le lieu de sa sépulture, p. 2.
Saint-Andéol (De). — Mémoire sur le baptistère de Lémenc, p. 100.
Saint François de Sales. — Son séjour à Grenoble, p. 26.
Saint Junien, patron des boulangers du Poitou, p. 191.
Saint-Olive (Paul). — Mémoire sur l'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Plitrière à Lyon, p. 254.
Saint Remi. — Mémoire sur ses reliques, p. 106.
Sainte-Cène (Tableau de la) au musée de Chambéry, p. 102.
Sainte-Chapelle de Chambéry. — Monographie, par M. A. de Jussieu, p. 264.
Sainte-Magnance (Actes et culte de), par M. l'abbé Michel Gally, p. 361.
Salle capitulaire des Frères Prêcheurs de Chambéry, p. 102.
Salmon. — Usages du comté de Dabo, p. 61.
Saussaye (De La). — Numismatique de la Gaule narbonnaise (ouvrage cité), p. 119.
Sayy. — Examen critique de la Monographie de l'église de Brou, par feu Didron, p. 259.
Sceaux de l'officialité de Cluny, de Mathilde, dame de Châteaufort, de la châtellenie de l'abbaye de Marmoutiers, p. 511.
Schneider (Euloge). — Notice, par M. Spach, p. 68.
Schultz, instituteur primaire de Kersfeld. — Annonce de sa mort, p. 173.
Sépulture romaine trouvée à Ydes (Cantal), p. 162.
Seriziat. — Notice sur les monuments de Morsot, p. 13.
Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon, p. 483.
Servaux. — Observation au sujet de la suppression de l'emploi de conservateur du musée de Cherchell, p. 174.
Servois. — Chargé de l'examen de documents, p. 4.
Rapport sur une communication de M. Lefebvre dit *Faber*, p. 7.
Remarques au sujet d'une lettre de Guy XIV, sire de Laval, p. 147.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 72.
Rapport sur un document relatif à Charles VI, p. 474.
Servonnet (Abbé). — Séjour de saint François de Salles à Grenoble, p. 26.
Sichel (Note relative à), oculiste, p. 250.
Siége de Valenciennes en 1793, p. 328.
Sigle ou S barrée de Henri IV, p. 237.
Simonnet. — Prophétie concernant Charles VI, p. 152.
Notice sur les reliques ou joyaux de l'abbaye de Saint-Germain l'Auxerrois, p. 169.
Siner (De), président de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. — Remerciments au Comité, p. 63.
Sirand. — Notes sur des antiquités romaines découvertes à Marlieux, p. 231.
Sire de Créqui (Le). — Mémoire, par le docteur Roulin, p. 71.

Digitized by Google

Socard (Em.). — Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy, p. 46.

Sociétés savantes des départements :

Alger (Société historique algérienne, *Revue africaine*), p. 299.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 298, 305.
Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 554.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 295.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), p. 196.
Apt [Vaucluse] (Société des lettres, sciences et arts), p. 298.
Arras (Académie impériale), p. 206.
Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, *Revue de Gascogne*), p. 214, 363.
Auxerre (Société des sciences, histoire et arts de l'Yonne), p. 299.
Avallon (Société d'études), p. 210, 361.
Bagnères-de-Bigorre (Société Ramond), p. 108.
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 98, 433.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), p. 243, 428.
Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 97, 233.
Bourg (Société d'émulation du Jura), p. 242.
Brest (Société académique), p. 551.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 134, 235, 550.
Caen (Académie impériale des sciences et arts), p. 129.
Caen (Association normande), p. 441.
Cambrai (Société d'émulation), p. 295.
Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), p. 555.
Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), p. 100, 263.
Chambéry (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), p. 33, 354.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 110, 427.
Constantine (Société archéologique), p. 13.
Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), p. 351, 393.
Draguignan (Société académique du Var), p. 230.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), p. 141.
Épinal (Comité d'histoire des Vosges), p. 222.
Grenoble (Académie delphinale), p. 23.
Grenoble (Société de statistique, sciences naturelles et arts industriels de l'Isère), p. 226.
Havre [Le] (Société havraise d'études diverses), p. 559.
Laon (Société académique de l'Aisne), p. 387.
Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), p. 299.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 13.
Lyon (Académie impériale), p. 112.
Lyon (Société littéraire), p. 253.
Mâcon (Académie des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture), p. 297.
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), p. 266, 297.
Marseille (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 427.

Melun (Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne), p. 72, 302.
Metz (Académie impériale), p. 59, 556.
Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), p. 115, 294, 295.
Montauban (Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne), p. 329.
Montbrison (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire), p. 359.
Nancy (Société d'archéologie lorraine), p. 131, 269.
Nancy (Académie de Stanislas), p. 294.
Nantes (Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure), p. 130.
Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), p. 292.
Nevers (Société nivernaise des sciences, lettres et arts), p. 131.
Nîmes (Académie du Gard), p. 92, 290.
Niort (Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres), p. 188.
Orléans (Société archéologique), p. 78.
Orléans (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), p. 429.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 182, 298, 556.
Reims (Académie impériale), p. 106, 185, 293.
Rennes (Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), p. 218, 364, 368, 376, 431.
Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), p. 129, 388.
Saint-Denis (Société des sciences et arts de l'île de la Réunion), p. 63, 301.
Saint-Étienne (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 130.
Saint-Jean-d'Angely (Société historique et scientifique), p. 94.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), p. 90.
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie), p. 128.
Semur (Société des sciences historiques et naturelles), p. 289.
Senlis (Comité archéologique), p. 132, 204.
Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), p. 548, 549.
Strasbourg (Société littéraire), p. 67, 133, 296.
Toulon (Société académique du Var), p. 132.
Toulouse (Académie des Jeux floraux), p. 49.
Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), p. 319, 552, 553.
Toulouse (Académie de législation), p. 334.
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), p. 114, 292.
Tours (Société archéologique), p. 333.
Troyes (Société académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube), p. 38, 102, 289.
Valence (Société d'archéologie), p. 302.
Valence (Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme), p. 290.
Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), p. 93, 94, 324.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 294.
Vendôme (Société archéologique), p. 178.

Digitized by Google

Vesoul (Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône), p. 296.
Vitry-le-François (Société des sciences et arts), p. 248.

Sociétés savantes de la Provence. — Leur mission, par M. de Félice, p. 330.

Sollier. — L'auberge de la *Belle Image* à Moret, p. 78.

Sommerard (Du). — Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 433.

Sorbets (Docteur). — Note sur quelques inscriptions du département des Landes, p. 364.

Soucaille. — Documents relatifs à la fondation du collége de Béziers, p. 147.
Sur les priviléges de la commune de Thésan, p. 446.
Sur une visite à Béziers de Monsieur, depuis Louis XVIII, p. 448.
Inscriptions relatives à la déposition de Jaumes Laures, consul de Béziers, p. 505.

Sourdeval (Ch. de). — Traduction de la grammaire islandaise de Rask, p. 150.

Spach (Louis). — Le château et la famille de Landsperg, charte émanée de l'empereur Henri IV, p. 151.
Le moine Lamprecht et son poëme d'Alexandre, p. 67.
Notice sur Cola Rienzi, p. 68.
Le péage de Seltz; origine des villes et châteaux du sud-ouest de l'Allemagne; Charles-Frédéric de Bade, p. 151.

Staël (M^me^ de). — Souvenirs épistolaires, par M. le baron de Gérando, p. 62.

Statistique religieuse des paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme, p. 180.

Statistique des monuments antiques de l'arrondissement de Coutances, p. 236.

Statistique historique et monumentale du canton du Grand-Fougeray, p. 380.

Statue de la Vierge dans l'église de Jouy-en-Josas, p. 172.

Statuts des arbalétriers de Beaucaire, p. 149.

Stèles trouvées à Marseille dans les fouilles de la rue Impériale, p. 22.

Stoffel. — Dictionnaire topographique de l'Alsace, p. 151.

Suchet (Abbé). — Arts et métiers dans la Séquanie, p. 233.

T

Table des écrivains normands auxquels le Père François Martin a consacré des notices, p. 237.

Table de l'empereur Claude installée au musée de Lyon, p. 163.

Tablettes généalogiques de la maison de Valois-Saint-Remy, par M. E. Socard, p. 46.

Tailliar. — La féodalité en Picardie, fragment d'un Cartulaire des actes de Philippe-Auguste, p. 317.

Tamizey de Larroque. — Lettres de Montluc, évêque de Valence, p. 217.

Tarbé (Prosper). — Publication du miroir de mariage d'Eustache Deschamps, p. 185.

Tartière. — Documents relatifs aux droits seigneuriaux, p. 150.
Cahier du tiers état de la sénéchaussée de Lannes en 1614, p. 150.

Teissier (Octave). — Procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens, p. 3.
Cartulaire de la Chartreuse de Montrieux, p. 154.
Histoire de Toulon au moyen âge, p. 157.

Digitized by Google

Terrier de Clermont et processions ecclésiastiques de ce comté en 1378, par M. Arthur Demarsy, p. 99.
Testament de Jean Ier, dauphin de Viennois, p. 154.
Testament de Jean Charmolue, communiqué par M. de Longuemar, p. 173.
Testament de Gabriel de La Charlonge, publié par M. de Rancogne, p. 200.
Thaurin. — Rapport sur le musée des antiquités de Rouen, p. 16.
Notice sur des monuments du XIe au XVIIe siècle trouvés dans le sol de Rouen, p. 16.
Envoi d'une copie de son rapport sur l'Exposition universelle, p. 16.
Théron de Montaugé. — De l'assistance publique dans les campagnes de la Haute-Garonne, p. 223.
Théry. — Rapport sur le Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles de l'Isère, p. 326.
Une étude de mœurs au XIIe siècle, p. 56.
Hommage d'une brochure intitulée *Un neveu de Fontenelle*, p. 11.
Thillot. — Notice sur le comte Emmery, p. 60.
Compte rendu des travaux de l'Académie de Metz, p. 60.
Thomas. — Note sur le sigle de Henri IV, p. 237.
Tisserand (Abbé). — Envoi d'une légende de la Passion de Saint-Pierre d'Alexandre, p. 4.
Envoi de deux inscriptions, p. 15.
Copie du Cartulaire de l'abbaye de Lérins, p. 154.
Tombeaux de Sicard de Miramont et de sa femme. — Description, par M. l'abbé Carrère, p. 114.
Tombeaux de la cathédrale d'Amiens. — Le monument de Pierre Burry, par M. J. Garnier, p. 306.
Tombelles antéhistoriques de la côte de Malseville, par M. Guérin, p. 270.
Tombes celtiques de Mussig (Bas-Rhin). — Note de M. Max. de Ring, p. 18.
Torra de Bordas (Abbé). — Tableau des études historiques en France, p. 54.
Toucher des écrouelles par les rois de France. — Lecture de M. l'abbé Cerf, p. 188.
Tournal. — Rapport sur la démolition des remparts de Narbonne, p. 163.
Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV, p. 10.
Travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile à Albi, p. 515.
Travers (Julien). — M. le comte de Guernon-Ranville et le journal manuscrit de son ministère, p. 56.
Trébutien (Eugène). — Notice, par M. J. Cauvet, p. 59.
Tredon (Abbé). — Étude sur le jeune âge dans l'intérêt de l'éducation, p. 48.
Treilles de Béziers (Description des), p. 449.
Tremanet (A. de). — Chartes concernant une ancienne maison de Vendôme, p. 179.
Le Vendômois à la fin du XVIIe siècle, p. 179.
Trésor des pièces rares de la Champagne et de la Brie. — Collection de M. Carnandet, p. 2.
Trouette et Canéto (Abbés). — Description d'un couteau en silex inachevé p. 363.
Trouillar. — Officialité de Cérisy, en Normandie, au moyen âge, p. 23.
Trouvailles faites à Essey par M. Lang, p. 269.

Digitized by Google

Trublet (Abbé). — Lettres à l'abbé du Resnel, p. 2.
Truchet. — Franchises accordées par les évêques de Maurienne, p. 34.
Aumône de carême dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, p. 354.

U

Usages et superstitions populaires des Ardennes, p. 3.
Usages du comté de Dabo, par M. Salmon, p. 61.

V

Vachez. — L'*ager Gofiacensis*, ou le canton de Mornant (Rhône) aux x^{e} et xi^{e} siècles, p. 263.
Vaïsse (Abel). — Dissertation sur un ancien diplôme des Jeux floraux, p. 53.
Notice sur Lucilio Vanini, p. 319.
Le Franc de Pompignan, poëte et magistrat, p. 321.
Valentin-Smith. — Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 23.
Rapport sur les Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), p. 33, 354.
Rapport sur des communications de manuscrits, p. 154.
Rapport sur le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, p. 334.
Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 351.
Vanini (Lucilio). — Notice, par M. Vaïsse, p. 319.
Vase de bronze exécuté par un faussaire et présenté comme trouvé à Berthouville, p. 240.
Vauban (Commune de Saint-Léger-du-Fougeret, patrie de). — Notice, par M. l'abbé Henry, p. 211.
Vaussenat (C.-H.). — Quelques coups de pioche dans le sol de Bagnères, p. 108.
Veldecke (Henri de). — Auteur de l'Énéide allemande, p. 67.
Vendômois (Le) à la fin du xvii^{e} siècle, par M. A. de Trémault, p. 179.
Vénus de Scarpone (La), par M. Benoît, p. 270.
Verlaque (Abbé). — Communication de lettres de M^{gr} Pélissier, Napoléon I^{er} et l'amiral Gantheaume, p. 11.
Vergnaud-Romagnesi. — Description du château de l'île Bourdon, près d'Orléans, p. 267.
Verly. — Envoi de dix-sept épitaphes de rois et reines, p. 176.
Copies d'épitaphes, p. 169.
Inscriptions recueillies à Lille, p. 505, 510.
Vertus (De). — Notice sur la pierre noire de Courmont, p. 111.
Viansson. — Notice sur la commune de Plappeville, p. 115.
Vie de saint Bertin composée au xii^{e} siècle, communiquée par M. Morand, p. 153.
Viennet. — Vers de remercîment à l'Académie des Jeux floraux, p. 54.
Vignobles de Valenciennes, par M. Ernest Bouton, p. 328.
Villa romaine de Feularde. — Monographie, par M. Berry, p. 166.
Villèle (De). — Son éloge, par M. de Hauteville, p. 54.

Digitized by Google

Villegille (De La). — Examen de documents, p. 161.
État des impressions des ouvrages en cours de publication à l'Imprimerie impériale, p. 167.
Vinson. — Notice sur Lislet-Geoffroy, p. 64.
Visite de Monsieur, frère de Louis XVI, à Béziers, p. 448.
Vitry. — Notice sur l'école des beaux-arts de Toulouse, p. 322.
Vocabulaire des termes usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé Canéto, p. 364.
Voie romaine (Tracé de la) de Turin à Arles, par M. Damase-Arbaud, p. 231.
Voie du Rhin (Tracé de la) à Lyon, par M. Guichard, p. 233.
Voisin (Abbé). — Description des anciens remparts du Mans, p. 268.

W

Watteau et ses contemporains, par M. Cellier, p. 93.
Weissmann (Henri). — Éditeur de l'Alexandréide, p. 67.
Wey (Francis). — Rapports sur les Mémoires de l'Académie de Besançon, p. 97.

Z

Zoologie mystique des églises de Lyon, par M. Peladan, p. 256.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE Xe VOLUME.

LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances du 12 avril et du 3 mai 1869, par M. Hippeau, p. 1 à 12.

Section d'archéologie. — Séances du 19 avril et du 10 mai 1869, par M. Chabouillet, p. 13 à 22.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 23 à 33.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur les Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 33 à 38.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 38 à 49.

Rapport, par M. Patin, sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux, p. 49 à 54.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de l'Académie de Caen, p. 55 à 59.

Rapport, par M. Michelant, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 59 à 63.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société des sciences de l'île de la Réunion, p. 63 à 66.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, p. 67 à 72.

Rapport, par M. G. Servois, sur le Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, p. 72 à 78.

Rapport, par M. Levasseur, sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 78 à 90.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 90 et 91.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 92 et 93.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur la Revue publiée par la Société impériale de Valenciennes, p. 93 et 94.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société historique de Saint-Jean-d'Angely, p. 94 à 97.

Digitized by Google

Rapport, par M. Fr. Wey, sur les *Documents inédits* publiés par l'Académie de Besançon, p. 97 et 98.
Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société académique de l'Oise, p. 98 et 99.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 100 à 102.
Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 102 à 106.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 106 à 108.
Rapport, par M. Darcel, sur le Bulletin de la Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, p. 108 à 110.
Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Annales de la Société historique de Château-Thierry, p. 110 à 112.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Lyon, p. 112 et 113.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, p. 114 et 115.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle, p. 115 et 116.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte d'une monnaie grecque d'argent à Auriol, en 1868, communication de M. L. Blancard, correspondant, p. 117 à 127.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 128 et 129.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 129.
Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, p. 129 et 130.
Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 130.
Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 130.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 130 et 131.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy, p. 131.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers, p. 131 et 132.
Comité archéologique de Senlis, p. 132.
Société académique du Var, à Toulon, p. 132.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société littéraire de Strasbourg (concours), p. 133 et 134.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen (concours), p. 134 et 135.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (concours), p. 135 à 141.
Société d'émulation des Vosges, à Épinal (concours), p. 141 à 144.

CORRECTIONS, p. 144.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 7 juin, 5 et 19 juillet 1869, par M. Hippeau, p. 145 à 160.

Section d'archéologie. — Séances des 14 juin, 12 et 26 juillet 1869, par M. Chabouillet, p. 161 à 177.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, p. 178 à 182.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 182 à 185.

Rapport, par M. Rathery, sur les Travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 185 à 188.

Rapport, par M. Rathery, sur les Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, p. 188 à 195.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur le *Trésor des pièces angoumoisines* publié par la Société archéologique de la Charente, p. 196 à 200.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 200 à 203.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 204 à 206.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, p. 206 à 210.

Rapport, par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 210 à 214.

Rapport, par M. Levasseur, sur la Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire d'Auch, p. 214 à 218.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 218 à 222.

Rapport, par M. Michelant, sur les *Documents* publiés par le Comité d'histoire des Vosges, p. 222 à 226.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, p. 226 à 229.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 230 à 233.

Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur les séances publiques de l'Académie des sciences de Besançon, p. 233 à 235.

Rapport, par M. Paul Lacroix, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, p. 235 à 242.

Rapport, par M. J. Marion, sur le Journal publié par la Société d'émulation de l'Ain, p. 242 et 243.

Rapport, par M. Darcel, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 243 à 248.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 248 à 253.

Digitized by Google

Rapport, par M. Douet d'Arcq, sur les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, p. 253 à 263.
Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 263 à 266.
Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 266 à 269.
Rapport, par M. É. de Barthélemy, sur le Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 269 à 273.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Rathery, sur les Chants de campagne recueillis dans le Lot-et-Garonne par M. P. Lambert, p. 274 à 279.
Rapport, par M. G. Servois, sur une communication de M. É. de Barthélemy (extraits des Mémoires de Jean Rogier), p. 280 et 281.
Rapport, par M. C. Jourdain, sur diverses communications relatives à l'instruction publique (envois de MM. de Lamothe, Magloire Giraud et Combet), p. 281 à 287.
Section d'archéologie. — Rapport, par M. J. Marion, sur trois croquis communiqués par M. Ch. Cournault, p. 288.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes, p. 289.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), p. 289.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, p. 290.
Académie du Gard, à Nîmes, p. 290 à 292.
Société impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse, p. 292.
Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 292.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, p. 293.
Académie impériale de Reims, p. 293.
Académie de Stanislas, à Nancy, p. 294.
Société polymathique du Morbihan, à Vannes, p. 294.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, p. 294 et 295.
Société d'émulation de Cambrai, p. 295 et 296.
Société littéraire de Strasbourg, p. 296.
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul, p. 296 et 297.
Académie de Mâcon, p. 297.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, p. 297 et 298.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, p. 298.
Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), p. 298.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 298.
Société archéologique et historique du Limousin, p. 299.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, p. 299.
Société historique algérienne, à Alger, p. 299 à 301.
Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, à Saint-Denis, p. 301.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société d'archéologie de la Drôme, à Valence (composition du bureau), p. 302.
Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun (composition du bureau), p. 302.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne (concours), p. 303 et 304.

Digitized by Google

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 305 à 318.

Rapport, par M. Patin, sur les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, p. 319 à 323.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires historiques publiés par la Société impériale d'agriculture de Valenciennes, p. 324 à 329.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Recueil de la Société des sciences de Tarn-et-Garonne, p. 329 à 333.

Rapport, par M. Lascoux, sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 333 et 334.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, p. 334 à 351.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 351 à 354.

Rapport, par M. Valentin-Smith, sur le Bulletin de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 354 à 359.

Rapport, par M. P. Clément, sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, p. 359 et 360.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur le Bulletin de la Société d'études d'Avallon, p. 361 à 363.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur la Revue de Gascogne, publiée par le Comité d'histoire d'Auch, p. 363 à 365.

Rapport, par M. Chabouillet, sur le Catalogue du musée de Rennes, de M. André, p. 365 à 368.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 368 à 386.

Rapport, par M. E. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 387 et 388.

Rapport, par M. G. Bertrand, sur les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Congrès celtique de Saint-Brieuc), p. 388 à 392.

Rapport, par M. J. Marion, sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 393 à 395.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 1er août 1868 au 1er août 1869 (partie historique, archéologique et littéraire), p. 396 à 423.

Liste alphabétique des noms des auteurs des ouvrages offerts, p. 424 à 426.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), p. 427.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 427 et 428.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon, p. 428.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 429.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord (concours), p. 430 et 431.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (composition du bureau), p. 431.

CORRECTIONS, p. 432.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1869.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. du Sommerard, sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 433 à 441.

Rapport, par M. Darcel, sur l'Annuaire de la Normandie, publication de l'Association normande, p. 441 à 443.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une communication de M. de Girardot (Acte concernant les obligations imposées par un seigneur aux potiers qui prenaient de la terre sur ses domaines), p. 444 à 446.

Rapport, par M. Desnoyers, sur des documents communiqués par M. Soucaille, p. 446 à 453.

Rapport, par M. Rathery, au nom d'une commission spéciale, sur un projet de publication de M. Gaston Paris, p. 453 et 454.

Rapport, par M. Rathery, au nom d'une commission spéciale, sur la publication, proposée par M. Combes, de la correspondance de Jean de Witt, p. 454 à 459.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur une communication de M. l'abbé Verlaque (Lettres de Mgr Pélissier, évêque de Maguelonne, à Rabelais), et texte de cette communication, p. 459 à 464.

Charte de Bérengère concernant des juifs, communication de M. Hucher, p. 464 à 468.

Rapport, par M. Bourquelot, sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, de M. J. Garnier, p. 469 à 472.

Rapport, par M. Bourquelot, sur un document manuscrit envoyé par M. J. Garnier, p. 473 et 474.

Rapport, par M. Servois, sur une communication manuscrite de M. Lefebvre dit *Faber*, et texte de la communication, p. 474 à 477.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur un fragment de la chanson d'Alexandre, communiqué par M. Deschamps de Pas, p. 477 et 478.

Rapport, par M. P. Meyer, sur deux communications de M. L. Blancard, p. 478 à 482.

Texte de ces communications : 1° Serment de fidélité prêté à la comtesse Adélaïde par Ermessinde, vicomtesse d'Avignon; 2° Procès en diffamation, p. 483 à 494.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur diverses communications, p. 494 à 499.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. de Guilhermy, sur divers envois de monuments épigraphiques et d'autres documents, p. 500 à 505.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 506 à 511.

Digitized by Google

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur une communication de sceaux faite par M. Hucher, p. 511 à 514.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les travaux de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile, à Albi, par M. Croze, p. 515 et 516.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur une communication de M. Mallay (Lanterne des morts à Culhat [Puy-de-Dôme]), p. 516 et 517.

Rapport, par M. Darcel, sur un inventaire de la succession de feu François de Gaing, etc. communication de M. Beauchet-Filleau, p. 517 à 522.

Texte de la communication, p. 523 et 524.

Réponse, par M. Quicherat, à une demande de discussion de l'opinion qui place l'*Alesia* de César en Savoie, p. 524 à 532.

Rapport, par M. Marion, sur plusieurs documents inédits des XVI[e] et XVII[e] siècles, communiqués par M. Célestin Port, p. 532 et 533.

Notice et texte de ces documents (Marchés concernant les travaux de fortification d'Angers), p. 533 à 542.

Suite de ces documents (Inventaire des meubles de Marie de Médicis), p. 542 à 547.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 548 à 550.

Société des antiquaires de Normandie, à Paris, p. 550 et 551.

Société académique de Brest, p. 551 et 552.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 552 et 553.

Académie de législation de Toulouse, p. 553.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), p. 554.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Commission archéologique de Maine-et-Loire), p. 554 et 555.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne, p. 555.

Académie impériale de Metz, p. 556.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, p. 556.

Société historique algérienne, à Alger, p. 557.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts (concours), p. 558 et 559.

Société havraise d'études (composition du bureau), p. 559 et 560.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME, p. 561 à 602.

TABLE DES SOMMAIRES, p. 603 à 609.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NON-CIRCULATING BOOK

Digitized by Google

Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

NON-CIRCULATING BOOK

Digitized by Google